autres. Ceux qui ont gagné par demande en couleur ſimple, reçoivent ſix jettons chacun de chaque joueur, & chacun une fiche ; s'ils perdent par remiſe, ils perdent quatre jettons de conſolation, & ſix ſi c'eſt par codille. Si le roi appellé fait deux mains, il ne doit point payer ni bête, ni conſolation : ceux qui gagnent dans la couleur favorite par demande ſimple, ſe font payer chacun douze jettons des deux autres joueurs ; ils en donnent huit s'ils perdent par remiſe, & douze par codille.

Celui qui a gagné avec le *médiateur*, doit recevoir ſeize jettons de chacun ; s'il perd par remiſe, il en doit donner quatorze à chacun, & ſeize par codille. Celui qui a gagné en jouant dans la couleur favorite avec le *médiateur*, doit recevoir de chacun trente-deux jettons, & doit en donner vingt-huit à chaque joueur s'il perd par remiſe, & trente-deux par codille.

Celui qui a gagné un ſans-prendre dans une autre couleur que la favorite, doit recevoir vingt-ſix jettons de chacun ; s'il perd par codille, il payera pareil nombre à tous les joueurs, & vingt-quatre par remiſe.

Celui qui gagne ſans-prendre dans la couleur favorite, doit recevoir cinquante-deux jettons de chacun ; il en paye pareil nombre aux joueurs s'il perd codille, & quarante-huit s'il perd par remiſe : pour la vole en couleur ſimple deux fiches, en favorite quatre ; pour la vole avec le *médiateur* en ſimple trois fiches, & ſix en favorite ; pour la vole & le ſans-prendre ordinaire quatre fiches, en couleur favorite huit fiches. On paye deux jettons pour chaque matador, & quatre en couleur favorite. Il y a des maiſons où l'on paye deux fiches pour ſpadille, & une pour chacun des autres matadors. Il y a même des perſonnes qui ne comptent point les matadors, & qui veulent que l'on donne une fiche pour tous ceux qu'on peut avoir, & deux quand on les a dans la couleur favorite. Il faut encore obſerver qu'on peut jouer le *médiateur* & annoncer la vole, & que celui qui demande le *médiateur* & annonce la vole, doit l'emporter ſur celui qui a demandé le *médiateur* ſans l'annoncer, parce qu'il eſt à préſumer que celui qui annonce ainſi la vole, doit avoir dans ſon jeu de quoi faire neuf levées, ou tout-au-moins huit avec une dame dont il demande le roi, & parce qu'il riſque de perdre la vole annoncée, ſi ſon roi eſt coupé, comme cela peut arriver ; de même celui qui peut entreprendre la vole avec le ſecours d'un *médiateur*, doit l'emporter ſur celui qui a de quoi jouer ſans prendre. Quant aux bêtes & à leurs payemens, rien de plus facile à concevoir ; toute bête augmente de vingt-huit ſur celle qui eſt déja faite ; la premiere, par exemple, eſt vingt-huit ; la ſeconde, de cinquante-ſix ; la troiſieme, de quatre-vingt-quatre, & ainſi des autres. La plus haute ſe paye toujours la premiere. Ce jeu, comme on le voit, étant bien mené & bien entendu, ne peut être que fort amuſant.

MÉDIATION, ſ. f. (*Géom.*) ſelon certains auteurs anciens d'arithmétique, eſt la diviſion par 2, ou lorſqu'on prend la moitié de quelque nombre ou quantité. Ce mot n'eſt plus en uſage : on ſe ſert plus communément de celui de *bipartition*, qui n'eſt pas lui-même trop uſité ; & lorſqu'il s'agit de lignes, on dit *biſſection*. *Voyez* BISSECTION.

MEDICAGO, (*Botan.*) genre de plante à fleur papilionacée ; le piſtil ſort du calice, & devient, quand la fleur eſt paſſée, un fruit plat, arrondi, en forme de faux, & qui renferme une ſemence à-peu-près de la figure d'un rein. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte quatre eſpeces de ce genre de plante, dont la plus commune ſe nomme *medicago, annuca, trifolii facie*. Les feuilles naiſſent au nombre de trois ſur une queue, comme au treffle ordinaire ; ſa fleur eſt légumineuſe, ſoutenue par un cornet, dentelée ; lorſque cette fleur eſt paſſée, le piſtil devient un fruit applati, plus large que l'ongle du pouce, coupé en fraiſe, & compoſé de deux lames appliquées l'une ſur l'autre, qui renferment quelques ſemences de la figure d'un petit rein. (*D. J.*)

MÉDICAL, adj. (*Gramm.*) qui appartient à la Médecine : ainſi l'on dit *matiere médicale*, & l'on entend par cette expreſſion la collection de toutes les ſubſtances que la Médecine emploie en médicamens. L'étude de la matiere *médicale* eſt une branche très-importante de la Médecine. Les Médecins étrangers me ſemblent plus convaincus de cette vérité que les nôtres.

MÉDICAMENT, ſ. m. (*Thérapeutique.*) *ou* REMEDE ; ces deux mots ne ſont cependant point toujours ſynonymes. *Voyez* REMEDE.

On appelle *médicament* toute matiere qui eſt capable de produire dans l'animal vivant des changemens utiles ; c'eſt-à-dire propres à rétablir la ſanté, ou à en prévenir les dérangemens, ſoit qu'on les prenne intérieurement, ou qu'on les applique extérieurement.

Cette diverſité d'application établit la diviſion générale des *médicamens* en externes & en internes. Quelques pharmacologiſtes ont ajouté à cette diviſion un troiſieme membre ; ils ont reconnu des *médicamens* moyens : mais on va voir que cette derniere diſtinction eſt ſuperflue. Car ce qui fonde eſſentiellement la différence des *médicamens* internes & des externes, c'eſt la différente étendue de leur action. Les internes étant reçus dans l'eſtomac, & étant mis ainſi à portée de paſſer dans le ſang par les voies du chyle, & de pénétrer dans toutes les routes de la circulation, c'eſt-à-dire juſque dans les plus petits organes & les moindres portions des liqueurs, ſont capables d'exercer une opération générale, d'affecter immédiatement la machine entiere. Les externes ſe bornent ſenſiblement à une opération particuliere ſur les organes extérieurs, ils ne méritent véritablement ce titre, que lorſque leur opération ne s'étend pas plus loin ; car ſi l'on introduit par les pores de la peau un remede qui pénétre, par cette voie, dans les voies de la circulation, ou ſeulement dans le ſyſtème parenchymateux & cellulaire ; ou ſi un remede appliqué à la peau, produit ſur cet organe une *affection* qui ſe communique à toute la machine, ou à quelque organe intérieur, ce *médicament* ſe rapproche beaucoup du caractere propre des *médicamens* internes. Ainſi les bains, les frictions & les fumigations mercurielles, les véſicatoires, la fomentation avec la décoction de tabac qui purge ou fait vomir, ne ſont pas proprement des remedes externes, ou du moins ne méritent ce nom que par une circonſtance peu importante de leur adminiſtration. Il ſeroit donc plus exact & plus lumineux de diſtinguer les remedes, ſous ce point de vûe, en univerſels, & en topiques ou locaux. Les *médicamens* appellés *moyens* ſe rangeroient d'eux-mêmes ſous l'un ou ſous l'autre chef de cette diviſion. On a ainſi appellé ceux qu'on portoit dans les diverſes cavités du corps qui ont des orifices à l'extérieur ; les lavemens, les gargariſmes, les injections dans la vulve, dans l'uretre, les narines, *&c.* étoient des *médicamens* moyens. Il eſt clair que ſi un lavement, par exemple, purge, fait vomir, reveille d'une affection ſoporeuſe, *&c.* il eſt remede univerſel ; que ſi au contraire il ne fait que ramollir des excrémens ramaſſés & durcis dans les gros inteſtins, déterger un ulcere de ces parties, *&c.* il eſt véritablement topique.

Une ſeconde diviſion des *médicamens*, c'eſt celle

qui eſt fondée ſur leur action méchanique ; c'eſt-à-dire dépendante du poids, de la maſſe, de l'effort, de l'impulſion, *&c.* & de leur action appellée *phyſique*, c'eſt-à-dire *occulte*, & qui ſera chimique ſi jamais elle devient manifeſte. L'action méchanique eſt ſenſible : par exemple, dans le mercure coulant donné dans le volvulus, pour forcer le paſſage intercepté du canal inteſtinal, comme dans la flagellation, les ligatures, les frictions ſeches, la ſuccion des ventouſes, *&c.* l'action occulte eſt celle d'un purgatif, d'un diurétique, d'un narcotique quelconque, *&c.* c'eſt celle d'une certaine liqueur, d'une telle poudre, d'un tel extrait, *&c.* qui produit dans le corps animal des effets particuliers & propres, que telle autre liqueur, telle autre poudre, tel autre extrait méchaniquement, c'eſt-à-dire ſenſiblement identique, ne ſauroient produire. Cette action occulte eſt la vertu médicamenteuſe proprement dite : les corps qui agiſſent méchaniquement ſur l'animal, portent à peine, ne portent point même pour la plûpart le nom de *médicament*, mais ſont & doivent être confondus dans l'ordre plus général des ſecours médicinaux ou remedes, en prenant ce dernier mot dans ſon ſens le plus étendu. *Voyez* REMEDE.

En attendant que la Chimie ſoit aſſez perfectionnée pour qu'elle puiſſe déterminer, ſpécifier, démontrer le vrai principe d'action dans les *médicamens*, les médecins n'ont abſolument d'autre ſource de connoiſſance ſur leur action, ou pour mieux dire ſur leurs effets, que l'obſervation empirique.

Quant à l'affection, à la réaction du ſujet, du corps animal, aux mouvemens excités dans la machine par les divers *médicamens*, à la *ſérie*, la ſucceſſion des changemens qui amenent le rétabliſſement de l'intégrité & de l'ordre des fonctions animales, c'eſt-à-dire de la ſanté ; la ſaine théorie médicinale eſt, ou du moins devroit être tout auſſi muette & auſſi modeſte que la chimie raiſonnable l'eſt ſur la cauſe de ces changemens, conſiderée dans les *médicamens* ; mais les médecins ont beaucoup diſcouru, raiſonné, beaucoup théoriſé ſur cet objet, parce qu'ils diſcourent ſur tout. Le ſuccès conſtamment malheureux de toutes ces tentatives théoriques eſt très-remarquable, même ſur le plus prochain, le plus ſimple, le plus ſenſible de ces objets, ſavoir leur effet immédiat, le vomiſſement, la purgation, la ſueur, *&c.* ou plus prochainement encore l'irritation. Que doit-ce être ſur l'action élective des *médicamens*, ſur leur pente particuliere vers certains organes, la tête, les reins, la peau, les glandes ſalivaires, *&c* ; ou ſi l'on veut leur affinité avec certaines humeurs, comme la bile, l'urine, *&c* ; car quoiqu'on ait outré le dogme de la détermination conſtante des divers remedes vers certains organes, & qu'il ſoit très-vrai que pluſieurs remedes ſe portent vers pluſieurs couloirs en même tems, ou vers différens couloirs dans différentes circonſtances ; que le même *médicament* ſoit communément diurétique, diaphorétique & emménagogue, & que le kermès minéral, par exemple, produiſe ſelon les diverſes diſpoſitions du corps, ou par la variété des doſes, le vomiſſement, la purgation, la ſueur ou les crachats ; il eſt très-évident cependant que quelques remedes affectent conſtamment certaines parties ; que les cantharides & le nitre ſe portent ſur les voies des urines, le mercure ſur les glandes ſalivaires, l'aloës ſur la matrice & les vaiſſeaux hémorrhoïdaux, *&c* : encore un coup, tout ce que la théorie médicinale a établi ſur cette matiere eſt abſolument nul, n'eſt qu'un pur jargon ; mais nous le repétons auſſi, l'art y perd peu, l'obſervation empirique bien entendue ſuffit pour l'éclairer à cet égard.

Relativement aux effets immédiats dont nous venons de parler, les *médicamens* ſont diviſés en altérans, c'eſt-à-dire produiſant ſur les ſolides ou ſur les humeurs des changemens cachés, ou qui ne ſe manifeſtent que par des effets éloignés, & dont les médecins ont évalué l'action immédiate par des conjectures déduites de ces effets, & en évacuant. L'*article* ALTÉRANT ayant été omis, nous expoſerons ici les ſubdiviſions dans leſquelles on a diſtribué les *médicamens* de cette claſſe, & nous renverrons abſolument aux articles particuliers, parce que les généralités ne nous paroiſſent pas propres à inſtruire ſur cette matiere. Les différens *altérans* ont été appellés émolliens, délayans, relâchans, incraſſans, apéritifs, inciſifs, fondans, déterſifs, aſtringens, abſorbans, vulnéraires, échauffans, rafraîchiſſans, fortifians, cordiaux, ſtomachiques, toniques, nervins, antiſpaſmodiques, hyſtériques, céphaliques, narcotiques, tempérans ou ſédatifs, repercuſſifs, ſtyptiques, mondificatifs, réſolutifs, ſuppuratifs, ſarcotiques ou cicatriſans, deſſicatifs, eſcarrotiques, corroſifs. (*Voyez ces articles.*)

La ſubdiviſion des évacuans eſt expoſée au mot ÉVACUANT. (*Voyez cet article.*)

Les *médicamens* ſont encore diſtingués en doux ou benins, & en actifs ou forts ; ces termes s'expliquent d'eux-mêmes. Nous obſerverons ſeulement que les derniers ne différent réellement des poiſons que par la doſe ; & qu'il eſt même de leur eſſence d'être dangereux à une trop haute doſe. Car l'action vraiment efficace des *médicamens* réels doit porter dans la machine un trouble vif & ſoudain, & dont par conſéquent un certain excès pourroit devenir funeſte. Auſſi les anciens déſignoient-ils par un même nom, les *médicamens* & les poiſons ; ils les appelloient indiſtinctement *pharmaca*. Les *médicamens* benins, innocens, exercent à peine une action directe & véritablement curative. Souvent ils ne font rien ; & quand ils ſont vraiment utiles, c'eſt en diſpoſant de loin & à la longue, les organes ou les humeurs à des changemens qui ſont principalement opérés par l'action ſpontanée, naturelle de la vie, & auxquels ces remedes doux n'ont par conſéquent contribué que comme des moyens ſubſidiaires très-ſubordonnés ; au lieu qu'encore un coup, les *médicamens* forts bouleverſent toute la machine, & la déterminent à un changement violent, forcé, ſoudain.

Il y a encore des *médicamens* appellés *alimenteux*. On a donné ce nom & celui d'aliment médicamenteux, à certaines matieres qu'on a cru propres à nourrir & à guerir en même tems, par exemple à tous les prétendus incraſſans, au lait, *&c.* *Voyez* INCRASSANS, LAIT & NOURRISSANS.

Les *médicamens* ſont diſtingués enfin, eu égard à certaines circonſtances de leur préparation, en ſimples & compoſés, officinaux, magiſtraux & ſecrets (*voyez ces articles.*) ; en chimiques & galéniques. *Voyez l'article* PHARMACIE.

La partie de la Medécine qui traite de la nature & de la préparation des *médicamens*, eſt appellée *Pharmacologie*, & elle eſt une branche de la Thérapeutique (*voyez* PHARMACOLOGIE & THÉRAPEUTIQUE.) ; & la proviſion, le tréſor de toutes les matieres premieres ou ſimples, dont on tire les *médicamens*, s'appelle *matiere médicale*. Les trois regnes de la nature (*voyez* REGNE, *Chimie.*) fourniſſent abondamment les divers ſujets de cette collection, que les pharmacologiſtes ont coutume de diviſer ſelon ces trois grandes ſources ; ce qui eſt un point de vûe plus propre cependant à l'hiſtoire naturelle de ces divers ſujets, qu'à leur hiſtoire médicinale, quoiqu'on doive convenir que chacun de ces regnes imprime à ces produits reſpectifs, un caractere ſpé-

cial

cial qui n'eſt pas abſolument étranger à leur vertu médicamenteuſe. (*b*)

MÉDICAMENTEUSE, PIERRE. *Voyez ſous le mot* PIERRE, *pierre médicamenteuſe.*

MÉDICAMENTEUX, (*Régule d'antimoine.*) *Voyez* RÉGULE MÉDICINAL, *ſous le mot* ANTIMOINE.

MÉDICINAL, adj. (*Gram.*) qui a quelque propriété relative à l'objet de la Médecine. C'eſt en ce ſens qu'on dit une plante *médicinale*, des eaux *médicinales.*

MEDICINALES, *Heures*, (*Malad.*) on nomme ainſi les tems du jour que l'on eſtime propres à prendre les médicamens ordonnés par les Médecins. On en reconnoît ordinairement quatre; ſavoir, le matin à jeun, une heure environ avant le dîner, quatre heures environ après dîner, & enfin le tems de ſe coucher: voilà à-peu-près comme on regle les momens de prendre des médicamens dans les maladies qui ne demandent pas une diette auſtere, telles que les fievres intermittentes, les maladies chroniques; mais dans les maladies aiguës, les tems doivent être réglés par les ſymptômes & l'augmentation de la maladie, ſans aucun égard aux *heures médicinales.* Outre cela, lorſqu'un malade dort & repoſe d'un ſommeil tranquille, il ne faut pas le tirer de ſon ſommeil pour lui faire prendre une potion ou un bol.

Les *heures médicinales* dépendent encore de l'action & de la qualité des remedes, comme auſſi du tempérament des malades & de leur appétit, de leur façon de digérer, & de la liberté ou de la pareſſe que les différens organes ont chez eux à exercer leurs fonctions.

MÉDICINIER, ſ. m. (*Ricinoides Botan.*) genre de plante à fleur en roſe qui a pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice compoſé de pluſieurs feuilles, & ſtérile. L'embryon naît ſur d'autres parties de la plante, il eſt enveloppé d'un calice, & devient dans la ſuite un fruit partagé en trois capſules, remplies d'une ſemence oblongue. Tournefort, *inſt. rei appendix herb. Voyez* PLANTE.

MEDICINIER, (*Botan.*) PIGNON, en latin *vanrheedia folio ſub rotundo, fructu luteo.* Arbuſte de l'Amérique dont le bois eſt fibreux, coriace, mol & léger; ſes branches s'entrelacent facilement les unes dans les autres, elles ſont garnies de feuilles larges, preſque rondes, un peu anguleuſes à leur extrémité & ſur les côtes; ces feuilles ſont attachées à de longues queues, qui étant ſéparées des branches, répandent quelques gouttes d'un ſuc blanchâtre, viſqueux, cauſant de l'âpreté étant mis ſur la langue, & formant ſur le linge de très-vilaines taches rouſſes qui ne s'en vont point à la leſſive; cet arbre s'emploie à faire des hayes & des clôtures de jardin. Les fleurs du *medicinier* viennent par bouquets; elles ſont compoſées de pluſieurs pétales d'une couleur blanchâtre, tirant ſur le verd, diſpoſées en eſpece de roſe & couvrant un piſtil qui ſe change en un fruit rond, de la groſſeur d'un œuf de pigeon, couvert d'une peau épaiſſe, verte, liſſe, & qui jaunit en mûriſſant: ce fruit renferme deux & quelquefois trois pignons oblongs, couverts d'une petite écorce noire un peu chagrinée, ſeche, caſſante, renfermant une amande très-blanche, très-délicate, ayant un goût approchant de celui de la noiſette, mais dont il faut ſe méfier; c'eſt un des plus violens purgatifs de la nature, agiſſant par haut & par bas. Quelques habitans des îles s'en ſervent pour leurs négres & même pour eux; quatre ou cinq de ces pignons mangés à jeun & précipités dans l'eſtomac par un verre d'eau, produiſent l'effet de trois ou quatre grains d'émétique. On peut en tirer une huile par expreſſion & ſans feu, dont deux ou trois gouttes miſes dans une taſſe de chocolat ne lui communiquent aucun goût, & purgent auſſi-bien que les pignons; mais cette épreuve ne doit être tentée que par un habile & très-prudent médecin. *M.* LE ROMAIN.

MEDICINIER *d'Amérique*, (*Botan. exot.*) *Voyez* RICIN & RICINOIDE *d'Amérique.* (*Botan.*)

MEDICINIER *d'Eſpagne*, (*Botan. exot.*), *voyez* la deſcription de cette plante ſous le mot RICIN. *Voyez* PIGNON D'INDE.

MEDICINIER, (*Mat. méd.*) *Ricinoide*, ricin d'Amérique, pignon de Barbarie.

La graine de cette plante eſt un purgatif émétique des plus violens même à une très-foible doſe; par exemple, à celle de trois ou quatre de ces ſemences avalées entieres: enſorte qu'on ne peut guères l'employer ſans danger. *Voyez* PURGATIF.

On retire de ces ſemences une huile par expreſſion, que les auteurs aſſurent être puiſſamment réſolutive & diſcuſſive. L'infuſion des feuilles de *médicinier* eſt auſſi un puiſſant émétique, dont les négres font uſage en Amérique. (*B*)

MEDICINIER *d'Eſpagne*, (*Mat. méd.*) *Voyez* PIGNON D'INDE.

MÉDIE, (*Géog. anc.*) *Media*, grand pays d'Aſie, dont l'etendue a été fort différente, ſelon les divers tems.

La *Médie* fut d'abord une province de l'empire des Aſſyriens, à laquelle Cyaxares joignit les deux Arménies, la Cappadoce, le Pont, la Colchide & l'Ibérie: enſuite les Scythes s'emparerent de la *Médie*, & y régnerent vingt-huit ans. Après cela les *Médes* ſe délivrerent de leur joug; enfin, la *Médie* ayant été confondue de nouveau dans l'empire de Cyrus, on, ce qui eſt la même choſe, dans la monarchie des Perſes, tomba ſous la puiſſance d'Alexandre. Depuis les conquêtes de ce prince, on diſtingua deux *Médies*, la grande & la petite, autrement dite la *Médie* Atropatène.

La grande *Médie*, province de l'empire des Perſes, étoit bornée au nord par des montagnes qui la ſéparoient des Caduſiens & de l'Hyrcanie: elle répond, ſelon M. de l'Iſle, à l'Arac Agémie, au Tabriſtan & au Laureſtan d'aujourd'hui.

La *Médie* Atropatène, ainſi nommée d'Atropatos qui la gouverna, avoit au nord la mer Caſpienne, & au levant la grande *Médie*, dont elle étoit ſéparée par une branche du mont Zagros. Cette petite *Médie* répond préſentement à la province d'Adirbeitzan, & à une liſiere habitée par les Turcomans, entre les montagnes de Curdiſtan & l'Irac-Agémie. (*D. J.*)

MEDIE, (*Pierre de*) *lapis medus* ou *medinus*, (*Hiſt. nat.*) pierre fabuleuſe qui, dit-on, ſe trouvoit chez les Médes; il y en avoit de noires & de vertes; on lui attribuoit différentes vertus merveilleuſes, comme de rendre la vûe aux aveugles, de guérir la goutte en la faiſant tremper dans du lait de brebis, *&c. Voyez* Boéce de Boot.

MÉDIMNE, ſ. m. (*Meſur. antiq.*) μεδίμνος; c'étoit une meſure de Sicile, qui ſelon Budée, contient ſix boiſſeaux de blé, & qui revient à la meſure de la mine de France; mais j'aime mieux en traduiſant les auteurs grecs & latins, conſerver le mot *medimne*, que d'employer le terme de *mine* qui eſt équivoque. M. l'abbé Terraſſon met toujours *médimne* dans ſa traduction de Diodore de Sicile. (*D. J.*)

MÉDINA-CÉLI, (*Géog.*) en latin *Methymna cœleſtis*, ancienne ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille, autrefois conſidérable, & n'ayant aujourd'hui que l'honneur de ſe dire capitale d'un duché de même nom, érigé en 1491. Elle eſt ſur le Xalon, à 4 lieues d'Eſpagne N. E. de Siguença, 20 S. O. de Sarragoſſe. *Long.* 15. 26. *lat.* 41. 15. (*D. J.*)

MÉDINA-DEL-CAMPO, (*Géog.*) en latin *Metymna-Campeſtris*, ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Léon. Cette ville jouit d'un terroir admirable, & de grands privileges; elle eſt ſur le torrent de Zapardiel, à 12 lieues S. E. de Zamora, 10 S. O. de Valladolid, 25 N. O. de Madrid. *Long.* 13. 15. *lat.* 41. 12.

C'eſt la patrie de Balthazard Alamos, & de Gomez Pereyra, médecin du ſeizieme ſiecle.

Alamos partagea la confiance & la diſgrace d'Antoine Pérez, ſecrétaire d'état, ſous Philippe II. On le retint onze ans en priſon, & ce fut pendant ſa captivité qu'il compoſa ſa traduction eſtimée de Tacite, en eſpagnol; elle parut à Madrid en 1614.

Mais Pereyra ſe fit une toute autre réputation par ſon amour des paradoxes; né dans un pays où la liberté de philoſopher eſt preſque auſſi rare qu'en Turquie, il oſa franchir cette contrainte, & mit au jour un ouvrage dans lequel, non-ſeulement il attaqua Galien ſur la fievre, & Ariſtote ſur la matiere premiere; mais il établit, que les bêtes ſont des machines & qu'elles n'ont point l'ame ſenſitive qu'on leur attribue. Je vous renvoie ſur ce point à ce que Bayle en dit dans ſon *Dictionnaire*. (*D. J.*)

MEDINA DE LAS TORREZ, (*Géog.*) en latin *Methymna Turrium*, petite ville d'Eſpagne, dans l'Eſtramadure, au pié d'une montagne, proche de Badajoz. *Long.* 11. 27. *lat.* 38. 35. (*D. J.*)

MEDINA-DEL-RIO-SECO, (*Géog.*) en latin *Methymna Fluvii Sicci*: quelques auteurs la prennent pour le *Forum Egurrorum*, ancienne ville d'Eſpagne, au royaume de Léon, avec titre de duché, qui eſt dans la maiſon d'Henriquez, iſſue de la famille royale: elle eſt ſituée dans une plaine abondante en pâturages, à 6 lieues O. de Palencia, 11 de Valladolid & de Zamora, 15 S. E. de Léon. *Long.* 13. 2. *lat.* 42. 8. (*D. J.*)

MEDINA-SIDONIA, (*Géog.*) en latin *Aſſidonia* ou *Aſſindum*, ancienne ville d'Eſpagne dans l'Andalouſie; elle eſt ſur une montagne, à 15 lieues de Gibraltar, 20 S. O. de Séville, 9 E. de Cadix. *Long.* 12. 20. *lat.* 36. 25. (*D. J.*)

MÉDINE, (*Géog.*) *Metymna*, ville de la preſqu'île d'Arabie dans l'Arabie heureuſe: le mot *Médinah* ſignifie en Arabe une *ville* en général, & ici la *ville* par excellence, parce que Mahomet y établit le ſiége de l'empire des Muſulmans, & qu'il y mourut; on l'appelloit auparavant *Latreb*.

Au milieu de *Médine*, eſt la fameuſe moſquée où les Mahométans vont en pélerinage, & dans les coins de cette moſquée, ſont les tombeaux de Mahomet, d'Abubecker & d'Omar: le tombeau de Mahomet eſt de marbre blanc à plate terre, relevé & couvert comme celui des ſultans à Conſtantinople. Ce tombeau eſt placé dans une tourelle ou bâtiment rond, revêtu d'un dôme que les Turcs appellent *Turbé*: il regne autour du dôme une galerie, dont on prétend que le dedans eſt tout orné de pierres précieuſes d'un prix ineſtimable, mais on ne peut voir ces richeſſes que de loin & par des grilles.

Abulfeda nous a donné les diſtances de *Médine*, aux principaux lieux de l'Arabie: c'eſt aſſez de dire, qu'elle eſt à 10 ſtations de la Mecque, & à 25 du Caire. Ces ſtations ou journées ſont de 30 milles arabiques. *Médine* eſt gouvernée par un chérif qui ſe dit de la race de Mahomet, & qui eſt ſouverain indépendant. L'enceinte de cette ville ne conſiſte qu'en un méchant mur de briques; ſon terroir eſt humide, & ſes environs abondent en palmiers. *Long.* 57. 30. *lat.* 25. (*D. J.*)

MÉDIOCRITÉ, ſ. f. (*Morale.*) état qui tient le juſte milieu entre l'opulence & la pauvreté; heureux état au-deſſus du mépris & au-deſſous de l'envie! C'eſt auſſi l'état dont le ſage ſe contente, ſachant que la fortune ne donne qu'un vernis de bonheur à ſes favoris, & que travailler à augmenter ſes richeſſes ſans une vraie néceſſité, c'eſt travailler à augmenter ſes inquiétudes. Aveugles mortels que l'avarice, l'ambition & la volupté amorcent par de vains appas juſqu'aux bords du tombeau! Vous qui empoiſonnez les plaiſirs bornés d'une vie paſſagere par des ſoins toujours renaiſſans, & par des peines inutiles! Vous qui mépriſez les tranquilles douceurs de la *médiocrité*; qui demandez plus au deſtin que la nature n'exige de vous, & qui prenez pour des beſoins ce que la folie vous ſuggere! Croyez-moi, une étoile rayonnante ne rend pas heureux: un collier de diamans n'enrichit pas le cœur. Tous les biens & les joies des ſens conſiſtent dans la ſanté, la paix & le néceſſaire; la *médiocrité* poſſede ce néceſſaire: elle maintient la ſanté par la tempérance ſoumiſe à ſes lois, & la paix eſt ſa compagne inſéparable. *Auream quiſquis mediocritatem*..... (*D. J.*)

MEDIOLANUM Inſubriæ, (*Géogr. anc.*) ville d'Inſubrie, aujourd'hui *Milan*; elle eſt très ancienne, & la premiere que les Gaulois aient bâtie en Italie; car *Mediolanum* eſt un nom gaulois commun à plus d'un lieu: ſur quoi je remarque que toutes les villes ainſi nommées ſont dans un terroir fertile & avantageux. Tacite la met entre les plus fortes places de la Gaule Ciſpadane. Il paroît, par une lettre de Pline le jeune, *liv. IV. ép. 13*, que les études y floriſſoient. Auſonne a enchéri dans les vers ſuivans, *de claris urbibus*.

Et Mediolani *mira omnia copia rerum,*
Innumeræ cultæque domus, facunda virorum
Ingenia & mores lœti.

Il eſt du moins certain que Milan a été regardée comme la métropole d'Italie par rapport aux affaires eccléſiaſtiques. Trajan y fit bâtir un palais; Hadrien, les Antonins, ſur-tout Théodoſe & Conſtantin, y ſéjournerent long-tems. Théodoric, roi des Goths, & Pepin, roi d'Italie, y moururent. Saint Grégoire pape, donna à l'archevêque de Milan la prérogative de conſacrer les rois d'Italie. Enfin Milan avoit tous les édifices publics des grandes villes, une arène, un théâtre où l'on repréſentoit des comédies; un hippodrome pour les courſes des chevaux, un amphitéâtre où l'on ſe battoit contre les bêtes féroces; des thermes, un panthéon, & autres ſuperbes édifices.

On ſait l'avanture de Céſar avec les magiſtrats de Milan. Plutarque rapporte que ce grand capitaine traverſant Milan, & voyant au milieu de cette ville une ſtatue de bronze de Brutus parfaitement reſſemblante & d'un travail exquis, il appella les magiſtrats; & jettant les yeux ſur la ſtatue, il leur reprocha que la ville manquoit au traité qu'elle avoit fait avec lui, en recélant un de ſes ennemis dans ſes murailles. Les magiſtrats confondus ne ſurent que répondre pour ſe juſtifier; mais Céſar prenant un ton plus doux, leur dit de laiſſer cette ſtatue, & les loua de ce qu'ils étoient fideles à leurs amis juſque dans les diſgraces que la mauvaiſe fortune leur faiſoit éprouver.

Pour ce qui regarde l'état actuel de cette ville, *voyez* MILAN. (*D. J.*)

MEDIOLANUM ordovicum, (*Géograph. anc.*) ancienne ville de l'île de la Grande-Bretagne ou d'Albion, au pays des Ordovices, ſelon Ptolomée, *l. II. ch. iij*. Les ſavans d'Angleterre ne s'accordent point ſur le nom moderne de cet endroit. David Powel penſe que c'eſt *Mathraval*; Cambden croit que c'eſt *Lan-vethling*: enfin M. Gale a encore plus de raiſon de conjecturer que c'eſt *Meivod*, où d'ailleurs l'on a

déterré des marques d'antiquité qui concourent à juſtifier ſa conjecture.

MEDIOMANUM, (*Géogr. anc.*) ancien lieu de la Grande-Bretagne ſur la route de *Segontium*, qui eſt Caernarvon. M. Gale conjecture que c'eſt *Mainturog* en Mérionetshire.

MÉDIOMATRICES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Mediomatrici*; ancien peuple de la Gaule-Belgique qui étoient alliés du peuple romain. Sanſon dit d'eux que du tems de Céſar, outre le diocèſe de Metz, ils occupoient encore celui de Verdun d'un côté, & que de l'autre, ils s'avançoient vers le Rhin; cependant bientôt après, ils firent un peuple en chef. (*D. J.*)

MÉDISANCE, ſ. f. (*Morale.*) médire, c'eſt donner atteinte à la réputation de quelqu'un, ou en révélant une faute qu'il a commiſe, ou en découvrant ſes vices ſecrets; c'eſt une action de ſoi-même indifférente. Elle eſt permiſe & quelquefois même néceſſaire, s'il en réſulte un bien pour la perſonne qu'on accuſe, ou pour celles devant qui on la dévoile: ce n'eſt pas-là préciſément médire.

On entend communément par *médiſance* une ſatyre maligne lâchée contre un abſent, dans la ſeule vûe de le décrier ou de l'avilir. On peut étendre ce terme aux libelles diffamatoires, *médiſances* d'autant plus criminelles, qu'elles font une impreſſion plus forte & plus durable. Auſſi chez tous les peuples policés en a-t-on fait un crime d'état qu'on y punit ſéverement.

On médit moins à préſent dans les cercles qu'on ne faiſoit les ſiecles paſſés, parce qu'on y joue davantage. Les cartes ont plus ſauvé de réputations, que n'eût pû faire une légion de miſſionnaires attachés uniquement à prêcher contre la *médiſance*; mais enfin on ne joue pas toujours, & par conſéquent on médit quelquefois.

Une trop grande ſenſibilité à la *médiſance* entretient la malignité, qui ne cherche qu'à affliger.

MÉDITATION, ſ. f. (*Gramm.*) opération de l'eſprit qui s'applique fortement à quelque objet. Dans la *méditation* profonde, l'exercice des ſens extérieurs eſt ſuſpendu, & il y a peu de différence entre l'homme entierement occupé d'un ſeul objet, & l'homme qui rêve, ou l'homme qui a perdu l'eſprit. Si la *méditation* pouvoit être telle que rien ne fût capable d'en diſtraire, l'homme méditatif n'appercevant rien, ne répondant à rien, ne prononçant que quelques mots découſus qui n'auroient de rapports qu'aux différentes faces ſous leſquelles il conſidéreroit ſon objet; rapports éloignés que les autres ne pourroient lier que rarement, il eſt certain qu'ils le prendroient pour un imbécille. Nous ne ſommes pas faits pour méditer ſeulement, mais il faut que la *méditation* nous diſpoſe à agir, ou c'eſt un exercice mépriſable. On dit, cette queſtion eſt épineuſe, elle exige une longue *méditation*. L'étude de la morale qui nous apprend à connoître & à remplir nos devoirs, vaut mieux que la *méditation* des choſes abſtraites. Ce ſont des oiſifs de profeſſion qui ont avancé que la vie méditative étoit plus parfaite que la vie active. L'humeur & la mélancolie ſont compagnes de la *méditation* habituelle: nous ſommes trop malheureux pour obtenir le bonheur en méditant; ce que nous pouvons faire de mieux, c'eſt de gliſſer ſur les inconvéniens d'une exiſtence telle que la nôtre. Faire la *méditation* chez les dévots, c'eſt s'occuper de quelque point important de la religion. Les dévots diſtinguent la *méditation* de la contemplation; mais cette diſtinction même prouve la vanité de leur vie. Ils prétendent que la *méditation* eſt un état diſcurſif, & que la contemplation eſt un acte ſimple permanent, par lequel on voit tout en Dieu, comme l'œil diſcerne les objets dans un miroir. A s'en tenir à cette diſtinction, je vois qu'un méditatif eſt ſouvent un homme très-inutile, & que le contemplatif eſt toujours un inſenſé. Il y a cette diſtinction à faire entre méditer un projet & méditer ſur un projet; que celui qui médite un projet, une bonne, une mauvaiſe action, cherche les moyens de l'exécution; au lieu que la choſe eſt faite pour celui qui médite ſur cette choſe; il s'efforce ſeulement à la connoître, afin d'en porter un jugement ſain.

MÉDITERRANÉE, ſ. f. (*Géogr.*) ſignifie cette vaſte mer qui s'étend entre les continens de l'Europe & de l'Afrique, qui communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar, *voyez* GIBRALTAR, & qui mouille juſqu'à l'Aſie en formant le Pont-Euxin & les Palus mæotides. *Voyez* MER.

La *Méditerranée* s'appelloit autrefois la *mer de Grece* & la *grande Mer*; elle eſt maintenant partagée en différentes diviſions qui portent différens noms. A l'occident de l'Italie, elle s'appelle la *mer de Toſcane*. Près de Veniſe, la *mer Adriatique* ou *le golfe de Veniſe*. Vers la Grece, la *mer Ionique*, ou *Egée*, ou *l'Archipel*. Entre l'Helleſpont & le Boſphore, elle ſe nomme *mer Blanche*, parce que la navigation en eſt facile; & par-delà, *mere Noire*, à cauſe que la navigation en devient alors difficile.

Sur la communication de l'Océan avec la *Méditerranée*, entrepriſe exécutée ſous le regne de Louis XIV. *voyez* CANAL ARTIFICIEL. *Chambers.*

MEDITRINALES, adj. (*Hiſt. anc.*) fêtes que les Romains célébroient en Automne le 11 d'Octobre, dans leſquelles on goûtoit le vin nouveau & l'on en buvoit auſſi du vieux par maniere de médicament, parce qu'on regardoit le vin non-ſeulement comme un confortatif, mais encore comme un antidote puiſſant dans la plûpart des maladies. On faiſoit auſſi en l'honneur de *Meditrina*, déeſſe de la Medecine, des libations de l'un & de l'autre vin. La premiere fois qu'on buvoit du vin nouveau, on ſe ſervoit de cette formule, ſelon Feſtus: *Vetus novum vinum bibo, veteri novo morbo medior*; c'eſt-à-dire *je bois du vin vieux, nouveau, je remédie à la maladie vieille, nouvelle*; paroles qu'un long uſage avoit conſacrées, & dont l'omiſſion eût paſſé pour un préſage funeſte. (*G*)

MEDITULLIUM, (*Anat.*) eſt un terme latin employé par quelques anatomiſtes pour ſignifier le diploé, autrement cette ſubſtance ſpongieuſe qui ſe trouve entre les deux tables du crâne, & dans les interſtices de tous les os qui ont des lames. *Voyez* Os, CRANE.

MEDIUM, *terme de philoſophie méchanique*; c'eſt la même choſe que *fluide* ou *milieu*. Ce dernier eſt beaucoup plus uſité. *Voyez* MILIEU.

MEDIUS FIDIUS, (*Mythol.*) divinité qui préſidoit à la foi donnée. Plaute *in aſin.* dit, *per* deum Fidium, *credis jurato mihi?* Ainſi *voyez FIDIUS.*

MEDMA, (*Géogr. anc.*) ville maritime d'Italie, au pays des Brutiens. Strabon & Pomponius Mela diſent *Médama*. Quelques modernes croient que c'eſt la *Nicotera* d'Antonin qui ſubſiſte encore; d'autres, comme le P. Hardouin, penſent que c'eſt préſentement *Boſſarno*, ville de la Calabre ultérieure: mais celle-ci eſt trop dans les terres pour avoir été un port de mer.

MEDNIKI, (*Géogr.*) en latin *Mednicia*; ville épiſcopale de Pologne dans la Samogitie, ſur la riviere de Wirwitz. *Long. 41. lat. 55. 40.*

MEDOACUS, (*Géog. anc.*) rivieres d'Italie, toutes deux du même nom, n'ayant qu'une embouchure commune dans la bouche la plus ſeptentrionale du Pô. On les diſtinguoit par les ſurnoms de grande & petite, *major* & *minor*. Le *Médoacus major* eſt préſentement la Brenta, & le *Médoacus minor* eſt la Bachiglione.

MEDOBREGA, (*Géog. anc.*) & *Mundobriga* dans l'itinéraire d'Antonin; ancienne ville d'Eſpagne dans la Luſitanie, près du mont Herminius, qui s'appelle aujourd'hui *monte Arminno:* la même ville prit enſuite le nom de la montagne, & s'appella *Aramenha.* Elle eſt ruinée; mais Reſende, dans ſes *antiquités*, dit qu'on en voyoit encore de ſon tems les ruines près de Marvaon dans l'Alentéjo, à peu de diſtance de Portalegre.

MÉDOC, (*Géogr.*) par les anciens *Medulicus pagus;* nos ancêtres ont écrit *Médouc:* contrée de France en forme de preſqu'île, entre l'Océan & la Garonne, en Guienne dans le Bourdelois. Auſone appelle la côte de Médoc *littus Medulorum.* Ses huîtres avoient alors une grande réputation.

Oſtrea Baïanis certantia quæ Medulorum,
Dulcibus in ſtagnis, reflui maris æſtus opimat.

Les Romains les nommoient *oſtrea Burdigalenſia*, parce qu'ils les tiroient de Bourdeaux: on les ſervoit à la table des empereurs. Sidonius Apollinaris les nomme *medulica ſupellex;* & les gens de bonne-chere qui en faiſoient leurs délices, *medulicæ ſupellectilis epulones.*

Le bourg de l'Eſparre eſt le principal lieu du pays de *Médoc;* mais c'eſt au village de Soulac qu'on prend à-préſent les huîtres de *Médoc. Voyez*, ſur ce pays, Ducheſne dans ſon *chapitre du duché de Guienne.* (*D. J.*)

MÉDOC, *cailloux de*, (*Hiſt. nat.*) On donne ce nom à des fragmens de cryſtal de roche qui ſe trouvent ſous la forme de cailloux roulés & d'une figure ovale, dans un canton de la Gaſcogne que l'on appelle *pays de Médoc.* Quelques perſonnes ont cru que ces pierres approchoient du diamant, mais elles ne different aucunement du vrai cryſtal de roche, & ſe taillent avec la même facilité. On en fait des boutons & d'autres petits ornemens. (—)

MÉDRASCHIM, ſ. m. (*Théol. rabbin.*) c'eſt, dit M. Simon, le nom que les Juifs donnent aux commentaires allégoriques ſur l'Ecriture-ſainte, & principalement ſur le Pentateuque: ils le donnent même généralement à tous les commentaires allégoriques, car *médraſchim* ſignifie *allégorie.* (*D. J.*)

MÉDRESE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à des académies ou grandes écoles que les ſultans font bâtir à côté de leurs jamis ou grandes moſquées. Ceux qui ſont prépoſés à ces écoles ſe nomment *muderis:* on leur aſſigne des penſions annuelles proportionnées aux revenus de la moſquée. C'eſt de ces écoles que l'on tire les juges des villes, que l'on nomme *mollas* ou *molahs.*

MÉDUA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume d'Alger, dans une contrée abondante en blé & en troupeaux, à 50 lieues S. O. d'Alger. La milice de cette ville y tient garniſon. *Long.* 21. 12. *lat.* 33. 25. (*D. J.*)

MEDULLA SAXORUM, (*Hiſt. natur.*) nom donné par quelques auteurs à une ſubſtance calcaire ou à une eſpece de craie fluide qui ſuinte quelquefois au-travers des fentes de la terre, & qui ſe durcit enſuite: c'eſt la même choſe que le *lac lunæ* ou lait de lune, ou que le guhr blanc. (—)

MÉDULLAIRE, adj. *huile médullaire*, eſt la partie la plus fine & la plus ſubtile de la moëlle des os. *Voyez* MOELLE & HUILE.

Cette huile, ſelon la remarque du docteur Harvers, ne paſſe pas dans les os par des conduits, mais par de petites véſicules accumulées en lobules diſtincts, & revétues des différentes membranes qui envelopent la moëlle. Toutes ces véſicules ſont formées de la tunique extérieure des arteres, & l'*huile médullaire* paſſe de l'une à l'autre juſqu'à ce qu'elle parvienne à la ſuperficie de l'os. Mais la partie de cette *huile*, qui va aux articulations s'y rend par des conduits qui traverſent l'os, & qui ſont faits exprès pour cela.

L'uſage de l'huile *médullaire* eſt, ou commun à tous les os, dont il conſerve la température, & qu'il empêche d'être trop caſſans; ou particulier aux articulations, auxquelles il eſt d'un grand ſecours. 1°. Pour lubrifier les extrémités des os, & rendre leur mouvement plus libre & plus aiſé. 2°. Pour empêcher les extrémités des os de s'échauffer par le mouvement. 3°. Pour empêcher les articulations de s'uſer par le frottement des os les uns contre les autres. 4°. Pour lubrifier les ligamens des articulations, & les empêcher de devenir ſecs & roides, & entretenir la flexibilité des cartilages.

La ſubſtance *médullaire* du cerveau paroît compoſée de fibres creuſes, dont l'origine eſt dans les extrémités des artérioles, & la fin dans les nerfs; elle a un peu plus de conſiſtance que la ſubſtance corticale. *Voyez* CORTICALE & CERVEAU.

MÉDULLE, MONT, LE (*Géog. anc.*) en latin *Medullius mons;* montagne d'Eſpagne dans la Cantabrie, au-deſſus du Minho: Garibay croit que le nom moderne eſt *Manduria;* mais voici un fait d'hiſtoire bien étrange. Quand le *mont Médulle*, dit Florus, *l. IV. ch. xij.* fut aſſiégé par les Romains, & que les Barbares virent qu'il ne leur étoit pas poſſible de réſiſter long-tems, ils ſe firent tous mourir à l'envi les uns des autres dans un repas, par le fer, ou par le poiſon qu'on tire des ifs: & c'eſt ainſi qu'ils ſe déroberent à une ſoumiſſion, qu'ils regardoient comme une captivité. (*D. J.*)

MEDULLI, (*Géog. anc.*) ancien peuple d'Italie dans les Alpes; leur pays eſt préſentement une partie de la Savoie, & s'appelle la *Maurienne.* (*D. J.*)

MÉDULLIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans le Latium. Tite-Live, Denis d'Halycarnaſſe & Pline en parlent; mais elle ne ſubſiſtoit plus du tems de ce dernier écrivain. (*D. J.*)

MÉDUS, (*Géog. anc.*) le fleuve *Médus*, ou le fleuve des Medes, *Medum flumen*, comme dit Horace, *ode ix. l. II.* eſt vraiſſemblablement l'Euphrate. Il ſéparoit les deux empires des Parthes & des Romains. Il y avoit auſſi le fleuve *Medus* en Perſe, qui venoit de la Médie, & tomboit dans l'Araxe. *In Araxem à Parœtacis labentem* Medus *influit à Mediâ decurrens*, dit Strabon, *l. XV. p. 729.* L'Araxe dans lequel ce fleuve ſe décharge, eſt celui qui tombe dans le ſein Perſique. (*D. J.*)

MÉDUSE, ſ. f. (*Mythol.*) une des trois Gorgones, & celle-là même ſur laquelle l'hiſtoire a inventé le plus de fictions qui ſe contrediſent. Mais pour ne rien répéter à ce ſujet, nous renvoyons le lecteur à l'*article* GORGONES.

Nous ajouterons ſeulement que la Sculpture, la Peinture, & la Gravure ont pris les mêmes libertés que les poëtes dans la repréſentation de *Méduſe*, dans la plûpart des anciens monumens; cette Gorgone lance des regards effroyables au milieu de la terreur & de la crainte; il en eſt d'autres où elle n'a point ce viſage affreux & terrible. Il ſe trouve même des *Méduſes* très-gracieuſes, gravées ſur l'égide de Minerve, ou ſéparément. On connoît une *Méduſe* antique aſſiſe ſur un rocher, accablée de douleur, de voir que non-ſeulement ſes beaux cheveux ſe changent en ſerpens; mais que ces ſerpens rampent ſur elle de tous côtés, & lui entortillent les bras, les jambes, & le corps. Elle appuie triſtement ſa tête ſur la main gauche; la nobleſſe de ſon attitude, la beauté & la douceur de ſon viſage fait qu'on ne peut la regarder ſans s'intéreſſer à ſon malheur. On oublie en ce moment la peinture qu'en fait Héſiode, & les explications que MM. le

Clerc & Fourmont nous ont données de la fable des filles de Phorcus. (*D. J.*)

MEDWAY, (*Géogr.*) riviere d'Angleterre dans la province de Kent. Elle paſſe par Maidſtone, Rocheſter, Chatham, & ſe jette dans la Tamiſe. Le chevalier Blackmore en fait une jolie peinture.

The fair Medwaga *that with wanton pride*
Forms ſilver mazes with her crooked tide,
Its nobler ſtreams in wreathing volumes flows,
Still forming ready Iſlands, as it gows.

Comme la *Medway* eſt fort profonde, on s'en ſert pour mettre en ſûreté les gros vaiſſeaux de guerre en hiver, l'entrée de cette riviere étant défendue par le fort Sheerneſs. (*D. J.*)

MÉFAIRE, (*Droit cout. de France.*) M. le Fevre Chantereau explique ainſi ce vieux terme. « Si le » ſeigneur vexoit intolérablement ſon vaſſal, & » manquoit à la protection qu'il lui devoit, il *mé-* » *faiſoit*, c'eſt-à-dire, qu'il perdoit la ſeigneurie qu'il » avoit ſur ſon vaſſal & ſur ſon fief; qu'il relevoit » à l'avenir non du ſeigneur dominant, mais du ſei- » gneur ſouverain, qui eſt celui de qui releve le » ſeigneur dominant; donc, ajoute notre juriſcon- » ſulte, les mots de *commiſe* de fief & de *méfaire*, » ſont relatifs; & toutes les fois qu'ils ſont employés » dans les actes, ils concluent autant l'un que l'au- » tre la feudalité, *&c.* (*D. J.*)

MEFFAIT, ſ. m. (*Juriſp.*) action contraire au bon ordre & aux loix. Ainſi *meffaire*, c'eſt faire une action de cette nature.

Ce terme n'eſt plus en uſage que dans le ſtyle de pratique.

MÉFIANCE, ſ. f. (*Gramm. & Moral.*) c'eſt une crainte habituelle d'être trompé. La défiance eſt un doute que les qualités qui nous ſeroient utiles ou agréables ſoient dans les hommes ou dans les choſes, ou en nous-mêmes. La *méfiance* eſt l'inſtinct du caractere timide & pervers. La défiance eſt l'effet de l'expérience & de la réflexion. Le méfiant juge des hommes par lui-même, & les craint; le défiant en penſe mal, & en attend peu. On naît méfiant, & pour être défiant, il ſuffit de penſer, d'obſerver, & d'avoir vécu. On ſe méfie du caractere & des intentions d'un homme; on ſe défie de ſon eſprit & de ſes talens.

MÉGABYSE, (*Mythol.*) nom des prêtres de Diane d'Epheſe; les *Mégabyſes*, ou *Mégalobyſes*, étoient eunuques; une déeſſe vierge ne vouloit pas d'autres prêtres, dit Strabon. On leur portoit une grande conſidération, & des filles vierges partageoient avec eux l'honneur du ſacerdoce; mais cet uſage changea ſuivant le tems & les lieux. (*D. J.*)

MÉGAHÉTÉRIARQUE, ſ. m. (*Hiſt. du bas empire.*) nom d'une dignité à la cour des empereurs de Conſtantinople. C'étoit l'officier qui commandoit en chef les troupes étrangeres de la garde de l'empereur; & ſon vrai nom, dit M. Fleury, étoit *mégahétairiaque*. (*D. J.*)

MÉGALASCLÉPIADES, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire, les grandes *aſclépiades*, ou *aſclépies*; fêtes qu'on célébroit à Epidaure en l'honneur d'Eſculape. Ἀσκληπιος, eſt le nom grec du dieu de la Médecine, à qui tout le monde rendoit hommage. (*D. J.*)

MÉGALARTIES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. & Myth.*) fêtes que l'on célébroit à l'honneur de Cerès dans l'île de Délos. Elles étoient ainſi nommées d'un grand pain qu'on portoit en proceſſion. *Mégas* ſignifie en grec *grand*, & *artos*, *pain*, dont on fit *mégalarties*.

MÉGALÉSIE, (*Antiq. rom.*) *mégaléſie*; fêtes inſtituées à Rome l'an 550 de ſa fondation, en l'honneur de Cybele, ou de la grande-mere des dieux. Les oracles ſibyllins marquoient, au jugement des décemvirs, qu'on vaincroit l'ennemi, & qu'on le chaſſeroit d'Italie, ſi la mere Idéenne étoit apportée de Peſſinunte à Rome. Le ſénat envoya des embaſſadeurs au roi Attalus, qui les reçut humainement, & leur fit préſent de la ſtatue de la déeſſe, qu'ils deſiroient d'avoir. Cette ſtatue apportée à Rome, fut reçue par Scipion Naſica, eſtimé le plus homme de bien de la République. Il la mit, le 12 Avril, dans le temple de la Victoire, ſur le mont Palatin. Ce même jour, on inſtitua la *mégaléſie*, avec des jeux qu'on appella *mégaléſiens*. *Voyez* MÉGALÉSIENS *jeux*. (*D. J.*)

MÉGALÉSIENS, *jeux* (*Ant. rom.*) *ludi megalenſes*. On les nommoit auſſi les grands jeux, non-ſeulement parce qu'ils étoient magnifiques, mais encore parce qu'ils étoient dédiés aux grands dieux, c'eſt-à-dire, à ceux du premier ordre, & particulierement à Cybele, appellée par excellence *la grande déeſſe*, μεγαλη. Les dames romaines danſoient à ces jeux devant l'autel de Cybele. Les magiſtrats y aſſiſtoient revêtus d'une robe de pourpre; la loi défendoit aux eſclaves de paroître à ces auguſtes cérémonies; & pendant qu'on les célébroit, pluſieurs prêtres phrygiens portoient en triomphe, dans toutes les rues de Rome, l'image de la déeſſe.

On repréſentoit auſſi ſur le théatre pendant ces ſolemnités, des comédies choiſies. Toutes celles de Terence furent jouées aux *jeux mégaléſiens*, excepté les Adelphes, qui le furent aux jeux funebres de Paul Emile, & le Phormion, qui le fut aux jeux romains. Les Ediles donnoient d'ordinaire ce divertiſſement au peuple pendant ſix jours, & ils y joignoient des feſtins où regnoit la magnificence & la ſomptuoſité, ſur la fin de la république. (*D. J.*)

MÉGALOGRAPHIE, ſ. f. (*Peinture.*) terme qui ſe dit des peintures dont le ſujet eſt grand, telles que ſont les batailles, ainſi que *lyparographie* ſe dit des peintures viles & des ſujets bas, tels que des animaux, des fruits, *&c.*

MÉGALOPOLIS, (*Géog. anc.*) Ptolomée, Pauſanias, & Etienne le Géographe, écrivent *Mégalepolis*. Polybe écrit indifféremment *Mégale-polis*, & *Mégalepolis*. Strabon écrit ſeulement *Mégalopolis* en un ſeul mot. Ses habitans ſont appellés par Tite-Live *Mégalopolites*, & *Mégalopolitani*.

Mégalopolis étoit une ville de Péloponneſe dans l'Arcadie, qui ſe forma ſous les auſpices d'Epaminondas, de diverſes petites villes raſſemblées en une ſeule, après la bataille de Leuctres, afin d'être plus en état de réſiſter aux Lacédémoniens. On nomme aujourd'hui cette ville *Leontari*, ſelon Sophian & de Witt. M. Fourmont prétend, que ce n'eſt point *Léontari* qui tient la place de *Mégalopolis*, mais un méchant village d'environ 150 maiſons, la plûpart habitées par des mordates.

Quoi qu'il en ſoit, *Mégalapolis* a été la patrie de deux grands perſonnages, qui méritent de nous arrêter quelques momens; je veux parler de Philopæmen, & de Polybe ſon tendre éleve.

Philopæmen ſe montra l'un des plus habiles & des premiers capitaines de l'antiquité. Il réſuſcita la puiſſance de la Grece, à meſure qu'elle vit croître ſa réputation. Les Achéens l'élurent huit fois pour leur général & ne ceſſoient de l'admirer. Il eut une belle preuve de la haute conſidération qu'on lui portoit, lorſqu'il vint un jour par hazard à l'aſſemblée des jeux neméens, au moment que Pylade chantoit ces deux vers de Thimothée,

C'eſt lui qui couronne nos têtes
Des fleurons de la liberté.

Tous les Grecs en ſe levant jetterent les yeux ſur Philopæmen, avec des acclamations, des battemens des mains, des cris de joie, qui marquoient aſſez leurs eſpérances de parvenir ſous ſes ordres, à leur

premier degré de bonheur & de gloire. Mais cet illuſtre guerrier, en chargeant Dinocrate, qui s'étoit emparé d'un poſte important, eut ſon cheval abattu ſous lui, & tomba preſque ſans vie. Les ennemis le releverent, comme ſi c'eût été leur général, & le conduiſirent à Meſſene, où Dinocrate acheva ſes jours par le poiſon.

Les Achéens ne différerent pas la vengeance de cet attentat, & le tyran ſe donna la mort, pour éviter ſa juſte peine. L'on tira de Meſſene le corps de Philopæmen, l'on le brûla, & l'on porta ſes cendres à *Mégalopolis*.

Toutes les villes de Péloponneſe lui décernerent les plus grands honneurs par des decrets publics, & lui érigerent par-tout des ſtatues & des inſcriptions. Son convoi funebre fut une ſorte de pompe triomphale. Polybe, âgé de 22 ans, portoit l'urne, & Lycortas ſon pere, fut nommé général des Achéens, comme le plus digne de ſuccéder au héros qu'ils pleuroient.

Ce fut à ces deux écoles de Philopæmen & de Lycortas, que notre hiſtorien prit ces ſavantes leçons de gouvernement & de guerre qu'il a miſes en pratique. Après avoir été chargé des plus grandes négociations auprès des Ptolomées, rois d'Egypte, il fut long-tems détenu à Rome dans la maiſon des Emiles, & forma lui-même le deſtructeur de Carthage & de Numance. Quel pupile, & quel maître ! Notre ame s'éleve en liſant ces beaux conſeils qu'il lui donnoit, ces ſentimens de généroſité & de magnanimité qu'il tâchoit de lui inſpirer, & dont le pupille fit un ſi bel uſage. C'eſt encore aux conſeils de Polybe que Démétrius fut redevable du trône de Syrie. Génie ſupérieur, il cherchoit dans les regles de la prudence, de la politique, & de la guerre, la cauſe des événemens. Il traitoit la fortune de chimere, & ne croyoit point à ces divinités qui avoient des yeux ſans voir, & des oreilles ſans entendre.

Il compoſa la plus grande partie de ſon hiſtoire dans la maiſon même des Emiles, qui lui donnerent tous les mémoires qu'il deſira. Scipion l'emmena au ſiege de Carthage, & lui fournit des vaiſſeaux pour faire le tour de la mer Atlantique. Toutes les villes du Péloponneſe adopterent le code des lois dont il étoit l'auteur, & les Achéens, en reconnoiſſance, lui érigerent, de ſon vivant, pluſieurs ſtatues de marbre. Il mourut l'an de Rome 624, à l'âge de 82 ans, d'une bleſſure qu'il s'étoit faite en tombant de cheval.

Il avoit compoſé ſon hiſtoire univerſelle en quarante-deux livres, dont il ne nous reſte que les cinq premiers, avec des fragmens des douze livres ſuivans. Quel dommage que le tems nous ait envié des annales ſi précieuſes ! Jamais hiſtorien ne mérita mieux notre confiance dans ſes récits, & jamais homme ne porta plus d'amour à la vérité. Pour la politique, il l'avoit étudiée toute ſa vie ; il avoit géré les plus grandes affaires, & avoir gouverné lui-même.

Les Géographes ont encore raiſon de partager avec les politiques, & les généraux d'armées, la douleur de la perte de ſon hiſtoire. Si l'on doit juger de ce que nous n'avons pas par ce qui nous en reſte, ſes deſcriptions de villes & de pays ſont d'un prix ineſtimable, & n'ont été remplacées par aucun hiſtorien.

On deſireroit qu'il eût fait moins de réflexions & de raiſonnemens ; mais il réfléchit avec tant de ſageſſe, il raiſonne ſi bien, il diſcute les faits avec tant de ſagacité, qu'il développe chaque événement juſque dans la ſource. On lui reproche auſſi ſes digreſſions, qui ſont longues & fréquentes ; mais elles ſont utiles & inſtructives. Enfin, Denys d'Halicarnaſſe critique ſon ſtyle raboteux ; mais c'eſt que Polybe s'occupoit de plus grandes choſes, que du nombre & de la cadence de ſes périodes; & c'eſt encore parce que Dénis ne priſoit dans les autres, que ce qu'il poſſédoit lui-même davantage. Après tout, nous avons en françois une excellente traduction de Polybe, avec un ſavant commentaire militaire, qui paſſeront l'un & l'autre à la poſtérité. (*D. J.*)

MÉGARA, pl. (*Littér.*) Μέγαρα. Les Grecs appelloient μεγαρον un grand édifice, de μεγαιρω, *j'envie, je reſpecte*. Μέγαρα, dit Pauſanias, eſt le nom qu'on donnoit dans l'Attique aux premiers temples de Cérès, parce qu'ils étoient plus grands que les bâtimens ordinaires, & qu'ils étoient propres à exciter la jalouſie ou la vénération. (*D. J.*)

MÉGARA, (*Géog. anc.*) il y a pluſieurs villes de ce nom. 1°. *Mégara*, ville de Grece dans l'Achaïe. *Voyez* MÉGARE. 2°. *Mégara* ville de Sicile, ſur la côte orientale de l'île, dans le golfe de Mégare, au nord de Syracuſe. Elle avoit été appellée auparavant *Hybla*. 3°. Etienne le géographe place une *Mégara* en Macédoine, une autre dans la Moloſſide, une autre en Illyrie, & une quatrieme dans le royaume de Pont. 4°. *Mégara*, ville de Syrie, dans la dépendance d'Apamée, ſelon Strabon. 5°. *Mégara*, ville du Péloponnèſe, ſelon Ariſtote. (*D. J.*)

MEGARADA, *ou* BAGRADA, (*Géog.*) riviere d'Afrique, au royaume de Tunis. Elle a ſa ſource dans la montagne de Zeb, qui ſépare le royaume de Tunis de celui d'Alger, prend ſon cours du midi au nord oriental, paſſe à Tunis, & va ſe jetter dans la mer. (*D. J.*)

MÉGARE, (*Géog. anc.*) ville de Grece, dont il importe de parler avec plus d'étendue que de coutume.

La ville de *Mégare* étoit ſituée dans l'Achaïe. Elle étoit la capitale du pays connu ſous le nom de la *Mégarique*, ou *Mégaride*, *Megaris*, au fond du golfe ſaronique, entre Athenes & Corinthe, à 20 milles d'Athenes, à 40 de Theſpies, ville de la Béotie, & à 12 d'Eleuſis, ville de l'Attique. Son territoire étoit bas, enfoncé, & abondant en pâturages.

La Mégarique ou Mégaride s'étendoit entre le golfe Saronique, au levant, & celui de Corinthe à l'occident, & juſqu'à l'iſthme de Corinthe. Les Latins, tant poëtes qu'hiſtoriens, qui ont ſuivi les Grecs, appellent la ville *Megara* au ſingulier féminin, ou *Megara* au neutre pluriel.

Il faut d'abord obſerver avec les anciens géographes, qu'il y avoit une ville de *Mégare* en Syrie, une au Péloponnèſe, une en Theſſalie, une dans le Pont, une dans l'Illyrie, une enfin dans la Moloſſide.

Nous n'entrerons dans aucun détail ſur la fondation & les révolutions de la ville de *Mégare* en Sicile, qui fut bâtie par une colonie des Mégariens de l'Achaïe, ſur les ruines de la ville d'Hybla, fameuſe par l'excellence de ſon miel. Nous dirons ſeulement que s'il ſe trouve dans le cabinet des antiquaires des médailles, avec l'inſcription Μεγαρέων (Angeloni & Goltzius en rapportent chacun une), qui ſoient antérieures aux tems des empereurs romains; elles ſont de la colonie de *Mégare* en Sicile, qui porte une ancre pour revers, comme *Mégare* de l'Achaïe. Les habitans de cette derniere étoient ſurnommés Νισσίοι Μεγαρῆς *Niſſæi*, & Théocrite les diſtingue de ceux de Sicile, en diſant d'eux qu'ils étoient maîtres en l'art de naviger.

Les Hiſtoriens, ſuivant leur coutume ordinaire, ne ſont point d'accord ſur l'origine du nom de la ville de *Mégare* en Achaïe, ni ſur celle de ſon fondateur ; mais peu nous importe de ſavoir ſi ce ſont les Héraclides qui du tems de Codrus bâtirent *Mégare* ; ſi c'eſt Megarus fils de Neptune, & protecteur

de Niſus ; ou bien encore Mégarée fils d'Apollon. Selon Pauſanias c'eſt Apollon lui-même qui prêta ſon miniſtere à la conſtruction des murailles de cette ville. Elles ont été plus ſouvent renverſées & détruites que celles de Troie qui ſe vantoit du même honneur. Je penſe que Pauſanias ne croyoit pas plus que nous qu'Apollon eût bâti *Mégare*, quoiqu'on l'engagea pour le lui perſuader, à obſerver le rocher ſur lequel ce Dieu dépoſoit ſa lyre, pendant le tems de ſon travail, & qui rendoit, diſoit-on, un ſon harmonieux, lorſqu'on le frappoit d'un caillou.

Il y a plus d'apparence que le nom de *Mégare* fut donné à cette ville, à cauſe de ſon premier temple bâti par Car, fils de Phoronée, à l'honneur de Cérès. Euſtathe nous apprend que les temples de cette déeſſe étoient ſimplement appellés Μέγαρα. Ce temple attiroit une ſi grande quantité de pélerins, que l'on fut obligé d'établir des habitations pour leur ſervir de retraite & de repoſoir, dans les tems qu'ils y apportoient leurs offrandes. C'eſt ce temple dédié à Cérès, ſous la protection de laquelle étoient les troupeaux de moutons dont Diogene fait mention, quand il dit qu'il aimeroit mieux être bélier d'un troupeau d'un mégarien, que d'être ſon fils ; parce que ce peuple négligeoit de garantir ſes propres enfans des injures de l'air, pendant qu'il avoit grand ſoin de couvrir les moutons, pour rendre leur laine plus fine & plus aiſée à mettre en œuvre. Du-moins Plutarque fait ce reproche aux Mégariens de ſon ſiecle.

La ville de *Mégare* étoit encore célebre par ſon temple de Diane ſurnommée *la protectrice*, dont Pauſanias vous fera l'hiſtoire, à laquelle ſelon les apparences il n'ajoutoit pas grand foi.

On aſſure que le royaume de Mégaride fut gouverné par douze rois, depuis Cliſon, fils de Lélex, roi de Lélégie, juſqu'à Ajax, fils de Télamon, qui mourut au ſiege de Troie, de ſa propre main, & de l'épée fatale dont Hector lui avoit fait préſent, en conſideration de ſa valeur.

Après cet évenement, ce royaume devint un état libre & démocratique, juſqu'au tems que les Athéniens s'en rendirent les maîtres. Enſuite les Héraclides enleverent aux Athéniens cette conquête, & établirent le gouvernement ariſtocratique.

Alors les Mégariens preſque toujours occupés à ſe défendre contre des voiſins plus puiſſans qu'eux, devenoient troupes auxiliaires des peuples auxquels leur intérêt les attachoit, tantôt d'Athenes, tantôt de Lacédémone, & tantôt de Corinthe, ce qui ne manqua pas de les mettre aux priſes alternativement avec les uns ou les autres.

Enfin les Athéniens outrés de l'ingratitude des Mégariens, dont ils avoient pris la défenſe contre Corinthe & Lacédémone, leur interdirent l'entrée des ports & du pays de l'Attique, & ce decret fulminant alluma la guerre du Péloponnèſe.

Pauſanias dit que le héraut d'Athènes étant allé ſommer les Mégariens de s'abſtenir de la culture d'une terre conſacrée aux déeſſes Cérès & Proſerpine, on maſſacra le héraut pour toute réponſe. L'intérêt des Dieux, ajoute Plutarque, ſervit aux Athéniens de prétexte, mais la fameuſe Aſpaſie de Milet, que Périclès aimoit éperduement, fut la véritable cauſe de la rupture des Athéniens avec *Mégare*. L'anecdote eſt bien ſinguliere.

Les Mégariens par repréſailles de ce qu'une troupe de jeunes Athéniens ivres avoient enlevé chez eux Séméthé courtiſane célebre dans Athenes, enleverent deux courtiſanes de la ſuite d'Aſpaſie. Une folle paſſion, lorſqu'elle poſſede les grandes ames, ne leur inſpire que les plus grandes foibleſſes. Périclès épouſa la querelle d'Aſpaſie outragée, & avec le pouvoir qu'il avoit en main, il vint facilement à bout de perſuader ce qui lui plut. On publia contre les Mégariens, un decret foudroyant. On défendit tout commerce avec eux, ſous peine de la vie, & l'on dreſſa un nouveau formulaire de ſerment, par lequel tous les généraux s'engageoient à ravager deux fois chaque année les terres de *Mégare*. Ce decret jetta les premieres étincelles, qui peu-à-peu allumerent la guerre du Péloponnèſe. Elle fut l'ouvrage de trois courtiſanes Les plus grands évenemens ont quelquefois une origine aſſez honteuſe ; j'en pourrois citer des exemples modernes, mais il eſt encore de trop bonne heure pour oſer le haſarder.

Enfin il paroît que la ville de *Mégare* n'eut de conſiſtence décidée, qu'après qu'elle fut devenue colonie romaine par la conquête qu'en fit Quintus Cecilius Metellus, ſurnommé *le Macédonien*, lorſque Alcamène fut obligé de retirer les troupes auxiliaires qu'il avoit amenées à *Mégare*, & qu'il les tranſporta de cette ville à Corinthe. Paſſons aux idées qu'on nous a laiſſées des Mégariens.

Ils n'étoient pas eſtimés ; les auteurs grecs s'étendent beaucoup à peindre leur mauvaiſe foi ; leur goût de plaiſanterie avoit paſſé en proverbe, & il s'appliquoit a ces hommes ſi communs parmi nous, qui ſacrifient un bon ami à un bon mot : illuſion de l'eſprit qui cherche à briller aux dépens du cœur ! On comparoit auſſi les belles promeſſes des Mégariens aux barillets de terre de leurs manufactures ; ils impoſoient à la vûe par leur élégance, mais on ne s'en ſervoit point, & on les mettoit en réſerve dans les cabinets des curieux, parce qu'ils étoient auſſi minces que fragiles. Les larmes des Mégariens furent encore regardées comme exprimées par force, & non par de vrais ſentimens de douleur, d'où vient qu'on en attribuoit la cauſe à l'ail & à l'oignon de leur pays.

Les femmes & les filles de *Mégare* n'étoient pas plus conſidérées par leur vertu, que les hommes par leur probité ; leur nom ſervoit dans la Grece à déſigner les femmes de mauvaiſe vie.

L'imprécation uſitée chez les peuples voiſins, que perſonne ne devienne plus ſage que les Mégariens, n'eſt vraiſſemblablement qu'une dériſion, ou qu'une déclaration de l'opinion qu'on avoit du peu de mérite de ce peuple. Je crois cependant qu'il entroit dans tous ces jugemens beaucoup de partialité, parce que la politique des Mégariens les avoit obligés d'être très-inconſtans dans leurs alliances avec les divers peuples de la Grece.

Cependant je ne tirerois pas la défenſe de leur piété & de leur religion, du nombre & de la magnificence des temples, & des monumens qu'ils avoient élevés à l'honneur des dieux & des héros, quoique Pauſanias ſeul m'en fournit de grandes preuves. Il faudroit même copier pluſieurs pages de ce célebre hiſtorien, pour avoir une idée des belles choſes en ce genre, qui ſe voyoient encore de ſon tems à *Mégare* ; mais lui-même n'a pu s'empêcher de rabattre ſouvent la vanité des Mégariens, par la critique judicieuſe de la plus grande partie des monumens qu'ils affectoient de faire voir. Il en démontre même quelquefois la fauſſeté, par des preuves tirées des anachroniſmes, ou du peu de vraiſſemblance, en comparant leurs traditions avec les monumens hiſtoriques.

Quoi qu'il en ſoit, les Mégariens ne négligerent jamais la culture des beaux arts & de la Philoſophie. D'abord il eſt sûr que la Peinture & la Sculpture étoient chez eux en grande conſidération. Théocoſme qui avoit acquis un nom célebre en Sculpture, étoit de cette ville. Il travailla conjointement avec Phidias, aux ornemens du temple de Jupiter Olympien.

La Poéſie n'étoit pas moins honorée à *Mégare*,

Théognis né dans cette ville, & qui fleuriſſoit 548 ans avant J. C. peut ſervir de preuve. Le tems nous a conſervé quelques-uns de ſes ouvrages. Henri Etienne les a recueillis avec ceux des autres poëtes, dans ſon édition de 1566.

Mais c'eſt Euclide, fondateur de la ſecte Mégarique, qui fit le plus d'honneur à ſa patrie. Il vivoit 390 ans avant l'ere chrétienne, & près de cent ans avant le grand géometre du même nom, qui étoit natif d'Alexandrie. Euclide le mégarien avoit tant d'amour pour Socrate dont il étoit diſciple, qu'il ſe déguiſoit en femme, & ſe rendoit preſque toutes les nuits de *Mégare* à Athènes, pour voir & pour entretenir ce philoſophe, malgré les peines décernées par les Athéniens, contre tout citoyen de *Mégare* qui mettroit le pié dans leur ville.

On rapporte un mot de lui, qui peint une ame tendre & ſenſible. Entendant ſon frere qui lui diſoit dans ſa colere : « Que je meurs ſi je ne me venge ! » Et moi, répliqua-t-il, je mourrai à la peine, ſi je » ne puis calmer votre tranſport, & faire en ſorte » que vous m'aimiez encore plus que vous n'avez » fait juſqu'ici ».

Eubulide ſon ſucceſſeur, étoit auſſi de *Mégare*. Il eut la gloire d'attirer à lui Démoſthene, de le former, de l'exercer, & de lui apprendre à prononcer la lettre *R*, que la conformation de ſes organes de la voix, & la négligence de ſon éducation, l'avoient empêché d'articuler juſqu'alors.

Enfin Stilpon qui fleuriſſoit vers la 120 Olympiade, ou 314 ans avant J. C. étoit natif de *Mégare*. Son éloquence entraîna preſque toute la Grece dans la ſecte Mégarique. C'eſt de lui que Cicéron dit à l'honneur de la Philoſophie, qu'étant porté par ſon tempérament à l'amour du vin & des femmes, elle lui avoit appris à dompter ces deux paſſions. Ptolomée Soter s'étant emparé de *Mégare*, fit tous ſes efforts pour l'emmener en Egypte, & lui remit une groſſe ſomme d'argent, pour le dédommager de la perte qu'il pouvoit avoir faite dans le ſiege de la ville. Stilpon renvoya la plus grande partie du préſent, & reſta dans ſa patrie. C'eſt dommage qu'une ſecte qui eut pour chefs de ſi grands maîtres, ait enfin dégénéré en diſputes frivoles.

Mais, me demandera peut-être quelqu'un, qu'eſt devenue votre ville de *Mégare* qui produiſoit des artiſtes, des poëtes, & des philoſophes illuſtres dans le tems même qu'elle étoit ſi fort en butte au mépris & aux traits ſatyriques de ſes voiſins, qui l'ont tant de fois ſaccagée & renverſée ? Je réponds que *Mégare* conſerve toujours ſon nom, avec une légere altération : on la nomme aujourd'hui *Mégra*, eſpece de village habité ſeulement par deux ou trois cent malheureux grecs. Ce village eſt ſitué à l'eſt du duché d'Athènes, dans une vallée, au fond de la baie du golfe de Corinthe, qui ſe nomme à-préſent *Livadoſtro*, & au ſud-eſt du golfe ſaronique, qu'on appelle le *golfe Engia*.

On y trouve encore quelques inſcriptions & reſtes d'antiquités. Son territoire eſt aſſez fertile dix lieues à la ronde. Il y a une tour dans cet endroit, où logeoit ci-devant un vayvode que des corſaires prirent, & depuis lors aucun turc n'en a voulu. Les pauvres grecs de *Mégra* craignent eux-mêmes tellement les pirates, qu'à la vûe de la moindre barque, ils plient bagage, & ſe ſauvent dans les montagnes. Ils gagnent leur vie à labourer la terre, & les Turcs à qui elle appartient en propre, leur donnent la moitié de la récolte. *Long.* 41. 27. *lat.* 38. 10. (*D. J.*)

MEGARE, *Pierre de*, (*Hiſt. nat.*) *lapis megaricus*, nom donné par quelques naturaliſtes à des pierres entierement d'un amas compoſée de coquilles.

MEGARIQUE, *ſecte*, (*Hiſt. de la Philoſophie.*) Euclide de Mégare fut le fondateur de cette ſecte, qui s'appella auſſi l'*eriſtique* ; *megarique*, de la part de celui qui préſidoit dans l'école ; *eriſtique*, de la maniere contentieuſe & ſophiſtique dont on y diſputoit. Ces philoſophes avoient pris de Socrate l'art d'interroger & de répondre ; mais ils l'avoient corrompu par la ſubtilité du ſophiſme & la frivolité des ſujets. Ils ſe propoſoient moins d'inſtruire que d'embarraſſer ; de montrer la vérité, que de réduire au ſilence. Ils ſe jouoient du bon ſens & de la raiſon. On compte parmi ceux qui excellerent particuliérement dans cet abus du tems & des talens Euclide, ce n'eſt pas le géometre, Eubulide, Alexinus, Euphante, Apollonius Cronus, Diodore Cronus, Ichtias, Clinomaque, & Stilpon : nous allons dire un mot de chacun d'eux.

Euclide de Mégare reçut de la nature un eſprit prompt & ſubtil. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude. Il avoit lû les ouvrages de Parmenide, avant que d'entendre Socrate. La réputation de celui-ci l'attira dans Athènes. Alors les Athéniens irrités contre les habitans de Mégare, avoient décerné la mort, contre tout mégarien qui oſeroit entrer dans leur ville. Euclide, pour ſatisfaire ſa curioſité, ſans expoſer trop indiſcrettement ſa vie, ſortoit à la chûte du jour, prenoit une longue tunique de femme, s'enveloppoit la tête d'un voile, & venoit paſſer la nuit chez Socrate. Il étoit difficile que la maniere facile & paiſible de philoſopher de ce maître plût beaucoup à un jeune homme auſſi bouillant. Auſſi Euclide n'eut guère moins d'empreſſement à le quitter, qu'il en avoit montré à le chercher. Il ſe jetta du côté du barreau. Il ſe livra aux ſectateurs de l'eléatiſme ; & Socrate qui le regrettoit ſans doute, lui diſoit : « ô Euclide, tu ſais tirer parti des So» phiſtes, mais tu ne ſais pas uſer des hommes ».

Euclide de retour à Mégare, y ouvrit une école brillante, où les Grecs, amis de la diſpute, accoururent en foule. Socrate lui avoit laiſſé toute la pétulence de ſon eſprit, mais il avoit adouci ſon caractere. On reconnoît les leçons de Socrate dans la réponſe que fit Euclide à quelqu'un qui lui diſoit dans un tranſport de colere : je veux mourir ſi je ne me venge. Je veux mourir, reprit Euclide, ſi je ne t'appaiſe, & ſi tu ne m'aimes comme auparavant.

Après la mort de Socrate, Platon & les autres diſciples de Socrate, effrayés, chercherent à Mégare un aſile contre les ſuites de la tyrannie. Euclide les reçut avec humanité, & leur continua ſes bons offices juſqu'à ce que le péril fût paſſé, & qu'il leur fût permis de reparoître dans Athènes.

On nous a tranſmis peu de choſe des principes philoſophiques d'Euclide. Il diſoit dans une argumentation : l'on procede d'un objet à ſon ſemblable ou à ſon diſſemblable. Dans le premier cas il faut s'aſſurer de la ſimilitude ; dans le ſecond, la comparaiſon eſt nulle.

Il n'eſt pas néceſſaire dans la réfutation d'une erreur de poſer des principes contraires ; il ſuffit de ſuivre les conſéquences de celui que l'adverſaire admet ; s'il eſt faux, on aboutit néceſſairement a une abſurdité.

Le bien eſt un, on lui donne ſeulement différens noms.

Il s'exprimoit ſur les dieux & ſur la religion avec beaucoup de circonſpection. Cela n'étoit guère dans ſon caractere ; mais le ſort malheureux de Socrate l'avoit apparemment rendu ſage. Interrogé par quelqu'un ſur ce que c'étoient que les dieux, & ſur ce qui leur plaiſoit le plus. Je ne ſais là deſſus qu'une choſe, répondit-il, c'eſt qu'ils haïſſent les curieux.

Eubulide le miléſien ſuccéda à Euclide. Cet homme avoit pris Ariſtote en averſion, & il n'échappoit aucune occaſion de le décrier : on compte Démoſthene parmi ſes diſciples. On prétend que l'orateur

d'Athènes

d'Athènes en apprit entre autres choſes à corriger le vice de ſa prononciation. Il ſe diſtingua par l'invention de différens ſophiſmes dont les noms nous ſont parvenus. Tels ſont le menteur, le caché, l'electre, le voilé, le ſorite, le cornu, le chauve : nous en donnerions des exemples s'ils en valoient la peine. Je ne ſais qui je mépriſe le plus, ou du philoſophe qui perdit ſon tems à imaginer ces inepties, ou de ce Philetas de Cos, qui ſe fatigua tellement à les reſoudre qu'il en mourut.

Clinomaque parut après Eubulide. Il eſt le premier qui fit des axiomes, qui en diſputa, qui imagina des catégories, & autres queſtions de dialectique.

Clinomaque partagea la chaire d'Eubulide avec Alexinus, le plus redoutable ſophiſte de cette école. Zénon, Ariſtote, Menedeme, Stilpon, & d'autres, en furent ſouvent impatientés. Il ſe retira à Olympie, où il ſe propoſoit de fonder une ſecte, qu'on appelleroit du nom pompeux de cette ville, l'*olimpique*. Mais le beſoin des choſes de la vie, l'intempérie de l'air, l'inſalubrité du lieu dégoûterent ſes auditeurs; ils ſe retirerent tous, & le laiſſerent là ſeul avec un valet. Quelque tems après, ſe baignant dans l'Alphée, il fut bleſſé par un roſeau, & il mourut de cet accident. Il avoit écrit pluſieurs livres que nous n'avons pas, & qui ne méritent guère nos regrets.

Alexinus, ou ſi l'on aime mieux, Eubulide, eut encore pour diſciple Euphante. Celui-ci fut précepteur du roi Antigone. Il ne ſe livra pas tellement aux difficiles minuties de l'école eriſtique, qu'il ne ſe reſervât des momens pour une étude plus utile & plus ſérieuſe. Il compoſa un ouvrage de l'art de regner qui fut approuvé des bons eſprits. Il diſputa dans un âge avancé le prix de la tragédie, & ſes compoſitions lui firent honneur. Il écrivit auſſi l'hiſtoire de ſon tems. Il eut pour condiſciple Apollonius Cronus, qu'on connoit peu. Il forma Diodore, qui porta le même ſurnom & qui lui ſuccéda. On dit de celui-ci, qu'embarraſſé par Stilpon en préſence de Ptolomée Soter, il ſe retira confus, ſe renferma pour chercher la ſolution des difficultés que ſon adverſaire lui avoit propoſées, & qui lui avoit attiré de l'empereur le ſurnom de Cronus; & qu'il mourut de travail & de chagrin. Ceuton & Sextus Empyricus le nomment cependant parmi les plus fiers logiciens. Il eut cinq filles, qui toutes ſe firent de la réputation par leur ſageſſe & leur habileté dans la dialectique. Philon, maître de Carnéade, n'a pas dédaigné d'écrire leur hiſtoire. Il y a eu un grand nombre de Diodore & d'Euclide, qu'il ne faut pas confondre avec les philoſophes de la ſecte *megarique*. Diodore s'occupa beaucoup des propoſitions conditionnelles. Je doute que ſes regles valuſſent mieux que celles d'Ariſtote & les nôtres. Il fut encore un des ſectateurs de la phyſique atomique. Il regardoit les corps comme compoſés de particules indiviſibles, & les plus petites poſſibles, finies en grandeur, infinies en nombre; mais leur accordoit-il d'autres qualités que la figure & la poſition, c'eſt ce qu'on ignore, & par conſéquent ſi ces atomes étoient ou non les mêmes que ceux de Démocrite.

Il ne nous reſte d'Ichtias que le nom; aucun philoſophe de la ſecte ne fut plus célebre que Stilpon.

Stilpon fut inſtruit par les premiers hommes de ſon tems. Il fut auditeur d'Euclide, & contemporain de Thraſimaque, de Diogene le cinique, de Paſiclès le thébain, de Dioclès, & d'autres qui ont laiſſé une grande réputation après eux. Il ne ſe diſtingua pas moins par la réforme des penchans vicieux qu'il avoit reçus de la nature, que par ſes talens. Il aima dans ſa jeuneſſe les femmes & le vin. On l'accuſe d'avoir eu du goût pour la courtiſane Nicarete, femme aimable & inſtruite. Mais on ſait que de ſon tems les courtiſannes fréquentoient aſſez ſouvent les écoles des Philoſophes. Laïs aſſiſtoit aux leçons d'Ariſtipe, & Aſpaſie fait autant d'honneur à Socrate qu'aucun autre de ſes diſciples. Il eut une fille qui n'imita pas la ſévérité des mœurs de ſon pere; & il diſoit à ceux qui lui parloient de ſa mauvaiſe conduite : « je ne ſuis pas plus deſhonoré par ſes vi- » ces qu'elle n'eſt honorée par mes vertus ». Quelle apparence qu'il eût oſé s'exprimer ainſi, s'il eût donné à ſa fille l'exemple de l'incontinence qu'on lui reprochoit! Le refus qu'il fit des richeſſes que Ptolomée Soter lui offroit, après la priſe de Mégare, montre qu'il fut au-deſſus de toutes les grandes tentations de la vie. « Je n'ai rien perdu, diſoit-il à ceux qui lui demandoient l'état de ſes biens, pour qu'ils lui fuſſent reſtitués, après le pillage de ſa patrie par Démétrius, fils d'Antigone; « il me reſte mes con- » noiſſances & mon éloquence ». Le vainqueur fit épargner ſa maiſon & ſe plut à l'entendre. Il avoit de la ſimplicité dans l'eſprit, un beau naturel, une érudition très-étendue. Il jouiſſoit d'une ſi grande célébrité, que s'il lui arrivoit de paroître dans les rues d'Athenes, on ſortoit des maiſons pour le voir. Il fit un grand nombre de ſectateurs à la philoſophie qu'il avoit embraſſée. Il dépeupla les autres écoles. Metrodore abandonna Théophraſte pour l'entendre; Clitarque & Simmias, Ariſtote; & Peonius, Ariſtide. Il entraîna Phraſidenus le péripatéticien, Alcinus, Zénon, Cratès, & d'autres. Les dialogues qu'on lui attribue ne ſont pas dignes d'un homme tel que lui. Il eut un fils appellé Dryſon ou Briſon qui cultiva auſſi la philoſophie, & qu'on compte parmi les maîtres de Pirrhon. Les ſubtilités de la ſecte eriſtique conduiſent naturellement au ſcepticiſme. Dans la recherche de la vérité, on part d'un fil qui ſe perd dans les tenebres, & qui ne manque guere d'y ramener, ſi on le ſuit ſans diſcuſſion. Il eſt un point intermédiaire où il faut ſavoir s'arrêter; & il ſemble que l'ignorance de ce point ait été le vice principal de l'école de Mégare & de la ſecte de Pirrhon.

Il nous reſte peu de choſe de la philoſophie de Stilpon, & ce peu encore eſt-il fort au-deſſous des talens & de la réputation de ce philoſophe.

Il prétendoit qu'il n'y a point d'univerſaux, & que ce mot, *homme*, par exemple, ne ſignifioit rien d'exiſtant. Il ajoûtoit qu'une choſe ne pouvoit être le prédicat d'une autre, *&c.*

Le ſouverain bien, ſelon lui, c'étoit de n'avoir l'ame troublée d'aucune paſſion.

On le ſoupçonnoit dans Athènes d'être peu religieux. Il fut traduit devant l'aréopage, & condamné à l'exil pour avoir répondu à quelqu'un qui lui parloit de Minerve, « qu'elle n'étoit point fille de Jupi- » ter, mais bien du ſtatuaire Phidias ». Il dit une autre fois à Cratès qui l'interrogeoit ſur les préſens qu'on adreſſe aux dieux, & ſur les honneurs qu'on leur rend : « étourdi, quand tu auras de ces queſtions à » me faire, que ce ne ſoit pas dans les rues ». On raconte encore de lui un entretien en ſonge avec Neptune, où le dieu ne pouvoit être traité auſſi familierement que par un homme libre de préjugés. Mais de ce que Silpon faiſoit aſſez peu de cas des dieux de ſon pays, s'en ſuit-il qu'il fût athée? Je ne le crois pas.

MÉGARIS, (*Géog. anc.*) île ſur la côte d'Italie; Pline la place entre Naples & Pauſilipe. On l'appelle aujourd'hui l'*île de l'Œuf*, à cauſe de ſa figure ovale; & la forteresſe qui eſt deſſus, ſe nomme le *château de l'Œuf*.

MÉGARISE GOLFE, (*Géog.*) en latin *Megariſenus ſinus*, *Melanus*, ou *Cardianus ſinus*; golfe qui fait une partie de l'Archipel, & qui s'étend le long de la côte de la Romanie, depuis la preſqu'île de ce nom, juſqu'à l'embouchure de la Mariſa.

MÉGARSUS, *ou* MAGARSUS, (*Géog. anc.*)

nom 1°. d'une ville de Cilicie, près du fleuve Pyrame ; 2°. d'une riviere de Scythie, ſelon Strabon ; 3°. d'un fleuve de l'Inde, ſelon Denys le Periégete. (*D. J.*)

MÉGELLE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt l'aſſemblée des grands ſeigneurs à la cour de Perſe, ſoit que le ſophi les appelle pour des choſes de cérémonie, ſoit qu'il ait beſoin de leur conſeil dans des affaires importantes & ſecrettes. Les *mégelles* ont été de tous les tems impénétrables.

MÉGERE, (*Mythologie.*) une des furies, la troiſieme de ces déeſſes inexorables, dont l'unique occupation étoit de punir le crime, non-ſeulement dans les enfers, mais même dès cette vie, pourſuivant ſans relâche les ſcélérats par des remords qui ne leur donnoient aucun repos, & par des viſions effrayantes, qui leur faiſoient ſouvent perdre la raiſon. *Voyez* FURIES.

Le nom de *Mégere*, dit Servius, marquoit ſon envie d'exécuter la vengeance céleſte, puiſqu'il vient de μεγαίρω, *invideo*, ou de μεγάλη ἔρις, *magna contentio*.

Au moment qu'il s'agiſſoit de faire mourir quelqu'un, c'étoit ordinairement de *Mégere* que les dieux ſe ſervoient, comme nous le voyons dans le douzieme livre de l'Enéide, lorſque Turnus doit perdre la vie ; & dans Claudien, qui a employé la même furie à trancher les jours de Rufin. (*D. J.*)

MÉGERE, ſ. f. (*Commerce.*) meſure de grains dont on ſe ſert à Caſtres en Languedoc. Quatre *mégeres* font l'émine, & deux émines le ſeptier de cette ville ; on diviſe la *mégere* en quatre boiſſeaux. *Voyez* EMINE, SEPTIER, BOISSEAU. *Dictionnaire de Commerce.* (*G*)

MÉGESVAR, *ou* MEDGIES, (*Géog.*) & par les Allemands MIDWISW, ville de Tranſylvanie ſur le Kokel, chef-lieu d'un comté de même nom ; elle eſt renommée par ſes excellens vins. *Long.* 42. 55. *lat.* 46. 30. (*D. J.*)

MÉGIE, ſ. f. (*Art méchan.*) art de préparer les peaux de mouton ; nous l'avons décrit à l'*article* CHAMOISEUR. *Voyez cet article.*

MÉGILLAT, *ou* MÉGILLOTS, ſ. m. (*Théol.*) terme hébreu qui ſignifie *rouleau :* les Juifs donnent le nom de *Mégillots* à ces cinq livres, l'*Eccléſiaſte*, le *Cantique des Cantiques*, les *Lamentations*, *Ruth* & *Eſther*. C'eſt ce qu'ils nomment les *cinq mégillots*. *Voyez* ROULEAU.

MÉGISSERIE, ſ. f. (*Comm.*) négoce qui ſe fait des peaux de moutons, *&c.* paſſées en mégie.

On appelle auſſi *Mégiſſerie*, le métier des ouvriers qu'on appelle *Mégiſſiers ;* ce qui comprend encore le négoce des laines, que leurs ſtatuts leur permettent de faire.

MÉGISSIER, ſ. m. (*Art méchan.*) celui qui prépare les peaux de moutons, d'agneaux, de chevres, lorſqu'elles ſont délicates & fines. *Voyez* GANT, PEAU, *&c.*

Ce ſont auſſi les *Mégiſſiers* qui préparent les peaux dont on veut conſerver le poil ou la laine, ſoit pour être employés à faire de groſſes fourrures, ou pour d'autres uſages. Ils apprêtent auſſi quelques cuirs propres aux Bourreliers, & font le négoce des laines.

Ce ſont encore les *Mégiſſiers* qui donnent les premieres préparations au parchemin & au vélin avant qu'ils paſſent entre les mains du parcheminier.

La communauté des *Mégiſſiers* de la ville de Paris, eſt aſſez conſidérable : ſes anciens ſtatuts ſont de l'année 1407, & ont été depuis confirmés & augmentés par François I. en 1517, & encore par Henri IV. au mois de Décembre 1594.

Suivant ces ſtatuts, un maître ne peut avoir qu'un apprentif à la fois, & les aſpirans ne peuvent être reçûs maîtres qu'après ſix ans d'apprentiſſage, & après avoir fait un chef-d'œuvre, qui conſiſte à paſſer un cent de peaux de mouton en blanc.

Les fils de maîtres ſont diſpenſés de faire l'apprentiſſage ; mais on ne les diſpenſe pas du chef-d'œuvre.

La communauté des maîtres *Mégiſſiers* eſt régie par trois maîtres jurés ; on en élit deux tous les ans dans une aſſemblée générale des maîtres, & le prevôt de Paris reçoit leur ſerment.

Les autres articles des ſtatuts contiennent des reglemens au ſujet du commerce des laines, que les *Mégiſſiers* ont droit de faire. *Dictionn. de Commerce.*

MÉGISTA, (*Géog. anc.*) île de la mer de Lycie, ſelon Pline & Ptolomée. Il en eſt auſſi fait mention ſur une médaille rapportée par Goltzius.

MÉHAIGNE, (*Géog.*) petite riviere des Pays-Bas : elle a ſa ſource dans le comté de Namur, & ſe perd dans la Meuſe.

MÉHEDIE, (*Géog.*) petite ville d'Afrique, au royaume de Trémécen, à 15 lieues d'Alger, en tirant vers le midi. Elle fut bâtie anciennement par une colonie romaine, comme on le voit par des reſtes d'antiquités & d'inſcriptions qui ſe trouvent dans ſes ruines. C'eſt maintenant une fortereſſe, où le dey d'Alger tient un gouverneur avec une garniſon pour défendre le pays contre les Arabes. (*D. J.*)

ME HERCULES, (*Hiſt. anc.*) jurement des hommes par Hercule : *me Hercules*, eſt la même choſe que *ita me Hercules juvet*. Les femmes ne juroient point par Hercule ; ce dieu ne leur étoit point propice ; une femme lui avoit refuſé un verre d'eau, lorſqu'il avoit ſoif ; les artifices d'une femme lui coûterent la vie ; c'étoit le dieu de la force, & les femmes ſont foibles. On fit dans les premiers ſiecles de l'Egliſe un crime aux Chrétiens de jurer par *Hercule*.

MÉHUN-SUR LOIRE, (*Géogr.*) petite ville de France dans l'Orléanois, élection de Beaugency ; on l'appelle en latin *Magdunum*, *Maidunum*, *Medinum* & *Maudunum ;* il y avoit anciennement un château qui donnoit ſon nom à la ville *Caſtrum Magdunenſe*, mais il fut détruit par les Vandales vers l'an 409. Cette ville a toujours éprouvé dans les guerres le ſort d'Orléans, dont elle eſt à 4 lieues. *Long.* 19. 17. *latit.* 47. 30.

Mais ſa principale illuſtration lui vient d'avoir donné la naiſſance à Guillaume de Lorris, qui vivoit ſous ſaint Louis, & à Jean Clopinel ou Jean de Méhun, qui floriſſoit ſous Philippe le bel vers l'an 1300. Le premier commença le fameux roman de la Roſe, ouvrage imité de l'art d'aimer d'Ovide, & 40 ans après le ſecond le continua. (*D. J.*)

MÉHUN-SUR-YEVRE *ou* MEUN-SUR-YEVRE, (*Géogr.*) en latin *Macedunum*, ancienne ville de France dans le Berry, dans une plaine fertile ſur l'Yevre, à 4 lieues de Bourges, 42 S. O. de Paris. *Long.* 19. 30. *latit.* 47. 8.

Charles VII. avoit fait bâtir dans cette ville un château, où il finit ſa carriere le 12 Juillet 1461, âgé de 58 ans. Il s'y laiſſa mourir de faim, par la crainte que Louis XI. ne l'empoiſonnât, ce prince aimable ne fut malheureux que par ſon pere & par ſon fils. Il eut l'avantage de conquérir ſon royaume ſur les Anglois, & de rentrer dans Paris, comme y entra depuis Henri IV. Tous deux ont été déclarés incapables de poſſéder la couronne, & tous deux ont pardonné ; mais Henri IV. gagna ſes états par lui-même, au lieu que Charles VII. ne fut, pour ainſi dire, que le témoin des merveilles de ſon regne : la fortune ſe plut à les produire en ſa faveur, tandis qu'aux piés de la belle Agnès il conſumoit ſes plus belles années en galanteries, en jeux & en fêtes. Un jour la Hire étant venu lui rendre compte

d'une affaire très-importante après le fâcheux ſuccès de la bataille de Verneuil, le roi très-occupé d'une fête qu'il vouloit donner, lui en fit voir les apprêts, & lui demanda ce qu'il en penſoit: Je penſe, dit la Hire, qu'on ne ſauroit perdre ſon royaume plus gaiement.

Ragneau (François) qui fleuriſſoit ſur la fin du xvj. ſiecle, étoit né à *Méhun-ſur-Yevre*. Il eſt auteur d'un grand commentaire ſur la coûtume de Berry, & d'autres ouvrages ſemblables eſtimés de nos juriſconſultes. (*D. J.*)

MEIBOMIUS, *conduits de meibomius*, (*Anat.*) cet auteur a découvert de nouveaux vaiſſeaux qui prennent leur chemin vers les paupieres, ce qui lui a donné occaſion d'écrire une lettre à l'Angelot ſur cette découverte; on les appelle les *conduits de Meibomius*. *Voyez* ŒIL. Son ouvrage eſt intitulé: *Meibom. de fluxu humorum ad oculum*, Helmſt. 1687.

MÉIDUBRIGA, (*Géog. anc.*) c'eſt la même ville que *Médobrega*, dont nous avons parlé ci-deſſus. *Voyez-en l'article.* (*D. J.*)

MÉIGLE, ſ. m. (*Econom. ruſt.*) outil de vigneron, compoſé d'un fer large du côté du manche, & ſe terminant en pointe. On s'en ſert beaucoup à Chabli.

MEIMAC, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Limouſin, à 7 lieues de Tulles, entre la Véſere & la Dorgogne, avec une abbaye d'hommes, ordre de S. Benoît, fondée en 1080. *Long. 18. 50. latit. 45. 10.* (*D. J.*)

MEIN, ſ. m. (*Comm.*) poids des Indes, qu'on nomme autrement *man*. Le *mein* d'Agra, capitale des états du grand Mogol, dont Surate eſt la ville du plus grand commerce, eſt de ſoixante ſerres, qui font 57 livres $\frac{3}{4}$ de Paris. *Voyez* MAN. *Diction. de commerce.* (*G*)

MEIN, *le*, (*Géog.*) en latin *Mœnus*, grande riviere d'Allemagne. Il prend ſes deux ſources au marquiſat de Culmbach ſur les confins de la Bohème, dans les mêmes montagnes, d'où ſortent la Sala & l'Egra, qui vont ſe perdre dans l'Elbe, l'une au nord, l'autre à l'orient, & le Nab qui coulant vers le midi porte ſes eaux au Danube.

Les deux ſources du *Mein* ſont diſtinguées par les ſurnoms de *weis*, blanc, & de *roth*, rouge. La plus ſeptentrionale eſt le *Mein-blanc*, & la plus méridionale eſt le *Mein-rouge*; tous deux ſe joignent à Culmbach; le *Mein* arroſe l'évêché de Bamberg; celui de Wurtzbourg baigne l'électorat de Mayence, paſſe à Aſchaffenbourg, à Sclingſtad, à Hanau, à Francfort, & va finalement ſe dégorger dans le Rhin à la porte Mayence. Le *Mein* a été long-tems écrit *Moyn.* (*D. J.*)

MEISSEN, (*Géog.*) en latin *Miſna*, *Miſnia* & *Miſena*, conſidérable ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, capitale du Margraviat de Miſnie, auquel elle donne le nom; elle appartenoit autrefois à ſon évêque, qui étoit ſuffragant de Prague, mais les électeurs de Saxe ont ſécularisé cet évêché. Ce fut en 928 que l'empereur Henri fit bâtir *Meiſſen*, & qu'il établit le marquiſat de Miſnie. Aujourd'hui *Meiſſen* eſt luthérienne. Elle reçoit ſon nom du ruiſſeau qu'on appelle la *Meiſſe*, qui y tombe dans l'Elbe, ſur lequel cette ville eſt ſituée, à 3 milles S. E. de Dreſde, 9 S. E. de Leipſick, 15 S. E. de Wittemberg, 80 N. O. de Vienne. *Long. 31. 25. latit. 51. 13.*

MEIX, ſ. m. (*Droit cout. franç.*) ce vieux terme eſt particulier aux coutumes des deux Bourgognes & à celle de Nivernois, où le *meix* ſignifie non-ſeulement la maiſon qu'habite le main-mortable & l'homme de condition ſervile, mais encore les héritages qui ſont ſujets à main-morte & qui accompagnent la maiſon. Ainſi l'*art. 4. du tit. IX.* de la coûtume du duché de Bourgogne porte qu'un *meix* aſſis en lieu de main-morte & entre *meix* main-mortable, eſt réputé de ſemblable condition que ſont les autres *meix*, s'il n'y a titre & uſances au contraire. (*D. J.*)

MÉKKIEMES, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à une ſalle d'audience, où les cauſes ſe plaident & ſe décident. Il y a à Conſtantinople plus de vingt de ces *mekkiemes*.

MÉLA *ou* MELLA, (*Géog. anc.*) dans Virgile *l. IV. v. 277.* riviere de la Gaule tranſpadane, dont la ſource eſt au mont Brennus. Elle paſſe au couchant de Breſcia, & à quelque diſtance de la ville, d'où vient que Catulle, *carmin. LXII. v. 31.* dit:

Flavus *quam molli præcurrit flumine* Mela
Brixia, Veronæ mater amata meæ.

En effet, *Méla* tombe dans l'Oglio aux confins du Breſſan, du Crémoneſe & du Mantouan. Cette riviere garde encore ſon nom & ſa ſource au couchant du lac d'Idro aux confins du Trentin; elle ſe perd dans l'Oglio auprès & au-deſſus d'Oſtiano. (*D. J.*)

MÉLA, (*Géog.*) MILA par Marmol, & MILEUM dans Antonin, ancienne ville d'Afrique, au pays d'Alger. Elle eſt remarquable par deux conciles qui s'y ſont tenus; le premier, en 402; le ſecond, en 416: l'un & l'autre eſt nommé *concilium milevitanum*. Saint Optat a été évêque de cette ville; auſſi eſt-il qualifié *milevitanus epiſcopus* à la tête de ſes œuvres, dont M. Dupin a donné la meilleure édition en 1700, *in-folio*. Ce grand ennemi des Donatiſtes mourut vers l'an 380. (*D. J.*)

MELAMPYRUM, (*Botan.*) en françois *blé de vache*, genre de plante à fleur en maſque, monopétale, anomale, & diviſée en deux levres; la levre ſupérieure eſt en forme de caſque, & l'inférieure n'eſt pas découpée. Il ſort du calice un piſtil qui tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou; ce piſtil devient dans la ſuite un fruit ou une coque qui s'ouvre en deux parties; cette coque eſt diviſée en deux loges par une cloiſon, & remplie de ſemences qui reſſemblent à des grains de froment. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MÉLANAGOGUE, (*Thérapeutique.*) ſignifie dans la doctrine des anciens remedes qui purge la mélancolie. *Voyez* MÉLANCOLIE, HUMEUR & PURGATIF. (*b*)

MELANCHLŒNES, LES, (*Géog. anc.*) en latin *Melanchlæni*, ancien peuple de la Sarmatie aſiatique, ſelon Pline, *l. V. c. ix.* qui les place dans les terres entre le Palus Mœotide & le Volga. Hérodote dit: « Tous les *Mélanchlænes* portent des habits noirs, & c'eſt de-là que leur vient leur nom; » ce ſont les ſeuls entre les Sarmates qui ſe nourriſſent de chair humaine ». (*D. J.*)

MÉLANCOLIE, ſ. f. (*Economie animale.*) c'eſt la plus groſſiere, la moins active, & la plus ſuſceptible d'acidité de toutes nos humeurs. *Voyez* HUMEUR.

La *mélancolie* étoit, ſelon les anciens, froide & ſeche; elle formoit le tempérament froid & ſec. *Voyez* TEMPÉRAMENT.

MÉLANCOLIE, ſ. f. c'eſt le ſentiment habituel de notre imperfection. Elle eſt oppoſée à la gaieté qui naît du contentement de nous-mêmes: elle eſt le plus ſouvent l'effet de la foibleſſe de l'ame & des organes: elle l'eſt auſſi des idées d'une certaine perfection, qu'on ne trouve ni en ſoi, ni dans les autres, ni dans les objets de ſes plaiſirs, ni dans la nature: elle ſe plaît dans la méditation qui exerce aſſez les facultés de l'ame pour lui donner un ſentiment doux de ſon exiſtence, & qui en même tems la dérobe au trouble des paſſions, aux ſenſations vives qui la plongeroient dans l'épuiſement. La *mé-*

lancolie n'eſt point l'ennemie de la volupté, elle ſe prête aux illuſions de l'amour, & laiſſe ſavourer les plaiſirs délicats de l'ame & des ſens. L'amitié lui eſt néceſſaire, elle s'attache à ce qu'elle aime, comme le lierre à l'ormeau. Le Féti la repréſente comme une femme qui a de la jeuneſſe & de l'embonpoint ſans fraîcheur. Elle eſt entourée de livres épars, elle a ſur la table des globes renverſés & des inſtrumens de mathématique jettés confuſément: un chien eſt attaché aux piés de ſa table, elle médite profondément ſur une tête de mort qu'elle tient entre ſes mains. M. Vien l'a repréſentée ſous l'emblème d'une femme très-jeune, mais maigre & abattue: elle eſt aſſiſe dans un fauteuil, dont le dos eſt oppoſé au jour; on voit quelques livres & des inſtrumens de muſique diſperſés dans ſa chambre, des parfums brûlent à côté d'elle; elle a ſa tête appuyée d'une main, de l'autre elle tient une fleur, à laquelle elle ne fait pas attention; ſes yeux ſont fixés à terre, & ſon ame toute en elle-même ne reçoit des objets qui l'environnent aucune impreſſion.

MELANCHOLIE RELIGIEUSE, (*Théol.*) triſteſſe née de la fauſſe idée que la religion proſcrit les plaiſirs innocens, & qu'elle n'ordonne aux hommes pour les ſauver, que le jeûne, les larmes & la contrition du cœur.

Cette triſteſſe eſt tout enſemble une maladie du corps & de l'eſprit, qui procéde du dérangement de la machine, de craintes chimériques & ſuperſtitieuſes, de ſcrupules mal fondés & de fauſſes idées qu'on ſe fait de la religion.

Ceux qui ſont attaqués de cette cruelle maladie regardent la gaieté comme le partage des réprouvés, les plaiſirs innocens comme des outrages faits à la Divinité, & les douceurs de la vie les plus légitimes, comme une pompe mondaine, diamétralement oppoſée au ſalut éternel.

L'on voit néanmoins tant de perſonnes d'un mérite éminent, pénétrées de ces erreurs, qu'elles ſont dignes de la plus grande compaſſion, & du ſoin charitable que doivent prendre les gens également vertueux & éclairés, pour les guérir d'opinions contraires à la vérité, à la raiſon, à l'état de l'homme, à ſa nature, & au bonheur de ſon exiſtence.

La ſanté même qui nous eſt ſi chere, conſiſte à éxécuter les fonctions pour leſquelles nous ſommes faits avec facilité, avec conſtance & avec plaiſir; c'eſt détruire cette facilité, cette conſtance, cette alacrité, que d'exténuer ſon corps par une conduite qui le mine. La vertu ne doit pas être employée à extirper les affections, mais à les regler. La contemplation de l'Etre ſuprême & la pratique des devoirs dont nous ſommes capables, conduiſent ſi peu à bannir la joie de notre ame, qu'elles ſont des ſources intariſſables de contentement & de ſérenité. En un mot, ceux qui ſe forment de la religion une idée différente, reſſemblent aux eſpions que Moïſe envoya pour découvrir la terre promiſe, & qui par leurs faux rapports, découragerent le peuple d'y entrer. Ceux au contraire, qui nous font voir la joie & la tranquillité qui naiſſent de la vertu, reſſemblent aux eſpions qui rapporterent des fruits délicieux, pour engager le peuple à venir habiter le pays charmant qui les produiſoit. (*D. J.*)

MELANCHOLIE, ſ. f. (*Médecine*) μελαγχολια eſt un nom compoſé de μελαινα, *noire*, & χολη, *bile*, dont Hippocrate s'eſt ſervi pour déſigner une maladie qu'il a cru produite par la bile noire dont le caractere générique & diſtinctif eſt un délire particulier, roulant ſur un ou deux objets déterminément, ſans fievre ni fureur, en quoi elle differe de la manie & de la phréneſie. Ce délire eſt joint le plus ſouvent à une triſteſſe inſurmontable, à une humeur ſombre, à la miſanthropie, à un penchant décidé pour la ſolitude, on peut en compter autant de ſortes qu'il y a des perſonnes qui en ſont attaquées; les uns s'imaginent être des rois, des ſeigneurs, des dieux; les autres croient être méthamorphoſés en bêtes, en loups, en chiens, en chats, en lapins: on appelle le délire de ceux-ci *lycanthropie*, *cynanthropie*, *gallantropie*, &c. *voyez* ces mots, & en conſéquence de cette idée, ils imitent ces animaux & ſuivent leur genre de vie; ils courent dans les bois, ſe brûlent, ſe battent avec les animaux, *&c.* on a vû des mélancholiques qui s'abſtenoient d'uriner dans la crainte d'inonder l'univers & de produire un nouveau déluge. Trallian raconte qu'une femme tenoit toujours le doigt levé dans la ferme perſuaſion qu'elle ſoutenoit le monde; quelques uns ont cru n'avoir point de tête, d'autres avoir le corps ou les jambes de verre, d'argille, de cire, *&c.* il y en a beaucoup qui reſſentant de la gêne dans quelque partie, s'imaginent y avoir des animaux vivans renfermés.

Il y a une eſpece de *mélancholie* que les arabes ont appellé *kutabuk*, du nom d'un animal qui court toujours de côté & d'autre ſur la ſurface de l'eau, ceux qui en ſont attaqués ſont ſans ceſſe errans & vagabons: le délire qui eſt diamétralement oppoſé à celui-là eſt extrêmement rare. Sennert dit lui-même ne l'avoir pas pû obſerver dans le cours de ſa pratique. Un médecin de l'électeur de Saxe nommé *Janus*, raconte qu'un paſteur tomba dans cette eſpece de *mélancholie;* il reſtoit dans l'état & la ſituation où il s'étoit mis juſqu'à ce que ſes amis l'en tiraſſent; lorſqu'il étoit une fois aſſis, il ne ſe ſeroit jamais relevé; il ne parloit pas, ne faiſoit que ſoupirer, étoit triſte, abattu, ne mangeoit que lorſqu'on lui mettoit le morceau dans la bouche, *&c.* on peut rapporter à la *mélancholie*, la noſtralgie ou maladie du pays, le fanatiſme & les prétendus poſſeſſions du démon. Les mélancholiques ſont ordinairement triſtes, penſifs, rêveurs, inquiets, conſtans dans l'étude & la méditation, patiens du froid & de la faim; ils ont le viſage auſtere, le ſourcil froncé, le teint baſané, brun, le ventre conſtipé. Foreſtus fait mention d'un mélancholique, qui reſta trois mois ſans aller du ventre, *lib. II. obſerv. 43.* & on lit dans les memoires de Petersbourg, *tom. I. pag. 368.* l'hiſtoire d'une fille auſſi mélancholique, qui n'alla pas à la ſelle de pluſieurs mois. Ils ſe comportent & raiſonnent ſenſément ſur tous les objets qui ne ſont pas relatifs au ſujet de leur délire.

Les cauſes de la *mélancholie* ſont à-peu-près les mêmes que celles de la manie; *voyez ce mot:* les chagrins, les peines d'eſprit, les paſſions, & ſur-tout l'amour & l'appétit vénerien non ſatisfait, ſont le plus ſouvent ſuivis de délire mélancholique; les craintes vives & continuelles manquent rarement de la produire: les impreſſions trop fortes que font certains prédicateurs trop outrés, les craintes exceſſives qu'ils donnent des peines dont notre religion menace les infracteurs de ſa loi, font dans des eſprits foibles des révolutions étonnantes. On a vû à l'hôpital de Montelimart pluſieurs femmes attaquées de manie & de *mélancholie* à la ſuite d'une miſſion qu'il y avoit eu dans cette ville; elles étoient ſans ceſſe frappées des peintures horribles qu'on leur avoit inconſidérement préſentées; elles ne parloient que déſeſpoir, vengeance, punition, *&c.* & une entr'autres ne vouloit abſolument prendre aucun remede, s'imaginant qu'elle étoit en enfer, & que rien ne pouvoit éteindre le feu dont elle prétendoit être dévorée. Et ce ne fut qu'avec une extrême difficulté que l'on vint à bout de l'en retirer, & d'éteindre ces prétendues flammes. Les dérangemens qui arrivent dans le foie, la rate, la matrice, les voies hemorroïdales donnent ſouvent lieu à la *mélancholie.* Le

long uſage d'alimens auſteres, endurcis par le ſel & la fumée, les débauches, le commerce immodéré avec les femmes diſpoſe le corps à cette maladie, quelques poiſons lents produiſent auſſi cet effet; il y en a qui excitent auſſi-tôt le délire mélancholique : Plutarque (dans la vie d'Antoine) rapporte que les ſoldats d'Antoine paſſant par un déſert, furent obligés de manger d'une herbe qui les jetta tous dans un délire qui étoit tel, qu'ils ſe mirent tous à remuer, à tourner, à porter les pierres du camp; vous les euſſiez vû couchés par terre, occupés à défricher & tranſporter ces rochers, & peu de tems après mourir en vomiſſant de la bile; le vin fut, au rapport de cet auteur, le ſeul antidote ſalutaire.

Quelques médecins, très-mauvais philoſophes, ont ajouté à ces cauſes l'opération du démon; ils n'ont pas héſité à lui attribuer des *mélancholies* dont ils ignoroient la cauſe, ou qui leur ont paru avoir quelque choſe de ſurnaturel; ils ont fait comme ces auteurs tragiques, qui ne ſachant comment amener le dénouement de leur piece, ont recours à quelque divinité qu'ils font deſcendre à propos pour les terminer.

Les ouvertures des cadavres des perſonnes mortes de cette maladie, ne préſentent aucun vice ſenſible dans le cerveau auquel on puiſſe l'attribuer; tout le dérangement s'obſerve preſque toujours dans le bas-ventre, & ſur-tout dans les hypocondres, dans la région épigaſtrique; le foie, la rate, l'uterus paroiſſent principalement affectés & ſemblent être le principe de tous les ſymptômes de la manie; parcourons pour nous en convaincre, les différentes obſervations anatomiques qu'on a faites dans le cas préſent. 1°. Bartholin a trouvé la rate extrêmement petite & les capſules atrabilaires conſiderablement augmentées, *centur. 1. hiſt. 38.* Riviere a vu l'épiploon rempli de tumeurs skirrheuſes, noirâtres, dans un chanoine de Montpellier, mélancholique, *lib. XIII. cap. jx.* Mercatus écrit, que ſouvent les vaiſſeaux méſaraïques ſont variqueux, carcinomateux, engorgés, diſtendus par un ſang noirâtre. Wolfrigel a fait la même obſervation, *miſcellan. curioſ. ann. 1670.* Antoine de Pozzis raconte, qu'on trouva dans le cadavre d'un prince mort mélancholique, le méſentere engorgé, parſemé de varices noirâtres, le pancreas obſtrué, la rate fort groſſe, le foie petit, noir & skirrheux, les reins contenans plus de cent petits calculs, *&c. ibid. ann. 4. obſerv. 29.* Enfin, nous remarquerons en général, que très-ſouvent les cadavres des mélancholiques examinés, nous font voir un dérangement conſiderable dans le bas-ventre; dans les uns les viſcères ont paru groſſis, monſtrueux, dans d'autres extrêmement petits, flétris ou manquans abſolument; dans ceux-ci, durs, skirrheux; dans ceux-là, au contraire, ramollis, tombant en diſſolution: dans la plûpart on les a vûs de même que l'eſtomac, le cœur & le cerveau, inondés d'un ſang noirâtre ou d'une humeur noire, épaiſſe, gluante comme de la poix, que les anciens appelloient *atrabile* ou *mélancholie;* on peut conſulter à ce ſujet Bartholin, Dodonée, Lorichius, Hoechſtetter, Blazius, Hoffman, *&c.* Conſiderant toutes ces obſervations, & les cauſes les plus ordinaires de cette maladie, l'on ne ſeroit pas éloigné de croire que tous les ſymptômes qui la conſtituent ſont le plus ſouvent excités par quelque vice dans le bas-ventre, & ſur-tout dans la region épigaſtrique. Il y a tout lieu de préſumer que c'eſt-là que reſide ordinairement la cauſe immediate de la *mélancholie*, & que le cerveau n'eſt que ſympathiquement affecté; pour s'aſſurer qu'un dérangement dans ces parties peut exciter le délire mélancholique, il ne faut que faire attention aux lois les plus ſimples de l'économie animale, ſe rappeller que ces parties ſont parſemées d'une grande quantité de nerfs extrêmement ſenſibles, conſidérer que leur leſion jette le trouble & le déſordre dans toute la machine, & quelquefois eſt ſuivie d'une mort prochaine; que l'inflammation du diaphragme determine un délire phrénétique, connu ſous le nom de *paraphréneſie;* & enfin, il ne faut que ſavoir que l'empire & l'influence de la region épigaſtrique ſur tout le reſte du corps, principalement ſur la tête, eſt très-conſiderable; ce n'eſt pas ſans fondement que Van-Helmont y avoit placé un archée, qui de-là gouvernoit tout le corps, les nerfs qui y ſont répandus lui ſervoient de rènes pour en diriger les actions.

Des faits que nous avons cités plus haut, on pourroit auſſi déduire que la bile noire ou atrabile que les anciens croyoient embarraſſée dans les hypocondres, n'eſt pas auſſi ridicule & imaginaire que la plûpart des modernes l'ont penſé : outre ces obſervations, il eſt conſtant que des mélancholiques ont rendu par les ſels & le vomiſſement des matieres noirâtres, épaiſſes comme de la poix, & que ſouvent ces évacuations ont été ſalutaires; on lit dans les mélanges des curieux de la nature, *decad. 1. ann. 6. pag. lxxxxij.* une obſervation rapportée par Dolée, d'un homme qui fut guéri de la *mélancholie* par une ſueur bleuâtre qui ſortit en abondance de l'hypocondre droit. Schmid *ibid.* raconte auſſi que dans la même maladie, un homme fut beaucoup ſoulagé d'une excrétion abondante d'urine noire; mais comment & par quel méchaniſme, un pareil embarras dans le bas-ventre peut-il exciter ce délire, ſymptôme principal de *mélancholie*, c'eſt ce que l'on ignore? Il nous ſuffit d'avoir le fait conſtaté, une recherche ulterieure eſt très-difficile purement théorique & de nulle importance; il ſeroit ridicule de dire avec quelques auteurs, que les eſprits animaux étant infectés de cette humeur noire, ils en ſont troublés, perdent leur nitidité & leur tranſparence, & en conſequence l'ame ne voit plus les objets que confuſement, comme dans un miroir terni ou à travers d'une eau bourbeuſe.

Cette maladie eſt trop bien caracteriſée par l'eſpece de délire qui lui eſt propre, pour qu'on puiſſe la méconnoître, on peut même la prévoir lorſqu'elle eſt prête à ſe décider; les ſymptômes qui la précedent ſont à-peu-près les mêmes que nous avons rapportés à l'article MANIE, *voyez ce mot.* Si la triſteſſe & la crainte durent long-tems, c'eſt un ſigne de *mélancholie* prochaine, dit Hippocrate: le même auteur remarque, que ſi quelque partie eſt engourdie & que la langue devienne incontinente, cela annonce la *mélancholie; aphor. 23. lib. VI.* &c.

La *mélancholie* eſt rarement une maladie dangereuſe, elle peut être incommode, deſagréable, ou au contraire plaiſante, ſuivant l'eſpece de délire; ceux qui ſe croient rois, empereurs, qui s'imaginent goûter quelque plaiſir, ne peuvent qu'être fâchés de voir guérir leur maladie; c'eſt ainſi qu'un homme qui s'imaginoit que tous les vaiſſeaux qui arrivoient à un port lui appartenoient, fut très-fâché ayant ratrappé ſon bon ſens, d'être déſabuſé d'une erreur auſſi agréable. Tel étoit auſſi le mélancholique dont Horace nous a tranſmis l'hiſtoire, qui étant ſeul au theâtre, croyoit entendre chanter de beaux vers & voir jouer des tragédies ſuperbes; il étoit fâché contre ceux qui lui avoient remis l'eſprit dans ſon aſſiete naturelle, & qui le privoient par-là de ce plaiſir.

Poſt me occidiſtis, amici,
Non ſervaſtis, ait; cui ſic extorta voluptas,
Et demptus per vim mentis gratiſſimus error.

Epiſt. 2. lib. II.

Il n'en eſt pas de même de ceux qui penſent être transformés en bêtes, qui ont des délires triſtes, inquiets; celui, par exemple, qui s'abſtenoit de piſſer crainte d'inonder le monde, riſquoit beaucoup pour ſa ſanté & pour ſa vie, en retenant un excrément dont le ſéjour dans la veſſie ou la ſuppreſſion peut occaſionner des maladies très-fâcheuſes. Le délire, dit Hippocrate, qui roule ſur les choſes néceſſaires, eſt très-mauvais en géneral: il eſt à craindre que les vices du bas-ventre n'empirent, que la bile noire ne ſe forme & n'engorge ces vaiſſeaux & même ſe mêle avec le ſang; l'épilepſie ſuccedant auſſi quelquefois à la *mélancholie*. Les tranſports ou metaſtaſes des maladies mélancholiques, dit Hippocrate, ſont dangereuſes au printems & à l'automne; elles ſont ſuivies de même, de convulſion, de mortification ou d'aveuglement, *aphor. 56. lib. II.* il y a beaucoup à eſperer que la *mélancholie* ſera diſſipée ſi le flux hemorroïdal, les varices ſurviennent; les déjections noires, la galle, les différentes éruptions cutanées, l'élephantiaſis ſont auſſi, ſuivant Hippocrate, d'un très-heureux augure.

Il faut dans la curation de la *mélancholie*, pour que le ſuccès en ſoit plus aſſuré, commencer par guérir l'eſprit & enſuite attaquer les vices du corps, lorſqu'on les connoît; pour cela il faut qu'un médecin prudent ſache s'attirer la confiance du malade, qu'il entre dans ſon idée, qu'il s'accommode à ſon délire, qu'il paroiſſe perſuadé que les choſes ſont telles que le mélancholique les imagine, & qu'il lui promette enſuite une guériſon radicale, & pour l'operer, il eſt ſouvent obligé d'en venir à des remedes ſinguliers; ainſi lorſqu'un malade croira avoir renfermé quelque animal vivant dans le corps, il faut faire ſemblant de l'en retirer; ſi c'eſt dans le ventre, on peut par un purgatif qui ſecoue un peu vivement produire cet effet, en jettant adroitement cet animal dans le baſſin, ſans que le malade s'en apperçoive; c'eſt ainſi que certains charlatans par des tours de ſoupleſſe ſemblables abuſent de la crédulité du peuple, & paſſent pour habiles à faire ſortir des vipères ou autres animaux du corps. Si le mélancholique croit l'animal dans ſa tête, il ne faut pas balancer à faire une inciſion ſur les tégumens, le malade comptera pour rien les douleurs les plus vives, pourvû qu'on lui montre l'animal dont la préſence l'incommodoit ſi fort; cette inciſion a cet autre avantage, que ſouvent elle fait ceſſer les douleurs de tête qui en impoſoient au malade pour un animal & ſert de cautere toujours très-avantageux.

On voit dans les différens recueils d'obſervations, des guériſons auſſi ſingulieres. Un peintre, au rapport de Tulpius, croyoit avoir tous les os du corps ramollis comme de la cire, il n'oſoit en conſéquence faire un ſeul pas; ce médecin lui parut pleinement perſuadé de la vérité de ſon accident; il lui promit des remedes infaillibles, mais lui défendit de marcher pendant ſix jours, après leſquels il lui donnoit la permiſſion de le faire. Le mélancholique penſant qu'il falloit tout ce tems aux remedes pour agir & pour lui fortifier & endurcir les os, obéit exactement, après quoi il ſe promena ſans crainte & avec facilité.

Il fallut uſer d'une ruſe pour engager celui dont nous avons parlé plus haut à piſſer: on vint tout effarouché lui dire que toute la ville étoit en feu, qu'on n'avoit plus eſpérance qu'en lui pour empêcher la ville d'être réduite en cendres; il fut ému de cette raiſon & urina, croyant fortement par-là d'arrêter l'incendie. Il eſt auſſi quelquefois à-propos de contrarier ouvertement leurs ſentimens, d'exciter en eux des paſſions qui leur faſſent oublier le ſujet de leur délire: c'eſt au medecin ingénieux & inſtruit à bien ſaiſir les occaſions. Un homme croyoit avoir des jambes de verre; & de peur de les caſſer, il ne faiſoit aucun mouvement: il ſouffroit avec peine qu'on l'approchât; une ſervante aviſée lui jetta exprès contre les jambes du bois: le mélancholique ſe met dans une colere violente, au point qu'il ſe leve & court après la ſervante pour la frapper. Lorſqu'il fut revenu à lui, il fut tout ſurpris de pouvoir ſe ſoutenir ſur ſes jambes, & de ſe trouver guéri. Trallian raconte qu'un medecin diſſipa le délire mélancholique d'un homme qui s'imaginoit n'avoir point de tête, en lui mettant deſſus une balle de plomb dont le poids douloureux lui fit appercevoir qu'il en avoit une. On doit avoir vis-à-vis des mélancholiques l'attention de ne rien dire qui ſoit relatif au ſujet de leur délire: par ce moyen ils l'oublient ſouvent eux-mêmes; ils raiſonnent alors, & agiſſent très-ſenſément ſur tout le reſte; mais dès qu'on vient à toucher à cette corde, ils donnent des nouveaux ſignes de folie. On doit auſſi écarter de leur vûe les objets qui peuvent les reveiller. Un de ces mélancholiques qui s'étoit figuré qu'il étoit lapin, raiſonnoit cependant en homme très-ſenſé dans un cercle; lorſque malheureuſement un chien entroit dans la chambre, alors il ſe mettoit à fuir & alloit ſe cacher promptement ſous un lit pour éviter les pourſuites du chien. On peut dans ce cas-là occuper l'eſprit de ces perſonnes ailleurs, l'amuſer, le diſtraire par des bals, des ſpectacles, & ſur-tout par la muſique, dont les effets ſont merveilleux.

Pour ce qui regarde le corps, les ſecours dont l'efficacité eſt la mieux conſtatée, ſont ceux qu'on tire de la diete; ils ſont préférables à ceux que la pharmacie nous offre, & encore plus à ceux qui viennent de la Chirurgie. Je prens ici le mot *diete* dans toute ſon étendue, pour l'uſage des ſix choſes non naturelles; & on doit interdire aux mélancholiques des viandes endurcies par le ſel & la fumée, les liqueurs ardentes, mais non pas le vin, qui eſt un des grands anti-mélancholiques, qui fortifie & réjouit l'eſtomac; les viandes les plus legeres, les plus faciles à digérer, ſont les plus convenables; les fruits d'été bien mûrs ſont très-ſalutaires. On doit beaucoup attendre dans cette maladie du changement d'air, du retour du printems, des voyages, de l'équitation, des frictions ſur le bas-ventre, des exercices vénériens, ſur-tout quand leur privation a occaſionné la maladie, & encore plus de la jouiſſance d'un objet aimé, *&c.* la maladie du pays exige le retour dans la patrie; il eſt dangereux de différer trop tard ce remede ſpécifique: on eſt quelquefois obligé d'en venir, malgré ces ſecours, à quelques remedes; on doit bien ſe garder d'aller recourir à ces biſarres compoſitions qui portent ces noms faſtueux d'*exhilarans*, *anti-mélancholiques*, &c. ces remedes ſemblent n'être faits que pour en impoſer, *ad fucum & pompam*, omme on dit. Les ſeuls remedes vraiment indiqués, ſont ceux qui peuvent procurer le flux hémorrhoïdal ou le rappeller, les apéritifs ſalins, le nître, le ſel de Glauber, le ſel de ſeignette, le tartre vitriolé, *&c.* les martiaux, les fondans aloétiques, hémorrhoïdaux, hépatiques, les ſavonneux ſur-tout: ces médicamens variés ſuivant les indications, les circonſtances, les cas, & prudemment adminiſtrés, ſont très-efficaces dans cette maladie, & la guériſſent radicalement. Il eſt quelquefois auſſi à-propos de purger; il faut, ſuivant l'avis d'Hippocrate, *aphor. 9. liv. IV.* inſiſter davantage ſur les purgatifs catharctiques, même un peu forts, & parmi ceux-là il faut choiſir ceux que les obſervateurs anciens ont regardés comme ſpécialement affectés à la bile noire, & qui ſont connus ſous le nom de *mélanagogues*, tels ſont, parmi les doux ou médiocres, les mirobolans indiens, le polypode, l'épithime, le ſéné; parmi les forts, on compte la

pierre d'Arménie, lazuli, la coloquinte, l'hellébore noir, *&c.*

MÉLANDRIN, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer. On le confond ſouvent avec le ſargo auquel il reſſemble beaucoup par la forme du corps & par la poſition & le nombre des nageoires. Le corps eſt preſqu'entierement noir, & le tour de la tête a une couleur violette ; les dents ſont petites & aiguës. Ce poiſſon differe du ſargo en ce qu'il n'a pas la queue fourchue ; ſa chair eſt ferme & aſſez nourriſſante. Rondelet, *Hiſt. des poiſſons, I. part. liv. V. chap. vij.* *Voyez* SARGO, *poiſſon.*

MÉLANGE, ſ. m. (*Gram.*) il ſe dit de l'aggrégation de pluſieurs choſes diverſes. Le vin de cabaret eſt un *mélange* pernicieux à la ſanté. La ſociété eſt un *mélange* de ſots & de gens d'eſprit. On donne le titre de *mélanges*, à un recueil d'ouvrages compoſés ſur des ſujets divers. Le *mélange* des animaux produit des monſtres & des mulets. On ne s'eſt pas aſſez occupé du *mélange* des eſpeces.

MÉLANGE, (*Pharm.*) c'eſt une opération de pharmacie, ſoit chimique, ſoit galénique, qui conſiſte à unir enſemble pluſieurs ſimples, ſoit ſolides, ſoit liquides, ou pluſieurs drogues par elles-mêmes compoſées; comme lorſqu'on fait un opiate avec la thériaque, la confection hyacinthe & le catholicon double. Ce *mélange* doit être raiſonné ; car il faut joindre des remedes qui ſoient analogues, & dont l'union faſſe un effet plus énergique ; c'eſt ainſi que les ſels joints au ſéné tirent mieux ſa teinture, & que les alkalis joints aux graiſſes aident à diviſer les corps gras & à les rendre miſcibles à l'eau & plus efficaces ſoit pour l'intérieur, ſoit pour l'extérieur.

Le *mélange* eſt faux & nuiſible, lorſqu'on emploie des médicamens qui n'ont nulle analogie, ou qui ſe détruiſent. On peut reprocher ce défaut à pluſieurs compoſitions galéniques, quoique faſtueuſes & faites avec beaucoup d'appareil ; on a même fait ce jugement il y a long-tems de la thériaque d'Andromachus.

Les poudres diamargariti froides & chaudes, les eſpeces diambra & autres, ſont des preuves plus que ſuffiſantes de ce que nous avançons. On peut dire que dans ces *mélanges* on ſouffle tout-à-la-fois le chaud & le froid. *Voyez* PHARMACIE *à l'article* PRÉPARATION.

MÉLANGE, *terme de Chapellerie*, qui ſe dit de la quantité de chaque matiere qui entre dans la compoſition d'un chapeau, & que l'on mêle enſemble : par exemple, du poil de lapin avec du caſtor, de la laine de mouton avec celle des agneaux, *&c.* *Voyez* CHAPEAU.

MÉLANGE, ſe dit *en Peinture*, des teintes qu'on fait en mêlant les couleurs ſur la palette avec un couteau, & ſur la toile avec le pinceau ; c'eſt-à-dire, en les fondant enſemble. On ne dit point, des couleurs bien *mélangées*, mais des couleurs bien fondues.

MÉLANGE, en terme *de Potier*, eſt proprement l'action de mêler la terre avec du ſable, du ciment, ou du mâche-fer. Le fournaliſte fait toujours ſon *mélange* avec du mâche-fer. *Voyez* FOURNALISTES.

MELANI MONTES, (*Géog. anc.*) en grec μέλανα ὄρη, chaîne de montagnes que Ptolomée place dans l'Arabie-pétrée : ce ſont les mêmes montagnes que l'Ecriture-ſainte nomme *Oreb* & *Sinaï.*

MÉLANIDE, adj. f. (*Mythol.*) ſurnom qu'on a donné quelquefois à Vénus, & qu'on a formé du grec μέλας, ténebres, parce que cette déeſſe aime le ſilence de la nuit, dans la recherche de ſes plaiſirs.

MELANIPPIUM FLUMEN, (*Géog. anc.*) riviere d'Aſie dans la Pamphylie ; elle étoit conſacrée à Minerve, au rapport de Quintus-Calaber, *liv. III.*

MÉLANO-SYRIENS, LES, *Melano-Syri*, (*Géog. anc.*) c'eſt-à-dire, *Syriens-noirs.* On appelloit de ce nom les habitans de la véritable Syrie, au-delà du mont Taurus, pour les diſtinguer des *Leuco-Syriens*, c'eſt-à dire, *Syriens-blancs*, qui habitoient dans la Cappadoce, vers le Pont-Euxin. (*D. J.*)

MÉLANTERIE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une ſubſtance minérale, ſur laquelle les ſentimens des Naturaliſtes ont été très-partagés. Il y a tout lieu de croire que ce qu'ils ont voulu déſigner par-là, n'eſt autre choſe qu'une eſpece de terre ou de pierre de couleur noire, chargée d'un vitriol qui s'eſt formé par la décompoſition des pyrites. C'eſt ce que M. Henckel a fait voir dans ſa *pyritologie* ; ainſi la *mélanterie* peut être définie *une pierre noire chargée de vitriol.* (—)

MELANTHII, (*Géog. anc.*) écueil de la mer Icarienne, auprès de Samos. Strabon en parle, *liv. XIV. pag. 636.* Le nom moderne eſt *Furni*, ſelon Niger, & *Fornelli*, ſelon d'autres. (*D. J.*)

MÉLAS, (*Médec.*) tache de la peau, ſuperficielle, noirâtre, de couleur de terre d'ombre. Cette tache eſt exempte de douleur & d'excoriation, & la couleur de la peau n'y eſt altérée qu'à ſa ſurface. Elle paroît peu différer des taches livides de quelques ſcorbutiques. *Voyez* LENTILLES. (*Y*)

MÉLAS, (*Géog. anc.*) ce mot eſt grec, & ſignifie *noir ;* & parce que les fleuves dont le cours eſt lent, ou dont le fonds eſt obſcur, paroiſſent avoir les eaux noires, les anciens ont appellé bien des rivieres du nom de *Mélas.* Il y en avoit une en Arcadie, une en Achaïe, une en Béotie, une en Migdonie, une en Macédoine, une en Pamphylie, une en Theſſalie, & une en Thrace, dont le nom moderne eſt *Sulduth* ; enfin, une en Cappadoce ; on l'appelle aujourd'hui *Caraſon.*

MÉLAS *Sinus*, (*Géog. anc.*) golfe de Thrace, à l'embouchure de la riviere de même nom. L'île de Samo-Thrace étoit à l'entrée ; la ville de Cardia étoit au fond du golfe. Cette ville de *Cardia* s'appelle aujourd'hui *Mégariſſe*, & donne ſon nom au golfe. L'île de Samandrachi eſt la Samo-Thrace des anciens. (*D. J.*)

MÉLASSE, ſ. f. (*Mat. méd.*) c'eſt cette matiere graiſſeuſe & huileuſe, mais fluide qui reſte du ſucre après le raffinage, & à laquelle on n'a pu donner, en la faiſant brûler, une conſiſtance plus ſolide que celle du ſirop ; on l'appelle auſſi pour cela *ſirop de ſucre.*

Cette *mélaſſe* eſt à proprement parler l'eau-mere du ſucre, ou la fécule du ſucre qu'on n'a pu faire cryſtalliſer, ni mettre en forme de pain.

Quelques-uns font de cette eau-mere une eau-de-vie qui eſt fort mal-ſaine.

Il s'eſt trouvé des empiriques qui ont fait uſage de ce prétendu ſirop pour différentes maladies, qu'ils donnoient ſous un nom emprunté ; ce qui a mis ce remede en vogue pendant quelque tems.

Les gens de la campagne des environs des villes où ſe fait le raffinage du ſucre, uſent beaucoup de cette ſorte de ſirop ; ils en mangent ; ils en mettent dans l'eau ; ils en font une eſpece de vin, & s'en ſervent au lieu de ſucre ; quelques épiciers en frelatent leur eau-de-vie. *Voyez* SUCRE.

MÉLAZZO *ou* MÉLASSO, (*Géog.*) ancienne ville de la Turquie aſiatique, dans la Natolie. C'eſt l'ancienne *Mylaſa* où l'on voyoit encore dans le dernier ſiecle de beaux monumens d'antiquité, entr'autres un petit temple de Jupiter, un grand temple dédié à Auguſte, & la belle colonne érigée en l'honneur de Ménander, fils d'Euthydeme, un de ſes plus célebres citoyens. *Long. 45. 30. lat. 37. 23.*

MELCA, μέλκα, (*Pharmac.*) ce terme eſt latin ſelon Galien, & ſignifie une ſorte louable d'aliment rafraîchiſſant, humectant, & en uſage chez les Romains. C'eſt une eſpece d'oxygala, ou de lait repoſé

& mélé avec du vinaigre bouillant. *Gorræus.*

MELCARTHUS, (*Mythol.*) dieu des Tyriens, en l'honneur duquel les habitans de Tyr célebroient tous les quatre ans avec une grande pompe les jeux quinquennaux ; *voyez* QUINQUENNAUX.

Melcarthus eſt compoſé de deux mots phéniciens *mélec* & *kartha*, dont le premier ſignifie *roi* & le ſecond *ville*, c'eſt-à-dire, le roi, le ſeigneur de la ville. Les Grecs trouvant quelque conformité entre le culte de ce dieu à Tyr, & celui qu'on rendoit dans la Grece à Hercule, s'imaginerent que c'étoit la même divinité ; & en conſéquence ils appellerent le dieu de Tyr, l'*Hercule* de Tyr : c'eſt ainſi qu'il eſt nommé par erreur dans les Macchabées d'après l'uſage des Grecs.

Il y a beaucoup d'apparence que *Melcarthus* eſt le *Baal* de l'Ecriture, dont Jézabel apporta le culte de Tyr chez les Iſraélites ; car comme *mélec-cartha* en phénicien, ſignifie le *roi* de la ville, pareillement *baal-cartha* dans la même langue, veut dire le *ſeigneur* de la ville ; & comme dans l'Ecriture *baal* tout ſeul, ſignifie le *dieu* de Tyr, *mélec* ſe trouve auſſi ſignifier ſeul le même *dieu*. Héſychius dit Μάλικα, τον Ἡρακλέα Ἀμαθούσιοι ; *Malic*, nom d'Hercule chez les Amathuſiens : or les Amathuſiens étoient une colonie des Tyriens en Chypre. *Voyez*, ſi vous voulez de plus grands détails, Sanchoniaton *apud Euſeb. de præpar. evang. I.* Bocharti Phaleg, *part. 2. lib. I. c. xxxiv. & lib. II. c. ij.* Selden, *de diis ſyriis ;* & Fulleri, *miſcellan. III. xvij.* (*D. J.*)

MELCHISÉDÉCIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens ſectaires, qui furent ainſi appellés parce qu'ils élevoient Melchiſedech au-deſſus de toutes les créatures, & même au-deſſus de Jeſus-Chriſt.

L'auteur de cette ſecte étoit un certain Théodote, banquier, diſciple d'un autre Théodote, corroyeur, en ſorte que les *Melchiſédéciens* ajouterent ſeulement à l'héréſie des Théodotiens ce qui regardoit en particulier Melchiſedech qui étoit, ſelon eux, la grande & excellente vertu. *Dict. de Trévoux.*

Cette héréſie fut renouvellée en Egypte, ſur la fin du troiſieme ſiecle, par un nommé *Hierax* qui ſoutenoit que Melchiſedech étoit le Saint-Eſprit, abuſant pour cet effet de quelques paſſages de l'épître aux Hébreux.

On connoît une autre ſorte de *Melchiſédéciens* plus nouveaux qui paroiſſent être une branche des Manichéens. Ils ont pour Melchiſedech une extrême vénération. Ils ne reçoivent point la circonciſion, & n'obſervent point le ſabbat. Ils ne ſont proprement ni juifs, ni payens, ni chrétiens, & demeurent principalement vers la Phrygie. On leur a donné le nom d'*Atingani*, comme qui diroit gens qui n'oſent toucher les autres de peur de ſe ſouiller. Si vous leur préſentez quelque choſe ils ne le recevront pas de votre main, mais ſi vous le mettez à terre ils le prendront ; & tout de même ils ne vous préſenteront rien avec la main, mais ils le mettront à terre afin que vous le preniez. Cedren. Zonar. Scalig. *ad Euſeb. pag. 241.*

Enfin, on peut mettre au nombre des *Melchiſédéciens* ceux qui ont ſoutenu que Melchiſedech étoit le fils de Dieu, qui avoit apparu ſous une forme humaine à Abraham : ſentiment qui a eu de tems en tems des défenſeurs, & entr'autres Pierre Cunæus dans ſon livre *de la république des Hébreux.* Il a été réfuté par Chriſtophe Schlegel, & par pluſieurs autres auteurs qui ont prouvé que Melchiſedech n'étoit qu'un pur homme, par les textes mêmes qui paroiſſent les plus favorables à l'opinion contraire. C'eſt ce qu'on peut voir au long dans *la diſſertation* du pere Calmet *ſur Melchiſedech.*

MELCHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt le nom qu'on donne aux ſectaires du Levant, qui ne parlent point la langue grecque, & qui ne different preſque en rien des Grecs, tant pour la croyance que pour les cérémonies.

Ce mot eſt la même choſe dans la langue ſyriaque que *royaliſtes.* Autrefois ce nom fut donné aux Catholiques par les hérétiques, qui ne voulurent point ſe ſoumettre aux déciſions du concile de Chalcédoine, pour marquer par-là qu'ils étoient de la religion de l'empereur.

On nomme cependant aujourd'hui *Melchites* parmi les Syriens, les Cophtes ou Egyptiens, & les autres nations du Levant, ceux qui n'étant point de véritables Grecs, ſuivent néanmoins leurs opinions. C'eſt pourquoi Gabriel Sionite, dans ſon traité de la religion & des mœurs des Orientaux, leur donne indifféremment le nom de Grecs & de *Melchites.* *Voyez* GREC.

Il obſerve encore qu'ils ſont répandus dans tout le Levant, qu'ils nient le purgatoire, qu'ils ſont ennemis du pape, & qu'il n'y en a point dans tout l'Orient qui ſe ſoient ſi fort déclarés contre ſa primauté ; mais ils n'ont point là-deſſus, ni ſur les articles de leur croyance, d'autres ſentimens que ceux des Grecs ſchiſmatiques.

Ils ont traduit en langue arabe l'eucologe des Grecs, & pluſieurs autres livres de l'office eccléſiaſtique. Ils ont auſſi dans la même langue les canons des conciles, & en ont même ajouté des nouveaux au concile de Nicée, qu'on nomme ordinairement les *canons arabes*, que pluſieurs ſavans traitent de ſuppoſés. Ces mêmes canons arabes ſont auſſi à l'uſage des Jacobites & des Maronites. *Voyez* CANONS. *Dict. de Trévoux.*

MELECHER, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) idole que les Juifs adorerent. *Melecher* fut, ſelon les uns, le ſoleil ; la lune, ſelon d'autres. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que les femmes lui offroient un gâteau ſigné d'une étoile, & que les Grecs faiſoient à la lune l'offrande d'un pain ſur lequel la figure de cette planete étoit imprimée.

MELEK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la baſſe-Autriche, ſur le Danube. Elle eſt ancienne, & a pluſieurs choſes qui la rendent remarquable.

Cluvier veut qu'on l'ait d'abord appellée *Nomaleck*, d'où le nom moderne s'eſt formé par une abréviation aſſez ordinaire chez toutes les nations. Quoi qu'il en ſoit, elle appartient préſentement à la fameuſe abbaye des Bénédictins, qui commande la ville & les campagnes des environs, je dis qui commande, parce qu'elle eſt bien fortifiée, & qu'elle a ſu ſe défendre en 1619 des attaques de l'armée des états d'Autriche ligués contre elle, avec la Bohème. Cette abbaye ne releve que du ſaint-ſiège ; & quoique l'abbé qui en eſt ſeigneur aujourd'hui n'ait plus ni les richeſſes, ni la puiſſance dont jouiſſoient ſes prédéceſſeurs avant les guerres de religion, il conſerve encore la préſéance dans toutes les dietes du pays.

Lazius prétend que les Bénédictins ont été établis généreuſement à *Melek* par Léopold II. & Albert III. qui leur céderent le château où ils réſidoient eux-mêmes.

C'eſt dans leur égliſe, la plus riche de l'Autriche, qu'eſt le tombeau de Colmann, prince du ſang des rois d'Ecoſſe, qui, paſſant dans cet endroit en équipage de pélerin pour ſe rendre à Jéruſalem, fut arrêté par le gouverneur du pays, & pendu comme eſpion, en 1014.

Meleck eſt bâtie au-bas d'une colline, à 12 milles d'Allemagne de Vienne. *Long. 33. 25. lat. 48. 15.* (*D. J.*)

MELDELA, LA, (*Géog.*) en latin moderne, *Meldula*, petite place d'Italie, dans la Romagne. Elle appartient à ſon propre prince, qui eſt de la maiſon

maiſon Pamphili, & eſt à 3 lieues S. de Forli, 41 de Ravenne. *Long.* 29. 45. *lat.* 44. 23. (*D. J.*)

MELDORP, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne, au duché de Holſtein, dans la Dithmarſe, proche la Milde & la mer, à 5 milles S. de Tonningen, 3 S. O. de Lunden, 12 N. O. de Hambourg. *Long.* 34. 10. *lat.* 42. 32. ſelon les géographes du pays. (*D. J.*)

MÉLÉCÉ, (*Géog.*) *ou* MÉLÉCEY en Bourgogne près de Chatton; c'eſt un village, mais j'en parle à cauſe de ſa grande ancienneté : il ſe nommoit *ager miliacenſis* dans le ſeptieme ſiecle. Cuſſet, dans ſon hiſtoire de Châlons, donne la deſcription d'un temple des anciens Gaulois, qui ſubſiſtoit encore de ſon tems en ce lieu. Dom Jacques Martin a obſervé que la figure de cet édifice tenoit le milieu entre le rond & le quarré. (*D. J.*)

MÉLÉDA, (*Géog.*) en latin *Melita*, par les Eſclavons *Mlit*; île de Dalmatie, dans le golfe de Veniſe. Elle appartient à la république de Raguſe, a 10 lieues de long, abonde en poiſſon, vin, orangers & citronniers. Il y a une fameuſe abbaye de Bénédictins. C'eſt dans cette île que ſaint Paul fut mordu d'une vipere ſelon l'opinion de quelques critiques; & d'autres en plus grand nombre prétendent que c'étoit à Malte. *Long.* 35d. 28′. 38″. *lat.* 42d. 41′. 46″. (*D. J.*)

MÉLER, v. act. (*Gramm.*) c'eſt faire un mélange, *voyez l'article* MÉLANGE. *Méler au jeu*, c'eſt battre les cartes, afin qu'elles ne ſe retrouvent pas dans l'ordre où elles étoient. *Méler du vin*, c'eſt le falater. *Méler une ſerrure*, c'eſt en embarraſſer les reſſorts; *ſe méler*, ſe dit auſſi de certains fruits, lorſque la maturité les colore; il ne faut pas *ſe méler* ordinairement d'une affaire étrangere, on s'expoſe à faire dire de ſoi, *de quoi ſe méle-t-il ?* Dieu a ſi ſagement *mêlé* la peine au plaiſir, que l'homme ignore ſi la vie eſt un bien ou un mal. Il ſe *méle* d'un méchant métier.

MÉLER UN CHEVAL, (*Maréchal.*) en terme de manege, c'eſt, à l'égard du cavalier, le mener de façon qu'il ne ſache ce qu'on lui demande. Un cheval de tirage eſt *mêlé*, lorſqu'il embarraſſe ſes jambes dans les traits qui s'attachent à la voiture.

MÉLÈS, (*Géog. anc.*) petite riviere d'Aſie, près de Smyrne, dans l'Ionie. A la ſource de cette riviere, dit Pauſanias, eſt une grotte dans laquelle on penſe qu'Homere compoſa ſon iliade; c'eſt du-moins de cette tradition que ce poëte a pris le ſurnom de *Méléſigène*, & c'eſt auſſi ſur ce fondement que Tibulle diſoit :

Poſſe Meletæas *nec mallem vincere* chartas.
(*D. J.*)

MELESE, *larix*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en chaton, compoſée de pluſieurs ſommets & ſtérile. L'embryon naît entre les feuilles du jeune fruit & devient une ſemence foliacée, cachée ſous les écailles qui ſont attachées à l'axe & qui compoſent le fruit. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les feuilles naiſſent par bouquet. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

MELESE, ſ. m. *larix*, (*Botan.*) grand arbre qui ſe trouve communément dans les montagnes des Alpes, des Pyrénées, & de l'Apennin; dans le Canada, dans le Dauphiné, en France, & particulierement aux environs de Briançon. C'eſt le ſeul des arbres réſineux qui quitte ſes feuilles en hiver : il donne une tige auſſi droite, auſſi forte, & auſſi haute que les ſapins, avec leſquels il a beaucoup de reſſemblance à pluſieurs égards. La tête de l'arbre ſe garnit de quantité de branches qui s'étendent & ſe plient vers la terre; les jeunes rameaux ſont ſouples comme un oſier, & tout l'arbre en général a beaucoup de flexibilité. Son écorce eſt épaiſſe, crevaſſée, & rouge en-dedans, comme celles de la plûpart des arbres réſineux. Au commencement du printems cet arbre a un agrément ſingulier : d'abord, les jeunes branches de la derniere année ſe chargent de fleurs mâles ou chatons écailleux, de couleur de ſoufre, raſſemblés en un globule; les fleurs femelles paroiſſent enſuite à d'autres endroits des mêmes branches : ce ſont de petites pommes de pin, écailleuſes, d'une vive couleur de pourpre violet, de la plus belle apparence : puis viennent les feuilles d'un verd tendre des plus agréables; elles ſont raſſemblées plus ou moins en nombre de quarante ou ſoixante, autour d'un petit mamelon. L'arbre produit des cônes qui contiennent la ſemence; ils ſont en maturité à la fin de l'hiver, mais il faut les cueillir avant le mois de Mars, dont le hâle les fait ouvrir, & les graines qui ſont très-menues & très-legeres, tombent bien-tôt & ſe diſperſent. Le *meleſe* eſt ſi robuſte, qu'il réſiſte à nos plus grands hivers. Son accroiſſement eſt régulier; il ſe plaît dans les lieux élevés & expoſés au froid, ſur les croupes des hautes montagnes tournées au nord, dans des places incultes & ſtériles. Il vient auſſi dans un terrein ſec & léger; mais il ſe refuſe au plat pays, aux terres fortes, cretacées, ſablonneuſes, à l'argile, & à l'humidité. Il lui faut beaucoup d'air & de froid; il n'exige aucune culture, lorſqu'il eſt placé à demeure.

Cet arbre n'eſt point aiſé à multiplier : on ne peut en venir à bout qu'en ſemant ſes graines après les avoir tirées des cônes : pour y parvenir on expoſe les cônes au ſoleil ou devant le feu; on les remue de tems en tems; les écailles s'ouvrent peu à peu, & les graines en ſortent. On peut les ſemer dès le commencement de Mars; mais la ſaiſon dans ce mois étant ſujette aux alternatives d'une humidité trop froide, ou d'un hale trop brûlant, qui font pourrir ou deſſécher les graines; il vaut beaucoup mieux attendre les premiers jours d'Avril. Et comme cette graine leve difficilement, & que les plants qui en viennent, exigent des précautions pour les garantir des gelées pendant les premieres années, il ſera plus convenable de la ſemer dans des caiſſes plates ou terrines, que de les riſquer en pleine terre. On le répete encore, & on ne peut trop le redire, il eſt très-difficile de faire lever la graine de *meleſe*, & de conſerver pendant la premiere année les jeunes plants qui en ſont venus. Faites préparer un aſſemblage de terres de différentes qualités, en ſorte pourtant que celles qui ſont legeres dominent; ce mélange ſervira à emplir les caiſſes ou terrines juſqu'à un pouce près du bord. Après que les graines y ſeront ſemées, faites-les recouvrir d'un pouce de terreau très-pourri, très-leger, très-fin; faites-les placer contre un mur, ou une paliſſade à l'expoſition du levant, & recommandez de ne les arroſer que modérément dans les grandes ſéchereſſes; les graines leveront au bout d'un mois; preſcrivez de nouveaux ſoins pour l'éducation des jeunes plants. La trop grande ardeur du ſoleil & les pluies trop abondantes, peuvent également les faire périr : on pourra les garantir du premier inconvénient en ſuppléant quelque abri, & les ſauver de l'autre en inclinant les terrines pour empêcher l'eau de ſéjourner. Il faudra ſerrer les caiſſes ou terrines pendant l'hiver, & ne les ſortir qu'au mois d'Avril lorſque la ſaiſon ſera bien adoucie; car rien de ſi contraire aux jeunes plants d'arbres réſineux que les pluies froides, les vents deſſéchant, & le hâle brûlant qu'on éprouve ordinairement au mois de Mars. On pourra un an après les mettre en pepiniere; dans une terre meuble & legere, vers la fin de Mars ou le commencement d'Avril, lorſqu'ils ſont ſur le point de pouſſer. On aura ſoin de conſerver de la terre au-

tour de leurs racines en les tirant de la caiſſe, de les garantir du ſoleil & des vents, juſqu'à ce qu'ils ayent pouſſé, & de les ſoutenir & dreſſer avec des petites baguettes; parce qu'ils s'inclinent volontiers & ſe redreſſent difficilement, ſi on les a négligés. Au bout de trois ans, on pourra les tranſplanter à demeure ſur la fin du mois d'Octobre, lorſque les feuilles commencent à tomber. Ils réuſſiſſent rarement lorſqu'ils ont plus de deux piés, ou deux piés & demi de hauteur, à-moins qu'on ne puiſſe les enlever & les tranſporter avec la motte de terre. Ces arbres viennent lentement pendant les cinq premieres années; mais dès qu'ils ont pris de la force, ils pouſſent vigoureuſement, & ſouvent ils s'élevent à 80 piés. On peut les tailler & leur retrancher des branches ſans inconvénient, avec l'attention néanmoins d'en laiſſer à l'arbre plus qu'on ne lui en retranche.

Le bois du *meleſe* eſt d'un excellent ſervice; il eſt dur, ſolide, facile à fendre. Il y en a de rouge & de blanc; ce qui dépend de l'âge de l'arbre: le rouge eſt le plus eſtimé; auſſi eſt-ce le plus âgé. Il eſt propre aux ouvrages de charpente, & à la conſtruction des petits bâtimens de mer; on le préfere au pin & au ſapin pour la menuiſerie. Ce bois eſt d'une grande force & de très-longue durée; il ne tombe pas en vermoulure; il ne contracte point de gerſure; il pourrit difficilement, & on l'emploie avec ſuccès contre le courant des eaux. Il eſt bon à brûler, & on en fait du charbon qui eſt recherché par ceux qui travaillent le fer. On ſe ſert de l'écorce des jeunes *meleſes*, comme de celle du chêne, pour tanner les cuirs.

Le *meleſe* eſt renommé pour trois productions; la manne, la réſine, & l'agaric.

La manne que l'on trouve ſur le *meleſe*, ſe forme en petits grains blancs, mollaſſes, glutineux, que la tranſpiration raſſemble pendant la nuit ſur les feuilles de l'arbre, au fort de la ſeve, dans les mois de Mai & Juin. Les jeunes arbres ſont couverts de cette matiere au lever du ſoleil, qui la diſſipe bientôt. Plus il y a de roſée, plus on trouve de manne; elle eſt auſſi plus abondante ſur les arbres jeunes & vigoureux. C'eſt ce que l'on appelle la *manne de Briançon*, qui eſt la plus commune & la moins eſtimée des trois eſpeces de manne que l'on connoît. On ne l'emploie qu'à défaut de celle de Syrie & de celle de Calabre.

On donne le nom de *térébenthine*, à la réſine que l'on fait couler du *meleſe*, en y faiſant des trous avec la tarriere. On tire cette réſine depuis la fin de Mai juſqu'à la fin de Septembre. Les arbres vigoureux en donnent plus que ceux qui ſont trop jeunes ou trop vieux. Un *meleſe* dans la force de l'âge peut fournir tous les ans ſept à huit livres de térébenthine pendant quarante ou cinquante ans. C'eſt dans la vallée de S. Martin & dans le pays de Vaudois en Suiſſe, que s'en fait la plus grande récolte, & c'eſt à Briançon ou à Lyon qu'on la porte vendre. On trouvera ſur ce ſujet un détail plus circonſtancié dans *le traité des arbres* de M. Duhamel, au mot *Larix*.

L'agaric eſt une eſpece de champignon qui croît ſur le tronc du *meleſe*. On croyoit que cette production étoit une excroiſſance, une tumeur cauſée par la maladie, ou la foibleſſe de l'arbre; mais M. Tournefort conſidérant l'agaric comme une plante, l'a miſe au nombre des champignons; & M. Micheli a prétendu depuis avoir vû dans l'agaric des fleurs & des ſemences. On diſtingue encore un agaric mâle, & un agaric femelle. On ne fait nul cas du premier; mais le ſecond eſt d'uſage en Médecine: c'eſt un purgatif qui étoit eſtimé des anciens, & qui l'eſt fort peu à préſent. *Voyez le mot* AGARIC.

Outre le *meleſe* ordinaire auquel on doit principalement appliquer ce qui vient d'être dit, on connoît encore quelques eſpeces de cet arbre, ſavoir:

Le meleſe à fruit blanc: c'eſt la couleur des petits cônes naiſſans qui en fait toute la différence. Ils ſont d'un blanc très-éclatant, au lieu que ceux du *meleſe* ordinaire ſont d'une couleur pourpre très-vive. On peut encore ajoûter que les feuilles de l'eſpece à fruit blanc, ſont d'un verd plus clair & plus tendre.

Le meleſe de Canada, ou *le meleſe noir*: ſes feuilles ſont moins douces au toucher & d'un verd moins clair; cet arbre eſt encore bien peu connu en France.

Le meleſe d'Archangel: tout ce qu'on en ſait, c'eſt qu'il donne ſes feuilles trois ſemaines plutôt que le *meleſe* ordinaire, & que ſes branches ſont plus minces & plus diſpoſées par leur flexibilité à s'incliner vers la terre. *M. D'AUBENTON le Subdélégué.*

MELESE, (*Mat. méd.*) cet arbre appartient à la matiere médicale, comme lui fourniſſant une eſpece de manne connue dans les boutiques ſous le nom de *manne de Briançon*, ou de *meleſe*, & une eſpece de térébenthine communément appellée *térébenthine de Veniſe*. *Voyez* MANNE & TÉRÉBENTHINE. (*b*)

MELET *ou* SAUCLES, (*Hiſt. nat.*) poiſſon fort long, relativement à ſa groſſeur qui n'excede pas celle du petit doigt; il a le dos épais, le ventre plat, les yeux grands & la bouche petite & ſans dents. La couleur du ventre eſt argentée; le dos eſt brun, & le tour de la tête en partie jaune & en partie rouge comme dans la ſardine. Il a deux nageoires auprès des ouies, une de chaque côté, deux autres ſous le ventre placées plus en-arriere; une autre grande nageoire ſituée immédiatement au-deſſous de l'anus, & deux ſur le dos; toutes ces nageoires ſont blanches; le corps de ce poiſſon eſt tranſparent; on voit ſeulement une ligne obſcure lorſqu'on le regarde à contre jour, ou lorſqu'il eſt cuit. Cette ligne s'étend ſur les côtés du corps depuis la tête juſqu'à la queue: le *melet* eſt de bon goût, il a la chair aſſez ferme. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. prem. part. liv. VII. chap. IX.* *Voyez* POISSON.

MELETTE, *voyez* NADELLE.

MELFI, (*Geog.*) ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Baſilicate, avec un château ſur une roche, le titre de principauté, & un évêché ſuffragant de la Cerenza, mais exempt de ſa juriſdiction. Il ne faut pas la confondre avec Amalfi. Elle eſt à quatre milles de l'Offante, 15 N. O. de Conza, 65 N. E. de Naples. *Longit.* 33. 26. *latit.* 41. 2. (*D. J.*)

MELIANTHE, ſ. f. *melianthus*, (*Botan. exot.*) genre de plante à fleur polipétale, anomale, compoſée de quatre pétales diſpoſés tantôt en éventail, & tantôt en forme de cône. Le piſtil ſort du calice, qui eſt découpé profondément en pluſieurs parties inégales, & devient dans la ſuite un fruit tétragone & reſſemblant à une veſſie: ce fruit eſt diviſé en quatre loges, & contient des ſemences arrondies. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte trois eſpeces de ce genre de plante, qui ne different qu'en grandeur: les Botaniſtes l'appellent *melianthus africanus*, à cauſe de ſon origine afriquaine.

Cette plante s'éleve en général à la hauteur de ſept à huit piés, toûjours verte, & en vigueur. Sa tige eſt de la groſſeur d'un, deux, ou trois pouces, ronde, cannelée, rude au toucher, noueuſe, ſolide, rougeâtre.

Ses feuilles ſont faites, & à peu près rangées comme celles de la pimprenelle, mais cinq ou ſix fois auſſi grandes, liſſes, nerveuſes, dentelées profondément tout-autour, de couleur de verd de mer, d'une odeur forte, puante, aſſoupiſſante, d'un goût herbeux, un peu ſtyptique.

Ses fleurs naiſſent aux ſommités de la tige diſpoſées en épis, d'un noir rougeâtre, attachées à de petits pédicules rouges, couverts d'un fin coton, portant ſous la fleur une feuille de la grandeur de l'ongle, quelquefois purpurine, quelquefois d'un purpurin verdâtre.

Ces fleurs ſont irrégulieres, à quatre pétales, diſpoſées en main ouverte, ou en cône, ſoutenues par un calice découpé juſqu'à la baſe en cinq parties inégales, & contenant au fond un ſuc mielleux rouge-noir, doux, vineux, & fort agréable.

Quand la fleur eſt paſſée, le piſtil devient un fruit véſiculaire, gros comme celui du nigella, membraneux, relevé de quatre coins, & diviſé en quatre loges, qui renferment des ſemences rondelettes, noirâtres, luiſantes comme celles de la pivoine.

La racine de cette plante eſt vivace, groſſe, branchue, ligneuſe, rampante profondément en terre, & s'étendant beaucoup.

La *melianthe* eſt originaire d'Afrique : M. Herman profeſſeur en Botanique à Leyde, l'a fait connoître en Europe, & lui a donné ſon nom, qui ſignifie *fleur miellée*, parce que ſa fleur eſt pleine d'un ſuc miellé qu'elle diſtille.

On cultive cette plante en Europe dans les jardins des Botaniſtes curieux, ſur-tout en Angleterre ; elle y fleurit, & y perfectionne ſes graines. Miller vous apprendra ſa culture, qui n'eſt même pas difficile. (*D. J.*)

MELIAPOUR, *ou* MELIAPOR, (*Géog.*) ville célebre de l'Inde, en-deçà du Gange, ſur la côte de Coromandel, au royaume de Carnate. On l'appelle auſſi *S. Thomé ;* quoiqu'à proprement parler, *Meliapour* & *S. Thomé*, ſoient plutôt deux villes contiguës qu'une ſeule : *Meliapour* n'eſt habitée que par des Indiens & des Mahométans, au lieu qu'il y a beaucoup d'arméniens & quelques portugais à *S. Thomé*. *Meliapour* eſt nommée par les Indiens *Mailabourain*, c'eſt-à-dire *ville des paons*, parce que les princes qui y regnoient portoient un paon pour armes. Aurengzeb ayant conquis le royaume de Golconde, eſt aujourd'hui maître de *Meliapour* & de *Saint-Thomé*, où les Portugais ont eu long-tems un quartier conſidérable. *Long. 98. 30. lat. 13. 10.*

MELIBÆE, (*Géog. anc.*) en latin *Meliboa*, ancienne ville de Thrace, dans la Theſſalie, au pié du mont Oſſa, & au-deſſus de Démétriade, comme le prouve un paſſage de Tite-Live, *liv. XLIV. chap. xiij.*

MELIBŒUS MONS, LE, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une montagne de la Germanie, dont Céſar parle, *de bello gallico*, *lib. VI. cap. x.* Il eſt aſſez vraiſſemblable que *Blocberg* eſt le nom moderne du *Melibœus* des anciens. Il eſt dans le Hartz, nom qui conſerve encore quelque choſe de celui d'Hercynie. Les Cattes voiſins du *Melibœus*, *Catti Melibœi*, étoient les Cattes limitrophes des Chéruſques. (*D. J.*)

MELICA, ſ. f. (*Gram. Hiſt. nat. Bot.*) blé battu ; c'eſt une eſpece de millet qui pouſſe pluſieurs tiges à la hauteur de huit ou dix piés, & quelquefois de treize, ſemblables à celles des roſeaux, groſſes comme le doigt, noueuſes, remplies d'une moëlle blanche. De chaque nœud il ſort des feuilles longues de plus d'une coudée, longues de trois ou quatre doigts, ſemblables auſſi à celles des roſeaux ; ſes fleurs ſont petites, de couleur jaune, oblongues, pendantes ; elles naiſſent par bottes ou bouquets, longs preſque d'un pié, larges de quatre à cinq pouces. Lorſqu'elles ſont paſſées, il leur ſuccede des ſemences preſque rondes, plus groſſes du double que celle du millet ordinaire, de couleur tantôt jaune ou rouſſâtre, tantôt noire. Ses racines ſont fortes & fibreuſes ; le *melica* aime les terres graſſes & humides ; on la cultive en Eſpagne, en Italie, & en d'autres pays chauds. Les payſans nettoyent le grain, & l'ayant fait moudre, ils en pétriſſent du pain friable, lourd, & peu nourriſſant ; on en engraiſſe la volaille & les pigeons en Toſcane ; on fait de la moëlle des tuyaux un remede pour les écrouelles. Gaſpard Bauhin déſigne cette plante par cette phraſe, *millium arundinaceum*, *ſubrotondo ſemine*, *torgo nominatum.*

MELICERIS, ſ. m. (*Chirurgie.*) eſt une tumeur enfermée dans un kiſte, & contenant une matiere qui reſſemble à du miel, d'où lui vient ſon nom. Elle eſt ſans douleur, & reſſemble beaucoup à l'athérome & au ſtéatome. *Voyez* ATHÉROME & STÉATOME.

Le *meliceris* eſt une eſpece de loupe. *Voyez* LOUPE. (*Y*)

MÉLICRATE, (*Chimie*, *Diete*, *Mat. med.*) eſt la même choſe qu'hydromel. *Voyez* HYDROMEL, & MIEL.

MELIO, *ou* MELIS, (*Marine.*) *Voyez* TOILE.

MELIKTU-ZIZIAR, *ou* PRINCE DES MARCHANDS, ſ. m. (*Hiſt. mod. & Comm.*) On nomme ainſi en Perſe celui qui a l'inſpection générale ſur le commerce de tout le royaume, & particulierement ſur celui d'Iſpaham. C'eſt une eſpece de prevôt des marchands, mais dont la juriſdiction eſt beaucoup plus étendue que parmi nous.

C'eſt cet officier qui décide & qui juge de tous les différends qui arrivent entre marchands ; il a auſſi inſpection ſur les tiſſerands & les tailleurs de la cour ſous le nazir, auſſi-bien que le ſoin de fournir toutes les choſes dont on a beſoin au ſerrail : enfin il a la direction de tous les courtiers & commiſſionnaires qui ſont chargés des marchandiſes du roi, & qui en font négoce dans les pays étrangers. *Voyez* NAZIR & SERRAIL. *Dictionn. de Comm.* (*G*)

MELILLE, *Melilla*, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Garet. Elle tire ſon nom de la quantité de miel qu'on trouve dans ſon terroir. Les Eſpagnols la prirent en 1496, & y bâtirent une citadelle ; mais cette ville eſt retournée aux Maures. Elle eſt près de la mer, à 30 lieues de Trémécen. *Long. 16. 36. lat. 34. 58.* (*D. J.*)

MELILOT, ſ. m. *melilotus*, (*Bot.*) genre de plante à fleur papilionacée : le piſtil ſort du calice & devient, quand ſa fleur eſt paſſée, une capſule découverte, c'eſt-à-dire qu'elle n'eſt pas enveloppée du calice de la fleur comme dans le trefle. Cette capſule contient une ou deux ſemences arrondies. Ajoutez aux caracteres de ce genre que chaque pédicule porte trois feuilles. Tournefort, *inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte 15 eſpeces de *mélilot*, auxquelles on peut joindre celle qui eſt repréſentée dans les *memoires de l'académie de Pétersbourg*, *tome VIII. page 279*. Elle y eſt nommée *melilotus*, *ſiliquâ membranaceâ, compreſſâ ;* & elle eſt venue de graines cueillies en Sibérie. Mais c'eſt aſſez de décrire ici le *mélilot* commun à fleurs jaunes, qu'on appelle vulgairement *mirlirot ;* c'eſt le *melilotus Germanicus* de C. B. P. & des I. R. H. 407, en anglois *the common* ou *german mélilot.*

Sa racine eſt blanche, pliante, garnie de fibres capillaires fort courtes, plongées profondément dans la terre ; ſes tiges ſont ordinairement nombreuſes, quelquefois elle n'en a qu'une ; elles ſont hautes d'une coudée ou d'une à deux coudées, liſſes, cylindriques, cannelées, foibles, cependant creuſes, branchues, revêtues de feuilles qui viennent par intervalles au nombre de trois ſur une même queue, grêles & longues d'un pouce & demi ; ces feuilles ſont oblongues, légerement dentelées, & comme rangées à leur bord, liſſes, d'un verd foncé.

Ses fleurs naiſſent ſur de longs épis qui ſortent des aiſſelles des feuilles : elles ſont clair-ſemées, légumineuſes, petites, jaunes, à quatre pétales, portées ſur des pédicules courts très-menus ; il leur ſuccede des capſules ou gouſſes fort courtes, ſimples, pendantes, ridées, nues, c'eſt-à-dire qui ne ſont pas cachées dans le calice, comme dans le treſle, noires quand elles ſont mûres ; elles renferment chacune une ou deux graines arrondies, jaunâtres, d'une ſaveur légumineuſe.

Cette plante verte n'a preſque point d'odeur ; mais quand elle eſt ſeche, elle en a une très-pénétrante : elle croît en abondance dans les haies, les buiſſons & parmi les blés ; elle eſt d'uſage étant fleurie. On s'en ſert extérieurement pour amollir, réſoudre, digérer. On tire de ſes fleurs une eau diſtillée qui s'emploie dans les parfums. (*D. J.*)

MÉLILOT, *ou* MIRLIROT, (*Pharm. & Mat. méd.*) Les ſommités fleuries de *mélilot* ſont employées très-fréquemment dans les décoctions pour les lavemens carminatifs & adouciſſans, & pour les fomentations réſolutives & diſcuſſives : on les applique en cataplaſmes, étant cuites dans de l'eau avec les plantes & les ſemences émollientes, ſur les tumeurs inflammatoires, dont on prétend qu'elles arrêtent les progrès ou qu'elles procurent la maturation. Quelques auteurs ont recommandé l'application extérieure de ces fomentations ou de ces cataplaſmes, comme étant très-utile contre les affections inflammatoires des viſceres, & particulierement contre la pleuréſie. *Voyez aux articles* INFLAMMATION, PLEURÉSIE & TOPIQUE, quels fonds on peut faire ſur les ſecours de ce genre.

Le ſuc ou l'infuſion des fleurs de *mélilot* ont été recommandés dans les ophthalmies douloureuſes.

On emploie rarement le *mélilot* à l'intérieur ; quelques auteurs ont recommandé cependant l'infuſion & la décoction de ſes fleurs contre les inflammations du bas-ventre, les douleurs néphrétiques & les fleurs blanches.

On garde dans quelques boutiques une eau diſtillée & chargée d'un petit parfum leger qui ne peut lui communiquer que très-peu de vertu médicinale.

Le *mélilot* a donné ſon nom à ſon emplâtre dont l'uſage eſt aſſez fréquent, & dont voici la compoſition.

Emplâtre de mélilot *de la pharmacopée de Paris.* Prenez des ſommités de *mélilot* fleuries & fraîches, trois livres ; hachez-les & jettez-les dans quatre livres de ſuif de bœuf fondu ; cuiſez juſqu'à la conſommation preſqu'entiere de l'humidité ; exprimez le ſuif fortement, & mêlez-y de réſine blanche ſix livres, de cire jaune trois livres, & votre emplâtre eſt fait. (*b*)

MÉLINDE, *Melindum*, (*Géogr.*) royaume d'Afrique ſur la côte orientale de l'Ethiopie, au Zanguebar. Les Portugais y ont un fort, à cauſe qu'ils font le commerce de cette côte, le long de laquelle il y a des îles conſidérables. Tout le pays eſt arroſé de pluſieurs rivieres. (*D. J.*)

MÉLINE, ſ. f. (*Hiſt. anc. des foſſiles.*) *melinum*, n. Celſ. Vitr.

Vitruve dit que la *méline* étoit un métal ; il parle comme les anciens, qui appelloient indifféremment *métal* tout ce qui ſe tiroit de la terre ; car la *méline* étoit une vraie terre alumineuſe, & de couleur jaune, ſelon Dioſcoride. Pline lui donne une couleur blanche, & Servius une couleur fauve : mais les modernes s'en tiennent au ſentiment de Dioſcoride ; & ce que les Peintres appellent *ocre de rut*, approche fort de la deſcription que cet auteur fait de la terre *méline*. Galien nomme ſous ce titre divers emplâtres qui devoient apparemment ce nom à leur couleur jaune. (*D. J.*)

MÉLINET-CERINTHE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée & profondement découpée. Cette fleur eſt fermée dans quelques eſpeces, & ouverte dans d'autres. Le piſtil ſort du calice, qui eſt tétragone ; il tient à la partie poſtérieure de la fleur comme un clou, & il devient dans la ſuite un fruit compoſé de deux coques, qui ſe diviſent en deux loges dans leſquelles on trouve une ſemence pour l'ordinaire oblongue. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MELINUM, (*Hiſt. nat. Peinture.*) Les anciens donnoient ce nom à une terre très-blanche dont les Peintres ſe ſervoient dans leurs ouvrages pour peindre en blanc. On nous dit que cette terre étoit légere, douce au toucher, friable entre les doigts, & qu'elle coloroit : jettée dans l'eau, elle faiſoit un petit bruit ou une eſpece de ſifflement ; elle s'attachoit à la langue, & fondoit comme du beurre dans la bouche. C'eſt de cette terre que l'on ſe ſervoit anciennement pour le blanc dans la Peinture ; depuis on lui a ſubſtitué le blanc de céruſe, qui a l'inconvénient de jaunir. M. Hill prétend que le *melinum* ou la terre dont on vient de parler, eſt exempte de ce défaut, & demeure toujours blanche, ce qui mérite d'être examiné.

Le nom de cette terre annonce qu'on la trouvoit dans l'île de *Melos* ou *Milo* ; mais d'après la deſcription qu'on en donne, il paroît que nous n'avons pas beſoin de l'aller chercher ſi loin, puiſque nous avons des terres blanches qui ont tous les caracteres qui viennent d'être rapportés ; il s'agit ſeulement de ſavoir ſi elles prendroient corps avec l'huile, qualité néceſſaire pour ſervir dans la Peinture. (—)

MÉLIORATION, ſ. f. (*Gramm. & Juriſprud.*) en terme de palais ſignifie toute impenſe que l'on a faite pour rendre un héritage meilleur, comme d'avoir réparé les bâtimens, d'y avoir ajouté quelque nouvelle conſtruction ; d'avoir fumé, marné, ou amandé autrement les terres ; d'avoir fait des plants d'arbres fruitiers ou de bois. *Voyez* FRUITS, IMPENSES, RESTITUTION. (*A*)

MÉLISSE, *Meliſſa*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur monopétale labiée : la levre ſupérieure eſt relevée, arrondie, & diviſée en deux parties, & l'inférieure en trois. Le piſtil ſort du calice, & il eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur ; ce piſtil eſt accompagné de quatre embryons, qui deviennent autant de ſemences arrondies & renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les fleurs naiſſent dans les aiſſelles des feuilles, & qu'elles ne ſont pas entierement verticillées. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte ſix eſpeces de ce genre de plante, dont les deux principales ſont la *mélisſe* des jardins & la *mélisſe* de bois.

La *mélisſe* des jardins ou la *mélisſe* cultivée, *meliſſa hortenſis* des Botaniſtes, en anglois *the common garden baum*, pouſſe ſes tiges à la hauteur de deux piés, quarrées, preſque liſſes, rameuſes, dures, roides, fragiles ; ſes feuilles ſont oblongues, d'un verd brun, aſſez ſemblables à celles du calament ou du baume des jardins, luiſantes, hériſſées d'un petit poil follet, dentelées ſur les bords, d'une odeur de citron fort agréable, & d'un goût un peu âcre.

Des aiſſelles des feuilles ſortent des fleurs verticillées qui ne forment point d'anneaux entiers autour de la tige, mais ſont placées ordinairement au nombre de ſix, trois d'un côté & trois de l'autre ; elles ſont en gueule, petites, blanches, ou d'un rouge-pâle : chacune d'elles eſt un tuyau découpé par le haut en deux levres, ſoutenu par un long calice velu, tubuleux, diviſé en deux parties.

Quand la fleur eſt paſſée, il lui ſuccede quatre

ſemences jointes enſemble, preſque rondes ou oblongues, enfermées dans le calice de la fleur. On cultive la *méliſſe* dans les jardins: elle fleurit en Juin, Juillet & Août; l'hiver elle ſe ſeche ſur la ſurface de la terre, mais ſa racine ne périt point. Elle eſt ligneuſe, longue, fibreuſe & rampante.

La *méliſſe* des jardins eſt d'un grand uſage en Medecine; Gaſpar Hoffman conſeille de la cueillir au printems pour les boutiques, avant que la fleur paroiſſe, parce que dès qu'elle vient à fleurir, elle ſent la punaiſe. Elle contient beaucoup d'huile exaltée & de ſel eſſentiel.

La *méliſſe* des bois, la *méliſſe* ſauvage, la *méliſſe* bâtarde ou la *méliſſe* puante (car elle porte tous ces noms), eſt celle que Tournefort appelle *meliſſa humilis, ſylveſtris, latifolia, maximo flore, purpuraſcente*, I. R. H. 193 *lamium montanum, meliſſæ folio*, par C. B. P. 231.

Elle vient dans les bois & differe de la précédente par ſes tiges, beaucoup plus baſſes & moins rameuſes, par ſes feuilles plus velues, plus longues; par ſes fleurs très-grandes, & par ſon odeur qui n'eſt point agréable. Ses racines ſont ſi ſemblables à celles de l'ariſtoloche menue, que pluſieurs apoticaires les confondent. Ses fleurs naiſſent dans des calices oblongs & velus: elles ſont grandes, toutes tournées en-devant, ſans odeur, aſſez ſemblables à celles du *lamium*, mais plus grandes, d'un blanc purpurin ou d'un pourpre clair; quelquefois la crête de la fleur eſt entiere, & quelquefois taillée comme un cœur. Sa graine eſt groſſe, noirâtre & inégale. (*D. J.*)

MÉLISSE, (*Chimie, Pharm. & Mat. med.*) *méliſſe* des jardins ou citronelle. Cette plante contient un eſprit aromatique & une huile eſſentielle: ce dernier principe eſt contenu dans cette plante en aſſez petite quantité, mais en revanche les Pharmacologiſtes lui accordent tant de ſubtilité, qu'ils l'ont comparé aux eſprits qui animent le corps humain. Pour parler plus raiſonnablement des vertus de la *méliſſe* & de ſes principes volatils, il faut ſe contenter de dire que c'eſt à ces principes quelle doit toutes ſes qualités médicinales, du-moins dans l'emploi ordinaire; car la teinture qu'on peut en retirer par l'application de l'eſprit-de-vin, n'eſt empreinte d'aucun autre principe utile que de ſon huile eſſentielle: une autre ſubſtance qui conſtitue manifeſtement la principale partie du produit que M. Cartheuſer a retiré de cette plante par l'eſprit-de-vin, ne paroît être autre choſe que la partie colorante verte, commune à toutes les plantes, qui ne paroît douée d'aucune vertu médicamenteuſe. L'infuſion théiforme, beaucoup plus uſitée que la teinture, ou qui eſt, pour mieux dire, le ſeul remede magiſtral que nous tirions de la *méliſſe*, doit ſa principale vertu au principe aromatique; car l'extrait leger dont cette infuſion ſe charge, n'a ni aprêté, ni amertume, ni aucune autre qualité ſenſible par laquelle ou puiſſe évaluer l'action de ce remede.

La *méliſſe* tient un rang diſtingué parmi les remedes cordiaux, ſtomachiques, carminatifs, céphaliques & utérins. L'obſervation prouve cependant que la longue liſte de maux contre leſquels les auteurs la célebrent, doit être reſtreinte aux legeres affections de tête, qui dépendent eſſentiellement d'un vice de l'eſtomac, à être eſſayée à ſon tour dans les douleurs & les foibleſſes d'eſtomac, dans les coliques inteſtinales legeres; dans les diſpoſitions aux affections mélancholiques & hyſtériques, & enfin dans les affections nerveuſes peu graves. En un mot, c'eſt ici un ſecours fort leger, ſur lequel il ne faut pas aſſez compter pour négliger d'en employer de plus efficaces.

L'emploi officinal de la *méliſſe* eſt beaucoup plus étendu, & ce ſont toujours principalement ſes principes volatils qu'on ſe propoſe de mettre en œuvre. On prépare une eau diſtillée ſimple de l'herbe & des fleurs: elle donne ſon nom à une eau ſpiritueuſe compoſée, & qui eſt auſſi connue ſous celui d'*eau des Carmes*, & dont nous allons donner la deſcription. Son huile eſſentielle eſt gardée dans les boutiques, du-moins dans les boutiques les mieux pourvues. On fait un ſirop de ſes ſommités ſéchées, & ſes feuilles entrent dans le ſirop d'armoiſe, qui doit être préparé par le moyen de la diſtillation auſſi bien que le précédent. On fait une conſerve de ſes fleurs; ſes feuilles entrent dans la compoſition de pluſieurs eaux diſtillées aromatiques, telles que l'eau générale de la pharmacopée de Paris, l'eau de lait alexitere, l'eau prophylactique, & ſon eau diſtillée ſimple dans l'eau impériale & dans l'eau divine ou admirable de la pharmacopée de Paris, qui eſt une liqueur ſpiritueuſe, ratafiat dont le goût ne doit pas être bien admirable.

Eau ſpiritueuſe de méliſſe *compoſée*, ou *eau des Carmes*, ſelon la deſcription de Lemery. Prenez des feuilles de *méliſſe* tendres, vertes, odorantes, nouvellement cueillies, ſix poignées; de l'écorce de citron extérieure jaune, deux onces; de la muſcade & de la coriande, de chacune une once; de la canelle & des géroſles, de chacune demi-once: pilez & concaſſez bien les ingrédiens, mêlez-les enſemble; & les ayant mis dans une cucurbite de verre ou de grès, verſez deſſus du vin blanc & de l'eau-de-vie, de chacune deux livres; bouchez-bien le vaiſſeau, & laiſſez la matiere en digeſtion pendant trois jours; mettez-la enſuite diſtiller au bain-marie, vous aurez une eau aromatique ſpiritueuſe, fort propre pour les maladies hyſtériques, pour les maladies du cerveau, pour fortifier le cœur, l'eſtomac, pour les palpitations, pour les foibleſſes, pour reſiſter au venin: la doſe en eſt depuis une dragme juſqu'à une once. Lemery, *cours de Chimie*. Le commentateur de Lemery ajoute en note ſur cette préparation l'avis ſuivant: « Il faut ſavoir que cette » prétendue eau de *méliſſe* eſt la ſi fameuſe eau des » Carmes dont le public s'obſtine ſans fondement à » vouloir attribuer le ſecret à ces religieux, quoique » ce ne ſoit de leur part qu'une uſurpation ſur la » profeſſion des Apothicaires, qui ſont tous en état » de la préparer auſſi belle & auſſi bonne, *&c* ».

L'eau de *méliſſe* ſpiritueuſe compoſée eſt un des ingrédiens les plus ordinaires des potions cordiales les plus uſitées. (*b*)

MELISSE, *Meliſſa*, (*Géog. anc.*) nom d'une ville de Libye, 2°. d'un bourg de la grande Grece, 3°. d'un village de Péloponneſe au territoire de Corinthe, &, 4°. d'un autre village en Phrygie, célebre par le tombeau d'Alcibiade, qui y fut inhumé après qu'il y eut péri par les embuches que lui tendit Pharnabaſe. Plutarque nous a donné la vie curieuſe de ce fameux athénien, mais il a oublié un trait qui le peint d'après nature. Etant encore jeune, il vint rendre viſite à Périclès ſon oncle, qu'il trouva plongé dans une profonde réverie; il lui en demanda la raiſon: « C'eſt, dit Périclès, que je ne trouve pas » le moyen de rendre mon compte du tréſor ſacré. » Eh bien, imaginez-en quelqu'un, lui répondit » le jeune Alcibiade avec vivacité, pour vous diſ» penſer de le rendre ». Cet avis fut malheureuſement ſuivi, & dès-lors Périclès haſarda de s'enſevelir plûtôt ſous les ruines de la république que ſous celles de ſa maiſon.

MELITA, (*Géog. anc.*) nom latin de l'île & de la ville de Malthe. Ciceron le dit, *in quâ inſulâ* Melita, *eodem nomine, oppidum eſt*. Ovide appelle cette île fertile

Fertilis eſt Melite, *ſterili vicina Coſyræ*.

Mais c'étoient les habitans qui la fertiliſoient ; ils y travailloient auſſi les laines avec beaucoup de goût, car c'eſt là-deſſus que porte l'épithete de *lanigera*, dont Silius Italicus l'honore. Scylax & Ptolomée ont trop approché cette île de l'Afrique, à laquelle ils la donnoient, au lieu que les Romains, qui la connoiſſoient beaucoup mieux, la regardoient comme une annexe de la Sicile, dont elle eſt en effet bien plus voiſine.

MELITÆNSES, (*Géogr. anc.*) peuples de la Theſſalie dans la Phthiotide. Strabon nomme leur ville principale *Pyrrhæ*, & Pline *Melitæa*.

MÉLITE, (*Géog. anc.*) Μελίτη, quartier d'Athènes de la tribu cécropide. Il y avoit dans ce quartier pluſieurs temples, un à Hercule, un à Euriſaces, un à Mélanippe, fils de Théſée, un à Diane où l'on enterroit ceux qui étoient morts de la main du bourreau, *&c.* Enfin Thémiſtocle, Phocion & les acteurs des tragédies y avoient leurs palais.

MÉLITENE, (*Géog. anc.*) contrée d'Aſie dans la Cappadoce, & enſuite dans la petite Arménie. Son chef-lieu en prit le nom, & devint une ville célebre dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, parce que S. Polieucte y fut le premier martyriſé en 257. De plus, c'eſt le lieu de la naiſſance de ſaint Mélece, évêque d'Antioche au iv. ſiecle. Cet endroit ſe nomme aujourd'hui *Malathiah*. (*D. J.*)

MELITES, (*Hiſt. nat.*) Quelques auteurs ont donné ce nom au bois de frêne pétrifié.

MELITHIA, (*Littérat.*) gâteaux faits avec du miel, & qu'on offroit à Trophonius. (*D. J.*)

MELITITES, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens auteurs lithologes à une eſpece d'argille compacte, d'un blanc tirant ſur le jaune & ſemblable à la couleur du miel. On s'en ſervoit autrefois intérieurement, & on la regardoit comme un ſoporatif ; on l'appliquoit auſſi extérieurement pour la guériſon des ulceres.

Le nom de *melitites* a auſſi été donné par quelques auteurs à une eſpece d'ourſine arrondie comme une pomme. (−).

MÉLITO *ou* MILETO, (*Géog*) *Miletus ;* petite ville d'Italie, au royaume de Naples, dans la Calabre ultérieure, avec un évêché ſuffragant de Reggio ; mais exemt de ſa juriſdiction. Elle eſt ſur une montagne, à 16 milles N. E. de Reggio, 20 S. O. de Cozenza. Un tremblement de terre la maltraita cruellement en 1638. *Long. 34. 9. lat. 38. 36.* (*D. J.*)

MELLARIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Eſpagne dans la Bétique, auprès de la mer ; elle eſt entierement ruinée. Le P. Hardouin dit que le lieu où elle étoit, ſe nomme préſentement *Milareſe*. M. Conduit gentilhomme anglois, qui a fait bien des recherches dans le pays, penſe que *Mellaria* étoit ſituée dans le val de Vacca, canton qui produit d'excellent miel, ainſi que d'autres lieux ſur la même côte, qui en tirent également leur nom. (*D. J.*)

MELLARIUM, ſ. m. (*Myth.*) vaiſſeau rempli de vin qu'on portoit dans les fêtes de la bonne déeſſe. On lui faiſoit des libations de ce vin qu'on n'appelloit point *vin*, mais *lait ;* & le vaiſſeau étoit appellé *mellarium*.

MELLE, (*Géog.*) petite ville de France dans le Poitou, au midi de S. Maixant. Elle contient deux paroiſſes, & c'eſt le ſiege d'une juſtice royale. *Long. 17. 25. lat. 46. 30.* (*D. J.*)

MELLEUM MARMOR, (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une eſpece de marbre d'un jaune clair, de la couleur du miel. On en trouve, dit-on, en pluſieurs endroits d'Italie.

MELLI, (*Géog.*) royaume d'Afrique dans la Nigritie, au midi de la riviere de Gambie. Il eſt borné au nord-oueſt par les Biafares, au nord-eſt & à l'eſt par les Sonſors, au ſud par les Feloupes de Sierra-Lionne, & au couchant par les Mallons, qui le ſéparent de la mer : nous n'en avons aucune relation ſatisfaiſante, la moitié du monde nous eſt inconnue. (*D. J.*)

MELLONIA, (*Mythol.*) divinité champêtre qui, diſoit-on, prenoit ſous ſa protection les abeilles & leur ouvrage. Parmi des peuples dont le miel faiſoit la grande richeſſe, il falloit une divinité protectrice de cette denrée, & ſevere vengereſſe de quiconque la voleroit, ou gâteroit les ruches d'un autre. (*D. J.*)

MELLONA, ſ. m. (*Mythol.*) déeſſe de la récolte du miel.

MELLUSINE, ſ. f. (*Blazon.*) en terme de blazon on donne le nom de *melluſine* à une figure miéchevelée, demi-femme & demi-ſerpent, qui ſe baigne dans une cuve, où elle ſe mire & ſe coëffe ; on ne ſe ſert de ce terme que pour les cimiers. Les maiſons de Luſignan & de S. Gelais portoient pour cimier une *melluſine*. (*D. J.*)

MELNICK, (*Géog.*) petite ville de Bohême, au confluent de l'Elde & du Muldan, à 4 milles N. au-deſſous de Prague. *Long. 30. 18. lat. 50. 22.* (*D. J.*)

MELOCACTUS, (*Botan. exot.*) genre de plante à fleur monopétale, campaniforme, tubulée, profondément découpée, & ſoutenue par un calice qui devient dans la ſuite un fruit mou, reſſemblant à une olive, charnu & rempli d'une petite ſemence. Ce fruit eſt ſurmonté d'un chapiteau dans pluſieurs eſpeces. Tournefort. *Inſt. rei herb. appendix.* *Voyez* PLANTE.

Le *melocactus*, ou le melon à chardons, comme diſent les Anglois, *melon thiſtle*, en latin par nos botaniſtes *melocactus*, *melocardnus*, termes qui déſignent la même choſe, une pomme, un melon hériſſé de piquans, à cauſe que cette plante américaine a quelque reſſemblance à une pomme, à un melon garni d'épines. Elle eſt pleine de ſuc, & toute armée de pointes anguleuſes ou polygonales. Sa fleur eſt monopétale, en cloche, tubuleuſe, nue, diviſée en pluſieurs ſegmens placés ſur l'ovaire, & garnie en-dedans d'un grand nombre d'étamines. Son ovaire dégénere en un fruit pulpeux, rempli d'une multitude de ſemences.

On trouve de pluſieurs eſpeces de *melocactes* dans les Indes occidentales, mais nous n'en connoiſſons que deux en Europe, qui même ne different que par leur groſſeur ; ſavoir le grand & le petit *melocacte*. *Melocactus Americana major*, & *melocactus minor*.

C'eſt une des plus merveilleuſes plantes de la nature, & en même tems de la forme la plus étrange & la plus bizarre de l'aveu des connoiſſeurs. Il n'y a rien qui lui reſſemble dans le regne végétable de l'Europe. Auſſi les curieux qui la poſſedent, la conſervent précieuſement ; & ceux qui la voient du premier coup d'œil, la prennent pour un ouvrage de l'art, fait à deſſein d'amuſer le peuple. Mais voici ſa deſcription, faite par le P. Pluvier, qui prouvera ce que j'avance.

Elle préſente une groſſe maſſe ovale, garnie d'épines robuſtes, ou ſi l'on aime mieux, un gros melon tout hériſſé de piquans, & planté immédiatement ſur la terre. Elle naît ordinairement ou ſur les rochers, ou dans des lieux ſecs & arides, de même que nos grandes jombardes.

Sa racine reſſemble quelquefois à la corne d'un bœuf ; mais ordinairement c'eſt un corps de pluſieurs groſſes fibres blanches, ligneuſes & branchues, d'où il ſort immédiatement une maſſe, ſouvent plus groſſe que la tête d'un homme. On en voit de pluſieurs figures ; les unes rondes comme des boules, les autres ovales, & d'autres preſque

en pain de ſucre. La ſurface extérieure eſt toute cannelée, à la façon de nos melons; mais les côtes ſont plus fréquentes, plus relevées. Elles ne ſont point arrondies, mais taillées comme en dos d'âne, & toutes ondées par divers plis. Dans l'entre-deux des plis, on remarque ſur le dos un écuſſon cotonneux, d'où ſortent ordinairement deux aiguillons très-pointus, roides, preſque oſſeux, blancs, mais rouges par la pointe.

Il y a toujours un de ces aiguillons plantés perpendiculairement au centre de l'écuſſon. Les autres ſont arrangés en rayons tout-autour de la baſe. Le plus bas de tous, eſt la moitié plus grand que les autres; leur longueur ordinaire eſt depuis demi-pouce, juſques à un pouce & demi.

La peau extérieure de cette maſſe eſt fort unie, d'un verd-foncé, & toute picotée de petits points un peu plus clairs en façon de miniature. Son intérieur eſt maſſif & ſans vuide, charnu, d'une ſubſtance blanche, ſucculente, un peu plus ferme que celle du melon, & d'un goût tant-ſoit-peu acide.

Du ſommet de cette maſſe, il en ſort une maniere de colonne ou cylindre, haut d'environ un pié, & épais de trois à quatre pouces. Le dedans de cette colonne eſt charnu, de même que la maſſe, l'eſpace d'environ deux pouces. Le reſte eſt un compoſé d'un coton très-blanc & très-fin, mêlé d'une infinité de petites épines ſubtiles, piquantes, rouges, dures, quoique pliables comme les ſoies dont on fait les vergettes à nettoyer les habits. Le ſommet de cette colonne eſt arrondi comme la coëffe d'un chapeau, & comparti le plus agréablement du monde, en façon d'un réſeau formé de pluſieurs rayons courbés, qui ſe croiſent de droite à gauche, & de gauche à droite, du centre à la circonférence.

Dans chaque lozange que compoſent ces rayons ainſi croiſés, on voit ſortir une fleur d'un rouge très-vif, faite en tuyau évaſé, & fendue en pluſieurs pointes en façon de couronne. Dans quelques eſpeces de plantes ces fleurs ſont doubles, c'eſt-à-dire, compoſées de pluſieurs tuyaux les uns dans les autres. Elles ont ordinairement trois à quatre lignes de diametre, & portent toutes ſur un embryon qui devient enſuite un fruit rouge comme de l'écarlate, poli, mol, de la groſſeur & figure preſque d'une olive. Sa chair eſt fort tendre, ſucculente, blanche, d'un goût très-agréable. Elle eſt remplie de quantité de petites ſemences noires, chagrinées, & preſque auſſi groſſes que la ſemence du pavot.

Quand ce fruit eſt mûr, il ſort de ſoi-même du dedans de ſa niche, où il étoit entierement caché; & quand il commence à ſortir, vous diriez que c'eſt un rubis enchâſſé dans les piquans de cette colonne.

On voit quantité de ces plantes dans l'île Saint-Chriſtophe, du côté des ſalines. On en voit dans toute l'Amérique de différentes eſpeces; mais les deux eſpeces mentionnées ci-deſſus, ſont preſque les ſeules que nous connoiſſions en Europe.

Cette plante croît communément dans les rochers des Indes occidentales, d'où elle ſort par les ouvertures qui ſe trouvent dans ces rochers, & par conſéquent reçoit très-peu de nourriture du terroir. Elle ne proſpere point quand elle eſt tranſplantée dans un autre terrein, à moins que ce terrein ne ſoit roc, ou élevé du ſol ordinaire par un amas de pierres & de décombres.

La grande eſpece abonde à la Jamaïque, d'où on l'envoie en Angleterre, mais elle y arrive rarement en bon état; ceux qui la tranſportent l'humectent trop, & la pourriſſent pour vouloir la mieux conſerver. La meilleure méthode pour la tranſporter ſaine, eſt de la tirer entiere des lieux où elle croît; de choiſir les plus jeunes plantes par préférence aux vieilles; de les empaqueter ſéparées dans une large caiſſe avec du foin ou de la paille ſeche, & de les préſerver de la moiſiſſure & des vers dans le trajet.

Quand on les veut apporter toutes plantées dans des tonneaux, alors la bonne façon eſt de remplir d'abord les tonneaux de blocailles, d'y mettre en même tems les plantes, de ne les point arroſer dans le paſſage; mais au contraire de les préſerver de l'humidité. Arrivées en Europe, il faut promptement les ôter des tonneaux, les replanter dans des pots, remplis en partie de moëllon & en partie de ſable. L'on plongera ces pots dans un lit chaud de poudre menue d'écorce de chêne, pour aider les plantes à prendre racine. On les laiſſera dans ce lit juſqu'au mois d'Octobre; enſuite on les remettra dans une bonne ſerre au lieu le plus chaud & le plus ſec, pour y reſter pendant tout l'hiver. Au printems on les remettra de nouveau dans un lit de tan, & dans un lieu chaud à l'abri de l'air froid. On obſervera de ne les point arroſer, parce que la vapeur du tan ſuffit à leur entretien.

Malgré ces précautions, cette plante a bien de la peine à croître dans nos climats; cependant on a trouvé le moyen de la multiplier par les graines mêmes qu'elle donne en Europe. Alors on ſeme les graines dans des pots de décombres, qu'on couvre artiſtement tant de blocailles, que de ſable de mer. On plonge enſuite ces pots dans un lit chaud de tan; & avec beaucoup de ſoins la plante commence à pouſſer au bout de dix à douze ſemaines, mais comme elle croît très-lentement, & qu'elle n'atrappe un peu de grandeur qu'au bout de cinq ou ſix ans, cette méthode très-ennuyeuſe & fautive eſt rarement miſe en pratique.

Miller ayant remarqué les inconvéniens de cette méthode, en a imaginé une autre qui lui a fort bien réuſſi. Quand la tête, ou la couronne qui ſe forme ſur le ſommet de la plante, a ſouffert quelque injure, il arrive que la plante pouſſe pluſieurs têtes de côté; Miller a donc enlevé diverſes de ces têtes, les a plantées dans des pots remplis de blocailles & de ſable de mer, & a plongé ces pots dans un lit chaud de poudre d'écorce de chêne: par ce moyen la plante a pris parfaitement racine, & eſt devenue fort belle dans le cours d'un an. On obſervera ſeulement de ne pas planter les jeunes têtes immédiatement après qu'on les a coupées de deſſus les vieilles, parce que la partie bleſſée ſe pourriroit; c'eſt pourquoi il faut avoir ſoin après les avoir coupées, de les mettre à part dans une ſerre chaude pendant une quinzaine de jours, pour conſolider leur bleſſure.

Le fruit de cette plante ſe mange en Amérique; il a une acidité agréable, qui plait beaucoup aux habitans de ces pays chauds. (*D. J.*)

MELOCALENI, (*Géog. anc.*) peuple des Alpes. Pline, *liv. III. ch. xx.* les place entre Tergeſte & Pola. Lazius croit que leur principale habitation eſt aujourd'hui *Mengelſtat.* (*D. J.*)

MELOCHIE, ſ. f. *corchorus*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante décrit ſous le nom de *corchorus*. Voyez *ce mot.*

MELOCORCOPALI, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot. exot.*) arbre des Indes occidentales, aſſez ſemblable au coignaſſier. Il porte un fruit fait comme le melon à côtes, mais plus petit, d'un goût agréable, qui tient de celui de la ceriſe, & qui eſt tant ſoit peu cathartique. C'eſt le *corcopal* de Thevet. (*D. J.*)

MÉLODIE, ſ. f. *en Muſique*, eſt l'arrangement ſucceſſif de pluſieurs ſons, qui conſtituent enſemble un chant régulier. La perfection de la *mélodie* dépend des regles & du goût. Le goût fait trouver de beaux chants; les regles apprennent à bien moduduler: il n'en faut pas davantage pour faire une bonne *mélodie.*

Les anciens reſſerroient plus que nous le ſens de ce mot : la *mélodie* n'étoit chez eux que l'exécution du chant ; ſa compoſition s'appelloit *mélopée :* l'une & l'autre s'appelle chez nous *mélodie.* Mais comme la conſtitution de nos chants dépend entierement de l'harmonie, la *mélodie* ne fait pas une partie conſidérable de notre mnſique. *Voyez* HARMONIE, MELOPÉE, *&c. Voyez* auſſi l'*article* FONDAMENTALE ſur cette queſtion, ſi la *mélodie* vient de l'*harmonie.* (*S*)

MÉLODIE *oratoire*, (*Art oratoire.*) accord ſucceſſif des ſons, dont il n'exiſte à la fois qu'une partie, mais partie liée par ſes rapports avec les ſons qui précédent & qui ſuivent ; comme dans le chant muſical, où les ſons ſont placés à des intervalles aiſés à ſaiſir : c'eſt le ruiſſeau qui coule.

La *mélodie du diſcours* conſiſte dans la maniere dont les ſons ſimples ou compoſés ſont aſſortis & liés entr'eux pour former des ſyllabes ; dans la maniere dont les ſyllabes ſont liées entr'elles pour former un mot ; les mots entr'eux pour former un membre de période, ainſi de ſuite.

Toutes les langues ſont formées de voyelles, de conſonnes & de diphthongues, qui ſont des combinaiſons de voyelles ſeulement. On a fait enſuite les ſyllabes, qui ſont des combinaiſons des voyelles avec les conſonnes. De ces combinaiſons primordiales du langage, les peuples ont formé leurs mots, qu'ils ont figuré au gré de certaines lois, que l'uſage, l'habitude, l'exemple, le beſoin, l'art, l'imagination, les occaſions, le haſard ont introduits chez eux. C'eſt ainſi que de ſept notes, les Muſiciens ont compoſé non-ſeulement différens airs, mais différentes eſpeces, différens genres de muſique.

Ceux qui ont traité de la *mélodie*, nous diſent que les lettres doivent ſe joindre entr'elles d'une maniere aiſée ; qu'il faut éviter le concours trop fréquent des voyelles, parce qu'elles rendent le diſcours mou & flottant ; celui des conſonnes, parce qu'elles le rendent dur & ſcabreux ; le grand nombre des monoſyllabes, parce qu'elles lui ôtent ſa conſiſtance ; celui des mots longs, parce qu'ils le rendent lâche & traînant ; il faut varier les chûtes, éviter les rimes, mettre d'abord les plus petites phraſes, enſuite les grandes ; enfin il faut, dit-on, que les conſonnes & les voyelles ſoient tellement mêlées & aſſorties, qu'elles ſe donnent par retour les unes aux autres, la conſiſtence & la douceur ; que les conſonnes appuient, ſoutiennent les voyelles ; & que les voyelles à leur tour, lient & poliſſent les conſonnes ; mais tous ces préceptes demandent une oreille faite à l'harmonie. Ils ne doivent pas être toujours obſervés avec bien du ſcrupule ; c'eſt au goût à en décider. Il ſuffit preſque que le goût ſoit averti qu'il y a là-deſſus des lois générales, afin qu'il ſoit plus attentif ſur lui-même. (*D. J.*)

MELON, *melo*, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur monopétale, en forme de cloche, ouverte, profondement découpée, & entierement ſemblable à celle du concombre. Il y a deux ſortes de fleurs ſur cette plante, les unes n'ont point d'embryon, & ſont ſtériles, les autres ſont fécondes, & placées ſur un embryon, qui devient dans la ſuite un fruit, le plus ſouvent ovoïde, liſſe ou couvert de rugoſités. Ce fruit ſe diviſe en trois loges, qui ſemblent ſe ſouſdiviſer chacune en deux autres. Ces loges contiennent des ſemences oblongues. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Tournefort compte ſept eſpeces de *melon*, entre leſquelles nous nous contenterons de décrire l'eſpece commune, que les Botaniſtes nomment *melo vulgaris.*

Cette plante pouſſe ſur terre des tiges longues, ſarmenteuſes, rudes au toucher. Ses feuilles reſſemblent entierement à celles du concombre ; elles ſont ſeulement un peu plus petites, plus arrondies, & moins anguleuſes. Des aiſſelles des fleurs naiſſent des fleurs jaunes, ſemblables à celles du concombre, nombreuſes, dont les unes ſont ſtériles, & les autres fertiles. A ces dernieres fleurs ſuccedent des fruits, qui ſont au commencement un peu velus, mais qui perdent leur coton en grandiſſant.

Il y a beaucoup de variété dans ce fruit, tant par rapport à la couleur de l'écorce & de la pulpe, au goût & à l'odeur, que par rapport à la figure, à la groſſeur, & à d'autres particularités ſemblables. Les uns ſont plus gros que la tête d'un homme, les autres ſont de médiocre groſſeur, & les autres petits. Les uns ſont de forme alongée, les autres ovale, arrondie, renflée ; les uns liſſes, les autres différemment brodés, ou cannelés. Tous ſont couverts d'une écorce aſſez dure & épaiſſe, de couleur verte, cendrée, jaune, *&c.*

Leur chair eſt tendre, moëlleuſe, humide, glutineuſe, blanche, jaunâtre, verdâtre, ou rougeâtre, d'une odeur ſuave, d'un goût doux comme du ſucre, & fort agréable. L'intérieur du fruit eſt diviſé en trois principales loges, chacune deſquelles ſemble être ſubdiviſée en deux autres. Ces loges ſont remplies d'un grand nombre de ſemences, preſque ovales, & applaties, blanches, revétues chacune d'une écorce dure comme du parchemin, & contenant une amande très-blanche, douce, huileuſe, ſavoureuſe. Les loges où ſont enchâſſées les ſemences, & qui font le cœur du *melon*, ſont compoſées d'une moëlle liquide, rougeâtre & de bon goût.

On cultive cette plante ſur des couches dans les jardins pour l'excellence de ſon fruit ; & cette culture, ſi perfectionnée de nos jours, demande cependant quelques remarques particulieres ; ſur quoi *voyez* MELON, *Agricult.* (*D. J.*)

MELON, (*Agricult.*) Quoique la culture des *melons* ſoit très-perfectionnée, MM. Bradley & Miller y reprennent encore des pratiques, qui, pour être d'un uſage preſque univerſel, n'en ſont pas moins contraires aux lois de la nature.

1°. Lorſqu'un *melon* ou un concombre eſt en fleur, pluſieurs jardiniers ont coutume d'en ôter toutes les fauſſes fleurs, qui, diſent-ils, ne manqueroient pas d'affoiblir la plante ; mais ſi ce ſont des fleurs mâles qu'ils ôtent, comme il eſt vraiſſemblable, ce ſont elles que la nature a deſtinées pour la propagation du fruit.

2°. Ils ont l'habitude de coucher les différentes branches courantes à égale diſtance les unes des autres, & de les ſoulever très-ſouvent pour appercevoir le jeune fruit ; mais cet uſage lui fait beaucoup de tort, parce que les vaiſſeaux qui portent le ſuc dans le fruit ſont tendres, & ſujets à ſe froiſſer, pour peu qu'on le dérange de l'endroit où il croît naturellement, de ſorte qu'il arrive que par cette ſeule raiſon, il ne croît, ni ne proſpere.

3°. C'eſt encore une erreur d'expoſer le jeune fruit au ſoleil, en écartant les feuilles qui en ſont voiſines, dans le deſſein de mieux faire croître le fruit ; mais la chaleur immédiate du ſoleil n'eſt néceſſaire que pour faire murir le fruit, & non pour ſon accroiſſement ; car les rayons du ſoleil tombant directement ſur une plante, en deſſechent & reſſerrent les vaiſſeaux ; de ſorte que la ſeve ne trouvant pas un paſſage libre, il eſt impoſſible qu'elle rempliſſe la plante ſi promptement & ſi abondamment qu'elle le feroit, ſi ſes vaiſſeaux étoient larges & ouverts, comme ils le ſont toujours à l'ombre.

Pour ce qui regarde les graines, il faut s'en procurer de bons *melons* nés dans quelques jardins éloignés ; car ſi l'on ſeme la graine de ceux de ſon propre jardin, elle ne manque guere de dégénerer. Il faut

faut garder cette graine deux ou trois ans avant que de la ſemer. Si l'on ne peut avoir des graines de deux ou trois ans, & qu'on ſoit obligé d'en ſemer de plus fraîches, il faut les tenir dans un endroit chaud à une diſtance du feu pendant deux mois, afin de leur ôter leurs parties aqueuſes, & pour lors cette graine eſt auſſi bonne, que ſi on l'avoit gardée deux ou trois ans. Il eſt parlé dans *les Tranſ. phil. n°. 476. ſect. 6.* de graines de *melon* qui avoient 33 ans, & qui ont produit de très-bons *melons ;* & dans *les mêmes Tranſ. n°. 464.* de graines de *melon* de 43 ans, qui ont donné du fruit.

Une choſe très-importante dans la culture du *melon*, eſt d'enlever exactement les mauvaiſes herbes, & retourner la ſurface de la terre ſur laquelle les branches rampent ; car leurs racines ſont tendres, & pouſſent toujours en longueur auſſi loin que les branches.

Si l'on veut avoir des *melons* de bonne odeur, il ne faut point laiſſer de concombre auprès, de crainte que leur duvet mâle ne ſoit emporté par le vent ſur les fleurs des *melons*, & ne les faſſe tourner en fruit, ce qui donneroit à coup ſûr au *melon* ainſi produit, le goût de concombre, ſelon que la farine y ſeroit tombée en plus ou moins grande quantité.

Quand le *melon* eſt mûr, il faut le couper de bon matin, avant que le ſoleil l'ait échauffé, en obſervant de conſerver à ce *melon* deux pouces de tige, pour ne lui rien ôter de ſon parfum ; mais ſi l'on ne doit manger un *melon* qu'au bout de deux ou trois jours, il faut le cueillir avant qu'il ſoit parfaitement mûr, autrement il ſe trouveroit paſſé.

Si l'on deſire de tranſplanter le *melon* d'une couche dans une autre, il faut faire cette tranſplantation dans des corbeilles d'oſier, ouvertes de tous côtés, qui aient dix pouces d'ouverture par en haut, & quatre de profondeur, parce que les racines en liberté, s'ouvrent un paſſage à travers la corbeille dans la terre voiſine de la couche, qu'on couvre de paille & de paillaſſons pendant la nuit.

M. de la Quintinie a le premier publié, il y a déja preſque 80 ans dans *les Tranſ. philoſ.* la vraie culture des *melons ;* & perſonne en France n'a depuis lors rencheri ſur la méthode, quoiqu'on n'ait cultivé cette plante beaucoup plus communément que du temps de cet habile jardinier. Nos *melons* ſont en général aſſez médiocres, plus gros que ſavoureux : j'en excepte bien ceux des parties méridionales de ce royaume, qui viennent, pour ainſi dire, d'eux-mêmes, & ſans ſoin ; ceux-ci ſont admirables & pour le goût, & pour la graine. (*D. J.*)

Melons. M. Triewald indique, dans les mémoires de l'academie de Stockholm, une méthode dont il s'eſt ſervi avec ſuccès pour entretenir les couches où l'on fait venir des *melons* dans une chaleur égale, & plus durable que celles que ces couches ont ordinairement. Pour cet effet, il fit faire dans ſon jardin des tas d'écorces de bois ſemblables à celles dont ſe ſervent les Tanneurs ; il fit couvrir ces tas avec de la paille, afin qu'ils ne fuſſent point expoſés à ſe geler pendant l'hiver ; lorſqu'il fut queſtion de remplir les couches à *melons*, on étendit également ces écorces au fond, de l'épaiſſeur d'environ un pié ; on mit par-deſſus de la paille légérement, lorſque cette paille eut commencé à ſe pourrir, ou à ſe conſommer, & à s'affaiſſer, on remit encore une couche d'écorces d'environ deux piés d'épaiſſeur, juſqu'à ce que les couches euſſent la hauteur requiſe ; on mit encore de la paille par-deſſus, & lorſqu'elle eut commencé à ſe pourrir, on couvrit le tout avec du terreau ordinaire dont on ſe ſert communément pour les couches. M. Triewald aſſure que par cette méthode il eſt parvenu à entretenir dans ſes couches une chaleur égale juſque bien avant dans l'automne, & elles lui ont produit de très-bons *melons*, même dans une ſaiſon avancée, & à la ſuite du printems qui avoient été très-froids.

MELON, (*Diete & mat. Méd.*) on ne mange guere à Paris, & dans les provinces ſeptentrionales de la France que le *melon* commun, à chair rougeâtre ou orangée ; mais dans les provinces méridionales de ce royaume, on mange encore le *melon* blanc, ou à chair blanche, c'eſt-à-dire, preſque ſemblable à celle d'une poire, mais tirant ſur le verdâtre, & qu'on appelle communément *melon d'Eſpagne*, & le *melon* d'eau, qui a la chair d'un rouge vineux très-foncé.

Le *melon* commun & le *melon* blanc ont la chair également fondante ; celle du *melon* d'eau l'eſt infiniment davantage ; c'eſt peut-être la plus aqueuſe de toutes les ſubſtances végétales organiſées. Ce n'eſt preſque que de l'eau. Les qualités diététiques de ces trois eſpeces de fruit ſont exactement les mêmes ; la derniere differe ſeulement des deux premieres quant au degré de ces qualités, c'eſt-à dire, en ce qu'un certain volume de *melon* d'eau doit être regardé comme répondant à peine à un volume trois fois moindre de *melon* commun, ou de *melon* blanc.

Le *melon* fournit un aliment agréable, aiſé à digerer, rafraichiſſant, humectant, déſaltérant. Les habitans des pays chauds, où ils ſont excellens, trouvent une grande reſſource dans leur uſage journalier contre l'influence du climat. Dans ces pays, on en mange preſque à tous les repas ; & on les fait rafraichir en les faiſant tremper tout entiers dans de l'eau de puits, ou en les couvrant de glace. Il eſt rare qu'ils cauſent des accidens. Ils ne lâchent pas même auſſi ſouvent le ventre qu'on pourroit le penſer, en conſidérant leur analogie avec d'autres fruits de la même famille, tels que la coloquinte & le concombre ſauvage, & en partant d'après l'obſervation de la vertu très-purgative du *melon* lui-même, dans le pays où il croît naturellement & ſans culture. J'ai vû un malade qui en mangeoit un par jour, tandis qu'il prenoit des eaux minerales purgatives, ſans en être incommodé. On a cependant vû quelquefois que ce fruit mangé avec excès, ſur tout par les perſonnes qui n'y ſont point accoutumées, & dans les climats moins chauds, a cauſé des coliques, ſuivies quelquefois de diſſenteries ou de cours de ventre opiniâtres. Mais il n'eſt pas poſſible de déterminer quels ſont les ſujets qui doivent s'abſtenir de l'uſage du *melon*. Il faut s'en rapporter à cet égard aux tentatives de chacun ; & heureuſement ces tentatives ne ſont pas dangereuſes. On croit communément que le *melon* eſt moins dangereux lorſqu'on le mange avec du ſel, & qu'on boit par-deſſus du bon vin un peu copieuſement. Il n'eſt pas clair que ce ſoit-là un aſſaiſonnement ſalutaire ; mais il eſt certain qu'il eſt au-moins fort agréable.

La ſemence du *melon* commun eſt une des quatre ſemences froides majeures. *Voyez* SEMENCES FROIDES.

Cette confiture ſi commune, qu'on nous vend ſous le nom d'*écorce verte de citron*, eſt l'écorce préparée d'une eſpece de gros *melon*, qui croît en Italie. Cette confiture eſt en général peſante à l'eſtomac, & de difficille digeſtion. (*b*)

MELONS PÉTRIFIÉS, (*Hiſt. nat.*) nom donné très-improprement par quelques voyageurs & naturaliſtes, à des pierres d'une forme ovale ou ſphéroïde, en un mot de la forme des *melons ;* il y en a depuis la groſſeur d'un œuf de poule juſqu'à celle des plus gros *melons ;* ces *melons* ſont unis à leur ſurface & d'une couleur qui eſt ou griſâtre ou brune & ferrugineuſe ; on les trouve ſur le mont Carmel, dans une couche de grès d'un gris couleur de cendre, dont ils ſe détachent aſſez aiſe-

ment. Quand on vient à les caſſer, on y trouve une cavité plus ou moins réguliere, qui eſt entierement couverte de petits cryſtaux brillans & tranſparens, dont les ſommets ſont vers le centre de la cavité. On dit que la pierre même paroît être de la nature du marbre ; elle eſt d'une couleur jaunâtre, prend très-bien le poli, & reſſemble aſſez au marbre de Florence ; à proportion de la groſſeur de la pierre, elle a tantôt un pouce tantôt un demi-pouce d'épaiſſeur ; & quelquefois la pierre totale eſt enveloppée dans une autre croûte plus mince qui reſſemble en quelque façon à l'écorce du fruit.

Les Moines qui habitent le mont Carmel, diſent aux voyageurs, que c'eſt par miracle que ces pierres ont été formées ; & ils racontent, que lorſque le prophete Elie vivoit ſur cette montagne, voyant un jour paſſer un laboureur chargé de *melons* auprès de ſa grotte, il lui demanda un de ces fruits ; mais ayant répondu que ce n'étoit point des *melons*, mais des pierres qu'il portoit, le prophete, pour le punir, changea ſes *melons* en pierres.

Au reſte, ces prétendus *melons pétrifiés* ne reſſemblent point parfaitement à de vrais *melons* ; on n'y remarque point les côtes, ni la queue ou tige ; & le merveilleux ceſſera, lorſqu'on fera attention que l'on rencontre en une infinité d'endroits des cailloux & d'autres pierres, arrondis à l'extérieur, dans leſquelles on trouve des cavités remplies de cryſtaux, & quelquefois même de l'eau. Ainſi les *melons pétrifiés* du mont Carmel ne doivent être regardés que comme des corps produits ſuivant l'ordre ordinaire de la nature. (—)

MELON, *terme de Perruquier*, eſt une ſorte d'étui, à peu-près de la forme d'un *melon*, qui s'ouvre par le milieu, & dont les perſonnes qui voyagent ſe ſervent pour enfermer leurs perruques, ſans qu'elles ſoient gâtées. Les *melons* ſont ordinairement faits de carton battu, & recouvert d'une peau : ce ſont les Gaîniers qui les fabriquent.

MELONGENE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) Tournefort compte douze eſpeces de ce genre de plante ; mais ſes variétés ne conſiſtent que dans la différente grandeur, forme, & couleur du fruit, ou dans les piquans dont il eſt armé.

Nous n'avons donc beſoin que de décrire ici l'eſpece commune nommée par le même Tournefort, *melongena, fructu oblongo, violaceo. Inſt. rei herb.* 151.

Sa racine qui eſt fibreuſe & peu profonde, pouſſe une tige ordinairement ſimple, d'environ un pié de haut, de la groſſeur du doigt, cylindrique, rougeâtre, couverte d'un certain duvet qui s'en peut aiſément détacher. Elle jette des rameaux nombreux, & placés ſans ordre, qui partent des aiſſelles des feuilles.

Ses feuilles ſont de la grandeur de la main, & même plus grandes, aſſez reſſemblantes aux feuilles de chêne, ſinuées ou pliſſées ſur les bords, mais non crenelées ou dentelées, vertes & couvertes ſuperficiellement d'une certaine poudre blanche comme de la farine. Elles ſont portées ſur de groſſes queues, longues d'un empan ; leurs nervures ſont rougeâtres comme la tige, & quelquefois épineuſes.

A l'oppoſite des feuilles, ſortent des fleurs, tantôt ſeules, tantôt deux à deux ou trois à trois, ſur la même tige ou la même branche. Ces fleurs ſont des roſettes à cinq pointes, en façon d'étoile, amples, ſinuées, blanchâtres ou purpurines, ſoutenues par des calices hériſſés de petites épines rougeâtres, & diviſés en cinq ſegmens pointus. Quand les fleurs ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits, environ de la groſſeur d'un œuf ou d'un concombre, & ſelon l'eſpece, oblongs, cylindriques, ou ovoïdes, ſolides, liſſes, de couleur violette, jaune, purpurine, blanche, noire, ou verdâtre, doux au toucher, remplis d'une pulpe ou chair ſucculente. Ces fruits contiennent pluſieurs ſemences blanchâtres, applaties, qui ont pour l'ordinaire la figure d'un petit rein, & reſſemblent aſſez à la graine du poivre d'inde.

Il eſt vraiſſemblable que la *mélongene* eſt le *bedingian* des Arabes, le *tongu* des habitans d'Angola, & le *belingel* des Portugais. Quelques botaniſtes modernes, comme Dodonée, Gérard, Lonicer, & Geſner, ont nommé le fruit de cette plante *mala inſana*, des pommes dangereuſes, ou mal-ſaines, ou propres à rendre fou. Cependant ce fruit n'eſt nullement mal-faiſant, comme il paroît par l'uſage continuel qu'en font les Eſpagnols, les Italiens, & les habitans de la côte de Barbarie dans leurs ſalades & leurs ragoûts. Les habitans des Antilles les font bouillir après les avoir pelées ; enſuite ils les coupent par quartiers, & les mangent avec de l'huile & du poivre. Les Anglois leur trouvent un goût inſipide ; les Botaniſtes qui s'embarraſſent peu du goût des fruits, cultivent la *mélongene* par pure curioſité. (*D. J.*)

MELONGENE, (*Diete.*) Le fruit de cette plante ſe mange très communément en été & en automne, dans les provinces méridionales de France. La maniere la plus uſitée de les apprêter, c'eſt de les partager longitudinalement par le milieu, de faire dans leur chair de profondes entailles, qui ne percent cependant point la peau, de les ſaupoudrer de ſel & de poivre, de les couvrir de mie de pain & de perſil haché, de les arroſer avec beaucoup d'huile, & de les faire cuire avec cet aſſaiſonnement au four ou ſur le gril. On les coupe auſſi par tranches longitudinales ; après les avoir pelées, on les couvre d'une pâte fine, & on en prépare des bignets à l'huile. On les mange auſſi au jus comme les cardes, avec du mouton ſous la forme du ragoût populaire qu'on appelle *haricot* à Paris & aux environs.

Ce fruit a fort peu de goût par lui-même, mais il fournit une baſe très convenable aux divers aſſaiſonnemens dont nous venons de parler.

Preſque tous les auteurs, en y comprenant le continuateur de la matiere médicale de Geoffroy, conviennent que la *mélongene* eſt un aliment non ſeulement froid & inſipide, mais auſſi mauvais que les champignons ; qu'il excite des vents, des indigeſtions, & des fievres, *&c.* Tous ces auteurs ſe trompent : on en mange à Montpellier, par exemple, pendant quatre mois conſécutifs, autant au-moins que de petits pois à Paris, dans le même tems, c'eſt-à-dire preſque deux fois par jour dans la plus grande partie des tables : les étrangers ſurtout les trouvent très appétiſſantes, & en mangent beaucoup. On en trouve dans pluſieurs potagers de Paris, depuis quelques années, & j'ai vû beaucoup de perſonnes qui connoiſſoient ce mets, en faire apprêter pluſieurs fois, & en faire manger à beaucoup de perſonnes, pour l'eſtomac deſquelles c'étoit un aliment inſolite ; & je puis aſſurer que je n'ai jamais vû l'uſage de ce fruit ſuivi de plus d'accidens que la nourriture la plus innocente. (*b*)

MELONNIERE, ſ. f. (*Jardinage.*) eſt l'endroit du jardin où s'élevent les melons ; il eſt ordinairement renfoncé & ſoutenu par des murs ou entouré de briſes-vent de paille. Les couches qu'on y forme ſervent non ſeulement à élever les plantes les plus délicates, mais elles fourniſſent tout le terreau ſi néceſſaire dans les jardins.

MELOPÉE, ſ. f. Μελοποιία, (*Muſique.*) étoit dans la muſique greque, l'art ou les regles de la compo-

ſition du chant, dont l'exécution s'appelloit *mélodie*, voyez *ce mot*.

Les anciens avoient diverſes regles pour la maniere de conduire le chant, par degrés conjoints, disjoints ou mêlés, en montant ou en deſcendant. On en trouve pluſieurs dans Ariſtoxene qui dépendent toutes de ce principe, que dans tout ſyſtème harmonique, le quatrieme ou le cinquieme ſon après le ſon fondamental, on doit toujours frapper la quarte ou la quinte juſte, ſelon que les tétracordes ſont conjoints ou disjoints; différence qui rend un mode quelconque authentique ou plagal, au gré du compoſiteur.

Ariſtide Quintilien diviſe toute la *mélopée* en trois eſpeces qui ſe rapportent à autant de modes, en prenant ce nom dans un nouveau ſens. La premiere étoit l'*hypatoïde* appellée ainſi de la corde *hypate*, la principale ou la plus baſſe; parce que le chant régnant ſeulement ſur les ſons graves, ne s'éloignoit pas de cette corde, & ce chant étoit approprié au mode tragique. La ſeconde eſpece étoit la *meſoïde*, de *meſé*, la corde du milieu, parce que le chant rouloit ſur les ſons moyens, & celle-ci répondoit au mode nomique conſacré à Apollon. Et la troiſieme s'appelloit *netoïde*, de *neté*, la derniere corde ou la plus haute: ſon chant ne s'étendoit que ſur les ſons aigus, & conſtituoit le mode dithyrambique ou bacchique. Ces modes en avoient d'autres qui leur étoient en quelque maniere ſubordonnés, tels que l'hérotique ou amoureux, le comique, & l'encoſmiaſque deſtiné aux louanges. Tous ces modes étant propres à exciter ou à calmer certaines paſſions, influoient beaucoup dans les mœurs: & par rapport à cette influence, la *mélopée* ſe partageoit encore en trois genres; ſavoir, 1°. Le *ſyſtalique*, ou celui qui inſpiroit les paſſions tendres & amoureuſes, les paſſions triſtes & capables de reſſerrer le cœur, ſuivant le ſens même du mot grec. 2°. Le *diaſtaltique*, ou celui qui étoit propre à l'épanouir en excitant la joie, le courage, la magnanimité, & les plus grands ſentimens. 3°. L'*éſuchaſtique*, qui tenoit le milieu entre les deux autres, c'eſt-à-dire, qui ramenoit l'ame à un état de tranquillité. La premiere eſpece de *mélopée* convenoit aux poéſies amoureuſes, aux plaintes, aux lamentations, & autres expreſſions ſemblables. La ſeconde étoit réſervée pour les tragédies & les autres ſujets héroïques. La troiſieme, pour les hymnes, les louanges, les inſtructions. (*S*)

MELOPEPO, (*Botan.*) genre de plante qui differe des autres cucurbitacées, en ce que ſon fruit eſt rond, ſtrié, anguleux, diviſé le plus ſouvent en cinq parties, & rempli de ſemences applaties & attachées à un placenta ſpongieux. Tournef. *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MELOPHORE, adj. (*Littér. greq.*) ſurnom de Cérès, qui ſignifie celle qui donne des troupeaux. Cérès *mélophore* avoit à Mégare un temple ſans toit. Le mot *mélophore* eſt formé de μῆλον, *brebis*, & de φέρω, *je porte*. (*D. J.*)

MELOS, (*Géog. anc.*) nom commun à quelques lieux, 1°. *Mélos*, petite île de l'Archipel, dont le nom moderne eſt *Milo*. 2°. *Mélos*, ville de Theſſalie. 3°. *Mélos*, ville ſituée à l'extrémité de l'Eſpagne, auprès des colonnes d'Hercule. (*D. J.*)

MÉLOS, *terre de*, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs anciens à une terre qui ſe trouve dans l'île de *Mélos* dans l'Archipel. On dit qu'elle eſt d'un blanc tirant ſur le gris, ſeche, friable, & un peu liée. Il y a tout lieu de croire que c'eſt une eſpece de marne. Les anciens l'appelloient *terra melia*; il ne faut point la confondre avec la terre qu'ils nommoient *melinum*. Voyez *cet article*. (—)

MÉLOTE, ſ. f. (*Antiq. eccl.*) Ce mot purement grec, μῆλοτις, ſe prend en général ſelon Henri Etienne, pour la *peau* de toutes ſortes de quadrupedes à poil ou à laine; mais il deſigne en particulier une peau de mouton ou une peau de brebis avec ſa toiſon: car μῆλον ſignifie *brebis*. Les premiers anachoretes ſe couvroient les épaules avec une *mélote*, & erroient ainſi dans les deſerts. Partout où la vulgate parle du manteau d'Élie, les Septante diſent la *mélote* d'Élie. M. Fleury, dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique*, rapporte que les diſciples de S. Pacôme portoient une ceinture, & deſſus la tunique une peau de chevre blanche, nommée en grec μῆλοτις, qui couvroit les épaules. Il ajoute qu'ils gardoient l'une & l'autre à table & au lit; mais, que, quand ils venoient à la communion, ils ôtoient la *mélote* & la ceinture, & ne gardoient que la tunique. (*D. J.*)

MELOUÉ, *ou* MELAVE, (*Géog.*) petite ville de la haute Egypte, ſur la riviere occidentale du Nil, preſque vis-à-vis d'Anſola, à 4 lieues d'Inſine qui eſt l'Antinopolis des anciens. *Long.* 49. 30. *lat.* 27. 30. (*D. J.*)

MELPES, (*Géograph. anc.*) riviere de la grande Grece, auprès du promontoire Palinure, ſelon Pline, *lib. III. cap. v.* Le nom moderne eſt la *Molpa*, riviere du royaume de Naples, dans la principauté citérieure. (*D. J.*)

MELPOMENE, (*Mythol.*) une des neuf Muſes. Son nom ſignifie *attrayante*, & les poëtes la font préſider en particulier à la tragédie.

Dans une ſcene intéreſſante
Retraçant d'illuſtres malheurs,
Vois Melpomene *gémiſſante*
De nos yeux arracher des pleurs!
Sur l'ame vivement atteinte
La compaſſion & la crainte
Font d'utiles impreſſions,
Et l'affreuſe image du crime
Dont le coupable eſt la victime,
Du cœur purge les paſſions.

On repréſente *Melpomene* avec un viſage ſérieux, tenant le poignard d'une main, & des ſceptres de l'autre.

La Pitié la ſuit gémiſſante;
La Terreur, toujours menaçante,
La ſoutient d'un air éperdu.
Quel infortuné faut-il plaindre?
Ciel! quel eſt le ſang qui doit teindre
Le fer qu'elle tient ſuſpendu?

Cependant cette muſe, ſous le nom de laquelle on nous peint le vrai caractere du tragique; cette muſe, dis-je, qu'on a tant de raiſons d'admirer, n'eſt autre choſe dans Horace que la poéſie même, le feu, l'harmonie, & l'enthouſiaſme: l'art & l'étude peuvent bien les régler; mais la nature ſeule en fait préſent à ceux à qui elle deſtine ſes lauriers; & ſans le don de ſes faveurs, on ne méritera jamais le beau nom de poëte. (*D. J.*)

MELPUM, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Italie dans l'Inſubrie. Elle ne ſubſiſtoit déjà plus du tems de Pline. On ſoupçonne que c'eſt *Melzo*, bourg du Milanez. (*D. J.*)

MELTE, ſ. f. (*Juriſpr.*) terme uſité dans quelques coutumes pour ſignifier l'*étendue* de la juriſdiction d'un juge. *Voyez* DISTRICT & RESSORT.

MELTRISCHSTATT, (*Géogr.*) *ou* MELLERSTATT, en latin moderne, *Melriſtadium*, ville ruinée d'Allemagne, au cercle de Franconie, dans l'évêché de Wurtzbourg, chef-lieu d'un bailliage de même nom, ſur le Strat. Elle eſt renommée par

la bataille qui s'y donna entre l'empereur Henri IV. & Rodolphe duc de Suabe. (*D. J.*)

MELULE, (*Géogr.*) *Mellulus*, grande riviere d'Afrique au royaume de Fez. Elle sort du mont Atlas, & se rend dans le Mulnya qui est le *flumen Malva* des anciens, qui séparoit les deux Mauritanies, la Tingitane & la Césarienne; de même le Mulnya sépare aujourd'hui les royaumes de Fez & d'Alger. (*D. J.*)

MELUN, (*Géog.*) ville de France dans le Hurepoix, aux confins du Gâtinois, sur la Seine, à dix lieues au-dessus de Paris, à quatre au-dessous de Fontainebleau, & à quatorze de Sens.

Cette ville est fort ancienne; & si l'on en croit ses citoyens, elle a servi de modele pour bâtir celle de Paris. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la figure & la situation de ces deux places sont parfaitement semblables. La riviere de Seine forme une île à *Melun*, & coupe la ville en trois parties: l'une du côté de la Brie qui est la ville, celle de l'île qui est la cité, & celle qui touche le Gâtinois.

L'ancien nom de *Melun* est *Melodunum*; elle est nommée *Metiosedum*, dans les commentaires de César, dit le savant abbé de Longuerue; mais cet habile homme auroit eu bien de la peine à le prouver, & pour n'en pas dire ici davantage, *voyez* METIOSEDUM. *Melun* étoit autrefois dans le territoire des Sénonois; aussi est-elle encore du dioceſe de Sens.

On avoit cru voir dans cette ville les vestiges d'un temple consacré à Isis. Mais après avoir mieux regardé, il s'est trouvé, que ce qu'on y montre sous ce nom, sur le bord de l'île vers le Nord, à côté de l'église de Notre-Dame, n'est qu'un reste de salle des chanoines de ce lieu, & son antiquité ne paroît pas remonter plus haut que le regne du roi Robert. C'est un bâtiment de forme quarrée-longue, dont il n'y a plus que les quatre murs.

Melun a été assiégé & pris plusieurs fois par les Anglois & le duc de Bourgogne. Les habitans en chasserent les premiers, & y reçurent les troupes de Charles VII. Ce prince, par reconnoissance leur accorda de beaux privileges, dont il ne leur reste que les lettres patentes en date du dernier Février 1432. Le bailliage & le siege présidial de *Melun* se gouvernent par une coutume particuliere appellée la *coutume de Melun*, qui fut rédigée en 1560. *Long.* 20. *16. lat.* 48. *33.*

Cette ville a été le tombeau de deux de nos rois & la patrie d'un homme qui fut le précepteur de deux autres, après avoir commencé par l'être des enfans d'un particulier (de M. Bouchetel) secrétaire d'état. On sait que je veux parler de Jacques Amyot, qui de très-basse naissance, parvint aux plus éminentes dignités.

La *traduction des amours de Théagene & de Chariclée* qu'il mit au jour en 1549, en fut l'origine. Elle le fit connoître à la cour, & Henri II. lui donna pour lors l'abbaye de Bellozane en 1551, il fut nommé pour aller à Trente, & y prononça au nom du roi, cette protestation si hardie & si judicieuse, que l'on ne cesse de lire avec plaisir dans les actes de ce concile. Peu de tems après son retour d'Italie, il fut choisi par Henri II. pour être le précepteur de ses enfans. Ce fut à la reconnoissance de ses augustes éleves, qu'il dut sa fortune. Charles IX. le fit évêque d'Auxerre & grand aumônier. Henri III. lui donna le cordon bleu, qu'à sa considération il attacha pour toujours à la grande aumônerie. Enfin il mourut comblé de célébrité, de gloire & d'années en 1593, étant presqu'octogénaire.

Son principal ouvrage est sa traduction de toutes les œuvres de Plutarque, dont nous avons deux éditions très-belles par Vascosan, l'une *in-fol.* & l'autre *in-8.*

Les graces du style la firent réussir avec avidité, quoiqu'elle soit souvent infidele; & malgré les changemens arrivés dans la langue, on la lit toujours avec plaisir. Les vies des hommes illustres ont été traduites plusieurs fois depuis Amyot, mais sa traduction est toujours restée seule entre les mains de tout le monde, & celle-même de M. Dacier, qui parut en 1722, ne l'a point fait oublier.

Disons un mot des rois Robert & Philippe, morts à *Melun*. Le premier y finit sa carriere le 20 Juin 1031, à soixante ans. On sait tout ce que ce prince éprouva de Grégoire V. au sujet de son mariage avec Berthe. Il fallut qu'il obéît; & même ensuite combien de pélérinages ne se crut-il pas obligé de faire à Rome?

Le roi Philippe termina ses jours à *Melun*, âgé de cinquante-sept ans, le 29 Juillet 1108. Son regne célebre par sa longueur, le fut sur-tout par plusieurs grands évenemens, où ce monarque ne prit point de part; de sorte qu'il parut d'autant plus méprisable à ses sujets, que le siecle étoit plus fécond en héros. (*D. J.*)

MÉMARCHURE, s. f. (*Maréchall.*) on appelle ainsi l'effort qu'un cheval se donne au paturon, en posant son pié à faux. *Voyez* PATURON.

MEMBRANE, s. f. (*Anat.*) c'est une espece de peau mince, flexible, formée de diverses sortes de fibres entrelacées ensemble, & qui sert à couvrir ou à envelopper certaines parties du corps. *Voyez* CORPS, & PARTIE.

Les *membranes* du corps sont de différentes sortes, & ont différens noms; tels sont le périoste, la pleure, le péricarde, le péritoine, *&c. Voyez-les* chacun dans son *article*, &c. tels sont aussi la *membrane adipeuse*, la *membrane charnue*, la *membrane* appellée *nictitans*.

Les *membranes* des vaisseaux se nomment *tuniques*, & celles qui couvrent le cerveau, portent le nom particulier de *meninges*. *V.* TUNIQUE & MENINGES.

Les fibres des *membranes* leur donnent une élasticité, au moyen de laquelle elles peuvent se contracter, & embrasser étroitement les parties qu'elles enveloppent; & ces fibres étant nerveuses, leur donnent un sentiment exquis, qui est la cause de leur contraction: ainsi elles ne peuvent guere souffrir les médicamens âcres, & se réunissent difficilement quand elles sont blessées. Elles sont garnies de quantité de petites glandes qui séparent une humeur propre à humecter les parties qu'elles renferment. L'épaisseur & la transparence des *membranes* sont cause qu'on y apperçoit mieux que dans aucune autre partie du corps, les ramifications des vaisseaux sanguins, dont les divisions infinies, les tours & les détours en mille manieres, les fréquentes anastomoses, non-seulement des veines avec les arteres, mais aussi des veines avec les veines, & des arteres avec les arteres, forment un réseau très-délicat qui couvre toute la *membrane*, & qui est très-agréable à voir. *Voyez* VAISSEAU, *&c.*

L'usage des *membranes* est de couvrir & envelopper les parties, & de les fortifier, de les garantir des injures extérieures, de conserver la chaleur naturelle, de joindre une partie à l'autre, de soutenir les petits vaisseaux & les nerfs qui s'étendent dans leurs duplicatures, d'empêcher les humeurs de retourner dans leurs vaisseaux, comme les valvules empêchent le sang de retourner au cœur & dans les veines, d'empêcher le chyle de retourner dans le canal thorachique, & la lymphe dans les vaisseaux lymphatiques. *Voyez* VALVULE, *&c.*

Les Anatomistes avancent généralement qu'il y a une *membrane* commune à tous les muscles: l'aponevrose que l'on voit à plusieurs, les a jettés dans cette erreur; car si on y fait bien attention, on ne

trouvera point de pareille *membrane*.

La *membrane* propre des muſcles eſt celle qui couvre immédiatement toutes les fibres d'un muſcle en général & chacune en particulier, & qui y eſt étroitement attachée. Il y a une autre *membrane*, appellée *membrane commune des vaiſſeaux*, qui eſt fort mince, & qui accompagne preſque tous les vaiſſeaux. On doit au reſte remarquer que toutes ces *membranes* ne ſont que des dépendances du tiſſu cellulaire, & qu'elles ſont formées par ce tiſſu. *Voyez* CELLULAIRE, VAISSEAU, VEINE, ARTERE, *&c.*

Toutes ces *membranes* reçoivent des arteres, des veines & des nerfs, des parties dont elles ſont le plus proche.

MEMBRANE *commune des muſcles.*
MEMBRANE *propre des muſcles.*
MEMBRANE *commune des vaiſſeaux.*
} *Voyez* MEMBRANE.

MEMBRANE *adipeuſe. Voyez* ADIPEUSE.

MEMBRANE *charnue. Voyez* CHARNUE.

MEMBRANE *du tympan. Voyez* TYMPAN & TROU.

MEMBRANE *allantoïde. Voyez* ALLANTOÏDE.

MEMBRANE *des yeux. Voyez* YEUX.

MEMBRANE VELOUTÉE, *en Anatomie*, c'eſt la *membrane* ou *tunique* interne de l'eſtomac & des inteſtins. *Voyez* ESTOMAC & INTESTINS.

On voit ſur la ſurface intérieure de cette *membrane* ou *tunique*, un nombre infini de fibrilles, qui s'élevent perpendiculairement dans toute la ſubſtance, que quelques uns prétendent ne ſervir qu'à défendre l'eſtomac contre les humeurs acrimonieuſes; mais M. Drake les regarde comme des conduits excrétoirs des glandes qui ſont au-deſſous, que quelques-uns appellent un *parenchime*, & qu'on a déja rejetté: mais elles ſont vraiment les organes par leſquels la plus grande partie de l'humeur qui eſt déchargée dans l'eſtomac & des inteſtins eſt ſéparée, & ces fibrilles ſont les conduits immédiats par leſquels l'humeur eſt portée.

MEMBRANE, (*Jardinage.*) eſt la peau ou l'enveloppe des chairs & autres parties d'un fruit.

MEMBRANEUX, EUSE, adj. *en Anatomie*, épithete qui ſe donne à différentes parties qui ont quelque rapport avec la membrane. *Voyez* MEMBRANE.

C'eſt dans ce ſens qu'on a appellé un des muſcles de la jambe, le *demi-membraneux*.

Ce muſcle eſt ſitué à la partie poſtérieure & interne de la cuiſſe; il s'attache ſupérieurement par un tendon très-plat & large à la partie latérale interne de la tuberoſité de l'os iſchion au-deſſous du biceps & du demi-nerveux; ſon tendon plat & large ſe continue juſqu'environ la partie moyenne de la cuiſſe: c'eſt ce qui l'a fait nommer *demi membraneux*; enſuite redevenant charnu, il va s'attacher à la partie poſtérieure & ſupérieure & interne du tibia par un tendon court.

MEMBRES, ſ. m. *en Anatomie*, ſont les parties extérieures qui viennent du tronc ou corps d'un animal, comme les branches viennent du tronc d'un arbre. *Voyez* CORPS.

Les Médecins diviſent le corps en trois régions ou ventres, qui ſont la tête, la poitrine & le bas ventre, ou abdomen; & en extrémités, qui ſont les *membres*. *Voyez* EXTRÉMITÉ.

MEMBRE, (*Mythol.*) chaque *membre* ou *portion du corps*, étoit autrefois conſacré & voué à quelque divinité; la tête à Jupiter, la poitrine à Neptune, la ceinture à Mars, l'oreille à la Mémoire, le front au Génie, la main droite à la Foi ou Fidélité, les genoux à la Miſéricorde, les ſourcils à Junon, les yeux à Cupidon, ou, ſelon d'autres, à Minerve; le derriere de l'oreil le droite, à Nemeſis, le dos à Pluton, les reins à Vénus, les piés à Mercure, les talons & les plantes des piés à Thétis, les doigts à Minerve, *&c.*

MEMBRE, *en Grammaire*, ſe dit des parties d'une période ou d'une penſée. *Voyez* PÉRIODE & PENSÉE.

MEMBRES D'UNE ÉQUATION, (*Alg.*) ce ſont les deux parties ſéparées par le ſigne =; ainſi dans $a+b=c$, $a+b$ eſt un *membre* & c l'autre. Dans $x^3+axx-c^3=o$, $x^3+axx-c^3$ eſt le premier *membre*, & o l'autre: les termes d'une équation ſont les différentes parties de chaque *membre*; par exemple, ici x^3, $+axx$, $-c^3$, *&c.* ſont trois termes. *Voyez* ÉQUATION & TERME. (*O*)

MEMBRE, (*Architect.*) s'entend de toute moulure en particulier, ou bien d'une des parties de l'entablement, d'un chapiteau, d'une baſe, pié-d'eſtal, impoſte, archivolte, chambranle, *&c.* ſervant à la décoration tant extérieure qu'intérieure. On dit, ce *membre* d'architecture eſt trop fort ou trop foible, par rapport à la colonne, à la porte, à la croiſée, *&c.*

MEMBRES D'UN VAISSEAU, (*Mar.*) on appelle *membre* dans un vaiſſeau, toute groſſe piece de bois qui entre dans ſa conſtruction, comme varangues, alonges, genoux, *&c.*

MEMBRE, (*Peinture.*) on dit que les *membres* d'une figure ſont bien proportionnés, lorſqu'il n'y en a point de trop gros ni de trop petits par comparaiſon avec les autres. On ne ſe ſert guere de ce terme. On dit *des parties bien proportionnées.*

MEMBRÉ, adj. *en termes de Blaſon*; il ſe dit des cuiſſes & jambes des aigles, des cygnes & autres oiſeaux, quand ils les ont d'un autre émail que le reſte du corps.

Foiſſi, d'azur au cygne d'argent, bequé & *membré* d'or.

MEMBRETTO, *dans l'Architecture*, eſt le terme italien pour dire *pilaſtre* qui porte un arc. Ils ſont ſouvent cannelés, mais ils n'ont jamais plus de 7 ou 9 cannelures. On s'en ſert ſouvent pour orner les chambranles des portes & des cheminées, les fronts des galeries, & pour porter les corniches & les friſes de boiſerie.

MEMBRON, *terme de Plomberie*, c'eſt ainſi qu'on appelle la troiſieme piece qui compoſe les enfaîtemens de plomb qu'on met au faîte des bâtimens qui ſont couverts en ardoiſe; cette piece eſt faite en forme de quart de rond, & ſe place au bas de la bavette. *Voyez* ENFAÎTEMENT.

MEMBRURE, ſ. f. (*Com.*) ſorte de meſure dont on ſe ſert ſur les ports pour meſurer la voie de bois de corde.

La *membrure* doit avoir quatre piés de haut & quatre piés de large.

MEMCEDA, ſ. f. (*Commerce.*) meſure des liquides dont on ſe ſert à Mocha en Arabie; elle contient trois chopines de France ou trois pintes d'Angleterre: 40 *memcedas* font un teman. *Voyez* TEMAN. *Dictionn. de comm.*

MEMINA, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Ceylan, qui reſſemble parfaitement à un daim, quoiqu'il ne ſoit pas plus gros qu'un lievre.

MEMINI, (*Géogr. anc.*) peuple de la Gaule narbonnoiſe. Pline, *livre III. chap. iv.* donne ce nom aux habitans de la ville & du territoire de Carpentras. (*D. J.*)

MEMMEL *ou* MEMELBURG, (*Géogr.*) en latin moderne *Memelium*, ville forte, & château de la Pruſſe polonoiſe, ſur la riviere de Tangé, près de la mer Baltique, bâtie en 1250, à 48 lieues N. E. de Dantzig, 81 N. de Varſovie. *Long.* 39. 25. *lat.* 56. 50. (*D. J.*)

MEMMINGEN, (*Géog.*) *Druſomagus*, ville impériale d'Allemagne, au cercle de Suabe, dans l'Al-

gow. Les Suédois la prirent en 1634, les Bavarois en 1703, & les Impériaux la même année. Elle eſt dans une plaine fertile & agréable, à 6 lieues d'Ulm, 10 d'Augsbourg, à quelque diſtance de l'Iller. Ses habitans ſont Luthériens. Son commerce conſiſte en toiles, étoffes, & papier qu'on y fabrique. *Long.* 27. 50. *lat.* 47. 58. (*D. J.*)

MEMNONES, (*Géog. anc.*) peuples d'Ethiopie ſous l'Egypte, ſelon Ptolomée, *liv. IV. chap. viij.* qui les place près de Méroé. (*D. J.*)

MÉMOIRE, SOUVENIR, RESSOUVENIR, RÉMINISCENCE, (*Synonymes.*) ces quatre mots expriment également l'attention renouvellée de l'eſprit à des idées qu'il a déjà apperçues. Mais la différence des points de vûe acceſſoires qu'ils ajoûtent à cette idée commune, aſſigne à ces mots des caracteres diſtinctifs, qui n'échappent point à la juſteſſe des bons écrivains, dans le tems même qu'ils s'en doutent le moins: le goût, qui ſent plus qu'il ne diſcute, devient pour eux une ſorte d'inſtinct, qui les dirige mieux que ne feroient les raiſonnemens les plus ſubtils, & c'eſt à cet inſtinct que ſont dûes les bonnes fortunes qui n'arrivent qu'à des gens d'eſprit, comme le diſoit un des écrivains de nos jours qui méritoit le mieux d'en trouver, & qui en trouvoit très-fréquemment.

La *mémoire* & le *ſouvenir* expriment une attention libre de l'eſprit à des idées qu'il n'a point oubliées, quoiqu'il ait diſcontinué de s'en occuper: les idées avoient fait des impreſſions durables; on y jette un coup-d'œil nouveau par choix, c'eſt une action de l'ame.

Le *reſſouvenir* & la *reminiſcence* expriment une attention fortuite à des idées que l'eſprit avoit entierement oubliées & perdues de vûe: ces idées n'avoient fait qu'une impreſſion légere, qui avoit été étouffée ou totalement effacée par de plus fortes ou de plus récentes; elles ſe repréſentent d'elles-mêmes, ou du-moins ſans aucun concours de notre part; c'eſt un évenement où l'ame eſt purement paſſive.

On ſe rappelle donc la *mémoire* ou le *ſouvenir* des choſes quand on veut, cela dépend uniquement de la liberté de l'ame; mais la *mémoire* ne concerne que les idées de l'eſprit; c'eſt l'acte d'une faculté ſubordonnée à l'intelligence, elle ſert à l'éclairer: au-lieu que le *ſouvenir* regarde les idées qui intéreſſent le cœur; c'eſt l'acte d'une faculté néceſſaire à la ſenſibilité de l'ame, elle ſert à l'échauffer.

C'eſt dans ce ſens que l'auteur du *Pere de famille* a écrit: *Rapportez tout au dernier moment, à ce moment où la* mémoire *des faits les plus éclatans ne vaudra pas le* ſouvenir *d'un verre d'eau préſenté par humanité à celui qui avoit ſoif.* (Epit. dédic.) On peut dire auſſi dans le même ſens: qu'une ame bienfaiſante ne conſerve aucun *ſouvenir* de l'ingratitude de ceux à qui elle a fait du bien; ce ſeroit ſe déchirer elle-même & détruire ſon penchant favori: cependant elle en garde la *mémoire*, pour apprendre à faire le bien; & c'eſt le plus précieux & le plus négligé de tous les arts.

On a le *reſſouvenir* ou la *réminiſcence* des choſes quand on peut; cela tient à des cauſes indépendantes de notre liberté. Mais le *reſſouvenir* ramene tout-à-la-fois les idées effacées & la conviction de leur préexiſtence; l'eſprit les reconnoit: au-lieu que la *réminiſcence* ne réveille que les idees anciennes, ſans aucune réflexion ſur cette préexiſtence; l'eſprit croit les connoître pour la premiere fois.

L'attention que nous donnons à certaines idées, ſoit par notre choix, ſoit par quelque autre cauſe, nous porte ſouvent vers des idées toutes différentes, qui tiennent aux premieres par des liens très-délicats & quelquefois même imperceptibles. S'il n'y a entre ces idées que la liaiſon accidentelle qui peut venir de notre maniere de voir, ou ſi cette liaiſon eſt encore ſenſible nonobſtant les autres liens qui peuvent les attacher l'un à l'autre; nous avons alors par les unes le *reſſouvenir* des autres; nous reconnoiſſons les premieres traces: mais ſi la liaiſon que notre ancienne maniere de voir a miſe entre ces idées, n'a pas fait ſur nous une impreſſion ſenſible, & que nous n'y diſtinguions que le lien apparent de l'analogie; nous pouvons alors n'avoir des idées poſtérieures qu'une *réminiſcence*, jouir ſans ſcrupule du plaiſir de l'invention, & être même plagiaires de bonne-foi; c'eſt un piége où maints auteurs ont été pris.

Il y a en latin quatre verbes qui me paroiſſent aſſez répondre à nos quatre noms françois, & différer entre eux par les mêmes nuances; ſavoir *meminiſſe*, *recordari*, *memorari*, & *reminiſci*.

Le premier a la forme & le ſens actif, & vient, comme tout le monde ſait, du vieux verbe *meno*, dont le prétérit par réduplication de la premiere conſonne eſt *memini*; *meminiſſe*, ſe rappeller la *mémoire*, ce qui eſt en effet l'action de l'eſprit.

Le ſecond a la forme & le ſens paſſif, *recordari*, ſe recorder, ou plûtôt être recordé, recevoir au cœur une impreſſion qu'il a déjà reçue anciennement, mais la recevoir par le *ſouvenir* d'une idée touchante: ſi ce verbe a la forme & le ſens paſſif, c'eſt que, quoique l'eſprit agiſſe ici, le cœur y eſt purement paſſif, puiſque ſon émotion eſt une ſuite néceſſaire & irreſiſtible de l'acte de *mémoire* qui l'occaſionne; & il y a une ſorte de délicateſſe à montrer de préférence l'état conſéquent du cœur, vû d'ailleurs qu'il indique ſuffiſamment l'acte antérieur de l'eſprit, comme l'effet indique aſſez la cauſe d'où il part: *Tua in me ſtudia & officia multùm tecùm* recordere, dit Cicéron à Trébonius (*Epiſt. famil. xv.* 24.) & comme s'il avoit eu le deſſein formel de nous faire remarquer dans ce *recordere* l'eſprit & le cœur, il ajoûte: *non modo virum bonum me exiſtimabis*, ce qui me ſemble deſigner l'opération de l'eſprit ſimplement, *verùm etiam te à me amari plurimùm judicabis*, ce qui eſt dit pour aller au cœur.

Les deux derniers, *memorari*, être averti par une *mémoire* accidentelle & non ſpontanée, avoir le *reſſouvenir*, & *reminiſci*, être ramené aux anciennes notions de l'eſprit, en avoir la *réminiſcence*; ces deux derniers, dis-je, ont la forme & le ſens paſſif, quoi qu'en diſent les traducteurs ordinaires, à qui la dénomination de verbe déponent mal entendue en a impoſé; & ce ſens paſſif a bien de l'analogie avec ce que j'ai obſervé ſur le *reſſouvenir* & la *réminiſcence*.

Au reſte, malgré les conjectures étymologiques, peut-être ſeroit-il difficile de juſtifier ma penſée entierement par des textes précis: mais il ne faudroit pas non plus pour cela la condamner trop; car ſi l'euphonie a amené dans la diction des fautes même contre l'analogie & les principes fondamentaux de la grammaire, ſelon la remarque de Cicéron (*Orat. n.* 47.) *Impetratum eſt à conſuetudine ut peccare ſuavitatis cauſâ liceret*; combien l'harmonie n'aura-t-elle pas exigé des ſacrifices de la juſteſſe qui décide du choix des ſynonymes? Dans notre langue même, où les lois de l'harmonie ne ſont pas à beaucoup près ſi impérieuſes que dans la langue latine, combien de fois les meilleurs écrivains ne ſont-ils pas obligés d'abandonner le mot le plus précis, & de lui ſubſtituer un ſynonyme modifié par quelque correctif, plûtôt que de faire une phraſe mal ſonnante, mais juſte? (*B. E. R. M.*)

MÉMOIRE, ſ. f. (*Métaphyſique.*) il eſt important de bien diſtinguer le point qui ſépare l'imagination de la *mémoire*. Ce que les Philoſophes en ont dit juſqu'ici eſt ſi confus, qu'on peut ſouvent appliquer à la *mémoire* ce qu'ils diſent de l'imagination, & à

l'imagination ce qu'ils diſent de la *mémoire*. Loke fait lui-même conſiſter celle-ci en ce que l'ame a la puiſſance de réveiller les perceptions qu'elle a déja eues, avec un ſentiment qui dans ce tems-là la convainc qu'elle les a eues auparavant. Cependant cela n'eſt point exact ; car il eſt conſtant qu'on peut fort bien ſe ſouvenir d'une perception qu'on n'a pas le pouvoir de réveiller.

Tous les Philoſophes ſont ici tombés dans l'erreur de Loke. Quelques-uns qui prétendent que chaque perception laiſſe dans l'ame une image d'elle-même, à-peu-près comme un cachet laiſſe ſon empreinte, ne font pas exception ; car que ſeroit-ce que l'image d'une perception qui ne ſeroit pas la perception même ? La mépriſe en cette occaſion vient de ce que, faute d'avoir aſſez conſidéré la choſe, on a pris pour la perception même de l'objet quelques circonſtances ou quelque idée générale, qui en effet le réveillent.

Voici donc en quoi different l'imagination, la *mémoire* & la réminiſcence ; trois choſes que l'on confond aſſez ordinairement. La premiere réveille les perceptions mêmes ; la ſeconde n'en rappelle que les ſignes & les circonſtances ; & la derniere fait reconnoître celles qu'on a déja eues.

Mais pour mieux connoître les bornes poſées entre l'imagination & la *mémoire*, diſtinguons les différentes perceptions que nous ſommes capables d'éprouver, & examinons quelles ſont celles que nous pouvons réveiller, & celles dont nous ne pouvons nous rappeller que les ſignes, quelques circonſtances ou quelque idée générale. Les premieres donnent de l'exercice à l'imagination & les autres à la *mémoire*.

Les idées d'étendue ſont celles que nous réveillons le plus aiſément ; parce que les ſenſations d'où nous les tirons ſont telles que, tant que nous veillons, il nous eſt impoſſible de nous en ſéparer. Le goût & l'odorat peuvent n'être point affectés ; nous pouvons n'entendre aucun ſens & ne voir aucune couleur ; mais il n'y a que le ſommeil qui puiſſe nous enlever les perceptions du coucher. Il faut abſolument que notre corps porte ſur quelque choſe, & que ſes parties peſent les unes ſur les autres. De-là naît une perception qui nous les repréſente comme diſtantes & limitées, & qui par conſéquent emporte l'idée de quelque étendue.

Or, cette idée, nous pouvons la généraliſer en la conſidérant d'une maniere indéterminée. Nous pouvons enſuite la modifier & en tirer, par exemple, l'idée d'une ligne droite ou courbe. Mais nous ne ſaurions réveiller exactement la perception de la grandeur d'un corps, parce que nous n'avons point là-deſſus d'idée abſolue qui puiſſe nous ſervir de meſure fixe. Dans ces occaſions, l'eſprit ne ſe rappelle que les noms de pié, de toiſe, *&c.* avec une idée de grandeur d'autant plus vague que celle qu'il veut ſe repréſenter eſt plus conſidérable.

Avec le ſecours de ces premieres idées, nous pouvons en l'abſence des objets nous repréſenter exactement les figures les plus ſimples : tels ſont des triangles & des quarrés : mais que le nombre des côtés s'augmente conſidérablement, nos efforts deviennent ſuperflus. Si je penſe à une figure de mille côtés & à une de 999, ce n'eſt pas par des perceptions que je les diſtingue, ce n'eſt que par les noms que je leur ai donnés : il en eſt de même de toutes les notions complexes ; chacun peut remarquer que, quand il en veut faire uſage, il ne ſe retrace que les noms. Pour les idées ſimples qu'elles renferment, il ne peut les réveiller que l'une après l'autre, & il faut l'attribuer à une opération différente de la *mémoire*.

L'imagination s'aide naturellement de tout ce qui peut lui être de quelque ſecours. Ce ſera par comparaiſon avec notre propre figure que nous nous repréſenterons celle d'un ami abſent, & nous l'imaginerons grand ou petit, parce que nous en meſurerons en quelque ſorte la taille avec la nôtre. Mais l'ordre & la ſymmétrie ſont principalement ce qui aide l'imagination, parce qu'elle y trouve différens points auxquels elle ſe fixe & auxquels elle rapporte le tout. Que je ſonge à un beau viſage, les yeux ou d'autres traits qui m'auront le plus frappé, s'offriront d'abord, & ce ſera relativement à ces premiers traits que les autres viendront prendre place dans mon imagination. On imagine donc plus aiſément une figure à proportion qu'elle eſt plus réguliere ; on pourroit même dire qu'elle eſt plus facile à voir, car le premier coup-d'œil ſuffit pour s'en former une idée. Si au contraire elle eſt fort irréguliere, on n'en viendra à bout qu'après en avoir long-tems conſidéré les différentes parties.

Quand les objets qui occaſionnent les ſenſations de goût, de ſon, d'odeur, de couleur & de lumiere ſont abſens, il ne reſte point en nous de perception que nous puiſſions modifier pour en faire quelque choſe de ſemblable à la couleur, à l'odeur & au goût, par exemple d'une orange. Il n'y a point non plus d'ordre, de ſymmétrie, qui vienne ici au ſecours de l'imagination. Ces idées ne peuvent donc ſe réveiller qu'autant qu'on ſe les eſt rendues familieres. Par cette raiſon, celles de la lumiere & des couleurs doivent ſe retracer le plus aiſément, enſuite celles des ſons. Quant aux odeurs & aux ſaveurs, on ne réveille que celles pour leſquelles on a un goût plus marqué. Il reſte donc bien des perceptions dont on peut ſe ſouvenir, & dont cependant on ne ſe rappelle que les noms. Combien de fois même cela n'a-t-il pas lieu par rapport aux plus familieres, où l'on ſe contente ſouvent de parler des choſes ſans les imaginer ?

On peut obſerver différens progrès dans l'imagination. Si nous voulons réveiller une perception qui nous eſt peu familiere, telle que le goût d'un fruit dont nous n'avons mangé qu'une fois, nos efforts n'aboutiront ordinairement qu'à cauſer quelque ébranlement dans les fibres du cerveau & de la bouche ; & la perception que nous éprouverons ne reſſemblera point au goût de ce fruit : elle ſeroit la même pour un melon, pour une pêche, ou même pour un fruit dont nous n'aurions jamais goûté. On en peut remarquer autant par rapport aux autres ſens. Mais quand une perception eſt familiere, les fibres du cerveau accoutumées à fléchir ſous l'action des objets obéiſſent plus facilement à nos efforts ; quelquefois même nos idées ſe retracent ſans que nous y ayons part, & ſe préſentent avec tant de vivacité, que nous y ſommes trompés & que nous croyons avoir les objets ſous les yeux ; c'eſt ce qui arrive aux fous & à tous les hommes quand ils ont des ſonges.

On pourroit, à l'occaſion de ce qui vient d'être dit, faire deux queſtions. La premiere, pourquoi nous avons le pouvoir de réveiller quelques-unes de nos perceptions. La ſeconde, pourquoi, quand ce pouvoir nous manque, nous pouvons ſouvent nous rappeller au-moins les noms ou les circonſtances.

Pour répondre d'abord à la ſeconde queſtion, je dis que nous ne pouvons nous rappeller les noms ou les circonſtances qu'autant qu'ils ſont familiers. Alors ils rentrent dans la claſſe des perceptions qui ſont à nos ordres, & dont nous allons parler en répondant à la premiere queſtion, qui demande un plus grand détail.

La liaiſon de pluſieurs idées ne peut avoir d'autre cauſe que l'attention que nous leur avons donnée,

quand elles ſe ſont préſentées enſemble. Ainſi les choſes n'attirant notre attention que par le rapport qu'elles ont à notre tempérament, à nos paſſions, à notre état, ou, pour tout dire en un mot, à nos beſoins ; c'eſt une conſéquence que la même attention embraſſe tout-à-la-fois les idées des beſoins & celles des choſes qui s'y rapportent, & qu'elle les lie.

Tous nos beſoins tiennent les uns aux autres, & l'on en pourroit conſidérer les perceptions comme une ſuite d'idées fondamentales auxquelles on rapporteroit toutes celles qui font partie de nos connoiſſances. Au deſſus de chacun s'éleveroient d'autres ſuites d'idées qui formeroient des eſpeces de chaînes, dont la force ſeroit entierement dans l'analogie des ſignes, dans l'ordre des perceptions, & dans la liaiſon que les circonſtances, qui réuniſſent quelquefois les idées les plus diſparates, auroient formée. A un beſoin eſt liée l'idée de la choſe qui eſt propre à le ſoulager ; à cette idée eſt liée celle du lieu où cette choſe ſe rencontre ; à celle-ci, celle des perſonnes qu'on y a vûes ; à cette derniere, les idées des plaiſirs ou des chagrins qu'on en a reçus & pluſieurs autres. On peut même remarquer qu'à meſure que la chaîne s'étend, elle ſe ſoudiviſe en différens chaînons, enſorte que plus on s'éloigne du premier anneau, plus les chaînons s'y multiplient. Une premiere idée fondamentale eſt liée à deux ou trois autres ; chacune de celles-ci à un égal nombre, ou même à un plus grand, & ainſi de ſuite.

Ces ſuppoſitions admiſes, il ſuffiroit, pour ſe rappeller les idées qu'on s'eſt rendues familieres, de pouvoir donner ſon attention à quelques-unes de nos idées fondamentales auxquelles elles ſont liées. Or cela ſe peut toujours, puiſque tant que nous veillons, il n'y a point d'inſtant où notre tempérament, nos paſſions & notre état n'occaſionnent en nous quelques-unes de ces perceptions, que j'appelle *fondamentales*. Nous y réuſſirions avec plus ou moins de facilité, à proportion que les idées que nous voudrions nous retracer, tiendroient à un plus grand nombre de beſoins, & y tiendroient plus immédiatement.

Les ſuppoſitions que je viens de faire ne ſont pas gratuites. J'en appelle à l'expérience, & je ſuis perſuadé que chacun remarquera qu'il ne cherche à ſe reſſouvenir d'une choſe que par le rapport qu'elle a aux circonſtances où il ſe trouve, & qu'il y réuſſit d'autant plus facilement que les circonſtances ſont en grand nombre, ou qu'elles ont avec elle une liaiſon plus immédiate. L'attention que nous donnons à une perception qui nous affecte actuellement, nous en rappelle le ſigne ; celui-ci en rappelle d'autres, avec leſquels il a quelque rapport ; ces derniers réveillent les idées auxquelles ils ſont liés ; ces idées retracent d'autres ſignes ou d'autres idées, & ainſi ſucceſſivement.

Je ſuppoſe que quelqu'un me fait une difficulté, à laquelle je ne ſais dans le moment de quelle maniere ſatisfaire. Il eſt certain que, ſi elle n'eſt pas ſolide, elle doit elle-même m'indiquer ma réponſe. Je m'applique donc à en conſidérer toutes les parties, & j'en trouve qui étant liées avec quelques-unes des idées qui entrent dans la ſolution que je cherche, ne manquent pas de les réveiller. Celles-ci, par l'étroite liaiſon qu'elles ont avec les autres, les retracent ſucceſſivement, & je vois enfin tout ce que j'ai à répondre.

D'autres exemples ſe préſenteront en quantité à ceux qui voudront remarquer ce qui arrive dans les cercles. Avec quelque rapidité que la converſation change de ſujet, celui qui conſerve ſon ſang-froid & qui connoît un peu le caractere de ceux qui parlent, voit toujours par quelle liaiſon d'idées on paſſe d'une matiere à une autre. J'ai donc droit de conclure que le pouvoir de réveiller nos perceptions, leurs noms ou leurs circonſtances, vient uniquement de la liaiſon que l'attention a miſe entre ces choſes, & les beſoins auxquels elles ſe rapportent. Détruiſez cette liaiſon, vous détruiſez l'imagination & la *mémoire*.

Le pouvoir de lier nos idées a ſes inconvéniens, comme ſes avantages. Pour les faire appercevoir ſenſiblement, je ſuppoſe deux hommes ; l'un chez qui les idées n ont jamais pû ſe lier ; l'autre chez qui elles ſe lient avec tant de facilité & tant de force, qu'il n'eſt plus le maître de les ſéparer. Le premier ſeroit ſans imagination & ſans *mémoire*, il ſeroit abſolument incapable de réflexion, ce ſeroit un imbécille. Le ſecond auroit trop de *mémoire* & trop d'imagination ; il auroit à peine l'exercice de ſa réflexion, ce ſeroit un fou. Entre ces deux excès, on pourroit ſuppoſer un milieu, où le trop d'imagination & de *mémoire* ne nuiroit pas à la ſolidité de l'eſprit, & où le trop peu ne nuiroit pas à ſes agrémens. Peut-être ce milieu eſt-il ſi difficile, que les plus grand génies ne s'y ſont encore trouvés qu'à peu-près. Selon que différens eſprits s'en écartent, & tendent vers les extrémités oppoſées, ils ont des qualités plus ou moins incompatibles, puiſqu'elles doivent plus ou moins participer aux extrémités qui s'excluent tout-à-fait. Ainſi ceux qui ſe rapprochent de l'extrémité où l'imagination & la *mémoire* dominent, perdent à proportion des qualités qui rendent un eſprit juſte, conſéquent & méthodique ; & ceux qui ſe rapprochent de l'autre extrémité, perdent dans la même proportion des qualités qui concourent à l'agrément. Les premiers écrivent avec plus de grace, les autres avec plus de ſuite & de profondeur. Liſez l'*eſſai ſur l'origine des connoiſſances humaines*, d'où ces réflexions ſont tirées.

MÉMOIRES, (*Littér.*) terme aujourd'hui très-uſité, pour ſignifier des hiſtoires écrites par des perſonnes qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires. Ces ſortes d'ouvrages, outre quantité d'évenemens publics & généraux, contiennent les particularités de la vie ou les principales actions de leurs auteurs. Ainſi nous avons les *mémoires* de Comines, ceux de Sully, ceux du cardinal de Retz, qui peuvent paſſer pour de bonnes inſtructions pour les hommes d'état. On nous a donné auſſi une foule de livres ſous ce titre. Il y a contre tous les écrits en ce genre une prévention générale, qu'il eſt très-difficile de déraciner de l'eſprit des lecteurs, c'eſt que les auteurs de ces *mémoires*, obligés de parler d'eux-mêmes preſqu'à chaque page, ayent aſſez dépouillé l'amour-propre & les autres intérêts perſonnels pour ne jamais altérer la vérité ; car il arrive que dans des *mémoires* contemporains partis de diverſes mains, on rencontre ſouvent des faits & des ſentimens abſolument contradictoires. On peut dire encore que tous ceux qui ont écrit en ce genre, n'ont pas aſſez reſpecté le public, qu'ils ont entretenu de leurs intrigues, amourettes & autres actions qui leur paroiſſoient quelque choſe, & qui ſont moins que rien aux yeux d'un lecteur ſenſé.

Les Romains nommoient ces ſortes d'écrits en général *commentarii*. Tels ſont les commentaires de Céſar, une eſpece de journal de ſes campagnes ; il ſeroit à ſouhaiter qu'on en eût de ſemblables de tous les bons généraux.

On donne auſſi le nom de *mémoires* aux actes d'une ſociété littéraire, c'eſt-à-dire au réſultat par écrit des matieres qui y ont été diſcutées & éclaircies, nous avons en ce genre les *mémoires* de l'académie des Sciences & ceux de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres ; le caractere de ces ſortes d'écrits eſt l'élégance & la préciſion, une méthode qui ramene

mene au ſujet tout ce qui peut l'éclaircir, & qui en écarte avec le même ſoin tout ce qui eſt étranger. Ces deux qualités regnent dans la plûpart des pieces qui compoſent les recueils dont nous venons de parler, & ſont ſuffiſamment l'éloge des ſociétés ſavantes qui leur ont donné le jour.

MÉMOIRE, (*Juriſprud.*) ſignifie la bonne ou mauvaiſe réputation qu'on laiſſe après ſoi. On fait le procès au cadavre ou à la *mémoire* des criminels de léſe-majeſté divine ou humaine, de ceux qui ont été tués en duel, ou qui ont été homicides d'eux-mêmes, ou qui ont été tués en faiſant rebellion à juſtice avec force ouverte; & pour cet effet on nomme un curateur au cadavre ou à la *mémoire* du défunt. *Voyez le tit. XXII. de l'Ordonnance criminelle.*

La veuve, les enfans & parens d'un condamné par ſentence de contumace, qui ſera décédé avant les cinq ans, à compter du jour de ſon exécution, peuvent appeller de la ſentence, à l'effet de purger la *mémoire* du défunt, s'ils prétendent qu'il a été condamné injuſtement. *Voyez le tit. XXVII de l'Ordonnance criminelle.* On brûle le procès de ceux qui ont commis des crimes atroces, pour effacer la *mémoire* de leur crime. (*A*)

MÉMOIRE, *ou* FACTUM, (*Juriſprud.*) eſt auſſi un écrit qui eſt ordinairement imprimé, contenant le fait & les moyens d'une cauſe, inſtance ou procès. *Voyez* FACTUM. (*A*)

MÉMOIRE DES FRAIS, (*Juriſprud.*) eſt un état des frais, débourſés, vacations & droits dûs à un procureur par la partie. Ce *mémoire* differe de la déclaration de dépens, en ce que celle-ci eſt ſignifiée au procureur adverſe, & que l'on n'y comprend que les frais qui entrent en taxe; au lieu que dans le *mémoire* des frais, le procureur comprend en général tout ce qui lui eſt dû par la partie, comme les ports de lettres & autres faux frais, & ce qui lui eſt dû pour ſes pertes, ſoins & vacations extraordinaires, & autres choſes qui n'entrent point en taxe. *Voyez* DÉPENS. (*A*)

MÉMOIRE, *en termes de Commerce*, écrit ſommaire qu'on dreſſe pour ſoi-même, ou qu'on donne à un autre pour ſe ſouvenir de quelque choſe.

On appelle auſſi quelquefois *mémoire* chez les marchands & chez les artiſans, les parties qu'ils fourniſſent à ceux à qui ils ont vendu de la marchandiſe, ou livré de l'ouvrage.

Ces *mémoires* ou *parties*, pour être bien dreſſées, doivent non-ſeulement contenir en détail la nature, la qualité & la quantité des marchandiſes fournies, ou des ouvrages livrés à crédit, mais encore l'année, le mois & le jour du mois qu'ils l'ont été, à qui on les a donnés, les ordres par écrit, s'il y en a, les prix convenus, ou ceux qu'on a deſſein de les vendre, enfin les ſommes déja reçues à compte. *Voyez* PARTIES.

Les marchands, négocians & banquiers appellent *agenda*, les *mémoires* qu'ils dreſſent pour eux mêmes, & qu'ils portent toujours ſur eux, & conſervent le nom de *mémoires* à ceux qu'ils donnent à leurs garçons & facteurs, ou qu'ils envoient à leurs correſpondans ou commiſſionnaires. *Voyez* AGENDA.

Les *mémoires* que les commiſſionnaires dreſſent des marchandiſes qu'ils envoient à leurs commettans, ſe nomment *factures*, & ceux dont ils chargent les voituriers qui doivent les conduire, ſe nomment *lettres de voiture*. *Voyez* FACTURES & LETTRES DE VOITURE, *Dict. de Comm.* (*v*)

MÉMORIAL, ſ. m. (*Comm.*) livre qui ſert comme de mémoire aux marchands, négocians, banquiers & autres commerçans pour écrire journellement toutes leurs affaires, à meſure qu'ils viennent de les finir.

Le *mémorial* eſt proprement une eſpece de journal qui n'eſt pas au net; auſſi l'appelle-t-on quelquefois *brouillard* ou *brouillon*. *Voyez* BROUILLON.

Ce livre, tout informe qu'il eſt, eſt le premier & peut-être le plus utile de tous ceux dont ſe ſervent les marchands, étant comme la baſe & le fondement des autres dont il conſerve & fournit les matieres. Quant à la maniere de le tenir, *voyez l'article* LIVRE, *Dict. de Commerce.* (*D. J.*)

MEMPHIS, (*Geog. anc.*) ville conſidérable d'Egypte, ſituée à 15 mille pas au-deſſus du commencement du delta ou de la ſéparation du Nil, ſur la rive gauche de ce fleuve, peu loin des pyramides, & la capitale du nôme auquel elle donnoit ſon nom.

Cette ville appellée par les Egyptiens *Menuf* ou *Migdol*, & par les Hébreux *Moph*, étoit anciennement célebre. Nabuchodonoſor la ruina; mais elle ſe rétablit; car du tems de Strabon, elle étoit grande, peuplée & la ſeconde ville d'Egypte, qui ne le cédoit qu'à Alexandrie.

Ses ruines ne ſont plus que des maſures fort peu diſtinctes, & qui continuent juſque vis-à-vis du vieux Caire. Parmi ces ruines eſt le bourg de Gezet cependant on voyoit autrefois dans *Memphis* pluſieurs temples magnifiques, entr'autres celui de Vénus, & celui du dieu Apis. Il n'en reſte plus de veſtiges. (*D. J.*)

MEMPHITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens à une pierre qui, miſe en macération dans du vinaigre, engourdiſſoit les membres au point de rendre inſenſible à la douleur, & même à celle de l'amputation. On la trouvoit, dit-on, près de Memphis en Egypte.

On a auſſi donné quelquefois le nom de *memphitis* à une eſpece d'onyx ou de camée, compoſée de pluſieurs petites couches, dont l'inférieure eſt noire & la ſupérieure blanche. *Voyez* Wallerius, *Minéralogie.* (—)

MEMPHITIS, (*Géog. anc.*) nôme ou canton d'Egypte, au-deſſus du delta, à l'occident du Nil. Il prenoit ſon nom, ſuivant Ptolomée, *liv. IV. ch. v.* de Memphis ſa capitale.

MÉNALAGOGUE, (*Médec.*) eſpece de purgatif, ſelon la diviſion des anciens, cru propre à évacuer la mélancholie ou bile noire. *Voyez* PURGATIF & HUMEUR, *Médecine.*

MENACE, ſ. f. (*Gramm. & Moral.*) c'eſt le ſigne extérieur de la colere ou du reſſentiment. Il y en a de permiſes; ce ſont celles qui précedent l'injure, & qui peuvent intimider l'aggreſſeur & l'arrêter. Il y en a d'illicites; ce ſont celles qui ſuivent le mal. Si la vengeance n'eſt permiſe qu'à Dieu, la *menace* qui l'annonce eſt ridicule dans l'homme. Licite ou illicite, elle eſt toujours indécente. Les termes *menace & menacer* ont été employés métaphoriquement en cent manieres diverſes. On dira très-bien, par exemple, lorſque le gouvernement d'un peuple ſe déclare contre la philoſophie, c'eſt qu'il eſt mauvais: il *menace* le peuple d'une ſtupidité prochaine. Lorſque les honnêtes gens ſont traduits ſur la ſcène, c'eſt qu'ils ſont *menacés* d'une perſécution plus violente; on cherche d'abord à les avilir aux yeux du peuple, & l'on ſe ſert, pour cet effet, d'un Anite, d'un Milite, ou de quelqu'autre perſonnage diffamé, qui n'a nulle conſidération à perdre. La perte de l'eſprit patriotique *menace* l'état d'une diſſolution totale.

MENÆ, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, ſelon Ptolomée, *liv. III. chap. iv.* qui la place dans les terres entre *Nectum & Paciorus*. Fazel la nomme *Ménée*, & Niger *Calategirone*.

MÉNADE, (*Littérat.*) c'eſt-à-dire, *furieuſe*, de μαίνομαι, *être en fureur*. Le ſurnom de *ménades* fut donné aux bacchantes, parce que dans la célébration des myſteres de Bacchus, elles ne marchoient que comme des prêtreſſes agitées de tranſports fu-

rieux. Dans ces fêtes elles couroient toutes échevelées, tenant le thyrſe à la main, & faiſant retentir de leurs cris inſenſés, ou du bruit de leurs tambours, les rives de l'Hebre & les montagnes de Rhodope juſqu'à Iſmare. (*D. J.*)

MÉNAGE, MÉNAGEMENT, ÉPARGNE, (*ſynom.*) On ſe ſert du mot de *ménage* en fait de dépenſe ordinaire ; de celui de *ménagement* dans la conduite des affaires ; & de celui d'*épargne*, à l'égard des revenus. Le *ménage* eſt le talent des femmes ; il empêche de ſe trouver court dans le beſoin. Le *ménagement* eſt du reſſort des maris ; il fait qu'on n'eſt jamais dérangé. L'*épargne* convient aux peres ; elle ſert à amaſſer pour l'établiſſement de leurs enfans. (*D. J.*)

MÉNAGER, on dit *en Peinture* qu'il faut être *ménager* de grands clairs & de grands bruns, parce qu'ils produiſent de plus grands effets lorſqu'ils ne ſont point prodigués.

MÉNAGERIE, ſ. f. (*Gram.*) bâtiment où l'on entretient pour la curioſité un gand nombre d'animaux différens. Il n'appartient guere qu'aux ſouverains d'avoir des *ménageries*. Il faut détruire les *ménageries*, lorſque les peuples manquent de pain ; il ſeroit honteux de nourrir des bêtes à grands frais, lorſqu'on a autour de ſoi des hommes qui meurent de faim.

MÉNAGYRTHES, ſ. m. pl. (*Littér.*) Les prêtres de Cybele furent ainſi nommés & avec raiſon, parce qu'ils alloient tous les mois demander des aumônes pour la grand-mere ; & pour en obtenir, ils n'épargnoient point les tours de ſoupleſſe ; c'eſt ce que ſignifie le mot grec *ménargyrthe*, compoſé de μην, *mois*, & ἀγυρτὴς, *charlatan*, charlatan de tous les mois ; combien y en a-t-il qui le ſont de tous les jours ? (*D. J.*)

MÉNALE, (*Géog. anc.*) en latin *Mœnalus*, *Mœnalium*, *Mœnalius mons*, montagne du Péloponneſe dans l'Arcadie. Pauſanias, *in Arcad. c. xxxvj.* Pline, *l. IV. c. vj.* & Strabon, *l. VIII. p. 338.* en parlent. La fable en a fait le théâtre d'un des travaux d'Hercule. Il attrapa, dit-elle, ſur cette montagne la biche aux piés d'airain & aux cornes d'or, biche ſi légere à la courſe, que perſonne, avant ce héros, n'avoit pu l'atteindre. Le mont *Ménale* ne manqua pas d'être particulierement conſacré à Diane, parce que c'étoit un terrain admirable pour la chaſſe. Virgile n'a point oublié ſon éloge dans ſes églogues.

Mœnalus *argutumque nemus, pinoſque loquentes*
Semper habet, ſemper paſtorum ille audit amores.

Cette montagne étoit fort habitée, & avoit pluſieurs bourgs, *Alea*, *Pallantium*, *Heliſſon*, *Dipœa*, &c. dont les habitans paſſerent à Mégalopolis. Le principal de ces bourgs ſe nommoit Μαίναλον, *Mœnalum oppidum* ; mais Pauſanias dit que de ſon tems on n'en voyoit plus que les ruines. (*D. J.*)

MENALIPPIE, ſ. f. (*Ant. grég.*) Fête qu'on célébroit à Sycione en l'honneur de Ménalippe, une des maîtreſſes de Neptune : c'étoit une maniere adroite de faire ſa cour au dieu des eaux, & d'encenſer ſes autels.

MENAM, (*Géog.*) Gervaiſe nomme ainſi la principale des trois rivieres qui traverſent le royaume de Siam, & elle en baigne la capitale. Il en donne une deſcription fort étendue dans ſon *Hiſt. de Siam, part. VII. c. ij.* j'y renvoie les curieux.

MENANCABO, (*Géog.*) ville des Indes, capitale du royaume de même nom, dans l'île de Sumatra. (*D. J.*)

MENANDRIENS, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) nom de la plus ancienne ſecte des Gnoſtiques. Ménandre, leur chef, étoit diſciple de Simon le magicien, magicien comme lui, & ayant les mêmes ſentimens. *Voyez* SIMONIENS & GNOSTIQUES.

Il diſoit que perſonne ne pouvoit être ſauvé, s'il n'étoit baptiſé en ſon nom. Il avoit un baptême particulier qui devoit, ſelon lui, rendre immortel dès cette vie, & préſerver de la vieilleſſe ceux qui le recevoient. Ménandre, ſelon S. Irénée, publioit qu'il étoit cette premiere vertu inconnue à tout le monde, & qu'il avoit été envoyé par les anges pour le ſalut du genre humain.

Il ſe vantoit, dit le même ſaint, d'être plus grand que ſon maître ; ce qui eſt contraire à ce qu'avance Théodoret, qui fait Ménandre d'une vertu inférieure à celle de Simon le magicien, qui prenoit le nom de la *grande vertu*. *Voyez* SIMONIENS, *Dict. de Trévoux.*

MÉNAPIENS, LES, *Menapii*, (*Géogr. anc.*) peuples de la Gaule Belgique, qui avoient des bourgades ſur l'une & l'autre rive du Rhin, & qui s'étendoient encore entre la Meuſe & l'Eſcaut. Ils occupoient ſelon Sanſon, la partie la plus méridionale de l'ancien diocèſe d'Utrecht, & les pays où ſont Middelbourg en Zélande, Anvers, Bois-le-duc en Brabant, Ruremonde en Gueldres, & le duché de Cleves, ſur l'un & l'autre côté du Rhin. (*D. J.*)

MENARICUM, (*Géog. anc.*) ville de la Gaule Belgique. Antonin la met ſur la route de Caſtellum à Cologne, à 11 milles de la premiere, & à 19 de la ſeconde. On croit que c'eſt aujourd'hui Mergen, en françois *Merville*, village de Flandres ſur la Lys. (*D. J.*)

MENCAULT *ou* MAUCAUD, ſ. m. (*Comm.*) meſure dont on ſe ſert en quelques endroits de Flandres, entr'autres à Landrecy, le Queſnoy, & Caſteau, *&c.*

A Landrecy, le *mencault* de froment peſe, poids de marc, 97 livres, de méteil 94, de ſeigle 90, & d'avoine 72. Il faut remarquer que pendant ſept mois de l'année, qui ſont depuis y compris Août juſqu'à & y compris Février, le *mencault* d'avoine ſe meſure comble à Landrecy, & fait ſept boiſſeaux $\frac{1}{3}$ meſure de Paris, ou onze rations, comme diſent les Munitionnaires, & que pendant les autres cinq mois il ſe meſure à la main-tierce, c'eſt-à-dire raz, & ne faiſant que ſix boiſſeaux $\frac{2}{3}$ meſure de Paris, ou dix rations. A Saint-Quentin le ſeptier contient quatre boiſſeaux meſure de Paris ; il faut deux *mencaults* pour un ſeptier : ainſi le *mencault* eſt de deux boiſſeaux meſure de Paris. Au Queſnoy, le *mencault* de froment peſe 80, de meteil 76, de ſeigle 79, & d'avoine 71. A Caſteau-Cambreſis le *mencault* de froment peſe 75, de meteil 70, de ſeigle 72, d'avoine 60 ; le tout poids de marc comme à Landrecy. *Dictionnaire de Commerce.*

MENCHECA, (*Géog.*) montagne d'Afrique fort-élevée & fort-rude. Elle eſt dans le royaume de Fez, & eſt couverte d'épaiſſes forêts ; ſes habitans ſont des Béréberes Zénetes, qui maintiennent leur liberté par leur valeur & leur poſition. (*D. J.*)

MENCIO, en latin *Mincius*, (*Géog.*) riviere d'Italie en Lombardie ; elle ſort du lac de Garda, forme celui de Mantouë, & ſe jette dans le Pô près de ſa chûte. (*D. J.*)

MENDE, en latin *vicus mimatenſis*, (*Géog.*) ancienne petite ville de France, capitale du Gévaudan, avec un évêché ſuffragant d'Albi. Ses fontaines & les clochers de la cathédrale ſont tout ce qu'elle a de remarquable. Elle eſt ſituée ſur le Lot, à 15 lieues S. O. du Puy, 28 N. E. d'Albi, 120 S. E. de Paris ; ſon évêché vaut 4000 liv. de rentes. *Long.* 21 d. 9 ′. 30 ″. *lat.* 44 d. 30 ′. 47 ″. (*D. J.*)

MENDÈS, ſ. m. (*Mythol. Egypt.*) *Mendès* étoit le dieu Pan même, que les Egyptiens honoroient ſous l'hiéroglyphe du bouc, au lieu que chez les

Grecs & les Romains on le repréſentoit avec le viſage & le corps d'homme, ayant ſeulement les cornes, les oreilles, & les jambes reſſemblantes à celles d'un bouc.

C'étoit, dit Strabon, à *Mendès* ville d'Egypte, que le dieu Pan étoit particulierement honoré. On juge bien que les Mendéſiens n'avoient garde d'immoler en ſacrifice ni bouc, ni chevre, eux qui croyoient que leur dieu *Mendès* ſe cachoit ſouvent ſous la figure de ces animaux. (*D. J.*)

MENDÈS, (*Géogr. anc.*) ville ancienne de l'Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. v.* parle d'une des embouchures du Nil nommée *mendéſienne*, *oſtium mendeſianum*. Il parle auſſi d'un nome appellé *mendéſien*, & dont il fait *thimus* la métropole. (*D. J.*)

MENDIANT, ſ. m. (*Econom. politiq.*) gueux ou vagabond de profeſſion, qui demande l'aumône par oiſiveté & par fainéantiſe, au lieu de gagner ſa vie par le travail.

Les légiſlateurs des nations ont toujours eu ſoin de publier des lois pour prévenir l'indigence, & pour exercer les devoirs de l'humanité envers ceux qui ſe trouveroient malheureuſement affligés par des embraſemens, par des inondations, par la ſtérilité, ou par les ravages de la guerre; mais convaincus que l'oiſiveté conduit à la miſere plus fréquemment & plus inévitablement que toute autre choſe, ils l'aſſujettirent à des peines rigoureuſes. Les Egyptiens, dit Hérodote, ne ſouffroient ni *mendians* ni fainéans ſous aucun prétexte. Amaſis avoit établi des juges de police dans chaque canton, pardevant leſquels tous les habitans du pays étoient obligés de comparoître de tems en tems, pour leur rendre compte de leur profeſſion, de l'état de leur famille, & de la maniere dont ils l'entretenoient; & ceux qui ſe trouvoient convaincus de fainéantiſe, étoient condamnés comme des ſujets nuiſibles à l'état. Afin d'ôter tout prétexte d'oiſiveté, les intendans des provinces étoient chargés d'entretenir, chacun dans leur diſtrict, des ouvrages publics, où ceux qui n'avoient point d'occupation, étoient obligés de travailler. *Vous êtes des gens de loiſir*, diſoient leurs commiſſaires aux Iſraélites, en les contraignant de fournir chaque jour un certain nombre de briques; & les fameuſes pyramides ſont en partie le fruit des travaux de ces ouvriers qui ſeroient demeurés ſans cela dans l'inaction & dans la miſere.

Le même eſprit regnoit chez les Grecs. Lycurgue ne ſouffroit point de ſujets inutiles; il régla les obligations de chaque particulier conformément à ſes forces & à ſon induſtrie. Il n'y aura point dans notre état de *mendiant* ni de vagabond, dit Platon; & ſi quelqu'un prend ce métier, les gouverneurs des provinces le feront ſortir du pays. Les anciens Romains attachés au bien public, établirent pour une premiere fonction de leurs cenſeurs, de veiller ſur les *mendians* & les vagabonds, & de faire rendre compte aux citoyens de leur tems. *Cavebant ne quis otioſus in urbe oberraret.* Ceux qu'ils trouvoient en faute, étoient condamnés aux mines ou autres ouvrages publics. Ils ſe perſuaderent que c'étoit mal placer ſa libéralité, que de l'exercer envers des *mendians* capables de gagner leur vie. C'eſt Plaute lui-même qui débite cette ſentence ſur le théatre. *De* mendico *malè meretur qui dat ei quod edat aut bibat; nam & illud quod dat perdit, & producit illi vitam ad miſeriam.* En effet, il ne faut pas que dans une ſociété policée, des hommes pauvres, ſans induſtrie, ſans travail, ſe trouvent vêtus & nourris; les autres s'imagineroient bientôt qu'il eſt heureux de ne rien faire, & reſteroient dans l'oiſiveté.

Ce n'eſt donc pas par dureté de cœur que les anciens puniſſoient ce vice, c'étoit par un principe d'équité naturelle; ils portoient la plus grande humanité envers leurs véritables pauvres qui tomboient dans l'indigence ou par la vieilleſſe, ou par des infirmités, ou par des évenemens malheureux. Chaque famille veilloit avec attention ſur ceux de leurs parens ou de leurs alliés qui étoient dans le beſoin, & ils ne négligeoient rien pour les empêcher de s'abandonner à la mendicité qui leur paroiſſoit pire que la mort: *malim mori quàm mendicare*, dit l'un d'eux. Chez les Athéniens, les pauvres invalides recevoient tous les jours du tréſor public deux oboles pour leur entretien. Dans la plûpart des ſacrifices il y avoit une portion de la victime qui leur étoit réſervée; & dans ceux qui s'offroient tous les mois à la déeſſe Hécate par les perſonnes riches, on y joignoit un certain nombre de pains & de proviſions; mais ces ſortes de charités ne regardoient que les pauvres invalides, & nullement ceux qui pouvoient gagner leur vie. Quand Ulyſſe, dans l'équipage de *mendiant*, ſe préſente à Eurimaque, ce prince le voyant fort & robuſte, lui offre du travail, & de le payer; ſinon, dit-il, je t'abandonne à ta mauvaiſe fortune. Ce principe étoit ſi bien gravé dans l'eſprit des Romains, que leurs lois portoient qu'il valoit mieux laiſſer périr de faim les vagabonds, que de les entretenir dans leur fainéantiſe. *Potiùs expedit*, dit la loi, *inertes fame perire, quàm in ignaviâ fovere.*

Conſtantin fit un grand tort à l'état, en publiant des édits pour l'entretien de tous les chrétiens qui avoient été condamnés à l'eſclavage, aux mines, ou dans les priſons, & en leur faiſant bâtir des hôpitaux ſpatieux, où tout le monde fût reçu. Pluſieurs d'entre eux aimerent mieux courir le pays ſous différens prétextes, & offrant aux yeux les ſtigmates de leurs chaînes, ils trouverent le moyen de ſe faire une profeſſion lucrative de la mendicité, qui auparavant étoit punie par les lois. Enfin les fainéans & les libertins embraſſerent cette profeſſion avec tant de licence, que les empereurs des ſiecles ſuivans furent contraints d'autoriſer par leurs lois les particuliers à arrêter tous les *mendians* valides, pour ſe les approprier en qualité d'eſclaves ou de ſerfs perpétuels. Charlemagne interdit auſſi la mendicité vagabonde, avec défenſe de nourrir aucun *mendiant* valide qui refuſeroit de travailler.

Des édits ſemblables contre les *mendians* & les vagabonds, ont été cent fois renouvellés en France, & auſſi inutilement qu'ils le ſeront toujours, tant qu'on n'y remédiera pas d'une autre maniere, & tant que des maiſons de travail ne ſeront pas établies dans chaque province, pour arrêter efficacement les progrès du mal. Tel eſt l'effet de l'habitude d'une grande miſere, que l'état de *mendiant* & de vagabond attache les hommes qui ont eu la lâcheté de l'embraſſer; c'eſt par cette raiſon que ce métier, école du vol, ſe multiplie & ſe perpétue de pere en fils. Le châtiment devient d'autant plus néceſſaire à leur égard, que leur exemple eſt contagieux. La loi les punit par cela ſeul qu'ils ſont vagabonds & ſans aveu; pourquoi attendre qu'ils ſoient encore voleurs, & ſe mettre dans la néceſſité de les faire périr par les ſupplices? Pourquoi n'en pas faire de bonne-heure des travailleurs utiles au public? Faut-il attendre que les hommes ſoient criminels, pour connoître de leurs actions? Combien de forfaits épargnés à la ſociété, ſi les premiers déréglemens euſſent été réprimés par la crainte d'être renfermés pour travailler, comme cela ſe pratique dans les pays voiſins!

Je ſai que la peine des galeres eſt établie dans ce royaume contre les *mendians* & les vagabonds; mais cette loi n'eſt point exécutée, & n'a point

les avantages qu'on trouveroit à joindre des maisons de travail à chaque hôpital, comme l'a démontré l'auteur des considérations sur les finances.

Nous n'avons de peines intermédiaires entre les amendes & les supplices, que la prison. Cette derniere est à charge au prince & au public, comme aux coupables; elle ne peut être que très-courte, si la nature de la faute est civile. Le genre d'hommes qui s'y exposent, la mépriſent, elle sort promptement de leur mémoire; & cette espece d'impunité pour eux éternise l'habitude du vice, ou l'enhardit au crime.

En 1614 l'excessive pauvreté de nos campagnes, & le luxe de la capitale y attirerent une foule de *mendians*; on défendit de leur donner l'aumône, & ils furent renfermés dans un hôpital fondé à ce dessein. Il ne manquoit à cette vûe, que de perfectionner l'établissement, en y fondant un travail; & c'est ce qu'on n'a point fait. Ces hommes que l'on resserre seront-ils moins à charge à la société, lorsqu'ils seront nourris par des terres à la culture desquelles ils ne travaillent point? La *mendicité* est plus à charge au public par l'oisiveté & par l'exemple, que par elle-même.

On n'a besoin d'hôpitaux fondés que pour les malades & pour les personnes que l'âge rend incapables de tout travail. Ces hôpitaux sont précisément les moins rentés, le nécessaire y manque quelquefois; & tandis que des milliers d'hommes sont richement vétus & nourris dans l'oisiveté, un ouvrier se voit forcé de consommer dans une maladie tout ce qu'il possede, ou de se faire transporter dans un lit commun avec d'autres malades, dont les maux se compliquent au sien. Que l'on calcule le nombre des malades qui entrent dans le cours d'une année dans les hôtels-dieu du royaume, & le nombre des morts, on verra si dans une ville composée du même nombre d'habitans, la peste feroit plus de ravage.

N'y auroit-il pas moyen de verser aux hôpitaux des malades la majeure partie des fonds destinés aux *mendians*? & seroit-il impossible, pour la subsistance de ceux-ci, d'affermer leur travail à un entrepreneur dans chaque lieu? Les bâtimens sont construits, & la dépense d'en convertir une partie en atteliers, seroit assez médiocre. Il ne s'agiroit que d'encourager les premiers établissemens. Dans un hôpital bien gouverné, la nourriture d'un homme ne doit pas coûter plus de cinq sols par jour. Depuis l'âge de dix ans les personnes de tout sexe peuvent les gagner; & si l'on a l'attention de leur laisser bien exactement le sixieme de leur travail, lorsqu'il excédera les cinq sols, on en verra monter le produit beaucoup plus haut. Quant aux vagabonds de profession, on a des travaux utiles dans les colonies, où l'on peut employer leurs bras à bon marché. (*D. J.*)

MENDIANT, s. m. (*Hist. eccléſiast.*) mot consacré aux religieux qui vivent d'aumônes, & qui vont quêter de porte en porte. Les quatre ordres *mendians* qui sont les plus anciens, sont les Carmes, les Jacobins, les Cordeliers & les Augustins. Les religieux *mendians* plus modernes, sont les Capucins, Récolets, Minimes, & plusieurs autres, dont vous trouverez l'histoire dans le pere Héliot, & quelques détails généraux au *mot* ORDRE RELIGIEUX. (*D. J.*)

MENDIP-HILLS, (*Géog.*) en latin *minarii montes*, hautes montagnes d'Angleterre dans le comté de Sommerset. (*D. J.*)

MENDOLE, s. f. *ou* CAGAREL, INSOLE, SCAVE, (*Hist. nat. Ichthiol.*) poisson de mer écailleux, ressemblant à la bogue par le nombre & la position des nageoires; *voyez* BOGUE. Il en differe par les yeux qui sont plus petits, & en ce qu'il a le corps plus large & moins allongé. La *mendole* a une grande tache presque ronde sur les côtés du corps, & les dents petites; elle change de couleur selon les différentes saisons, elle est blanche en hiver, tandis qu'au printems & en été elle a sur le corps, & principalement sur le dos & sur la tête, des taches bleues éparses, & plus ou moins apparentes. Dès le commencement du frai, les couleurs du mâle changent & deviennent obscures, alors sa chair répand une odeur fétide & a un mauvais goût; au contraire la femelle est meilleure à manger lorsqu'elle a le corps plein d'œufs: la ponte se fait en hiver. Rondelet, *hist. des poiss. premiere partie, liv. V. chap. xiij.* *Voyez* POISSON.

MENDRISIO, (*Géog.*) petit pays d'Italie dans le Milanès, avec titre de bailliage. C'est le plus méridional de ceux que les Suisses possedent en Italie. Il est entre le lac de Lugano & celui de Côme; il n'a pas trois lieues de longueur sur deux de largeur, & contient cependant & des bourgs & des villages, avec *Mendris* ou *Mendrisio* qui en est le chef-lieu. (*D. J.*)

MENÈ, s. f. (*Mythol.*) déesse invoquée par les femmes & par les filles. Elle présidoit à l'écoulement menstruel. *Menè* ou *lune*, c'est la même chose. On lui sacrifioit dans le dérangement des regles.

MENEAU, s. m. (*Architect.*) c'est la séparation des ouvertures des fenêtres ou grandes croisées. Autrefois on les défiguroit par des croisillons, comme on en voit encore au Luxembourg & autres bâtimens. Ils avoient quatre à cinq pouces d'épaisseur. On appelle *faux meneaux*, ceux qui ne s'assemblent pas avec le dormant de la croisée & qui s'ouvrent avec le guichet.

MENÉE, s. f. (*Gram.*) pratique secrette & artificieuse, où l'on fait concourir un grand nombre de moyens sourds, & par conséquent honteux, au succès d'une affaire dans laquelle on n'a pas le courage de se montrer à découvert. Les gens à *menée* sont à redouter: on est ou leur instrument ou leur victime.

MENÉE, s. f. (*Hist. eccléſ.*) livre à l'usage des Grecs. C'est l'office de l'année divisé par mois.

MENÉE, terme dont les *Horlogers* se servent en parlant d'un engrenage; il signifie le *chemin* que la dent d'une roue parcourt depuis le point où elle rencontre l'aîle du pignon, jusqu'à celui où elle la quitte. Il se dit encore du chemin que fait la dent d'une roue de rencontre lorsqu'elle pousse la palette. *Voyez* DENT, ENGRENAGE, ENGRENER & ÉCHAPPEMENT.

MENÉE, (*Venerie.*) *belle menée*, c'est-à-dire, qu'un chien a la voie belle & chasse de bonne grace.

Menée est aussi la droite route du cerf fuyant, & on dit suivre la *menée*, être toûjours à la *menée*; on dit qu'une bête est mal *menée*, quand elle est lasse pour avoir été long-tems poursuivie & chassée, & lors elle se laisse approcher.

MENEGGÈRE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique propre, que l'itinéraire d'Antonin met entre *Théveste* & *Cilium*. (*D. J.*)

MÉNÉHOULD, SAINTE, (*Géog.*) *sanctæ Manechildis fanum*, ancienne ville de France en Champagne, la principale de l'Argonne, avec titre de comté, & un château sur un rocher. Elle a soutenu plusieurs siéges en 1038, en 1089, en 1436, en 1590; & elle servit de retraite au prince de Condé, aux ducs de Bouillon & de Nevers, en 1614. Le marquis de Praslin la prit en 1616, les Espagnols en 1652, & Louis XIV. en 1653. Ses fortifications ont été démolies, & un incendie arrivé en 1719, a comblé son désastre. Elle est dans un marais, entre

deux rochers, ſur l'Aiſne, à 10 lieues N. E. de Châlons, 9 S. O. de Verdun, 15 S. E. de Rheims, 44 N. E. de Paris. *Long.* 22. 34. *lat.* 49. 10. (*D. J.*)

MÉNÉLAIES, (*Littér. grecq.*) fête qui ſe célébroit à Téraphné en l'honneur de Ménélas, qui y avoit un monument héroïque. Les habitans de cette ville de Laconie prétendoient qu'Hélene & lui y étoient inhumés dans le même tombeau; du-moins, dans les troyennes d'Eurypide, Ménélas ſe réconcilie de bonne foi avec ſa belle infidelle, & la ramene à Lacédémone. (*D. J.*)

MÉNÉLAUS, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Egypte, & la capitale d'un nome appellé *Ménélaites* par Pline, *l. V. c. ix.* (*D. J.*)

MENER, REMENER, AMENER, RAMENER, EMMENER, REMMENER. (*Gramm.*) *Mener*, ſignifie *conduire* d'un lieu où on eſt en un lieu où on n'eſt pas; *remener*, c'eſt conduire une ſeconde fois au même lieu: comme *menez*-moi aux Tuileries, *remenez*-moi encore ce ſoir aux Tuileries, & vous m'obligerez. *Amener*, c'eſt conduire au lieu où on eſt; *ramener*, c'eſt conduire une ſeconde fois au lieu où on eſt: il m'a *amené* aujourd'hui ſon couſin, & il m'a promis de me le *ramener* demain. *Emmener*, ſe dit quelquefois quand on veut ſe défaire d'un homme; comme *emmenez* cet homme. Il ſignifie d'ordinaire *mener* en quelque lieu, mais alors on ne nomme jamais l'endroit; exemple, voilà un homme que les archers *emmenent*. *Remmener*, c'eſt *emmener* une ſeconde fois; comme les archers *remmenent* encore ce priſonnier. Lorſqu'on nomme le lieu, il faut dire, voilà un homme que les archers *menent* au fort-l'évêque; les archers *remenent* cet homme en priſon pour la ſeconde fois. (*D. J.*)

MENER, parmi les *Horlogers*, ſignifie l'*action* de la dent d'une roue, qui pouſſe l'aîle d'un pignon. *Voyez* MENÉE, DENT, ENGRENAGE, ENGRENER, *&c.*

MENER, (*Maréchal.*) ſe dit du pié de devant du cheval qui part le premier au galop. Lorſqu'un cheval galope ſur le bon pié, c'eſt le pié droit de devant qui mene. *Mener un cheval en main*, c'eſt le conduire ſans être monté deſſus.

MENER LES VERGES, (*Soierie.*) c'eſt dégager les fils dans l'envergure pour reculer les verges qui les ſéparent.

MENESTHEI PORTUS, (*Géog. anc.*) port de l'Eſpagne bétique ſelon Strabon & Ptolomée. C'eſt aujourd'hui *puerto de Sancta-Maria*. Pline connoît ce lieu, & le nomme *Bæſippo*. (*D. J.*)

MENETRIER, *voyez* GAIAN.

MENEUR & MENEUSE, (*Écon. ruſtiq.*) homme ou femme qui mene les enfans en nourrice, & qui vient recevoir leurs mois, & donner de leurs nouvelles aux parens.

MENEUR DE BILLETTES, *terme de Verrerie*. *Voyez* BILLETTE.

MENEUSE DE TABLE, *terme de Cartier*; c'eſt ainſi qu'on nomme une *fille de boutique* qui trie les cartes après qu'elles ont été coupées, & qui en forme des jeux.

MENFLOTH, (*Géog. anc.*) ville d'Afrique ſur le Nil; les Romains la ruinerent, & les Arabes la rétablirent en partie. Ptolomée met cette ville dans la province d'Afrodite, à 61d. 20 de *long.* & à 27d. 20 de *latit.* (*D. J.*)

MENI, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) idole que les Juifs adorerent. On prétend que c'eſt le Mercure des payens. On dérive ſon nom de manoh, *numerarii*, & l'on en fait le dieu des Commerçans. D'autres diſent que le *Meni* des Juifs fut le Mena des Arméniens & des Egyptiens, la lune ou le ſoleil. Il y a ſur cela quelques autres opinions qui ne ſont ni mieux ni plus mal fondées.

MÉNIANE, ſ. f. (*Architect. rom.*) mot purement latin, *menianum*, dans Vitruve, eſpece de balcon ou de galerie avec une ſaillie hors de l'édifice. Ce mot tire ſon origine de Ménius, citoyen romain, qui le premier fit poſer des pieces de bois ſur une colonne. Ces pieces de bois faiſant ſaillie hors de ſa maiſon, lui donnoient moyen de voir ce qui ſe paſſoit dans les lieux voiſins. Son eſprit lui ſuggéra cette idée par l'amour des ſpectacles. Comme il étoit accablé de dettes, & qu'il fut obligé de vendre ſa maiſon à Caton & à Flaccus, conſuls, pour y bâtir une baſilique, il leur demanda de s'y réſerver une colonne, avec la permiſſion d'y élever un petit toît de planches, où lui & ſes deſcendans puſſent avoir la liberté de voir les combats de gladiateurs. La colonne qu'il ajuſta fut appellée *méniane*; &, dans la ſuite, on donna ce même nom à toutes les ſaillies de bâtimens qu'on fit, à l'imitation de celle de Ménius.

Il ne faut pas confondre les colonnes *ménianes* avec les colonnes *médianes* dont parle auſſi Vitruve. Ces dernieres, *colonnæ medianæ*, ſont les deux colonnes du milieu d'un porche, qui ont leur entrecolonne plus large que les autres.

Les Italiens de nos jours nomment *ménianes* les petites terraſſes, où l'on voit ſouvent les femmes du commun expoſées au ſoleil, pour ſécher leurs cheveux après les avoir lavés. (*D. J.*)

MENIANTE, ſ. f. (*Botan.*) *meniantes*, genre de plante à fleur monopétale, en forme d'entonnoir & profondément découpée. Il ſort du calice un piſtil qui eſt attaché, comme un clou, à la partie poſtérieure de la fleur; ce piſtil devient dans la ſuite un fruit ou une coque le plus ſouvent oblongue, compoſée de deux pieces & remplie de ſemences arrondies. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MENIANTE, TREFLE D'EAU *ou* DE MARAIS. (*Mat. méd.*) Les feuilles & la racine de cette plante ſont fort vantées priſes en décoction, contre la goutte & le ſcorbut, & principalement contre cette derniere maladie.

Il ne faut pas croire cependant avec les continuateurs de la matiere médicale de Geoffroy, que cette plante contienne un alkali volatil libre, comme les plantes cruciferes de Tournefort, qui ſont regardées comme les antiſcorbutiques par excellence.

Le *trefle d'eau* eſt un amer pur, qu'on mêle très-utilement à ce titre avec les plantes antiſcorbutiques alkalines, dans le traitement du ſcorbut de terre. *Voyez* SCORBUT. C'eſt encore comme amer qu'on s'en ſert avec avantage pour prévenir ou pour éloigner les accès de la goutte.

On prépare un extrait & un ſirop ſimple de *meniante*, qui contiennent les parties médicamenteuſes de cette plante, & que les malades peuvent prendre beaucoup plus facilement que ſa décoction, dont la grande amertume eſt inſupportable pour le plus grand nombre de ſujets.

Le *trefle d'eau* eſt recommandé encore dans les pâles-couleurs, les ſuppreſſions des regles, dans les fievres quartes, l'hydropiſie, & les obſtructions invétérées.

Toutes ces vertus lui ſont communes avec le chardon-benit, le houblon, la fumeterre, la chicorée amere, la racine de grande gentiane, de fraxinelle, *&c. Voyez tous ces articles.* (*b*)

MENIANUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) *balcon*. Lorſque Caſus Menius vendit ſa maiſon aux cenſeurs Caton & Flaccus, il ſe reſerva un balcon ſoutenu de colonne, d'où lui & ſes deſcendans puſſent voir les jeux. Ce balcon étoit dans la huitieme région. Il l'appella *menianum*, & on le déſigna dans la ſuite par

la colonne qui le ſoutenoit ; on dit *columna menſa* pour le *menianum*. Les Italiens ont fait leur mot *mignani* du mot *menianum* des anciens. *Voyez* MENIANE.

MENIMA, (*Hiſt. nat.*) animal quadrupede de l'île de Ceylan, qui reſſemble parfaitement à un daim, mais qui n'eſt pas plus gros qu'un lievre ; il eſt gris & tacheté de blanc ; ſa chair eſt un manger délicieux.

MENIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce terme nous eſt venu d'Eſpagne, où l'on nomme *meninos*, c'eſt-à-dire, *mignons* ou *favoris*, de jeunes enfans de qualité placés auprès des princes, pour être élevés avec eux, & partager leurs occupations & leurs amuſemens.

MENIN, (*Geog.*) en flamand *Menéen*, ville des Pays-bas dans la Flandre. Le ſeigneur de Montigni la fit fermer de murailles, en 1578 ; elle a été priſe & repriſe pluſieurs fois. Les Hollandois étoient les maîtres de cette place par le traité de Baviere de 1715, & y mettoient le gouverneur & la garniſon. *Menin* a fleuri juſqu'en 1744, que Louis XV. s'en empara, & en fit raſer les fortifications. C'eſt à préſent un endroit miſérable. Elle eſt ſur le Lis, entre Armentieres & Courtrai, à trois lieues de cette derniere ville, autant de Lille & d'Ipres. *Long.* 20, 44. *lat.* 50, 49. (*D. J.*)

MENINGÉE, ſ. f. (*Anatomie.*) nom d'une artere qui ſe diſtribue à la dure-mere ſur l'os occipital, & aux lobes voiſins du cerveau, eſt une branche de la vertébrale. *Voyez* CERVEAU, MENIN & VERTEBRALE.

MENINGES, μηνιγγες, (*Anatomie.*) ce ſont les membranes qui enveloppent le cerveau. *Voyez* CERVEAU.

Elles ſont au nombre de deux : les Arabes les appellent *meres* ; c'eſt de-là que nous les nommons ordinairement *dure-mere*, & *pie-mere*. L'arachnoïde eſt conſidérée par pluſieurs anatomiſtes comme la lame externe de la pie-mere. *Voyez* DURE-MERE & PIE-MERE.

MENINGOPHILAX, ſ. m. (*Chirur.*) inſtrument de chirurgie dont on ſe ſert au panſement de l'opération du trépan. Il eſt ſemblable au couteau lenticulaire, excepté que ſa tige eſt un cylindre exactement rond, & n'a point de tranchant. Sa lentille, qui eſt ſituée horiſontalement à ſon extrémité, doit être très-polie pour ne pas bleſſer la dure-mere. L'uſage de cet inſtrument eſt d'enfoncer un peu avec ſa lentille la dure-mere, & de ranger la circonférence du ſindon ſous le trou fait au crane par la couronne du trépan. *Voyez* la *fig. 16. Pl. XVI.* On peut avoir une lentille à l'extrémité du ſtilet dans l'étui de poche, & ſupprimer le *meningophilax* du nombre des inſtrumens non portatifs.

Meningophilax eſt un mot grec, qui ſignifie *gardien des méninges* ; il eſt compoſé μηνιγξ, genit. μηνιγγος, *membrana meninx*, membrane meninge, & de φυλαξ, *cuſtos*, gardien.

On peut auſſi ſe ſervir pour le panſement du trépan d'un petit levier applati par ſes bouts. *Pl. XVI. fig. 17.* (*Y*)

MENIPPÉE, (*Littérat.*) *ſatyre menippée*, ſorte de ſatyre mêlée de proſe & de vers. *Voyez* SATYRE.

Elle fut ainſi nommée de Menippe Gadarenien, philoſophe cynique, qui, par une philoſophie plaiſante & badine, ſouvent auſſi inſtructive que la philoſophie la plus ſérieuſe, tournoit en raillerie la plûpart des choſes de la vie auxquelles notre imagination prête un éclat qu'elles n'ont point. Cet ouvrage étoit en proſe & en vers ; mais les vers n'étoient que des parodies des plus grands poetes. Lucien nous a donné la véritable idée du caractere de cette eſpece de ſatyre, dans ſon dialogue intitulé *la Necromancie*.

Elle fut auſſi appellée *varroniene* du ſavant Varon, qui en compoſa de ſemblables, avec cette différence, que les vers qu'on y liſoit étoient tous de lui, & qu'il avoit fait un mélange de grec & de latin. Il ne nous reſte de ces ſatyres de Varron que quelques fragmens, le plus ſouvent fort corrompus, & les titres qui montrent qu'il avoit traité un grand nombre de ſujets.

Le livre de Seneque ſur la mort de l'empereur Claude, celui de Boëce de la conſolation de la Philoſophie, l'ouvrage de Pétrone, intitulé *Satiricon*, & les Céſars de l'empereur Julien, ſont autant de *ſatyres menippées*, entierement ſemblables à celles de Varron.

Nos auteurs françois ont auſſi écrit dans ce genre ; & nous avons en notre langue deux ouvrages de ce caractere, qui ne cedent l'avantage ni à l'Italie, ni à la Grece. Le premier c'eſt le Catolicon, même plus connu ſous le nom de *ſatyre menippée*, où les états tenus à Paris par la ligue, en 1593, ſont ſi ingénieuſement dépeints, & ſi parfaitement tournés en ridicule. Elle parut, pour la premiere fois, en 1594, & on la regarde, avec raiſon, comme un chef-d'œuvre pour le tems. L'autre, c'eſt la *Pompe funebre de Voiture* par Sarraſin, où le ſérieux & le plaiſant ſont mêlés avec une adreſſe merveilleuſe. On pourroit mettre auſſi au nombre de nos *ſatyres menippées* l'ouvrage de Rabelais, ſi ſa proſe étoit un peu plus mêlée de vers, & ſi par des obſcénités affreuſes il n'avoit corrompu la nature & le caractere de cette eſpece de ſatyre. Il ne manque non plus que quelques mélanges de vers à la plûpart des pieces de l'ingénieux docteur Swift, d'ailleurs ſi pleines de ſel & de bonne plaiſanterie pour en faire de véritables ſatyres *menippées*. *Diſc.* de M. Dacier, *ſur la ſatyre. Mém. de l'ac. des bell. Lettres.*

MENISPERMUM, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs feuilles diſpoſées au-tour du même centre. Le piſtil eſt à trois pieces dont chacune devient une baie qui renferme ordinairement une ſemence plate échancrée en croiſſant. Tournefort, *Mém. de l'acad. roy. des Sciences, année 1705. Voyez* PLANTE.

MENISQUE, ſ. m. (*Optique.*) verre ou lentille concave d'un côté & convexe de l'autre, qu'on appelle auſſi quelquefois *lunula*. *Voyez* LENTILLE & VERRE.

Nous avons donné à l'*article* LENTILLE une formule générale par le moyen de laquelle on peut trouver le foyer ou le point de réunion des rayons. Cette formule eſt $z = \frac{2aby}{ay+by-2ab}$, dans laquelle z marque la diſtance du foyer au verre, y la diſtance de l'objet au verre, a le rayon de la convexité tournée vers l'objet, b le rayon de l'autre convexité. Pour appliquer cette formule aux *meniſques*, il faudra faire a négatif ou b négatif, ſelon que la partie concave ſera tournée vers l'objet ou vers l'œil ; ainſi on aura dans le premier cas

$$z = \frac{-2aby}{-ay+by+2ab};$$

& dans le ſecond, $z = \frac{-2aby}{ay-by+2ab}$:

delà on tire les regles ſuivantes.

Si le diametre de la convexité d'un *meniſque* eſt égal à celui de la concavité, les rayons qui tomberont parallelement à l'axe, redeviendront paralleles après les deux réfractions ſouffertes aux deux ſurfaces du verre.

Car ſoit $a = b$ & y infinie ; c'eſt-à-dire ſuppoſons les rayons des deux convexités égaux, & l'objet à une diſtance infinie, afin que les rayons tombent paralleles ſur le verre ; on aura dans le premier cas & dans le ſecond $z = \frac{-2a^2y}{ay}$: ce qui donne z infinie, & par conſéquent les rayons ſeront paralleles en

ſortant, puiſqu'ils ne ſe réuniront qu'à une diſtance infinie du verre.

Un tel *ménisque* ne ſeroit donc propre ni à raſſembler en un point les rayons de lumiere, ni à les diſperſer; & ainſi il ne peut être d'aucun uſage en Dioptrique. *Voyez* RÉFRACTION.

Voici la regle pour trouver le foyer d'un *ménisque*, c'eſt-à-dire le point de concours des rayons qui tombent paralleles. Comme la différence des rayons de la convexité & de la concavité eſt au rayon de la convexité, ainſi le diametre de la concavité eſt à la diſtance du foyer au *ménisque*.

En effet ſuppoſant y infinie, la premiere formule donne $z = \frac{2ab}{-a+b}$, & la ſeconde donne $\frac{-2ab}{a-b}$, qui donne dans le premier cas $b-a : b :: -2a : z$, & dans le ſecond $a-b : a :: -2b . z$.

Par exemple, ſi le rayon de la concavité étoit triple du rayon de la convexité, la diſtance du foyer au *ménisque* ſeroit alors, en conſéquence de cette regle, égale au rayon de la concavité; & par conſéquent le *ménisque* ſeroit en ce cas équivalent à une lentille également convexe des deux côtés. *Voyez* LENTILLE.

De même ſi le rayon de la concavité étoit double de celui de la convexité, on trouveroit que la diſtance du foyer ſeroit égale au diametre de la concavité; ce qui rendroit le *ménisque* équivalent à un verre plan convexe. *Voyez* VERRE.

De plus, les formules qui donnent la valeur de z font voir que le foyer eſt de l'autre côté du verre, par rapport à l'objet. Si b eſt plus petit que a dans le premier cas, & ſi b eſt plus grand que a dans le ſecond; & au contraire ſi b eſt plus grand que a dans le premier cas, & plus petit que a dans le ſecond, le foyer ſera du même côté du verre que l'objet, & ſera par conſéquent virtuel, c'eſt-à-dire que les rayons ſortiront divergens. *Voyez* FOYER.

Il s'enſuit encore de cette même formule que le rayon de la convexité étant donné, on peut aiſément trouver celui qu'il faudroit donner à la concavité pour reculer le foyer à une diſtance donnée.

Quelques géometres ont donné le nom de *ménisque* à des figures planes ou ſolides, compoſées d'une partie concave & d'une partie convexe, à l'inſtar des *ménisques* optiques. (*O*)

MÉNISQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) plaques rudes qu'on mettoit ſur la tête des ſtatues, afin que les oiſeaux ne s'y repoſaſſent point, & ne les gâtaſſent point de leurs ordures. C'eſt de-là que les auréoles de nos ſaints ſont venues.

MENNONITE, ſ. m. (*Hiſt. eccl. mod.*) les chrétiens connus dans les Provinces-Unies, & dans quelques endroits de l'Allemagne, ſous le nom *Mennonites*, ont formé une ſociété à part, preſque dès le commencement de la réformation. On les appella d'abord *Anabaptiſtes*; & c'eſt le nom qu'ils portent encore en Angleterre, où ils ſont fort eſtimés. Cependant ce nom étant devenu odieux par les attentats des fanatiques de Munſter, ils le quitterent dès-lors; & ils ne l'ont plus regardé depuis, que comme une ſorte d'injure. Celui de *Mennonites* leur vient de Menno Friſon, qui ſe joignit à eux, en 1536, & qui par ſa doctrine, ſes écrits, ſa piété, ſa ſageſſe, contribua plus qu'aucun autre à éclairer cette ſociété, & à lui faire prendre ce caractere de ſimplicité dans les mœurs, par lequel elle s'eſt diſtinguée dans la ſuite, & dont elle ſe fait toujours honneur.

Les *Mennonites* furent expoſés aux plus cruelles perſécutions ſous Charles-Quint. Les crimes que proſcrit cet empereur par ſon placard de 1540, ſont d'avoir, de vendre, donner, porter, lire des livres de Luther, de Zuingle, de Mélanchthon, de prêcher leur doctrine, & de la communiquer ſecrettement ou publiquement. Voici la peine portée contre ces crimes, & qu'il eſt ſévérement défendu aux juges d'adoucir, ſous quelque prétexte que ce ſoit: les biens ſont confiſqués, les prétendus coupables condamnés à périr par le feu, s'ils perſiſtent dans leurs erreurs; & s'ils les avouent, ils ſont exécutés, les hommes par l'épée, & les femmes par la foſſe, c'eſt-à-dire, qu'on les enterroit en vie: même peine contre ceux qui logent les *Anabaptiſtes*, ou qui ſachant où il y en a quelques-uns de cachés, ne les décelent point. Les cheveux dreſſent à la tête quand on lit de pareils édits. Eſt-ce que la religion adorable de J. C. a pû jamais les inſpirer?

Le malheur des *Mennonites* voulut encore qu'ils euſſent à ſouffrir en divers lieux de la part des autres proteſtans, qui, dans ces commencemens, lors même qu'ils ſe croyoient revenus de beaucoup d'erreurs, retenoient encore celle qui poſe que le magiſtrat doit ſévir contre des opinions de religion, comme contre des crimes.

Mais la république des Provinces-Unies a toujours traité les *Mennonites*, aſſez peu différemment des autres proteſtans. Tout le monde ſait quelle eſt leur façon de penſer. Ils s'abſtiennent du ſerment; leur ſimple parole leur en tient lieu devant les magiſtrats. Ils regardent la guerre comme illicite; mais ſi ce ſcrupule les empêche de défendre la patrie de leurs perſonnes, ils la ſoutiennent volontiers de leurs biens. Ils ne condamnent point les charges de magiſtrature; ſeulement pour eux-mêmes, ils aiment mieux s'en tenir éloignés. Ils n'adminiſtrent le baptême qu'aux adultes, en état de rendre raiſon de leur foi. Sur l'euchariſtie, ils ne différent pas des réformés.

A l'égard de la grace & de la prédeſtination, articles épineux, ſur leſquels on ſe partage encore aujourd'hui, ſoit dans l'égliſe romaine, ſoit dans le proteſtantiſme, les *Mennonites* rejettent les idées rigides de S. Auguſtin, adoptées par la plûpart des réformateurs, ſur-tout par Calvin, & ſuivent à-peu-près les principes radoucis que les Luthériens ont pris de Mélanchthon. Ils profeſſent la tolérance, & ſupportent volontiers dans leur ſein des opinions différentes des leurs, dès qu'elles ne leur paroiſſent point attaquer les fondemens du chriſtianiſme, & qu'elles laiſſent la morale chrétienne dans ſa forme. En un mot, les ſucceſſeurs de fanatiques ſanguinaires ſont les plus doux, les plus paiſibles de tous les hommes, occupés de leur négoce, de leurs manufactures, laborieux, vigilans, modérés, charitables. Il n'y a point d'exemple d'un ſi beau, ſi reſpectable, & ſi grand changement; mais, dit M. de Voltaire, comme les *Mennonites* ne font aucune figure dans le monde, on ne daigne pas s'appercevoir s'ils ſont méchans ou vicieux. (*D. J.*)

MENOIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs à une pierre ſemblable au croiſſant de la lune, que Boot conjecture être un fragment de la corne d'Ammon.

MÉNOLOGE, ſ. m. (*Hiſt. eccl.*) ce mot eſt grec, il vient de μην, *mois*, & de λογος, *diſcours*. C'eſt le martyrologe ou le calendrier des grecs, diviſé par chaque mois de l'année. *Voyez* MARTYROLOGE & CALENDRIER.

Le *menologue* ne contient autre choſe que les vies des ſaints en abrégé pour chaque jour pendant tout le cours de l'année, ou la ſimple commémoration de ceux dont on n'a point les vies écrites. Il y a différentes ſortes de *ménologues* chez les Grecs. Il faut remarquer que les *Grecs*, depuis leur ſchiſmes, ont inſéré dans leurs *ménologues* le nom de pluſieurs hérétiques, qu'ils honorent comme des ſaints. Baillet

parle fort au long de ces *ménologues* dans ſon *diſcours ſur l'hiſtoire de la vie des Saints. Dict. de Trevoux.*

MENON, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) animal terreſtre à quatre piés, qui reſſemble à-peu-près au bouc ou à la chévre. On le trouve aſſez communément dans le Levant; & on fabrique le marroquin avec ſa peau. *Voyez* MARROQUIN.

MENOSCA, (*Géog. anc.*) ville d'Epagne chez les Vardules. On croit aſſez généralement que c'eſt aujourd'hui la ville d'*Orea* ou *Orio* dans le Guipuſcoa. (*D. J.*)

MENOTTE, ſ. m. (*Gram.*) lien de corde ou de fer que l'on met aux mains des malfaiteurs, pour leur en ôter l'uſage.

MENOVIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Angleterre avec évêché ſuffragant de Cantorbery, dans la partie méridionale du pays de Galles, au comté de Pembroch; elle a été ruinée par les Danois, & n'eſt plus aujourd'hui qu'un village: cependant le juge épiſcopal ſubſiſte toujours ſous le nom de *Saint David.* (*D. J.*)

MENOYE, (*Géog.*) petite riviere de Savoie. Elle vient des montagnes de Boege, & ſe jette dans l'Arve, au-deſſous du pont d'Ertrambieres. (*D. J.*)

MENS, (*Mythol.*) c'eſt-à-dire l'eſprit, la penſée, l'intelligence. Les Romains en avoient fait une divinité qui ſuggéroit les bonnes penſées, & détournoit celles qui ne ſervent qu'à ſéduire. Le préteur T. Ottacilius voua un temple à cette divinité, qu'il fit bâtir ſur le Capitole, lorſqu'il fut nommé duumvir. Plutarque lui en donne un ſecond dans la huitieme région de Rome. Ce dernier étoit celui qui fut voué par les Romains, lors de la conſternation où la perte de la bataille d'Allias & la mort du conſul C. Flaminus, jetterent la république. On conſulta, dit Tite-Live, les livres des Sibylles, & en conſéquence, on promit de grands jeux à Jupiter, & deux temples; ſavoir, l'un à Vénus Erycine, & l'autre au bon Eſprit, *Menti.* (*D. J.*)

MENSAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) officiers qu'on créa à Rome, au nombre de cinq, l'an de cette ville 402, pour la premiere fois. Ils tenoient leurs ſéances dans les marchés. Les créanciers & les débiteurs comparoiſſoient là; on examinoit leurs affaires; on prenoit des précautions pour que le débiteur s'acquittât, & que ſon bien ne fût plus engagé aux particuliers, mais ſeulement au public qui avoit pourvu à la ſureté de la créance. Il ne faut donc pas confondre les *menſarii* avec les *argentarii* & les *nummularii*: ces derniers étoient des eſpeces d'uſuriers qui faiſoient commerce d'argent. Les *menſarii*, au contraire, étoient des hommes publics qui devenoient ou quinquivirs ou triumvirs; mais ſe faiſoit *argentarius* & *nummularius* qui vouloit. L'an de Rome 356, on créa à la requête du tribun du peuple M. Minucius, des triumvirs & des *menſaires*. Cette création fut occaſionnée par le défaut d'argent. En 538, on confiera à de pareils officiers les fonds des mineurs & des veuves; & en 542, ce fut chez des hommes qui avoient la fonction des *menſaires*, que chacun alloit dépoſer ſa vaiſſelle d'or & d'argent & ſon argent monnoyé. Il ne fut permis à un ſénateur de ſe réſerver que l'anneau, une once d'or, une livre d'argent; les bijoux des femmes, les parures des enfans & cinq mille *aſſes*, le tout paſſoit chez les triumvirs & les *menſaires*. Ce prêt, qui ſe fit par eſprit de patriotiſme, fut rembourſé ſcrupuleuſement dans la ſuite. Il y avoit des *menſaires* dans quelques villes d'Aſie; les revenus publics y étoient perçus & adminiſtrés par cinq préteurs, trois queſteurs & quatre *menſaires* ou *trapezetes*; car on leur donnoit encore ce dernier nom.

MENSE, ſ. f. (*Juriſprud.*) du latin *menſa* qui ſignifie *table*. En matiere eccléſiaſtique, ſe prend pour la part que quelqu'un a dans les revenus d'une égliſe. On ne parloit point de *menſes* tant que les évêques & les abbés vivoient en commun avec leur clergé; mais depuis que les ſupérieurs ont voulu avoir leur part diſtincte & ſéparée de celle de leur clergé, on a diſtingué dans les cathédrales la *menſe* épiſcopale & celle du chapitre, dans les abbayes on a diſtingué la *menſe* abbatiale & la *menſe* conventuelle, qui eſt la part de la communauté.

Outre les deux *menſes* de l'abbé & du couvent, il y a le tiers lot deſtiné pour les réparations de l'égliſe & des lieux réguliers.

La diſtinction des *menſes* n'eſt que pour l'adminiſtration des revenus; elle n'ôte pas à l'abbé l'autorité naturelle qu'il a ſur ſes religieux; & l'aliénation des biens qui ſont de l'une ou l'autre *menſe*, ne peut être faite ſans le conſentement réciproque des uns & des autres.

Dans quelques monaſteres il y a des *menſes* particulieres, attachées aux offices clauſtraux; dans d'autres on a éteint tous ces offices, & leurs *menſes* ont été réunies à la *menſe* conventuelle.

On entend par *menſes monachales*, les places de chaque religieux; ou plutôt la penſion deſtinée pour l'entretien & la nourriture de chaque religieux. Cette portion alimentaire n'eſt dûe que par la maiſon de la profeſſion; & pour la poſſéder, il faut être religieux profés de l'ordre. Le nombre de ces *menſes* eſt ordinairement reglé par les partages & tranſactions faites entre l'abbé & les religieux; de maniere que l'abbé n'eſt tenu de fournir aux religieux que le nombre de *menſes* qui a été convenu, autrement il dépendroit des religieux de multiplier les *menſes* monachales; un officier clauſtral, retenant ſa *menſe*, réſigneroit ſon office à un nouveau religieux; celui-ci à un autre, & c'eſt au réſignataire à attendre qu'il y ait une *menſe* vacante pour la requerir.

Anciennement les *menſes* monachales étoient fixées à une certaine quantité de vin, de bled, d'avoine. Les chapitres généraux de Cluny, de 1676 & 1678, ordonnent que la *menſe* de chaque religieux demeurera fixée à la ſomme de trois cent liv. en argent, & que les prieurs auront une double *menſe*.

Dans les abbayes qui ne ſont impoſées aux décimes que par une ſeule cotte, c'eſt à l'abbé ſeul à l'acquitter; on préſume que la *menſe* conventuelle n'a point été impoſée.

Dans celles où l'abbé & les religieux ont leurs *menſes* ſéparées, la *menſe* conventuelle doit être impoſée ſéparement de celle de l'abbé; & les religieux doivent acquitter leur cotte ſans pouvoir la répéter ſur leur abbé, quoiqu'il jouiſſe du tiers lot.

Lorſque les revenus d'un monaſtere ſoumis à la juriſdiction de l'évêque, ne ſont pas ſuffiſans pour entretenir le nombre de religieux ſuffiſans pour ſoutenir les exercices de la régularité, les ſaints decrets & les ordonnances autoriſent l'évêque à éteindre & ſupprimer la *menſe* conventuelle, & en appliquer les revenus, en œuvres pies plus convenables aux lieux, aux circonſtances, & ſur-tout à la dotation de ſéminaires. *Voyez la bibliot. can. tom. I. pag. 12.* Bouchel, *verbo Menſe.* Carondas, *liv. XIII. rep. ij. Les mémoires du clergé* & *le dictionn. des arrêts* au mot *Menſe.*

MENSONGE, ſ. m. (*Morale.*) fauſſeté deshonnête ou illicite. Le *menſonge* conſiſte à s'exprimer, de propos délibéré, en paroles ou en ſignes, d'une maniere fauſſe, en vûe de faire du mal, ou de cauſer du dommage, tandis que celui à qui on parle a droit de connoître nos penſées, & qu'on eſt obligé de lui en fournir les moyens, autant qu'il dépend de nous. Il paroît de-là que l'on ne *ment* pas toutes

les

les fois qu'on parle d'une maniere qui n'eſt pas conforme, ou aux choſes, ou à nos propres penſées; & qu'ainſi la vérité logique, qui conſiſte dans une ſimple conformité de paroles avec les choſes, ne répond pas toujours à la vérité morale. Il s'enſuit encore que ceux-là ſe trompent beaucoup, qui ne mettent aucune différence entre *mentir* & *dire une fauſſeté*. Mentir eſt une action deshonnête & condamnable, mais on peut dire une fauſſeté indifférente; on en peut dire une qui ſoit permiſe, louable & même néceſſaire: par conſéquent une fauſſeté que les circonſtances rendent telle, ne doit pas être confondue avec le *menſonge*, qui décele une ame foible, ou un caractere vicieux.

Il ne faut donc point accuſer de *menſonge*, ceux qui emploient des fictions ou des fables ingénieuſes pour l'inſtruction, & pour mettre à couvert l'innocence de quelqu'un, comme auſſi pour appaiſer une perſonne furieuſe, prête à nous bleſſer: pour faire prendre quelques remedes utiles à un malade; pour cacher les ſecrets de l'état, dont il importe de dérober la connoiſſance à l'ennemi, & autres cas ſemblables, dans leſquels on peut ſe procurer à ſoi-même, ou procurer aux autres une utilité légitime & entierement innocente.

Mais toutes les fois qu'on eſt dans une obligation manifeſte de découvrir fidélement ſes penſées à autrui, & qu'il a droit de les connoître, on ne ſauroit ſans crime ni ſupprimer une partie de la vérité, ni uſer d'équivoques ou de reſtrictions mentales; c'eſt pourquoi Cicéron condamne ce romain qui, après la bataille de Cannes, ayant eu d'Annibal la permiſſion de ſe rendre à Rome, à condition de retourner dans ſon camp, ne fut pas plûtôt ſorti de ce camp, qu'il y revint ſous prétexte d'avoir oublié quelque choſe, & ſe crut quitte par ce ſtratagème de ſa parole donnée.

Concluons que ſi le *menſonge*, les équivoques & les reſtrictions mentales ſont odieuſes, il y a dans le diſcours des fauſſetés innocentes, que la prudence exige ou autoriſe; car de ce que la parole eſt l'interprête de la penſée, il ne s'enſuit pas toujours qu'il faille dire tout ce que l'on penſe. Il eſt au contraire certain que l'uſage de cette faculté doit être ſoumis aux lumieres de la droite raiſon, à qui il appartient de décider quelles choſes il faut découvrir ou non. Enfin pour être tenu de déclarer naïvement ce qu'on a dans l'eſprit, il faut que ceux à qui l'on parle, aient droit de connoître nos penſées. (*D. J.*)

MENSONGE OFFICIEUX: un certain roi, dit Muſladin Sadi dans ſon *Roſarium politicum*, condamna à la mort un de ſes eſclaves qui, ne voyant aucune eſpérance de grace, ſe mit à le maudire. Ce prince qui n'entendoit point ce qu'il diſoit, en demanda l'explication à un de ſes courtiſans. Celui-ci qui avoit le cœur bon & diſpoſé à ſauver la vie au coupable, répondit: » Seigneur, ce miſérable dit » que le paradis eſt préparé pour ceux qui moderent » leur colere, & qui pardonnent les fautes; & c'eſt » ainſi qu'il implore votre clémence «. Alors le roi pardonna à l'eſclave, & lui accorda ſa grace. Sur cela un autre courtiſan d'un méchant caractere, s'écria qu'il ne convenoit pas à un homme de ſon rang de mentir en préſence du roi, & ſe tournant vers ce prince: » Seigneur, dit-il, je veux vous inſtruire » de la vérité; ce malheureux a proféré contre vous » les plus indignes malédictions, & ce ſeigneur vous » a dit un *menſonge* formel «. Le roi s'appercevant du mauvais caractere de celui qui tenoit ce langage, lui répondit: » Cela ſe peut; mais ſon *menſonge* vaut » mieux que votre vérité, puiſqu'il a tâché par ce » moyen de ſauver un homme, au lieu que vous » cherchez à le perdre. Ignorez-vous cette ſage ma» xime, que le *menſonge* qui procure du bien, vaut » mieux que la vérité qui cauſe du dommage »? Cependant, auroit dû ajouter le prince, qu'on ne me mente jamais.

MENSORES, (*Antiq. rom.*) c'étoient des fourriers & maréchaux-des-logis, qui avoient le ſoin d'aller marquer les logis quand l'empereur vouloit ſe rendre dans quelque province; & quand il falloit camper, ils dreſſoient le plan du camp, & aſſignoient à chaque régiment ſon quartier.

Les *menſores* déſignoient auſſi les arpenteurs, les architectes & les experts des bâtimens publics; enfin ceux qui pourvoyoient l'armée de grain, ſe nommoient *menſores frumentarii*. (*D. J.*)

MENSTRUES, *catamenia*, (*Médecine.*) ce ſont les évacuations qui arrivent chaque mois aux femmes qui ne ſont ni enceintes ni nourrices. *Voyez* MENSTRUEL. On les appelle ainſi de *menſis* mois, parce qu'elles viennent chaque mois. On les nomme auſſi *fleurs*, *regles*, *ordinaires*, &c. *Voyez* REGLES.

Les *menſtrues* des femmes ſont un des plus curieux & des plus embarraſſans phénomènes du corps humain. Quoiqu'on ait formé différentes hypothèſes pour l'expliquer, on n'a encore preſque rien de certain ſur cette matiere.

On convient univerſellement que la néceſſité de fournir une nourriture ſuffiſante au fœtus pendant la groſſeſſe, eſt la raiſon finale de la ſurabondance de ſang qui arrive aux femmes dans les autres tems. Mais voilà la ſeule choſe dont on convienne. Quelques-uns non contens de cela, prétendent que le ſang menſtruel eſt plûtôt nuiſible par ſa qualité, que par ſa quantité; ce qu'ils concluent des douleurs que pluſieurs femmes reſſentent aux approches des regles. Ils ajoutent, que ſa malignité eſt ſi grande, qu'il gâte les parties des hommes par un ſimple contact; que l'haleine d'une femme qui a ſes regles, laiſſe une tache ſur l'ivoire, ou ſur un miroir; qu'un peu de ſang menſtruel brûle la plante ſur laquelle elle tombe & la rend ſtérile; que ſi une femme groſſe touche de ce ſang elle ſe bleſſe; que ſi un chien en goûte, il tombe dans l'épilepſie, & devient enragé. Tout cela, ainſi que pluſieurs autres fables de même eſpece, rapportées par de graves auteurs, eſt trop ridicule pour avoir beſoin d'être refuté.

D'autres attribuent les *menſtrues* à une prétendue influence de la lune ſur les corps des femmes. C'étoit autrefois l'opinion dominante; mais la moindre réflexion en auroit pu faire voir la fauſſeté. En effet, ſi les *menſtrues* étoient cauſées par l'influence de la lune, toutes les femmes de même âge & de même tempérament, auroient leurs regles aux mêmes périodes & révolutions de la lune, & par conſéquent en même tems; ce qui eſt contraire à l'expérience.

Il y a deux autres opinions qui paroiſſent fort probables, & qui ſont ſoutenues avec beaucoup de force & par quantité de raiſons. On convient de part & d'autre que le ſang menſtruel n'a aucune mauvaiſe qualité; mais on n'eſt pas d'accord ſur la cauſe de ſon évacuation. La premiere de ces deux opinions eſt celle du docteur Bohn & du docteur Freind, qui prétendent que l'évacuation menſtruelle eſt uniquement l'effet de la pléthore. *V.* PLÉTHORE.

Freind qui a ſoutenu cette opinion avec beaucoup de force & de netteté, croit que la plethore eſt produite par une ſurabondance de nourriture, qui peu-à-peu s'accumule dans les vaiſſeaux ſanguins; que cette plethore a lieu dans les femmes & non dans les hommes, parce que les femmes ont des corps plus humides, des vaiſſeaux & ſur-tout leurs extrémités plus tendres, & une maniere de vivre moins active que les hommes; que le concours de ces choſes fait que les femmes ne tranſpirent pas ſuffiſamment pour diſſiper le ſuperflu des parties nutritives, leſquelles s'accumulent au point de diſten-

dre les vaiſſeaux, & de s'ouvrir une iſſue par les arteres capillaires de la matrice. La plethore arrive plus aux femmes, qu'aux femelles des animaux qui ont les mêmes parties, à cauſe de la ſituation droite des premieres, & que le vagin & les autres conduits ſe trouvent perpendiculaires à l'horiſon, enſorte que la preſſion du ſang ſe fait directement contre leurs orifices; au-lieu que dans les animaux, ces conduits ſont paralleles à l'horiſon, & que la preſſion du ſang ſe fait entierement contre leurs parties latérales; l'évacuation, ſuivant le même auteur, ſe fait par la matrice plutôt que par d'autres endroits, parce que la ſtructure des vaiſſeaux lui eſt plus favorable, les arteres de la matrice étant fort nombreuſes, les veines faiſant pluſieurs tours & détours, & étant par conſéquent plus propres à retarder l'impétuoſité du ſang. Ainſi, dans un cas de plethore les extrémités des vaiſſeaux s'ouvrent facilement, & l'évacuation dure juſqu'à ce que les vaiſſeaux ſoient déchargés du poids qui les accabloit.

Telle eſt en ſubſtance la théorie du docteur Freind, par laquelle il explique d'une maniere très-méchanique & très-philoſophique, les ſymptomes des *menſtrues*.

A ce qui a été dit, pourquoi les femmes ont des *menſtrues* plutôt que les hommes, on peut ajoûter, ſelon Boerhaave, que dans les femmes l'os ſacrum eſt plus large & plus avancé en-dehors, & le coccyx plus avancé en dedans, les os innominés plus larges & plus évaſés, leurs parties inférieures, de même que les éminences inférieures du pubis, plus en dehors que dans les hommes. C'eſt pourquoi la capacité du baſſin eſt beaucoup plus grande dans les femmes, & néanmoins dans celles qui ne ſont pas enceintes, il n'y a pas beaucoup de choſes pour remplir cette capacité. De plus, le devant de la poitrine eſt plus uni dans les femmes que dans les hommes, & les vaiſſeaux ſanguins, les vaiſſeaux lymphatiques, les nerfs, les membranes & les fibres ſont beaucoup plus lâches: de-là vient que les humeurs s'accumulent plus aiſément dans toutes les cavités, les cellules, les vaiſſeaux, *&c.* & celles-ci plus ſujettes à la plethore.

D'ailleurs, les femmes tranſpirent moins que les hommes, & arrivent beaucoup plutôt à leur maturité. Boerhaave ajoûte à tout cela la conſidération du tiſſu mol & pulpeux de la matrice, & le grand nombre de veines & d'arteres dont elle eſt fournie intérieurement.

Ainſi, une fille en ſanté étant parvenue à l'âge de puberté, prépare plus de nourriture que ſon corps n'en a beſoin; & comme elle ne croît plus, cette ſurabondance de nourriture remplit néceſſairement les vaiſſeaux, ſur-tout ceux de la matrice & des mammelles, comme étant les moins comprimés. Ces vaiſſeaux ſeront donc plus dilatés que les autres, & en conſéquence les petits vaiſſeaux latéraux s'évacuant dans la cavité de la matrice, elle ſera emplie & diſtendue, c'eſt pourquoi la perſonne ſentira de la douleur, de la chaleur, & de la peſanteur autour des lombes, du pubis, *&c.* en même tems les vaiſſeaux de la matrice ſeront tellement dilatés qu'ils laiſſeront échapper du ſang dans la cavité de la matrice; l'orifice de ce viſcere ſe ramollira & ſe relâchera & le ſang en ſortira. A meſure que la plethore diminuera, les vaiſſeaux ſeront moins diſtendus, ſe contracteront davantage, retiendront la partie rouge du ſang, & ne laiſſeront échapper que la ſéroſité la plus groſſiere, juſqu'à ce qu'enfin il ne paſſe que la ſéroſité ordinaire. De plus il ſe prépare, dans les perſonnes dont nous parlons, une plus grande quantité d'humeur, laquelle eſt plus facilement reçue dans les vaiſſeaux une fois dilatés: c'eſt pourquoi les *menſtrues* ſuivent différens périodes en différentes perſonnes.

Cette hypotheſe, quoique très-probable, eſt combattue par le docteur Drake, qui ſoutient qu'il n'y a point de pareille plethore, ou qu'au-moins elle n'eſt pas néceſſaire pour expliquer ce phénomene. Il dit, que ſi les *menſtrues* étoient les effets de la plethore, les ſymptomes qui en reſultent, comme la peſanteur, l'engourdiſſement, l'inaction, ſurviendroient peu-à-peu & ſe feroient ſentir longtems avant chaque évacuation; que les femmes recommenceroient à les ſentir auſſi-tôt après l'écoulement, & que ces ſymptomes augmenteroient chaque jour: ce qui eſt entierement contraire à l'expérience; pluſieurs femmes dont les *menſtrues* viennent régulierement & ſans douleur, n'ayant pas d'autre avertiſſement ni d'autre ſigne de leur venue, que la meſure du tems; enſorte que celles qui ne comptent pas bien, ſe trouvent quelquefois ſurpriſes, ſans éprouver aucun des ſymptomes que la plethore devroit cauſer. Le même auteur ajoûte, que dans les femmes même, dont les *menſtrues* viennent difficilement, les ſymptomes, quoique très-fâcheux & très-incommodes, ne reſſemblent en rien à ceux d'une plethore graduelle. D'ailleurs, ſi l'on conſidere les ſymptomes violens qui ſurviennent quelquefois dans l'eſpace d'une heure ou d'un jour, on ſera fort embarraſſé à trouver une augmentation de plethore aſſez conſidérable pour cauſer en ſi peu de tems un ſi grand changement. Selon cette hypotheſe, la derniere heure avant l'écoulement des *menſtrues* n'y fait pas plus que la premiere, & par conſéquent l'altération ne doit pas être plus grande dans l'une que dans l'autre, mettant à part la ſimple éruption.

Voilà en ſubſtance les raiſons que le docteur Drake oppoſe à la théorie du docteur Freind, laquelle, nonobſtant toutes ces objections, eſt encore, il faut l'avouer, la plus raiſonnable & la mieux entendue, qu'on ait propoſée juſqu'ici.

Ceux qui la combattent ont recours à la fermentation, & prétendent que l'écoulement des *menſtrues* eſt l'effet d'une efferveſcence du ſang. Pluſieurs auteurs ont ſoutenu ce ſentiment, particulierement les docteurs Charleton, Graaf & Drake. Les deux premiers donnent aux femmes un ferment particulier, qui produit l'écoulement, & affecte ſeulement, ou du moins principalement la matrice. Graaf, moins précis dans ſes idées, ſuppoſe ſeulement une efferveſcence du ſang produite par un ferment, ſans marquer quel eſt ce ferment, ni comment il agit. La ſurabondance ſoudaine du ſang a fait croire à ces auteurs, qu'elle provenoit de quelque choſe d'étranger au ſang, & leur a fait chercher dans les parties principalement affectées, un ferment imaginaire, qu'aucun examen anatomique n'a jamais pu montrer ni découvrir, & dont aucun raiſonnement ne prouve l'exiſtence. D'ailleurs, la chaleur qui accompagne cette ſurabondance les a portés à croire qu'il y avoit dans les *menſtrues* autre choſe que de la plethore & que le ſang éprouvoit alors un mouvement inteſtin & extraordinaire.

Le docteur Drake enchérit ſur cette opinion d'un ferment, & prétend non-ſeulement qu'il exiſte, mais encore qu'il a un reſervoir particulier. Il juge par la promptitude & la violence des ſymptomes, qu'il doit entrer beaucoup de ce ferment dans le ſang en très-peu de tems, & par conſéquent, qu'il doit être tout prêt dans quelques reſervoirs, où il demeure ſans action, tandis qu'il n'en ſort pas. Le même auteur va encore plus loin, & prétend démontrer que la bile eſt ce ferment, & que la veſicule du fiel en eſt le reſervoir. Il croit que la bile eſt très-propre à exciter une fermentation dans le ſang, lorſqu'elle y entre dans une certaine quantité; & comme elle eſt contenue dans un reſervoir qui ne lui

permet pas d'en ſortir continuellement, elle y demeure en reſerve juſqu'à ce qu'au bout d'un certain tems la veſicule étant pleine & diſtendue, & d'ailleurs comprimée par les viſceres voiſins, lâche ſa bile, qui s'inſinuant dans le ſang par les vaiſſeaux lactés, peut y cauſer cette efferveſcence qui fait ouvrir les arteres de la matrice. *Voyez* FIEL.

Pour confirmer cette doctrine Drake ajoûte, que les femmes d'un tempérament bilieux ont leurs *menſtrues* plus abondantes ou plus fréquentes que les autres, & que les maladies manifeſtement bilieuſes ſont accompagnées de ſymptomes qui reſſemblent à ceux des femmes dont les *menſtrues* viennent difficilement. Si on objecte que ſur ce pié-là les hommes devroient avoir des *menſtrues* comme les femmes; il répond que les hommes n'abondent pas en bile autant que les femmes, par la raiſon que les pores, dans les premiers étant plus ouverts, & donnant iſſue à une plus grande quantité de la partie ſéreuſe du ſang, laquelle eſt le véhicule de toutes les autres humeurs, il s'évacue par conſéquent une plus grande quantité de chacune de ces humeurs dans les hommes que dans les femmes, dont les humeurs ſuperflues doivent continuer de circuler avec le ſang, ou ſe ramaſſer dans des reſervoirs particuliers, comme il arrive en effet à la bile. Il rend de même raiſon pourquoi les animaux n'ont point de *menſtrues;* c'eſt que ceux-ci ont les pores manifeſtement plus ouverts que les femmes, comme il paroît par la qualité de poil qui leur vient, & qui a beſoin pour pouſſer d'une plus grande cavité & d'une plus grande ouverture des glandes que lorſqu'il n'en vient point. Il y a néanmoins quelque différence entre les mâles & les femelles des animaux, c'eſt que celles-ci ont auſſi leurs *menſtrues*, quoique pas ſi ſouvent ni ſous la même forme, ni en même quantité que les femmes.

L'auteur ajoûte que les divers phénomenes des *menſtrues*, ſoit en ſanté, ſoit en maladie, s'expliquent naturellement & facilement par cette hypotheſe, & auſſi bien que par celle de la plethore, ou d'un ferment particulier.

La racine d'hellébore noir & le mars, ſont les principaux remedes pour faire venir les regles. Le premier eſt preſque infaillible, & même dans pluſieurs cas où le mars n'eſt pas ſeulement inutile, mais encore nuiſible, comme dans les femmes plethoriques auxquelles le mars cauſe quelquefois des mouvemens hyſtériques, des convulſions, & une eſpece de fureur utérine: au-lieu que l'hellébore atténue le ſang & le diſpoſe à s'évacuer ſans l'agiter. Ainſi quoique ces deux remedes provoquent les *menſtrues*, ils le font néanmoins d'une maniere différente; le mars les provoque en augmentant la vélocité du ſang, & en lui donnant plus d'action contre les arteres de la matrice; & l'hellébore en le diviſant & le rendant plus fluide. *Voyez* HELLÉBORE & CHALIBÉ.

MENSTRUE & ACTION MENSTRUELLE, *ou* DISSOLVANT & DISSOLUTION, (*Chimie.*) le mot *menſtrue* a été emprunté par les Chimiſtes du langage alchimique. Il eſt du nombre de ceux auxquels les philoſophes hermétiques ont attaché un ſens abſolument arbitraire, ou du moins qu'on ne peut rapprocher des ſignifications connues de ce mot que par des alluſions biſarres & forcées.

On entend communément par diſſolution chimique la liquéfaction, ou ce qu'on appelle dans le langage ordinaire la *fonte* de certains corps concrets par l'application de quelques liqueurs particulieres; tel eſt le phénomene que préſente le ſel, le ſucre, la gomme, *&c.* diſſous ou fondus dans l'eau.

Cette idée de la diſſolution eſt inexacte & fauſſe à la rigueur, comme nous l'avons déja remarqué à l'*article* CHIMIE, *voyez cet article p. 317. col. 2.* parce qu'elle eſt incomplette & trop particuliere. Nous l'avons crue cependant propre à repréſenter ce grand phénomene chimique de la maniere la plus ſenſible, parce que dans les cas auxquels elle convient, les agens chimiques de la diſſolution operent avec toute leur énergie, & que leurs effets ſont auſſi manifeſtes qu'il eſt poſſible. Mais, pour rectifier cette notion ſur les vérités & les obſervations que fournit la ſaine Chimie, il faut ſe rappeller,

1°. Que les corps que nous avons appellés *aggrégés*, *voyez article* CHIMIE, *p. 410. col. 2*, ſont des amas des particules continues, arrêtées dans leur poſition reſpective, leur aſſemblage, leur ſyſtème par un lien ou une force quelconque, que j'ai appellé *rapport de maſſe*, & que les Chimiſtes appellent auſſi *union aggrégative* ou *d'aggrégation.*

2°. Que cet état d'aggrégation ſubſiſte ſous la conſiſtance liquide & même ſous la vaporeuſe, & qu'un même corps en paſſant de l'état concret à l'état liquide, & même à celui de vapeur n'eſt altéré, tout étant d'ailleurs égal, que dans le degré de vicinité de ſes parties intégrantes, & dans le plus ou le moins de laxité de ſon lien aggrégatif.

3°. Il faut ſavoir que dans toute diſſolution les parties intégrantes du corps diſſous s'uniſſent chimiquement aux particules du *menſtrue*, & conſtituent enſemble de nouveaux compoſés ſtables, conſtans, que l'art ſait manifeſter de diverſes manieres, & qu'il eſt un terme appellé *point de ſaturation*, *voyez* SATURATION, au-delà duquel il n'y a plus de mixtion, *voyez* MIXTION, ni par conſéquent de diſſolution, circonſtance qui conſtitue l'eſſence de la diſſolution parfaite: c'eſt ainſi que de la diſſolution ou de l'union en proportion convenable de l'alkali fixe & de l'acide nitreux réſulte le ſel neutre, appellé *nitre.* Il faut ſe rappeller encore à ce propos que les divers principes qui conſtituent les compoſés chimiques, ſont retenus dans leur union par un lien ou une force, que les Chimiſtes appellent *union mixtive* ou *de mixtion*, & qui, quoique dépendant très-vraiſſemblablement du même principe que l'union aggrégative, s'exerce pourtant très-diverſement, comme il eſt prouvé dans toute la partie dogmatique de l'*article* CHIMIE, *voyez cet article.*

4°. De quelque maniere qu'on retourne l'application mutuelle, le mélange, l'intromiſſion de deux corps naturellement immiſcibles, jamais la diſſolution n'aura lieu entre de tels corps: c'eſt ainſi que de l'huile d'olive qu'on verſera ſur du ſel marin qu'on fera bouillir ſur ce ſel, qu'on battra avec ce ſel, dans laquelle on broyera ce ſel, dans laquelle on introduira ce ſel auſſi diviſé qu'il eſt poſſible préalablement diſſous ſous forme liquide, c'eſt ainſi, dis-je, que l'huile d'olive ne diſſoudra jamais le ſel marin.

5°. On doit remarquer que la diſſolution, c'eſt-à-dire l'union intime de deux corps a lieu de la même maniere & produit un nouvel être exactement le même, ſoit lorſque le corps appellé *à diſſoudre* eſt concret, ſoit lorſqu'il eſt en liqueur, ſoit lorſqu'il eſt dans l'état de vapeur; ainſi de l'eau ou un certain acide ſeront convertis chacun dans un corps exactement le même, lorſqu'ils ſeront imprégnés de la même quantité de ſel alkali volatil, ſoit qu'on l'introduiſe dans le *menſtrue* ſous la forme d'un corps ſolide, ou bien ſous celle d'une liqueur, ou enfin ſous celle d'une vapeur. Il faut ſavoir cependant que l'union de deux liqueurs miſcibles, dont l'une eſt l'eau pure, a un caractere diſtinctif bien eſſentiel, ſavoir que cette union a lieu dans toutes les proportions poſſibles des quantités reſpectives des deux liqueurs, ou, ce qui eſt la même choſe, que cette union n'eſt bornée par aucun terme, aucun

BIBLIOTECA UNIVERSITARIA GRANADA

point de saturation. Aussi n'est-ce pas là une vraie dissolution, l'eau ne dissout point proprement un liquide aqueux, composé tel qu'est tout liquide, composé miscible à l'eau; elle ne fait que l'étendre, c'est-à-dire entrer en aggrégation avec l'eau liquéfiante du liquide aqueux composé. Ceci recevra un nouveau jour de ce qui est dit de la liquidité *empruntée* au mot LIQUIDITÉ (*Chimie*), *voyez cet article*, & de l'état des mixtes artificiels dans la formation desquels entre l'eau *à l'article* MIXTION, *voyez cet article.*

6°. Il est indifférent à l'essence de la dissolution que le corps dissous demeure suspendu dans le sein de la liqueur dissolvante, ou, ce qui est la même chose, soit réduit dans l'état de liquidité. Il y a tout aussi bien dissolution réelle dans la production d'un amalgame solide, dans celle du tartre vitriolé formé par l'effusion de l'huile de vitriol ordinaire sur l'alkali fixe concret, ou sur l'huile de tartre ordinaire, dans l'offa de Vanhelmont, dans la préparation du précipité blanc, *&c.* quoique les produits de ces dissolutions soient des corps concrets, que dans la préparation d'un sirop, d'un bouillon, *&c.* quoique ces dernieres dissolutions restent sous forme liquide.

Enfin il est des corps qui ne peuvent être dissous tant qu'ils sont en masse solide, & même d'autres que leur dissolvant propre n'attaque point, encore qu'ils soient dans l'état de liquidité, & qui ont besoin pour obéir à l'action d'un *menstrue* d'avoir été déja divisés jusques dans leurs corpuscules primitifs par une dissolution précédente. C'est ainsi que le mercure crud ou en masse n'est point dissout par l'acide du sel marin, qui exerce facilement sa vertu *menstruelle* sur ce corps lorsqu'il a été précédemment dissout par l'acide nitreux. *Voyez* MERCURE, *Chimie.* Il est facile de déduire de ces principes l'idée vraie & générale de la dissolution, de reconnoître qu'elle n'est autre chose qu'une mixtion artificielle, c'est-à-dire que l'union mixtive déterminée par l'apposition artificielle de deux substances diverses & appropriées ou miscibles.

Il est encore aisé d'en conclure que les explications méchaniques que certains Physiciens ont donné de ce phénomene, & dont le précis est exposé, *article* CHIMIE, *page 415, col. 2*, tombent d'elles-mêmes par ces seules observations; car enfin ces explications ne portant que sur la disgrégation & la liquefaction des corps concrets, & ces changemens étant purement accidentels & très-secondaires lors même qu'ils ont lieu, il est évident que ces explications ne peuvent être qu'insuffisantes. D'ailleurs la nécessité de l'appropriation ou rapport des sujets de la dissolution & l'union intime, ou la mixtion qui en est la suite, dérangent absolument toutes ces spéculations méchaniques; il n'est pas possible à quelque torture qu'on se mette pour imaginer des proportions de molécules, d'interstices, de figures, *&c.* d'attribuer aux instrumens méchaniques un choix pareil à celui qu'on observe dans les dissolutions; & il est tout aussi difficile de résoudre cette objection victorieuse, savoir l'union de l'instrument avec le sujet sur lequel il a agi, car les instrumens méchaniques se séparent dès que leur action a cessé des corps qu'ils ont divisés, selon que leur diverse pesanteur, ou telle autre cause méchanique agit diversement sur ces différens corps. C'est une des raisons par laquelle Boerhaave qui a d'ailleurs beaucoup trop donné aux causes méchaniques dans sa théorie de l'action menstruelle, *voyez elementa chemiæ, pars altera, de menstruis*, infirme les explications purement méchaniques. Cet auteur observe aussi avec raison qu'un instrument méchanique, un coin, par exemple, ne peut point agir en se promenant doucement (*sola levi circumnatatione*) autour du corps à diviser, qu'il doit être chassé à coups redoublés, & que certainement on ne trouve point cette cause impulsive dans des particules nageant paisiblement dans un fluide, *in particulis molli fluido placidè circumfusis omni causâ adigente carentibus*, &c.

La cause de la dissolution est donc évidemment l'exercice de la propriété générale des corps que les Chimistes appellent *miscibilité*, *affinité*, *rapport*, &c. *voyez* RAPPORT, ou, ce qui revient au même, la tendance à l'union mixtive, *voyez encore* MIXTION.

Si cette tendance est telle que l'union aggrégative des sujets de la dissolution en puisse être vaincue, la dissolution aura lieu, quoique ces sujets ou du-moins l'un d'eux soit dans l'état de l'aggrégation la plus stable, c'est-à-dire qu'il soit concret ou solide. Il arrivera au contraire quelquefois que la force du lien aggrégatif sera supérieure à la force de miscibilité; & alors la dissolution ne pourra avoir lieu, qu'on n'ait vaincu d'avance la résistance opposée par l'union aggrégative, en détruisant cette union par divers moyens. Ces moyens les voici: 1°. Il y en a un qui est de nécessité absolue; savoir, que l'un des sujets de la dissolution soit au-moins sous la forme liquide; car on voit bien, & il est confirmé par l'expérience, que des corps concrets, quand même ils seroient réduits dans l'état d'une poudre très-subtile, ne sauroient se toucher assez immédiatement pour que leurs corpuscules respectifs se trouvassent dans la sphere d'activité de la force mixtive. Cette force qui est à cet égard la même que celle que les Physiciens appellent *attraction de cohésion*, ne s'exerce, comme il est assez généralement connu, que dans ce qu'on appelle le *contact*, & qu'il ne faut appeller qu'une *grande vicinité*. *Voyez l'article* CHIMIE.

C'est cette condition dans le *menstrue* que les Chimistes ont entendue, lorsqu'ils ont fait leur axiome, *corpora*, ou plûtôt *menstrua non agunt nisi sint soluta.*

La liquidité sert d'ailleurs à éloigner du voisinage du corps; à dissoudre les parties du *menstrue*, à mesure qu'elles se sont chargées & saturées d'une partie de ce corps, & en approcher successivement les autres parties du *menstrue*: car il ne faut pas croire que la liquidité consiste dans une simple oscillation, c'est-à-dire dans des éloignemens & des rapprochemens alternatifs & uniformes de ces parties. Tout liquide est agité par une espece de bouillonnement; le feu produit dans son sein des tourbillons, des courans, comme nous l'avons déjà insinué à l'article CHIMIE; & quand même cette assertion ne seroit point prouvée d'ailleurs, elle seroit toujours démontrée par les phenomenes de la dissolution. Au reste la liquidité contribue de la même maniere à la dissolution; elle est une condition parfaitement semblable, soit qu'elle reside dans un corps naturellement liquide sous la température ordinaire de notre atmosphere, ou qu'elle soit procurée par un degré très-fort de feu artificiel, ou, pour s'exprimer plus chimiquement, que cette liquidité soit aqueuse, mercurielle ou ignée. Il faut remarquer seulement que les *menstrues* qui jouissent de la liquidité aqueuse, sont tous, excepté l'eau pure, composés de l'eau liquéfiante & d'un autre corps, lequel est proprement celui dont on considere l'action menstruelle: en sorte que dans l'emploi de ces *menstrues* aqueux composés, il faut distinguer une double dissolution; celle du corps à dissoudre par le principe spécifique du *menstrue* aqueux composé, les corpuscules acides, par exemple, répandus dans la liqueur aqueuse composée, appellée *acide vitriolique*, & la dissolution par l'eau du nouveau corps résultante de la

premiere diſſolution. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*.

Lorſque les Chimiſtes emploient des *menſtrues* doués de la liquidité aqueuſe, ils appellent de tels procédés, *procédés par la voie humide*; & ils nomment *procédés par la voie ſeche*, ceux dans leſquels le *menſtrue* employé éprouve la liquidité ignée ou la fuſion. *Voyez l'article* VOIE SECHE & VOIE HUMIDE.

C'eſt l'état ordinaire de liquidité propre à certaines ſubſtances chimiques qui leur a fait donner ſpécialement le nom de *menſtrue* ou de *diſſolvant*; car on voit bien par la doctrine que nous venons d'expoſer, que cette qualité ne peut pas convenir à un certain nombre d'aggrégés ſeulement, qu'au contraire tous les aggrégés de la nature ſont capables d'exercer l'action menſtruelle, puiſqu'il n'en eſt point qui ne ſoient miſcibles à d'autres corps, & que d'ailleurs l'action menſtruelle eſt abſolument réciproque, que l'eau ne diſſout pas plus le ſucre que le ſucre ne diſſout l'eau. Cette diſtinction entre le corps à diſſoudre & le diſſolvant, que les Chimiſtes ont conſervée, n'a donc rien de réel, mais elle eſt auſſi ſans inconvénient, & elle eſt très-commode dans la pratique, en ce qu'elle ſert à énoncer d'une façon très-abrégée l'état de la liquidité de l'un des réactifs, & l'état ordinairement concret de l'autre. Sous ce dernier point de vûe, l'acception commune du mot *menſtrue* ne ſignifie donc autre choſe qu'une liqueur capable de s'unir ou de ſubir la mixtion avec un ſujet chimique quelconque; & les liqueurs étant en effet naturellement diſpoſées à s'aſſocier à un grand nombre de corps, méritent de porter par préférence le titre de *diſſolvant*.

On a groſſi pourtant la liſte des *menſtrues* de quelques corps qu'on a auſſi aſſez communément ſous la forme concrete; tels ſont l'un & l'autre alkali, quelques acides, comme la crême de tartre & le ſel de ſuccin, le ſoufre, quelques verres métalliques, le plomb, la litharge, le foie de ſoufre, *&c.* mais outre que ces corps ſont très-facilement ou liquefiables ou fuſibles, ils ont d'ailleurs mérité le titre de *diſſolvant* par l'étendue de leur emploi. On trouvera aux articles particuliers les propriétés & les rapports divers de tous ces différens *menſtrues*, que nous croyons très-inutile de claſſer, & ſur l'hiſtoire particuliere deſquels on doit conſulter auſſi la ſavante diſſertation que le célebre M. Pott a publiée ſur cette matiere, ſous le titre de *hiſtoria partic. corporum ſolutionis. Voyez*, par exemple, EAU, HUILE, SEL, SOUFRE, *&c.*

La ſeconde condition, ſinon eſſentielle, du-moins le plus ſouvent très-utile pour faciliter la diſſolution, c'eſt que le *menſtrue* ſoit plus ou moins échauffé par une chaleur artificielle: cette chaleur augmente la liquidité, c'eſt-à-dire la rapidité des courans & la laxité de l'aggrégation du *menſtrue*. Il eſt néceſſaire dans quelques cas particuliers que cette liquidité ſoit portée juſqu'à ſon degré extrême, c'eſt-à-dire l'ébullition, & quelquefois même que l'un & l'autre ſujet de la diſſolution ſoit réduit en vapeurs. Le mercure n'eſt point diſſous, par exemple, par l'acide vitriolique, à-moins que cette liqueur acide ne ſoit bouillante; & l'acide marin qui ne diſſout point le mercure tant que l'un & l'autre corps demeurent ſous forme de liqueur, s'unit facilement à ce corps, & forme avec lui le ſublimé corroſif, s'ils ſe rencontrent étant réduits l'un & l'autre en vapeurs. Au reſte le feu n'agit abſolument dans l'affaire de la diſſolution que de la maniere que nous venons d'expoſer; il ne faut point lui prêter la propriété de produire des chocs, des colliſions, des ébranlemens par l'agitation qu'il produit dans les parties du liquide. Cette prétention ſeroit un reſte *puérile* & *routinier* des *miſeres* phyſiques que nous avons réfutées plus haut. Encore un coup, l'effet de cette agitation ſe borne à amener *mollement* les parties du liquide dans le voiſinage de celles du corps concret. Tout ceci eſt déja inſinué à l'*article* CHIMIE, *pag. 417 col. 2.*

Un troiſieme moyen de favoriſer les diſſolutions, eſt quelquefois de *lâcher* le lien aggrégatif des liquides ſalins, en faiſant ce qu'on appelle communément les *affoiblir*, c'eſt-à dire en les étendant dans une plus grande quantité de la liqueur à laquelle ils doivent leur liquidité, ſavoir l'eau. *Voyez* LIQUIDITÉ, *Chimie*. C'eſt ainſi que l'acide nitreux concentré n'agit point ſur l'argent, & que l'acide nitreux foible, c'eſt-à-dire plus aqueux, diſſout ce métal.

Quatriemement, on ſupplée au mouvement de liquidité, ou on accélere ſes effets en ſecouant, roulant, battant, agitant avec une ſpatule, un mouſſoir, quelques brins de paille, *&c.* le liquide diſſolvant.

Cinquiemement enfin, on diſpoſe les corps concrets à la diſſolution de la maniere la plus avantageuſe, en rompant d'avance leur aggrégation par les divers moyens méchaniques ou chimiques, en les pulvériſant, les rapant, les laminant, grenaillant, *&c.* les pulvériſant philoſophiquement, les calcinant, les réduiſant en fleurs, & quelquefois même en les fondant ou les diviſant autant qu'il eſt poſſible par une diſſolution préliminaire. Il eſt néceſſaire, par exemple, de fondre le ſuccin pour le rendre diſſoluble, dans une huile par expreſſion même bouillante; & l'acide marin n'attaque l'argent que lorſque ce métal a été préalablement diſſout par l'acide nitreux.

Les Chimiſtes admettent ou du-moins diſtinguent trois eſpeces de diſſolutions: celle qu'ils appellent *radicale*, la diſſolution *entiere* ou *abſolue*, & la diſſolution *partiale*.

La diſſolution radicale eſt celle qui diviſe un corps juſque dans ſes premiers principes, & qui laiſſe tous ces divers principes libres ou à nud véritablement ſéparés les uns des autres & du *menſtrue* qui a opéré leur ſéparation. Une pareille diſſolution n'a été juſqu'à-préſent qu'une vaine prétention, & on peut légitimement ſoupçonner qu'elle ſera fondée encore long-tems ſur un eſpoir chimérique. L'agent merveilleux de cette prétendue diſſolution, eſt ce que les Chimiſtes ont appellé *alkaheſt* ou *diſſolvant univerſel*. *Voyez* ALKAHEST. On trouvera une idée très-claire & très-préciſe de cette prétendue propriété de l'alkaheſt dans la *phyſique ſouterraine* de Becher, *liv. I. ſect. 3. ch. iv. n°. 10 & 11.*

La diſſolution entiere ou abſolue eſt celle que ſubiſſent des ſujets dont la ſubſtance entiere inaltérée, *indiviſe*, eſt diſſoute, mêlée, unie: c'eſt celle qui a lieu entre le ſucre & l'eau, l'acide & l'alkali, l'eſprit-de-vin & une réſine pure, *&c.*

Enfin, la diſſolution partiale eſt celle dans laquelle le *menſtrue*, appliqué à un certain corps compoſé ou à un ſimple mélange par confuſion (*voyez* CONFUSION *Chimie*), ne diſſout qu'un des principes de ce compoſé; ou l'un des matériaux de ce mélange. La diſſolution de l'acide vitriolique, qui eſt un des principes de l'alun par l'alkali fixe, tandis que ce *menſtrue* ne touche point à la terre, qui eſt un autre principe de l'alun, fournit un exemple d'une diſſolution partiale de la premiere eſpece, & cette opération eſt connue dans l'art ſous le nom de *précipitation*, *voyez* PRÉCIPITATION, *Chimie*. La diſſolution d'une réſine répandue dans un bois par l'eſprit-de-vin qui ne touche point au corps propre du bois, fournit un exemple d'une diſſolution partiale de la ſeconde eſpece, & cette opération eſt connue dans l'art ſous le nom d'*extraction*, *voyez* EXTRACTION. L'effervéſcence eſt un accident qui accompagne pluſieurs diſſolutions, & qui étant évalué avec préciſion,

doit être rapporté à la classe des précipitations. *Voyez* EFFERVESCENCE & PRÉCIPITATION.

Les usages, tant philosophiques que pharmaceutiques, diététiques, économiques, *&c.* de la dissolution chimique, sont extrémement étendus : c'est cette opération qui produit les lessives ou liqueurs salines de toutes les especes, les sels neutres, les sirops, les baumes artificiels, les foies de soufre, soit simples, soit métalliques; les amalgames, les métaux soufrés par art, le savon, les pierres précieuses artificielles, le verre commun, les vernis, *&c.* Les usages & les effets du même ordre de la dissolution partiale, ne sont pas moins étendus, mais celle-ci offre de plus le grand moyen, le moyen principal fondamental des recherches chimiques : en un mot, l'emploi de ce moyen constitue l'analyse menstruelle. *Voyez* MENSTRUELLE, *analyse.*

On emploie quelquefois dans le langage chimique le mot de *dissolution*, comme synonyme à celui de *diacrese* ou *séparation* (*voyez* SÉPARATION, *Chimie*); mais son usage dans ce sens, qui est beaucoup plus étendu que celui que nous lui avons donné dans cet article, est peu reçu.

Nous avons déja dit ailleurs (*voyez* DISSOLUTION, *Chimie*) qu'on donnoit aussi le nom de *dissolution* aux liqueurs composées produites par la dissolution. (*b*)

MENSTRUEL, *dans l'économie animale*, se dit du sang que les femmes perdent chaque mois dans leurs évacuations ordinaires. *Voyez* MENSTRUES.

On peut définir le sang *menstruel*, un sang surabondant qui sert à la formation & à la nutrition du fœtus dans la matrice, & qui dans les autres tems s'évacue chaque mois. *Voyez* SANG.

De tous les animaux, il n'y a que les femmes & peut-être les femelles des singes qui aient des évacuations *menstruelles.*

Hippocrate dit que le sang *menstruel* rougit la terre comme le vinaigre; Pline & Columelle ajoutent qu'il brûle les herbes, fait mourir les plantes, ternit les miroirs, & cause la rage aux chiens qui en goûtent. Mais tout cela est fabuleux, car il est certain que ce sang est le même que celui des veines & des arteres. *Voyez* SANG.

Selon la loi des Juifs, une femme étoit impure tant que le sang *menstruel* couloit : l'homme qui la touchoit dans cet état, ou les meubles qu'elle touchoit elle-même, étoient pareillement impurs. *Levit. chap. xv.*

Je n'ajouterai qu'une seule remarque à cet article. Quand le sang *menstruel* accumulé ne peut couler par les voies qui lui sont destinées, la nature plus forte que tout lui ouvre des routes également étonnantes & extraordinaires. Les Médecins ont vu le sang *menstruel* se frayer un passage par toutes les parties du corps, à-travers les pores de la peau du visage, des joues, par des blessures & des ulceres, par le sommet de la tête, les oreilles, les paupieres, les yeux, les narines, les gencives, les alvéoles, les levres, la veine jugulaire, les poumons, l'estomac, le dos; par des abscès sur les côtes, par les mamelles, l'aîne, la vessie, le nombril, les vaisseaux hémorrhoidaux, les jambes, cuisses ulcérées; par le talon, le pié, les orteils; par le bras, la main, les doigts & le pouce.

Je n'entre point ici dans l'énumération de ces parties au hasard. Les curieux qui voudront se convaincre de la vérité de ce que j'avance, en trouveront les faits observés dans les écrits des auteurs suivans; dans Amatus Lusitanus, les ouvrages des Bartholins, Bennet, Bergerus, Binningerus, Blancard, Blasiun, Blegny, Bonet, Borellus, Brendelius, Roderic à Castro, Dionis, Dolœus, Dodonœus, Donatus, Fabrice de Hilden, Fabrice d'Aquapendente, Fernel, Forestus, Gochelius, de Graaf, Hagendorn, Harderus, Helwigius, Highmor, Hoechsteter, Maurice & Frédéric Hoffman, Hollerius, Horstius, Kerkringius, Langius, Laurentius, Lemnius, Lentilius, Lotichius, Mercatus, Michaelis, Musitanus, Nenterus, Palfyn, Panarolus, Paré, Paullini, Peclinus, Peyerus, Platerus, Ricdlinus, Riolan, Riverius, Rulandus, Ruyschius, Salmuthus, Schenckius, Sennert, Solenander, Spacchius, Spindler, Stalpart, Vander-Wiel, Sylvius, Timæus, Tulpius, Velschius, Verduc, Verheyen, Vezarscha, Wedelius, Zacutus Lusitanus, les actes de Berlin, de Copenhague, des curieux de la nature, les transactions de Londres, les memoires de l'académie des Sciences. Il étoit impossible de joindre les citations sans y consacrer une vingtaine de pages.

Si une femme chez les Hébreux a ce qui lui arrive tous les mois, elle sera impure pendant sept jours, dit le *Lévitique*, *xv. 19. 20. 21.* &c. tous ce qu'elle touchera pendant ces sept jours sera souillé; & ceux qui toucheront son lit, ses habits ou son siege, seront impurs jusqu'au soir, laveront leurs habits, & useront du bain pour se purifier. Si pendant le tems de cette incommodité un homme s'approche d'elle, il sera souillé pendant sept jours, & tous les lits où ils auront dormi seront aussi souillés. Que s'il s'en approche avec connoissance, & que la chose soit portée devant les juges, ils seront tous deux mis à mort. Les anciens chretiens regardoient aussi cet écoulement naturel au sexe comme une souillure. Les femmes grecques s'abstiennent encore aujourd'hui d'aller à l'église pendant ce tems : quelques indiens ne souffrent pas alors leurs femmes dans leurs maisons.

Les négresses de la côte d'Or passent pour souillées pendant leurs incommodités lunaires, & sont forcées de se retirer dans une petite hutte à une certaine distance. Au royaume de Congo c'est un usage qui subsiste pour les filles lorsque leurs infirmités lunaires commencent pour la premiere fois, de s'arrêter dans le lieu où elles se trouvent, & d'attendre qu'il arrive quelqu'un de leur famille pour les reconduire à la maison paternelle : on leur donne alors deux esclaves de leur sexe pour les servir dans un logement séparé, où elles doivent passer deux ou trois mois, & s'assujettir à certaines formalités, comme de ne parler à aucun homme, de se laver plusieurs fois pendant le jour, & de se frotter d'un onguent particulier. Celles qui négligeroient cette pratique, se croiroient menacées d'une stérilité perpétuelle, quoique l'expérience leur ait fait souvent connoître la vanité de cette superstition.

On sait que toutes ces fausses idées sont le fruit de l'ignorance, & qu'une femme qui se porte bien ne rend point un sang *menstruel* différent de celui qui circule dans les arteres du reste du corps, excepté que par son séjour dans les vaisseaux de l'utérus, il ait acquis quelque corruption.

Il ne faut pas non plus ajouter foi aux exemples qu'on rapporte de femmes qui ont eu leurs regles à 65, 70, 80, 90 ans : les récits de filles nubiles à quatre ou cinq ans ne sont pas plus vrais; & l'académie des Sciences n'auroit jamais dû transcrire dans son histoire des contes aussi ridicules. (*D. J.*)

MENSTRUELLE, *analyse*, *Chimie*, ou analyse par combinaison, par précipitation, par extraction, par intermede : c'est ainsi que les chimistes modernes appellent la voie de procéder à l'examen chimique des corps, en séparant par ordre leurs principes constitutifs par le moyen de la dissolution partiale & successive. *Voyez* MENSTRUE, *Chimie.* On trouvera un exemple plus propre à donner une idée de cette analyse, que toutes les généralités que nous

pourrions en expoſer ici, à l'*art.* VÉGÉTAL, *Chimie.*

Après avoir conſidéré le tableau de ce travail particulier, on s'appercevra facilement qu'il peut ſervir de modele à l'examen de tous les corps naturels, & principalement de ceux qui ſont très-compoſés, tels que les végétaux & les animaux, ſujets ſur leſquels on emploie cette analyſe avec le plus de ſuccès, & l'on ſe convaincra ſans peine des avantages qu'a cette méthode moderne ſur l'emploi du feu ſeul que l'ancienne chimie mettoit en œuvre pour l'examen des mêmes corps; car on retire par le ſecours de cette analyſe des principes réellement hypoſtatiques ou préexiſtens, & évidemment inaltérés : ces principes ſont en grand nombre ou très-variés en comparaiſon des produits de l'analyſe à feu ſeul. Ces avantages ſuffiroient pour mériter la préférence à l'*analyſe menſtruelle*, puiſque les défauts tant reprochés à l'ancienne analyſe ſe réduiſoient préciſément à l'altération ou même à la création des produits ou principes qu'elle manifeſtoit, au petit nombre & à l'uniformité de ſes produits. Mais un titre de prééminence plus eſſentiel encore pour l'*analyſe menſtruelle*, c'eſt la régularité de ſa marche, de ſa méthode : elle attaque par rang, comme nous l'avons déja inſinué, les différens ordres de combinaiſon du corps qu'elle ſe propoſe d'examiner, en commençant par les matériaux les plus groſſiers, les plus ſenſibles ; au lieu que l'analyſe par la violence du feu atteint tout d'un coup les derniers ordres de combinaiſon. Cette différence peut être repréſentée par la comparaiſon d'un mur formé de pierres & de mortier, & recrépit ou enduit d'une couche de plâtre, dont on ſépareroit les matériaux en enlevant d'abord la couche de plâtre, dont il ſeroit recouvert, détachant enſuite les pierres une à une, & les ſéparant du mortier ; prenant enſuite ſucceſſivement chacun de ces matériaux, ſéparant, par exemple la pierre que je ſuppoſe coquilliere, en coquilles & en matiere qui leur ſervoit de maſtic naturel ; le mortier en chaux & en ſable, *&c.* & voilà l'image de la marche de l'*analyſe menſtrulle.* Celle de l'analyſe par la violence du feu ſeul, ſeroit à-peu-près repréſentée par la deſtruction ſoudaine & confuſe de ce mur, le broyement d'un pan entier du plâtre, de la pierre, du mortier pêle-mêle, *&c.* (*b*)

MENSURABILITÉ, ſ. f. (*Géom.*) c'eſt l'aptitude ou la proprieté qu'a un corps, de pouvoir être appliqué à une certaine meſure, c'eſt-à-dire de pouvoir être meſuré par quelque grandeur déterminée. *Voyez* MESURE & MESURER.

MENTAGRA, (*Médec.*) je ſuis obligé de conſerver le mot latin *mentagra ;* c'étoit une eſpece de dartre lépreuſe de mauvaiſe qualité, qui ſelon le rapport de Pline, *liv. XXVI. ch. j.* parut pour la premiere fois à Rome, ſous le regne de Claude ; elle commençoit par le menton, d'où elle prit ſon nom, s'étendoit ſucceſſivement aux autres parties du viſage, ne laiſſoit que les yeux de libres, & deſcendoit enſuite ſur le cou, ſur la poitrine, & ſur les mains. Cette maladie ne faiſoit pas craindre pour la vie, mais elle étoit extrêmement hideuſe ; Pline, de qui nous tenons ce récit, ajoute que les femmes, le menu peuple & les eſclaves, n'en furent point atteints, mais ſeulement les hommes de la premiere qualité.

On fit venir, continue cet auteur, des médecins d'Egypte, qui eſt un pays fertile en ſemblables maux. La méthode qu'on ſuivoit generalement pour la cure, étoit de brûler ou de cauteriſer en quelques endroits juſqu'aux os pour éviter le retour de la maladie ; mais ce traitement faiſoit des cicatrices auſſi difformes que le mal étoit laid. Galien parle d'un Pamphile qui guériſſoit cette dartre ſans employer les cauteres, & qui gagna beaucoup d'argent par ſes remedes. Manilius Cornutus, gouverneur d'Aquitaine, compoſa avec le medecin qui entreprit de le guérir, pour une ſomme marquée dans Pline de cette maniere ; *HS. CC.* cette ligne miſe au-deſſus de deux *C*, indiqueroit qu'il faut entendre deux cens milles grands ſeſterces qui font environ deux millions de livres. Mais comme cette ſomme paroît follement exceſſive, pour avoir été le ſalaire de la guériſon d'une ſimple maladie, où d'ailleurs la vie ne ſe trouvoit point en danger ; le P. Hardouin a ſans doute raiſon de croire, qu'il faut entendre ſeulement deux cens ſeſterces, c'eſt-à-dire environ vingt mille livres, ce qui eſt toujours une récompenſe magnifique.

On prétend que ſous le pontificat de Pélage II. dans un été qui ſuivit l'inondation du Tibre, il parût à Rome une eſpece de dartre épidémique que les Médecins n'avoient jamais vûe, & qui tenoit des caracteres de la *mentagra*, dont Pline a donné la deſcription. Mais il ne faut pas s'y tromper, la maladie qui ravagea Rome ſous le pape Pélage, & dont lui-même périt, étoit une peſte ſi violente, que ſouvent on expiroit en éternuant ou en baillant ; c'eſt de-là qu'eſt venu, ſelon quelques hiſtoriens, la coutume de dire à celui qui éternue, *Dieu vous béniſſe*, & celle de faire le ſigne de la croix ſur la bouche lorſqu'on baille, coutume qui ſubſiſte encore parmi le petit peuple. (*D. J.*)

MENTAL, (*Gram.*) *qui s'execute dans l'entendement ;* verbal ou qu'on profere au-dehors eſt ſon oppoſé, il y a l'oraiſon *mentale ;* la reſtriction *mentale.* Voyez l'*article* RESTRICTION.

MENTAVAZA, (*Hiſt. nat.*) oiſeau de l'île de Madagaſcar, il eſt de la groſſeur d'une perdrix ; ſon plumage eſt gris, ſon bec eſt long & recourbé ; il ſe tient ſur le ſable des côtes de la mer ; ſa chair eſt un manger très-délicat.

MENTEITH, (*Géog.*) petite province d'Ecoſſe, qui confine à l'orient avec celle de Fife. Le fleuve Forth la ſépare au midi de la province de Sterling, & elle a celle de Lennox à l'occident ; elle prend ſon nom de la riviere de Teith qui l'arroſe, & ſe jette dans le Forth. Sa longueur eſt de treize lieues, & ſa largeur de quatre. Dublin ſur l'Allan en eſt la capitale, & la ſeule ville. (*D. J.*)

MENTÉSA, (*Géog. anc.*) il y avoit deux villes de ce nom en Eſpagne; l'une dont les habitans étoient nommés *Menteſani Oretani*, & l'autre *Menteſani Baſtuli ;* on ne trouve plus de trace de ces deux villes. (*D. J.*)

MENTES-ILI, (*Géog.*) contrée d'Aſie dans la Natolie, ſuivant M. de Liſle ; elle eſt bornée au nord, par l'Aidin-Ili, à l'orient par le pays de Macri, au midi par le golfe de Macri, & à l'occident par l'Archipel. (*D. J.*)

MENTHE, ſ. f. *mentha*, (*Botan.*) genre de plante à fleur monopetale labiée ; la levre ſupérieure eſt voûtée, & l'inférieure diviſée en trois parties ; cependant ces deux levres ſont partagées de façon que cette fleur paroît au premier coup d'œil, diviſée en quatre parties. Il s'éleve du calice un piſtil qui eſt attaché comme un clou à la partie poſtérieure de la fleur ; ce piſtil a quatre embryons qui deviennent dans la ſuite autant de ſemences renfermées dans une capſule qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

La Médecine retire tant d'utilité de la *menthe*, & l'odeur de ce genre de plante qui tient du baume & du citron, plaît ſi généralement, qu'on en cultive dans les jardins de botanique preſque toutes les eſpeces ; mais il ſuffira de décrire ici la *menthe* la plus commune de nos jardins.

La *menthe ordinaire* eſt appellée par C. Bauhin,

mentha hortenſis, verticillata, ocymi odore, C. B. p. 227. c'eſt-à-dire *menthe* des jardins verticillée, à odeur de baſilic; en anglois *the verticillated garden-mint, with the ſmell of baſil.*

Sa racine eſt traçante & garnie de fibres, qui s'étendent au loin de toutes parts. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'un pié & demi, quarrées, un peu velues, roides, & rougeâtres. Ses feuilles ſont arrondies, oppoſées deux à deux, d'une odeur forte, aſſez ſemblables à celles du moyen baſilic; mais plus longues, plus pointues, & plus dentelées au bout de la tige.

Des aiſſelles des feuilles naiſſent des anneaux ſerrés de petites fleurs en gueule purpurine, qui forment un épi, & ſont découpées en deux levres courtes, fendues de maniere que ces fleurs ſemblent découpées à quatre ſegmens, parce que les deux levres paroiſſent à peine.

Quatre graines menues ſuccedent à chaque fleur, dont le piſtil eſt plus haut que dans le pouliot-thym, & d'une couleur plus pâle. Toute la plante a une agréable odeur, balſamique, aromatique; elle fleurit en Juillet & Août.

La *menthe friſée* ou crépue, *mentha criſpa, verticillata*, de C. B. p. 227. s'éleve pour l'ordinaire à trois piés, & ne differe de la précedente que par ſes feuilles qui ſont ridées, crêpues, & comme gaudronnées.

La *menthe à épi & à feuilles étroites*, par C. Bauhin, *mentha anguſtifolia, ſpicata*, C. B. p. 1227. & ſes fleurs qui forment au haut de la tige & des branches, un épi allongé. Elles ſont diſpoſées en gueule, découpées en deux levres, blanchâtres, ſemées de petits points rouges. L'odeur de cette eſpece eſt forte, ſon goût eſt âcre & aromatique.

La *menthe aquatique*, en latin *mentha rotundifolia, paluſtris, ſeu aquatica major*, de C. B. p. 227. ſe plaît dans les lieux humides. Ses fleurs ſont ramaſſées en groſſes têtes arrondies, & d'un pourpre lavé. Chaque fleur à quatre étamines ſaillantes à ſommets, d'un rouge plus foncé. Les graines ſont menues & noirâtres. Cette eſpece de *menthe* eſt d'une odeur fort pénetrante.

La *menthe aquatique à larges feuilles*, eſt la même plante que preſque tous les Botaniſtes nomment *pouliot, pouliot royal : pulegium, pulegium regium*, & par Tournefort, *mentha aquatica, ſive pulegium vulgare*, I. R. H. 189. en anglois, *the commen penny-royal.*

Ses feuilles approchent de celles de l'origan; elles ſont douces au toucher, noirâtres, d'un goût brûlant. Ses fleurs ſont de couleur bleuâtre ou purpurine, quelquefois blanches & quelquefois d'un rouge-pâle. Cette plante croît abondamment au bord des lieux humides, fleurit en Juillet & Août; & comme elle eſt plus aromatique quand elle eſt en fleur, c'eſt alors qu'il la faut cueillir. Son odeur eſt très-pénétrante, ſa ſaveur très-âcre, & très-amere; la Medecine en fait un grand uſage.

La *menthe ſauvage* ou le menthaſtre, *mentha ſylveſtris, rotundiore folio*, de C. B. p. 227. vient ſans culture, répand une odeur plus forte, mais moins agréable que celle des *menthes* cultivées.

La *menthe* de quelque eſpece qu'elle ſoit, contient une grande quantité d'huile ſubtile, confortative, & amie des nerfs; cependant la vertu qu'elle a de fortifier le ton de l'eſtomac & des inteſtins, d'arrêter le hoquet, le vomiſſement, la diarrhée, qui naiſſent de l'affoibliſſement des viſceres, n'eſt pas ſeulement dûe à l'huile dont on vient de parler; mais encore à un principe terreſtre, quelque peu aſtringent. On tire de la *menthe* une eau ſimple, un eſprit & une huile diſtillée, qu'on trouve dans les boutiques. (*D. J.*)

MENTHE, (*Chimie, Pharmacie, & Mat. medic.*) *menthe* crêpue des jardins: cette plante eſt très-aromatique, & a une ſaveur âcre & amere; elle donne dans la diſtillation une bonne quantité d'huile eſſentielle, qui eſt d'abord jaune, qui prend bien-tôt une couleur rougeâtre, & qui devient enfin d'un rouge très-foncé. M. Cartheuſer a retiré d'une livre de feuilles ſeches de *menthe*, cueillie dans le tems convenable, c'eſt-à-dire, lorſqu'elle commence à montrer quelques fleurs, environ trois gros d'huile; ce qui eſt beaucoup. L'eau diſtillée qu'on en retire dans la même opération eſt très-chargée de parties aromatiques, ſur-tout lorſqu'elle a été convenablement cohobée; on peut en retirer auſſi une eau diſtillée eſſentielle, très-chargée des mêmes principes. *Voyez* EAU DISTILLÉE.

C'eſt aux principes volatils dont nous venons de faire mention, que la *menthe* doit évidemment ſes qualités medicamenteuſes; car M. Cartheuſer n'a retiré de cette plante qu'un extrait qui n'annonce aucune activité, & une teinture qui étant rapprochée n'a fourni qu'une très-petite quantité d'un principe réſineux.

La *menthe* tient un rang diſtingué, peut-être même le premier rang parmi les remedes ſtomachiques; c'eſt ſon eau diſtillée que l'on emploie principalement pour cette vertu: deux autres onces de bonne eau de *menthe* ſont un ſecours preſque aſſuré pour arrêter le vomiſſement, fortifier l'eſtomac, en appaiſer les douleurs. On la donne encore dans les mêmes cas en infuſion, principalement dans le vin à la doſe d'une ou de deux pincées; l'eau diſtillée & l'infuſion de *menthe* ſont auſſi de très-grands remedes contre les coliques venteuſes, les coliques & les autres affections hyſtériques, & la ſuppreſſion des regles; elles ſont auſſi très-efficaces contre les vers.

L'application de la *menthe* en forme de cataplaſme ſur les mamelles eſt donnée par pluſieurs auteurs comme un remede éprouvé, pour reſoudre le lait coagulé dans ces parties; quelques gouttes d'huile eſſentielle ſoit ſeule, ſoit mêlée à un peu d'huile d'olive peut en temperer l'âcreté qui ſeroit capable d'enflammer la peau; cette eſpece d'épithème, dis-je, eſt recommandé contre les foibleſſes d'eſtomac & le vomiſſement habituel. Une pareille application ſur la région hypogaſtrique paſſe pour capable de rétablir l'écoulement des regles; l'huile par infuſion qu'on prépare avec cette plante, poſſede à-peu-près les mêmes vertus que le mélange dont nous venons de parler, mais dans un degré inférieur. Cette huile par infuſion eſt veritablement chargée des principes médicamenteux de la plante; elle doit être miſe au rang des remedes exterieurs puiſſamment reſolutifs & propres à appaiſer les douleurs.

On trouve dans les boutiques un ſyrop ſimple de *menthe*, qui, s'il eſt préparé comme il doit l'être par la diſtillation, poſſede les vertus réunies de l'infuſion & de l'eau diſtillée, conſiderablement affoiblies cependant par le ſucre, ce qui le rend moins propre aux uſages principaux & eſſentiels de la *menthe*.

Les feuilles de cette plante entrent dans l'orviétan, l'eau vulneraire, l'eau de lait alexitere, l'eau générale, l'élixir de vitriol, la poudre contre la rage, la plante ſeche entre dans les tablettes ſtomachiques, les fleurs dans le vinaigre prophylactique, & le baume tranquille, le ſuc dans l'emplâtre de betoine, le ſyrop dans les pillules *ſine quibus*, l'huile eſſentielle dans le baume nervin & l'emplâtre ſtomachal. (*b*)

Nota, c'eſt par inadvertance qu'on a renvoyé de l'*art.* EAUX DISTILLÉES à celui-ci, pour y trouver dans la deſcription de l'eau de *menthe* compoſée, un exemple d'une eau diſtillée compoſée, proprement dite. L'eau de *menthe*, compoſée des boutiques, eſt

ſpiritueuſe

ſpirituenſe comme l'eau de meliſſe compoſée, & toutes les eaux diſtillées compoſées, uſuelles.

MENTHE SAUVAGE, (*Matiere med.*) *menthaſtre*. La *menthe ſauvage* tue les vers comme les autres *menthes*; elle eſt utile dans l'aſthme, peut provoquer les mois, & contre la dureté de l'ouie. Elle entre auſſi dans les bains utérins & nervins; pluſieurs appliquent dans la ſciatique cette plante pilée en maniere de cataplame ſur la partie malade: on aſſure qu'elle y excite des veſſies, qui venant à crever, calment la douleur. Tournefort dans ſon *hiſtoire des plantes* des environs de Paris, dit que la tiſane de cette *menthe* eſt bonne pour les vapeurs. *Suite de la matiere medicale de* Geoffroy.

Les Médecins ne ſe ſervent preſque point de cette plante, quoiqu'elle ſoit très-bonne contre les vers; cette vertu eſt prouvée par l'experience conſtante des payſans de pluſieurs provinces qui en font prendre le ſuc à leurs enfans attaqués de vers, avec beaucoup de ſuccès, & qui la leur appliquent auſſi pilée ſur l'eſtomac dans le même cas, moins utilement que beaucoup de medecins ne ſeront tentés de le penſer.

Cette plante entre dans l'électuaire de baies de laurier & dans les trochiſques de myrrhe. (*b*)

MENTHE-COQ, (*Botan.*) eſpece de tanaiſie, comme ſous les noms vulgaires de *menthe-coq*, *herbe de coq*, ou coq des jardins, *coſtus hortorum* des boutiques, mais par Tournefort, *tanacetum hortenſe*, *foliis & odore menthæ*.

La racine de cette petite plante eſt auſſi aſſez ſemblable à celle de la *menthe*, oblique, ronde, garnie de pluſieurs fibres. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ deux piés, cannelées, velues, rameuſes, de couleur pâle; ſes feuilles ſont oblongues, approchantes de celles de la paſſerage, dentelées dans leurs bords, de la même couleur que les tiges, rarement découpées, d'une odeur forte & agréable, d'un goût amer & aromatique.

Ses fleurs naiſſent comme celles de la tanaiſie en bouquets, ou petites ombelles, aux ſommets des tiges & des branches, ramaſſées & jointes enſemble en rond, d'une couleur jaune dorée. Quand ces fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences menues & ſans aigrette, oblongues, applaties, enfermées dans le fond du calice de la fleur.

Cette plante ſe trouve dans preſque tous les jardins où l'on ſe plaît à la cultiver, & où elle ſe multiplie fort aiſément. Elle fleurit en été, mais aſſez tard, & ſubſiſte enfin juſqu'à la fin de l'automne. On tire quelquefois de cette plante une eau diſtillée, & une huile par infuſion, qu'on nomme improprement *huile de baume*. (*D. J.*)

MENTHE-COQ, (*Mat. méd.*) *coq*, *herbe du coq*, *coq des jardins*, *grand baume*. Cette plante a beaucoup d'analogie avec la tanaiſie & avec l'abſynthe, auxquels on la ſubſtitue quelquefois dans tous les cas.

Mais elle eſt principalement & particulierement connue comme ſervant à préparer une huile par infuſion, appellée à Paris *huile de baume*, qui eſt un remede populaire & domeſtique des plaies & des contuſions, & qui vaut autant, mais non pas mieux que toute autre huile par infuſion, chargée du parfum & de l'huile eſſentielle d'une ou de pluſieurs plantes aromatiques.

L'*herbe du coq* eſt employée auſſi quelquefois à titre d'aſſaiſonnement dans quelques ragoûts vulgaires.

Elle entre dans l'onguent martiatum & dans le baume tranquille. (*b*)

MENTION, ſ. f. (*Gram.*) témoignage ou rapport par écrit ou de vive voix. Combien de grands hommes dont les noms ſont tombés dans l'oubli, & à qui nous ne donnons ni larmes ni regrets, parce qu'il ne s'eſt trouvé aucun homme ſacré qui en ait fait *mention*. Cet homme ſacré, c'eſt le poëte ou l'hiſtorien. Il y a tel perſonnage aujourd'hui qui ſe promet de longues pages dans l'hiſtoire, & qui n'y occupera pas une ligne ſi elle eſt bien faite. Qu'a-t-il fait pour qu'on tranſmette ſon nom à la poſtérité? Il y en a tel autre qui ne s'eſt ſignalé que par des forfaits, qui ſeroit trop heureux s'il pouvoit ſe promettre de mourir tout entier, & qu'on ne fera non plus *mention* de lui que s'il n'eût pas exiſté.

MENTON, ſ. m. (*Anatomie.*) c'eſt la partie moyenne de la mâchoire inférieure. *Voyez* MACHOIRE.

MENTON, (*Jardinage.*) ce ſont les trois feuilles de la fleur d'iris qui s'inclinent vers la terre. *V.* IRIS.

MENTON, (*Maréchal.*) on appelle ainſi dans le cheval la partie de la mâchoire inférieure qui eſt immédiatement ſous la barbe. *Voyez* BARBE.

MENTON, (*Géog.*) petite ville d'Italie, dans la principauté de Monaco. Elle eſt près de la mer, ſur la côte occidentale de la riviere de Gènes, à 3 lieues de Vintimiglia, & 2 de Monaco, dont elle dépend depuis 1346, que Charles Grimaldi, gouverneur de Provence & amiral de Gènes, en fit l'achat. *Long.* 25. 10. *lat.* ſelon le pere Laval, 43d. 44′. 43″. (*D. J.*)

MENTONNIERE, adj. *en Anatomie*; ſe dit des parties relatives au menton.

Le trou *mentonnier* antérieur. Le trou *mentonnier* poſtérieur. *Voyez* MACHOIRE.

L'artere *mentonniere*. *Voyez* MAXILLAIRE.

MENTONNIERE, (*Docimaſtique.*) on nomme ainſi une plaque de fer, placée horiſontalement au-devant & au-bas de l'entrée de la mouffle dans le fourneau d'eſſai. Cette plaque ſert à ſupporter des charbons ardens qu'on met à cette entrée ou bouche, lorſqu'on veut augmenter, par ce moyen, la chaleur intérieure de la mouffle. On y poſe auſſi les eſſais, pour les refroidir lentement à meſure qu'on les retire. *Tiré du ſchlutter de* M. Hellot.

MENTZELE, *menzelia*, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond, & ſoutenus par un calice dont le piſtil devient dans la ſuite un fruit en forme de tuyau membraneux & rempli de petites ſemences. Plumier, *nova plant. amer. gen.* *Voyez* PLANTE.

MENU, adj. (*Gram.*) terme relatif à la maſſe. C'eſt l'oppoſé de *gros* & de *groſſier*. On réduit les corps en poudres *menues* ou groſſieres. On dit, ces parties de l'édifice ſont trop *menues*; alors il eſt ſynonyme à *maigre*. *Voyez*, dans les articles ſuivans, d'autres acceptions de ce *mot*.

MENUES DÎMES. (*Juriſprud.*) *Voyez au mot* DÎMES l'*article* MENUES DÎMES.

MENUS PLAISIRS *ou ſimplement* MENUS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt chez le roi le fonds deſtiné à l'entretien de la muſique tant de la chapelle que du concert de la reine, aux frais des ſpectacles, bals, & autres fêtes de la cour.

Il y a un intendant, un tréſorier, un contrôleur, & un caiſſier des *menus*, dont chacun en droit ſoi eſt chargé de l'ordonnance des fêtes, d'en arrêter, viſer & payer les dépenſes.

MENU, (*Comm.*) on entend par ce terme, dans les bureaux du convoi à Bordeaux, toutes les marchandiſes généralement quelconques qui doivent droit au convoi, & qui ſe chargent ſur les vaiſſeaux à petites parties.

On appelle *regiſtre du menu* un des regiſtres du receveur du convoi, où on enregiſtre toutes ces marchandiſes & les droits qu'elles payent.

On nomme auſſi *iſſue du menu* les droits de ſortie, qui ſont dûs pour les marchandiſes qui ſortent en petite quantité.

Les entrées du ſel *au menu* ſe diſent auſſi à Bordeaux du ſel blanc qui ne paſſe pas un quart.

La ſortie du ſel *au menu* eſt quand le ſel qui ſort ne paſſe pas une mine. *Dictionn. de Commerce.*

MENU, *en terme de Commerce;* ſignifie quelquefois la même choſe que *détail.* Ce marchand trafique tant en gros qu'en *menu. Détail* eſt plus uſité. *Voyez* DÉTAIL, *Dictionn. de Commerce.*

MENU, *en terme de pain d'épicier*, déſigne tous les ouvrages faits de pâte à *menu*, depuis la valeur d'un liard juſqu'à deux ſols.

MENU, *en terme de Diamantaire;* ce ſont des diamans fort petits, qu'on taille néanmoins en roſe ou en brillant comme les autres, avec cette différence qu'on les taille à moins de pans, ce qui fait des roſes ſimples & des brillans ſimples.

MENUS DROITS, (*Chaſſe.*) ce ſont les oreilles d'un cerf, les bouts de ſa tête quand elle eſt molle, le muſle, les dintiers, le franc boyau, & les nœuds qui ſe levent ſeulement au printems & dans l'été; c'eſt le droit du roi.

MENUET, ſ. m. (*Danſe.*) ſorte de danſe que l'abbé Broſſard prétend nous venir originairement du Poitou. Il dit que cette danſe eſt fort gaie, & que le mouvement en eſt fort vîte. Ce n'eſt pas tout-à-fait cela. Le caractere du *menuet* eſt une noble & élégante ſimplicité, le mouvement en eſt plus modéré que vîte; & l'on peut dire que le moins gai de tous les genres de danſes, uſités dans nos bals, eſt le *menuet.* C'eſt autre choſe ſur le théatre.

La meſure du *menuet* eſt à trois tems qu'on marque par le 3 ſimple, ou par le $\frac{3}{4}$, ou par le $\frac{3}{8}$. Le nombre de meſures de l'air, dans chacune de ſes repriſes, doit être quatre ou un multiple de quatre, parce qu'il en faut autant pour achever le pas du *menuet;* & le ſoin du muſicien doit être de faire ſentir, par des chûtes ou cadences bien marquées, cette diviſion par quatre, pour aider l'oreille du danſeur & le maintenir en cadence. (*S*)

Le *menuet* eſt devenu la danſe la plus uſitée, tant par la facilité qu'on a à la danſer, qu'à cauſe de la figure aiſée que l'on y pratique, & dont on eſt redevable au nommé Pécour, qui lui a donné toute la grace qu'il a aujourd'hui, en changeant la forme *S* qui étoit ſa principale figure, en celle d'un *Z*, où les pas comptés pour le figurer, contiennent toûjours les danſeurs dans la même régularité.

Le *menuet* eſt compoſé de quatre pas, qui n'en font qu'un par leur liaiſon. Ce pas a trois mouvemens, & un pas marché ſur la pointe du pié. Le premier mouvement, eſt un demi-coupé du pié droit & un du gauche; le ſecond, un pas marché du pié droit ſur la pointe avec les jambes étendues; & le troiſieme, eſt qu'à la fin de ce pas on laiſſe poſer doucement le talon droit à terre pour laiſſer plier ſon genou, qui, par ce mouvement, fait lever la jambe gauche qu'on paſſe en-avant, en faiſant un demi-coupé échappé, & ce troiſieme mouvement fait le quatrieme pas du *menuet. Voyez* COUPÉ.

MENUF, ſ. m. (*Écon. ruſtiq.*) eſpece de lin qui croît en Egypte, & qui ſe vend au Caire. Son prix eſt de 7 à 8 piaſtres le quintal de cent-dix roſols. *Voyez* ROSOLS.

Il y a des toiles appellées *menuf.* Elles ont 83 piés de longueur, & ſe vendent 83 meidens la piece, ou un medin le pic. *Voyez* MEIDEN & PIC. *Dictionn. de Commerce.*

MENUISE, ſ. f. (*Venerie.*) c'eſt la plus petite eſpece de plomb à giboyer. Elle eſt au-deſſous de la dragée, & ne ſe tire qu'aux petits oiſeaux. La *menuiſe* s'appelle auſſi *cendrée.*

MENUISERIE, ſ. f. (*Art. méchan.*) *De la Menuiſerie en général.* Sous le nom de *Menuiſerie*, l'on comprend l'art de tailler, polir & aſſembler avec propreté & délicateſſe les bois de différente eſpece pour les menus ouvrages; comme les portes, les croiſées, les cloiſons, les parquets, plafonds, lambris, & toutes les eſpeces de revêtiſſement dans l'intérieur des appartemens, faites en bois. Ce mot vient de *minutarius* ou *munitiarius;* parce que l'ouvrier emploie des menus bois, debités (*a*) par planches, ou autres pieces d'une groſſeur médiocre, corroyées & polies avec des rabots (*fig. 92, 93.*) & autres inſtrumens, & qu'il travaille en petit en comparaiſon du charpentier dont les ouvrages ſont en gros bois, comme poutres, ſolives, chevrons, ſablieres, *&c.* charpentés avec la coignée & parés ſeulement avec la beſaiguë. Quelques-uns nomment encore ainſi ceux qui travaillent en petit, comme chez les Orfévres & les Potiers d'étaim, ceux qui font des boucles, anneaux, crochets, *&c.* oppoſés aux vaiſſelles & autres ouvrages qu'ils appellent *groſſerie.* En général on donne plus communément ce nom à ceux qui travaillent aux menus ouvrages en bois.

La *Menuiſerie* ſe diviſe en deux claſſes: l'une où l'on emploie les bois de différentes couleurs, débités par feuilles très-minces, qu'on applique par compartiment ſur de la *menuiſerie* ordinaire, & à laquelle on donne plus communément le nom d'*ébéniſterie* ou de *marqueterie.* L'autre qui a pour objet la décoration & les revêtiſſemens des appartemens, pour laquelle la connoiſſance du deſſein eſt néceſſaire, ſe fournit dans les bâtimens par les Menuiſiers à la toiſe courante ou ſuperficielle, ſelon qu'il eſt ſpécifié par les devis & marchés faits avec eux. Les ouvriers qui travaillent à la premiere, ſe nomment *Menuiſiers de placage* ou *Ébéniſtes;* & ceux qui travaillent à la ſeconde, ſe nomment *Menuiſiers d'aſſemblage* ou ſeulement *Menuiſiers.*

On diviſe encore cette derniere en trois différentes eſpeces. La premiere eſt la connoiſſance des bois propres à ces ſortes d'ouvrages; la ſeconde en eſt l'aſſemblage; & la troiſieme eſt l'art de les profiler & de les joindre enſemble, pour en faire des lambris propres à décorer l'intérieur des appartemens.

Des bois propres à la Menuiſerie. Les bois dont on ſe ſert pour la *menuiſerie* ſont le plus communément le chêne, le ſapin, le tilleul, le noyer & quelques autres. On ſe ſert encore quelquefois de bois d'orme, de frêne, d'hêtre, d'aune, de bouleau, de châtaignier, de charme, d'érable, de cormier, de peuplier, de tremble, de pin & d'une infinité d'autres de différente eſpece; mais de tous ces bois employés le plus ordinairement par les Tourneurs en bois, les uns ſont rares, les autres ſont trop durs ou trop tendres; & d'autres enfin ſont trop foibles, trop petits, & n'ont aucune ſolidité. Il y a encore des bois de couleur fort durs qu'on appelle *ébéne*, mais ils ne ſont employés que pour l'ébéniſterie & la marqueterie.

Le chêne eſt de deux eſpeces: l'une que l'on appelle *chêne* proprement dit, ſe trouve dans toutes les terres fraîches, ſur-tout lorſqu'elles ſont un peu ſablonneuſes. On l'emploie pour les gros ouvrages, comme portes cocheres, chartieres, d'écurie, de cuiſine, *&c;* & pour les chaſſis des autres portes & croiſées qui ont beſoin de ſolidité. Ce bois ſeul a la qualité de ſe durcir dans l'eau ſans ſe pourrir. L'autre eſpece de chêne, que l'on nomme bois de Vauge & qui vient du pays de ce nom en Lorraine, eſt plus tendre que le précédent, & ſert pour les lambris, ſculptures & autres ouvrages de propreté & de décoration.

Le bois de ſapin qui eſt beaucoup plus leger, plus tendre, plus difficile à travailler & plus caſſant que ce dernier, ſert auſſi quelquefois pour des lambris

(*a*) Débiter des planches ou pieces de bois, c'eſt les refendre ou ſcier ſur leur longueur.

de pieces peu importantes, & qui n'ont pas beſoin d'une ſi grande propreté.

Le bois de tilleul eſt auſſi fort tendre & fort leger; peu ſolide à la vérité dans ſes aſſemblages, mais ſe travaillant mieux & plus proprement que tous les autres bois. C'eſt pourquoi on ne s'en ſert que pour des modeles; auſſi eſt-il d'un uſage excellent pour ces ſortes d'ouvrages.

Tous les bois propres à la *menuiſerie*, qui ſe vendent chez les marchands de bois, ſe débitent ordinairement dans les chantiers (*b*) ou forêts de chaque province; & arrivent à Paris tous débités par planches de différentes dimenſions; dont la longueur differe de trois en trois piés, depuis ſix juſqu'à environ vingt & un; & l'épaiſſeur à proportion, en variant de trois en trois lignes depuis ſix lignes, épaiſſeur des planches de ſix piés de long qu'on appelle *voliches*, juſqu'à cinq à ſix pouces épaiſſeur des planches qui ſervent aux tables de cuiſine & aux établis de Menuiſiers & d'Ebéniſtes. Mais les Menuiſiers intelligens, & qui peuvent faire une certaine dépenſe, ont ſoin d'en prendre ſur les ports de la Rapée ou de l'Hôpital à Paris, dont ils font une proviſion qu'ils placent dans leurs chantiers par piles les unes ſur les autres, entrelacées de lattes, afin que l'air puiſſe circuler dans l'intérieur, & que l'humidité puiſſe facilement s'évaporer. Ils couvrent enſuite ces piles de quelques mauvaiſes planches en talut, pour faire écouler les eaux, & obſervent d'entretenir cette quantité de bois, & de n'employer que celui qui a ſeché pendant cinq ou ſix ans. Auſſi les Menuiſiers qui ne ſont pas en état de faire cette dépenſe, & qui l'achetent chez les marchands à meſure qu'ils en ont beſoin, ſont très-ſujets à faire de mauvais ouvrages; ce qu'ils peuvent, à la vérité, éviter lorſqu'ils ont affaire à des marchands de bonne foi, ou en l'achetant chez leurs confreres, lorſqu'ils en trouvent d'aſſez complaiſans pour leur en vendre.

Pour que le bois ſoit de bonne qualité, il faut qu'il ſoit de droit fil, c'eſt-à-dire que toutes les fibres ſoient à-peu-près paralleles aux deux bords des planches, qu'il n'ait aucun nœud vicieux (*c*), tampon (*d*), aubier (*e*), malandre (*f*), flache (*g*), fiſtule (*h*), ou galle (*i*); on le diſtingue ſelon ſes eſpeces, ſelon ſes défauts, & ſelon ſes façons.

Du bois ſelon ſes eſpeces. On appelle *bois de chêne* ruſte ou dur, celui qui a le plus gros fil & dont on ſe ſert dans la charpenterie & dans la *menuiſerie*, pour les chaſſis des portes & croiſées, qui ont beſoin d'une certaine ſolidité.

Bois de chêne tendre, eſt celui qui eſt gras & moins poreux que le précédent, qui a fort peu de fils, & qu'on emploie dans la *menuiſerie* pour les lambris, profils, moulures, ſculptures & autres ouvrages de propreté. On l'appelle encore *bois de Vauge* ou de Hollande.

(*b*) On appelle ordinairement *chantier*, un lieu à découvert & très-vaſte, où l'on diſpoſe les materiaux propres à faire des ouvrages.

(*c*) Un nœud dans une planche eſt originairement la naiſſance d'une branche de l'arbre que l'on a débité. Cet endroit eſt toujours très-dur, & ſans aucune ſolidité ni propreté.

(*d*) Un tampon dans une planche eſt le cloſoir d'un trou formé ordinairement par un nœud.

(*e*) L'aubier eſt la partie entre l'écorce & le fort du bois. C'eſt la pouſſe de la derniere année, qui, comme nouvelle, eſt par conſéquent plus tendre.

(*f*) Malandre eſt une eſpece de fente qui s'ouvre d'elle-même dans le bois lorſqu'il ſéche.

(*g*) Flache eſt un manque de bois dans un ouvrage fini, comme lorſque l'on emploie des planches ou des bois trop étroits, il en reſte une partie qui n'a point été travaillée.

(*h*) Fiſtule eſt toute eſpece de coup de marteau, de ciſeau, ou autres choſes ſemblables donnés mal-à-props, qui ſont autant de cavités dans les ouvrages finis.

(*i*) Galles ſont des mangeures de vers.

Bois précieux & dur, eſt un bois très-rare, de pluſieurs eſpeces & de différentes couleurs, qui reçoit un poli très-luiſant, & qu'on emploie le plus ſouvent dans l'ébéniſterie & la marqueterie.

Bois legers, ſont des bois blancs dont on ſe ſert au lieu de chêne, tels que le tilleul, le ſapin, le tremble & autres qu'on emploie dans les planchers, cloiſons, *&c.* pour en diminuer le poids.

Bois ſain & net, eſt un bois qui n'a aucun nœud, malandres, galles, fiſtules, *&c.*

Du bois ſelon ſes défauts. On appelle *bois blanc*, celui qui eſt de même nature que l'aubier, & qui ſe corrompt facilement.

Bois carié ou vicié, celui qui a des malandres, galles ou nœuds pourris.

Bois gelif, celui que l'excès du froid ou du chaud a fait fendre ou gerſer.

Bois noueux ou nouailleux, celui qui a beaucoup de nœuds qui le font caſſer lorſqu'il eſt chargé de quelques fardeaux, ou lors même qu'on le débite.

Bois qui ſe tourmente, celui qui ſe déjette (*k*), ou ſe cauſſine (*l*), lorſqu'il ſeche plus d'un côté que de l'autre, dans un endroit que dans un autre.

Bois rouge, celui qui s'échauffe & eſt ſujet à ſe pourrir.

Bois roulé, celui dont les cernes ou fibres ſont ſéparées, & qui ne faiſant pas corps, n'eſt pas propre à débiter.

Bois tranché, celui dont les fibres ſont obliques & traverſantes, & qui coupant la piece l'empêchent de réſiſter à la charge.

Bois vermoulu, celui qui eſt piqué de vers.

Du bois ſelon ſes façons. On appelle *bois bouge* ou bombé, celui qui eſt courbé en quelques endroits.

Bois corroyé, celui qui eſt corroyé avec le rabot, *fig. 92*, ou la varlope, *fig. 93*.

Bois d'échantillon, celui qui eſt d'une groſſeur ordinaire; tel qu'il ſe trouve dans les chantiers des marchands.

Bois de ſciage, celui qui eſt propre à refendre, & que l'on débite pour cela avec la ſcie, *fig. 125*, pour des planches, voliches, *&c.*

Bois flache, celui dont les arrêtes ne ſont pas vives, & où il y a du déchet pour le dreſſer ou l'équarrir. Les ouvriers appellent *eautibai*, celui qui n'a du flache que d'un côté.

Bois gauche ou deverſé, celui qui n'eſt pas droit ſelon ſes angles & ſes côtés.

Bois lavé, celui dont on a ôté tous les traits de la ſcie avec le rabot, *fig. 92*, ou la varlope, *fig. 93*.

Bois méplat, celui qui a beaucoup moins d'épaiſſeur que de largeur, telles que des membrures de *menuiſerie*, *&c.*

Bois tortueux, celui dont les fibres ſont courbées, & qui pour cela n'eſt propre qu'à faire des parties circulaires.

Bois vif, celui dont les arrêtes ſont vives, & dont il ne reſte ni écorce, ni aubier, ni flache.

Des aſſemblages de menuiſerie. On entend par aſſemblage de *menuiſerie* l'art de réunir & de joindre pluſieurs morceaux de bois enſemble, pour ne faire qu'un corps. Il y en a de pluſieurs eſpeces; on les nomme aſſemblages quarrés, à bouement, à queue d'aronde, à clé, ou onglet, ou anglet, en fauſſe coupe, en adeul & en emboiture.

Le premiere eſpece, que l'on appelle aſſemblage quarré, *fig. 1. & 2*, ſe fait quarrément de deux manieres; l'une, *fig. 1*, en entaillant le deux morceaux de bois par les bouts *A* & *B*, que l'on veut joindre enſemble, chacun de la moitié de leur épaiſ-

(*k*) Un bois déjetté eſt celui qui, après avoir été bien dreſſé devient gauche.

(*l*) Cauſſiné reſſemble à peu de choſe près au précédent.

seur; & en les retenant avec des chevilles & de la colle forte que l'on applique toute chaude dessus : ce que l'on appelle communément *coller & cheviller*, tel qu'on le voit en *C*, même *fig.* L'autre, *fig. 2*, en les assemblant à tenon *A*, & à mortaise *B*; cet assemblage se fait en perçant dans l'épaisseur du bout *B*, d'un de ces deux morceaux de bois, un trou méplat qu'on appelle mortaise, avec un bec-d'âne, *fig. 77*, & un ciseau, *fig. 76*, & en entaillant le bout *A* de l'autre morceau de bois du tiers de son épaisseur de chaque côté; & laisser par-là de quoi remplir la mortaise *B*; ce qu'on appelle tenon. On fait entrer ensuite le tenon dans la mortaise, que l'on colle & que l'on cheville, si on le juge à propos. Mais ordinairement lorsque le tenon & la mortaise sont bien dressés, & qu'ils entrent bien juste l'un dans l'autre, on se contente de les cheviller sans les coller; afin que si par la suite il étoit nécessaire de démonter cet assemblage, on n'ait que les chevilles à ôter pour les séparer. On a toujours soin lorsque l'on fait ces sortes d'ajustemens, de tenir le tenon *A* plus d'un côté que de l'autre, afin qu'il puisse rester à l'extrémité de la mortaise *B*, une épaisseur de bois qui puisse la soutenir, & de la rendre plus ferme. Il faut observer encore de tenir ce tenon *A*, un peu plus épais que la troisieme partie de l'épaisseur du bois; parce que de ces trois parties, le tenon n'en a qu'une, & la mortaise en a deux, & que deux sont plus forts qu'une. Il arrive quelquefois que ce même tenon *A* ne traverse pas la mortaise *B*, comme on le voit dans les *fig. 3* & *4*; ce qui rend cet assemblage beaucoup plus propre, & non moins solide.

Le second assemblage, *fig. 3. 4. & 5.* se nomme *à bouement*, & se fait à tenons & à mortaises comme le précédent; à l'exception que les moulures ou les cadres de ses paremens sont coupés en onglet (*m*). Il y en a de trois sortes. La premiere, *fig. 3.* est appellée *à bouement simple*, parce qu'elle n'a de moulure *A* que d'un côté. La seconde, *fig. 4.* est appellée *à bouement double*, parce qu'elle en a des deux côtés. Et la troisieme, *fig. 5.* est appellée *à bouement double* de chaque côté, parce les moulures *A* sont doubles des deux côtés. La mortaise est ici percée à jour; & comme il s'y trouve un tenon de chaque côté, ils ne contiennent chacun que la moitié de l'épaisseur du bois.

Le troisieme assemblage, *fig. 6. 7. & 8.* se nomme *à queue d'aronde*; c'est une espece d'ajustement à tenons & à mortaises; mais qui differe des précédentes, en ce que les tenons *A* s'élargissent en approchant de leurs extrémités, & qu'ils comprennent toute l'épaisseur du bois, & les mortaises sont faites comme les tenons. Il y en a de trois sortes : La premiere, *fig. 6.* que l'on appelle *à queue d'aronde* seulement, sert quelquefois à entretenir de fortes pieces de bois pour les empêcher de se déranger de leurs places, lorsqu'elles sont posées. Aussi cet assemblage n'est-il pas des plus solides, parce qu'il coupe le bois transversalement. La seconde, *fig. 7.* se nomme *à queue perdue*, parce que ces especes de tenons *A* sont perdus dans l'épaisseur du bois, & qu'ils se trouvent recouverts par un joint *B* en onglet, qui rend cet ajustement fort propre. La troisieme, *fig. 8.* se nomme *à queue percée*, parce que les tenons *A* entrent dans les mortaises *B*, & traversent l'épaisseur du bois. Cet assemblage seroit fort solide, & plus que le précédent, si ce qui reste de bois *C* entre chaque mortaise ne se trouvoit pas à bois debout (*n*); & que le bois disposé de cette maniere n'a aucune force, & est sujet à s'éclater d'une façon ou d'une autre. C'est pourquoi les bons ouvriers ont soin de choisir pour cet effet des morceaux de bois noueux dans cet endroit, & propres à cela, afin de donner à ces intervalles plus de fermeté. Celui qui porte les tenons, n'a pas besoin de ces précautions, en observant toujours de le disposer à bois de fil (*o*).

Le quatrieme assemblage, *fig. 9.* se nomme *à clé*. Il sert ordinairement à joindre deux morceaux de bois ou planches l'une contre l'autre, ainsi que pour les emboîtures, *fig. 14.* comme nous le verrons ci-après. Ce n'est autre chose qu'une mortaise *A fig. 9.* percée de chaque côté, dans l'une desquelles on chasse à force (*p*) une espece de tenon, collé, chevillé & retenu à demeure d'un côté, & par l'autre chevillé seulement, pour donner la liberté de démonter cet assemblage lorsqu'on le juge à propos. On en peut placer dans la longueur de deux planches que l'on veut joindre ensemble, autant qu'il est nécessaire pour les entretenir.

Le cinquieme assemblage, *fig. 10. & 11.* se nomme un *onglet* ou *anglet*. C'est une espece d'assemblage quarré, plus long à faire & moins solide que les autres; raison pour laquelle on s'en sert fort peu. Il s'en fait cependant de deux sortes : l'une *fig. 10.* dont l'extrémité *A* du bois est taillée quarrément d'un côté, & à onglet de l'autre. Et l'autre *B* est percée d'une espece de mortaise à jour, dont un côté est aussi en onglet. La seconde sorte en onglet, *fig. 11.* s'assemble simplement à tenons & à mortaises dans l'angle : mais il est mieux de le faire, comme ceux des assemblages quarrés.

Le septieme assemblage, *fig. 13.* se nomme *en adent*. Il sert à joindre des planches l'une contre l'autre, à l'usage des lambris, panneaux de portes, *&c.* On l'appelle plus communément *assemblage à rainure & languette*, parce qu'il est composé d'une rainure *A* faite avec les bouvets, *fig. 105. 190 & 111.* & d'une languette faite avec celui *fig. 107.*

Le huitieme & dernier assemblage, *fig. 14.* se nomme *en emboîture*. Il est composé d'une emboîture *A*, sur laquelle on fait une rainure *B* d'un bout à l'autre, dans laquelle entre la languette *C*. Cette emboîture se trouve percée de distance en distance, de mortaises *D* dans lesquelles s'ajustent des clefs *E*, chevillées seulement, pour retenir de part & d'autre plusieurs planches *E*, assemblées à rainures & languettes, comme nous venons de le voir, à l'usage des tables, des portes, *&c.*

Des lambris. Les lambris de *menuiserie* sont très en usage, & d'une plus grande utilité en France & dans les pays voisins du Nord que dans les pays chauds; car dans ceux-là, ils échauffent les pieces, les rendent seches, & conséquemment salubres, & habitables peu de tems après leur construction; au-lieu que dans ceux-ci, ils font perdre une partie de la fraîcheur des appartemens, & les insectes, en abondance, s'y amassent & s'y multiplient. Ils n'ont pas le seul avantage d'économiser des meubles dans les pieces d'une moyenne grandeur, & dans celles qui sont les plus fréquentées : ils ont encore celui de corriger leurs défauts : comme des irrégularités, biais, enclaves, causés par des tuyaux de cheminées, murs mitoyens, ou par la décoration extérieure des bâtimens, sur lesquels on adosse des armoires, dont les guichets conservent la même symmétrie que le reste des lambris. Les bâtis (*q*) qui

(*m*) Un morceau de bois coupé en onglet, ou à quarante-cinq degrés, c'est la même chose.

(*n*) Le bois de bout, dans de certains ouvrages, commme, par exemple, dans des tenons ou mortoises, est lorsque les fibres du bois sont disposées sur la largeur ou l'épaisseur de ces mêmes tenons ou mortoises, & non sur la longueur.

(*o*) Le bois de fil est lorsque les fibres du bois sont disposées sur la longueur des ouvrages.

(*p*) Chasser à force, c'est frapper jusqu'à ce que ce qui est frappé ne puisse plus entrer sans rompre quelque chose.

(*q*) Un bâti de panneaux est le chassis sur lequel il est assemblé.

contiennent les panneaux, doivent former des compartimens de moulures & de quadres, proportionnés, ſéparés par d'autres plus étroits, que l'on nomme *pilaſtres;* en obſervant d'éviter les petites parties, défaut fort commun autrefois, où l'on employoit tous les bouts de bois; de ſorte qu'il y avoit des panneaux ſi petits qu'ils étoient élégis à la main ſans aucun aſſemblage; & les plus grands étoient de mairrain, de cinq à ſix lignes d'épaiſſeur: mais maintenant que l'on tient le bois plus long & plus épais, on aſſemble pluſieurs ais l'un contre l'autre, à clef, *fig. 9.* ou à rainure & languette, *fig. 13.* que l'on colle enſemble. On les aſſemble auſſi à rainure & languette dans leurs bâtis; mais bien loin d'y être collés, ils y ſont placés à l'aiſe, afin que ſi ceux ſur-tout qui ont beaucoup de largeur, venoient à ſe tourmenter, ils ne puſſent ſe fendre ni s'éclater.

Des lambris en particulier. Sous le nom de *lambris*, on comprend les différens compartimens de *menuiſerie* ſervant à revêtir les murailles, tel que dans l'intérieur des appartemens, les portes à placards, ſimples & doubles, les armoires, buffets, cheminées, trumeaux de glaces, tablettes de bibliotheques, & dans la plupart des égliſes, des retables, tabernacles, crédences d'autels, bancs, formes, confeſſionnaux, œuvres, chaires de prédicateurs, tribunes, porches, *&c.* On les réduit à deux eſpeces principales, l'une qu'on appelle *lambris d'appui*, & l'autre *lambris à hauteur de chambre*, ou ſeulement *lambris de hauteur.*

La premiere ne ſe place que dans le pourtour intérieur des ſalles, chambres & pieces tapiſſées, & n'ont que deux piés & demi à trois piés & demi de hauteur. Ils ſervent à revêtir les murs au-deſſous des tapiſſeries pour les garantir de l'humidité des planchers & du doſſier des ſieges.

La ſeconde ſert à revêtir les murs des appartemens dans toute leur hauteur depuis le deſſus du carreau ou du parquet juſqu'au deſſous de la corniche.

La continuité & reſſemblance des mêmes panneaux dans un même lambris, tel qu'on le pratiquoit autrefois, ne produiſoit rien de fort agréable aux yeux: on y a introduit peu-à-peu des tableaux, pilaſtres, *&c.* de diſtance à autre, diſpoſés ſymmétriquement & correſpondans à leurs parties oppoſées, le choix des moulures & des ornemens que l'on y diſtribue maintenant à propos & avec délicateſſe, ne concourent pas moins à en augmenter la richeſſe & l'agrément, juſqu'à le diſputer même avec les plus beaux ouvrages de ciſelure les plus recherchés. Les formes des quadres que l'on inſere dans les panneaux ſe varient à l'infini, ſelon le goût des décorateurs; mais il faut leur donner peu de relief, ainſi qu'aux parties de lambris qui forment des avant-corps, & il eſt fort déſagréable de voir des reſſauts trop marqués dans une même continuité de lambris. On avoit coutume autrefois de diviſer les panneaux dans leur hauteur, par des eſpeces de friſes (*r*): ce que l'on peut faire cependant lorſque les planchers des pieces ſont d'une trop grande élévation, & on ne connoiſſoit alors que les formes quarrées. Mais depuis que la *menuiſerie* s'eſt perfectionnée, on a reconnu que les grands panneaux faiſoient un plus bel effet; & il n'y a plus maintenant de forme, quelqu'irréguliere qu'elle ſoit tant ſur les plans que ſur les élévations, que l'on ne puiſſe exécuter facilement; on s'étudie même tous les jours à en imaginer de nouvelles: tellement que quelques-uns ſont tombés dans un défaut oppoſé de trop chantourner leurs panneaux, au point qu'ils placent ces frivolités juſque dans les pieces qui demandent le plus de gravité; mais ce qui augmente encore la richeſſe de ces nouveaux lambris, ce ſont les glaces que l'on y inſere, & que l'on place ſur des trumeaux en face des croiſées, des cheminées, & ſur les cheminées même.

La *fig. 30.* eſt une portion de lambris, dans laquelle il ſe trouve trois eſpeces de portes *A*, *B* & *C* dont nous parlerons ci-après. Ce lambris eſt diſtribué de panneaux *D* & de pilaſtres *E* de différentes eſpeces, ſelon la grandeur & l'uſage des pieces où ils doivent être placés. Lorſqu'il s'agit des principales, comme ſallons, ſalle de compagnie, cabinets, chambres à coucher, *&c.* on décore leurs extrémités haut & bas d'ornemens de ſculpture, comme on le voit d'un côté de cette figure. On y en place quelquefois dans le milieu de ces mêmes panneaux & pilaſtres, lorſqu'ils ſont longs & étroits, & cela pour interrompre leur trop grande longueur. Mais lorſqu'il s'agit de pieces peu importantes, comme veſtibules, antichambres, garderobe, *&c.* on y ſupprime la ſculpture, comme on le voit de l'autre côté de la même *fig. F* ſont des panneaux d'appui, *D* des panneaux de hauteur, *G* des pilaſtres d'appui, *E* des pilaſtres de hauteur, *H* des panneaux dits *deſſus de portes*, où l'on place très-ſouvent des tableaux, camayeux, payſages, *&c. Q* eſt une eſpece de platebande ou moulure qui regne autour des pieces, & qui couronne le lambris d'appui, ainſi que la plinthe ou eſpece de ſocle *R* qui lui ſert de baſe; & *S* une corniche qui ſe fait quelquefois en bois, avec plus ou moins de ſculpture, ſelon l'importance du lieu, mais le plus ſouvent en plâtre, pour plus d'économie.

Les lambris d'appui ſe meſurent à la toiſe courante, en les contournant par-tout, ſans avoir égard à la hauteur, & les lambris de hauteur à la toiſe ſuperficielle, en multipliant la hauteur par le pourtour.

Des moulures. Le choix des moulures, leurs proportions & leurs exécutions, ſont trois choſes abſolument néceſſaires pour la perfection des lambris. La premiere, qui dépend de la capacité du décorateur, conſiſte à n'employer que les moulures relatives à cet art, & qui ont ordinairement plus de délicateſſe que celles de la pierre, tant parce qu'elles ſe ſoutiennent mieux, que parce qu'elles ſont plus près des yeux des ſpectateurs. Celles qui y ſont le plus particulierement affectées, ſont les baguettes, *fig. 15.* boudins, *fig. 16.* quart de ronds, *fig. 17.* caret, *fig. 18.* talons, *fig. 19.* douſſines, *fig. 20.* bec-de-corbins, *fig. 21. &c.* qui en quelque ſituation qu'ils ſoient, ſe préſentent toûjours avantageuſement, & qui pour cette raiſon réuſſiſſent toûjours dans la compoſition des profils des quadres qui ſe voyent de différens côtés; leur proportion demande auſſi beaucoup de préciſion de la part du décorateur; car il eſt eſſentiel qu'elles ſoient d'une grandeur convenable à celle des quadres & des panneaux auxquels elles ſervent de bordure, que les plus délicates ne ſe trouvent pas trop petites; car lorſqu'elles ſont couvertes de pluſieurs couches de peinture, elles ſe confondent, & ne font plus qu'un amas de profils qu'on ne peut diſtinguer, & dont on ne peut voir la beauté: que les profils des chambranles des portes ayent beaucoup plus de ſaillie que ceux des quadres de leurs vanteaux, rien ne rendant la *Menuiſerie* plus maſſive, que lorſque ce qui eſt contenu a plus de relief que ce qui contient.

La troiſieme, qui eſt l'exécution, & qui n'a pas moins beſoin de l'attention du même décorateur, dépend plus particulierement de l'ouvrier, raiſon pour laquelle il faut choiſir le plus habile, & exiger de lui qu'il les pouſſe (*s*) avec beaucoup de pro-

(*r*) Le mot *friſe*, tiré de l'architecture, eſt la partie de l'entablement entre l'architrave & la corniche.

(*s*) En terme de menuiſerie on ne dit point *faire une mou-*

preté ; qu'il ait ſoin de bien arrondir les moulures circulaires, de bien dreſſer celles qui ſont plates, & de rendre leurs arrêtes bien vives.

Tous ces différens profils ſe réduiſent à trois principaux : la premiere, que l'on appelle *quadre ravallé ;* la ſeconde, *quadre élégi*, & la troiſieme, *quadre embreuvé :* on leur donne encore les noms de *bouemens ſimples* & *doubles ;* on les appelle *bouement ſimple*, lorſqu'elles ne ſont compoſées que d'une groſſe moulure, ſoit douſſine, bec-de-corbin, ou autres ; & *bouement double*, lorſque cette même moulure eſt doublée ; *bouement à baguette*, lorſqu'elle eſt accompagnée d'une baguette à boudin, à douſſine, à talon, lorſqu'elle eſt accompagnée d'un boudin, d'une douſſine ou d'un talon.

Il faut remarquer que ces quadres doivent être tous pris dans l'épaiſſeur des bâtis, & jamais plaqués ; ce qui les rend alors beaucoup plus ſolides.

La premiere ſe diſtingue lorſque la moulure a été priſe dans l'épaiſſeur du bois, & qu'elle ne les deſafleure point telles que celles marquées *A B* & *C*, *fig. 26.* La ſeconde, lorſque n'entamant point l'épaiſſeur du bois, elle ſemble être appoſée deſſus telles que celles marquées *A*, *fig. 27. & 28.* & la troiſieme, lorſqu'elle ſe trouve priſe moitié dehors, & moitié dans l'épaiſſeur du bois, comme les chambranles *A*, *fig. 22. 23. 24. 25.* & preſque toutes les autres moulures de cette même planche.

Les *figures 22. 23. 24. & 25.* ſont autant de profils de portes à placards ſimples ou doubles, dont nous verrons dans la ſuite l'explication ; *A* en eſt le chambranle, tel qu'on le peut voir en petit, *fig. 30.* dans la partie du lambris marquée *I ; B* eſt le bâtis de la porte faiſant battement marqué en *K*, *fig. 30. C* eſt le quadre de la porte marqué auſſi en *L*, *fig. 30. D* eſt le panneau de la porte marqué en *A* & en *B*, *fig. 30.* & *E* eſt un bâti dormant (*t*) du lambris placé dans l'embraſement de la porte.

Les *figures 26. 27. 28. 29.* ſont différens profils de quadres pour des panneaux de lambris.

Des portes. Les portes de *Menuiſerie* ſont, comme on le ſait, faites pour fermer les communications des lieux dans d'autres, tant pour leur ſûreté, que pour empêcher l'air extérieur d'y entrer ; mais leur uſage étant aſſez connu, il ſuffit d'en diſtinguer les eſpeces ; les unes placées dans l'intérieur des bâtimens, ſervent à communiquer de pieces en pieces dans un appartement ; les autres placées dans les dehors, ſervent à communiquer de l'extérieur à l'intérieur des maiſons, des avant-cours aux principales, de celles-ci aux baſſes-cours, & autres, *&c.* Les premieres ſont appellées *à parement ſimple*, & *à parement double :* l'une, lorſqu'elles ne ſont parement que d'un côté, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ne ſont ornées de quadres & de panneaux que d'un côté ; l'autre lorſqu'elles ſont parement des deux côtés, c'eſt-à-dire lorſqu'elles ſont ornées de quadres & de panneaux des deux côtés ; elles ſe diviſent en deux eſpeces, l'une marquée *A*, *fig. 30.* que l'on nomme *porte à placard ſimple*, porte ordinairement de largeur depuis deux piés juſqu'à trois piés & demi, ſur ſix à huit piés de hauteur, & n'a qu'un ſeul vantail (*u*) compoſé de deux panneaux *B*, environné chacun d'un quadre *L*, embreuvé ou élégi, pris dans l'épaiſſeur d'un bâti *K*, qui regne autour deſdits panneaux. *M*, eſt une traverſe allant d'un bâtis à l'autre, faite pour interrompre la trop grande hauteur d'un panneau, qui dans une porte qui va & vient journellement, ne pourroit pas ſe ſoutenir ; la ſeconde marquée *B*, *même figure*, que l'on appelle *à placard double*, differe de cette derniere, en ce qu'elle a deux vanteaux ; les grands appartemens exigeant des portes d'une proportion relative à leur grandeur, on eſt obligé par conſéquent d'en faire de très-larges & très-hautes, dont la largeur eſt communément depuis quatre juſqu'à ſix piés, & la hauteur depuis ſept juſqu'à dix piés ; & pour éviter l'embarras que ces grandes portes cauſeroient dans les appartemens, on les fait en deux morceaux, c'eſt-à-dire à deux vanteaux, dont l'un ſert pour entrer & ſortir ordinairement, & les deux enſemble en cas de cérémonie. Ces vanteaux ſont ornés de quadres & de panneaux en proportion avec leur hauteur, & quelquefois auſſi de ſculpture comme le reſte du lambris. La troiſieme eſpece de porte, *même figure*, ſe nomme *coupée* dans le lambris, & ſert à dégager des ſalles de compagnie, chambres à coucher, *&c.* dans des garde-robes, toilettes, arriere-cabinets, & autres pieces de commodité voiſines de ces grandes pieces. Ces eſpeces de portes ne ſont autre choſe qu'une portion du lambris coupée en *N* & en *O*. Dans l'endroit où arrive la porte, il faut obſerver pour cacher les joints *N* de la porte, de les faire rencontrer autant qu'il eſt poſſible, dans les aſſemblages des quadres avec leurs bâtis, comme on le voit du côté *O* de la même porte. Cette portion de lambris coupée a beſoin pour ſe ſoutenir d'être plaquée & attachée avec de grandes vis ſur une autre porte de *Menuiſerie P*, *même figure*, ſuffiſamment forte ; & de cette maniere les joints étant bien faits, on ne s'apperçoit pas qu'il y ait de porte dans cette partie de lambris.

Cette *figure* eſt accompagnée de ſon plan au-deſſous d'elle, & ſert à indiquer les vuides des portes & le plein des murs ſur lequel eſt adoſſé le lambris.

La ſeconde eſpece de porte ſont les portes cocheres de pluſieurs eſpeces, de baſſes-cours, charretieres, bâtardes, bourgeoiſes, d'écurie battantes à un & à deux vanteaux, de cuiſine, d'office, de cave, *&c.*

Toutes ces ſortes de portes ſe font de deux eſpeces ; les unes que l'on nomme *d'aſſemblage* lorſqu'elles ſont diſtribuées de quadres & de panneaux, comme les *figures 31. 32. 33. 34. 35.* & autres, & ſans aſſemblage, lorſqu'il n'y a ni quadres ni panneaux, comme celles des *figures 36. 44. 45.* &c.

Les portes cocheres ſe varient à l'infini, ſelon le goût & l'endroit où elles doivent être placées ; elles ont ordinairement depuis ſept piés & demi juſqu'à neuf piés & demi, & quelquefois dix piés de largeur, ſur douze à vingt piés de hauteur. Il y en a de circulaires ou en plein ceintre, *fig. 31. & 32.* de quarrées, *fig. 33.* de bombées, *fig. 34.* & de ſurbaiſſées en forme d'anſe de panier, *fig. 35.* De ce nombre, les unes, *fig. 31. 34. & 35.* s'ouvrent depuis le haut juſques en-bas ; les autres, *fig. 32. & 33.* ne s'ouvrent que juſqu'au-deſſous du linteau *A*, & la partie ſupérieure reſte dormante ; ce n'eſt pas que les unes & les autres ne puiſſent s'ouvrir indifféremment depuis le haut juſqu'en-bas, ou ſeulement juſqu'au-deſſous du linteau ; mais cette derniere maniere ſert à procurer le moyen de placer dans la partie dormante la croiſée d'un entre-ſol, comme dans la *fig. 32.* alors on eſt obligé de placer le linteau *A*, qui tient lieu d'impoſte (*x*), beaucoup plus bas que le centre de la partie circulaire, lieu où l'on a coutume de le placer. De ces cinq eſpeces de portes cocheres, les trois premieres ſe placent ſouvent aux entrées principales des palais, hôtels, & grandes maiſons ; les deux dernieres ſont le plus ſouvent

lure, mais *la pouſſer* ; & cela, parce qu'elle ſe fait en pouſſant les rabots ou bouvets.

(*t*) On appelle *dormant*, tout ce qui ne bouge point de ſa place, & qui en quelque façon dort.

(*u*) Un vantail de porte eſt ce que le vulgaire appelle *battant de porte.*

(*x*) Impoſte eſt un ornement d'architecture placé dans toutes les arcades à la retombée du ceintre & au même niveau que ſon centre.

admiſes à cauſe de leurs formes, aux entrées de maiſons particulieres de peu d'importance, ou de baſſes-cours, chacune d'elles ont de chaque côté une petite porte *B*, que l'on appelle *guichet*, qui eſt dormant d'un côté & ouvrant de l'autre, à l'uſage des gens de piés, la grande porte ne s'ouvrant que pour le paſſage des voitures, ou en cas de cérémonie. Ces guichets ſont compoſés d'un bâtis *C* qui regne tout autour d'un quadre *D*, d'un panneau *B*, & d'une table ſaillante *E*, couronnée d'une moulure. Celui qui eſt dormant eſt aſſemblé à rainure & languette (*voyez la figure 13.*) dans le bâtis *F* de la grande porte, & celui qui ne l'eſt pas entre tout entier dans une feuillure qui regne autour du même bâtis *F*, la *figure 38.* en eſt le profil développé, *C* eſt le bâti du guichet, *D* le quadre, *E* le panneau, *F* le bâti de la grande porte portant ſa feuillure.

Dans la *figure 31.* les deux guichets ſont couronnés chacun d'une table ſaillante *G*, ſur laquelle ſe trouve une autre table *H*, dite d'*attente*, & ſur laquelle on ſe propoſe de tailler des ornemens de ſculpture; au-deſſus eſt le linteau *A*, qui comme nous l'avons dit, tient lieu d'impoſte; au-deſſus ſont placés deux panneaux *I*, ornés de quadres *K*, embreuvés ou élégis.

Les deux guichets *B* de la *fig. 32* ſont ſurmontés d'un panneau *G* orné de quadre *H*, au-deſſus eſt le linteau *A*, au-deſſus du linteau eſt la croiſée au bas de laquelle ſe trouve une banquette *I*, aux deux côtés de cette croiſée ſont deux panneaux *K* ornés de quadres *L*.

Au-deſſus des guichets de la *fig. 33* ſont deux tables ſaillantes *G*, ornées de panneaux *H* & de quadre *I*, terminés par en bas de croſſettes *K*, & couronnés d'un bec de corbin *L*, accompagné de ſon filet; au-deſſus eſt le linteau *A*, au-deſſus duquel ſe trouve une grande table diſtribuée de panneau *M*, & de quadre *N*.

Les portes, *fig. 34* & *35*, ſont terminées par en-haut chacune d'une table ſaillante *G*, dont la premiere eſt couronnée d'une aſtragalle *H* (*y*) parallele à la courbe de la porte, & ornée de panneau *I* & du quadre *L* ſuivant auſſi la même courbe, au-deſſous ſe trouve une plinthe *M* & la ſeconde ſans couronnement ſuit la courbe de la porte, & eſt diſtribuée de quadre *H* ou de panneau *I*, ſuivant auſſi la même courbe; cette table ſe trouve terminée par ſon extrémité inférieure d'une aſtragalle *K* en bec de corbin.

Toutes ces portes ſont ſuſceptibles plus ou moins de richeſſes & d'ornemens de ſculpture, comme on peut les faire ſimplement & ſans aucun aſſemblage, ſelon l'importance plus ou moins grande des lieux où elles ſont placées.

Les portes charretieres, *fig. 36*, ſe font auſſi à deux vanteaux comme les portes cocheres, mais de deux manieres: l'une eſt un compoſé de pluſieurs planches *A* de bateau (*z*) de même longueur, poſées l'une contre l'autre, & retenues par derriere avec deux, trois ou quatre traverſes *B* de bois de deux à trois pouces d'épaiſſeur ſur ſix à huit pouces de largeur, attachées avec de forts clous de diſtance en diſtance; l'autre eſt auſſi un compoſé de pluſieurs planches *A* même *figure*, de chêne, aſſemblées à rainure & languette, & retenues comme la premiere, avec deux, trois, ou quatre traverſes *B*, entaillées à queue d'aronde dans l'épaiſſeur des planches *A*: dans ces deux manieres on ajoûte à ces traverſes *B* deux ou trois autres *C* poſées obliquement en forme de ſupport, attachées auſſi avec de forts clous, & cela pour ſoutenir chaque vantail, qui ne manqueroit pas de s'affaiſſer par ſa peſanteur, ces eſpeces de portes ſervent de fermetures aux baſſes-cours, granges, fermes, & autres, par où paſſent toutes les eſpeces de charettes d'où elles tirent leurs noms.

Les portes batardes, *fig. 37*, qui ont depuis cinq juſqu'à ſept piés de largeur ſur dix à quatorze piés de hauteur, ſont appellées ainſi parce qu'elles tiennent le milieu entre les portes cocheres & les portes bourgeoiſes d'allées, *&c.* Elles ſervent ordinairement d'entrée aux maiſons bourgeoiſes, & autres où l'on ne fait paſſer aucune voiture, ces portes s'ouvrent à deux vanteaux, & ſont décorées à peu près comme les portes cocheres, c'eſt-à-dire de bâtis *B*, de quadres *C*, de panneaux *D*, & d'une table *E*, couronnée comme les précédentes d'une moulure; elles ſont auſſi ornées quelquefois de ſculpture; on les fait circulaires, quarrées, bombées ou lambriſſées comme les autres, en les faiſant auſſi ouvrir, tantôt depuis le haut juſqu'en bas, & tantôt depuis le deſſous du linteau *A*, & la partie ſupérieure décorée de quadres *F* & de panneaux *G* reſte dormante. La *fig. 39* en eſt le profil détaillé, *B* eſt le bâti, *C* le quadre, & *D* le panneau.

Les portes bourgeoiſes, *fig. 40*, ſont ordinairement à un ſeul ventail de trois à quatre piés de large ſur ſept à neuf piés de haut, & ſervant d'entrée aux maiſons particulieres bourgeoiſes & à loyer; elles ſont compoſées d'un bâti *A*, d'un quadre *B*, d'un panneau *C*, & d'une table ſaillante *D*, couronnée d'une moulure.

Les portes d'écuries qui ont depuis trois juſqu'à cinq piés de large ſur ſept à dix piés de haut, ſe font à un & à deux vanteaux fort ſimples & ſans moulures, mais elles ne peuvent avoir moins de trois piés de largeur, puiſqu'il faut que les chevaux y paſſent; celle-ci, *fig. 41*, eſt à deux vanteaux; compoſés chacun d'un bâti *A*, d'un panneau *B*, rentrant, ſaillant ou arraſé, ſans quadre ni moulure, & par en bas d'une table *C*, couronnée d'une moulure.

Les portes battantes ſe font à deux vanteaux, *fig. 42*, & à un ſeul, *fig. 43*, l'une & l'autre ſe placent dans l'intérieur des bâtimens, derriere les portes à placard des veſtibules, anti-chambres, ſalles à manger, *&c.* pour empêcher l'air extérieur de s'y introduire, ſur-tout pendant l'hiver; ces portes ſont ferrées de maniere à pouvoir ſe fermer toujours d'elles-mêmes, raiſon pour laquelle on les appelle *battantes*; ce n'eſt autre choſe qu'un chaſſis *A*, aſſemblé quarrément ſelon les *fig. 1, 2* & *3* avec des traverſes *B*, auſſi aſſemblées quarrément, ſur leſquelles on tend une étoffe que l'on attache de clous dorés: les portes de cuiſine, d'office, de caves, *&c.* ſe font de différentes manieres; les unes, *fig. 44*, ſe font de pluſieurs planches *A* aſſemblées à rainure & languette, avec une emboîture *B* par en haut & par en bas; les autres ſans aſſemblage de rainure & languette avec deux emboîtures *B* en haut & en bas, & une traverſe *C* dans le milieu, aſſemblées à queue d'aronde dans l'épaiſſeur de la porte, ou poſées ſeulement deſſus, attachées avec de forts clous; d'autres avec une ſeule emboîture *B* par en haut, & deux traverſes *C*; d'autres enfin, *fig. 45*, avec trois traverſes *C*; ces deux dernieres ſont beaucoup mieux lorſqu'elles ſont placées dans des lieux humides, parce que l'eau qui coule perpétuellement de haut en bas pourrit facilement & en fort peu de tems les emboîtures.

Toutes les portes que nous venons de voir ont chacune leur plan au-deſſous d'elles pour plus grande intelligence.

Des croiſées & de leurs volets. Sous le nom de *croi-*

(*y*) Une aſtragale eſt une moulure compoſée d'une baguette & de ſon filet.

(*z*) On appelle *planches de bateaux*, celles qui proviennent des débris des vieux bateaux qui tranſportent des proviſions.

ſée on entend toute eſpece d'ouverture dans les murs, faites pour procurer du jour dans l'intérieur des appartemens; ce mot étoit beaucoup plus ſignicatif autrefois que l'on faiſoit des croiſées en pierre, dans le milieu de ces ouvertures, telles que l'on en voit encore aux palais des Tuilleries, du Louvre, du Luxembourg, & ailleurs; mais depuis ce tems on a trouvé le moyen de ſubſtituer le bois à la pierre, & on en a conſervé le nom.

Une croiſée eſt donc maintenant, non-ſeulement l'ouverture faite dans le mur pour procurer le jour, mais encore la réunion de tous les chaſſis de bois qu'elle contient, & qui ſervent tant à la ſureté du lieu, qu'à empêcher l'air extérieur d'entrer dans l'intérieur, & par conſéquent y procurer plus de chaleur.

La *fig. 46* eſt l'élévation d'une croiſée compoſée d'un chaſſis dormant *B C*, de deux chaſſis à verre *D E F G*, & de deux volets briſés *K L M*; au-deſſous de cette croiſée eſt ſon plan, mais pour plus d'intelligence la *fig. 47* en eſt le plan en grand de la moitié, & la *fig. 49* le profil; *A*, *fig. 47* & *49*, eſt le trumeau, tableau, baie ou appui de la croiſée, *B C* eſt le chaſſis dormant, marqué auſſi en *B C fig. 46*, qui entre dans la feuillure du tableau *A*, & dont le bas *C fig. 49* eſt en bec de corbin, afin que l'eau ne puiſſe remonter & entrer par-là dans l'intérieur; *D E F G*, ſont les chaſſis à verre, dont le haut *F* & le bas *G fig. 49*, terminé par une douſſine en bec de corbin, de peur que l'eau ne remonte, entrent à feuillure dans le chaſſis dormant *B C*, *D* en eſt le battant de derriere, dont un côté entre à noix dans l'épaiſſeur du chaſſis dormant *B*, & l'autre eſt orné d'une moulure en dedans & d'une feuillure en dehors pour recevoir le verre, *E* en eſt le battant de devant, qui d'un côté a auſſi une moulure & une feuillure pour recevoir le verre, & qui avec celui qui lui eſt oppoſé, ſont appellés *à recouvrement l'un ſur l'autre*, parce qu'ils ſe ferment l'un après l'autre & l'un ſur l'autre; mais depuis quelque tems s'étant apperçu que l'air extérieur s'introduiſoit par le joint de ces deux battans *E*, & que, pour le peu que le bois travailloit dans ſa hauteur, non-ſeulement il produiſoit beaucoup de froid pendant l'hiver, mais encore étoit deſagréable à la vûe, on a imaginé de les faire à noix, *fig. 48*, c'eſt-à-dire que celui *A* de cette figure entre dans une eſpece de cannelure ou gorge pratiquée dans l'épaiſſeur de celui *B* de la même figure, & qu'ainſi ces deux battans ſont toujours contraints dans leur hauteur, & que la communication de l'air extérieur ſe trouve interrompue: ces chaſſis à verre *D E F G* ſe trouvant trop larges pour contenir des verres de cette grandeur, qui coûteroient beaucoup, tant pour leur achat que pour leur entretien, on diviſe cet intervalle de petits bois *H* ſur la largeur & ſur la hauteur, compoſé du côté des dedans de moulures, & par dehors, d'une feuillure de chaque côté, un peu plus profonde que l'épaiſſeur du verre dans laquelle il ſe trouve contenu.

Lorſque la croiſée ſe trouve d'une trop grande élévation, on place alors quatre chaſſis à verre, deux au-deſſus & deux au-deſſous d'un linteau *I*, *fig. 49*, orné en dehors d'une moulure en bec de corbin, & de l'autre de feuillure deſſus & deſſous, ſur laquelle viennent battre les chaſſis; on donne de hauteur aux premiers environ la moitié ou les deux tiers de la largeur de la croiſée.

Les volets ſervent à la ſureté des dedans pendant la nuit, à procurer un peu plus de chaleur pendant le même tems, à éviter les vents coulis, & à ſupprimer le grand jour du matin: pour empêcher que leur trop grande ſaillie n'embarraſſe dans les appartemens, on les briſe dans leur milieu ſur leur hauteur en *K fig. 46 & 47*, à moins que les murs ne ſe trouvent d'une aſſez grande épaiſſeur pour qu'ils puiſſent ſe loger dans leur embraſement; chaque partie briſée eſt compoſée d'un chaſſis *L*, *fig. 46*, *47*, & *49* qui ferme d'un côté à recouvrement ſur les chaſſis à verre, & de l'autre eſt aſſemblée à rainure & languette en *K*, comme le fait voir la *fig. 13*; ils ſont chacun diviſés de deux ou trois traverſes *M*, ornés comme le chaſſis de quadres ravallés *N*, & de panneaux; *O P fig. 47* & *49* eſt une partie du lambris qui ſert de revêtiſſement dans l'embraſement de la même croiſée.

La *fig. 50* eſt auſſi une croiſée, mais plus proprement appellée *fenêtre*, du latin *feneſtra* ou *feneſtro*, *ouvrir*, quoique l'on confonde ces deux mots enſemble, elle différe de la premiere en ce qu'elle s'ouvre des deux côtés *C* à couliſſe, & qu'elle ne deſcend que juſqu'à deux piés & demi à trois piés hauteur d'appui, au-lieu que l'autre s'ouvre à deux vanteaux comme une porte, & qu'elle deſcend juſqu'à environ un pié de la ſuperficie du plancher inférieur; cette fenêtre eſt compoſée d'un chaſſis dormant *A*, & de quatre autres chaſſis à verre *B C*, dont les deux ſupérieurs *B* ſont dormans, & les deux inférieurs *C* s'ouvrent à couliſſe par deſſus les deux autres; cette couliſſe n'eſt autre choſe qu'une rainure ou feuillure pratiquée dans le chaſſis dormant *A fig. 51*, & une dans le chaſſis à verre *C*, & qui s'emboîtant l'une dans l'autre forment une couliſſe, chacun d'eux ſont diviſés de petits bois *B* & *C*, comme dans la *fig. 40* ſervant aux mêmes uſages; au-deſſous de cette fenêtre eſt ſon plan.

Des portes croiſées, vitrées, &c. Il eſt encore des portes ou croiſées qui participent des unes & des autres, & qui ſervent aux deux uſages en même tems, raiſon pour laquelle on leur donne le nom de *portes croiſées*. On les nomme *portes* parce qu'elles ſervent à communiquer de l'intérieur des ſallons, galeries, & autres pieces ſemblables, dans les veſtibules, périſtiles, jardins, *&c.* & on les nomme auſſi *croiſées* parce qu'elles ſervent en même-tems à éclairer l'intérieur de ces mêmes pieces. On en fait comme de toutes autres eſpeces de portes, de quarrées, de circulaires, de bombées, ſurbaiſſées, *&c.* elles s'ouvrent comme les portes-cocheres, quelquefois depuis le haut juſqu'en-bas, & quelquefois juſqu'au-deſſous du linteau *A*, *fig. 52*. & le chaſſis à verre, de quelque forme qu'il ſoit, reſte dormant.

La *fig. 52*. eſt une porte croiſée, compoſée d'un chaſſis dormant *B*, qui, au-lieu de régner tout autour comme celui de la croiſée, *fig. 46*. ſe termine ſeulement juſqu'en-bas, ſans traverſer la baie de la croiſée. *C D* ſont deux vanteaux de porte croiſée ou chaſſis à verre ouvrant juſqu'au linteau *A*, compoſés comme la croiſée *fig. 46*. chacun d'un battant de derriere *C* & d'un battant de devant *D*, dont l'intervalle eſt diviſé de petits bois *E* pour ſoutenir le verre. Chacun de ces vanteaux differe encore de ceux de la croiſée, en ce que le bas *F* eſt diviſé de panneaux *F* & de quadres *G* juſqu'à environ deux piés de hauteur, afin que là où le jour ne vient point les verres ne ſoient pas ſi ſujets à être caſſés. On peut y placer auſſi, ſi on le juge à propos, des volets de la même maniere que ceux de la croiſée, *fig. 46*.

La partie circulaire au-deſſus du linteau étant dormante, on la diviſe auſſi de petits bois *E* qui ſuivent la courbe de la porte, entrelacés d'autres petits bois qui vont joindre le centre de cette courbe, & qui enſemble forment l'évantail; ce qui lui en a fait donner le nom.

Au-deſſous de cette porte croiſée eſt le plan de la même figure.

La *fig. 53*. en eſt le plan détaillé d'une partie, *B*

eſt

eſt le bâtis ou chaſſis dormant, *C* le battant de derriere du chaſſis à verre, & *D* le battant de devant, qui, avec celui qui lui eſt oppoſé, ferment à recouvrement l'un ſur l'autre.

La *fig. 54.* eſt auſſi un évantail fait d'une autre maniere que le précédent.

Les portes vitrées, *fig. 55.* ſont auſſi des portes qui ſervent d'entrée à des cabinets, garde-robes, *&c.* & qui ſervent en même-tems à leur donner du jour. La différence de celle-ci à la précédente, eſt que l'une prend ſon jour de l'intérieur des pieces pour le procurer dans celles de commodités, au-lieu que l'autre le prend directement des dehors. Elle eſt compoſée d'un chaſſis à verre *A* qui regne tout autour, dont l'intervalle eſt diviſé de petits bois *B*, & la partie inférieure *C*, juſqu'à environ trois piés de hauteur, eſt diviſée de panneaux *C* & de quadre *D*.

Des cloiſons de menuiſerie. Les cloiſons de *menuiſerie* ſervent comme toutes les autres à ſéparer pluſieurs pieces les unes des autres, pour en faire des pieces purement de commodités. Si ces cloiſons ont l'avantage de charger très-peu les planchers à cauſe de leur légéreté & de leur peu d'épaiſſeur, elles ont auſſi pour cette raiſon l'inconvénient que d'une piece à l'autre l'on entend tout ce qui s'y paſſe; c'eſt pourquoi on prend quelquefois le parti d'y faire un bâtis enduit de plâtre. Ces cloiſons ſont compoſées de pluſieurs planches *A* bien ou peu dreſſées, & corroyées ſelon l'importance du lieu & la dépenſe que l'on veut faire, poſées l'une contre l'autre, ou aſſemblées à rainure & languette, emboîtées dans une couliſſe *B* en-haut & en-bas, & ſur laquelle on poſe de la tapiſſerie, lambris de *menuiſerie*, &c.

Des jalouſies. Les jalouſies, *fig. 57.* ſervent de fermeture aux croiſées, contribuent à la ſûreté des dedans, à ne point ôter entierement le jour, & à empêcher d'être apperçu des dehors. On les fait à un & à deux vanteaux, ſelon la largeur des croiſées, & elles ſont compoſées chacune d'un chaſſis *A* aſſemblé quarrément par des angles à tenon & à mortaiſe, d'une, deux ou trois traverſes *B* aſſemblées auſſi de même maniere, & de pluſieurs planches *C* très-minces & très-étroites qu'on appelle *lattes* ou *voliches*, poſées à trois ou quatre pouces de diſtance l'une de l'autre, & inclinées à-peu-près ſelon l'angle de quarante-cinq degrés.

Depuis peu l'on a imaginé, par le moyen d'une ferrure, d'incliner ces lattes ou voliches tant & ſi peu que l'on vouloit, & c'eſt ce qui a donné lieu à d'autres jalouſies qui prennent toute l'épaiſſeur du tableau de la croiſée, & qui s'enlevent toutes entieres juſqu'à ſon ſommet. Ce n'eſt autre choſe qu'une certaine quantité de pareilles lattes ou voliches dont la longueur eſt la largeur de la croiſée, ſuſpendues de diſtance en diſtance ſur des eſpeces d'échelles de forts rubans attachés par en-haut, ſur des planches qui touchent au ſommet du tableau de la croiſée & qui y ſont à demeure, ſur leſquelles ſont placées des poulies qui renvoyent les cordes avec leſquelles on les enleve, & de cette maniere on peut donner à ces voliches tant & ſi peu d'inclinaiſon qu'on le juge à-propos. Ces ſortes de jalouſies ne tiennent pas directement à la *menuiſerie*, parce qu'elles ſont compoſées de fer & de bois; auſſi toutes les eſpeces d'ouvriers intelligens en font, & les font mieux les uns que les autres.

Des fermetures de boutique. La *fig. 58.* eſt une fermeture de boutique, compoſée de pluſieurs planches *A* aſſemblées à clé ou à rainure & languette, avec une emboîture *B* par en-haut & par en-bas, & qui ſe briſent en pluſieurs endroits ſelon la commodité des Commerçans. On les diviſe quelquefois comme les lambris de quadre & de panneaux, ſelon l'importance des maiſons où elles ſont placées.

Du parquet. La *fig. 59.* eſt un aſſemblage de *menuiſerie*, appellé *parquet*, qui ſert à paver ou, pour parler plus exactement, couvrir le ſol des appartemens. Ce parquet eſt compoſé de pluſieurs quarrés *A*, environnés chacun de quatre bâtis *B*, aſſemblés par leurs extrémités *C*, & à tenon & à mortaiſe. Chacun de ces quarrés *A* eſt diviſé de pluſieurs autres bâtis *D* croiſés également, aſſemblés à tenon & à mortoiſe par leurs extrémités, & dirigés vers les angles du quarré. La diſtance de ces petits bâtis *D* ſe trouve remplie d'un autre petit quarré *E*, aſſemblé dans ſon périmetre avec les petits bâtis *D* à rainure & languette.

Cette forme de parquet la plus commune ſe fait ordinairement en bois de chêne, & eſt aſſez en uſage en France pour rendre les appartemens plus ſecs & par conſéquent plus ſalubres. On peut encore en faire de pluſieurs autres manieres, & leur donner diverſes formes telles que des cercles poligones, ou autres figures circonſcrites ou inſcrites autour, ou dans d'autres quarrés, cercles ou poligones, diviſés auſſi de bâtis de différentes formes. Ces ſortes de parquets ſe font en bois de chêne ſeulement ou recouvert de marqueterie, c'eſt-à-dire, de bois précieux débité par feuilles très-minces, ouvrage relatif à l'ébéniſterie.

Pour rendre les appartemens plus ſecs & plus ſains, & éviter en même tems la dépenſe du parquet, on ſe ſert de planches aſſemblées bout-à-bout par leurs extrémités, c'eſt-à-dire, poſées l'une contre l'autre, & à rainure & languette ſur leurs longueurs, ce qu'on appelle *planchéier*. Cette maniere qui ne contribue pas moins que le parquet à la ſalubrité des appartemens, n'eſt pas ſi propre à la vérité, mais ne monte pas à beaucoup près à une ſi groſſe dépenſe.

Tous ces parquets ou planchers ſe poſent & s'attachent, avec des clous ou des broches (*a*), ſur des lambourdes (*b*) d'environ quinze à dix-huit pouces de diſtance l'une de l'autre, dont l'intervalle ſe remplit de pouſſier de charbon de cendre ou de mâchefer (*c*), ſur-tout dans les lieux humides, pour empêcher que cette même humidité ne faſſe déjetter ces parquets ou planchers.

Obſervation ſur les outils de Menuiſerie. Il faut remarquer, avant que de parler des outils propres à la *menuiſerie*, que dans tous les arts & profeſſions les ouvriers ſe ſervent le plus ſouvent, & même autant qu'il eſt poſſible pour leurs outils, des matériaux qu'ils ont chez eux & qui ſemblent leur coûter peu: tels, par exemple, que ceux qui emploient le fer, les font de fer; ceux qui emploient le bois, comme les Menuiſiers & autres, les font de bois, ce qui en effet leur coûte beaucoup moins & leur eſt auſſi utile.

Des outils propres à la menuiſerie. La *fig. 60.* eſt une équerre de bois, aſſemblée en *A*, à tenon & à mortaiſe faite pour prendre des angles droits.

La *fig. 61.* eſt auſſi une équerre de bois employée aux mêmes uſages, & appellée improprement par les Menuiſiers *triangle quarré*, mais qui plus commode que la précédente, differe en ce que la branche *A* eſt plus épaiſſe que la branche *B*, & que par-là l'épaulement *C* poſant le long d'une planche, donne le moyen de tracer l'autre côté *B* d'équerre.

La *fig. 62.* eſt un inſtrument auſſi de bois, appellé *fauſſe équerre* ou *ſauterelle*, fait pour prendre différentes ouvertures d'angles.

(*a*) Des broches ſont des eſpeces de cloux ronds, longs & ſans tête.

(*b*) Des lambourdes ſont des pieces de bois de charpente de 4 pouces ſur 6 pouces de groſſeur.

(*c*) Le mâchefer eſt ce qui ſort des forges où l'on uſe du charbon de terre.

La *fig. 63.* eſt un inſtrument appellé par les Menuiſiers *triangle anglé*, mais plus proprement *équerre en onglet*, plus épaiſſe par un bout que par l'autre, & dont l'épaulement *A* ainſi que ſes deux extrémités ſont diſpoſés ſelon l'angle de quarante-cinq degrés. Son uſage eſt pour jauger les bâtis des quadres qui environnent les panneaux de lambris lorſqu'on les aſſemble, afin que les bouts des deux bâtis étant coupés à quarante-cinq degrés, ils faſſent enſemble un angle droit ou de quatre-vingt-dix degrés.

La *fig. 64.* eſt un maillet. On en fait de pluſieurs groſſeurs, ſelon la délicateſſe plus ou moins grande des ouvrages : les uns & les autres ſervent également à frapper ſur le manche de bois des *figures 73, 74, 75*, &c. On s'en ſert pour cela plutôt que du marteau, *fig. 65.* pour pluſieurs raiſons : la premiere, c'eſt que, quoique plus gros, il eſt quelquefois moins peſant ; la ſeconde, qu'il a plus de coup (*d*) ; la troiſieme & la meilleure, qu'il ne rompt point les manches de ces mêmes ciſeaux. Ce n'eſt autre choſe qu'un morceau de bois d'orme ou de frêne (bois qui ſe fendent difficilement), arrondi ou à pans coupés, percé d'un trou au milieu, dans lequel entre un manche de bois.

La *figure 65* eſt un marteau qui ſert à enfoncer des cloux, chevilles, broches, ſerres, & autres choſes qui ne peuvent ſe frapper avec le maillet, *figure 64*, la partie *AB* de ce marteau eſt de fer, dont *A* ſe nomme le gros, ou la tête, & *B* la paume ; il eſt percé au milieu d'un œil, ou trou méplat, dans lequel on fait entrer un manche de bois *C*, qui eſt toujours fort court chez les Menuiſiers, & qui, pour cette raiſon a moins de coup, & n'en eſt pas plus commode.

La *figure 66* eſt un inſtrument appellé *truſquin*, compoſé d'un morceau de bois quarré *A* d'environ un pié de long, portant par un bout une petite pointe *B*, de fer ou d'acier, qui ſert à tracer, & d'une planchette *C*, d'environ un pouce d'épaiſſeur, percée dans ſon milieu d'un trou quarré, bien juſte à la groſſeur du bois *A*, qui paſſe au-travers, & ſur lequel elle gliſſe d'un bout à l'autre : pour l'y fixer, on perce dans ſon épaiſſeur un trou méplat, qui rencontre celui du milieu, & qui avec une eſpece de clavette de bois en forme de coin, ſerre l'un & l'autre enſemble, & fixe la planchette *C* au point que l'on deſire : cette même planchette *C*, fait une baſe que l'on fait gliſſer le long des planches, déja dreſſées d'un côté, & dont la petite pointe *B* trace les paralelles de la largeur que l'on juge à-propos.

La *figure 67* eſt auſſi un truſquin, qui ne differe du précédent que par la longueur de ſa petite pointe *B*, qui quelquefois eſt d'un grand uſage, lorſqu'il ſe trouve des ſaillies plus grandes que ſa longueur.

La *figure 68* eſt un compas fait pour prendre des intervalles égaux.

La *figure 69* eſt un inſtrument double, appellé *tenailles* ou *triquoiſes*, compoſé de deux baſcules *A*, qui répondent aux deux mâchoires *B* par le moyen d'une eſpece de charniere ou tourniquet *C* ; leur uſage eſt d'arracher des cloux, chevilles, & autres choſes ſemblables, en ſerrant les deux branches *A* l'une contre l'autre.

La figure 70 eſt une eſpece de petite ſcie, appellée *ſcie à cheville*, dentelée des deux côtés, à pointe par un bout, & enfoncée dans un manche de bois *A*, qui ſert à élargir des mortaiſes très-minces, à approfondir des rainures, ou à d'autres uſages.

La *figure 71* eſt encore un truſquin appellé un *truſquin d'aſſemblage* ou *guilboquet*, employé auſſi aux mêmes uſages ; il eſt plus petit & fait différemment que les autres, *figures 66 & 67*, & compoſé d'une tige *A*, percée ſur la longueur d'une mortaiſe, au bout de laquelle eſt la petite pointe *B* faite pour tracer, & d'une planchette *C*, percée auſſi d'un trou quarré dans le milieu, traverſé dans le milieu ſur ſon épaiſſeur d'un autre trou plat, au travers de laquelle à la mortoiſe de la tige *A* paſſe une clavette de bois en forme de coin pour fixer l'un & l'autre enſemble.

La *figure 62* eſt un inſtrument appellé *boîte à recaller*, qui ſert pour les aſſemblages en onglet, on paſſe dans ſon intérieur *A* les bâtis que l'on veut aſſembler, en coupant du côté *B* ce qui paſſe la boîte, auſſi ce côté *B* eſt-il diſpoſé ſelon l'angle de 45 degrés.

La *figure 73* eſt un ciſeau appellé *fermoir*, qui avec le ſecours du maillet, *figure 64*, ſert à couper le bois pour le dégroſſir, ce qui s'appelle encore *ébaucher* ; ce ciſeau s'élargit en s'aminciſſant du côté du taillant *A* qui a deux biſeaux (*e*) ; l'autre bout *B* qui eſt à la pointe, entre dans un manche de bois *C*.

La *figure 74* eſt auſſi un ciſeau proprement dit, ſervant à toute eſpece d'ouvrage, & qui differe du précédent en ce que le biſeau du taillant *A* eſt tout d'un côté.

La *figure 75* eſt un pareil ciſeau que le précédent, mais plus petit, & appellé pour cela *ciſeau de lumiere*, parce qu'il ſert le plus ſouvent à faire des mortoiſes, qu'on appelle auſſi *lumieres*.

La *fig. 76* eſt un ciſeau appellé *fermoir à nez rond*, qui differe du fermoir, *fig. 73*, en ce que ſon taillant, auſſi à biſeau des deux côtés, ſe trouve à angle aigu du côté *A*, & par conſéquent à angle obtus de l'autre *B*.

La *figure 77* eſt un ciſeau appellé *bec-d'âne*, qui ſert communément aux mortaiſes, & qui ſe trouve de différente épaiſſeur, ſelon celle des mortaiſes ; ce ciſeau differe des précédens en ce qu'il eſt beaucoup plus étroit & beaucoup plus épais.

La *figure 78* eſt un ciſeau appellé *gouge*, dont le taillant *A* s'arrondit, & eſt évidé dans ſon milieu ; il ſert pour toutes les parties rondes.

La *figure 79* eſt auſſi une gouge appellée *grain d'orge*, dont le taillant *A* retourne quarrément, & forme un angle un peu aigu ; il ſert pour toutes ſortes d'angles.

Du côté de la pointe de chacun de ces différens ciſeaux eſt un arraſement qui empêche que cette pointe n'entre trop avant dans le manche à meſure qu'on la frappe, ce qui cauſeroit en peu de tems ſa deſtruction.

La *figure 80* eſt une lime appellée *quarelette d'Allemagne*, parce que ces ſortes de limes viennent du pays de ce nom, telles qu'on les vend chez les quincailliers au paquet, chacune de une, deux, trois, quatre, cinq, ſix, *&c.* Cette lime, à pointe par un bout, entre dans un manche de bois *A*, & ſert à dreſſer & adoucir des parties de *menuiſerie* où le rabot & le ciſeau ne ſauroient pénétrer.

La *figure 81* eſt auſſi une lime appellée *rape*, qui différe de la précédente par la taille, en ce que celle-là eſt tailleé avec des ciſeaux plats, & celle-ci, ruſtiquée avec des poinçons, eſt faite non pour limer, mais pour râper & ébaucher des ouvrages où l'on ne ſauroit employer le rabot ni le ciſeau.

La *figure 82* eſt auſſi une râpe taillée de la même maniere que la derniere, & appellée *queue de rat*, à cauſe de ſa forme ; elle ſert à râper dans des trous ronds, ſoit pour les arrondir, les rendre ovales, ou leur donner la forme que l'on juge à-propos.

On ſe ſert encore, ſi l'on veut, de limes & de rapes de différentes formes & groſſeurs, ſelon le be-

(*d*) On dit qu'un maillet, un marteau, a plus de coup qu'un autre, lorſqu'avec un poids égal, le coup qu'il donne fait plus d'effet.

(*e*) Le biſeau d'un ciſeau eſt une partie inclinée qui en fait le taillant.

ſoin que l'on en a, comme des ciſeaux que les ouvriers intelligens compoſent, font eux-mêmes, ou font faire, ſelon les ouvrages qu'ils ont à exécuter.

La *figure 83* eſt une eſpece de rabot appellé *ſcie à enraſer*; c'eſt une petite ſcie *A* attachée avec des cloux ou des vis, ſur une eſpece de rabot, qui, lui-même ſur ſa longueur, eſt entaillé par-deſſous à moitié, ou ſelon une meſure requiſe, & qui en gliſſant le long des planches déja dreſſées, forme une rainure de l'épaiſſeur de la petite ſcie *A*.

La *figure 84* eſt un inſtrument appellé *reglet*, fait pour dégauchir les planches : il eſt compoſé d'une tige *A* de bois quarré d'environ deux, trois ou quatre piés de long, le long de laquelle gliſſent deux planchettes *B*, auſſi de bois, d'environ un pouce d'épaiſſeur, percées chacune d'un trou quarré dans leur milieu, bien ajuſté à la groſſeur de la tige de bois *A*; on peut encore, ſi l'on veut, pratiquer par-deſſous deux petites ouvertures *C*, pour les empêcher de toucher dans le milieu.

La *figure 85* eſt un inſtrument appellé *vilebrequin*, fait pour percer des trous; c'eſt une eſpece de manivelle *A*, compoſée d'une manche *B*, en forme de touret, que l'on tient ferme & appuyé ſur l'eſtomac; le côté oppoſé *C* eſt quarré, & un peu plus gros que le corps de cet inſtrument, & eſt percé d'un trou auſſi quarré, dans lequel entre un petit morceau de bois *D*, quarré, de la même groſſeur que celui *C* qui lui eſt voiſin, portant du même côté un tenon quarré de la même groſſeur que le trou dans lequel il entre, & de l'autre une petite mortaiſe, dans laquelle entre la tête *A* de la meche, *figure 86*; cet inſtrument avec ſa meche eſt appellé *vilebrequin*, & ſans meche eſt appellé *fuſt de villebrequin*.

La *figure 86* eſt une meche faite pour percer des trous, dont la partie inférieure *B* eſt évidée pour contenir les copeaux que l'on retire des trous que l'on perce.

Des ſcies. La *figure 87* eſt une ſcie à refendre compoſée d'un chaſſis de bois *AB*, aſſemblé dans ſes angles à tenon & à mortaiſe d'une ſcie à groſſe dents *C*, retenue par en-bas dans un taſſeau *D*, qui gliſſe à droite & à gauche le long de la traverſe *B* du chaſſis, & par en-haut, dans un pareil taſſeau *E*, qui gliſſe auſſi à droite & à gauche le long d'une pareille traverſe *B*; le trou quarré *E* de ce taſſeau ſe trouve toujours aſſez grand pour le pouvoir caller lorſqu'il s'agit de bander la ſcie, ou, ce qui vaut mieux, on perce au-deſſus un autre trou *F*, au travers duquel paſſe une clavette en forme de coin, qui bande également la ſcie; l'extrémité ſupérieure de ce même taſſeau ſe trouve encore percé d'un autre trou au-travers duquel on paſſe un bâton *G*, qui ſert à la manœuvrer quelquefois par un ſeul homme, & quelquefois par deux; mais dans le premier cas elle eſt beaucoup plus fatiguante lorſqu'elle eſt manœuvrée par un ſeul homme; il la tient des deux mains, en les écartant à droite & à gauche par les bâtis montans *A* du chaſſis; lorſqu'elle eſt manœuvrée par deux, le ſecond monte ſur l'établi, *figure 124*, & la tient des deux mains par le bâton *G*; elle ſert à refendre ou débiter des planches retenues avec des valets *A*, *figure 124*, ſur l'établi, *même figure*.

La *figure 88* eſt une ſcie appellée *ſcie à débiter*, qui ſert à ſcier de gros bois ou planches; elle eſt compoſée d'une ſcie dentelée *A*, retenue par les deux extrémités *B*, à deux traverſes *C*, ſéparées par une entretoiſe *D*, qui va de l'un à l'autre. Les deux bouts *E* des traverſes *C*, ſont retenus par une ficelle ou corde *F*, à laquelle un bâton *G*, appellé en ce cas *gareau*, fait faire pluſieurs tours, qui font faire la baſcule aux traverſes *G*, & par-là font bander la ſcie *A*, ce qui la tient plus ferme, & c'eſt ce qu'on appelle *monture de ſcie*.

La *figure 89* eſt auſſi une ſcie appellée *ſcie tournante*, dont la monture reſſemble à la précédente; les deux extrémités *B* de la ſcie ſont retenues à deux eſpeces de clous ronds en forme de touret, qui la font tourner tant & ſi peu que l'on veut, ce qui, ſans cela, gêneroit beaucoup lorſqu'on a de longues planches, ou des parties circulaires à débiter ou à refendre.

La *figure 90* eſt une ſcie appellée *ſcie à tenon*, qui eſt faite de même maniere que celle de la *figure 88*, excepté qu'elle eſt plus legere, & en cela beaucoup plus commode; elle ſert pour des petits ouvrages, ou autres, qui n'ont pas beſoin de la grande, *figure 88*, qui, par ſa peſanteur, eſt plus embarraſſante.

La *figure 91* eſt une autre ſcie, appellée *ſcie à main*, ou *égoine*, qui ſert dans les ouvrages où les précédentes ne peuvent pénétrer; elle doit être un peu plus épaiſſe, n'ayant point de monture, comme les autres, pour ſe ſoutenir; ſon extrémité inférieure eſt à pointe enfoncée dans un manche de bois.

Des rabots. La *figure 92* eſt un inſtrument appellé ſimplement *rabot*; il eſt connu ſous ce nom à cauſe de ſa forme & de ſa groſſeur : la partie de deſſous, ainſi qu'à toutes les autres eſpeces de rabots, doit être bien dreſſée à la regle. Celui-ci eſt percé dans ſon milieu d'un trou qui ſe rétrécit à meſure qu'il approche du deſſous, & fait pour y loger une eſpece de lame de fer appellée *fer du rabot*, qui porte un taillant à biſeau aciéré, arrêté avec le ſecours d'un coin à deux branches dans le rabot : cet inſtrument ſert à unir, dreſſer ou raboter les bois.

La *figure 93* eſt le coin du rabot.

La *figure 94* en eſt le fer.

La *figure 95* eſt un rabot d'une autre forme, plus long & plus gros, appellé *varlope*, qui ſert à dreſſer de grandes & longues planches : pour s'en ſervir on emploie les deux mains; l'une, de laquelle on tient le manche *A* de la varlope; & l'autre avec laquelle on appuie ſur la volute *B*. Il eſt percé dans ſon milieu, comme le rabot précédent, d'un trou pour y loger ſon fer & ſon coin, qui ſont l'un & l'autre de même forme que ceux du rabot. Chaque ouvrier a deux varlopes, dont l'une, appellée *riflard*, ſert pour ébaucher, & l'autre, appellée *varlope*, ſert pour finir & polir les ouvrages; auſſi cette derniere eſt-elle toujours la mieux conditionnée.

La *figure 96* eſt un rabot appellé *demi-varlope*, ou *varlope à onglet*, non qu'elle ſerve plutôt que d'autres rabots pour des aſſemblages en onglet; mais ſeulement à cauſe de ſa forme, qui tient une moyenne proportion entre le rabot, *figure 92*, & la varlope, *figure 95* : ſon fer & ſon coin ne different en rien de ceux des rabots & varlopes.

La *figure 97* eſt un autre rabot appellé *guillaume*, à l'uſage des plates-bandes, & autres ouvrages de cette eſpece : il differe des rabots en ce que ſon fer comprend toute ſa largeur.

La *figure 98* en eſt le coin.

La *figure 99* en eſt le fer, beaucoup plus large en bas qu'en haut.

La *figure 100* eſt un rabot appellé *feuilleret*, qui differe du précédent, en ce que ſon fer & ſon coin ſe placent par le côté, & que par-deſſous il porte une feuillure; cet inſtrument ſert pour faire des feuillures d'où il tire ſon nom.

La *figure 101* en eſt le coin.

La *figure 102* en eſt le fer, dont la partie ſupérieure eſt en forme de crochet, pour le retirer plus facilement de ſa place lorſqu'il y a été trop chaſſé.

La *fig. 103* eſt encore un guillaume employé aux mêmes uſages que celui de la *fig. 47*, mais différent en ce que ſon fer & ſon coin ſe placent par le côté comme ceux du feuilleret; auſſi ſon fer *fig. 104* eſt-il diſpoſé différemment.

La *fig. 105* eſt un rabot, appellé *bouvet ſimple*, dont le côté *A* eſt plus haut que celui *B*, afin de pouvoir gliſſer le long du bord des planches; l'intervalle de ces deux bords eſt à rainure, ce qui, avec la maniere dont le fer, *fig. 106*, eſt fait, procure le moyen de former une rainure ſur le bord de ces mêmes planches.

La *fig. 107* eſt un pareil rabot, appellé *bouvet double*, parce qu'il eſt diſpoſé de maniere, lui & ſon fer, *fig. 108*, qu'en faiſant comme le précédent la rainure, il fait de plus & en même tems une languette à côté, d'où il a été appellé *double*.

La *fig. 109* eſt un double rabot, appellé *bouvet briſé*, dont l'un *A*, ſemblable à celui, *figure 105*, ſert à faire les rainures, & l'autre *B* qui lui ſert de conducteur, porte par ſon extrémité inférieure une eſpece de languette *C*, ou rainure, ſelon le lieu où l'on doit s'en ſervir; ces deux rabots ſont retenus enſemble par deux tiges de bois quarrées, arrêtées & clavetées à demeure ſur celui *A*, & à couliſſe ſur celui *B*, mais que l'on fixe cependant avec deux clavettes *D* en forme de coin; cet aſſemblage double eſt le même que celui des truſquins *fig. 66* & *67*; cet inſtrument ne ſauroit être manœuvré, à cauſe de ſa largeur, par un ſeul homme, mais bien par deux, qui ſont obligés d'y employer les quatre mains; il ſert à former des rainures dans le milieu des planches, & à la diſtance de leurs bords que l'on juge à propos.

La *fig. 110* en eſt le fer, qui peut auſſi être ſemblable à celui *fig. 106*.

La *fig. 111* eſt encore un bouvet briſé, qui ne differe du précédent qu'en ce que la languette du premier rabot *A* eſt ſoutenue par une petite lame de fer attachée de clous ou de vis, & les tiges *B* retenues auſſi à demeure dans les mêmes trous ſont fendus en forme de mortaiſe d'un bout à l'autre, & aſſemblées comme celles du guilboquet *fig. 71*.

Au lieu du rabot *A*, on en peut placer d'autres, comme ceux *fig. 107* & *119*, ſelon le beſoin qu'on en a, de même que l'on en peut ſubſtituer auſſi d'autres à celui *B*, ſelon l'utilité des ouvrages.

La *fig. 112* eſt un rabot ceintré, ſemblable à celui, *fig. 92*, excepté qu'il eſt ceintré ſur ſa longueur, à l'uſage des parties circulaires.

La *fig. 114* en eſt le fer.

La *fig. 113* eſt un rabot rond, auſſi ſemblable à celui *fig. 92*, excepté qu'il eſt arrondi ſur ſa largeur par-deſſous, il ſert pour les fonds des parties rondes.

La *fig. 116* en eſt le fer arrondi du côté du taillant, & qui prend la forme du rabot.

La *fig. 117* eſt un rabot appellé *mouchette ronde*, parce qu'il eſt arrondi ſur ſa largeur par-deſſous, & qu'il a un côté plus haut que l'autre; il ſert quelquefois pour des moulures.

La *fig. 118* en eſt le fer dont le taillant prend la forme du rabot.

La *fig. 119* eſt un rabot appellé *mouchette à grains d'orge*, ſemblable au précédent, à l'exception que ſa partie inférieure toujours plus haute d'un côté que de l'autre eſt droite.

La *fig. 120* en eſt le fer.

On ſe ſert encore d'une infinité de mouchettes, que l'on nomme *mouchette à talon, à baguette, à douſſine, à bec de corbin, à bouement double, ſimple, &c.* ſelon les moulures que l'on veut pouſſer, & dont les fers ſont faits de même.

La *fig. 121* eſt un inſtrument appellé *compas à verge*, qui fait en grand le même effet du petit compas *fig. 68*, & qui ſert aux mêmes uſages, il eſt ainſi appellé à cauſe de la verge quarrée *A* de bois dont il eſt compoſé; cette verge porte environ depuis cinq ou ſix piés juſqu'à quelquefois dix & douze piés, le long de laquelle gliſſent deux planchettes *B* percées chacune d'un trou quarré de la groſſeur de la verge *A*, leur partie inférieure eſt armée chacune d'une pointe pour tracer, qui en s'éloignant ou ſe rapprochant, font l'effet des pointes de compas, & la partie ſupérieure d'une vis, pour les fixer ſur la verge où l'on le juge à propos.

La *fig. 122* eſt un inſtrument de fer appellé *ſergent*, compoſé d'une grande verge *A* de fer quarrée, d'environ dix ou douze lignes de groſſeur, coudée d'un côté *B* avec un talon recourbé *C*, & d'une couliſſe *D* auſſi de fer avec un talon *E* auſſi recourbé, l'autre bout *F* de la verge eſt renforcé de peur que la couliſſe *D* ne ſorte.

La *fig. 123* eſt un pareil inſtrument beaucoup plus commode, en ce qu'au lieu d'un talon *F*, *fig. 122*, on y place une vis *A* avec une tête à piton, qui fait que l'on peut ſerrer les planches autant qu'on le veut ſans ébranler leurs aſſemblages.

La *fig. 124* eſt un établi, la choſe la plus néceſſaire aux Menuiſiers, & ſur lequel ils font tous leurs ouvrages; c'eſt avec le valet *A*, le ſeul inſtrument que les maîtres Menuiſiers fourniſſent à leurs compagnons, qui ſont obligés de ſe fournir de tous les autres outils.

Cet établi eſt compoſé d'une grande & forte planche *B* d'environ cinq à ſix pouces d'épaiſſeur, ſur environ deux piés & demi de large, & dix à quinze piés de long, poſée ſur quatre piés *C*, aſſemblés à tenon & à mortoiſe dans l'établi avec des traverſes ou entretoiſes *D*, dont le deſſous eſt revêtu de planches clouées les unes contre les autres, formant une enceinte où les ouvriers mettent leurs outils, rabots, & autres inſtrumens dont ils n'ont pas beſoin dans le tems qu'ils travaillent; ſur le côté *E* de l'établi ſe trouve une petite planche clouée qui laiſſe un intervalle entre l'un & l'autre, pour placer les fermoirs, ciſeaux, limes, *&c.* marqués *F*; à l'oppoſite & preſque au milieu eſt un trou quarré *G*, dans lequel ſe trouve un tampon *H*, de même forme que le trou ajuſté à force, ſur lequel eſt enfoncée une piece de fer *I*, coudée & à pointe d'un côté, & de l'autre à queue d'aronde & dentelée, qui ſert d'arrêts aux planches & autres pieces de bois lorſqu'on les rabotte; ce tampon *H* peut monter & deſcendre à coups de maillet, ſelon l'épaiſſeur de ces planches ou pieces de bois que l'on veut travailler; *K* eſt encore un arrêt de bois poſé ſur le côté de l'établi qui ſert lorſque l'on en rabote de grandes ſur leurs côtés en les poſant le long de l'établi, en les y fixant par le moyen d'un valet *A* à chaque bout.

Ce valet *A* qui eſt de fer & qui paſſe par des trous ſemés çà & là ſur l'établi, eſt fait pour qu'en frappant deſſus il tienne ferme les ouvrages que l'on veut travailler.

La *fig. 125* eſt une grande ſcie à refendre à l'uſage des ſcieurs de long, gens qui ne font que refendre; elle eſt faite comme celle *fig. 87*, mais plus grande, & dont la partie ſupérieure *A* eſt compoſée d'un petit chaſſis de bois d'une certaine élévation, on ne s'en ſert pour refendre à cauſe de ſa grandeur, que dans les chantiers ſeulement; & pour la manœuvrer on place d'abord deux traiteaux de cinq à ſix piés de hauteur, & diſtans l'un de l'autre de preſque la longueur des planches que l'on veut refendre & que l'on poſe deſſus, ſur leſquels eſt monté un homme tenant la ſcie des deux mains par la partie *A*, tandis qu'un autre placé au-deſſous la tient par ſon extrémité inférieure *B*, & de cette maniere vont toujours, celui-là en reculant, celui-ci en avançant à meſure que l'ouvrage ſe fait.

Les ouvriers les plus induſtrieux dans la *Menuiſerie*, comme dans toutes les autres profeſſions, ont toujours l'art de compoſer de nouveaux outils plus

prompts & plus commodes que ceux dont ils ſe ſervent ordinairement, & auſſi plus propres aux ouvrages qu'ils ont à faire.

Explication des deux vignettes; la premiere repréſente une boutique de menuiſier ou attelier de Menuiſerie.

Fig. a, ouvrier qui ſcie de long avec la ſcie à refendre, *fig. 87.*

Fig. b, il débite du bois avec la ſcie, *fig. 87.*

Fig. c, deux ſcieurs de long, *fig. 125.*

Fig. d, perce des trous au vilebrequin, *fig. 85.*

Fig. e, deux ouvriers qui pouſſent des moulures, rainures ou languettes avec les bouvets briſés, *fig. 109 & 111.*

Fig. f, ouvrier qui travaille au parquet, *fig. 59.*

Fig. g, portion de comptoir.

Fig. h, portes, planches, & autres ouvrages faits.

Fig. i, i, i, i, établis chargés de maillets, de marteaux, de valets, de rabots, de ciſeaux, & autres outils.

La vignette ſeconde repréſente un chantier.

Fig. a, ſcieurs de long en ouvrage.

Fig. 6, attelier ou boutique de la vignette précédente.

Fig. 9, ouvriers qui deſcendent des planches.

Fig. 5, 5, 5, piles de bois. *M. Lucote.*

Menuiserie d'étain, (*Potier d'étain.*) ſous ce terme on entend preſque tout ce qui ſe fabrique en étain, excepté la vaiſſelle & les pots: les moules qui ont des vis, comme les ſeringues, boules au ris, *&c.* ou des noyaux de fer, comme les moules de chandelle, ſe dépouillent avec un *tourne-à-gauche*, le reſte ſe fait comme à la poterie d'étain. *Voyez* Poterie d'étain & achever.

Menusse *ou* Cherron, *terme de pêche*; ſorte de petit poiſſon que l'on pêche pour ſervir d'apât aux pêcheurs à la ligne ou corde de toutes les ſortes. Cette pêche ſe fait avec une chauſſe de toile, *voyez* Chausse; mais celle-ci eſt menée par deux hommes qui la traînent ſur les ſables & au-devant de la marée. *Voyez* Cherron.

Menu-vair, (*Blaſon.*) le *menu-vair* étoit une eſpece de panne blanche & bleue, d'un grand uſage parmi nos peres. Les rois de France s'en ſervoient autrefois au lieu de fourrures; les grands ſeigneurs du royaume en faiſoient des doublures d'habit, des couvertures de lit, & les mettoient au rang de leurs meubles les plus précieux. Joinville raconte, qu'étant allé voir le ſeigneur d'Entrache qui avoit été bleſſé, il le trouva enveloppé dans ſon couvertoir de *menu-vair*. Les manteaux des préſidens à mortier, les robes des conſeillers de la cour, & les habits de cérémonie des hérauts d'armes en ont été doublés juſqu'au quinzieme ſiecle. Les femmes de qualité s'en habilloient pareillement; il fut défendu aux ribaudes d'en porter, auſſi-bien que des ceintures dorées, des robes à collets renverſés, des queues & boutonnieres à leurs chaperons, par un arrêt de l'an 1420.

Cette fourrure étoit faite de la peau d'un petit écureuil du nord, qui a le dos gris & le ventre blanc. C'eſt le *ſciuro vario* d'Aldrovandi, & peut-être le *mus ponticus* de Pline. Quelques naturaliſtes latins le nomment *varius*, ſoit à cauſe de la diverſité des deux couleurs griſe & blanche, ou par quelque fantaiſie de ceux qui ont commencé à blaſonner. Les Pelletiers nomment à préſent cette fourrure *petit-gris*.

On la diverſifioit en grands ou petits carreaux, qu'on appelloit *grand-vair* ou *petit-vair*. Le nom de panne impoſé à ces ſortes de fourrures, leur vint de ce qu'on les compoſa de peaux couſues enſemble, comme autant de pans ou de panneaux d'un habit. On conçoit de-là que le *vair* paſſa dans le blaſon, & en fit la ſeconde panne, qui eſt preſque toujours d'argent ou d'azur, comme l'hermine eſt preſque toujours d'argent ou de ſable. Le *menu-vair*, en termes d'armoiries, ſe dit de l'écu chargé de *vair*, lorſqu'il eſt compoſé de ſix rangées; parce que le *vair* ordinaire n'en a que quatre. S'il s'en trouve cinq, il le faut ſpécifier en blaſonnant, auſſi-bien que l'émail, quand il eſt autre que d'argent & d'azur. (*D. J.*)

Menyanthe, (*Botan.*) plante encore plus connue ſous le nom de trefle de marais, *trifolium paluſtre; voyez donc* Trefle de Marais. (*D. J.*)

Méovie, (*Géog. anc.*) *Mæonia*; contrée de l'Aſie mineure, autrement appellée *Lydie*. *Voyez* Lydie.

La capitale de cette province portoit auſſi le nom de *Méonie*, *Mæonia*; elle étoit au pié du Tmolus, du côté oppoſé à Sardes. La riviere s'appelloit *Mæonos*, & les peuples *Mæones* ou *Mæonii*, les Méons, les Méoniens. (*D. J.*)

Mephitis, ſ. f. (*Phyſ.*) eſt le nom latin des exhalaiſons minérales, appellées *mouphetes*. *Voyez* Exhalaison.

Meplat, adj. *terme d'artiſte*. Il déſigne la forme des corps qui ont plus d'épaiſſeur que de largeur. Les Peintres le prennent dans un ſens un peu différent. *Voyez* Meplat. (*Peint.*)

Meplat, (*Peinture.*) ſe dit en Peinture & en Sculpture des muſcles qui ont un certain plat, tel que ſeroit le côté d'une orange qu'on auroit appuyé ſur un plan uni.

Méplate *maniere*, (*Gravure*) la maniere *méplate* conſiſte dans des tailles un peu tranchées & ſans adouciſſement. On ſe ſert de cette maniere pour fortifier les ombres & en arrêter les bords. *Voyez* Gravure. (*D. J.*)

Meppen, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Weſtphalie, dépendant de l'évêché de Munſter. Elle eſt ſur l'Ems, à 6 lieues N. de Lingen, 20 N. O. de Munſter. *Long. 25. 3. lat. 52. 45.* (*D. J.*)

Mépris, ſ. m. (*Morale.*) L'amour exceſſif de l'eſtime fait que nous avons pour notre prochain ce *mépris* qui ſe nomme *inſolence*, *hauteur* ou *fierté*; ſelon qu'il a pour objet nos ſupérieurs, nos inférieurs ou nos égaux. Nous cherchons à abaiſſer davantage ceux qui ſont au-deſſous de nous, croyant nous élever à meſure qu'ils deſcendent plus bas; ou à faire tort à nos égaux, pour nous ôter du pair avec eux; ou même à ravaler nos ſupérieurs, parce qu'ils nous font ombre par leur grandeur. Notre orgueil ſe trahit viſiblement en ceci: car ſi les hommes nous ſont un objet de *mépris*, pourquoi ambitionnons-nous leur eſtime? Ou ſi leur eſtime eſt digne de faire la plus forte paſſion de nos ames, comment pouvons-nous les mépriſer? Ne ſeroit-ce point que le *mépris* du prochain eſt plutôt affecté que véritable? Nous entrevoyons ſa grandeur, puiſque ſon eſtime nous paroît d'un ſi grand prix; mais nous faiſons tous nos efforts pour la cacher, pour nous faire honneur à nous-mêmes.

De-là naiſſent les médiſances, les calomnies, les louanges empoiſonnées, la ſatyre, la malignité & l'envie. Il eſt vrai que celle-ci ſe cache avec un ſoin extrême, parce qu'elle eſt un aveu forcé que nous faiſons du mérite ou du bonheur des autres, & un hommage forcé que nous leur rendons.

De tous les ſentimens d'orgueil, le *mépris* du prochain eſt le plus dangereux, parce que c'eſt celui qui va le plus directement contre le bien de la ſo-

ciété, qui eſt la fin à laquelle ſe rapporte l'amour de l'eſtime.

MEQUE, PÉLERINAGE DE LA (*Hiſt. des Turcs.*) c'eſt un voyage à la *Meque* preſcrit par l'alcoran. « Que tous ceux qui peuvent le faire, n'y manquent pas, dit l'auteur de ce livre ». Cependant le *pélerinage* de la *Meque* eſt non-ſeulement difficile par la longueur du chemin, mais encore par rapport aux dangers que l'on court en Barbarie, où les vols ſont fréquens, les eaux rares & les chaleurs exceſſives. Auſſi par toutes ces raiſons, les docteurs de la loi ont décidé qu'on pouvoit ſe diſpenſer de cette courſe, pourvu qu'on ſubſtituât quelqu'un à ſa place.

Les quatre rendez-vous des pélerins ſont Damas, le Caire, Babylone & Zébir. Ils ſe préparent à ce pénible voyage par un jeûne qui ſuit celui du ramazan; & s'aſſemblent par troupes dans des lieux convenus. Les ſujets du grand-ſeigneur qui ſont en Europe, ſe rendent ordinairement à Alexandrie ſur des bâtimens de Provence, dont les patrons s'obligent à voiturer les pélerins. Aux approches du moindre vaiſſeau, ces bons muſulmans, qui n'apprehendent rien tant que de tomber entre les mains des armateurs de Malte, baiſent la banniere de France, s'enveloppent dedans, & la regardent comme leur aſyle.

D'Alexandrie ils paſſent au Caire, pour joindre la caravane des Africains. Les Turcs d'Aſie s'aſſemblent ordinairement à Damas; les Perſans & les Indiens à Babylone; les Arabes & ceux des îles des environs, à Zébir. Les pachas qui s'acquittent de ce devoir, s'embarquent à Suez, port de la mer Rouge, à trois lieues & demi du Caire. Toutes ces caravanes prennent ſi bien leurs meſures, qu'elles arrivent la veille du petit bairam ſur la colline d'Arafagd, à une journée de la *Meque*. C'eſt ſur cette fameuſe colline qu'ils croient que l'ange apparut à Mahomet pour la premiere fois; & c'eſt-là un de leurs principaux ſanctuaires. Après y avoir égorgé des moutons pour donner aux pauvres, ils vont faire leurs prieres à la *Meque*, & de la à Médine, où eſt le tombeau du prophete, ſur lequel on étend tous les ans un poële magnifique que le grand-ſeigneur y envoie par dévotion: l'ancien poële eſt mis par morceaux; car les pélerins tâchent d'en attraper quelque piece, pour petite qu'elle ſoit, & la conſervent comme une relique très-précieuſe.

Le grand-ſeigneur envoie auſſi par l'intendant des caravanes, cinq cent ſequins, un alcoran couvert d'or, pluſieurs riches tapis, & beaucoup de pieces de drap noir, pour les tentures des moſquées de la *Meque*.

On choiſit le chameau le mieux fait du pays, pour être porteur de l'alcoran: à ſon retour ce chameau, tout chargé de guirlandes de fleurs & comblé de bénédictions, eſt nourri graſſement, & diſpenſé de travailler le reſte de ſes jours. On le tue avec ſolemnité quand il eſt bien vieux, & l'on mange ſa chair comme une chair ſainte; car s'il mouroit de vieilleſſe ou de maladie, cette chair ſeroit perdue & ſujette à pourriture.

Les pélerins qui ont fait le voyage de la *Meque*, ſont en grande vénération le reſte de leur vie; abſous de pluſieurs ſortes de crimes; ils peuvent en commettre de nouveaux impunément, parce qu'on ne ſauroit les faire mourir ſelon la loi; ils ſont réputés incorruptibles, irréprochables & ſanctifiés dès ce monde. On aſſure qu'il y a des Indiens aſſez ſots pour ſe crever les yeux, après avoir vu ce qu'ils appellent les ſaints lieux de *Méque*; prétendant que les yeux ne doivent point après cela, être profanés par la vûe des choſes mondaines.

Les enfans qui ſont conçus dans ce pélerinage, ſont regardés comme de petits ſaints, ſoit que les pélerins les aient eû de leurs femmes légitimes, ou des aventurieres: ces dernieres s'offrent humblement ſur les grands chemins, pour travailler à une œuvre auſſi pieuſe. Ces enfans ſont tenus plus proprement que les autres, quoiqu'il ſoit mal-aiſé d'ajouter quelque choſe à la propreté avec laquelle on prend ſoin des enfans par-tout le levant. (*D. J.*)

MÉQUINENÇA, (*Géog.*) ancienne ville d'Eſpagne au royaume d'Arragon. Elle a été connue autrefois ſous les noms d'*Octogeſa* & d'*Ictoſa*. Elle eſt forte par ſa ſituation, & défendue par un château. Elle eſt au confluent de l'Ebre & de la Ségre, dans un pays fertile & agréable, à 12 lieues N. E. de Tortoſe, 65 N. E. de Madrid. *Long.* 17. 55. *lat.* 41. 22. (*D. J.*)

MER, ſ. f. (*Géog.*) ce terme ſignifie ordinairement ce vaſte amas d'eau qui environne toute la terre, & qui s'appelle plus proprement *Océan*. *Voyez* OCÉAN.

Mer eſt un mot dont on ſe ſert auſſi pour exprimer une diviſion ou une portion particuliere de l'Océan, qui prend ſon nom des contrées qu'elle borde, ou d'autres circonſtances.

Ainſi l'on dit, la *mer* d'Irlande, la *mer* Méditerranée, la *mer* Baltique, la *mer* Rouge, *&c. Voyez* MÉDITERRANÉE.

Juſqu'au tems de l'empereur Juſtinien, la *mer* étoit commune & libre à tous les hommes; c'eſt pour cela que les lois romaines permettoient d'agir contre toute perſonne qui en troubleroit un autre dans la navigation libre, ou qui gêneroit la pêche de la *mer*.

L'empereur Léon, dans ſa 56e novelle, a été le premier qui ait accordé aux perſonnes qui étoient en poſſeſſion de terres, le privilege de pêcher devant leurs territoires reſpectifs excluſivement aux autres. Il donna même une commiſſion particuliere à certaines perſonnes pour partager entr'elles le Boſphore de Thrace.

Depuis ce tems les princes ſouverains ont tâché de s'approprier la *mer*, & d'en défendre l'uſage public. La république de Véniſe prétend ſi fort être la maîtreſſe dans ſon golfe, qu'il y a tous les ans des épouſailles formelles entre le doge & la *mer* Adriatique.

Dans ces derniers tems les Anglois ont prétendu particulierement à l'empire de la *mer* dans le canal de la Manche, & même à celui de toutes les *mers* qui environnent les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, & cela juſqu'aux côtes ou aux rivages des états voiſins: c'eſt en conſéquence de cette prétention que les enfans nés ſur les *mers* de leur dépendance ſont déclarés natifs d'Angleterre, comme s'ils étoient nés dans cette île même. Grotius & Selden ont diſputé fortement ſur cette prétention dans des ouvrages qui ont pour titre, *mare liberum*, la mer libre, & *mare clauſum*, la mer interdite. *Chambers.*

MER MÉDITERRANÉE. *Voyez* MÉDITERRANÉE.

MER NOIRE. *Voyez* NOIRE.

MER ROUGE. *Voyez* ROUGE.

MER CASPIENNE. *Voyez* CASPIENNE & LAC.

Sur les différens phénomenes de la mer, *voyez* FLUX & REFLUX, MARÉE, VENT, COURANT, MOUSSONS, GÉOGRAPHIE PHYSIQUE, LAC. *Voyez* auſſi *le diſcours* de M. de Buffon *ſur la théorie de la terre, art. 8. 13. 19.* On prouve dans ce diſcours; 1°. que les amas prodigieux de coquilles qu'on trouve dans le ſein de la terre à des diſtances fort conſidérables de la *mer*, montrent inconteſtablement que la *mer* a couvert autrefois une grande partie de la terre ferme que nous habitons aujourd'hui. *Hiſt. acad. 1720. pag. 5.* 2°. Que le fonds de la *mer* eſt compoſé à-peu-près comme la terre que

nous habitons, parce qu'on y trouve les mêmes matieres, & qu'on tire de la ſurface du fonds de la *mer* les mêmes choſes que nous tirons de la ſurface de la terre. 3°. Que la *mer* a un mouvement général d'orient en occident qui fait qu'elle abandonne certaines côtes, & qu'elle avance ſur d'autres. 4°. Qu'il eſt très-probable que les golfes & les détroits ont été formés par l'irruption de l'Océan dans les terres. *Voyez* CONTINENT & TERRAQUÉE. *Voyez* auſſi DÉLUGE, MONTAGNE & FOSSILE. (*O*)

C'eſt une vérité reconnue aujourd'hui par les naturaliſtes les plus éclairés, que la *mer*, dans les tems les plus reculés, a occupé la plus grande partie du continent que nous habitons; c'eſt à ſon ſéjour qu'eſt dû la quantité prodigieuſe de coquilles, de ſquelettes de poiſſons, & d'autres corps marins que nous trouvons dans les montagnes & dans les couches de la terre, dans des endroits ſouvent très-éloignés du lit que la *mer* occupe actuellement. Vainement voudroit-on attribuer ces phénomenes au déluge univerſel; on a fait voir dans l'*article* FOSSILLES, que cette révolution n'ayant été que paſſagere, n'a pu produire tous les effets que la plûpart des phyſiciens lui ont attribués. Au contraire, en ſuppoſant le ſéjour de la *mer* ſur notre continent, rien ne ſera plus facile que de ſe faire une idée claire de la formation des couches de la terre, & de concevoir comment un ſi grand nombre de corps marins ſe trouvent renfermés dans un terrein que la mer a abandonné. *Voyez* FOSSILLES; TERRE, *couches de la*; TERRE, *révolutions de la*.

La retraite de la *mer* a pu ſe faire ou ſubitement, ou ſucceſſivement, & peu-à-peu; en effet, ſes eaux ont pu ſe retirer tout-à-coup, & laiſſer à ſec une portion de notre continent par le changement du centre de gravité de notre globe, qui a pu cauſer l'inclination de ſon axe. A l'égard de la retraite des eaux de la mer qui ſe fait ſucceſſivement & par degrés inſenſibles, pour peu qu'on ait conſidéré les bords de la *mer*, on s'apperçoit aiſément qu'elle s'éloigne peu-à-peu de certains endroits, que les côtes augmentent, & que l'on ne trouve plus d'eau dans des endroits qui étoient autrefois des ports de mer où les vaiſſeaux abordoient. L'ancienne ville d'Alexandrie eſt actuellement aſſez éloignée de la *mer*; les villes d'Arles, d'Aigues-mortes, *&c.* étoient autrefois des ports de mer; il n'y a guere de pays maritimes qui ne fourniſſent des preuves convaincantes de cette vérité; c'eſt ſur tout en Suede que ces phénomenes ont été obſervés avec le plus d'exactitude depuis quelques années, ils ont donné lieu à une diſpute très-vive entre pluſieurs membres illuſtres de l'académie royale des ſciences de Stockholm. M. Dalin ayant publié une hiſtoire générale de la Suede, très-eſtimée des connoiſſeurs, oſa jetter quelques ſoupçons ſur l'antiquité de ce royaume, & parut douter qu'il eût été peuplé auſſi anciennement que l'avoient prétendu les hiſtoriens du nord qui l'ont précédé; il alla plus loin, & crut trouver des preuves que pluſieurs parties de la Suede avoient été couvertes des eaux de la *mer* dans des tems fort peu éloignés de nous; ces idées ne manquerent pas de trouver des contradicteurs; preſque tous les peuples de la terre ont de tout tems été très-jaloux de l'antiquité de leur origine. On crut la Suede deshonorée parce qu'elle n'avoit point été immédiatement peuplée par les fils de Noé. M. Celſius, ſavant géometre de l'académie de Stockholm, inféra en 1743, dans le recueil de ſon académie, un mémoire très-curieux; il y entre dans le détail des faits qui prouvent que les eaux ont diminué & diminuent encore journellement dans la *mer* Baltique, ainſi que l'Océan qui borne la Suede à l'occident. Il s'appuie du témoignage d'un grand nombre de pilotes & de pêcheurs avancés en âge, qui atteſtent avoir trouvé dans leur jeuneſſe beaucoup plus d'eau en certains endroits qu'ils n'en trouvent aujourd'hui; des écueils & des pointes des rochers qui étoient anciennement ſous l'eau ou à fleur d'eau, ſortent maintenant de pluſieurs piés au-deſſus du niveau de la *mer*; on ne peut plus paſſer qu'avec des chaloupes ou des barques dans des endroits où il paſſoit autrefois des navires chargés; des bourgs & des villes qui étoient anciennement ſur le bord de la mer, en ſont maintenant à une diſtance de quelques lieues; on trouve des ancres & des débris de vaiſſeaux qui ſont fort avancés dans les terres, *&c.* Après avoir fait l'énumération de toutes ces preuves, M. Celſius tente de déterminer de combien les eaux de la *mer* baiſſent en un tems donné. Il établit ſon calcul ſur pluſieurs obſervations qui ont été faites en différens endroits, il trouve entr'autres qu'un rocher qui étoit il y a 168 ans à fleur d'eau, & ſur lequel on alloit à la pêche des veaux marins, s'eſt élevé depuis ce tems de 8 piés au-deſſus de la ſurface de la *mer*. M. Celſius trouve que l'on marche à ſec dans un endroit où 50 ans auparavant on avoit de l'eau juſqu'au genou. Il trouve que des écueils qui étoient cachés ſous l'eau, dans la jeuneſſe de quelques anciens pilotes, & qui même étoient à deux piés de profondeur, ſortent maintenant de 3 piés, *&c.* De toutes ces obſervations, il réſulte, ſuivant M. Celſius, que l'on peut faire une eſtimation commune, & que l'eau de la *mer* baiſſe en un an de $4\frac{1}{2}$ lignes, en 18 ans de 4 pouces & 5 lignes, en cent ans de 4 piés 5 pouces, en 500 ans de 22 piés 5 pouces, en mille ans de 45 piés géométriques, *&c.*

M. Celſius remarque, avec raiſon, qu'il ſeroit à ſouhaiter que l'on obſervât exactement la hauteur de certains endroits au deſſus du niveau de la *mer*, par ce moyen la poſtérité ſeroit à portée de juger avec certitude de la diminution de ſes eaux; à ſa priere, M. Rudman ſon ami, fit tracer en 1731 une ligne horiſontale ſur une roche appellée *ſwarthællen pæ wihcken*, qui ſe trouve à la partie ſeptentrionale de l'île de Loefgrund, à deux milles au nord-eſt de Gefle. Cette ligne marque préciſément juſqu'où venoit la ſurface des eaux en 1731. *Voyez les mémoires de l'académie de Suede, tom. V. année 1743.* Il ſeroit à ſouhaiter que l'on fît des obſervations de ce genre ſur toutes les côtes & dans toutes les *mers* connues, cela jetteroit beaucoup de jour ſur un phénomene très-curieux de la Phyſique, & dont juſqu'à préſent l'on ne paroît s'être fortement occupé qu'en Suede.

La grande queſtion qui partage maintenant les académiciens de Suede, a pour objet de ſavoir ſi la diminution des eaux de la *mer* eſt réelle; c'eſt-à dire, ſi la ſomme totale des eaux de la *mer* diminue effectivement ſur notre globe, ce qui paroît être le ſentiment de M. Celſius, du célebre M. Linnæus & de pluſieurs autres: ou ſi, comme M. Browallius & d'autres le prétendent, cette diminution des eaux n'eſt que relative; c'eſt à-dire, ſi la *mer* va regagner d'un côté ce qu'elle perd d'un autre. On ſent aiſément combien cette queſtion eſt embarraſſante; en effet, il faudroit un grand nombre d'obſervations faites dans toutes les parties de notre globe, & continuées pendant pluſieurs ſiecles pour la décider avec quelque certitude.

Il eſt conſtant que les eaux de la *mer* s'élevent en vapeurs, forment des nuages & retombent en pluie; une partie de ces pluies rentre dans la *mer*, une autre forme des rivieres qui retombent encore dans la *mer*, de là il réſulte une circulation perpétuelle qui ne tend point à produire une diminution réelle des eaux de la *mer*; mais, ſuivant M. Celſius, la partie des eaux qui abreuve les terres, & qui ſert à la

végétation, c'eſt-à-dire, à l'accroiſſement des arbres & des plantes, eſt perdu pour la ſomme totale des eaux, & cette partie, ſelon lui, peut ſe convertir en terre par la putréfaction des végétaux, ſentiment qui a été ſoutenu par Van Helmont, & qui n'eſt rien moins que démontré; le grand Newton, qui l'a adopté, en conclut que les parties ſolides de la terre vont en s'augmentant, tandis que les parties fluides diminuent & doivent un jour diſparoître totalement, vû que, ſuivant ce ſavant géometre, notre globe tend perpétuellement à s'approcher du ſoleil; d'où il conjecture qu'il finira par ſe deſſécher totalement, à moins que l'approche de quelque comete ne vienne rendre à notre planete l'humidité qu'elle aura perdue.

M. Celſius trouve encore une autre maniere d'expliquer la diminution des eaux de la *mer*; c'eſt que, ſelon lui, une partie des eaux ſe retire dans les cavités & les abyſmes qui ſont au fond du lit de la *mer*; mais il ne nous dit point comment ces cavités ſe forment: il y a tout lieu de croire que c'eſt le feu qui fait place à l'eau, & que les eaux de la *mer* vont occuper les eſpaces qui ont été creuſés par les feux ſouterreins dont l'intérieur de notre globe eſt perpétuellement conſumé.

Il ſeroit très-important que l'on fît les obſervations néceſſaires pour conſtater juſqu'à quel point ces idées peuvent être fondées; cela ne manqueroit pas de jetter beaucoup de lumieres ſur la Phyſique & ſur la Géographie, & ſur la connoiſſance de notre globe. M. Celſius croit que la Scandinavie a été anciennement une île, & que le golfe de Bothnie communiquoit autrefois avec la *mer* Blanche par les marais aujourd'hui formés par l'Ulo-Elbe; ce ſentiment s'accorde avec celui de Ptolémée & de pluſieurs anciens géographes, qui ont parlé de la Scandinavie comme d'une île.

Ce n'eſt point ſeulement dans le nord que l'on a obſervé que les eaux de la *mer* ſe retiroient & laiſſoient à ſec une partie de ſon lit, les plus anciens hiſtoriens nous apprennent que l'île du Delta en Egypte, qui ſe trouve à l'embouchure du Nil, a été formée par le limon que ce fleuve a ſucceſſivement dépoſé. Les voyageurs modernes ont obſervé que le continent gagnoit continuellement de ce côté. Les ruines du port de Carthage ſont aujourd'hui fort éloignées de la mer. On a auſſi remarqué que la Méditerranée ſe retiroit des côtes méridionales de la France vers Aigues-mortes, Arles, *&c.* & l'on pourroit conjecturer qu'au bout de quelques milliers d'années, cette *mer* diſparoîtra totalement, comme M. Celſius préſume que cela arrivera à la *mer* Baltique. On peut en dire autant de la *mer* Noire, de la *mer* Caſpienne dont le fond doit néceſſairement hauſſer par les dépôts qu'y font les grandes rivieres qui vont s'y rendre.

Tout ce qui précede, nous prouve que les *mers* produiſent ſur notre globe des changemens perpétuels. Il y en a qui diſparoiſſent dans un endroit; il n'en eſt pas moins certain qu'il s'en produit de nouvelles dans d'autres. C'eſt ainſi qu'a été formé la *mer* d'Harlem en Hollande, que l'on voit entre Harlem & Amſterdam, dont la formation qui eſt aſſez récente, eſt due à des vents violens qui ont pouſſé les eaux de la *mer* par-deſſus ſes anciennes bornes, & qui par-là ont inondé un terrein bas d'où ces eaux n'ont point pu ſe retirer. Pline regarde la *mer* Méditerranée comme formée par une irruption pareille de l'Océan. Voici comme ce célebre naturaliſte s'exprime, au *liv. III.* de ſon hiſt. natur. *Terrarum orbis univerſus in tres dividitur partes; Europam, Aſiam & Africam; origo ab occaſu ſolis & gaditano freto, qua irrumpens Oceanus atlanticus in maria interiora diffunditur.*

Il y a des *mers*, telles que la *mer* Caſpienne, la *mer* morte, *&c.* qui ſe trouvant au milieu des terres, n'ont point de paſſages ſenſibles par où l'écoulement des eaux qu'elles reçoivent puiſſe ſe faire. LeP. Kircher & pluſieurs autres naturaliſtes ont ſoupçonné que leurs eaux s'écouloient par des conduits ou canaux ſouterreins par où elles ſe dégorgeoient dans l'Océan; & qu'il y avoit une eſpece de liaiſon entre toutes les *mers*, qui fait qu'elles communiquent les unes avec les autres. Ces auteurs n'ont trouvé que ce moyen d'expliquer pourquoi ces *mers* ne débordoient point, malgré les eaux des rivieres qu'elles reçoivent continuellement; mais ils n'ont point fait attention que l'évaporation pouvoit être équivalente à la quantité d'eau que ces *mers* reçoivent journellement.

C'eſt au ſéjour des eaux de la *mer* ſur de certaines portions de notre continent, qu'il faut attribuer la formation des mines de ſel gemme ou de ſel marin foſſile que l'on trouve dans pluſieurs pays qui ſont maintenant très-éloignés de la *mer*. Des eaux ſalées ſont reſtées dans des cavités d'où elles ne pouvoient ſortir. Là, par l'évaporation, ces eaux ont depoſé leur ſel, qui, après avoir pris une conſiſtance ſolide & concrete, a été recouvert de terre, & forme des couches entieres que l'on rencontre aujourd'hui à plus ou moins de profondeur. *Voyez l'article* SEL GEMME.

Il n'eſt point ſi aiſé de rendre raiſon de la ſalure des eaux de la *mer*, & d'expliquer d'où elle tire ſon origine. Un grand nombre de phyſiciens ont cru que l'on devoit ſuppoſer le fond de la *mer* rempli de maſſes ou de roches de ſel que les eaux de la *mer* diſſolvoient perpétuellement, mais on ne nous apprend point comment ces maſſes de ſel ont été elles-mêmes formées.

Au reſte, le célebre Stahl regarde la formation du ſel marin comme un des myſteres de la nature que la chimie n'a point encore pu découvrir. En général, nous ſavons que tous les ſels ſont compoſés d'une terre atténuée & d'eau, & l'on pourroit préſumer que le ſel marin ſe génere continuellement dans la *mer*. Quelques phyſiciens ont cru que l'eau de la *mer* avoit été ſalée dès la création du monde. Ils ſe fondent ſur ce que ſans cela les poiſſons de *mer*, exigeant une eau ſalée, n'auroient pas pu y vivre, ſi elle n'avoit été ſalée dans ſon origine.

M. Cronſtedt, de l'acad. des Sciences de Suede, remarque dans ſa *minéralogie*, §. *21*, que l'eau de la *mer* tient en diſſolution une quantité prodigieuſe de terre calcaire, qui eſt ſaturée par l'acide du ſel marin. C'eſt cette terre qui s'attache au fond des chaudieres où l'on fait cuire l'eau pour obtenir le ſel; elle a la propriété d'attirer l'humidité de l'air. Suivant cet auteur, c'eſt cette terre calcaire qui forme les coquilles, les écailles des animaux cruſtacés, *&c.* à quoi il ajoute qu'il peut arriver que la nature ſache le moyen de faire de la chaux un ſel alkali qui ſerve de baſe au ſel marin.

Quoi qu'il en ſoit de toutes ces conjonctures, il eſt conſtant que toutes les *mers* qui ſont ſur notre globe, ne ſont point également ſalées. Dans les pays chauds & vers la ligne, l'eau de la *mer* eſt beaucoup plus ſalée que vers le nord: ce qui vient de la forte évaporation que la chaleur cauſe, & qui doit rapprocher & comme concentrer le ſel. Des circonſtances particulieres peuvent encore concourir à faire que les eaux de la *mer* ſoient moins ſalées en quelques endroits qu'en d'autres: cela arrivera, par exemple, vers l'embouchure d'une riviere dont l'eau tempérera la ſalure de la *mer* dans un grand eſpace; c'eſt ainſi qu'on nous dit que la *mer* Blanche n'eſt nullement ſalée à l'em-

bouchure

bouchure de la grande riviere d'Oby en Sibérie. D'ailleurs, il peut ſe faire qu'il y ait dans de certains endroits des ſources, qui, en entrant dans la *mer* & en ſortant du fond de ſon lit, adouciſſent ſa ſalure dans ces ſortes d'endroits; mais c'eſt ſans fondement que quelques perſonnes ont étendu cette regle, & ont prétendu que l'on trouvoit toujours de l'eau douce au fond de la *mer*. Voyez *l'article ſuivant*, MER, *eau de la*.

Outre la ſalure, les eaux de la *mer* ont ordinairement un goût bitumineux & dégoûtant qui révolte l'eſtomac de ceux qui veulent en boire. Il y a lieu de conjecturer que ce goût leur vient des couches de matieres bitumineuſes qui ſe trouvent dans le lit de la *mer* : à quoi l'on peut joindre la décompoſition de la graiſſe que fournit une quantité immenſe d'animaux & de poiſſons de toute eſpece, qui vivent & meurent dans toutes les *mers*.

La ſalure & le mauvais goût des eaux de la *mer* empêchent de la boire. C'eſt pour remédier à cet inconvénient, que l'on eſt obligé d'embarquer de l'eau douce dans les vaiſſeaux; & lorſque les voyages ſont fort longs, cette eau douce ſe corrompt, & les équipages ſe trouvent dans un très-grand embarras. Depuis long-tems on avoit inutilement cherché le moyen de deſſaller l'eau de la *mer*. Enfin il y a quelques années que M. Appleby, chimiſte anglois, a trouvé le ſecret de rendre cette eau potable; cette découverte lui a mérité une récompenſe très-conſidérable de la part du parlement d'Angleterre qui a fait publier ſon ſecret. Il conſiſte à mettre quatre onces de pierre à cautere & d'os calcinés ſur environ vingt pintes d'eau de *mer;* on diſtille enſuite cette eau avec un alambic, & l'eau qui paſſe à la diſtillation eſt parfaitement douce. Cette expérience importante a été réiterée avec ſuccès par M. Rouelle. Pour peu qu'on veuille s'en donner la peine, on adaptera les vaiſſeaux diſtillatoires à la cheminée de la cuiſine d'un vaiſſeau, & ſans augmentation de dépenſe, on pourra diſtiller continuellement de l'eau de *mer*, en même tems que l'on préparera les alimens des équipages.

Les eaux de la *mer* ont trois eſpeces de mouvement. Le premier eſt le mouvement d'ondulation ou de fluctuation que les vents excitent à ſa ſurface en produiſant des flots ou des vagues plus ou moins conſidérables, en raiſon de la force qui les excite. Ce mouvement des flots eſt modifié par la poſition des côtes, des promontoires, des îles, *&c.* que les eaux agitées par les vents rencontrent.

Le ſecond mouvement de la *mer* eſt celui que l'on nomme *courant;* c'eſt celui par lequel les eaux de la *mer* ſont continuellement entraînées d'orient vers l'occident; mouvement qui eſt plus fort vers l'équateur que vers les poles, & qui fournit une preuve inconteſtable, que le mouvement de la terre ſur ſon axe ſe fait d'occident vers l'orient. Ce mouvement dans l'Océan, commence aux côtes occidentales de l'Amérique, où il eſt peu violent; ce qui lui fait donner le nom de *mer pacifique*. Mais en partant de-là, les eaux dont le mouvement eſt accéléré, après avoir fait le tour du globe, vont frapper avec violence les côtes orientales de cette partie du monde, qu'elles romproient peut-être, ſi leur force n'étoit arrêtée par les îles qui ſe trouvent en cet endroit, & que quelques auteurs regardent comme des reſtes de l'Atlantide ou de cette île immenſe dont les anciens prêtres égyptiens, au rapport de Platon, ne parloient déjà que par tradition. Un auteur allemand moderne appellé M. *Popowits*, qui a publié en 1750, en ſa langue, un ouvrage curieux, ſous le titre de *recherches ſur la mer*, préſume que tôt ou tard la violence du mouvement de la *mer* dont nous parlons, forceroit un paſſage au travers de l'iſthme de Panama, ſi ce terrein n'étoit rempli de roches qui oppoſent de la réſiſtance aux entrepriſes de la *mer;* ſur quoi il remarque que quelque tremblement de terre pourra quelque jour aider la *mer* à effectuer ce qu'elle n'a point encore pu faire toute ſeule.

Cette conjecture eſt d'autant mieux fondée que pluſieurs exemples nous prouvent que la violence des eaux de la *mer* arrache & ſépare des parties du continent, & fait des îles de ce qui étoit autrefois terre ferme. C'eſt ainſi qu'une infinité de circonſtances prouvent que la grande Bretagne tenoit autrefois à la France; vérité qui a été miſe dans un très-grand jour par M. Deſmarets dans ſa *diſſertation ſur l'ancienne jonction de l'Angleterre avec la France*, publiée il y a peu de tems. On ne peut guere douter non plus que la Sicile n'ait été ſéparée de la même maniere de l'Italie, *&c.*

Le troiſieme mouvement de la *mer* eſt celui qui eſt connu ſous le nom de la *marée* ou du *flux & reflux;* on n'en parlera point ici, vu que cet important phénomene a été examiné au long dans les *articles* FLUX & MARÉE.

Outre les trois eſpeces de mouvemens dont on vient de parler, il en eſt encore un autre ſur lequel les phyſiciens ne ſont point tout-à-fait d'accord. Quelques auteurs prétendent que dans les détroits, tels que ceux de Gibraltar, du Sund & des Dardanelles, les eaux de la *mer* ont deux courans directement oppoſés, & que les eaux de la ſurface ont une direction contraire à celle des eaux qui ſont au-deſſous. Le comte de Marſigli a obſervé ces deux courans contraires au paſſage des Dardanelles, phénomene qui avoit déjà été remarqué dans le ſixieme ſiecle par l'hiſtorien Procope. Ces deux auteurs aſſurent que lorſque les pêcheurs jettent leurs filets dans ce détroit, la partie ſupérieure du filet eſt entraînée vers la Propontide ou *mer* de Marmora; tandis que la partie la plus enfoncée du filet ſe trouve emportée par le courant inférieur vers le pont Euxin ou la *mer* Noire. Le comte de Marſigli a conſtaté la même expérience avec une ſonde de plomb attachée à une corde; quand il ne l'enfonçoit que de cinq ou ſix piés, la ſonde étoit emportée vers la propontide; mais lorſqu'il l'enfonçoit plus avant, il voyoit qu'elle étoit pouſſée vers le pont Euxin.

M. Popowits explique d'après ce phénomene, pourquoi les eaux de la *mer* Noire ſont toujours également ſalées, malgré les rivieres qu'elle reçoit. C'eſt que, ſuivant ces expériences, la Méditerranée fournit continuellement à la *mer* Noire par le détroit des Dardanelles, de l'eau ſalée, qu'elle reçoit elle-même de la même maniere de l'Océan par le détroit de Gibraltar. Suivant le rapport du célebre Ray, on a fait dans le Sund les mêmes expériences que dans le détroit des Dardanelles; & l'on a trouvé que les eaux de la *mer* Baltique ſortoient à la partie ſupérieure, & que les eaux de l'Océan entroient dans la *mer* Baltique par-deſſous les premieres.

Comme pluſieurs *mers* de notre globe ſont placées au milieu du continent, & reçoivent de très-grandes rivieres, ſans que l'on apperçoive de paſſages par où leurs eaux puiſſent s'écouler; quelques auteurs ont cru qu'il falloit qu'il y eût des communications ſouterreines entre ces *mers* & l'Océan. C'eſt ainſi que l'on a cru qu'il y avoit une communication cachée ſous terre entre la *mer* Caſpienne & l'Océan, entre la *mer* Morte & la Méditerranée, *&c.* On a cru ſur-tout expliquer par-là pourquoi ces *mers* ne débordent point; peut-être que l'évaporation des eaux de ces *mers* eſt équivalente à la quantité des eaux que les rivieres leur apportent. (=)

MER, *eau de la*, (*Phyſique*, *Chimie.*) L'eau de l'Océan & des autres mers differe de l'eau pure par les principes étrangers dont elle eſt chargée, c'eſt-à-dire, par les différens ſels qu'elle renferme, & par la ſubſtance ſulfureuſe qui produit ſon amertume, ſon onctuoſité, & ſa qualité phoſphorique.

Nous ne nous étendrons point ſur la nature du ſel marin proprement dit, ſur ſa vertu ſeptique, ou anti-ſeptique, ſuivant la doſe dans laquelle on le joint aux ſubſtances qui ſe putréfient. *Voyez plus bas* SEL MARIN.

On aſſure que ceux qui navigent ſous la ligne s'apperçoivent que la mer eſt plus ſalée dans les climats où la chaleur du ſoleil eſt plus forte & plus propre à corrompre les fluides. Cependant d'habiles obſervateurs ont rapporté à Boyle que la gravité ſpécifique de l'*eau de mer* étoit la même que ſous l'équateur, & au-delà du trentieme degré de latitude. Il paroît par les obſervations de Swedenborg, que cite Wallerius dans ſon *Hydrologie*, *p. 81.* que la ſalure de la mer, dans les pays du Nord & vers les poles de la terre, diminue toûjours très-ſenſiblement. On ne peut guère douter que les mers du Nord ne gelent, que parce qu'elles ſont moins ſalées; car on a obſervé que le ſel marin, le ſel ammoniac, ſont de tous les ſels ceux dont les diſſolutions ſe changent en glace le plus difficilement.

Wallerius rapporte ailleurs (*in tentam. chim.* Hierne, *t. II. p. 117*, *note.*) que M. Palmſtruck a conſtaté par des expériences faites dans le golfe de Bothnie, au tems des ſolſtices & des équinoxes, que la ſalure de la mer diminue dans les grands jours, & augmente quand les jours deviennent plus courts. Le même M. Palmſtruck aſſure que la mer eſt plus ſalée pendant le flux que pendant le reflux, & que ſa ſalure eſt plus conſidérable à une plus grande diſtance des côtes & à une plus grande profondeur. Cette derniere obſervation eſt conforme à celle du comte Marſigli; & quoiqu'elle ne s'accorde pas avec les expériences de Boyle, elle eſt d'une vérité ſenſible, puiſque l'eau de la ſurface de la mer, ainſi que celle qui baigne les côtes, doit être beaucoup plus délayée par les eaux des pluies & des fleuves qui ſe jettent dans la mer.

C'eſt ſans doute à cauſe que les ſels des eaux de la ſurface de la mer ſont plus lavés par des eaux pures, qu'ils ſont plus acides. Ceci eſt prouvé, parce que le comte Marſigli ayant mis des ſels tirés de l'*eau de mer* ſuperficielle, & des ſels tirés de la même *eau* priſe à une certaine profondeur, dans du papier bleu, il vit que ceux qui avoient été tirés de l'*eau* ſuperficielle teignoient ce papier en rouge; & au contraire le ſel des eaux profondes ne donnoit aucune impreſſion de rougeur.

M. Hales a remarqué que des morceaux de papier bleu prenoient un œil rougeâtre, après avoir été trempés dans de la ſaumure de ſel tiré de l'*eau de la mer*, mais ils n'avoient point cette couleur, lorſqu'on les trempoit de même dans une forte ſaumure de ſel commun; ce qui montre, dit M. Hales, que le ſel imparfait d'*eau de mer* eſt en partie nitreux, mais cette concluſion ne ſemble pas aſſez juſte, & ce fait prouve ſeulement que le ſel de la premiere ſaumure étoit moins exactement neutraliſé. De même on a expliqué, par ce principe nitreux, pourquoi l'*eau de mer* n'éteint pas la flamme ainſi que l'eau douce; mais il eſt plus naturel d'attribuer cet effet aux parties ſulfureuſes & bitumineuſes.

On eſt mieux fondé à admettre un principe nitreux dans l'*eau de la mer*, parce que l'eſprit de ſel, tiré du ſel de la mer, eſt un diſſolvant de l'or, & parce que l'on a retiré de l'eſprit nitreux de l'eau-mere des ſalines. L'origine de ce nitre n'eſt pas bien connue, il appartient ſans doute aux plantes marines, il eſt développé, & rendu ſenſible par leur putréfaction.

J'ai appris de M. Venel qu'on voit beaucoup de ſel de glauber très-diſtinct, & très-bien cryſtalliſé dans les tables des ſalines où on évapore l'*eau de mer*. Je ne connois point d'auteurs qui aient fait cette remarque. Peut-être ce ſel de glauber eſt-il formé dans les ſalines par la combinaiſon d'un acide aérien avec la baſe alkaline du ſel marin: peut-être auſſi l'exiſtence des ſels neutres, produits dans l'*eau de la mer* par l'acide nitreux & par l'acide vitriolique, doit-elle fortifier le ſoupçon ſi légitime qu'on a de l'identité radicale des acides nitreux.

L'*eau de la mer* eſt d'autant plus amere qu'on la puiſe à une plus grande profondeur. Il eſt très-probable qu'elle doit ſon amertume à un eſprit huileux, volatil, de nature bitumineuſe, dont elle eſt imprégnée. Car le comte Marſigli a publié dans ſon *Hiſtoire phyſique de la mer*, *p. 26.* une table des proportions des ſels communs & d'eſprit de charbons, qui donnent à l'eau de citerne, outre la même peſanteur ſpécifique, le même goût ſalé & amer qu'à l'*eau* naturelle *de la mer*, ſuperficielle ou profonde. Le même auteur a trouvé que l'*eau de la mer*, bien qu'elle ait été entierement dépouillée de ſel après beaucoup d'exactes & réitérées diſtillations, conſerve avec une amertume dégoûtante, quelque choſe de viſqueux & de gluant, qui s'attache aux côtés d'une bouteille dans laquelle on agite cette eau diſtillée, & ne ſe précipite au fond qu'avec peine lorſqu'on la laiſſe repoſer: il a remarqué que cette ſubſtance onctueuſe ne rend l'*eau de la mer* diſtillée en aucune façon plus peſante que l'eau inſipide des citernes, ce qui prouve la grande volatilité de l'eſprit bitumineux qui produit cette ſubſtance onctueuſe. Cette volatilité eſt encore démontrée parce que l'eſprit qu'employoit Marſigli, pour donner le goût amer à l'eau ſimplement ſalée, n'en altéroit point du tout le poids. Il faut obſerver néanmoins qu'on ne trouve point d'amertume, ni de goût de bitume, ſi l'on diſtille de l'*eau de mer* qui ait été puiſée ſeulement à quatre ou cinq pouces de la ſurface de la mer.

On n'eſt point d'accord ſur l'origine de la ſalure des *eaux de la mer*, pluſieurs auteurs penſent qu'elle eſt auſſi ancienne que la mer même; d'autres prétendent qu'elle eſt dûe à la diſſolution des rochers & des mines de ſel gemme, que le baſſin de la mer renferme en grande quantité ſuivant Varenius. Mais les Stalhliens conjecturent avec beaucoup de fondement, qu'il ſe produit chaque jour une nouvelle quantité de ſel dans les *eaux de la mer*, puiſque le ſel eſt un mixte compoſé de terre & d'eau, & que rien n'empêche que ce mixte ne puiſſe être produit par la combinaiſon de l'eau avec le ſable, le limon, les débris des coquillages, & de terre calcaire qui recouvre en pluſieurs endroits le fond de la mer, dont les parties ſont ſubtiliſées par l'agitation de la mer & par la chaleur du ſoleil. Les cadavres reſous d'une infinité de poiſſons, & le bitume de la mer ajoutent à ce produit une ſubſtance inflammable particuliere, qui acheve le caractere ſpécifique du ſel marin. L'opinion des Stalhliens peut être confirmée par ce que Tavernier rapporte, que dans le royaume d'Aſſem on prépare un ſel ſemblable au ſel commun, en agitant fortement pendant dix à douze heures une diſſolution du ſel lixiviel des feuilles du figuier d'Adam, qu'on dépure des feces, & qu'on épaiſſit enſuite par la coction. Sthal (*fundam. Chim. part. II. p. 154.*) ne doute point qu'on ne pût retirer de même du ſel commun des autres ſels lixiviels.

Le comte Marſigli a vû en pluſieurs endroits de la mer de Thrace du bitume flottant, qui paroît ſur l'eau lorſqu'elle eſt calme. Il ajoute qu'on en trouve de même abondamment dans les mers des Indes

orientales, ſur-tout aux endroits où il y a quantité d'ambre gris. Il croit que l'*eau de la mer* ſe charge de cette ſubſtance en baignant des couches de bitume qui s'étendent dans ſon baſſin, & qui ſe continuent avec des veines de charbons de terre & de jais dans les montagnes des rivages voiſins. Cette cauſe ne paroît pas être univerſelle, mais elle ne doit pas être négligée. Boyle nous apprend que le bitume liquide, connu en Angleterre ſous le nom de *poix des barbades*, coule des rochers de ces îles dans la mer. Hales dit qu'on pourroit attribuer en partie à des ſources de pétroles l'origine du bitume de la mer.

M. Deſlandes prétend que ces minieres de bitume ne ſe trouvent point dans la mer, mais que l'onctuoſité amere de l'*eau de la mer* vient d'une infinité de matieres pourries, bois, plantes, poiſſons morts, cadavres; il remarque qu'un limon huileux enduit toûjours les bords de la mer, & les rend ſi gliſſans qu'on a de la peine à s'y ſoutenir. On voit d'autant mieux comment les cadavres des poiſſons concourent à la production du bitume des *eaux de la mer*, qu'on a remarqué que la graiſſe de poiſſon eſt plus propre que les autres graiſſes à la réduction des terres cuivreuſes.

Il paroît que le bitume qui ſurnage les *eaux de la mer* eſt produit par un acide vitriolique, ſulfureux, ſemblable à celui des charbons par l'acide marin plus développé à la ſurface de ces *eaux*, & qui ſe joint au pétrole & aux parties huileuſes que fourniſſent les plantes marines & les poiſſons en ſe putréfiant.

On a eſſayé par un grand nombre de moyens de rendre l'*eau de la mer* potable. Pour y parvenir, il ne ſuffit pas de la deſſaler, mais il faut encore lui ôter ce goût déſagréable & bitumineux qu'elle conſerve même après la diſtillation. Pline rapporte que les navigateurs ſe procuroient de l'eau douce en exprimant des peaux de moutons, qu'ils avoient étendues autour de leurs vaiſſeaux & qui avoient été humectées par les vapeurs de la mer; ou, en deſcendant dans la mer des vaſes vuides & bien bouchés, ou des boules de cire creuſes: mais le premier moyen étoit inſuffiſant, & on a obſervé que le ſecond ne deſſaloit pas entierement l'eau marine. La filtration de l'*eau de mer* à-travers le ſable, ou la terre de jardin, n'a pas mieux réuſſi au comte Marſigli.

On peut rapporter à ces moyens tous ceux dont on a fait uſage avant que de connoître l'art de diſtiller. M. Hales fait entendre que les eſſais faits avant lui en Angleterre pour rendre l'*eau de mer* potable, ſe réduiſoient uniquement à la diſtillation. Je ſuis ſurpris qu'il n'ait point parlé du procédé qu'a publié Liſter dans les *Tranſactions philoſophiques*. Il y propoſe, pour éviter l'empyreume ordinaire à l'*eau de mer* diſtillée, de placer l'alembic ſur un vaſe rempli d'eau, ou d'algue, ou d'autres plantes marines. M. Gautier, médecin de Nantes, avoit imaginé fort ingénieuſement, pour perfectionner la diſtillation de l'*eau de mer*, un vaiſſeau diſtillatoire, dont la deſcription ſe trouve dans le *Recueil des machines* approuvées par l'académie royale des Sciences, *tom. III. nombre 189*.

Nous n'avons rien de plus intéreſſant ſur la maniere de rendre l'*eau de mer* potable, que les expériences de M. Hales; ce grand phyſicien ayant diſtillé une quantité aſſez conſidérable d'*eau de mer*, il en fit diverſes portions à meſure qu'elle ſortoit de l'alembic. La premiere étoit belle, claire, & de très-bon goût; les dernieres étoient âcres & déſagréables. M. Hales s'eſt aſſuré que l'*eau de mer* diſtillée renfermoit de l'eſprit de ſel, parce qu'on voit des nuages blancs & épais s'élever dans les différentes portions de cette *eau*, lorſqu'on y verſe de la diſſolution d'argent dans l'eau forte, parce qu'elle conſerve & durcit la chair, & parce qu'elle ſe corrompt moins vîte, & ne ſent jamais auſſi mauvais que l'eau commune. Cet eſprit de ſel, qu'on retire par une chaleur au-deſſous du degré de l'eau bouillante, paroît à M. Hales n'être point l'eſprit du ſel marin parfait, mais ſortir d'un ſel beaucoup plus imparfait, âcre, impur & acide, dont l'*eau de mer* abonde.

M. Hales a trouvé d'abord que des alkalis fixes, très-forts, la chaux & divers abſorbans, étant ajoutés à l'*eau de mer* diſtillée, ſont très-propres à ôter les qualités nuiſibles de cette *eau* dans une ſeconde diſtillation. On voit par-là que M. Appledy n'a rien imaginé de fort nouveau, lorſqu'il a propoſé dernierement, comme les nouvelles publiques l'ont rapporté, de deſſaler l'*eau de la mer* par le moyen de la pierre infernale. Les Anglois donnent ce nom à la *pierre à cautere*, ou à l'*alkali fixe* combiné avec la chaux. Il paroît certain, quoique M. Hales ne faſſe que le conjecturer, que les alkalis fixes, très-forts, ou aiguiſés par la chaux, peuvent fixer en partie le ſoufre déſagréable de l'*eau de mer*, puiſqu'on ſait d'ailleurs que l'eſprit de vin diſſout plus de ſuccin lorſque cet eſprit eſt alkaliſé, & qu'il en extrait d'autant plus qu'il a été préparé avec un alkali cauſtique.

Enfin, les embarras d'une ſeconde diſtillation ont fait chercher à M. Hales, & découvrir un moyen très-avantageux de rendre l'*eau de mer* potable & ſaine. C'eſt de la laiſſer premierement bien putréfier, & de la diſtiller lorſqu'elle ſera revenue dans ſon état naturel: la diſtillation de cette *eau* produit les $\frac{4}{5}$ d'une eau qui ne donne aucun nuage blanc lorſqu'on y verſe de la ſolution d'argent, qui n'a guère plus de goût aduſte que la meilleure eau de ſource diſtillée, qui, de même que l'eau de pluie, ſe putréfie, & laiſſe corrompre la chair qu'on y met, *&c.* juſqu'à ce que les $\frac{4}{5}$ de la liqueur fuſſent diſtillées. M. Hales obſerva qu'aucun eſprit de ſel ne s'éleva de l'eau marine, mais aux $\frac{3}{5}$ il parut, un pouce au-deſſus de la ſurface de l'eau, un cercle de ſel blanchâtre, attaché aux parois intérieurs de la retorte, qui croiſſoit de plus en plus.

M. Hales explique fort bien la théorie de ſa méthode. Pendant que la putréfaction met en mouvement les ſels & les ſoufres de l'*eau de mer*, l'eſprit de ſel s'éleve fort aiſément dans la diſtillation de cette *eau* encore putride; mais après la putréfaction les parties les plus groſſieres s'étant précipitées d'elles-mêmes, il faut beaucoup plus de chaleur pour élever l'eſprit du ſel imparfait de l'*eau de mer* qu'il n'en auroit fallu avant la putréfaction, & l'on peut par conſéquent diſtiller une grande quantité de cette *eau* avant que l'eſprit de ſel commence à ſe lever & à s'y méler. Je penſe que Boyle employoit la putréfaction dans cette digeſtion *particuliere* & fort longue, par laquelle il dit que le ſel marin eſt amené au point que l'eſprit de ſel s'en éleve ſans aucune addition à un feu de ſable modéré, & même que cet eſprit paſſe avant le phlegme. Boyle, *de origine & productione volatilitatis, cap. iv.*

Il nous reſte à parler de la lumiere que produiſent les *eaux de la mer* pendant la nuit lorſqu'elles ſont agitées. On a obſervé que dans certains tems & dans certaines mers il ſe produit plus facilement des points lumineux & même ſans le ſecours de l'agitation, & que ces points conſervent leur lumiere beaucoup plus long-tems. M. Vianelli, qui a été ſuivi de M. l'abbé Nollet & de M. Griſelini, a prétendu que ces points lumineux ſont des vers luiſans de mer, dont il a fait deſſiner & graver la figure. Mais M. le Roi, célebre profeſſeur en Médecine de l'univerſité de Montpellier, a objecté contre ce ſyſtème dans un mémoire fort curieux, qui eſt imprimé *au troiſieme volume des Mémoires* approuvés par l'académie des Sciences, qu'on ne peut guère concevoir comment la proue d'un vaiſſeau feroit paroître conſtam-

ment moins d'animaux, lorſqu'il fait route lentement que lorſqu'il va vîte; comment ces animaux, étant dans un vaſe avec de l'*eau de mer*, ou ſur un mouchoir d'un tiſſu ſerré, bien étendu, & imbibé de cette *eau*, ne luiroient pour l'ordinaire que lorſqu'on agite cette *eau*, ou lorſqu'on frappe le mouchoir. M. Wallerius, dans ſes *notes ſur* Hierne, *t. I. p. 80*, a oppoſé depuis les mêmes raiſons contre le ſentiment de M. Vianelli. M. le Roi aſſure que ſi on coule de l'*eau de mer* au-travers d'un cornet de papier, l'*eau* qui a paſſé ne donne plus d'étincelles. Il ajoute, qu'en regardant avec une loupe très-forte les étincelles, qu'on voyoit paroître dans l'obſcurité ſur les cornets par leſquels il avoit coulé de l'*eau de mer*, il n'a jamais pû découvrir ſur ces papiers aucun corps qui approchât de l'animal décrit par M. Vianelli.

M. le commandeur Godehen a donné dans le même *volume des Mémoires* préſentés à l'académie des Sciences, la figure & la deſcription d'inſectes lumineux qui laiſſent échaper une liqueur huileuſe qui ſurnage l'*eau de la mer*, & qui répand une lumiere vive & azurée. On peut auſſi conſulter les *amœnitates* de Linnæus, *volume troiſieme, p. 202. de noctilucâ marinâ.* Mais il ſemble que ces inſectes ne peuvent ſervir qu'à expliquer pourquoi la mer eſt beaucoup plus lumineuſe en certains endroits, comme aux environs des îles Maldives & de la côte de Malabar; & que les obſervations de M. le Roi que nous allons rapporter peuvent ſeules fournir la cauſe générale du phénomene.

L'*eau de la mer*, expoſée à l'air libre, perd en un jour ou deux la propriété de produire des étincelles, & même en un moment, ſi on la met ſur le feu, quoique ſans la faire bouillir. Cette propriété de l'*eau de la mer* ſe conſerve un peu plus long-tems dans des vaiſſeaux fermés. Dans certains jours l'*eau de la mer* produit beaucoup plus d'étincelles qu'à l'ordinaire, & dans d'autres tems elle en donne à peine quelques-unes.

En mélant dans l'obſcurité un peu d'eſprit de vin avec de l'eau récemment tirée de la mer, & contenue dans une bouteille, M. le Roi a obſervé que ce mélange produit des étincelles en plus grand nombre, & qui durent d'ordinaire plus long tems que lorſqu'elles ſont produites ſeulement par l'agitation. On produit auſſi des étincelles par le mélange d'un grand nombre d'autres liqueurs acides, alkalines, & autres avec l'*eau de mer*; mais aucune de ces liqueurs n'en fait paroître autant que l'eſprit de vin. Après les étincelles qui ſont excitées par ces mélanges, on ne peut plus en exciter de nouvelles d'aucune maniere.

M. le Roi conclut de ces expériences intéreſſantes, que le phénomene général qu'on peut obſerver dans toutes les ſaiſons, & vraiſſemblablement dans tous les pays, doit être attribué à une matiere phoſphorique qui brûle & ſe détruit lorſqu'elle donne de la lumiere, & qui par conſéquent ſe conſume & ſe régénere continuellement dans la mer; que cette matiere qui ſe porte naturellement à la ſurface de l'eau, eſt de telle nature que le contact d'un très-grand nombre de liqueurs la fait déflagrer, mais qu'elle ne fait déflagrer que les parties de cette matiere; enfin, que cette matiere ne paſſant pas à-travers le filtre, il eſt clair qu'elle n'eſt que ſuſpendue dans l'*eau de la mer*, & qu'elle eſt par conſéquent d'une nature huileuſe ou bitumineuſe.

On ſe perſuadera encore davantage que la qualité lumineuſe des *eaux de la mer* eſt attachée à leur bitume, ſi l'on fait attention à ce que le pere Bourzeis (*Lettres édifiantes, volume V.*) dit avoir obſervé, que dans quelques endroits de l'Océan l'eau étoit ſi onctueuſe qu'en y trempant un linge on le retiroit tout gluant, & qu'en l'agitant rapidement dans cette eau il jettoit un grand éclat. Il remarque auſſi, que le vaiſſeau traçoit après lui un ſillon d'autant plus lumineux que cette eau étoit plus graſſe. Enfin, il paroît que l'eſprit de vin n'eſt ſi propre à extraire la ſubſtance phoſphorique des *eaux de la mer*, que parce que l'acide du bitume de ces *eaux* eſt très-développé.

MER, (*Marine.*) ce mot s'emploie dans pluſieurs ſens par les marins: voici les principales expreſſions.

Mettre à la mer, c'eſt un vaiſſeau qui part & commence ſa route.

Mettre un vaiſſeau à la mer, ou *le mettre à l'eau*, c'eſt-à-dire ôter le vaiſſeau de deſſus les chantiers & le mettre à flot. *Voyez* LANCER.

Mettre une eſcadre à la mer, c'eſt la ſortir du port.

Mettre la chaloupe à la mer, c'eſt ôter la chaloupe de deſſus le tillac & la mettre dans l'eau.

Tenir la mer, c'eſt continuer ſa navigation ou croiſiere ſans entrer dans les ports ou rades.

Tirer à la mer, ou *porter le cap à la mer*, c'eſt ſe mettre au large en s'éloignant de la terre.

La mer eſt courte, c'eſt-à-dire que les vagues de la *mer* ſe ſuivent de près les unes des autres.

La mer eſt longue, c'eſt-à-dire que les vagues de la *mer* ſe ſuivent de loin & lentement.

La mer briſe, c'eſt lorſqu'elle bouillonne en frappant contre quelques rochers ou contre la terre.

La mer mugit, c'eſt lorſqu'elle eſt agitée & qu'elle fait grand bruit.

La mer blanchit ou *moutonne*, c'eſt-à-dire que l'écume des lames paroît blanche, de ſorte que les vagues paroiſſent comme des moutons, ce qui arrive quand il y a beaucoup de *mer* pouſſée par un vent frais.

La mer étale, c'eſt lorſqu'elle ne fait aucun mouvement ni pour monter ni pour deſcendre.

La mer rapporte, c'eſt-à-dire que la grande marée recommence.

La mer va chercher le vent, c'eſt-à-dire que le vent ſouffle du côté où va la *mer*.

Mer va contre le vent, ce qui arrive lorſque le vent change ſubitement après une tempête.

La mer ſe creuſe, c'eſt-à-dire que les vagues deviennent plus groſſes & s'élevent davantage, que la *mer* s'enfle & s'irrite.

La mer a perdu, c'eſt-à-dire qu'elle a baiſſé.

Il y a de la mer, c'eſt-à-dire que la mer eſt un peu agitée.

Il n'y a plus de mer, c'eſt-à-dire que la *mer* eſt calme, ou qu'après qu'elle a été agitée elle s'adoucit ou ſe calme à cauſe que le vent a ceſſé.

Groſſe mer, c'eſt l'agitation extraordinaire de la *mer* par les lames.

La mer nous mange, *être mangé par la mer*, c'eſt-à-dire que la *mer* étant extrêmement agitée, entre par les hauts dans le navire, ſoit étant à l'ancre, ſoit étant ſans voiles.

MER D'AIRAIN, (*Critique ſacrée.*) grande cuve que Salomon fit faire dans le temple, pour ſervir aux prêtres à ſe purifier avant & après les ſacrifices. Ce vaſe étoit de forme ronde; il avoit cinq coudées de profondeur, dix de diametre d'un bord à l'autre, & environ trente de circonférence. Le bord étoit orné d'un cordon, embelli de pommes & de boulettes, & de têtes de bœufs en demi-relief. Il portoit ſur un pié qui formoit comme une groſſe colomne creuſe appuyée ſur douze bœufs diſpoſés en quatre groupes, trois à trois, & laiſſant quatre paſſages pour aller tirer l'eau par des robinets attachés au piés du vaſe; *ij. Rois 16, 17, 2*; *Par. 4.* (*D. J.*)

MER, (*Mythol.*) non-ſeulement la *mer* avoit des divinités qui préſidoient à ſes eaux, mais elle étoit elle-même une grande divinité perſonnifiée ſous le nom d'*Océan*, auquel on faiſoit de fréquentes liba-

tions. Lorſque les Argonautes furent prêts de mettre à la voile, Jaſon ordonna un ſacrifice ſolemnel, & chacun s'empreſſa de répondre à ſes deſirs. On éleva un autel ſur le rivage, & après les oblations ordinaires, le prêtre répandit deſſus de la fleur de farine, mêlée avec du miel & de l'huile, immola deux bœufs aux dieux de la *mer*, & les pria de leur être favorables pendant leur navigation. Ce culte étoit fondé ſur l'utilité qu'on en retiroit, ſur les merveilles qu'on remarquoit dans la *mer*, l'incorruptibilité de ſes eaux, ſon flux & reflux, la variété & la grandeur des monſtres qu'elle enfante : tout cela produiſit l'adoration des dieux qu'on ſuppoſoit gouverner cet élément. (*D. J.*)

MER, (*Géogr.*) petite ville de France dans le Blaiſois, à une lieue de la Loire & à 4 de Blois & de Beaugency. Les Calviniſtes avoient un temple dans cette ville, avant la révocation de l'édit de Nantes. *Long. 18. 59. lat. 47. 35.*

Jurieu (*Pierre*) profeſſeur en théologie & miniſtre à Rotterdam, naquit à *Mer* en 1637, & mourut en 1713, à 76 ans. Il s'eſt fait connoître par des écrits pleins d'eſprit, de feu, & d'imagination, par des opinions chimériques ſur le rétabliſſement du calviniſme en France en 1689; & ce que je trouve de plus blamâble, il ne ceſſa de perſécuter Bayle, qui a vécu & qui eſt mort en ſage. (*D. J.*)

MER D'ABEX, (*Géog.*) partie de la mer Rouge, le long des côtes de l'Abyſſinie. (*D. J.*)

MER ADRIATIQUE, (*Géog.*) *Adriaticum mare*; ce grand golfe de la Méditerranée, qu'on nomme auſſi *golfe de Veniſe*, s'enfonce du ſud-ſud-eſt, au nord-nord-oueſt, entre l'Italie & la Turquie européenne, & s'étend depuis le 40d. de *lat.* juſqu'au 45d. 25′. Son nom latin vient de l'ancienne ville *Adria*, aujourd'hui *Atri*, ſur les côtes de l'Abruzze ſeptentrionale. Dans les *Actes des apôtres, c. xxvij. v. 27.* le nom *Adria*, ou *mer Adriatique*, ſe dit de la *mer* de Sicile, & de la *mer* Ionienne. (*D. J.*)

MER D'AFRIQUE, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, entre les îles de Malthe, de Sicile & d'Egypte, & le long des côtes de Barca & de Tripoli. (*D. J.*)

MER D'ARABIE, (*Géog.*) on appelle proprement ainſi la partie de l'Océan, qui eſt entre le cap Raſalgate & l'île de Zocotora. Les autres parties de la *mer*, qui ſont une preſqu'île de l'Arabie, ont des noms particuliers, ſavoir, *le ſein Perſique*, *le golfe d'Ormus*, & *la mer Rouge*. Les anciens comprenoient la *mer d'Arabie* ſous le nom d'*Erithræum mare*. (*D. J.*)

MER ATLANTIQUE, (*Géog.*) *Voyez* au *mot* ATLANTIQUE. (*D. J.*)

MER AUSTRALE, (*Géog.*) c'eſt la partie de l'Océan la plus méridionale. On a découvert qu'elle occupe un vaſte eſpace, où l'on ſe figuroit des terres : cette fauſſe idée engageoit les navigateurs à paſſer le détroit de Magellan, avec bien des difficultés & des dangers. A préſent qu'on a fait le tour de l'île de Feu, l'on ſait qu'à la reſerve d'un amas d'îles, il n'y a qu'une *mer* aſſez large au midi de ce détroit, que l'on évite pour entrer dans la *mer* du Sud. (*D. J.*)

MER BALTIQUE, (*Géog.*) *Voyez* BALTIQUE. (*D. J.*)

MER DE BASSORA, (*Géog.*) c'eſt la même que le golfe Perſique. *Voyez* GOLFE PERSIQUE. (*D. J.*)

MER BLANCHE, (*Géog.*) *Voyez* au *mot* BLANCHE. (*D. J.*)

MER BLEUE, (*Géog.*) en latin moderne, *lacus Cæſius*, dans la langue du pays, *Arallnov*, c'eſt un grand lac d'eau ſalée, dans le pays auquel il donne ſon nom d'*Arall*, & qui fait partie du pays de Khowareſme, ou Mawaralnahar, province montueuſe, ſablonneuſe, généralement ſtérile, mais ayant en pluſieurs endroits des paturages excellens pour les troupeaux : elle tire ſon nom du lac.

Ce lac qui ſépare le pays d'Arall des provinces orientales de Khowareſme, eſt un des plus grands lacs de l'Aſie ſeptentrionale. Il a plus de 30 milles géographiques, ou 40 lieues en longueur du nord au ſud, environ la moitié en largeur de l'eſt à l'oueſt, & plus de quatre-vingt lieues d'Allemagne de tour. Ses eaux ſont extrêmement ſalées. Il reçoit toutes les eaux de la riviere de Sirt, celles de Keſell, & d'autres rivieres moins importantes; cependant il ne s'éleve point au-deſſus de ſes rives ordinaires, & l'on ne connoît aucun canal apparent par où ſes eaux puiſſent s'écouler.

Les Kara-Kalpacks, qui occupent le bord ſeptentrional du lac d'Arall, conduiſent en été les eaux de ce lac par le moyen de certaines rigoles, dans les plaines ſablonneuſes d'alentour; & l'humidité de l'eau venant à s'exhaler peu à peu par la chaleur du ſoleil, laiſſe à la fin toute la ſurface de ces plaines couvertes d'une croute d'un beau ſel cryſtaliſé, où chacun en va prendre ſa proviſion de l'année, pour les beſoins de ſon ménage. (*D. J.*)

MER DU BRESIL, (*Géog.*) partie de l'Océan ſur la côte du Breſil, le long de la côte orientale de l'Amérique, entre l'embouchure de l'Amazonne & celle de la riviere de la Plata. (*D. J.*)

MER CARPATHIENNE, (*Géog.*) *Carpatium mare*, partie de la *mer* Méditerranée, entre l'Egypte & l'île de Rhodes; elle avoit pris ſon nom de l'île de Scarpanto, que les Grecs nommoient *Carpathos*, & les Latins *Carpathus*. Elle a au nord la *mer* Icarienne, au midi celle d'Egypte, & au couchant celle de Candie & d'Afrique.

MER CASPIENNE, (*Géog.*) *Voyez* CASPIENNE. Je n'ajoûterai que quelques lignes. Les anciens ont connu cette *mer*, mais fort mal; cependant Hérodote, *liv. I. chap. 203.* avoit très-bien remarqué qu'elle n'a aucune communication viſible avec les autres, & on en eſt revenu au ſentiment d'Hérodote.

Pierre-le-Grand a fait faire une carte exacte de cette *mer* par des pilotes également habiles & hardis. M. Charles Van-verden a dreſſé cette carte, & M. de Liſle l'a réduite au méridien d'Aſtracan. Il n'y a point de gouffre dans la *mer Caſpienne*, mais elle ſe décharge à ſa partie orientale dans une autre petite *mer* de 15 lieues d'étendue. L'eau de cette derniere *mer* eſt d'une ſi grande ſalure, que les poiſſons de la *mer Caſpienne* qui y entrent meurent peu de tems après. Cette *mer* n'a ni flux ni reflux, & ce ne ſont que les vents qui la font monter ou baiſſer ſur l'une ou l'autre côte : l'unique bon port qui ſoit ſur cette *mer*, eſt le port de Manguſlave, ſur la côte orientale au pays de Kovareſme, au nord de l'embouchure de l'Aum: ce port eſt entre les mains des Tartares, qui n'en font point d'uſage. (*D. J.*)

MER DE DANEMARK, (*Géogr.*) On appelle ainſi la *mer* qui s'étend depuis l'Océan juſqu'à la *mer* Baltique, dont elle eſt en quelque façon le veſtibule, entre la Norwege au nord, la Suede à l'orient, le Jutland au midi & au couchant. (*D. J.*)

MER D'ESPAGNE, (*Géogr.*) partie de la Méditerranée, le long de l'Eſpagne, depuis le cap de Creuze au pié des Pyrenées, juſqu'au détroit de Gibraltar. (*D. J.*)

MER ÉGÉE, *Ægæum mare*, (*Géog. anc.*) cette partie de la Méditerranée que nous appellons *Archipel*, & qui s'étend entre la Turquie européenne & la Natolie, depuis le détroit des Dardanelles juſqu'à l'île de Candie. Cette *mer* a été nommée *Ægæum*, c'eſt-à-dire, *fluctuoſum*, *procelloſum*, à cauſe qu'au moindre vent ſes flots bondiſſent comme des chevres. Les Grecs ont appellé αἶγας, *cheyres*, ces flots écu-

mans dont la *mer* eſt toute couverte dans un gros tems. Nous les appellons de même des *moutons*, & nous diſons que la *mer* moutonne, quand elle eſt tourmentée par la tempête. Pluſieurs îles de la *mer Egée* tiroient leur nom de la même cauſe, comme celle qu'on appelloit *Ægea*, aujourd'hui *les Fournis*, entre Nicaria & Samos. (*D. J.*)

MER DE FRANCE, (*Géog.*) On appelle proprement ainſi la partie de l'Océan qui lave les côtes de France, depuis le cap de S. Mahé en Bretagne, juſqu'aux côtes d'Eſpagne, où commence la *mer* de Biſcaye; mais quand on dit les *mers* de France, on entend depuis Bayonne juſqu'à Dunkerque ſur l'Océan, toutes les côtes de Provence & de Languedoc ſur la Méditerranée, dans le golfe de Lyon. (*D. J.*)

MER DE GRECE, (*Géog.*) partie de la Méditerranée, le long des côtes de la Grece & de la Morée, depuis les îles de Sainte Maure, de Céphalonie, & de Zante, juſqu'à l'île de Cérigo. La côte orientale de la Grece eſt de la *mer* qu'on nomme *Archipel*. (*D. J.*)

MER DE GROENLAND, (*Géog.*) partie de l'Océan, ſur la côte des terres arctiques. La partie orientale du *Groenland*, que cette mer baigne, eſt devenue inacceſſible par les glaces qui s'y ſont accumulées avec le tems. Il y avoit autrefois ſur cette côte, une colonie danoiſe qui a long-tems ſubſiſté; mais qu'on a été obligé d'abandonner depuis deux ſiecles, faute d'avoir pu en approcher. (*D. J.*)

MER D'IÉMEN, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes de l'Arabie heureuſe, entre la *mer* Rouge & le golfe d'Ormus. (*D. J.*)

MER DES INDES, (*Géog.*) partie de l'Océan, le long des côtes méridionales de l'Aſie, depuis la Perſe juſqu'au golfe de Siam; paſſé lequel commence l'Océan oriental qui coule le long de la Cochinchine, du Tonquin, & de la Chine. (*D. J.*)

MER IONIENNE, (*Géog.*) Ce devroit être la *mer* qui lave les côtes d'Ionie dans l'Aſie mineure. Mais le caprice de quelques géographes a voulu que l'on donnât très-improprement ce nom à la partie de la *mer* Méditerranée qui eſt entre la Grece, la Sicile, & la Calabre. Cependant nos navigateurs ont rejetté ce mot, & diſent *la mer de Grece*, *la mer de Sicile*, *la mer de Calabre*, &c. (*D. J.*)

MER DE MARMORA, (*Géog.*) nom moderne de la Propontide des anciens. *Voyez* PROPONTIDE. (*D. J.*)

MER MÉDITERRANÉE, (*Géog.*) grande *mer* entre l'Europe, l'Aſie & l'Afrique. Elle communique à l'Océan par le détroit de Gibraltar. Elle eſt ſéparée de la *mer* rouge par l'iſthme de Suez, & de la *mer* de Marmora par le détroit des Dardanelles. Elle contient pluſieurs grands golfes. Les principaux ſont le golfe de Lyon, le golfe Adriatique, l'Archipel & le golfe de Barbarie. Elle renferme trois grandes preſqu'îles: ſavoir l'Italie, la Grece & la Natolie. Ses principales îles ſont Sicile, Sardaigne, Corſe, Majorque, Minorque, Malthe, Corfou, Céphalonie, Zante & Candie, outre cette multitude d'autres îles qui ſont compriſes dans la partie de cette *mer* qu'on appelle *Archipel*.

La meilleure carte de la *Méditerranée* que nous ayons, a été donnée par M. Guillaume de Liſle. Cette *mer* ſi connue de tout tems par les nations les plus ſavantes, toujours couverte de leurs vaiſſeaux, traverſée de tous les ſens poſſibles par une infinité de navigateurs, s'eſt trouvée n'avoir que 860 lieues d'occident en orient, au lieu de 1160 qu'on lui donnoit; & c'eſt ce que M. de Liſle a rectifié par des obſervations aſtonomiques. Cependant non content de ces obſervations aſtronomiques, dont on vouloit ſe défier, il entreprit, pour ne laiſſer aucun doute, de meſurer toute cette *mer* en détail & par parties, ſans employer ces obſervations, mais ſeulement les portulans & les journaux des pilotes, tant des routes faites de cap en cap, en ſuivant les terres, que de celles qui traverſoient d'un bout à l'autre; & tout cela évalué avec toutes les précautions néceſſaires, réduit & mis enſemble, s'eſt accordé à donner à la *Méditerranée* la même étendue que les obſervations aſtronomiques dont on vouloit ſe défier. (*D. J.*)

MER MORTE, (*Géog.*) *ou* MER DE SEL, *ou* mieux encore, LAC ASPHALTIDE, grand lac de la Paleſtine à l'embouchure du Jourdain. Sa longueur du N. au S. eſt d'environ 70 milles anglois, & ſa largeur d'environ 18 milles. Le Jourdain & l'Arnon ſe jettoient dedans & s'y perdoient. On peut conſulter ſur ce lac, le P. Nau jéſuite, dans ſon *voyage de la Terre-ſainte*. (*D. J.*)

MER NOIRE, (*Géog.*) *ou* MER MAJEURE, connue des anciens ſous le nom de Pont-Euxin. *Voyez* PONT-EUXIN.

Grande *mer* d'Aſie, entre la Tartarie au nord, la Mingrélie, l'Imirete, le Guriel & quelques provinces de l'ancienne Colchide, que poſſede aujourd'hui le turc. Elle a à l'orient la Natolie, au midi la Bulgarie, & la Romanie au couchant.

Cette *mer* reçoit pluſieurs grands fleuves; ſavoir le Danube, le Boryſthene, le Don, le Phaſe, le Caſalmac, l'Aitocza & la Zagarie.

Elle communique à la Propontide, autrement *mer* de Marmora, par le détroit de Conſtantinople, nommé le *canal de la mer Noire*, & par cette *mer*, avec l'Archipel. Elle communique encore par le détroit de Caffa, avec le Palus Méotide, qui eſt une *mer* formée par le concours des eaux de la *mer Noire* & du Don.

Les peuples qui habitent les bords de cette *mer*, ſont ou ſujets, ou tributaires de l'empire ottoman.

Le canal de la *mer Noire*, ou le boſphore de Thrace, comme diſoient les anciens, a 16 milles & demi de longueur; commence à la pointe du ſerrail de Conſtantinople, & finit vers la colonne de Pompée. Hérodote, Polybe & Strabon, lui donnent 120 ſtades d'étendue, leſquelles reviennent à 15 milles. Ils fixent le commencement de ce canal, entre Bizance & Chalcédoine, & le font terminer au temple de Jupiter, où eſt préſentement le nouveau château d'Aſie; mais cette différente maniere de meſurer le canal eſt arbitraire & revient au même calcul.

Sa largeur, aux nouveaux châteaux où étoient autrefois les temples de Jupiter & de Sérapis, eſt depuis un mille juſqu'à deux. Son cours eſt ſi rapide entre les deux châteaux, qu'avec un vent du nord il n'y a point de bâtimens qui s'y puiſſent arrêter, & qu'il faut un vent oppoſé aux courans, pour les pouvoir remonter; cependant la viteſſe des eaux diminue ſi ſenſiblement, que l'on monte & que l'on deſcend ſans peine, lorſque les vents ne ſont pas violens.

Indépendamment des vents, il y a des courans fort ſinguliers dans le canal de la *mer Noire*; le plus ſenſible eſt celui qui en parcourt la longueur, depuis l'embouchure de la *mer Noire*, juſqu'à la *mer* de Marmora, qui comme on ſait, eſt la Propontide des anciens. M. le comte de Marſigli y a obſervé de petits courans, qui permettent aux batteaux de monter, tandis que d'autres batteaux deſcendent à la faveur du grand courant. Cependant cette diverſité de courans ne doit point paroître merveilleuſe, parce qu'on conçoit aiſément qu'un cap trop avancé, doit faire reculer les eaux qui ſe préſentent dans une certaine direction; mais il eſt difficile de rendre raiſon d'un autre courant caché, que nous appel-

lerons *courant inférieur*, lequel dans un endroit du grand canal, roule ſes eaux dans une direction contraire au courant qui lui eſt ſupérieur, comme le prouvent les filets des pêcheurs. Procope de Céſarée, M. Gilles, M. le comte de Marſigli & M. de Tournefort, en ont fait l'obſervation.

Il n'eſt pas plus aiſé d'expliquer pourquoi le canal vuide ſi peu d'eau, ſans que la *mer Noire* qui en reçoit une ſi prodigieuſe quantité, en devienne plus grande. Cette *mer* reçoit plus de rivieres que la Méditerranée; les plus grandes de l'Europe y tombent par le moyen du Danube, dans lequel ſe dégorgent celles de Suabe, de Franconie, de Baviere, d'Autriche, d'Hongrie, de Moravie, de Carinthie, de Croatie, de Boſnie, de Servie, de Tranſylvanie, de Valaquie; celles de la Ruſſie-noire & de la Podolie, ſe rendent dans la même *mer*, par le moyen du Nieſter; celles des parties méridionales & orientales de la Pologne, de la Moſcovie ſeptentrionale, & du pays des Coſaques, y entrent par le Nieper ou Boryſthene; le Tanaïs & le Coper ne paſſent-ils pas dans la *mer Noire*, par le Boſphore Cimmérien? les rivieres de la Mingrelie, dont le Phaſe eſt la principale, ſe jettent auſſi dans la *mer Noire*, de même que le Caſalmac, le Sangaris & les autres fleuves de l'Aſie-mineure, qui ont leur cours vers le nord: néanmoins le Boſphore de Thrace n'eſt comparable à aucune des rivieres dont on vient de parler. Il eſt certain d'ailleurs que la *mer Noire* ne groſſit pas, quoiqu'en bonne phyſique, un réſervoir augmente quand ſa décharge ne répond pas à la quantité d'eau qu'il reçoit. Il faut que la *mer Noire*, indépendamment de ſon évaporation par le ſoleil, ſe vuide & par des canaux ſouterrains qui traverſent peut-être l'Aſie & l'Europe, & par la dépenſe continuelle de ſes eaux, leſquelles s'évaporent en partie, en partie s'abreuvent dans la terre, & s'écoulent bien loin des côtes.

Quelque rapide que ſoit le cours des eaux dans le canal de la *mer Noire*, elles n'ont pas laiſſé de ſe geler dans les plus grands hivers. Zonare aſſure qu'il y en eut un ſi rude ſous Conſtantin Copronime, que l'on paſſoit à pié ſur la glace, de Conſtantinople à Scutari; la glace ſoutenoit même les charrettes. Ce fut bien autre choſe en 401, ſous l'empire d'Arcadius: la *mer Noire* fut gelée pendant 20 jours; & quand la glace fut rompue, on en voyoit paſſer devant Conſtantinople des monceaux effroyables.

D'un autre côté, quoi qu'en aient dit les anciens, & quoi que penſent les Turcs de cette *mer*, qu'ils ont nommée *Noire*, elle n'a rien de noir que le nom; les vents n'y ſouflent pas avec plus de furie, & les orages n'y ſont guere plus fréquens que ſur les autres *mers*. Il faut cependant pardonner les exagérations aux poëtes anciens, & ſur-tout aux chagrins d'Ovide; mais le ſable de la *mer Noire* eſt de même couleur que celui de la *mer* Blanche, & ſes eaux ſont auſſi claires: en un mot, ſi les côtes de cette *mer*, qui paſſent pour fort dangereuſes, paroiſſent ſombres de loin, ce ſont les bois qui les couvrent, ou le grand éloignement qui leur donnent le coup d'œil noirâtre.

Valerius Flaccus, qui a décrit poétiquement le voyage des Argonautes, aſſure que le ciel de la *mer Noire* eſt toujours brouillé, & qu'on n'y voit jamais de tems bien formé; mais nos navigateurs qui ont couru cette *mer*, démentent hautement ce fameux poëte latin.

On voyage tout auſſi ſûrement ſur la *mer Noire*, que dans les autres *mers*, ſi les vaiſſeaux ſont conduits par de bons pilotes. Les Grecs & les Turcs ne ſont guere plus habiles que Tiphys & Nauplius, qui conduiſirent Jaſon, Hercule, Théſée & les autres héros de la Grece, juſques ſur les côtes de la Colchide, la Mingrelie de nos jours.

On voit par la route qu'Apollonius de Rhodes leur fit tenir, que toute leur ſcience aboutiſſoit, ſuivant le conſeil de Phinée, ce roi de Thrace qui étoit aveugle, à éviter les écueils qui ſe trouvent ſur la côte méridionale de la *mer Noire*, ſans oſer pourtant ſe mettre au large; c'eſt-à-dire, qu'il falloit n'y paſſer que dans le tems calme. Les Grecs & les Turcs ont preſque les mêmes maximes. Ils n'ont pas l'uſage des cartes marines, & ſachant à peine qu'une des pointes de la bouſole ſe tourne vers le nord; ils perdent la tête dès qu'ils perdent les terres de vûe. Enfin, ceux qui ont le plus d'expérience parmi eux, au lieu de compter par les rhumbs de vent, paſſent pour fort habiles lorſqu'ils ſavent que pour aller à Caffa, il faut prendre à main gauche en ſortant du canal de la *mer Noire;* que pour aller à Trébizonde, il faut ſe détourner à droite. A l'égard de la manœuvre, ils l'ignorent tout-à-fait, leur ſeule ſcience conſiſte à ramer.

On a beau dire que les vagues de la *mer Noire* ſont courtes, & par conſéquent violentes, il eſt certain qu'elles ſont plus étendues & moins coupées que celles de la *mer* Blanche, laquelle eſt partagée par une infinité de canaux qui ſont entre les îles. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ceux qui navigent ſur la *mer Noire*, c'eſt qu'elle a peu de bons ports, & que la plûpart de ſes rades ſont découvertes; mais ces ports ſeroient inutiles à des pilotes qui, dans une tempête, n'auroient pas l'adreſſe de s'y retirer.

Pour aſſurer la navigation de cette *mer*, toute autre nation que les Turcs formeroit de bons pilotes, repareroit les ports, y bâtiroit des moles, y établiroit des magaſins; mais leur eſprit n'eſt pas tourné de ce côté là. Les Génois n'avoient pas manqué de prendre toutes ces précautions, lors de la décadence de l'empire des Grecs, & lorſqu'ils faiſoient tout le commerce de la *mer Noire*, après en avoir occupé les meilleures places. Mahomet les en chaſſa, & depuis ce tems-là les Turcs ayant tout laiſſé ruiner par leur négligence, n'ont jamais voulu permettre aux Francs d'y naviger, quelques avantages qu'on leur ait propoſé pour en obtenir la permiſſion.

Les côtes de la *mer Noire* fourniſſent abondamment tout ce qu'il faut pour remplir les arſenaux, les magaſins & les ports du grand-ſeigneur. Comme elles ſont couvertes de forêts & de villages, les habitans ſont obligés de couper des bois & de les ſcier. Quelques-uns travaillent aux clous, les autres aux voiles, aux cordes & agrès néceſſaires pour les félouques, caïques & ſaïques de ſa hauteſſe. C'eſt même de-là que les ſultans ont tiré leurs plus puiſſantes flottes, dans le tems de leurs conquêtes; & rien ne ſeroit plus aiſé que de rétablir leur marine. Le pays eſt fertile, il abonde en vivres, comme blé, riz, viande, beurre, fromages, & les gens y vivent très-ſobrement. (*D. J.*)

MER DU NORD, (*Géog.*) on appelle ainſi la partie de *mer* qui lave les côtes orientales de l'Amérique, depuis la ligne équinoxiale au midi, juſqu'à la *mer* glaciale au ſeptentrion. Le golfe du Mexique fait partie de cette *mer*. Elle comprend un grand nombre d'îles: Terre-Neuve, les Açores, les Lucayes, Cuba, S. Domingue, la Jamaïque & les Antilles, ſont les principales.

On appelle auſſi *mer du nord*, la partie de l'Océan qui eſt entre l'Iſlande & la Norwege. (*D. J.*)

MER ROUGE, (*Géog.*) *Oceanus ruber* dans Horace; golfe de l'Océan méridional, qui ſépare l'Afrique de l'Aſie, & s'engage dans les terres entre la côte d'Abeck, l'Egypte & l'Arabie, depuis le dé-

troit de Babel-Mandel, juſqu'à l'iſthme de Suez.

Les anciens l'ont nommé *ſinus Arabicus*, le golfe d'Arabie, parce que les Arabes en ont occupé les deux côtés. L'Ecriture-ſainte l'appelle la *mer du ſuph*, c'eſt-à-dire la *mer du jonc*, à cauſe de la grande quantité de joncs, ou de mouſſe de *mer*, qui ſe trouve dans ſon fonds & ſur ſes bords. Les Turcs la nomment la *mer de Suez*, & plus communément la *mer de la Meque*, parce que cette ville, pour laquelle ils ont une ſinguliere vénération, eſt ſituée près de cette *mer*.

On eſt en peine de ſavoir d'où vient ce nom de *mer rouge*. Pline *liv. VI. c. 28*, Strabon *liv. XVI. pag. 520*, & Quinte-Curſe *liv. X.* avancent, ſans aucune preuve, qu'on nomma cette *mer Rouge*, en grec *Erythrea*, d'un certain roi Erythros qui regna dans l'Arabie. Les modernes ont à leur tour cherché pluſieurs étymologies de ce nom dont les plus ſavantes ſont apparemment les moins vraies. Il en eſt de cette *mer*, comme de la *mer* Blanche, la *mer* Bleue, la *mer* Noire, la *mer* Vermeille, la *mer* Verte, *&c.* le haſard, la fantaiſie, ou quelque événement particulier, a produit ces noms bizarres, qui ont enſuite fourni matiere à l'érudition des critiques.

Il eſt plus important de remarquer que l'on a quelquefois étendu le nom de *mer Rouge* au ſein Perſique & à la *mer* des Indes; faute de cette attention, les interpretes ont repris fort mal-à-propos, pluſieurs endroits des anciens auteurs qu'ils n'ont pas entendus.

M. de Liſle place la ſituation de la *mer Rouge*, ſelon ſa longueur, à 51 degrés du méridien de Paris. Abulféda a donné la deſcription la plus détaillée & la plus exacte de cette *mer*, qu'il nomme *mer de Kolſum*, parce que cette ville eſt ſituée à l'extrémité de ſa côte ſeptentrionale, ſous le *23. 45. de latitude.*

Tout le monde ſait le fameux miracle du paſſage de la *mer rouge*, lorſque le Seigneur ouvrit cette *mer*, la deſſécha, & y fit paſſer à pié ſec les Iſraélites, au nombre de ſix cent mille hommes, ſans compter les vieillards, les femmes & les enfans.

Divers critiques, verſés dans la connoiſſance du génie des langues orientales, ont cru pouvoir interpréter ſimplement le texte de l'Ecriture, quelque formel qu'il paroiſſe. Ils ont dit que Moïſe, qui avoit été long-tems ſur la *mer Rouge* dans le pays de Madian, ayant obſervé qu'elle avoit ſon flux & reflux reglé comme l'Océan, avoit ſagement profité du tems du reflux, pour faire paſſer le peuple hébreu; & que les Egyptiens qui ignoroient la nature de cette *mer*, s'y étant témérairement engagés dans le tems du flux, furent enveloppés dans ſes eaux, & périrent tous, comme dit l'hiſtorien ſacré. C'eſt du moins ainſi que les prêtres de Memphis le racontoient, au rapport d'Artapane, *apud* Euſeb. *præpar. liv. IV. c. xvij.*

Joſephe dans ſes *antiq. liv. II. ch. dernier*, après avoir rapporté l'hiſtoire du paſſage de la *mer rouge*, telle que Moïſe l'a racontée, ajoute qu'on ne doit pas regarder ce fait comme impoſſible, parce que Dieu peut avoir ouvert un paſſage aux Hébreux, à travers les eaux de cette *mer*, comme il en ouvrit un, long-tems après, aux Macédoniens conduits par Alexandre, lorſqu'ils paſſerent la *mer* de Pamphilie. Or les hiſtoriens qui ont parlé de ce paſſage des Macédoniens, diſent qu'ils entrerent dans la *mer*, & en cotoyerent les bords, en marchant tout le jour dans l'eau juſqu'à la ceinture. Arrien *lib. I. de exped. Alexandri*, remarque qu'on n'y ſauroit paſſer quand le vent du midi ſoufle; mais que le vent s'étant changé tout-à-coup, donna aux ſoldats le moyen d'y paſſer ſans péril. C'eſt peut-être la réflexion de Joſephe qui a fait croire à quelques anciens, & à divers modernes, à S. Thomas par exemple, à Toſtat, à Grotius, à Paul de Burgos, à Génébrad, à Vatable & à plus d'un rabin, que les Iſraélites ne paſſerent pas la *mer Rouge* d'un bord à l'autre; mais ſeulement qu'ils la cotoyerent, & remonterent pendant le flux, de l'endroit où ils étoient à un autre endroit un peu plus haut, en faiſant comme un demi-cercle dans la *mer*.

On ne manque pas de ſavans qui ſe ſont attachés à refuter cette opinion. *Voyez* les principaux commentateurs de l'Ecriture *ſur l'Exode, ch. xiv. Voyez* en particulier la diſſertation de M. Leclerc, & celle de dom Calmet, ſur le paſſage de la *mer Rouge*. (*D. J.*)

MER DE SICILE, (*Géog.*) quoique ce nom convienne à toute la *mer* dont la Sicile eſt environnée, on le donne principalement à celle qui eſt à l'orient & au midi, juſqu'à l'île de Malthe. (*D. J.*)

MER DU SUD, (*Géog.*) vaſte partie de l'Océan, entre l'Amérique & l'Aſie. Elle a été découverte le 25 Septembre 1513, par Vaſco Nulles de Balboa, eſpagnol. Comme la premiere fois que les Eſpagnols la navigerent, ils partoient d'Eſpagne pour le Pérou, & que par conſéquent cette *mer* étoit au ſud à leur égard, ils l'appellerent *mer du Sud*. Ils l'ont auſſi nommée la *mer Pacifique*, à cauſe des grands calmes qui y regnent en certains tems & en certains parages.

Elle a un grand golfe que l'on appelle la *mer Vermeille*. Le golfe de Kamtzchatka peut être auſſi conſidéré comme faiſant partie de cette *mer*, ſur-tout ſi on l'étend juſqu'au Japon & à la Chine, & que l'on y comprenne l'Océan oriental, les Philippines, *&c.*

La *mer du Sud* communique à l'Océan qui lave les côtes de l'Europe, 1°. par la *mer* des Indes, au midi de l'Afrique & de l'Aſie; 2°. par la *mer* Glaciale, au nord de l'Aſie & de l'Europe; 3°. par le détroit de Magellan; 4°. par le midi des îles qui ſont au midi de ce détroit; 5°. enfin, il peut ſe faire qu'il y ait au nord de l'Amérique, par la baie de Hudſon & par celle de Baffin, un paſſage vers cette *mer*.

Il y a long-tems qu'on tâche de découvrir le paſſage de la *mer* du nord à celle du ſud par le nord-oueſt. Les Eſpagnols inſtruits des tentatives fréquentes que les Anglois avoient déjà faites dans le xvj. ſiecle, en furent alarmés, & prirent la réſolution de le chercher eux-mêmes par la *mer du Sud*, dans la vûe que s'il s'y en trouvoit effectivement un, de le fortifier ſi bien qu'ils en demeuraſſent les maîtres. Ils équiperent pour cet effet quatre vaiſſeaux de guerre qu'ils mirent en *mer* le 3 Août 1640 au port de Callao, ſous la conduite de Barthelemi de Fuente, alors amiral de la nouvelle Eſpagne. Cet homme célebre n'a pas trouvé le paſſage qu'il cherchoit; mais les autres découvertes qu'il fit, jointes à celles des Ruſſes en 1731, nous donnent la connoiſſance de preſque toute la partie ſeptentrionale de la *mer du Sud*, & le dénouement de la difficulté ſur la maniere dont le nord de l'Amérique a pû être peuplé, rien n'étant plus aiſé que de franchir le détroit qui la ſépare de l'Aſie, du moins dans les tems de glaces où ce détroit eſt gelé.

Cependant les Anglois n'ont point encore abandonné l'eſpérance de trouver le paſſage à la *mer du Sud* par le nord-oueſt, & c'eſt un objet ſur lequel le parlement a tâché d'encourager les recherches. Il promit par un acte paſſé en 1745 une récompenſe magnifique aux navigateurs de la Grande-Bretagne qui en feroient la découverte. Ceux qui propoſeront des vûes ſur cette matiere, ſont dans le cas d'obtenir une gratification, quand même leurs ouvertures n'auroient pas les degrés d'utilité qui ſont

ſpécifiés

ſpécifiés dans l'acte. Il ſuffit que leur ſyſtème puiſſe être de quelque avantage au public, pour que les commiſſaires ayent le droit de leur aſſigner une récompenſe proportionnée au mérite de leur travail.

MER DE TIBÉRIADE, (*Géog.*) & dans S. Matthieu, c. iv. ℣. 18. *mer de Galilée*, à cauſe que la Galilée l'enveloppoit du côté du nord & de l'orient. On la nomme encore *lac de Génézareth*, ou de *Génézar*. Ce n'eſt en effet qu'un petit lac auquel Joſeph, *de bello judaïc. l. III. c. xviij.* donne environ douze milles de longueur, & deux de largeur; ſon eau étoit fort poiſſonneuſe. S. Pierre, S. André, S. Jacques, & S. Jean, qui étoient pêcheurs, exerçoient leur métier ſur ce lac. Notre Seigneur y étoit ſouvent, Matth. *xv.* 29. Marc, *j.* 16. Jean, *vj.* 1. Luc, *vj.* Le Jourdain entroit dans ce lac, & en ſortoit enſuite; mais il alloit ſe perdre dans le lac Aſphaltide.

MER DE TOSCANE, (*Géog.*) partie de la *mer* Méditerranée, le long des côtes occidentales d'Italie, depuis la riviere de Gènes juſqu'au royaume de Naples. Elle baigne les états du grand-duc, & l'état du ſaint ſiége de ce côté-là. On y trouve l'île d'Elbe & quelques autres.

MER VERMEILLE, (*Géog.*) grand golfe de l'Amérique ſeptentrionale dans la *mer* du Sud, au midi occidental du nouveau Mexique, au couchant de la nouvelle Eſpagne, & au couchant ſeptentrional de la preſqu'île de Californie. M. de Liſle & le P. Kino, jéſuite, qui a fait le tour de cette *mer*, en ont donné la carte.

MER VERTE, (*Géog.*) les Géographes orientaux appellent ainſi la *mer* qui baigne les côtes de Perſe & celles d'Arabie.

MER DE ZABACHE, (*Géog.*) nom moderne de la *mer*, que les anciens ont appellée *Palus méotide*. *Voyez ce mot.* (*D. J.*)

MÉRA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar, dont la feuille eſt ſemblable à celle de l'olivier. Son bois eſt très-dur, le cœur en eſt jaune, il n'a aucune odeur.

MÉRAN, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne, dans le Tirol, capitale de l'Eſtchland, ſur le bord de l'Adige, à 5 lieues N. O. de Bolzano. *Long. 28. 28. lat. 46. 35.*

MÉRAGUE *ou* MÉRAGA, (*Géog.*) ville de Perſe dans l'Azerbiane, renommée par l'excellence des fruits de ſon terroir. *Long. 79. 3. lat. 37. 40.*

MERCANTILLE, adj. (*Comm.*) ce qui a rapport à la profeſſion de marchand. Ainſi on dit qu'un homme eſt de profeſſion *mercantille*, pour exprimer qu'il ſe mêle de marchandiſe & de commerce. On dit auſſi arithmétique *mercantille*, pour diſtinguer celle qui n'eſt propre qu'aux marchands, d'avec celle des géometres, algébriſtes, &c. *Diction. du Comm.*

MERCANTILLEMENT, adv. (*Comm.*) ſe dit d'une maniere mercantille. On l'emploie en ce ſens dans le commerce. Il parle, il écrit, il s'exprime *mercantillement*, pour dire qu'il s'exprime ſelon les maximes, les uſages & avec les termes affectés aux négocians. *Dict. du Comm.*

MERCANTISTE, ſ. m. (*Comm.*) terme dont on ſe ſert quelquefois pour ſignifier un marchand. *Voyez* MARCHAND.

MERCANTORISTE, adj. (*Comm.*) il ſe dit de la maniere de parler d'un marchand. Ce ſtyle eſt *mercantoriſte*, c'eſt-à-dire, plein d'expreſſions familieres & affectées aux marchands. *Dict. de Comm.*

MERCELOT *ou* MERCEROT, ſ. m. (*Comm*) petit mercier qui étale aux foires de village, ou qui porte à la campagne une balle ou panier de menue mercerie ſur ſon dos, ou dans les rues de Paris une manette pendue à ſon cou & remplie de peignes, couteaux, ciſeaux, ſifflets & autres petites marchandiſes ou jouets d'enfans, qui ſe vendent à bon marché. *Dict. de Comm.*

MERCENAIRE, ſ. m. (*Gramm.*) s'il eſt pris comme une modification de l'ame, il ſignifie un caractere inſpiré par un intérêt ſordide, ſoit dans les mêmes ſens qu'on dit des actions, des diſcours, des amitiés, des amours *mercenaires*.

Mercenaire ſe dit de tout homme dont on paye le travail. Il y a dans l'état des métiers qui ſembleroient ne devoir jamais être *mercenaires*; ce ſont ceux que récompenſe la gloire ou même la conſidération.

Machiavel prétend que les peuples ſont corrompus ſans reſſource quand ils ſont obligés d'entretenir des ſoldats *mercenaires*. Il eſt poſſible que les grands états s'en paſſent. Avant François I. il n'y avoit point eu en France des corps armés & ſtipendiés en tout tems. Si le citoyen ne veut pas être opprimé, il faut qu'il ſoit toujours en état de défendre lui-même ſes biens & ſa liberté. Depuis un ſiecle les troupes *mercenaires* ont été augmentées à un excès dont l'hiſtoire ne donne pas d'idée. Cet excès ruine les peuples & les princes, il entretient en Europe entre les puiſſances une défiance qui fait plus entreprendre de guerres que l'ambition, & ce ne ſont pas là les plus grands inconveniens du grand nombre des troupes *mercenaires*.

MERCERIE, ſ. f. (*Comm.*) commerce de preſque toutes ſortes de marchandiſes. Un mercier eſt marchand de tout & faiſeur de rien. Ce corps eſt très-nombreux; c'eſt le troiſieme des ſix corps marchands: il a été établi en 1407, par Charles VI.

MERCEZ, (*Géogr.*) riviere des Pays-bas dans le Brabant. Elle prend ſa ſource dans le comté de Hockſtratten, & ſe perd dans la mer vis-à-vis l'île d'Overelakée.

MERCIER, ſ. m. (*Gramm. Comm.*) marchand qui ne fait rien & qui vend de tout. *Voyez l'article* MERCERIE.

MERCIE, (*Géog.*) grande contrée d'Angleterre, qui eut anciennement le titre de royaume. Il porta d'abord le nom de *Middel-Angles*, c'eſt-à-dire *Anglois mitoyens*. Crida, le premier de ſes rois, fut couronné en 584.

Le royaume de *Mercie* étoit borné au nord par l'Humber, qui le ſéparoit du Northumberland. Il s'étendoit du côté du couchant juſqu'à la Saverne, au-delà de laquelle étoient les Bretons, ou Gallois. Du côté du midi, la Tamiſe le ſéparoit des trois royaumes ſaxons, de Kent, de Suſſex & de Weſſex; ainſi la *Mercie* étoit gardée de trois côtés par trois grandes rivieres qui ſe jettoient dans la mer, & elles ſervoient comme de bornes à tous les autres royaumes par quelqu'un de ſes côtés; c'eſt ce qui lui fit donner le nom de *Mercie*, du mot ſaxon *merck*, qui ſignifie *borne*.

On comptoit entre les principales villes de la *Mercie*, Lincoln, Nottinghan, Warwick, Leiceſter, Coventry, Lichfield, Northampton, Worceſter, Gloceſter, Darby, Cheſter, Shrewsbury, Stafford, Oxford & Briſtol.

Ce royaume le plus beau & le plus conſidérable de l'heptarchie, ſubſiſta ſous dix-ſept rois, juſqu'en 827, qu'Ecbert en fit la conquête.

MERCŒUR, (*Géog.*) en latin moderne *Mercorium*, petite ville de France en Auvergne, avec titre de duché érigé en 1569 par Charles IX. en faveur de Nicolas de Lorraine. M. le prince de Conti en eſt aujourd'hui le ſeigneur. *Mercœur* eſt ſitué au pié des montagnes près d'Ardes, à 8 lieues de Clermont. *Long.* 20. 45. *lat.* 45. 46. (*D. J.*)

MERCREDI, ſ. m. (*Chron. & Aſtrol.*) eſt le quatrieme jour de la ſemaine chrétienne, & le cinquieme de la ſemaine des Juifs. Il étoit conſacré à Mer-

cure chez les payens ; c'eſt de-là que lui eſt venu ſon nom *dies Mercurii*. Dans l'Egliſe on l'appelle *feria quarta*.

MERCREDI DES CENDRES, (*Hiſt. eccl.*) c'eſt le premier jour du carême. On croit qu'il a été ainſi appellé de la coutume qu'avoient les pénitens dans les premiers ſiecles de ſe préſenter ce jour-là à la porte de l'égliſe revêtus de cilices & couverts de cendres. Aujourd'hui dans l'égliſe romaine, le célébrant, après avoir recité les pſeaumes pénitentiaux & quelques oraiſons qui ont rapport à la pénitence, benit des cendres, & en impoſe ſur la tête du clergé & du peuple qui les reçoit à genoux; & à chaque perſonne à laquelle il en donne, il dit ces paroles bien vraies : *memento homo quia pulvis es & in pulverem reverteris.*

MERCURE, ſ. m. ☿, *en Aſtronomie*, eſt la plus petite des planetes inférieures, & la plus proche du Soleil. *Voyez* PLANETE & SYSTEME.

La moyenne diſtance de *Mercure* au Soleil eſt à celle de notre Terre au Soleil, comme 387 eſt à 1000.

L'inclinaiſon de ſon orbite, c'eſt-à-dire, l'angle formé par le plan de ſon orbite avec le plan de l'écliptique, eſt de 6 degrés 52 minutes. Son diametre eſt à celui de la Terre, comme 3 eſt à 4 ; par conſéquent ſon globe eſt à celui de la Terre à-peu-près comme 2 eſt à 5. *Voyez* INCLINAISON, DIAMETRE, DISTANCE, *&c.*

Selon M. Newton, la chaleur & la lumiere du Soleil ſur la ſurface de *Mercure*, ſont ſept fois auſſi grandes qu'elles le ſont au fort de l'été ſur la ſurface de la Terre ; ce qui, ſuivant les expériences qu'il a faites à ce ſujet avec le thermometre, ſuffiroit pour faire bouillir l'eau. Un tel degré de chaleur doit donc rendre *Mercure* inhabitable pour des êtres de notre conſtitution; & ſi les corps qui ſont ſur ſa ſurface ne ſont pas tout en feu, il faut qu'ils ſoient d'un degré de denſité plus grand à proportion que les corps terreſtres. *Voyez* CHALEUR.

La révolution de *Mercure* au-tour du Soleil ſe fait en 87 jours & 23 heures ; c'eſt à-dire que ſon année eſt de 87 jours & 23 heures. Sa révolution diurne, ou la longueur de ſon jour n'eſt pas encore déterminée ; il n'eſt pas même certain s'il a ou s'il n'a point de mouvement au tour de ſon axe.

Nous ne ſavons pas non plus à quelle variété de tems ou de ſaiſons il peut être ſujet, parce que nous ne connoiſſons point encore l'inclinaiſon de ſon axe ſur le plan de ſon orbite. Sa denſité, & par conſéquent la gravitation des corps vers ſon centre, ne ſauroit ſe déterminer exactement ; mais le grand chaud qu'il fait ſur cette planete ne laiſſe pas douter qu'elle ne ſoit plus dure que la terre. *Voyez* GRAVITÉ & DENSITÉ, *&c.*

Mercure change de phaſes comme la Lune, ſelon ſes différentes poſitions avec le Soleil & la Terre. *Voyez* LUNE.

Il paroît plein dans ſes conjonctions ſupérieures avec le Soleil, parce qu'alors nous voyons tout l'hémiſphere illuminé ; mais dans les conjonctions inférieures, on ne voit que l'hémiſphere obſcur ; ſa lumiere va en croiſſant, comme celle de la Lune, à meſure qu'il ſe rapproche du Soleil. *Voyez* PHASE.

Quelquefois à peine offre-t-il à nos yeux une petite trace lumineuſe, parce qu'étant entre le Soleil & la Terre, il ne nous préſente qu'une fort petite partie de ſon hémiſphere éclairé. Quelquefois il eſt comme une eſpece de petite lune dans ſon croiſſant, dans ſes quartiers, *&c.* Quelquefois c'eſt une ſorte de pleine lune ; ſon diſque lumineux paroît entier ou preſque entier, parce qu'étant au-deſſus ou au delà du Soleil, il offre à nos yeux tout ſon hémiſphere ou éclairé ou du-moins preſque tout. Si l'hémiſphere ne paroît pas tout entier, c'eſt apparemment à cauſe de quelques inégalités de la planete, ou de quelques parties peu propres à réfléchir la lumiere. Si *Mercure* étoit toujours entre le Soleil & la Terre, à peine montreroit-il à nos yeux une petite partie de ſon hémiſphere éclairé. S'il étoit toujours dans une même diſtance, à droite ou à gauche, il ne paroîtroit jamais plein. S'il étoit toujours au-deſſus du Soleil, jamais on ne le verroit en forme de croiſſant, toujours il paroîtroit rond ou preſque rond, il faut donc qu'il tourne autour du Soleil ; le cercle qu'il décrit autour de cet aſtre environ en trois mois, eſt excentrique ; il eſt plus près du Soleil dans quelques-uns de ſes points, plus loin dans d'autres. Enfin *Mercure* a ſon apogée & ſon périgée, & ce qui paroît d'abord ſurprenant, c'eſt qu'il ſe montre plus petit dans ſon périgée que dans ſon apogée, quoiqu'alors il ſoit plus près de nous. La raiſon en eſt pourtant ſenſible : c'eſt que dans ſon périgée, comme il eſt entre la Terre & le Soleil, à peine préſente-t-il à nos yeux quelque partie de ſa ſurface éclairée, & que dans ſon apogée il nous la montre entiere ou preſque entiere, étant alors au-deſſus du Soleil qui ſe trouve entre la Terre & lui. *M.* FORMEY.

Le ſyſteme de Ptolomée eſt faux ; car on apperçoit bien quelquefois *Mercure* entre la Terre & le Soleil, & quelquefois au-delà du Soleil ; mais jamais on ne voit la Terre entre *Mercure* & le Soleil ; ce qui devroit arriver, ſi les cieux de toutes les planetes renfermoient la Terre dans leur centre, comme le ſuppoſe Ptolomée. *Voyez* SYSTEME.

Le diametre du Soleil vû de *Mercure*, doit paroître trois fois plus grand que de la Terre, cette planete en étant trois fois plus proche que nous ne le ſommes, & par conſéquent ſon diſque nous paroîtroit, ſi nous étions dans cette planete, environ neuf fois plus grand qu'il ne nous paroît ici.

Sa plus grande élongation du Soleil par rapport à nous, c'eſt-à-dire lors de l'écliptique compris entre le lieu du Soleil & celui de *Mercure*, ne paſſe jamais 28 degrés, *voyez* ELONGATION ; ce qui fait qu'il eſt rarement viſible, ſe perdant d'ordinaire dans la lumiere du Soleil; ou, lorſqu'il en eſt plus éloigné, dans le crépuſcule. Les meilleures obſervations de cette planete ſont celles qu'on en fait lorſqu'elle eſt vue ſur le diſque du Soleil ; car dans ſa conjonction inférieure elle paſſe devant le Soleil, comme une petite tache qui éclipſe une petite partie de ſon corps, & qu'on ne ſauroit obſerver qu'au téleſcope. La premiere obſervation de cette eſpece a été faite par Gaſſendi en 1631, à Paris le 7 Novembre. On trouve dans le recueil des ouvrages de ce célebre philoſophe un grand nombre d'autres obſervations de *Mercure*, ainſi que des autres planetes. *Voyez* PASSAGE.

Les taches du Soleil paroîtroient à un habitant de *Mercure* traverſer ſon diſque, quelquefois en lignes droites d'orient en occident, & quelquefois décrire des lignes elliptiques. Comme les cinq autres planetes ſont ſupérieures à *Mercure*, leurs phénomenes paroîtroient aux habitans de *Mercure* à-peu-près les mêmes que nous paroiſſent ceux de Mars, de Jupiter & de Saturne.

Il y a cependant cette différence que les planetes de Mars, de Jupiter & de Saturne paroîtront encore moins lumineuſes aux habitans de *Mercure*, qu'elles ne nous le paroiſſent à cauſe que cette planete en eſt plus éloignée que nous. Vénus leur paroîtra à-peu-près auſſi éclatante qu'elle nous le paroît de la terre.

Un des meilleurs moyens de perfectionner la théorie de *Mercure* eſt l'obſervation du paſſage de ſon diſque ſur le ſoleil. M. Picard a donné ſur ce ſujet un mémoire à l'Académie en 1677, que M. le Monnier a publié dans ſes inſtitutions aſtronomi-

ques. Le 3 Mai 1661, l'auteur des tables caroline's obſerva à Londres avec M. Huyghens le paſſage de *Mercure* ſur le ſoleil. En 1677, le 28 Octobre, vieux ſtyle, M. Halley eut le premier l'avantage d'obſerver dans l'île de Sainte Hélene l'entrée & la ſortie de *Mercure* ſur le Soleil; ce qui donnoit la poſition du nœud d'une maniere beaucoup plus préciſe qu'on ne l'avoit établi par les obſervations de 1631 & 1661, ces deux premieres n'étant pas d'ailleurs auſſi complettes à beaucoup près qu'on pouvoit le deſirer.

Cependant quoique *Mercure* ait été vû encore deux fois depuis ce tems-là ſur le Soleil, ce n'a été qu'en 1723 que M. Halley s'eſt déterminé à publier ſes élémens des tables de cette planete, dont on peut dire que le mouvement eſt aſſez exactement connu aujourd'hui. On peut s'en aſſûrer en comparant ces élémens à deux autres obſervations du paſſage de *Mercure* ſur le Soleil faites en 1736 & 1743, & qui ont été auſſi complettes qu'on pouvoit le deſirer.

Selon M. Newton, le mouvement de l'aphélie de *Mercure* ſeroit beaucoup plus lent que ne ſuppoſent les Aſtronomes, ce qui ne doit pas nous étonner, *Mercure* n'ayant jamais été ſi ſouvent ni ſi exactement obſervé que les autres planetes. Ce mouvement, ſuivant M. Newton, eſt d'environ 52″ par an. Le mouvement du nœud, déterminé par M. Halley, d'après ſes obſervations des paſſages de *Mercure* par le Soleil en cent ans de 1°. 26′. 35″. ſelon la ſuite des ſignes.

L'excentricité de cette planete eſt très-conſidérable, & ſa plus grande équation du centre eſt, ſelon M. Halley, de 24°. 42′. 37″. Cependant les Aſtronomes ſont encore partagés là-deſſus, & cet élément de ſa théorie eſt celui qui paroît juſqu'à préſent le moins connu. Il n'en eſt pas de même de l'inclinaiſon de ſon orbite au plan de l'écliptique, M. Halley l'a établie par des obſervations déciſives & fort exactes de 6°. 59′. 20″.

M. Halley, dans la diſſertation qu'il a donnée ſur l'obſervation du paſſage de *Mercure* faite dans l'île de Ste Hélene en 1677, a prédit les différens paſſages qui doivent être obſervées juſqu'au xix. ſiecle; ſuivant le calcul de cet aſtronome, *Mercure* doit être vû dans le Soleil proche de ſon nœud aſcendant au mois d'Octobre des années 1756, 1769, 1776, 1782, 1789, & proche de ſon nœud deſcendant au mois d'Avril des années 1753, 1786, 1799. *Voyez* PASSAGE. *Chambers*, *Wolf*, & *Inſt. aſtr. de M. le Monnier.*

M. le Monnier, dans l'aſſemblée publique de l'académie des Sciences d'après Pâques 1747, a lu un mémoire qui contient les élémens de la théorie de *Mercure*, déterminés avec l'exactitude qu'on ſait qu'il apporte dans l'Aſtronomie. (*O*)

MERCURE, *en Phyſique*, ſe prend pour le *mercure* du barometre dans les expériences de Toricelly. *Voyez* BAROMETRE.

Quoique le *mercure* ne ſe ſoutienne ordinairement dans le barometre qu'à la hauteur de 28 à 29 pouces, cependant M. Huyghens a trouvé que ſi on enferme le *mercure* bien purgé dans un lieu bien fermé & à l'abri de toute agitation, il ſe ſoutiendra alors à la hauteur de 72 pouces, phénomene dont les Philoſophes ont aſſez de peine à rendre raiſon. M. Muſchenbroeck, dans ſon *Eſſai de Phyſique*, l'attribue à l'adhéſion du *mercure* aux parois du verre, & dit, pour appuyer ſon ſentiment, que lorſqu'on ſecoue un peu le tuyau, le *mercure* ſe détache, & retombe à la hauteur de 29 pouces. *Voyez* BAROMETRE. (*O*)

MERCURE *ou* VIF-ARGENT, (*Hiſt. nat. Minéralogie, Chimie, Métallurgie & Pharmacie.*) en latin, *mercurius*, *argentum vivum*, *hydrargyrum*. Le *mercure* eſt une ſubſtance métallique fluide, d'un blanc brillant, ſemblable à de l'étain fondu; le *mercure* eſt, après l'or & la platine, le corps le plus peſant de la nature, cela n'empêche pas qu'il ne ſe diſſipe entierement au feu. Quelques auteurs placent le *mercure* au rang des métaux, d'autres le regardent comme un demi-métal; mais la fluidité qui le caracteriſe fait qu'il paroît n'appartenir ni aux métaux, ni aux demi-métaux, quoiqu'il ait des propriétés communes avec les uns & avec les autres. Il paroît donc plus naturel de le regarder comme une ſubſtance d'une nature particuliere.

Le *mercure* ſe trouve en deux états différens dans le ſein de la terre; ou il eſt tout pur & ſous la forme fluide qui lui eſt propre, & alors on le nomme *mercure vierge*, parce qu'il n'a point éprouvé l'action du feu pour être tiré de ſa mine; ou bien il ſe trouve combiné avec le ſoufre, & alors il forme une ſubſtance d'un rouge plus ou moins vif que l'on nomme *cinnabre*. *Voyez* cet *article*, où l'on a décrit les différentes eſpeces de cinnabre, & la maniere dont on en tire le *mercure*; il nous reſte donc ſimplement à parler ici du *mercure vierge*, & de la maniere dont il ſe trouve.

De toutes les mines de *mercure* connues en Europe, il n'en eſt point de plus remarquables que celles d'Ydria dans la Carniole, qui appartient à la maiſon d'Autriche. Ces mines ſont dans une vallée au pié de hautes montagnes, appellées par les Romains *Alpes Juliæ*. Elles furent découvertes par haſard en l'année 1497. On dit qu'un ouvrier qui faiſoit des cuves de bois, ayant voulu voir ſi un cuvier qu'il venoit de finir étoit propre à tenir l'eau, le laiſſa un ſoir au bas d'une ſource qui couloit; étant revenu le lendemain & voulant ôter ſa cuve, il trouva qu'elle étoit ſi peſante, qu'il ne pouvoit point la remuer; ayant regardé d'où cette peſanteur pouvoit venir, il apperçut qu'il y avoit ſous l'eau une grande quantité de *mercure* qu'il ne connoiſſoit point; il l'alla porter à un apothicaire qui lui acheta ce *mercure* pour une bagatelle, & lui recommanda de revenir lorſqu'il auroit de la même matiere: à la fin cette découverte s'ébruita, & on en avertit l'archiduc d'Autriche, qui ſe mit en poſſeſſion de ces mines, dont les princes de cette maiſon ſe ſont juſqu'à préſent fait un revenu très-conſidérable.

Les mines d'Ydria peuvent avoir environ neuf cens piés de profondeur perpendiculaire; on y deſcend par des bures ou puits, comme dans toutes les autres mines; il y a une infinité de galeries ſous terre, dont quelques-unes ſont ſi baſſes, que l'on eſt obligé de ſe courber pour pouvoir y paſſer, & il y a des endroits où il fait ſi chaud que, pour peu qu'on s'y arrête, on eſt dans une ſueur très-abondante. C'eſt de ces ſouterreins que l'on tire le *mercure vierge*; quelques pierres en ſont tellement remplies, que lorſqu'on les briſe, cette ſubſtance en ſort ſous la forme de globules ou de gouttes. On le trouve auſſi dans une eſpece d'argille, & quelquefois l'on voit ce *mercure* couler en forme de pluie & ſuinter au-travers des roches qui forment les voûtes des ſouterreins, & un homme a ſouvent été en état d'en recueillir juſqu'à 36 livres en un jour.

Quant à la mine de *mercure* ou roche qui contient le *mercure vierge*, on la briſe avec des marteaux, & on en fait le lavage, ainſi que de l'argille qui en eſt chargée; à l'égard des pierres qui n'en contiennent qu'une petite quantité, on les écraſe ſous des pilons, & on les lave enſuite pour en dégager la partie terreuſe & pierreuſe la plus légere, & qui ne renferme plus de *mercure*; après quoi on porte cette mine lavée dans un magaſin. On ne travaille dans les ſouterreins que pendant l'hiver, alors on amaſſe

une grande proviſion de la mine, & pendant l'été on traite la mine préparée de la maniere qui a été dite au fourneau : voici comment cette opération ſe faiſoit au tems de M. Keyſsler ; on mêloit la mine pulvériſée ou concaſſée avec partie égale de chaux vive, & on mettoit ce mélange dans des cornues de fer, auxquelles on adaptoit des récipiens de terre bien luttés, pour que rien ne ſe perdît. On faiſoit rougir fortement ces cornues ; & lorſque par haſard il s'y faiſoit une fente, on avoit ſoin de la boucher promptement avec de la glaiſe. Chaque fourneau contenoit depuis 60 juſqu'à 90 de ces cornues, & il y avoit ordinairement 10 ou 12 de ces fourneaux qui travailloient ; on commençoit à les chauffer le matin à 5 heures, cela continuoit juſqu'à 2 heures de l'après-dînée ; & à la fin de l'opération, les cornues ou retortes devenoient d'un rouge très-vif. Après la diſtillation, on trouvoit dans les récipiens de terre outre le *mercure* une matiere noire ſemblable à de la cendre, dont on retiroit encore beaucoup de *mercure* en la lavant avec de l'eau dans une auge de bois placée en pente ; on réitéroit ce lavage tant que cette matiere donnoit du *mercure* ; & enfin lorſqu'elle n'en donnoit plus, on la remettoit encore en diſtillation dans les retortes avec un nouveau mélange de mine & de chaux. Mais depuis M. Keyſsler, le traitement a été changé, & actuellement on fait la diſtillation du *mercure* dans un fourneau ſemblable à celui dont les Eſpagnols ſe ſervent à Almaden, & qui ſe trouve repréſenté parmi les Planches de métallurgie, dans celle qui indique le *travail du mercure. Voyez Pl. de Métallurg.*

Les atteliers, où l'on diſtille la mine de *mercure*, ſont à quelque diſtance d'Ydria ; lorſqu'on y travaille, on ſent une odeur très-déſagréable ; il ne croît rien dans le voiſinage, les beſtiaux ne veulent point manger du foin qu'on y recueille, & les veaux que les payſans élevent ne deviennent point grands ; les ouvriers ſont relevés tous les mois, & le tour de chacun d'eux ne revient qu'une fois l'an. Ces ouvriers, ainſi que ceux des mines de *mercure*, ſont ſujets à des tremblemens & à des mouvemens convulſifs dans les nerfs, ſur-tout ceux qui recueillent le *mercure* vierge ; on les tire de-là au bout de quinze jours, & on les emploie au lavage de la mine qui ſe fait à l'air libre, ce qui les rétablit. Quelques-uns de ces ouvriers ſont ſi pénétrés de *mercure*, que lorſqu'on les fait ſuer, le *mercure* leur ſort par les pores de la peau ; en frottant une piece d'or avec leurs doigts, ou la mettant dans leur bouche, on aſſûre qu'elle devient blanche ſur le champ.

Dans les atteliers d'Ydria, on diſtille tous les jours environ 35 quintaux de mine, qui donnent communément la moitié de leur poids en *mercure* ; lorſque le débit va bien, on peut obtenir tous les ans juſqu'à 3000 quintaux de *mercure* diſtillé, & dans les mines on recueille environ 100 quintaux de *mercure* vierge. Le quintal de *mercure* ſe vendoit du tems de M. Keyſsler ſur le pié de 150 florins d'Allemagne en gros, & la livre de *mercure* ſe vendoit ſur le pié de 2 florins en détail, d'où l'on peut juger du produit de ces mines. C'eſt une compagnie hollandoiſe qui tire la plus grande partie de ce *mercure* ; elle en prend 3000 quintaux par an.

Le *mercure* qui a été obtenu par la diſtillation ſe met dans des ſacs de cuir épais, qui en contiennent chacun 150 livres ; & quand il eſt queſtion de le tranſporter, on met deux de ces ſacs dans un tonneau que l'on remplit enſuite avec du ſon de farine de froment.

Ces détails ſont tirés des voyages de Keyſsler, publiés en allemand, il a été témoin oculaire de tout ce qu'il rapporte ; cet auteur judicieux remarque qu'il eſt très-rare de trouver du cinnabre dans les mines d'Ydria, & comme les Alchimiſtes regardent le *mercure* comme l'origine & la baſe des autres métaux, il fait obſerver que l'on ne trouve aucuns autres métaux dans ces mines ; cependant cette obſervation n'eſt point conſtante, & l'on trouve des mines de cinnabre qui ſont jointes avec des mines d'autres métaux.

Les mines de *mercure* ne ſont en général point communes, mais ſur-tout rien n'eſt plus rare que de trouver du *mercure* vierge dans le ſein de la terre : cette mine d'Ydria doit donc être regardée comme une grande ſingularité ; cependant il y a déja pluſieurs années que l'on avoit découvert à Montpellier en Languedoc, que cette ville eſt bâtie ſur une couche de glaiſe qui contient du *mercure* vierge. Cette découverte, à laquelle on n'avoit point fait beaucoup d'attention juſqu'à-préſent, a été ſuivie par M. l'abbé Sauvage. Ce ſavant amateur de l'hiſtoire Naturelle ſoupçonna d'abord que c'étoit accidentellement que le *mercure* ſe trouvoit dans cette glaiſe, que c'étoit par haſard qu'il avoit été enfoui dans des puits ou latrines ; mais à l'occaſion d'une cave que l'on creuſa, il eut lieu de ſe détromper, & il vit que cette glaiſe n'avoit jamais été remuée, & devoit être regardée comme une vraie mine de *mercure* vierge, dans laquelle cette ſubſtance formoit des petits rameaux cylindriques qui s'étendoient en différens ſens ; & en écraſant les mottes de cette glaiſe, on voyoit le *mercure* en ſortir ſous la forme de petits globules très-brillans & très-purs. Il eſt fâcheux que cette mine de *mercure* ſe trouve préciſément placée au-deſſous de l'endroit où eſt bâtie la ville de Montpellier, ce qui empêche qu'on ne puiſſe l'exploiter : peut-être qu'en creuſant aux environs on retrouveroit la même couche d'argille ou de glaiſe dans des endroits où l'on pourroit tirer ce *mercure* plus commodément ; l'objet eſt aſſez conſidérable pour qu'on entreprenne des recherches à ce ſujet.

La maniere la plus ordinaire de trouver le *mercure*, c'eſt ſous la forme de cinnabre : c'eſt ainſi qu'on le trouve à Almaden dans l'Eſtramadoure en Eſpagne, & à Guancavelicu au Pérou. On rencontre auſſi des mines de *mercure* en cinnabre en Styrie & en Hongrie, mais on ne les travaille point convenablement. On a trouvé une mine de cinnabre à Saint-Lo en Normandie, mais le produit n'en eſt point fort conſidérable juſqu'à-préſent. Il y a auſſi des mines de cinnabre dans la principauté de Heſſe-Hombourg en Allemagne, & dans le Palatinat à Muchlandsberg, à trois lieues de Creutzenach, où il ſe trouve auſſi du *mercure* vierge.

Les Alchimiſtes & les partiſans du merveilleux font beaucoup plus de cas du *mercure* vierge, c'eſt-à-dire de celui qui ſe trouve pur dans le ſein de la terre, que de celui qui a été tiré de la mine à l'aide du feu ; mais c'eſt un préjugé qui n'eſt fondé ſur aucune expérience valable : il eſt certain que le meilleur *mercure* que l'on puiſſe employer dans les opérations, ſoit de la Pharmacie, ſoit de la Métallurgie, eſt celui qui a été tiré du cinnabre : c'eſt ce qu'on appelle *mercure revivifié du cinnabre.*

Voici les propriétés du *mercure* lorſqu'il eſt pur. 1°. Il a l'éclat & le poids d'un métal, & c'eſt, à l'exception de l'or & de la platine, le corps le plus peſant de la nature. Son poids eſt à celui de l'eau comme 14 eſt à 1. 2°. Le *mercure* ſe bombe ou eſt convexe à ſa ſurface ; il differe de l'eau & des autres liquides en ce qu'il ne mouille point les doigts lorſqu'on les trempe dedans. 3°. C'eſt le corps le plus froid qu'il y ait dans la nature ; d'un autre côté il eſt ſuſceptible de prendre très-promptement une chaleur plus forte que tous les autres fluides ; mais le degré de chaleur qui fait bouillir l'eau le diſſipe & le volatiliſe entierement. 4°. Le *mercure* ne ſe con-

denſe point par la gelée la plus forte, & elle ne le rend point ſolide. 5°. Le *mercure* n'a ni ſaveur ni odeur. 6°. Cette ſubſtance eſt d'une diviſibilité prodigieuſe ; il ſe partage en globules parfaitement ſphériques, & l'action du feu le diſſipe en vapeurs qui ne ſont qu'un amas de globules d'une petiteſſe extrême, qui ſont toujours du *mercure* qui n'a point été altéré. 7°. Le *mercure* a la propriété de diſſoudre pluſieurs métaux, & de s'unir intimement avec eux; c'eſt ce qu'on nomme *amalgame :* il s'unit par préférence avec l'or, enſuite avec l'argent, avec l'étain, avec le plomb ; il ne s'unit que très-difficilement avec le cuivre, & point du tout avec le fer. Il s'unit avec le biſmuth & forme un amalgame avec lui ; mais un phénomene très-ſingulier, c'eſt que l'amalgame du biſmuth joint à celui du plomb, fait que la combinaiſon des deux amalgames devient beaucoup plus fluide qu'auparavant, au point que de cette maniere le plomb lui-même peut paſſer avec le *mercure* au-travers d'une peau de chamois. 8°. Le *mercure* ſe diſſout par tous les acides, c'eſt-à-dire par l'acide vitriolique, l'acide nitreux, l'acide du ſel marin ; il ſe diſſout auſſi dans le vinaigre & dans les acides tirés des végétaux : mais il faut pour cela que ſon aggrégation ait été rompue. 9°. Il ſe combine très-aiſément avec le ſoufre, & forme avec lui une ſubſtance rouge que l'on appelle *cinnabre*, à l'aide de l'action du feu & de la ſublimation. *Voyez* CINNABRE. 10°. Par la ſimple trituration on peut le combiner avec le ſoufre, ce qui donne une poudre noire que l'on appelle *éthiops minéral*. 11°. Le poids du *mercure* eſt plus conſidérable en hiver que dans l'été. M. Neumann a obſervé qu'un vaiſſeau qui étant rempli de *mercure* peſoit en été onze onces & ſept grains, peſoit en hiver onze onces & trente-deux grains. 12°. Le *mercure* bien pur eſt privé de l'eau qu'il attire de l'air ; mis dans un tube de verre & agité dans l'obſcurité, il produit une lumiere phoſphorique ou plûtôt électrique.

En l'année 1760, au mois de Janvier, on a éprouvé à Pétersbourg un froid d'une rigueur exceſſive : cela a donné lieu à une découverte très-importante ſur le *mercure ;* on a trouvé qu'il étoit ſuſceptible de ſe changer en une maſſe ſolide par la gelée. Pour cet effet on a trempé la boule d'un thermometre dans une eſpece de bouillie faite avec de la neige & de l'eſprit de nitre fumant ; en remuant ce mélange avec le thermometre même, le *mercure* s'eſt gelé & s'eſt arrêté au degré 500 du thermometre de M. de Liſle, qui répond au 183 de M. de Réaumur. Ce *mercure* ainſi gelé eſt plus peſant que celui qui eſt fluide, d'ailleurs il eſt ductile & malléable comme du plomb. La glace pilée ne peut point, dit-on, faire geler le *mercure*, qui ne va pour lors que juſqu'au 260 degré du thermometre de M. de Liſle. On n'a point encore pu vérifier ces expériences dans d'autres pays de l'Europe.

La diſpoſition que le *mercure* a à s'unir avec le plomb, l'étain & le biſmuth, fait qu'à cauſe de ſa cherté on le combine avec ces ſubſtances ; il eſt donc néceſſaire de le purifier avant que de s'en ſervir. On le purifie ordinairement avec du vinaigre & du ſel marin, & on triture le *mercure* dans ce mélange : par ce moyen le vinaigre diſſout les métaux avec leſquels le *mercure* eſt combiné, & il reſte pur. Mais la maniere la plus ſûre de purifier le *mercure*, eſt de le combiner avec du ſoufre, & de mettre ce mélange en ſublimation pour faire du cinnabre, que l'on met enſuite en diſtillation pour en obtenir le *mercure*.

Quant à la maniere de purifier le *mercure* en le preſſant au-travers d'une peau de chamois, elle eſt fort équivoque, puiſque, comme on a vu, le biſmuth fait que l'étain & le plomb paſſent avec lui au-travers du chamois ; cette maniere de purifier le *mercure* ne peut donc que le dégager de la pouſſiere ou de la craſſe qu'il peut avoir contractées à l'extérieur. Le *mercure* qui a été falſifié avec d'autres ſubſtances métalliques, peut ſe reconnoître en ce qu'il ne ſe met point en globules parfaitement ronds ; il coule plus lentement, & ſemble former une eſpece de queue à la ſurface des corps ſur leſquels on le verſe.

Pluſieurs phyſiciens ont cru que le *mercure* contenoit beaucoup de particules d'air, mais c'eſt une erreur ; & M. Rouelle a trouvé que ces prétendues particules d'air ſont de l'eau dont on peut le dégager en le faiſant bouillir ; mais il en reprend très-promptement ſi on le laiſſe expoſé à l'air, dont il attire fortement l'humidité. Borrichius a obſervé qu'une chaîne de fer poli s'étoit chargée de rouille après avoir ſéjourné pendant quelque tems dans du *mercure*. Raimond Lulle eſt le premier des Chimiſtes qui ait dit que le *mercure* contenoit de l'eau. On pourroit conjecturer que c'eſt à cette eau que contient le *mercure*, que ſont dûs quelques-uns de ſes effets dangereux, & peut-être eſt-ce de là que vient la propriété qu'il a d'exciter la ſalivation & d'attaquer le genre nerveux. Il ſeroit fort avantageux de n'employer que du *mercure* qui eût été privé de cette partie aqueuſe. Les mauvais effets que le *mercure* produit ſouvent ſur le corps humain, ont fait ſoupçonner à quelques chimiſtes qu'il contenoit une terre étrangere & arſénicale qu'ils ont appellée *nymphe ;* & ils prétendoient l'en dépouiller, en le combinant avec les acides minéraux, dont ils le dégageoient enſuite pour y introduire une autre terre : par ce moyen ils avoient un *mercure* parfaitement pur, qu'ils ont nommé *mercure animé*, dont ils vantoient l'uſage, tant dans la Medecine que dans la Chryſopée ; ils prétendoient que ce *mercure* diſſolvoit l'or à parties égales, mais il perdoit ſes propriétés lorſqu'on l'expoſoit à l'air. C'eſt à l'expérience à faire connoître juſqu'à quel point toutes ces idées peuvent être fondées. Beccher, Stahl & Henckel, les trois plus grands chimiſtes que l'Allemagne ait produits, regardent non-ſeulement le *mercure* comme une ſubſtance arſenicale, mais même comme un *arſenic fluide*.

Le célebre M. Neumann définit le *mercure* un mixte aqueux & terreux, *mixtum aqueo-terreum*, dans lequel il entre une portion du principe inflammable, & qui eſt chargé juſqu'à l'excès de la troiſieme terre de Beccher ou la *terre mercurielle*, qui eſt le principe à qui les métaux doivent leur fuſibilité ou l'état de fluidité que leur donne l'action du feu. Quoi qu'il en ſoit de cette définition, il eſt certain que la facilité avec laquelle le feu diſſipe & volatiliſe le *mercure*, fait qu'il eſt impoſſible de le décompoſer & d'en faire une analyſe exacte. Si on l'expoſe à l'action du feu dans des vaiſſeaux fermés, il ſe met en expanſion & briſe les vaiſſeaux. M. Rouelle a trouvé que cela vient de l'eau qui lui eſt jointe, vu qu'en le privant de cette eau il ne fait plus d'exploſion. Si on l'expoſe au feu dans des vaiſſeaux ouverts, il ſe réduit en vapeurs ou en fumée : en l'expoſant pendant long-tems à un feu doux, il ſe change en une poudre griſe que, ſuivant la remarque de M. Rouelle, on a mal-à-propos regardée comme une chaux, puiſqu'en donnant un degré de chaleur plus fort, cette poudre reprend très-promptement la forme & l'éclat du *mercure*. Pour le changer en cette poudre griſe, il ſuffit de l'enfermer dans une bouteille que l'on agitera fortement & long-tems ; c'eſt ce qu'on appelle *mercure* précipité par lui-même.

Malgré la difficulté qu'il y a à connoître la nature du *mercure*, un grand nombre de chimiſtes l'ont regardé comme la baſe de tous les métaux, & ils ont prétendu que l'on pouvoit l'en tirer, opération qu'ils ont nommé *mercurification ;* mais ils aſſurent que ce

mercure tiré des métaux eſt d'une nature bien plus parfaite que le *mercure* ordinaire. Beccher admet dans tous les métaux un principe qu'il nomme *mercuriel*, à qui eſt dû leur fuſibilité.

Pluſieurs chimiſtes ont prétendu avoir le ſecret de fixer le *mercure*, c'eſt-à-dire de lui joindre un nouveau principe qui lui ôtât ſa fluidité & lui fît prendre une conſiſtence ſolide telle que celle des autres métaux ; c'eſt cette opération qu'ils ont nommée la *fixation du mercure*. Kunckel aſſure poſitivement avoir fixé le *mercure* en argent.

Les uſages du *mercure* ſont de deux eſpeces ; on peut les diſtinguer en méchaniques & en pharmaceutiques : un des principaux uſages du *mercure* eſt dans la Métallurgie. En effet, comme le *mercure* a la propriété de s'unir avec l'or & l'argent, dans les pays où le bois manque & où ces métaux précieux ſe trouvent en abondance & tout formés ou natifs, on ne fait qu'écraſer la roche qui les contient, & on la triture avec du *mercure*, qui ſe combine avec l'or & l'argent ſans s'unir avec la pierre qui ſervoit de matrice ou de miniere à ces métaux. Quand le *mercure* s'eſt chargé d'une quantité ſuffiſante d'or ou d'argent, on met en diſtillation la combinaiſon ou l'amalgame qui s'eſt fait ; par ce moyen on ſépare le *mercure*, & l'or ou l'argent dont il s'étoit chargé reſte au fond des vaiſſeaux. Telle eſt la méthode que l'on ſuit pour le traitement des mines d'or & d'argent de preſque toute l'Amérique. *Voyez* OR.

Dans les monnoies on triture de la même maniere avec du *mercure* les creuſets qui ont ſervi à fondre les métaux précieux, ainſi que les craſſes réſultantes des différentes opérations dans leſquelles il reſte ſouvent quelque portion de métal que l'on ne veut point perdre. *Voyez* LAVURE.

Le *mercure* ſert encore à étamer les glaces, ce qui ſe fait en l'amalgamant avec l'étain. *Voyez* GLACES. Il ſert auſſi pour dorer ſur de l'argent, *voyez* DORURE. On l'emploie pour faire des barometres ; il entre dans la compoſition dont ſe fait l'eſpece de végétation métallique que l'on nomme *arbre de Diane*, &c. On peut joindre à ces uſages la propriété que le *mercure* a de faire périr toutes ſortes d'inſectes.

Si on enferme du *mercure* dans l'*œuf philoſophique*, c'eſt-à-dire dans un vaiſſeau de verre qui ait la forme d'un œuf & pourvu d'un long col ; que l'on empliſſe cet œuf juſqu'au tiers avec du *mercure* que l'on aura fait bouillir auparavant pour le priver de l'eau avec laquelle il eſt joint, on ſcellera hermétiquement ce vaiſſeau, & on lui donnera un degré de feu toujours égal, & capable de faire bouillir le *mercure* ſans aller au-de-là ; on pourra faire durer cette opération auſſi long-tems qu'on voudra, ſans crainte d'exploſion, & le *mercure* ſe convertira en une poudre rouge que l'on nomme *mercure précipité per ſe*.

En faiſant diſſoudre le *mercure* dans l'acide nitreux, & en faiſant évaporer & cryſtalliſer la diſſolution, on aura un ſel neutre très-corroſif, qui ſera en cryſtaux ſemblables à des lames d'épées. Si on fait évaporer la diſſolution juſqu'à ſiccité, en donnant un grand feu, on obtient une poudre rouge que l'on appelle *mercure précipité rouge*. Si on met peu-à-peu de l'alkali fixe dans la diſſolution du *mercure* faite dans l'acide nitreux, & étendue de beaucoup d'eau, on obtient auſſi une poudre ou un précipité rouge. Si au lieu d'alkali fixe on ſe ſert de l'alkali volatil, le précipité, au lieu d'être rouge, ſera d'un gris d'ardoiſe. M. Rouelle a fait diſſoudre le précipité du *mercure* fait par l'alkali fixe dans l'acide du vinaigre, ce qui produit un vrai ſel neutre, ce qui arrive, parce que l'aggrégation du *mercure* a été rompue.

Pour que l'acide vitriolique diſſolve le *mercure*, il faut qu'il ſoit très-concentré & bouillant, alors la diſſolution ſe fait avec effervescence : cette opération ſe fait dans une cornue bien luttée avec un récipient. Suivant M. Rouelle, il paſſe à la diſtillation de l'acide ſulfureux volatil, & il reſte dans la cornue une maſſe ſaline qui miſe dans un grand volume d'eau s'y diſſout, & laiſſe tomber une poudre jaune que l'on nomme *turbith minéral* ou *précipité jaune*.

Lorſque le *mercure* a été diſſout dans l'acide nitreux, ſi l'on verſe de l'acide du ſel marin dans la diſſolution, il ſe dégage une poudre blanche qui tombe au fond, c'eſt ce qu'on nomme *mercure précipité blanc*. M. Rouelle obſerve avec raiſon que c'eſt un vrai ſel neutre, formé par la combinaiſon de l'acide du ſel marin & du *mercure*, & que par conſéquent c'eſt très-improprement qu'on lui donne le nom de *précipité*. De plus, l'acide du ſel marin n'agit point ſur le *mercure*, à moins qu'il n'ait été diſſous, c'eſt-à-dire à moins que ſon aggrégation n'ait été rompue.

Le ſel marin combiné avec le *mercure* qui a été diſſous dans l'eſprit de nitre & mis en ſublimation, s'appelle *ſublimé corroſif* ; ſi on triture le ſublimé corroſif avec de nouveau *mercure*, & que l'on mette le mélange de nouveau en ſublimation, on obtient, en réitérant trois fois cette trituration & cette ſublimation, ce qu'on nomme le *mercure doux*, ou *aquila alba*, ou *panacée mercurielle*. Si on réitere ces ſublimations un plus grand nombre de fois, on obtient ce qu'on appelle la *calomelle*.

En triturant exactement enſemble une partie de *mercure* & deux parties de ſoufre en poudre, on obtient une poudre noire que l'on nomme *éthiops minéral*.

Si l'on joint enſemble ſept parties de *mercure* & quatre parties de ſoufre, on triturera ce mélange, on le fera ſublimer, & l'on obtiendra par là ce qu'on appelle le *cinnabre artificiel* ; mais pour qu'il ſoit pur & d'une belle couleur, il faudra le ſublimer de nouveau, parce qu'on lui avoit joint d'abord une trop grande quantité de ſoufre.

En mêlant enſemble une livre de cinnabre pulvériſé & cinq ou ſix onces de limaille de fer, & diſtillant ce mélange dans une cornue à laquelle on adaptera un récipient qui contiendra de l'eau, on obtiendra le *mercure* qui étoit dans le cinnabre, ſous ſa forme ordinaire : cette opération s'appelle *révivification du cinnabre*.

Telles ſont les principales préparations que la Chimie fait avec le *mercure*, tant pour les uſages de la Medecine que pour les Arts. (—)

MERCURE, (*Principe de Chimie.*) le *mercure* que les Chimiſtes ont auſſi appellé *eſprit*, eſt un des trois fameux principes des anciens chimiſtes, & celui dont la nature a été déterminée de la maniere la plus inexacte, & la plus vague. *Voyez* PRINCIPES, *Chimie*. (*b*)

MERCURE, (*Mat. med. & Pharm.*) ou remedes mercuriels, tant ſimples que compoſés.

Les remedes mercuriels communément employés en Médecine, ſont le *mercure* courant, coulant ou crud ; le *mercure* uni plus ou moins intimément au ſoufre ; ſçavoir, le cinnabre & l'éthiops minéral, pluſieurs ſels neutres ou liqueurs ſalines, dont le *mercure* eſt la baſe ; ſavoir, le ſublimé corroſif, le ſublimé doux & *mercure* doux, ou *aquila alba* ; le calomelas des Anglois, la panacée mercurielle, le précipité blanc & l'eau phagédenique, la diſſolution de *mercure* & le précipité rouge, le turbith mineral ou précipité jaune, & le précipité verd. Toutes ces ſubſtances doivent être regardées comme ſimples en Pharmacie, *voyez* SIMPLE, *Pharmacie*. Les compoſitions pharmaceutiques mercurielles les plus uſitées, dont les remedes mercuriels ſont l'ingredient principal ou la baſe, ſont les pillules mercurielles de

la pharmacopée de Paris ; les pillules de Belloſte, les dragées de Keyſer, le ſucre vermifuge & l'opiate méſenterique de la pharmacopée de Paris, la pommade mercurielle, onguent néapolitain ou onguent à frictions, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochiſques eſcharotiques, les trochiſques de minium, l'emplâtre de vigo, &c.

De ces remedes quelques uns s'emploient, tant intérieurement qu'extérieurement ; quelques autres ne ſont d'uſage que pour l'intérieur ; & enfin, il y en a qu'on n'applique qu'extérieurement.

Les premiers ſont le *mercure* coulant, le cinnabre, le ſublimé corroſif & le ſublimé doux, le précipité rouge & le précipité verd.

Ceux de la ſeconde claſſe ſont le *mercure* violet, l'éthiops mineral, le calomelas, la panacée, le précipité blanc, le turbith mineral, les pillules mercurielles, les pillules de Belloſte, les dragées de Keyſer, le ſucre vermifuge & l'opiate méſenterique.

Et enfin, les derniers ou ceux qu'on n'applique qu'extérieurement ſont la diſſolution de *mercure*, l'eau phagedenique, la pommade mercurielle, l'onguent gris, l'onguent mercuriel pour la gale, les trochiſques eſcharotiques, les trochiſques de minium, l'emplâtre de vigo.

Voyez à l'*article* MERCURE (*Chimie*) quelle eſt la nature de tous ceux de ces remedes que nous avons appellé *ſimples*. Voici la préparation des compoſitions mercurielles pharmaceutiques connues.

Pillules mercurielles de la Pharmacopée de Paris ; prenez *mercure* revivifié du cinnabre une once, ſucre en poudre deux gros, diagrede en poudre une once, reſine de jalap & rhubarbe en poudre, de chacun demi-once ; éteignez parfaitement le *mercure* dans un mortier de fer ou de marbre avec le ſucre, un peu d'eau & une partie du diagrede : enſuite ajoutez la réſine de jalap, le reſte du diagrede & la rhubarbe ; mêlez exactement en battant très-long-tems, faites une maſſe, *&c.*

La compoſition des pillules de Belloſte n'eſt point publique ; on croit avec beaucoup de fondement, qu'elles ſont fort analogues aux précedentes.

Prenez du *mercure*, réduiſez-le en poudre noire par la trituration. Diſtillez, remettez en poudre noire. Mettez cette poudre en un matras, verſez deſſus du vinaigre autant que vous voudrez ; chauffez, même juſqu'à bouillir. Lorſque la liqueur ſe troublera par des nuages, décantez. A meſure que la liqueur décantée ſe refroidira, elle formera des criſtaux preſque ſemblables à ceux du ſel ſédatif ; le *mercure* y eſt ſaturé d'acide. Faites-en des pilules avec la manne, & ces pilules ſeront celles qu'on appelle *dragées de Keyſer.*

Sucre vermifuge ; prenez *mercure* revivifié du cinnabre une once, ſucre blanc deux onces ; broyez-les enſemble dans le mortier de marbre, juſqu'à ce que le *mercure* ſoit parfaitement éteint.

Opiate méſenterique ; prenez gomme ammoniac demi-once, feuilles de ſéné ſix gros, *mercure* ſublimé doux, racine d'arum & aloës ſuccotrin de chacun deux gros ; poudre cornachine, rhubarbe choiſie de chacun trois gros ; limaille de fer préparée demi-once. Mettez en poudre ce qui doit être pulvériſé, & incorporez le tout avec ſuffiſante quantité de ſyrop de pommes compoſé, faites une opiate.

Nota qu'on n'emploie quelquefois dans la préparation de cet onguent, qu'une partie de *mercure* ſur les deux parties de ſain-doux.

Pommade mercurielle ; prenez graiſſe de porc lavée & *mercure* crud, de chacun une livre ; mêlez juſqu'à ce que le *mercure* ſoit parfaitement éteint. Faites un onguent.

Onguent gris ; prenez graiſſe de porc lavée une livre, térebenthine commune une once, *mercure* crud deux onces. Faites un onguent ſelon l'art.

Onguent mercuriel citrin pour la gale : prenez *mercure* crud deux onces, eſprit de nitre une quantité ſuffiſante pour opérer la diſſolution du *mercure*. Cette diſſolution étant faite & la liqueur refroidie, prenez ſain-doux deux livres, faites-le fondre à un feu doux, & mêlez-y peu-à-peu en agitant continuellement dans un mortier de bois votre diſſolution de *mercure ;* jettez votre mélange dans des moules que vous aurez formé avec du papier, il s'y durcira bien-tôt, & vous aurez votre onguent ſous forme de tablettes.

Trochiſques eſcharotiques : prenez ſublimé corroſif une partie, amydon deux parties, mucilage de gomme adragant ſuffiſante quantité : faites des trochiſques ſelon l'art.

Trochiſques de minium : prenez minium demi-once, ſublimé corroſif une once, mie de pain deſſechée & réduite en poudre quatre onces, eau-roſe ſuffiſante quantité ; faites des trochiſques ſelon l'art.

Emplâtre de vigo. Voyez ſous le mot VIGO. Le plus ancien uſage medicinal du *mercure* a été borné à l'application extérieure. Les anciens l'ont regardé comme un excellent topique contre les maladies de la peau ; mais ils ont cru que pris extérieurement il étoit un poiſon. Il eſt aſſez reçu que c'eſt ſur l'analogie déduite de ſes proprietés reconnues pour la guériſon des maladies de la peau, que ſe fonderent les premiers Médecins qui l'employerent dans le traitement des maladies vénériennes, dont les ſymptômes les plus ſenſibles ſont des affections extérieures. Tout le monde ſait que cette tentative fut ſi heureuſe, que le *mercure* fut reconnu dès-lors pour le vrai ſpécifique de la maladie vénerienne, & que cette proprieté a été confirmée depuis par les ſuccès les plus conſtans. L'uſage principal eſſentiel fondamental du *mercure* & des diverſes préparations mercurielles, c'eſt ſon adminiſtration contre la maladie vénérienne. *Voyez* MALADIE VÉNERIENNE.

Ce ſont principalement tous ceux des remedes ci-deſſus énoncés que nous avons appellés *ſimples*, qui ſont uſités contre cette maladie. On trouvera à l'article auquel nous venons de renvoyer les uſages particuliers de chacun, leurs effets, leurs inconvéniens, la diſcuſſion de la préference qui doit être accordée à leur application interieure ou exterieure, & quant aux diverſes eſpeces de cette derniere, aux lotions, aux fumigations, aux onctions ou frictions ; & pour ce qui regarde la proprieté ſinguliere que poſſedent les remedes mercuriels d'exciter la ſalivation, il en ſera traité à l'article *ſialagogue. Voyez* SIALAGOGUE, *&c.*

Parmi les compoſitions particulieres pharmaceutiques, celles qu'on emploie vulgairement au traitement général de la maladie vénerienne ſont la pommade mercurielle, les pillules mercurielles & les dragées de Keyſer. Les obſervations pratiques & néceſſaires pour évaluer leurs bons & leurs mauvais effets, & pour diriger leur légitime adminiſtration, ſe trouveront auſſi *au mot* MALADIE VÉNERIENNE.

Le ſecond emploi des remedes mercuriels, tant à l'interieur qu'à l'exterieur ; c'eſt contre les maladies de la peau, & principalement contre les dartres & la gale. *Voyez* DARTRE, GALE ET MALADIE DE LA PEAU. Les pillules de Belloſte jouiſſent de la plus grande réputation dans ces cas ; il y a pluſieurs obſervations fameuſes de dartres très-malignes, guéries par leur uſage continu, & entr'autres celle d'une maladie très-grave de ce genre parfaitement guérie chez un grand ſeigneur, déja fort avancé en âge. L'onguent pour la gale que nous avons décrit ci-deſſus, guérit cette maladie très-promptement & preſque infailliblement.

Une troiſieme proprieté géneralement reconnue

des remedes mercuriels, c'eſt leur efficacité contre les vers & les inſectes qui s'engendrent dans le corps de l'homme, ou qui ſe logeant dans les parties de la peau qui ſont recouvertes de poils lui cauſent diverſes incommodités. *Voyez* VERS, VERMIFUGE, MORPION, POUX, & MALADIE PÉDICULAIRE.

Quatriemement, les remedes mercuriels dont l'action eſt temperée ſont de très-bons fondans, *voyez* FONDANS, & vraiſſemblablement fébrifuges en cette qualité; on a conjecturé que l'*anti-quartium* ou febrifuge ſpécifique de Riviere étoit principalement compoſé de panacée mercurielle.

Cinquiemement, les remedes mercuriels ont été propoſés comme le veritable antidote de la rage, par de Sault célebre médecin de Bordeaux; & ils fourniſſent réellement la principale reſſource contre cette maladie. *Voyez* RAGE.

Sixiemement, le *mercure* eſt encore le ſouverain remede des affections écrouelleuſes. M. Bordeu célebre medecin de Paris, a propoſé il y a environ dix ans dans une diſſertation qui remporta le prix de l'académie de Chirurgie, un traitement de cette maladie dont le *mercure* fait la baſe.

Septiemement, ceux d'entre les remedes mercuriels dont nous avons dit que l'uſage étoit borné à l'exterieur, & qui ſont cauſtiques ou corroſifs; ſavoir la diſſolution de *mercure* qu'on eſt obligé d'affoiblir avec de l'eau diſtillée, & qui s'appelle dans cet état *eau mercurielle*, l'eau phagedenique, les trochiſques eſcharotiques, les trochiſques de minium ſont, auſſi-bien que le précipité rouge & le précipité verd d'un uſage très-ordinaire; lorſqu'on ſe propoſe de conſumer de mauvaiſes chairs, d'agrandir des ouvertures, de détruire des verrues, d'ouvrir des loupes & autres tumeurs de ce genre, ſoit que ces affections ſoient véneriennes, ſoit qu'elles ne le ſoient pas.

Enfin, le *mercure* crud eſt regardé comme le principal ſecours qu'on puiſſe tenter pour forcer les eſpeces de nœufs des inteſtins, ou pour mieux dire la conſtriction quelconque qui occaſionne la paſſion iliaque, *voyez* ILIAQUE (*Paſſion*). On donne dans ce cas pluſieurs livres de *mercure* coulant, & il eſt obſervé que le malade en rend exactement la même quantité, & que cette doſe immenſe n'exerce dans le corps aucune action proprement médicamenteuſe ou phyſique, pour parler le langage de quelques médecins. Il n'agit abſolument que par ſon poids & par ſa maſſe, que méchaniquement à la rigueur. Cette obſervation prouve 1°. de la maniere la plus démonſtrative, que le *mercure* eſt en ſoi, un des corps de la nature auquel on a été le moins fondé à attribuer une qualité veneneuſe. 2°. c'eſt principalement de cette expérience qu'on a inféré que le *mercure* crud ou coulant ne paſſoit pas dans les ſecondes voies. Le raiſonnement eſt venu à l'appui de ce fait, & il a décidé que cette tranſmiſſion étoit impoſſible, parce que le *mercure* n'étoit point ſoluble par les humeurs inteſtinales. La même théorie a ſtatué auſſi que le cinnabre & l'éthiops mineral (ſubſtances plus groſſieres & tout auſſi peu ſolubles que le *mercure* coulant) n'étoient point reçues dans les vaiſſeaux abſorbans des inteſtins. Cependant il eſt prouvé par des obſervations inconteſtables, que ces trois remedes pris interieurement ont procuré chacun plus d'une fois la ſalivation; & quant au *mercure* coulant, c'eſt très-mal raiſonner ſans doute, que de conclure qu'une petite quantité ne peut point paſſer dans les ſecondes voies, & ſur-tout lorſque cette petite quantité eſt confondue parmi d'autres matieres, comme dans les pillules mercurielles, *&c.* que de tirer cette concluſion, dis-je, de ce qu'une grande maſſe dont l'aggrégation n'eſt point rompue n'y paſſe pas; car l'union aggrégative eſt un puiſſant lien, & ſur-tout dans le *mercure*. D'ailleurs, l'efficacité d'une décoction de *mercure* contre les vers, *voyez* VERMIFUGE, prouve que le *mercure* peut imprégner les liqueurs aqueuſes de quelque matiere médicamenteuſe. (*b*)

MERCURE DE VIE, *ou* POUDRE D'ALGAROTH. (*Chimie.*) noms qu'on donne en Chimie, au beurre d'antimoine précipité par l'eau. *Voyez* à l'*article* ANTIMOINE.

MERCURE, (*Mythol.*)

Le dieu dont l'aîle eſt ſi legere,
Et la langue a tant de douceur;
C'eſt Mercure.

c'eſt celui de tous les dieux, à qui la Fable donne le plus de fonctions; il en avoit de jour, il en avoit de nuit. Miniſtre & meſſager de toutes les divinités de l'olympe, particulierement de Jupiter ſon pere; il les ſervoit avec un zele infatigable, quelquefois même dans leurs intrigues amoureuſes ou autres emplois peu honnêtes. Comme leur plénipotentiaire, il ſe trouvoit dans tous les traités de paix & d'alliance. Il étoit encore chargé du ſoin de conduire & de ramener les ombres dans les enfers. Ici, c'eſt lui qui tranſporte Caſtor & Pollux à Pallene. Là, il accompagne le char de Pluton qui vient d'enlever Proſerpine. C'eſt encore lui qui aſſiſte au jugement de Paris, au ſujet de la diſpute ſur la beauté, qui éclata entre les trois déeſſes. Enfin, on ſait tout ce que Lucien lui fait dire de plaiſanteries ſur la multitude de ſes fonctions.

Il étoit le dieu des voyageurs, des marchands, & même des filous, à ce que dit le même Lucien, qui a raſſemblé dans un de ſes dialogues, pluſieurs traits de filouteries de ce dieu. Mais les allégoriſtes prétendent que le vol du trident de Neptune, celui des fleches d'Apollon, de l'épée de Mars, & de la ceinture de Vénus, ſignifient, qu'il étoit habile navigateur, adroit à tirer de l'arc, brave dans les combats, & qu'il joignoit à ces qualités toutes les graces & les agrémens du diſcours.

Mercure, en qualité de négociateur des dieux & des hommes, porte le caducée, ſymbole de paix. Il a des aîles ſur ſon pétaſe, & quelquefois à ſes piés, aſſez ſouvent ſur ſon caducée, pour marquer la légereté de ſa courſe. On le repréſente en jeune homme, beau de viſage, d'une taille dégagée, tantôt nu, tantôt avec un manteau ſur les épaules, mais qui le couvre peu. Il eſt rare de le voir aſſis; ſes différens emplois au ciel, ſur la terre, & dans les enfers, le tenoient toujours dans l'action. C'eſt pour cela que quelques figures le peignent avec la moitié du viſage claire, & l'autre moitié noire & ſombre.

La vigilance que tant de fonctions demandoient, fait qu'on lui donnoit un coq pour ſymbole, & quelquefois un bélier; parce qu'il eſt, ſelon Pauſanias, le dieu des bergers. Comme il étoit la divinité tutélaire des marchands, on lui met à ce titre une bourſe à la main, avec un rameau d'olivier, qui marque, dit-on, la paix, toujours néceſſaire au commerce. Auſſi les négocians de Rome célébroient une fête en l'honneur de ce dieu le 15 de Mai, auquel jour on lui avoit dédié un grand temple dans le grand cirque, l'an de Rome 675. Ils ſacrifioient au dieu une truie pleine, & s'arroſoient de l'eau de la fontaine nommée *aqua Mercurii*, priant *Mercure* de leur être favorable dans leur trafic, & de leur pardonner, dit Ovide, les petites ſupercheries qu'ils y feroient. C'eſt pourquoi ſon culte étoit très-grand dans les lieux de commerce, comme, par exemple, dans l'île de Crete.

Ce dieu étoit auſſi particulierement honoré à Cyllene en Elide, parce qu'on croyoit qu'il étoit né ſur le mont Cyllene ſitué près de cette ville.

Pauſanias

Pauſanias dit qu'il y avoit une ſtatue poſée ſur un piédeſtal, mais dans une poſture fort indécente. Il avoit auſſi un oracle en Achaïe qui ne ſe rendoit que le ſoir. Amphion eſt le premier qui lui ait élevé un autel. On offroit à ce dieu les langues des victimes, pour marque de ſon éloquence; comme auſſi du lait & du miel, pour en exprimer la douceur.

C'eſt par ces beaux côtés, qu'Horace nous le peint dans l'ode qu'il lui adreſſe : « Petit-fils d'Atlas, » divin *Mercure*, lui dit-il, c'eſt vous qui entreprîtes » de façonner les premiers hommes, qui cultivâtes » leur eſprit par l'étude des ſciences les plus pro- » pres à lui ôter ſa premiere rudeſſe, & qui for- » mâtes leur corps par les exercices capables de » leur donner de la vigueur & de la grace; per- » mettez-moi de chanter vos louanges. Vous êtes » l'envoyé de Jupiter, l'interprete des dieux, & » l'inventeur de la lyre, *&c.*

Mercuri facunde, nepos Atlantis,
Qui feros cultus hominum recentum
Voce formaſti catus, & decoræ
More paleſtræ :
Te canam, magni Jovis & deorum
Nuntium, curvæque lyræ parentem.
Od. x. l. I.

Les Mythologiſtes font *Mercure* pere de pluſieurs enfans; ils lui donnent Daphnis qu'il enleva dans le ciel, le ſecond Cupidon qu'il eut de Vénus, Æthalide de la nymphe Eupolemie, Linus d'Uranie, & finalement Autolycus de Khioné. Mais le nom de ce dieu eſt véritablement d'origine égyptienne. Les anciens hiſtoriens nous parlent de *Mercure II.* égyptien, comme d'un des plus grands hommes de l'antiquité. Il fut ſurnommé *triſmegiſte*, c'eſt-à-dire, *trois fois grand.* Il étoit l'ame des conſeils d'Oſiris & de ſon gouvernement. Il s'appliqua à faire fleurir les arts & le commerce dans toute l'Egypte. Il acquit de profondes connoiſſances dans les Mathématiques, & ſur-tout dans la Géométrie; & apprit aux Egyptiens la maniere de meſurer leurs terres dont les limites étoient ſouvent dérangées par les accroiſſemens du Nil, afin que chacun pût reconnoître la portion qui lui appartenoit. Il inventa les premiers caracteres des lettres; & régla, dit Diodore, juſqu'à l'harmonie des mots & des phraſes. Il inſtitua pluſieurs pratiques touchant les ſacrifices & les autres parties du culte des dieux. Des miniſtres ſacrés portoient ſes livres dans une proceſſion ſolemnelle, qui ſe faiſoit encore du tems de Clement d'Alexandrie. Ils ſe ſont tous perdus; & nous apprenons de Jamblique qu'il étoit difficile de démêler les véritables ouvrages de *Mercure* triſmegiſte parmi ceux que les ſavans d'Egypte avoient publiés ſous ſon nom.

Les fables qu'on débita dans la Grece ſur *Mercure*, ont été cauſe que c'eſt un des dieux que les anciens ont le plus multiplié. Cicéron même dans ſon *III. liv. de nat. deor.* en admet cinq qui ſe réduiſent à un ſeul, comme l'a prouvé M. Fourmont, dans les *Mém. de littér. tome X.* Celui que Cicéron appelle *fils du Ciel*, eſt le même que le fils de Jupiter; Ciel & Jupiter étant chez les Latins, deux noms différens de la même divinité. Celui que Cicéron appelle *Trophonius* fils de *Valens*, n'eſt auſſi que le même perſonnage ſous différens noms; *Valens* n'étant qu'une épithete de Jupiter, & *Trophonius* un ſurnom de *Mercure.* Le quatrieme *Mercure* à qui Cicéron donne le Nil pour pere, ne peut être fils de φρουρῶν Νεῖλος; parce que ſon culte étoit connu dans la Grece long-tems avant ce roi d'Egypte, & qu'une pareille filiation déſigne plutôt chez les anciens, le lieu de la naiſſance, que les parens de qui les héros la tenoient. D'ailleurs ce quatrieme *Mercure* n'eſt pas différent du cinquieme, qui ſelon Cicéron, tua Argus, régna en Egypte, inventa les lettres, étoit révéré ſous le nom de Φθα, fils de Kneph, qui n'étoit autre que le Jupiter des Grecs & autres peuples. Il réſulte donc que les quatre *Mercure* de Cicéron ſe réuniſſent avec ſon troiſieme *Mercure* fils de Maïa & de Jupiter Ammon. De même, les trois meres que Cicéron donne à *Mercure*, n'en font qu'une ſeule. Je ne crois pas qu'on puiſſe rien objecter au ſujet de Maïa. Comme elle étoit fille d'Atlas, on ſent combien elle rapproche *Mercure* de l'Egypte. A l'égard de Phoronis, qui ne voit que c'eſt une épithete, pour ſignifier *pharaonide*, & marquer par-là que *Mercure* deſcendoit d'une maiſon qui régnoit, ou avoit régné dans le pays? Quant aux principaux noms que les poëtes lui ont donnés, ils font autant de petits articles, dont l'explication ſe trouve dans cet Ouvrage.

Au reſte, on a trouvé à Langres, en 1642, dans les fondemens des anciens murs de cette ville, une conſécration de monument que firent à *Mercure* ſurnommé *Moccus*, Lucius Maſculus & Sedatia Blandula ſa mere, pour l'accompliſſement d'un vœu; mais j'ignore ce que veut dire le ſurnom de *Moccus* donné à *Mercure* dans cette inſcription. (*D. J.*)

MERCURES, (*Antiq. greq.*) On nommoit *mercures*, chez les Grecs, de jeunes enfans, de huit, dix à douze ans, qui étoient employés dans la célébration des myſteres. Lorſqu'on alla conſulter l'oracle de Trophonius, deux enfans du lieu, qu'on appelloit *mercures*, dit Pauſanias, venoient vous frotter d'huile, vous lavoient, vous nettoyoient, & vous rendoient tous les ſervices néceſſaires, autant qu'ils en étoient capables. Les Latins nommoient ces jeunes enfans *Camilli*, des *Camilles;* parce que dans les myſteres de Samothrace, Mercure étoit appellé *Caſmillus.* C'eſt à quoi ſe rapporte cet endroit de Virgile :

. . . . . *matriſque vocavit*
Nomine Caſmillum, *mutatâ parte Camillam.*

Statius Tullianus, cité par Macrobe, obſerve que Mercure étoit nommé *Camillus*, & que les Romains donnoient le nom de *Camilles* aux enfans les plus diſtingués, lorſqu'ils ſervoient à l'autel. (*D. J.*)

MERCURE, ſ. m. titre d'une compilation de nouvelles & de pieces fugitives & littéraires, qui s'imprime tous les mois à Paris, & dont on donne quelquefois deux volumes, ſelon l'abondance des matieres.

Nous avons eu autrefois le *mercure* françois, livre très-eſtimé, & qui contient des particularités fort curieuſes. Le *mercure* galant lui avoit ſuccédé, & a été remplacé par celui qu'on nomme aujourd'hui *mercure de France.* Il tire ce nom de *Mercure* dieu du Paganiſme, qu'on regardoit comme le meſſager des dieux, & dont il porte à ſon frontiſpice, la figure empreinte, avec cette légende : *Quæ colligit, ſpargit. Voyez* JOURNAL.

MERCURE, *dans l'Art héraldique*, marque la couleur *pourpre* dans les armoiries des princes ſouverains. *Voyez* POURPRE.

MERCURIALE, *mercurialis*, ſ. f. (*Hiſt. nat. Bot.*) genre de plante à fleur ſans pétale, & compoſée de pluſieurs étamines ſoutenues par un calice. Cette fleur eſt ſtérile. Les embryons naiſſent ſur des individus qui ne donnent point de fleurs, & deviennent dans la ſuite des fruits compoſés de deux capſules qui renferment chacun une ſemence arrondie. Tournef. *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

M. de Tournefort compte neuf eſpeces de *mercuriale*, à la tête deſquelles il met la mâle, la femelle & la ſauvage.

La *mercuriale mâle* eſt nommée *mercurialis teſticulata*, ſive *mas Dioſcoridis & Plinii*, par C. B. pere,

& par Tournef. *Inſt. rei herb.* 534. en anglois, *the maſle mercurii.*

Elle a la racine tendre, fibreuſe, annuelle, périſſant après qu'elle a donné des fleurs & des graines. Elle pouſſe des tiges à la hauteur d'environ un pié, anguleuſes, genouillées, liſſes & rameuſes. Ses feuilles reſſemblent aſſez à celles de la pariétaire. Elles ſont étroites, oblongues, unies, d'un verd-jaune-pâle, pointues, dentelées à leurs bords, d'une ſaveur nitreuſe un peu chaude, & nauſéabonde. D'entre les aiſſelles des feuilles ſortent des pédicules courts & menus qui portent de petites bourſes, ou des fruits à deux capſules un peu applaties, rudes & velues, qui contiennent chacune une petite ſemence ovale ronde.

Cette plante eſt fort commune dans les cimetieres, dans les jardins potagers, les vignobles & les décombres. Elle eſt du nombre des cinq plantes émollientes; ſon ſuc eſt propre à faire tomber les verrues.

La *mercuriale femelle* ou *à épi*, eſt la *mercurialis ſpicata ſeu fœmina* des Botaniſtes. Cette *mercuriale* eſt toute ſemblable à la mâle, dans ſes tiges, ſes feuilles & ſes racines; mais au lieu que la précédente ne fleurit point ſtérilement : celle-ci porte des fleurs à pluſieurs étamines, ſoutenues par un calice à trois feuilles. Ces fleurs ſont ramaſſées en épis, & ne ſont ſuivies ni de fruits ni de graines. Elle fleurit tout l'été, & périt l'hiver. On s'en ſert indifféremment comme de la mâle; l'une & l'autre fourniſſent un ſirop à la Médecine; cultivées dans les jardins, elles ſont fort ſupérieures à nos épinars.

Dans leur deſcription, j'ai ſuivi l'opinion commune, en prenant la *mercuriale* ſtérile pour la femelle, & la fertile pour la mâle. Mais il eſt plus raiſonnable d'appeller la ſtérile *mâle*, & la fertile *femelle*, & c'eſt ainſi qu'en penſent les meilleurs botaniſtes modernes.

La *mercuriale ſauvage*, *mâle* ou *femelle*, *mercurialis montana*, *ſpicata* de Tournef. *Inſt. rei herb.* 534. *cynorambe mas & fœmina*, *perennis*, de Ray, & de J. B. *pag.* 979, ne doit pas être confondue avec celles des boutiques; car il paroît qu'elle a une qualité ſomnifere & maligne. (*D. J.*)

MERCURIALE, (*Pharm. & mat. med.*) *mercuriale* mâle & *mercuriale* femelle : on ſe ſert indifféremment en Médecine, de l'une & l'autre *mercuriale*.

Cette plante eſt apéritive, diurétique & légérement laxative : elle eſt une des cinq plantes émollientes.

Elle eſt fort peu employée dans les preſcriptions magiſtrales, pour l'uſage intérieur; cependant quelques auteurs la recommandent en décoction, ou en bouillon avec un morceau de veau, pour tenir le ventre libre, principalement dans les menaces d'hydropiſie, de rhumatiſme, de cachexie, *&c.* Le miel *mercurial*, qui n'eſt autre choſe qu'une eſpece de ſirop ſimple préparé avec le ſuc de cette plante & le miel, poſſede à peu près les mêmes vertus. Mais ce ſont des remedes bien foibles, en comparaiſon du fameux ſirop de longue vie, appellé auſſi *ſirop de mercuriale compoſé*, quoique le ſuc de cette plante n'en ſoit qu'un des ingrédiens les moins actifs. Ce ſirop eſt fort recommandé pour les uſages dont nous venons de faire mention, & il eſt réellement très-utile dans ces cas; mais il eſt évident que c'eſt à la racine de glayeul & à celle de gentiane, que ce ſirop doit ſes principales vertus. En voici la compoſition : Prenez, de ſuc épuré de *mercuriale*, deux livres; des ſucs de bourache & de bugloſe, de chacun, demi-livre; de racine de glayeul ou iris, deux onces; de racine de gentiane, une once; de bon miel blanc, trois livres; de vin blanc, douze onces : faites macerer dans le vin blanc pendant vingt-quatre heures les racines pilées; paſſez-les; d'autre part, faites fondre le miel, mêlez-le aux ſucs; donnez quelques bouillons à ce mélange; écumez-le légérement, & paſſez-le à la manche; mêlez les deux liqueurs, & les cuiſez en conſiſtance de ſirop.

L'uſage ordinaire de ce ſirop ſe continue pendant environ une quinzaine de jours; & la doſe en eſt d'environ deux cuillerées, que l'on prend trois ou quatre heures avant le repas. L'évacuation par les ſelles peu abondantes, mais ſoutenues que ce remede procure, & l'aſtriction légere que doit produire ſur l'eſtomac l'extrait très-amer de la gentiane, l'ont fait regarder ſur-tout comme un remede ſouverain pour rétablir les eſtomacs foibles, ruinés & chargés de glaires, & contre la migraine & les vertiges, qui ſont ſouvent dépendans de la ſéchereſſe du ventre. La *mercuriale* s'emploie extérieurement dans les cataplaſmes émolliens rarement ſeule, plus ſouvent avec les autres plantes émollientes. Elle entre auſſi aſſez communément avec les mêmes plantes dans la compoſition des lavemens émolliens & laxatifs. (*b*)

MERCURIALES, ſ. f. plur. (*Mythol.*) fête qu'on célébroit dans l'île de Crete en l'honneur de Mercure, avec une magnificence qui attiroit alors dans cette île un grand concours de monde, mais plus pour le commerce dont Mercure étoit le dieu, que pour la dévotion. La même fête ſe célébroit à Rome fort ſimplement le 14 de Juillet. (*D. J.*)

MERCURIALES, (*Gram. Juriſprud.*) cérémonie qui a lieu dans les cours ſouveraines le premier mercredi après l'ouverture des audiences de la S. Martin & de Pâques; où le préſident exhorte les conſeillers à rendre ſcrupuleuſement la juſtice, & blâme ou loue les autres membres ſubalternes de la magiſtrature, ſelon qu'ils ont bien ou mal rempli leurs fonctions. Les *mercuriales* ont été établies par les édits des rois Charles VIII. Louis XII. & Henri III.

MERCURIEL, ONGUENT, (*Pharm. & mat. méd.*) *Voyez* MERCURE & REMEDES MERCURIAUX.

MERCURIELLE, *terre*, (*Chimie.*) ou troiſieme terre de Becher. *Voyez* TERRES DE BECHER (*les trois.*)

La *terre mercurielle* eſt, ſelon Becher, le principe le plus propre, le plus ſpécifique des mixtes, celui dans lequel reſide leur caractere conſtitutif, ineffaçable, *immortalis quædam forma caracteriſmum ſuum obſervans*. C'eſt à la préſence de cette terre qu'il attribue la propriété qu'ont, ſelon un dogme chimique qu'il adopte formellement, les ſels volatils des plantes & des animaux, arrachés même de ces ſubſtances par la violence du feu, de repréſenter l'image, *ideam*, des ſubſtances qui les ont fournies. La reſurrection des animaux de leurs propres cendres, la régénération des plantes, des fleurs eſt, ſelon lui, l'ouvrage de la *terre mercurielle*. Il rapporte l'expérience fort ſinguliere d'un morceau de jaſpe tenu en fuſion dans un creuſet fermé, dont la couleur abandonna entierement la matiere pierreuſe, & alla s'attacher à la partie ſupérieure du creuſet, & s'y diſpoſer de la même maniere qu'elle l'eſt ſur le jaſpe, tant pour la diverſité des couleurs, que pour la diſtribution des veines & des taches : & c'eſt à ſa *terre mercurielle* qu'il attribue le tranſport, la migration de l'ame du jaſpe, c'eſt ainſi qu'il nomme cette matiere colorée. C'eſt cette terre qui donne la métalléité aux métaux, c'eſt-à-dire leur molleſſe, extenſibilité, malléabilité, liqueſcibilité. Elle eſt la plus pénétrante & la plus volatile des trois terres : c'eſt elle qui, ſoit ſeule, ſoit unie à la ſeconde terre, que les chimiſtes modernes appellent *phlogiſtique*, forme les mouffetes, pouſſes ou vapeurs ſouterreines, qui éteignent la flamme des flambeaux & des lampes des mineurs, & qui les ſuffoquent eux-mêmes, ou les

incommodent considérablement. *Voyez* GAS, EXHALAISON, MOUFFETE, POUSSE; c'est cette terre pure, nue & réfoute, ou réduite en liqueur, qui est le véritable alkaheſt. *Voyez* ALKAHEST & MENSTRUE; cette liqueur est si pénétrante que si on la respire imprudemment, on est frappé comme de la foudre, accident qui arriva une fois à Becher, qui fut sur le point d'en périr. La *terre mercurielle* se masque, *larvatur*, quelquefois dans les mines sous l'apparence d'une fumée ou d'une eau, & s'attache aussi quelquefois aux parois des galeries sous la forme d'une neige légere & brillante. La *terre mercurielle* est le principe de toute volatilité; elle est surabondante dans le mercure ordinaire, qu'elle met par cet excès dans l'état de *décomposition*. *Voyez* l'*article* MIXTION, & c'est par son accrétion au corps métallique parfait, *absolutum*, qu'elle opere la mercurification. *Voyez* MERCURIFICATION. Elle est le premier être, *primum ens*, du sel marin. Quelques chimistes la regardent comme le principe de l'arsenic; les métaux cornés, les sels alkalis volatils & ammoniacaux lui doivent leur volatilité, *&c.* Ceux qui ont appellé ce principe *mercure*, & qui l'ont pris bonnement pour le mercure coulant ordinaire, ou même pour le mercure des métaux, se sont grossierement trompés. Cette terre est appellée *mercurielle* au figuré; ce nom ne signifie autre chose, sinon qu'elle est volatile & fluide, *fluxilis*, comme le mercure.

Nous venons d'exposer sommairement les propriétés fondamentales & caractéristiques que Becher attribue à sa troisieme terre. Le point de vûe sous lequel ce profond & ingénieux chimiste a considéré la composition des corps naturels, lorsqu'il s'est trouvé forcé à recourir à un pareil principe, est véritablement sublime, plein de génie & de sagacité: la chaîne, l'analogie, l'identité des phénomenes qu'il a rapprochés, qu'il a liés, en les déduisant de ce principe, est frappante, lumineuse, utile, avançant l'art. Mais enfin on est forcé d'avouer que ce n'est pourtant là qu'une coordination de convenance, qu'un système artificiel, & qu'elle fait tout au plus soupçonner ou desirer un principe quelconque. Stahl qui a tant médité le Becherianisme, & qui a été doué du génie éminent propre à en sonder les profondeurs & à en dévoiler les mysteres, confesse & professe, *confiteor & profiteor*, ce sont ses termes en dix endroits de son *Specimen becherianum*, que l'existence du principe mercuriel, & son influence dans les phénomenes que lui attribue Becher, ne sont rien moins que démontrés; qu'il penche très-fort à se persuader que la troisieme terre de Becher ne differe qu'en nombre, & non pas en espece, de sa seconde terre, du phlogistique; c'est-à-dire qu'une certaine quantité d'un même, seul & unique principe étant admise dans les mixtes, y produit les effets attribués aux phlogistiques; & qu'une quantité différente y produit les effets attribués à la *terre mercurielle*. *Voyez* MIXTION. Et enfin il promet en son nom, & en celui de tous les vrais chimistes, une éternelle reconnoissance à quiconque rendra simple, facile, *praticable* la doctrine de Becher sur cette troisieme terre, comme il l'a fait lui sur la seconde, sur le phlogistique. (*b*)

MERCURIELLE, *eau ou liqueur*. Voyez sous le *mot* EAU & l'*article* MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIELLE, *liqueur ou huile*. Voyez MERCURE, (*Mat. méd.*)

MERCURIFICATION, (*Chimie.*) opération par laquelle on produit, ou prétend produire du vrai mercure coulant, par une *transmutation* quelconque des autres substances métalliques en celles-ci.

Ce changement est une des promesses de l'alchimiste. Le produit de cette opération s'appelle *mercure* des métaux, & en particulier selon l'espece, *mercurifier*, mercure d'or, d'argent, de plomb, *&c.* & ces produits sont non-seulement précieux en soi, mais plus encore parce qu'ils fournissent la matiere propre & hypostatique, le sujet, la matrice du grand-œuvre.

Les chimistes antérieurs à Becher ont tous pensé que le mercure coulant étoit un principe essentiel de toute substance métallique, & que la conversion dont nous parlons étoit une vraie extraction. Becher a pensé que le mercure n'étoit point contenu actuellement dans les métaux, mais que le corps, le mixte métallique devoit recevoir une surabondance, un excès de l'un de ses principes, savoir de la terre mercurielle pour être changée en mercure coulant. Selon cette opinion la *mercurification* se fait donc par augmentation, par accrétion, par composition, par syncrese.

Stahl a prononcé sur la *mercurification* en particulier le même arrêt que sur le dogme de la terre mercurielle en général. *Voyez* la fin de l'*article* MERCURIELLE, *terre*, ce témoignage est très-grave, comme nous l'avons déjà observé en cet endroit. Mais on peut avancer que Stahl accorde même trop à cette doctrine, & sur-tout à l'affaire de la *mercurification* en particulier, en laissant le champ libre aux chimistes laborieux qui voudront entreprendre d'éclaircir cette matiere. Tout ce qui en a été écrit jusqu'à présent est si arbitraire quant au dogme, & si mal établi quant aux faits; la maniere de ces ouvrages est si alchimique, c'est-à-dire si marquée par le ton affecté de mystere, & le vain étalage de merveilles, que tout bon esprit est nécessairement rebuté de cette étude. Je n'en excepte point les ouvrages de Becher sur cette matiere, qui a été sa prétention ou sa manie favorite, son véritable *donquichotisme*, s'il est permis de s'exprimer ainsi, & de parler avec cette espece d'irrévérence d'un si grand homme. Le second supplément à sa physique souterreine que je me suis dix fois obstiné à lire sur la réputation de l'auteur, pendant le zele de mes premieres études, m'est autant de fois tombé des mains. Et supposé que les ouvrages de cette espece renferment réellement des immenses trésors de science, certes c'est acheter trop cher la science que de la poursuivre dans ces ténébreux abîmes. *Voyez* ce que nous avons déjà observé à ce sujet à l'*article* HERMÉTIQUE, *philosophie*. (*b*)

MERDIN, (*Géog.*) les voyageurs écrivent aussi MARDIN, MERÉDIN, MIRIDEN, ville d'Asie dans le Diarbeck, avec un château, qui passe pour imprenable; le terroir produit du coton en abondance. Elle appartient aux Turcs qui y ont un pacha avec garnison. *Merdin* est située à 6 lieues du Tigre, entre Mosoul & Bagdat, près d'Amed. *Long.* selon M. Petit de la Croix, *62. 30. lat. 35. 15.* (*D. J.*)

MERE, s. f. (*Jurisprud.*) est celle qui a donné la naissance à un enfant.

Il y avoit aussi chez les Romains des *meres* adoptives; une femme pouvoit adopter des enfans quoiqu'elle n'en eût point de naturels.

On donne aussi le titre de *mere* à certaines églises, relativement à d'autres églises que l'on appelle leurs *filles*, parce qu'elles en ont été pour ainsi dire détachées, & qu'elles en sont dépendantes.

Pour revenir à celles qui ont le titre de *meres* selon l'ordre de la nature, on appelloit chez les Romains *meres-de-famille* les femmes qui étoient épousées *per coemptionem*, qui étoit le mariage le plus solemnel; on leur donnoit ce nom parce qu'elles passoient en la main de leur mari, c'est-à-dire en sa puissance, ou du-moins en la puissance de celui auquel il étoit lui-même soumis, elles passoient en la famille du mari, pour y tenir la place d'héritier comme en-

fant de la famille, à la différence de celle qui étoit ſeulement épouſée *per uſum*, que l'on appelloit *matrona*, mais qui n'étoit pas réputée de la famille de ſon mari.

Parmi nous on appelle *mere-de-famille* une femme mariée qui a des enfans. On dit en Droit que la *mere* eſt toujours certaine, au-lieu que le pere eſt incertain.

Entre perſonnes de condition ſervile, l'enfant ſuit la condition de la *mere*.

La nobleſſe de la *mere* peut ſervir à ſes enfans lorſqu'il s'agit de faire preuve de nobleſſe des deux côtés, & que les enfans ſont légitimes & nés de pere & *mere* tous deux nobles; mais ſi la *mere* ſeule eſt noble, les enfans ne le ſont point.

Le premier devoir d'une *mere* eſt d'alaiter ſes enfans, & de les nourrir & entretenir juſqu'à ce qu'ils ſoient en âge de gagner leur vie, lorſque le pere n'eſt pas en état d'y pourvoir.

Elle doit prendre ſoin de leur éducation en tout ce qui eſt de ſa compétence, & ſingulierement pour les filles, auxquelles elle doit enſeigner l'économie du ménage.

La *mere* n'a point, même en pays de Droit écrit, une puiſſance ſemblable à celle que le Droit romain donne aux peres; cependant les enfans doivent lui être ſoumis, ils doivent lui porter honneur & reſpect, & ne peuvent ſe marier ſans ſon conſentement juſqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de majorité; ils doivent, pour ſe mettre à couvert de l'exhérédation, lui faire des ſommations reſpectueuſes comme au pere.

En général la *mere* n'eſt pas obligée de doter ſes filles comme le pere, elle le doit faire cependant ſelon ſes moyens lorſque le pere n'en a pas le moyen; mais cette obligation naturelle ne produit point d'action contre la *mere* non plus que contre le pere.

Lorſque le pere meurt laiſſant des enfans en bas âge, la *mere* quoique mineure eſt leur tutrice naturelle & légitime, & pour cet emploi elle eſt préférée à la grand-mere; elle peut auſſi être nommée tutrice par le teſtament de ſon mari; le juge lui défere auſſi la tutelle. *Voyez* MINEUR & TUTELLE.

La tutelle finie, la *mere* eſt ordinairement nommée curatrice de ſes enfans juſqu'à leur majorité.

Suivant la loi des douze tables, les enfans ne ſuccédoient point à la *mere*, ni la *mere* aux enfans; dans la ſuite le préteur leur donna la poſſeſſion des biens ſous le titre *unde cognati*; enfin l'empereur Claude & le ſenatuſconſulte Tertyllien déferent la ſucceſſion des enfans à la *mere*, ſavoir à la *mere in genere*, lorſqu'elle avoit trois enfans, & à la *mere* affranchie lorſqu'elle en avoit quatre. Il y avoit cependant pluſieurs perſonnes qui étoient préférées à la *mere*, ſavoir les héritiers ſiens ou ceux qui en tenoient lieu, le pere & le frere conſanguin; la ſœur conſanguine étoit admiſe. Par les conſtitutions poſtérieures la *mere* fut admiſe à la ſucceſſion de ſon fils ou de ſa fille unique, & lorſqu'il y avoit d'autres enfans elle étoit admiſe avec les freres & ſœurs du défunt. Par le droit des novelles elles furent préférées aux freres & ſœurs qui n'étoient joints que d'un côté.

L'édit de S. Maur du mois de Mai 1567, appellé communément l'*édit des meres*, ordonna que les *meres* ne ſuccéderoient point en propriété aux biens paternels de leurs enfans, qu'elles demeureroient réduites à l'uſufruit de la moitié de ces biens avec la propriété des meubles & acquêts qui n'en faiſoient pas partie. Cet édit fut regiſtré au parlement de Paris, mais il ne fut pas reçu dans les parlemens de Droit écrit, ſi ce n'eſt au parlement de Provence, & il a eté révoqué par un autre édit du mois d'Août 1729, qui ordonne que les ſucceſſions des *meres* à leurs enfans ſeront reglées comme elles l'étoient avant l'édit de S. Maur.

Suivant le Droit commun du pays coutumier, la *mere*, auſſi-bien que le pere, ſuccede aux meubles & acquêts de ſes enfans décédés ſans enfans ou petits-enfans; à l'égard des propres ils ſuivent leur ligne.

La *mere* fut admiſe à la ſucceſſion de ſes enfans naturels par le ſenatuſconſulte Tertyllien.

Pour ce qui eſt des ſucceſſions des enfans à leur *mere*, ils ne lui ſuccedoient point *ab inteſtat*; ce ne fut que par le ſenatuſconſulte Arphitien qu'ils y furent admis, & même les enfans naturels, ce qui fut depuis étendu aux petits-enfans.

En France la *mere* ne ſuccede point à ſes enfans naturels, & ils ne lui ſuccedent pas non plus ſi ce n'eſt en Dauphiné & dans quelques coûtumes ſingulieres, où le droit de ſucceder leur eſt accordé réciproquement. *Voyez les Inſtit.* de Juſt. *liv. III. tit. iij. & iv. l'Inſtitution* d'Argou, *tit. des bâtards.* (*A*)

MERE DE DIEU, (*Théol.*) eſt une qualité que l'Egliſe catholique donne à la ſainte Vierge. *V.* VIERGE.

L'uſage de la qualifier ainſi nous eſt venu des Grecs qui l'appelloient Θεότοκος, que les Latins ont rendu par *Deipara* & *Dei genitrix*. Ce fut le concile d'Epheſe qui introduiſit cette dénomination; & le cinquieme concile de Conſtantinople ordonna qu'à l'avenir on qualifieroit toujours ainſi la ſainte Vierge. Ce decret donna occaſion à de terribles diſputes. Anaſtaſe, prêtre de Conſtantinople, dont Neſtorius étoit patriarche, avança hautement dans un ſermon, qu'on ne devoit abſolument point appeller la Vierge Θεότοκος. Ces paroles ayant cauſé un grand ſoulevement dans les eſprits, le patriarche prit le parti du prédicateur, & appuya ſa doctrine. *Voyez* NESTORIEN.

Mais quoiqu'on puiſſe abſolument parlant faire ſignifier à Θεότοκος mere de Dieu, Τίκειν & γεννᾶν ſignifiant quelquefois la même choſe; ce qui a fait que les Latins l'ont traduit par *Dei genitrix*, auſſi-bien que par *Deipara*: cependant les anciens Grecs qui appelloient la Vierge Τεοτοκος, ne l'appelloienr pas pour cela μητηρ τȣ̃ θεȣ̃, *mere de Dieu*. Ce ne fut qu'après que les Latins eurent traduit Θεότοκος par *Dei genitrix*, que les Grecs traduiſirent à leur tour *Dei genitrix* par μητηρ τȣ̃ θεȣ̃; moyennant quoi les Grecs & les Latins s'accorderent à appeller la Vierge *mere de Dieu*.

Le premier, à ce que prétendent les Grecs, qui lui ait donné cette qualité eſt S. Léon; & cela, prétend S. Cyrille, parce que prenant les mots de *Seigneur* & *Dieu* pour ſynonymes, il jugeoit que ſainte Eliſabeth en appellant la ſainte-Vierge *mere de ſon Seigneur*, avoit voulu dire *mere de Dieu*.

MERE-FOLLE, *ou* MERE-FOLIE, (*Hiſtoir. mod.*) nom d'une ſociété facétieuſe qui s'établit en Bourgogne ſur la fin du xiv. ſiecle ou au commencement du xv. Quoiqu'on ne puiſſe rien dire de certain touchant la premiere inſtitution de cette ſociété, on voit qu'elle étoit établie du tems du duc Philippe le Bon. Elle fut confirmée par Jean d'Amboiſe, évêque de Langres, gouverneur de Bourgogne, en 1454: *feſtum fatuorum*, dit M. de la Mare, eſt ce que nous appellons la *mere-folle*.

Telle eſt l'époque la plus reculée qu'on puiſſe découvrir de cette ſociété, à moins qu'on ne veuille dire avec le P. Meneſtrier, qu'elle vient d'Engelbert de Cleves, gouverneur du duché de Bourgogne, qui introduiſit à Dijon cette eſpece de ſpectacle; car je trouve, pourſuit cet auteur, qu'Adolphe, comte de Cleves, fit dans ſes états une eſpece de ſociété ſemblable, compoſée de trente-ſix gentilshommes ou ſeigneurs qu'il nomma la *compagnie des fous*. Cette compagnie s'aſſembloit tous les ans au tems des vendanges. Les membres mangeoient tous enſemble, tenoient cour pleniere, & faiſoient des divertiſſemens de la nature de ceux de Dijon à

éliſant un roi & ſix conſeillers pour préſider à cette fête. On a les lettres-patentes de l'inſtitution de la ſociété du *fou*, établie à Cleves en 1381. Ces patentes ſont ſcellées de 35 ſceaux en cire verte, qui étoit la couleur des fous. L'original de ces lettres ſe conſervoit avec ſoin dans les archives du comté de Cleves.

Il y a tant de rapport entre les articles de cette inſtitution & ceux de la ſociété de la *mere-folle* de Dijon, laquelle avoit, comme celle du comté de Cleves, des ſtatuts, un ſceau & des officiers, que j'embraſſe volontiers le ſentiment du P. Meneſtrier, qui croit que c'eſt de la maiſon de Cleves que la compagnie dijonnoiſe a tiré ſon origine; ajoutez que les princes de cette maiſon ont eu de grandes alliances avec les ducs de Bourgogne, dans la cour deſquels ils vivoient le plus ſouvent.

La plûpart des villes des Pays bas dépendantes des ducs de Bourgogne, célébroient de ſemblables fêtes. Il y en avoit une à Lille ſous le nom de *fête de l'épinette*, à Douai ſous le nom de la *fête aux ânes*, à Bouchain ſous le nom de *prevôt de l'étourdi*, & à Evreux ſous celui de la *fête des couards*, ou *cornards*. Doutreman a décrit ces fêtes dans ſon hiſtoire de Valenciennes; en un mot, il y avoit alors peu de villes qui n'euſſent de pareilles bouffonneries.

La *mere-folle* ou *mere-folie*, autrement dite l'*infanterie dijonnoiſe*, en latin de ce tems-là, *mater ſtultorum*, étoit une compagnie compoſée de plus de 500 perſonnes, de toutes qualités, officiers du parlement, de la chambre des comptes, avocats, procureurs, bourgeois, marchands, *&c.*

Le but de cette ſociété étoit la joie & le plaiſir. La ville de Dijon, dit le P. Meneſtrier, qui eſt un pays de vendanges & de vignerons, a vu long-tems un ſpectacle qu'on nommoit la *mere-folie*. Ce ſpectacle ſe donnoit tous les ans au tems du carnaval, & les perſonnes de qualité, déguiſées en vignerons, chantoient ſur des chariots des chanſons & des ſatyres, qui étoient comme la cenſure publique des mœurs de ce tems-là. C'eſt de ces chanſons à chariots & à ſatyres que venoit l'ancien proverbe latin, des chariots d'injures, *plauſtra injuriarum*.

Cette compagnie, comme nous l'avons déja dit, ſubſiſtoit dans les états du duc Philippe le Bon avant 1454, puiſqu'on en voit la confirmation accordée cette même année par ce prince. L'on voit auſſi au tréſor de la ſainte chapelle du roi à Dijon, une ſeconde confirmation de la *mere-folle* en 1482, par Jean d'Amboiſe, évêque de Langres, lieutenant en Bourgogne, & par le ſeigneur de Beaudricourt, gouverneur du pays; ladite confirmation eſt en vers françois.

Cette ſociété de *mere-folle* étoit compoſée d'infanterie. Elle tenoit ordinairement aſſemblée dans la ſalle du jeu de paume de la Poiſſonnerie, à la réquiſition du procureur fiſcal, dit *fiſcal verd*, comme il paroît par les billets de convocation, compoſés en vers burleſques. Les trois derniers jours du carnaval, les membres de la ſociété portoient des habillemens déguiſés & bigarrés de couleur verte, rouge & jaune, un bonnet de même couleur à deux pointes avec des ſonnettes, & chacun d'eux tenoit en main des marottes ornées d'une tête de fou. Les charges & les poſtes étoient diſtingués par la différence des habits; la compagnie avoit pour chef celui des aſſociés qui s'étoit rendu le plus recommandable par ſa bonne mine, ſes belles manieres & ſa probité. Il étoit choiſi par la ſociété, en portoit le nom, & s'appelloit *la mere-folle*. Il avoit toute ſa cour comme un ſouverain, ſa garde ſuiſſe, ſes gardes à cheval, ſes officiers de juſtice, des officiers de ſa maiſon, ſon chancelier, ſon grand écuyer, en un mot toutes les dignités de la royauté.

Les jugemens qu'il rendoit s'exécutoient nonobſtant appel, qui ſe relevoit directement au parlement. On en trouve un exemple dans un arrêt de la cour du 6 Février 1579, qui confirme le jugement rendu par la *mere-folle*.

L'infanterie qui étoit de plus de 200 hommes, portoit un guidon ou étendard, dans lequel étoient peintes des têtes de fous ſans nombre avec leurs chaperons, pluſieurs bandes d'or, & pour déviſe, *ſtultorum infinitus eſt numerus*.

Ils portoient un drapeau à deux flammes de trois couleurs, rouge, verte & jaune, de la même figure & grandeur que celui des ducs de Bourgogne. Sur ce drapeau étoit repréſentée une femme aſſiſe, vêtue pareillement de trois couleurs, rouge, verte & jaune, tenant en ſa main une marotte à tête de fou, & un chaperon à deux cornes, avec une infinité de petits fous coiffés de même, qui ſortoient par-deſſous & par les fentes de ſa jupe. La deviſe pareille à celle de l'étendard, étoit bordée tout-autour de franges rouges, vertes & jaunes.

Les lettres-patentes que l'on expédioit à ceux que l'on recevoit dans la ſociété, étoient ſur parchemin, écrites en lettres des trois couleurs, ſignées par la *mere-folle*, & par le griffon verd, en ſa qualité de greffier. Sur ces lettres-patentes étoit empreinte la figure d'une femme aſſiſe, portant un chaperon en tête, une marotte en main, avec la même inſcription qu'à l'étendard.

Quand les membres de la ſociété s'aſſembloient pour manger enſemble, chacun portoit ſon plat. La *mere-folle* (on ſait que c'eſt le commandant, le général, le grand-maître) avoit cinquante ſuiſſes pour ſa garde. C'étoient les plus riches artiſans de la ville qui ſe prêtoient volontiers à cette dépenſe. Ces ſuiſſes faiſoient garde à la porte de la ſalle de l'aſſemblée, & accompagnoient la *mere folle* à pié, à la reſerve du colonel qui montoit à cheval.

Dans les occaſions ſolemnelles, la compagnie marchoit avec de grands chariots peints, traînés chacun par ſix chevaux, caparaçonnés avec des couvertures de trois couleurs, & conduits par leurs cochers & leurs poſtillons vêtus de même. Sur ces chariots étoient ſeulement ceux qui récitoient des vers bourguignons, habillés comme le devoient être les perſonnages qu'ils repréſentoient.

La compagnie marchoit en ordre avec ces chariots par les plus belles rues de la ville, & les plus belles poéſies ſe chantoient d'abord devant le logis du gouverneur, enſuite devant la maiſon du premier préſident du parlement, & enfin devant celle du maire. Tous étoient maſqués, habillés de trois couleurs, mais ayant des marques diſtinctives ſuivant leurs offices.

Quatre hérauts avec leurs marottes, marchoient à la tête devant le capitaine des gardes; enſuite paroiſſoient les chariots, puis la *mere-folle* précédée de deux hérauts, & montée ſur une haquenée blanche; elle étoit ſuivie de ſes dames d'atour, de ſix pages & de douze valets de pié: après eux venoit l'enſeigne, puis 60 officiers, les écuyers, les fauconniers, le grand veneur & autres. A leur ſuite marchoit le guidon, accompagné de 50 cavaliers, & à la queue de la proceſſion le fiſcal verd & les deux conſeillers, habillés comme lui; enfin les ſuiſſes fermoient la marche.

La *mere-folle* montoit quelquefois ſur un chariot fait exprès, tiré par deux chevaux ſeulement, lorſqu'elle étoit ſeule; toute la compagnie le précédoit, & ſuivoit ce char en ordre. D'autres fois on atteloit au char de la *mere-folle* douze chevaux richement caparaçonnés; & cela ſe faiſoit toujours lorſqu'on avoit conſtruit ſur le chariot un théâtre capable de contenir avec la *mere-folle* des acteurs habillés ſui-

vant la cérémonie : ces acteurs récitoient aux coins des rues des vers françois & bourguignons conformes au ſujet. Une bande de violons & une troupe de muſiciens étoient auſſi ſur ce théâtre.

S'il arrivoit dans la ville quelque événement ſingulier, comme larcin, meurtre, mariage bizarre, ſéduction du ſexe, *&c.* pour lors le chariot & l'infanterie étoient ſur pié ; l'on habilloit des perſonnes de la troupe de même que ceux à qui la choſe étoit arrivée, & on repréſentoit l'événement d'après nature. C'eſt ce qu'on appelle faire marcher la *mere-folle*, l'infanterie dijonnoiſe.

Si quelqu'un aggregé dans la compagnie s'en abſentoit, il devoit apporter une excuſe légitime, ſinon il étoit condamné à une amende de 20 livres. Perſonne n'étoit reçu dans le corps que par la *mere-folle*, & ſur les concluſions du fiſcal verd ; on expédioit enſuite des proviſions au nouveau reçu, qui lui coûtoient une piſtole.

Quand quelqu'un ſe préſentoit pour être admis dans la compagnie, le fiſcal aſſis faiſoit des queſtions en rimes, & le recipiendaire debout, en préſence de la *mere-folle* & des principaux officiers de l'infanterie, devoit auſſi répondre en rimes ; ſans quoi ſon aggrégation n'étoit point admiſe. Le recipiendaire de grande condition, ou d'un rang diſtingué, avoit le privilege de répondre aſſis.

D'abord après la réception, on lui donnoit les marques de confrere, en lui mettant ſur la tête le chapeau de trois couleurs, & on lui aſſignoit des gages ſur des droits imaginaires, ou qui ne produiſoient rien, comme on le voit par quelques lettres de réception qui ſubſiſtent encore. Nous avons dit plus haut que la compagnie comptoit parmi ſes membres des perſonnes du premier rang, en voicil a preuve qui méritoit d'être tranſcrite.

Acte de réception de Henri de Bourbon, *prince de Condé, premier prince du ſang*, en la compagnie de la *mere-folle* de Dijon, *l'an 1626.*

Les ſuperlatifs, mirélifiques & ſcientifiques, l'opinant de l'infanterie dijonnoiſe, régent d'Apollon & des muſes, nous légitimes enfans figuratifs du vénérable Bon-tems & de la marotte ſes petits-fils, neveux & arriere-neveux, rouges, jaunes, verds, couverts, découverts & forts-en-gueule ; à tous fous, archi-fous, lunatiques, hétéroclites, éventés, poétes de nature bizarres, durs & mols, almanachs vieux & nouveaux, paſſés, préſens & à venir, *ſalut.* Doubles piſtoles, ducats & autres eſpeces forgées à la portugaiſe, vin nouveau ſans aucun malaiſe, & chelme qui ne le voudra croire, que haut & puiſſant ſeigneur Henri de Bourbon, prince de Condé, premier prince du ſang, maiſon & couronne de France, chevalier, *&c.* à toute outrance auroit ſon alteſſe honoré de ſa préſence les feſtus & guoguelus mignons de la *mere-folle*, & daigné requérir en pleine aſſemblée d'infanterie, être immatriculé & recepturé, comme il a été reçu & couvert du chaperon ſans péril, & pris en main la marotte, & juré par elle & pour elle ligue offenſive & défenſive, ſoutenir inviolablement, garder & maintenir folie en tous ſes points, s'en aider & ſervir à toute fin, requerant lettres à ce convenables ; à quoi inclinant, de l'avis de notre redoutable dame & *mere*, de notre certaine ſcience, connoiſſance, puiſſance & autorité, ſans autre information précédente, à plein confiant de S. A. avons icelle avec allégreſſe par ces préſentes, *hurelu*, *berelu*, à bras ouverts & découverts, reçu & impatroniſé, le recevons & impatroniſons en notre infanterie dijonnoiſe, en telle ſorte & maniere qu'elle demeure incorporée au cabinet de l'inteſte, & généralement tant que folie durera, pour par elle y être, tenir & exercer à ſon choix telle charge qu'il lui plaira, aux honneurs, prérogatives, prééminences, autorité & puiſſance que le ciel, ſa naiſſance & ſon épée lui ont acquis ; prêtant S. A. main forte à ce que folie s'éterniſe, & ne ſoit empêchée, ains ait cours & décours, débit de ſa marchandiſe, trafic & commerce en tout pays ſoit libre par tout, en tout privilégiée ; moyennant quoi, il eſt permis à S. A. ajouter, ſi faire le veut, folie ſur folie, franc ſur franc, *ante, ſub ante, per ante*, ſans intermiſſion, diminution ou interlocutoire, que le branle de la machoire ; & ce aux gages & prix de ſa valeur, qu'avons aſſigné & aſſignons ſur nos champs de Mars & dépouilles des ennemis de la France, qu'elle levera par ſes mains, ſans en être comptable. Donné & ſouhaité à S. A.

A Dijon, où elle a été,
Et où l'on boit à ſa ſanté,
L'an ſix cent mille avec vingt-ſix,
Que tous les fous étoient aſſis.

Signé par ordonnance des redoutables ſeigneurs buvans & folatiques, & contre-ſigné *Deſchamps, Mere*, & plus bas, *le Griffon verd.*

Cependant, peu d'années après cette facétieuſe réception du premier prince du ſang dans la ſociété, parut l'édit ſevere de Louis XIII, donné à Lyon le 21 Juin 1630, vérifié & enregiſtré à la cour le 5 Juillet ſuivant, qui abolit & abrogea ſous de groſſes peines, la compagnie de la *mere-folle* de Dijon ; laquelle compagnie de *mere folle*, dit l'édit, eſt vraiment une *mere* & *pure folie*, par les déſordres & débauches qu'elle a produits, & continue de produire contre les bonnes mœurs, repos & tranquillité de la ville, avec très-mauvais exemple.

Ainſi finit la ſociété dijonnoiſe. Il eſt vraiſſemblable que cette ſociété, ainſi que les autres confreries laïques du royaume, tiroient leur origine de celle qui vers le commencement de l'année ſe faiſoit depuis pluſieurs ſiecles dans les égliſes par les eccléſiaſtiques, ſous le nom de la *fête des fous. Voyez* FÊTE DES FOUS.

Quoi qu'il en ſoit, ces ſortes de ſociétés burleſques prirent grande faveur & fournirent long-tems au public un ſpectacle de récréation & d'intérêt, mêlé ſans doute d'abus ; mais faciles à réprimer par de ſages arrêts du parlement, ſans qu'il fût beſoin d'ôter au peuple un amuſement qui ſoulageoit ſes travaux & ſes peines. (*D. J.*)

MERE, (*Jardin.*) ſe dit d'une touffe d'ifs, de tilleul & autres arbres qu'on a reſſerrés dans une pepiniere, & dont on tire des boutures & marcottes ; ce qui s'appelle *une mere*, parce qu'elle reproduit pluſieurs enfans.

MERE-PERLE, MERE DES PERLES, MAIRE DES PERLES, *concha margaritifera jonſt.* (*Hiſt. nat.*) on a donné le nom de *mere-perle* à une eſpece de coquillage bivalve, du genre des huitres, parce qu'on y trouve beaucoup plus de perles que dans les autres coquillages ; elles ſont auſſi plus groſſes & plus belles. La *mere-perle* eſt grande, peſante, & de figure applatie & circulaire ; elle a la ſurface extérieure griſe & inégale, l'intérieure eſt blanche ou de couleur argentée, unie & nacrée. On pêche ce coquillage dans les mers orientales. *Suite de la matiere médicale, tom. I. Voyez* PERLE, COQUILLE.

MERECZ, (*Géog.*) ville du grand duché de Lithuanie, au confluent de la Meretz & du Mémen, à 12 lieues N. E. de Grodno, 19 S. E. de Vilna. *Long. 43. 2. lat. 53. 55.*

MEREND, (*Géog.*) ville de Perſe, dans l'Azerbiane, dont M. Petit de la Croix met la *long. à 80. 30. & la lat. à 37. 55.*

MERIDA, (*Géog.*) par les Latins, *Emerita Auguſta*, ancienne, petite & forte ville d'Eſpagne, dans la nouvelle Caſtille. Auguſte la bâtit & y éta-

blit une colonie romaine, l'an de Rome 726. Il orna ſa nouvelle ville d'un pont de pierre ſur la Guadiana, qui fut emporté en 1610, de deux aqueducs, & il acheva un chemin qu'on avoit commencé de cette place à Cadix. On a des médailles qui prouvent tous ces faits. Veſpaſien y fit auſſi de belles réparations.

Sous les Goths, *Mérida* tenoit le premier rang dans l'état & dans l'Egliſe; car elle étoit la capitale de la Luſitanie, & la métropole des évêchés d'alentour. Les Maures en ont été les maîtres pendant 520 ans; elle leur fut enlevée en 1230.

Elle eſt ſituée dans une vaſte campagne, fertile en vins, en pâturages, en fruits admirables, & ſur-tout en grains, à 14 lieues eſpagnoles E. d'Elvas, 10 S. E. d'Alcantara, 40. S. O. de Madrid. *Long.* 12. 15. *lat.* 38. 45. (*D. J.*)

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique méridionale, au nouveau royaume de Grenade, dans un terroir abondant en fruits, à 40 lieues N. E. de Pampelune. *Long.* 309. 17. *lat.* 8. 30.

MÉRIDA, (*Géog.*) petite ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, capitale de la province d'Yucatan, la réſidence de l'évêque & du gouverneur de cette province. Elle n'eſt cependant habitée que par quelques eſpagnols, & par des indiens, & eſt à 12 lieues de la mer. *Longit.* 289. 50. *lat.* 20. 10.

MERIDARCHE, ſ. m. (*Crit. ſacr.*) emploi dont Alexandre Balis, roi de Syrie, honora Jonathas, frere de Judas Machabée, chef du peuple, général des troupes & grand ſacrificateur. Grotius, dans ſon commentaire ſur les Machabées, dit que cette charge approchoit de celle d'*écuyer tranchant*, qu'un des électeurs a dans l'empire d'Allemagne. Mais le même Grotius, ſur *S. Matt. xix. 28.* préfere une autre explication de ce terme, qui eſt celle de *gouverneur de province*, ou de *tribu*. Il eſt bien plus que vraiſſemblable que Jonathas fut nommé par Alexandre au gouvernement d'une province de l'empire de Syrie, qu'à celui de régler ce qui regardoit ſa table. (*D. J.*)

MERIDIANI, (*Hiſt. anc.*) nom que les anciens Romains donnoient à une eſpece de gladiateurs qui ſe donnoient en ſpectacle, & entroient dans l'arène vers le midi, les beſtiaires ayant déja combattu le matin contre les bêtes.

Les *Méridiens* prenoient leur nom du tems auquel ils donnoient leur ſpectacle. Les *Méridiens* ne combattoient pas contre les bêtes, mais les uns contre les autres l'épée à la main. De-là vient que Séneque dit que les combats du matin étoient pleins d'humanité, en comparaiſon de ceux qui les ſuivoient.

MÉRIDIEN, ſ. m. (*Aſtronomie.*) grand cercle de la ſphere qui paſſe par le zénith & le nadir, & par les poles du monde, & qui diviſe la ſphere du monde en deux hémiſpheres placés l'un à l'orient, & l'autre à l'occident. *Voyez* SPHERE. On peut définir encore plus ſimplement le *méridien*, en diſant que c'eſt un cercle vertical *A Z B N*, *Pl. aſtron. I. fig. 6.* qui paſſe par les poles du monde *P*, *Q*. *Voyez* VERTICAL & CERCLE.

On l'appelle *méridien*, du mot latin *meridies*, midi, parce que lorſque le ſoleil ſe trouve dans ce cercle, il eſt ou midi ou minuit pour tous les endroits ſitués ſous ce même cercle.

MÉRIDIEN, (*Géographie.*) c'eſt un grand cercle comme *P A Q D*, *Pl. géogr. fig. 7.* qui paſſe par les poles de la terre *P*, *Q*, & par un lieu quelconque donné *Z*; de façon que le plan de tous *méridiens* terreſtres eſt toûjours dans le plan du *méridien* céleſte; d'où il s'enſuit 1°. que comme tous les *méridiens* entourent, pour ainſi dire, la terre, en ſe coupant aux poles, il y a pluſieurs lieux ſitués ſous le même *méridien*. 2°. Comme il eſt ou midi ou minuit toutes les fois que le centre du ſoleil eſt dans le *méridien* des cieux, & comme le *méridien* terreſtre eſt dans le plan du céleſte, il s'enſuit qu'il eſt au même inſtant ou midi ou minuit dans tous les lieux ſitués ſous le même *méridien*. 3°. On peut concevoir autant de *méridiens* ſur la terre, que de points ſur l'équateur; de ſorte que les *méridiens* changent à meſure que l'on change de longitude.

Premier *méridien*, eſt celui duquel on compte tous les autres en allant d'orient en occident. Le premier *méridien* eſt donc le commencement de la longitude. *Voyez* LONGITUDE.

C'eſt une choſe purement arbitraire de prendre tel ou tel *méridien* pour premier *méridien*; auſſi le premier *méridien* a-t-il été fixé différemment par différens auteurs en différentes nations, & en différens tems; ce qui a été une ſource de confuſion dans la Géographie. La regle que les anciens obſervoient là-deſſus étoit de faire paſſer le premier *méridien* par l'endroit le plus occidental qu'ils connuſſent: mais les modernes s'étant convaincus qu'il n'y avoit point d'endroit ſur la terre qu'on pût regarder comme le plus occidental, on a ceſſé depuis ce tems de compter les longitudes des lieux, à commencer d'un point fixe.

Ptolomée prenoit pour premier *méridien*, celui qui paſſe par la plus éloignée des îles fortunées, parce que c'étoit l'endroit le plus occidental qu'on connût alors. Depuis on recula le premier *méridien* de plus en plus, à meſure qu'on découvrit des pays nouveaux. Quelques-uns prirent pour premier *méridien*, celui qui paſſe par l'île S. Nicolas, près du cap-Verd; Hondius, celui de l'île de Saint-Jacques; d'autres, celui de l'île du Corbeau, l'une des Açores. Les derniers géographes, & ſur-tout les Hollandois, l'ont placé au pic de Ténériffe; d'autres, à l'île de Palme, qui eſt encore une des Canaries; & enfin, les François l'ont placé par ordre de Louis XIII. à l'île de Fer, qui eſt auſſi une des Canaries.

On compte de cette île la longitude vers l'orient, en achevant le cercle, c'eſt-à-dire juſqu'au 360 degré qui vient joindre cette île à ſon occident. Il y a même à cette occaſion une ordonnance de Louis XIII. du premier Juillet 1634, qui défend à tous pilotes, hydrographes, compoſiteurs & graveurs de cartes ou globes géographiques, « d'innover ni » changer l'ancien établiſſement des *méridiens*, ou » de conſtituer le premier d'iceux ailleurs qu'à la » partie occidentale des îles Canaries, conformément à ce que les plus anciens & fameux géographes ont déterminé, *&c.* » M. de Liſle l'avoit d'abord conclu à 20 degrés cinq minutes de longitude occidentale par rapport à Paris, d'après les obſervations de meſſieurs Varin & Deshayes, faites en 1682 à Gorée, petite île d'Afrique, qui eſt à deux lieues du cap-Verd; mais il s'étoit arrêté enſuite au nombre rond de 20 degrés.

Il ſeroit ſans doute plus ſûr & plus commode de prendre pour point fixe un lieu plus connu, & dont la poſition fût mieux conſtatée; tel, par exemple, que l'obſervatoire de Paris, & de compter enſuite la longitude orientale ou occidentale, en partant du *méridien* de ce lieu juſqu'au 180 degré de part & d'autre; c'eſt ainſi que pluſieurs aſtronomes & géographes le pratiquent aujourd'hui. Mais outre que cet uſage n'eſt pas encore généralement établi, il ſeroit toûjours important de connoître la véritable poſition de l'île de Fer par rapport à Paris, pour profiter d'une infinité d'obſervations & de déterminations géographiques, qui ont été faites relativement à cette île.

C'eſt la plus occidentale des Canaries qu'on croit être les îles fortunées des anciens, & qui s'étendent peu-à-peu ſur un même parallele au nombre de ſept. Ptolomée au contraire qui n'en comptoit que ſix,

plaçoit toutes les îles fortunées ſur une même ligne du nord au ſud, qu'il prenoit auſſi pour le premier *méridien*, & il leur donnoit par conſéquent à toutes la même longitude. De-là une infinité d'erreurs & d'équivoques dans nos premiers navigateurs; pluſieurs d'entre eux ayant pris indiſtinctement une de ces îles pour le point fixe d'où l'on devoit compter les longitudes de tous les autres lieux de la terre. M. le Monnier, dans les *mém. de l'acad. de 1742*, place l'île de Fer à 20 degrés deux minutes 30 ſecondes, à l'occident de Paris. *Inſtit. aſtron.*

Sans faire attention à toutes ces regles purement arbitraires ſur la poſition du premier *méridien*, les Géographes & conſtructeurs de carte prennent aſſez ſouvent pour premier *méridien*, celui de leur propre ville, ou de la capitale de l'état où ils vivent; & c'eſt de-là qu'ils comptent les degrés de longitude des lieux.

Les Aſtronomes choiſiſſent dans leur calcul pour premier *meridien*, celui du lieu où ils font leurs obſervations. Ptolomée avoit pris celui d'Alexandrie; Tycho Brahé, celui d'Uranibourg; Riccioli celui de Boulogne; Flamſteed prend l'obſervatoire royal de Greenwich; & les Aſtronomes françois l'obſervatoire royal de Paris. *Voyez* OBSERVATOIRE.

Comme c'eſt à l'horiſon que toutes les étoiles ſe levent & ſe couchent, de même c'eſt au *méridien* qu'elles ſont à leur plus grande hauteur; & c'eſt auſſi dans le même *méridien* au-deſſous de l'horiſon, qu'elles ſont dans leur plus grand abaiſſement. Car puiſque le *méridien* eſt ſitué perpendiculairement tant à l'égard de l'équateur, qu'à l'égard de l'horiſon, il eſt évident de-là qu'il doit diviſer en parties égales ſoit au-deſſus, ſoit au-deſſous de l'horiſon, les ſegmens de tous les cercles paralleles; & qu'ainſi le tems qui doit s'écouler entre le lever d'une étoile & ſon paſſage au *méridien*, eſt toûjours égal à celui qui eſt compris entre le paſſage au *méridien* & le coucher. *Voyez* CULMINATION.

On trouve dans les Tranſactions philoſophiques des obſervations qui porteroient à ſoupçonner que les *méridiens* varieroient à la longue. Cette opinion ſe prouve par l'ancienne méridienne de ſaint Pétrone de Boulogne, qui maintenant ne décline pas moins, dit-on, que de huit degrés du vrai *méridien* de la ville, & par celle de Tycho à Uranibourg, qui, ſelon M. Picart, s'éloigne de 16 minutes du *méridien* moderne. S'il y a en cela quelque choſe de vrai, dit M. Vallis, ce doit être une ſuite des changemens des poles terreſtres, changement qu'il faut vraiſſemblablement attribuer à quelque altération dans le mouvement diurne, & non à un mouvement des points du ciel ou des étoiles fixes auxquelles répondent les poles de la terre.

En effet, ſi les poles du mouvement diurne reſtoient fixes au même point de la terre, les *méridiens* dont l'eſſence, pour ainſi dire, eſt de paſſer par les poles, reſteroient toûjours les mêmes.

Mais cette idée que les *méridiens* puiſſent changer de poſition, ſemble détruite par les obſervations de M. de Chazelles, de l'académie des Sciences, qui étant en Egypte, a trouvé que les quatre côtés d'une pyramide conſtruite 3000 ans auparavant, regardoient encore exactement les quatre points cardinaux; poſition qu'on ne ſauroit prendre pour un effet du haſard. Il eſt bien plus naturel de penſer, ou qu'il y a eu quelque erreur dans les opérations de Tycho, & dans la méridienne de Boulogne, ou ce qui eſt encore plus vraiſſemblable, que le ſol des endroits où ces méridiennes ont été tracées, ſur-tout celle de Boulogne, peut avoir ſouffert quelque altération. *Voyez* POLE.

Méridien du globe ou de la ſphere, c'eſt le cercle de cuivre dans lequel la ſphere tourne & eſt ſuſpendu; il eſt diviſé en quatre quarts ou 360 degrés en commençant à l'équateur. C'eſt ſur ce cercle & à commencer de l'équateur, qu'on compte dans le globe céleſte la déclinaiſon auſtrale & boréale du ſoleil & des étoiles fixes, & dans les globes terreſtres la latitude des lieux nord & ſud; il y a deux points ſur ce cercle qu'on nomme *poles;* & celui de ſes diametres qui paſſe par ces deux points, eſt nommé l'*axe de la terre* dans le globe terreſtre, ou l'*axe des cieux* dans le céleſte; parce que c'eſt ſur ce diametre que la terre tourne.

On trace ordinairement 36 *méridiens* ſur le globe terreſtre, ſavoir de dix en dix degrés de l'équateur ou de longitude.

Les uſages de ce cercle appellé *méridien*, ſont d'arrêter par ſon moyen le globe à une certaine latitude, ou à une certaine hauteur de pole, ce qu'on appelle *rectifier le globe*, *voyez* GLOBE; de faire connoître la déclinaiſon, l'aſcenſion droite, la plus grande hauteur du ſoleil ou d'une étoile. *Voyez* encore l'*article* GLOBE.

MÉRIDIENNE, *ou* LIGNE MÉRIDIENNE, c'eſt une partie de la commune ſection du plan du méridien d'un lieu & de l'horiſon de ce lieu. On l'appelle quelquefois *ligne du nord & ſud*, parce que ſa direction eſt d'un pole à l'autre. *Voyez* MÉRIDIEN.

On appelle auſſi en général *méridienne*, la commune ſection du méridien & d'un plan quelconque, horiſontal, vertical, ou incliné. *Voyez plus bas* MÉRIDIENNE D'UN CADRAN.

La *ligne méridienne* eſt d'un grand uſage en Aſtronomie, en Géographie, en Gnomonique; toutes ces ſciences ſuppoſent qu'on ſache la tracer exactement; ce qui a fait que différens aſtronomes ſe ſont donnés les plus grands ſoins & la plus grande peine pour en décrire avec la derniere préciſion. Une des plus fameuſes autrefois étoit celle qu'avoit tracé M. Caſſiny ſur le pavé de l'égliſe de ſainte Pétrone à Boulogne. Au toît de l'égliſe, 1000 pouces au-deſſus du pavé, eſt un petit trou à-travers lequel paſſe l'image du ſoleil; de façon que dans le moment où cet aſtre eſt au méridien, elle tombe toûjours infailliblement ſur la ligne, & elle y marque le progrès du ſoleil en différens tems de l'année par les différens points où elle correſpond en ces différens tems.

Quand cette *méridienne* fut finie, M. Caſſiny apprit aux Mathématiciens de l'Europe par un écrit public, qu'il s'étoit établi dans un temple un nouvel oracle d'Apollon ou du ſoleil, que l'on pouvoit conſulter avec confiance ſur toutes les difficultés d'Aſtronomie. On peut en voir l'hiſtoire plus en détail dans l'éloge de cet aſtronome par M. de Fontenelle, *Hiſt. acad. 1712*. *Voyez* SOLSTICE & GNOMON.

A Paris les plus célébres *méridiennes* de cette eſpece ſont celles de l'Obſervatoire de Paris, & de S. Sulpice. Dans toutes ces *méridiennes*, qu'on peut regarder comme des eſpeces d'inſtrumens, les plus grands dont les Aſtronomes ſe ſoient ſervis, le *gnomon* proprement dit, eſt une couverture d'environ un pouce de diametre, pratiquée à la voute, ou en quelque endroit de ces édifices, par où paſſent les rayons du ſoleil, dont l'image vient ſe projetter ſur le plan horiſontal de la *méridienne:* chez les anciens ce qu'on appelloit des *gnomons*, conſiſtoit ordinairement en de grands obéliſques élevés en plein air, & dans quelque grande place, au ſommet deſquels étoit un globe, ou une figure quelconque, qui faiſoit l'office de cette ouverture, & dont l'ombre tenoit lieu de l'image ſolaire, en cela inférieurs à nos *méridiennes*, puiſque cette ombre ainſi environnée de la lumiere du ſoleil ne pouvoit qu'être fort mal terminée, & d'autant plus mal, que le gnomon étoit plus grand, & le ſoleil plus bas, comme il arrive au tems du ſolſtice d'hyver. *Voyez* GNOMON.

M.

M. le Monnier nous a donné dans les *Mém. de l'académie des Sciences de 1743*, la deſcription de la *méridienne* qu'il a tracée dans l'égliſe de S. Sulpice, deſcription que nous allons tranſcrire ici d'après l'hiſtorien de l'académie. Cette *méridienne* avoit été tracée il y avoit environ vingt ans par Henri Sully, fameux horloger anglois. L'ouverture en fut placée aux vitraux du bras méridional de la croiſée à 75 piés de hauteur. Le mur oppoſé du bras ſeptentrional n'en étoit intérieurement qu'à 180 piés; d'où il ſuit que l'image du ſoleil, qui paſſoit par cette ouverture, ne pouvoit porter ſur la *ligne méridienne*, tracée horiſontalement ſur le pavé de l'égliſe que juſqu'au commencement de Novembre. Car on ſait que le point de ſolſtice d'hyver ſur une pareille ligne à la latitude de Paris, s'éloigne du pié du ſtile ou du gnomon de plus du triple de ſa hauteur; ce qui donne plus de 225 ou 230 piés. Le ſoleil ſe peignoit donc alors ſur le mur oppoſé; & la *méridienne* continuée devenoit une ligne verticale.

M. le Monnier ayant pris garde à cette eſpece d'inconvénient, n'en a été frappé que pour le tourner au profit de l'aſtronomie. Il a fait hauſſer de 5 piés & reculer de 2 la grande plaque de métal, ce ſoleil doré qui en portoit l'ouverture, ou plutôt il y en a ſubſtitué une autre, qui eſt ſcellée dans l'épaiſſeur du mur, & qui n'en déborde que pour préſenter aux rayons du ſoleil l'ouverture d'un pouce de diametre, ce qui la rend d'autant moins ſujette à ſe dilater par le chaud, & à ſe reſſerrer par le froid, & l'on a entierement ſupprimé le jour de la fenêtre. Cette ouverture eſt donc préſentement à 80 piés de hauteur au-deſſus du pavé de l'égliſe. A la partie inférieure du mur ſeptentrional, où répond deſormais la portion verticale de la nouvelle *méridienne*, qui ſe trouve à 18 pouces vers l'occident de la précédente: on a encaſtré en ſaillie un obéliſque de marbre blanc de 30 à 35 piés de hauteur, ſur une baſe ou pié-d'eſtal de 4 à 5 piés de largeur; & à la face antérieure & exactement verticale de cet obéliſque, ſur la *méridienne* qui la coupe par le milieu, ſont gravées les tranſverſales de 3 minutes, & leurs ſubdiviſions de 5 en 5 ſecondes, qui répondent aux bords ſupérieurs & inférieurs du ſoleil au ſolſtice d'hyver. Voici les avantages qui réſultent de toute cette conſtruction.

L'image du ſoleil qui ſe peint ſur un plan horiſontal vers le tems du ſolſtice d'hyver, étant deſalongée ſur le grand axe de la projection, ſe trouve par-là mal bornée ſur cet axe, donne une grande pénombre, & ne peut par conſéquent qu'indiquer aſſez imparfaitement la hauteur apparente du ſoleil. Ici au contraire l'image du ſoleil eſt preſque ronde à ce ſolſtice, & ſa projection qui eſt d'environ 20 pouces de diametre en hauteur, approche d'autant plus d'être direct, qu'elle eût été plus oblique ſur le plan horiſontal; elle eſt auſſi d'autant moins affoiblie par ſes bords.

Cette image au ſolſtice d'hyver parcourt deux lignes par ſeconde ſur l'obéliſque où elle monte à environ 25 piés au-deſſus du pavé de l'égliſe, & un peu plus de 3 lignes, lorſque le ſoleil étant au parallele de Sirius, elle eſt deſcendue plus bas. Ainſi l'on y peut ordinairement déterminer le moment du midi, en prenant le milieu entre le paſſage des deux bords, à moins d'une demi-ſeconde, ou même d'un quart de ſeconde.

On doit ſur-tout ſe ſervir de ce grand inſtrument pour déterminer les aſcenſions droites du ſoleil en hyver, & le véritable lieu de cet aſtre dans ſon périgée, ou, ce qui revient au même, dans le périhelie de la terre, les divers diametres dans les différentes ſaiſons de l'année, les diſtances apparentes du topique, ou du ſolſtice d'hyver à l'équateur, & enfin s'aſſurer ſi l'obliquité de l'écliptique eſt conſtante ou variable.

Dans la partie horiſontale de la *méridienne* qui eſt la plus étendue, ſe trouve marqué le ſolſtice d'été avec les diviſions qui en indiquent l'approche. Toute cette partie de la ligne, ainſi que la verticale ſur l'obéliſque, eſt indiquée par une lame de cuivre de 2 lignes d'épaiſſeur, miſe & enfoncée de champ dans le marbre.

Un inconvénient commun à toutes les *méridiennes* eſt que, par le peu de diſtance du point ſolſticial d'été au pié du ſtile, en comparaiſon de l'éloignement du point ſolſticial d'hyver, les diviſions y ſont extrémement reſſerrées, & qu'il eſt d'autant plus difficile par-là d'y déterminer le tems & le point précis où le ſoleil y arrive. La *méridienne* de S. Sulpice n'eſt pas exempte de ce défaut, quant à la partie qui répond au ſolſtice d'été & à ſon gnomon de 80 piés de hauteur: il y a plus; l'entablement de la corniche inférieure empêche le ſoleil d'y arriver, & en intercepte les rayons pendant pluſieurs jours avant & après. Mais M. le Monnier a parfaitement remédié à tous ces défauts, & en a même tiré avantage par une ſeconde ouverture, qu'il a ménagée 5 piés plus bas que la premiere, & en-deçà vers le dedans de l'égliſe, dans le même plan du *méridien*, & il y a ajuſté & ſcellé un verre objectif de 80 piés de foyer, au moyen duquel l'image ſolaire projettée ſur la partie correſpondante de la *méridienne*, eſt exactement terminée & ſans pénombre ſenſible. Cette partie eſt diſtinguée des autres par une grande table quarrée de marbre blanc de près de 3 piés de côté. L'image du ſoleil n'y parcourt qu'environ 1 $\frac{1}{2}$ ligne & 2 ſecondes; mais auſſi on l'y détermine par ſes bords à un demi ou à un quart de ſeconde près. Ce qui produit le même effet ou approchant que ſi l'image bien terminée y parcouroit 3 ou 4 lignes en une ſeconde, ou ſi le point du ſolſtice d'été étoit à la même diſtance que celui du ſolſtice d'hyver; ou enfin ſi l'on obſervoit avec un quart de cercle à lunette de 80 piés de rayon; avantage qu'aucune *méridienne* que l'on connoiſſe n'a eu juſqu'ici. L'objectif qui conſtitue cette nouvelle ouverture, & qui eſt d'environ 4 pouces de diametre, eſt renfermé dans une boîte ou eſpece de tambour qui ferme à clef, & que l'on n'ouvre que quand il s'agit de faire l'obſervation du ſolſtice.

Comme il eſt ſouvent difficile de trouver de grands objectifs d'une meſure préciſe, & telle qu'on la demande, on s'eſt ſervi de celui de 80 piés qu'on avoit, & qui étoit excellent, faute d'un de 82 à 83 piés qu'il auroit fallu employer pour un gnomon de 75 piés de hauteur: car c'eſt-là la diſtance du point ſolſticial d'été ſur l'horiſontale à l'objectif: mais le foyer de ces grands objectifs n'eſt pas compris dans des limites ſi étroites, qu'ils ne raſſemblent encore fort bien les rayons de la lumiere à quelques piés de diſtance, plus ou moins, & l'eſſai qu'on a fait de celui-ci juſtifie cette théorie.

Ce que nous ne devons pas omettre, & ce qui eſt ici de la derniere importance, c'eſt la ſolidité de tout l'ouvrage, & ſur-tout de cette partie de la *méridienne* qui répond au ſolſtice d'été, & à l'ouverture de 75 piés de hauteur. Rien n'eſt ſi ordinaire que de voir le pavé des grands vaiſſeaux tels que les égliſes, s'affaiſſer par ſucceſſion de temps. Cet accident a obligé pluſieurs fois de retoucher à la fameuſe *méridienne* de S. Petrone, & ce ne peut être jamais qu'avec bien de la peine, & avec beaucoup de riſques pour l'accord & la juſteſſe du tout enſemble. Mais on n'a rien de pareil à craindre pour la *méridienne* de S. Sulpice. Tout ce pavé fait partie d'une voute qui eſt ſoutenue ſur de gros piliers; & l'un de ces piliers qui ſe trouve, non ſans deſſein, placé ſous

le point du solstice d'été, soutient la table de marbre blanc sur laquelle sont tracées les divisions qui répondent à ce solstice, & aux tems qui le précédent ou le suivent de près. On en avoit fixé la place à cet endroit, & pour cet usage, dès le tems qu'on a construit le portail méridional de S. Sulpice, & le mur où devoit être attaché l'objectif; & comme les marbres, & surtout les marbres blancs viennent enfin à s'user sous les pieds des passans, on a couvert celui-ci d'une grande plaque de cuivre, qu'on ne leve qu'au tems de l'observation. Toutes ces précautions, jointes à tant de nouvelles sources d'exactitudes, font de la *méridienne* de S. Sulpice un instrument singulier, & l'un des plus utiles qui aient jamais été procurés à l'Astronomie. L'obélisque est chargé d'une inscription qui conservera à la postérité la mémoire d'un si bel ouvrage, & du célebre astronome au soin duquel on en est redevable.

Maniere de tracer une méridienne. Nous supposons qu'on connoisse à-peu-près le sud, il faudra alors observer la hauteur FE, (*Pl. astron. fig. 8.*) de quelque étoile près du *méridien* $HZRN$, tenant alors le quart de cercle ferme sur son axe, de façon que le fil à plomb coupe toujours le même degré, & ne lui donnant aucun autre mouvement que de le diriger du côté occidental du *méridien*, on épiera le moment où l'étoile aura la même hauteur *fe* qu'auparavant; enfin, on divisera en deux parties égales par la droite HR l'angle formé par les intersection des deux plans où le quart de cercle se sera trouvé dans le tems des deux observations avec l'horison, & cette droite HR sera la *ligne méridienne*.

Autre maniere. Décrivez sur un plan horisontal & du même centre (*fig. 9*) plusieurs arcs de cercle BA, ba, &c. Sur ce même centre C élevez un stile ou gnomon perpendiculaire à l'horison, & d'un pié ou d'un demi-pié de long. Vers le 21 Juin, entre 9 & 11 heures du matin, observez le point B, b, &c. où l'ombre du stile se terminera en différens instans, & des droites CB, Cb, décrivez des cercles. Observez ensuite l'après-midi les momens où l'ombre viendra couper de nouveau les mêmes cercles & les points A, a, où elle les coupera. Partagez ensuite les arcs de cercles AB, ab, en deux également aux points D, d, &c; & si la même droite CD, qui passe par le centre C, commun à tous les cercles, & par le milieu D d'un des arcs passe aussi par le milieu d, &c. des autres arcs, ce sera la *méridienne* cherchée.

Tous ces cercles ainsi tracés, servent à donner plus exactement la position de la *méridienne*, parce que les opérations réitérées, pour la déterminer sur plusieurs cercles concentriques, peuvent servir à se corriger mutuellement.

Au reste, cette méthode n'est exacte qu'au tems des solstices, & sur-tout du solstice d'été, c'est-à-dire, vers le 21 Juin, comme nous l'avons prescrit: car dans toutes les autres saisons, la *méridienne* tracée déclinera de quelques secondes, soit à l'orient, soit à l'occident, à cause du changement du soleil en déclinaison, qui devient assez sensible, pour que cet astre, quoique à même hauteur, se trouve plus ou moins éloigné du *méridien*, le soir que le matin; on corrigera donc cette erreur par les tables qui en ont été construites, ou en pratiquant les différentes méthodes que les Astronomes ont données pour cela. *Voyez* CORRECTION DU MIDI. (*O*)

Comme l'extrémité de l'ombre est un peu difficile à déterminer, il est encore mieux d'applatir le stile vers le haut, & d'y percer un petit trou qui laisse passer sur les arcs AB, ab, une tache lumineuse au-lieu de l'extrémité de l'ombre; ou bien on peut faire les cercles jaunes au-lieu de les faire noirs; ce qui aidera à mieux distinguer l'ombre.

Divers auteurs ont inventé des instrumens & des méthodes particulieres pour décrire des *méridiens*, ou plutôt pour déterminer des hauteurs égales du soleil à l'orient & à l'occident; mais nous nous abstiendrons de les décrire, parce que la premiere des méthodes que nous venons de donner suffit pour les observations astronomiques, ainsi que la derniere pour des occasions plus ordinaires.

Des méthodes que nous venons de décrire, il s'ensuit évidemment que le centre du soleil est dans le plan de la *méridienne*, c'est-à-dire, qu'il est midi toutes les fois que l'ombre de l'extrémité du stile couvre la *méridienne*. De-là l'usage de la *méridienne* pour régler les horloges au soleil.

Il s'ensuit encore que, si on coupe la *méridienne* par une droite perpendiculaire OU, qui passe par C, cette droite sera l'intersection du premier vertical avec l'horison, & qu'ainsi le point O marquera l'orient, & le point U l'occident.

Enfin, si l'on éleve un stile perpendiculaire à un plan horisontal quelconque, qu'on fasse un signal au moment où l'ombre d'un autre stile couvrira une *méridienne* tirée du pié de ce dernier stile dans un autre plan, & qu'on marque le point où répondra en ce moment l'extrémité de l'ombre du premier stile, la ligne qu'on pourra tirer par ce point, & le pié du premier stile sera la *méridienne* du lieu du premier stile.

MÉRIDIENNE D'UN CADRAN, c'est une droite qui se détermine par l'intersection du *méridien* du lieu avec le plan du cadran.

C'est la ligne de midi d'où commence la division des lignes des heures. *Voyez* CADRAN.

MÉRIDIEN MAGNÉTIQUE, c'est un grand cercle qui passe par les poles de l'aimant, & dans le plan duquel l'aiguille magnétique, ou l'aiguille du compas marin se trouve. *Voyez* AIMANT, AIGUILLE, BOUSSOLE, DÉCLINAISON, VARIATION, COMPAS, *&c.*

Hauteur méridienne du soleil ou *des étoiles*, c'est leur hauteur au moment où elles sont dans le *méridien* du lieu où on les observe. *Voyez* HAUTEUR.

On peut définir la hauteur *méridienne*, un arc d'un grand cercle perpendiculaire à l'horison, & compris entre l'horison & l'étoile, laquelle est supposée alors dans le *méridien* du lieu.

Maniere de prendre les hauteurs avec le quart de cercle. Supposons d'abord qu'on connoisse la position du *méridien*, on mettra exactement dans son plan le quart de cercle au moyen du fil aplomb, ou cheveu suspendu au centre. On pourra alors déterminer facilement les hauteurs *méridiennes* des étoiles, c'est-à-dire, qu'on pourra faire les principales des observations sur lesquelles roule toute l'Astronomie.

La hauteur *méridienne* d'une étoile pourra se déterminer pareillement au moyen du pendule, en supposant qu'on connoisse le moment précis du passage de l'étoile par le *méridien*.

MÉRIDIONAL, adj. (*Géog. & Astr.*) distance méridionale en *navigation*, est la différence de longitude entre le méridien sous lequel le vaisseau se trouve, & celui dont il est parti. *Voyez* LONGITUDE.

Parties, milles, ou *minutes méridionales* dans la navigation, ce sont les parties dont les méridiens croissent dans les cartes marines à proportion que les paralleles de latitude décroissent. *Voyez* CARTE.

Le cosinus de la latitude d'un lieu étant égal au rayon, ou au demi-diametre du parallele de ce lieu, il s'ensuit de-là que dans une vraie carte marine, ou planisphere nautique, ce rayon étant toujours égal au rayon de l'équateur, ou au sinus de 90 degrés, les parties ou milles méridionales doivent y croître

à chaque degré de latitude, en raiſon de ſecantes de l'arc compris entre cette latitude & le cercle équinoctial. *Voyez* CARTE DE MERCATOR, *au mot* CARTE.

C'eſt pour cela que dans les livres de navigation on forme les tables des parties méridionales par l'addition continuelle des ſecantes qu'on trouve calculés dans les mêmes livres (*p. e*, *dans les tables de* M. Jonas Moore) pour chaque degré & minute de latitude; & ces parties ſervent tant à faire, & à graduer une carte marine, qu'à ſe conduire dans la navigation.

Pour en faire uſage, il faut prendre en-haut dans la table le degré de latitude; & dans la premiere colonne à gauche de la même table, le nombre des minutes, & la caſe correſpondante à ces deux endroits de la table, donnera les parties *méridionales*.

Lorſqu'on a les latitudes des deux endroits placés ſous le méridien, & qu'on veut trouver les milles, ou les minutes méridionales qui marquent la diſtance de ces deux lieux, il faut d'abord obſerver ſi de ces deux lieux il n'y en auroit point un ſitué ſous l'équateur, s'ils ſont ſitués aux deux côtés oppoſés de l'équateur, ou ſi enfin ils ſe trouvent ſitués d'un même côté de l'équateur.

Dans le premier cas, les minutes méridionales qu'on trouvera immédiatement au-deſſus du degré de latitude du lieu qui n'eſt pas dans l'équateur, ſeront la difference de latitude.

Dans le ſecond cas, il faudra ajouter enſemble les minutes méridionales marquées au-deſſous des latitudes des deux lieux pour avoir les minutes méridionales compriſes entre ces deux lieux, ou la difference de latitude de ces deux lieux.

Dans le troiſieme cas enfin, il faudra ſouſtraire les minutes qui ſont au-deſſous d'un lieu des minutes qui ſont au-deſſous de l'autre. *Chambers.* (*O*)

MÉRIDIONAL. *Cadrans méridionaux*, *voyez* CADRAN.

Hémiſphere méridional, *voyez* HÉMISPHERE.

Océan méridional, *voyez* OCÉAN.

Signes méridionaux, *voyez* SIGNES.

MÉRIGAL, ſ. m. (*Comm.*) eſpece de monnoie d'or qui a cours à Sofola & au royaume de Monomotapa: elle peſe un peu plus que la piſtole d'Eſpagne.

MÉRINDADE, ſ. f. (*Géog.*) On donne ce nom en Eſpagne au diſtrict d'une juriſdiction, comme d'une châtellenie, d'un petit bailliage, & d'une prevôté dont le juge eſt appellé *mérino*; & le mérino-mayor, c'eſt le roi. Le royaume de Navarre eſt diviſé en ſix *mérindades*. (*D. J.*)

MERINGUES, ſ. f. *en terme de Confiſeur*, c'eſt un petit ouvrage fort joli & fort facile à faire, ce ſont des eſpeces de maſſepains de pâte d'œufs dont on a ſéparé les blancs, de rapure de citron & de ſucre fin en poudre. Au milieu des *meringues* on met un grain de fruit confit ſelon la ſaiſon, comme ceriſe, framboiſe, *&c.*

MÉRIONETSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre dans la partie ſeptentrionale du pays de Galles, avec titre de comté, borné au nord par les comtés de Carnavan & de Denbigh; eſt, par celui de Montgomery; ſud, par ceux de Radnov & de Cardighan; oueſt, par la mer d'Irlande. On lui donne 108 milles de tour, & environ 500 mille arpens. C'eſt un pays montueux, où l'on fait un grand trafic de coton. La plus haute montagne de la Grande Bretagne, appellée *Kader-idris*, eſt dans cette province. (*D. J.*)

MERISIER, ſ. m. (*Botan.*) eſpece de cerifier ſauvage à fruit noir, *ceraſus ſylveſtris*, *fructu nigro*, I. B. 1. 220. *ceraſus major*, *ac ſylveſtris*, *fructu ſubdulci*, *nigro colore inficiente*, C. B. P. 450.

C'eſt un grand arbre dont le tronc eſt droit, l'écorce extérieure de couleur brune ou cendrée, tachetée & liſſe; l'écorce intérieure eſt verdâtre. Son bois eſt ferme, tirant ſur le roux; ſes feuilles ſont oblongues, plus grandes que celles du prunier, profondément crénelées, luiſantes, un peu ameres.

Ses fleurs ſortent pluſieurs enſemble comme d'une même gaîne, portées ſur des pédicules courts, un peu rouges, ſemblables à celles des autres cerifiers; quand elles ſont paſſées, il leur ſuccede des fruits preſque ronds, petits, charnus, doux, avec une legere amertume, agréables, remplis d'un ſuc noir qui teint les mains: nous nommons ces fruits *ceriſes noires*.

On les mange nouvellement cueillies; on en boit la liqueur fermentée & diſtillée; enfin on en tire une eau ſpiritueuſe, ſoit en les arroſant de bon vin & les diſtillant après les avoir pilées avec les noyaux, ſoit en verſant leur ſuc exprimé ſur des ceriſes fraîchement cueillies & pilées, les laiſſant bien fermenter, juſqu'à ce qu'elles aient acquis une ſaveur vineuſe: alors on les diſtille pour en tirer un eſprit ardent; & c'eſt dans les proportions de force & d'agrément de cet eſprit que conſiſte l'art des diſtillateurs qui en font commerce. (*D. J.*)

MERISIER, grand arbre qui ſe trouve dans les bois des pays tempérés de l'Europe, au Miſſiſſipi, dans le Canada, *&c.* Il fait une tige très-droite; il prend une groſſeur proportionnée & uniforme: ſes branches ſe rangent par gradation; elles s'étendent en largeur & ſe ſoutiennent. Son écorce eſt liſſe, unie & d'un gris cendré aſſez clair. Ses feuilles ſont belles, grandes, longues, dentelées, pointues, & d'un verd aſſez clair; mais elles deviennent d'un rouge foncé en automne avant leur chûte. L'arbre donne au printems une grande quantité de fleurs blanches qui ont une teinte legere de couleur pourpre: elles ſont remplacées par des fruits charnus, ſucculens, d'un goût paſſable, qui renferment un noyau dans lequel eſt la ſemence. Il y a deux ſortes de *meriſiers*, l'un à fruit noir, qui eſt le plus commun, & l'autre à fruit rouge, qui a le plus d'utilité relativement aux pepinieres. Ces arbres ſont agreſtes, très-robuſtes; ils viennent aſſez promptement; il ſubſiſtent dans les plus mauvais terreins; ils ſe plaiſent dans les lieux élevés & expoſés au froid, & ils réuſſiſſent très-aiſément à la tranſplantation.

On multiplie le *meriſier* en faiſant ſemer les noyaux au mois de Juillet dans le tems de la maturité du fruit; ils leveront au printems ſuivant: on pourra même attendre juſqu'au mois de Février pour les ſemer; mais ſi on n'avoit pas eu la précaution de les conſerver dans du ſable ou de la terre, ils ne leveroient qu'au ſecond printems. Les jeunes plants ſeront aſſez forts au bout de deux ans pour être mis en pepiniere, ce qu'il faudra faire au mois d'Octobre, avec la ſeule attention de couper le pivot & les branches latérales; mais il faut bien ſe garder de couper le ſommet des arbres: ce retranchement leur cauſeroit du retard, & les empêcheroit de faire une tige droite. L'année ſuivante ils ſeront propres à ſervir de ſujets pour greffer en écuſſon des cerifiers de baſſe tige; mais ſi l'on veut avoir des arbres greffés en haute tige, il faudra attendre la quatrieme: c'eſt le meilleur ſujet pour greffer toutes les eſpeces de bonnes ceriſes.

On peut ſe procurer des *meriſiers* en faiſant prendre dans les bois des plants de ſept à huit piés de hauteur: le mois d'Octobre ou celui de Février ſont les tems propres à la tranſplantation. Un auteur anglois, M. Ellis, aſſure qu'à quarante ans ces arbres ſont à leur point de perfection; & il a obſervé que des *meriſiers* dont il avoit fendu au mois d'Avril l'écorce extérieure avec la pointe d'un couteau, ſans bleſſer l'écorce intérieure, avoient pris plus d'ac-

croiſſement en deux ou trois ans, que d'autres *meriſiers* auxquels on n'avoit pas touché, n'avoient fait en quinze ans.

Le *meriſier* eſt peut-être l'arbre qui réuſſit le mieux à la tranſplantation pour former du bois & pour garnir des places vuides. M. de Buffon, à qui j'ai vu faire de grandes epreuves dans cette partie, & qui a fait planter des arbres de toutes eſpeces pour mettre des terreins en bois, y a fait employer entr'autres beaucoup de *meriſiers*. Dans des terres très-fortes, très-dures, très-froides, couvertes d'une quantité extrême d'herbes ſauvages, le *meriſier* a été l'eſpece d'arbre qui a le mieux réuſſi, le mieux repris, & le mieux profité, ſans aucune culture. On obſerve que le terrein en queſtion eſt environné de grandes forêts où il n'y a point de *meriſiers*, & qu'on n'en trouve qu'à trois lieues de là : ainſi on ne peut dire pour raiſon du ſuccès que les *meriſiers* étoient naturaliſés dans le pays, qu'ils s'y plaiſoient, ni que ce terrein dût leur convenir particulierement, puiſqu'il eſt bien acquis au contraire qu'il faut à cet arbre une terre légere, ſablonneuſe & pierreuſe.

Le fruit de cet arbre, que l'on nomme *meriſe*, eſt ſucculent, extrêmement doux, bon à manger ; les meriſes rouges ſont moins douces que les noires : celles-ci ſont d'un grand uſage pour les ratafiats ; elles en font ordinairement la baſe. On en peut faire auſſi de bonne eau-de-vie.

Le bois du *meriſier* eſt rougeâtre, très-fort, très-dur ; il eſt veiné, ſonore & de longue durée ; il eſt preſque d'auſſi bon ſervice que le chêne pour le dedans des bâtimens. Sa couleur rouge devient plus foncée en le laiſſant deux ou trois ans ſur la terre après qu'il eſt coupé ; il eſt très-propre à faire des meubles, tant parce qu'il eſt veiné & d'une couleur agréable, qu'à cauſe qu'il prend bien le poli & qu'il eſt facile à travailler : enſorte qu'il eſt recherché par les Ebeniſtes, les Menuiſiers, les Tourneurs, & de plus par les Luthiers.

Le *meriſier* a donné une très-jolie variété, qui eſt à fleur double : on peut l'employer dans les boſquets, où elle ſera d'un grand agrément au printems ; elle donne à la fin d'Avril la plus grande quantité de fleurs très-doubles, qui ſont d'une blancheur admirable. Cette variété ne porte point de fruit : on la multiplie aiſément par la greffe en écuſſon ſur le *meriſier* ordinaire, qui fait toujours un grand arbre ; mais ſi l'on ne veut l'avoir que ſous la forme d'un arbriſſeau, il faudra la greffer auſſi en écuſſon ſur le cerifier ſauvage dont le fruit eſt très-amer, que l'on nomme à Paris *mahaleb*, en Bourgogne *canot* ou *quenot*, & à Orléans *canout*.

MÉRITE, ſ. m. (*Droit nat.*) Le *mérite* eſt une qualité qui donne droit de prétendre à l'approbation, à l'eſtime & à la bienveillance de nos ſupérieurs ou de nos égaux, & aux avantages qui en ſont une ſuite.

Le *démérite* eſt une qualité oppoſée qui, nous rendant digne de la déſapprobation & du blâme de ceux avec leſquels nous vivons, nous force pour ainſi dire de reconnoître que c'eſt avec raiſon qu'ils ont pour nous ces ſentimens, & que nous ſommes dans la triſte obligation de ſouffrir les mauvais effets qui en ſont les conſéquences.

Ces notions de *mérite* & de *démérite* ont donc, comme on le voit, leur fondement dans la nature même des choſes, & elles ſont parfaitement conformes au ſentiment commun & aux idées généralement reçues. La louange & le blâme, à en juger généralement, ſuivent toujours la qualité des actions, ſuivant qu'elles ſont moralement bonnes ou mauvaiſes. Cela eſt clair à l'égard du légiſlateur ; il ſe démentiroit lui-même groſſierement, s'il n'approuvoit pas ce qui eſt conforme à ſes lois, & s'il ne condamnoit pas ce qui y eſt contraire ; & par rapport à ceux qui dépendent de lui, ils ſont par cela même obligés de regler-là-deſſus leurs jugemens.

Comme il y a de meilleures actions les unes que les autres, & que les mauvaiſes peuvent auſſi l'être plus ou moins, ſuivant les diverſes circonſtances qui les accompagnent & les diſpoſitions de celui qui les fait, il en réſulte que le *mérite* & le *démérite* ont leurs degrés. C'eſt pourquoi, quand il s'agit de déterminer préciſément juſqu'à quel point on doit imputer une action à quelqu'un, il faut avoir égard à ces différences ; & la louange ou le blâme, la récompenſe ou la peine, doivent avoir auſſi leurs degrés proportionnellement au *mérite* ou au *démérite*. Ainſi, ſelon que le bien ou le mal qui provient d'une action eſt plus ou moins conſidérable ; ſelon qu'il y avoit plus ou moins de facilité ou de difficulté à faire cette action ou à s'en abſtenir ; ſelon qu'elle a été faite avec plus ou moins de réflexion & de liberté ; ſelon que les raiſons qui devoient nous y déterminer ou nous en détourner étoient plus ou moins fortes, & que l'intention & les motifs en ſont plus ou moins nobles, l'imputation s'en fait auſſi d'une maniere plus ou moins efficace, & les effets en ſont plus avantageux ou fâcheux.

Mais pour remonter juſqu'aux premiers principes de la théorie que nous venons d'établir, il faut remarquer que dès que l'on ſuppoſe que l'homme ſe trouve par ſa nature & par ſon état aſſujetti à ſuivre certaines regles de conduite, l'obſervation de ces regles fait la perfection de la nature humaine, & leur violation produit au contraire la dégradation de l'un & de l'autre. Or nous ſommes faits de telle maniere que la perfection & l'ordre nous plaiſent par eux-mêmes, & que l'imperfection, le deſordre & tout ce qui y a rapport nous déplait naturellement. En conſéquence nous reconnoiſſons que ceux qui répondant à leur deſtination font ce qu'ils doivent & contribuent au bien du ſyſtème de l'humanité, ſont dignes de notre approbation, de notre eſtime, & de notre bienveillance ; qu'ils peuvent raiſonnablement exiger de nous ces ſentimens, & qu'ils ont quelque droit aux effets qui en ſont les ſuites naturelles. Nous ne ſaurions au contraire nous empêcher de condamner ceux qui par un mauvais uſage de leurs facultés dégradent leur propre nature ; nous reconnoiſſons qu'ils ſont dignes de déſapprobation & de blâme, & qu'il eſt conforme à la raiſon que les mauvais effets de leur conduite retombent ſur eux. Tels ſont les vrais fondemens du *mérite* & du *démérite*, qu'il ſuffit d'enviſager ici d'une vûe générale.

Si deux hommes ſembloient à nos yeux également vertueux, à qui donner la préférence de nos ſuffrages ? ne vaudroit-il pas mieux l'accorder à un homme d'une condition médiocre, qu'à l'homme déja diſtingué, ſoit par la naiſſance, ſoit par les richeſſes ? Cela paroît d'abord ainſi ; cependant, dit Bacon, la *mérite* eſt plus rare chez les grands que parmi les hommes d'une condition ordinaire, ſoit que la vertu ait plus de peine à s'allier avec la fortune, ou qu'elle ne ſoit guere l'héritage de la naiſſance : en ſorte que celui qui la poſſede ſe trouvant placé dans un haut rang, eſt propre à dédommager la terre des indignités communes de ceux de ſa condition. (*D. J.*)

MÉRITE, *en Théologie*, ſignifie la *bonté morale* des actions des hommes, & la *récompenſe* qui leur eſt dûe.

Les Scholaſtiques diſtinguent deux ſortes de *mérite* par rapport à Dieu ; l'un de congruité, l'autre de condignité, ou, comme ils s'expriment, *meritum de congruo*, & *meritum de condigno*.

Meritum de congruo, le *mérite* de congruité eſt lorſqu'il n'y a pas une juſte proportion entre l'action &

la récompenſe : enſorte que celui qui récompenſe ſupplée par ſa bonté ou par ſa libéralité à ce qui manque à l'action ; tel eſt le *mérite* d'un fils par rapport à ſon pere, mais ce *mérite* n'eſt appellé *mérite* qu'improprement.

Meritum de condigno, le *mérite* de condignité eſt, quand il y a une juſte eſtimation & une égalité abſolue entre l'action & la récompenſe, comme entre le travail d'un ouvrier & ſon ſalaire.

Les prétendus Réformés n'admettent point de *mérite* de condignité ; c'eſt un des points entr'autres en quoi ils différent d'avec les Catholiques.

Le *mérite*, ſoit de congruité, ſoit de condignité, exige diverſes conditions, tant du côté de la perſonne qui *mérite* que du côté de l'acte méritoire & de la part de Dieu qui récompenſe.

Pour le *mérite* de condignité, ces conditions ſont, de la part de la perſonne qui *mérite*, 1°. qu'elle ſoit juſte, 2°. qu'elle ſoit encore ſur la terre : de la part de l'acte méritoire, qu'il ſoit, 1°. libre & exempt de toute néceſſité, même ſimple & relatif ; 2°. moralement bon & honnête ; 3°. ſurnaturel & rapporté à Dieu. Enfin, de la part de Dieu qui récompenſe, il faut qu'il y ait promeſſe ou obligation de couronner telle ou telle bonne œuvre.

Le *mérite* de congruité n'exige pas cette derniere condition, mais il ſuppoſe dans la perſonne qui *mérite* qu'elle eſt encore en cette vie, mais non pas qu'elle ſoit juſte, puiſque les actes de piété par leſquels un pécheur ſe diſpoſe à obtenir la grace, peuvent la lui mériter *de congruo* ; 2°. de la part de l'acte, qu'il ſoit libre, bon & ſurnaturel dans ſon principe, c'eſt-à-dire fait avec le ſecours de la grace.

On ne peut pas mériter *de congruo* la premiere grace actuelle, mais bien la premiere grace ſanctifiante & la perſévérance ; mais on ne peut *mériter* celle-ci *de condigno*, non plus que la premiere grace ſanctifiante, quoiqu'on puiſſe mériter la vie éternelle d'un *mérite* de condignité. Montagne, *traité de la grace, queſt. viij. article* 2. *paragr.* 2.

MERKUFAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier qui eſt ſous le tefterdar ou grand tréſorier ; ſa fonction eſt de diſpoſer des deniers deſtinés à des uſages pieux. (—)

MERLAN, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiolog.*) poiſſon de la mer océanne ; il reſſemble beaucoup au merlus, *voyez* MERLUS, par la forme du corps : il a les yeux grands, très-clairs & blancs, la bouche de moyenne grandeur, & les dents petites. Il differe du merlus en ce qu'il a trois nageoires ſur le dos, tandis que le merlus n'en a que deux ; les côtés du corps ſont marqués par une ligne longitudinale & tortueuſe, qui s'étend depuis les ouïes juſqu'à la queue : le *merlan* mange de petits poiſſons, tels que les aphyes, les goujons, *&c.* & il les avale tout entiers ; ſa chair eſt légere, & très-facile à digérer. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. IX. chap. ix.* *Voyez* POISSON.

MERLE, ſ. m. *merula vulgaris*, (*Hiſt. nat. Ornit.*) oiſeau qui eſt de la groſſeur de la litorne, ou à-peu-près, il peſe quatre onces ; il a huit pouces neuf lignes de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout des pattes, & neuf pouces huit lignes juſqu'au bout de la queue. Dans le mâle, cette longueur eſt de dix pouces & quelques lignes ; le bec a un pouce de long, il eſt en entier d'un jaune de ſaffran dans le mâle, tandis que la pointe & la racine ſont noirâtres dans la femelle ; le dedans de la bouche ſe trouve jaune dans l'un & l'autre ſexe. Les mâles ont le bec noirâtre pendant la premiere année de leur âge, enſuite il devient jaune, de même que le tour de paupieres : les vieux *merles* mâles ſont très-noirs en entier ; les femelles & les jeunes mâles ont au contraire une couleur plutôt brune que noire, ils different encore des premiers en ce que la gorge eſt rouſſâtre, & la poitrine cendrée. Quand les *merles* ſont jeunes, on ne peut diſtinguer les mâles d'avec les femelles. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, la quatrieme eſt la plus longue de toutes. La queue a quatre pouces deux lignes de longueur ; elle eſt compoſée de douze plumes toutes également longues, excepté l'extérieure de chaque côté qui eſt un peu plus courte ; les pattes ont une couleur noire ; le doigt extérieur & celui de derriere ſont égaux. La femelle pond quatre ou cinq œufs d'une couleur bleuâtre, parſemés d'un grand nombre de petits traits bruns. Le mâle chante très-bien.

Cet oiſeau conſtruit l'extérieur de ſon nid avec de la mouſſe, du chaume, de petits brins de bois, des racines fibreuſes, *&c.* il ſe ſert de boue pour lier le tout enſemble ; il enduit l'intérieur de boue ; & au lieu de pondre ſes œufs ſur l'enduit, comme fait la grive, il le garnit de petit haillons, de poils & d'autres matieres plus douces que la boue, pour empêcher que ſes œufs ne ſe caſſent & pour que ſes petits ſoient couchés plus mollement. Il aime à ſe laver & à vivre ſeul, il nettoye ſes plumes avec ſon bec. On trouve des *merles* blancs dans les Alpes ſur le mont Appennin & ſur les autres montagnes fort élevées. Willughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MERLE BLEU *ou* MOINEAU SOLITAIRE, *paſſer ſolitarius dictus*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du *merle*, auquel il reſſemble parfaitement par la forme du corps. Il a la tête & le cou fort gros ; le deſſus de la tête eſt d'une couleur cendrée obſcure, & le dos d'un bleu foncé & preſque noir, excepté les bords extérieurs des plumes qui ſont d'un blanc ſale. Les plumes des épaules & celles qui recouvrent les grandes plumes des aîles ont la même couleur que le dos ; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui ſont toutes brunes, à l'exception de l'extérieure de chaque côté qui eſt plus courte que les autres, parmi leſquelles il y en a quelques unes qui ont la pointe blanche. La queue eſt longue d'une palme, & compoſée de douze plumes d'un brun preſque noir. Toute la face inférieure de l'oiſeau, c'eſt-à-dire la poitrine, le ventre & les cuiſſes, ont des lignes tranſverſales, les unes de couleur cendrée, les autres noires, & d'autres blanches ; ces taches ſont comme ondoyantes. La couleur du ventre reſſemble à celle du coucou ; la gorge & la partie ſupérieure de la poitrine ne ſont pas cendrées. On y voit au contraire des taches blanches avec un peu de roux ; le bec eſt droit, noirâtre, un peu plus long, un peu plus gros & plus fort que celui de la grive. Les pattes ſont courtes & noires, les piés & les ongles ont cette même couleur. L'oiſeau ſur lequel on a fait cette deſcription, étoit femelle. Selon Aldrovande, les mâles ſont plus beaux, ils ſont en entier d'une couleur bleue pourprée. Willoughby dit avoir vû un mâle à Rome, dont le dos principalement étoit d'un bleu obſcur pourpré. Le *merle* chante très-agréablement, ſa voix imite le ſon d'une flûte ; il apprend aiſément à parler, il ſe plaît à être ſeul, il reſte ſur les vieux édifices. Willoughby, *Ornith.* *Voyez* OISEAU.

MERLE À COLLIER, *merula torquata*, oiſeau qui eſt de la groſſeur du *merle* ordinaire, ou un peu plus gros, la face ſupérieure du corps eſt d'une couleur brune noirâtre. On le diſtingue aiſément du *merle*, en ce qu'il a au-deſſous de la gorge un collier blanc de la largeur du doigt, & de la figure d'un croiſſant. Raii, *Synop. meth. avium.* *Voyez* OISEAU.

MERLE D'EAU, *merula aquatica*, oiſeau qui eſt un peu plus petit que le *merle* ordinaire ; il a le dos d'une couleur noirâtre, mêlée de cendre, & la poitrine très-blanche ; il fréquente les eaux, il ſe nour-

rit de poiſſons, & il plonge quelquefois ſous les eaux, quoiqu'il reſſemble par l'habitude du corps aux oiſeaux terreſtres, & qu'il ait les piés faits comme eux. Raii, *Synop. meth. Voyez* OISEAU.

MERLE COULEUR DE ROSE, *merula roſea* Aldrov. oiſeau qui eſt un peu plus petit que le *merle*; il a le dos, la poitrine & la face ſupérieure des aîles de couleur de roſe ou de couleur de la chair. La tête eſt garnie d'une huppe; les aîles, la queue & la racine du bec ſont noires, le reſte du bec eſt de couleur de chair; les pattes ſont d'une couleur jaune, ſemblable à-peu-près à celle du ſaffran. Cet oiſeau ſe trouve dans les champs, & ſe tient ſur le fumier. Raii, *Synop. meth. avium. Voyez* OISEAU.

MERLE, TOURD, ROCHAU, *merula*, poiſſon de mer, aſſez reſſemblant par la forme du corps à la perche de riviere; il eſt d'un bleu noirâtre; la couleur du mâle eſt moins foncée que celle de la femelle, & tire plus ſur le violet. Ce poiſſon a la bouche garnie de dents pointues & courbes, il reſte ſur les rochers, & il ſe nourrit de mouſſe, de petits poiſſons, d'ourſins, *&c.* Ariſtote dit que la couleur des *merles* devient plus foncée, c'eſt-à-dire plus noire au commencement du printems, & qu'elle s'éclaircit en été. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. VI. chap. v.*

MERLETTE, ſ. f. *dans le Blaſon*, petit oiſeau qu'on repréſente ſans piés & même ſans bec. On s'en ſert pour diſtinguer les cadets des aînés. Il y en a qui l'attribuent en particulier au quatrieme frere. *Voyez* DIFFÉRENCE.

MERLIN, ſ. m. *terme de Corderie*, eſt une ſorte de corde ou auſſiere compoſée de trois fils commis enſemble par le tortillement.

Le *merlin* ſe fabrique de la même maniere que le bitord, à l'exception qu'on l'ourdit avec trois fils, au lieu que le bitord n'en a que deux, & que le toupin, dont on ſe ſert pour le *merlin*, doit avoir trois rainures. *Voyez l'article* CORDERIE.

MERLINER *une voile*, (*Marine.*) c'eſt coudre la voile à la ralingue par certains endroits avec du *merlin*.

MERLON, ſ. m. *en Fortification*, eſt la partie du parapet entre deux embraſures. *Voyez* PARAPET & EMBRASURE. Ce mot vient du latin corrompu *merula* ou *merla*, qui ſignifie un *crenau*. Il a ordinairement 8 à 9 piés de long du côté extérieur du parapet, & 15 du côté de l'intérieur ou de la ville. Il a la même hauteur & la même épaiſſeur que le parapet. *Chambers.*

MERLOU, (*Géog.*) autrefois *Mello*, petite baronnie de France en Picardie, au dioceſe de Beauvais; elle a donné le nom à l'illuſtre maiſon de Mello, & appartient préſentement à celle de Luxembourg. *Long.* 20. *latit.* 49. 10. (*D. J.*)

MERLU, *voyez* MERLE.

MERLUCHE, *voyez* MORUE.

MERLUCHE & MORUE, (*Diete.*) *voyez l'article particulier* POISSON SALÉ, ſous l'*article* POISSON, (*Diete.*)

MERLUCLE, *voyez* MORUE.

MERLUS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthiol.*) poiſſon qui ſe trouve dans la haute mer, il croit juſqu'à une coudée & plus; il a les yeux grands, le dos d'un gris cendré, le ventre blanc, la queue plate, la tête allongée & applatie. L'ouverture de la bouche eſt grande, & la mâchoire inférieure un peu longue & plus large que la ſupérieure; les deux mâchoires & le palais ſont garnis de dents aiguës & courbées en arriere, il y a auſſi au fond de la bouche & de l'œſophage des os durs & raboteux, l'anus eſt ſitué plus en avant que dans la plûpart des autres poiſſons. Le *merlus* a deux nageoires près des ouïes, deux un peu au-deſſous & plus près de la bouche, une longue qui s'étend depuis l'anus juſqu'à la queue, une ſur le dos qui correſpond à la précédente, & une plus petite placée près de la tête: il a ſur les côtés du dos une ligne qui s'étend depuis les yeux juſqu'à la queue. Les *merlus* qui vivent dans l'eau pure en pleine mer ont la chair tendre & de bon goût, ceux au contraire qui reſtent dans les endroits fangeux, deviennent gluans & de mauvais goût. Le foie de ce poiſſon peut être comparé pour la délicateſſe à celui du ſurmulet. Rondelet, *Hiſt. des poiſſ. part. I. liv. IX. chap. viij. Voyez* POISSON.

MERLUS, *laite d'un*, (*Science microſcop.*) M. Leeuwenhoek, après avoir obſervé la *laite* ou le *ſemen* d'un *merlus* vivant au microſcope, en conclud qu'il contient plus d'animalcules qu'il n'y a d'hommes vivans ſur la ſurface de la terre dans un même tems; car il calcule que cent grains de ſable faiſant le diametre d'un pouce, il ſuit qu'un pouce cubique contiendroit un million de grains de ſable; & comme il a trouvé que la laite du *merlus* eſt d'environ quinze pouces cubiques, elle doit contenir quinze millions de quantités auſſi grandes qu'un grain de ſable; mais ſi chacune de ces quantités contient dix mille de ces petits animaux, il doit y en avoir dans toute la laite cent cinquante mille millions.

Maintenant pour trouver avec quelque vraiſſemblance le nombre des hommes qui vivent ſur toute la terre dans un même tems, il remarque que la circonférence d'un grand cercle eſt de 5400 milles de Hollande; d'où il conclud que toute la ſurface de la terre contient 9, 276, 218 de ces milles quarrés; & ſuppoſant qu'un tiers de cette ſurface ou 3, 092, 072 milles eſt une terre ſeche, & qu'il n'y a d'habité que les deux tiers de ce dernier nombre, ou 2, 061, 382 milles; ſuppoſant encore que la Hollande & la Weſtfriſe ont 22 milles de longueur & 7 de largeur, ce qui fait 154 milles quarrés, la partie habitable du monde ſera 13, 385 fois la grandeur de la Hollande & Weſtfriſe.

Si l'on ſuppoſe à préſent que le nombre des habitans de ces deux provinces eſt d'un million, & que les autres parties du monde ſoient auſſi peuplées que celle-là, (ce qui eſt hors de vraiſſemblance), il y aura 13, 385 millions d'ames ſur toute la terre; mais la laite de ce *merlus* contient 150, 000 millions de ces petits animaux, elle en contient donc dix fois plus qu'il n'y a d'hommes ſur la terre.

On peut calculer d'une autre maniere le nombre de ces petits animaux; car l'auteur du *Spectacle de la nature* dit que trois curieux ont compté avec toute l'attention dont ils ont été capables, combien il entroit d'œufs d'une *merlus* femelle dans le poids d'une dragme, & ils ſe ſont trouvés d'accord dans les nombres qu'ils avoient mis par écrit; ils peſerent enſuite toute la maſſe, & prenant huit fois la ſomme d'une drachme pour chaque once qui contient huit drachmes, toutes les ſommes réunies produiſirent le total de 9 millions 334 mille œufs.

Suppoſons maintenant (comme le fait M. Leeuwenhock par le *ſemen maſculinum* des grenouilles) qu'il y a dix mille animaux petits dans la laite pour chaque œuf de la femelle, il s'enſuit que puiſque la laite de la femelle s'eſt trouvée contenir neuf millions 334 mille œufs, la laite du mâle contiendra 93 mille 440 millions de petits animaux; ce qui, quoique bien au-deſſous du premier calcul, eſt toujours ſept fois autant que toute l'eſpece humaine.

Pour trouver la grandeur comparative de ces petits animaux, M. Leeuwenhoek plaça auprès d'eux un cheveu de ſa tête, lequel à travers de ſon microſcope paroiſſoit avoir un pouce de largeur, & il trouva que ce diametre pouvoit aiſément contenir ſoixante de ces animaux; par conſéquent leurs corps étant ſphériques, il s'enſuit qu'un corps dont

le diametre ne feroit que de l'épaiſſeur de ce cheveu, en contiendroit 216 mille.

Il obſerva finalement que lorſque l'eau où il avoit délayé la ſemence d'un *merlus* étoit exhalée, les petits corps de ces petits animaux ſe mettoient en piece, ce qui n'arrivoit point à ceux de la ſemence d'un bélier. Il attribue cette différence à la plus grande conſiſtance & fermeté du corps du bélier, la chair d'un animal étant plus compacte que celle d'un poiſſon.

Dans la laite d'une autre ſorte de *merlus*, nommé *jack* en anglois, on diſtingue au-moins dix mille petits animaux dans une quantité qui n'eſt pas plus grande qu'un grain de ſable, qui ſont exactement ſemblables en apparence à ceux du *merlus* ordinaire, mais plus forts & plus vifs. *Voyez* Baker, *Microſcop. obſervations.* (*D. J.*)

MERLUS, (*Pêche.*) La pêche du *merlus* ne ſe pratique que dans la baie d'Audierne, à trois ou quatre lieues ſeulement au large; le poiſſon ſe tient ordinairement ſur des fonds de ſables un peu vaſeux, il fuit les fonds durs & couverts de rochers; quand il eſt bien préparé, ſa qualité ne differe guère de celle de l'Amérique, les chairs aux connoiſſeurs en paroiſſent un peu plus coriaces; la pêche commence à la fin d'Avril & finit à la ſaint Jean.

Les pêcheurs qui font cette pêche ont chacun pluſieurs lignes; l'ain ou l'hameçon eſt garni d'un morceau de chair d'orphie ou d'éguille que l'on pêche exprès pour cet uſage; les rets ſont dérivans; deux hommes de l'équipage nagent continuellement, parce qu'autrement les pêcheurs ne prendroient rien. La meilleure pêche ſe fait la nuit ſur les fonds de trente braſſes de profondeur.

Pour ſaler & faire ſécher le *merlus*, ou lui coupe la tête & on le fend par le ventre du haut en bas, on le met dans le ſel pendant deux fois vingt-quatre heures, d'où on le retire pour le laver dans l'eau de mer, on l'expoſe à terre au ſoleil pendant pluſieurs jours juſqu'à ce qu'il ſoit bien ſec, après quoi on le met en grenier dans les magaſins juſqu'à ce qu'on le porte à Bordeaux, pour y être vendu en paquets de deux cens livres peſant.

MERLUT, ſ. m. (*Mégiſſerie.*) on appelle *peaux en merlut*, des peaux de boucs, de chevres & de moutons, en poil & laine, qu'on fait ſécher à l'air ſur des cordes, afin de pouvoir les conſerver ſans qu'elles ſe corrompent, en attendant qu'elles puiſſent ſe paſſer en chamois. *Voyez* MÉGIE.

MEROCTE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) pierre fabuleuſe dont il eſt fait mention dans Pline, qui nous dit qu'elle étoit d'un verd de poreau, & ſuintoit du lait.

MÉROÉ, ÎLE DE, (*Géog. anc.*) île ou plutôt preſqu'île de la haute Egypte. Ptolomée, *l. IV. c. viij.* dit qu'elle eſt formée par le Nil qui la baigne à l'occident, & par les fleuves Aſtape & Aſtaboras qui la mouillent du côté de l'orient. Diodore & Strabon donnent à cette île 120 lieues de longueur ſur 40 de large, & à la ville de *Méroé* 16 degrés 30′ de *latitude* ſeptentrionale.

Il n'y a rien de plus célebre dans les écrits des anciens que cette île de *Méroé*, ni rien de plus difficile à trouver par les modernes. Si ce que les anciens en ont raconté eſt véritable, cette île pouvoit mettre en armes deux cens cinquante mille hommes, & nourrir juſqu'à quatre cens mille ouvriers. Elle renfermoit pluſieurs villes, dont la principale étoit celle de *Méroé* qui ſervoit de réſidence aux reines; je dis aux reines, parce qu'il ſemble que c'étoient des femmes qui régnoient dans ce pays-là, puiſque l'hiſtoire en cite trois de ſuite, & toutes ces trois s'appelloient *Candace*: Pline nous apprend que depuis long-tems ce nom étoit commun aux reines de *Méroé*.

Mais la difficulté de trouver cette île dans la Géographie moderne, eſt ſi grande, que le pere Tellez, jéſuite, & autres, ſe ſont laiſſé perſuader qu'elle étoit imaginaire; cependant le moyen de révoquer en doute ſon exiſtence, après tous les détails qu'en ont fait les anciens? Pline rapporte que Simonide y a demeuré cinq ans, & qu'après lui, Ariſtocréon, Bion & Baſilis, ont décrit ſa longueur, ſa diſtance de Syene & de la mer Rouge, ſa fertilité, ſa ville capitale, & le nombre des reines qu'elle a eu pour ſouveraines. Ludolf, ſans avoir mieux réuſſi que le pere Tellez à trouver cette île, n'a pas douté néanmoins qu'elle n'exiſtât.

Les peres Jéſuites qui ont été en Ethyopie, ſemblent convaincus que l'île de *Méroé* n'eſt autre choſe que le royaume de Gojam, qui eſt preſque tout entouré de la riviere du Nil, en forme de preſqu'île; mais cette preſqu'île qui fait le royaume de Gojam eſt formée par le Nil ſeul; point d'Aſtape, point d'Aſtaboras, je veux dire, aucune riviere que l'on puiſſe ſuppoſer être l'Aſtape & l'Aſtaboras, ce qui eſt contre la deſcription que les anciens en ont faite. Ajoutez que la ville de *Méroé*, capitale du pays, étoit placée entre le 16 & le 17 degré de *latitude* ſeptentrionale, & le royaume de Gojam ne paſſe pas le 13 degré.

L'opinion de M. de Liſle eſt donc la ſeule vraiſſemblable. Il conjecture que l'île de *Méroé* des anciens eſt ce pays qui eſt entre le Nil & les rivieres de Tacaze & de Dender, & il établit cette conjecture par la ſituation du pays, par les rivieres qui l'arroſent, par ſon étendue, par ſa figure, & par quelques autres ſingularités communes à l'île de *Méroé*, & au pays en queſtion. *Voyez-en* les preuves dans les *Mém. de l'acad. des Sc. ann. 1708.* Je remarquerai ſeulement que la riviere de Tacaze a bien l'air d'être en effet l'Aſtaboras des anciens, & le Dender d'être l'Aſtape, parce qu'il n'y a que ces deux rivieres, au-moins de quelque conſidération, qui entrent immédiatement dans le Nil du côté de l'orient. (*D. J.*)

MÉROPES, (*Géog. anc.*) anciens peuples de l'île de Cos, l'une des Sporades, voiſine de la Doride. Elle fut appellée Μεροπης, de Mérops, l'un de ſes rois, dont la fille nommée *Cos* ou *Coos* donna depuis ſon nom à cette île. Les *Méropes* de l'île de Cos étoient contemporains d'Hercule. Plutarque décrit une ſtatue qu'ils avoient érigée dans l'île de Délos, en l'honneur d'Apollon. (*D. J.*)

MÉROPS, *voyez* GUÊPIER.

MÉROS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ichthyol.*) grand poiſſon d'Amérique, nommé par les Breſiliens *aigupuguacu*. Il a cinq ou ſix piés de long, une tête très-groſſe, une gueule large, ſans aucune dent. Ses nageoires ſont au nombre de cinq, étendues ſur toute la longueur du dos, preſque juſqu'à la queue; leur partie antérieure eſt armée de pointes; la nageoire de la queue eſt très-large ſur-tout à l'extrémité. Les écailles de ce poiſſon ſont fort petites; ſon ventre eſt blanc; ſa tête, ſon dos, & ſes côtés ſont d'un gris brun. (*D. J.*)

MÉROS *ou* MÉRUS, (*Géog. anc.*) montagne de l'Inde, ſelon Strabon, Théophraſte, Ælien, Méla, & autres. Elle étoit conſacrée à Jupiter. Les anciens donnent des noms bien différens à cette montagne. Elle eſt appellée *Nyſa* par Pline, *l. VIII. c. xxxix. Sacrum*, par Trogus; &, par Polien, *Tricoryphus*, à cauſe de ſes trois ſommets. (*D. J.*)

MÉROU, (*Géog.*) ville d'Aſie en Perſe, dans le Khoraſſan. Elle a produit pluſieurs ſavans hommes; & Jacut aſſure qu'il y a vû trois bibliotheques, dans l'une deſquelles il y avoit quelques mille volumes manuſcrits. L'agrément de ſa ſituation, la pureté de ſon air, la fertilité de ſon terroir, & les rivieres qui l'arroſent en font un ſéjour délicieux. Elle eſt aſſez également éloignée de Nichapour, de Hérat, de

Balk, & de Bocara. *Long. 81. lat. 37. 40.*

C'eſt dans cette ville que mourut en 1072 Alp-Arſlan, ſecond ſultan de la dynaſtie des Selgincides, & l'un des plus puiſſans monarques de l'Aſie. On y lit cette épitaphe ſur ſon tombeau : « Vous tous qui » avez vû la grandeur d'Alp-Arſlan élevée juſqu'aux » cieux, venez la voir à *Mérou* enſevelie dans la » pouſſiere ». (*D. J.*)

MÉROVINGIEN, ſubſt. & adj. maſc. (*Hiſt. de France.*) nom que l'hiſtoire donne aux princes de la premiere race des rois de France, parce qu'ils deſcendoient de Mérovée. Cette race a régné environ 333 ans, depuis Pharamond juſqu'à Charles Martel, & a donné 36 ſouverains à ce royaume.

M. Gibert (*Mém. de l'acad. des Belles-Lettres*) tire le mot de *Mérovingien*, de Marobodicus, roi des Germains, d'où les Francs ont tiré leur origine, & ont formé le nom de *Mérovée* par l'analogie de la langue germanique rendue en latin. M. Freret, au contraire, après avoir eſſayé d'établir que le nom de *Mérovingien* ne fut connu que ſous les commencemens de la deuxieme race (ce que nie M. Gibert), dans un tems où il étoit devenu néceſſaire de diſtinguer la famille régnante de celle à qui elle ſuccédoit, rend à Mérovée, l'ayeul de Clovis, l'honneur d'avoir donné ſon nom à la premiere race de nos rois ; & ſa raiſon, pour n'avoir commencé cette race qu'à Mérovée, eſt que, ſuivant Grégoire de Tours, quelques-uns doutoient que Mérovée fût fils de Clodion, & le croyoient ſeulement ſon parent, *de ſtirpe ejus*, au lieu que depuis Mérovée la filiation de cette race n'eſt plus interrompue. C'eſt un procès entre ces deux ſavans, & je crois que M. Freret le gagneroit. (*D. J.*)

MERS, LE, (*Géog.*) quelques François diſent, & mal-à-propos, la *Marche ;* province maritime de l'Ecoſſe ſeptentrionale, avec titre de comté. Elle abonde en blé & en pâturages. Elle eſt ſituée à l'orient de la province de Twedale, & au midi de celle de Lothian, ſur la mer d'Allemagne. La riviere de Lauder donne le nom de *Lauderdale* à la vallée qu'elle arroſe dans cette province. La famille de Douglas jouit aujourd'hui du comté de *Mers*. (*D. J.*)

MERSBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Martinopolis ;* ancienne ville d'Allemagne, dans le cercle de haute-Saxe en Miſnie, avec un évêché ſuffragant de Magdebourg, aujourd'hui ſécularisé. Elle appartient à l'électeur de Saxe. Henri I. gagna près de cette ville, en 933, une fameuſe bataille ſur les Hongrois. Le comte de Tilly la prit en 1631, les Suédois enſuite, & depuis les Impériaux & les Saxons. Son évêché a été fondé par l'empereur Othon I. *Mersbourg* eſt ſur la Sala, à 4 milles S. O. de Hall ; 8 N. O. de Leipſick ; 23 N. O. de Dreſde. *Long.* 30. 2. *lat.* 51. 28. (*D. J.*)

MERSEY, (*Géog.*) riviere d'Angleterre. Elle a ſa ſource dans la province d'Yorck, prend ſon cours entre les comtés de Lancaſtre au nord, & de Cheſter au midi, & finit par ſe rendre dans la mer d'Irlande, où elle forme le port de Leverpole. (*D. J.*)

MERTOLA, (*Géog.*) autrefois *Myrtilis ;* ancienne petite ville de Portugal dans l'Alentéjo. Elle eſt forte par ſa ſituation, & devoit être opulente du tems des Romains, ſi l'on en juge par des monumens d'antiquités, comme colonnes & ſtatues qu'on y a déterrées. Cette ville fut priſe ſur les Maures par dom Sanche en 1239. Elle eſt auprès de la Guadiana, dans l'endroit où cette riviere commence à porter bateau, à 24 lieues S. d'Evora, 40 de Lisbonne. *Long.* 10. 20. *lat.* 37. 30. (*D. J.*)

MERVEILLE, ſ. f. (*Hiſt. anc. Philol.*) *voyez l'article* MIRACLE. Ce que l'on appelle vulgairement les *ſept merveilles du monde*, ſont les pyramides d'Egypte, le mauſolée bâti par Artemiſe, le temple de Diane à Epheſe, les murailles de Babylone couvertes de jardins, le coloſſe de Rhodes, la ſtatue de Jupiter Olympien, le phare de Ptolemée Philadelphe. *Voyez* PYRAMIDE, MAUSOLÉE, COLOSSE, *&c.*

MERVEILLES DU MONDE, (*Hiſt. anc.*) On en compte ordinairement ſept ; ſavoir, les pyramides d'Egypte, les jardins & les murs de Babylone, le tombeau qu'Arthemiſe reine de Carie éleva au roi Mauſole ſon époux, à Halycarnaſſe ; le temple de Diane à Epheſe ; la ſtatue de Jupiter Olympien, par Phidias ; le coloſſe de Rhodes ; le phare d'Alexandrie.

MERVEILLES DU DAUPHINÉ, (*Hiſt. nat.*) On a donné ce nom à quelques objets remarquables que l'on trouve en France, dans la province de Dauphiné. L'ignorance de l'Hiſtoire naturelle & la crédulité ont fait trouver du merveilleux dans une infinité de choſes qui, vûes avec des yeux non prévenus, ſe trouvent ou fauſſes ou dans l'ordre de la nature. Les *merveilles du Dauphiné* en fourniſſent une preuve. On en a compté ſept à l'exemple des ſept merveilles du monde.

1°. La premiere de ces *merveilles* eſt la *fontaine ardente ;* elle ſe trouve au haut d'une montagne qui eſt à trois lieues de Grenoble, & à une demi-lieue de Vif. S. Auguſtin dit qu'on attribuoit à cette fontaine la propriété ſinguliere d'*éteindre un flambeau allumé, & d'allumer un flambeau éteint ; ubi faces ardentes extinguuntur, & accenduntur extinctæ. De civitate Dei, l. XXI. c. vij.* Si cette fontaine a eu autrefois cette propriété, elle l'a entierement perdue actuellement ; l'on n'y voit quant à préſent qu'un petit ruiſſeau d'eau froide ; il eſt vrai que l'on aſſure que ce ruiſſeau a changé de cours, & qu'il paſſoit autrefois pour un endroit d'où quelquefois on voyoit ſortir des flammes & de la fumée occaſionnées ſuivant les apparences par quelque petit volcan ou feu ſouterrein qui échauffoit les eaux de ce ruiſſeau, & qui par le changement qu'il a pu cauſer dans le terrein, lui a fait changer de place.

2°. *La tour ſans venin.* On a prétendu que les animaux venimeux ne pouvoient point y vivre, ce qui eſt contredit par l'expérience, vû qu'on y a porté des ſerpens & des araignées qui ne s'en ſont point trouvés plus mal. Cette tour eſt à une lieue de Grenoble, au-deſſus de Seyſſins, ſur le bord du Drac. Elle s'appelle *pariſet.* Autrefois il y avoit auprès une chapelle dédiée à S. Verain, dont par corruption on a fait *ſans venin.*

3°. *La montagne inacceſſible.* C'eſt un rocher fort eſcarpé, qui eſt au ſommet d'une montagne très-élevée, dans le petit diſtrict de Triéves, à environ deux lieues de la ville de Die. On l'appelle le *mont de l'aiguille.* Aujourd'hui cette montagne n'eſt rien moins qu'inacceſſible.

4°. *Les cuves de Saſſenage.* Ce ſont deux roches creuſées qui ſe voyent dans une grotte ſituée au-deſſus du village de Saſſenage, à une lieue de Grenoble. Les habitans du pays prétendent que ces deux cuves ſe rempliſſent d'eau tous les ans au 6 de Janvier ; & c'eſt d'après la quantité d'eau qui s'y amaſſe, que l'on juge ſi l'année ſera abondante. On dit que cette fable a été entretenue par des habitans du pays qui avoient ſoin d'y mettre de l'eau au tems marqué. On trouve au même endroit les pierres connues ſous le nom de *pierres d'hirondelle* ou de *pierres de Saſſenage. Voyez* HIRONDELLE, (*pierre d'*).

5°. *La manne de Briançon*, que l'on détache des méleſes qui ſe trouvent ſur les montagnes du voiſinage, ce qui n'eſt rien moins qu'une *merveille.*

6°. *Le pré qui tremble ;* c'eſt une île placée au milieu d'un étang, ou lac du territoire de Gap, appellé le *lac Pelhotier.* Il eſt à préſumer que ce pré eſt formé par un amas de roſeaux & de plantes mêlés de terre,

qui

qui n'ont point une conſiſtence ſolide. On trouve des prairies tremblantes au-deſſus de tous les endroits qui renferment de la tourbe. *Voyez l'art.* TOURBE.

7°. *La grotte de Notre-Dame de la Balme ;* elle reſſemble à toutes les autres grottes, étant remplie de ſtalactites & de congélations, ou concrétions pierreuſes. On dit que du tems de François I. il y avoit un abîme au fond de cette grotte, dans lequel l'eau d'une riviere ſe perdoit avec un bruit effrayant; aujourd'hui ces phénomenes ont diſparu.

Aux *merveilles* qui viennent d'être décrites, quelques auteurs en ajoutent encore d'autres ; telles ſont la *fontaine vineuſe*, qui eſt une ſource d'une eau minérale qui ſe trouve à Saint-Pierre d'Argenſon ; elle a, dit-on, un goût vineux, & eſt un remede aſſuré contre la fievre ; ce goût aigrelet eſt commun à un grand nombre d'eaux minérales acidules. Le *ruiſſeau de Barberon* eſt encore regardé comme une *merveille* du Dauphiné ; par la quantité de ſes eaux on juge de la fertilité de l'année. Enfin on peut mettre encore au même rang les *eaux thermales de la Motte*, qui ſont dans le Graiſivaudan, à cinq lieues de Grenoble ſur le bord du Drac ; elles ſont, dit-on, très-efficaces contre les paralyſies & les rhumatiſmes. (—)

MERVEILLE DU PEROU, *voyez* BELLE-DE-NUIT.

MERVEILLE, *Pomme de* (*Botan. exot.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en françois le fruit du genre de plante étrangere que les Botaniſtes appellent *momordica*. *Voyez* MOMORDICA.

MERVEILLEUX, adj. (*Littérat.*) terme conſacré à la poéſie épique, par lequel on entend certaines fictions hardies, mais cependant vraiſſemblables, qui étant hors du cercle des idées communes, étonnent l'eſprit. Telle eſt l'intervention des divinités du Paganiſme dans les poëmes d'Homere & de Virgile. Tels ſont les êtres métaphyſiques perſonnifiés dans les écrits des modernes, comme la Diſcorde, l'Amour, le Fanatiſme, *&c.* C'eſt ce qu'on appelle autrement *machines*. *Voyez* MACHINES.

Nous avons dit ſous ce mot que même dans le *merveilleux*, le vraiſſemblable a ſes bornes, & que le merveilleux des anciens ne conviendroit peut-être pas dans un poëme moderne. Nous n'examinerons ni l'un ni l'autre de ces points.

1°. Il y a dans le *merveilleux* une certaine diſcrétion à garder, & des convenances à obſerver ; car ce *merveilleux* varie ſelon les tems, ce qui paroiſſoit tel aux Grecs & aux Romains ne l'eſt plus pour nous. Minerve & Junon, Mars & Venus, qui jouent de ſi grands rôles dans l'Iliade & dans l'Enéide, ne ſeroient aujourd'hui dans un poëme épique que des noms ſans réalité, auxquels le lecteur n'attacheroit aucune idée diſtincte, parce qu'il eſt né dans une religion toute contraire, ou élevé dans des principes tout différens. « L'Iliade eſt pleine de dieux & de » combats, dit M. de Voltaire dans ſon *eſſai ſur la* » *poéſie épique ;* ces ſujets plaiſent naturellement aux » hommes : ils aiment ce qui leur paroît terrible, ils » ſont comme les enfans qui écoutent avidement ces » contes de ſorciers qui les effraient. Il y a des fables » pour tout âge ; il n'y a point de nation qui n'ait eu » les ſiennes ». Voilà ſans doute une des cauſes du plaiſir que cauſe le *merveilleux ;* mais pour le faire adopter, tout dépend du choix, de l'uſage & de l'application que le poëte fera des idées reçues dans ſon ſiecle & dans ſa nation, pour imaginer ces fictions qui frappent, qui étonnent & qui plaiſent ; ce qui ſuppoſe également que ce *merveilleux* ne doit point choquer la vraiſſemblance. Des exemples vont éclaircir ceci : qu'Homere dans l'Iliade faſſe parler des chevaux, qu'il attribue à des trépiés & à des ſtatues d'or la vertu de ſe mouvoir, & de ſe rendre toutes ſeules à l'aſſemblée des dieux ; que dans Virgile des monſtres hideux & dégoutans viennent corrompre les mets de la troupe d'Enée ; que dans Milton les anges rebelles s'amuſent à bâtir un palais imaginaire dans le moment qu'ils doivent être uniquement occupés de leur vengeance ; que le Taſſe imagine un perroquet chantant des chanſons de ſa propre compoſition : tous ces traits ne ſont pas aſſez nobles pour l'épopée, ou forment du ſublime extravagant. Mais que Mars bleſſé jette un cri pareil à celui d'une armée ; que Jupiter par le mouvement de ſes ſourcils ébranle l'Olympe ; que Neptune & les Tritons dégagent eux-mêmes les vaiſſeaux d'Enée enſablés dans les ſyrtes ; ce merveilleux paroît plus ſage & tranſporte les lecteurs. De-là il s'enſuit que pour juger de la convenance du *merveilleux*, il faut ſe tranſporter en eſprit dans les tems où les Poëtes ont écrit, épouſer pour un moment les idées, les mœurs, les ſentimens des peuples pour leſquels ils ont écrit. Le *merveilleux* d'Homere & de Virgile conſidéré de ce point de vue, ſera toujours admirable : ſi l'on s'en écarte il devient faux & abſurde ; ce ſont des beautés que l'on peut nommer *beautés locales*. Il en eſt d'autres qui ſont de tous les pays & de tous les tems. Ainſi dans la Luſiade, lorſque la flotte portugaiſe commandée par Vaſco de Gama, eſt prête à doubler le cap de Bonne-Eſpérance, appellé alors le *Promontoire des Tempêtes*, on apperçoit tout-à-coup un perſonnage formidable qui s'éleve du fond de la mer ; ſa tête touche aux nues ; les tempêtes, les vents, les tonnerres ſont autour de lui ; ſes bras s'étendent ſur la ſurface des eaux. Ce monſtre ou ce dieu eſt le gardien de cet océan, dont aucun vaiſſeau n'avoit encore fendu les flots. Il menace la flotte, il ſe plaint de l'audace des Portugais qui viennent lui diſputer l'empire de ces mers ; il leur annonce toutes les calamités qu'ils doivent eſſuyer dans leur entrepriſe. Il étoit difficile d'en mieux allégorier la difficulté, & cela eſt grand en tout tems & en tout pays ſans doute. M. de Voltaire, de qui nous empruntons cette remarque, nous fournira lui-même un exemple de ces fictions grandes & nobles qui doivent plaire à toutes les nations & dans tous les ſiecles. Dans le ſeptieme chant de ſon poëme, ſaint Louis tranſporte Henri IV. en eſprit au ciel & aux enfers ; enfin il l'introduit dans le palais des deſtins, & lui fait voir ſa poſtérité & les grands hommes que la France doit produire. Il lui trace les caracteres de ces héros d'une maniere courte, vraie, & très-intéreſſante pour notre nation. Virgile avoit fait la même choſe, & c'eſt ce qui prouve qu'il y a une ſorte de *merveilleux* capable de faire par-tout & en tout tems les mêmes impreſſions. Or à cet égard il y a une ſorte de goût univerſel, que le poëte doit connoître & conſulter. Les fictions & les allégories, qui ſont les parties du ſyſtème *merveilleux*, ne ſauroient plaire à des lecteurs éclairés, qu'autant qu'elles ſont priſes dans la nature, ſoutenues avec vraiſſemblance & juſteſſe, enfin conformes aux idées reçues ; car ſi, ſelon M. Deſpréaux, il eſt des occaſions où

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraiſſemblable ;

à combien plus forte raiſon, une fiction pourra-t-elle ne l'être pas, à moins qu'elle ne ſoit imaginée & conduite avec tant d'art, que le lecteur ſans ſe défier de l'illuſion qu'on lui fait, s'y livre au contraire avec plaiſir & facilite l'impreſſion qu'il en reçoit ? Quoique Milton ſoit tombé à cet égard dans des fautes groſſieres & inexcuſables, il finit néanmoins ſon poëme par une fiction admirable. L'ange qui vient par l'ordre de Dieu pour chaſſer Adam du Paradis terreſtre, conduit cet infortuné ſur une haute montagne : là l'avenir ſe peint aux yeux d'Adam ; le premier objet qui frappe ſa vue, eſt un homme d'une douceur qui le touche, ſur lequel fond un autre homme féroce qui le maſſacre. Adam comprend alors

ce que c'eſt que la mort. Il s'informe qui ſont ces perſonnes, l'ange lui répond que ce ſont ſes fils. C'eſt ainſi que l'ange met en action ſous les yeux mêmes d'Adam, toutes les ſuites de ſon crime & les malheurs de ſa poſtérité, dont le ſimple récit n'auroit pû être que très-froid.

Quant aux êtres perſonnifiés, quoique Boileau ſemble dire qu'on peut les employer tous indifféremment dans l'épopée,

Là pour nous enchanter tout eſt mis en uſage,
Tout prend un corps, une ame, un eſprit, un viſage.

il n'eſt pas moins certain qu'il y a dans cette ſeconde branche du *merveilleux*, une certaine diſcrétion à garder & des convenances à obſerver comme dans la premiere. Toutes les idées abſtraites ne ſont pas propres à cette métamorphoſe. Le péché par exemple, qui n'eſt qu'un être moral, fait un perſonnage un peu forcé entre la mort & le diable dans un épiſode de Milton, admirable pour la juſteſſe, & toutefois dégoutant pour les peintures de détail. Une regle qu'on pourroit propoſer ſur cet article, ce ſeroit de ne jamais entrelacer des êtres réels avec des êtres moraux ou métaphyſiques; parce que de deux choſes l'une, ou l'allégorie domine & fait prendre les êtres phyſiques pour des perſonnages imaginaires, ou elle ſe dément & devient un compoſé biſarre de figures & de réalités qui ſe détruiſent mutuellement. En effet, ſi dans Milton la mort & le péché prépoſés à la garde des enfers & peints comme des monſtres, faiſoient une ſcene avec quelque être ſuppoſé de leur eſpece, la faute paroîtroit moins, ou peut-être n'y en auroit-il pas; mais on les fait parler, agir, ſe préparer au combat vis-à-vis de ſatan, que dans tout le cours du poëme, on regarde & avec fondement, comme un être phyſique & réel. L'eſprit du lecteur ne bouleverſe pas ſi aiſément les idées reçues, & ne ſe prête point au changement que le poëte imagine & veut introduire dans la nature des choſes qu'il lui préſente, ſur-tout lorſqu'il apperçoit entre elles un contraſte marqué: à quoi il faut ajouter qu'il en eſt de certaines paſſions comme de certaines fables, toutes ne ſont pas propres à être allégoriées; il n'y a peut-être que les grandes paſſions, celles dont les mouvemens ſont très-vifs & les effets bien marqués, qui puiſſent jouer un perſonnage avec ſuccès.

2°. L'intervention des dieux étant une des grandes machines du *merveilleux*, les poëtes épiques n'ont pas manqué d'en faire uſage, avec cette différence que les anciens n'ont fait agir dans leurs poéſies que les divinités connues dans leur tems & dans leur pays, dont le culte étoit au-moins aſſez généralement établi dans le paganiſme, & non des divinités inconnues ou étrangeres, ou qu'ils auroient regardé comme fauſſement honorées de ce titre: au-lieu que les modernes perſuadés de l'abſurdité du paganiſme, n'ont pas laiſſé que d'en aſſocier les dieux dans leurs poëmes, au vrai Dieu. Homere & Virgile ont admis Jupiter, Mars & Vénus, *&c.* Mais ils n'ont fait aucune mention d'Orus, d'Iſis, & d'Oſiris, dont le culte n'étoit point établi dans la Grece ni dans Rome, quoique leurs noms n'y fuſſent pas inconnus. N'eſt-il pas étonnant après cela de voir le Camouens faire rencontrer en même tems dans ſon poëme Jeſus-Chriſt & Vénus, Bacchus & la Vierge Marie? ſaint Didier, dans ſon poëme de Clovis, reſſuſciter tous les noms des divinités du paganiſme, leur faire exciter des tempêtes, & former mille autres obſtacles à la converſion de ce prince? Le Taſſe a eu de même l'inadvertance de donner aux diables, qui jouent un grand rôle dans la Jéruſalem délivrée, les noms de Pluton & d'Alecton. « Il eſt étrange, dit à ce ſujet » M. de Voltaire dans ſon *Eſſai ſur la poéſie épique*, » que la plûpart des poëtes modernes ſoient tombés » dans cette faute. On diroit que nos diables & notre » enfer chrétien auroient quelque choſe de bas & » de ridicule, qui demanderoit d'être ennobli par » l'idée de l'enfer payen. Il eſt vrai que Pluton, Pro» ſerpine, Rhadamante, Tiſiphone, ſont des noms » plus agréables que Belzebut & Aſtaroth: nous » rions du mot de *diable*, nous reſpectons celui de » *furie* ».

On peut encore alleguer en faveur de ces auteurs, qu'accoûtumés à voir ces noms dans les anciens poëtes, ils ont inſenſiblement & ſans y faire trop d'attention, contracté l'habitude de les employer comme des termes connus dans la fable, & plus harmonieux pour la verſification que d'autres qu'on y pourroit ſubſtituer. Raiſon frivole, car les poëtes payens attachoient aux noms de leurs divinités quelque idée de puiſſance, de grandeur, de bonté relative aux beſoins des hommes: or un poëte chrétien n'y pourroit attacher les mêmes idées ſans impiété, il faut donc conclure que dans ſa bouche le nom de Mars, d'Apollon, de Neptune ne ſignifient rien de réel & d'effectif. Or qu'y a-t-il de plus indigne d'un homme ſenſé que d'employer ainſi de vains ſons, & ſouvent de les mêler à des termes par leſquels il exprime les objets les plus reſpectables de la religion? Perſonne n'a donné dans cet excès auſſi ridiculement que Sannazar, qui dans ſon poëme *de partu Virginis*, laiſſe l'empire des enfers à Pluton, auquel il aſſocie les Furies, les Gorgones & Cerbere, *&c.* Il compare les îles de Crete & de Delos, célebres dans la fable, l'une par la naiſſance de Jupiter, l'autre par celle d'Apollon & de Diane, avec Bethléem, & il invoque Apollon & les Muſes dans un poëme deſtiné à célébrer la naiſſance de Jeſus-Chriſt.

La décadence de la Mythologie entraîne néceſſairement l'excluſion de cette ſorte de *merveilleux* dans les poëmes modernes. Mais à ſon défaut, demande-t-on, n'eſt-il pas permis d'y introduire les anges, les ſaints, les démons, d'y mêler même certaines traditions ou fabuleuſes ou ſuſpectes, mais pourtant communément reçues?

Il eſt vrai que tout le poëme de Milton eſt plein de démons & d'anges; mais auſſi ſon ſujet eſt unique, & il paroit difficile d'aſſortir à d'autres le même *merveilleux*. « Les Italiens, dit M. de Voltaire, s'ac» commodent aſſez des ſaints, & les Anglois ont » donné beaucoup de réputation au diable; mais » des idées qui ſeroient ſublimes pour eux ne nous » paroîtroient qu'extravagantes. On ſe moqueroit » également, ajoûte-t-il, d'un auteur qui emploie» roit les dieux du paganiſme, & de celui qui ſe ſer» viroit de nos ſaints. Vénus & Junon doivent reſter » dans les anciens poëmes grecs & latins. Sainte » Génevieve, ſaint Denis, ſaint Roch, & ſaint » Chriſtophle, ne doivent ſe trouver ailleurs que » dans notre légende ».

» Quant aux anciennes traditions, il penſe que » nous permettrions à un auteur françois qui pren» droit Clovis pour ſon héros, de parler de la ſainte » ampoule qu'un pigeon apporta du ciel dans la ville » de Rheims pour oindre le Roi, & qui ſe conſerve » encore avec foi dans cette ville; & qu'un Anglois » qui chanteroit le roi Arthur auroit la liberté de » parler de l'enchanteur Merlin..... Après tout, » ajoute-t-il, quelque excuſable qu'on fût de mettre » en œuvre de pareilles hiſtoires, je penſe qu'il vau» droit mieux les rejetter entierement: un ſeul lec» teur ſenſé que ces faits rebutent, méritant plus » d'être ménagé qu'un vulgaire ignorant qui les » croit ».

Ces idées, comme on voit, réduiſent à très-peu de choſes les privileges des poëtes modernes par rapport au *merveilleux*, & ne leur laiſſent plus, pour

ainſi dire, que la liberté de ces fictions où l'on perſonnifie des êtres : auſſi eſt-ce la route que M. de Voltaire a ſuivie dans ſa Henriade, où il introduit à la vérité ſaint Louis comme le pere & le protecteur des Bourbons, mais rarement & de loin-à-loin ; du-reſte ce ſont la Diſcorde, la Politique, le Fanatiſme, l'Amour, *&c.* perſonnifiés qui agiſſent, interviennent, forment les obſtacles, & c'eſt peut-être ce qui a donné lieu à quelques critiques, de dire que la Henriade étoit dénuée de fictions, & reſſembloit plus à une hiſtoire qu'à un poëme épique.

Le dernier commentateur de Boileau remarque, que la poéſie eſt un art d'illuſion qui nous préſente des choſes imaginées comme réelles : quiconque, ajoute-t-il, voudra réflechir ſur ſa propre expérience ſe convaincra ſans peine que ces choſes imaginées ne peuvent faire ſur nous l'impreſſion de la réalité, & que l'illuſion ne peut être complette qu'autant que la poéſie ſe renferme dans la créance commune & dans les opinions nationales : c'eſt ce qu'Homere a penſé ; c'eſt pour cela qu'il a tiré du fond de la créance & des opinions répandues chez les Grecs, tout le *merveilleux*, tout le ſurnaturel, toutes les machines de ſes poëmes. L'auteur du livre de Job, écrivant pour les Hébreux, prend ſes machines dans le fond de leur créance : les Arabes ; les Turcs, les Perſans en uſent de même dans leurs ouvrages de fiction, ils empruntent leurs machines de la créance mahométane & des opinions communes aux différens peuples du levant. En conſéquence on ne ſauroit douter qu'il ne fallût puiſer le *merveilleux* de nos poëmes dans le fond même de notre religion, s'il n'étoit pas inconteſtable que,

De la foi d'un chrétien les myſteres terribles
D'ornemens égayés ne ſont point ſuſceptibles.
Boileau, *Art poët.*

C'eſt la réflexion que le Taſſe & tous ſes imitateurs n'avoient pas faite. Et dans une autre remarque il dit que les *merveilles* que Dieu a faites dans tous les tems conviennent très-bien à la poëſie la plus élevée, & cite en preuve les cantiques de l'Ecriture ſainte & les pſeaumes. Pour les *fictions vraiſſemblables*, ajoute-t-il, qu'on imagineroit à l'imitation des *merveilles* que la religion nous offre à croire, je doute que nous autres François nous en accommodions jamais : peut-être même n'aurons-nous jamais de poëme épique capable d'enlever tous nos ſuffrages, à-moins qu'on ne ſe borne à faire agir les différentes paſſions humaines. Quelque choſe que l'on diſe, le *merveilleux* n'eſt point fait pour nous, & nous n'en voudrons jamais que dans des ſujets tirés de l'Ecriture-ſainte, encore ne ſera-ce qu'à condition qu'on ne nous donnera point d'autres *merveilles* que celles qu'elle décrit. En vain ſe fonderoit-t-on dans les ſujets profanes ſur le *merveilleux* admis dans nos opera : qu'on le dépouille de tout ce qui l'accompagne, j'oſe répondre qu'il ne nous amuſera pas une minute.

Ce n'eſt donc plus dans la poéſie moderne qu'il faut chercher le *merveilleux*, il y ſeroit déplacé, & celui ſeul qu'on y peut admettre réduit aux paſſions humaines perſonnifiées, eſt plûtôt une allégorie qu'un *merveilleux* proprement dit. *Princip. ſur la lecture des Poëtes, tom. II.* Voltaire, *Eſſai ſur la poéſie épique, œuvres de* M. Boileau Deſpréaux, *nouvelle édit.* par M. de Saint-Marc, *tom. II.*

MERVEROND, (*Géog.*) ville de Perſe, ſituée dans un très-bon terroir. Selon Tavernier, les géographes du pays la mettent à 88d. 40′. de *long.* & à 34d. 30′. de *lat.* (*D. J.*)

MERVILLE, (*Géog.*) petite ville de la Flandres françoiſe, ſur la Lys, à 3 lieues de Caſſel. Elle appartient à la France depuis 1677. *Long.* 20. *18. lat.* 50. *38.*

MERUWE, (*Géogr.*) on nomme ainſi cette partie de la Meuſe, qui coule depuis Goreum juſqu'à la mer, & qui paſſe devant Dordrecht, Rotterdam, Schiedam, & la Brille. On appelle *vieille Meuſe*, le bras de cette riviere qui coule depuis Dordrecht, entre l'île d'Yſſelmonde, celle de Beyerland, & celle de Putten, & ſe joint à l'autre un peu au-deſſous de Vlaerdingen. (*D. J.*)

MERY-SUR-SEINE, (*Géog.*) petite ville de France dans la Champagne, à 5 lieues au-deſſous de Troyes. Il y a un bailliage royal, & un prieuré de l'ordre de S. Benoît. *Long.* 21. 40. *lat.* 48. 15.

MERYCOLOGIE, *en Anatomie*, traité des glandes conglomérées ; ce mot eſt compoſé du grec μυρυμα, *peloton*, & λογια, *traité*, parce que les glandes conglomérées reſſemblent à des pelotons : nous avons un livre *in*-4°. de Peyer, imprimé en 1685, ſous le titre de *Mirecologia.*

MES-AIR, (*Maréchal.*) air de manege qui tient du terre-à-terre & de la courbette. *Voyez* TERRE-À-TERRE & COURBETTE.

MESANGE, MESANGE-NONETTE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Ichtiolog.*) *fringillago, ſeu parus major*, oiſeau qui eſt preſque de la grandeur du pinſon, à peine peſe-t-il une once ; il a ſix pouces & demi de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue : l'envergure eſt de huit pouces trois lignes ; ſon bec eſt droit, noir, long d'un demi pouce, & de médiocre épaiſſeur ; les deux parties du bec ſont d'égale longueur ; la langue eſt large & terminée par quatre filamens : les pattes ſont de couleur livide ou bleue ; le doigt extérieur tient par le bas au doigt du milieu ; la tête & le menton ſont noirs : il y a de chaque côté au-deſſous des yeux une large bande ou une grande tache blanche qui s'étend en arriere & ſur les machoires ; cette tache blanche eſt entourée par une bande noire ; il y a ſur le derriere de la tête une autre tache blanche qui eſt au-deſſous de la couleur noire de la tête, & au-deſſus de la couleur jaune du cou : les épaules, le cou, & le milieu du dos ſont verdâtres ou d'un verd jaunâtre ; le croupion eſt de couleur bleuâtre ; la poitrine & le ventre ſont jaunes, & le bas-ventre eſt blanc. Il y a une bande ou un trait noir qui va depuis la gorge juſqu'à l'anus, en paſſant ſur le milieu de la poitrine & du ventre. Les grandes plumes de l'aîle ſont brunes, à l'exception des bords qui ſont blancs, ou en partie blancs & en partie bleus. Les bords extérieurs des trois plumes les plus prochaines du corps ſont de couleur verdâtre ; le premier rang des petites plumes de l'aîle qui recouvrent les grandes & qui ſont ſur la partie de l'aîle qui correſpond à notre avant-bras ont leurs extrémités blanches, ce qui forme une ligne tranſverſale blanche ſur l'aîle, les plumes des autres rangs ſont bleuâtres. La queue a environ deux pouces & demi de longueur, elle eſt compoſée de douze plumes qui ont toutes, à l'exception des extérieures, les barbes externes de couleur cendrée ou bleue, & les barbes intérieures de couleur noirâtre, la plume extérieure de chaque côté a les barbes externes & la pointe de couleur blanche, la queue ne paroît pas fourchue, même quand elle eſt pliée ; il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, outre la premiere qui eſt fort courte. *Willughby, voyez* OISEAU.

MESANGE BLEUE, *parus cæruleus*, oiſeau qui a le deſſus de la tête de couleur bleue ; ce ſommet bleu eſt entouré d'un petit cercle blanc fait en forme de guirlande ; au-deſſous de ce cercle on en voit un autre de différentes couleurs qui entoure la gorge & le derriere de la tête, il eſt bleu par derriere & noir par devant ; il y a de chaque côté de la tête

une large marque blanche traverſée par une petite bande noire qui commence à la racine du bec, qui paſſe ſur les yeux, & qui ſe termine en arrivant au ſecond cercle noir. Ces deux taches blanches ſe réuniſſent ſur le bec; elles ſont ſéparées en-deſſous à l'endroit du menton qui eſt noir. Le dos eſt d'un verd jaunâtre, les côtés, la poitrine, le ventre ſont de couleur jaune, à l'exception d'une bande de couleur blanchâtre qui paſſe ſur le milieu de la poitrine, & qui ſe termine à l'anus. Le mâle a le deſſus de la tête d'un bleu plus foncé, cette couleur eſt plus pâle dans la femelle & dans les jeunes mâles. La pointe des plumes de l'aîle qui ſont les plus prochaines du corps, eſt blanche, & les bords extérieurs des premieres ſont blancs environ depuis le milieu juſqu'au-deſſus. Les petites plumes de l'aîle qui recouvrent les grandes ſont bleues, & ont la pointe blanche, ce qui forme une ligne tranſverſale ſur l'aîle. La queue a deux pouces de longueur, elle eſt de couleur bleue, à l'exception des bords de la plume extérieure de chaque côté qui ſont blanchâtres. Le bec eſt court, fort & pointu : ſa couleur eſt d'un brun noirâtre; la langue eſt large & terminée par quatre filamens; les piés ſont de couleur livide; le doigt de derriere tient au doigt du milieu à ſa naiſſance.

Cet oiſeau peſe trois gros. Il a environ quatre pouces deux lignes de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & trois pouces huit lignes juſqu'au bout des ongles. L'envergeure eſt de ſept pouces quatre lignes. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, outre l'extérieure qui eſt très-courte. La queue eſt compoſée de douze plumes. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE DES BOIS, *parus ater Geſneri*, oiſeau qui a ſur le derriere de la tête une tache blanche, le reſte de la tête eſt noir; le dos a une couleur cendrée mêlée de verd, & le croupion eſt verdâtre; les aîles & la queue ſont brunes; le bec eſt droit, arrondi & noir; les pattes, les piés & les ongles ont une couleur bleuâtre. La *meſange des bois* eſt la plus petite de toutes les *meſanges*, elle ne peſe que deux gros; elle a environ quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue, & ſix pouces & demi d'envergure. Il y a dix-huit grandes plumes dans chaque aîle, & douze dans la queue, dont la longueur eſt d'un pouce trois quarts. Willughby, *Ornit.* Albin a donné à cet oiſeau le nom de *meſange des bois*, parce qu'on le trouve beaucoup plus communément dans les forêts & dans les jeunes taillis que par-tout ailleurs. *Voyez* OISEAU.

MESANGE HUPPÉE, *parus criſtatus*, *Ald.* oiſeau qui a le bec court, un peu gros, & de couleur noirâtre; la langue eſt large & diviſée en quatre filamens, les piés ſont de couleur livide, les plumes du deſſus de la tête ſont noires & ont les bords blancs; la huppe s'éleve preſqu'à la hauteur d'un pouce. Une bande noire qui commence derriere la tête entoure le cou comme un collier; il y a une tache noire qui s'étend depuis la machoire inférieure juſqu'au collier, & une bande blanche qui eſt contiguë au collier & au menton; on voit auſſi au-delà des oreilles une tache ou ligne noire. Le milieu de la poitrine eſt blanc & les côtés ſont un peu rouſsâtres. Les aîles & la queue ont une couleur brune, à l'exception des bords extérieurs qui ſont verdâtres. Le dos eſt d'un roux mêlé de verd. Cet oiſeau ne peſe que deux dragmes & demie, il a quatre pouces ſept lignes de longueur depuis l'extrémité du bec juſqu'au bout de la queue, & ſept pouces huit lignes d'envergeure; les ailes ont chacune dix-huit grandes plumes; on en compte douze dans la queue, ſa longueur eſt de deux pouces. Le bec a un demi-pouce depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche. *Willughby*, *voyez* OISEAU.

MESANGE DE MARAIS, *parus paluſtris Geſneri*. Cet oiſeau a la tête noire, les mâchoires blanches, le dos verdâtre & les piés de couleur livide. Il differe de la *meſange* des bois, 1°. parce qu'il eſt plus gros; 2°. parce qu'il a la queue plus grande; 3°. parce qu'il n'a pas de tache blanche derriere la tête; 4°. parce qu'il eſt plus blanc par-deſſous; 5°. parce qu'il a moins de noir ſous le menton; & enfin parce qu'il n'a point du tout de blanc à la pointe des petites plumes des aîles qui recouvrent les grandes.

Il peſe plus de trois gros; il a quatre pouces & demi depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité des ongles. L'envergeure eſt de huit pouces. Le nombre des grandes plumes des aîles & de la queue eſt le même que dans tous les petits oiſeaux. Sa queue eſt longue de plus de deux pouces, & elle eſt compoſée de douze plumes de même longueur. Il y a dans les aîles dix-huit grandes plumes, ſans compter la premiere à l'extérieur qui eſt très-petite, ſelon Geſner. Le dos eſt roux tirant ſur le cendré. *Willughby*. *Voyez* OISEAU.

MESANGE À LONGUE QUEUE, *parus caudatus Ald.* oiſeau qui a le deſſus de la tête de couleur blanche; il y a une bande noire qui s'étend depuis le bec juſque derriere la tête, en paſſant au-deſſus des yeux: les mâchoires & la gorge ſont blanches, la poitrine eſt de couleur blanche mêlée de brun, le ventre & les côtés ſont couleur de châtaigne pâle, le dos & le croupion ont quelque teinte de cette même couleur, mais elle eſt mêlée de noir.

Les grandes plumes des aîles ſont d'un brun obſcur; les bords externes des plumes intérieures ſont blancs. La ſtructure ſinguliere de la queue de ce petit oiſeau, le diſtingue de tous les autres, de quelque genre qu'ils ſoient. Les plumes extérieures ſont les plus courtes, les autres qui ſuivent ſont de plus en plus longues, juſqu'à celles du milieu qui ſont beaucoup plus grandes; le bout & le milieu de la plume extérieure, de chaque côté, eſt comme dans la pie à longue queue, de couleur blanche ſeulement du côté extérieur du tuyau; dans celles qui ſuivent il y a moins de blanc; les troiſiemes n'ont que la pointe blanche, & les autres ſont tout-à-fait noires.

Le bec eſt court, fort & noir; la langue eſt large, fourchue & découpée en filamens; les yeux ſont plus grands que dans les autres petits oiſeaux, l'iris eſt de couleur de noiſette, les poils de la paupiere ſont de couleur jaunâtre; les narines ſont couvertes de petites plumes, les pattes ſont noirâtres, & les ongles noirs; celui du doigt de derriere eſt plus grand, comme dans preſque tous les petits oiſeaux.

Cet oiſeau reſte plus dans les jardins que ſur les montagnes; il fait ſon nid comme le roitelet, & même avec plus d'art; il eſt voûté par le haut; il n'eſt ouvert que par un petit trou à l'un des côtés, qui ſert de paſſage à l'oiſeau: les œufs & les petits ſont garantis par ce moyen de toutes les injures de l'air, du vent, de la pluie & du froid; & pour qu'ils ſoient couchés plus mollement, ce nid eſt garni endedans avec des plumes & de la laine; les dehors ſont revêtus de mouſſe & de laine entrelacées enſemble. La femelle fait 10 ou 12 œufs d'une ſeule ponte. *Willughby*. *Voyez* OISEAU.

MÉSARAÏQUES, VAISSEAUX, (*Anat.*) *Méſaraïques*, dans un ſens général, ſont les mêmes que les *méſenteriques*. *Voyez* MÉSENTERIQUES. Dans l'uſage ordinaire, *méſeraïques* ſe dit plus ſouvent des veines du meſentere, & *méſenteriques* des arteres.

MESARÆUM, μεσαραιον, *en Anatomie*, eſt la même choſe que meſentere. *Voyez* MESENTERE.

MESARÆUM, ſe dit auſſi dans un ſens plus li-

mité d'une partie du meſentere, qui eſt attachée aux menus inteſtins.

La partie du meſentere qui eſt attachée aux gros inteſtins, ſe nomme *meſocolon*. *Voyez* MESOCOLON.

MESCAL, ſ. m. (*Com.*) petit poids de Perſe, qui fait environ la centieme partie d'une livre de France de ſeize onces; c'eſt le demi dethem ou demi dragme des Perſans. Trois cent dethems ou ſix cent meſcals, font le batman de Tauris, qui peſe cinq livres quatorze onces de France. *Voyez* BATMAN, *Diction. de Com. tom. III. pag. 362.*

MESCHED, (*Géog.*) ville conſidérable de Perſe, dans le Koraſan, à 20 lieues de Nichapour. Elle eſt enceinte de pluſieurs tours, & fameuſe par le ſépulcre d'Iman Riſa, de la famille d'Aly, l'un des douze ſaints de Perſe; c'eſt dans une montagne près de *Meſched*, qu'on trouve les plus belles turquoiſes. Les tables géographiques de Naſſir-Edden nomment cette ville *Thus*, & la placent à 92. 30. de *long.* & à 37. 0. de *lat.* (*D. J.*)

MESE, ſ. f. eſt *dans l'ancienne muſique*, le nom de la corde la plus aiguë du ſecond tétracorde. *Voyez* MESON. *Meſe* ſignifie *moyenne*, & ce nom fut donné à cette corde, non pas, comme dit Broſſard, parce qu'elle eſt mitoyenne & commune entre les deux octaves de l'ancien ſyſtème, car elle portoit ce nom bien avant que le ſyſtème eût acquis cette étendue; mais parce qu'elle formoit préciſément le milieu entre les deux premiers tétracordes dont ce ſyſtème avoit d'abord été compoſé. (*S*)

MESE, (*Géog. anc.*) île de la mer Méditerranée ſur la côte de la Gaule. Pline *lib. III. cap. v.* la ſurnomme *Pomponiana*. C'eſt l'île de Portecroz, l'une des îles d'Hieres. (*D. J.*)

MESENTERE, ſ. m. *en Anatomie*, c'eſt un corps gras & membraneux; ainſi appellé parce qu'il eſt ſitué au milieu des inteſtins, qu'il attache les uns aux autres. *Voyez* INTESTINS. Ce mot vient du grec μεσος, *moyen*, & εντερον, *inteſtin*.

Le *meſentere* eſt preſque d'une figure circulaire, avec une production étroite à laquelle la fin du colon & le commencement du rectum, ſont attachés. Il a environ quatre doigts & demi de diametre. Sa circonference, qui eſt pleine de replis, eſt d'environ trois aunes. Les inteſtins ſont attachés comme un bord à cette circonférence du *meſentere*, & ce bord eſt d'environ trois pouces de large. *Voyez* INTESTINS.

Le *meſentere* eſt lui-même fortement attaché aux trois premieres vertebres des lombes. Il eſt compoſé de trois lames; l'interne, ſur laquelle ſont placées les glandes & la graiſſe, les veines & les arteres, & ſa membrane propre. Les deux autres, qui couvrent chaque côté de la membrane propre, viennent du péritoine. Entre ces deux lames externes du *meſentere* ſe trouvent les branches de l'artere meſentérique ſupérieure & inférieure, qui portent le ſang aux inteſtins; & les veines meſaraïques, qui ſont des branches de la veine porte, fourniſſent le ſang au foye. Ici les groſſes branches des arteres & des veines communiquent enſemble, & vont directement aux inteſtins, où étant accompagnées des nerfs qui viennent du plexus meſentérique, elles ſe diviſent en une infinité de petites branches extrémement fines, qui ſe répandent ſur les tuniques des inteſtins. Les veines lactées & les vaiſſeaux lymphatiques vont de même ſur le *meſentere*, qui eſt garni de pluſieurs glandes conglobées, dont la plus conſidérable eſt au milieu du *meſentere*, & ſe nomme *pancreas d'Aſellius*. Ces glandes reçoivent des veines lactées la lymphe & le chyle. *Voyez* PANCREAS & LACTÉE.

On a diviſé ordinairement le *meſentere* en deux parties, ſavoir le *meſaræum* & le *meſocolon*; le premier appartenant aux inteſtins *grêles*, & le ſecond aux gros inteſtins: mais cette diviſion n'eſt pas fort importante.

L'uſage du *meſentere* eſt premierement, de ramaſſer les inteſtins dans un petit eſpace, afin que les vaiſſeaux qui portent le chyle aient peu de chemin à faire juſqu'au réſervoir commun: ſecondement, de mettre à couvert ces vaiſſeaux & les vaiſſeaux ſanguins: troiſiemement, d'attacher & diſpoſer tellement les inteſtins, qu'ils ne puiſſent s'embarraſſer les uns dans les autres, ce qui empêcheroit leur mouvement périſtaltique.

MESENTERIQUE, (*Anat.*) ſe dit d'un plexus ou réſeau de nerfs, qui eſt formé par les branches ou ramifications de la huitieme paire. Le grand plexus *meſenterique* eſt formé par la concurrence des branches de pluſieurs autres plexus, & envoie des filets de nerfs, qui ſe diſtribuent dans tout le meſentere; & s'entortillant diverſement autour des vaiſſeaux meſaraïques, les accompagnent juſqu'aux inteſtins. *Voyez* PLEXUS.

MESENTERIQUES *ou* MESARAÏQUES, ſe dit de deux arteres qui viennent de l'aorte deſcendante, & vont au meſentere.

L'une, eſt la *meſenterique* ſupérieure, qui ſe diſtribue à la partie ſupérieure du meſentere; & l'autre, la *meſenterique* inférieure, qui ſe diſtribue à la partie inférieure. *Voyez nos Pl. d'Anat. & leur explic. voyez auſſi* ARTERE.

Il y a auſſi une *meſentérique*, compoſée d'une infinité d'autres veines qui viennent du meſentere, laquelle avec la veine ſplenique, qui vient du foie, forme la *veine-porte*.

Les Anatomiſtes reconnoiſſent auſſi un nerf *meſentérique* qui vient de l'intercoſtal, & envoie pluſieurs branches au meſentere. *Voyez* NERF.

Omphalo-MESENTERIQUE. *Voyez* OMPHALO-*Meſenterique*.

MESEREON, (*Mat. med.*) ou bois gentil; eſpece de thymelée abſolument ſemblable, quant aux propriétés médicinales, à une autre eſpece de thymelée, appellée communément *garou*. *Voyez* GAROU.

MES-ESTIMER, v. act. (*Com.*) dans le commerce, c'eſt mépriſer une marchandiſe, en faire peu de cas.

MESFAIT, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité dans les procedures criminelles pour exprimer toute ſorte de délit. (*A*)

MESNIE *ou* MESGNIE, ſ. f. (*Juriſp.*) famille, parenté. Terme uſité dans les anciennes ordonnances, pour déſigner les gens d'une même maiſon, comme femme, enfans ou ſerviteurs.

MESICA, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre d'Afrique, fort commun dans le royaume de Congo, qui eſt de la grandeur d'un noyer, & dont le bois donne une reſine ou gomme que l'on emploie dans les uſages medicinaux.

MESOCHONDRIAQUES, *en Anatomie*, c'eſt ainſi que Boërhaave dans ſon commentaire, appelle les fibres longitudinales & tranſverſes qui uniſſent les cartilages de la trachée artère. *Voyez cet article.*

MESOCOLON, ſ. m. *en Anatomie*, eſt la partie du meſentere qui eſt attachée aux gros inteſtins, & particulierement au colon, *voyez* MESENTERE. Le *meſocolon* eſt ſitué au milieu du colon, auquel il eſt attaché; ſa partie inférieure l'eſt à une portion du rectum.

MÉSOCORE, (*Antiq. Greq. & Rom.*) Les *méſocores*, μεσοκοροι, étoient chez les Grecs les muſiciens qui préſidoient dans les concerts, & qui en dirigeoient la meſure en la battant avec leurs piés; c'eſt pour cela qu'ils avoient des eſpeces de patins de bois, *crupezia*, afin qu'ils puſſent être mieux entendus.

Le *meſocora*, *meſocorus*, chez les Romains étoit celui qui dans les jeux publics, donnoit le ſignal à-propos pour les acclamations, afin que tout le monde battît à la fois des mains.

Il ne faut pas confondre le *meſocore* avec le *meſocure*, μεζοκυρος; ce dernier mot deſignoit une actrice de tragédie, qui avoit la moitié de la tête raſée. (*D. J.*)

MES-OFFRIR, (*Comm.*) faire des offres déraiſonnables, & bien au-deſſous du prix que vaut une marchandiſe. *Dictionn. de commerce.*

MESOIDES, *en Muſique*, ſons moyens. *Voyez* LEPSIS.

MESOLABE, ſ. m. (*Géom.*) inſtrument mathématique, inventé par les anciens pour trouver méchaniquement deux moyennes proportionnelles; il eſt compoſé de trois parallélogrammes qui ſe meuvent dans une rainure, & ſe coupent en certains points. Eutocius en donne la figure dans ſon commentaire ſur Archimede. *Voyez* les *articles* DUPLICATION & MOYENNE PROPORTIONNELLE.

MESOLOGARITHME, ſ. m. (*Arithm.*) Kepler s'eſt ſervi de ce terme, pour exprimer les logarithmes des co-ſinus, & des co-tangentes; mais Neper appelle *antilogarithmes* les logarithmes des co-ſinus, & *logarithmes* differentiels, *differentiales*, les logarithmes des co-tangentes; ces expreſſions ne ſont plus uſitées.

MESON, adj. eſt *dans la muſique* des Grecs, le nom du ſecond de leurs tetracordes, en commençant au grave; & c'eſt auſſi le nom par lequel on diſtingue chacune de ſes quatre cordes, de celles qui leur correſpondent dans les autres tetracordes. Ainſi dans celui dont nous parlons, la premiere corde s'appelle *hypate-meſon*, la ſeconde *parypate-meſon*, la troiſieme *lichanos-meſon* ou *meſon diathonos*, & la quatrieme *meſe*. *Voyez* SYSTEME.

Meſon eſt le genitif plurier de l'adjectif μεση, *moyenne*, parce que le tetracorde *meſon* occupe le milieu, entre le premier & le troiſieme; ou plutôt, parce que la corde *meſe* donne ſon nom à ce tetracorde, dont elle forme l'extrémité aiguë. (*s*)

MÉSONYCTION, (*Litterat.*) mot grec que les Latins traduiſent par *media nox*, le milieu de la nuit. Ce terme eſt aſſez rare, même dans les auteurs grecs, qui nous reſtent. Anacréon s'en ſert comme adjectif au commencement de ſa jolie chanſon ſur l'amour, en y ajoutant ὥραις

Μεσονυκτίοις περὶ ὥραις
Vers le milieu de la nuit.

Il paroît par M. du Cange, qu'on donna le nom de *meſonyctium* dans le bas empire grec, à un des offices de l'égliſe, qui ſe récitoit vers le milieu de la nuit. Tel étoit chez les payens le *pervigilium* ordinaire des ſacrifices; il conſiſtoit proprement dans quelques prieres nocturnes, que Conſtantin, au rapport d'Euſebe, changea en celles que l'Egliſe catholique appelle *matines*, & qui ſont encore le *meſonyctium* de la plûpart des moines. (*D. J.*)

MÉSOPOTAMIE, (*Géog. anc.*) *Meſopotamia*; vaſte contrée de l'Aſie, renfermée entre le Tigre & l'Euphrate; le mot grec Μεσοποταμία, ſignifie *un pays renfermé entre deux fleuves*. Le Tigre, dit Strabon, borne la *Méſopotamie* à l'orient, & l'Euphrate à l'occident; au nord le mont Taurus la ſépare de l'Armenie, & l'Euphrate lorſqu'il a pris ſon cours vers l'orient, la baigne au midi.

Les Hébreux appellerent cette contrée, *Aram* ou *Aramaſam*, & elle eſt fameuſe dans l'écriture ſainte, pour avoir été la premiere demeure des hommes, avant & après le déluge. Souvent l'Ecriture lui donne le nom de *Méſopotamie ſyrienne*, parce qu'elle étoit occupée par les Araméens ou Syriens.

Nos hiſtoriens ont diviſé la *Méſopotamie* en diverſes provinces, qu'ils appellent la *Méſopotamie* propre, l'Oſroène, la Mygdonie, la Sophimène & l'Arabie Scénite.

Les différentes puiſſances qui poſſederent des portions de la *Méſopotamie*, ont occaſionné d'autres diviſions de ce pays; par exemple, après les expéditions de Lucullus & de Pompée, la partie qui joint l'Euphrate fut preſque toute occupée par les Romains, tandis que les Parthes poſſedoient preſque tout ce qui étoit du côté du Tigre. Enfin, comme le ſuccès des armes n'eſt pas toujours le même, pluſieurs empereurs de Rome furent depoſſedés de toutes les terres que leurs prédeceſſeurs avoient conquiſes au-delà de l'Euphrate.

Aujourd'hui, les arabes nomment *Al-Gézirah*, le pays renfermé entre le Tigre & l'Euphrate, & ils le diviſent en quatre parties, qu'ils appellent *diars* ou *quartiers*. Ces quatre quartiers ſont celui de Diarbekr, nommé vulgairement *Diarbek*, qui donne ſouvent ſon nom à toute la *Méſopotamie*. Le ſecond eſt Diar-Rabiat, le troiſieme Diar-Rachat & le quatrieme Diar-Mouſſal.

Les villes capitales de ces quatre cantons, ſont dans le premier quartier Amida, que les Turcs appellent *Carémit* & *Diarbek*; dans le ſecond quartier, *Niſibe*; dans le troiſieme, *Racah*, que nos hiſtoriens nomment *Aracta*; & dans le quatrieme quartier, la ville celebre de *Mouſſal* ou *Moſul*. (*D. J.*)

MÉSOTHENAR, *en Anatomie*, nom d'un muſcle décrit ſous le nom d'*anti-thenar*. *Voyez* ANTITHENAR.

MESPILEUS LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques naturaliſtes à une eſpece d'échiniſtes ou d'ourſins petrifiés, à cauſe de leur reſſemblance avec la neſle.

MESQUIN, *en Peinture*, eſt une ſorte de mauvais goût, où tout eſt chétif & amaigri, & où il regne un air de ſechereſſe qui ôte le caractere & l'effet à tous les objets. On dit, les ouvrages de ce peintre ſont ſecs, *meſquins*; compoſition *meſquine*, caractere *meſquin*, *meſquinement* deſſiné.

MESQUINERIE, ſ. f. (*Morale.*) dépenſe & épargne ſordide; en effet, ce vice oppoſé à la *libéralité* paroît autant dans un avare, lorſqu'il donne, que lorſqu'il épargne. Theophraſte a fait un tableau vivant des *meſquins* de la Grece; il faut en tranſcrire ici quelques paſſages.

Cette eſpece d'avarice, dit-il, eſt dans les hommes une paſſion de vouloir ménager les plus petites choſes, ſans aucune fin honnête; c'eſt dans cet eſprit, que quelques-uns faiſant l'effort de donner à manger, lorſqu'ils ne peuvent l'éviter, comptent pendant le repas, le nombre de fois que chacun des conviés demande à boire. Ce ſont eux encore dont la portion des prémices des viandes que l'on envoie ſur l'autel de Diane, eſt toujours la plus petite. Ils apprécient les choſes au-deſſous de ce qu'elles valent, & de quelque bon marché qu'un autre en leur rendant compte, veuille ſe prévaloir, ils lui ſoutiennent toujours qu'il a acheté trop cher. Implacables à l'égard d'un valet qui aura laiſſé tomber un pot de terre, ou caſſé par malheur quelque vaſe d'argile, ils lui déduiſent cette perte ſur ſa nourriture. Ne prenez point l'habitude, diſent-ils, à leurs femmes, de prêter votre ſel, votre orge, votre farine, ni même du cumin, de la marjolaine, & des gâteaux pour l'autel; car ces petits détails ne laiſſent pas de monter à la fin d'une année à une groſſe ſomme. Ces ſortes d'avares portent des habits qui leur ſont trop courts & trop étroits: ils ſe déchauſſent vers le milieu du jour pour épargner leurs ſouliers; ils vont trouver les foulons pour leur recommander de ſe ſervir de craye dans la laine qu'ils leur

ont donnée à préparer, afin, disent-ils, que leur étoffe se tache moins.

Plaute s'est aussi diverti à peindre dans le personnage d'Euction, un vieillard romain de la derniere *mesquinerie*. On peut voir les plaisans exemples qu'en alleguent deux cuisiniers, dans la piece intitulée *Aulularia*, *act. ij. scen. 4.* où l'un d'eux après quelques traits que l'autre lui en contoit, s'écrie :

Edepol mortalem, parcè parcum, predicas.

Ce *parcè parcus* est une expression énergique, qui peint à merveille ce que nous nommons un *mesquin*, mot vraisemblablement tiré de l'italien *meschino*. (*D. J.*)

MESQUIS. On appelle *bazannes passées en mesquis*, celles qui ont été apprêtées avec du rédon au lieu de tan. *Voyez* BAZANNE.

MESQUITE, (*Bot. exot.*) arbre de l'Amérique, qui est grand & gros comme un chêne, à feuilles plus petites & d'un verd moins foncé. Il produit une gousse semblable à celle de nos haricots, dans laquelle on trouve trois ou quatre graines plus grosses que nos féverolles. On seche ce fruit, & l'on s'en sert à faire de l'encre, à nourrir les bestiaux & quelquefois les hommes, du-moins c'est ce qu'on en dit dans le *Journal de Trévoux*, *Novembre 1704, p. 1976.*

MESSA, (*Géog.*) on l'appelloit autrefois *Temese*, ancienne ville d'Afrique au royaume de Maroc, dans la province de Sus, au pié de l'atlas proche de l'océan, dans un terrein abondant en palmiers, à 16 lieues O. de Sus. *Long. 8. 40. latit. 29. 20.* (*D. J.*)

MESSAGER, s. m. chez les anciens Romains étoit un officier de justice, ce terme ne signifioit originairement qu'un *messager* public ou un *serviteur* qui alloit avertir les sénateurs & les magistrats des assemblées qui devoient se tenir, & où leur présence étoit nécessaire.

Et comme dans les premiers tems de l'empire romain la plûpart des magistrats vivoient à la campagne, & que ces *messagers* se trouvoient continuellement en route, on les appelloit *voyageurs*, de *viâ*, grand-chemin, *viatores*.

Avec le tems le nom de *viator* devint commun à tous les officiers des magistrats, comme ceux qu'on appelloit *lictores*, *accensi*, *scribæ*, *statores*, *præcones*, soit que tous ces emplois fussent réunis dans un seul, soit que le terme *viator* fût un nom général, & que les autres termes signifiassent des *officiers* qui s'acquittoient chacun en particulier de fonctions différentes, comme Aulu-Gelle semble l'insinuer, lorsqu'il dit que le membre de la compagnie des *viatores*, chargé de garotter un criminel condamné au fouet, s'appelloit *licteur*. *Voyez ACCENSI, SCRIBÆ.*

Quoi qu'il en soit, les noms de *lictor* & *viator* s'employoient indifféremment l'un pour l'autre, & nous lisons aussi fréquemment : *Envoyer chercher ou avertir quelqu'un par un* lictor *que par un* viator.

Il n'y avoit que les consuls, les préteurs, les tribuns & les édilles qui fussent en droit d'avoir des *viatores*. Il n'étoit pas nécessaire qu'ils fussent citoyens romains, & cependant il falloit qu'ils fussent de condition libre.

Du tems de l'empereur Vespasien il y eut encore une autre espece de *messagers*. C'étoient des gens préposés pour aller & venir d'Ostie à Rome prendre les ordres du prince pour la flotte, & lui rapporter les avis des commandans. On les appelloit *messagers des galeres*, & ils faisoient leurs courses à pié.

MESSANA, (*Géog. anc.*) ville de Sicile, la premiere qu'on rencontre en traversant de l'Italie dans cette île. Elle est située sur le détroit, comme le dit Silius Italicus, *l. XIV. v. 195. Incumbens* Messana *Freto.* Diodore de Sicile observe qu'elle s'appelloit anciennement *Zancla*. Le nom de *Messana* lui vient, selon Strabon, des Messéniens du Péloponnese, qui en furent les fondateurs.

Dans les écrivains grecs, le nom de Μεσσήνη est indifféremment employé pour signifier cette colonie des Messéniens en Sicile, & leur ville capitale dans la Messénie au *Péloponnese ;* mais les écrivains latins ont appellé *Messana* celle de Sicile, & *Messene* celle du Péloponnese.

Lorsque les Messaniens d'Italie, nommés par les latins *Messanienses*, eurent admis parmi eux les Mamertins, ils prirent le nom de ces derniers en reconnoissance du secours qu'ils en avoient reçu, voilà pourquoi Pline appelle les habitans de Messana *Mamertini*, & que Cicéron nomme leur ville *Mamertina civitas* ; c'est aujourd'hui Messine. *Voyez* MESSINE. (*D. J.*)

MESSAPIE, *Messapia*, (*Géog. anc.*) contrée d'Italie, en forme de péninsule, qui avance dans la mer Ionienne, son isthme est entre Brindes & Tarente. Strabon dit qu'on appelloit encore cette péninsule *Japygia*, *Calabria* & *Salentina*, quoique le pays des Salentins n'en formât qu'une partie. (*D. J.*)

MESSE, s. f. *terme de Religion*, c'est l'office ou les prieres publiques que l'on fait dans l'Eglise romaine lors de la célébration de l'Eucharistie. Nicod, après Baronius, dit que le mot *Messe* vient de l'hébreu *missach*, qui signifie *oblatum*, ou de *missa missorum*, parce qu'on mettoit en ce tems-là hors de l'Eglise les cathécumenes & les excommuniés, lorsque le diacre disoit *ite missa est*, après le sermon & la lecture de l'Epître & de l'Evangile, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'assister à la consécration, & cette opinion est la seule véritable. *Voyez* CATHÉCUMENE. Ménage le fait venir de *missio*, *congé ;* d'autres de *missa*, envoi, parce que la *Messe*, les prieres des hommes qui sont sur la terre, sont envoyées & portées au ciel.

Les Théologiens disent que la *Messe* est une oblation faite à Dieu, où, par le changement d'une chose sensible, on reconnoit le souverain domaine de Dieu sur toutes choses en vertu de l'institution divine.

C'est dans le langage ordinaire la plus grande & la plus auguste des cérémonies de l'Eglise. C'est le sacrifice non-sanglant de la nouvelle loi, où l'on présente à Dieu le corps & le sang de son Fils Jesus-Christ sous les especes du pain & du vin.

On donne des noms différens à la *Messe*, selon les différens rits, les différentes intentions, les différenres manieres selon lesquelles on la dit, comme on va le voir.

Messe ambrosienne, c'est-à-dire *du rit ambrosien*, ou de l'Eglise de Milan.

Messe anglicane, selon le rit qui s'observoit autrefois dans l'Eglise d'Angleterre.

Messe gallicane est une *Messe* célébrée suivant l'ancien rit de l'Eglise de France.

Messe greque est une *Messe* célébrée suivant le rit grec en langue greque, & par un prêtre de cette nation.

Messe latine, celle qui se dit en latin dans l'Eglise latine, & selon le rit de cette Eglise.

Messe mozarabique ou gothique est celle qu'on célébroit autrefois en Espagne, & dont le rit est encore en usage dans les églises de Tolede & de Salamanque. On l'a nommée *mozarabique*, parce que les Arabes ont été maîtres de l'Espagne, & qu'on appelloit alors les Chrétiens de ce pays-là *mozarabes*, c'est-à-dire *mêlés avec les Arabes.*

Messe haute, qu'on appelle aussi *grande Messe*, est celle qui se chante par des choristes, & que l'on célebre avec diacre & soudiacre.

Messe basse, c'est celle qui se dit sans chant, mais

en récitant ſeulement les prieres, ſans diacre ni ſoudiacre.

Meſſe *de beatâ*, ou de la Vierge, c'eſt celle que l'on offre à Dieu par l'entremiſe de la Vierge & ſous ſon invocation.

Meſſe commune, ou de la communauté, celle qui ſe dit dans les monaſteres à certaine heure pour toute la communauté.

Meſſe du Saint-Eſprit, celle que l'on célebre au commencement de quelque ſolemnité, ou d'une aſſemblée eccléſiaſtique qu'on commence par l'invocation du Saint-Eſprit.

Meſſe de fête, comme de Noël, de Paques, c'eſt celle qu'on dit ces jours-là, & dont les lectures ſont conformes au tems où l'on eſt, & au myſtere que l'on célebre.

Meſſe du jugement, celle où l'on ſe purgeoit d'une calomnie par les preuves établies. *Voyez* PREUVES.

La *Meſſe pour la mort des ennemis* a été long-tems en uſage en Eſpagne, mais on l'a abolie, parce que cette intention eſt contraire à la charité chrétienne.

Meſſe des morts ou de *requiem* eſt celle qu'on dit à l'intention des défunts, dont l'*introit* commence par *requiem*. Au xiij. ſiecle, avant que de mener les coupables au ſupplice, on leur faiſoit entendre une *Meſſe* des morts pour le repos de leurs ames.

Meſſe de paroiſſe ou *grande Meſſe* eſt celle que le curé eſt obligé de faire chanter toutes les fêtes & dimanches pour ſes paroiſſiens.

Petite Meſſe ou *Meſſe baſſe*, celle qui ſe dit à des autels particuliers avec moins de cérémonies.

La premiere *Meſſe* eſt celle que l'on dit dès le point du jour.

La *Meſſe* d'un ſaint eſt celle où l'on invoque Dieu par l'interceſſion d'un ſaint.

Il y a des *Meſſes* des apôtres, des martyrs, des confeſſeurs, des pontifes, des vierges, *&c.*

Meſſe du ſcrutin, étoit une *Meſſe* qu'on diſoit autrefois pour les cathécumenes le mercredi & le ſamedi de la quatrieme ſemaine de carême, lorſqu'on examinoit s'ils étoient diſpoſés comme il faut pour recevoir le baptême.

On appelle *ſeche* la *Meſſe* où il ne ſe fait point de conſécration, comme celle que dit un prêtre qui ne peut pas conſacrer, à cauſe qu'il a déja dit la *Meſſe*, comme témoigne Durandus ; ou celle qu'on fait dire en particulier aux aſpirans à la prêtriſe, pour apprendre les cérémonies : c'eſt ainſi que l'appelle *Eckius*.

Le cardinal Bona dans ſon ouvrage *de rebus liturgicis*, *lib. I. cap. xv.* parle aſſez au-long de cette *Meſſe* ſeche, qu'il appelle auſſi *Meſſe* nautique, *nautica*, parce qu'on la diſoit dans les vaiſſeaux où l'on n'auroit pas pu conſacrer le ſang de Jeſus-Chriſt ſans courir riſque de le répandre à cauſe de l'agitation du vaiſſeau, & il dit ſur la foi de Guillaume de Nangis, que ſaint Louis dans ſon voyage d'Outremer en faiſoit dire ainſi dans le navire qu'il montoit. Il cite auſſi Génébrard, qui dit avoir aſſiſté à Turin en 1587 à une pareille *Meſſe* célébrée dans une égliſe, mais après dîner & fort tard pour les funérailles d'une perſonne noble. Durand qui parle de ces *Meſſes*, aſſûre très-diſtinctement qu'on n'y diſoit point le canon ni les prieres directement relatives à la conſécration, puiſqu'en effet le célébrant ne conſacroit pas. Pierre le Chantre, qui vivoit en 1200, s'eſt élevé contre ces abus, auſſi-bien qu'Eſtius, & le cardinal Bona remarque que la vigilance des évêques les a entierement ſupprimées.

Le même Pierre le Chantre dans ſon ouvrage intitulé, *Verbum abbreviatum*, fait mention d'un autre abus, qu'il appelle *Meſſes* à deux & à trois faces, *Miſſa bifaciata*, *Miſſa trifaciata* ; & voici comme il le décrit : Quelques prêtres, dit-il, mêloient pluſieurs *Meſſes* en une ; c'eſt-à-dire qu'ils célébroient la *Meſſe* du jour ou de la fête juſqu'à l'offertoire, puis ils en recommençoient une ſeconde, & quelquefois une troiſieme & une quatrieme juſqu'au même endroit ; enſuite ils diſoient autant de ſecrettes qu'ils avoient commencé de *Meſſes*, mais pour toutes ils ne récitoient qu'une fois le canon, & à la fin ils ajoutoient autant de collectes qu'ils prétendoient avoir réuni de *Meſſes*. Il y avoit bien de l'ignorance & de la ſuperſtition dans cette conduite. Il y a apparence que les exemples n'en ont pas été fréquens, puiſque l'auteur dont nous venons de parler, eſt le ſeul qui en ait fait mention. Bingham, *Orig. eccleſiaſtiq. tom. VI. lib. XV. cap. iv. §. 3.*

Meſſe votive, eſt une *Meſſe* autre que celle de l'office du jour, & qui ſe dit pour quelque raiſon ou quelque dévotion particuliere.

Meſſe des préſanctifiés, eſt celle dans laquelle on prend la communion de l'hoſtie conſacrée les jours précédens, & réſervée. Cette *Meſſe* eſt en uſage ordinaire chez les Grecs, qui ne conſacrent l'Euchariſtie en carême que le ſamedi & le dimanche : chez les Latins, elle n'eſt plus en uſage que le ſeul jour du vendredi-ſaint.

La *Meſſe* eſt compoſée de deux parties ; la premiere, l'ancienne *Meſſe* des Catéchumenes ; la ſeconde, qu'on nommoit *Meſſe des fideles*, comprenoit la célébration & la conſécration de l'Euchariſtie jointe à la communion qui, ſelon l'ancien uſage, ſuit la conſécration. A l'égard des oraiſons particulieres & des cérémonies que l'on emploie dans la célébration de la *Meſſe*, elles ont été différentes en différens tems & en diverſes Egliſes, ce qui a compoſé diverſes liturgies chez les Orientaux, & des *Meſſes* pour les différens pays occidentaux. *Voyez* LITURGIES.

MESSE *du pape Jules*, (*Peinture.*) merveilleux tableau de Raphaël ; voici ce que M. l'abbé Dubos dit de ce tableau : Il eſt peint à freſque au-deſſus & aux côtés de la fenêtre dans la ſeconde piece de l'appartement de la ſignature au Vatican. Il ſuffit que le lecteur ſache que cette peinture eſt du bon tems de Raphaël, pour être perſuadé que la poéſie en eſt admirable. Le prêtre qui doutoit de la préſence réelle, & qui a vû l'hoſtie qu'il avoit conſacrée devenir ſanglante entre ſes mains pendant l'élévation, paroît pénétré de terreur & de reſpect.

Le peintre a très-bien conſervé à chacun des aſſiſtans ſon caractere propre, mais ſur-tout l'on voit avec plaiſir le genre d'étonnement des ſuiſſes du pape, qui regardent le miracle du bas du tableau où Raphaël les a placés. C'eſt ainſi que ce grand artiſte a ſu tirer une beauté poétique de la néceſſité d'obſerver la coutume en donnant au ſouverain pontife ſa ſuite ordinaire.

Par une liberté poétique, Raphaël emploie la tête de Jules II. pour repréſenter le pape devant qui le miracle arriva. Jules regarde bien le miracle avec attention, mais il n'en paroît pas beaucoup ému. Le peintre ſuppoſe que le ſouverain pontife étoit trop perſuadé de la préſence réelle pour être ſurpris des évenemens les plus miraculeux qui puiſſent arriver ſur une hoſtie conſacrée. On ne ſauroit caractériſer le chef de l'Egliſe, introduit dans un ſemblable évenement, par une expreſſion plus noble & plus convenable. Cette expreſſion laiſſe encore voir les traits du caractere particulier de Jules II. On reconnoît dans ſon portrait l'aſſiégeant obſtiné de la Mirandole.

Enfin le coloris de ce tableau eſt très-ſupérieur au coloris des autres tableaux de Raphaël. Le Titien n'a pas peint de chair où l'on voie mieux cette molleſſe, qui doit être dans un corps compoſé de liqueurs & de ſolides. Les draperies paroiſſent de belles étoffes

de

de laine & de ſoie que le tailleur viendroit d'employer. Si Raphaël avoit fait pluſieurs tableaux d'un coloris auſſi vrai & auſſi riche, il ſeroit cité entre les plus excellens coloriſtes. (*D. J.*)

MESSENE, (*Géog. anc.*) Μεσσήνη: il y avoit deux villes de ce nom; l'une dans le Péloponneſe, dont nous allons parler; l'autre dans la Sicile, étoit l'ouvrage d'une colonie des Meſſéniens du Péloponneſe dans le tems de leurs malheurs. Les Latins nommerent cette derniere *Meſſana*, c'eſt Meſſine de nos jours. *Voyez* MESSINE.

La *Meſſene* du Péloponneſe étoit une grande & puiſſante ville, ſituée dans les terres ſur une hauteur, capitale de la Meſſénie, & célebre dans l'hiſtoire par les longues & ſanglantes guerres qu'elle ſoutint contre Lacédémone. Diodore de Sicile a fait la récapitulation de la guerre meſſéniaque dans ſon XI. livre, il faut le conférer avec Pauſanias, & ſuppléer à l'un par l'autre.

Meſſene avoit été bâtie par Polycaon; mais ayant été comme détruite par les déſaſtres de la guerre, Epaminondas la rétablit, y appella les Meſſéniens épars de tous côtés, & la fortifia ſingulierement; ſes murailles ont fait l'étonnement de Pauſanias. Cet auteur les met au-deſſus de celles d'Amphryſus, de Byzance & de Rhodes, qu'il avoit toutes vûes de ſes yeux. Il en reſtoit encore 38 tours dans leur entier en 1730. M. l'abbé Fourmont ſuivit pendant une heure de chemin la partie de ces murailles, qui comprenoit la moitié du mont Ithome, & d'une autre montagne qui lui eſt oppoſée à l'orient. Ces tours ſont éloignées les unes des autres de 150 pas, ce qui forme une enceinte de cinq quarts de lieue au nord de la ville. La muraille s'étendoit encore davantage à l'occident & au midi dans des vallons où l'on croit voir les débris du ſtade, de beaucoup de temples & d'autres édifices publics.

Strabon, *l. VIII. p. 361*, compare *Meſſene* à Corinthe, ſoit pour ſa ſituation, ſoit pour ſes fortifications; l'une & l'autre de ces villes étoient commandées par une montagne voiſine, qui leur ſervoit de fortereſſe, ſavoir Ithome à *Meſſene*, & Acrocorinthus à Corinthe. Ces deux places en effet paſſoient pour être des poſtes ſi importans, que Démétrius voulant perſuader à Philippe, pere de Perſée, de s'emparer du Péloponneſe, lui conſeilla de ſubjuguer Corinthe & *Meſſene*: vous tiendrez ainſi, diſoit-il, le bœuf par les deux cornes.

Cette ville, ſelon Polybe, Elien & Lactance, a été la patrie d'un homme qui fit autrefois bien du bruit par ſa critique des dieux du paganiſme, je veux parler d'Evhémere, contemporain de Caſſandre, roi de Macédoine, dont il fut fort aimé.

Il compoſa les vies des dieux, & ſuppoſa que ces vies avoient été réellement écrites par Mercure, & qu'il les avoit trouvées gravées, telles qu'il les donnoit, dans l'île de Panchée. Un morceau de ce genre, publié d'après des mémoires ſi reſpectables, devenoit également curieux & intéreſſant par la nature des choſes qu'il annonçoit, & par celle de la nouveauté; l'ouvrage étoit intitulé, *Hiſtoire ſacrée*, titre convenable à un écrit tiré d'inſcriptions originales.

Le deſſein de l'auteur étoit de prouver que Cœlus, Saturne, Jupiter, Neptune, Pluton, en un mot la troupe des grands Dieux, auxquels on avoit érigé tant de temples, ne différoient pas des autres mortels. Le monde, diſoit-il, étoit alors dans ſon enfance; ſes premiers habitans ne ſe formoient pas des idées juſtes des objets, & leurs idées d'ailleurs étoient en très-petit nombre. Hors d'état de faire un uſage étendu de leur raiſon, tout leur parut merveilleux & ſurnaturel. Les vaſtes & rapides conquêtes des grands capitaines éblouirent des nations entieres. Il y en eut qui, plus ſenſibles aux bienfaits, ne purent voir ſans étonnement des rois, qui ſembloient n'être monté ſur le trône que pour travailler au bonheur de leurs ſujets, ſoit par l'utilité de leurs découvertes, ſoit par la ſageſſe de leur gouvernement; ainſi toutes les nations, comme de concert, ſe perſuaderent que des perſonnes ſi ſupérieures en talens devoient cet avantage à une nature plus excellente que la leur, ils en firent des dieux. Tel étoit à-peu-près le ſyſtème d'Evhémere ſur l'origine du paganiſme, & cet écrivain ingénieux, pour le mettre dans un plus beau jour, marquoit ſoigneuſement les pays & les villes illuſtrées par les tombeaux de preſque toutes les divinités, que les Théologiens & les Poëtes avoient à l'envi honoré du titre pompeux d'immortels.

Dans la vûe de porter le dernier coup à la religion payenne, il n'avoit paſſé ſous ſilence aucun des faits qui pouvoient ouvrir les yeux au public, ſur-tout de dieux différens adorés dans le monde. Athénée rapporte un trait du peu de ménagement de ce philoſophe pour les dieux dans la perſonne de Cadmus, dont la nombreuſe poſtérité avoit peuplé le ciel. Il aſſûroit que cet étranger étoit un cuiſinier du roi de Sidon, & que ſéduit par les charmes d'Harmonie, une des muſiciennes de la cour, il l'avoit enlevée & conduite dans la Béotie. Enfin il alla juſqu'à mettre au frontiſpice de ſon ouvrage un vers ſanglant d'Euripide, qui, dit Plutarque, ſe trouvoit dans une piece de ce poëte toute remplie d'impiétés.

Jamais livre publié contre une religion dominante ne parut plus dangereux que celui d'Evhémere, & jamais homme ne ſouleva tant de lecteurs contre ſa doctrine. Cicéron lui-même, qui peut être ne penſoit pas différemment du philoſophe de *Meſſene*, ſe crut obligé dans ſon diſcours de la nature des dieux d'avertir que celui d'Evhémere conduiſoit à l'extinction de toute religion. Il n'eſt donc pas étonnant que tant de gens ayent traité cet auteur d'incrédule, d'impie, de ſacrilege, & qui plus eſt d'athée; mais il paroît que ſon plus grand crime etoit d'avoir pénétré plus avant que le commun des hommes dans les vraies ſources de l'idolâtrie. (*D. J.*)

MESSENE, (*Géog. anc.*) île d'Aſie entre le Tigre & l'Euphrate, qui après s'être joints & s'être avancés vers le midi, ſe ſéparent de nouveau, en ſorte qu'avant que de tomber dans le golfe Perſique, ils renferment dans leur bras cette grande île qu'on appelloit autrefois *Meſſene* ou *Meſene*, & qu'on nomme préſentement *Chader*. *Voyez* là-deſſus M. Huet dans ſon livre du *paradis terreſtre*.

MESSENE, *Golfe de*, (*Géogr. anc.*) *Meſſeniacus ſinus*, golfe dans la partie méridionale du Péloponneſe, à l'occident du golfe de Laconie. Il eſt auſſi nommé par Strabon *ſinus Aſinæus*, de la ville Aſiné, ſituée ſur la côte; *Sinus Thuriates*, de la ville de Thuria; *ſinus Coronæus*, de la ville de Coron, & c'eſt même aujourd'hui le golfe de Coron.

MESSENIE, (*Géogr. anc.*) contrée du Péloponneſe, au milieu de l'Elide & de l'Arcadie, & au couchant de la Laconie, dont anciennement elle faiſoit partie. (*D. J.*)

MESSIE, *Meſſias*, ſ. m. (*Théol. & Hiſt.*) ce terme vient de l'hébreu, qui ſignifie *unxit*, *unctus*; il eſt ſynonyme au mot grec *chriſt*: l'un & l'autre ſont des termes conſacrés dans la religion, & qui ne ſe donnent plus aujourd'hui qu'à l'oint par excellence, ce ſouverain libérateur que l'ancien peuple juif attendoit, après la venue duquel il ſoupire encore, & que nous avons en la perſonne de Jeſus fils de Marie, qu'ils regardent comme l'oint du Seigneur, le *Meſſie* promis à l'humanité. Les Grecs employoient auſſi le mot d'*elcimmeros*, qui ſignifie la même choſe que *chriſtos*.

Nous voyons dans l'ancien Teſtament que le mot de *Meſſie*, loin d'être particulier au libérateur, après la venue duquel le peuple d'Iſraël ſoupiroit, ne l'étoit pas ſeulement aux vrais fideles ſerviteurs de Dieu, mais que ce nom fut ſouvent donné aux rois & aux princes idolâtres, qui étoient dans la main de l'Eternel les miniſtres de ſes vengeances, ou des inſtrumens pour l'exécution des conſeils de ſa ſageſſe. C'eſt ainſi que l'auteur de l'eccléſiaſtique, *lxviij. v. 8.* dit d'Eliſée, *qui ungis reges ad pœnitentiam*, ou comme l'ont rendu les Septante, *ad vindictam :* vous oignez les rois pour exercer la vengeance du Seigneur, c'eſt pourquoi il envoya un prophete pour oindre Jéhu roi d'Iſraël; il annonça l'onction ſacrée à Hazaël, roi de Damas & de Syrie, ces deux princes étant les *Meſſies* du Très-Haut, pour venger les crimes & les abominations de la maiſon d'Achab. *IV. Reg. viij. 12. 13. 14.*

Mais au xlv. d'Iſaïe, *v. 1.* le nom de *Meſſie* eſt expreſſément donné à Cyrus : *ainſi a dit l'Eternel à Cyrus ſon oint*, *ſon* Meſſie, *duquel j'ai pris la main droite*, *afin que je terraſſe les nations devant lui*, &c.

Ezéchiel au xxviij. de ſes révélations, *v. 14.* donne le nom de *Meſſie* au roi de Tyr, il l'appelle auſſi *Chérubin.* « Fils de l'homme, dit l'Eternel au prophete, prononce à haute voix une complainte » ſur le roi de Tyr, & lui dis: ainſi a dit le Seigneur » l'Eternel, tu étois le ſceau de la reſſemblance de » Dieu, plein de ſageſſe & parfait en beautés ; tu » as été le jardin d'Heden du Seigneur (ou, ſuivant » d'autres verſions) tu étois toutes les délices du » Seigneur; ta couverture étoit de pierres précieuſes de toutes ſortes, de ſardoine, de topaſe, de jaſpe, de chryſolyte, d'onix, de béril, de ſaphir, d'eſcarboucle, d'émeraude & d'or; ce que ſavoient faire tes tambours & tes flûtes a été chez » toi, ils ont été tous prêts au jour que tu fus créé; » tu as été un chérubin, un *Meſſie* pour ſervir de protection; je t'avois établi, tu as été dans la ſainte » montagne de Dieu; tu as marché entre les pierres » flamboyantes ; tu as été parfait en tes voies dès » le jour que tu fus créé, juſqu'à ce que la perverſité ait été trouvée en toi ».

Au reſte, le nom de *meſſiach*, en grec *chriſt*, ſe donnoit aux rois, aux prophetes, aux grands-prêtres des Hébreux. Nous liſons dans le *I. des Rois*, *chap. xij. v. 3. Le Seigneur & ſon* Meſſie *ſont témoins*, c'eſt-à-dire, *le Seigneur & le roi qu'il a établi;* & ailleurs, *ne touche point mes oints*, *& ne faites aucun mal à mes prophetes.*

David, animé de l'eſprit de Dieu, donne dans plus d'un endroit à Saül ſon beau-pere, il donne dis-je, à ce roi reprouvé, & de deſſus lequel l'eſprit de l'Eternel s'étoit retiré, le nom & la qualité *d'oint*, de *Meſſie* du Seigneur : *Dieu me garde*, dit-il fréquemment, *Dieu me garde de porter ma main ſur l'oint du Seigneur*, *ſur le* Meſſie *de Dieu.*

Si le beau nom de *Meſſie*, *d'oint de l'Eternel* a été donné à des rois idolâtres, à des princes cruels & tyrans, il a été très-ſouvent employé dans nos anciens oracles pour déſigner viſiblement l'oint du Seigneur, ce *Meſſie* par excellence, objet du deſir & de l'attente de tous les fideles d'Iſraël; ainſi Anne, (*I. Rois*, *ij. v. 10.*) mere de Samuel, conclut ſon cantique par ces paroles remarquables, & qui ne peuvent s'appliquer à aucun roi, puiſqu'on ſait que pour lors les Hébreux n'en avoient point : » Le Seigneur » jugera les extrémités de la terre, il donnera l'empire à ſon roi, & relevera la corne de ſon Chriſt, » de ſon *Meſſie* ». On trouve ce même mot dans les oracles ſuivans, *pſ. ij. v. 2. pſ. xliv. 8. Jérém. iv. 20. Dan. ix. 16. Habac. iij. 13.* nous ne parlons pas ici du fameux oracle de la *Gen. xlix. 10.* qui trouvera ſa place à *l'article* SYLO.

Que ſi l'on rapproche tous ces divers oracles, & en général tous ceux qu'on applique pour l'ordinaire au *Meſſie*, il en réſulte quelques difficultés dont les Juifs ſe ſont prévalus pour juſtifier, s'ils le pouvoient, leur obſtination.

On peut leur accorder que dans l'état d'oppreſſion ſous lequel gémiſſoit le peuple Juif, & après toutes les glorieuſes promeſſes que l'Eternel lui avoit faites ſi ſouvent, il ſembloit en droit de ſoupirer après la venue d'un *Meſſie* vainqueur, & de l'enviſager comme l'époque de ſon heureuſe délivrance; & qu'ainſi il eſt en quelque ſorte excuſable de n'avoir pas voulu reconnoître ce libérateur dans la perſonne du Seigneur Jeſus, d'autant plus qu'il eſt de l'homme de tenir plus au corps qu'à l'eſprit, & d'être plus ſenſible aux beſoins préſens, que flatté des avantages à venir.

Il étoit dans le plan de la ſageſſe éternelle, que les idées ſpirituelles du *Meſſie* fuſſent inconnues à la multitude aveugle. Elles le furent au point, que lorſque le Sauveur parut dans la Judée, le peuple & ſes docteurs, ſes princes mêmes attendoient un monarque, un conquérant qui par la rapidité de ſes conquêtes devoit s'aſſujettir tout le monde; & comment concilier ces idées flatteuſes avec l'état abjet, en apparence, & miſérable de Jeſus-Chriſt ? Auſſi ſcandaliſés de l'entendre annoncer comme le *Meſſie*, ils le perſécuterent, le rejetterent, & le firent mourir par le dernier ſupplice. Depuis ce tems-là ne voyant rien qui achemine à l'accompliſſement de leurs oracles, & ne voulant point y renoncer, ils ſe livrent à toutes ſortes d'idées chimériques.

Ainſi, lorſqu'ils ont vu les triomphes de la religion chrétienne, qu'ils ont ſenti qu'on pouvoit expliquer ſpirituellement, & appliquer à Jeſus-Chriſt la plûpart de leurs anciens oracles, ils ſe ſont aviſés de nier que les paſſages que nous leur alléguons, doivent s'entendre du *Meſſie*, tordant ainſi nos ſaintes-Ecritures à leur propre perte; quelques-uns ſoutiennent que leurs oracles ont été mal entendus, qu'en vain on ſoupire après la venue du *Meſſie*, puiſqu'il eſt déja venu en la perſonne d'Ezéchias. C'étoit le ſentiment du fameux Hillel : d'autres plus relâchés, ou cédant avec politique au tems & aux circonſtances, prétendent que la croyance de la venue d'un *Meſſie* n'eſt point un article fondamental de foi, & qu'en niant ce dogme on ne pervertit point la loi, que ce dogme n'eſt ni dans le Décalogue, ni dans le Lévitique. C'eſt ainſi que le juif Albo diſoit au pape, que nier la venue du *Meſſie*, c'étoit ſeulement couper une branche de l'arbre ſans toucher à la racine.

Si on pouſſe un peu les rabbins des diverſes ſynagogues qui ſubſiſtent aujourd'hui en Europe, ſur un article auſſi intéreſſant pour eux, qu'il eſt propre à les embarraſſer, ils vous diſent qu'ils ne doutent pas que, ſuivant les anciens oracles, le *Meſſie* ne ſoit venu dans les tems marqués par l'eſprit de Dieu; mais qu'il ne vieillit point, qu'il reſte caché ſur cette terre, & attend, pour ſe manifeſter & établir ſon peuple avec force, puiſſance & ſageſſe, qu'Iſraël ait célébré comme il faut le ſabbat, ce qu'il n'a point encore fait, & que les Juifs ayent réparé les iniquités dont ils ſe ſont ſouillés, & qui ont arrêté envers eux le cours des bénédictions de l'Eternel.

Le fameux rabbin Salomon Jarchy ou Raſchy, qui vivoit au commencement du xij. ſiecle, dit dans ſes *Talmudiques*, que les anciens Hébreux ont cru que le *Meſſie* étoit né le jour de la derniere deſtruction de Jéruſalem par les armées romaines; c'eſt placer la connoiſſance d'un libérateur dans une époque bien critique, &, comme on dit, appeller le médecin après la mort.

Le rabbin Kimchy, qui vivoit au xij. ſiecle, s'i-

maginoit que le *Meſſie* dont il croyoit la venue très-prochaine, chaſſeroit de la Judée les Chrétiens qui la poſſédoient pour lors. Il eſt vrai que les Chrétiens perdirent la terre-ſainte ; mais ce fut Saladin qui les vainquit, & les obligea de l'abandonner avant la fin du xij. ſiecle. Pour peu que ce conquérant eût protégé les Juifs, & ſe fût déclaré pour eux, il eſt vraiſſemblable que dans leur enthouſiaſme ils en auroient fait leur *Meſſie*.

Pluſieurs rabbins veulent que le *Meſſie* ſoit actuellement dans le paradis terreſtre ; c'eſt-à-dire, dans un lieu inconnu & inacceſſible aux humains ; d'autres le placent dans la ville de Rome, & les Thalmudiſtes veulent que cet oint du Très-haut ſoit caché parmi les lépreux & les malades qui ſont à la porte de cette métropole de la chrétienté, attendant qu'Elie, ſon précurſeur, vienne pour le manifeſter aux hommes.

D'autres rabbins, & c'eſt le plus grand nombre, prétendent que le *Meſſie* n'eſt point encore venu ; mais leurs opinions ont toujours extrêmement varié, & ſur le tems, & ſur la maniere de ſon avénement. Un rabbin David, petit-fils de Maimonides, conſulté ſur la venue du *Meſſie*, dit *de grandes choſes impénétrables pour les étrangers*. On ſait aujourd'hui ces myſteres : il révéla qu'un nommé Pinéhas ou Phinées, qui vivoit 400 ans après la ruine du temple, avoit eu dans ſa vieilleſſe un enfant qui parla en venant au monde ; que parvenu à l'âge de 12 ans, & ſur le point de mourir, il révéla de grands ſecrets, mais énoncés en diverſes langues étrangeres, & ſous des expreſſions ſymboliques. Ses révélations ſont très-obſcures, & ſont reſtées long-tems inconnues, juſqu'à ce qu'on les ait trouvées ſur les maſures d'une ville de Galilée, où l'on liſoit *que le figuier pouſſoit ſes figues ;* c'eſt-à-dire, en langage bien clair pour un enfant d'Abraham, que la venue du *Meſſie* étoit très-prochaine. Mais les figues n'ont pas encore pouſſé pour ce peuple également malheureux & crédule.

Souvent attendu dans des époques marquées par des rabbins, le *Meſſie* n'a point paru dans ce tems-là ; il ne viendra ſans doute point ni à la fin du vj. millénaire, ni dans les autres époques à venir qui ont été marquées avec auſſi peu de fondement que les précédentes.

Auſſi il paroît par la Gemarre (*Gemarr. Sanhed. tit. cap. xj.*) que les juifs rigides ont ſenti les conſéquences de ces faux calculs propres à énerver la foi, & ont très-ſagement prononcé anathème contre quiconque à l'avenir ſupputeroit les années du *Meſſie : Que leurs os ſe briſent & ſe carient*, diſent-ils ; *car quand on ſe fixe un tems & que la choſe n'arrive pas, on dit avec une criminelle confiance qu'elle n'arrivera jamais.*

D'anciens rabbins, pour ſe tirer d'embarras, & concilier les prophéties qui leur ſemblent en quelque ſorte oppoſées entr'elles, ont imaginé deux *Meſſies* qui doivent ſe ſuccéder l'un à l'autre ; le premier dans un état abjet, dans la pauvreté & les ſouffrances ; le ſecond dans l'opulence, dans un état de gloire & de triomphe ; l'un & l'autre ſimple homme : car l'idée de l'unité de Dieu, caractere diſtinctif de l'Etre ſuprême, étoit ſi reſpectée des Hébreux, qu'ils n'y ont donné aucune atteinte pendant les dernieres années de leur malheureuſe exiſtance en corps de peuple : & c'eſt encore aujourd'hui le plus fort argument que les Mahométans preſſent contre la doctrine des Chrétiens.

C'eſt ſur cette idée particuliere de deux *Meſſies*, que le ſavant docteur en Médecine, Aaron-Iſaac Lééman de Sienwich, dans la diſſertation *de oraculis Judæorum*, avoue qu'après avoir examiné avec ſoin toutes choſes, *il ſeroit aſſez porté à croire que le Chriſt des Nazaréens, dont ils ſont*, dit-il, *follement un Dieu, pourroit bien être le* Meſſie *en opprobre qu'annonçoient les anciens prophetes, & dont le bouc Hazazel, chargé des iniquités du peuple, & proſcrit dans les déſerts, étoit l'ancien type.*

A la vérité, les diviſions des rabbins ſur cet article, ne s'accordent pas avec l'opinion du ſavant docteur juif, puiſqu'il paroît par Abnezra, que le premier *Meſſie*, pauvre, miſérable, homme de douleur, & ſachant ce que c'eſt que langueur, ſortira de la famille de Joſeph, & de la tribu d'Eprahïm, qu'Haziel ſera ſon pere, qu'il s'appellera *Néhémie*, & que malgré ſon peu d'apparence, fortifié par le bras de l'Eternel, il ira chercher, on ne ſait pas trop où, les tribus d'Ephraïm, de Manaſſé & de Benjamin, une partie de celle de Gad ; & à la tête d'une armée formidable, il fera la guerre aux Iduméens, c'eſt-à-dire aux Romains & Chrétiens, remportera ſur eux les victoires les plus ſignalées, renverſera l'empire de Rome, & ramenera les Juifs en triomphe à Jéruſalem.

Ils ajoutent que ſes proſpérités ſeront traverſées par le fameux ante-chriſt, nommé *Armillius* ; que cet Armillius, après pluſieurs combats contre Néhémie, ſera vaincu & priſonnier ; qu'il trouvera le moyen de ſe ſauver des mains de Néhémie ; qu'il remettra ſur pié une nouvelle armée, & remportera une victoire complette ; le *Meſſie* Néhémie perdra la vie dans la bataille, non par la main des hommes ; les anges emporteront ſon corps pour le cacher avec ceux des anciens patriarches.

Néhémie, vaincu & ne paroiſſant plus, les Juifs, dans la plus grande conſternation, iront ſe cacher dans les déſerts pendant quarante-cinq jours ; mais cette affreuſe déſolation finira par le ſon éclatant de la trompette de l'archange Michel, au bruit de laquelle paroîtra tout-à-coup le *Meſſie* glorieux de la race de David, accompagné d'Elie, & ſera reconnu pour roi & libérateur par toute l'innombrable poſtérité d'Abraham. Armillius voudra le combattre ; mais l'Eternel fera pleuvoir ſur l'armée de cet ante-chriſt du ſoufre du feu du ciel, & l'exterminera entierement : alors le ſecond & grand *Meſſie* rendra la vie au premier ; il raſſemblera tous les Juifs, tant les vivans que les morts ; il relevera les murs de Sion, rétablira le temple de Jéruſalem ſur le plan qui fut préſenté en viſion à Ezechiel, & fera périr tous les adverſaires & les ennemis de ſa nation ; établira ſon empire ſur toute la terre habitable ; fondera ainſi la monarchie univerſelle, cette pompeuſe chimere des rois profanes ; il épouſera une reine & un grand nombre d'autres femmes, dont il aura une nombreuſe famille qui lui ſuccédera ; car il ne ſera point immortel, mais il mourra comme un autre homme.

Il faut ſur toutes ces incompréhenſibles rêveries, & ſur les circonſtances de la venue du *Meſſie*, lire avec attention ce qui ſe trouve à la fin du *V. tome de la Bibliothéque rabbinique*, écrite par le P. Charles-Joſeph Imbonatus, ce que Batolong a compilé ſur le même ſujet dans le *tome I. de la Bibliotheque des rabbins*, ce qu'on lit dans l'hiſtoire des Juifs de M. Baſnage, & dans les diſſertations de dom Calmet.

Mais quelque humiliant qu'il ſoit pour l'eſprit humain de rappeller toutes les extravagances des prétendus ſages ſur une matiere qui plus que toute autre en devroit être exempte, on ne peut ſe diſpenſer de rapporter en peu de mots les rêveries des rabbins ſur les circonſtances de la venue du *Meſſie*. Ils établiſſent que ſon avénement ſera précédé de dix grands miracles, ſignes non équivoques de ſa venue. *Vid. libel. Abkas Porhel.*

Dans le premier de ces miracles, il ſuppoſe que Dieu ſuſcitera les trois plus abominables tyrans qui ayent jamais exiſté, & qui perſécuteront & affli-

ront les Juifs outre meſure. Ils font venir des extrémités du monde des hommes noirs qui auront deux têtes, ſept yeux étincellans, & d'un regard ſi terrible, que les plus intrépides n'oſeront paroître en leur préſence; mais ces tems durs & fâcheux ſeront abrégés, ſans quoi perſonne au monde ne pourroit ni réſiſter, ni ſurvivre à leur extrême rigueur; des peſtes, des famines, des mortalités, le ſoleil changé en épaiſſes ténebres, la lune en ſang, la chute des étoiles, & des aſtres, des dominations inſupportables, ſont les miracles 2, 3, 4, 5 & 6; mais le 7e. eſt ſur-tout remarquable: un marbre que Dieu a formé dès le commencement du monde, & qu'il a ſculpté lui-même de ſes propres mains, en figure d'une belle fille, ſera l'objet de l'impudicité abominable des hommes impies & brutaux qui commettront toutes ſortes d'abominations avec ce marbre; & de ce commerce impur, diſent les rabbins, naîtra l'ante-chriſt Armillius, qui ſera haut de dix aunes; l'eſpace d'un de ſes yeux à l'autre, ſera d'une aune; ſes yeux extrèmement rouges & enflammés, ſeront enfoncés dans la tête; ſes cheveux ſeront roux comme de l'or, & ſes piés verds; il aura deux têtes; les Romains le choiſiront pour leur roi, il recevra les hommages des Chrétiens qui lui préſenteront le livre de leur loi: il voudra que les Juifs en faſſent de même; mais le premier *Meſſie* Néhémie, fils dHuziel, avec une armée de 300 mille hommes d'Ephraïm, lui livrera bataille: Néhémie mourra, non par les mains des hommes: quant à Armillius, il s'avancera vers l'Egypte, la ſubjuguera, & voudra prendre & aſſujettir auſſi Jéruſalem, *&c.*

Les trois trompettes reſtaurantes de l'archange Michel, ſeront les trois derniers miracles. Au reſte, ces idées ſont anciennes ne ſont pas toutes à mépriſer, puiſqu'on trouve quelques-unes de ces diverſes notions dans nos ſaintes-Ecritures, & dans les deſcriptions que J. C. fait de l'avénement du regne du *Meſſie*.

Les auteurs ſacrés, & le Seigneur Jeſus lui-même, comparent ſouvent le regne du *Meſſie* & l'éternelle béatitude, qui en ſera la ſuite pour les vrais élus, à des jours de noces, à des feſtins & des banquets, où l'on goûtera toutes les délices de la bonne chere, toute la joie & tous les plaiſirs les plus exquis; mais les Talmudiſtes ont étrangement abuſé de ces paraboles.

Selon eux, le *Meſſie* donnera à ſon peuple raſſemblé dans la terre de Canaan un repas dont le vin ſera celui qu'Adam lui-même fit dans le paradis terreſtre, & qui ſe conſerve dans de vaſtes celliers creuſés par les anges au centre de la terre.

On ſervira pour entrée, le fameux poiſſon appellé le grand *léviathan*, qui avala tout d'un coup un poiſſon moins grand que lui, & qui ne laiſſe pas d'avoir trois cent lieues de long; toute la maſſe des eaux eſt portée ſur le léviathan: Dieu au commencement en créa deux, l'un mâle & l'autre femelle; mais de peur qu'ils ne renverſent la terre, & qu'ils ne rempliſſent l'univers de leurs ſemblables, Dieu tua la femelle, & la ſala pour le feſtin du *Meſſie*.

Les rabbins ajoutent qu'on tuera pour ce merveilleux repas le bœuf béhémoth, qui eſt ſi gros & ſi grand qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes très-vaſtes; il ne quitte point le lieu qui lui a été aſſigné; & l'herbe qu'il a mangée le jour recroît toutes les nuits, afin de fournir toujours à ſa ſubſiſtance. La femelle de ce bœuf fut tuée au commencement du monde, afin qu'une eſpece ſi prodigieuſe ne multipliât pas, ce qui n'auroit pu que nuire aux autres créatures. Mais ils aſſurent que l'Eternel ne la ſala pas, parce que la vache ſalée n'eſt pas un met aſſez délicat pour un repas ſi magnifique. Les Juifs ajoutent encore ſi bien foi à toutes ces réveries rabbiniques, que ſouvent ils jurent ſur leur part du bœuf béhémoth, comme quelques chrétiens impies jurent ſur leur part du paradis.

Enfin l'oiſeau bar-juchne doit auſſi ſervir pour le feſtin du *Meſſie*; cet oiſeau eſt ſi immenſe, que s'il étend les ailes il offuſque l'air & le ſoleil. Un jour, diſent-ils, un œuf pourri tombant de ſon nid, renverſa & briſa trois cens cedres les plus hauts du Liban; & l'œuf s'étant enfin caſſé par le poids de ſa chûte, renverſa ſoixante gros villages, les inonda & les emporta comme par un déluge. On eſt humilié en détaillant des chimeres auſſi abſurdes que celles-là. Après des idées auſſi groſſieres & ſi mal digérées ſur la venue du *Meſſie* & ſur ſon origine, faut-il s'étonner ſi les Juifs, tant anciens que modernes, le général même des premiers chrétiens malheureuſement imbus de toutes ces chimériques réveries de leurs docteurs, n'ont pu s'élever à l'idée de la nature divine de l'oint du Seigneur, & n'ont pas attribué la qualité de Dieu au *Meſſie*, après la venue duquel ils ſoupiroient? Le ſyſtème des Chrétiens ſur un article auſſi important, les révolte & les ſcandaliſe; *voyez* comme ils s'expriment là-deſſus dans un ouvrage intitulé: *Judei luſitani queſtiones ad Chriſtianos, queſt. I. ij. 3. 23*, &c. Reconnoître, diſent-ils, un homme dieu, c'eſt s'abuſer ſoi-même, c'eſt ſe forger un monſtre, un centaure, le biſarre compoſé de deux natures qui ne ſauroient s'allier. Ils ajoutent que les prophetes n'enſeignent point que le *Meſſie* ſoit homme-dieu; qu'ils diſtinguent expreſſément entre Dieu & David; qu'ils déclarent le premier maître, & le ſecond ſerviteur, *&c.* Mais ce ne ſont-là que des mots vuides de ſens qui ne prouvent rien, qui ne contrarient point la foi chrétienne, & qui ne ſauroient jamais l'emporter ſur les oracles clairs & exprès qui fondent notre croyance là-deſſus, en donnant au *Meſſie* le nom de Dieu. *Vide Iſai. IX. vj. 45. 22. 35. 4. Jer. XXIII. vj. Eccl. I. 4.*

Mais lorſque le Sauveur parut, ces prophéties, quelque claires & expreſſes qu'elles fuſſent par elles-mêmes, malheureuſement obſcurcies par les préjugés, ſucés avec le lait, furent ou mal entendues ou mal expliquées; en ſorte que Jeſus-Chriſt lui-même, ou par ménagement, ou pour ne pas révolter les eſprits, paroît extrèmement reſervé ſur l'article de ſa divinité; il vouloit, dit ſaint Chryſoſtome, accoutumer inſenſiblement ſes auditeurs à croire un myſtere ſi fort élevé au-deſſus de la raiſon. S'il prend l'autorité d'un Dieu en pardonnant les péchés, cette action révolte & ſouleve tous ceux qui en ſont les témoins; ſes miracles les plus évidens ne peuvent convaincre de ſa divinité ceux même en faveur deſquels il les opere. Lorſque devant le tribunal du ſouverain ſacrificateur il avoue avec un modeſte détour qu'il eſt fils de Dieu, le grand-prêtre déchire ſa robe & crie au blaſphème. Avant l'envoi du ſaint-Eſprit, ſes apôtres ne ſoupçonnent pas même la divinité de leur cher maître: il les interroge ſur ce que le peuple penſe de lui; ils répondent que les uns le prennent pour Elie, les autres pour Jérémie ou pour quelqu'autre prophete. Saint Pierre, le zélé ſaint Pierre lui-même, a beſoin d'une révélation particuliere pour connoître que Jeſus eſt le Chriſt, le fils du Dieu vivant. Ainſi le moindre ſujet du royaume des cieux, c'eſt-à-dire le plus petit chrétien, en ſait plus à cet égard que les patriarches & les plus grand prophetes.

Les Juifs révoltés contre la divinité de Jeſus-Chriſt, ont eu recours à toutes ſortes de voies pour invalider & détruire ce grand myſtere, dogme fondamental de la foi chrétienne; ils détournent le ſens de leurs propres oracles, ou ne les appliquent pas au *Meſſie*. Ils prétendent que le nom de *Dieu* n'eſt pas particulier à la divinité, & qu'il ſe donne même

par les auteurs ſacrés au juges, aux magiſtrats, en général à ceux qui ſont élevés en autorité. Ils citent en effet un très-grand nombre de paſſages de nos ſaintes-Ecritures qui juſtifient cette obſervation, mais qui ne donnent aucune atteinte aux termes clairs & exprès des anciens oracles qui regardent le *Meſſie*.

Enfin ils prétendent que ſi le Sauveur & après lui les Evangéliſtes, les Apôtres & les premiers Chrétiens appellent Jeſus *fils de Dieu*, ce terme auguſte ne ſignifioit dans les tems évangéliques autre choſe que l'oppoſé des fils de Belial, c'eſt-à-dire homme de bien, ſerviteur de Dieu par oppoſition à un méchant, un homme corrompu & pervers qui ne craint point Dieu. Tous ces ſophiſmes, toutes ces réflexions critiques n'ont point empêché l'Egliſe de croire la voix céleſte & ſurnaturelle qui a préſenté à l'humanité le *Meſſie* Jeſus-Chriſt comme le *fils de Dieu*, *l'objet particulier de la dilection du Très-Haut, & de croire qu'en lui habitoit corporellement toute plénitude de divinité.*

Si les Juifs ont conteſté à Jeſus-Chriſt la qualité de *Meſſie* & ſa divinité, ils n'ont rien négligé auſſi pour le rendre mépriſable, pour jetter ſur ſa naiſſance, ſa vie & ſa mort tout le ridicule & tout l'opprobre qu'a pu imaginer leur cruel acharnement contre ce divin Sauveur & ſa céleſte doctrine; mais de tous les ouvrages qu'a produit l'aveuglement des Juifs, il n'en eſt ſans doute point de plus odieux & de plus extravagant que le livre intitulé, *Sepher toldos Jeſchut*, tiré de la pouſſiere par M. Vagenſeil, dans le ſecond tome de ſon ouvrage intitulé, *Tela ignea*, &c.

C'eſt dans ce *Sepher Toldos Jeſchut*, recueil des plus noires calomnies qu'on lit des hiſtoires monſtrueuſes de la vie de notre Sauveur, forgées avec toute la paſſion & la mauvaiſe foi que peuvent avoir des ennemis acharnés. Ainſi, par exemple, ils ont oſé écrire qu'un nommé Panther ou Pandera, habitant de Bethléem, étoit devenu amoureux d'une jeune coëffeuſe qui avoit été mariée à Jochana, & qui ſans doute dans ces tems-là & dans un auſſi petit lieu que Bethléem, ſentoit toute l'ingratitude de ſa profeſſion, & n'avoit rien mieux à faire que d'écouter ſes amans: auſſi, dit l'auteur de cet impertinent ouvrage, la jeune veuve ſe rendit aux ſollicitations de l'ardent Panther qui la ſéduiſit, & eut de ce commerce impur un fils qui fut nommé Jeſua ou Jeſus. Le pere de cet enfant fut obligé de s'enfuir, & ſe retira à Babylone: quant au jeune Jeſu on l'envoya aux écoles; mais, ajoute l'auteur, il eut l'inſolence de lever la tête, & de ſe découvrir devant les ſacrificateurs, au lieu de paroître devant eux la tête voilée & le viſage couvert, comme c'étoit la coutume: hardieſſe qui fut vivement tancée; ce qui donna lieu d'examiner ſa naiſſance, qui fut trouvée impure, & l'expoſa bientôt à l'ignominie qui en eſt la ſuite. . . . .

Le jeune homme ſe retira à Jeruſalem, où mettant le comble à ſon impiété & à ſa hardieſſe, il réſolut d'enlever du lieu très-ſaint le nom de *Jehovah*. Il entra dans l'intérieur du temple; & s'étant fait une ouverture à la peau, il y cacha ce nom myſtérieux: ce fut par un art magique & à la faveur d'un tel artifice, qu'il fit quelques prodiges. Il vint d'abord montrer ſon pouvoir ſurnaturel à ſa famille; il ſe rendit pour cela à Bethléem, lieu de ſa naiſſance, là il opéra en public divers preſtiges qui firent tant de bruit qu'on le mit ſur un âne, & il fut conduit à Jéruſalem comme en triomphe. On peut voir dans les commentaires de dom Calmet une grande partie des réveries de ce déteſtable roman.

L'auteur, parmi ſes impoſtures, fait regner à Jéruſalem une reine Helene & ſon fils Mombaz, qui n'ont jamais exiſté en Judée, à moins que cet auteur n'ait quelques notions confuſes d'Helene reine des Adiabeniens, & d'Izates ou Monbaze ſon fils, qui vint à Jéruſalem quelque tems après la mort de notre Sauveur. Quoi qu'il en ſoit, ce ridicule auteur dit que Jeſus accuſé par les lévites, fut obligé de paroître devant cette reine, mais qu'il ſut la gagner par de nouveaux miracles; que les ſacrificateurs étonnés du pouvoir de Jeſus, qui d'ailleurs ne paroiſſoit pas être dans leurs intérêts, s'aſſemblerent pour délibérer ſur les moyens de le prendre; & qu'un d'entr'eux nommé Judas s'offrit de s'en ſaiſir, pourvu qu'on lui permît d'apprendre le ſacré nom de *Jehovah*, & que le collége des ſacrificateurs voulût ſe charger de ce qu'il y avoit de ſacrilege & d'impie dans cette action, comme auſſi de la terrible peine qu'elle méritoit. Le marché fut fait; Judas apprit le nom inéfable, & vint enſuite attaquer Jeſus, qu'il eſpéroit confondre ſans peine. Les deux champions s'éleverent en l'air en prononçant le nom de *Jehovah*; ils tomberent tous deux, parce qu'ils s'étoient ſouillés. Jeſus courut ſe laver dans le Jourdain, & bien-tôt après il fit de nouveaux miracles. Judas voyant qu'il ne pouvoit pas le ſurmonter comme il s'en étoit flatté, prit le parti de ſe ranger parmi ſes diſciples, d'étudier ſa façon de vivre & ſes habitudes, qu'il révéla enſuite à ſes confreres les ſacrificateurs. Un jour comme Jeſus devoit monter au temple, il fut épié & ſaiſi avec pluſieurs de ſes diſciples; ſes ennemis l'attacherent à la colonne de marbre qui étoit dans une des places publiques: il y fut fouetté, couronné d'épines, & abreuvé de vinaigre, parce qu'il avoit demandé à boire; enfin le ſanhedrin l'ayant condamné à mort, il fut lapidé.

Ce n'eſt point encore la fin du roman rabbinique, le *ſepher toldos Jeſchut* ajoute que Jeſus étant lapidé, on voulut le pendre au bois, ſuivant la coutume, mais que le bois ſe rompit, parce que Jeſus, qui prévoyoit le genre de ſon ſupplice, l'avoit enchanté par le nom de *Jehovah*; mais Judas, plus fin que Jeſus, rendit ſon maléfice inutile, en tirant de ſon jardin un grand chou, auquel ſon cadavre fut attaché.

Au reſte, les contradictions qu'on trouve dans les ouvrages des Juifs ſur cette matiere, ſont ſans nombre & inconcevables; ils font naître Jeſus ſous Alexandre Jannæus, l'an du monde 3671, & la reine Helene qu'ils introduiſent ſans raiſon dans cette hiſtoire fabuleuſe, ne vint à Jéruſalem que plus de cent cinquante ans après, ſous l'empire de Claude.

Il y a un autre livre intitulé auſſi *Toldos Jeſu*, publié l'an 1705 par M. Huldric, qui ſuit de plus près l'évangile de l'enfance, mais qui commet à tout moment les anacroniſmes & les fautes les plus groſſieres; il fait naître & mourir Jeſus-Chriſt ſous le regne d'Herode le grand; il veut que ce ſoit à ce prince qu'ont été faites les plaintes ſur l'adultere de Panther & de Marie mere de Jeſus; qu'en conſéquence Herode irrité de la fuite du coupable, ſe ſoit tranſporté à Bethléem & en ait maſſacré tous les enfans.

L'auteur qui prend le nom de Jonathan, qui ſe dit contemporain de Jeſus-Chriſt & demeurant à Jéruſalem, avance qu'Herode conſulta, ſur le fait de Jeſus-Chriſt, les ſénateurs d'une ville dans la terre de Céſarée. Nous ne ſuivrons pas un auteur auſſi abſurde dans toutes ſes ridicules contradictions.

Cependant c'eſt à la faveur de toutes ces odieuſes calomnies que les Juifs s'entretiennent dans leur haine implacable contre les Chrétiens & contre l'Evangile; ils n'ont rien négligé pour altérer la chronologie du vieux Teſtament, & répandre des doutes & des difficultés ſur le tems de la venue de notre Sauveur; tout annonce & leur entêtement & leur mauvaiſe foi.

Ahmed-ben-Caſſam-al-Andacouſy, more de Grenade, qui vivoit ſur la fin du xvj. ſiecle, cite un manuſcrit arabe de ſaint Cœcilius, archevêque de Grenade, qui fut trouvé avec ſeize lames de plomb gravées en caracteres arabes, dans une grotte près de la même ville. Dom Pedro y Quinones, archevêque auſſi de Grenade, en a rendu lui même témoignage. Ces lames de plomb, qu'on appelle de *Grenade*, ont été depuis portées à Rome, où, après un examen qui a duré pluſieurs années, elles ont enfin été condamnées, comme très-apocryphes, ſous le pontificat d'Alexandre VII. Elles ne renferment que quelques hiſtoires fabuleuſes touchant la vie de la ſainte-Vierge, l'enfance & l'éducation de Jeſus-Chriſt ſon fils. On y lit entr'autres choſes que Jeſus-Chriſt encore enfant & apprenant à l'école l'alphabet arabique, interrogeoit ſon maître ſur la ſignification de chaque lettre; & qu'après en avoir appris le ſens & la ſignification grammaticale, il lui enſeignoit le ſens myſtique de chacun de ces caracteres, & lui révéloit ainſi d'admirables profondeurs. Cette hiſtoire eſt ſûrement moins ridicule que les prodiges rapportés dans l'évangile de l'enfance, & toutes les autres fables qu'ont imaginé en divers tems l'inimitié des uns, l'ignorance ou la fraude pieuſe des autres.

Le nom de *Meſſie*, accompagné de l'épithete de *faux*, ſe donne encore à ces impoſteurs, qui dans divers tems ont cherché à abuſer la nation juive, & ont pu tromper un grand nombre de perſonnes qui avoient la foibleſſe de les regarder comme le vrai Chriſt, le *meſſie* promis. Ainſi il y a eu de ces *faux Meſſies* avant même la venue du véritable oint de Dieu. *Act. apoſt. cap v. ℣. 34. 35. 36.* Le ſage Gamaliel parle d'un nommé Theudas dont l'hiſtoire ſe lit dans les antiquités judaïques de Joſephe, *liv. XX. chap. ij.* Il ſe vantoit de paſſer le Jourdain à pié ſec, il attira beaucoup de gens à ſa ſuite par ſes diſcours & ſes preſtiges; mais les Romains étant tombés ſur ſa petite troupe la diſperſerent, couperent la tête au malheureux chef, & l'expoſerent à Jéruſalem aux outrages de la multitude.

Gamaliel parle auſſi de Judas le galiléen, qui eſt ſans doute le même dont Joſephe fait mention dans le *12 chap. du II. liv. de la guerre des Juifs*: il dit que ce fameux prophete avoit ramaſſé près de 30 mille hommes, mais l'hyperbole eſt le caractere de l'hiſtorien juif: dès les tems appoſtoliques, *act. apoſt. chap. viij. v. 9.* l'on voit Simon le magicien qui avoit ſu ſéduire les habitans de Samarie au point qu'ils le conſidéroient comme la *vertu de Dieu.*

Dans le ſiecle ſuivant, l'an 178-179 de l'ere chrétienne, ſous l'empire d'Adrien, parut le faux *Meſſie* Barchochebas à la tête d'une groſſe armée; il parcourut la Judée, il y commit les plus grands déſordres: ennemi déclaré des chrétiens, il fit périr tous ceux qui tomberent entre ſes mains qui ne voulurent pas ſe faire circoncire de nouveau & rentrer dans le judaïſme.

Tinnius Rufus voulut d'abord réprimer les cruautés de Barchochebas, & arrêter les dangereux progrès de ce *faux meſſie*; l'empereur Adrien voyant que cette révolte pouvoit avoir des ſuites, y envoya Julius Severus, qui, après pluſieurs rencontres, les enferma dans la ville de Bither, qui ſoutint un ſiége opiniâtre, & fut enfin emportée. Barchochebas y fut pris & mis à mort, au rapport de ſaint Jérome & de la chronique d'Alexandrie. Le nombre des juifs qui furent tués ou vendus pendant & après la guerre de Barchochebas, eſt innombrable. Adrien crut ne pouvoir mieux prévenir les continuelles révoltes des Juifs, qu'en leur défendant par un édit d'aller à Jéruſalem; il établit même des gardes aux portes de cette ville pour en défendre l'entrée au reſte du peuple d'Iſraël.

Au rapport de quelques auteurs juifs, Coziba ſurnommé Barchochebas, fut mis à mort dans la ville de Bither par les gens de ſon propre parti, qui s'en défirent, parce, dirent-ils, qu'il n'avoit pas un caractere eſſentiel du *Meſſie*, qui eſt de connoître par le ſeul odorat ſi un homme étoit coupable. Les Juifs diſent auſſi que l'empereur ayant ordonné qu'on lui envoyât la tête de Barchochebas, eut auſſi la curioſité de voir ſon corps; mais que lorſqu'on voulut l'enlever, on trouva un énorme ſerpent autour de ſon col, ce qui effraya ſi fort ceux qui étoient venus pour prendre ce cadavre, qu'ils s'enfuirent; & le fait rapporté à Adrien, il reconnut que Barchochebas ne pouvoit perdre la vie que par la main de Dieu ſeul. Des faits ſi puériles & ſi mal concertés, ne méritent pas qu'on s'arrête à les réfuter. Il paroit qu'Akiba s'étoit déclaré pour Barchochebas, & ſoutenoit hautement qu'il étoit le *Meſſie*. Auſſi les diſciples de ce fameux rabbin furent les premiers ſectateurs de ce faux Chriſt; c'eſt eux qui défendirent la ville de Bither, & furent par l'ordre du général romain, liés avec leurs livres & jettés dans le feu.

Les Juifs, toujours portés aux plus folles exagérations ſur tout ce qui a rapport à leur hiſtoire, diſent qu'il périt plus de juifs dans la guerre de Bither qu'il n'en étoit ſorti d'Egypte. Les crânes de 300 enfans trouvés ſur une ſeule pierre, les ruiſſeaux de ſang ſi gros qu'ils entraînoient dans la mer, éloignée de quatre milles, des pierres du poids de quatre livres; les terres ſuffiſamment engraiſſées par les cadavres pour plus de ſept années, ſont de ces traits qui caractériſent les hiſtoriens juifs, & font voir le peu de fonds qu'on doit faire ſur leur narration. Ce qu'il y a de très-vrai, c'eſt que les Hébreux appellent Adrien un ſecond Nabuchodonoſor, & prient Dieu dans leurs jeûnes & dans les prieres d'imprécations (qui font aujourd'hui la majeure partie de leur culte); ils prient, dis-je, l'Eternel de ſe ſouvenir dans ſa colere de ce prince cruel & tyran, qui a détruit 480 ſynagogues très-floriſſantes, tant ce peuple, que Tite avoit preſque détruit 60 ans auparavant, trouvoit de reſſources pour renaître de ſes cendres, & redevenir plus nombreux & plus puiſſant qu'il ne l'avoit été avant ſes revers.

On lit dans Socrate, hiſtorien eccléſiaſtique, Soc. *hiſt. eccleſ. lib. II. cap. xxviij.* que l'an 434 il parut dans l'île de Candie un *faux meſſie* qui s'appelloit Moïſe, ſe diſant être l'ancien libérateur des Hébreux envoyé du ciel pour procurer à ſa nation la plus glorieuſe délivrance; qu'à travers les flots de la mer il la reconduiroit triomphante dans la Paleſtine.

Les juifs candiots furent aſſez ſimples pour ajouter foi à ſes promeſſes; les plus zélés ſe jetterent dans la mer, eſpérant que la verge de Moïſe leur ouvriroit dans la mer Méditerranée un paſſage miraculeux. Un grand nombre ſe noyerent; on retira de la mer pluſieurs de ces miſérables fanatiques; on chercha, mais inutilement, le ſéducteur, il avoit diſparu, il fut impoſſible de le trouver; & dans ce ſiecle d'ignorance les dupes ſe conſolerent, dans l'idée qu'aſſurément un démon avoit pris la forme humaine pour ſéduire les Hébreux.

Un ſiecle après, ſavoir l'an 530, il y eut dans la Paleſtine un *faux meſſie* nommé Julien; il s'annonçoit comme un grand conquérant qui à la tête de ſa nation détruiroit par les armes tout le peuple chrétien. Séduits par ſes promeſſes, les Juifs armés opprimerent cruellement les Chrétiens, dont pluſieurs furent les malheureuſes victimes de leur aveugle fureur. L'empereur Juſtinien envoya des troupes au ſecours des Chrétiens: on livra bataille au faux Chriſt; il fut pris & condamné au dernier ſupplice,

ce qui donna le coup de mort à ſon parti & le diſſipa entierement.

Au commencement du viij. ſiecle, Serenus, juif eſpagnol, prit un tel aſcendant ſur ceux de ſon parti, qu'il ſut leur perſuader ſa miſſion divine, pour être le *Meſſie* glorieux qui devoit établir dans la Paleſtine un empire floriſſant. Un grand nombre de crédules quitta patrie, biens, famille & établiſſemens pour ſuivre ce nouveau *Meſſie*: mais ils s'apperçurent trop tard de la fourberie; & ruinés de fond en comble, ils eurent tout le tems de ſe repentir de leur fatale crédulité.

Il s'éléva pluſieurs *faux meſſies* dans le xij. ſiecle; il en parut un en France duquel on ignore & le nom & la patrie. Louis le jeune ſévit contre ſes adhérens, il fut mis à mort par ceux qui ſe ſaiſirent de ſa perſonne.

L'an 1138 il y eut en Perſe un *faux meſſie* qui ſut aſſez bien lier ſa partie, pour raſſembler une armée conſidérable, au point de ſe haſarder de livrer bataille au roi de Perſe. Ce prince voulut obliger les juifs de ſes états de poſer les armes, mais l'impoſteur les en empêcha, ſe flattant des plus heureux ſuccès. La cour négocia avec lui: il promit de déſarmer ſi on lui rembourſoit tout les frais qu'ils avoit faits. Le roi y conſentit, & lui livra de grandes ſommes; mais dès que l'armée du faux chriſt fut diſſipée, les Juifs furent contraints de rendre au roi tout ce qu'il avoit payé pour acheter la paix.

Le xiij. ſiecle fut fertile en *faux Meſſies:* on en compte ſept ou huit qui parurent en Arabie, en Perſe, dans l'Eſpagne, en Moravie. Un d'eux qui ſe nommoit David-El-Ré, paſſe pour avoir été un très-grand magicien; il ſut ſéduire les Juifs par ſes preſtiges, & ſe vit ainſi à la tête d'un parti conſidérable qui prit les armes en ſa faveur; mais ce *meſſie* fut aſſaſſiné par ſon propre gendre.

Jacques Zieglerne de Moravie, qui vivoit au milieu du xvj. ſiecle, annonçoit la prochaine venue du *Meſſie*, né, à ce qu'il diſoit depuis quatorze ans, & l'avoit vu, diſoit-il, à Strasbourg, & gardoit avec ſoin une épée & un ſceptre pour les lui mettre en main dès qu'il ſeroit en âge de combattre: il publioit que ce *Meſſie*, qui dans peu ſe manifeſteroit à ſa nation, détruiroit l'ante-chriſt, renverſeroit l'empire des Turcs, fonderoit une monarchie univerſelle, & aſſembleroit enfin dans la ville de Conſtance un concile qui dureroit douze ans, & dans lequel ſeroient terminés tous les différends de la Religion.

L'an 1624 Philippe Zieglerne parut en Hollande, & promit que dans peu il viendroit un *Meſſie*, qu'il diſoit avoir vu, & qu'il n'attendoit que la converſion du cœur des Juifs pour ſe manifeſter.

En l'an 1666 Zabathei Sevi, né dans Alep, ſe fit paſſer pour le *Meſſie* prédit par Zieglerne; il ne négligea rien de ce qu'il falloit pour jouer un ſi grand rôle; il étudia avec ſoin tous les livres hébreux, & s'en fit à lui-même l'application.

Il débuta par prêcher ſur les grands chemins & carrefours, & au milieu des campagnes. Les Turcs ſe mocquoient de lui, le traitoient de fol & d'inſenſé, pendant que ſes diſciples l'admiroient & l'exaltoient juſques aux nues. Il eut auſſi recours aux prodiges, la Philoſophie n'en avoit pas encore déſabuſé dans ces tems-là: elle n'a pas même produit aujourd'hui cet heureux effet ſur la multitude toujours portée au merveilleux. Il ſe vanta de s'élever en l'air, pour accomplir, diſoit-il, l'oracle d'Iſaïe, *xiv. v. 14.* qu'il appliquoit mal-à-propos au *Meſſie*. Il eut la hardieſſe de demander à ſes diſciples s'ils ne l'avoient pas vu en l'air, & il blama l'aveuglement de ceux qui plus ſinceres qu'enthouſiaſtes oſerent lui aſſurer que non. Il paroît qu'il ne mit pas d'abord dans ſes intérêts le gros de la nation juive, puiſqu'il eut des affaires fort ſérieuſes avec les chefs de la ſynagogue de Smyrne, qui prononcerent contre lui une ſentence de mort; mais perſonne n'oſant l'exécuter, il en fut quitte pour la peur & le banniſſement.

Il contracta trois mariages, & n'en conſomma point; je ne ſais dans quelle tradition il avoit pris que cette biſarre continence étoit un des reſpectables caracteres du libérateur promis. Après pluſieurs voyages en Grece & en Egypte, il vint à Gaza, où il s'aſſocia un juif nommé Nathan Levi ou Benjamin. Il lui perſuada de faire le perſonnage du prophete Elie, qui devoit précéder le *Meſſie*. Ils ſe rendirent à Jéruſalem, où le faux précurſeur annonça Zabathei Sevy comme le *Meſſie* attendu. Quelque groſſiere que fût cette trame, elle trouva des diſciples: la populace juive ſe déclara pour lui; ceux qui avoient quelque choſe à perdre déclamerent contre lui & l'anathématiſerent.

Sevy, pour fuir l'orage, ſe retira à Conſtantinople, & de-là à Smyrne. Natha-Levy lui envoya quatre ambaſſadeurs qui le reconnurent & le ſaluerent publiquement en qualité de *Meſſie;* cette ambaſſade en impoſa au peuple & même à quelques docteurs, qui donnant dans le piége, déclarerent Zabathei-Sevi *Meſſie* & roi des Hébreux; ils s'empreſſerent de lui porter des préſens conſidérables, afin qu'il pût ſoutenir ſa nouvelle dignité. Le petit nombre des Juifs ſenſés & prudens blamerent ces nouveautés, & prononcerent contre l'impoſteur une ſeconde ſentence de mort. Fier de ce nouveau triomphe, il ne ſe mit pas beaucoup en peine de ces ſentences, très-aſſuré qu'elles reſteroient ſans effet, & que perſonne ne ſe haſarderoit à les exécuter. Il ſe mit ſous la protection du cadi de Smyrne, & eut bientôt pour lui tout le peuple juif. Il fit dreſſer deux trônes, un pour lui, & l'autre pour ſon épouſe favorite; il prit le nom de *roi des rois d'Iſraël*, & donna à Joſeph Sevy ſon frere, celui de *roi des rois de Juda*. Il parloit de la prochaine conquête de l'empire Ottoman comme d'une choſe ſi aſſurée, que déja il en avoit diſtribué à ſes favoris les emplois & les charges; il pouſſa même l'inſolence juſqu'à faire ôter de la liturgie ou prieres publiques le nom de l'empereur, & à y faire ſubſtituer le ſien. Il partit pour Conſtantinople; les plus ſages d'entre les Juifs ſentirent bien que les projets & l'entrepriſe de Sevy pourroient perdre leur nation à la cour ottomane: ils firent avertir ſous main le grand-ſeigneur, qui donna ſes ordres pour faire arrêter ce nouveau *Meſſie*. Il répondit à ceux qui lui demanderent pourquoi il avoit pris le nom & la qualité de roi, que c'étoit le peuple juif qui l'y avoit obligé.

On le fit mettre en priſon aux Dardanelles; les Juifs publierent qu'on ne l'épargnoit que par crainte ou par foibleſſe. Le gouverneur des Dardanelles s'enrichit des préſens que les juifs crédules lui prodiguerent pour viſiter leur roi, leur *Meſſie* priſonnier, qui dans cet état humiliant conſervoit tout ſon orgueil, & ſe faiſoit rendre des honneurs extraordinaires.

Cependant le ſultan, qui tenoit ſa cour à Andrinople, voulut faire finir cette pieuſe comédie, dont les ſuites pouvoient être funeſtes: il fit venir Sevy; & ſur ce qu'il ſe diſoit invulnérable, le ſultan ordonna qu'il fût percé d'un trait & d'une épée. De telles propoſitions d'ordinaire déconcertent les impoſteurs; Sevy préféra les coups des muphtis & derviches à ceux des icoglans. Fuſtigé par les miniſtres de la loi, il ſe fit mahométan, & il vécut également mépriſé des Juifs & des Muſulmans: ce qui a ſi fort décrédité la profeſſion de *faux meſſie*, que c'eſt le dernier qui ait fait quelque figure & paru en public à la tête d'un parti.

MESSIER, ſ. m. (*Gram.*) payſan commis à la garde des vignes.

MESSIEURS, ſ. m. plur. titre d'honneur ou de civilité dont on ſe ſert en parlant ou en écrivant à pluſieurs perſonnes ; c'eſt le plurier de *monſieur*.

Les plaidoyers, les harangues commencent toujours par le mot de *meſſieurs*, qu'on répete ſouvent dans la ſuite du diſcours. On le dit auſſi en parlant de tierces perſonnes ; ainſi l'on dit *meſſieurs* du parlement, *meſſieurs* du conſeil, *meſſieurs* des comptes, *meſſieurs* de ville.

Ce terme a pris droit de bourgeoiſie depuis quelques années en Angleterre, où l'on s'en ſert en pluſieurs occaſions.

MESSIN, LE (*Géog.*) ou le pays *Meſſin ;* province de France dans les trois évêchés de Lorraine, entre le duché de Luxembourg, la Lorraine, & le duché de Bar. Il a pris ſon nom de Metz la capitale, qui l'a été des Médiomatrices; ceux-ci, du temps de Céſar, occupoient un fort grand pays ſur le Rhin ; mais peu après, ils en furent délogés par les peuples germains *Tribocci*, *Vangiones*, & *Nemetes*. Ils ont toujours fait partie de la Gaule Belgique, & lorſque la Gaule Belgique fut diviſée en deux provinces, ils furent compris dans la premiere, & mis ſous la métropole de Trèves.

Le climat du pays *Meſſin* eſt d'une fertilité médiocre, plus froid que chaud du côté des Ardennes, & peuplé d'habitans aſſez ſemblables pour les mœurs aux Allemands. Ses principales rivieres ſont la Moſelle, & la Seille. (*D. J.*)

MESSINE, (*Géog.*) en latin *Meſſana*, mot auquel nous renvoyons le lecteur. *Meſſine* eſt une très-ancienne ville de Sicile, dans la partie orientale du Val de Démona ſur la côte du Fare de *Meſſine*, vis-à-vis du continent de l'Italie, au midi occidental du fort de Faro.

Elle a un archevêché, une citadelle qui la commande, un vaſte & magnifique port, qui la rendroit commerçante, ſi l'on ſavoit profiter de ſa poſition ; mais elle ne brille que par ſes monaſteres. On y comptoit 80 mille habitans avant les vêpres ſiciliennes, on n'en compteroit pas aujourd'hui la moitié. Elle diſpute avec Palerme le titre de capitale, le procès n'eſt point jugé, & le vice-roi de Sicile demeure ſix mois dans l'une, & ſix mois dans l'autre.

Elle eſt ſituée ſur la mer, au pié, & ſur la pente de pluſieurs collines qui l'entourent, à 40 lieues E. de Palerme, 17 N. E. de Catane, 100 S. E. de Rome, 60 S. E. de Naples. *Long.* ſelon de la Hire & des Places, *33, 47', 45", lat. 38, 21.*

Cette ville eſt la patrie de quelques gens de lettres, dont les noms obſcurs ne doivent point entrer dans l'Encyclopédie ; mais l'Italie a connu la peinture à l'huile par un de ſes citoyens. Van Eyk de Bruges, inventeur de cette peinture, en confia le ſecret à Antoine de *Meſſine*, de qui le Bellin ſut l'arracher par ſtratageme, & alors ce ne fut plus un myſtere pour tous les peintres. (*D. J.*)

MESSINE, *Fare de* (*Géogr.*) *Voyez* FARE DE MESSINE. (*D. J.*)

MESTIVAGE *ou* MESTIVE, ſ. m. (*Juriſprud.*) redevance en blé, droit qui ſe leve ſur les blés que l'on moiſſonne. *Voyez le gloſſaire de* Ducange, au mot *meſtivagium*, & celui de Lauriere au mot *meſtive*. (*A*)

MESTRES DE CAMP GÉNÉRAUX, ſont les deux premiers officiers de la cavalerie & des dragons après le colonel général de chacun de ces deux corps.

MESTRE DE CAMP, c'étoit autrefois le nom qui ſe donnoit au premier officier de chaque régiment d'infanterie & de cavalerie, lorſque chacun de ces deux corps avoit un colonel général ; mais à préſent qu'il n'y en a plus que dans la cavalerie & dans les dragons, il n'y a de meſtre de camp que dans ces derniers corps. Ils y ſont ce que les colonels d'infanterie ſont dans leurs régimens. *Voyez* COLONEL.

MESTRE, (*Marine.*) c'eſt le nom qu'on donne au grand mât d'une galere, *voyez* GALERE, qu'on appelle *arbre de meſtre*.

MESTRIANA, (*Géog. anc.*) ville de la Pannonie, ſelon l'Itinéraire d'Antonin. C'eſt aujourd'hui *Meſtri*, bourgade de la baſſe-Hongrie, dans le comté de Veſprin, vers le lac de Balaton. (*D. J.*)

MESUAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) ſignifie *manoir*, & s'entend ordinairement d'une maiſon aſſiſe aux champs. *Meſuage* capital, c'eſt le chef, manoir ou principal manoir. *Voyez l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxvj. & xxxiv. le gloſſaire* de Ducange, au mot *meſſuagium*, *celui de* Cowel, *à la fin de ſes inſtitutes du droit anglois*, & le *gloſſ.* de Lauriere, au mot *meſuage*. (*A*)

MESUE LAPIS, (*Hiſt. nat.*) nom que l'on a donné au *lapis lazuli*. *Voyez cet article.*

MESVE, (*Géog.*) en latin *Maſſava*, connu dans l'hiſtoire pour être nommée dans les tables Théodoſiennes. Ce n'eſt point la Charité-ſur-Loire, comme Samſon l'a crû ; mais c'eſt un village qui n'en eſt pas éloigné, & qui porte le nom de *Meſve*, qu'on écrivoit autrefois *Maiſve*. Ce village, dont la cure eſt très-ancienne, eſt ſur la Loire, à une lieue plus bas que la Charité, à l'endroit où le ruiſſeau de *Mazou* ſe décharge dans cette riviere. (*D. J.*)

MÉVENDRE, v. act. (*Com.*) vendre une marchandiſe à moindre prix qu'elle ne coûte.

MÉVENDU *ou* MÉVENDUE, adj. une marchandiſe *mévendue* eſt celle qu'on vend beaucoup au-deſſus de ſon juſte prix.

MÉVENTE, ſ. f. vente à vil prix, ſur laquelle il y a beaucoup à perdre. Il ſe trouve ſouvent de la *mévente* ſur les marchandiſes ſujettes à ſe gâter, ou qui ne ſont plus de mode. Il eſt de la prudence d'un négociant de les vendre à tems. *Dictionnaire de Commerce.*

MESUIUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Germanie, que Ptolomée place entre *Lupia* & *Argelia*. On croit que c'eſt à préſent *Meydemberg*-ſur-l'Elbe. (*D. J.*)

MESUMNIUM *ou* MESYMNIUM, (*Litt.*) nom que les anciens donnoient à une partie de leur tragédie, ou à certain vers qu'ils employoient dans leur tragédie. *Voyez* TRAGÉDIE.

Le *méſymnium* étoit un refrain tel qu'*io pæan ! o dithyrambe*, *hymen*, *ô hymenée*, ou quelqu'autre ſemblable qu'on mettoit au milieu d'une ſtrophe ; mais quand il ſe trouvoit à la fin, on le nommoit *ephymnium*. *Voyez* STROPHE & CHŒUR.

MESURAGE, ſ. m. (*Géom.*) on appelle ainſi l'action de meſurer l'aire des ſurfaces, ou la ſolidité des corps. *Voyez* MESURER & MESURE.

MESURAGE, action par laquelle on meſure. On le dit auſſi de l'examen qu'on fait ſi la meſure eſt bonne & juſte. On dit en ce ſens, je ſuis ſatisfait du *meſurage* de mon blé.

MESURAGE, ſignifie auſſi le DROIT que les ſeigneurs prennent ſur chaque meſure, auſſi-bien que les ſalaires qu'on paie à celui qui meſure.

Les blés qui s'achetent dans les marchés doivent le droit de *meſurage* ; mais ceux qui s'achetent dans les greniers n'en doivent point, parce qu'on y fait ſoi-même le *meſurage*, & ſans être obligé d'y appeller les officiers des ſeigneurs. Ce droit s'appelle auſſi *minage*. *Voyez* MINAGE. *Dict. de Com.*

MESURE, ſ. f. *en Géométrie*, marque une certaine quantité qu'on prend pour unité, & dont on exprime les rapports avec d'autres quantités homogenes. *Voyez* MESURER & NOMBRE.

Cette définition eſt plus générale que celle d'Euclide,

clide, qui définit la *meſure* une quantité qui, étant répétée un certain nombre de fois, devient égale à une autre ; ce qui répond ſeulement à l'idée d'une partie aliquote. *Voyez* ALIQUOTE.

La *meſure* d'un angle eſt un arc décrit du ſommet *a*, (*Pl. géomet. fig. 10.*) & d'un intervalle quelconque entre les côtes de l'angle, comme *d f*. Les angles ſont donc différens les uns des autres, ſuivant les rapports que les arcs décrits de leurs ſommets, & compris entre leurs côtes, ont aux circonférences, dont ces arcs ſont reſpectivement partie ; & par conſéquent ce ſont ces arcs qui diſtinguent les angles, & les rapports des arcs à leur circonférence diſtinguent les arcs : ainſi l'angle *l a c* eſt dit du même nombre de degrés que l'arc *f d*. *Voyez au mot* DEGRÉ la raiſon pourquoi ces arcs ſont la *meſure* des angles. *Voyez auſſi* ANGLE.

La *meſure* d'une ſurface plane eſt un quarré qui a pour côté un pouce, un pié, une toiſe, ou toute autre longueur déterminée. Les Géometres ſe ſervent ordinairement de la verge quarrée, diviſée en cent piés quarrés & les piés quarrés en pouces quarrés. *Voyez* QUARRÉ.

On ſe ſert de *meſures* quarrées pour évaluer les ſurfaces ou déterminer les aires des terreins, 1°. parce qu'il n'y a que des ſurfaces qui puiſſent meſurer des ſurfaces, 2°. parce que les *meſures* quarrées ont toute la ſimplicité dont une *meſure* ſoit ſuſceptible, lorſqu'il s'agit de trouver l'aire d'une ſurface.

La *meſure* d'une ligne eſt une droite priſe à volonté, & qu'on conſidere comme unité. *Voyez* LIGNE.

Les Géometres modernes ſe ſervent pour cela de la toiſe, du pié, de la perche, *&c.*

Meſure de la maſſe, ou quantité de matiere en méchanique, ce n'eſt autre choſe que ſon poids ; car il eſt clair que toute la matiere qui fait partie du corps, & qui ſe meut avec lui, gravite auſſi avec lui ; & comme on a trouvé par expérience que les gravités des corps homogenes étoient proportionnelles à leurs volumes, il s'enſuit de-là, que tant que la maſſe continuera à être la même, le poids ſera auſſi le même, quelque figure que le poids puiſſe recevoir, ce qui n'empêche pas qu'il ne deſcende plus difficilement dans un fluide ſous une figure qui préſentera au fluide une ſurface plus étendue ; parce que la réſiſtance & la cohéſion d'un plus grand nombre de parties au fluide qu'il faudra déplacer, lui fera alors un plus grand obſtacle. *Voyez* POIDS, GRAVITÉ, MATIERE, RÉSISTANCE, *&c.*

Meſure d'un nombre, en arithmetique, eſt un autre nombre qui meſure le premier, ſans reſte, ou ſans laiſſer de fractions ; ainſi 9 eſt *meſure* de 27. *Voyez* NOMBRE & DIVISEUR.

Meſure d'un ſolide, c'eſt un cube dont le côté eſt un pouce, un pié, une perche, ou une autre longueur déterminée.

Meſure de la viteſſe. *Voyez* VITESSE, & la fin du *mot* EQUATION. *Chambers.* (*E*)

MESURES, *harmonie des* (*Géom.*) la *meſure* en ce ſens (*modulus*) eſt une quantité invariable dans chaque ſyſtème, qui a la même proportion à l'accroiſſement de la *meſure* d'une raiſon propoſée, que le terme croiſſant de la raiſon a à ſon propre accroiſſement.

La *meſure* d'une raiſon donnée eſt comme la meſure (*modulus*) du ſyſtème dont elle eſt priſe ; & la *meſure* dans chaque ſyſtème eſt toujours égale à la *meſure* d'une certaine raiſon déterminée & immuable, que M. Cotes appelle, à cauſe de cela, raiſon de meſure, *ratio modularis*.

Il prouve dans ſon livre intitulé, *Harmonia menſurarum*, que cette raiſon eſt exprimée par les nombres ſuivans : 2,7182818, *&c.* à 1, ou par 1 à 0,3678794, *&c.* De cette maniere, dans le canon de Briggs, le logarithme de cetteraiſon eſt la meſure (*modulus*) de ce ſyſtème ; dans la ligne logiſtique, la ſoutangente donnée eſt la *meſure* du ſyſtème ; dans l'hyperbole, le parallélogramme, contenu par une ordonnée à l'aſymptote & par l'abſciſſe du centre ; ce parallélogramme, dis-je, donné, eſt la *meſure* de ce ſyſtème ; & dans les autres, la *meſure* eſt toujours une quantité remarquable.

Dans la ſeconde propoſition, il donne une méthode particuliere & conciſe de calculer le canon des logarithmes de Briggs, avec des regles pour trouver des logarithmes, & des nombres intermédiaires, même au-delà de ce canon.

Dans la troiſieme propoſition, il bâtit tel ſyſtème de *meſures* que ce ſoit, par un canon de logarithmes, non-ſeulement lorſque la *meſure* de quelque raiſon eſt donnée ; mais auſſi ſans cela, en cherchant la *meſure* du ſyſtème par la regle ſuſmentionnée.

Dans les quatrieme, cinquieme & ſixieme propoſitions, il quarre l'hyperbole, décrit la ligne logiſtique & équiangulaire ſpirale, par un canon de logarithmes ; & il explique divers uſages curieux de ces propoſitions dans les ſcholies. Prenons un exemple aiſé de la méthode logométrique, dans le problème commun de déterminer la denſité de l'atmoſphere. Suppoſée la gravité uniforme, tout le monde ſait que ſi les hauteurs ſont priſes dans quelque proportion arithmétique, la denſité de l'air ſera à ces hauteurs en progreſſion géométrique, c'eſt-à-dire, que les hauteurs ſont les *meſures* des raiſons des denſités à ces hauteurs & au deſſous, & que la différence des deux hauteurs quelconques, eſt la *meſure* de la raiſon des denſités à ces hauteurs.

Pour déterminer donc la grandeur abſolue & réelle de ces *meſures*, M. Cotes prouve *à priori*, que la meſure (*modulus*) du ſyſtème eſt la hauteur de l'atmoſphere, réduite par-tout à la même denſité qu'au-deſſous. La meſure (*modulus*) eſt donc donnée, comme ayant la même proportion à la hautenr du mercure dans le barometre, que la gravité ſpécifique de l'air ; & par conſéquent tout le ſyſtème eſt donné : car, puiſque dans tous les ſyſtèmes les *meſures* des mêmes raiſons qui ſont analogues entre elles, le logarithme de la raiſon de la denſité de l'air dans deux hauteurs quelconques, ſera à la meſure (*modulus*) du canon, comme la différence de ces hauteurs l'eſt à la ſuſdite hauteur donnée de l'atmoſphere égale partout.

M. Cotes définit les *meſures* des angles de la même maniere que celle des raiſons : ce ſont des quantités quelconques, dont les grandeurs ſont analogues à la grandeur des angles. Tels peuvent être les arcs ou ſecteurs d'un cercle quelconque, ou toute autre quantité de tems, de viteſſe, ou de réſiſtance analogue aux grandeurs des angles. Chaque ſyſtème de ces *meſures* a auſſi ſa meſure (*modulus*) conforme aux *meſures* du ſyſtème, & qui peut être calculée par le canon trigonométrique des ſinus & des tangentes, de la même maniere que les *meſures* des raiſons par le canon des logarithmes ; car la meſure (*modulus*) donnée dans chaque ſyſtème, a la même proportion à la *meſure* d'un angle donné quelconque, que le rayon d'un cercle a à un arc ſoutendu à cet angle ; ou celle que ce nombre conſtant de degrés, 57,2957795130, a au nombre de degrés de l'angle ſuſdit.

A l'égard de l'avantage qui ſe trouve à calculer, ſelon la méthode de M. de Cotes, c'eſt que les *meſures* des raiſons ou des angles quelconques, ſe calculent toujours d'une maniere uniforme, en prenant des tables le logarithme de la raiſon, ou le nombre de degrés d'un angle, & en trouvant enſuite une quatrieme quantité proportionelle aux trois quantités données : cette quatrieme quantité eſt la *meſure* qu'on cherche. (*D. J.*)

MESURE, regle originairement arbitraire, & enſuite devenue fixe dans les différentes ſociétés, pour marquer ſoit la durée du tems, ſoit la longueur des chemins, ſoit la quantité des denrées ou marchandiſes dans le commerce. De-là on peut diſtinguer trois ſortes de *meſures* : celle du tems, celle des lieux, celle du commerce.

La *meſure* du tems chez tous les peuples a été aſſez communément déterminée par la durée de la révolution que la terre fait autour de ſon axe, & de là les jours; par celle que la lune emploie à tourner autour de la terre, d'où l'on a compté par lunes ou par mois lunaires; par celle où le ſoleil paroît dans un des ſignes du zodiaque, & ce ſont les mois ſolaires; & enfin par le tems qu'emploie la terre à tourner autour du ſoleil, ce qui fait l'année. Et pour fixer ou reconnoître le nombre des années, on a imaginé d'eſpace en eſpace des points fixes dans la durée des tems marqués par de grands événemens, & c'eſt ce qu'on a nommé *époque*.

La *meſure* des diſtances d'un lieu à un autre eſt l'eſpace qu'on parcourt d'un point donné à un autre point donné, & ainſi de ſuite, pour marquer la longueur des chemins. Les principales *meſures* des anciens, & les plus connues, étoient chez les Grecs, le *ſtade*; chez les Perſes, la *paraſangue*; en Egypte, le *ſchoene*; le *mille* parmi les Romains, & la *lieue* chez les anciens Gaulois. *Voyez* tous ces mots ſous leur titre pour connoître la proportion de ces *meſures* avec celles d'aujourd'hui.

Les Romains avoient encore d'autres *meſures* pour fixer la quantité de terres ou d'héritages appartenans à chaque particulier. Les plus connues ſont la *perche*, le *climat*, le *petit acte*, l'*acte quarré* ou *grand acte*, le *jugere*, le *verſe* & l'*érédie*. *Voyez* PERCHE, CLIMAT, ACTE, *&c.*

A l'égard des *meſures* des denrées, ſoit ſeches, ſoit liquides, elles varioient ſelon les pays. Celles des Egyptiens étoient l'*artaba*, l'*aporrhima*, le *ſaytès*, l'*oephis*, l'*ionium*; celles des Hébreux étoient le *corc*, le *hin*, l'*epha*, le *ſat*, ou *ſatum*, l'*homer* & le *cab*. Les Perſes avoient l'*achane*, l'*artaba*, la *capithe*. Chez les Grecs on meſuroit par *medimnes*, *chenices*, *ſeptiers*, *oxibaphes*, *cotyles*, *cyathes*, *cueillerées*, *&c.* A Rome on connoiſſoit le *culeus*, l'*amphore*, le *conge*, le *ſeptier*, l'*emine*, le *quartarius*, l'*acetabule* & le *cyathe*, ſous lequel étoient encore d'autres petites *meſures* en très-grand nombre. *Voyez* au nom de chacune ce qu'elle contenoit.

MESURE, (*Poéſie latine.*) une *meſure* eſt un eſpace qui contient un ou pluſieurs tems. L'étendue du tems eſt d'une fixation arbitraire. Si un tems eſt l'eſpace dans lequel on prononce une ſyllabe longue, un demi-tems ſera pour la ſyllabe breve. De ces tems & de ces demi-tems ſont compoſées les *meſures*; de ces *meſures* ſont compoſés les vers; & enfin de ceux-ci ſont compoſés les poëmes. Pié & *meſure* ſont ordinairement la même choſe.

Les principales *meſures* qui compoſent les vers grecs & latins, ſont de deux ou de trois ſyllabes; de deux ſyllabes qui ſont ou longues, comme le ſpondée qu'on marque ainſi — —; ou breves, comme le pyrrique ∪ ∪; ou breve l'une & l'autre longue, comme l'iambe ∪ —; ou l'une longue & l'autre breve, comme le trochée — ∪. Celles de trois ſyllabes ſont le dactyle — ∪ ∪, l'anapeſte ∪ ∪ —, le tribraque ∪ ∪ ∪, le moloſſe — — —.

Des différentes combinaiſons de ces piés, & de leur nombre, ſe ſont formées différentes eſpeces de vers chez les anciens.

1°. L'hexametre ou héroïque qui a ſix *meſures*.

2°. Le pentametre qui en a cinq.

1 2 3 4 5 6
Principi-is obſ-ta : ſe-rò medi-cina pa-ratur,

1 2 3 4 5
Cùm mala-per lon-gas invalu-ére moras.

3°. L'iambique, dont il y a trois eſpeces; le diametre qui a quatre *meſures* qui ſe battent en deux fois, le trimetre qui en a ſix, le tétrametre qui en a huit.

4°. Les lyriques qui ſe chantoient ſur la lyre; telles ſont les odes de Sapho, d'Alcée, d'Anacréon, d'Horace. Toutes ces ſortes de vers ont non-ſeulement le nombre de leurs piés fixé, mais encore le genre de piés déterminé. *Principes de Littér. tome I.* (*D. J.*)

MESURE, ſ. f. eſt *en Muſique* une maniere de diviſer la durée ou le tems en pluſieurs parties égales. Chacune de ces parties s'appelle auſſi *meſure*, & ſe ſubdiviſe en d'autres aliquotes qu'on appelle *tems*, & qui ſe marquent par des mouvemens égaux de la main ou du pié. *Voyez* BATTRE LA MESURE. La durée égale de chaque tems & de chaque *meſure* eſt remplie par une ou pluſieurs notes qui paſſent plus ou moins vîte en proportion inverſe de leur nombre, & auxquelles on donne diverſes figures pour marquer leur différente durée. *Voyez* VALEUR DES NOTES. Dans la danſe on appelle *cadence* la même choſe qu'en muſique on appelle *meſure*. *Voyez* CADENCE.

Bien des gens conſidérant le progrès de notre Muſique, penſent que la *meſure* eſt de nouvelle invention; mais il faudroit n'avoir aucune connoiſſance de l'antiquité pour ſe perſuader cela. Non-ſeulement les anciens pratiquoient la *meſure* ou le *rythme*, mais ils nous ont même laiſſé les regles qu'ils avoient établies pour cette partie. *Voyez* RHYTHME. En effet, pour peu qu'on y réfléchiſſe, on verra que le chant ne conſiſte pas ſeulement dans l'intonation, mais auſſi dans la *meſure*, & que l'un n'étant pas moins naturel que l'autre, l'invention de ces deux choſes n'a pas dû ſe faire en des tems fort éloignés.

La barbarie dans laquelle retomberent toutes les ſciences, après la deſtruction de l'empire romain, épargna d'autant moins la Muſique, que les Latins ne l'avoient jamais extrêmement cultivée; & l'état d'imperfection où la laiſſa Guy d'Arezzo qui paſſe pour en être le reſtaurateur, nous fait aſſez juger de celui où il auroit dû la trouver.

Il n'eſt pas bien étonnant que le rhythme, qui ſervoit à exprimer la *meſure* de la poéſie, fût fort négligé dans des tems où l'on ne chantoit preſque que de la proſe. Les peuples ne connoiſſoient guere alors d'autres divertiſſemens que les cérémonies de l'égliſe, ni d'autre muſique que celle de l'office; & comme cette muſique n'exigeoit pas ordinairement la régularité du rhythme, cette partie fut bientôt preſque entierement oubliée. On nous dit que Guy, nota ſa muſique avec des points; ces points n'exprimoient donc pas des quantités différentes, & l'invention des notes de différentes valeurs fut certainement poſtérieure à ce fameux muſicien. Tout au plus peut-on ſuppoſer que dans le chant de l'égliſe il y avoit quelque ſigne pour diſtinguer les ſyllabes breves ou longues, & les notes correſpondantes, ſeulement par rapport à la proſodie.

On attribue communément cette invention des diverſes valeurs des notes à Jean des Murs, chanoine de Paris, vers l'an 1330. Cependant le P. Merſenne, qui avoit lu les ouvrages de cet auteur, aſſure n'y avoir rien trouvé qui pût confirmer cette opinion. Et en effet, ſi d'un côté l'uſage de la *meſure* paroît poſtérieur à ce tems, il paroît certain d'autre part, que l'uſage des notes de différentes valeurs étoit antérieur à ce même tems; ce qui n'offre pas de petites difficultés ſur la maniere dont pouvoient ſe meſurer ces valeurs. Quoi qu'il en

ſoit, voici l'état où fut d'abord miſe cette partie de la Muſique.

Les premiers qui donnerent aux notes quelques regles de quantité, s'attacherent plus aux valeurs ou durées relatives de ces notes, qu'à la *meſure* même, ou au caractere du mouvement; de ſorte qu'avant l'invention des différentes *meſures*, il y avoit des notes au-moins de cinq valeurs différentes; ſavoir, la maxime, la longue, la breve, la ſemi-breve, & la minime. *Voyez ces mots.*

Dans la ſuite les rapports en valeur d'une de ces notes à l'autre, dépendirent du tems, de la prolation ou du mode. Par le mode on déterminoit le rapport de la maxime à la longue, ou de la longue à la breve; par le tems, celui de la longue à la breve, ou de la breve à la ſemi-breve, ou de la ſemi-breve à la minime. *Voyez* MODE, PROLATION, TEMS. En général toutes ces différentes modifications ſe peuvent rapporter à la *meſure* double ou à la *meſure* triple, c'eſt-à-dire à la diviſion de chaque valeur entiere en deux ou trois tems inégaux.

Cette maniere d'exprimer le tems ou la *meſure* des notes, changea entierement durant le cours du dernier ſiecle. Dès qu'on eut pris l'habitude de renfermer chaque *meſure* entre deux barres, il fallut néceſſairement proſcrire toutes les eſpeces de notes qui renfermoient pluſieurs *meſures*; la *meſure* en devint plus claire, les partitions mieux ordonnées, & l'exécution plus facile; ce qui étoit fort néceſſaire pour compenſer les difficultés que la Muſique acquéroit en devenant chaque jour plus compoſée.

Juſques-là la proportion triple avoit paſſé pour la plus parfaite; mais la double prit l'aſcendant, & le *C* ou la *meſure* à quatre tems, fut priſe pour la baſe de toutes les autres. Or la *meſure* à quatre tems ſe réſout toujours en *meſure* en deux tems; ainſi c'eſt proprement à la *meſure* double qu'on a à faire rapporter toutes les autres, du-moins quant aux valeurs des notes & aux ſignes des *meſures*.

Au lieu donc des maximes, longues, breves, *&c.* on ſubſtitua les rondes, blanches, noires, croches, doubles & triples croches (*voyez ces mots*), qui toutes furent priſes en diviſion ſous-double; de ſorte que chaque eſpece de note valoit préciſément la moitié de la précédente; diviſion manifeſtement défectueuſe & inſuffiſante, puiſqu'ayant conſervé la *meſure* triple auſſi-bien que la double ou quadruple, & chaque tems ainſi que chaque *meſure* devant être diviſé en raiſon ſous-double ou ſous-triple, à la volonté du compoſiteur, il falloit aſſigner ou plûtôt conſerver aux notes des diviſions proportionnelles à ces deux genres de *meſure*.

Les Muſiciens ſentirent bien-tôt le défaut, mais au lieu d'établir une nouvelle diviſion, ils tâcherent de ſuppléer à cela par quelque ſigne étranger; ainſi ne ſachant pas diviſer une blanche en trois parties égales, ils ſe ſont contentés d'écrire trois noires, ajoutant le chiffre 3 ſur celle du milieu. Ce chiffre même leur a enfin paru trop incommode; & pour tendre des pieges plus ſûrs à ceux qui ont à lire leur muſique, ils prennent aujourd'hui le parti de ſupprimer le 3, ou même le 6; de ſorte que pour ſavoir ſi la diviſion eſt double ou triple, il n'y a d'autre parti à prendre que de compter les notes ou de deviner.

Quoiqu'il n'y ait dans notre Muſique que deux genres de *meſure*, on y a tant fait de diviſions, qu'on en peut ou moins compter ſeize eſpeces, dont voici les ſignes.

2. $\frac{2}{4}$. $\frac{6}{4}$. $\frac{6}{8}$. $\frac{6}{16}$. 3. $\frac{3}{2}$. $\frac{3}{4}$. $\frac{9}{4}$. $\frac{3}{8}$. $\frac{9}{8}$. $\frac{3}{16}$. *C* $\frac{12}{4}$. $\frac{12}{8}$. $\frac{12}{16}$.

Voyez les exemples, *Pl. de Muſiq.*

De toutes ces *meſures*, il y en a trois qu'on appelle *ſimples*; ſavoir le 2, le 3 & le *C*, ou quatre tems. Toutes les autres, qu'on appelle *doubles*, tirent leur dénomination & leurs ſignes de cette derniere, ou de la note ronde, & en voici la regle.

Le chiffre inférieur marque un nombre de notes de valeur égale, & faiſant enſemble la durée d'une ronde ou d'une *meſure* à quatre tems; le chiffre ſupérieur montre combien il faut de ces mêmes notes pour remplir une *meſure* de l'air qu'on va noter. Par cette regle on voit qu'il faut trois blanches pour remplir une *meſure* au ſigne $\frac{3}{2}$; deux noires pour celle au ſigne $\frac{2}{4}$; trois croches pour celle au ſigne $\frac{3}{8}$, *&c.* Chacun peut ſentir l'ineptie de tous ces embarras de chiffres; car pourquoi, je vous prie, ce rapport de tant de différentes *meſures* à celles de quatre tems qui leur eſt ſi peu ſemblable; ou pourquoi ce rapport de tant de différentes notes à une ronde, dont la durée eſt ſi peu déterminée? Si tous ces ſignes ſont inſtitués pour déterminer autant de mouvemens différens en eſpeces, il y en a beaucoup trop; & s'ils le ſont outre cela, pour exprimer les différens degrés de vîteſſe de ces mouvemens, il n'y en a pas aſſez. D'ailleurs pourquoi ſe tourmenter à établir des ſignes qui ne ſervent à rien, puiſqu'indépendamment du genre de la *meſure* & de la diviſion des tems, on eſt preſque toujours contraint d'ajouter un mot au commencement de l'air, qui détermine le degré du mouvement?

Il eſt clair qu'il n'y a réellement que deux *meſures* dans notre Muſique, ſavoir à deux & trois tems égaux: chaque tems peut, ainſi que chaque *meſure*, ſe diviſer en deux ou en trois parties égales. Cela fait une ſubdiviſion qui donnera quatre eſpeces de *meſure* en tout; nous n'en avons pas davantage. Qu'on y ajoute ſi l'on veut la nouvelle *meſure* à deux tems inégaux, l'un triple & l'autre double, de laquelle nous parlerons au *mot* MUSIQUE, on aura cinq *meſures* différentes, dont l'expreſſion ira bien au-delà de celle que nous pouvons fournir avec nos ſeize *meſures*, & tous leurs inutiles & ridicules chiffres. (*S*)

MESURE LONGUE, (*Antiq. Arts & Comm.*) meſure d'intervalle qui ſert à déterminer les dimenſions d'un corps, ou la diſtance d'un lieu; ainſi la ligne qui eſt la douzieme partie d'un pouce, le pouce qui contient douze lignes, le pié douze pouces, le pas géométrique cinq piés, la toiſe ſix piés, *&c.* ſont des *meſures longues*.

Pour juſtifier l'utilité de la connoiſſance de cette matiere, je ne puis rien faire de mieux que d'emprunter ici les obſervations de M. Freret, en renvoyant le lecteur à ſon *traité ſur les meſures longues*. Il eſt inſéré dans le recueil de l'acad. des Inſcriptions, *tome XXIV.*

L'hiſtoire & l'ancienne géographie, dit le ſavant académicien que je viens de nommer, ſeront toûjours couvertes de ténebres impénétrables, ſi l'on ne connoît la valeur des *meſures* qui étoient en uſage parmi les anciens. Sans cette connoiſſance, il nous ſera preſque impoſſible de rien comprendre à ce que nous diſent les hiſtoriens grecs & romains, des marches de leurs armées, de leurs voyages, & de la diſtance des lieux où ſe ſont paſſés les événemens qu'ils racontent; ſans cette connoiſſance, nous ne pourrons nous former aucune idée nette de l'étendue des anciens empires, de celle des terres qui faiſoient la richeſſe des particuliers, de la grandeur des villes, ni de celle des bâtimens les plus célebres. Les inſtrumens des arts, ceux de l'Agriculture, les armes, les machines de guerre, les vaiſſeaux, les galeres, la partie de l'antiquité la plus intéreſſante & même la plus utile, celle qui regarde l'économique, tout en un mot, deviendra pour nous une énigme, ſi nous ignorons la proportion de leurs *meſures* avec les nôtres.

Les *meſures creuſes*, ou celles des fluides, ſont liées avec les *meſures longues*; la connoiſſance des poids eſt liée de même avec celle des *meſures creuſes* ou de

capacité ; & ſi l'on ne rapporte le poids de leurs monnoies à celui des nôtres, il ne ſera pas poſſible de ſe former une idée tant ſoit peu exacte des mœurs des anciens, ni de comparer leur richeſſe avec la nôtre.

Cette conſidération a porté un très-grand nombre d'habiles gens des deux derniers ſiecles, à travailler ſur cette matiere. Ils ont ramaſſé avec beaucoup d'érudition, les paſſages des anciens qui concernent les diviſions & les ſubdiviſions des *meſures* uſitées dans l'antiquité. Ils ont même marqué ſoigneuſement la proportion qui ſe trouvoit entre diverſes *meſures* des Grecs, des Romains & des nations barbares. Mais comme pluſieurs ne nous ont point donné le rapport de ces *meſures* avec les nôtres, leur valeur ne nous eſt pas mieux connue ; il eſt vrai que quelques-uns ont déterminé ce rapport ; mais ils l'ont fait avec ſi peu de ſolidité, que les évaluations qui réſultent de leurs hypothèſes rendent incroyables les choſes les plus naturelles, parce que dans leurs calculs, les villes, les pays, les monumens, les inſtrumens des arts, *&c.* deviennent d'une grandeur exceſſive. C'eſt dommage qu'on ne puiſſe excepter de ce nombre le ſavant Edouard Bernard, dans ſon livre *de ponderibus & menſuris*, & moins encore le fameux docteur Cumberland, mort en 1708 évêque de Petersborough. Il n'a manqué à M. Gréaves, dans ſon excellent livre écrit en anglois, ſur le pié romain, que de n'avoir pas étendu ſes recherches auſſi loin qu'il étoit capable de le faire.

Cependant pour remplir autant qu'il ſera poſſible l'avide curioſité des lecteurs ſur les évaluations des *meſures longues*, nous nous propoſons de joindre aux proportions établies par M. Freret, 1°. la table des *meſures longues* des diverſes nations comparées au pié romain, par M. Gréaves ; 2°. la table de la proportion du pié de Paris, avec les *meſures* de différentes nations, par le même auteur ; 3°. la table de proportion de pluſieurs *meſures* entr'elles, par M. Picard ; 4°. une table de *meſures longues* priſes ſur les originaux, par M. Auzout ; 5°. la table de pluſieurs *meſures longues* comparées avec le pié anglois, tirées de Harris & de Chambers ; 6°. enfin nous donnerons des tables de *meſures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-ſainte, réduites aux *meſures* angloiſes.

Proportions établies par M. Freret, *entre les différentes* meſures longues *des anciens. Ces proportions ſont marquées en dixiemes de doigt, ou en deux cens quarantiemes parties de la coudée égyptienne, autrement dite alexandrine, la plus grande de toutes.*

	Dixiemes de doigt.
Coudée alexandrine, égyptienne, hébraïque, royale, *&c.*	240.
Pié,	160.
Coudée babylonienne, greque, italique, de Diodore, de Pline, *&c.*	200.
Pié,	133 $\frac{2}{3}$.
Coudée du pié romain dans Joſephe,	192.
Pié romain,	128.
Coudée de meſure ou olympique, dans Hérodote,	175.
Pié,	116 $\frac{2}{3}$.

Grandeur des différentes coudées & des différens piés, exprimée en dixiemes de lignes de pié de roi, par la meſure des pyramides.

Selon Hérodote,	Pié,	1170 $\frac{243}{800}$.
	Coudée,	1755 $\frac{364}{800}$.
Selon Diodore,	Pié,	1337 $\frac{843}{700}$.
	Coudée,	2006.
Selon Strabon,	Pié,	1570 $\frac{243}{600}$.
	Coudée,	2355 $\frac{464}{600}$.

Par la grandeur du devakh, ou coudée du Nilometre au Caire, de 2460 dixiemes de ligne.

Coudée égyptienne, hébraïque, alexandrine, ptolémaïque,	2460.
Pié de cette coudée,	1640.
Coudée babylonienne, italique, greque, de Diodore, de Columelle, Pline, *&c.*	2050.
Pié de cette coudée,	1366 $\frac{2}{3}$.
Coudée du pié romain employé par Joſephe,	1968.
Pié romain de cette coudée,	1312.
Coudée de meſure, ou olympique d'Hérodote,	1793 $\frac{3}{4}$.
Pié de cette coudée,	1195 $\frac{1}{6}$.

Grandeurs différentes des piés romains par les divers monumens.

Sur le tombeau de Statilius,	1312.
Sur le tombeau de Corſutius,	1303 ou 1315.
Sur le tombeau d'Œbutius,	1315 ou 1318.
Piés de fer meſurés par Luca Petto, trois piés différens,	1296 $\frac{32}{84}$.
Un autre pié,	1295.
Pié que Petto a fait graver au Capitole, comme la meſure du pié grec,	1358.
Piés meſurés par Gréaves,	1303.
Piés meſurés par Fabretti,	1306.

Pié romain établi par voie de raiſonnement.

Grandeur déduite de la meſure du Congius par Villalpandus,	1331.
Par Riccioli,	1306 $\frac{1}{3}$.
Par M. Picard,	1310.
Grandeur déduite de la meſure du mille romain par M. Caſſini, pié d'arpentage,	1320.
Pié romain gravé au Capitole, comme celui des anciens architectes, par Luca Petto,	1307.
Pié romain, dont le palme moderne contient les trois quarts,	1318.

Meſures différentes des Grecs. Meſure itinéraire des Aſtronomes, d'Ariſtote, d'Herodote, de Xénophon, &c.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié,	740.	0.	6.	2.
Coudée,	1111.	0.	9.	3 $\frac{1}{10}$.
Orgye ou 4 coudées,		3.	1.	0 $\frac{4}{10}$.
Pléthre, ou 100 piés,		51.	4.	4.
Stade,	61 pas, ou 308.		6.	11.

Il faut compter 15 de ces ſtades au mille romain, & 1111 $\frac{1}{9}$ au degré d'un grand cercle.

Meſure de Cteſias, & celle qu'Archimede & Ariſtocréon ont employée pour la meſure de la terre.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié,	987.	0.	8.	2 $\frac{7}{10}$.
Coudée,	1481.	0.	12.	4 $\frac{1}{10}$.
Orgye ou 4 coudées,		4.	1.	4 $\frac{4}{10}$.
Pléthre, ou 100 piés,		66.	8.	8 $\frac{8}{10}$.
Stade,	82 pas, ou 411.		5.	4.

Il y avoit plus de 11 de ces ſtades au mille romain, & 833 $\frac{1}{3}$ au degré d'un grand cercle.

Meſure commune contenant $\frac{6}{7}$ de la meſure olympique.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié,	1025.	0.	7.	1 $\frac{1}{2}$.
Coudée,	1537 $\frac{4}{7}$.	0.	10.	11.
Orgye ou 4 coudées,		4.	3.	3 $\frac{2}{10}$.
Pléthre,		71.	2.	2.
Stade,	85 pas, ou 427.		2.	8.

Il y avoit près de 11 de ces ſtades au mille, & 803 au degré d'un grand cercle.

Meſure olympique d'Hérodote & d'Eratoſthene, pour la meſure de la terre.

	Dixiemes de ligne de pié de roi,	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	1196 $\frac{2}{3}$. . .	0.	9.	11 $\frac{6}{10}$.
Coudée, ...	1795. . . .	1.	2.	11 $\frac{1}{10}$.
Orgye ou 4 coudées, ...		4.	11.	10.
Pléthre, ...		83.	1.	1.
Stade, ...	99 pas, ou 498.	7.	4.	

Il y avoit un peu plus de 9 de ces ſtades au mille romain, & 694 $\frac{4}{9}$ au degré d'un grand cercle.

Meſure italique ou greque de Columelle, Pline, &c. *de Diodore*, &c. *babylonique d'Ezéchiel, & d'Hérodote*, &c.

	Dixiemes,	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	1366 $\frac{2}{3}$. .	0.	11.	4 $\frac{6}{10}$.
Coudée, ...	2050. . .	1.	5.	1.
Orgye ou 4 coudées, . . .		5.	8.	4.
Pléthre, ...		94.	10.	4.
Stade, ...	113 pas, ou 569.	7.	5.	4.

Il y a 8 de ces ſtades au mille romain, & 603 au degré d'un grand cercle.

Meſure égyptienne, hébraïque de Joſephe, ſamienne, alexandrine, des Ptolomées, du dévakh, de la géographie de Ptolomée, & de Marin de Tyr, &c.

	Dixiemes,	piés,	pouces,	lignes.
Pié, ...	1640. . .	1.	1.	8.
Coudée, ...	2460. . .	1.	8.	6.
Orgye, ...		6.	10.	0.
Pléthre, ...		113.	10.	0.
Stade, ...	116 pas, ou 683.	4.	0.	

Il y avoit un peu moins de 7 de ces ſtades au mille romain, & moins de 502 ſtades au degré d'un grand cercle.

L'aroure, meſure d'arpentage, avoit pour chacun de ſes quatre côtés 166 piés 8 pouces; ſon aire étoit de moins de 28000 piés quarrés, un peu plus grande que celle du *jugerum romain* & du demi arpent de Paris.

Meſures romaines anciennes.

	Dixiem. de lig.
Pié des Architectes par la *meſure* des anciens bâtimens, ...	1307.
Pié gravé ſur les tombeaux, . .	1312.
Pié du palme romain moderne, . .	1318.
Pié de la meſure du mille romain ancien, déterminé par M. Caſſini, . . .	1320.
Pas ou 5 piés de cette *meſure*, .	4 piés 7 pouc.

Actus minimus, eſpace de 4 piés romains de large ſur 120 de long, fait 3 piés 8 pouces de roi ſur 110 piés; l'aire eſt de 403 piés de roi quarrés, & un reſtant.

Clima, eſpace de 60 piés en tout ſens, ou de 55 piés de roi; l'aire eſt de 3600 piés romains, & de 3025 piés de roi.

Actus quadratus, de 120 piés en tout ſens, ou de 110 piés de roi; l'aire eſt de 14400 piés romains, ou de 12100 piés de roi. Cette meſure eſt le demi-*jugerum*, ou l'*arepennis*, c'eſt-à-dire *l'arpent*, meſure gauloiſe.

Jugerum, meſure de 120 piés ſur 240, ou de 110 piés de roi ſur 220; l'aire eſt de 28800 piés romains, ou de 24200 piés de roi; c'eſt le demi-arpent de Paris juſte, puiſque cet arpent contient 48400 piés quarrés, & qu'il eſt quadruple de l'ancien *arepennis* des Gaulois.

Le *mille* romain ou les 5000 piés, font 916 pas 3 piés 4 pouces de roi, & les 75 milles, 68758 pas; ce qui approche tellement de la *meſure* du degré d'un grand cercle, que l'on peut ſans aucune erreur employer cette proportion, en réduiſant les diſtances des itinéraires romains anciens, en degrés & en minutes géographiques.

Paſſons aux meſures longues des modernes, qui ſont ſi différentes entr'elles ſuivant les pays.

La meſure des longueurs en France, eſt la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toiſe, qui étant multipliés, compoſent chacun ſuivant leur évaluation, les pas, ſoit communs, ſoit géométriques, & les perches; ceux-ci étant pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, *&c.*

On met encore au nombre des *meſures de longueur* celles dont on ſe ſert à meſurer les étoffes de ſoie, de laine, *&c.* les toiles, les rubans, & autres ſemblables marchandiſes. A Paris & dans la plûpart des provinces, on ſe ſert de l'aune, qui contient 3 piés 7 pouces 8 lignes, ou une verge d'Angleterre, $\frac{4}{7}$. L'aune de Paris ſe diviſe de deux manieres, ſavoir en moitié, tiers, ſixieme & douzieme, ou en demi-aune, en quart, en huit & en ſeize, qui eſt la plus petite partie de l'aune, après quoi elle ne ſe diviſe plus. *Voyez* AUNE.

En Angleterre la *meſure longue* qui ſert de regle dans le commerce, eſt la verge (*the yard*), qui contient 3 piés, ou $\frac{7}{9}$ de l'aune de Paris; deſorte que neuf verges angloiſes font 7 aunes de Paris. Les diviſions de la verge ſont le pié, l'empan, la palme, le pouce, la ligne; ſes multiples ſont le pas, la braſſe, (*fathom*), la perche (*pole*), le ſtade (*furlong*), dont huit font le mille.

Les *meſures de longueur* en Hollande, Flandres, Suede & une partie de l'Allemagne, ſont l'aune, mais une aune différente dans tous ces pays de l'aune de Paris; car l'aune de Hollande contient 1 pié de roi & 11 lignes, ou $\frac{5}{7}$ de l'aune de Paris. L'aune de Flandres contient 2 piés 1 pouce 5 lignes & demie, c'eſt-à-dire $\frac{7}{12}$ de l'aune de Paris.

Dans preſque toute l'Italie, à Bologne, Modenes, Veniſe, Florence, Lucques, Milan, Bergame, Mantoue, *&c.* c'eſt la braſſe qui eſt en uſage, mais qui eſt de différente longueur dans chacune de ces villes. A Veniſe elle contient 1 pié de roi 11 pouces 3 lignes, ou $\frac{8}{15}$ de l'aune de Paris. A Lucques elle contient 1 pié de roi 9 pouces 0 lignes, c'eſt-à dire une demi-aune de Paris. A Florence la braſſe contient 1 pié de roi 9 pouces 4 lignes, ou $\frac{49}{100}$ de l'aune de Paris. A Bergame la braſſe fait 1 pié de roi 7 pouces 6 lignes, ou $\frac{5}{9}$ de l'aune de Paris.

La *meſure longue* de Naples eſt la canne, qui contient 6 piés de roi 10 pouces 2 lignes, c'eſt-à-dire une aune de Paris & $\frac{15}{17}$.

La *meſure longue* d'Eſpagne eſt la vare, qui contient $\frac{17}{24}$ de l'aune de Paris. En Arragon la vare fait une aune & demie de Paris, c'eſt-à-dire qu'elle contient 5 piés 5 pouces 6 lignes.

La *meſure de longueur* des Portugais eſt le cavedos & le varas. Le cavedos contient 2 piés 11 lignes, ou $\frac{4}{7}$ de l'aune de Paris; 106 varas font 100 aunes de Paris.

La *meſure longue* de Piémont & de Turin, eſt le raz, qui contient 1 pié de roi 9 pouces 10 lignes; c'eſt-à-dire à peu-près demi-aune de Paris.

Les Moſcovites ont deux *meſures de longueur*, l'arcin & la coudée. La coudée eſt égale au pié de roi 4 pouces 2 lignes; deux arcins font 3 coudées.

Les Turcs & les Levantins ont le pié qui contient 2 piés 2 pouces 2 lignes, ou $\frac{3}{5}$ de l'aune de Paris. Le cobre eſt la meſure des étoffes à la Chine; 10 cobres font 3 aunes de Paris. En Perſe & dans quelques états des Indes, on ſe ſert de la guèze, dont il y a deux eſpeces; la guèze royale & la petite guèze: la guèze royale contient 2 piés de roi 10 pouces 11 lignes, ou $\frac{4}{5}$ de l'aune de Paris; la petite guèze fait les deux tiers de la guèze royale. Le royaume de Pégu & quelques autres lieux des Indes, ſe ſervent

du cando, qui eſt égal à l'aune de Veniſe ; mais le cando de Goa eſt une longue *meſure* qui revient à 17 aunes de Hollande. La *meſure longue* des Siamois ſe nomme le *ken*, qui fait 3 piés de roi moins 1 pouce. Il ne s'agit plus maintenant que de tranſcrire les tables détaillées de Gréaves, de Picard & d'Auzout.

Table des meſures longues *de diverſes nations, comparées au pié romain par M. Gréaves.*

Suppoſant le pié romain du monument de Coſſutius à Rome diviſé en 1000 parties égales, les autres *meſures* ſont en proportion avec ce pié en la maniere qui ſuit :

		Centiemes.
Le pié romain du monument de Coſſutius,	1000.	
Le pié romain du monument de Statilius à Rome,	1005.	17.
Le pié romain de Villalpandus pris ſur le Congius de Veſpaſien,	1019.	65.
L'ancien pié grec qui étoit au romain comme 25 eſt à 24,	1041.	67.
Le pié de roi de Paris,	1104.	45.
Le pié d'Angleterre,	1034.	13.
Le pié de Veniſe,	1201.	65.
Le pié du Rhin de Snellius,	1068.	25.
Le dérah ou coudée d'Egypte,	1886.	25.
L'arish de Perſe,	3306.	10.
La grande pique des Turcs à Conſtantinople,	2275.	8.
La petite pique des Turcs à Conſtantinople eſt à la grande comme 31 eſt à 32.		
Le braccio, ou bras de Florence,	198.	28.
Le braccio de Sienne pour tout,	1282.	38.
Le braccio de Sienne pour la toile,	2041.	37.
Le braccio de Naples,	2171.	66.
La canne de Naples,	7114.	79.
La vare d'Almérie & de Cadix en Eſpagne,	2854.	19.
Le palme des Architectes à Rome, dont dix font la canne des mêmes Architectes,	759.	98.
Le palme du braccio des marchands & des tiſſerans à Rome. On voit ſa *meſure* & ſa forme ſur un marbre au Capitole, avec cette inſcription, *curante lu poeto*,	719.	24.
Le palme de Genes,	842.	31.
L'aune d'Anvers,	2360.	91.
L'aune d'Amſterdam,	2345.	40.
L'aune de Leyde,	2337.	13.

Table de la proportion du pié de Paris, avec les meſures longues *de différentes nations, par le même* M. Gréaves.

Le pié de roi de Paris diviſé en 1068 parties, dont chacun des 12 pouces qui le compoſent en contiendra 89, les autres *meſures* ſeront en proportion avec le pié de Paris en la maniere qui ſuit :

Le pié de Paris,	1068.
Le pié romain du monument de Coſſutius,	967.
Le pié romain du monument de Statilius,	972.
Le pié romain de Villalpandus,	986.
Le pié grec,	1007. $\frac{29}{100}$.
Le pié d'Angleterre,	1000.
Le pié de Veniſe,	1162.
Le pié du Rhin de Snellius,	1033.
Le dérah, ou la coudée d'Egypte,	1824.
L'arish de Perſe,	3197.
La grande pique des Turcs à Conſtantinople,	2200.
La petite pique des Turcs à Conſtantinople eſt à la grande comme 31 eſt à 32.	
Le braccio de Florence,	1913.
Le braccio de Sienne pour tout,	1242.
Le braccio de Sienne pour la toile,	1974.
Le braccio de Naples,	6880.
La vare d'Almérie & de Cadix en Eſpagne,	2760.
Le palme des architectes à Rome,	732.
Le palme du braccio des marchands & des tiſſerans à Rome,	695 $\frac{1}{2}$.
Le palme de Gènes,	815.
L'aune d'Anvers,	2283.
L'aune d'Amſterdam,	2268.
L'aune de Leyde,	2260.

Table de proportion de pluſieurs meſures longues *entr'elles, par* M. Picard.

Le pié de Paris ſuppoſé de	720.
Le pié du Rhin ou de Leyde, obſervé par M. Picard,	696.
La perche du Rhin contenant 12 piés.	
Le pié de Londres,	675 $\frac{1}{2}$.
Le pié danois obſervé par M. Picard,	701 $\frac{8}{11}$.
L'aune danoiſe contenant 2 piés.	
Le pié de Dantzick pris par proportion ſur celui de Leyde du *liv. I.* de la ſélénographie d'Hévélius,	636.
Le pié de Lyon ſur une obſervation de M. Auzout,	757 $\frac{2}{6}$.
Le pié de Boulogne par M. Auzout,	843.
Le braccio de Florence obſervé par le même, & par le pere Merſenne,	1290.
Le pié de Suede,	658 $\frac{1}{4}$.
Le pié de Bruxelles,	609 $\frac{3}{5}$.
Le pié d'Amſterdam pris ſur celui de Leyde, ſelon Snellius,	629.
Le palme des architectes à Rome, obſervée par MM. Picard & Auzout,	494 $\frac{5}{6}$.
La canne des architectes contient dix palmes.	
Le pié romain du Capitole examiné par MM. Picard & Auzout,	653 *ou* 653 $\frac{1}{24}$.
Le même pris ſur le pié grec,	652.
Car ce nombre 652 pour le pié romain du Capitole, convient parfaitement avec le pié grec qui eſt 679, ſelon la proportion de 24 à 25 ; mais parce que ſelon M. Gréaves, le pié d'Angleterre eſt au pié romain comme 1000 à 967, il s'enſuit que le pié romain eſt dans l'état qu'il eſt, de 653 parties plus $\frac{1}{5}$.	
Le pié romain de Villalpandus pris ſur le Congius ſelon Riccioli,	665 $\frac{2}{15}$.
Le pié romain du monument de Statilius,	655 $\frac{1}{2}$.
Le pié romain de la vigne Mattei,	657 $\frac{1}{2}$.
Le pié romain pris du palme,	658 $\frac{3}{4}$.
ou près de	659.
Le pié romain tiré ſur les pavés du Panthéon, en les ſuppoſant de 10 piés romains,	653.
Le pié romain tiré d'une bande de marbre du même pavé, en la ſuppoſant de trois piés romains,	650.
Le pié romain pris ſur les portes du même temple en les ſuppoſant de 20 piés romains de large,	661 $\frac{1}{3}$.
Le pié romain pris ſur la pyramide de Ceſtius, en la ſuppoſant de 95 piés romains,	653 $\frac{1}{2}$.
Le pié romain pris ſur le diametre des colonnes, tiré de l'arc de Septime Severe,	653 $\frac{1}{3}$.

Le pié romain pris sur la bande de porphyre du pavé du Panthéon, . . 653 $\frac{1}{3}$.

Cette table est tirée des divers ouvrages de Mathématique & de Physique, par MM. de l'ac. royale des Sciences à Paris, 1693, *infol. pag.* 367 *& suiv.*

Table de mesures longues *prises sur les originaux, & comparées avec le pié du Châtelet de Paris*, par M. Auzout.

Le pié de Paris divisé en 1440 parties égales, c'est-à-dire chaque ligne en dix parties; c'est sur cette *mesure* que les suivantes sont réduites.

Le palme de Rome pris au Capitole, contient 988 $\frac{1}{2}$. ou 8 pouces 2 lignes 8 $\frac{1}{2}$. parties.

Celui des passets est quelquefois un peu plus grand, & fait 8 pouces 3 lignes. Le passet est une *mesure* de buis qui contient ordinairement 5 palmes, & qui est faite de plusieurs pieces jointes ensemble par des clous, pour pouvoir se plier & se porter commodément.

Le palme est divisé en 12 onces, & l'once en 5 minutes; ce qui fait 60 minutes au palme. On ne se sert point d'une plus petite division; 10 palmes font la canne qu'on nomme d'*architecte*.

Le pié romain que l'on nomme *ancien*, qui est celui de Lucas Poëtus pris au même lieu, contient 1306 ou 1307 parties. Il est un peu trop petit, puisque le palme devant être les trois quarts du pié, ou douze doigts des 16 qui composent tout le pié; il devroit contenir, suivant la premiere mesure, 1318 parties.

Il reste à Rome deux piés antiques sur des sépulchres d'architectes; l'un dans le jardin de Belvedere, & l'autre dans la vigne Mattei; quoique les divisions en soient inégales & malfaites, on peut pourtant supposer que le total en est bon. Celui de Belvedere contient 1311 parties, ou bien 10 pouces 11 lignes & 1 partie ou $\frac{1}{10}$; & celui de la vigne Mattei en contient 1315, ou bien 10 pouces 11 lignes 5 parties $\frac{1}{2}$. lignes; & comme ils peuvent être un peu diminués sur les bords, on peut les estimer égaux à 16 onces du palme moderne.

Par toutes ces *mesures*, on peut prendre l'aune de Paris pour 4 piés romains antiques.

Le pié grec pris au Capitole a 1358 parties, ou bien 11 pouces 3 lignes 8 parties, étant au romain comme 25 à 24, comme l'on déduit ordinairement de la différence de leurs stades, dont l'une contenoit 600 piés & l'autre 625, le pié romain étant 1306 ou 1307, le pié grec devroit être 1373. Si le romain étoit 1311, le grec seroit 1365 $\frac{5}{8}$; si le romain étoit 1315, le grec seroit 1369 $\frac{19}{24}$, toujours plus grand que celui du Capitole marqué par Lucas Poëtus.

Nota. Le pié qui est à Belvedere sur le tombeau de T. Statilius Mensor, est divisé en palmes & en doigts; la division en est mal faite & grossiere, le pié qui est dans la vigne Mattei sur un autre tombeau de Cossutius n'est point divisé en doigts. Il est à croire que Lucas Poëtus avoit marqué le pié romain & le pié grec de juste proportion; mais qu'à force de prendre le pié romain, on l'a augmenté. Si le romain étoit 652, le grec seroit 679 $\frac{1}{6}$.

Le palme de marchand dont 8 font la canne, & qui sert à mesurer toutes les étoffes, a 1102 $\frac{1}{2}$ parties, ou bien 9 pouces 2 $\frac{1}{4}$. de ligne. La canne faisant justement 6 piés 1 pouce 6 lignes, elle revient à peu-près à 1 aune 2 tiers de celle de Paris.

Le palme & la canne de Rome pour les marchands est précisément le pan & la canne dont on se sert à Montpellier.

Le palme de Naples pris sur l'original, a 1161 ou 1162 parties, ou bien 9 pouces 8 lignes 1 ou 2 parties.

La brasse de Florence prise à la *mesure* publique contre la prison, a 2580 ou 2581 parties; c'est-à-dire 1 pié 9 pouces & 6 lignes, ou une partie davantage, mais le premier est plus juste.

Le pié de Boulogne pris dans le palais de la Vicairerie, a 1686 parties, ou bien 1 pié 2 pouces & 6 parties.

Le braccio pris au même lieu, a 2826 parties, ou bien 1 pié 11 pouces 6 lignes; ce qui ne fait pas justement 5 piés de 3 bras, comme le suppose le P. Riccioli.

Le braccio de Modene a 2812 $\frac{1}{2}$. parties, ou bien 1 pié 11 pouces 5 lignes $\frac{1}{4}$.

Le braccio de Parme pris auprès du dôme, a 2526 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 6 parties.

Le braccio de Lucques a 2615 parties, ou bien 1 pié 9 pouces 9 lignes 5 parties.

Le braccio de Sienne pris sur la canne publique qui est posée horisontalement sous la loge de l'hôtel-de-ville, & qui contient 4 bras, a 2667 parties, ou bien 1 pié 10 pouces 2 lignes & 7 parties.

Le pié de Milan pris sur le traboco de bois, où on éprouve les mesures, a 1760 parties, ou bien 1 pié 2 pouces 8 lignes; & le bras dont le pié fait les deux tiers, a 2640 parties, ou bien 1 pié 10 pouces.

Le pié de Pavie pris sur la canne de fer qui est à la porte du dôme, a 2080 parties, ou bien 1 pié 5 pouces 4 lignes; & le bras dont il est les trois quarts, a 2780 parties, ou 1 pié 1 pouce 2 lignes.

Le pié de Turin pris sur le même de cuivre qui est dans l'hôtel-de-ville, a 2274 parties, ou 1 pié 6 pouc. 11 lignes 4 parties.

Le pié de Lyon contient 1515 & $\frac{3}{7}$. de parties, ou bien 1 pié 7 lignes & $\frac{27}{70}$.

La toise contient 7 piés $\frac{1}{2}$.

L'aune de Lyon contient 3 piés 7 pouces 8 lignes & 3 parties; telles sont les *mesures* données par M. Auzout dans les divers ouvrages de MM. de l'académie royale des Sciences, 1693, *pag.* 368, 369 & 370.

Table de différentes mesures longues *comparées avec le pié anglois, divisé premierement en 1000 parties égales, puis en pouces & en dixiemes parties de pouce.*

		Pié,	pouces,	dixiemes.
Le pié de Londres, . .	1000.		12.	
Le pié de Paris, . . .	1068. *ou*	1.	0.	8.
Le pié d'Amsterdam, . .	942.	0.	11.	3.
Le pié de la Brille, . .	1103.	1.	1.	2.
Le pié d'Anvers, . . .	946.		11.	3.
Le pié de Dort, . . .	1184.	1.	2.	2.
Le pié du Rhin ou de Leyde,	1033.	1.	0.	4.
Le pié de Lorraine, . .	958.		11.	4.
Le pié de Malines, . .	919.		11.	
Le pié de Middelbourg, .	991.		11.	9.
Le pié de Strasbourg, . .	920.		11.	
Le pié de Bremen, . .	964.		11.	6.
Le pié de Cologne, . .	954.		11.	4.
Le pié de Franfort-sur-le-Mein, ...	948.		11.	4.
Le pié d'Espagne, . . .	1001.	1.		
Le pié de Tolede, . .	899.		10.	7.
Le pié romain, . . .	967.		11.	6.
L'ancien pié romain de Cossutius Statilius, ...	972.		11.	7.
Le pié de Boulogne en Italie,	1204.	1.	2.	4.
Le pié de Mantoue, . .	1569.	1.	6.	8.
Le pié de Venise, . . .	1162.	1.	1.	9.
Le pié de Dantzick, . .	944.		11.	3.
Le pié de Copenhague, .	965.		11.	6.
Le pié de Prague, . .	1026.	1.	0.	3.
Le pié de Riga, . . .	1831.	1.	9.	9.
Le pié de Turin, . . .	1062.	1.	0.	7.
Le pié grec, ...	1007.	1.	0.	1.

Le pié de Paris ſelon M. Bernard,	1066.			
Le pié univerſel,	1089.			
L'ancien pié romain,	970.			
Le pié de Boulogne ſelon M. Auzout,	1140.			
L'aune de Lyon,	3976.	3.	11.	7.
L'aune de Boulogne,	2056.	2.	0.	8.
L'aune d'Amſterdam,	2269.	2.	3.	2.
L'aune d'Anvers,	2273.	2.	0.	2.
L'aune du Rhin & de Leyde,	2260.	3.	3.	1.
L'aune de Francfort,	1826.	1.	9.	9.
L'aune de Hambourg,	1905.	1.	10.	8.
L'aune de Léipzig,	2260.	2.	3.	1.
L'aune de Lubeck,	1908.	1.	9.	8.
L'aune de Nuremberg,	2227.	2.	3.	3.
L'aune de Baviere,	954.		11.	4.
L'aune de Vienne,	1053.	1.	0.	6.
L'aune de Boulogne,	2147.	2.	3.	7.
L'aune de Dantzick,	1903.	1.	10.	8.
L'aune ou braccio de Florence,	1913.	1.	11.	
Le palme d'Eſpagne ou de Caſtille,	751.		9.	
La vare ou verge d'Eſpagne, contenant 4 palmes,	3001.	3.	0.	
La vare de Lisbonne,	2750.	2.	9.	
La vare de Gibraltar,	2760.	2.	9.	1.
La vare de Tolede,	2685.	2.	8.	2.
Le palme de Naples,	361.	2.	9.	6.
Le braccio de Naples,	2000.	2.	1.	2.
La canne de Naples,	6880.	6.	10.	5.
Le palme de Gènes,	380.		9.	6.
Le calamus de Milan,	6544.	6.	6.	5.
La coudée de Parme,	1866.	1.	10.	4.
La coudée de la Chine,	1016.	1.	6.	2.
La coudée du Caire,	1824.	1.	9.	9.
L'ancienne coudée de Babylone,		1.	6 $\frac{24}{100}$.	
L'ancienne coudée greque,		1.	6 $\frac{13}{100}$.	
L'ancienne coudée romaine,		1.	5 $\frac{496}{1000}$.	
La pique de Turquie,	2200.	2.	2 $\frac{4}{10}$.	
L'arish de Perſe,	3197.	3.	2 $\frac{3}{10}$.	

Il me reſte à donner les tables des *meſures longues* des Grecs, des Romains & de l'Ecriture-Sainte, réduites aux *meſures* d'Angleterre. Mais pour entendre ces tables de réduction, il faut ſe rappeller que les *meſures longues* d'Angleterre, ſont le pouce, *jnch*; la palme, *palm*; l'empan, *ſpan*; le pié, *foot*; la coudée, *cubic*; la verge, *yard*; le pas, *pace*; la braſſe, *fathom*; la perche, *pole*; le ſtade, *furlongue*; le mille, *mile*.

Voici d'abord la table qui donne le contenu de ces diverſes *meſures*.

Table des meſures longues *d'Angleterre.*

Inch.	Palm.	Span.	Foot.	Cubit.	Yard.	Pace.	Fathom.	Pole.	Furlong.	Mile.
3										
9	3									
12	4	$1\frac{1}{3}$								
18	6	2	$1\frac{1}{2}$							
36	12	4	3	2						
60	20	$6\frac{2}{3}$	5	$3\frac{1}{3}$	$1\frac{2}{3}$					
72	24	8	6	4	2	$1\frac{1}{5}$				
198	66	22	$16\frac{1}{2}$	11	$5\frac{1}{2}$	$3\frac{3}{10}$	$2\frac{3}{4}$			
7920	2640	880	660	440	220	132	110	40		
63360	21120	7040	5280	3520	1760	1056	880	320	8	

Table des mesures longues *de l'Ecriture réduites à celles d'Angleterre.*

								Engl.	Face.	Inch.	Dec.
Digit.									0	0	912.
4	Palm.								0	3	648.
12	3	Span.							0	10	944.
24	6	3	Cubit.						1	9	888.
96	24	6	2	Fathom.					7	3	552.
144	36	12	8	$1\frac{1}{2}$	Ezekiel's reed.				10	11	328.
192	48	16	8	2	$1\frac{1}{3}$	Arabian pole.			14	7	104.
1920	480	160	80	20	$13\frac{1}{3}$	10	Schœnus.		145	11	04.

NOTA. *Digit* signifie un travers de doigt ; *palm*, la palme ; *ſpan*, l'empan ; *cubit*, la coudée ; *fathom*, la braſſe ; *ezekiel's reed*, la verge d'Ezéchiel ; *Arabian pole*, la perche d'Arabie ; *ſchænus*, le ſchœne.

Table des meſures *longues des Grecs réduites à celles d'Angleterre.*

													Engl.	Paces.	Feet.	Inch.	Dec.
Dactylus,													0	0	0	0,	7554 $\frac{1}{16}$
4	Dovon,												0	0	0	3,	0218 $\frac{1}{4}$
10	$2\frac{1}{2}$	Lichas,											0	0	7	7,	5546 $\frac{7}{8}$
11	$2\frac{3}{4}$	$1\frac{1}{10}$	Orthodorou,										0	0	8	8,	3101 $\frac{9}{16}$
12	3	$1\frac{1}{5}$	$1\frac{1}{11}$	Spithamus,									0	0	9	9,	0656 $\frac{1}{4}$
16	4	$1\frac{6}{10}$	$1\frac{1}{11}$	$1\frac{1}{3}$	Pes,								0	1	0	0,	0875.
18	$4\frac{1}{2}$	$1\frac{4}{5}$	$1\frac{7}{11}$	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{8}$	Pygmos, *coudée*,							0	1	1	1,	5984 $\frac{3}{8}$.
20	5	2	$1\frac{9}{11}$	$1\frac{2}{3}$	$1\frac{1}{4}$	$1\frac{1}{9}$	Pygon,						0	1	3	3,	109 $\frac{3}{4}$.
24	6	$2\frac{2}{5}$	$2\frac{2}{11}$	2	$1\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{3}$	$1\frac{1}{5}$	Pecus, *grande coudée*,					0	1	6	6,	13125.
96	24	$9\frac{3}{5}$	$8\frac{8}{11}$	8	6	$5\frac{1}{3}$	$4\frac{4}{5}$	4	Orgya,				0	6	0,	525.	
9600	2400	960	$872\frac{8}{11}$	800	600	$533\frac{1}{3}$	480	400	100	Stadius Aulus, *Stade*,			100	4	4,	5.	
76800	19200	7680	$6981\frac{9}{11}$	6400	4800	$4266\frac{2}{3}$	3840	3200	800	8	Mille,		805	5	0.		

Table des mesures *longues des Romains réduites à celles d'Angleterre.*

									Engl.	Paces.	Feet.	Inch. Dec.
Digitus transversus,											0	0	0,725 1/4.
1 1/3	Uncia,										0	0	0,967.
4	3	Palmus minor,									0	0	2,901.
16	12	4	Pes,								0	0	11,604.
20	15	5	1 1/4	Palmipes,							0	1	2,505.
24	18	6	1 1/2	1 1/5	Cubitus,						0	1	5,406.
40	30	10	2 1/2	2	1 2/3	Gradus,					0	2	5, 01.
80	60	20	5	4	3 1/3	2	Passus,				0	4	10, 02.
10000	7500	2500	625	500	416 2/3	250	125	Stadium,			120	4	4, 5.
80000	60000	20000	5000	4000	3333 1/3	2000	1000	8	Milliarium,		967	0	0.

MESURE QUARRÉE, (*Antiquité, Arts & Comm.*) Les *mesures quarrées* pour les surfaces se font en multipliant une *mesure* longue par elle-même. Ainsi les *mesures quarrées* de France sont réglées par douze lignes quarrées dans un pouce quarré, douze pouces dans le pié, vingt-deux piés dans la perche, & cent perches dans l'arpent.

Les *mesures quarrées* d'Angleterre se tirent de la verge contenant trente-six pouces multipliés par eux-mêmes; cette multiplication produit 1296 pouces quarrés dans une verge quarrée; ses divisions sont le pié & le pouce quarrés; & ses multiples sont les pas, les perches, les quartiers d'arpent (*rood*) & l'arpent (*acre*), qui contient 720 piés de long sur 72 de large. Comme les *mesures* de la Grande-Bretagne sont fixes, nous allons donner une table de leur aire.

Table des mesures *quarrées d'Angleterre.*

Pouces (*inches.*)						
144	Piés (*feet*).					
1296	9	Verges (*yadrs.*)				
3600	25	2 7/9	Pas (*paces.*)			
39204	272 1/4	30 1/4	10,89	Perches (*poles*).		
156-8160	10890	1210	435,6	40	1/4 d'arpent (*rood*).	
6272640	43560	4840	1743,6	160	4	Arpent (*acre*).

Le pléthron ou plethre des Grecs, contenoit suivant les uns, 1444, & suivant les autres 10000 piés quarrés; mais comme le plethre étoit différent selon les lieux & les tems, son aire ne peut être la même. L'aire de l'aroure des Egyptiens étoit un peu plus grande que celle du demi-arpent de Paris. Nous avons déja donné les aires de quelques *mesures romaines* en parlant des *mesures longues*. En voici la table générale réduite aux *mesures* d'Angleterre. Comme les Romains divisoient leur *jugerum* de la même maniere que leur levre, le *jugerum* contenoit.

	Square Feet.	Scruples.	Roods.	Sq. Poles.	Sq. Feet.
As.	28800. .	288. .	2. . .	. . 18.	250,05.
Deunx. . .	26400. .	264. .	2. . .	. . 10.	183,85.
Dextans. .	24000. .	240. .	2. . .	. . 02.	117,64.
Dodrans. .	21600. .	216. .	1. . .	. . 34.	51,42.
Bes. . . .	19200. .	192. .	1. . .	. . 25.	257,46.
Septunx. .	16800. .	168. .	1. . .	. . 17.	191,25.
Semis. . .	14400. .	144. .	1. . .	. . 09.	125,03.
Quincunx.	12000. .	120. .	1. . .	. . 01.	58,82.
Triens. . .	9600. .	96. .	0. . .	. . 32.	264,85.
Quadrans.	7200. .	72. .	0. . .	. . 24.	198,64.
Sextans. .	4800. .	48. .	0. . .	. . 16.	132,43.
Uncia. . .	2400. .	24. .	0. . .	. . 08.	66,21.

MESURE DES LIQUIDES, (*Antiq. Arts & Comm.*) les *mesures* creuses, ou *mesures* de continence pour les liquides, sont celles avec lesquelles on mesure toutes sortes de liqueurs, comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, la biere, *&c.* On y mesure aussi d'autres corps fluides, particulierement les huiles. Ces *mesures* sont différentes dans les divers états, & quelquefois dans les provinces & villes d'un même royaume.

Mesures liquides d'Angleterre. En Angleterre les *mesures cubiques* des liquides ont été prises originairement du poids de troy. Il a été établi dans ce pays-là, que huit livres de froment poids de troy, bien séché, péseroit un gallon *mesure* de vin, & que ses divisions multiples serviroient de regle pour les autres *mesures*; cependant la coutume a introduit un nouveau poids, savoir celui qu'on nomme *avoir-du-poids*, qui est plus foible que le poids de troy. L'étalon de cette *mesure* à Guildall, & qui sert de regle pour mesurer les vins, les eaux-de-vie, les liqueurs, les huiles, *&c.* est supposé contenir 231 pouces cubiques, & c'est sur cette supposition que les autres *mesures* de liquide ont été faites. Nous en donnerons la table ci-après, en y rapportant les *mesures* attiques, romaines & juives.

Meſures liquides de France. A Paris & dans une partie du royaume, ces *meſures*, à commencer par les plus petites, ſont le *poiſſon*, le *demi-ſeptier*, la *chopine*, la *pinte*, la *quarte* ou le *pot*, dont en les multipliant, on compoſe les *quartaux*, *demi-muids*, *demi-queues*, *muids*, *queues*, *tonneaux*, *&c.* Le poiſſon contient ſix pouces cubiques; deux poiſſons font le demi-ſeptier, deux demi-ſeptiers font le ſeptier ou la chopine; deux chopines font la pinte, deux pintes font la quarte ou le pot; quatre quartes font le ſeptier ou huit pintes; les trente-ſix ſeptiers font le muid, qui ſe diviſe en demi-muid ou feuillette, contenant dix-huit ſeptiers; quart de muid, contenant neuf ſeptiers, & demi-quart ou huitieme de muid, contenant quatre ſeptiers & demi.

Du quarteau on a formé par augmentation les *meſures* uſitées dans d'autres parties du royaume, comme la queue, qui eſt d'uſage à Orléans, à Blois, *&c.* Elle contient un muid & demi de Paris, c'eſt-à-dire 420 pintes; le tonneau qui eſt d'uſage à Bayonne & à Bourdeaux, contient quatre barrils, & eſt égal à trois muids de Paris, ou à deux muids d'Orléans; ainſi le tonneau de Bourdeaux contient 864 pintes, & le tonneau d'Orléans, 576.

Meſures liquides de Hollande. A Amſterdam les *meſures* des liquides ſont, à commencer par les diminutions, les *mingles*, les *viertels*, les *ſtékans*, les *aukers* & les *awus*; & pour les huiles, la *tonne*. Le mingle ou bouteille, contient deux livres quatre onces poids de marc, plus ou moins, ſuivant la peſanteur des liqueurs. Elle ſe diviſe en deux pintes, en quatre demi-pintes, en huit muſties & en ſeize demi-muſties; 777 mingles font leur tonneau. Le viertel ou la quarte, eſt compoſé de cinq mingles & $\frac{1}{6}$ de mingle. Le viertel de vin contient préciſément ſix mingles; le ſtékag contient ſeize mingles; l'auker contient deux ſtékans, & les quatre aukers font le awu. Les bottes ou pipes d'huile contiennent depuis vingt juſqu'à vingt-cinq ſtékans, de ſeize mingles chaque ſtékan.

Meſures liquides d'Eſpagne. L'Eſpagne a des *bottes*, des *robes*, des *azumbres* & des quartaux. La botte contient entre trente-ſix & trente-ſept ſtékans hollandois, qui peſent environ mille livres. Elle eſt compoſée de trente robes peſant chacune vingt-huit livres. Chaque robe eſt diviſée en huit azumbres, & l'azumbre en quatre quartaux. La pique contient dix-huit robes.

Les *meſures liquides de Portugal* ſont les *bottes*, les *almudes*, les *cavadas*, les *quatas*; & pour l'huile, les *alquiers* ou *cautars*. La botte portugaiſe eſt de vingt-cinq à vingt-ſix ſtékans; la quata eſt la quatrieme partie du cavada; le cavada eſt de la même capacité que la mingle hollandoiſe; ſix cavadas font un alquier; deux alquiers une almude, & vingt-ſix almudes une botte.

Meſures liquides d'Italie. Rome meſure les liqueurs à la *branta*, au *rubbo* & au *boccale*. Le boccale contient un peu plus de la pinte de Paris; ſept boccales & demi font le rubbo, & treize rubbo & demi font la branta; de ſorte que la branta contient 96 boccales. Florence a ſes *ſtaros*, ſes *barrils* & ſes *fiaſcos*. Le ſtaro contient trois barrils, & le barril vingt-ſix fiaſcos; le fiaſcos eſt à-peu-près égal à la pinte de Paris. A Véronne on ſe ſert de la *baſſa*, dont ſeize font la branta; & la branta contient 96 boccales, ou treize rubos & demi. Les Vénitiens ont leur *amphora*, qui contient deux bottas; la botta contient quatre bigoucios, le bigoucio quatre quartes, & la quarte quatre tiſchaufferas. La botta de Veniſe ſe diviſe encore en moſtachios, dont 76 font leur amphora. A Ferrare on ſe ſert du maſtilly, qui contient huit ſechios, & les ſix ſechios font l'urne. La Calabre & la Pouille ont leur pignatoli, & chaque pignatoli répond à la pinte de France. Trente-deux pignatolis font le ſtaro, & dix ſtaros font la ſalma.

Meſures d'Allemagne. Le *fuder* que nous nommons *foudre*, eſt la *meſure* dont on ſe ſert preſque par toute l'Allemagne, mais avec pluſieurs différences dans ſa continence & dans ſes ſubdiviſions, attendu les divers états de tant de princes & de tant de villes libres qui partagent ce pays. Le fuder eſt ſuppoſé la charge d'un chariot à deux chevaux. Deux fuders & demi font le roeder; ſix awus font le fuder, trente fertels font le awu, & quatre maſſems font le fertel. Ainſi le roeder contient 1200 maſſems, le fuder 480, le awu 80, & le fertel 41.

Il nous reſte à donner les *meſures* de liquides d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons celles de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce ſera l'affaire de quatre tables.

MESURE ITINÉRAIRE, (*Géogr.*) on nomme en Géographie *meſures itinéraires*, celles dont les différens peuples ſe ſont ſervis, ou ſe ſervent encore aujourd'hui pour évaluer les diſtances des lieux & la longueur des chemins. Si ces *meſures* avoient entre elles plus d'uniformité qu'elles n'en ont, & que les noms qui les expriment euſſent un uſage fixe qui exprimât toujours une valeur invariable, cette étude ſeroit aſſez courte; mais il s'en faut bien que les choſes ſoient ainſi. Les noms de *mille*, de *ſtade*, de *paraſangue*, de *lieue*, ont été ſujets à tant de variations, qu'il eſt très-pénible d'évaluer les calculs d'une nation ou d'un ſiecle, à ceux d'une autre nation ou d'un autre ſiecle. Cependant comme pluſieurs ſavans ont pris cette peine, nous allons donner ici d'après leurs travaux, une courte table géographique des principales *meſures itinéraires* anciennes & modernes, rapportées à un degré de l'équateur, ou à la toiſe de Paris.

Le mille hébraïque ou le chemin d'un jour de ſabbat de deux mille coudées, eſt égalé par ſaint Epiphane, à ſix ſtades romains. Six cens de ces ſtades font un degré, donc le mille hébraïque eſt de 100 au degré.

Le ſtade égyptien eſt de 600 piés, ſelon Hérodote. Cet hiſtorien donne 800 piés de largeur à la baſe de la grande pyramide d'Egypte, qui meſurée au pié de Paris, font 680 piés. Or comme 800 ſont à 680, de même 600 piés qui font le ſtade d'Hérodote, ſont à 510 piés de Paris; donc le ſtade d'Hérodote eſt 85 toiſes de Paris; donc la paraſangue égyptienne évaluée à 30 ſtades, eſt de 2550 toiſes. Donc le ſchoene double de la paraſangue ſera de 5100 toiſes, & les autres ſchoenes à proportion. Un degré de l'équateur eſt égal à 57060 toiſes. Diviſez ce nombre par 85, qui eſt le nombre des toiſes contenues dans ce ſtade, il en réſulte 671 ſtades, plus 25 toiſes pour le degré, & ainſi à proportion de la paraſangue & du ſchoene. Donc 671 ſtades égyptiens, plus 25 toiſes, font un degré de l'équateur.

Trente de ces ſtades font la paraſangue égyptienne, car celle d'Arménie étoit de 40 ſtades.

Soixante de ces ſtades font le ſchoene d'Hérodote, ou l'ancien ſchoene.

Le grand ſchoene étoit double, & comprenoit 120 ſtades.

Le petit ſchoene du Delta, ou le demi-ſchoene, n'étoit que de 30 ſtades. Ce n'eſt donc que la paraſangue changée de nom.

La paraſangue des Perſes étoit anciennement égale à celle d'Egypte, enſuite elle fut bornée à 40 ſtades romains, & équivaloit par conſéquent à cinq milles romains, dont 75 faiſoient un degré. Donc la paraſangue des Perſes étoit de 15 au degré.

Le ſtade d'Ariſtote, de Xénophon, *&c.* étoit de 1111 au degré.

Le ſtade romain étoit de 600 au degré.

Le mille romain, de 75 au degré.

L'ancienne lieue des Gaules & d'Eſpagne, contenant 1500 pas, étoit de 50 au degré.

La raſte des Germains de 3000 pas romains, ou de 2 lieues gauloiſes, étoit de 25 au degré.

Les paraſangues des Perſes, 22 & trois neuviemes au degré.

Chez leurs ſucceſſeurs, elles ſont de 19 moins deux neuviemes au degré.

Lis de la Chine eſt de 250 au degré.

Lieue du Japon, de 25 au degré.

Werſtes de Ruſſie, de 90 au degré.

Milles de la baſſe Egypte, de 110 au degré.

Coſſes, ou lieues de l'Indouſtan, de 40 au degré.

Gos, ou lieues de Coromandel, de 10 au degré.

Lieues communes de Hongrie, de 12 au degré.

Milles communs de Turquie, de 60 au degré.

Milles communs italiques, de 60 au degré.

Milles pas géométriques, de 60 au degré.

Milles marins de l'Océan, de 60 au degré.

Milles marins de la Méditerranée, de 75 au degré.

Lieues géographiques de quatre mille pas géométriques, de 15 au degré.

Lieues communes d'Allemagne, de 15 au degré.

Lieues d'Eſpagne, de 15 au degré.

Lieues marines de Hollande, de 15 au degré.

Lieues marines d'Eſpagne, de 17 & demi au degré.

Lieues marines d'Angleterre & de France, ſont compoſées de 2853 toiſes, & ſont de 20 au degré.

Lieues de Suede, de 1800 aunes de Suede chacune, & les trois aunes ſont environ cinq piés & demi de Paris, ſont de 12 au degré.

Lieues de Pruſſe, de 16 au degré.

Lieues de Pologne, de 20 au degré.

Lieues communes des Pays-Bas ſont de 22 au degré.

Lieues communes de France de trois milles romains, ou de 2282 toiſes, ſont de 25 plus 10 toiſes au degré.

Enfin il y a des lieues de France de 34, de 28, de 26, de 24, de 23, de 21 & demi, & de 19 au degré. *Voyez* LIEUE. (*D. J.*)

I. *Table des* meſures *liquides d'Angleterre, qui ſont d'uſage pour meſurer les vins & eaux-de-vie.*

Solid inches.									
28	Pinch.								
231	8	Gallon.							
4158	144	18	Rundlet.						
7276 ½	252	31 ½	1 ¾	Barret.					
9702	336	42	2 ⅓	1 ½	Tierce.				
14553	504	63	3 ½	2	1 ½	Hogshead.			
19279	672	84	4 ⅔	2 ⅔	2	1 ⅓	Punchion.		
29106	1008	126	7	4	3	2	1 ½	Brett.	
58212	2016	252	14	8	6	4	3	2	Tun.

II. *Table des* meſures *liquides des Grecs réduites à celles d'Angleterre.*

										Gall.	Pints.	Sol. Inch.	Dec.
Cochlearion, ...										0	1/120	0,0356.	1/12
2	Cheme, ...									0	1/60	0,0712	5/6
2 ½	1 ¼	Myſtron, ...								0	1/48	0,089	11/48
5	2 ½	2	Concha, ...							0	1/24	0,178	11/24
10	5	4	2	Cyathus, ...						0	1/12	0,356	11/21
15	7 ½	6	3	1 ½	Oxubaphon, ...					0	1/8	0,535	3/8
60	30	24	12	6	4	Cotyle, ...				0	1/2	2,141	1/2
120	60	48	24	12	8	2	Xeſtes, ...			0	1	4,283.	
720	360	288	144	72	48	12	6	Chos, . . .		0	6	25,698.	
8640	4320	3456	1728	864	576	144	72	12	Metretes,	10	2	19,626.	

III. *Table des* mesures *liquides des Romains réduites à celles d'Angleterre.*

									Gall.	Pints.Sol.	Inch. Dec.
Ligula,									0	0 1/48	0,117 5/12.
4	Cyathus,								0	0 1/12	0,469 2/3.
6	1 1/2	Acetabulum,							0	0 1/2	0,704 1/2.
12	3	2	Quartarius,						0	0 1/4	1,409.
24	6	4	2	Hemina,					0	0 1/2	2,818.
48	12	8	4	2	Sextarius,				0	1	5,636.
288	72	24	48	12	6	Congius,			0	7	4,942.
1152	288	96	192	48	24	4	Urna,		3	4 1/2	5, 33.
2304	576	192	384	96	48	8	2	Amphora,	7	1	10, 66.
46080	11520	7680	3840	1920	960	160	40	20	Culeus, 143	3	11,095.

IV. *Table des* mesures *liquides des Hébreux, réduites à celles d'Anlegterre.*

							Gall.	Pints.	Sol. Inch.
Caph,							0	0 5/8	0,177.
1 1/3	Log,						0	0 5/6	0,211.
5 1/3	4	Cab,					0	3 1/3	0,844.
16	12	3	Hin,				1	2	2,533.
32	24	6	2	Seah,			2	4	5,067.
96	72	18	6	3	Bath, epha,		7	4	15, 2.
960	720	180	60	30	10	Coron, Chomer,	75	5	7,625.

MESURES RONDES, (*Antiq. Arts & Comm.*) on appelle *mesures rondes* ou *mesures des choses seches*, celles qui servent à mesurer les grains, les graines, les légumes, les fruits secs, la farine, le sel, le charbon, *&c.* Ces *mesures* sont différentes dans les divers pays, & quelquefois dans les provinces d'un même royaume.

Mesures rondes de France. Elles sont faites de bois, & ce sont le *litron*, le *boisseau*, le *minot*, & leurs diminutions ou augmentations. De deux minots, on compose la *mine*; de deux mines le *septier*, & de plusieurs septiers, suivant les lieux, le *muid* ou le *tonneau*.

Le litron se divise en deux demi-litrons, & en quatre quarts de litron. Le litron contient trente-six pouces cubiques. *Voyez* LITRON.

Le boisseau est très-différent en France, change presque dans toutes juridictions, & se nomme en plusieurs endroits *bichet*. *Voyez* BOISSEAU.

Le minot contient trois boisseaux; il faut quatre minots pour faire un septier, & les douze septiers font le muid; mais le minot dont on se sert pour mesurer le charbon & le sel, differe en continence de celui des grains. *Voyez* MINOT.

La mine n'est pas un vaisseau réel tel que le minot, qui serve de *mesure* de continence, mais une estimation de plusieurs autres *mesures*; & cette estimation varie suivant les lieux & les choses. A Paris la mine de grains est composée de six boisseaux, ou de deux minots radés, & sans grains sur bord. Il faut deux mines pour le septier, & vingt-quatre mines pour le muid. *Voyez* MINE.

Le septier est comme le minot, une estimation variable de plusieurs autres *mesures*. A Paris le septier se divise en deux mines, & les douze septiers font un muid. *Voyez* SEPTIER.

Le muid est semblablement une estimation variable de plusieurs autres *mesures*. A Paris le muid des grains qui se mesurent radés est composé de douze septiers, qui font dix-huit muddes d'Amsterdam, & les dix-neuf septiers font un laste. *Voyez* MUID.

Le tonneau est une *mesure* ou quantité de grains, qui contient ou qui pese plus ou moins, suivant les lieux du royaume. A Nantes le tonneau de grains contient dix septiers, de seize boisseaux chacun, & pese 2200 à 2250 livres. Il faut trois tonneaux de Nante pour faire vingt-huit septiers de Paris, & treize muddes & demi d'Amsterdam. *Voyez* TONNEAU.

Mesures rondes du Nord, d'Hollande. En Hollande & dans le Nord, on évalue les choses seches sur le pié du *last*, *lest*, *leth*, ou *lecht*, ainsi appellé, selon la différente prononciation de ces peuples. En Hollande le last est égal à dix-neuf septiers de Paris, ou à trente-huit boisseaux de Bourdeaux. Le last de froment pese ordinairement 4600 à 4800 livres poids

de marc. Ce même laſt ſe diviſe en vingt-ſept *muddes*, le mudde en quatre *ſchepels*, le ſchepel en quatre *vierdevats*, & le vierdevat en huit *kops*. *Voyez* LAST.

La *meſure* d'Archangel pour les grains ſe nomme *chefford*; elle tient environ trois boiſſeaux *meſure* de Rouen, & ſe ſubdive en quatre parties.

Meſures rondes d'Italie. A Veniſe, Livourne, Lucques, *&c.* les choſes ſeches ſe meſurent au *ſtaro*. Le ſtaro de Livourne peſe ordinairement cinquante-quatre livres; 112 ſtaros $\frac{7}{8}$ font le laſt d'Amſterdam, au lieu qu'il en faut 119 de Lucques. Le ſtaro de Veniſe peſe 128 livres gros poids; chaque ſtaro contient quatre quartas; trente-cinq ſtaros $\frac{1}{5}$, ou 140 quartas $\frac{4}{5}$ font le laſt d'Amſterdam. A Palerme on réduit les *meſures* des corps ſecs au *tomolo*, qui eſt le tiers du ſeptier de Paris. Il faut ſeize tomoli de Palerme pour la ſalma, & quatre *mondili* pour le tomolo.

Meſures rondes d'Eſpagne & de Portugal. A Cadix, Bilbao & Saint-Sébaſtien, on meſure les choſes ſeches au *fanega*; vingt-trois fanegas de Saint-Sébaſtien font le tonneau de Nantes, ou neuf ſeptiers & demi de Paris. Le fanega de Bilbao eſt un peu plus grand; il en faut vingt à vingt-un pour le tonneau de Nantes. Cinquante fanegas de Cadix font le laſt d'Amſterdam; chaque fanega peſe 93 $\frac{3}{4}$. livres de Marſeille. A Séville on meſure les choſes ſeches par anagro. L'anagro contient un peu plus que la mine de Paris; trente-ſix anagros font dix-neuf ſeptiers de Paris. A Bayonne on meſure les grains & ſels par *couchas*; trente couchas font le tonneau de Nantes, qui revient à neuf ſeptiers & demi de Paris. A Liſbonne on meſure les grains par *fanegos* & par *alquieris*; quinze fanegos font le muid, & quatre alquieris font le fanego; quatre muids de Lisbonne font le laſt d'Amſterdam; 240 alquieris font dix-neuf ſeptiers de Paris.

Il nous reſte à indiquer les *meſures* ſeches d'Angleterre, auxquelles nous rapporterons les *meſures* ſeches de la Grece, de Rome & des Hébreux. Ce ſera l'affaire de quatre tables.

I. Table des meſures *d'Angleterre pour les choſes ſeches.*

Solid inches.

$34\frac{7}{12}$	Pint.								
$272\frac{3}{4}$	8	Gallon.							
$544\frac{1}{2}$	16	2	Peck.						
2178	64	8	4	Bushel.					
17424	128	16	8	2	Strike.				
	256	32	16	4	2	Carnock, ou Coom.			
	512	64	32	8	4	2	Scam, ou Quarter.		
	3072	384	192	48	24	12	6	Way.	
	5120	640	320	80	40	20	10	12	Laſt.

II. Table des meſures *greques pour les choſes ſeches, réduites à celles d'Angleterre.*

							Peck.	Gall.	Pints.	Sol. Inch.
						Cochlearion, ...	0	0	$1\frac{1}{20}$	0, 276 $\frac{1}{20}$.
10	Cyathus, ...						0	0	$1\frac{1}{2}$	2, 763 $\frac{1}{2}$.
15	$1\frac{1}{2}$	Oxubaphon, ...					0	0	$\frac{1}{8}$	4, 144 $\frac{3}{4}$.
16	6	4	Cotyle, ...				0	0	0	16, 579.
120	12	8	2	Xeſtès, ou Septier, ...			0	0	1	33, 158.
180	18	12	3	$1\frac{1}{2}$	Choinix, ...		0	0	$1\frac{1}{2}$	15, 705 $\frac{3}{4}$.
8640	864	576	144	72	48	Medimus, ...	4	0	1	3, 501.

III. Table des mesures *romaines pour les choses seches réduites à celles d'Angleterre.*

							Pecks.	Gall.	Pints.	Sol.	Inch. Dec.
Ligula,							0	0	0 1/48		0, 01.
4	Cyathus,						0	0	0 1/12		0, 04.
6	1 1/2	Acetabulum,					0	0	0 1/8		0, 06.
24	6	4	Hemina,				0	0	0 1/2		0, 24.
48	12	8	2	Sestarius,			0	0	1		0, 48.
384	96	64	16	8	Semi-modius,		0	1	0		3, 84.
768	192	128	32	16	2	Modius,	1	0	0		7, 68.

IV. Table des mesures *hébraïques pour les choses seches, réduites à celles d'Angleterre.*

							Pecks.	Gall.	Pints.	Sol.	Inch.
Gachal,							0	0	0 17/120		0, 031.
20	Cab,						0	0	2 5/6		0, 073.
36	1 4/5	Gomor,					0	0	5 1/10		1, 211.
120	6	3 1/3	Seah,				1	0	1		4, 036.
360	18	10	3	Epha,			3	0	3		12, 107.
1800	90	50	15	5	Lettech,		16	0	0		26, 500.
3600	180	100	30	10	2	Chomer, ou Coron,	32	0	1		18, 969.

(*D. J.*)

MESURE, (*Gouvernement.*) On conçoit bien que les peuples ne s'accorderont jamais à prendre de concert, les mêmes poids & les mêmes *mesures;* mais la chose est très-possible dans un pays soumis au même maître. Henri I. roi d'Angleterre, fixa dans ses états les mêmes poids & les mêmes *mesures;* ouvrage d'un sage législateur, qu'il mit à fin dans son royaume, & qu'on a toujours inutilement proposé dans celui-ci. En 1321, Philippe-le-Long songeoit à l'exécuter, quand il mourut. Louis XI. eut depuis la même pensée; parce qu'il ne falloit, disoit-il, dans un état, qu'une loi, qu'un poids & qu'une *mesure.* Ne nous objectez pas que cette idée n'est qu'un projet spécieux, rempli d'inconvéniens dans son exécution, & qui dans l'examen n'est qu'une peine inutile, une dispute de mots, parce que le prix des choses suit bientôt leur poids & leur *mesure.* Mais ne seroit-il pas encore plus naturel d'éviter cette marche, de la prévenir, de simplifier & de faciliter le cours du commerce intérieur qui se fait toujours difficilement, lorsqu'il faut sans cesse avoir présent à son esprit ou devant les yeux, le tarif des poids & des *mesures* des diverses provinces d'un royaume, pour y ajuster ses opérations? (*D. J.*)

MESURE, (*Pharm.*) Les Apoticaires se servent à présent par-tout des *mesures* communes qui sont en usage dans leur pays; les françois ont leur pinte, les anglois leur galon, les allemands leur *mesure,* &c. *voyez ces articles.* Mais les doses de liqueurs se déterminent encore quelquefois dans les prescriptions des remedes par quelques *mesures* moins exactement déterminées, savoir par verrées, par cuillerées & par gouttes.

Les Pharmacologistes exacts ont observé que ces dernieres *mesures,* & même les *mesures* exactes, ne déterminoient avec une précision suffisante que les doses des liqueurs innocentes, telles que l'eau commune, les bouillons, les tisannes, la plupart des sirops, *&c.* mais que pour les remedes actifs, il étoit beaucoup mieux d'en déterminer les doses par le poids que par la *mesure.*

On a fixé pourtant jusqu'à un certain point par le poids, la contenance du verre & de la cuillerée. Le verre contient environ six onces de décoction ou de potion; & la cuillerée environ une demi-once de liqueur aqueuse, & à peu-près une once de sirop; la goutte est regardée comme pesant environ un grain.

Il y a outre cela certaines *mesures,* vaguement déterminées aussi, mais cependant avec une exactitude suffisante pour certaines matieres solides, tels que des bois, des fleurs, des semences, *&c.* Ces *mesures* sont pour ces dernieres matieres, le fascicule, la poignée & la pincée. Le fascicule est ce que le bras plié en rond peut contenir; La poignée est ce que la main peut empoigner; & la pincée est ce qui peut être pris avec les trois doigts.

On désigne communément dans les formules toutes ces *mesures* par la lettre initiale, ou les lettres initiales de leur nom latin. On met *cyath.* pour verre, *cyathus; coc.* ou *cochl.* pour cuillerée, *cochlear; g* ou *gut.* pour goutte, *gutta; f.* ou *fasc.* pour fascicule, *fasciculus; m.* ou *man.* pour poignée, *manipulus; p.* ou *pug.* pour pincée, *pugillum.*

On ordonne encore certains opiats par morceaux gros comme une noix, une noisette, un

pois, *&c.* les poudres, par la quantité qu'il en peut tenir ſur la queue d'une cuiller ou ſur une piece de monnoie, *&c. Voyez* DOSE.

Les anciens médecins grecs, latins & arabes font mention d'un grand nombre de *meſures* qui ne ſont plus uſitées aujourd'hui en Médecine, & dont l'immenſité ne permet pas même d'en expoſer ici la nomenclature. On évalue ſuffiſamment dans le plus grand nombre de paſſages des anciens, les doſes indiquées par ces diverſes *meſures*, d'après la connoiſſance de l'activité du remede dont ils parlent. Que s'il y a quelquefois lieu de douter à cet égard en matiere grave, on peut conſulter les traités exprès qu'en ont donnés pluſieurs auteurs, entre leſquels celui de Dominique Maſſarius, imprimé tout au long dans la Bibliotheque pharmaceutique de Manget, où il occupe vingt-cinq pages *in-fol.* peut être regardé comme ſuffiſant pour le moins. Au reſte, ce traité comprend auſſi tout ce qui concerne les poids des anciens. (*b*)

MESURE, (*Comm.*) Ce mot, en fait de trafic, déſigne une certaine quantité ou proportion de quelque choſe vendue, achetée, évaluée, échangée. Ainſi les *meſures* ſont différentes ſelon les choſes; c'eſt pourquoi on a formé des *meſures* d'intervalle pour les longueurs, des *meſures* quarrées pour les ſurfaces, & des *meſures* ſolides ou cubiques pour les capacités des choſes ſeches ou liquides. Mais comme ces *meſures* ſont très-différentes ſelon les pays, nous tâcherons de mettre de l'ordre dans ce vaſte ſujet, en traitant ſéparément des *meſures* longues, des *meſures* quarrées, des *meſures* des liquides, & des *meſures* rondes pour les choſes ſeches. En même tems, ſous chacune de ces claſſes, nous parlerons des *meſures* anciennes qui nous intéreſſent beaucoup, & de leur réduction à celle d'Angleterre. (*D. J.*)

MESURE, (*Comm.*) ſe dit en général de tout ce qui peut ſervir de regle pour connoître & pour déterminer la grandeur, l'étendue ou la quantité de quelque corps.

Les *meſures* ſe diviſent en *meſures* de longueur & *meſures* de continence; & de celles-ci, les unes ſont pour les choſes ſeches, & les autres pour les liquides. Nous donnerons ici les noms des principales *meſures* tant de longueur que de continence, ſans expliquer leurs différences, leurs proportions ou leurs évaluations, ſuivant les différens lieux & pays où elles ſont en uſage avec celles de Paris; parce que dans le cours de cet Ouvrage, ces réductions & comparaiſons ſe trouvent faites ſous les noms de chaque *meſure* en particulier.

Les principales *meſures* des longueurs ſont la ligne ou grain d'orge, le pouce, le pié, la toiſe, qui multipliés, compoſent chacun ſelon leur valeur, les pas géométriques & communs, & les perches; & ceux-ci pareillement multipliés, font les arpens, les milles, les lieues, *&c.*

On met auſſi au nombre des *meſures* des longueurs, celles dont on ſe ſert à *meſurer* les étoffes, toiles, rubans & autres ſemblables marchandiſes.

A Paris, & dans la pluſpart des provinces de France, on ſe ſert de l'aune. Elle eſt auſſi en uſage à Amſterdam & dans toute la Hollande, en Flandre, en Brabant & dans une partie de l'Allemagne, à Stokolm & dans les autres villes de Suede, en quelques autres villes anſéatiques, comme Dantzic & Hambourg; à Breſlau, Saint-Gal, Geneve & Francfort; mais toutes ces aunes n'ont pas la même proportion & longueur. *Voyez* AUNE.

La canne eſt la *meſure* la plus connue dans le haut & bas Languedoc, particulierement à Montpellier & à Toulouſe: on s'en ſert également en Provence, en Guienne, à Avignon, à Naples & en Sicile. *Voyez* CANNE.

La braſſe eſt en uſage preſque par toute l'Italie; à Bologne, Modene, Veniſe, Florence, Luques, Milan, Bergame & Mantoue. *Voyez* BRASSE.

A Turin, c'eſt le raz; en Angleterre & dans une partie de l'Eſpagne, la verge; le cavedos & le veras en Portugal; la barre en Arragon, Caſtille & Valence; le pan ou empan qu'on nomme auſſi *palme* à Gènes & en quelques lieux du Languedoc; le picq à Conſtantinople, le Caire, Boſette, Seyde, Alexandrette, Alep, Alexandrie, l'île de Chypre & dans toutes les échelles du Levant. *Voyez* RAS, VERGE, CAVEDOS, VERAS, BARRE, PAN, PALME, PICQ.

Les Moſcovites ont deux *meſures* des longueurs; l'arcin & la coudée: il faut trois coudées pour deux arcins. *Voyez* ARCINS & COUDÉE.

Enfin, le cobre eſt la *meſure* des étoffes à la Chine; la gneze celle de Perſe & de quelques états des Indes; la vare celle de Goa & d'Ormus; le cando ou candi celle d'une partie des Indes, ſur-tout du royaume de Pégu: on s'en ſert auſſi à Goa pour les toiles. Le miou, le keub, le ſok, le ken, le voua, le ſen, le jod & le roeneug, ſont les *meſures* de Siam; le coïang de Camboye; l'ikiens du Japon; le pan ſur quelques côtes de Guinée, particulierement à Loango. *Voyez tous ces articles ſous leurs titres.*

Les *meſures* de continence pour les liquides, ſont celles avec leſquelles on *meſure* les liqueurs: comme les vins, les eaux-de-vie, le vinaigre, le verjus, la biere: on y *meſure* auſſi d'autres corps fluides, particulierement toutes ſortes d'huiles.

A Paris, & dans une partie de la France, ces *meſures*, à commencer par la plus petite, ſont le poiſſon ou poſſon, le demi-ſeptier, la chopine, la pinte, la quarte ou le pot, dont en les multipliant, on compoſe les quartaux, demi-muids, queues, tonneaux, *&c. Voyez* POISSON, DEMI-SETIER, CHOPINE, PINTE, *&c.*

A Orléans, Blois, Nuis, Dijon, Mâcon, on meſure par queues; en Champagne par demi-queues; en Anjou par pipes ou buſſars; en Provence par millerolles; à Bordeaux & dans le reſte de la Guienne par tonneaux & barriques; à Nantes par poinçons. *Voyez* QUEUE, DEMI-QUEUE, PIPE, *&c.*

A Amſterdam, les *meſures* des liquides ſont, à commencer par les diminutions, les mingles, les viertels ou verges, les ſtekans ou ſtekamens, les aukers & l'aem; & pour les huiles la tonne. *Voyez* MINGLE, VIERTEL, STÉKAN, *&c.*

En Angleterre, on ſe ſert de tonneaux, de barriques, de gallons, de firkins, de kilderkins & de hogsheads. *Voyez tous ces noms.*

L'Eſpagne meſure par bottes, robes, ſommiers, quartaux.

En Portugal, on parle par bottes, almudes, cavadas, quatas; & pour l'huile par alguiers, autrement cantars. *Voyez* ALMUDE, ALGUIER, *&c.*

En Italie, Rome meſure ſes liqueurs à la brante, aux rubes & aux bocals; Florence au ſtar, au barril & aux fiaſques; Vérone à la brante & aux baſrées; Veniſe à l'*amphora*, à la botte, au bigot, à la quarte & au tiſchauferra; Ferrare au maſtilly & au ſechys; l'Eſtrie auſſi au ſechys & à l'*urna*; enfin la Calabre & la Pouille au pignatolis, au ſtar & à la ſalme.

A Tripoli, les *meſures* liquides ſont les rotolis & le matli; à Tunis le matara & les rotolis. Les autres places de la côte de Barbarie ſe ſervent à peu-près de la même *meſure*.

Le feoder eſt la *meſure* dont on ſe ſert preſque par toute l'Allemagne; mais il n'a pas dans toutes les diverſes contrées de cette vaſte partie de l'Europe les mêmes diminutions ou augmentations par-tout. En quelques lieux, le reoder eſt au-deſſus du feoder, &

& l'ame au-deſſous : cette derniere ſe diviſe en fertels & en maſſens. A Nuremberg les diviſions du feoder ſont en hecmers & enſuite en maſſes ; à Vienne, les hecmers, les achtelins & les ſeiltins ſont les diminutions du feoder : on y meſure auſſi à la maſſe, au fertel ou ſchreve & au drichink. A Ausbourg, la plus petite *meſure* eſt la maſſe ; au-deſſous eſt le beſon, puis le jé ; la plus forte eſt le feoder. A Heidelberg, l'ame ſuit le feoder, puis vient la vertelle, & enſuite la maſſe. Enfin, c'eſt la même choſe à Virtemberg, à la réſerve que l'ynne y tient la place que la vertelle occupe à Heidelberg.

En France, les *meſures* de continence pour les choſes ſeches qu'on nomme communément *meſures rondes*, ſont celles qui ſervent à meſurer les grains, les graines, les légumes, les fruits ſecs, la farine, le ſel, le charbon, *&c.* Elles ſont de bois, & ce ſont le boiſſeau, le minot & leurs diminutions. De deux minots on compoſe la mine, de deux mines le ſetier, & de pluſieurs ſetiers ſuivant les lieux, le muid ou le tonneau.

A Paris, Abbeville, Calais, Narbonne, Soiſſons, Toulouſe, *&c.* on compte par ſetiers, auſſi-bien qu'à Revel & en pluſieurs endroits d'Allemagne.

A Agen, Clerac, Tonneins, Tournon, Valence, Thiel, Bruxelles, Rotterdam, Anvers & Grenade, c'eſt par ſacs ; & à Amboiſe, Blois, Tours, la Rochelle, Bordeaux, Avignon, par boiſſeaux.

Le tonneau eſt la *meſure* de Beauvais, Breſt, Nantes, Saint-Malo, Copenhague ; les raſes celle de Quimpercorentin, de Concarnau & de Pont-l'abbé ; la raſiere celle d'Aire, de Lille, de Dunkerque & d'Oſtende ; la charge celle de Marſeille, de Toulon, de Candie & de quelques îles de l'Archipel ; le muid d'Orléans & de Rouen ; l'ânée de Lyon & de Mâcon ; la mine de Dieppe ; l'éminet de Toulon ; l'émine d'Auxonne, de Marſeille, *&c.* auſſi-bien que de Barbarie ; la tonne & les perrées de Vannes & d'Avray ; le quartier de Morlaix ; le bichet de Verdun, de Baune, Châlons, Tournus, *&c.* le quartal de Dauphiné & de Breſſe ; le penel ou penaux de Franche-Comté ; & la civadiere de Meſieres.

A Naples, on réduit les *meſures* des corps ſecs ſur le pié du tomole ou tomolo ; à Seville ſur celui de l'anagros ; à Tongres par muddes ; à Anvers par vertels ; à Amſterdam, Konisberg, Dantzik & en Pologne par l'aſt ou leth.

Il y a le ſtar ou ſtaro de Veniſe ; le fanegue de Cadix, de Saint-Sébaſtien & de Bilbao en Eſpagne ; le ſcheppel de Hambourg ; l'alquier de Liſbonne ; les conques de Bayonne & de Saint-Jean-de-Luz ; le gallon, le pech, le comb, le carnok & la quarte de Londres.

A Briare ville de France connue par ſon canal, on meſure les grains par quartes. Celle de Moſcovie ſe nomme *chefford*, & tient environ trois boiſſeaux *meſure* de Rouen : elle ſe ſubdiviſe en quatre parties, du-moins celle d'Archangel, car elle n'eſt pas égale pour tout le pays.

La plupart des nations orientales, avec leſquelles nous trafiquons, vendent preſque tout au poids, même les liqueurs, & n'ont preſque point de *meſures* de continence fixes. On peut pourtant mettre au nombre de ces dernieres chez les Siamois, pour les liquides, le coco & le canon ; & pour les graines, le ſat, le ſerte & le cohi. Les Maures qui commercent avec nous au baſtion de France, ſe ſervent des gautres pour meſurer les blés & autres grains que nous tirons d'eux.

Le bâton de jauge & la verge ſont auſſi des *meſures* pour eſtimer la quantité des liqueurs, dans les vaiſſeaux qui les renferment.

Les *meſures* pour les bois à brûler, ſont la corde, la membrure, l'anneau & la chaîne.

La *meſure* pour l'arpentage des eaux & forêts de France, eſt réglée à raiſon de douze lignes pour pouce, douze pouces pour pié, vingt-deux piés pour perche, & cent perches pour arpent ; ce qui n'a pourtant lieu que dans le meſurage des bois appartenans au roi : pour les particuliers, on ſe conforme à l'uſage des lieux où les bois ſont ſitués.

Les marchands tant en gros qu'en détail, doivent ſuivant l'ordonnance de 1673, avoir des *meſures* étalonnées. *Voyez* ETALON.

La diverſité qui ſe rencontre en France ſur les *meſures*, a toujours cauſé & cauſe encore ſouvent des conteſtations entre les marchands & négocians. Dès l'an 1321 Philippe V. eut deſſein de les rendre toutes uniformes dans ſon royaume, auſſi-bien que les poids ; ce projet qu'on a ſouvent repris dans la ſuite, & nommément ſous le miniſtere de M. Colbert, mais demeuré ſans exécution, ſeroit il auſſi difficile qu'on le penſe ? L'utilité que le public en eſpere, devroit encourager le miniſtere à établir en ce point une police univerſelle. *Dictionn. de Comm. tom. III. pag. 367. & ſuiv.*

MESURE, (*Commerce.*) nom général qu'on donne en quelques lieux de France, & particulierement en Franche-Comté, à la *meſure* de continence pour les grains : ce qui varie pour le poids.

A Beſançon, par exemple, la *meſure* de froment peſe trente ſix livres poids de marc ; celle de méteil, 35 livres ; celle de ſeigle, 34 ; celle d'avoine, 32 livres.

A Gray, la *meſure* de froment peſe 40 livres, de méteil 39, de ſeigle 38, & d'avoine 30 livres.

A Dan, la *meſure* de froment peſe 38 livres, de méteil 36, & d'avoine 33. *Dictionn. de Commerce, tom. III. pag. 372.*

MESURE DU QUAI, (*Comm.*) on nomme ainſi au Havre-de-Grace une *meſure* de grains, compoſée de trois boiſſeaux. Cette *meſure* pour le froment peſe 151 livres poids de marc ; pour le méteil, 145 livres ; & pour le ſeigle, 139 livres. *Idem, ibid.*

MESURE *pour les raies, outil de Charron ;* c'eſt un morceau de bois long de deux ou trois piés, qui eſt fait par en-haut comme une croſſe, qui ſert aux Charrons pour prendre la *meſure* des raies qu'ils veulent faire & les mettre à la longueur. *Voyez la figure Pl. du Charron.*

MESURES, *en terme d'Epinglier*, c'eſt la même choſe que *boîte*. *Voyez* BOÎTE, *& la fig. Pl. de l'Epinglier.*

MESURE, *être en*, (*Eſcrime.*) c'eſt être à portée de frapper l'ennemi d'une eſtocade, & d'en être frappé. On appelle *tirer de pié ferme*, lorſqu'on détache une botte en *meſure*, de ſorte que tirer en *meſure* ou tirer de pié ferme eſt la même choſe ; puiſque, dans l'un & l'autre cas, c'eſt allonger une eſtocade, ſans qu'il ſoit néceſſaire de remuer le pié gauche.

Pour connoître ſi l'on eſt en *meſure*, il faut que la pointe de votre épée puiſſe toucher la garde de celle de l'ennemi, étant en garde de part & d'autre.

MESURE, *entrer en*, (*Eſcrime.*) c'eſt approcher de l'ennemi par un petit pas en-avant. Il ſe fait en avançant le pié droit d'environ ſa longueur, & en faiſant ſuivre autant le gauche.

MESURE, *être hors*, (*Eſcrime.*) c'eſt être trop éloigné de l'ennemi pour le frapper, & pour en être frappé. On connoît ſi l'on eſt hors de *meſure*, lorſqu'étant en garde de part & d'autre & ſans allonger le bras, la pointe de votre épée ne peut pas toucher la garde de l'épée de l'ennemi.

MESURE, *rompre la*, (*Eſcrime.*) c'eſt s'éloigner de l'ennemi par un petit pas en-arriere. Il ſe fait en

reculant le pié gauche d'environ ſa longueur, & en faiſant ſuivre autant le pié droit : on rompt ordinairement la *meſure* quand on n'eſt pas sûr de bien parer, & pour attirer l'ennemi.

MESURE, inſtrument d'uſage dans les *groſſes forges*. Il eſt ſynonyme à *jauge*. *Voyez* JAUGE & FORGES.

MESURE, au jeu de mail, eſt une eſpece de compas rond, pour marquer les différens poids que doivent avoir les bonnes boules de toutes groſſeurs.

MESURE, *en terme de Manége*, ſe dit des tems, des mouvemens, des diſtances qu'il faut obſerver, comme des cadences, pour faire agréablement le manége.

C'eſt auſſi un inſtrument deſtiné à faire connoître la hauteur du cheval depuis le haut du garot juſqu'au bas du pié de devant. Il conſiſte ordinairement en une chaîne de ſix piés de haut où chaque pié eſt diſtingué : la potence eſt une *meſure* plus certaine. *Voyez* POTENCE.

MESURES, *en terme de Tireur d'or*, ſont des anneaux ouverts plus ou moins, dans leſquels on paſſe le fil d'or pour en voir la groſſeur.

MESURE, *terme de Tailleurs ;* ce ſont les longueurs & les groſſeurs du corps, qu'ils prennent ſur la perſonne même qui ſe fait habiller. Pour cet effet, ils ont une bande de papier ou de parchemin ſur laquelle ils marquent par des crans les dimenſions qu'ils ont priſes ; & cette bande ſe nomme auſſi une *meſure*.

Voici les différentes opérations qu'il faut faire pour prendre la *meſure* d'un habit complet. On prend 1°. la longueur du derriere ; 2°. celle de la taille depuis le collet juſqu'à la hanche ; 3°. les écarrures de derriere, c'eſt-à-dire, depuis une épaule juſqu'à l'autre ; 4°. la longueur du devant ; 5°. la largeur de la poitrine ; 6°. la groſſeur du corps ſous les aiſſelles ; 7°. la groſſeur du ventre ; 8°. la groſſeur des hanches ; 9°. la longueur de la manche ; 10°. enfin, la groſſeur du bras. Voilà les *meſures* de l'habit.

Les mêmes dimenſions ſervent pour la veſte : mais pour avoir celles de la culotte, on *meſure* 1°. la groſſeur du genouil ; 2°. la groſſeur de la cuiſſe en-bas ; 3°. la même groſſeur de la cuiſſe en-haut ; 4°. la groſſeur de la ceinture ; 5°. enfin, la longueur de la culotte.

Toutes ces groſſeurs ſe marquent par des crans qu'on fait avec des ciſeaux ſur la bande de parchemin ; & au bout de cette bande les Tailleurs écrivent le nom de la perſonne dont ils ont pris la *meſure*.

Chaque tailleur a une maniere particuliere de faire ces marques, de façon qu'ils auroient beaucoup de peine à connoître les *meſures* les uns des autres.

MESURER, v. act. (*Géom.*) Suivant la définition mathématique de ce *mot*, c'eſt prendre une certaine quantité, & exprimer les rapports que toutes les autres quantités de même genre ont avec celle-là.

Mais en prenant ce *mot* dans le ſens populaire, c'eſt ſe ſervir d'une certaine meſure connue, & déterminer par-là l'étendue préciſe, la quantité, ou capacité de quelque choſe que ce ſoit. *Voyez* MESURE.

L'action de *meſurer* ou le meſurage en général fait l'objet de la partie pratique de la Géométrie. *Voyez* GÉOMÉTRIE. Les différentes portions d'étendue qu'on ſe propoſe de *meſurer*, ou auxquelles on applique la Géométrie pratique, font donner à cette ſcience différens noms ; ainſi l'art de *meſurer* les lignes ou les quantités géométriques d'une ſeule dimenſion, s'appelle *Longimétrie*. *Voyez* LONGIMÉTRIE.

Et quand ces lignes ne ſont point paralleles à l'horiſon, ce même art prend alors le nom d'*Altimétrie*. *Voyez* ALTIMÉTRIE. Et il s'appelle *Nivellement*, lorſqu'on ne ſe propoſe que de connoître la différence de hauteur verticale des deux extrémités de la ligne. *Voyez* NIVELLEMENT.

L'art de *meſurer* les ſurfaces reçoit auſſi différens noms ſelon les différentes ſurfaces qu'on ſe propoſe de *meſurer*. Lorſque ce ne ſont que des champs, on l'appelle alors *Géodéſie* ou *Arpentage*. Lorſque ce ſont d'autres ſuperficies, il retient alors le nom générique d'*art de meſurer*. *Voyez* GÉODÉSIE & ARPENTAGE.

Les inſtrumens dont on ſe ſert dans cet art, ſont la perche, la chaîne, le compas, le graphometre, la planchette, *&c.* *Voyez* AIRE, CHAÎNE, COMPAS, *&c.*

L'art de *meſurer* les ſolides ou les quantités géométriques de trois dimenſions, s'appelle *Stéréométrie*. *Voyez* STÉRÉOMÉTRIE. Et il prend le nom de *Jaugeage*, lorſqu'il a pour objet de *meſurer* les capacités des vaiſſeaux, ou les liqueurs que les vaiſſeaux contiennent. *Voyez* JAUGE.

Par la définition du mot *meſurer*, ſuivant laquelle la meſure doit être homogene à la choſe à *meſurer*, c'eſt-à-dire, de même genre qu'elle ; il eſt donc évident que dans le premier cas, ou lorſqu'il s'agit de *meſurer* des quantités d'une dimenſion, la meſure doit être une *ligne*, dans le ſecond une *ſurface*, & dans le troiſieme un *ſolide*. En effet une ligne, par exemple, ne ſauroit *meſurer* une ſurface, puiſque *meſurer* n'eſt autre choſe qu'appliquer la quantité connue à l'inconnue, juſqu'à ce qu'à force de répétition, s'il en eſt beſoin, l'une ſoit devenue égale à l'autre. Or les ſurfaces ont de la largeur & la ligne n'en a point ; &, ſi une ligne n'en a point, quarante, cinquante, ſoixante lignes n'en ont pas non plus : on a donc beau appliquer une ligne à une ſurface, elle ne pourra jamais lui devenir égale ou la *meſurer ;* & l'on prouvera évidemment de la même maniere, que les ſurfaces qui n'ont point de profondeur ne ſauroient *meſurer* les ſolides qui en ont.

Nous voyons auſſi par-là pourquoi la meſure naturelle de la circonférence d'un cercle eſt un arc, ou une partie de la circonférence de ce cercle. *Voyez* ARC. C'eſt qu'une ligne droite ne pouvant toucher une courbe qu'en un point, il eſt impoſſible qu'une droite ſoit appliquée immédiatement à une portion de cercle quelconque ; ce qui eſt pourtant néceſſaire, afin qu'une grandeur puiſſe être la meſure d'une autre grandeur. C'eſt pourquoi les Géometres ont diviſé les cercles en 360 parties, ou petits arcs qu'on nomme *degrés*. *Voyez* ARC, CERCLE & DEGRÉ.

L'art de *meſurer* les triangles ou de parvenir à connoître les angles & les côtés inconnus d'un triangle, lorſqu'on y connoît déja ou les trois côtés, ou bien deux côtés & un angle, ou bien enfin un côté & deux angles, s'appelle *Trigonométrie*. *Voyez* TRIGONOMÉTRIE.

L'art de *meſurer* l'air, ſa preſſion, ſon reſſort, *&c.* s'appelle *Aérométrie* ou *Pneumatique*. *Voyez* AÉROMÉTRIE & PNEUMATIQUE. *Chambers.* (*E*)

MESURER, (*Hydr.*) on dit *meſurer* le courant d'une riviere, c'eſt le jauger, *voyez* JAUGE ; *meſurer* le contenu d'un baſſin, c'eſt le toiſer. *Voyez* TOISER. (*K*)

MESURER, c'eſt ſe ſervir d'une meſure certaine & connue pour déterminer & ſavoir préciſément l'étendue, la grandeur, ou la quantité de quelque corps, ou la capacité de quelque vaiſſeau.

La jauge eſt l'art ou la maniere de *meſurer* toutes ſortes de vaiſſeaux ou tonneaux à liqueurs, pour en connoître la capacité, c'eſt-à-dire le nombre de ſetiers ou de pintes qu'ils contiennent. *Voyez* JAUGE.

Meſurer du blé, de l'avoine, de l'orge, du charbon, *&c.* c'eſt remplir pluſieurs fois de ces choſes une grande ou petite meſure fixée par la police &

par les réglemens. On *meſure comble* quand on enfaîte le grain ou autre matiere ſeche ſur la meſure ; & *ras*, quand on racle les bords ; en ſorte que la choſe *meſurée* n'excede pas les bords de la meſure.

En fait d'étoffes, de rubans, toiles, *&c.* on ſe ſert plus ordinairement du mot *auner*, que de celui *meſurer*. *Voyez* AUNER.

Dans le même ſens, on dit en quelques endroits *verger* & *canner*, parce qu'on s'y ſert de verges & de cannes. *Voyez* VERGE & CANNE. *Dictionnaire de Commerce.*

MESUREUR, ſ. m. (*Com.*) celui qui meſure. *Voyez* MESURER. A Paris les *meſureurs* ſont des officiers de ville établis en titre : il y en a de pluſieurs eſpeces qui forment des communautés différentes, ſuivant leurs fonctions particulieres. Les uns ſont deſtinés pour meſurer les grains & farines ; les autres les charbons de bois & de terre ; les autres le ſel, les aulx, oignons, noix, & autres fruits ; & les autres la chaux.

On leur donne à tous le nom de *jurés-meſureurs*, parce qu'ils ſont obligés lors de leur réception de jurer ou faire ſerment devant les prevôt des marchands & échevins, de bien & fidelement s'acquitter du devoir de leur charge.

Les jurés-*meſureurs* de grains qui s'étoient multipliés par diverſes créations juſqu'au nombre de 68, ſous le regne de Louis XIV. furent ſupprimés en 1719, & leur office confié à 68 commis. Il conſiſte à meſurer les grains & farines, juger ſi ces marchandiſes ſont bonnes & loyales, tenir regiſtre du prix des grains, & en faire rapport au prevôt des marchands, ou au greffe de la ville. Leurs droits fixés par l'édit de Septembre 1719, ſont d'une livre quatre ſols par muid de farine, de 12 ſ. par chaque muid de blé, de 18 ſ. par muid d'orge, de veſce, de grenailles, & d'une livre quatre ſols par chaque muid d'avoine ; à proportion pour les petites meſures.

L'établiſſement des *meſureurs* de charbon eſt fort ancien ; il en eſt fait mention dans les reglemens de police du roi Jean, en 1350, & ſous Charles VI. en 1415 ; ſous Louis XIV. ils étoient au nombre de vingt-neuf. Ils furent ſupprimés en 1719, & remplacés par des commis nommés par le prevôt des marchands. Le devoir de ces commis eſt de meſurer tous les charbons de bois & de terre qui ſe vendent ſur les ports & dans les places ; de les contrôler, d'y mettre le prix, de recevoir les déclarations des marchands forains. Leurs droits ne ſont que de deux ſols par voie de charbon de bois, compoſée de deux minots ; & de 15 ſ. pour chaque voie de charbon de terre de quinze minots. Ces commis étoient au nombre de vingt ; mais les officiers en titre ont été rétablis par édit du mois de Juin 1730.

Les jurés-*meſureurs* de ſel, qui ont auſſi la qualité d'étalonneurs des meſures de bois & de compteurs de ſalines, ont pour principales fonctions, 1°. de faire le meſurage des ſels dans les greniers & bateaux ; 2°. de faire l'eſpalement ou étalonnement des meſures de bois ſur les étalons ou meſures matrices ; 3°. de compter les marchandiſes de ſalines quand on les décharge des bateaux, d'en prendre déclaration, enregiſtrer la quantité & les noms des charretiers qui les enlevent ; 4°. de faire une viſite une fois l'année chez les marchands qui font le regrat de grains, graines, fruits, légumes, *&c.* & de vérifier ſi leurs meſures ſont juſtes. Ce ſont les droits & priviléges que leur attribue l'ordonnance de la ville de Paris de l'an 1672.

La même ordonnance porte que les jurés-*meſureurs* d'aulx, oignons, noix, noiſettes, châtaignes, & autres fruits, auront des meſures de continence marquées à la marque de l'année, pour meſurer toutes ces ſortes de marchandiſes qui ſe vendent au minot, & en cas de défectuoſité deſdites marchandiſes, faire leur rapport au procureur du roi de la ville. Lorſque les regrattiers veulent vendre de ces denrées au-delà du boiſſeau, ils ſont tenus d'appeller les jurés-*meſureurs*.

Les jurés-*meſureurs* & porteurs de chaux, qui avant leur ſuppreſſion en 1719, étoient au nombre de deux *meſureurs*, deux contrôleurs, & trois porteurs, & que l'édit de Septembre de la même année, a réduit à deux *meſureurs*, contrôleurs, & porteurs, doivent empêcher qu'il ne ſoit expoſé en vente aucune chaux qui ne ſoit bonne & loyale, & n'en doivent point eux-mêmes faire commerce. Leurs droits ſont de 15 ſ. par muid de chaux, compoſé de 48 minots, & pour les meſures au-deſſous à proportion.

Il y a auſſi des *meſureurs* de plâtre, qu'on nomme plus ordinairement *toiſeurs*, qui ſont tenus d'avoir de bonnes meſures, & d'empêcher qu'on ne vende des plâtres défectueux. Leurs offices d'abord ſupprimés en 1719, pour être exercés par des commis, ont été rétablis en titre en 1730.

Les jaugeurs ſont des *meſureurs* de futailles ou tonneaux à liqueurs. *Voyez* JAUGEURS. Les mouleurs de bois ſont des *meſureurs* de bois à brûler. *Voyez* MOULEURS. Les auneurs de toile & étoffes de laine ſont des *meſureurs* de ces ſortes de marchandiſes. *Voyez* AUNEUR. *Dictionnaire de Commerce, tome III. page 377. & ſuivante.*

MÉTABOLE, ſ. f. (*Rhétor.*) figure de rhétorique, qui conſiſte à répéter une même choſe, une même idée, ſous des mots différens, *iteratio unius rei, ſub varietate verborum*, dit Caſſiodore. Il en donne pour exemple, ce paſſage d'un pſeaume. *Verba mea auribus percipe, Domine ; intellige clamorem meum ; intende aurem voci orationis meæ.* « Seigneur, » daignez m'entendre ; écoutez-moi ; prêtez une » oreille attentive à mes accens ». Cette figure eſt très-commune dans Ovide, qui ſe plaît à redire la même choſe de pluſieurs manieres : c'eſt une eſpece de pléonaſme, qui eſt le langage des paſſions. (*D. J.*)

MÉTACAL, (*Poids égypt.*) Pocock dit que le *métacal* eſt un poids d'uſage en Egypte pour peſer les perles. Ce poids eſt égal à deux karats, & chaque karat a quatre grains ; ſeize karats ſont la drachme, & douze drachmes font l'once. (*D. J.*)

MÉTACARPE, ſ. m. *ou METACARPIUM, en Anatomie*, eſt la partie de la main entre le poignet & les doigts. *Voyez nos Pl. d'Anat. voyez auſſi* MAIN. Le mot vient du grec μετα, *après*, & καρπος, *main*.

Le *métacarpe* eſt compoſé de quatre os qui répondent aux quatre doigts, & dont celui qui ſoutient l'index eſt le plus gros & le plus long. Tous ces os ſont longs & ronds, un peu convexes néanmoins vers le dos de la main, un peu concaves & applatis endedans. Ils ſont creux au milieu, & pleins de moëlle ; ils ſe touchent les uns les autres à leurs extrémités, & laiſſent entre eux des eſpaces où ſont placés les muſcles interoſſeux. *Voyez* INTEROSSEUX.

A leur extrémité ſupérieure eſt un enfoncement pour recevoir les os du carpe ; leur extrémité inférieure eſt ronde, & elle eſt reçue dans la cavité de la premiere phalange des doigts. *Voyez* DOIGT.

La partie interne du *métacarpe* ſe nomme *la paume de la main*, & la partie externe, *le dos de la main*. *Voyez* PAUME, *&c.*

MÉTACARPIEN, *ou* GRAND HYPOTHENAR, *en Anatomie, voyez* ABDUCTEUR.

MÉTACHRONISME, ſ. m. *en Chronologie*, marque une erreur dans le tems, ſoit par défaut, ſoit par excès. *Voyez* CHRONOLOGIE, ANACHRONISME. Ce dernier mot eſt aujourd'hui le ſeul uſité.

MÉTAGEITNIES, ſ. f. pl. (*Antiq. greq.*) μετα-

γείτνια ; ce mot ne ſe peut traduire que par une longue périphraſe, fêtes où l'on célebre le jour que l'on a quitté ſon pays, pour aller s'établir dans un pays voiſin ; μετὰ, *ad*, γείτων, *gen.* ονος, *vicinus*. Les habitans de Mélite, bourg de l'Attique, avoient inſtitué ces fêtes, & voici à quelle occaſion. Ils quitterent le bourg qu'ils habitoient, & ſous les auſpices d'Apollon, ils choiſirent pour lieu de leur demeure un bourg voiſin, nommé *Diomée*. Cette tranſmigration leur ayant été favorable, ils donnerent à Apollon l'épithete de *Metageitnios*, comme qui diroit *protecteur* de ceux qui abandonnent leur pays, pour ſe tranſplanter dans une contrée voiſine. L'épithete du dieu donna le nom à ces fêtes, & ces fêtes le donnerent au mois durant lequel on les célebroit. (*D. J.*)

MÉTAGEITNION, (*Antiq. greq.*) μεταγειτνιον, ſecond mois de l'année des Athéniens ; il n'avoit que vingt-neuf jours, & répondoit, ſuivant l'ancien calendrier reçu précédemment en Angleterre, à la derniere partie de Juillet, & au commencement d'Août. Les Béotiens le nommoient *panemus*, & le peuple de Syracuſe *carnius*. Il reçut ſon nom des métageitnies, qui étoit une des fêtes d'Apollon. *Voyez* Potter, *Archæol. greq. tome I. page 414.* (*D. J.*)

MÉTAGONIUM, (*Géogr. anc.*) promontoire d'Afrique, ſur la côte de la Mauritanie tingitane, ſelon Strabon, *liv. XVII.* Caſtald l'appelle *caba de tres forcas*, & Olivieri le nomme *cabo de tres arcas.* (*D. J.*)

MÉTAL, au pl. MÉTAUX. (*Hiſt. nat. Chimie & Métallurgie.*) *metalla*. Ce ſont des ſubſtances peſantes, dures, éclatantes, opaques, qui deviennent fluides & prennent une ſurface convexe dans le feu, mais qui reprennent enſuite leur ſolidité lorſqu'elles ſont refroidies ; qui s'étendent ſous le marteau ; qualités que les differens *métaux* ont dans des degrés differens.

On compte ordinairement ſix *métaux* ; ſavoir, l'or, l'argent, le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. Mais depuis peu quelques auteurs en ont compté un ſeptieme, que l'on nomme *platine* ou *or blanc*. *Voyez* PLATINE.

Il y a trois caracteres principaux & diſtinctifs des vrais *métaux* ; c'eſt 1°. la ductilité ou la faculté de s'étendre ſous le marteau & de ſe plier, ſur-tout lorſqu'ils ſont froids ; 2°. d'entrer en fuſion dans le feu ; & 3°. d'avoir de la fixité au feu, & de n'en être point entierement ou du moins trop promptement diſſipés. Les ſubſtances qui réuniſſent ces trois qualités, doivent être regardées comme de vrais *métaux*. Il y a pluſieurs ſubſtances minérales ſemblables en pluſieurs points aux *métaux*, & qui ont une ou deux de ces propriétés, mais comme elles ne les ont point toutes, on les appelle *demi-métaux* ; ces ſubſtances ont bien à l'extérieur le coup d'œil des vrais *métaux*, mais elles ſe briſent ſous le marteau, & l'action du feu les diſſipe & les volatiliſe entierement, quoiqu'elles ayent la faculté d'entrer en fuſion dans le feu. *Voyez* l'*art.* DEMI-MÉTAUX.

On diviſe les *métaux* en *parfaits* & en *imparfaits*. Les *métaux* parfaits, ſont ceux qui n'éprouvent aucune alteration de la part du feu ; après les avoir fait entrer en fuſion, il ne peut point les calciner ou les changer en chaux, ni en diſſiper aucune partie ; l'air & l'eau ne produiſent aucune altération ſur les *métaux* parfaits ; on en compte deux, qui ſont l'or & l'argent ; on appelle *métaux imparfaits*, ceux à qui l'action du feu fait perdre leur éclat & leur forme métallique, & dont à la fin il vient à bout de détruire, de décompoſer & même de diſſiper une grande partie. Tels ſont le cuivre, le fer, l'étain & le plomb. L'air & l'eau ſont en état d'altérer ces ſortes de *métaux*.

Pour ſimplifier les choſes, on peut dire que les *métaux* parfaits ſont ceux à qui l'action du feu ne fait point perdre leur phlogiſtique ou la partie inflammable qui leur eſt néceſſaire pour paroître ſous la forme métallique qui leur eſt propre ; au lieu que les *métaux* imparfaits ſont ceux que le feu prive de cette partie. *Voyez* PHLOGISTIQUE & *voyez* CHAUX MÉTALLIQUE.

Les anciens Chimiſtes ont encore diviſé les *métaux*, en *ſolaires* & en *lunaires*. Suivant eux, les *métaux* ſolaires ſont l'or, le cuivre & le fer ; & les *métaux* lunaires ſont l'argent, l'étain & le plomb. Les uns ſont colorés & les autres ſont blancs. M. Rouelle a trouvé que cette diſtinction n'étoit point ſi chimérique que quelques Chimiſtes l'ont cru ; & les *métaux lunaires* ou blancs ont en effet des propriétés qui les diſtinguent des *métaux ſolaires* ou jaunes. *Voyez* RAPPORT, *table des*.

Enfin, l'or & l'argent ont été appellés *métaux précieux* ou *métaux nobles*, à cauſe du prix que les hommes ont attaché à leur poſſeſſion ; les autres *métaux* plus communs ont été appellés *métaux ignobles* ; cependant, ſi l'on ne conſultoit que l'utilité pour attacher du prix aux choſes, on verroit que le fer devroit ſans difficulté, être regardé comme un métal plus précieux que l'or.

Les Alchimiſtes comptoient ſept *métaux*, parce qu'ils joignoient le mercure aux ſix qui précedent ; ils croyoient auſſi que chacun de ces ſept *métaux* étoient ſous l'influence d'une des ſept planetes, ou bien, comme ils affectoient un ſtyle énigmatique, ils ſe ſont ſervi des noms des planetes pour déſigner les differens *métaux*. C'eſt ainſi qu'ils ont appellé l'or, *Soleil* ; l'argent, *Lune* ; le cuivre, *Venus* ; le fer, *Mars* ; l'étain, *Jupiter* ; le plomb, *Saturne*.

Quoique nous ayons dit que les *métaux* ſont des corps peſans, ductiles, malléables & fixes au feu, il ne faut point croire qu'ils poſſedent tous ces qualités au même degré. C'eſt ainſi que pour le poids, l'or ſurpaſſe tous les *métaux* ; le plomb tient le ſecond rang ; l'argent, le cuivre, le fer & l'étain viennent enſuite.

Il en eſt de même de la ductilité des *métaux*, elle varie conſiderablement. L'or poſſede cette qualité dans le degré le plus éminent ; enſuite viennent l'argent, le cuivre, le fer, l'étain, & enfin le plomb. A l'égard de la malleabilité ou de la faculté de s'étendre ſous les coups de marteau, le plomb & l'étain la poſſedent plus que les autres *métaux* ; enſuite vient l'or, l'argent, le cuivre & enfin le fer, qui eſt moins malleable que tous les autres.

Une autre propriété génerale des *métaux* eſt d'entrer en fuſion dans le feu, & d'y prendre une ſurface convexe, ſans qu'il ſoit beſoin pour cela de leur joindre d'additions ; mais tous ne ſe fondent point avec la même facilité. Il y en a qui ſe fondent avec une très-grande promptitude à un degré de feu très-foible, & avant que de rougir ; tels ſont le plomb & l'étain : d'autres ſe fondent en même-tems qu'ils rougiſſent, & exigent pour cela un feu beaucoup plus violent que les premiers ; tels ſont l'or & l'argent. Enfin, le cuivre & le fer demandent un feu d'une violence extrême, & rougiſſent long-tems avant que d'entrer en fuſion. *Voyez* FUSION.

Les *métaux* ſont diſſouts par differens menſtrues ou diſſolvans ; il y a des diſſolvans qui agiſſent ſur les uns ſans rien faire ſur d'autres ; c'eſt ainſi que l'eſprit de nitre diſſout l'argent, le cuivre, le fer, *&c.* ſans agir ſur l'or. Mais une vérité que M. Rouelle a découverte, c'eſt que tous les acides agiſſent ſur les *métaux* ; il faut pour cela que leur aggrégation ait été rompue, c'eſt-à-dire qu'ils ayent été diviſés en particules déliées. Cependant il eſt certain qu'il y a des *métaux* qui ont plus de diſpoſition à ſe diſ-

ſoudre dans un diſſolvant, que d'autres *métaux* qui y ſont pourtant déja diſſouts ; c'eſt ainſi que ſi de l'argent a été diſſout par de l'eſprit de nitre, en trempant du cuivre dans cette diſſolution, le diſſolvant quitte l'argent pour s'unir avec le cuivre ; & alors on dit qu'un métal en a dégagé un autre. *Voyez* DISSOLVANT & PRÉCIPITATION.

La plûpart des *métaux* & des demi-*métaux* ont la proprieté de s'unir ou de s'amalgamer avec le mercure, mais cette union ne ſe fait point avec autant de facilité pour tous, & il y en a qui n'ont aucune diſpoſition à s'amalgamer. *Voyez* MERCURE.

L'action du feu dilate tous les *métaux*, & leur fait occuper plus d'eſpace qu'ils n'en occupoient auparavant, lorſqu'ils étoient froids. La chaleur de l'atmoſphere ſuffit auſſi pour dilater les *métaux*, mais cette dilatation eſt plus inſenſible.

A l'exception de l'or & de l'argent, le feu fait perdre à tous les *métaux* leur éclat & leur forme metallique, il les change en une eſpece de terre ou de cendre que l'on nomme *chaux métallique* ; par cette calcination, ils perdent leur liaiſon, ils changent & augmentent de poids ; le plomb, par exemple, devient de la nature du verre ; ils changent de couleur ; ils ſont rendus moins fuſibles ; ils ne ſont plus ſonores ; ils ne ſont plus en état de s'unir avec le mercure. Ces changemens s'operent plus ou moins promptement ſur les différens *métaux*, mais on peut toujours rendre à ces cendres ou chaux leur premiere forme metallique, en leur joignant une matiere graſſe ou inflammable, & en les expoſant de nouveau à l'action du feu. *Voyez* l'*article* RÉDUCTION. Les chaux des *métaux* jointes avec la fritte, c'eſt-à-dire, avec la matiere dont on fait le verre, la colore diverſement, ſuivant la couleur propre à chaque metal. *Voyez* ÉMAIL & VERRERIE.

En fondant au feu les *métaux*, pluſieurs s'uniſſent les uns aux autres, & forment ce qu'on appelle des *alliages métalliques* ; c'eſt ainſi que l'or s'unit ou s'allie avec l'argent & avec le cuivre ; d'autres ne s'uniſſent point du tout par la fuſion ; tels ſont le fer & le plomb. Il y a auſſi des *métaux* qui s'uniſſent avec les demi-*métaux* ; c'eſt ainſi que, par exemple, le cuivre s'unit avec le zinc, & forme le cuivre jaune ou laiton. Les *métaux* alliés par la fuſion n'occupent point le même eſpace, qu'ils occupoient chacun pris ſéparement : il y en a dont le volume augmente par l'alliage, & d'autres dont le volume diminue. D'où l'on voit, que le fameux problème d'Archimede, pour connoître l'alliage de la couronne d'Hiéron, étoit fondé ſur une ſuppoſition entierement fauſſe. Il en eſt de même des alliages des *métaux* avec les demi-*métaux*. Voyez *la métallurgie de* M. Gellert, *tom. I. de la traduction françoiſe*.

La balance hydroſtatique ne peut point non plus faire connoître exactement la peſanteur ſpecifique des *métaux*. Auſſi, voit-on, que jamais deux hommes n'ont été parfaitement d'accord ſur la peſanteur d'un *métal* : ces variations viennent, 1°. du plus ou du moins de pureté du *métal* que l'on a examiné ; 2°. du plus ou du moins de pureté de l'eau que l'on a employée pour l'experience ; 3°. des différens degrés de chaleur de l'atmoſphere qui influent conſidérablement ſur les liquides, ſans produire des effets ſi marqués ſur des corps ſolides, tels que les *métaux*.

Telles ſont les proprietés génerales qui conviennent à tous les *métaux* : on trouvera à l'article de chaque *métal* en particulier, les caracteres qui lui ſont propres & qui le diſtinguent des autres. *Voyez* OR, ARGENT, FER, PLOMB, *&c.*

Les ſentimens des anciens Alchimiſtes & des Phyſiciens ſpeculatifs, qui ont voulu raiſonner ſur la nature des *métaux*, ont été très-vagues & très-obſcurs ; ils regardoient le ſel, le ſoufre & le mercure, comme les élémens des *métaux* ; ce ſyſtème ſubſiſta juſqu'à ce que Beccher eût fait voir, que ces trois prétendus principes ſont eux-mêmes des corps compoſés, & par conſéquent ne peuvent point être regardés comme des élémens ; d'après ces reflexions, ce celebre chimiſte regarde les *métaux*, ainſi que tous les corps de la nature, comme compoſés de trois ſubſtances qu'il appelle *terres*. La premiere de ces terres eſt la terre ſaline ou *vitreſcible* ; la ſeconde eſt la terre graſſe ou *inflammable* ; & la troiſieme, eſt la *terre mercurielle* ou *volatile*. Suivant lui, ces trois terres entrent dans la compoſition de tous les *métaux*, & c'eſt de leur combinaiſon plus ou moins exacte & parfaite, que dépend la perfection des *métaux*, & leur difference ne vient que de ce que l'un de ces principes domine ſur tous les autres, & des différentes proportions ſuivant leſquelles ils ſe trouvent combinés dans les *métaux*. Quoiqu'il ſoit très-difficile d'analyſer les *métaux*, au point de faire voir ces trois principes diſtincts & ſéparés les uns des autres, Beccher s'efforce de prouver leur exiſtence par des raiſonnemens, & par des expériences qui doivent encore avoir plus de poids.

1°. Il prouve l'exiſtence d'une terre vitreſcible, par la propriété que tous les *métaux*, à l'exception de l'or & de l'argent, ont de ſe calciner au feu, c'eſt-à-dire, de ſe changer en une terre ou cendre, qui, expoſée à un feu convenable, ſe convertit en un verre. Selon ce même auteur, cette terre vitreſcible ſe trouve dans le caillou, dans le quartz, & c'eſt à elle que les ſels alkalis doivent la proprieté qu'ils ont de ſe vitrifier.

2°. Le ſecond principe conſtituant des *métaux* eſt, ſuivant Beccher, la terre onctueuſe ou inflammable ; elle corrige & tempere la ſiccité de la terre vitreſcible, elle ſert à lui donner de la raiſon, & par cette terre, il a voulu déſigner ce que l'on appelle le *principe inflammable* ou le *phlogiſtique des métaux*, dont on ne peut nier l'exiſtence.

3°. Enfin, Beccher admet un troiſieme principe conſtituant des *métaux*, qu'il appelle la *terre mercurielle* ; c'eſt cette derniere qu'il regarde comme la plus eſſentielle aux *métaux*, & qui leur donne la forme metallique. En effet, les deux principes ou terres qui précedent ſont communs aux pierres, aux végetaux, *&c.* mais, ſelon lui, c'eſt la terre mercurielle, qui étant jointe avec les deux autres, donne aux *métaux* la ductilité qui leur eſt propre & qui les met dans l'état métallique, ou la métallicité.

Telle eſt la théorie de Beccher, ſur la nature des *métaux*, depuis elle a été adoptée, modifiée & expliquée par Stahl & par la plûpart des Chimiſtes ; il paroît néanmoins qu'il ſera toujours très-difficile d'établir rien de certain ſur une matiere auſſi obſcure que celle qui s'occupe des élemens des corps ; ſur-tout ſi l'on conſidere que les parties ſimples & élementaires échappent toujours à nos ſens, qui ſont pourtant les ſeuls moyens que la nature fourniſſe pour juger des êtres phyſiques.

Cela poſé, il n'eſt point ſurprenant que les ſentimens des Naturaliſtes ſoient ſi variés ſur la formation des *métaux* ; c'eſt encore une de ces queſtions que la nature ſemble avoir abandonnées aux ſpéculations & aux ſyſtèmes des Phyſiciens. Il y a deux ſentimens géneraux ſur cette formation ; les uns prétendent que les *métaux* ſe forment encore journellement dans le ſein de notre globe, & que c'eſt par la différente élaboration & combinaiſon de leurs molécules élémentaires qu'ils ſont produits ; on prétend de plus, que ces molécules ſont ſuſceptibles d'être mûries & perfectionnées, & que par cette *maturation*, des ſubſtances métalliques, qui dans leur origine étoient imparfaites, acquierent

peu-à-peu & à l'aide d'une ſorte de fermentation, un plus grand degré de perfection. Les Alchimiſtes ont enchéri ſur ces idées, & ont imaginé un grand nombre d'expreſſions figurées, telles que celles de *ſemence* ou de *ſperme mercuriel* & métallique, de *ſemence ſaline* & *vitriolique*, &c. termes obſcurs & inintelligibles pour ceux mêmes qui les ont inventés.

Le célebre Stahl croit que les *métaux* ont la même origine que le monde, & que les filons qui les contiennent ont été formés dès ſa création; ce ſavant chimiſte penſe que dès les commencemens, Dieu créa les *métaux* & les filons métalliques tels qu'ils ſont actuellement; il ſe fonde ſur la régularité qui ſe trouve dans la direction de ces filons ſur leur conformation, qui ne ſemble nullement être un effet du haſard, & ſur leur marche qui n'eſt jamais interrompue que par des obſtacles accidentels que differentes révolutions arrivées à de certaines portions de la terre ont pû faire naître. *Voyez* l'*article* FILONS. Malgré l'autorité d'un ſi grand homme, il y a tout lieu de croire que les *métaux* & leurs mines ſe forment encore journellement, pluſieurs obſervations ſemblent conſtater cette vérité, & nous convainquent que ces ſubſtances éprouvent dans le ſein de la terre, des décompoſitions qui ſont ſuivies d'une reproduction nouvelle. *Voyez* l'*article* MINES, *mineræ*.

Les *métaux* ſe trouvent donc dans le ſein de la terre; on les y rencontre quelquefois purs, c'eſt-à-dire, ſous la forme métallique qui leur eſt propre, & alors on les nomme *métaux natifs* ou *vierges*: mais l'état dans lequel les *métaux* ſe rencontrent le plus ordinairement eſt celui de mines, c'eſt-à-dire, dans un état de combinaiſon, ſoit avec le ſoufre, ſoit avec l'arſenic, ſoit avec l'une & l'autre de ces ſubſtances à la fois; alors on dit qu'ils ſont *minéraliſés*. *Voyez* MINÉRALISATION. C'eſt dans ces deux états que les *métaux* ſont dans les filons ou veines métalliques; leur combinaiſon avec le ſoufre & l'arſenic leur donne des formes, des couleurs & des qualités très-differentes de celles qu'ils auroient s'ils étoient purs; l'on eſt donc obligé de recourir à pluſieurs travaux pour les purifier, c'eſt-à-dire, pour les délivrer des ſubſtances avec leſquelles ils ſont combinés, pour les ſéparer de la roche ou de la terre à laquelle ils étoient attachés dans leurs filons, & pour les faire paroître ſous la forme néceſſaire pour ſervir aux différens uſages de la vie. Ces travaux ſont l'objet de la métallurgie. *Voyez* METALLURGIE.

Cependant les *métaux* ne ſe trouvent point toujours dans des filons ſuivis & réguliers, on les rencontre ſouvent ainſi que leurs mines, ſoit mêlés dans les couches de la terre, ſoit répandus à ſa ſurface, ſoit en maſſes roulées par les eaux, ſoit en paillettes éparſes dans le ſable des rivieres & des ruiſſeaux. Il y a lieu de préſumer que les *métaux* & leurs mines qui ſe trouvent en ces états ont été arrachés des filons, & entraînés par la violence des torrens ou par quelqu'autres grandes inondations ou révolutions arrivées à notre globle; c'eſt par ces eaux que les *métaux* & les fragmens de leurs mines & de leurs matrices ont été portés dans des endroits ſouvent fort éloignés de ceux où ils avoient pris naiſſance. *Voyez* MINES. (—)

MÉTAL, *dans l'Artillerie*, eſt la compoſition des différens métaux dont on forme celui du canon & des mortiers. *Voyez* CANON.

MÉTAL, les Fondeurs de cloches appellent ainſi la matiere dont les cloches ſont faites, qui eſt trois parties de cuivre rouge, & une d'étain fin. *Voyez* *l'article* FONTE DES CLOCHES.

MÉTALEPSE, ſ. f. (*Gram.*) ce mot eſt grec; μεταλήψις, compoſé de la prépoſition μετὰ, qui dans la compoſition marque *changement*, & de λαμβάνω, *capio* ou *concipio*: la *métalepſe* eſt donc un trope, par lequel on conçoit la choſe autrement que le ſens propre ne l'annonce; c'eſt le caractere de tous les tropes (*voyez* TROPE); & les noms propres de chacun rendent preſque tous la même idée, parce qu'en effet les tropes ne different entre eux que par des nuances délicates & difficiles à aſſigner. Mais la *métalepſe*, en particulier, eſt reconnue par M. du Marſais pour une eſpece de métonymie (*Voyez* MÉTONYMIE); & peut-être auroit-il été plus à propos de l'y rapporter, que de multiplier ſans profit les dénominations. De quelque maniere qu'il plaiſe à chacun d'en décider, ce qui concerne la *métalepſe*, ou l'eſpece de métonymie, que l'on déſigne ici ſous ce nom, mérite d'être connu; & perſonne ne peut le faire mieux connoître que M. du Marſais: c'eſt lui qui va parler ici, juſqu'à la fin de cet article. *Tropes, part. II. art. 3.*

« La *métalepſe* eſt une eſpece de métonymie, par » laquelle on explique ce qui ſuit, pour faire entendre ce qui précede, ou ce qui précede, pour faire » entendre ce qui ſuit: elle ouvre, pour ainſi-dire, » la porte, dit Quintilen, afin que vous paſſiez d'une » idée à une autre; *ex alio in aliud viam præſtat*, » *Inſt. VIII. 6.* c'eſt l'antécédent pour le conſéquent, ou le conſéquent pour l'antécédent; & » c'eſt toujours le jeu des idées acceſſoires dont l'une éveille l'autre.

» Le partage des biens ſe faiſoit ſouvent, & ſe fait » encore aujourd'hui, en tirant au ſort. Joſué ſe » ſervit de cette maniere de partager: *Cumque ſurrexiſſent viri, ut pergerent ad deſcribendam terram,* » *præcepit eis Joſue dicens: circuite terram, & deſcribite eam, ac revertimini ad me; ut hîc, coram Domino, in Silo vobis mittam ſortem.* Joſué *XVIII.* » *8.* Le ſort précede le partage; de-là vient que » *ſors*, en latin, ſe prend ſouvent pour le partage » même, pour la portion qui eſt échue en partage; » c'eſt le nom de l'antécédent qui eſt donné au conſéquent.

» *Sors* ſignifie encore *jugement, arrêt*; c'étoit le » ſort qui décidoit chez les Romains, du rang dans » lequel chaque cauſe devoit être plaidée. En voici » la preuve dans la remarque de Servius, ſur ce » vers de Virgile, *Æn. v. 431. Nec verò hæ ſine* » *ſorte datæ, ſine judice ſedes.* Sur quoi Servius s'exprime ainſi: *Ex more romano non audiebantur cauſæ, niſi per ſortem ordinatæ. Tempore enim quo cauſæ* » *audiebantur, conveniebant omnes, unde &* concilium: *& ex ſorte dierum ordinem accipiebant, quo* » *poſt dies triginta ſuas cauſas exequerentur; unde eſt,* » urnam movet. Ainſi quand on a dit *ſors* pour *jugement*, on a pris l'antécédent pour le conſéquent.

» *Sortes* en latin, ſe prend encore pour un oracle; » ſoit parce qu'il y avoit des oracles qui ſe rendoient par le ſort, ſoit parce que les réponſes des » oracles étoient comme autant de jugemens qui regloient la deſtinée, le partage, l'état de ceux qui » les conſultoient.

» On croit avant que de parler; je crois, dit le » prophete, & c'eſt pour cela que je parle: *credidi, propter quod locutus ſum. Pſ. CXV. 1.* Il n'y » a point là de *métalepſe*; mais il y a une *métalepſe* » quand on ſe ſert de *parler* ou *dire* pour ſignifier » *croire. Direz-vous après cela que je ne ſuis pas de* » *vos amis?* c'eſt-à-dire, *croirez-vous? aurez-vous ſujet de dire?* »

[On prend ici le conſéquent pour l'antécédent.]

» *Cedo* veut dire dans le ſens propre, *je cede, je* » *me rends*; cependant par une *métalepſe* de l'antécédent pour le conſéquent, *cedo* ſignifie ſouvent, » dans les meilleurs auteurs, *dites* ou *donnez*: cette

» ſignification vient de ce que quand quelqu'un » veut nous parler, & que nous parlons toujours » nous-mêmes, nous ne lui donnons pas le tems de » s'expliquer : *écoutez-moi*, nous dit-il, eh bien je » vous cede, je vous écoute, parlez : *cedo*, *dic*. » Quand on veut nous donner quelque choſe, nous » refuſons ſouvent par civilité ; on nous preſſe d'ac- » cepter, & enfin nous répondons *je vous cede*, je » vous obéis, je me rends, *donnez ; cedo*, *da : cedo* » qui eſt le plus poli de ces deux mots, eſt demeuré » tout ſeul dans le langage ordinaire, ſans être ſuivi » de *dic* ou de *da*, qu'on ſupprime par ellipſe : *cedo* » ſignifie alors ou l'un ou l'autre de ces deux mots, » ſelon le ſens ; c'eſt ce qui précéde pour ce qui ſuit : » & voilà pourquoi on dit également *cedo*, ſoit » qu'on parle à une ſeule perſonne ou à pluſieurs ; » car tout l'uſage de ce mot, dit un ancien gram- » mairien, c'eſt de demander pour ſoi : *cedo*, *ſibi* » *poſcit & eſt immobile. Corn. Fronto*, apud autores » L. L. *pag. 1335. verbo* CEDO.

» On rapporte de même à la *métalepſe* ces façons » de parler, *il oublie les bienfaits*, c'eſt-à-dire, il » n'eſt pas reconnoiſſant : *ſouvenez-vous de notre con-* » *vention*, c'eſt-à-dire, obſervez notre convention : » *Seigneur*, *ne vous reſſouvenez point de nos fautes*, » c'eſt-à-dire, ne nous en puniſſez point, accordez- » nous en le pardon : *je ne vous connois pas*, c'eſt- » à-dire, je ne fais aucun cas de vous, je vous mé- » priſe, vous êtes à mon égard comme n'étant » point : *quem omnes mortales ignorant & ludificant.* » Plaut. *Amphi. act. IV. ſc. iij. 13.*

» *Il a été*, *il a vécu*, veut dire ſouvent *il eſt mort ;* » c'eſt l'antécédent pour le conſéquent. *C'en eſt fait,* » *madame*, *& j'ai vécu.* (Rac. *Mithrid. act. V. ſc.* » *derniere.*), c'eſt-à-dire, *je me meurs.*

» Un mort eſt regretté par ſes amis, ils vou- » droient qu'il fût encore en vie, ils ſouhaitent ce- » lui qu'ils ont perdu, ils le deſirent : ce ſentiment » ſuppoſe la mort, ou du moins l'abſence de la per- » ſonne qu'on regrette. Ainſi *la mort*, *la perte*, ou » *l'abſence* ſont l'antécédent, & *le deſir*, *le regret* ſont » le conſéquent. Or en latin *deſiderari*, être ſou- » haité, ſe prend pour *être mort*, *être perdu*, *être ab-* » *ſent* ; c'eſt le conſéquent pour l'antécédent, c'eſt » une *métalepſe*. *Ex parte Alexandri triginta omninò* » *& duo*, ou ſelon d'autres, *trecenti omninò*, *ex pedi-* » *tibus deſiderati ſunt* (Q. Curt. *III. 11. in fin.*) ; du » côté d'Alexandre il n'y eut en tout que trois cent » fantaſſins de tués, Alexandre ne perdit que trois » cent hommes d'infanterie. *Nulla navis deſidera-* » *batur* (Cæſ.), aucun vaiſſeau n'étoit deſiré, c'eſt- » à-dire *aucun vaiſſeau ne périt*, il n'y eut aucun vaiſ- » ſeau de perdu. Je vous avois promis que je ne ſe- » rois que cinq ou ſix jours à la campagne, dit Ho- » race à Mécénas, & cependant j'y ai déjà paſſé » tout le mois d'Août. *Epit. I. vij.*

» *Quinque dies tibi pollicitus me rure futurum,*
» *Sextilem totum*, *mendax*, *deſideror :*

» où vous voyez que *deſideror* veut dire, par *méta-* » *lepſe*, je ſuis abſent de Rome, je me tiens à la » campagne.

» Par la même figure, *deſiderari* ſignifie encore » *deficere*, *manquer*, être tel que les autres aient » beſoin de nous. Cornélius Népos, *Epam. 7*, dit » que les Thébains, par des intrigues particulieres, » n'ayant point mis Epaminondas à la tête de leur » armée, reconnurent bientôt le beſoin qu'ils » avoient de ſon habileté dans l'art militaire : *deſi-* » *rari cœpta eſt Epaminondæ diligentia.* Il dit encore, » (*ibid. 5.*) que Ménéclide jaloux de la gloire d'E- » paminondas, exhortoit continuellement les Thé- » bains à la paix, afin qu'ils ne ſentiſſent point » le beſoin qu'ils avoient de ce général : *hortari ſo-* » *lebat Thebanos ut pacem bello anteferrent*, *ne illius* » *imperatoris opera deſideraretur.*

» La *métalepſe* ſe fait donc lorſqu'on paſſe, com- » me par degrés, d'une ſignification à une autre : » par exemple, quand Virgile a dit, *Eclog. I. 70.*

» *Poſt aliquot*, *mea regna*, *videns mirabor ariſtas :*

» après quelques épis, c'eſt-à-dire, après quelques » années : les épis ſuppoſent le tems de la moiſſon, » le tems de la moiſſon ſuppoſe l'été, & l'été ſup- » poſe la révolution de l'année. Les Poëtes prennent » les hivers, les étés, les moiſſons, les automnes, » & tout ce qui n'arrive qu'une fois en une année, » pour l'année même. Nous diſons dans le diſcours » ordinaire, *c'eſt un vin de quatre feuilles*, pour dire » *c'eſt un vin de quatre ans ;* & dans les coutumes » (*cout. de Loudun. tit. xiv. art. 3.*) on trouve *bois de* » *quatre feuilles*, c'eſt-à-dire, *bois de quatre années.*

» Ainſi le nom des différentes opérations de l'A- » griculture ſe prend pour le tems de ces opérations, » c'eſt le conſéquent pour l'antécédent ; la moiſſon » ſe prend pour le tems de la moiſſon, la vendange » pour le tems de la vendange ; *il eſt mort pendant la* » *moiſſon*, c'eſt-à-dire, *dans le tems de la moiſſon.* La » moiſſon ſe fait ordinairement dans le mois d'Août, » ainſi par métonymie ou *métalepſe*, on appelle la » moiſſon l'*Août*, qu'on prononce l'*oût ;* alors le tems » dans lequel une choſe ſe fait ſe prend pour la choſe » même, & toujours à cauſe de la liaiſon que les » idées acceſſoires ont entre elles.

» On rapporte auſſi à cette figure, ces façons de » parler des Poëtes, par leſquelles ils prennent l'an- » técédent pour le conſéquent, lorſqu'au lieu d'une » deſcription, ils nous mettent devant les yeux le » fait que la deſcription ſuppoſe. O Ménalque ! ſi » nous vous perdions, dit Virgile, *Eclog. IV. 19.* » qui émailleroit la terre de fleurs ? qui feroit cou- » ler les fontaines ſous une ombre verdoyante ? *Quis* » *humum florentibus herbis ſpargeret*, *aut viridi fontes* » *induceret umbrâ ?* c'eſt-à-dire, qui chanteroit la » terre émaillée de fleurs ? qui nous en feroit des deſ- » criptions auſſi vives & auſſi riantes que celles que » vous en faites ? qui nous peindroit, comme vous, » ces ruiſſeaux qui coulent ſous une ombre verte ?

» Le même poëte a dit, *Ecl. VI. 6.* que Silene » enveloppa chacune des ſœurs de Phaëton avec » une écorce amere, & fit ſortir de terre de grands » peupliers : *Tum Phaëtontiadas muſco circumdat* » *amaræ corticis*, *atque ſolo proceras erigit alnos ;* » c'eſt-à-dire, que Silene chanta d'une maniere ſi » vive la métamorphoſe des ſœurs de Phaéton en » peupliers, qu'on croit voir ce changement. Ces » façons de parler peuvent auſſi être rapportées à » l'hypothipoſe ». [Elles ne ſont pas l'hypotipoſe ; mais elles lui prêtent leur ſecours]. (*B. E. R. M.*)

MÉTALLÉITÉ, ſ. f. (*Chimie.*) ce mot s'emploie quelquefois pour déſigner l'état des métaux lorſ- qu'ils ont la forme, la ductilité, la peſanteur, l'é- clat & les autres propriétés qui les caractériſent ; & alors le mot de *métalléité* diſtingue cet état de celui où ſont les métaux quand ils ſont privés de ces pro- priétés, c'eſt-à-dire, quand ils ſont dans l'état de chaux, ou dans l'état de mine. *Voyez* MÉTAUX, MINES, MINÉRALISATION. (—)

MÉTALLIQUE, (*Chimie.*) ce mot s'emploie comme ſubſtantif, ou comme adjectif : comme ſub- ſtantif, on s'en ſert quelquefois pour déſigner la partie de la Chimie qui s'occupe des travaux ſur les métaux ; alors c'eſt un ſynonime de *métallur- gie :* c'eſt ainſi que l'on dit, Agricola a écrit un traité de *métallique*. *Voyez* MÉTALLURGIE. Com- me adjectif, le mot *métallique* ſe joint au nom d'une ſubſtance de la nature des métaux ; c'eſt ainſi qu'on dit les ſubſtances *métalliques*, les mines *métalliques*,

l'éclat *métallique*, &c. *Voyez* MÉTAUX. (—)

MÉTALLIQUE, *en termes de médailles & d'Antiquaires*, ſe dit d'une hiſtoire où l'on a juſtifié tous les grands événemens par une ſuite de médailles frappées à leur occaſion.

Le P. Romani a publié une hiſtoire *métallique* des papes. La France *métallique* eſt un recueil de médailles imaginaires, par Jacques de Bie graveur, qui prétend avoir tiré des cabinets de divers curieux des monumens qui n'ont jamais exiſté. M. Bizot a auſſi donné au public une hiſtoire *métallique* de Hollande.

MÉTALLISATION, ſ. f. (*Chimie.*) expreſſion dont quelques chimiſtes ſe ſervent pour déſigner une opération par laquelle des ſubſtances qui n'avoient ni la forme, ni les propriétés métalliques, prennent cette forme, & ſe montrent dans l'état qui eſt propre aux métaux. On ſent aiſément que ce terme appartient à la *chimie tranſcendante*, & indique une tranſmutation, ou changement d'une ſubſtance dans une autre. *Voyez* TRANSMUTATION. Il eſt certain que la *métalliſation* eſt un terme obſcur & équivoque, qui a été ſouvent appliqué à des opérations où l'on a cru produire du métal, tandis qu'on n'avoit fait ſimplement qu'opérer une réduction. *Voyez* RÉDUCTION. (—)

MÉTALLURGIE, ſ. f. (*Chimie.*) c'eſt ainſi qu'on nomme la partie de la Chimie qui s'occupe du traitement des métaux, & des moyens de les ſéparer des ſubſtances avec leſquelles ils ſont mêlés & combinés dans le ſein de la terre, afin de leur donner l'état de pureté qui leur eſt néceſſaire pour pouvoir ſervir aux différens uſages de la vie.

Si la nature nous préſentoit toujours les métaux parfaitement purs & dégagés de ſubſtances étrangeres, au point d'avoir la ductilité & la malléabilité, rien ne ſeroit plus aiſé que la *métallurgie*; cet art ſe borneroit à expoſer les métaux à l'action du feu pour les faire fondre & pour leur faire prendre la forme que l'on jugeroit à propos. Mais il n'en eſt point ainſi, il eſt très-rare de trouver des métaux purs dans le ſein de la terre; & lorſqu'on en trouve de cette eſpece, ils ſont ordinairement en particules déliées, & ils ſont attachés à des terres ou à des pierres dont il faut les ſéparer avant que de pouvoir en former des maſſes d'une grandeur convenable aux uſages auxquels on les deſtine.

L'état dans lequel on trouve le plus communément les métaux, eſt celui de mine; alors ils ſont combinés avec du ſouffre ou avec de l'arſenic, ou avec l'un & l'autre à la fois: ſouvent dans cet état, pluſieurs métaux ſe trouvent confondus enſemble, & toutes ces combinaiſons ſont ſi fortes qu'il n'y a que l'action du feu, appliqué de différentes manieres, qui puiſſe les détruire. Joignez à cela que ces mines, qui contiennent les métaux, ſont liées à des rochers & à des terres qu'il faut auſſi commencer par en ſéparer, avant que de les expoſer à l'action du feu. Toutes ces différentes vûes ont donné naiſſance à une infinité de travaux & d'opérations différentes dont la connoiſſance s'appelle *métallurgie*.

On voit donc que la *métallurgie*, dans toute l'étendue de ſa ſignification, embraſſe toutes les opérations qui ſe font ſur les métaux; par conſéquent, elle comprend l'art d'eſſayer les mines, ou les ſubſtances qui contiennent des métaux, qui n'en eſt qu'une partie & un préliminaire néceſſaire: cette partie s'appelle *docimaſie* ou l'*art des eſſais*, & le terme de *métallurgie* ſe donne par excellence aux travaux en grand, ſur les matieres minérales du contenu deſquelles on s'eſt aſſuré par la docimaſie. *Voyez* DOCIMASIE & ESSAI. Comme ces opérations préliminaires ont été ſuffiſamment développées dans ces deux articles, nous ne parlerons ici que des travaux en grand, c'eſt-à-dire, de ceux qui ſe font ſur un grand volume de mines.

Le travail du *métallurgiſte* commence où celui du mineur finit, *voyez* MINES. Lorſque le minerai a été détaché des filons, ou des couches qui le contenoient, on le porte à la ſurface de la terre dans les atteliers deſtinés aux opérations ultérieures, par leſquelles il doit paſſer. La premiere de ces opérations s'appelle le *triage*, elle conſiſte à briſer le minerai à coups de marteau pour détacher, autant qu'il eſt poſſible, les ſubſtances qui contiennent du métal, de celles qui ne ſont que de la pierre. *Voyez* TRIAGE.

Après que le minerai a été trié, on le porte au boccard, c'eſt-à-dire à un moulin à pilons, où il eſt écraſé & réduit en poudre, *voyez* PILONS. Cette opération eſt ſuivie de celle qu'on appelle *lavage*, qui conſiſte à laver dans de l'eau le minerai qui a été écraſé, pour que l'eau entraîne les parties terreſtres & pierreuſes, & les ſépare de celles qui ſont métalliques & peſantes; ces dernieres tombent très-promptement au fond de l'eau à cauſe de leur poids qui eſt plus grand que celui des terres ou des pierres, *voyez* LAVAGE. Le minerai ainſi préparé, eſt appellé *ſchlich* par les Allemans.

Lorſque les mines ſont fort chargées de ſoufre ou d'arſenic, ſoit avant, ſoit après les avoir écraſées on les torréfie, c'eſt-à-dire on les arrange par couches & ſur du bois ou ſur des charbons; on allume ces charbons, & à l'aide d'un feu doux on diſſipe peu-à-peu ces ſubſtances avec leſquelles ce métal étoit combiné, & le métal ayant plus de fixité au feu, reſte. On eſt quelquefois obligé de réiterer pluſieurs fois cette opération ſur le même minérai, à proportion qu'il eſt plus ou moins chargé de ſubſtances que l'on a intérêt de ſéparer du métal: cette opération ſe nomme *grillage*. Voyez *cet article*.

Il y a très-peu de minerais que l'on ſoit diſpenſé de griller, du-moins légerement, avant que de les faire fondre. Lorſqu'on s'en diſpenſe, il faut que ces mines contiennent du métal très-pur; on ne grille pas les mines d'or qui contiennent ce métal tout formé, non plus que celles qui contiennent de l'argent natif, comme ſont les mines du Pérou, du Chili & du Potoſi; il n'eſt beſoin que de les amalgamer avec le mercure, ou de les paſſer à la coupelle; cependant Alonſo Barba nous apprend que quelques-unes de ces mines mêmes ne peuvent s'amalgamer ſans avoir été d'abord légerement chauffées.

Ce n'eſt qu'après le grillage que l'on porte le minerai au fourneau de fonte; là on arrange la mine avec du charbon par couches alternatives, on donne un feu proportionné à la nature du minerai que l'on traite; mais avant que de fondre le minerai on eſt ſouvent obligé de lui joindre des matieres propres à faciliter ſa fuſion; ces matieres ſe nomment *fondans*, voyez *cet article*, c'eſt à l'expérience du métallurgiſte à décider quelles ſont les matieres les plus propres à faciliter la fuſion de la mine qu'il traite, & à vitrifier les ſubſtances terreuſes & pierreuſes avec leſquelles elle eſt mêlée, *voyez l'article* FONDANT & FUSION. Pour en juger il faut beaucoup de lumieres en Chimie, une connoiſſance parfaite de la nature des terres & des pierres, & des effets que leurs différens mélanges produiſent dans le feu.

Les fourneaux de fuſion doivent être analogues à la nature des mines & des métaux que l'on y doit traiter, & proportionnés pour la hauteur & la capacité, à la durée & à l'intenſité de la chaleur qu'on veut leur faire éprouver: cela eſt d'autant plus néceſſaire, que certains métaux ſe fondant très-aiſément, ne doivent, pour ainſi dire, que paſſer au-travers du fourneau, tandis que d'autres, qui ne

ſe fondent qu'avec beaucoup de peine, doivent y ſéjourner très-long-tems. Il y a des métaux, tels que le plomb & l'étain, que l'action du feu diſſipe, ou calcine & change promptement en chaux, tandis que d'autres reſiſtent plus fortement à ſon action. Ce n'eſt point ici le lieu d'entrer dans le détail de toutes ces différences, elles ſont indiquées en parlant de chaque métal en particulier, nous y renvoyons donc le lecteur. *Voyez* CUIVRE, FER, ÉTAIN, PLOMB, *&c.*

Il faut ſeulement obſerver en général que le fourneau de fuſion ſoit conſtruit de pierres qui réſiſtent au feu, & qui ne ſoient point ſujettes à ſe vitrifier; il faut auſſi prendre toutes ſortes de précautions pour que ces fourneaux n'attirent point d'humidité du terrein ſur lequel ils ſont élevés; c'eſt pour cela qu'on pratique en les conſtruiſant des conduits creux appellés *évents*, pour y laiſſer circuler l'air extérieur.

L'action du feu qui eſt allumé dans les fourneaux de fuſion eſt augmentée par le vent des ſoufflets; par-là le mineral ſe fond, la partie métallique qu'il contenoit tombe dans un baſſin formé au bas du fourneau avec un enduit de glaiſe & de charbon pilé; à ce degré de chaleur les mines de plomb & d'étain ne ſont pas long-tems à ſe fondre; mais il n'en eſt point de même des mines de cuivre ou de fer qui ſont infiniment plus difficiles à faire entrer en fuſion. Quand on juge que la matiere eſt dans un état de fluidité convenable, on perce au bas du fourneau l'œil, c'eſt-à-dire un trou qui pendant l'opération étoit bouché avec de la terre graſſe, alors la matiere devenue liquide découle par cette ouverture dans un baſſin qui eſt au-devant du fourneau; lorſqu'on traite de la mine d'étain, comme ce métal ſe calcine avec beaucoup de promptitude, on laiſſe l'œil toujours ouvert, afin qu'il puiſſe découler à meſure qu'il ſe fond, ſans avoir le tems de ſe changer en chaux, ni de ſe diſſiper. *Voyez* ÉTAIN.

A la ſurface du métal fondu nagent des matieres vitrifiées que l'on nomme *ſcories*; elles ſont formées par les terres, les pierres, & les ſubſtances étrangeres que l'action du feu a changées en une eſpece de verre, & dans leſquelles il reſte encore ſouvent des parties métalliques qui y ſont demeurées attachées. *Voyez* SCORIES. Ces ſcories peuvent encore ſervir de fondans dans la fonte d'un nouveau mineral.

La matiere fondue produite par la premiere fonte eſt rarement un métal pur, il eſt communément encore chargé de parties ſulfureuſes & arſénicales, & quelquefois de parties métalliques étrangeres; c'eſt ce mélange impur que l'on nomme *matte;* on eſt ſouvent obligé, ſur-tout quand on traite le cuivre, de faire paſſer cette matte par un grand nombre de feux différens, afin d'achever de diſſiper & de détruire les ſubſtances étrangeres & nuiſibles avec leſquelles le métal eſt encore uni; les feux ſe multiplient en raiſon du plus ou du moins de pureté de la matte: ces opérations ſe nomment le *grillage de la matte. Voyez* MATTE. Ce qui reſte après ces différens grillages eſt remis de nouveau au fourneau de fuſion, où il paſſe par la même opération que la premiere fois, & produit encore une nouvelle matte, mais cette ſeconde matte eſt plus dégagée de parties étrangeres que la premiere fois.

Les travaux décrits en dernier lieu ſe pratiquent ſur-tout pour le traitement du cuivre dont les mines ſont les plus difficiles à travailler; en effet les mines de cuivre ſont communément chargées de ſoufre, d'arſenic, de parties ferrugineuſes, & d'une portion d'argent plus ou moins grande; ſans compter les pierres & terres qui lui ſervent de matrice ou de miniere, d'où l'on voit que le métallurgiſte a un grand nombre d'ennemis à combattre & à diſſiper. Lorſque le cuivre contient une portion d'argent qui mérite qu'on faſſe des frais pour la retirer, on lui joint du plomb, afin que ce métal qui a beaucoup de diſpoſition à s'unir avec de l'argent s'en charge; l'opération par laquelle on mêle du plomb avec le cuivre ſe nomme *raffraîchiſſement.* Voyez *cet article.*

Lorſque le plomb a été fondu avec le cuivre dans le fourneau, l'on obtient un mélange de ces deux métaux que l'on nomme *œuvre;* il s'agit alors de ſéparer le plomb qui s'eſt chargé de la portion d'argent contenue dans le cuivre, d'avec ce métal; cela ſe fait par une opération particuliere que l'on nomme *liquation*: on ſe ſert à cet effet d'un fourneau particulier, ſur lequel on place les maſſes ou pains de plomb & de cuivre; le feu qu'on donne dans ce fourneau fait fondre le plomb qui s'eſt uni avec l'argent, il découle avec ce métal, & le cuivre étant plus difficile à fondre, reſte ſur le fourneau. *Voyez* LIQUATION.

Pour achever de ſéparer le plomb qui pourroit encore être reſté avec le cuivre, on lui fait éprouver un nouveau feu dans un autre fourneau, que l'on nomme *fourneau de reſſuage. Voyez* RESSUAGE.

Enfin le cuivre après avoir paſſé par toutes ces opérations & par des feux ſi multipliés, n'eſt point encore parfaitement pur; l'on eſt obligé, pour lui donner la derniere main, de le raffiner, c'eſt-à-dire de l'expoſer à un nouveau feu dans un nouveau fourneau. *Voyez* RAFFINAGE.

A l'égard du plomb qui s'eſt chargé de l'argent, on le ſépare de ce métal par le moyen de la coupelle. *Voyez* COUPELLE.

Parmi les métaux il n'y en a point de plus difficiles à traiter que le cuivre & le fer; cette difficulté vient, non-ſeulement de ce que ces métaux reſiſtent plus long-tems que tous les autres à l'action du feu, & ont plus de peine à entrer en fuſion, mais encore des matieres étrangeres qui ſe trouvent jointes à leurs mines. *Voyez l'article* CUIVRE, *& l'article* FORGES *&* FER.

Il eſt plus aiſé de traiter les mines de plomb & d'étain; cependant ces métaux ſont quelquefois mêlés de ſubſtances étrangeres qui ne laiſſent pas de rendre leur traitement difficile. C'eſt ainſi que l'étain eſt très-ſouvent mêlé de ſubſtances ferrugineuſes & arſénicales que l'on a beaucoup de peine à en ſéparer; joignez à cela que la pierre qui ſert de miniere ou de matrice à la mine d'étain eſt très-réfractaire & n'entre point en fuſion. *Voyez* ÉTAIN.

Les mines d'or ſont communément fort aiſées à traiter: comme ce métal n'eſt jamais minéraliſé, c'eſt-à-dire n'eſt jamais combiné ni avec le ſoufre ni avec l'arſenic, il ne s'agit que d'écraſer la gangue ou la roche qui le contient; alors on lave cette mine pour dégager la partie pierreuſe ou le ſable d'avec la partie métallique; on triture ce qui reſte avec du mercure qui ſe charge de tout l'or, après quoi on dégage le mercure par la diſtillation. Mais les travaux ſur l'or deviennent beaucoup plus difficiles lorſqu'il eſt répandu en particules, ſouvent imperceptibles dans un grand volume de matieres étrangeres, & lorſqu'il ſe trouve combiné avec d'autres ſubſtances métalliques. *Voyez* OR, DÉPART, COUPELLE.

A l'égard de l'argent, quand il ſe trouve tout formé, on le retire auſſi par le moyen de l'amalgame avec le mercure; mais comme ce métal eſt ſouvent combiné dans d'autres mines, & ſur-tout avec des mines de plomb qui en ſont rarement tout-à-fait dépourvûes, il faut des travaux & des précautions pour l'en retirer: de plus, l'argent eſt ſouvent minéraliſé avec le ſoufre & l'arſenic, comme dans la mine d'argent nitreuſe, dans la mine d'argent rouge, *&c.* alors il faut des ſoins pour le dégager de ces ſub-

ſtances, & l'on ne peut point ſe contenter des amalgames. *Voyez* ARGENT, COUPELLE, DÉPART.

C'eſt ſur-tout dans la ſéparation des métaux unis les uns avec les autres que brille tout l'art de la *Métallurgie*. En effet, il eſt très-rare de trouver des métaux entierement purs; l'or natif eſt preſque toujours mêlé d'une portion d'argent; l'argent eſt mêlé avec du plomb; le cuivre eſt ſouvent mêlé avec du fer, & contient outre cela une portion d'argent, *&c.* Il a donc fallu imaginer une infinité de moyens, tant pour conſerver les métaux que l'on avoit intérêt à garder, que pour détruire & diſſiper ceux qui nuiſoient à la pureté de ceux que l'on vouloit obtenir.

Les demi-métaux exigent auſſi des traitemens différens, en raiſon de leur plus ou moins de fuſibilité, de leur volatilité, & des autres propriétés qui les différencient. *Voyez* BISMUTH, ZINC, ANTIMOINE, *&c.*

Enfin tous les travaux de l'Alchimie qui ont pour objet les métaux, leur *amélioration*, leur *maturation*, leur *tranſmutation*, &c. ſont du reſſort de la *Métallurgie;* ces travaux, ſans peut-être avoir eu les ſuccès que ſe promettoient ceux qui les ont entrepris, n'ont pas laiſſé de jetter un très-grand jour ſur les ſciences chimiques & métallurgiques.

On voit, dans ce qui précede, un tableau abrégé des travaux de la *Métallurgie*; on verra par leur variété & par leur multiplicité l'étendue des connoiſſances que cet art exige; on ſentira qu'il demande des notions exactes de la nature du feu, des propriétés des métaux, des mines, des terres, des pierres; en un mot on voit que cet art exige les connoiſſances les plus profondes dans la Chimie, & les notions les plus exactes des propriétés qu'ont les ſubſtances du regne minéral, ſoit ſeules, ſoit combinées entre elles. Ces connoiſſances ne peuvent être que le fruit d'une longue expérience & des méditations les plus ſérieuſes auxquelles peut-être les phyſiciens ſpéculatifs ne rendent point toute la juſtice qu'elles méritent. En effet, comme la nature des mines varie preſque à l'infini, il eſt impoſſible d'établir des regles conſtantes, invariables, applicables à tous les cas. Celles que l'on ſuit avec le plus grand ſuccès dans un pays, ne réuſſiſſent point du tout dans un autre; il faut donc que le métallurgiſte conſulte les circonſtances, la nature du mineral qu'il traite, les fondans qu'il eſt à propos de lui joindre. Il faut qu'il s'aſſure de la forme la plus avantageuſe qu'il convient de donner à ſes fourneaux pour que le feu y agiſſe d'une façon qui convienne aux ſubſtances qu'on y expoſe. Il faut qu'il ſache les moyens d'éviter la perte des métaux que la trop grande violence du feu peut ſouvent diſſiper. Il faut qu'il ſache ménager le bois, ſurtout dans les pays où il n'eſt point abondant: c'eſt de ces connoiſſances que dépend le ſuccès des travaux métallurgiques, & ſans l'économie ce ſeroit en vain que l'on ſe promettroit de grands profits de ces ſortes d'entrepriſes.

L'étude de la *Métallurgie* ne doit donc point être regardée comme un métier, elle mérite au contraire toute l'attention du phyſicien-chimiſte, pour qui les différens travaux ſur les métaux & ſur les mines fourniront une ſuite d'expériences propres à faire connoître la vraie nature des ſubſtances du regne minéral. Il eſt vrai que ſouvent la *Métallurgie* eſt exercée par des gens foiblement inſtruits, ſans vues, & peu capables de faire des réflexions utiles ſur les phénomenes qui ſe paſſent ſous leurs yeux; pour toute ſcience ils n'ont qu'une routine ſouvent fautive, & ne peuvent rendre raiſon de leur façon d'opérer, qu'en diſant qu'ils ſuivent la voie qui leur a été tracée par leurs prédéceſſeurs: vainement attendroit-on que des gens de cette eſpece perfectionnaſſent un art ſi difficile. Mais d'un autre côté, nous voyons combien la *Métallurgie* a fait de progrès quand des hommes habiles dans la Chimie, tels que les Beccher, les Stahl, les Henckel ont voulu lui prêter leurs lumieres. Ces grands phyſiciens ſe ſont occupés ſérieuſement d'un art ſi utile; ils ont cherché à rendre raiſon des phénomenes que d'autres avoient vus ſans y faire attention, ou du moins ſans pouvoir en deviner les cauſes.

On ne peut douter de l'antiquité de la *Métallurgie*: le témoignage de l'Ecriture-ſainte prouve que cet art étoit connu même avant le déluge; elle nous apprend que Tubalcain *eut l'art de travailler avec le marteau, & fut habile en toutes ſortes d'ouvrages d'airain & de fer.* Gen. *chap. iv. v.* 22. D'où l'on voit que dès ces premiers tems du monde, on connoiſſoit déja les travaux ſur les deux métaux les plus difficiles à traiter. Après le déluge cet art ſe répandit, & l'hiſtoire profane nous apprend que Sémiramis employoit les priſonniers qu'elle avoit faits à la guerre, aux travaux des mines & des métaux.

La néceſſité rendit les hommes induſtrieux, & les travaux de la *Métallurgie* s'étendirent chez un grand nombre de peuples. Il paroît que les Egyptiens avoient de très-grandes connoiſſances dans cet art; c'eſt ce que prouve ſur-tout la deſtruction du veau d'or par Moïſe, & ſon entiere diſſolution dans des eaux qu'il fit boire aux Iſraëlites, opération que le célebre Stalh attribue à l'*hepar ſulphuris*, qui a la propriété de diſſoudre l'or au point de le rendre miſcible avec l'eau. Or l'Ecriture nous apprend que ce légiſlateur des Juifs avoit été élevé dans toutes les ſciences des Egyptiens.

Le haſard a encore pu contribuer à faire découvrir aux hommes de différens pays la maniere de traiter les métaux; du bois allumé auprès d'un filon qui aboutiſſoit à la ſurface de la terre, a pu faire naître en eux les premieres idées de la *Métallurgie*; les ſauvages du Canada n'ont point même aujourd'hui d'autre méthode pour ſe procurer du plomb; enfin, les richeſſes & la quantité des métaux précieux que l'hiſtoire tant ſacrée que profane dit avoir été poſſédées par des peuples différens, dans l'antiquité la plus reculée, prouve l'ancienneté des travaux de la *Métallurgie*.

Mais cet art ſemble en Europe avoir ſur-tout été cultivé par les peuples ſeptentrionaux, de qui les Allemands l'ont appris. C'eſt chez ces peuples que la *Métallurgie* exercée depuis un grand nombre de ſiecles, a pris un degré de perfection dont les autres nations n'ont point encore pu approcher. Ces travaux étoient des ſuites néceſſaires de la quantité de mines de toute eſpece que la Providence avoit placées dans ces pays, & il étoit naturel que l'on tâchât de mettre à profit les richeſſes que la terre renfermoit dans ſon ſein. Le goût pour la *Métallurgie*, fondé ſur les avantages qui en réſultent, ne s'eſt point affoibli chez les Suédois & les Allemands; loin de diminuer, il a pris des accroiſſemens continuels: on ne s'eſt point rebuté de voir les mines devenir moins riches; au contraire, on a redoublé de ſoins, & l'on a cherché des moyens de les traiter avec plus d'exactitude & d'économie. La plûpart des princes ont favoriſé les entrepriſes de ce genre, & les ont regardées comme une branche eſſentielle du commerce de leurs états. Ces ſoins n'ont point été inutiles; perſonne n'ignore les grands revenus que la maiſon électorale de Saxe tire depuis pluſieurs ſiecles des mines de la Miſnie; on connoît auſſi les produits conſidérables que les mines du Hartz fourniſſent à la maiſon de Brunſwick. A l'égard des Suédois, on connoît à quel point la *Métallurgie* fleurit parmi eux; encouragés par le gouvernement, aſſiſtés des conſeils d'une académie que l'u-

tilité de ſa patrie occupe plus que les objets de ſpéculation, cet art prend de jour en jour un nouveau luſtre en Suede, & tout le monde ſait que les métaux ſont la branche principale du commerce de ce royaume.

C'eſt auſſi de ces pays que nous ſont venues les premieres notions de cet art. George Agricola peut être regardé comme le fondateur de la *Métallurgie*. Il naquit à Glaucha en Miſnie en 1494 : il ſe livra avec beaucoup de ſuccès à l'étude des lettres grecques & romaines. Après avoir étudié la Médecine en Italie, il alla l'exercer avec ſuccès à Joachimſtahl, & enſuite à Chemnitz, lieux fameux par leurs mines & par les travaux de la *Métallurgie*. L'occaſion qu'il eut d'examiner par lui-même ces travaux, & de contempler la nature dans ſes atteliers ſouterreins, lui fit naître l'envie de tirer l'art des mines & de la *Métallurgie* des ténebres & de la barbarie où ils avoient été enſevelis juſqu'à ſon tems. En effet, les Grecs, les Romains & les Arabes n'en avoient parlé que d'une façon très-confuſe & fort peu inſtructive. Agricola entreprit de ſuppléer à ce défaut ; c'eſt ce qu'il fit en publiant les ouvrages ſuivans :

1°. *Bermannus, ſeu Dialogi de rebus foſſilibus.*
2°. *De cauſis ſubterraneorum, libri IV.*
3°. *De naturâ eorum quæ effluunt ex terrâ, lib. IV.*
4°. *De natura foſſilium, lib. X.*
5°. *De menſuris & ponderibus, libri V.*
6°. *De re metallicâ, libri XII.*
7°. *De prætio metallorum & monetis, libri II.*
8°. *De reſtituendis ponderibus & menſuris, liber I.*
9°. *Commentariorum, libri VI.*

Il commença à publier quelques-uns de ces ouvrages en l'année 1530 ; les autres furent mis au jour ſucceſſivement. C'eſt ſur-tout dans ſon traité *de re metallicâ*, qu'Agricola décrit avec la plus grande préciſion & dans le plus grand détail, les différentes opérations de la *Métallurgie*. Cet ouvrage a toujours depuis été regardé comme le guide le plus sûr de ceux qui veulent s'appliquer à cet art. Il eſt vrai que depuis Agricola, pluſieurs hommes habiles ont fait des découvertes importantes dans la *Métallurgie* ; mais il aura toujours le mérite d'avoir applani la voie à ſes ſucceſſeurs, & d'avoir tiré cet art du chaos où il étoit plongé avant lui.

Parmi ceux qui ont ſuivi Agricola, le célebre Beccher occupe un rang diſtingué. Son ouvrage, qui a pour titre *Phyſica ſubterranea*, a jetté un très-grand jour ſur la connoiſſance des métaux. Quant à ſon traité de la *Métallurgie*, il doit être regardé comme un ouvrage imparfait & le fruit de ſa jeuneſſe : il eſt rempli des idées des anciens alchimiſtes, & Stahl en a fait un commentaire en allemand, dans lequel il a fait ſentir les fautes de Beccher, qu'il a rectifiées par-tout où il en étoit beſoin.

C'eſt ſur-tout à Stahl que la *Métallurgie* a les plus grandes obligations ; il porta dans cet art ſon génie pénétrant & ſes lumieres dans la Chimie. Ce grand homme rendit raiſon des différens phénomenes que les métaux préſentent dans les différentes opérations par leſquelles on les fait paſſer. Nous avons de lui un traité latin fort abrégé, mais excellent de *Métallurgie* ; on le trouve à la ſuite de ſes opuſcules : d'ailleurs ſon traité *du ſoufre*, ſon *ſpecimen Becherianum*, & ſon *commentaire ſur la* métallurgie *de Beccher*, ſont des ouvrages qui jettent un grand jour ſur cette matiere.

Pluſieurs autres auteurs allemands ont donné des ouvrages utiles ſur la *Metallurgie*. Celui de M. de Lœhneiſs, publié en allemand en un *vol. in fol.* ſous le titre de *Bericht vom Bergwerck*, ou *Deſcription des travaux des mines*, eſt un ouvrage eſtimable à pluſieurs égards. On peut en dire autant de celui de Balthazar Rœsſler, qui porte le titre latin de *Speculum* Metallurgiæ *politiſſimum*, quoique l'ouvrage ſoit allemand. Il parut à Dreſde en 1700, en un *volume in-fol.*

Jean-Chrétien Orſchall, inſpecteur des mines & fonderies du landgrave de Heſſe, mérite d'occuper une place diſtinguée parmi les Métallurgiſtes ; on a de lui pluſieurs traités de *Métallurgie* qui ſont très-eſtimables ; ſavoir, *Ars fuſoria fundamentalis & experimentalis* ; le *Traité des trois merveilles* ; une *nouvelle Méthode pour la liquation du cuivre*, & *pour faire la macération des mines* : tous ces ouvrages qui originairement ont été publiés en allemand, ſont actuellement traduits en françois.

Emanuel Swedenborg ſuédois, a publié en latin trois *vol. in-fol.* ſous le titre d'*Opera mineralia* ; dans les deux derniers volumes, il a raſſemblé toutes les différentes méthodes de traiter le cuivre & le fer : ſon ouvrage ne peut être regardé que comme une compilation faite ſans choix.

L'ouvrage le plus complet que les modernes nous ayent donné ſur la *Métallurgie*, eſt celui de Chriſtophe-André Schlutter ; il a paru en allemand ſous le titre de *Grundelicher unterricht von hutten wercken*, & fut imprimé *in-fol.* à Brunſwick en 1738. Il eſt accompagné d'un très-grand nombre de planches qui repréſentent les différens fourneaux qui ſervent aux travaux de la *Métallurgie*. La traduction françoiſe de cet important ouvrage a été publiée par M. Hellot, de l'académie royale des ſciences de Paris, ſous le titre de la *Fonte des mines, en II. vol. in-4.* Cependant il ſeroit à ſouhaiter que l'auteur eût joint des explications chimiques à ſes deſcriptions, & qu'il eût donné les raiſons des différentes opérations dont il parle ; cela eût rendu ſon livre plus intéreſſant & plus utile.

M. C. E. Geller a publié en 1751 un traité élémentaire de *Métallurgie*, dont j'ai donné la traduction françoiſe ſous le titre de *Chimie métallurgique, en 2. vol. in-12.* à Paris chez Briaſſon.

Outre les auteurs principaux dont on vient de parler, l'Allemagne & la Suede en ont produit beaucoup d'autres qui ont donné pluſieurs excellens ouvrages ſur la *Métallurgie*, ou ſur quelques-unes de ſes parties. Parmi ces auteurs, on doit donner une place diſtinguée à Lazare Ercker, qui a ſuivi de près Agricola. On a de lui un ouvrage allemand fort eſtimé, ſous le titre de *Aula ſubterranea*. On doit auſſi mettre au rang des Métallurgiſtes ceux qui ont écrit ſur la *Docimaſie*, tels que Fachs, Schindler, Kiefling, Crammer, *&c.* Pluſieurs autres chimiſtes & naturaliſtes ont contribué à jetter un très-grand jour ſur l'art de travailler les métaux : tels ſont ſur-tout Kunckel, le celebre Henckel, & ſon diſciple Zimmermann. Nous avons encore parmi les auteurs vivans des hommes habiles qui ont rendu & qui rendent encore de très-grands ſervices à la *Métallurgie* ; tels ſont le célebre M. Pott, qui dans la *Lithogéonoſie* fournit une infinité de vues excellentes pour le traitement des mines ; MM. Marggraf, Lehmann, de l'académie des ſciences de Berlin, méritent, ainſi que M. Brandt, de l'académie de Suede, une place diſtinguée parmi les Métallurgiſtes modernes. (—)

MÉTAMBA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre fort commun en Afrique dans les royaumes de Congo, d'Angola & de Loango. On en tire une liqueur fort agréable & très-douce, mais moins forte que l'eſpece de vin que l'on tire des palmiers. Le bois ſert à différens uſages, & ſes feuilles ſervent à couvrir les maïſons & à les défendre de la pluie ; on fait auſſi une eſpece d'étoffe de ces feuilles qui ſont la monnoie courante du pays.

MÉTAMORPHISTES, ſ. m. (*Hiſt. eccléſ.*) ſecte d'hérétiques du xij. ſiecle, auxquels on a donné ce nom, parce qu'ils prétendoient que le corps de Jeſus-

Chriſt lors de ſon aſcenſion a été changé & métamorphoſé en Dieu. Ce ſont les mêmes que les Luthériens ubiquitaires. *Voyez* UBIQUITAIRES. On les a auſſi nommés *Transformateurs*.

MÉTAMORPHOSE, ſ. f. (*Myth.*) eſpece de fable, où communément les hommes ſeuls ſont admis; car il s'agit ici d'un homme transformé en bête, en arbre, en fleuve, en montagne, en pierre, ou tout ce qu'il vous plaira; cependant cette regle reçoit plus d'une exception. Dans la *métamorphoſe* de Pyrame & de Thisbé, le fruit d'un mûrier eſt changé de blanc en noir. Dans celle de Coronis & d'Apollon, un corbeau babillard éprouve le même changement.

Les *métamorphoſes* ſont fréquentes dans la Mythologie; il y en a de deux ſortes, les unes apparentes, les autres réelles. La *métamorphoſe* des dieux telle que celle de Jupiter en taureau, celle de Minerve en vieille, n'eſt qu'apparente, parce que ces dieux ne conſervoient pas la nouvelle forme qu'ils prenoient; mais les *métamorphoſes* de Coronis en corneille, d'Arachné en araignée, de Lycaon en loup, étoient réelles, c'eſt-à-dire que les perſonnes ainſi changées reſtoient dans la nouvelle forme de leur transformation; c'eſt ce que nous apprend Ovide, lui qui nous a donné le recueil le plus complet & le plus agréable des *métamorphoſes* mythologiques.

Comme la *métamorphoſe* eſt plus bornée que l'apologue dans le choix de ſes perſonnages, elle l'eſt auſſi beaucoup plus dans ſon utilité; mais elle a pluſieurs agrémens qui lui ſont propres: elle peut, quand elle veut, s'élever à la ſublimité de l'Epopée, & redeſcendre à la ſimplicité de l'apologue. Les figures hardies, les deſcriptions brillantes ne lui ſont point du tout étrangere; elle finit même toujours eſſentiellement par un tableau fidele des circonſtances d'un changement de nature.

Pour donner à la *métamorphoſe* une partie de l'utilité des fables, un de nos modernes penſe qu'on pourroit mettre dans tous les changemens qu'on feindroit un certain rapport d'équité, c'eſt-à-dire que la tranſformation fût toujours ou la récompenſe de la vertu, ou la punition du crime. Il croit que l'obſervation de cette regle n'altéreroit point les agrémens de la *métamorphoſe*, & qu'elle lui procureroit l'avantage d'être une fiction inſtructive. Il eſt du-moins vrai qu'Ovide l'a quelquefois pratiquée, comme dans ſa charmante *métamorphoſe* de Philémon & de Baucis, & dans celle du barbare Lycaon, tyran d'Arcadie. (*D. J.*)

METANÆA, (*Géog. eccléſ.*) mot grec, qui ſignifie *pénitence*; ce nom fut donné à un palais de l'empereur Juſtinien, qu'il changea en monaſtere. Il y mit une troupe de femmes de Conſtantinople, qui, par la faim & la miſere, ſe dévouoient aux embraſſemens de toutes ſortes d'inconnus. Juſtinien délivra ces ſortes de femmes de leur état honteux de proſtitution, en les délivrant de la pauvreté. Il fit du palais qu'il avoit ſur le bord du détroit des Dardanelles un lieu de *pénitence*, dans lequel il les enferma, & tâcha, dit Procope, par tous les agrémens d'une maiſon de retaite, de les conſoler en quelque ſorte de la privation des plaiſirs. (*D. J.*)

MÉTANGISMONITES, ſ. m. pl. hérétiques, ainſi nommés du mot grec ἀγγεῖον, qui veut dire *vaiſſeau*. Ils diſoient que le verbe eſt dans ſon pere, comme un vaiſſeau dans un autre. On ne ſait point qui fut l'auteur de cette ſecte. S. Auguſtin, *her.* 57. Caſtro, *her.* 6. Pratéole.

MÉTANOEA, (*Hiſt. de l'égliſe greque.*) cérémonie religieuſe qui eſt d'uſage dans l'Egliſe greque. *Métanoea* ſignifie *de profondes inclinations* du corps; elles conſiſtent à ſe pancher fort bas, & à mettre la main contre terre avant que de ſe relever. C'eſt une ſorte de pénitence des Chrétiens grecs, & leurs confeſſeurs leur en preſcrivent toujours un certain nombre, quand ils leur donnent l'abſolution. Cependant quoique le peuple regarde ces grandes inclinations du corps comme des devoirs eſſentiels, il condamne les génufléxions, & prétend qu'on ne doit adorer Dieu que de bout. Lorſqu'il m'arrivoit, dit M. la Guilletiere, de trouver à Miſitra des Grecs qui me reprochoient la génufléxion comme une héréſie, je leur fermois la bouche avec le bon mot d'un ancien lacédémonien un peu paraphraſé. Un étranger qui étoit venu voir la ville de Sparte, s'étant tenu fort long-tems ſur un pié, pour montrer qu'il étoit infatigable dans les exercices du corps, dit à un lacédémonien: « Tu ne te tiendrois pas ſi » long-tems ſur un pié. Non pas moi, répondit le » ſpartiate; mais il n'y a point d'oiſon qui n'en fît » autant ». (*D. J.*)

MÉTAPA, (*Géog. anc.*) ville de l'Arcanie. Polybe, *l. V. c. vij*, dit qu'elle étoit ſituée ſur le bord du lac Triconide. (*D. J.*)

MÉTAPHORE, ſ. f. (*Gram.*) « c'eſt, dit M. » du Marſais, une figure, par laquelle on tranſporte, » pour ainſi dire, la ſignification propre d'un nom » (j'aimerois mieux dire *d'un mot*) à une autre ſignification qui ne lui convient qu'en vertu d'une com» paraiſon qui eſt dans l'eſprit. Un mot pris dans un » ſens *métaphorique* perd ſa ſignification propre, & » en prend une nouvelle qui ne ſe préſente à l'eſprit » que par la comparaiſon que l'on fait entre le ſens » propre de ce mot, & ce qu'on lui compare: par » exemple, quand on dit que *le menſonge ſe pare ſou» vent des couleurs de la vérité*; en cette phraſe, *cou» leurs* n'a plus de ſignification propre & primitive; » ce mot ne marque plus cette lumiere modifiée qui » nous fait voir les objets ou blancs, ou rouges, » ou jaunes, *&c.* il ſignifie *les dehors*, *les apparences*; » & cela par comparaiſon entre le ſens propre de » *couleurs* & les dehors que prend un homme qui » nous en impoſe ſous le maſque de la ſincérité. Les » couleurs font connoître les objets ſenſibles, elles » en font voir les dehors & les apparences; un » homme qui ment, imite quelquefois ſi bien la con» tenance & le diſcours de celui qui ne ment pas, » que lui trouvant le même dehors & pour ainſi dire » les mêmes couleurs, nous croyons qu'il nous dit » la vérité: ainſi comme nous jugeons qu'un objet » qui nous paroît blanc eſt blanc, de même nous » ſommes ſouvent la dupe d'une ſincérité appa» rente; & dans le tems qu'un impoſteur ne fait que » prendre les dehors d'homme ſincere, nous croyons » qu'il nous parle ſincerement.

» Quand on dit *la lumiere de l'eſprit*, ce mot de » *lumiere* eſt pris *métaphoriquement*; car comme la » lumiere dans le ſens propre nous fait voir les ob» jets corporels, de même la faculté de connoître » & d'appercevoir, éclaire l'eſprit & le met en état » de porter des jugemens ſains.

» La *métaphore* eſt donc une eſpece de trope; le » mot, dont on ſe ſert dans la *métaphore*, eſt pris dans » un autre ſens que dans le ſens propre; *il eſt*, pour » ainſi dire, *dans une demeure empruntée*, dit un an» cien, *feſtus*, *verbo metaphoram*: ce qui eſt commun » & eſſentiel à tous les tropes.

» De plus, il y a une ſorte de comparaiſon où » quelque rapport équivalent entre le mot auquel » on donne un ſens *métaphorique*, & l'objet à quoi » on veut l'appliquer; par exemple, quand on dit » d'un homme en colere, *c'eſt un lion*, *lion* eſt pris » alors dans un ſens *métaphorique*; on compare » l'homme en colere au lion, & voilà ce qui diſtin» gue la *métaphore* des autres figures ».

[Le P. Lami dit dans ſa rhétorique, *liv. II. ch. iij.* que tous les tropes ſont des *métaphores*; *car*, dit-il, *ce mot qui eſt grec*, *ſignifie* tranſlation; & il ajoute

que c'eſt par antonomaſe qu'on le donne excluſivement au trope dont il s'agit ici. C'eſt que ſur la foi de tous les Rhéteurs, il tire le nom μεταφορὰ des racines μετὰ & φέρω, en traduiſant μετὰ par *trans*, en ſorte que le mot grec μεταφορὰ eſt ſynonyme au mot latin *tranſlatio*, comme Cicéron lui-même & Quintilien l'ont traduit : mais cette prépoſition pouvoit auſſi-bien ſe rendre par *cùm*, & le mot qui en eſt compoſé par *collàtio*, qui auroit très-bien exprimé le caractere propre du trope dont il eſt queſtion, puiſqu'il ſuppoſe toujours une comparaiſon mentale, & qu'il n'a de juſteſſe qu'autant que la ſimilitude paroît exacte. *Pour rendre le diſcours plus coulant & plus élégant*, dit M. Warbuthon (*Eſſai ſur les hiéroglyphes, t. I. part. I. §. 13.*), *la ſimilitude a produit la* métaphore, *qui n'eſt autre choſe qu'une ſimilitude en petit. Car les hommes étant auſſi habitués qu'ils le ſont aux objets matériels, ont toujours eu beſoin d'images ſenſibles pour communiquer leurs idées abſtraites.*

La métaphore, dit-il plus loin, (*part. II. §. 35.*) *eſt dûe évidemment à la groſſiereté de la conception..... Les premiers hommes étant ſimples, groſſiers & plongés dans le ſens, ne pouvoient exprimer leurs conceptions imparfaites des idées abſtraites, & les opérations réfléchies de l'entendement qu'à l'aide des images ſenſibles, qui, au moyen de cette application, devenoient* métaphores. *Telle eſt l'origine véritable de l'expreſſion figurée, & elle ne vient point, comme on le ſuppoſe ordinairement, du feu d'une imagination poétique. Le ſtyle des Barbares de l'Amérique, quoiqu'ils ſoient d'une complexion très-froide & très-flegmatique, le démontre encore aujourd'hui. Voici ce qu'un ſavant miſſionnaire dit des Iroquois, qui habitent la partie ſeptentionale du continent.* Les Iroquois, comme les Lacédémoniens, veulent un diſcours vif & concis. Leur ſtyle eſt cependant figuré & tout *métaphorique*. (*Mœurs des ſauv. améric.* par le P. Lafiteau, *t. I. p. 480.*) *Leur phlegme a bien pu rendre leur ſtyle concis, mais il n'a pas pu en retrancher les figures.... Mais pourquoi aller chercher ſi loin des exemples ? Quiconque voudra ſeulement faire attention à ce qui échappe généralement aux réflexions des hommes, parce qu'il eſt trop ordinaire, peut obſerver que le peuple eſt preſque toujours porté à parler en figures.*]

» En effet, diſoit M. du Marſais, (*Trop. part. I. art. j.*) je ſuis perſuadé qu'il ſe fait plus de figures » un jour de marché à la Halle, qu'il ne s'en fait en » pluſieurs jours d'aſſemblées académiques ».

[*Il eſt vrai*, continue M. Warburthon, *que quand cette diſpoſition rencontre une imagination ardente qui a été cultivée par l'exercice & la méditation, & qui ſe plaît à peindre des images vives & fortes, la* métaphore *eſt bientôt ornée de toutes les fleurs de l'eſprit. Car l'eſprit conſiſte à employer des images énergiques &* métaphoriques *en ſe ſervant d'alluſions extraordinaires, quoique juſtes.*]

» Il y a cette différence, reprend M. du Marſais, » entre la *métaphore* & la comparaiſon, que dans la » comparaiſon on ſe ſert de termes qui font connoître que l'on compare une choſe à une autre ; par » exemple, ſi l'on dit d'un homme en colere qu'*il » eſt comme un lion*, c'eſt une comparaiſon ; mais » quand on dit ſimplement, *c'eſt un lion*, la comparaiſon n'eſt alors que dans l'eſprit & non dans les » termes, c'eſt une *métaphore* ». [*Eoque diſtat, quod illa* (la ſimilitude) *comparatur rei quam volumus exprimere ; hæc* (la *métaphore*) *pro ipſâ re dicitur.* Quint. *Inſt. VIII. 6. de Tropis.*]

» *Meſurer*, dans le ſens propre, c'eſt juger d'une » quantité inconnue par une quantité connue, ſoit » par le ſecours du compas, de la regle, ou de quelque autre inſtrument, qu'on appelle *meſure*. Ceux » qui prennent bien toutes leurs précautions pour » arriver à leurs fins, ſont comparés à ceux qui meſurent quelque quantité ; ainſi on dit par *métaphore* » qu'*ils ont bien pris leurs meſures*. Par la même raiſon, » on dit que *les perſonnes d'une condition médiocre ne » doivent pas ſe meſurer avec les grands*, c'eſt-à-dire » *vivre comme les grands*, ſe comparer à eux, comme » on compare une meſure avec ce qu'on veut meſurer. *On doit meſurer ſa dépenſe à ſon revenu*, c'eſt-à-dire qu'il faut régler ſa dépenſe ſur ſon revenu ; » la quantité du revenu doit être comme la meſure » de la quantité de la dépenſe.

» Comme une clé ouvre la porte d'un appartement & nous en donne l'entrée, de même il y a » des connoiſſances préliminaires qui ouvrent, pour » ainſi dire, l'entrée aux ſciences plus profondes : » ces connoiſſances ou principes ſont appellés *clés* » par *métaphore* ; la Grammaire eſt la *clé* des ſciences : la Logique eſt la *clé* de la Philoſophie. On dit » auſſi d'une ville fortifiée qui eſt ſur une frontiere, » qu'elle eſt la *clé* du royaume, c'eſt-à-dire que l'ennemi qui ſe rendroit maître de cette ville, ſeroit » à portée d'entrer enſuite avec moins de peine dans » le royaume dont on parle. Par la même raiſon, » l'on donne le nom de *clé*, en terme de Muſique, » à certaines marques ou caracteres que l'on met » au commencement des lignes de muſique : ces » marques font connoître le nom que l'on doit donner aux notes ; elles donnent, pour ainſi dire, » l'entrée du chant.

» Quand les *métaphores* ſont régulieres, il n'eſt » pas difficile de trouver le rapport de comparaiſon. » La *métaphore* eſt donc auſſi étendue que la comparaiſon ; & lorſque la comparaiſon ne ſeroit pas » juſte ou ſeroit trop recherchée, la *métaphore* ne » ſeroit pas réguliere.

» Nous avons déja remarqué que les langues n'ont » pas autant de mots que nous avons d'idées ; cette » diſette de mots a donné lieu à pluſieurs *métaphores* : par exemple, *le cœur tendre*, *le cœur dur*, *un » rayon* de miel, *les rayons* d'une roue, *&c.* L'imagination vient, pour ainſi dire, au ſecours de » cette diſette ; elle ſupplée par les images & les » idées acceſſoires aux mots que la langue peut lui » fournir ; & il arrive même, comme nous l'avons » déja dit, que ces images & ces idées acceſſoires » occupent l'eſprit plus agréablement que ſi l'on ſe » ſervoit de mots propres, & qu'elles rendent le diſcours plus énergique : par exemple, quand on dit » d'un homme endormi qu'*il eſt enſeveli dans le ſommeil*, cette *métaphore* dit plus que ſi l'on diſoit ſimplement qu'il dort. *Les Grecs ſurprirent Troie enſevelie dans le vin & dans le ſommeil*, (invadunt » urbem ſomno vinoque ſepultam, *Æn. II. 265.*) » Remarquez 1° que dans cet exemple *ſepultam* a un » ſens tout nouveau & différent du ſens propre. » 2° *Sepultam* n'a ce nouveau ſens que parce qu'il » eſt joint à *ſomno vinoque*, avec leſquels il ne ſauroit être uni dans le ſens propre ; car ce n'eſt que » par une nouvelle union des termes que les mots ſe » donnent le ſens *métaphorique*. *Lumiere* n'eſt uni » dans le ſens propre qu'avec le feu, le ſoleil & les » autres objets lumineux ; celui qui le premier a uni » *lumiere* à *eſprit*, a donné à *lumiere* un ſens *métaphorique*, & en a fait un mot nouveau par ce nouveau » ſens. Je voudrois que l'on pût donner cette interprétation à ces paroles d'Horace : (*Art poet. 47.*)

» *Dixeris egregiè, notum ſi callida verbum*
» *Reddiderit junctura novum.*

» La *métaphore* eſt très-ordinaire ; en voici encore quelques exemples. On dit dans le ſens propre, *s'enivrer de quelque liqueur* ; & l'on dit par » *métaphore*, *s'enivrer de plaiſirs* ; *la bonne fortune » enivre les ſots*, c'eſt-à-dire qu'elle leur fait perdre » la raiſon, & leur fait oublier leur premier état.

» *Ne vous* enivrez *point des éloges flatteurs*
» *Que vous donne un amas de vains admirateurs.*
Boil. *Art poét. ch. iv.*
» *Le peuple qui jamais n'a connu la prudence,*
» S'enivroit *follement de ſa vaine eſpérance.*
Henriade, ch. vij.

» *Donner un frein à ſes paſſions*, c'eſt-à-dire n'en » pas ſuivre tous les mouvemens, les modérer, les » retenir comme on retient un cheval avec le frein, » qui eſt un morceau de fer qu'on met dans la bou- » che d'un cheval.

» Mézerai, parlant de l'héréſie, dit qu'il étoit » néceſſaire d'arracher cette *zizanie*, (Abrégé de » l'hiſt. de Fr. *François II.*) c'eſt-à-dire, *cette ſemence* » *de diviſion ; zizanie* eſt là dans un ſens *métaphori-* » *que :* c'eſt un mot grec, ζιζάνιον, *lolium*, qui veut » dire *ivraie*, mauvaiſe herbe qui croît parmi les blés » & qui leur eſt nuiſible. *Zizanie* n'eſt point en uſage » au propre, mais il ſe dit par *métaphore* pour *diſ-* » *corde*, *meſintelligence*, *diviſion*, ſemer la *zizanie* » dans une famille.

» *Materia* (matiere) ſe dit dans le ſens propre de » la ſubſtance étendue, conſidérée comme principe » de tous les corps ; enſuite on a appellé *matiere* par » imitation & par *métaphore* ce qui eſt le ſujet, l'ar- » gument, le thème d'un diſcours, d'un poëme ou » de quelque autre ouvrage d'eſprit. Le prologue » du I. liv. de Phedre commence ainſi :

» *Æſopus autor, quam materiam reperit,*
» *Hanc ego polivi verſibus ſenariis ;*

» *j'ai poli la matiere*, c'eſt-à-dire, j'ai donné l'agré- » ment de la poéſie aux fables qu'Eſope a inventées » avant moi.

» *Cette maiſon eſt bien riante*, c'eſt-à-dire, elle » inſpire la gaieté comme les perſonnes qui rient. » La *fleur* de la jeuneſſe, le *feu* de l'amour, l'*aveu-* » *glement* de l'eſprit, le *fil* d'un diſcours, le *fil* des » affaires.

» C'eſt par *métaphore* que les différentes claſſes » ou conſidérations auxquelles ſe réduit tout ce » qu'on peut dire d'un ſujet, ſont appellées *lieux* » *communs* en rhétorique & en logique, *loci commu-* » *nes*. Le genre, l'eſpece, la cauſe, les effets, *&c.* » ſont des *lieux communs*, c'eſt-à-dire que ce ſont » comme autant de cellules où tout le monde peut » aller prendre, pour ainſi dire, la matiere d'un » diſcours & des argumens ſur toutes ſortes de ſu- » jets. L'attention que l'on fait ſur ces différentes » claſſes, réveille des penſées que l'on n'auroit peut- » être pas ſans ce ſecours. Quoique ces *lieux communs* » ne ſoient pas d'un grand uſage dans la pratique, il » n'eſt pourtant pas inutile de les connoître ; on en » peut faire uſage pour réduire un diſcours à cer- » tains chefs ; mais ce qu'on peut dire pour & contre » ſur ce point n'eſt pas de mon ſujet. On appelle auſſi » en Théologie par *métaphore*, *loci theologici*, les » différentes ſources où les Théologiens puiſent leurs » argumens. Telles ſont l'Ecriture ſainte, la tradi- » tion contenue dans les écrits des ſaints peres, des » conciles, *&c.*

» En termes de Chimie, *regne* ſe dit par *métaphore*, » de chacune des trois claſſes ſous leſquelles les Chi- » miſtes rangent les êtres naturels. 1° Sous le *regne* » *animal*, ils comprennent les animaux. 2° Sous le » *regne végétal*, les végétaux, c'eſt-à-dire ce qui » croît, ce qui produit, comme les arbres & les » plantes. 3° Sous le *regne minéral*, ils comprennent » tout ce qui vient dans les mines.

» On dit auſſi par *métaphore* que *la Géographie &* » *la Chronologie ſont les deux yeux de l'Hiſtoire.* On » perſonnifie l'Hiſtoire, & on dit que la Géographie » & la Chronologie ſont, à l'égard de l'Hiſtoire, » ce que les yeux ſont à l'égard d'une perſonne » vivante ; par l'une elle voit, pour ainſi dire, les » lieux, & par l'autre les tems ; c'eſt-à-dire qu'un » hiſtorien doit s'appliquer à faire connoître les » lieux & les temps dans leſquels ſe ſont paſſés les » faits dont il décrit l'hiſtoire.

» Les mots primitifs d'où les autres ſont dérivés » ou dont ils ſont compoſés, ſont appellés *racines* » par *métaphore :* il y a des dictionnaires où les mots » ſont rangés par *racines*. On dit auſſi par *métaphore*, » parlant des vices ou des vertus, *jetter de profondes* » *racines*, pour dire *s'affermir*.

» *Calus*, dureté, durillon, en latin *callum*, ſe » prend ſouvent dans un ſens métaphorique ; *labor* » *quaſi* callum *quoddam obducit dolori*, dit Cicéron, » *Tuſc. II. n. 16. ſeu 36 ;* le travail fait comme une » eſpece de *calus* à la douleur, c'eſt-à-dire que le » travail nous rend moins ſenſibles à la douleur ; » & au troiſieme livre des Tuſculanes, *n. 22. ſect.* » *53*, il s'exprime de cette ſorte : *Magis me moverant* » *Corinthi ſubitò adſpectæ parietinæ, quàm ipſos Corin-* » *thios, quorum animis diuturna cogitatio* callum *vetuſ-* » *tatis obduxerat ;* je fus plus touché de voir tout-d'un- » coup les murailles ruinées de Corinthe, que ne » l'étoient les Corinthiens mêmes, auxquels l'habi- » tude de voir tous les jours depuis long-tems leurs » murailles abattues, avoit apporté le *calus* de l'an- » cienneté, c'eſt-à-dire que les Corinthiens, accou- » tumés à voir leurs murailles ruinées, n'étoient plus » touchés de ce malheur. C'eſt ainſi que *callere*, qui » dans le ſens propre veut dire *avoir des durillons*, » *être endurci*, ſignifie enſuite par extenſion & par » *métaphore*, *ſavoir bien*, *connoître parfaitement*, en- » ſorte qu'il ſe ſoit fait comme un *calus* dans l'eſprit » par rapport à quelque connoiſſance. *Quo pacto id* » *fieri ſoleat calleo*, (Ter. Heaut. *act. III. ſc. ij. v. 37.*) » la maniere dont cela ſe fait, a fait un *calus* dans » mon eſprit ; j'ai médité ſur cela, je ſais à merveille » comment cela ſe fait ; je ſuis maître paſſé, dit » madame Dacier. *Illius ſenſum calleo*, (*id.* Adelph. » *act. IV. ſc. j. v. 17.*) j'ai étudié ſon humeur, je ſuis » accoutumé à ſes manieres, je ſais le prendre com- » me il faut.

» *Vûe* ſe dit au propre de la faculté de voir, & » par extenſion de la maniere de regarder les objets : » enſuite on donne par *métaphore* le nom de *vûe* aux » penſées, aux projets, aux deſſeins, *avoir de gran-* » *des vûes*, *perdre de vûe une entrepriſe*, n'y plus » penſer.

» *Goût* ſe dit au propre du ſens par lequel nous » recevons les impreſſions des ſaveurs. La langue » eſt l'organe du *goût*. *Avoir le goût dépravé*, c'eſt-à- » dire trouver bon ce que communément les autres » trouvent mauvais, & trouver mauvais ce que les » autres trouvent bon. Enſuite on ſe ſert du terme » de *goût* par *métaphore*, pour marquer le ſentiment » intérieur dont l'eſprit eſt affecté à l'occaſion de » quelque ouvrage de la nature ou de l'art. L'ou- » vrage plaît ou déplaît, on l'approuve ou on le deſap- » prouve, c'eſt le cerveau qui eſt l'organe de ce *goût-* » là. *Le goût de Paris s'eſt trouvé conforme au goût d'Athé-* » *nes*, dit Racine dans ſa préface d'Iphigénie, c'eſt à- » dire, comme il le dit lui-même, que les ſpectateurs » ont été émus à Paris des mêmes choſes qui ont mis » autrefois en larmes le plus ſavant peuple de la Grè- » ce. Il en eſt du *goût* pris dans le ſens figuré, comme » du *goût* pris dans le ſens propre.

» Les viandes plaiſent ou déplaiſent au *goût* ſans » qu'on ſoit obligé de dire pourquoi : un ouvrage » d'eſprit, une penſée, une expreſſion plaît ou dé- » plaît, ſans que nous ſoyons obligés de pénétrer » la raiſon du ſentiment dont nous ſommes affectés.

» Pour ſe bien connoître en mets & avoir un *goût* » ſûr, il faut deux choſes ; 1° un organe délicat ;

» 2° de l'expérience, s'être trouvé ſouvent dans les » bonnes tables, *&c.* on eſt alors plus en état de » dire pourquoi un mets eſt bon ou mauvais. Pour » être connoiſſeur en ouvrage d'eſprit, il faut un » bon jugement, c'eſt un préſent de la nature ; cela » dépend de la diſpoſition des organes ; il faut en- » core avoir fait des obſervations ſur ce qui plaît » ou ſur ce qui déplaît ; il faut avoir ſu allier l'étude » & la méditation avec le commerce des perſonnes » éclairées, alors on eſt en état de rendre raiſon des » regles & du *goût*.

» Les viandes & les aſſaiſſonnemens qui plaiſent » aux uns, déplaiſent aux autres ; c'eſt un effet de la » différente conſtitution des organes du *goût* : il y a » cependant ſur ce point un *goût* général auquel il » faut avoir égard, c'eſt-à-dire qu'il y a des viandes » & des mets qui ſont plus généralement au *goût* des » perſonnes délicates. Il en eſt de même des ouvra- » ges d'eſprit : un auteur ne doit pas ſe flatter d'at- » tirer à lui tous les ſuffrages, mais il doit ſe con- » former au *goût* général des perſonnes éclairées qui » ſont au fait.

» Le *goût*, par rapport aux viandes, dépend beau- » coup de l'habitude & de l'éducation : il en eſt de » même du *goût* de l'eſprit ; les idées exemplaires » que nous avons reçues dans notre jeuneſſe, nous » ſervent de regle dans un âge plus avancé ; telle » eſt la force de l'éducation, de l'habitude & du » préjugé. Les organes accoutumés à une telle im- » preſſion en ſont flattés de telle ſorte, qu'une im- » preſſion indifférente ou contraire les afflige : ainſi, » malgré l'examen & les diſcuſſions, nous conti- » nuons ſouvent à admirer ce qu'on nous a fait ad- » mirer dans les premieres années de notre vie ; & » de-là peut-être les deux partis, l'un des anciens » & l'autre des modernes ».

[J'ai quelquefois ouï reprocher à M. de Marſais d'être un peu prolixe ; & j'avoue qu'il étoit poſſible, par exemple, de donner moins d'exemples de la *métaphore*, & de les développer avec moins d'étendue : mais qui eſt-ce qui ne porte point envie à une ſi heureuſe prolixité ? L'auteur d'un dictonnaire de langues ne peut pas lire cet article de la *métaphore* ſans être frappé de l'exactitude étonnante de notre grammairien, à diſtinguer le ſens propre du ſens figuré, & à aſſigner dans l'un le fondement de l'autre : & s'il le prend pour modele, croit-on que le dictionnaire qui ſortira de ſes mains, ne vaudra pas bien la foule de ceux dont on accable nos jeunes étudians ſans les éclairer ? D'autre part, l'excellente digreſſion que nous venons voir ſur le *goût* n'eſt-elle pas une preuve des précautions qu'il faut prendre de bonne heure pour former celui de la jeuneſſe ? N'indique-t-elle pas même ces précautions ? Et un inſtituteur, un pere de famille, qui met beaucoup au-deſſus du *goût* littéraire des choſes qui lui ſont en effet préférables, l'honneur, la probité, la religion, verra-t-il froidement les attentions qu'exige la culture de l'eſprit, ſans conclure que la formation du cœur en exige encore de plus grandes, de plus ſuivies, de plus ſcrupuleuſes ? Je reviens à ce que notre philoſophe a encore à nous dire ſur la *métaphore*.]

» *Remarques ſur le mauvais uſage des métaphores.* » Les *métaphores* ſont défectueuſes, 1° quand elles » ſont tirées des ſujets bas. Le P. de Colonia reproche » à Tertullien d'avoir dit que le déluge univerſel fut » la leſſive de la nature : *Ignobilitatis vitio laborare* » *videtur celebris illa Tertulliani* metaphora, *quâ di-* » *luvium appellat naturæ generale lixivium. De arte* » *rhet.*

» 2°. Quand elles ſont forcées, priſes de loin, » & que le rapport n'eſt point aſſez naturel, ni la » comparaiſon aſſez ſenſible ; comme quand Théo- » phile a dit : *Je baignerai mes mains dans les ondes* » *de tes cheveux* ; & dans un autre endroit il dit que » *la charrue écorche la plaine.* Théophile, dit M. de » Bruyere, (*Caract. chap. j. des ouvrages de l'eſprit*), » la charge de ſes deſcriptions, s'appeſantit ſur les » détails ; il exagere, il paſſe le vrai dans la nature, » Il en fait le roman. On peut rapporter à la même » eſpece les *métaphores* qui ſont tirées de ſujets peu » connus.

» 3°. Il faut auſſi avoir égard aux convenances » des différens ſtyles ; il y a des *métaphores* qui con- » viennent au ſtyle poétique, qui ſeroient déplacées » dans le ſtyle oratoire. Boileau a dit, *ode ſur la* » *priſe de Namur* :

Accourez, troupe ſavante ;
Des ſons que ma lyre enfante
Ces arbres ſont réjouis.

» On ne diroit pas en proſe qu'*une lyre enfante des* » *ſons*. Cette obſervation a lieu auſſi à l'égard des » autres tropes : par exemple, *lumen* dans le ſens » propre, ſignifie *lumiere*. Les poëtes latins ont don- » né ce nom à l'œil par métonymie, *voyez* MÉTO- » NYMIE. Les yeux ſont l'organe de la lumiere, & » ſont, pour ainſi dire, le flambeau de notre corps. » *Lucerna corporis tui eſt oculus tuus.* Luc, *xj.* 34. Un » jeune garçon fort aimable étoit borgne ; il avoit » une ſœur fort belle qui avoit le même défaut : on » leur appliqua ce diſtique, qui fut fait à une autre » occaſion ſous le regne de Philippe II. roi d'Eſpagne.

» *Parve puer*, lumen *quod habes concede ſorori ;*
» *Sic tu cæcus Amor, ſic erit illa Venus.*

» où vous voyez que *lumen* ſignifie l'*œil*. Il n'y a » rien de ſi ordinaire dans les poëtes latins que de » trouver *lumina* pour les *yeux* ; mais ce mot ne ſe » prend point en ce ſens dans la proſe.

» 4°. On peut quelquefois adoucir une *métaphore* » en la changeant en comparaiſon, ou bien en ajou- » tant quelque correctif : par exemple, en diſant » *pour ainſi dire, ſi l'on peut parler ainſi*, &c. *L'art* » *doit être, pour ainſi dire*, enté *ſur la nature ; la na-* » *ture* ſoutient *l'art & lui ſert de* baſe, *& l'art* embel- » lit *&* perfectionne *la nature.*

» 5°. Lorſqu'il y a pluſieurs *métaphores* de ſuite, » il n'eſt pas toujours néceſſaire qu'elles ſoient tirées » exactement du même ſujet, comme on vient de le » voir dans l'exemple précédent : *enté* eſt pris de la » culture des arbres ; *ſoutien*, *baſe* ſont pris de l'Ar- » chitecture : mais il ne faut pas qu'on les prenne de » ſujets oppoſés, ni que les termes *métaphoriques*, » dont l'un eſt dit de l'autre, excitent des idées qui » ne puiſſent point être liées, comme ſi l'on diſoit » d'un orateur, *c'eſt un torrent qui s'allume*, au lieu » de dire *c'eſt un torrent qui entraîne.* On a reproché » à Malherbe d'avoir dit, *liv. II.* voyez les *obſerv.* » de Ménage *ſur les poéſies de Malherbe*,

» *Prends ta foudre, Louis, & va comme un lion.*

» Il falloit plûtôt dire *comme Jupiter.*

» Dans les premieres éditions du Cid, Chimene » diſoit, *act. III. ſc.* 4.

Malgré des feux ſi beaux qui rompent ma colere.

» *Feux* & *rompent* ne vont point enſemble : c'eſt une » obſervation de l'académie ſur les vers du Cid. » Dans les éditions ſuivantes on a mis *troublent* au » lieu de *rompent* ; je ne ſais ſi cette correction répare » la premiere faute.

» *Ecorce*, dans le ſens propre, eſt la partie exté- » térieure des arbres & des fruits, c'eſt leur couver- » ture : ce mot ſe dit fort bien dans un ſens *métapho-* » *rique* pour marquer les dehors, l'apparence des » choſes. Ainſi l'on dit que *les ignorans s'arrêtent à* » *l'écorce*, qu'*ils s'attachent*, qu'*ils s'amuſent à l'écorce.*

» Remarquez que tous ces verbes s'*arrêtent*, s'*attachent*, s'*amuſent*, conviennent fort bien avec l'*écorce* pris au propre ; mais vous ne diriez pas au propre, *fondre l'écorce ; fondre* ſe dit de la glace ou du métal : vous ne devez donc pas dire au figuré *fondre l'écorce*. J'avoue que cette expreſſion me paroît trop hardie dans une ode de Rouſſeau, *l. III. ode 6*. Pour dire que l'hiver eſt paſſé & que les glaces ſont fondues, il s'exprime de cette ſorte :

L'hiver qui ſi long-tems a fait blanchir nos plaines,
N'enchaîne plus le cours des paiſibles ruiſſeaux ;
Et les jeunes zéphirs, de leurs chaudes haleines,
Ont fondu l'écorce *des eaux.*

» 6°. Chaque langue a des *métaphores* particulieres qui ne ſont point en uſage dans les autres langues : par exemple, les Latins diſoient d'une armée, *dextrum & ſiniſtrum cornu ;* & nous diſons, *l'aîle droite* & *l'aîle gauche*.

» Il eſt ſi vrai que chaque langue a ſes *métaphores* propres & conſacrées par l'uſage, que ſi vous en changez les termes par les équivalens même qui en approchent le plus, vous vous rendez ridicule. Un étranger qui depuis devenu un de nos citoyens, s'eſt rendu célebre par ſes ouvrages, écrivant dans les premiers tems de ſon arrivée en France à ſon protecteur, lui diſoit : *Monſeigneur vous avez pour moi des boyaux de pere ;* il vouloit dire *des entrailles*.

» On dit *mettre la lumiere ſous le boiſſeau*, pour dire cacher ſes talens, les rendre inutiles. L'auteur du poëme de la Madeleine, *liv. VII. pag. 117*, ne devoit donc pas dire, *mettre le flambeau ſous le nid* ».

[Qu'il me ſoit permis d'ajouter à ces ſix remarques un ſeptieme principe que je trouve dans Quintilien, *inſt. VIII. vj.* c'eſt que l'on donne à un mot un ſens *métaphorique*, ou par néceſſité, quand on manque de terme propre, ou par une raiſon de préférence, pour préſenter une idée avec plus d'énergie ou avec plus de décence : toute *métaphore* qui n'eſt pas fondée ſur l'une de ces conſidérations ; eſt déplacée. *Id facimus, aut quia neceſſe eſt, aut quia ſignificantiùs, aut quia decentiùs : ubi nihil horum præſtabit, quod transferetur, improprium erit.*

Mais la *métaphore* aſſujettie aux lois que la raiſon & l'uſage de chaque langue lui preſcrivent, eſt non-ſeulement le plus beau & le plus uſité des tropes, c'en eſt le plus utile : il rend le diſcours plus abondant par la facilité des changemens & des emprunts, & il prévient la plus grande de toutes les difficultés, en déſignant chaque choſe par une dénomination caractériſtique. *Copiam quoque ſermonis auget permutando, aut mutuando quod non habet ; quoque difficillimum eſt, præſtat ne ulli rei nomen deeſſe videatur.* Quintil. *inſt. VIII. vj.* Ajoutez à cela que le propre des *métaphores*, pour employer les termes de la traduction de M. l'abbé Colin, « eſt d'agiter l'eſprit, de » le tranſporter tout d'un coup d'un objet à un autre ; » de le preſſer, de comparer ſoudainement les deux » idées qu'elles préſentent, & de lui cauſer par les » vives & promptes émotions un plaiſir inexprimable ». *Eæ propter ſimilitudinem transferunt animos & referunt, ac movent huc & illuc ; qui motus cogitationis, celeriter agitatus, per ſe ipſe delectat.* Cicer. *orat. n. xxxjx. ſeu 134.* & dans la *traduct.* de l'abbé Colin, *ch. xjx.* « La *métaphore*, dit le P. Bouhours, *man. de bien penſer, dialogue 2.* eſt de ſa nature une ſource » d'agrémens ; & rien ne flatte peut-être plus l'eſprit » que la repréſentation d'un objet ſous une image » étrangere. Nous aimons, ſuivant la remarque » d'Ariſtote, à voir une choſe dans une autre ; & ce » qui ne frappe pas de ſoi-même ſurprend dans un » habile étranger & ſous un maſque ». C'eſt la note du traducteur ſur le texte que l'on vient de voir]. (*B. E. R. M.*)

MÉTAPHYSIQUE, ſ. f. c'eſt la ſcience des raiſons des choſes. Tout a ſa *métaphyſique* & ſa pratique : la pratique, ſans la raiſon de la pratique, & la raiſon ſans l'exercice, ne forment qu'une ſcience imparfaite. Interrogez un peintre, un poëte, un muſicien, un géometre, & vous le forcerez à rendre compte de ſes opérations, c'eſt-à-dire à en venir à la *métaphyſique* de ſon art. Quand on borne l'objet de la *métaphyſique* à des conſidérations vuides & abſtraites ſur le tems, l'eſpace, la matiere, l'eſprit, c'eſt une ſcience mépriſable ; mais quand on la conſidere ſous ſon vrai point de vûe, c'eſt autre choſe. Il n'y a guere que ceux qui n'ont pas aſſez de pénétration qui en diſent du mal.

MÉTAPLASME, ſ. m. μεταπλασμὸς, *transformatio*, du verbe μεταπλάσσω, *transformo* ; c'eſt le nom général que l'on donne en Grammaire aux figures de diction, c'eſt-à-dire aux diverſes altérations qui arrivent dans le matériel des mots ; de même que l'on donne le nom général de *tropes* aux divers changemens qui arrivent au ſens propre des mots.

Le *métaplaſme* ne pouvant tomber que ſur les lettres ou les ſyllabes dont les mots ſont compoſés, ne peut s'y trouver que par addition, par ſouſtraction ou par immutation.

Le *métaplaſme* par augmentation ſe fait ou au commencement, ou au milieu, ou à la fin du mot ; d'où réſultent trois figures différentes, la *proſthèſe*, l'*épenthèſe* & la *paragoge*.

On rapporte encore au *métaplaſme* par augmentation, la *diérèſe* qui fait deux ſyllabes d'une ſeule diphtongue : ce qui eſt une augmentation, non de lettres, mais de ſyllabes. *Voyez* PROTHÈSE, EPENTHÈSE, PARAGOGE, DIÉRÈSE.

Le *métaplaſme* par ſouſtraction produit de même trois figures différentes, qui ſont l'*aphérèſe*, la *ſyncope* & l'*apocope*, ſelon que la ſouſtraction ſe fait au commencement, au milieu, ou à la fin des mots ; mais il ſe fait auſſi ſouſtraction dans le nombre des ſyllabes, ſans diminution au nombre des lettres, lorſque deux voyelles qui ſe prononçoient ſéparément, ſont unies en une diphthongue : c'eſt la *ſynérèſe*. *Voyez* APHÉRÈSE, SYNCOPE, APOCOPE & SYNÉRÈSE. *Voyez* auſſi CRASE & SYNALEPHE, mots preſque ſynonymes à *ſynérèſe*.

Le *métaplaſme* par immutation donne deux différentes figures, l'*antithèſe*, quand une lettre eſt miſe pour une autre, comme *olli* pour *illi ;* & la *métathèſe*, quand l'ordre des lettres eſt tranſpoſé, comme *Hanovre* pour *Hanover*. *Voyez* ANTITHÈSE & MÉTATHÈSE.

Voici toutes les eſpeces de *métaplaſme* aſſez bien crractériſées dans les ſix vers techniques ſuivans :

Proſthesis *apponit capiti ; ſed* aphæreſis *aufert :*
Syncopa *de medio tollit ; ſed* epentheſis *addit :*
Abſtrahit apocope *fini ; ſed dat* paragoge :
Conſtringit craſis ; *diſtracta* diœreſis *effert :*
Antitheſin *mutata dabit tibi littera ; verùm*
Littera ſi legitur tranſpoſita ; metatheſis *extat.*

Rien de plus important dans les recherches étymologiques que d'avoir bien préſentes à l'eſprit toutes les différentes eſpeces de *métaplaſme*, non peut-être qu'il faille s'en contenter pour établir une origine, mais parce qu'elles contribuent beaucoup à confirmer celles qui portent ſur les principaux fondemens, quand il n'eſt plus queſtion que d'expliquer les différences matérielles du mot primitif & du dérivé. (*B. E. R. M.*)

MÉTAPONTE, *Metapontum*, ou *Metapontium*, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans la grande Grece, ſur le golfe de Lucanie, aujourd'hui Tarente. Elle fut bâtie par les Pyliens & par Neſtor leur chef, au retour

retour de la guerre de Troie. Pythagore s'y retira de Crotone, & y finit ſes jours. Hipparque l'aſtronome y dreſſa ſes tables. Quelques géographes veulent que ce ſoit à-préſent *Feliciore* dans la Calabre ultérieure ; d'autres penſent que c'eſt *Trébigazze :* enfin d'autres prétendent que c'eſt *Torré di Mare.* (*D. J.*)

MÉTAPTOSE, ſ. f. (*Gram.*) de μεταπιπτω, *changer* en pis ou en mieux, ſignifie le *changement* d'une maladie en une autre, ſoit en pis, ſoit en mieux. On l'appelle *diadoche*, lorſque le changement ſe fait en mieux, & par le tranſport de la matiere morbifique d'une partie noble dans une autre qui l'eſt moins ; ou métaſtaſe, quand le changement ſe fait en pis, & que la matiere morbifique paſſe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant.

MÉTARY, ſ. f. (*Saline.*) ouvriere occupée dans les fontaines ſalantes à détremper le ſel en grain avec de la muire, *voyez* MUIRE, à en remplir une écuelle ou moule de bois, & à la préſenter à la faſſari. *Voyez* FASSARI & SALANTES FONTAINES.

MÉTASTASE, ſ. f. (*Méd.*) Ce mot eſt entierement grec (μεταϛασις), dérivé & formé de μετατιθημι, qui ſignifie *tranſporter, changer de place.* Il déſigne, ſuivant le ſens littéral & le plus reçu en Médecine, un *tranſport* quelconque d'une maladie d'une partie dans une autre, ſoit qu'il ſe faſſe du dehors en dedans, ſoit au contraire qu'il ait lieu du dedans au dehors. Quelques auteurs reſtreignent la ſignification de *métaſtaſe* au changement qui ſe fait en mal, lorſque la maladie paſſe dans une partie plus noble que celle où elle étoit auparavant. Ils en font une eſpece de métaptoſe, μεταπτωσις, qui, ſuivant eux, eſt le mot générique qui ſignifie tout *changement* en mal ou en bien, donnant les noms de διαδοση ou διαδεξις au tranſport ſalutaire qui arrive lorſque la maladie va d'une partie noble à une autre qui l'eſt moins ; mais le nom de *métaſtaſe* eſt le plus uſité, il eſt pris indifféremment dans preſque tous les ouvrages de Médecine, pour exprimer un changement quelconque fait dans le ſiege d'une maladie. Galien dit qu'*exactement* (κυριως) *la* métaſtaſe *eſt le tranſport d'une maladie d'une partie dans une autre* (*comment. in aphor. 7, lib. V.*) ; & Hippocrate, dans cet aphoriſme, s'en ſert pour marquer un changement ſalutaire ou même une entiere ſolution, lorſqu'il dit que les affections épileptiques, ſurvenues avant l'âge de puberté, *ſouffrent une métaſtaſe* (μεταϛασιν εχει), mais que celles qui viennent à vingt-cinq ans ne ſe *gueriſſent* jamais.

Les ſymptomes qui accompagnent la *métaſtaſe* varient extrêmement ſuivant l'eſpece, la gravité de la maladie, l'état, la diſpoſition, la ſituation, l'uſage de la partie que la maladie quitte & de celle où elle va ſe dépoſer, & le dérangement qu'elle y occaſionne. Si la *métaſtaſe* ſe fait du dedans au dehors, les ſymptomes de la maladie primitive ceſſent, les fonctions des viſceres affectés ſe rétabliſſent, & l'on apperçoit à l'extérieur des abſcès, ulceres, éruptions cutanées, tumeurs, *&c.* On voit ſouvent des maladies invétérées de poitrine ſe terminer par des tumeurs aux teſticules, des abſcès aux jambes, des évacuations de pus par les urines ; des migraines, des coliques néphrétiques ſe changent en goutte ; à la mélancholie ſurviennent quelquefois des éruptions cutanées, des parotides *jugent* des fievres malignes, *&c.* Lorſqu'au contraire la *métaſtaſe* ſe fait du dehors au dedans, les tumeurs diſparoiſſent, s'effacent entierement, les ulceres ſe ferment, les éruptions rentrent, les abſcès ſe diſſipent, la goutte *remonte*, &c. mais à l'inſtant on voit ſuccéder des ſymptomes très-multipliés & pour l'ordinaire très-preſſans. Il y a beaucoup d'obſervations qui font voir qu'en pareils cas les *metaſtaſes* ont déterminé des attaques d'apoplexie, d'épilepſie, des gouttes ſereines, des toux opiniâtres, aſthme ſuffoquant, dépôt dans la tête, la poitrine, le bas-ventre, hydropiſie, ictere, cachexie, maraſme, *&c.* il eſt inconcevable avec quelle rapidité ces *métaſtaſes* ſont ſuivies des accidens les plus fâcheux & de la mort même. J'ai vû un homme qui avoit depuis longtems un vieux ulcere à la jambe ; peu ſatisfait de quelques applications indifférentes que je lui conſeillois & qui entretenoient toûjours l'écoulement de l'ulcere, il s'adreſſe à un chirurgien qui lui promit des ſecours plus efficaces ; il réuſſit en effet à cicatriſer l'ulcere : mais à-peine eut-il ceſſé de couler, que le malade tombe comme apoplectique avec une reſpiration ſtertoreuſe, les forces paroiſſent épuiſées, le pouls eſt petit, foible, fuyant ſous le doigt. Appellé de nouveau pour voir ce malade, je fais à l'inſtant rouvrir l'ulcere, appliquer un cauſtique puiſſant aux deux jambes, mais en-vain ; le malade mourut : deux heures après, le cadavre ouvert, nous trouvâmes le poumon rempli de matiere purulente.

La maniere dont ces *métaſtaſes* s'operent eſt aſſez ſurprenante & obſcure, pour fournir matiere à bien des diſputes & des diſcuſſions. Elle a beaucoup exercé les eſprits des Médecins diſſertateurs : la plûpart, ſuivant par habitude la théorie vulgaire qu'ils ont la pareſſe de ne pas approfondir, ont cru bonnement qu'il y avoit toûjours un tranſport réel de la matiere qui avoit excité premierement la maladie dans la partie où elle établiſſoit ſon nouveau ſiege ; & qu'ainſi une tumeur extérieure diſparoiſſant, ce ſang coagulé qui la formoit étoit porté dans la poitrine, par exemple, & excitoit dans les poumons une ſemblable tumeur. Ils ont avancé que ce tranſport étoit opéré par un repompement de cette matiere morbifique par les vaiſſeaux abſorbans qui la tranſmettoient aux vaiſſeaux ſanguins, d'où elle étoit portée par le torrent de la circulation aux différentes parties du corps, & qu'en chemin faiſant elle s'arrêtoit dans la partie la plus diſpoſée à la recevoir. D'autres, frappés de la promptitude de cette opération, plus inſtruits des véritables lois de l'économie animale, moins embarraſſés pour en expliquer les phénomenes, n'ont pû goûter un tranſport inutile, un repompement gratuit & ſouvent impoſſible ; ils ont fait jouer aux nerfs tout le méchaniſme de cette action : ainſi le tranſport d'un abſcès d'une partie du corps à l'autre leur a paru opéré par un ſimple changement dans la direction du ſpaſme ſuppuratoire. Il eſt très-certain que pendant que la ſuppuration ſe forme, il y a dans toute la machine, & ſur-tout dans la partie affectée, un état de gêne, d'irritation, de conſtriction, qui eſt très-bien peinte ſur le pouls où l'on obſerve alors une roideur & une vibratilité très-marquée. La conſtriction ſpaſmodique qui détermine dans la partie engorgée la ſuppuration, eſt formée & entretenue par un ſpaſme particulier du diaphragme qui, changeant & de place & de direction, produit le même effet dans une autre partie & fait ainſi changer de place un abſcès : ce changement eſt beaucoup plus ſimple dans les maladies ſans matiere, qui ſont exactement nerveuſes. Cette idée iſolée & priſe ſéparément, eſt ici dénuée des preuves qui réſultent de l'enſemble de toutes les parties de l'ingénieux ſyſtème, que l'auteur a propoſé dans l'*idée de l'homme phyſique & moral*, & *inſtitutiones ex novo Medicinæ conſpectu.* Elle pourra paroître par-là moins vraiſſemblable ; mais pour en appercevoir mieux la liaiſon & la juſteſſe, le lecteur peut conſulter les ouvrages cités & l'*art.* ECONOMIE ANIMALE. Je ne diſſimulerai cependant pas qu'elle ne peut guere s'appliquer à une obſervation faite à l'hôpital de Montpellier : un malade avoit un abſcès bien formé au bras, on appercevoit une fluctuation pro-

ſonde, obſcure; on néglige cependant de donner iſſue au pus, dans la nuit le malade tombe dans un délire violent, il meurt le matin, on l'ouvre, on trouve le cerveau inondé de pus; on diſſeque le bras où l'on avoit apperçu l'abſcès, on n'y voit qu'un vuide aſſez conſidérable entre les muſcles & l'os du bras. Il paroît par-là qu'il y a eu un tranſport réel de matiere, mais rien n'empêche que les nerfs n'y aient concouru; la maniere dont ils l'ont fait eſt fort difficile à déterminer. On voit auſſi quelque choſe de fort analogue dans les vomiques qui ſe vuident entierement par les urines; mais ce qui favoriſe encore l'idée que nous venons d'expoſer, c'eſt une eſpece d'uniformité qu'on obſerve dans quelques *métaſtaſes*, qui a donné naiſſance aux mots vagues de *ſympathie*, ſi ſouvent employés, rarement définis, & jamais expliqués: ainſi des douleurs néphrétiques ſe changent communément en goutte, des dartres repercutées portent ſur la poitrine, une gale rentrée donne lieu à des hydropiſies, un abſcès à la poitrine ſe vuide par les jambes, une tumeur aux teſticules ſurvenant à la toux la diſſipe & diſparoît à ſon tour quand la toux ſurvient. Il y a bien d'autres exemples ſemblables qui mériteroient d'être examinés; & ce ſeroit un point d'une grande importance en Médecine que de bien conſtater & claſſer la correſpondance mutuelle des parties. Les *métaſtaſes* qui ſe font du dedans au dehors ſont des eſpeces de criſes ouvrages de la nature; les cauſes qui les déterminent & leur maniere d'agir ſont tout-à-fait inconnues. On voit un peu plus clair ſur les *métaſtaſes* qui ſe font des parties externes à l'intérieur; on ſait qu'elles ſont ſouvent la ſuite de l'application imprudente des repercuſſifs, du froid, des remedes qui empêchent l'écoulement d'un ulcere, la formation des exanthemes; elles ſont auſſi quelquefois excitées par des cardialgies, foibleſſes, défaillances, par des paſſions d'ame, par des remedes internes qui changent la direction du ſpaſme, qui entretient ces affections extérieures, par un excès dans le manger qui, en augmentant le ton de l'eſtomac, produit le même effet, *&c.*

On peut déduire de-là quelques canons pratiques ſur les *métaſtaſes*: 1°. qu'il faut ſeconder autant qu'il eſt poſſible celles qui ſe font au dehors, il eſt même des occaſions où il faut tâcher de les déterminer; pour en venir ſûrement à bout, il faudroit connoître la maniere de faire changer de direction aux forces phréniques, & les détourner vers l'organe extérieur ou vers quelque couloir approprié; au défaut de cette connoiſſance, nous ſommes obligés d'aller à tâtons, guidés par un empiriſme aveugle, ſouvent inſuffiſant. Dans les maladies de la tête, la *métaſtaſe* la plus heureuſe eſt celle qui ſe fait par les ſelles; les purgatifs ſont les plus propres à remplir cet objet: dans celles qui attaquent la poitrine, ſurtout les chroniques, la voie des urines & les abſcès aux jambes ſont les plus ſalutaires; on peut par les diurétiques, & ſur-tout par les véſicatoires, remplir la premiere vûe, & imiter par l'application des cauteres les abſcès aux jambes. Dans les affections du bas-ventre, le flux hémorrhoïdal eſt le plus avantageux; on peut le procurer par les fondans hémorrhoïdaux, aloétiques: dans quelques cas les maladies éruptives ont été une heureuſe *métaſtaſe*, ici le haſard ou la nature peuvent plus que les remedes. 2°. Dans toutes les affections extérieures qui dépendent d'une cauſe interne, il faut éviter les remedes repercuſſifs, ou autres qui puiſſent empêcher la formation & l'étendue de la maladie; & ſi, par quelque cauſe imprévue, la maladie ſouffre une *métaſtaſe* toûjours dangereuſe, il faut tout auſſi-tôt tâcher de la rappeller, 1°. en attaquant, s'il y a lieu, la cauſe qui l'a excitée, la foibleſſe par des cordiaux, les excrétions oppoſées par les aſtringens appropriés, le poids des alimens dans l'eſtomac par l'émétique, *&c.* 2°. par des remedes topiques qui puiſſent renouveller l'affection locale; ainſi on rappelle la goutte par des *inceſſus* chauds, par des épiſpaſtiques & les véſicatoires; ſi un ulcere fermé a donné lieu à la *métaſtaſe*, il ne faut que le rouvrir par un cautere mêlé avec du ſuppuratif; l'application des ventouſes peut faire revenir une tumeur, un abſcès repercuté; les bains & les ſudorifiques conviennent dans les maladies exanthématiques rentrées; pour ce qui regarde la gale, l'expérience m'a appris qu'il n'y avoit pas de meilleur remede que de la faire reprendre: une jeune fille qui à la ſuite d'une gale rentrée étoit devenue hydropique, fut par ce moyen guérie en peu de jours; il eſt très-facile de reprendre la gale en couchant avec une perſonne qui en ſoit attaquée: le même expédient pourroit, j'imagine, réuſſir dans les cas ſemblables de dartres qui, étant repercutées, font à l'intérieur beaucoup de ravages; perſonne n'ignore avec quelle facilité elles ſe communiquent en couchant enſemble. (*m*)

MÉTASYNCRISE, ſ. f. (*Med.*) ſelon Theſſalus, eſt un changement dans tout le corps, ou ſeulement dans quelques-unes de ſes parties. Ce terme eſt relatif au ſentiment d'Aſclépiade touchant les corps des animaux, qu'il diſoit avoir été formés par le concours des atomes de même que le reſte de l'univers.

MÉTATARSE, ſ. m. *en Anatomie*, eſt la partie moyenne du pié, ſituée entre le tarſe & les orteils. *Voyez nos Planches d'Anatomie*, *& leur explication. Voyez auſſi* PIÉ. Le mot vient du grec μετα, *au-delà*, & de ταρσος, *tarſe*. *Voyez* TARSE.

Le *métatarſe* eſt compoſé de cinq os. Celui qui ſoutient le gros orteil, eſt le plus gros de tous; & celui qui ſoutient le ſecond orteil, eſt le plus long. Les autres deviennent plus courts les uns que les autres. Les os du *metatarſe* ſont plus longs que ceux du métacarpe; mais ils leur reſſemblent dans le reſte, & ſont articulés avec les orteils, comme les os du métacarpe le ſont avec les doigts. *Voyez* MÉTACARPE.

MÉTATEURS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) c'étoient quelques centurions commandés par un tribun; ils précédoient l'armée, & ils en marquoient le camp. On entendoit encore par ce *mot* des officiers ſubalternes qui partoient avant l'empereur, & qui alloient marquer ſon logis & celui de ſa maiſon.

MÉTATHÈSE, ſ. f. (*Gram.*) *tranſpoſitio*; de μετα, *trans*, & τιθημι, *pono*. C'eſt un métaplaſme par lequel les lettres dont un mot eſt compoſé ſont miſes dans un ordre différent de l'arrangement primitif. C'eſt par *métathèſe* que les Latins ont formé *anas* du grec νησσα, *caro* de κρεας, *forma* de μορφη; l'ancien verbe *ſpecio*, qui n'eſt plus uſité que dans les compoſés *aſpicio*, *conſpicio*, *deſpicio*, *exſpicio*, *inſpicio*, *perſpicio*, *proſpicio*, *reſpicio*, *ſuſpicio*, &c. vient par la même voie, du grec σκεπω. C'eſt de même par *métathèſe* que les Eſpagnols diſent *milagro* au lieu de *miraglo*, du latin *miraculum*; que les Allemands diſent *operment* au lieu d'*orpement*, comme nous diſons *orpiment* d'*auripigmentum*; & que nous-mêmes nous diſons *troubler* pour *tourbler* de *turbare*, &c.

La principale cauſe de la *métathèſe*, ainſi que des autres métaplaſmes, c'eſt l'euphonie qui, dépendant immédiatement de l'organiſation de chaque peuple, varie néceſſairement comme les cauſes qui modifient l'organiſation même. Je dis que c'eſt la principale cauſe; car quand Virgile a dit (*Æn. X. 394.*): *Nam tibi, Tymbre, caput evandrius abſtulit enſis*; il a mis *Tymbre* pour *Tymber* qui eſt trois vers plus haut: & ce n'eſt, ſelon la remarque de Servius ſur ce vers, que pour la meſure de ſon vers, *metri causâ*, qu'il s'eſt permis cette *métathèſe*.

MÉTATHESE, (*Médec.*) tranſport ou change-

ment de place d'une cauſe morbifique que l'on fait paſſer dans des parties où elle ne peut pas cauſer un grand dommage, lorſqu'on ne peut l'évacuer par les voies ordinaires.

METAURE, LE, (*Géog. anc.*) en latin *Metaurus*, nom commun à deux rivieres d'Italie. L'une étoit dans le duché d'Urbin : on la nomme à préſent *Metara* ou *Mitro*. L'autre étoit dans l'Umbrie. Pline, *lib. III. cap. v.* & Strabon, *l. VI. pag. 256.* parlent de cette derniere. Le P. Hardouin dit que c'eſt aujourd'hui le *Marro*. Elle a ſa ſource ſur les frontieres de Toſcane, vers le bourg de Borgo di San-Sepolcro, & ſortant du mont Appenin, prend ſon cours vers l'orient, ſe groſſit d'autres petites rivieres, coule près de Foſſombrone, & ſe jette dans le golfe de Veniſe, à quatre milles de Fano, du côté de Sinigallia. Son nom latin dans Pline, eſt *Metaurus ;* mais Horace, dans une de ſes odes, le fait adjectif & du genre neutre, en diſant *Metaurum flumen*, comme il dit *Rhenum flumen*, *Medum flumen*. Pomponius Mela nomme *Metaurum* une ville d'Italie qu'il donne aux Brutiens. (*D. J.*)

MÉTAYER, ſ. m. (*Gramm. Æcon. ruſt.*) celui qui fait valoir des terres ou une métairie, ſoit à prix d'argent, ſoit à moiſſon ou à moitié fruit, ou comme domeſtique au profit de ſon maître.

METE, ſ. f. (*Juriſpr.*) du latin *meta* qui ſignifie *limite*. C'eſt un terme uſité dans quelques coutumes & provinces pour exprimer le territoire d'une juriſdiction. Le juge, ſergent ou autre officier, dit qu'il a fait tel acte *ès metes* de ſa juriſdiction, c'eſt-à-dire dans l'étendue de ſon territoire & au dedans des limites. On doit écrire *mete*, & non pas *melte*, comme l'écrit le dictionnaire de Trévoux. (*A*)

MÉTEDORES, ſ. m. (*Comm.*) terme eſpagnol particulierement en uſage à Cadix où il ſignifie des eſpeces de braves qui favoriſent la ſortie de cette ville aux barres d'argent que les marchands ont été obligé d'y faire débarquer à l'arrivée des gallions ou de la flotte des Indes.

Ces *métédores* ſont les cadets des meilleures maiſons du pays qui n'ont pas de bien, & qui moyennant un pour cent de tous les effets qu'ils ſauvent aux marchands, s'expoſent aux riſques qui peuvent naître de cette contrebande.

Il y a auſſi des *métédores* qui ſauvent les droits des marchandiſes emballées, ſoit d'entrée, ſoit de ſortie. Ils ſe partagent ordinairement en deux troupes, dont l'une attend au pié des remparts de la ville, les ballots que l'autre qui reſte en dedans vient lui jetter par deſſus les murs. Chaque ballot a ſa marque, pour être reconnu. On en uſe à peu près de même pour faire entrer des ballots de marchandiſes dans la ville. Il eſt vrai que pour ſauver ces effets avec plus de ſureté, on a ſoin de gagner le gouverneur, le major, l'alcade de Cadix, même juſqu'aux ſentinelles, ce qui revient environ à dix-ſept piaſtres par ballot. Les *métédores* gagnent ordinairement à chaque arrivée de la flotte ou des gallions, deux ou trois mille piaſtres chacun, qu'ils vont dépenſer à Madrid où ils ſont connus pour faire ce métier.

Outre ces *métédores*, il y a auſſi des particuliers entre les peuples qui s'en mêlent ; mais les uns & les autres avec une ſi grande fidélité, que les étrangers n'ont jamais eu lieu de s'en plaindre. *Dictionn. de Commerce.*

MÉTEIL, ſ. m. (*Écon. ruſt.*) c'eſt un grain moitié ſeigle & moitié froment. Le meilleur blé biſe d'année en année, & devient enfin *méteil*.

METELIN, (*Géog.*) île conſidérable de l'Archipel ; c'eſt l'ancienne Lesbos, dont nous n'avons pas oublié de faire l'article.

L'île de *Mételin* eſt ſituée au nord de Scio, & preſqu'à l'entrée du golfe de Guereſto. Elle eſt le double plus grande que celle de Scio, & s'étend beaucoup du côté du Nord-Eſt. Il y a encore dans cette île plus de cent bourgs ou villages, ſans compter Caſtro qui en eſt la capitale ; cependant elle a été beaucoup plus peuplée autrefois, & elle a produit un nombre étonnant d'hommes illuſtres. Euſtathe remarque que cette île fut jadis appellée *Mytilene*, du nom de ſa capitale : il eſt aiſé de voir que de Mytilene on a fait *Mételin*.

Son terroir eſt fort bon ; les montagnes y ſont fraîches, couvertes de bois & de pins en pluſieurs endroits, dont on tire de la poix noire, & dont on emploie les planches à la conſtruction de petits vaiſſeaux. On y recueille de bon froment, d'excellente huile, & les meilleures figues de l'Archipel. Ses vins même n'ont rien perdu de leur premiere réputation.

Son commerce conſiſte ſeulement en grains, en fruits, en beurre & en fromage ; cependant elle ne laiſſe pas de payer au grand ſeigneur dix-huit mille piaſtres de caratſeh.

Ses principaux ports ſont celui de Caſtro ou de l'ancienne Mytilene, celui de Caloni, celui de Sigre, & ſur-tout le port Iéro, connu par les Francs ſous le nom de *port olivier*, qui paſſe pour un des plus grands & des plus beaux de la Méditerranée. *Long. 43. 52.—44. 31. lat. 39. 15.*

Mais ce qui touche le plus les curieux qui ſe rendent exprès dans l'île de *Mételin*, ce ſont ſes richeſſes antiques qui fourniroient encore bien des connoiſſances aux ſavans.

M. l'abbé Fourmont qui viſita cette île en 1729, qui promit d'en donner une exacte deſcription, y trouva des monumens de l'antiquité la plus reculée, & y recueillit une vingtaine d'inſcriptions ſingulieres échappées à Spon, Wheler, Tournefort, & autres voyageurs de cet ordre.

La plûpart de ces inſcriptions étoient antérieures à la puiſſance des Romains ; d'autres étoient de leur tems ; & d'autres concernoient les Perſes : toutes de conſéquence, à ce qu'aſſuroit M. l'abbé Fourmont, en ce qu'elles prouvoient des faits importans cités par quelques auteurs, ou parce qu'elles nous apprenoient des choſes dont ils n'ont fait aucune mention. C'eſt donc grand dommage que M. Fourmont n'ait point exécuté ſa promeſſe. (*D. J.*)

METELIS, (*Géog. anc.*) ville d'Egypte à l'embouchure du Nil, capitale d'un nome auquel elle donnoit ſon nom. C'eſt préſentement *Fulva* ſelon le P. Vanſleb. (*D. J.*)

MÉTEMPTOSE, ſ. f. *en Chronologie*, terme qui marque l'équation ſolaire à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tard. Ce mot vient du grec μετά, *poſt*, après, & πίπτω, *cado*, je tombe.

Il eſt oppoſé à celui de *proemptoſe*, qui marque l'équation lunaire, à laquelle il faut avoir égard pour empêcher que la nouvelle lune n'arrive un jour trop tôt.

Pour entendre la différence de ces deux mots, il faut ſe rappeller ce que nous avons dit à l'*article* EPACTE : ſavoir, que le cycle des épactes qui revient au bout de 19 ans, & qui fait retomber les nouvelles lunes aux mêmes jours, ne ſauroit être perpétuel pour deux raiſons ; la premiere, parce qu'au bout de 300 ans environ, les nouvelles lunes arrivent un jour plutôt qu'elles ne doivent arriver ſuivant le cycle de dix-neuf ans. La ſeconde, parce que de quatre années ſéculaires il n'y en a qu'une de biſſextile ſuivant le nouveau ſtyle ; & que par conſéquent dans les années ſéculaires qui ne ſont point biſſextiles, les nouvelles lunes doivent arriver un jour plus tard que l'épacte ne le

donne. La *métemptoſe* eſt le changement qu'on fait au cycle des épactes dans les années ſéculaires non biſſextiles: & la proemptoſe eſt le changement qu'on fait à ce cycle au bout de 300 ans, à cauſe du peu d'exactitude du cycle des 19 ans. On ne fait ces changemens qu'au bout de chaque ſiecle, parce que ce tems eſt plus remarquable & rend la pratique du calendrier plus aiſée.

Pour pouvoir faire facilement ces changemens, on a conſtruit deux tables. Dans la premiere on a diſpoſé par ordre tous les cycles poſſibles des épactes, dont le premier commence à 30 ou *, & finit à 18; & le dernier commence à 1, & finit à 19; ce qui fait en tout 30 cycles d'épactes, & on a mis à la tête de chacun de ces cycles différentes lettres de l'alphabet pour les diſtinguer. Enſuite on a conſtruit une autre table des années ſéculaires; & à la tête de ces années on a mis la lettre qui répond au cycle des épactes dont on doit ſe ſervir durant le ſiecle par lequel chacune de ces années commence.

Ces lettres marquées ainſi au commencement de chaque cycle des épactes s'appellent leur *indice*. Ainſi le cycle 22, 3, 14, *&c.* qui eſt le cycle des épactes pour ce ſiecle, eſt marqué de l'indice *C*, & ainſi des autres. *Voyez* EPACTE.

Cela poſé, il y a trois regles pour changer le cycle des épactes. 1°. Quand il y a *métemptoſe*, proemptoſe, il faut prendre l'indice ſuivant ou inférieur; 2°. quand il y a proemptoſe ſans *métemptoſe*, on prend l'indice précédent ou ſupérieur; 3°. quand il y a proemptoſe & *métemptoſe*, ou qu'il n'y a ni l'une ni l'autre, on garde le même indice. Ainſi en 1600 on avoit le cycle 23, 4, 15, *&c.* qui eſt marqué de l'indice *D*. En 1700 qui n'a point été biſſextile, on a pris *C*. En 1800 il y aura proemptoſe & *métemptoſe*, & ainſi on retiendra l'indice *C*. En 1900 il y aura encore *métemptoſe*, & on prendra *B* qu'on retiendra en 2000, parce qu'il n'y aura ni l'une ni l'autre.

La raiſon de ces différentes opérations eſt 1°. que la *métemptoſe* fait arriver la nouvelle lune un jour plus tard; ainſi il faut augmenter de l'unité chaque chiffre du cycle des épactes. Car ſi l'épacte eſt, par exemple, 23, la nouvelle lune devroit arriver ſuivant le calendrier des épactes, à tous les jours de chaque mois où le chiffre 23 eſt marqué. Mais à cauſe de l'année non biſſextile elle n'arrivera que le jour ſuivant qui a 24; ainſi il faudra prendre 24 au lieu de 23 pour épactes, & ainſi des autres.

2°. Quand il y a proemptoſe ſeulement, la nouvelle lune arrive réellement un jour plutôt que ne le marque le calendrier des épactes. Ainſi il faut alors diminuer chaque nombre du cycle d'une unité, par conſéquent on prend le cycle ſupérieur.

3°. Quand il n'y a ni *métemptoſe* ni proemptoſe, on garde le cycle où l'on eſt, parce que l'épacte donne alors aſſez exactement la nouvelle lune; & on garde auſſi ce même cycle, quand il y a *métemptoſe* & proemptoſe, parce que l'une fait retarder la nouvelle lune d'un jour; & l'autre la fait avancer d'autant: ainſi elles détruiſent réciproquement leur effet. *Voyez* Clavius qui a fait le calcul d'un cycle de 301800 ans, au bout duquelle tems les mêmes indices reviennent & dans le même ordre. *Chambers.* (*O*)

MÉTEMPSYCOSE, ſ. f. (*Métaph.*) les Indiens, les Perſes, & en général tous les orientaux, admettoient bien la *métempſycoſe* comme un dogme particulier, & qu'ils affectionnoient beaucoup; mais pour rendre raiſon de l'origine du mal moral & du mal phyſique, ils avoient recours à celui des deux principes qui étoit leur dogme favori & de diſtinction. Origene qui affectoit un chriſtianiſme tout métaphyſique, enſeigne que ce n'étoit ni pour manifeſter ſa puiſſance, ni pour donner des preuves de ſa bonté infinie, que Dieu avoit créé le monde; mais ſeulement pour punir les ames qui avoient failli dans le ciel, qui s'étoient écartées de l'ordre. Et c'eſt pour cela qu'il a entremélé ſon ouvrage de tant d'imperfections, de tant de défauts conſidérables, afin que ces intelligences dégradées, qui devoient être enſevelies dans les corps, ſouffriſſent davantage.

L'erreur d'Origene n'eut point de ſuite; elle étoit trop groſſiere pour s'y pouvoir méprendre. A l'égard de la *métempſycoſe*, on abuſa étrangement de ce dogme, qui ſouffrit trois eſpeces de révolutions. En premier lieu les orientaux & la plûpart des Grecs croyoient que les ames ſéjournoient tour-à-tour dans les corps des différens animaux, paſſoient des plus nobles aux plus vils, des plus raiſonnables aux plus ſtupides; & cela ſuivant les vertus qu'elles avoient pratiquées, ou les vices dont elles s'étoient ſouillées pendant le cours de chaque vie. 2°. Pluſieurs diſciples de Pythagore & de Platon ajouterent que la même ame, pour ſurcroit de peine, alloit encore s'enſevelir dans une plante ou dans un arbre, perſuadé que tout ce qui végete a du ſentiment, & participe à l'intelligence univerſelle. Enfin quand le Chriſtianiſme parut, & qu'il changea la face du monde en découvrant les folles impiétés qui y régnoient, les Celſes, les Creſcens, les Porphyres eurent honte de la maniere dont la *métempſycoſe* avoit été propoſée juſqu'à eux; & ils convinrent que les ames ne ſortoient du corps d'un homme que pour entrer dans celui d'un autre homme. Par-là, diſoient-ils, on ſuit exactement le fil de la nature, où tout ſe fait par des paſſages doux, liés, homogenes, & non par des paſſages bruſques & violens; mais on a beau vouloir adoucir un dogme monſtrueux au fond, tout ce qu'on gagne par ces ſortes d'adouciſſemens, c'eſt de le rendre plus monſtrueux encore.

MÉTEMPSYCOSISTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccléſ.*) anciens hérétiques qui croyoient la métempſycoſe conformément au ſyſtème de Pythagore, ou la tranſmigration des ames. *Voyez* MÉTEMPSYCOSE.

MÉTÉORE, ſ. m. (*Phyſiq.*) corps ou apparence d'un corps qui paroît pendant quelque tems dans l'atmoſphere, & qui eſt formé des matieres qui y nagent.

Il y en a de trois ſortes: 1°. les *météores* ignés, compoſés d'une matiere ſulphureuſe qui prend feu; tels ſont les éclairs, le tonnerre, les feux follets, les étoiles tombantes, & d'autres qui paroiſſent dans l'air. *Voyez* TONNERRE, FEU FOLLET, *&c.*

2°. Les *météores* aériens, qui ſont formés d'exhalaiſons. *Voyez* EXHALAISON.

3°. Les *météores* aqueux qui ſont compoſés de vapeurs, ou de particules aqueuſes; tels ſont les nuages, les arcs-en-ciel, la grêle, la neige, la pluie, la roſée, & d'autres ſemblables. *Voyez* NUAGE, ARC-EN-CIEL, GRÊLE, PLUIE, *&c. Chambers.*

MÉTÉORISME, ſ. m. (*Med.*) μετεωρισμος; ce mot eſt dérivé de μετα & αιρω, qui ſignifie *je leve, je ſuſpends*, d'où ſont formés μετεωριζω & μετεωρος. Hippocrate ſe ſert ſouvent de cette expreſſion pour déſigner une reſpiration ſublime qu'on appelle *athopnée*, des douleurs ſuperficielles, profondes, *&c.* c'eſt ainſi qu'il dit πνευμα μετεωρον αλγηκατα μετεωρα; & il emploie le mot de *météoriſme* pour exprimer une tumeur fort élevée (*Epid. lib. V.*), & il attache dans un autre endroit à ce mot une ſignification toute différente (*Coac. prænot. n°. 494.*), lorſqu'il l'applique à un malade qui ſe leve pour s'aſſeoir, & il en tire un bon ſigne quand il le fait d'une façon aiſée. Dans les ouvrages récens de Médecine on appelle plus proprement *météoriſme* une tenſion & élévation douloureuſe du bas-ventre, qu'on obſerve dans les fievres putrides, & qui manque rarement dans celles

qui ſont ſtrictement malignes ; ce ſymptôme en impoſe communément aux praticiens timides pour une inflammation du bas-ventre, & les empêche, ce qui dans bien des occaſions n'eſt pas un mal, de donner des purgatifs un peu efficaces. Il eſt facile de diſtinguer le *météoriſme* qu'on pourroit appeller *inflammatoire*, d'avec celui qui ne dépend vraiſſemblablement que d'un bourſouflement des boyaux, occaſionné par des vents ou par des matieres vaporeuſes, qui eſt propre aux fievres malignes. Dans le *météoriſme* inflammatoire le pouls eſt dur, ſerré, convulſif ; les douleurs rapportées au bas-ventre ſont extrêmement aiguës ; elles augmentent par la preſſion qu'on fait avec la main en palpant le ventre. Il y a aſſez ordinairement hocquet, conſtipation, *&c.* on peut encore tirer d'autres éclairciſſemens des cauſes qui ont précédé ; l'autre eſpece de *météoriſme* eſt pour l'ordinaire ſans douleur, ou n'eſt accompagné que d'une douleur légere, & qu'on ne rend ſenſible qu'en preſſant ; le pouls n'a point de caractere particulier différent de celui qui eſt propre à l'état & au tems de la maladie. Dans celui-ci on peut ſans crainte donner les remedes qu'exige la maladie : les purgatifs loin de l'augmenter, le diſſipent très-ſouvent ; les fomentations émollientes que la routine vulgaire a ſpécialement conſacrées dans ce cas ſont abſolument inutiles, & ne font que fatiguer & inquiéter à pure perte le malade : les huiles dont on les gorge dans la même vue ſont au moins très-inefficaces ; ces remedes ſont moins déplacés dans le *météoriſme* inflammatoire : les purgatifs forts, & ſur-tout l'émétique, ſeroient extrêmement nuiſibles, & même mortels ; du-reſte, les remedes vraiment curatifs ne different pas de ceux qui conviennent dans l'inflammation du bas-ventre. *Voyez* INFLAMMATION & BAS-VENTRE, *maladie du* (*m*).

MÉTÉORIQUE, REGNE (*Chimie & Mat. médic.*) *Voyez ſous le mot* REGNE.

MÉTÉOROLOGIE, ſ. f. (*Phyſiq.*) eſt la ſcience des météores, qui explique leur origine, leur formation, leurs différentes eſpeces, leurs apparences, *&c. Voyez* MÉTÉORE.

MÉTÉOROLOGIQUE, adj. (*Phyſiq.*) ſe dit de tout ce qui a rapport aux météores, & en général aux différentes altérations & changemens qui arrivent dans l'air & dans le tems.

Obſervations météorologiques d'une année ſont les obſervations de la quantité de pluie & de neige qui eſt tombée pendant cette année-là dans quelque endroit, des variations du barometre, du thermometre, *&c.* On trouve dans chaque volume des mémoires de l'académie des Sciences de Paris les obſervations météorologiques pour l'année à laquelle ce volume appartient. (*O*)

MÉTÉOROLOGIQUES, (*inſtrumens*) ſont des inſtrumens conſtruits pour montrer l'état ou la diſpoſition de l'atmoſphere, par rapport à la chaleur ou au froid, au poids, à l'humidité, *&c.* comme auſſi pour meſurer les changemens qui lui arrivent à ces égards, & pour ſervir par conſéquent à prédire les altérations du tems, comme pluie, vent, neige, *&c.* Sous cette claſſe d'inſtrumens ſont compris les barometres, les thermometres, les hygrometres, manometres, anémometres, qui ſont diviſés chacun en différentes eſpeces. *Voyez les articles* BAROMETRE, THERMOMETRE, HYGROMETRE, *&c.* (*O*)

MÉTÉOROMANCIE, ſ. f. (*Divin.*) divination par les météores ; & comme les météores ignés ſont ceux qui jettent le plus de crainte parmi les hommes, la *météoromancie* déſigne proprement la divination par le tonnerre & les éclairs. Cette eſpece de divination paſſa des Toſcans aux Romains, ſans rien perdre de ce qu'elle avoit de frivole. Seneque nous apprend que deux auteurs graves, & qui avoient exercé des magiſtratures, écrivoient à Rome ſur cette matiere. Il ſemble même que l'un d'eux l'épuiſa entierement, car il donnoit une liſte exacte des différentes eſpeces de tonnerres. Il circonſtancioit & leurs noms & les prognoſtics qui s'en pouvoient tirer ; le tout avec un air de confiance plus ſurprenant encore que les choſes qu'il rapportoit. On eût dit, tant cette matiere *météorologique* lui étoit familiere, qu'il comptoit les tableaux de ſa galerie, ou qu'il faiſoit la deſcription des fleurs de ſon jardin. La plus ancienne maladie, la plus invétérée, la plus incurable du genre humain, c'eſt l'envie de connoître ce qui doit arriver. Ni le voile obſcur qui nous cache notre deſtinée, ni l'expérience journaliere, ni une infinité de tentatives malheureuſes, n'ont pû guerir les hommes. Hé ! ſe dépréviennent-ils jamais d'une erreur agréablement reçue ? Nous ſommes ſur ce point auſſi crédules que nos ancêtres ; nous prêtons comme eux l'oreille à toutes les impoſtures flatteuſes. Pour avoir trompé cent fois, elles n'ont point perdu le droit funeſte de tromper encore. (*D. J.*)

MÉTÉOROSCOPE, ſ. m. (*Phyſiq.*) nom que les anciens Mathématiciens ont donné aux inſtrumens dont ils ſe ſervoient pour obſerver & marquer les diſtances, les grandeurs, & la ſituation des corps céleſtes, dont ils regardoient pluſieurs comme des météores.

On peut donner avec plus de juſteſſe le nom de *météoroſcopes* aux inſtrumens deſtinés à faire les obſervations météorologiques. *Voyez* MÉTÉOROLOGIQUE. (*O*)

METHER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Perſe un des grands-officiers de la cour du roi, dont la fonction l'oblige à être toujours auprès de ſa perſonne, pour lui préſenter des mouchoirs lorſqu'il en a beſoin ; ce ſublime emploi eſt rempli par un eunuque, qui a communément le plus grand crédit.

METHODE, ſ. f. (*Logique.*) la *méthode* eſt l'ordre qu'on ſuit pour trouver la vérité, ou pour l'enſeigner. La *méthode* de trouver la vérité s'appelle *analyſe* ; celle de l'enſeigner, *ſyntheſe*. Il faut conſulter ces deux articles.

La *méthode* eſt eſſentielle à toutes les ſciences, mais ſur-tout à la Philoſophie. Elle demande 1°. que les termes ſoient exactement définis, car c'eſt du ſens des termes que dépend celui des propoſitions, & c'eſt de celui des propoſitions que dépend la démonſtration. Il eſt évident qu'on ne ſauroit démontrer une theſe avant que ſon ſens ait été déterminé. Le but de la Philoſophie eſt la certitude : or il eſt impoſſible d'y arriver tant qu'on raiſonne ſur des termes vagues. 2°. Que tous les principes ſoient ſuffiſamment prouvés : toute ſcience repoſe ſur certains principes. La Philoſophie eſt une ſcience, donc elle a des principes. C'eſt de la certitude & de l'évidence de ces principes que dépend la réalité de la Philoſophie. Y introduire des principes douteux, les faire entrer dans le fil des démonſtrations, c'eſt renoncer à la certitude. Toutes les conſéquences reſſemblent néceſſairement au principe dont elles découlent. De l'incertain ne peut naître que l'incertain, & l'erreur eſt toujours mere féconde d'autres erreurs. Rien donc de plus eſſentiel à la ſaine *méthode* que la démonſtration des principes. 3°. Que toutes les propoſitions découlent, par voie de conſéquence légitime, de principes démontrés : il ne ſauroit entrer dans la démonſtration aucune propoſition, qui, ſi elle n'eſt pas dans le cas des axiomes, ne doive être démontrée par les propoſitions précédentes, & en être un réſultat néceſſaire. C'eſt la logique qui enſeigne à s'aſſurer de la validité des conſéquences. 4°. Que les termes qui ſuivent s'expliquent par les précédens : il y a deux cas poſſibles ; ou bien l'on

avance des termes ſans les expliquer, ou l'on ne les explique que dans la ſuite. Le premier cas peche contre la premiere regle de la *méthode* ; le ſecond eſt condamné par celle-ci. Se ſervir d'un terme & renvoyer ſon explication plus bas, c'eſt jetter volontairement le lecteur dans l'embarras, & le retenir dans l'incertitude juſqu'à ce qu'il ait trouvé l'explication déſirée. 5°. Que les propoſitions qui ſuivent ſe démontrent par les précédentes : on peut raiſonner ici de cette façon. On vous avance des propoſitions dont la preuve ne ſe trouve nulle part, & alors votre démonſtration eſt un édifice en l'air ; on vous renvoie la preuve de ces propoſitions à d'autres endroits poſtérieurs, & alors vous conſtruiſez un édifice irrégulier & incommode. Le véritable ordre des propoſitions eſt donc de les enchaîner, de les faire naître l'une de l'autre ; de maniere que celles qui précedent ſervent à l'intelligence de celles qui ſuivent : c'eſt le même ordre que ſuit notre ame dans le progrès de ſes connoiſſances. 6°. Que la condition ſous laquelle l'attribut convient au ſujet ſoit exactement déterminée : le but & l'occupation perpétuelle de la Philoſophie, c'eſt de rendre raiſon de l'exiſtence des poſſibles, d'expliquer pourquoi telle propoſition doit être affirmée, telle autre doit être niée. Or cette raiſon étant contenue ou dans la définition même du ſujet, ou dans quelque condition qui lui eſt ajoutée, c'eſt au philoſophe à montrer comment l'attribut convient au ſujet, ou en vertu de ſa définition, ou à cauſe de quelque condition ; & dans ce dernier cas, la condition doit être exactement déterminée. Sans cette précaution vous demeurez en ſuſpens, vous ne ſavez ſi l'attribut convient au ſujet en tout tems & ſans condition, ou ſi l'exiſtence de l'attribut ſuppoſe quelque condition, & quelle elle eſt. 7°. Que les probabilités ne ſoient données que pour telles, & par conſéquent que les hypotheſes ne prennent point la place des theſes. Si la Philoſophie étoit réduite aux ſeules propoſitions d'une certitude inconteſtable, elle ſeroit renfermée dans des limites trop étroites. Ainſi il eſt bon qu'elle embraſſe diverſes ſuppoſitions apparentes qui approchent plus ou moins de la vérité, & qui tiennent ſa place en attendant qu'on la trouve : c'eſt ce qu'on appelle *des hypotheſes*. Mais en les admettant il eſt eſſentiel de ne les donner que pour ce qu'elles valent, & de n'en déduire jamais de conſéquence pour la produire enſuite comme une propoſition certaine. Le danger des hypotheſes ne vient que de ce qu'on les érige en theſes ; mais tant qu'elles ne paſſent pas pour ainſi dire, les bornes de leur état, elles ſont extrêmement utiles dans la Philoſophie. *Voyez cet article.*

Toutes ces différentes regles peuvent être regardées comme compriſes dans la maxime générale, qu'il faut conſtamment faire précéder ce qui ſert à l'intelligence & à la démonſtration de ce qui ſuit. La *méthode* dont nous venons de preſcrire les regles, eſt la même que celle des Mathématiciens. On a ſemblé croire pendant longtems que leur *méthode* leur appartenoit tellement, qu'on ne pouvoit la tranſporter à aucune autre ſcience. M. Wolff a diſſipé ce préjugé, & a fait voir dans la théorie, mais ſur-tout dans la pratique, & dans la compoſition de tous ſes ouvrages, que la *méthode* mathématique étoit celle de toutes les ſciences, celle qui eſt naturelle à l'eſprit humain, celle qui fait découvrir les vérités de tout genre. N'y eût-il jamais eu de ſciences mathématiques, cette *méthode* n'en ſeroit pas moins réelle, & applicable par-tout ailleurs. Les Mathématiciens s'en étoient mis en poſſeſſion, parce qu'ayant à manier de pures abſtractions, dont les idées peuvent toujours être déterminées d'une maniere exacte & complette, ils n'avoient rencontré aucun de ces obſtacles à l'évidence, qui arrêtent ceux qui ſe livrent à d'autres idées. De-là un ſecond préjugé, ſuite du premier ; c'eſt que la certitude ne ſe trouve que dans les Mathématiques. Mais en tranſportant la *méthode* mathématique à la Philoſophie, on trouvera que la vérité & la certitude ſe manifeſtent également à quiconque ſait ramener tout à la forme réguliere des démonſtrations.

MÉTHODE, on appelle ainſi *en Mathématiques*, la route que l'on ſuit pour réſoudre un problème ; mais cette expreſſion s'applique plus particulierement à la route trouvée & expliquée par un géometre pour réſoudre pluſieurs queſtions du même genre, & qui ſont renfermées comme dans une même claſſe ; plus cette claſſe eſt étendue, plus la méthode a de mérite. Les *méthodes* générales pour réſoudre à-la-fois par un même moyen un grand nombre de queſtions, ſont infiniment préférables aux *méthodes* bornées & particulieres pour réſoudre des queſtions iſolées. Cependant il eſt facile quelquefois de généraliſer une *méthode* particuliere, & alors le principal, ou même le ſeul mérite de l'invention, eſt dans cette derniere *méthode*. *Voyez* FORMULE & DÉCOUVERTE. (*O*)

MÉTHODE, (*Gramm.*) ce mot vient du grec μέθοδος, compoſé de μετὰ, *trans* ou *per*, & du nom ὁδὸς, *via*. Une *méthode* eſt donc la maniere d'arriver à un but *par la voie* la plus convenable : appliquez ce mot à l'étude des langues ; c'eſt l'art d'y introduire les commençans par les moyens les plus lumineux & les plus expéditifs. De là vient le nom de *méthode*, donné à pluſieurs des livres élémentaires deſtinés à l'étude des langues. Tout le monde connoît les *méthodes* eſtimées de P. R. pour apprendre la langue grecque, la latine, l'italienne, & l'eſpagnole ; & l'on ne connoît que trop les *méthodes* de toute eſpece dont on accable ſans fruit la jeuneſſe qui fréquente les colléges.

Pour ſe faire des idées nettes & préciſes de la *méthode* que les maîtres doivent employer dans l'enſeignement des langues, il me ſemble qu'il eſt eſſentiel de diſtinguer 1°. entre les langues vivantes & les langues mortes ; 2°. entre les langues analogues & les langues tranſpoſitives.

I. 1°. Les langues vivantes, comme le françois, l'italien, l'eſpagnol, l'allemand, l'anglois, *&c.* ſe parlent aujourd'hui chez les nations dont elles portent le nom : & nous avons, pour les apprendre, tous les ſecours que l'on peut ſouhaiter ; des maîtres habiles qui en connoiſſent le méchaniſme & les fineſſes, parce qu'elles en ſont les idiomes naturels ; des livres écrits dans ces langues, & des interpretes sûrs qui nous en diſtinguent avec certitude l'excellent, le bon, le médiocre, & le mauvais : ces langues peuvent nous entrer dans la tête par les oreilles & par les yeux tout-à-la-fois. Voilà le fondement de la *méthode* qui convient aux langues vivantes, décidé d'une maniere indubitable. Prenons, pour les apprendre, des maîtres nationnaux : qu'ils nous inſtruiſent des principes les plus généraux du méchaniſme & de l'analogie de leur langue ; qu'ils nous la parlent enſuite & nous la faſſent parler ; ajoutons à cela l'étude des obſervations grammaticales, & la lecture raiſonnée des meilleurs livres écrits dans la langue que nous étudions. La raiſon de ce procédé eſt ſimple : les langues vivantes s'apprennent pour être parlées, puiſqu'on les parle ; on n'apprend à parler que par l'exercice fréquent de la parole ; & l'on n'apprend à le bien faire, qu'en ſuivant l'uſage, qui, par rapport aux langues vivantes, ne peut ſe conſtater que par deux témoignages inſéparables, je veux dire, le langage de ceux qui par leur éducation & leur état ſont juſtement préſumés les mieux inſtruits dans leur langue, & les écrits des auteurs que l'unanimité des ſuffrages de la nation caractériſe comme les plus diſtingués.

2°. Il en eſt tout autrement des langues mortes, comme l'hébreu, l'ancien grec, le latin. Aucune nation ne parle aujourd'hui ces langues; & nous n'avons, pour les apprendre, que les livres qui nous en reſtent. Ces livres même ne peuvent pas nous être auſſi utiles que ceux d'une langue vivante; parce que, nous n'avons pas, pour nous les faire entendre, des interpretes auſſi sûrs & auſſi autoriſés, & que s'ils nous laiſſent des doutes, nous ne pouvons en trouver ailleurs l'éclairciſſement. Eſt-il donc raiſonnable d'employer ici la même *méthode* que pour les langues vivantes? Après l'étude des principes généraux du méchaniſme & de l'analogie d'une langue morte, débuterons-nous par compoſer en cette langue, ſoit de vive voix, ſoit par écrit? Ce procédé eſt d'une abſurdité évidente: à quoi bon parler une langue qu'on ne parle plus? Et comment prétend-on venir à bout de la parler ſeul, ſans en avoir étudié l'uſage dans ſes ſources, ou ſans avoir préſent un moniteur inſtruit qui le connoiſſe avec certitude, & qui nous le montre en parlant le premier? Jugez par-là ce que vous devez penſer de la *méthode* ordinaire, qui fait de la compoſition des thèmes ſon premier, ſon principal, & preſque ſon unique moyen. *Voyez* ETUDE, *& la Méch. des langues, liv. II. §. j.* C'eſt auſſi par-là que l'on peut apprécier l'idée que l'on propoſa dans le ſiecle dernier, & que M. de Maupertuis a réchauffée de nos jours, de fonder une ville dont tous les habitans, hommes & femmes, magiſtrats & artiſans ne parleroient que la langue latine. Qu'avons-nous affaire de ſavoir parler cette langue? Eſt-ce à la parler que doivent tendre nos études?

Quand je m'occupe de la langue italienne, ou de telle autre qui eſt actuellement vivante, je dois apprendre à la parler, puiſqu'on la parle; c'eſt mon objet: & ſi je lis alors les lettres du cardinal d'Oſſat, la Jéruſalem délivrée, l'énéïde d'Annibal Caro, ce n'eſt pas pour me mettre au fait des affaires politiques dont traite le prélat, ou des avantures qui conſtituent la fable des deux poëmes; c'eſt pour apprendre comment ſe ſont énoncés les auteurs de ces ouvrages. En un mot, j'étudie l'italien pour le parler, & je cherche dans les livres comment on le parle. Mais quand je m'occupe d'hébreu, de grec, de latin, ce ne peut ni ne doit être pour parler ces langues, puiſqu'on ne les parle plus; c'eſt pour étudier dans leurs ſources l'hiſtoire du peuple de Dieu, l'hiſtoire ancienne ou la romaine, la Mythologie, les Belles-Lettres, *&c.* La Littérature ancienne, ou l'étude de la Religion, eſt mon objet: & ſi je m'applique alors à quelque langue morte, c'eſt qu'elle eſt la clé néceſſaire pour entrer dans les recherches qui m'occupent. En un mot, j'étudie l'Hiſtoire dans Hérodote, la Mythologie dans Homere, la Morale dans Platon; & je cherche dans les grammaires, dans les lexiques, l'intelligence de leur langue, pour parvenir à celle de leurs penſées.

On doit donc étudier les langues vivantes, comme fin, ſi je puis parler ainſi; & les langues mortes, comme moyen. Ce n'eſt pas au reſte que je prétende que les langues vivantes ne puiſſent ou ne doivent être regardées comme des moyens propres à acquérir enſuite des lumieres plus importantes: je m'en ſuis expliqué tout autrement *au mot* LANGUE; & quiconque n'a pas à voyager chez les étrangers, ne doit les étudier que dans cette vûe. Mais je veux dire que la conſidération des ſecours que nous avons pour ces langues doit en diriger l'étude, comme ſi l'on ne ſe propoſoit que de les ſavoir parler; parce que cela eſt poſſible, que perſonne n'entend ſi bien une langue que ceux qui la ſavent parler, & qu'on ne ſauroit trop bien entendre celle dont on prétend faire un moyen pour d'autres études. Au contraire nous n'avons pas aſſez de ſecours pour apprendre à parler les langues mortes dans toutes les occaſions; le langage qui réſulteroit de nos efforts pour les parler ne ſerviroit de rien à l'intelligence des ouvrages que nous nous propoſerions de lire, parce que nous n'y parlerions guere que notre langue avec les mots de la langue morte; par conſéquent nos efforts ſeroient en pure perte pour la ſeule fin que l'on doit ſe propoſer dans l'étude des langues anciennes.

II. De la diſtinction des langues en analogues & tranſpoſitives, il doit naître encore des différences dans la *méthode* de les enſeigner, auſſi marquées que celle du génie de ces langues.

1°. Les langues analogues ſuivent, ou exactement ou de fort près, l'ordre analytique, qui eſt, comme je l'ai dit ailleurs, (*voyez* INVERSION & LANGUE) le lien naturel, & le ſeul lien commun de tous les idiomes. La nature, chez tous les hommes, a donc déja bien avancé l'ouvrage par rapport aux langues analogues, puiſqu'il n'y a en quelque ſorte à apprendre que ce que l'on appelle *la Grammaire* & *le Vocabulaire*, que le tour de la phraſe ne s'écarte que peu ou point de l'ordre analytique, que les inverſions y ſont rares ou legeres, & que les ellipſes y ſont ou peu fréquentes ou faciles à ſuppléer. Le degré de facilité eſt bien plus grand encore, ſi la langue naturelle de celui qui commence cette étude, eſt elle-même analogue. Quelle eſt donc la *méthode* qui convient à ces langues? Mettez dans la tête de vos éleves une connoiſſance ſuffiſante des principes grammaticaux propres à cette langue, qui ſe réduiſent à-peu-près à la diſtinction des genres & des nombres pour les noms, les pronoms, & les adjectifs, & à la conjugaiſon des verbes. Parlez-leur enſuite ſans délai, & faites-les parler, ſi la langue que vous leur enſeignez eſt vivante; faites-leur traduire beaucoup, premierement de votre langue dans la leur, puis de la leur dans la vôtre: c'eſt le vrai moyen de leur apprendre promptement & sûrement le ſens propre & le ſens figuré de vos mots, vos tropes, vos anomalies, vos licences, vos idiotiſmes de toute eſpece. Si la langue analogue que vous leur enſeignez, eſt une langue morte, comme l'hébreu, votre proviſion de principes grammaticaux une fois faite, expliquez vos auteurs, & faites-les expliquer avec ſoin, en y appliquant vos principes fréquemment & ſcrupuleuſement: vous n'avez que ce moyen pour arriver, ou plutôt pour mener utilement à la connoiſſance des idiotiſmes, où giſſent toûjours les plus grandes difficultés des langues. Mais renoncez à tout deſir de parler ou de faire parler hébreu; c'eſt un travail inutile ou même nuiſible, que vous épargnerez à votre éleve.

2°. Pour ce qui eſt des langues tranſpoſitives, la *méthode* de les enſeigner doit demander quelque choſe de plus; parce que leurs écarts de l'ordre analytique, qui eſt la regle commune de tous les idiomes, doivent y ajoûter quelque difficulté, pour ceux principalement dont la langue naturelle eſt analogue: car c'eſt autre choſe à l'égard de ceux dont l'idiome maternel eſt également tranſpoſitif; la difficulté qui peut naître de ce caractere des langues eſt beaucoup moindre, & peut-être nulle à leur égard. C'eſt préciſément le cas où ſe trouvoient les Romains qui étudioient le grec, quoique M. Pluche ait jugé qu'il n'y avoit entre leur langue & celle d'Athènes aucune affinité.

« Il étoit cependant naturel, dit-il dans la préface » de la *Méchanique des Langues, page vij.* qu'il en » coûtât davantage aux Romains pour apprendre le » grec, qu'à nous pour apprendre le latin: car nos » langues françoiſe, italienne, eſpagnole, & toutes » celles qu'on parle dans le midi de l'Europe, étant » ſorties, comme elles le ſont pour la plûpart, de l'an-

» cienne langue romaine ; nous y retrouvons bien » des traits de celle qui leur a donné naiſſance : la » latine au contraire ne tenoit à la langue d'Athè- » nes par aucun degré de parenté ou de reſſemblan- » ce, qui en rendît l'accès plus aiſé ».

Comment peut-on croire que le latin n'avoit avec le grec aucune affinité ? A-t-on donc oublié qu'une partie conſidérable de l'Italie avoit reçû le nom de *grande Grece*, *magna Græcia*, à cauſe de l'origine commune des peuplades qui étoient venues s'y établir ? Ignore-t-on ce que Priſcien nous apprend, *lib. V. de caſibus*, que l'ablatif eſt un cas propre aux Romains, nouvellement introduit dans leur langue, & placé pour cette raiſon après tous les autres dans la déclinaiſon ? *Ablativus proprius eſt Romanorum, & . . . . quia novus videtur à Latinis inventus, vetuſtati reliquorum caſuum conceſſit.* Ainſi la langue latine au berceau avoit préciſément les mêmes cas que la langue grecque ; & peut-être l'ablatif ne s'eſt-il introduit inſenſiblement, que parce qu'on prononçoit un peu différemment la finale du datif, ſelon qu'il étoit ou qu'il n'étoit pas complément d'une prépoſition. Cette conjecture ſe fortifie par pluſieurs obſervations particulieres : 1°. le datif & l'ablatif pluriels ſont toûjours ſemblables : 2°. ces deux cas ſont encore ſemblables au ſingulier dans la ſeconde déclinaiſon : 3°. on trouve *morte* au datif dans l'épitaphe de Plaute, rapportée par Aulu-Gelle, *Noct. Att. I. xxiv.* & au contraire on trouve dans Plaute lui-même, *oneri*, *furfuri*, *&c.* à l'ablatif ; parce qu'il y a peu de différence entre les voyelles *e* & *i*, d'où vient même que pluſieurs noms de cette déclinaiſon ont l'ablatif terminé des deux manieres : 4°. le datif de la quatrieme étoit anciennement en *u*, comme l'ablatif, & Aulu-Gelle, *IV. xvj.* nous apprend que Céſar lui-même dans ſes livres de l'Analogie, penſoit que c'étoit ainſi qu'il devoit ſe terminer : 5°. le datif de la cinquieme fut autrefois en *e*, comme il paroît par ce paſſage de Plaute, *Mercat. I. j. 4. Amatores, qui aut nocti, aut die, aut ſoli, aut lunæ miſerias narrant ſuas :* 6°. enfin l'ablatif en *á* long de la premiere, pourroit bien n'être long, que parce qu'il vient de la diphtongue *æ* du datif. La déclinaiſon latine offre encore bien d'autres traits d'imitation & d'affinité avec la déclinaiſon grecque. *Voyez* GÉNITIF, *n.* I.

Pour ce qui concerne les étymologies grecques de quantité de mots latins, il n'eſt pas poſſible de réſiſter à la preuve que nous fournit l'excellent ouvrage de Voſſius le pere, *etymologicon linguæ latinæ ;* & je ſuis perſuadé que de la comparaiſon détaillée des articles de ce livre avec ceux du *Dictionnaire étymologique de la langue françoiſe* par Ménage, il s'enſuivroit qu'à cet égard l'affinité du latin avec le grec eſt plus grande que celle du françois avec le latin.

Je dirois donc au contraire qu'il doit naturellement nous en couter davantage pour apprendre le latin, qu'aux Romains pour apprendre le grec : car outre que la langue de Rome trouvoit dans celle d'Athènes les radicaux d'une grande partie de ſes mots, la marche de l'une & de l'autre étoit également tranſpoſitive ; les noms, les pronoms, les adjectifs, s'y déclinoient également par cas ; le tour de la phraſe y étoit également elliptique, également pathétique, également harmonieux ; la proſodie en étoit également marquée, & preſque d'après les mêmes principes ; & d'ailleurs le grec étoit pour les Romains une langue vivante qui pouvoit leur être inculquée & par l'exercice de la parole, & par la lecture des bons ouvrages. Au contraire nos langues, françoiſe, italienne, eſpagnole, *&c.* ne tiennent à celle de Rome, que par quelques racines qu'elles y ont empruntées ; mais elles n'ont au ſurplus avec cette langue ancienne aucune affinité qui leur en rende l'accès plus facile ; leur conſtruction uſuelle eſt analytique ou très-approchante ; le tour de la phraſe n'y ſouffre ni tranſpoſition conſidérable, ni ellipſe hardie ; elles ont une proſodie moins marquée dans leurs détails ; & d'ailleurs le latin eſt pour nous une langue morte, pour laquelle nous n'avons pas autant de ſecours que les Romains en avoient dans leur tems pour le grec.

Nous devons donc mettre en œuvre tout ce que notre induſtrie peut nous ſuggérer de plus propre à donner aux commençans l'intelligence du latin & du grec ; & j'ai prouvé, *article* INVERSION, que le moyen le plus lumineux, le plus raiſonnable, & le plus autoriſé par les auteurs mêmes à qui la langue latine étoit naturelle, c'eſt de ramener la phraſe latine ou grecque à l'ordre & à la plénitude de la conſtruction analytique. Je n'avois que cela à prouver dans cet *article* : j'ajoûte dans celui-ci, qu'il faut donner aux commençans des principes qui les mettent en état le plus promptement qu'il eſt poſſible d'analyſer ſeuls & par eux-mêmes ; ce qui ne peut être le fruit que d'un exercice ſuivi pendant quelque tems, & fondé ſur des notions juſtes, préciſes, & invariables. Ceci demande d'être développé.

Perſonne n'ignore que la tradition purement orale des principes qu'il eſt indiſpenſable de donner aux enfans, ne feroit en quelque ſorte qu'effleurer leur ame : la légereté de leur âge, le peu ou le point d'habitude qu'ils ont d'occuper leur eſprit, le manque d'idées acquiſes qui puiſſent ſervir comme d'attaches à celles qu'on veut leur donner ; tout cela & mille autres cauſes juſtifient la néceſſité de leur mettre entre les mains des livres élémentaires qui puiſſent fixer leur attention pendant la leçon, les occuper utilement après, & leur rendre en tout tems plus facile & plus prompte l'acquiſition des connoiſſances qui leur conviennent. C'eſt ſur-tout ici que ſe vérifie la maxime d'Horace, *Art poét. 180.*

Segniùs irritant animos demiſſa per aures,
Quàm quæ ſunt oculis ſubjecta fidelibus.

On pourroit m'objecter que j'inſiſte mal-à-propos ſur la néceſſité des livres élémentaires, puiſqu'il en exiſte une quantité prodigieuſe de toute eſpece, & qu'il n'y a d'embarras que ſur le choix. Il eſt vrai que graces à la prodigieuſe fécondité des faiſeurs de rudimens, de particules, de *méthodes*, les enfans que l'on veut initier au latin ne manquent pas d'être occupés ; mais le font-ils d'une maniere raiſonnable, le font-ils avec fruit ? Je ne prendrai pas ſur moi de répondre à cette queſtion ; je me contenterai d'obſerver que preſque tous ces livres ont été faits pour enſeigner aux commençans la fabrique du latin, & la compoſition des thèmes ; que la *méthode* des thèmes tombe de jour en jour dans un plus grand diſcrédit, par l'effet des réflexions ſages répandues dans les livres excellens des inſtituteurs les plus habiles, & des écrivains les plus reſpectables, M. le Fevre de Saumur, Voſſius le pere, M. Rollin, M. Pluche, M. Chompré, *&c.* Qu'il eſt à deſirer que ce diſcrédit augmente, & qu'on ſe tourne entierement du côté de la verſion, tant de vive-voix que par écrit ; que l'un des moyens les plus propres à amener dans la *méthode* de l'inſtitution publique cette heureuſe révolution, c'eſt de poſer les fondemens de la nouvelle *méthode*, en publiant les livres élémentaires dans la forme qu'elle ſuppoſe & qu'elle exige ; & qu'aucun de ceux qu'on a publiés juſqu'à-préſent, ou du-moins qui ſont parvenus à ma connoiſſance, ne peut ſervir à cette fin.

Dans l'intention de prévenir, s'il eſt poſſible, une fécondité toujours nuiſible à la bonté des fruits, j'ajoute que les livres élémentaires, dans quelque genre d'étude que ce puiſſe être, ſont peut-être les

plus

plus difficiles à bien faire, & ceux dans leſquels on a le moins réuſſi. Deux cauſes y contribuent: d'une part, la réalité de cette difficulté intrinſeque, dont on va voir les raiſons dans un moment; & de l'autre, une apparence toute contraire, qui eſt pour les plus novices un encouragement à s'en mêler, & pour les plus habiles, un véritable piége qui les fait échouer.

Il faut que ces élémens ſoient réduits aux notions les plus générales, & au néceſſaire le plus étroit, parce que, comme le remarque très-judicieuſement M. Pluche, il faut que les jeunes commençans voient la fin d'une tâche qui n'eſt pas de nature à les réjouir, & qu'ils n'en ſeront que plus diſpoſés à apprendre le tout parfaitement. Ces notions cependant doivent être en aſſez grande quantité pour ſervir de fondement à toute la ſcience grammaticale, de ſolution à toutes les difficultés de l'analyſe, d'explication à toutes les irrégularités apparentes; quoiqu'il faille tout-à-la-fois les rédiger avec aſſez de préciſion, de juſteſſe, & de vérité, pour en déduire facilement & avec clarté, en tems & lieu, les développemens convenables, & les applications néceſſaires, ſans ſurcharger ni dégoûter les commençans.

L'expoſition de ces élémens doit être claire & débarraſſée de tout raiſonnement abſtrait ou métaphyſique, parce qu'il n'y a que des eſprits déja formés & vigoureux, qui puiſſent en atteindre la hauteur, en ſaiſir le fil, en ſuivre l'enchaînement, & qu'il s'agit ici de ſe mettre à la portée des enfans, eſprits encore foibles & délicats, qu'il faut ſoutenir dans leur marche, & conduire au but par une rampe douce & preſque inſenſible. Cependant l'ouvrage doit être le fruit d'une métaphyſique profonde, & d'une logique rigoureuſe, ſinon les idées fondamentales auront été mal vûes; les définitions ſeront obſcures ou diffuſes, ou fauſſes; les principes ſeront mal digérés ou mal préſentés; on aura omis des choſes eſſentielles, ou l'on en aura introduit de ſuperflues; l'enſemble n'aura pas le mérite de l'ordre, qui répand la lumiere ſur toutes les parties, en en fixant la correſpondance, qui les fait retenir l'une par l'autre en les enchaînant, qui les féconde en en facilitant l'application. Peut-être même faut-il à l'auteur une doſe de métaphyſique d'autant plus forte, que les enfans ne doivent pas en trouver la moindre teinte dans ſon ouvrage.

Ce n'eſt pas aſſez pour réuſſir dans ce genre de travail, d'avoir vû les principes un à un; il faut les avoir vûs en corps, & les avoir comparés. Ce n'eſt pas aſſez de les avoir enviſagés dans un état d'abſtraction, & d'avoir, ſi l'on veut, imaginé le ſyſtème le plus parfait en apparence; il faut avoir eſſayé le tout par la pratique: la théorie ne montre les principes que dans un état de mort; c'eſt la pratique qui les vivifie en quelque ſorte; c'eſt l'expérience qui les juſtifie. Il ne faut donc regarder les principes grammaticaux comme certains, comme néceſſaires, comme admiſſibles dans nos élémens, qu'après s'être aſſuré qu'en effet ils fondent les uſages qui y ont trait, & qu'ils doivent ſervir à les expliquer.

Afin d'indiquer à-peu-près l'eſpece de principes qui peut convenir à la *méthode* analytique dont je conſeille l'uſage, qu'il me ſoit permis d'inſérer ici un eſſai d'analyſe, conformément aux vûes que j'inſinue dans cet *article*, & dans l'*article* INVERSION, & dont on trouvera les principes répandus & développés en divers endroits de cet ouvrage. On y verra l'application d'une *méthode* que j'ai pratiquée avec ſuccès, & que toutes ſortes de raiſons me portent à croire la meilleure que l'on puiſſe ſuivre à l'égard des langues tranſpoſitives; je ne la propoſe cependant au public que comme une matiere qui peut donner lieu à des expériences intéreſſantes pour la religion & pour la patrie, puiſqu'elles tendront à perfectionner une partie néceſſaire de l'éducation.

Quelques lecteurs délicats trouveront peut-être mauvais que j'oſe les occuper de pareilles minuties, & d'obſervations pédanteſques: mais ceux qui peuvent être dans ces diſpoſitions, n'ont pas même entamé la lecture de cet *article*. Je puis continuer ſans conſéquence pour eux; les autres qui ſeroient venus juſqu'ici, & qui ſeroient inſenſibles au motif que je viens de leur préſenter, je les plains de cette inſenſibilité; qu'ils me plaignent, qu'ils me blâment, s'ils veulent, de celle que j'ai pour leur délicateſſe; mais qu'ils ne s'offenſent point, ſi traitant un point de grammaire, j'emprunte le langage qui y convient, & deſcens dans un détail minutieux, ſi l'on veut, mais important, puiſqu'il eſt fondamental.

Je reprens le diſcours de la mere de Sp. Carvilius à ſon fils, dont j'avois entamé l'explication (*article* INVERSION) d'après les principes de M. Pluche.

Quin prodis, mi Spuri, ut quotieſcunque gradum facies, Toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem.

Quin eſt un adverbe conjonctif & négatif. *Quin*, par apocope, pour *quine*, qui eſt compoſé de l'ablatif commun *quî*, & de la négation *ne*; & cet ablatif *quî* eſt le complément de la prépoſition ſouſ-entendue *pro* pour; ainſi *quin* eſt équivalent à *pro quî ne*, pour quoi ne *ou* ne pas; *quin* eſt donc un adverbe; puiſqu'il équivaut à la prépoſition *pro* avec ſon complément *quî*; & cet adverbe eſt lui-même le complément circonſtanciel de cauſe du verbe *prodis*. *Voyez* RÉGIME. *Quin* eſt conjonctif, puiſqu'il renferme dans ſa ſignification le mot conjonctif *quî*; & en cette qualité il ſert à joindre la propoſition incidente dont il s'agit (*voyez* INCIDENTE) avec un antécédent qui eſt ici ſous-entendu, & dont nous ferons la recherche en tems & lieu: enfin *quin* eſt négatif, puiſqu'il renferme encore dans ſa ſignification la négation *ne* qui tombe ici ſur *prodis*.

Prodis (tu vas publiquement) eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier du préſent indéfini (*voyez* PRÉSENT) de l'indicatif du verbe *prodire*, *prodeo*, *is*, *ivi*, & par ſyncope, *ii*, *itum*, verbe abſolu actif, (*voyez* VERBE) & irrégulier, de la quatrieme conjugaiſon: ce verbe eſt compoſé du verbe *ire*, aller, & de la particule *pro*, qui dans la compoſition ſignifie *publiquement* ou *en public*, parce qu'on ſuppoſe à la prépoſition *pro* le complément *ore omnium*, *pro ore omnium* (devant la face de tous) le *d* a été inſéré entre les deux racines par euphonie (*voyez* EUPHONIE) pour empêcher l'hiatus: *prodis* eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier, pour s'accorder en nombre & en perſonne avec ſon ſujet naturel, *mi Spuri*. *Voyez* SUJET.

Mi (mon) eſt au vocatif ſingulier maſculin de *meus*, *a*, *eum*, adjectif hétéroclite, de la premiere déclinaiſon. *Voyez* PARADIGME. *Mi* eſt au vocatif ſingulier maſculin, pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom propre *Spuri*, auquel il a un rapport d'identité. *Voyez* CONCORDANCE & IDENTITÉ.

Spuri (Spurius) eſt au vocatif ſingulier de *Spurius*, *ii*, nom propre, maſculin & hétéroclite, de la deuxieme déclinaiſon: *Spuri* eſt au vocatif, parce que c'eſt le ſujet grammatical de la ſeconde perſonne, ou auquel le diſcours eſt adreſſé. *Voyez* VOCATIF.

Mi Spuri (mon Spurius) eſt le ſujet logique de la ſeconde perſonne.

Ut (que) eſt une conjonction déterminative, dont l'office eſt ici de réunir à l'antécédent ſous-entendu *hanc finem*, la propoſition incidente déterminative, *quotieſcumque gradum facies, toties tibi tuarum virtutum veniat in mentem*.

Quotieſcumque (combien de fois) eſt un adverbe conjonctif ; comme adverbe, c'eſt le complément circonſtanciel de tems du verbe *facies ;* comme conjonctif, il ſert à joindre à l'antécédent *toties* la propoſition incidente déterminative *gradum facies.*

Gradum (un pas) eſt à l'accuſatif ſingulier de *gradus, ûs*, nom maſculin de la quatrieme déclinaiſon ; *gradum* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément objectif du verbe *facies* ; & par conſéquent il doit être après *facies* dans la conſtruction analytique.

Facies (tu feras) eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier du préſent poſtérieur, *voyez* PRÉSENT, de l'indicatif actif du verbe *facere* (faire) *cio, cis, feci, factum*, verbe relatif, actif & irrégulier, de la troiſieme conjugaiſon : *facies* eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier, pour s'accorder en perſonne & en nombre avec ſon ſujet naturel *mi Spuri.*

Quotieſcumque facies gradum (combien de fois tu feras un pas) eſt la totalité de la propoſition incidente déterminative de l'antécédent *toties* ; & par conſéquent l'ordre analytique lui aſſigne ſa place après *toties.*

Toties (autant de fois) eſt un adverbe, complément circonſtanciel de tems du verbe *veniat.*

Toties quotieſcumque facies gradum (autant de fois combien de fois tu feras un pas) eſt la totalité du complément circonſtanciel de tems du verbe *veniat* ; & doit par conſéquent venir après *veniat* dans la conſtruction analytique.

Tibi (à toi) eſt au datif ſingulier maſculin de *tu*, pronom de la ſeconde perſonne : *tibi* eſt au datif, parce qu'il eſt le complément relatif du verbe *veniat* ; après lequel il doit donc être placé dans la conſtruction analytique : *tibi* eſt au ſingulier maſculin pour s'accorder en nombre & en genre avec ſon co-relatif *Spurius. Voyez* PRONOM.

Tuarum (tiennes) eſt au génitif pluriel feminin de *tuus, a, um*, adj. de la premiere déclinaiſon, pour s'accorder en genre, en nombre & en cas avec le nom *virtutum*, auquel il a un rapport d'identité, & qu'il doit ſuivre dans la conſtruction analytique.

Virtutum (des vaillances) eſt au génitif pluriel de *virtus, tutis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon, employé ici par une métonymie de la cauſe pour l'effet, de même que le mot françois *vaillance* pour *action vaillante : virtutum* eſt au génitif, parce qu'il eſt le complément déterminatif grammatical du nom appellatif ſous-entendu *recordatio. Voyez* GÉNITIF.

Virtutum tuarum (des vaillances tiennes) eſt le complément déterminatif logique du nom appellatif ſous-entendu *recordatio*, & doit par conſéquent ſuivre *recordatio* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *recordatio* (le ſouvenir), qui eſt le nominatif ſingulier de *recordatio, onis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon : *recordatio* eſt au nominatif, parce qu'il eſt le ſujet grammatical du verbe *veniat.*

Recordatio virtutum tuarum (le ſouvenir des vaillances tiennes) eſt le ſujet logique du verbe *veniat*, & doit conſéquemment précéder ce verbe dans la conſtruction analytique.

Veniat (vienne) eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier du préſent indéfini du ſubjonctif du verbe *venire* (venir) *io, is, i, tum*, verbe abſolu, actif, de la quatrieme conjugaiſon : *veniat* eſt à la troiſieme perſonne du ſingulier, pour s'accorder en nombre & en perſonne avec ſon ſujet grammatical ſous-entendu *recordatio : veniat* eſt au ſubjonctif, à cauſe de la conjonction *ut* qui doit être ſuivie du ſubjonctif quand elle lie une propoſition qui énonce une fin à laquelle on tend.

In (dans) eſt une prépoſition dont le complément doit être à l'accuſatif, quand elle exprime un rapport de tendance vers un terme, ſoit phyſique, ſoit moral ; au lieu que le complément doit être à l'ablatif, quand cette prépoſition exprime un rapport d'adhéſion à ce terme phyſique ou moral.

Mentem (l'eſprit) eſt à l'accuſatif ſingulier de *mens, tis*, nom feminin de la troiſieme déclinaiſon : *mentem* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément de la prépoſition *in.*

In mentem (dans l'eſprit) eſt la totalité du complément circonſtanciel de terme du verbe *veniat*, qui doit par conſéquent précéder *in mentem* dans l'ordre analytique.

Voilà donc trois complémens du verbe *veniat :* le complément circonſtanciel de tems, *toties quotieſcumque facies gradum ;* le complément relatif *tibi*, & le complement circonſtanciel de terme, *in mentem :* tous trois doivent être après *veniat* dans la conſtruction analytique ; mais dans quel ordre ? Le complément relatif *tibi* doit être le premier, parce qu'il eſt le plus court ; le complément circonſtanciel de terme *in mentem* doit être le ſecond, parce qu'il eſt encore plus court que le complément circonſtanciel de tems *toties quotieſcumque facies gradum ;* celui-ci doit être le dernier, comme le plus long. La raiſon de cet arrangement eſt que tout complément, dans l'ordre analytique, doit être le plus près qu'il eſt poſſible du mot qu'il complette : mais quand un même mot a pluſieurs complémens, vû qu'alors ils ne peuvent pas tous être immédiatement après le mot complette ; on place les plus courts les premiers, afin que le dernier en ſoit le moins éloigné qu'il eſt poſſible.

Ainſi, *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas), c'eſt la totalité de la prépoſition incidente déterminative de l'antécédent ſous-entendu *hunc finem :* elle doit donc, dans l'ordre analytique, être à la ſuite de l'antécédent *hunc finem.*

Il y a donc de ſous-entendu *hunc finem. Hunc* (cette) eſt à l'accuſatif ſingulier maſculin de *hic, hæc, hoc*, adjectif de la ſeconde eſpece de la troiſieme déclinaiſon. *Voyez* PARADIGME. *Hunc* eſt à l'accuſatif ſingulier maſculin pour s'accorder en cas, en nombre & en genre avec le nom *finem*, auquel il a un rapport d'identité. *Finem* (fin) eſt à l'accuſatif ſingulier maſculin de *finis, is*, nom douteux de la troiſieme déclinaiſon. *Voyez* GENRE, *n. IV. Finem* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément grammatical de la prépoſition ſous-entendue *in : finem* eſt auſſi l'antécédent grammatical de la propoſition incidente déterminative, *ut* recordatio *tuarum virtutum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum ;* & *hunc finem* (cette fin) en eſt l'antécédent logique.

Hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (*cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas) ; c'eſt le complément logique de la prépoſition ſous-entendue *in*, qui doit être après *in* par cette raiſon.

Il y a donc de ſous-entendu *in* (à *ou* pour), qui eſt une prépoſition dont le complément eſt ici à l'accuſatif, parce qu'elle exprime un rapport de tendance vers un terme moral.

In hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (*à cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas) ; c'eſt la totalité du complément circonſtanciel de fin du verbe *prodis* ; donc l'ordre analytique doit mettre ce complément après *prodis.*

Quin prodis, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque*

facies gradum (pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas) ; c'eſt la totalité de la propoſition incidente déterminative de l'antécédent ſous-entendu *cauſam*, & doit conſéquemment ſuivre l'antécédent *cauſam* dans l'ordre analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *cauſam* (la cauſe), qui eſt à l'accuſatif ſingulier de *cauſa*, æ, nom feminin de la premiere déclinaiſon ; *cauſam* eſt à l'accuſatif, parce qu'il eſt le complément objectif grammatical du verbe interrogatif ſous-entendu *dic*.

Cauſam *quin prodis*, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum* (*la cauſe* pourquoi tu ne vas pas publiquement, *à cette fin* que *le ſouvenir* des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas); c'eſt le complément objectif logique du verbe interrogatif ſous-entendu *dic* ; & doit par conſéquent être après ce verbe dans la conſtruction analytique.

Il y a donc de ſous-entendu *dic* (dis) qui eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier du préſent poſtérieur de l'impératif actif du verbe *dicere* (dire) *co*, *cis*, *xi*, *ctum*, verbe relatif, actif, de la troiſieme conjugaiſon ; *dic* eſt à la ſeconde perſonne du ſingulier pour s'accorder en perſonne & en nombre avec ſon ſujet grammatical *Spuri* : *dic* eſt à l'impératif, parce que la mere de Spurius lui demande de *dire* la cauſe pourquoi il ne va pas en public, qu'elle l'interroge ; & *dic* eſt le ſeul mot qui puiſſe ici marquer l'interrogation déſignée par le point interrogatif, & par la poſition de *quin* adverbe conjonctif à la tête de la propoſition écrite. *Dic*, au lieu de *dice*, par une apocope qui a tellement prévalu dans le latin, que *dice* n'y eſt plus uſité, ni dans le verbe ſimple, ni dans ſes compoſés.

Spuri, que l'on a déja dit le ſujet grammatical de la ſeconde perſonne, eſt donc le ſujet grammatical du verbe ſous-entendu *dic* ; & par conſéquent *mi Spuri* (mon Spurius) en eſt le ſujet logique : donc *mi Spuri* doit précéder *dic* dans l'ordre analytique.

Voici donc enfin la conſtruction analytique & pleine de toute la propoſition : *mi Spuri*, dic cauſam *quin prodis*, in hunc finem *ut* recordatio *virtutum tuarum veniat tibi in mentem toties quotieſcumque facies gradum.*

En voici la traduction littérale qu'il faut faire faire à ſon éleve mot-à-mot, en cette maniere : *mi Spuri* (mon Spurius), dic (*dis*) cauſam (*la cauſe*) *quin prodis* (pourquoi tu ne vas pas publiquement), in hunc finem (*à cette fin*) *ut* (que) recordatio (*le ſouvenir*) *virtutum tuarum* (des vaillances tiennes) *veniat* (vienne) *tibi* (à toi) *in mentem* (dans l'eſprit) *toties* (autant de fois) *quotieſcumque* (combien de fois) *facies* (tu feras) *gradum* (un pas) ?

En reprenant tout de ſuite cette traduction littérale, l'éleve dira : *mon Spurius*, dis la cauſe *pourquoi tu ne vas pas publiquement*, à cette fin *que* le ſouvenir *des vaillances tiennes vienne à toi dans l'eſprit autant de fois combien de fois tu feras un pas* ?

Pour faire paſſer enſuite le commençant, de cette traduction littérale à une traduction raiſonnable & conforme au génie de notre langue, il faut l'y préparer par quelques remarques. Par exemple, 1°. que nous imitons les Latins dans nos tours interrogatifs, en ſupprimant, comme eux, le verbe interrogatif & l'antécédent du mot conjonctif par lequel nous débutons, *voyez* INTERROGATIF ; qu'ici par conſéquent nous pouvons remplacer leur *quin* par *que ne*, & que nous le devons, tant pour ſuivre le génie de notre langue, que pour nous rapprocher davantage de l'original, dont notre verſion doit être une copie fidelle : 2°. qu'*aller publiquement* ne ſe dit point en françois, mais que nous devons dire *paroître*, *ſe montrer en public* : 3°. que comme il ſeroit indécent d'appeller nos enfans *mon Jacques*, *mon Pierre*, *mon Joſeph*, il ſeroit indécent de traduire *mon Spurius* ; que nous devons dire comme nous dirions à nos enfans, *mon fils*, *mon enfant*, *mon cher fils*, *mon cher enfant*, ou du moins *mon cher Spurius* : 4°. qu'au lieu de *à cette fin que*, nous diſions autrefois *à icelle fin que*, *à celle fin que* ; mais qu'aujourd'hui nous diſons *afin que* ; 5°. que nous ne ſommes plus dans l'uſage d'employer les adjectifs *mien*, *tien*, *ſien* avec le nom auquel ils ont rapport, comme nous faiſions autrefois, & comme font encore aujourd'hui les Italiens, qui diſent *il mio libro*, *la mia caſa* (le mien livre, la mienne maiſon) ; mais que nous employons ſans article les adjectifs poſſeſſifs prépoſitifs *mon*, *ton*, *ſon*, *notre*, *votre*, *leur* ; qu'ainſi au lieu de dire, *des vaillances tiennes*, nous devons dire *de tes vaillances* : 6°. que la métonymie de *vaillances* pour *actions courageuſes*, n'eſt d'uſage que dans le langage populaire, & que ſi nous voulons conſerver la métonymie de l'original, nous devons mettre le mot au ſingulier, & dire *de ta vaillance*, *de ton courage*, *de ta bravoure*, comme a fait M. l'abbé d'Olivet, *Penſ. de Cic. chap. xij. pag. 359.* 7°. que quand le ſouvenir de quelque choſe nous vient dans l'eſprit par une cauſe qui précede notre attention, & qui eſt indépendante de notre choix, il nous en ſouvient; & que c'eſt préciſément le tour que nous devons préférer comme plus court, & par-là plus énergique ; ce qui remplacera la valeur & la briéveté de l'ellipſe latine.

De pareilles réflexions ameneront l'enfant à dire comme de lui-même : *que ne parois-tu*, *mon cher enfant*, *afin qu'à chaque pas que tu feras*, *il te ſouvienne de ta bravoure* ?

Cette *méthode* d'explication ſuppoſe, comme on voit, que le jeune éleve a déja les notions dont on y fait uſage ; qu'il connoît les différentes parties de l'oraiſon, & celles de la propoſition ; qu'il a des principes ſur les métaplaſmes, ſur les tropes, ſur les figures de conſtruction, & à plus forte raiſon ſur les regles générales & communes de la ſyntaxe. Cette proviſion va paroître immenſe à ceux qui ſont paiſiblement accoutumés à voir les enfans faire du latin ſans l'avoir appris ; à ceux qui voulant recueillir ſans avoir ſemé, n'approuvent que les procédés qui ont des apparences éclatantes, même aux dépens de la ſolidité des progrès ; & à ceux enfin qui avec les intentions les plus droites & les talens les plus décidés, ſont encore arrêtés par un préjugé qui n'eſt que trop répandu, ſavoir que les enfans ne ſont point en état de raiſonner, qu'ils n'ont que de la mémoire, & qu'on ne doit faire fonds que ſur cette faculté à leur égard.

Je réponds aux premiers, 1°. que la multitude prodigieuſe des regles & d'exceptions de toute eſpece qu'il faut mettre dans la tête de ceux que l'on introduit au latin par la compoſition des thèmes, ſurpaſſe de beaucoup la proviſion de principes raiſonnables qu'exige la *méthode* analytique. 2°. Que leurs rudimens ſont beaucoup plus difficiles à apprendre & à retenir, que les livres élementaires néceſſaires à cette *méthode* ; parce qu'il n'y a d'une part que déſordre, que fauſſeté, qu'inconſéquence, que prolixité ; & que de l'autre tout eſt en ordre, tout eſt vrai, tout eſt lié, tout eſt néceſſaire & précis. 3°. Que l'application des regles quelconques, bonnes ou mauvaiſes, à la compoſition des thèmes, eſt épineuſe, fatigante, captieuſe, démentie par mille & mille exceptions, & deshonorée non-ſeulement par les plaintes des ſavans les plus reſpectables & des maîtres les plus habiles, mais même par ſes propres ſuccès, qui n'aboutiſſent enfin qu'à

la ſtructure méchanique d'un jargon qui n'eſt pas la langue que l'on vouloit apprendre ; puiſque, comme l'obſerve judicieuſement Quintilien, *aliud eſt grammaticè, aliud latinè loqui :* au lieu que l'application de la *méthode* analytique aux ouvrages qui nous reſtent du bon ſiecle de la langue latine, eſt uniforme & par conſéquent ſans embarras ; qu'elle eſt dirigée par le diſcours même qu'on a ſous les yeux, & conſéquemment exempte des travaux pénibles de la production, j'ai preſque dit de l'enfantement ; enfin, que tendant directement à l'intelligence de la langue telle qu'on l'écrivoit, elle nous mene ſans détour au vrai, au ſeul but que nous devions nous propoſer en nous en occupant.

Je réponds aux ſeconds, à ceux qui veulent retrancher du néceſſaire, afin de recueillir plutôt les fruits du peu qu'ils auront ſemé, ſans même attendre le tems naturel de la maturité, que l'on affoiblit ces plantes & qu'on les détruit en hâtant leur fécondité contre nature ; que les fruits précoces qu'on en retire n'ont jamais la même ſaveur ni la même ſalubrité que les autres, ſi l'on n'a recours à cette culture forcée & meurtriere ; & que la ſeule culture raiſonnable eſt celle qui ne néglige aucune des attentions exigées par la qualité des ſujets & des circonſtances, mais qui attend patiemment les fruits ſpontanés de la nature ſecondée avec intelligence, pour les recueillir enſuite avec gratitude.

Je réponds aux derniers, qui s'imaginent que les enfans en général ne ſont guere que des automates, qu'ils ſont dans une erreur capitale & démentie par mille expériences contraires. Je ne leur citerai aucun exemple particulier ; mais je me contenterai de les inviter à jetter les yeux ſur les diverſes conditions qui compoſent la ſociété. Les enfans de la populace, des manœuvres, des malheureux de toute eſpece qui n'ont que le tems d'échanger leur ſueur contre leur pain, demeurent ignorans & quelquefois ſtupides avec des diſpoſitions de meilleur augure ; toute culture leur manque. Les enfans de ce que l'on appelle la bourgeoiſie honnête dans les provinces, acquierent les lumieres qui tiennent au ſyſteme d'inſtitution qui y a cours ; les uns ſe développent plutôt, les autres plus tard, autant dans la proportion de l'empreſſement qu'on a eu à les cultiver que dans celle des diſpoſitions naturelles. Entrez chez les grands, chez les princes : des enfans qui balbutient encore y ſont des prodiges, ſinon de raiſon, du moins de raiſonnement ; & ce n'eſt point une exagération toute pure de la flatterie, c'eſt un phénomene réel dont tout le monde s'aſſure par ſoi-même, & dont les témoins deviennent ſouvent jaloux, ſans vouloir faire les frais néceſſaires pour le faire voir dans leur famille : c'eſt qu'on raiſonne ſans ceſſe avec ces embryons de l'humanité que leur naiſſance fait déja regarder comme des demi-dieux ; & *l'humeur fingereſſe*, pour me ſervir du vieux mais excellent mot de Montagne, *l'humeur fingereſſe*, qui dans les plus petits individus de l'eſpece humaine ne demande que des exemples pour *s'évertuer*, développe auſſi-tôt le germe de raiſon qui tient eſſentiellement à la nature de l'eſpece. Paſſez de là à Paris, cette ville imitatrice de tout ce qu'elle voit à la cour, & dans laquelle, comme dit Lafontaine, *fab. III.*

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands ſeigneurs,
Tout petit prince a des ambaſſadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages :

Vous y verrez les enfans des bourgeois raiſonner beaucoup plutôt que ceux de la province, parce que dans toutes les familles honnêtes on a l'ambition de ſe modeler ſur les gens de la premiere qualité que l'on a ſous les yeux. Il eſt vrai que l'on obſerve auſſi, qu'après avoir montré les premices les plus flatteuſes, & donné les plus grandes eſpérances, les jeunes pariſiens retombent communément dans une ſorte d'inertie, dont l'idée ſe groſſit encore par la comparaiſon ſourde que l'on en fait avec le début : c'eſt que les facultés de leurs parens les forcent de les livrer, à un certain âge, au train de l'inſtitution commune, ce qui peut faire dans ces tendres intelligences une diſparate dangereuſe ; & que d'ailleurs on continue, parce que la choſe ne coûte rien, d'imiter par air les vices des grands, la molleſſe, la pareſſe, la ſuffiſance, l'orgueil, compagnes ordinaires de l'opulence, & ennemies décidées de la raiſon. Il y a peu de perſonnes au reſte qui n'ait par-devers ſoi quelque exemple connu du ſuccès des ſoins que l'on donne à la culture de la raiſon naiſſante des enfans ; & j'en ai, de mon côté, qui ont un rapport immédiat à l'utilité de la *méthode* analytique telle que je la propoſe ici. J'ai vû par mon expérience, qu'en ſuppoſant même qu'il ne fallût faire fonds que ſur la mémoire des enfans, il vaut encore mieux la meubler de principes généraux & féconds par eux-mêmes, qui ne manquent pas de produire des fruits dès les premiers développemens de la raiſon, que d'y jetter, ſans choix & ſans meſure, des idées iſolées & ſtériles, ou des mots dépouillés de ſens.

Je réponds enfin à tous, que la proviſion des principes qui nous ſont néceſſaires, n'eſt pas abſolument ſi grande qu'elle peut le paroître au premier coup d'œil, pourvu qu'ils ſoient digérés par une perſonne intelligente, qui ſache choiſir, ordonner, & écrire avec préciſion, & qu'on ne veuille recueillir qu'après avoir ſemé ; c'eſt une idée ſur laquelle j'inſiſte, parce que je la crois fondamentale.

Me permettra-t-on d'eſquiſſer ici les livres élémentaires que ſuppoſe néceſſairement la *méthode* analytique ? Je dis d'abord *les livres élémentaires*, parce que je crois eſſentiel de réduire à pluſieurs petits volumes la tâche des enfans, plutôt que de la renfermer dans un ſeul, dont la taille pourroit les effrayer : le goût de la nouveauté, qui eſt très-vif dans l'enfance, ſe trouvera flatté par les changemens fréquens de livres & de titres ; le changement de volume eſt en effet une eſpece de délaſſement phyſique, ou du moins une illuſion auſſi utile ; le changement de titre eſt un aiguillon pour l'amour-propre, qui ſe trouve déja fondé à ſe dire, *je ſai ceci*, qui voit de la facilité à pouvoir ſe dire bientôt, *je ſai encore cela*, ce qui eſt peut-être l'encouragement le plus efficace. Je réduirois donc à quatre les livres élémentaires dons nous avons beſoin.

1°. *Elémens de la grammaire générale appliquée à la langue françoiſe.* Il ne s'agit pas de groſſir ce volume des recherches profondes & des raiſonnemens abſtraits des Philoſophes ſur les fondemens de l'art de parler ; *piſcis hic non eſt omnium.* Mais il faut qu'à partir des mêmes points de vûe, on y expoſe les réſultats fondamentaux de ces recherches, & qu'on y trouve détaillés avec juſteſſe, avec préciſion, avec choix, & en bon ordre, les notions des parties néceſſaires de la parole ; ce qui ſe réduit aux élémens de la voix, aux élémens de l'oraiſon, & aux élémens de la propoſition.

J'entends par les *élémens de la voix*, prononcée ou écrite, les principes fondamentaux qui concernent les parties élémentaires & intégrantes des mots, conſidérés matériellement comme des productions de la voix : ce ſont donc les ſons & les articulations, les voyelles, & les conſonnes, qu'il eſt néceſſaire de bien diſtinguer ; mais qu'il ne faut pas ſéparer ici, parce que les ſignes extérieurs aident les notions intellectuelles ; & enfin les ſyllabes, qui ſont, dans la parole prononcée, des ſons ſimples ou articulés ; & dans l'écriture, des voyelles ſeules ou accompagnées de conſonnes. *Voyez* LETTRES, CONSONNE,

DIPHTONGUE, VOYELLE, HIATUS, *&c.* & les *articles* de chacune des lettres. La matiere que je préſente paroît bien vaſte ; mais il faut choiſir & réduire ; il ne faut ici que les games des idées générales, & tout ce premier traité ne doit occuper que cinq ou ſix pages *in*-12. Cependant il faut y mettre les principaux fondemens de l'étymologie, de la proſodie, des métaplaſmes, de l'orthographe ; mais peut-être que ces noms-là mêmes ne doivent pas y paroître.

J'entends par les *élémens de l'oraiſon*, ce qu'on en appelle communément les parties, ou les différentes eſpeces de mots diſtinguées par les différentes idées ſpécifiques de leur ſignification ; ſavoir, le nom, le pronom, l'adjectif, le verbe, la prépoſition, l'adverbe, la conjonction & l'interjection. Il ne s'agit ici que de faire connoître par des définitions juſtes chacune de ces parties d'oraiſon, & leurs eſpeces ſubalternes. Mais il faut en écarter les idées de genres, de nombres, de cas, de déclinaiſons, des perſonnes, de modes : toutes ces choſes ne tiennent à la grammaire, que par les beſoins de la ſyntaxe, & ne peuvent être expliquées ſans alluſion à ſes principes, ni par conſéquent être entendues que quand on en connoît les fondemens. Il n'en eſt pas de même des tems du verbe, conſidérés avec abſtraction des perſonnes, des nombres & des modes ; ce ſont des variations qui ſortent du fond même de la nature du verbe, & des beſoins de l'énonciation, indépendamment de toute ſyntaxe : ainſi il ſera d'autant plus utile d'en mettre ici les notions, qu'elles ſont en grammaire de la plus grande importance ; & quoiqu'il faille en écarter les idées de perſonnes, on citera pourtant les exemples de la premiere, mais ſans en avertir. On voit bien qu'il ſera utile d'ajouter un chapitre ſur la formation des mots, où l'on parlera des primitifs & des dérivés ; des ſimples & des compoſés ; des mots radicaux, & des particules radicales ; de l'inſertion des lettres euphoniques ; des verbes auxiliaires ; de l'analogie des formations, dont on verra l'exemple dans celles des tems, & l'utilité dans le ſyſtème qui en facilitera l'intelligence & la mémoire. Je crois qu'en effet c'eſt ici la place de ce chapitre, parce que, dans la génération des mots, on n'en modifie le matériel que relativement à la ſignification. Au reſte, ce que j'ai déja dit à l'égard du premier traité, je le dis à l'égard de celui-ci : choiſiſſez, rédigez, n'épargnez rien pour être tout-à-la-fois précis & clair. *Voyez* MOTS, & tous les *articles* des différentes eſpeces de mots ; *voyez auſſi* TEMS, PARTICULE, EUPHONIE, FORMATION, AUXILIAIRE, *&c.*

J'entends enfin par les *élémens de la propoſition*, tout ce qui appartient à l'enſemble des mots réunis pour l'expreſſion d'une penſée ; ce qui comprend les parties, les eſpeces & la forme de la propoſition. Les parties, ſoit logiques, ſoit grammaticales, ſont les ſujets, l'attribut, leſquels peuvent être ſimples ou compoſés, incomplexes ou complexes ; & toutes les ſortes de complémens des mots ſuſceptibles de quelque détermination. Les eſpeces de propoſitions néceſſaires à connoître, & ſuffiſantes dans ce traité, ſont les propoſitions ſimples, compoſées, incomplexes & complexes, dont la nature tient à celle de leur ſujet ou de leur attribut, ou de tous deux à la fois, avec les propoſitions principales, & les incidentes, ſoit explicatives, ſoit déterminatives. La forme de la propoſition comprend la ſyntaxe & la conſtruction. La ſyntaxe regle les inflexions des mots qui entrent dans la propoſition, en les aſſujettiſſant aux lois de la concordance, qui émanent du principe d'identité, ou aux lois du régime qui portent ſur le principe de la diverſité : c'eſt donc ici le lieu de traiter des accidens des mots déclinables, les genres, les nombres, les cas pour certaines langues, & tout ce qui appartient aux déclinaiſons ; les perſonnes, les modes, & tout ce qui conſtitue les conjugaiſons ; les raiſons & la deſtination de toutes ces formes ſeront alors intelligibles, & conſéquemment elles ſeront plus aiſées à concevoir & à retenir : l'explication claire & préciſe de chacune de ces formes accidentelles, en en indiquant l'uſage, formera le code le plus clair & le plus précis de la ſyntaxe. La conſtruction fixe la place des mots dans l'enſemble de la propoſition ; elle eſt analogue ou inverſe : la conſtruction analogue à des regles fixes qu'il faut détailler ; ce ſont celles qui reglent l'analyſe de la propoſition : la conſtruction inverſe en a de deux ſortes ; les unes générales, qui découlent de l'analyſe de la propoſition, les autres particulieres, qui dépendent uniquement des uſages de chaque langue. Le champ de ce troiſieme traité eſt plus vaſte que le précédent ; mais quoiqu'il comprenne tout ce qui entre ordinairement dans nos grammaires françoiſes, & même quelque choſe de plus, ſi l'on ſaiſit bien les points généraux, qui ſont ſuffiſans pour les vûes que j'indique, je ſuis aſſuré que le tout occupera un aſſez petit eſpace, relativement à l'étendue de la matiere, & que tout ce premier volume ne ſera qu'un *in*-12 très-mince. *Voyez* PROPOSITION, INCIDENTE, SYNTAXE, RÉGIME, INFLEXION, GENRE, NOMBRE, CAS, & les *articles* particuliers, PERSONNES, MODES & les *articles* des différents modes, DÉCLINAISON, CONJUGAISON, PARADIGME, CONCORDANCE, IDENTITÉ, CONSTRUCTION, INVERSION, *&c.*

Si je dis que ces élémens de la grammaire générale doivent être appliqués à la langue françoiſe ; c'eſt que j'écris principalement pour mes compatriotes : je dirois à Rome qu'il faut les appliquer à la langue italienne ; à Madrid, j'indiquerois la langue eſpagnole ; à Lisbonne, la portugaiſe ; à Vienne, l'allemande ; à Londres, l'angloiſe ; partout, la langue maternelle des enfans. C'eſt que les généralités ſont toujours les réſultats des vûes particulieres, & même individuelles ; qu'elles ſont toujours très-loin de la plûpart des eſprits ; & plus loin encore de ceux des enfans ; & qu'il n'y a que des exemples familiers & connus qui puiſſent les en rapprocher. Mais la *méthode* de deſcendre des généralités aux cas particuliers eſt beaucoup plus expéditive que celle de remonter des cas particuliers ſans fruit pour la fin, puiſqu'elle eſt inconnue, & que dans celle-là au contraire on enviſage toujours le terme d'où l'on eſt parti.

Je conviens qu'il faut beaucoup d'exemples pour affermir l'idée générale, & que notre livre élémentaire n'en comprendra pas aſſez : c'eſt pourquoi je ſuis d'avis que dès que les éleves auront appris, par exemple, le premier traité des *élemens de la voix*, on les exerce beaucoup à appliquer ces premiers principes dans toutes les lectures qu'on leur fera faire, pendant qu'ils apprendront le ſecond traité des *élémens de l'oraiſon ;* que celui-ci appris on leur en faſſe pareillement faire l'application dans leurs lectures, en leur y faiſant reconnoître les différentes ſortes de mots, les divers tems des verbes, *&c.* ſans négliger de leur faire remarquer de fois à autre ce qui tient au premier traité ; enfin que quand ils auront appris le troiſieme, des *élémens de la propoſition*, on les occupe quelque-tems à en reconnoître les parties, les eſpeces, & la forme dans quelque livre françois.

Cette pratique a deux avantages : 1°. celui de mettre dans la tête des enfans les principes raiſonnés de leur propre langue, la langue qu'il leur importe le plus de ſavoir, & que communément on

néglige le plus malgré les réclamations des plus ſages, malgré l'exemple des anciens qu'on eſtime le plus, & malgré les expériences réitérées du danger qu'il y a à négliger une partie ſi eſſentielle ; 2°. celui de préparer les jeunes éleves à l'étude des langues étrangeres, par la connoiſſance des principes qui ſont communs à toutes, & par l'habitude d'en faire l'application raiſonnée. Il ne faudra donc point regarder comme perdu le tems qu'ils emploieront à ce premier objet, quoiqu'on ne puiſſe pas encore en tirer de latin : ce n'eſt point un détour ; c'eſt une autre route où ils apprennent des choſes eſſentielles qui ne ſe trouvent point ſur la route ordinaire : ce n'eſt point une perte ; c'eſt un retard utile, qui leur épargne une fatigue ſuperflue & dangereuſe, pour les mettre en état d'aller enſuite plus aiſément, plus ſurement, & plus vîte quand ils entreront dans l'étude du latin, & qu'ils paſſeront pour cela au ſecond livre élémentaire.

2°. *Elémens de la langue latine.* Ce ſecond volume ſuppoſera toutes les notions générales compriſes dans le premier, & ſe bornera à ce qui eſt propre à la langue latine. Ces différences propres naiſſent du génie de cette langue, qui a admis trois genres, & dont la conſtruction uſuelle eſt tranſpoſitive ; ce qui y a introduit l'uſage des cas & des déclinaiſons dans les noms, les pronoms & les adjectifs : il faut les expoſer de ſuite avec des paradigmes bien nets pour ſervir d'exemples aux principes généraux des déclinaiſons ; & ajouter enſuite des mots latins avec leur traduction, pour être déclinés comme le paradigme : on joindra aux déclinaiſons grammaticales des adjectifs la formation des degrés de ſignification, qui en eſt comme la déclinaiſon philoſophique. L'uſage des cas dans la ſyntaxe latine doit être expliqué immédiatement après ; 1°. par rapport aux adjectifs, qui ſe revêtent de ces formes, ainſi que de celles des genres & des nombres, par la loi de concordance ; 2°. par rapport aux noms & aux pronoms qui prennent tantôt un cas, & tantôt un autre, ſelon l'exigence du régime : & ceci, comme on voit, amenera naturellement, à propos de l'accuſatif & de l'ablatif, les principaux uſages des prépoſitions. Viendront enſuite les conjugaiſons des verbes, dont les paradigmes, rendus les plus clairs qu'il ſera poſſible, ſeront également précédés des regles de formation les plus générales, & ſuivis des verbes latins traduits pour être conjugués comme le paradigme auquel ils ſeront rapportés. Les conjugaiſons ſeront ſuivies de quelques remarques générales ſur les uſages propres de l'infinitif, des gérondifs, des ſupins, & ſur quelques autres latiniſmes analogues. Partout on aura ſoin d'indiquer les exceptions les plus conſidérables ; mais il faut attendre de l'uſage la connoiſſance des autres. Voilà toute la matiere de ce ſecond ouvrage élémentaire, qui ſera, comme on voit, d'un volume peu conſidérable. *Voyez* ceux des articles déja cités qui conviennent ici, & ſpécialement SUPERLATIF, INFINITIF, GÉRONDIF, SUPIN.

On doit bien juger qu'il en doit être de ce livre, comme du précédent ; qu'à meſure que l'enfant en aura appris les différens articles, il faudra lui en faire faire l'application ſur du latin ; l'accoutumer à y reconnoître les cas, les nombres, les genres, à remonter d'un cas oblique qui ſe préſente au nominatif, & de-là à la déclinaiſon, d'un comparatif ou d'un ſuperlatif au poſitif : puis quand il aura appris les conjugaiſons, les lui faire reconnoître de la même maniere, & ſe hâter enfin de l'amener à l'analyſe telle qu'on l'a vûe ci-devant ; car cette proviſion de principes eſt ſuffiſante, pourvû qu'on ne faſſe analyſer que des phraſes choiſies exprès. Mais j'avoue qu'on ne peut pas encore aller bien loin, parce qu'il eſt rare de trouver du latin ſans figures, ou de diction, ou de conſtruction, & ſans tropes, & que, pour bien entendre le ſens d'un écrit, il faut au-moins être en état d'entendre les obſervations qu'un maître intelligent peut faire ſur ces matieres. C'eſt pourquoi il eſt bon, pendant ces exercices préliminaires ſur les principes généraux, de faire apprendre au jeune éleve les fondemens du diſcours figuré dans le livre qui ſuit.

3°. *Elémens grammaticaux du diſcours figuré, ou traité élémentaire des métaplaſmes, des tropes, & des figures de conſtruction.* Ce livre élémentaire ſe partage naturellement en trois parties analogues & correſpondantes à celles du premier ; & il appartient, comme le premier, à la grammaire générale : mais on en prendra les exemples dans les deux langues. Le traité des métaplaſmes ſera très-court, *Voyez* MÉTAPLASME : les deux autres demandent un peu plus de développement, quoiqu'il faille encore s'attacher à y réduire la matiere au moindre nombre de cas, & aux cas les plus généraux qu'il ſera poſſible. Les définitions doivent en être claires, juſtes, & préciſes : les uſages des figures doivent y être indiqués avec goût & intelligence : les exemples doivent être choiſis avec circonſpection, non-ſeulement par rapport à la forme, qui eſt ici l'objet immédiat, mais encore par rapport au fonds, qui doit toujours être l'objet principal. On trouvera d'excellentes choſes dans le bon ouvrage de M. du Marſais ſur les *tropes ;* & ſur l'*ellipſe* en particulier, qui eſt la principale clé des langues, mais ſurtout du latin ; il faut conſulter avec ſoin, & pourtant avec quelque précaution, la *Minerve* de Sanctius, & ſi l'on veut, le traité des ellipſes de M. Grimm, imprimé en 1743 à Francfort & à Léipſic : j'obſerverai ſeulement que l'un & l'autre de ces auteurs donne à-peu-près une liſte alphabétique des mots ſupprimés par ellipſes dans les livres latins ; & que j'aimerois beaucoup mieux qu'on exposât des regles générales pour reconnoître & l'ellipſe, & le ſupplément, ce qui me paroît très-poſſible en ſuivant à-peu près l'ordre des parties de l'oraiſon avec attention aux lois générales de la ſyntaxe. *Voyez* TROPES & les *articles* de chacun en particulier, CONSTRUCTION, FIGURE, *&c.*

Je ſuis perſuadé qu'enfin avec cette derniere proviſion de principes, il n'y a plus gueres à ménager que la progreſſion naturelle des difficultés ; mais que cette attention même ne ſera pas longtems néceſſaire : tout embarras doit diſparoître, parce qu'on a la clé de tout. La ſeule choſe donc que je crois néceſſaire, c'eſt de commencer les premieres applications de ces derniers principes ſur la langue maternelle, & peut-être d'avoir pour le latin un premier livre préparé exprès pour le début de notre *méthode :* voici ma penſée.

4°. *Selectæ è probatiſſimis ſcriptoribus eclogæ.* Ce titre annonce des phraſes détachées ; elles peuvent donc être choiſies & diſpoſées de maniere que les difficultés grammaticales ne s'y préſentent que ſucceſſivement. Ainſi on n'y trouveroit d'abord que des phraſes très-ſimples & très-courtes ; puis d'autres auſſi ſimples, mais plus longues ; enſuite des phraſes complexes qui en renfermeroient d'incidentes ; & enfin des périodes ménagées avec la même gradation de complexité. Il faudroit y préſenter les tours elliptiques avec la même diſcrétion, & ne pas montrer d'abord les grands ellipſes où il faut ſuppléer pluſieurs mots.

Malgré toutes les précautions que j'inſinue, qu'on n'aille pas croire que j'approuvaſſe un latin factice, où il ſeroit aiſé de préparer cette gradation de difficultés. Le titre même de l'ouvrage que je propoſe me juſtifie pleinement de ce ſoupçon : j'entends que le tout ſeroit tiré des meilleures ſources, & ſans

aucune altération ; & la raiſon en eſt ſimple. Je l'ai déja dit ; nous n'étudions le latin que pour nous mettre en état d'entendre les bons ouvrages qui nous reſtent en cette langue, c'eſt le ſeul but où doivent tendre tous nos efforts : c'eſt donc le latin de ces ouvrages mêmes qui doit nous occuper, & non un langage que nous n'y rencontrerons pas ; nos premieres tentatives doivent entamer notre tâche, & l'abréger d'autant. Ainſi il n'y doit entrer que ce que l'on pourra copier fidellement dans les auteurs de la plus pure latinité, ſans toucher le moins du monde à leur texte ; & cela eſt d'autant plus facile, que le champ eſt vaſte au prix de l'étendue que doit avoir ce volume élémentaire, qui, tout conſidéré, ne doit pas excéder quatre à cinq feuilles d'impreſſion, afin de mettre les commençans, auſſitôt après, aux ſources mêmes.

Du reſte, comme je voudrois que les enfans appriſſent ce livre par cœur à meſure qu'ils l'entendroient, afin de meubler leur mémoire de mots & de tours latins ; il me ſemble qu'avec un peu d'art dans la tête du compilateur, il ne lui ſeroit pas impoſſible de faire de ce petit recueil un livre utile par le fonds autant que par la forme : il ne s'agiroit que d'en faire une ſuite de maximes intéreſſantes, qui avec le tems pourroient germer dans les jeunes eſprits où on les auroit jettées ſous un autre prétexte, s'y développer, & y produire d'excellens fruits. Et quand je dis des maximes, ce n'eſt pas pour donner une préférence excluſive au ſtyle purement dogmatique : les bonnes maximes ſe peuvent préſenter ſous toutes les formes ; une fable, un trait hiſtorique, une épigramme, tout eſt bon pour cette fin : la morale qui plait eſt la meilleure.

Quel mal y auroit-il à accompagner ce recueil d'une traduction élégante, mais fidelle vis-à-vis du texte ? L'intelligence de celui-ci n'en ſeroit que plus facile ; & il eſt aiſé de ſentir que l'étude analytique du latin empêcheroit l'abus qui réſulte communément des traductions dans la méthode ordinaire. On pourroit auſſi, & peut-être ſeroit-ce le mieux, imprimer à part cette traduction, pour être le ſujet des premieres applications de la Grammaire générale à la langue françoiſe : cette traduction n'en ſeroit que plus utile quand elle ſe retrouveroit vis-à-vis de l'original : il ſeroit plûtôt conçu ; la correſpondance en ſeroit plûtôt ſentie ; & les différences des deux langues en ſeroient ſaiſies & juſtifiées plus aiſément. Mais dans ce cas le texte devroit auſſi être imprimé à part, afin d'éviter une multiplication ſuperflue.

J'oſe croire qu'au moyen de cette *méthode*, & en n'adoptant que des principes de Grammaire lumineux & véritablement généraux & raiſonnés, on menera les enfans au but par une voie ſûre, & débarraſſée non-ſeulement des épines & des peines inſéparables de la *méthode* ordinaire, mais encore de quantité de difficultés qui n'ont dans les livres d'autre réalité que celle qu'ils tirent de l'inéxactitude de nos principes, & de notre pareſſe à les diſcuter. Qu'il me ſoit permis, pour juſtifier cette derniere reflexion, de rappeller ici un texte de Virgile que j'ai cité à l'*article* INVERSION, & dont j'ai donné la conſtruction telle que nous l'a laiſſée Servius, & d'après lui ſaint Iſidore de Séville, *Æneïd. II. 348.* Voici d'abord ce paſſage avec la ponctuation ordinaire.

Juvenes, fortiſſima, fruſtrà,
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi ; (quæ ſit rebus fortuna videtis :
Exceſſêre omnes, adytis ariſque relictis,
Dî quibus imperium hoc ſteterat :) ſuccurritis urbi
Incenſæ : moriamur, & in media arma ruamus.

On prétend que l'adverbe *fruſtrâ*, mis entre deux virgules dans le premier vers, tombe ſur le verbe *ſuccurritis* du cinquieme vers ; & la conſtruction d'Iſidore & de Servius nous donne à entendre que le ſecond vers avec les deux premiers mots du troiſieme, ſont liés avec ce qu'on lit dans le ſixeme, *moriamur & in media arma ruamus.* Mais, j'oſe le dire hardiment, ſi Virgile l'avoit entendu ainſi, il ſe ſeroit mépris groſſierement ; ni la conſtruction analytique ni la conſtruction uſuelle du latin ou de quelque langue que ce ſoit, n'autoriſent ni ne peuvent autoriſer de pareils entrelacemens, ſous prétexte même de l'agitation la plus violente, ou de l'enthouſiaſme le plus irréſiſtible : ce ne ſeroit jamais qu'un verbiage repréhenſible, &, pour me ſervir des termes de Quintilien, *inſt. VIII. 2, pejor eſt miſtura verborum.* Mais rendons plus de juſtice à ce grand poëte : il ſavoit très-bien ce qui convenoit dans la bouche d'Enée au moment actuel : que des diſcours ſuivis, raiſonnés & froids par conſéquent, ne pouvoient pas être le langage d'un prince courageux qui voyoit ſa patrie ſubjuguée, la ville livrée aux flammes, au pillage, à la fureur de l'ennemi victorieux, ſa famille expoſée à des inſultes de toute eſpece ; mais il ſavoit auſſi que les paſſions les plus vives n'amenent point le phebus & le verbiage dans l'élocution: qu'elles interrompent ſouvent les propos commencés, parce qu'elles préſentent rapidement à l'eſprit des torrens, pour ainſi dire, d'idées détachées qui ſe ſuccedent ſans continuité, & qui s'aſſocient ſans liaiſon ; mais qu'elles ne laiſſent jamais aſſez de phlegme pour renouer les propos interrompus. Cherchons donc à interpréter Virgile ſans tordre en quelque maniere ſon texte, & ſuivons ſans réſiſtance le cours des idées qu'il préſente naturellement. J'en ferois ainſi la conſtruction analytique d'après mes principes. (Je mets en parentheſe & en caracteres différens les mots qui ſuppléent les ellipſes.)

Juvenes, pectora fortiſſima fruſtrà, (dicite) *ſi cupido certa ſequi* (me) *audentem* (tentare pericula) *extrema eſt vobis ? videtis quæ fortuna ſit rebus ; omnes dî* (à) *quibus hoc imperium ſteterat, exceſſêre* (ex) *adytis, que* (ex) *aris relictis ;* (dicite igitur in quem finem) *ſuccurritis urbi incenſæ ?* (hoc negotium unum, ut) *moriamur &* (proinde ut) *ruamus in arma media,* (decet nos.)

Je conviens que cette conſtruction fait diſparoître toutes les beautés & toute l'énergie de l'original ; mais quand il s'agit de reconnoître le ſens grammatical d'un texte, il n'eſt pas queſtion d'en obſerver les beautés oratoires ou poétiques ; j'ajoute que l'on manquera le ſecond point ſi l'on n'eſt d'abord aſſuré du premier, parce qu'il arrive ſouvent que l'énergie, la force, les images & les beautés d'un diſcours tiennent uniquement à la violation des lois minutieuſes de la Grammaire, & qu'elles deviennent ainſi le motif & l'excuſe de cette tranſgreſſion. Comment donc parviendra-t-on à ſentir ſes beautés, ſi l'on ne commence par reconnoître le procédé ſimple dont elles doivent s'écarter? Je n'irai pas me défier des lecteurs juſqu'à faire ſur le texte de Virgile l'application du principe que je poſe ici : il n'y en a point qui ne puiſſe la faire aiſément ; mais je ferai trois remarques qui me ſemblent néceſſaires.

La premiere concerne trois ſupplémens que j'ai introduits dans le texte pour le conſtruire ; 1°. (dicite) *ſi cupido*, &c. Je ne puis ſuppléer *dicite* qu'en ſuppoſant que *ſi* peut quelquefois, & ſpécialement ici, avoir le même ſens que *an* (*voyez* INTERROGATIF.) ; or cela n'eſt pas douteux, & en voici la preuve : *an* marque proprement l'incertitude, & *ſi* déſigne la ſuppoſition ; mais il eſt certain que quand on connoît tout avec certitude, il n'y a point de ſuppoſition à faire, & que la ſuppoſition tient néceſſaire-

ment à l'incertitude : c'eſt pourquoi l'un de ces deux mots peut entrer comme l'autre dans une phraſe interrogative ; & nous trouvons effectivement dans l'Evangile, Matth. *xij. 10*, cette queſtion : *Si licet ſabbatis curare ?* (eſt-il permis de guérir les jours de ſabbat) Et encore, Luc *xxij. 49. Domine ſi percutimus in gladio ?* (Seigneur, frappons-nous de l'épée ?) Et dans ſaint Marc, *x. 2. Si licet viro uxorem dimittere ?* (eſt-il permis à un homme de renvoyer ſon épouſe ?) Ce que l'auteur de la traduction vulgate a ſurement imité d'un tour qui lui étoit connu, ſans quoi il auroit employé *an*, dont il a fait uſage ailleurs. Ajoutez qu'il n'y a ici que le tour interrogatif qui puiſſe lier cette propoſition au reſte, puiſque nous avons vu que l'explication ordinaire introduiſoit un véritable galimathias. 2°. (Dicite igitur in quem finem) *ſuccurritis urbi incenſæ ?* C'eſt encore ici le beſoin évident de parler raiſon, qui oblige à regarder comme interrogative une phraſe qui ne peut tenir au reſte que par-là ; mais en la ſuppoſant interrogative, le ſupplément eſt donné tel ou à-peu-près tel que je l'indique ici. 3°. (Hoc negotium unum ut,) *moriamur &* (proinde ut) *ruamus in arma media*, (decet nos) : les ſubjonctifs *moriamur* & *ruamus* ſuppoſent *ut*, & *ut* ſuppoſe un antécédent (*Voyez* INCIDENTE & SUBJONCTIF), lequel ne peut guere être que *hoc negotium* ou *hoc negotium unum ;* & cela même combiné avec le ſens général de ce qui précede, nous conduit au ſupplément *decet nos.*

La ſeconde remarque, c'eſt qu'il s'enſuit de cette conſtruction qu'il eſt important de corriger la ponctuation du texte de Virgile en cette maniere :

Juvenes, fortiſſima fruſtrà
Pectora, ſi vobis, audentem extrema, cupido eſt
Certa ſequi ? Quæ ſit rebus, fortuna videtis :
Exceſſére omnes adytis ariſque relictis
Di quibus imperium hoc ſteterat. Succurritis urbi
Incenſæ ? Moriamur & in media arma ruamus.

La troiſieme remarque eſt la concluſion même que j'ai annoncée en amenant ſur la ſcene ce paſſage de Virgile, c'eſt que l'analyſe exacte eſt un moyen infaillible de faire diſparoître toutes les difficultés qui ne ſont que grammaticales, pourvu que cette analyſe porte en effet ſur des principes ſolides & avoués par la raiſon & par l'uſage connu de la langue latine. C'eſt donc le moyen le plus ſûr pour ſaiſir exactement le ſens de l'auteur, non-ſeulement d'une maniere générale & vague, mais dans le détail le plus grand & avec la juſteſſe la plus préciſe.

Le petit échantillon que j'ai donné pour eſſai de cette *méthode*, doit prévenir apparemment l'objection que l'on pourroit me faire, que l'examen trop ſcrupuleux de chaque mot, de ſa correſpondance, de ſa poſition, peut conduire les jeunes gens à traduire d'une maniere contrainte & ſervile, en un mot, à parler latin avec des mots françois. C'eſt en effet les défauts que l'on remarque d'une maniere frappante dans un auteur anonyme qui nous donna en 1750 (*à Paris chez Mouchet, 2 volumes* in-12) un ouvrage intitulé : *Recherches ſur la langue latine, principalement par rapport au verbe, & de la maniere de le bien traduire.* On y trouve de bonnes obſervations ſur les verbes & ſur d'autres parties d'oraiſon ; mais l'auteur, prévenu qu'Horace ſans doute s'eſt trompé quand il a dit, *art. poët. 133*, *Nec verbum verbo curabis reddere, fidus interpres*, rend par-tout avec un ſcrupule inſoutenable, la valeur numérique de chaque mot, & le tour latin le plus éloigné de la phraſe françoiſe : ce qui paroît avoir influé ſur ſa diction, lors même qu'il énonce ſes propres penſées : on y ſent le latiniſme tout pur ; & l'habitude de fabriquer des termes relatifs à ſes vûes pour la traduction, le jette ſouvent dans le barbariſme. Je trouve, par exemple, à la derniere ligne de la page 780, *tome II. on ne les expoſe à* tomber en des défigurements *du texte original ou méme* en des écarts *du vrai ſens ;* & vers la fin de la page ſuivante : *En effet, après* avoir propoſé *pour exemple dans ſon traité des études, &* qu'il *y* a *beaucoup* exalté *cette traduction.*

On pourroit penſer que ceci ſeroit échappé à l'auteur par inadvertence ; mais y il a peu de pages, dans plus de mille qui forment les deux volumes, où l'on ne puiſſe trouver pluſieurs exemples de pareils *écarts*, & c'eſt par ſyſtême qu'il *défigure* notre langue : il en fait une profeſſion expreſſe dès la page 7 de ſon *épitre qui ſert de préface*, dans une note très-longue, qu'il augmente encore dans ſon *errata, page 869*, de ce mot de Furetiere : *Les délicats improuvent pluſieurs mots par caprice, qui ſont bien françois & néceſſaires dans la langue*, au mot *improuver ;* & il a pour ce ſyſtême, ſur-tout dans ſes traductions, la fidélité la plus religieuſe : c'eſt qu'il eſt ſi attaché au ſens le plus littéral, qu'il n'y a point de ſacrifices qu'il ne faſſe & qu'il ne ſoit prêt de faire pour en conſerver toute l'intégrité.

Il me ſemble au contraire que je n'ai montré la traduction littérale qui réſulte de l'analyſe de la phraſe, que comme un moyen de parvenir & à l'intelligence du ſens, & à la connoiſſance du génie propre du latin : car loin de regarder cette interprétation littérale comme le dernier terme où aboutit la *méthode* analytique, je ramene enſuite le tout au génie de notre langue, par le ſecours des obſervations qui conviennent à notre idiome.

On peut m'objecter encore la longueur de mes procédés : ils exigent qu'on repaſſe vingt fois ſur les mêmes mots, afin de n'omettre aucun des aſpects ſous leſquels on peut les enviſager : de ſorte que pendant que j'explique une page à mes éleves, un autre en expliqueroit au-moins une douzaine à ceux qu'il conduit avec moins d'appareil. Je conviens volontiers de cette différence, pourvu que l'on me permette d'en ajouter quelques autres.

1°. Quand les éleves de la *méthode* analytique ont vu douze pages de latin, ils les ſavent bien & très-bien, ſuppoſé qu'ils y aient donné l'attention convenable ; au lieu que les éleves de la *méthode* ordinaire, après avoir expliqué douze pages, n'en ſavent pas profondément la valeur d'une ſeule, par la raiſon ſimple qu'ils n'ont rien approfondi, même avec les plus grands efforts de l'attention dont ils ſont capables.

2°. Les premiers voyant ſans ceſſe la raiſon de tous les procédés des deux langues, la *méthode* analytique eſt pour eux une logique utile qui les accoutume à voir juſte, à voir profondément, à ne rien laiſſer au haſard. Ceux au contraire qui ſont conduits par la *méthode* ordinaire, ſont dans une voie ténébreuſe, où ils n'ont pour guide que des éclairs paſſagers, que des lueurs obſcures ou illuſoires, où ils marchent perpétuellement à tâtons, & où, pour tout dire, leur intelligence s'abâtardit au lieu de ſe perfectionner, parce qu'on les accoutume à ne pas voir ou à voir mal & ſuperficiellement.

3°. C'eſt pour ceux-ci une allure uniforme & toujours la même ; & par conſéquent c'eſt dans tous les tems la même meſure de progrès, aux différences près qui peuvent naître, ou des développemens naturels & ſpontanés de l'eſprit ou de l'habitude d'aller. Mais il n'en eſt pas ainſi de la *méthode* analytique : outre qu'elle doit aider & accélérer les développemens de l'intelligence, & qu'une habitude contractée à la lumiere eſt bien plus ſûre & plus forte que celle qui naît dans les ténebres, elle diſpoſe les jeunes gens par degrés à voir tout d'un coup l'ordre analytique, ſans entrer perpétuellement dans le détail de l'analyſe de chaque mot ; & enfin à ſe contenter

ter de l'appercevoir mentalement, ſans déranger l'ordre uſuel de la phraſe latine pour en connoître le ſens. Ceci demande ſur l'uſage de cette *méthode* quelques obſervations qui en feront connoître la pratique d'une maniere plus nette & plus explicite, & qui répandront plus de lumiere ſur ce qui vient d'être dit à l'avantage de la *méthode* même.

C'eſt le maître qui dans les commencemens fait aux éleves l'analyſe de la phraſe de la maniere dont j'ai préſenté ci-devant un modele ſur un petit paſſage de Cicéron: il la fait répéter enſuite à ſes auditeurs, dont il doit relever les fautes, en leur en expliquant bien clairement l'inconvénient & la néceſſité de la regle qui doit les redreſſer. Cette premiere beſogne va lentement les premiers jours, & la choſe n'eſt pas ſurprenante; mais la patience du maître n'eſt pas expoſée à une longue épreuve: il verra bientôt croître la facilité à retenir & à repéter avec intelligence: il ſentira enſuite qu'il peut augmenter un peu la tâche; mais il le fera avec diſcrétion, pour ne pas rebuter ſes diſciples: il ſe contentera de peu tant qu'il ſera néceſſaire, ſe ſouvenant toujours que ce peu eſt beaucoup, puiſqu'il eſt ſolide & qu'il peut devenir fécond; & il ne renoncera à parler le premier qu'au bout de pluſieurs ſemaines, quand il verra que les répétitions d'après lui ne coutent plus rien ou preſque rien, ou quand il retrouvera quelques phraſes de la ſimplicité des premieres par où il aura débuté, & ſur leſquelles il pourra eſſayer les éleves en leur en faiſant faire l'analyſe les premiers, après leur en avoir préparé les moyens par la conſtruction.

C'eſt ici comme le ſecond degré par où il doit les conduire quand ils ont acquis une certaine force. Il doit leur faire la conſtruction analytique, l'explication litérale, & la verſion exacte du texte; puis quand ils ont répété le tout, exiger qu'ils rendent d'eux-mêmes les raiſons analytiques de chaque mot: ils héſiteront quelquefois, mais bientôt ils trouveront peu de difficulté, à-moins qu'ils ne rencontrent quelques cas extraordinaires; & je réponds hardiment que le nombre de ceux que l'analyſe ne peut expliquer eſt très-petit.

Les éleves fortifiés par ce ſecond degré, pourront paſſer au troiſieme, qui conſiſte à préparer eux-mêmes le tout, pour faire ſeuls ce que le maître faiſoit au commencement, l'analyſe, la conſtruction, l'explication littérale, & la verſion exacte. Mais ici, ils auroient beſoin, pour marcher plus ſurement, d'un dictionnaire latin-françois qui leur préſentât uniquement le ſens propre de chaque mot, ou qui ne leur aſſignât aucun ſens figuré ſans en avertir & ſans en expliquer l'origine & le fondement. Cet ouvrage n'exiſte pas, & il ſeroit néceſſaire à l'exécution entiere des vûes que l'on propoſe ici; & l'entrepriſe en eſt d'autant plus digne de l'attention des bons citoyens, qu'il ne peut qu'être très-utile à toutes les *méthodes*; il ſeroit bon qu'on y aſſignât les radicaux latins des derivés & des compoſés, le ſens propre en eſt plus ſenſible.

Exercés quelque tems de cette maniere, les jeunes gens arriveront au point de ne plus faire que la conſtruction pour expliquer littéralement & traduire enſuite avec correction, ſans analyſer préalablement les phraſes. Alors ils ſeront au niveau de la marche ordinaire; mais quelle différence entr'eux & les enfans qui ſuivent la *méthode* vulgaire! Sans entrer dans aucun détail analytique, ils verront pourtant la raiſon de tout par l'habitude qu'ils auront contractée de ne rien entendre que par raiſon: certains tours, qui ſont eſſentiellement pour les autres des difficultés très-grandes & quelquefois inſolubles, ou ne les arrêtent point du tout, ou ne les arrêtent que l'inſtant qu'il leur faudra pour les analyſer: tout ce qu'ils expliqueront, ils le ſauront bien, & c'eſt ici le grand avantage qu'ils auront ſur les autres, pour qui il reſte toujours mille obſcurités dans les textes qu'ils ont expliqués le plus ſoigneuſement, & des obſcurités d'autant plus invincibles & plus nuiſibles, qu'on n'en a pas même le ſoupçon: ajoutez-y que déſormais ils iront plus vîte que l'on ne peut aller par la route ordinaire, & que par conſéquent ils regagneront en célérité ce qu'ils paroiſſent perdre dans les commencemens; ce qui aſſure à la *méthode* analytique la ſupériorité la plus décidée, puiſqu'elle donne aux progrès des éleves une ſolidité qui ne peut ſe trouver dans la *méthode* vulgaire, ſans rien perdre en effet des avantages que l'on peut ſuppoſer à celle-ci.

Je ne voudrois pourtant pas que, pour le prétendu avantage de faire voir bien des choſes aux jeunes gens, on abandonnât tout-à-coup l'analyſe pour ne plus y revenir: il convient, je crois, de les y exercer encore pendant quelque tems de fois à autre, en réduiſant, par exemple, cet exercice à une fois par ſemaine dans les commencemens, puis inſenſiblement à une ſeule fois par quinzaine, par mois, *&c.* juſqu'à ce que l'on ſente que l'on peut eſſayer de faire traduire correctement du premier coup ſur la ſimple lecture du texte: c'eſt le dernier point où l'on amenera ſes diſciples, & où il ne s'agira plus que de les arrêter un peu pour leur procurer la facilité requiſe, & les diſpoſer à ſaiſir enſuite les obſervations qui peuvent être d'un autre reſſort que de celui de la Grammaire, & dont je dois par cette raiſon m'abſtenir de parler ici.

Je ne dois pas davantage examiner quels ſont les auteurs que l'on doit lire par préférence, ni dans quel ordre il convient de les voir: c'eſt un point déja examiné & décidé par pluſieurs bons littérateurs, après leſquels mon avis ſeroit ſuperflu; & d'ailleurs ceci n'appartient pas à la *méthode* méchanique d'étudier ou d'enſeigner les langues, qui eſt le ſeul objet de cet *article*. Il n'en eſt pas de même des vûes propoſées par M. du Marſais & par M. Pluche, leſquelles ont directement trait à ce méchaniſme.

La *méthode* de M. du Marſais a deux parties, qu'il appelle la *routine* & la *raiſon*. Par la routine il apprend à ſon diſciple la ſignification des mots tout ſimplement; il leur met ſous les yeux la conſtruction analytique toute faite avec les ſupplémens des ellipſes; il met au-deſſous la traduction littérale de chaque mot, qu'il appelle *traduction interlinéaire*: tout cela eſt ſur la page à droite; & ſur celle qui eſt à gauche, on voit en haut le texte tel qu'il eſt ſorti des mains de l'auteur, & au deſſous la traduction exacte de ce texte. Il ne rend dans tout ceci aucune raiſon grammaticale à ſon diſciple, il ne l'a pas même préparé à s'en douter; s'il rencontre *conſilio*, il apprend qu'il ſignifie *conſeil*, mais il ne s'attend ni ne peut s'attendre qu'il trouvera quelque jour la même idée rendue par *conſilium*, *conſilii*, *conſilia*, *conſiliorum*, *conſiliis*: c'eſt la même choſe à l'égard des autres mots déclinables; l'auteur veut que l'on mene ainſi ſon éleve, juſqu'à ce que frappé lui-même de la diverſité des terminaiſons des mêmes mots qu'il aura rencontrés, & des diverſes ſignifications qui en auront été les ſuites, il force le maître par ſes queſtions à lui révéler le myſtere des déclinaiſons, des conjugaiſons, de la ſyntaxe, qu'il ne lui a encore fait connoître que par inſtinct. C'eſt alors qu'a lieu la ſeconde partie de la *méthode* qu'il nomme la *raiſon*, & qui rentre à-peu-près dans l'eſprit de celle que j'ai expoſée: ainſi nous ne différons M. du Marſais & moi, que par la routine, dont il regarde l'exercice comme indiſpenſablement préliminaire aux procédés raiſonnés par leſquels je débute.

Cette différence vient premierement de ce que M. du Marſais penſe que dans les enfans, l'organe,

pour ainſi dire, de la raiſon, n'eſt pas plus proportionné pour ſuivre les raiſonnemens de la *méthode* analytique, que ne le ſont leurs bras pour élever certains fardeaux : ce ſont à-peu-près ſes termes, (*méth. p. 11.*) quand il parle de la *méthode* ordinaire, mais qui ne peuvent plus être appliqués à la *méthode* analytique préparée ſelon les vûes & par les moyens que j'ai détaillés. Je ne préſente aux enfans aucun principe qui tienne à des idées qu'ils n'ont pas encore acquiſes ; mais je leur expoſe en ordre toutes celles dont je prévois pour eux le beſoin, ſans attendre qu'elles naiſſent fortuitement dans leur eſprit à l'occaſion des ſecouſſes, ſi je puis le dire, d'un inſtinct aveugle : ce qu'ils connoiſſent par l'uſage non raiſonné de leur langue maternelle me ſuffit pour fonder tout l'édifice de leur inſtruction ; & en partant de-là, le premier pas que je leur fais faire en les menant comme par la main, tend déja au point le plus élevé ; mais c'eſt par une rampe douce & inſenſible, telle qu'elle eſt néceſſaire à la foibleſſe de leur âge. M. du Marſais veut encore qu'ils acquiérent un certain uſage non raiſonné de la langue latine, & il veut qu'on les retienne dans cet exercice aveugle *juſqu'à ce qu'ils reconnoiſſent le ſens d'un mot à ſa terminaiſon* (*pag. 32.*) Il me ſemble que c'eſt les faire marcher long-tems autour de la montagne dont on veut leur faire atteindre le ſommet, avant que de leur faire faire un pas qui les y conduiſe ; & pour parler ſans allégorie, c'eſt accoutumer leur eſprit à procéder ſans raiſon.

Au reſte, je ne deſapprouverois pas que l'on cherchât à mettre dans la tête des enfans bon nombre de mots latins, & par conſéquent les idées qui y ſont attachées ; mais ce ne doit être que par une ſimple nomenclature, telle à-peu-près qu'eſt l'*indiculus univerſalis* du pere Pommey, ou telle autre dont on s'aviſeroit, pourvû que la propriété des termes y fût bien obſervée. Mais, je le répete, je ne crois les explications non raiſonnées des phraſes bonnes qu'à abâtardir l'eſprit ; & ceux qui croient les enfans incapables de raiſonner, doivent pour cela même les faire raiſonner beaucoup, parce qu'il ne manque en effet que de l'exercice à la faculté de raiſonner qu'ils ont eſſentiellement, & qu'on ne peut leur conteſter. Les ſuccès de ceux qui reuſſiſſent dans la compoſition des thèmes, en ſont une preuve preſque prodigieuſe.

C'eſt principalement pour les forcer à faire uſage de leur raiſon que je ne voudrois pas qu'on leur mît ſous les yeux, ni la conſtruction analytique, ni la traduction littérale ; ils doivent trouver tout cela en raiſonnant : mais s'il eſt dans leurs mains, ſoyez sûr que les portes des ſens demeureront fermées, & que les diſtractions de toute eſpece, ſi naturelles à cet âge, rendront inutile tout l'appareil de la traduction interlinéaire. J'ajoute, que pour ceux-mêmes qui ſeront les plus attentifs, il y auroit à craindre un autre inconvénient ; je veux dire qu'ils ne contractent l'habitude de ne raiſonner que par le ſecours des moyens extérieurs & ſenſibles, ce qui eſt d'une grande conſéquence. J'avoue que dans la routine de M. du Marſais, la traduction interlinéaire & la conſtruction analytique doivent être miſes ſous les yeux : mais en ſuivant la route que j'ai tracée, ces moyens deviennent ſuperflus & même nuiſibles.

Je n'inſiſterai pas ici ſur la *méthode* de M. Pluche : outre ce qu'elle peut avoir de commun avec celle de M. du Marſais, je crois avoir ſuffiſamment diſcuté ailleurs ce qui lui eſt propre. *Voyez* INVERSION. *B. E. R. M.*

MÉTHODE, *diviſion méthodique des différentes productions de la nature, animaux, végétaux, minéraux, en claſſes, genres, eſpeces, voyez* CLASSE, GENRE, ESPECE. Dès que l'on veut diſtinguer les productions de la nature avant de les connoître, il faut néceſſairement avoir une *methode*. Au défaut de la connoiſſance des choſes, qui ne s'acquiert qu'en les voyant ſouvent, & en les obſervant avec exactitude, on tâche de s'inſtruire par anticipation ſans avoir vû ni obſervé : on ſupplée à l'inſpection des objets réels par l'énoncé de quelques-unes de leurs qualités. Les différences & les reſſemblances qui ſe trouvent entre divers objets étant combinées, conſtituent des caracteres diſtinctifs qui doivent les faire connoître, on en compoſe une *méthode*, une ſorte de gamme pour donner une idée des propriétés eſſentielles à chaque objet, & préſenter les rapports & les contraſtes qui ſont entre les différentes productions de la nature, en les réuniſſant pluſieurs enſemble dans une même claſſe en raiſon de leurs reſſemblances, ou en les diſtribuant en pluſieurs claſſes en raiſon de leurs différences. Par exemple, les animaux quadrupedes ſe reſſemblent les uns aux autres, & ſont réunis en une claſſe diſtinguée, ſelon M. Linnœus, de celles des oiſeaux, des amphibies, des poiſſons, des inſectes, & des vers, en ce que les quadrupedes ont du poil, que leurs piés ſont au nombre de quatre, que les femelles ſont vivipares, & qu'elles ont du lait. Les oiſeaux ſont dans une claſſe différente de celle des quadrupedes, des amphibies, des poiſſons, des inſectes, & des vers, parce qu'ils ont des plumes, deux piés, deux aîles, un bec oſſeux, & que le femelles ſont ovipares, *&c.*

La diviſion d'une claſſe en genres & en eſpeces ne ſeroit pas ſuffiſante pour faire diſtinguer tous les caracteres différens des animaux compris dans cette claſſe, & pour deſcendre ſucceſſivement depuis les caracteres généraux qui conſtituent la claſſe juſqu'aux caracteres particuliers des eſpeces. On eſt donc obligé de former des diviſions intermédiaires entre la claſſe & le genre ; par exemple, on diviſe la claſſe en pluſieurs ordres, chaque ordre en pluſieurs familles ou tribus, légions, cohortes, *&c.* chaque famille en genres, & le genre en eſpeces. Les caracteres de chaque ordre ſont moins généraux que ceux de la claſſe, puiſqu'ils n'appartiennent qu'à un certain nombre des animaux compris dans cette claſſe, & réunis dans un des ordres qui en dérivent. Au contraire, ces mêmes caracteres d'un ordre ſont plus généraux que ceux d'une des familles dans leſquelles cet ordre eſt diviſé, puiſqu'ils ne conviennent qu'aux animaux de cette famille : il en eſt ainſi des caracteres, des genres, & des eſpeces.

Plus il y a de diviſions dans une diſtribution méthodique, plus elle eſt facile dans l'uſage, parce qu'il y a d'autant moins de branches à chaque diviſion. Par exemple, en ſuppoſant que la claſſe des animaux quadrupedes comprenne deux cens quarante eſpeces, ſi elle n'étoit diviſée qu'en deux genres, il y auroit cent vingt eſpeces dans chacun de ces genres, il faudroit retenir de mémoire cent vingt caracteres différens pour diſtinguer chaque eſpece, ce qui ſeroit difficile ; au contraire en diviſant la claſſe en deux ordres, & chaque ordre en deux genres, il n'y aura plus que ſoixante eſpeces dans chaque genre : ce ſeroit encore trop. Mais ſi la claſſe étoit diviſée en deux ordres chacun de ces ordres en trois ou quatre familles, chaque famille en trois genres, il n'y auroit que dix eſpeces dans chaque genre, plus ou moins, parce que le nombre des branches ne ſe trouve pas toujours égal dans chaque diviſion. Dans une claſſe ainſi diviſée, les caracteres ſpécifiques ne ſont pas aſſez nombreux dans chaque genre pour ſurcharger la mémoire & pour jetter de la confuſion dans l'énumération des eſpeces. Par exemple, M. Klin a diviſé les quadrupedes en deux ordres, dont l'un comprend les animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés, &

l'autre ceux qui ont des doigts & des ongles; chacun de ces ordres eſt ſoudiviſé en quatre familles; la premiere de l'ordre des animaux qui ont de la corne à l'extrémité des piés eſt compoſée de ceux qui n'ont de la corne que d'une ſeule piece à chaque pié, & que l'on appelle *ſolidipedes;* les animaux qui ont la corne des piés diviſée en deux pieces, & que l'on appelle *animaux à piés fourchus*, ſont dans la ſeconde famille; le rhinocéros eſt dans la troiſieme, parce que ſon pié eſt diviſé en trois pieces; & l'éléphant dans la quatrieme, parce qu'il a le pié diviſé en quatre pieces: la plus nombreuſe de ces familles eſt celle des piés fourchus, elle eſt ſoudiviſée en cinq genres.

On voit par ces exemples de quelle utilité les diſtributions méthodiques peuvent être pour les gens qui commencent à étudier l'Hiſtoire naturelle, & même pour ceux qui ont déjà acquis des connoiſſances dans cette ſcience. Pour les premiers, une *méthode* eſt un fil qui les guide dans quelques routes d'un labyrinthe fort compliqué; & pour les autres, c'eſt un tableau repréſentant quelques faits qui peuvent leur en rappeller d'autres s'ils les ſavent d'ailleurs.

Les objets de l'Hiſtoire naturelle ſont plus nombreux que les objets d'aucune autre ſcience; la durée complette de la vie d'un homme ne ſuffiroit pas pour obſerver en détail les différentes productions de la nature; d'ailleurs pour les voir toutes il faudroit parcourir toute la terre. Mais ſuppoſant qu'un ſeul homme ſoit parvenu à voir, à obſerver, & à connoître toutes les diverſes productions de la nature; comment retiendra-t-il dans ſa mémoire tant de faits ſans tomber dans l'incertitude, qui fait attribuer à une choſe ce qui appartient à une autre? Il faudra néceſſairement qu'il établiſſe un ordre de rapports & d'analogies, qui ſimplifie & qui abrege le détail en les généraliſant. Cet ordre eſt la vraie *méthode* par laquelle on peut diſtinguer les productions de la nature les unes des autres, ſans confuſion & ſans erreur: mais elle ſuppoſe une connoiſſance de chaque objet en entier, une connoiſſance complette de ſes qualités & de ſes propriétés. Elle ſuppoſe par conſéquent la ſcience de l'Hiſtoire naturelle parvenue à ſon point de perfection. Quoiqu'elle en ſoit encore bien éloignée, on veut néanmoins ſe faire des *méthodes* avec le peu de connoiſſances que l'on a, & on croit pouvoir, par le moyen de ces *méthodes*, ſuppléer en quelque façon les connoiſſances qui manquent.

Pour juger des reſſemblances & des différences de conformation qui ſont entre les animaux quadrupedes, il faudroit avoir obſervé les parties renfermées dans l'intérieur de leur corps comme celles qui ſont à l'extérieur, & après avoir combiné tous les faits particuliers, on en retireroit peut-être des réſultats généraux dont on pourroit faire des caracteres de claſſes, d'ordres, de genres, *&c.* pour une diſtribution méthodique des animaux; mais au défaut d'une connoiſſance exacte de toutes les parties internes & externes, les Méthodiſtes ſe ſont contenté d'obſerver ſeulement quelques-unes des parties externes. M. Linnœus a établi la partie de ſa *méthode* (*Syſtéma naturæ*), qui a rapport aux animaux quadrupedes, par des obſervations faites ſur les dents, les mamelles, les doigts; de ſorte qu'en combinant la poſition & la forme de ces différentes parties dans chaque eſpece d'animaux quadrupedes, il trouve des caracteres pour les diſtribuer en ſix ordres, & chaque ordre en pluſieurs genres. Avant de propoſer une telle diviſion il auroit fallu prouver que les animaux qui ſe reſſemblent les uns aux autres par les dents, les mamelles & les doigts, ſe reſſemblent auſſi à tout autre égard, & que par conſéquent la reſſemblance qui ſe trouve dans ces parties entre pluſieurs eſpeces d'animaux eſt un indice certain d'analogie entre ces mêmes animaux: mais il eſt aiſé de prouver au contraire que cet indice eſt très-fautif. Pour s'en convaincre il ſuffit de jetter les yeux ſur la diviſion du premier ordre de la *méthode* de M. Linnœus en trois genres, « qui ont pour caracteres communs quatre dents inciſives dans chaque » mâchoire, & les mamelles ſur la poitrine. Je ſuis » toujours ſurpris de trouver l'homme dans le premier genre, immédiatement au-deſſus de la dénomination générale de quadrupedes, qui fait le » titre de la claſſe: l'étrange place pour l'homme! » quelle injuſte diſtribution, quelle fauſſe *méthode* » met l'homme au rang des bêtes à quatre piés! » Voici le raiſonnement ſur lequel elle eſt fondée. » L'homme a du poil ſur le corps & quatre piés, » la femme met au monde des enfans vivans & non » pas des œufs, & porte du lait dans ſes mamelles; » donc les hommes & les femmes ont quatre dents » inciſives dans chaque mâchoire & les mamelles » ſur la poitrine; donc les hommes & les femmes » doivent être mis dans le même ordre, c'eſt-à-dire » au même rang, avec les ſinges & les guenons, & » avec les mâles & les femelles des animaux appellés *pareſſeux*. Voilà des rapports que l'auteur a ſingulierement combinés pour acquérir le droit de » ſe confondre avec tout le genre humain dans la » claſſe des quadrupedes, & de s'aſſocier les ſinges » & les pareſſeux pour faire pluſieurs genres du » même ordre. C'eſt ici que l'on voit bien clairement que le méthodiſte oublie les caracteres eſſentiels, pour ſuivre aveuglément les conditions arbitraires de ſa *méthode*; car quoi qu'il en ſoit des » dents, des poils, des mamelles, du lait & du fœtus, il eſt certain que l'homme, par ſa nature, ne » doit pas être confondu avec aucune eſpece d'animal, & que par conſéquent il ne faut pas le renfermer dans une claſſe de quadrupedes, ni le comprendre dans le même *ordre* avec les ſinges & les » pareſſeux, qui compoſent le ſecond & le troiſieme » genre du premier ordre de la claſſe des quadrupedes dans la *méthode* dont il s'agit ». *Hiſt. nat. gen. & part. exp. des méth. tom. IV.*

On voit par cet exemple, à quel point l'abus des diſtributions méthodiques peut être porté; mais en parcourant pluſieurs de ces *méthodes*, on reconnoît facilement que leurs principes ſont arbitraires, puiſqu'elles ne ſont pas d'accord les unes avec les autres. L'élephant que M. Klin range dans un même *ordre* avec les ſolipedes & les animaux à pié fourchu, qui tous ont un ou pluſieurs ſabots à chaque pié, ſe trouvent dans la *méthode* de Rai, avec les animaux qui ont des doigts & des ongles. Et dans la *méthode* de M. Linnæus, l'élephant a plus de rapport avec le lamantin, le pareſſeux, le tamandua & le lézard écailleux, qu'avec tout autre animal. L'auteur donne pour preuve de cette analogie le défaut de dents inciſives à l'une ou l'autre des mâchoires, & la démarche difficile qui ſont des caracteres communs à tous ces animaux. Mais pourquoi l'auteur a-t il donné la préference à de tels caracteres, tandis qu'il s'en préſentoit tant d'autres, plus apparens & plus importans entre des animaux ſi differens les uns des autres? C'eſt parce qu'il a fait dépendre ſa méthode, principalement du nombre & de la poſition des dents, & qu'en conſequence de ce principe, il ſuffit qu'un animal ait quelque rapport à un autre par les dents, pour qu'il ſoit placé dans le même ordre.

Ces inconvéniens viennent de ce que les *méthodes* ne ſont établies que ſur des caracteres qui n'ont pour objet que quelques-unes des qualités ou des propriétés de chaque animal. Il vient encore

de ce vice de principe une erreur preſqu'inévitable, tant elle eſt ſéduiſante. Plus une méthode ſemble abreger le tems de l'étude en applaniſſant les obſtacles, & ſatisfaire la curioſité en préſentant un grand nombre d'objets à la fois, plus on lui donne de préference & de confiance. Les diſtributions méthodiques des productions de la nature, telles qu'elles ſont employées dans l'étude de l'hiſtoire naturelle, ont tous ces attraits; non-ſeulement elles font appercevoir d'un coup d'œil les differens objets de cette ſcience, mais elles ſemblent déterminer les rapports qu'ils ont entr'eux, & donner des moyens auſſi ſûrs que faciles pour les diſtinguer les uns des autres & pour les connoître chacun en particulier. On ſe livre volontiers à ces apparences trompeuſes; loin de méditer ſur la validité des principes de ces *méthodes*, on ſe livre aveuglément à ces guides infideles, & on croit être parvenu à une connoiſſance exacte & complette des productions de la nature, lorſque l'on n'a encore qu'une idée très-imparfaite de quelques-unes de leurs qualités ou de leurs propriétés, ſouvent les plus vaines ou les moins importantes. Dans cette prévention on néglige le vrai moyen de s'inſtruire, qui eſt d'obſerver chaque choſe dans toutes ſes parties, d'examiner autant qu'il eſt poſſible toutes ſes qualités & toutes ſes proprietés. *Voyez* BOTANIQUE.

MÉTHODE, ſ. f. (*Arts & Sciences.*) en grec μεθοδος, c'eſt-à-dire *ordre*, *regle*, *arrangement*. La *méthode* dans un ouvrage, dans un diſcours, eſt l'art de diſpoſer ſes penſées dans un ordre propre à les prouver aux autres, ou à les leur faire comprendre avec facilité. La *méthode* eſt comme l'architecture des Sciences; elle fixe l'étendue & les limites de chacune, afin qu'elles n'empiétent pas ſur leur terrein reſpectif; car ce ſont comme des fleuves qui ont leur rivage, leur ſource, & leur embouchure.

Il y a des *méthodes* profondes & abrégées pour les enfans de génie, qui les introduiſent tout-d'un-coup dans le ſanctuaire, & levent à leurs yeux le voile qui dérobe les myſteres au peuple. Les *méthodes* claſſiques ſont pour les eſprits communs qui ne ſavent pas aller ſeuls. On diroit, à voir la marche qu'on ſuit dans la plûpart des écoles, que les maîtres & les diſciples ont conſpiré contre les Sciences. L'un rend des oracles avant qu'on le conſulte; ceux-ci demandent qu'on les expédie. Le maître, par une fauſſe vanité, cache ſon art; & le diſciple par indolence n'oſe pas le ſonder; s'il cherchoit le fil, il le trouveroit par lui-même, marcheroit à pas de géant, & ſortiroit du labyrinthe dont on lui cache les détours: tant il importe de découvrir une bonne *méthode* pour réuſſir dans les Sciences.

Elle eſt un ornement non-ſeulement eſſentiel, mais abſolument néceſſaire aux diſcours les plus fleuris & aux plus beaux ouvrages. Lorſque je lis, dit Adiſſon, un auteur plein de génie, qui écrit ſans *méthode*, il me ſemble que je ſuis dans un bois rempli de quantité de magnifiques objets qui s'élevent l'un parmi l'autre dans la plus grande confuſion du monde. Lorſque je lis un diſcours méthodique, je me trouve, pour ainſi dire, dans un lieu planté d'arbres en échiquier, où, placé dans ſes différens centres, je puis voir toutes les lignes & les allées qui en partent. Dans l'un on peut roder une journée entiere, & découvrir à tout moment quelque choſe de nouveau; mais après avoir bien couru, il ne vous reſte que l'idée confuſe du total. Dans l'autre, l'œil embraſſe toute la perſpective, & vous en donne une idée ſi exacte, qu'il n'eſt pas facile d'en perdre le ſouvenir.

Le manque de *méthode* n'eſt pardonnable que dans les hommes d'un grand ſavoir ou d'un beau génie, qui d'ordinaire abondent trop en penſées pour être exacts, & qui, à cauſe de cela même, aiment mieux jetter leurs perles à pleines mains devant un lecteur, que de ſe donner la peine de les enfiler.

La *méthode* eſt avantageuſe dans un ouvrage, & pour l'écrivain & pour ſon lecteur. A l'égard du premier, elle eſt d'un grand ſecours à ſon invention. Lorſqu'un homme a formé le plan de ſon diſcours, il trouve quantité de penſées qui naiſſent de chacun de ſes points capitaux, & qui ne s'étoient pas offertes à ſon eſprit, lorſqu'il n'avoit jamais examiné ſon ſujet qu'en gros. D'ailleurs, ſes penſées miſes dans tout leur jour & dans un ordre naturel, les unes à la ſuite des autres, en deviennent plus intelligibles, & découvrent mieux le but où elles tendent, que jettées ſur le papier ſans ordre & ſans liaiſon. Il y a toujours de l'obſcurité dans la confuſion; & la même période qui, placée dans un endroit, auroit ſervi à éclairer l'eſprit du lecteur, l'embarraſſe lorſqu'elle eſt miſe dans un autre.

Il en eſt à-peu-près des penſées dans un diſcours méthodique, comme des figures d'un tableau, qui reçoivent de nouvelles graces par la ſituation où elles ſe trouvent. En un mot, les avantages qui reviennent d'un tel diſcours au lecteur, répondent à ceux que l'écrivain en retire. Il conçoit aiſement chaque choſe, il y obſerve tout avec plaiſir, & l'impreſſion en eſt de longue durée.

Mais quelques louanges que nous donnions à la *méthode*, nous n'approuvons pas ces auteurs, & ſur-tout ces orateurs méthodiques à l'excès, qui dès l'entrée d'un diſcours, n'oublient jamais d'en expoſer l'ordre, la ſymmetrie, les diviſions & les ſous-diviſions. On doit éviter, dit Quintilien, un partage trop détaillé. Il en réſulte un compoſé de pieces & de morceaux, plutôt que de membres & de parties. Pour faire parade d'un eſprit fécond, on ſe jette dans la ſuperfluité, on multiplie ce qui eſt unique par la nature, on donne dans un appareil inutile, plus propre à brouiller les idées qu'à y répandre de la lumiere. L'arrangement doit ſe faire ſentir à meſure que le diſcours avance. Si l'ordre y eſt regulierement obſervé, il n'échappera point aux perſonnes intelligentes.

Les ſavans de Rome & d'Athènes, ces grands modèles dans tous les genres, ne manquoient certainement pas de *méthode*, comme il paroît par une lecture réflechie de ceux de leurs ouvrages qui ſont venus juſqu'à nous; cependant ils n'entroient point en matiere par une analyſe détaillée du ſujet qu'ils alloient traiter. Ils auroient cru acheter trop cher quelques degrés de clarté de plus, s'ils avoient été obligés de ſacrifier à cet avantage, les fineſſes de l'art, toujours d'autant plus eſtimable, qu'il eſt plus caché. Suivant ce principe, loin d'étaler avec emphaſe l'économie de leurs diſcours, ils s'étudioient plutôt à en rendre le fil comme imperceptible, tant la matiere de leurs écrits étoit ingénieuſement diſtribuée, les differentes parties bien aſſorties enſemble, & les liaiſons habilement ménagées: ils déguiſoient encore leur *méthode* par la forme qu'ils donnoient à leurs ouvrages; c'étoit tantôt le ſtyle épiſtolaire, plus ſouvent l'uſage du dialogue, quelquefois la fable & l'allégorie. Il faut convenir à la gloire de quelques modernes, qu'ils ont imité avec beaucoup de ſuccès, ces tours ingénieux des anciens, & cette habileté délicate à conduire un lecteur où l'on veut, ſans qu'il s'apperçoive preſque de la route qu'on lui fait tenir. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MÉTHODE CURATIVE, (*Médecine*) ou traitement méthodique des maladies; c'eſt-là l'objet précis d'une des cinq parties de la Médecine; ſavoir de la Thérapeutique. *Voyez* THERAPEUTIQUE.

MÉTHODIQUE. On appelloit ainſi une ſecte d'anciens médecins, qui réduiſoient toute la Méde-

cine à un petit nombre de principes communs. *Voyez* MÉDECINS.

Les *Méthodiques* avoient pour chef Theſſalus, d'où leur vint le nom de *Theſſalici*. Galien combat leur doctrine avec force dans pluſieurs de ſes écrits, & ſoutient qu'elle détruit entierement ce qu'il y a de bon dans cet art.

Quincy donne mal-à-propos, le nom de *Méthodiques* aux Medecins qui ſuivent la doctrine de Galien & des écoles, & qui guériſſent avec des purgations & des ſaignées faites à propos, par oppoſition aux Empiriques & aux Chymiſtes, qui uſent de remedes violens & de prétendus ſecrets. *Voyez* EMPIRIQUE, CHYMISTE, *&c.*

MÉTHODIQUES, adj. (*Hiſt. de la Médec.*) c'eſt le nom d'une ſecte fameuſe d'anciens médecins, qui eut pour chef Thémiſon de Laodicée, lequel vivoit avant & ſous le regne d'Auguſte : il eſt regardé comme le fondateur du ſyſtème des *Méthodiſtes*, dont Celſe donne une ſi haute idée.

Ce fut la diverſité d'opinions qui régna ſi long-tems entre les deux plus anciennes ſectes de la Médecine, ſavoir les Dogmatiques & les Empiriques, avec les innovations faites dans cet art par Aſclépiade entierement oppoſé à ces deux ſectes, qui en fit éclore une nouvelle appellée *Méthodique*, par rapport à ſon but qui étoit d'étendre la méthode, de connoître & de traiter les maladies, plus aiſée dans la pratique, & de la mettre à la portée de tout le monde.

Les Méthodiſtes formoient la ſecte la plus ancienne des médecins organiques qui a fait le plus de progrès, & qui a le plus ſimplifié & généraliſé les maladies organiques : ils faiſoient conſiſter les maladies dans le *reſſerrement* & le *relâchement* des ſolides (*ſtrictum*, *laxum*) & dans le mélange de ces deux vices (*mixtum*). Ils penſoient qu'on ne pouvoit guere acquérir de connoiſſances ſur les cauſes des maladies, & qu'on pouvoit moins encore en tirer des indications. En effet, ils ne les tiroient que des maladies mêmes, telles qu'ils les concevoient & qu'elles pouvoient tomber ſous les ſens : en quoi ils différoient des médecins dogmatiques ou philoſophes, qui raiſonnoient ſur les cauſes inviſibles, & qui croyoient y appercevoir les indications qu'on avoit à remplir : ils ne différoient pas moins auſſi à cet égard, des médecins empiriques qui ne tiroient les indications que des ſymptomes ou des accidens qu'ils obſervoient dans les maladies.

Ils étoient, ainſi que les Empiriques, très-exacts dans la deſcription des maladies, & ils ſuivoient Hippocrate dans la diſtinction des maladies aiguës & des maladies chroniques, & dans le partage de leur cours : ſavoir le commencement, le progrès, l'état & le déclin ; ils regardoient même ces diſtinctions comme ce qu'il y avoit de plus important dans la Médecine, réglant le traitement des maladies, ſuivant le genre de leur maladie (c'eſt-à-dire, l'une des trois mentionnées ci-devant), quelle qu'en fût la cauſe, dont ils ſe mettoient peu en peine. Ils obſervoient quelle partie ſouffroit davantage, l'âge, le ſexe du malade, ce qui avoit rapport à la nature du pays qu'il habitoit & à la ſaiſon de l'année, *&c.* lorſque la maladie avoit commencé, & tout cela ſans avoir aucun recours à la Philoſophie ou à l'Anatomie raiſonnée.

Ils s'accordoient avec les Empiriques, en ce qu'ils rejettoient comme eux tout ce qui étoit obſcur ; & avec les Dogmatiques, en ce qu'ils admettoient cependant un peu de raiſonnement dans leur pratique pour établir l'idée du vice dominant, pourvu que le raiſonnement fût fondé ſur quelque choſe de ſenſible. C'eſt pourquoi ils ne faiſoient aucun cas des pores, des corpuſcules d'Aſclepiade dont la doctrine n'étoit qu'imaginaire. *Voyez* EMPIRIQUE, DOGMATIQUE, MOLÉCULE, PORE.

Avec tout leur bon ſens, ils étoient dans une grande erreur, lorſqu'ils négligeoient les obſervations particulieres, étant uniquement attachés aux maximes générales, & ne conſidérant dans les maladies, que ce qu'elles avoient de commun entre elles. Car les rapports généraux dans les maladies ne ſont pas plus l'objet du médecin, que ce qui s'y remarque de particulier en certain cas; & ces particularités ne méritent pas moins d'attention de ſa part, puiſqu'il eſt abſolument néceſſaire de connoître l'eſpece particuliere de chaque maladie.

C'eſt ce que Galien a bien fait ſentir, *cap. iij. lib. III. acutorum*, au ſujet d'une morſure de chien enragé. Si une telle plaie eſt traitée comme les plaies ordinaires, il eſt indubitable que le malade deviendra bientôt hydrophobe & furieux ; mais étant traité comme ayant reçu cette plaie de la morſure d'un chien enragé, il peut être guéri.

Cependant les Méthodiſtes s'appliquoient fort ſoigneuſement aux deſcriptions des maladies & à la recherche de leurs ſignes diagnoſtiques ; mais ce n'étoit que pour les rapporter ſelon qu'ils en jugeoient par ces ſignes, ou au reſſerrement ou au relâchement, ou à l'un & à l'autre enſemble : car lorſque les différentes eſpeces de maladies étoient une fois fixées à devoir être regardées décidément comme un effet d'un de ces trois genres de léſion, elles ne leur paroiſſoient plus exiger aucune autre attention particuliere dans la pratique : leur cure ſe rapportoit tout ſimplement à la cauſe générale.

Ainſi on peut juger de-là combien cette ſecte de médecins a été pernicieuſe à l'avancement de la Médecine : il faut convenir cependant que c'eſt elle qui a fait naître l'idée des maladies organiques, & qu'effectivement la doctrine de ces médecins renfermoit confuſément quelque réalité que l'on pourroit trouver dans l'irritabilité & dans la ſenſibilité des parties ſolides de tous les animaux : mais ce n'eſt que d'une maniere trop générale, bien obſcure & bien défectueuſe que l'on peut entrevoir cette idée dans la doctrine des Méthodiſtes. Il ne faut jamais ſéparer, comme ils ont fait, la laxité & la rigidité des ſolides de leur action organique ; car ces vices produiſent des effets fort différens, ſi cette action eſt vigoureuſe, ou ſi elle eſt débile, ou ſi elle eſt ſpaſmodique. C'eſt principalement par la connoiſſance de la puiſſance active des ſolides que l'on peut juger de leur état dans la ſanté & dans la maladie.

Il n'y avoit pas plus de cinquante ans que Thémiſon avoit établi la ſecte *méthodique*, lorſque Theſſalus de Tralle en Lydie, parut avec éclat ſous Neron. Il fut le premier qui étendit le ſyſtème des Méthodiſtes, & il paſſa pour l'avoir porté à ſa perfection ; il en étoit même regardé comme le fondateur, à en juger par ce qu'il dit de lui-même. Son imprudence étant ſi grande, ſelon Galien, *meth. medend. lib. I.* qu'il diſoit ſouvent que ſes prédéceſſeurs n'avoient rien entendu, non plus que tous les médecins de ſon tems, dans ce qui concernoit la conſervation de la ſanté & la guériſon des maladies. Il prétendoit avoir tellement ſimplifié l'art de la Médecine par ſa *méthode*, qu'il diſoit quelquefois qu'il n'y avoit perſonne à qui il ne pût aiſément enſeigner en ſix mois toutes les connoiſſances & les regles de cet art.

Theſſalus fut le premier qui introduiſit, ou plutôt qui rétablit (car on prétend qu'Aſclépiade eſt auteur de cette pratique) les trois jours d'abſti-

nence, par le moyen desquels les Méthodistes vouloient dans la suite guérir toutes sortes de maladies.

Soranus d'Ephese, qui vécut d'abord à Alexandrie & ensuite à Rome, sous Trajan & Adrien, mit la derniere main au systême de la secte des Méthodistes; & il en fut le plus habile, selon Cœlius qui en est aussi un des partisans les plus distingués.

Il étoit afriquain, natif de Sicca ville de Numidie : on l'a cru contemporain de Galien : on lui est redevable du long détail que l'on a conservé sur la doctrine de la secte *méthodique*. C'est un écrivain très-exact, & tels étoient tous les Méthodistes. C'est de lui, sur-tout, que l'on sait qu'ils avoient beaucoup d'aversion pour les spécifiques, pour les purgatifs cathartiques (excepté dans l'hydropisie; car en ce cas, Themison lui-même purgeoit), pour les clysteres forts, pour les diurétiques, pour les narcotiques & pour tous les remedes douloureux, tels que les cauteres, *&c.* Mais ils faisoient un grand usage des vomitifs, de la saignée, des fomentations & de toutes sortes d'exercices. Ils s'attachoient sur-tout à contenter les malades, comme faisoit Asclepiade, principalement par rapport à la maniere de se coucher, à la qualité de l'air & des alimens; ayant parmi eux cette maxime, que les maladies devoient être guéries par les choses les plus simples, telles que celles dont on fait usage dans la santé, & qu'il ne falloit que les diversifier, suivant que les circonstances l'exigeoient.

Les Méthodistes furent encore célebres longtems après Cœlius; & Sextus Empiricus les fait plutôt approcher des Pyrrhoniens ou Sceptiques en Philosophie que les Empiriques : mais il y eut enfin tant de variations parmi eux, & leur doctrine fut si fort alterée, que ce ne furent plus entre eux que des disputes & des querelles qui firent éclore deux nouvelles sectes, savoir, les *Episynthétiques* & les *Ecclectiques*.

Le chef des premiers, dont il n'a été rien dit dans ce Dictionnaire, fut Léonide d'Alexandrie qui vivoit quelque tems après Soranus. Il prétendoit avoir concilié les opinions & réuni les trois sectes dominantes; savoir, celles des Dogmatiques, des Empiriques & des Méthodistes. C'est pour cette raison que lui & ses sectateurs furent appellés *Episynthétiques*, mot tiré d'un verbe grec qui signifie *entasser* ou *assembler* : c'est tout ce que l'on peut dire, n'ayant pas d'autres lumieres sur ce sujet.

A l'égard des Ecclectiques, *voyez* ce qui en a été dit en son lieu.

Prosper Alpin aimoit tant la doctrine des Méthodistes, qu'il entreprit de faire revivre leur secte, comme il paroît par son livre *de Medicina methodica*, imprimé en 1611, & dont il a paru depuis une nouvelle édition à Leyde en 1719.

Mais la nouvelle Philosophie commençoit à paroître dans le tems de cet auteur; & chacun fut bientôt plus attentif à la découverte de la circulation du sang, au systême de Descartes, qu'au soin de la chercher, d'estimer ce que les anciennes opinions, même les plus célebres, pouvoient avoir de bon, d'avantageux pour l'avancement de la Médecine. Tel est le pouvoir de la nouveauté sur l'esprit humain!

Pour tout ce qui regarde plus en détail la secte *méthodique*, il faut consulter l'*histoire de la Médecine* de Leclerc, *celle* de Barchusen, l'*état de la Médecine ancienne & moderne*, traduit de l'anglois de Clifton, les généralités de la Médecine, dans le *traité des fievres continues* de M. Quesnay, *&c.* qui sont les différens ouvrages d'où on a extrait ce qui vient de faire la matiere de cet article : d'ailleurs, *voyez* MÉDECINE, FIBRE, MALADIE.

MÉTHODISTE, adj. (*Méd.*) On appelloit anciennement *méthodistes* les médecins de la secte méthodique. *Voyez* MÉTHODIQUE.

MÉTHON, CYCLE DE, *Voyez* MÉTHONIQUE.

MÉTHONE, (*Géog. anc.*) Les Géographes distinguent plusieurs villes de ce nom dans la Grece. 1°. *Méthone* de Messénie que Pausanias écrit *Mathon*. Quelques modernes veulent que ce soit aujourd'hui *Modon*, & d'autres *Mutune*. 2°. *Méthone* de Laconie, selon Thucydide. 3°. *Méthone* de l'Eubée, selon Étienne le géographe. 4°. *Méthone* de Thessalie. 5°. Enfin, *Méthone* de Thrace à 40 stades de Pydné. Ce fut, dit Strabon (*in excerptis, l. VII.*) au siege de *Méthone* de Thrace, qu'Aster dont Philippe avoit refusé les services, lui tira une fleche de la place; & sur cette fleche, pour signe de sa vengeance, il avoit écrit : *à l'œil droit de Philippe*; cette fleche creva effectivement l'œil droit de ce prince. Le siege fut long, & la résistance opiniâtre; mais la ville se rendit finalement à discrétion. Philippe doublement irrité la ruina de fond en comble, ne permit aux soldats que d'emporter leurs habits, & distribua les terres à ses troupes. (*D. J.*)

MÉTHONIQUE, *ou* MÉTONIQUE, adj. cycle *méthonique*, en *Chronologie*, est le cycle lunaire ou la période de 19 ans, qui s'appelle de la sorte de Méthon athénien, son inventeur. *Voyez* CYCLE & PÉRIODE.

Méthon, pour former cette période ou cycle de 19 ans, supposa l'année solaire de 365 jours 6 h. 18′ 56″ 50‴ 31⁗ 34ᵛ. & le mois lunaire de 29 j. 12ʰ. 45′ 47″ 26‴ 48⁗ 30ᵛ.

Lorsque le cycle *méthonique* est révolu, les lunaisons ou les pleines lunes reviennent au même jour du mois; de façon que si les nouvelles & pleines lunes arrivent cette année à un certain jour, elles tomberont dans 19 ans, suivant le cycle de Méthon, précisément au même jour. *Voyez* LUNAISON.

C'est ce qui a fait qu'au tems du concile de Nycée, lorsqu'on eut réglé la maniere de déterminer le tems de la Pâque, on inséra dans le calendrier les nombres du cercle *méthonique* à cause de leur grand usage; & le nombre du cycle pour chaque année, fut nommé le *nombre d'or* pour cette année. *Voyez* NOMBRE D'OR.

Cependant ce cycle a deux défauts; le premier, de ne pas faire l'année solaire assez grande; le second, d'être trop court, & de ne pas donner exactement les nouvelles lunes à la même heure, après 19 ans écoulées; de sorte qu'il ne peut servir que pendant environ 300 ans, au-bout desquels les nouvelles & pleines lunes rétrogradent d'environ un jour.

Calippus a prétendu corriger le cycle *méthonique*, en le multipliant par 4, & formant ainsi une période de 76 ans. *Voyez* PÉRIODE CALIPPIQUE, *au mot* CALIPPIQUE. (*O*)

MÉTHYDRE, (*Géog. anc.*) μεθυδριον, *Methidrium*; ville du Péloponnese en Arabie, ainsi nommée à cause de sa situation entre deux rivieres, dont l'une s'appelloit *Malæta*, & l'autre *Mylaon*. Orchomene, qui en fut le fondateur, la bâtit sur une éminence. Il y avoit proche de cette ville un temple de Neptune équestre, & une montagne qu'on surnommoit *Thaumasie*, c'est-à-dire *miraculeuse*. On prétendoit que c'étoit-là que Cybele, enceinte de Jupiter, trompa Saturne, en lui donnant une pierre au-lieu de l'enfant qu'elle mit au monde. On y montroit aussi la caverne de cette déesse, où personne ne pouvoit entrer que les seules femmes consacrées à son culte. *Méthydre* n'étoit plus qu'un village du tems de Pausanias, & il appartenoit aux

Magalopolitains. Polybe, Thucydide, Xénophon & Etienne le géographe en font mention. (*D. J.*)

METHYMNE, (*Géog. anc.*) en latin *Methymnus*; ville de la partie occidentale de l'île de Leſbos, ſur la liſiere du nord, vis-à-vis le *promontorium lectum*, aujourd'hui le cap *Babourou*; Ptolomée, *lib. V. c. ij.* la place entre le promontoire *Argenum* & la ville *Antiſſa*. Elle étoit célébre par la bonté de ſes vignobles, *uvâ methymnæâ*, *palmite methymnæo*, comme diſent Horace & Virgile. Elle l'étoit encore par la naiſſance d'Arion poëte lyrique qui fleuriſſoit vers la 38e. olympiade. La fable aſſure qu'ayant été jetté dans la mer, il fut ſauvé par un dauphin, qui le porta ſur ſon dos juſqu'au cap de Ténare près de Lacédémone.

Méthymne ſubſiſtoit du tems de Pline, mais à préſent on ne voit plus que ſes ruines dans l'île de Mételin: & Strabon a ſi bien décrit la ſituation de toutes les anciennes villes de l'île de Lesbos, qu'on découvre aiſément les endroits qu'elles occupoient, en parcourant le pays ſon livre à la main.

J'oubliois de dire que nous avons encore des médailles grecques qui ont été frappées à *Méthymne*; & qu'il y avoit du tems de Pauſanias entr'autres ſtatues de Poëtes & de Muſiciens célébres, celle d'Arion le méthymnéen, aſſis ſur un dauphin. J'ajoute enfin que cette ville avoit pris ſon nom de *Methymna*, qui étoit une fille de Macaris. (*D. J.*)

METICAL, ſ. m. (*Hiſt. mod. Com.*) monnoie fictive ſuivant laquelle on compte dans le royaume de Maroc en Afrique. Dans ce pays les marchands comptent par onces; chaque once vaut quatre *blankits*, & ſeize onces font un *métical*, qu'ils nomment auſſi un *ducat d'or*: cependant dans le commerce on ne reçoit le vrai ducat que ſur le pié de 17$\frac{1}{3}$. onces. Le *blankit* vaut 20 *fluces*, monnoie de cuivre qui vaut environ un liard. Les Maroquins ont de plus une petite monnoie d'argent, qui vaut environ 4 ſols; mais que les Juifs ont grand ſoin de rogner, ce qui eſt cauſe que l'on ne peut recevoir cette monnoie ſans l'avoir peſée.

METICHÉE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribunal d'Athènes. Il falloit avoir paſſé 30 ans, s'être fait conſidérer, & ne rien devoir à la caiſſe publique, afin d'être admis à l'adminiſtration de la juſtice. En entrant en charge, on juroit à Jupiter, à Apollon & à Cérès, de juger en tout ſuivant les lois; & dans les cas où il n'y auroit point de loi, de juger ſelon la conſcience. Le *metichée* fut ainſi nommé de l'architecte *Metichius*.

METIOSEDUM, (*Géog. anc.*) lieu de la Gaule celtique, voiſin de Paris, dont il eſt parlé dans Céſar, *lib. VII. de bello Gallico*. Labinus général de l'armée romaine, voulant s'emparer de Paris, conduiſit les troupes qu'il avoit à *Metioſedum*, vers cette ville en deſcendant la riviere, *ſecundo flumine tranſducit*. Ceux qui mettent *Metioſedum* au-deſſous de Paris, ſe perſuadent que c'étoit *Meudon*; d'autres imaginent que c'eſt *Melun*; mais M. le Bœuf, par ſes obſervations ſur le *Metioſedum* de Céſar, a prouvé l'erreur de ces deux opinions, ſans oſer décider quel eſt le lieu au-deſſus de Paris appellé *Métioſedum*. Il incline ſeulement à croire que ce pourroit être *Juviſy*, *Joſedum*, mot qui ſemble avoir été abrégé de *Metioſedum*. (*D. J.*)

METIER, ſ. m. (*Gram.*) on donne ce nom à toute profeſſion qui exige l'emploi des bras, & qui ſe borne à un certain nombre d'opérations méchaniques, qui ont pour but un même ouvrage, que l'ouvrier repéte ſans ceſſe. Je ne ſais pourquoi on a attaché une idée vile à ce mot; c'eſt des *metiers* que nous tenons toutes les choſes néceſſaires à la vie. Celui qui ſe donnera la peine de parcourir les ateliers, y verra par-tout l'utilité jointe aux plus grandes preuves de la ſagacité. L'antiquité fit des dieux de ceux qui inventerent des *metiers*; les ſiecles ſuivans ont jetté dans la fange ceux qui les ont perfectionnés. Je laiſſe à ceux qui ont quelque principe d'équité, à juger ſi c'eſt raiſon ou préjugé qui nous fait regarder d'un œil ſi dédaigneux des hommes ſi eſſentiels. Le poëte, le philoſophe, l'orateur, le miniſtre, le guerrier, le héros, ſeroient tout nuds, & manqueroient de pain ſans cet artiſan l'objet de ſon mépris cruel.

On donne encore le nom de *metier* à la machine dont l'artiſan ſe ſert pour la fabrication de ſon ouvrage; c'eſt en ce ſens qu'on dit le *metier* à bas, le *metier* à draps, le *metier* à tiſſerand.

Si nous expliquions ici toutes les machines qui portent ce nom, cet article renfermeroit l'explication de preſque toutes nos Planches; mais nous en avons renvoyé la plûpart au nom des ouvriers ou des ouvrages. Ainſi à bas, on a le *metier* à bas; à manufacture en laine, le *metier* à draps; à ſoierie, les *metiers* en ſoie; à gaze, le *metier* à gaze, & ainſi des autres.

METIER, *terme & outil de Brodeur*, qui ſert pour tenir l'ouvrage en état d'être travaillé. Cette machine eſt compoſée de deux gros bâtons quarrés, de la longueur de 3 à 4 piés, & de deux lattes, de la longueur de 2 piés & demi.

Les bâtons ſont garnis tout du long en-dedans, d'un gros canevas, attaché avec des clous pour y coudre l'ouvrage que l'on veut broder. Les deux bouts de chaque bâton ſont creuſés & traverſés par 4 mortaiſes, pour y faire paſſer les lattes, ce qui forme un eſpece de quarré long.

Les lattes ſont de petites bandes de bois plat, percées de beaucoup de petits trous pour arrêter les bâtons & les aſſujettir au point qu'il faut. *Voyez la fig.*

METIER, *en terme d'Epinglier*, eſt un inſtrument qui leur ſert à frapper la tête de leurs épingles. Il eſt compoſé d'une planche aſſez large & épaiſſe, qui en fait la baſe, de 2 montans de bois, liés enſemble par une traverſe. Dans l'un de ces montans, qui eſt plus haut que l'autre d'environ un demi pié, paſſe une baſcule, qui vient répondre par une de ſes extrémités au milieu de la traverſe des montans, & s'y attache à la corde d'un contre-poids aſſez peſant; elle répond de l'autre bout à une planche qu'on abaiſſe avec le pié. Dans cette premiere cage ſont 2 autres broches de fer, plantées ſur la baſe du *metier*, & retenues dans la traverſe d'en-haut. Au bas du contre-poids eſt une autre traverſe de fer, qui coule le long de ces broches, & empêche que le contre-poids ne s'écarte du point ſur lequel il doit tomber, qui eſt le trou du poinçon. Il y a dans ce contre-poids un têtoir pareil à celui de deſſous, pour former la partie ſupérieure de la tête, pendant que celui-ci fait l'autre moitié, & par ce moyen la tête eſt achevée d'un ſeul coup. *Voyez dans les fig. Pl. de l'Epinglier*, les deux montans, la traverſe, les deux broches, la traverſe du contre poids, le contre-poids, le têtoir ſupérieur, l'enclavure au têtoir inférieur: la baſcule, ſon articulation avec le montant, la corde qui joint la baſcule avec la marche, ſur laquelle l'ouvrier appuye le pié pour faire lever le contre-poids, les épingles dont la tête n'eſt point achevée, les épingles dont la tête eſt entierement achevée. Les figures de ces Planches de l'Epinglier, repréſentent un *metier* à une place, & un *metier* à quatre; & d'autres figures repréſentent le plan d'un *metier* à quatre places: les places, le contre-poids, l'enclume, la baſcule.

METIERS, *eſt un terme de Braſſerie*; il ſignifie la liqueur qu'on tire après qu'on a fait tremper ou bouillir avec la farine ou houblon; les premieres opérations ſe nomment *premiers metiers*, & les ſecondes

seconds metiers ; car on ne leur donne le nom de *biere*, que lorſqu'ils ſont entonnés dans les pieces. *Voyez* BRASSERIE.

METIER DU DRAPIER, *voyez l'article* MANUFACTURE EN LAINE.

METIER À PERRUQUIER, eſt une machine dont les Perruquiers ſe ſervent pour treſſer les cheveux. Il eſt compoſé d'une piece de bois d'environ un pié & demi ou 2 piés de longueur, ſur 4 pouces de largeur & 2 d'épaiſſeur; cette piece de bois ſe nomme la *barre*, & ſert de baſe au *metier*. Aux deux extrémités de la barre ſont deux trous circulaires, deſtinés à recevoir deux cylindres de bois d'un pouce & demi de diametre, & d'un pié & demi de hauteur, qui ſe placent dans une ſituation verticale & perpendiculaire à la barre. Ces 2 cylindres appellés les *montans*, ſervent à ſoutenir 3 brins de ſoie roulés ſur eux par les extrémités, dans leſquels on entrelace les cheveux pour en former une treſſe. *Voyez nos Planches.*

METIER DE RUBANIER, eſt un chaſſis ſur lequel ces ouvriers fabriquent les rubans, *&c.* Le *metier* du Rubanier eſt plus ou moins compoſé, ſuivant les ouvrages qu'on veut y fabriquer. Les rubans unis ne demandent pas tant de parties que les rubans façonnés; & ceux-ci beaucoup moins que les galons & tiſſus d'or & d'argent. Cependant comme les pieces principales & les plus eſſentielles de ces différens *metiers* ſont à-peu-près les mêmes, on ſe contente de décrire ici un *metier* à travailler les gallons & tiſſus d'or & d'argent, & les rubans façonnés de pluſieurs couleurs; en faiſant remarquer cependant les différences des uns & des autres, ſuivant que l'occaſion s'en préſentera. Le *metier* contient les parties ſuivantes.

1°. Le *chaſſis*, ou comme on dit en terme plus propre le *bâti*, eſt compoſé de 4 pilliers ou montans de bois, placés ſur un plan parallélograme, ou carré long. Quatre traverſes auſſi de bois, joignent ces pilliers par en-haut, & 4 autres traverſes, dont celle de devant qui eſt un peu plus élevée s'appelle la *poitriniere*, les uniſſent à-peu-près au milieu de leur hauteur: enfin il y a une 9e. traverſe au bas du bâti pour mettre les piés de l'ouvrier, où ſont attachées les marches qui font lever ou baiſſer les fils de la chaîne. Les pilliers ont 6 ou 7 piés de hauteur, & ſont éloignés l'un de l'autre de preſqu'autant dans ſa partie la plus longue du parallélogramme, & ſeulement de 3 ou 4 piés dans la plus étroite.

2°. Le *chatelet*, c'eſt un chaſſis de forme à-peu-près triangulaire, placé au haut du *métier*, & poſé ſur les 2 plus longues traverſes.

3°. Dans le chatelet ſont renfermées 24 poulies de chaque côté, autant qu'il y a de marches ſous les piés du fabriquant. Les poulies ſervent à élever les liſſerons par le racourciſſement des cordons.

4°. Les *tirans*, ce ſont des ficelles qui étant tirées par les marches font monter les liſſerons. Il y a 24 tirans, un tirant pour 2 poulies.

5°. Le *harnois*, qui eſt une ſuite de petites barres qui ſoutiennent les liſſerons, & qui ſont ſuſpendues chacune à 2 cordons enroulés autour des poulies.

6°. Les *liſſerons*, c'eſt un nombre de petits filets, bandés vers le bas par un poids, & qui ont vers leur milieu des bouclettes pour recevoir des ficelles tranſverſales appellées *rames*.

7°. Les *platines*, ce ſont des plaques de plomb ou d'ardoiſes qu'on ſuſpend ſous chaque baguette qui termine chaque ligne des liſſerons. Quand le pié de l'ouvrier abandonne une marche, la platine fait retomber les liſſerons que le tirant avoit hauſſés.

8°. Les *rames*, ſont des ficelles qui traverſent les liſſerons, & dont le jeu eſt le principal artifice de tout le travail de la Rubanerie; comme la tire ou l'ordre des cordons qu'on tire pour fleuronner une étoffe, y produit l'exécution du deſſein. Ici il ne faut point de ſecond ouvrier pour tirer les cordons; les marches operent tout ſous les piés du tiſſutier, parce qu'il a pris ſoin, par avance, de n'étendre au travers des liſſerons que le nombre de rames qu'il faut pour prendre certains fils de la chaîne, & en laiſſer d'autres. Ces rames ſont attachées à l'extrémité du *metier*; elles montent ſur des roulettes qu'on appelle le *porterames* de derriere, traverſent les bouclettes de certains liſſerons, & paſſent entre les autres liſſerons ſans tenir aux bouclettes; de-là elles arrivent au porterame de devant, qui eſt pareillement compoſé de petites roulettes pour faciliter le mouvement des rames. Celles-ci enfin ſont attachées en-devant à d'autres ficelles qui tombent perpendiculairement à l'aide d'un fuſeau de plomb au bas, & qu'on nomme *liſſes* ou *remiſes*. Les rames ou ficelles tranſverſales ne peuvent être hauſſées ou baiſſées par l'un ou l'autre des liſſerons, qu'elles ne tirent & ne faſſent monter quelques liſſes de devant: or celles-ci ont auſſi leurs bouclettes vers la main de l'ouvrier. Certains fils de la chaîne paſſent dans une bouclette, d'autres paſſent à côté. Il y a des liſſes qui ſaiſiſſent tour-à-tour les fils dont la couleur eſt uniforme; on les nomme *liſſes de fond*, parce qu'elles produiſent le fond de l'étoffe & la couleur qui ſoutient tous les ornemens: les autres liſſes élevent par leurs bouclettes des fils de différentes couleurs, ce qui par l'alternative des points pris ou laiſſés, des points qui couvrent la trame, ou qui ſont cachés deſſous, rendent le deſſein ou l'ornement qu'on s'eſt propoſé.

9°. Le *battant*, c'eſt le chaſſis qui porte le *rot*, pour frapper la trame. Dans ce *metier* ce n'eſt point l'ouvrier qui frappe, il ne fait que repouſſer avec la main le battant qui, tenant à un reſſort, eſt ramené de lui-même, ce qui ſoulage le rubanier.

11°. Le *ton* ou *bandoir du battant*, c'eſt une groſſe noix, percée de pluſieurs trous dans ſa rondeur, & traverſée de 2 cordes qui tiennent de part & d'autre au *metier*; cette noix ſert à bander ces 2 cordes par une cheville qu'on enfonce dans un de ces trous, & qui mene la noix à diſcrétion. Deux cordons ſont attachés d'un bout à cette cheville, & de l'autre aux 2 barres du battant qui, par ce moyen, eſt toujours amené contre la trame.

12°. Les *remiſes* ou *liſſes*, ce ſont les liſſes de devant qui par leurs bouclettes, ſaiſiſſent certains fils de la chaîne, & laiſſent tous les autres ſelon l'arrangement que l'ouvrier a conformé aux points de ſon deſſein.

13°. Les *fuſeaux* qui roidiſſent les remiſes; ils ſont de fer, ont environ un pié de longueur & un quarteron de peſanteur. Les fuſeaux en roidiſſant les remiſes, font ouvrir la chaîne & la referment.

14°. Les *bretelles*, ce ſont deux liſieres de drap qu'on paſſe entre ſes bras pour les ſoutenir, parce qu'en travaillant on eſt obligé de ſe tenir dans une poſture gênante, & qu'on n'eſt preſque pas aſſis.

15°. Le *ſiege* ou *banc* ſur lequel l'ouvrier eſt aſſis, c'eſt un planche ou banc de 3 piés de haut, & à demi panché vers le *metier*, de ſorte que l'ouvrier eſt preſque debout.

16°. Le *marchepié*.

17°. La *poitriniere*, eſt une traverſe qui paſſe d'un montant à l'autre à l'endroit de la poitrine de l'ouvrier. A cette poitriniere eſt attaché un rouleau ſur lequel paſſe le ruban pour aller gagner l'enſouple un peu plus bas.

18°. La *broche* ou *boulon* qui enfile les vingt-quatre marches.

19°. Les *marches*, dans les rubans unis il ne faut que 2, 3 ou 4 marches.

20°.

20°. Les *las* ou *attaches* qui uniſſent les marches aux lames.

21°. Les *lames*, qui ſont de petites barres de bois qui hauſſent ou baiſſent comme les marches, & qui étant arrêtées ſur une même ligne d'un côté & de l'autre, tiennent les liſſerons dans un niveau parfait aux momens de repos.

22 & 23°. L'*enſouple* de devant, & celles de derriere; celles-ci ſont des rouleaux ſur leſquels ſont roulés les fils de la chaîne : il y a autant d'enſouples de derriere qu'il y a de fils de couleurs différentes. L'enſouple de devant ſert à rouler l'ouvrage à meſure qu'il ſe fabrique.

24°. Les *potenceaux* qui ſoutiennent les enſouples.

25°. Les *bâtons de retour*.

26°. La *planchette*.

27°. L'*échelette* ou *les roulettes des retours*.

28°. Les *boutons des retours*.

Ce qu'on appelle les *retours* eſt encore un moyen de menager plus de variété dans l'ouvrage, & de faire revenir les mêmes variétés, outre celles qu'on menage par le jeu alternatif des liſſerons, & par le changement de trame en prenant une autre navette.

Il y a communément trois bâtons de retour; mais on peut en employer davantage. Ils ſont attachés ſur un boulon en forme de baſcules, & ayant un poids pendu à un de leurs bouts, ils enlevent l'autre dès qu'ils ſont libres; l'ouvrier a auprès de lui pluſieurs boutons arrêtés, par le moyen deſquels il peut tirer des cordes, qui en paſſant par les tournans de l'échelette, vont gagner le bout ſupérieur des bâtons de retour. Un de ces bâtons tiré par le bouton s'abaiſſe, & en paſſant rencontre la planchette qui eſt mobile ſur deux charnieres, & qui cede pour le laiſſer deſcendre. Quand la tête du bâton eſt arrivée plus bas que la planchette, celle-ci rendue à elle-même, reprend toujours ſa premiere place; & elle aſſujettit alors la tête du bâton qui demeure arrêtée. Si on en tire un autre qui déplace la planchette, le premier ſe trouve libre & s'échappe. Le ſecond tiré par la corde, demeurant un inſtant plus bas que la planchette, ſe trouve pris & arrêté par le retour de la planchette dans ſa poſition naturelle: tel eſt le jeu des boutons & des bâtons de retour; en voici l'effet. Au-deſſus préciſement, au milieu de ces bâtons ou baſcules, eſt un anneau de métal ou de fil, auquel on fait tenir tant de rames ou de ficelles tranſverſales qu'on juge à propos; quand un bâton de retour eſt tiré & abaiſſé, les rames qui tiennent à ſa boucle ſont roidies: c'eſt donc une néceſſité que les liſſerons, dans les bouclettes deſquels ces rames ont été enfilées, les élevent avec eux; ce qui fait monter certaines liſſes ou remiſes, auxquelles ces rames ſont attachées, & conſéquemment certains fils de la chaîne, par préférence à d'autres. Quand l'ouvrier tire un autre retour, il laiſſe échapper & remonter le premier. Les rames qui tiennent à l'anneau du bâton remonté deviennent lâches, & les liſſerons vont & viennent ſans les bander, ſans les hauſſer. Ces rames déſœuvrées ne produiſent donc point d'effet; celles d'un autre bâton ayant produit le leur, c'eſt à un troiſieme qui dormoit à s'éveiller. Tous ces effets forment une ſuite de différentes portions de fleurs ou autres figures, qui revenant toujours les mêmes, produiſent des figures complettes, toujours les mêmes, & juſtement appellées des retours.

Lorſqu'après que le *métier* eſt monté, l'ouvrier veut travailler, il ſe place au-devant ſur le ſiege, panché de maniere qu'il eſt preſque debout. Il appuie ſa poitrine ſur la traverſe du *metier*, appellée la *poitriniere*; & pour ne point retomber en-devant, il ſe paſſe par-deſſous les bras deux bretelles pour le ſoutenir: ces bretelles ſont attachées par un bout à la traverſe d'en-haut, & de l'autre à la poitriniere.

MÉTIERS, (*Soierie.*) *Voyez l'article* MANUFACTURE EN SOIE.

MÉTIER DE TISSERAND, machine à l'uſage du tiſſerand, & qui lui ſert à tiſſer pluſieurs brins de fil pour en faire une piece de toile. Les Tiſſerands ont des *métiers* plus ou moins compoſés, ſuivant les différentes eſpeces qu'ils ont à fabriquer. Les toiles ouvrées, damaſſées, *&c.* demandent des *métiers* plus garnis que les toiles unies. Voici la maniere dont le *métier* ſimple de tiſſerand eſt conſtruit. Le chaſſis eſt compoſé de quatre montans de 5 piés de haut, qui forme un quarré de 7 piés en tous ſens. Ces quatre montans ſont joints les uns aux autres par quatre traverſes en haut, & quatre autres en bas qui ſont à la hauteur de 2 piés. Au bout du *métier*, à la hauteur d'environ 3 piés, eſt un rouleau de bois porté ſur deux mantonets; ce rouleau s'appelle l'*enſouple de derriere*, ſur laquelle ſont roulés les fils de la chaîne que l'on veut tiſſer. Sur le devant, à la même hauteur, eſt un autre rouleau appellé *la poitriniere*, parce que le tiſſerand, en travaillant, appuie ſa poitrine deſſus. Ce rouleau ſert à recevoir la toile à meſure qu'elle ſe fabrique. Au-deſſous de la poitriniere eſt un autre rouleau de bois appellé *le déchargeoir*, ſur lequel on roule la toile fabriquée pour en décharger la poitriniere. Au milieu du *métier*, dans une poſition perpendiculaire, eſt la chaſſe ou battant, qui eſt ſuſpendu au porte-chaſſe, & dans laquelle, par en bas, eſt inſinué le peigne ou rot; derriere la chaſſe ſont les lames ſoutenues par en-haut par le porte-lame & par les pouliots; au bas du *métier*, immédiatement ſous les piés du tiſſerand, ſont les marches; enfin derriere les lames ſont placés les verges & le cartron. *Voyez* l'explication de tous ces termes, chacun à leur *article*. *Voyez* auſſi *l'article* TISSERAND EN TOILE.

MÉTIS, ſ. f. (*Mythol.*) Μητις, ce mot grec ſignifie la *Prudence*. Les anciens Mythologiſtes en ont fait une déeſſe, dont les lumieres étoient ſupérieures à celles des dieux-mêmes. Jupiter l'épouſa, c'eſt-à-dire ſelon Apollodore, qu'il fit paroître beaucoup de prudence dans toute ſa conduite. (*D. J.*)

METKAL *ou* MITKAL, ſ. m. (*Com.*) petits poids dont ſe ſervent les Arabes : il faut 12 *metkals* pour faire une once. *Dict. du Com. tom. III. pag. 383.*

METL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) plante de la nouvelle Eſpagne, qui croît ſur-tout très-abondamment au Mexique. C'eſt un arbriſſeau que l'on plante & cultive à-peu-près de la même maniete que la vigne; ſes feuilles different les unes des autres, & ſervent à différens uſages: dans leur jeuneſſe, on en fait des confitures, du papier, des étoffes, des nattes, des ceintures, des ſouliers, des cordages, du vin, du vinaigre & de l'eau-de-vie. Elles ſont armées d'épines ſi fortes & ſi aiguës, qu'on en fait des eſpeces de ſcies propres à ſcier du bois. L'écorce brûlée eſt excellente pour les bleſſures, & la réſine ou gomme qui en ſort eſt, dit-on, un remede contre toute ſorte de poiſon. Quelques auteurs croient que cette plante eſt la même que celle que quelques voyageurs ont décrite ſous le nom de *maghey*, & qu'on dit être ſemblable à la joubarbe, & non un arbriſſeau. Carreri dit que ſes feuilles donnent un fil dont on fait une eſpece de dentelle & d'autres ouvrages très-délicats. Lorſque cette plante eſt âgée de ſix ans, on en ôte les feuilles du milieu pour y former un creux, dans lequel ſe raſſemble une liqueur que l'on recueille chaque jour de grand matin; cette liqueur eſt auſſi douce que du miel, mais elle acquiert de la force. Les Indiens y mettent une racine qui la fait fer-

menter comme du vin, & qui la rend très-propre à enivrer : c'eſt cette eſpece de vin qu'on nomme *pulque* ou *poulcré*. On peut en diſtiller une eau-de-vie très-forte. Les Indiens buvoient le *pulque* avec tant d'excès, que l'uſage en fut défendu par les Eſpagnols en 1692, quoique les droits qu'ils en retiroient montaſſent juſqu'à cent-dix mille piaſtres par année ; mais l'inutilité de la défenſe l'a fait lever en 1697.

METLING, *ou* MOTTLING, (*Géog.*) ville forte, & château d'Allemagne dans la Carniole, ſur le Kulp. Quelques géographes croient que c'eſt la *Meclaria* des anciens. *Longit. 33. 35. latit. 45. 58.*

METOCHE, ſ. m. *dans l'ancienne Architecture*, terme dont s'eſt ſervi Vitruve pour marquer l'eſpace ou intervalle entre deux denticules. *Voyez* DENTICULE.

Baldus obſerve que dans une ancienne copie manuſcrite de cet auteur, on trouve le mot *métatomme*, au lieu de *métoche* : c'eſt ce qui donne occaſion à Daviler de ſoupçonner que le texte de Vitruve eſt corrompu ; ce qui lui fait conclure qu'il ne faut pas dire *métoche*, mais *métatomme*, c'eſt-à-dire, *ſection*.

METOCIE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) tribut que les étrangers payoient pour la liberté de demeurer à Athenes. Il étoit de 10 ou 12 drachmes. On l'appelloit auſſi *énorchion* ; mais ce dernier mot eſt l'*habitatio* des Latins, déſignant plutôt un loyer qu'un tribut. Le *metocie* entroit dans la caiſſe publique ; l'énorchion étoit payé à un particulier propriétaire d'une maiſon.

MESCIES, ſ. f. pl. (*Hiſt. anc.*) fêtes célébrées dans Athenes à l'honneur de Théſée, & en mémoire de ce qu'il les avoit fait demeurer dans une ville où il les avoit raſſemblés tous, des douze petits lieux où ils étoient auparavant diſperſés.

METOICIEN, (*Litt. grec.*) on appelloit *métoïciens*, μετοικοι, les étrangers établis à Athenes. Ils payoient un tribut à la république, un impôt nommé μέτοικον ; cet impôt étoit par année de 12 drachmes pour chaque homme, & de 6 drachmes pour chaque femme. La loi les obligeoit encore de prendre un patron particulier, qui les protegeât, & qui répondît de leur conduite. On nommoit ce patron μετοικοφυλαξ. Le polémarque, l'un des neuf archontes, prononçoit ſur les prévarications que les *métoïciens* pouvoient commettre.

Rien n'eſt plus ſenſé que les réflexions de Xénophon ſur les moyens qu'on avoit d'accroître les revenus de la république d'Athenes, en faiſant des lois favorables aux étrangers qui viendroient s'y établir. Sans parler, dit-il, des avantages communs que toutes les villes retirent du nombre de leurs habitans, ces étrangers, loin d'être à charge au public, & de recevoir des penſions de l'état, nous donneroient lieu d'augmenter nos revenus, par le payement des droits attachés à leur qualité. On les engageroit efficacement à s'établir parmi nous, en leur ôtant toutes ces eſpeces de marques publiques d'infâmie, qui ne ſervent de rien à un état ; en ne les obligeant point, par exemple, au danger de la guerre, & à porter dans les troupes une armure particuliere ; en un mot, en ne les arrachant point à leur famille & à leur commerce ; ce n'étoit donc pas aſſez faire en faveur des étrangers, que d'inſtituer une fête de leur nom, μετοικια, comme fit Théſée pour les accoutumer au joug des Athéniens, il falloit ſur-tout profiter des conſeils de Xénophon, & leur accorder le terrein vuide qui étoit renfermé dans l'enceinte des murs d'Athènes, pour y bâtir des édifices ſacrés & profanes.

Il n'y avoit point dans les commencemens de diſtinction chez les Athéniens entre les étrangers & les naturels du pays ; tous les étrangers étoient promptement naturaliſés, & Thucidide remarque que tous les Platéens le furent en même-tems. Cet uſage fut le fondement de la grandeur des Athéniens ; mais à meſure que leur ville devint plus peuplée, ils devinrent moins prodigues de cette faveur, & ce privilege s'accorda ſeulement dans la ſuite à ceux qui l'avoient mérité par quelque ſervice important. (*D. J.*)

METONOMASIE, ſ. f. (*Littér. mod.*) c'eſt-à dire *changement de nom*. Les ſavans des derniers ſiecles ſe ſont portés avec tant d'ardeur à changer leur nom, que ce changement dans des perſonnes de cette capacité, méritoit qu'on fît un mot nouveau pour l'exprimer. Ce mot même devoit être au-deſſus des termes vulgaires ; auſſi l'a-t-on puiſé chez les Grecs, en donnant à ce changement de nom, celui de *métonomaſie*. M. Baillet dit que cette mode ſe répandit en peu de tems dans toutes les écoles, & qu'elle eſt devenue un des phénomenes des plus communs de la république des Lettres. Jean-Victor de Roſſi abandonna ſon nom, pour prendre celui de Janus Nicius Erythrœus ; Matthias Francowitz prit celui de Flaccus Illiricus ; Philippe Scharzerd prit celui de Mélanchthon ; André Hozen prit celui d'Oſiander, *&c.* enfin, un allemand a fait un gros livre de la liſte des *métonomaſiens*, ou des *pſeudonymes*. (*D. J.*)

MÉTONYMIE, ſ. f. le mot de *métonymie* vient de μετα, qui dans la compoſition marque *changement*, & de ὀνομα, nom ; ce qui ſignifie *tranſpoſition* ou *changement* de nom, un nom pour un autre.

En ce ſens cette figure comprend tous les autres tropes ; car dans tous les tropes, un mot n'étant pas pris dans le ſens qui lui eſt propre, il réveille une idée qui pourroit être exprimée par un autre mot. Nous remarquerons dans la ſuite ce qui diſtingue la *métonymie* des autres tropes. *Voyez* SYNECDOQUE.

Les maîtres de l'art reſtraignent la *métonymie* aux uſages ſuivans.

I. *La cauſe pour l'effet.* Par exemple : *vivre de ſon travail*, c'eſt-à-dire, *vivre de ce qu'on gagne en travaillant.*

Les Payens regardoient Cérès comme la déeſſe qui avoit fait ſortir le blé de la terre, & qui avoit appris aux hommes la maniere d'en faire du pain : ils croyoient que Bacchus étoit le dieu qui avoit trouvé l'uſage du vin ; ainſi ils donnoient au blé le nom de *Cérès*, & au vin le nom de *Bacchus* : on en trouve un grand nombre d'exemples dans les poëtes.

Virgile, *Æn. I. 219.* a dit, *un vieux Bacchus*, pour du vin vieux :

Implentur veteris Bacchi.

Madame des Houlieres a fait une balade, dont le refrein eſt,

L'Amour languit ſans Bacchus & Cérès :

c'eſt la traduction de ce paſſage de Terence, *Eun. IV. 6. Sine Cerere & Libero friget Venus* : c'eſt-à-dire, qu'on ne ſonge guere à faire l'amour, quand on n'a pas de quoi vivre.

Virgile, *Æn. I. 181.* a dit :

Tum Cererem corruptam undis cerealiaque arma
Expediunt feſſi rerum.

Scarron dans ſa traduction burleſque, *liv. I.* ſe ſert d'abord de la même figure ; mais voyant bien que cette façon de parler ne ſeroit point entendue en notre langue, il en ajoute l'explication :

Lors fut des vaiſſeaux deſcendue
Toute la Cérès corrompue ;
En langage un peu plus humain,
C'eſt ce de quoi l'on fait du pain.

Ovide a dit, *Triſt. IV. v. 4.* qu'une lampe prête à s'éteindre, ſe rallume quand on y verſe *Pallas* :

Cujus ab alloquiis anima hæc moribunda revixit,
Ut vigil infuſâ Pallade *flamma ſolet :*

Pallas, c'eſt-à-dire, *de l'huile.* Ce fut Pallas, ſelon la fable, qui la premiere fit ſortir l'olivier de la terre, & enſeigna aux hommes l'art de faire de l'huile ; ainſi Pallas ſe prend pour l'huile, comme Bacchus pour le vin.

On rapporte à la même eſpece de figure les façons de parler où le nom des dieux du paganiſme ſe prend pour la choſe à quoi ils préſidoient, quoiqu'ils n'en fuſſent pas les inventeurs. *Jupiter* ſe prend pour *l'air*, *Vulcain* pour le *feu.* Ainſi pour dire, *où vas-tu avec ta lanterne ?* Plaute a dit, *Amph. I. j. 185. Quò ambulas tu, qui Vulcanum in cornu concluſum geris ?* (Où vas-tu, toi qui portes *Vulcain* enfermé dans une corne)? Et Virgile, *Æn. V. 662. furit Vulcanus* : & encore au *I. liv. des Géorgiques*, voulant parler du vin cuit ou du raiſiné que fait une ménagere de la campagne, il dit qu'elle ſe ſert de *Vulcain* pour diſſiper l'humidité du vin doux :

Aut dulcis muſti Vulcano *decoquit humorem.* v. 295.

Neptune ſe prend pour la *mer ; Mars*, le dieu de la guerre, ſe prend ſouvent pour *la guerre* même, ou pour *la fortune de la guerre*, pour *l'événement des combats*, *l'ardeur*, *l'avantage des combattans.* Les hiſtoriens diſent ſouvent qu'on a combattu avec un *Mars* égal, *æquo Marte pugnatum eſt*, c'eſt-à-dire, avec un avantage égal ; *ancipiti Marte*, avec un ſuccès douteux ; *vario Marte*, quand l'avantage eſt tantôt d'un côté & tantôt de l'autre.

C'eſt encore prendre la cauſe pour l'effet, que de dire d'un général ce qui, à la lettre, ne doit être entendu que de ſon armée : il en eſt de même lorſqu'on donne le nom de l'auteur à ſes ouvrages ; il a lu *Cicéron*, *Horace*, *Virgile*, c'eſt-à-dire, *les ouvrages de Cicéron*, *&c.* Jeſus-Chriſt lui-même s'eſt ſervi de la *métonymie* en ce ſens, lorſqu'il a dit, parlant des Juifs, *Luc. xvj. 29. Habent Moïſen & prophetas*, ils ont *Moïſe* & les *prophetes*, c'eſt-à-dire, ils ont les livres de Moïſe & ceux des prophetes.

On donne ſouvent le nom de l'ouvrier à l'ouvrage : on dit d'un drap que c'eſt un *Van-Robais*, un *Rouſſeau*, un *Pagnon*, c'eſt-à-dire, un drap de la manufacture de Van-Rabais, ou de celle de Rouſſeau, *&c.* C'eſt ainſi qu'on donne le nom du peintre au tableau : on dit, j'ai vu un beau *Rembrant*, pour dire un beau tableau fait par le Rembrant. On dit d'un curieux en eſtampes, qu'il a un grand nombre de *Callots*, c'eſt-à-dire, un grand nombre d'eſtampes gravées par Callot.

On trouve ſouvent dans l'Ecriture-ſainte, *Jacob*, *Iſraël*, *Juda*, qui ſont des noms de patriarches, pris dans un ſens étendu pour marquer tout le peuple juif. M. Fléchier, *Oraiſ. fun. de M. de Turenne*, parlant du ſage & vaillant Machabée, auquel il compare M. de Turenne, a dit : « Cet homme qui ré-» jouiſſoit *Jacob* par ſes vertus & par ſes exploits ». *Jacob*, c'eſt-à-dire *le peuple juif.*

Au lieu du nom de l'effet, on ſe ſert ſouvent du nom de la cauſe inſtrumentale qui ſert à le produire : ainſi, pour dire que quelqu'un écrit bien, c'eſt-à-dire, qu'il forme bien les caracteres de l'écriture, on dit qu'*il a une belle main.* La *plume* eſt auſſi une cauſe inſtrumentale de l'écriture, & par conſéquent de la compoſition ; ainſi *plume* ſe dit par *métonymie*, de la maniere de former les caracteres de l'écriture, & de la maniere de compoſer. *Plume* ſe prend auſſi pour l'auteur même : *c'eſt une bonne plume*, c'eſt-à-dire, c'eſt un auteur qui écrit bien ; *c'eſt une de nos meilleures plumes*, c'eſt-à-dire, un de nos meilleurs auteurs.

Style ſignifie auſſi par figure la maniere d'exprimer les penſées. Les anciens avoient deux manieres de former les caracteres de l'écriture. L'une étoit *pingendo*, en peignant les lettres ou ſur des feuilles d'arbres, ou ſur des peaux préparées, ou ſur la petite membrane intérieure de l'écorce de certains arbres : (cette membrane s'appelle en latin *liber*, d'où vient *livre*), ou ſur de petites tablettes faites de l'arbriſſeau *papyrus*, ou ſur de la toile, *&c.* Ils écrivoient alors avec de petits roſeaux, & dans la ſuite ils ſe ſervirent auſſi de plumes comme nous. L'autre maniere d'écrire des anciens étoit *incidendo*, en gravant les lettres ſur des lames de plomb ou de cuivre, ou bien ſur des tablettes de bois enduites de cire. Or, pour graver les lettres ſur ces lames ou ſur ces tablettes, ils ſe ſervoient d'un poinçon qui étoit pointu par un bout & applati par l'autre : la pointe ſervoit à graver, & l'extrémité applatie ſervoit à effacer ; & c'eſt pour cela qu'Horace dit, *I. Sat. x. 72. ſtylum vertere*, tourner le ſtyle, pour dire *effacer*, *corriger*, *retoucher à un ouvrage.* Ce poinçon s'appelloit *ſtylus*, de στύλος, *columna*, *columella*, petite colonne ; tel eſt le ſens propre de ces mots : dans le ſens figuré, il ſignifie la maniere d'exprimer les penſées. C'eſt en ce ſens que l'on dit le *ſtyle* ſublime, *le ſtyle* ſimple, le *ſtyle* médiocre, le *ſtyle* ſoutenu, le *ſtyle* grave, le *ſtyle* comique, le *ſtyle* poétique, le *ſtyle* de la converſation, *&c.* *Voyez* STYLE.

Pinceau, outre ſon ſens propre, ſe dit auſſi quelquefois par *métonymie*, comme *plume*, *ſtyle* : on dit d'un habile peintre, que c'eſt un ſavant *pinceau.*

Voici encore quelques exemples tirés de l'Ecriture-ſainte, où la cauſe eſt priſe pour l'effet. *Si peccaverit anima, ... portabit iniquitatem ſuam, Levit. V. 1.* elle portera *ſon iniquité*, c'eſt à-dire, la peine de ſon iniquité. *Iram Domini portabo, quoniam peccavi ei, Mich. VII. 9.* où vous voyez que par la *colere du Seigneur*, il faut entendre la *peine* qui eſt une ſuite de la colere. *Non morabitur opus mercenarii tui apud te uſquè mane, Levit. XIX. 13.* opus, *l'ouvrage*, c'eſt-à-dire, *le ſalaire*, la récompenſe qui eſt dûe à l'ouvrier à cauſe de ſon travail. Tobie a dit la même choſe à ſon fils tout ſimplement, *iv. 15. Quicunque tibi aliquid operatus fuerit, ſtatim ei mercedem reſtitue, & merces mercenarii tui apud te omninò non remaneat.* Le prophete Oſée dit, *iv. 8.* que les prêtres mangeront les *péchés* du peuple, *peccata populi mei comedent*, c'eſt-à-dire, les victimes offertes pour les péchés.

II. *L'effet pour la cauſe.* Comme lorſqu'Ovide, *Metamorph. XII. 513.* dit que le mont Pélion n'a point d'ombres, *nec habet Pelion umbras ;* c'eſt à-dire qu'il n'a point d'arbres, qui ſont la cauſe de l'ombre ; *l'ombre*, qui eſt l'effet des arbres, eſt priſe ici pour les arbres mêmes.

Dans la *Geneſe*, *xxv. 23.* il eſt dit de Rébecca, que deux nations étoient en elle ; *duæ gentes ſunt in utero tuo, & duo populi ex ventre tuo dividentur ;* c'eſt-à-dire, Eſaü & Jacob, les peres des deux nations ; Jacob des Juifs, Eſaü des Iduméens.

Les Poëtes diſent *la pâle mort*, *les pâles maladies ;* la mort & les maladies rendent pâle ; *pallidamque Pyrenen*, Perſ. *prol.* la *pâle* fontaine de *Pyrene ;* c'étoit une fontaine conſacrée aux muſes : l'application à la poéſie rend pâle, comme toute autre application violente. Par la même raiſon Virgile a dit : *Æn. VI. 275.*

Pallentes habitant morbi, triſtiſque ſenectus :

& Horace, *I. Od. iv. pallida mors.* La mort, la maladie & les fontaines conſacrées aux muſes ne ſont point pâles, mais elles produiſent la pâleur : ainſi on donne à la cauſe une épithete qui ne convient qu'à l'effet.

III. *Le contenant pour le contenu.* Comme quand on dit, *il aime la bouteille*, c'eſt-à-dire, *il aime le vin.* Virgile dit, *Æn. I. 743.* que Didon ayant préſenté à Bitias une coupe d'or pleine de vin, Bitias la

prit, & *ſe lava*, *s'arroſa de cet or plein*; c'eſt-à-dire, de la liqueur contenue dans cette coupe d'or :

Ille impiger hauſit
Spumantem pateram & pleno ſe proluit auro :

Auro eſt pris pour la *coupe* ; c'eſt la matiere pour la choſe qui en eſt faite (*voyez* SYNECDOQUE), enſuite la *coupe* eſt priſe pour le *vin*.

Le ciel où les anges & les ſaints jouiſſent de la préſence de Dieu, ſe prend ſouvent pour Dieu même : *implorer le ſecours du ciel*; *grace au ciel*; *pater, peccavi in cœlum & coram te*, (mon pere, j'ai péché contre le *ciel* & contre vous) dit l'enfant prodigue à ſon pere, (*Luc, ch. xv. 18.*) le *ciel* ſe prend auſſi pour les dieux du paganiſme.

La terre ſe tut devant Alexandre, (*I. Machab. j. 3.*) *ſiluit terra in conſpectu ejus* ; c'eſt-à-dire, les peuples de la terre ſe ſoumirent à lui. *Rome déſapprouva* la conduite d'Appius, c'eſt-à-dire, les Romains déſapprouverent....

Lucrece a dit (*V. 1260.*) que les chiens de chaſſe mettoient une *forêt* en mouvement ; *ſepire plagis ſaltum, canibuſque ciere* : où l'on voit qu'il prend la *forêt* pour les *animaux* qui ſont dans la forêt.

Un *nid* ſe prend auſſi pour les *petits oiſeaux* qui ſont encore au nid.

Carcer (priſon) ſe dit en latin d'un homme qui mérite la priſon.

IV. *Le nom du lieu* où une choſe ſe fait, ſe prend pour la choſe même. On dit un *caudebec*, au lieu de dire un *chapeau* fait à Caudebec, ville de Normandie.

On dit de certaines étoffes, c'eſt une *marſeille*, c'eſt-à-dire, une étoffe de la manufacture de Marſeille : c'eſt une *perſe*, c'eſt-à-dire, une toile peinte qui vient de Perſe.

A-propos de ces ſortes de noms, j'obſerverai ici une mépriſe de M. Ménage, qui a été ſuivie par les auteurs du Dictionnaire univerſel, appellé communément *Dictionn. de Trév.* c'eſt au ſujet d'une ſorte de lame d'épée qu'on appelle *olinde* : les olindes nous viennent d'Allemagne, & ſur-tout de la ville de *Solingen*, dans le cercle de Weſtphalie : on prononce *Solingue*. Il y a apparence que c'eſt du nom de cette ville que les épées dont je parle ont été appellées des *olindes* par abus. Le nom d'*Olinde*, nom romaneſque, étoit déja connu comme le nom de *Sylvie* ; ces ſortes d'abus ſont aſſez ordinaires en fait d'étymologie. Quoi qu'il en ſoit, M. Ménage & les auteurs du Dictionnaire de Trévoux n'ont point rencontré heureuſement, quand ils ont dit que *les olindes ont été ainſi appellées de la ville d'Olinde dans le Bréſil*, d'où ils nous diſent que *ces ſortes de lames ſont venues*. Les ouvrages de fer ne viennent point de ce pays-là : il nous vient du Bréſil une ſorte de bois que nous appellons *bréſil* ; il en vient auſſi du ſucre, du tabac, du baume, de l'or, de l'argent, *&c.* mais on y porte le fer de l'Europe, & ſur-tout le fer travaillé.

La ville de Damas en Syrie, au pié du mont Liban, a donné ſon nom à une ſorte de *ſabres* ou de *couteaux* qu'on y fait : *il a un vrai damas*, c'eſt-à-dire, un ſabre ou un couteau qui a été fait à Damas. On donne auſſi le nom de *damas* à une ſorte d'étoffe de ſoie, qui a été fabriquée originairement dans la ville de Damas ; on a depuis imité cette ſorte d'étoffe à Veniſe, à Gènes, à Lyon, *&c.* ainſi on dit *damas de Veniſe, de Lyon*, &c. On donne encore ce nom à une ſorte de *prune*, dont la peau eſt fleurie de façon qu'elle imite l'étoffe dont nous venons de parler.

Faïence eſt une ville d'Italie dans la Romagne : on y a trouvé la maniere de faire une ſorte de vaiſſelle de terre verniſſée qu'on appelle de la *faïance* ; on a dit enſuite par *métonymie*, qu'on fait de fort belles *faïances* en Hollande, à Nevers, à Rouen, *&c.*

C'eſt ainſi que le *Lycée* ſe prend pour les diſciples d'Ariſtote, ou pour la doctrine qu'Ariſtote enſeignoit dans le Lycée. Le *Portique* ſe prend pour la Philoſophie que Zénon enſeignoit à ſes diſciples dans le Portique.... *on ne penſe point ainſi dans le Lycée*, c'eſt-à-dire, que les diſciples d'Ariſtote ne ſont point de ce ſentiment.... *le Portique n'eſt pas toûjours d'accord avec le Lycée*, c'eſt-à-dire, que les ſentimens de Zénon ne ſont pas toûjours conformes à ceux d'Ariſtote. Rouſſeau, pour dire que Cicéron dans ſa maiſon de campagne méditoit la Philoſophie d'Ariſtote & celle de Zénon, s'explique en ces termes : (*liv. II. od. iij.*)

C'eſt-là que ce romain, dont l'éloquente voix
D'un joug preſque certain ſauva ſa république,
Fortifioit ſon cœur dans l'étude des loix
Et du Lycée & du Portique.

Académus laiſſa près d'Athènes un héritage où Platon enſeigna la Philoſophie. Ce lieu fut appellé *académie*, du nom de ſon ancien poſſeſſeur ; de-là la doctrine de Platon fut appellée l'*académie*. On donne auſſi par extenſion le nom d'*académie* à différentes aſſemblées de ſavans, qui s'appliquent à cultiver les Langues, les Sciences, ou les beaux Arts.

Robert Sorbon, confeſſeur & aumônier de ſaint Louis, inſtitua dans l'univerſité de Paris cette fameuſe école de Théologie, qui, du nom de ſon fondateur, eſt appellée *ſorbonne* : le nom de *ſorbonne* ſe prend auſſi par figure pour les docteurs de ſorbonne, ou pour les ſentimens qu'on y enſeigne : *la ſorbonne enſeigne que la puiſſance eccléſiaſtique ne peut ôter aux rois les couronnes que Dieu a miſes ſur leurs têtes, ni diſpenſer leurs ſujets du ſerment de fidélité.* Regnum meum non eſt de hoc mundo. *Joann. xviij. 36.*

V. *Le ſigne pour la choſe ſignifiée.*

Dans ma vieilleſſe languiſſante,
Le ſceptre que je tiens peſe à ma main tremblante :

(*Quin. Phaët. II. v.*) c'eſt-à-dire, je ne ſuis plus dans un âge convenable pour me bien acquitter des ſoins que demande la royauté. Ainſi le *ſceptre* ſe prend pour l'autorité royale ; le *bâton de maréchal de France*, pour la dignité de maréchal de France ; le *chapeau de cardinal*, & même ſimplement le *chapeau*, ſe dit pour le cardinalat.

L'*épée* ſe prend pour la profeſſion militaire ; la *robe*, pour la magiſtrature & pour l'état de ceux qui ſuivent le barreau. Corneille dit dans le *Menteur* : (*act. I. ſc. j.*)

A la fin j'ai quitté la robe *pour l'*épée.

Cicéron a dit que les armes doivent céder à la robe :

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ ;

C'eſt-à-dire, comme il l'explique lui-même, (*orat. in Piſon. n. lxxiij. aliter xxx.*) que la paix l'emporte ſur la guerre, & que les vertus civiles & pacifiques ſont préférables aux vertus militaires : *more poëtarum locutus hoc intelligi volui, bellum ac tumultum paci atque otio conceſſurum.*

« La lance, dit Mézerai, (*Hiſt. de Fr. in-fol. tom. III. pag. 900.*) étoit autrefois la plus noble de toutes les armes dont ſe ſerviſſent les gentilshommes françois » : la quenouille étoit auſſi plus ſouvent qu'aujourd'hui entre les mains des femmes. De-là on dit en pluſieurs occaſions *lance* pour ſignifier un *homme*, & *quenouille* pour marquer une *femme*. *Fief qui tombe de lance en quenouille*, c'eſt-à-dire, qui paſſe des mâles aux femmes. *Le royaume de France ne tombe point en quenouille*, c'eſt-à-dire,

qu'en France les femmes ne ſuccedent point à la couronne : mais les royaumes d'Eſpagne, d'Angleterre & de Suede, tombent en *quenouille* ; les femmes peuvent auſſi ſuccéder à l'empire de Moſcovie.

C'eſt ainſi que du tems des Romains les *faiſceaux* ſe prenoient pour l'autorité conſulaire ; les *aigles romaines* pour les armées des Romains qui avoient des aigles pour enſeignes. L'aigle qui eſt le plus fort des oiſeaux de proie, étoit le ſymbole de la victoire chez les Egyptiens.

Saluſte a dit que Catilina, après avoir rangé ſon armée en bataille, fit un corps de réſerve des autres *enſeignes*, c'eſt-à-dire, des autres troupes qui lui reſtoient : *reliqua ſigna in ſubſidiis arctiùs collocat.*

On trouve ſouvent dans les auteurs latins *pubes*, poil follet, pour dire la *jeuneſſe*, les *jeunes gens* : c'eſt ainſi que nous diſons familierement à un jeune homme, *vous êtes une jeune barbe*, c'eſt-à-dire, vous n'avez pas encore aſſez d'expérience. *Canities*, les cheveux blancs, ſe prend auſſi pour la *vieilleſſe*. *Non deduces canitiem ejus ad inferos.* (*III. Reg. ij. 6.*) *Deducetis canos meos cum dolore ad inferos.* (*Gen. xlij. 38.*)

Les divers ſymboles dont les anciens ſe ſont ſervis, & dont nous nous ſervons encore quelquefois pour marquer ou certaines divinités, ou certaines nations, ou enfin les vices & les vertus ; ces ſymboles, dis-je, ſont ſouvent employés pour marquer la choſe dont ils ſont le ſymbole. Boileau dit dans ſon ode ſur la priſe de Namur :

En-vain au lion *belgique*
*Il voit l'*aigle *germanique*
Uni ſous les léopards ;

Par le *lion* belgique, le poëte entend les Provinces-Unies des Pays-Bas ; par l'*aigle* germanique, il entend l'Allemagne ; & par les *léopards*, il déſigne l'Angleterre, qui a des léopards dans ſes armoiries.

Mais qui fait enfler la Sambre
Sous les jumeaux *effrayés ?* (*id. ibid.*)

Sous les *jumeaux*, c'eſt-à-dire, à la fin du mois de Mai & au commencement du mois de Juin. Le roi aſſiégea Namur le 26 de Mai 1692, & la ville fut priſe au mois de Juin ſuivant. Chaque mois de l'année eſt déſigné par un ſigne, vis-à-vis duquel le ſoleil ſe trouve depuis le 21 d'un mois ou environ, juſqu'au 21 du mois ſuivant.

Sunt aries, taurus, gemini, cancer, leo, virgo, Libraque, ſcorpius, arcitenens, caper, amphora, piſces.

Aries, le bélier, commence vers le 21 du mois de Mars, ainſi de ſuite.

« Les villes, les fleuves, les régions, & même » les trois parties du monde avoient autrefois leurs » ſymboles, qui étoient comme des armoiries par » leſquelles on les diſtinguoit les unes des autres ». Montf. *Antiq. explic. tom. III. p. 183.*

Le trident eſt le ſymbole de Neptune : le paon eſt le ſymbole de Junon : l'olive ou l'olivier eſt le ſymbole de la paix & de Minerve, déeſſe des beaux Arts : le laurier étoit le ſymbole de la victoire ; les vainqueurs étoient couronnés de laurier, même les vainqueurs dans les Arts & dans les Sciences, c'eſt-à-dire, ceux qui s'y diſtinguoient au deſſus des autres. Peut-être qu'on en uſoit ainſi à l'égard de ces derniers, parce que le laurier étoit conſacré à Apollon : dieu de la poéſie & des beaux Arts. Les poëtes étoient ſous la protection d'Apollon & de Bacchus ; ainſi ils étoient couronnés quelquefois de laurier, & quelquefois de lierre : *doctarum ederæ præmia frontium.* Horat. *I. od. I. xxix.*

La palme étoit auſſi le ſymbole de la victoire. On dit d'un ſaint qu'il a remporté la palme du martyre : il y a dans cette expreſſion une *métonymie*, *palme* ſe prend pour *victoire* ; & de plus l'expreſſion eſt métaphorique, la victoire dont on veut parler eſt une victoire ſpirituelle.

« A l'autel de Jupiter, dit le pere de Montfaucon, (*Ant. expl. tom. II. p. 129.*) on mettoit des » feuilles de hêtre : à celui d'Apollon, de laurier : » à celui de Minerve, d'olivier : à l'autel de Vénus, » de myrthe : à celui d'Hercule, de peuplier : à celui de Bacchus, de lierre : à celui de Pan, des » feuilles de pin ».

VI. *Le nom abſtrait pour le concret.... Un nouvel eſclavage ſe forme tous les jours pour vous*, dit Horace, *II. od. viij. 18*, c'eſt-à-dire, vous avez tous les jours de nouveaux eſclaves : *tibi ſervitus creſcit nova. Servitus* eſt un abſtrait, au lieu de *ſervi* ou *novi amatores qui tibi ſerviant. Invidiâ major*, (*ib. xx.*) au-deſſus de l'envie, c'eſt-à-dire, triomphant de mes envieux.

Cuſtodia, garde, conſervation, ſe prend en latin pour ceux qui gardent : *noctem cuſtodia ducit inſomnem. Æn. IX. 266.*

Spes, l'eſpérance, ſe dit ſouvent pour ce qu'on eſpere : *ſpes quæ differtur affligit animam. Prov. XIII. 12.*

Petitio, demande, ſe dit auſſi pour la choſe demandée : *dedit mihi Dominus petitionem meam. I. Reg. j. 27.*

C'eſt ainſi que Phedre a dit, *I. fab. 3. tua calamitas non ſentiret*, c'eſt à-dire, *tu calamitoſus non ſentires : tua calamitas* eſt un terme abſtrait, au lieu que *tu calamitoſus* eſt le concret. *Credens colli longitudinem*, (*ib. 8.*) pour *collum longum* : & encore (*ib. 13.*) *corvi ſtupor*, qui eſt l'abſtrait, pour *corvus ſtupidus*, qui eſt le concret. Virgile a dit de même, (*Georg. I. 143.*) *ferri rigor*, qui eſt l'abſtrait, au lieu de *ferrum rigidum*, qui eſt le concret.

VII. *Les parties du corps* qui ſont regardées comme le ſiege des paſſions & des ſentimens intérieurs, ſe prennent pour les *ſentimens mêmes*. C'eſt ainſi qu'on dit *il a du cœur*, c'eſt-à-dire, du courage.

Obſervez que les anciens regardoient le cœur comme le ſiege de la ſageſſe, de l'eſprit, de l'adreſſe ; ainſi *habet cor*, dans Plaute, (*Perſa, act. IV. ſc. iv. 71.*) ne veut pas dire comme parmi nous, elle a du courage, mais elle a de l'eſprit : *ſi eſt mihi cor*, *id. Moſtel. act. I. ſc. ij. 3.* ſi j'ai de l'eſprit, de l'intelligence : *vir cordatus*, veut dire en latin *un homme de ſens*, qui a un bon diſcernement. Cornutus, philoſophe ſtoïcien, qui fut le maître de Perſe, & qui a été enſuite le commentateur de ce poëte, fait cette remarque ſur ces paroles, *ſum petulanti ſplene cachinno*, de la premiere ſatyre : *Phyſici dicunt homines ſplene ridere, felle iraſci, jecore amare, corde ſapere, & pulmone jactari.* Aujourd'hui on a d'autres lumieres.

Perſe dit (*in prol.*) que le *ventre*, c'eſt-à-dire, la faim, le beſoin, a fait apprendre aux pies & aux corbeaux à parler.

La *cervelle* ſe prend auſſi pour l'eſprit, le jugement. O la belle tête, s'écrie le renard dans Phedre ; quel dommage, elle n'a point de cervelle ! *ô quanta ſpecies, inquit, cerebrum non habet !* (*I. 7.*) On dit d'un étourdi que c'eſt une tête ſans *cervelle*. Ulyſſe dit à Euryale, ſelon la traduction de Mad. Dacier, (*odyſſ. tom. II. pag. 13.*) *jeune homme, vous avez tout l'air d'un écervelé*, c'eſt-à-dire, comme elle l'explique dans ſes ſavantes remarques, *vous avez tout l'air d'un homme peu ſage.* Au contraire quand on dit, *c'eſt un homme de tête, c'eſt une bonne tête*, on veut dire que celui dont on parle eſt un habile homme, un homme de jugement. *La tête lui a tourné*, c'eſt-à-dire, qu'il a perdu le bon ſens, la préſence d'eſ-

prit. *Avoir de la tête*, ſe dit auſſi figurément d'un opiniâtre. *Tête de fer*, ſe dit d'un homme appliqué ſans relâche, & encore d'un entêté.

La *langue*, qui eſt le principal organe de la parole, ſe prend pour la parole : *c'eſt une méchante langue*, c'eſt-à-dire, c'eſt un médiſant : *avoir la langue bien pendue*, c'eſt avoir le talent de la parole, c'eſt parler facilement.

VIII. *Le nom du maître* de la maiſon ſe prend auſſi pour la maiſon qu'il occupe : Virgile a dit : (*Æn. II.* 312.) *jam proximus ardet Ucalegon*, c'eſt-à-dire, le feu a déja pris à la maiſon d'Ucalégon.

On donne auſſi aux pieces de monnoie le nom du ſouverain dont elles portent l'empreinte. *Ducentos philippos reddat aureos*, (Plaut. *bacchid. IV. ij. 8.*) qu'elle rende deux cens *philippes* d'or : nous dirions deux cens *louis* d'or.

Voilà les principales eſpeces de *métonymie*. Quelques-uns y ajoutent la *métonymie*, par laquelle on nomme ce qui précéde pour ce qui ſuit, ou ce qui ſuit pour ce qui précéde ; c'eſt ce qu'on appelle *l'antécédent pour le conſéquent*, ou *le conſéquent pour l'antécédent* : on en trouvera des exemples dans la métalepſe, qui n'eſt qu'une eſpece de *métonymie* à laquelle on a donné un nom particulier (*voyez* MÉTALEPSE) ; au lieu qu'à l'égard des autres eſpeces de *métonymie*, dont nous venons de parler, on ſe contente de dire, *métonymie* de la cauſe pour l'effet, *métonymie* du contenant pour le contenu, *métonymie* du ſigne, *&c.*

Cet article eſt tiré entierement du livre des tropes de M. du Marſais.

MÉTOPE, ſ. m. *terme d'Architecture*, c'eſt l'intervalle ou quarré qu'on laiſſe entre les triglyphes de la friſe de l'ordre dorique. *Voyez auſſi* TRIGLYPHE & FRISE. Ce *mot* eſt originairement grec, & ſignifie dans cette langue la *diſtance* d'un trou à un autre, ou d'un triglyphe à un autre, parce que les triglyphes ſont ſuppoſés être des ſolives ou poutrelles qui rempliſſent des trous, de μετα, *inter*, entre, & οπη, *foramen*, trou.

Les anciens ornoient autrefois les *métopes* d'ouvrages ſculptés, comme de têtes de bœuf, & autres choſes qui ſervoient aux ſacrifices des payens ; c'eſt parce qu'il y a beaucoup de difficulté à bien diſpoſer les *métopes* & les triglyphes dans la juſte ſymmétrie que demande l'ordre dorique, que pluſieurs architectes jugent à propos de ne ſe ſervir de cet ordre que pour des temples.

Demi-*métope* eſt l'eſpace un peu moindre que la moitié d'un *métope*, à l'encoignure de la friſe dorique.

MÉTOPON, (*Géog. anc.*) promontoire au voiſinage de Conſtantinople. Il eſt près de Péra : on le nomme aujourd'hui *Acra ſpandonina*. (*D. J.*)

MÉTOPOSCOPIE, ſ. f. l'art de découvrir le tempérament, les inclinations, les mœurs, en un mot, le caractere d'une perſonne par l'inſpection de ſon front ou des traits de ſon viſage. Ce *mot* eſt compoſé du grec μετωπον, *front*, & de σκοπεω, *je conſidere*.

La *métopoſcopie* n'eſt qu'une partie de la phyſionomie, car celle-ci fonde ſes conjectures ſur l'inſpection de toutes les parties du corps. L'une & l'autre ſont fort incertaines pour ne pas dire entierement vaines, rien n'étant plus vrai que ce qu'a dit un poëte, *fronti nulla fides*. *Voyez* PHYSIONOMIE.

Ciro Spontoni qui a traité de la *métopoſcopie*, dit que l'on peut diſtinguer ſept lignes au front, & qu'à chaque ligne préſide une planete ; Saturne à la premiere, Jupiter à la ſeconde, & ainſi des autres. On peut juger de-là combien de rêveries on peut débiter ſur les perſonnes dont on veut juger par la *métopoſcopie*. (*G*)

MÉTOYERIE, ſ. f. *en Architecture*, eſt toute limite qui ſépare deux héritages contigus, appartenans à deux propriétaires. Ainſi on dit que deux voiſins ſont en *métoyerie*, lorſque le mur qui ſépare leur maiſon eſt mitoyen.

METRE, ſ. m. (*Litt.*) en poëſie, c'eſt tout pié ou meſure qui entre dans la compoſition des vers. *Voyez* PIÉ., VERS, MESURE. Ariſtide définit le *metre*, un ſyſtème de piés compoſés de ſyllabes différentes & d'une étendue déterminée. Dans ce ſens, *metre* veut dire à-peu-près la même choſe qu'une ſorte de vers en général, *genus carminis*, & on le trouve employé de la ſorte dans les auteurs latins, pour déſigner une cadence differente de celle de la proſe qu'on nomme *rythme*. *Voyez* RYTHME.

Metre n'eſt pas proprement un mot françois, il a pourtant lieu dans le ſtyle marotique pour ſignifier des *vers*.

METRETE, ſ. f. (*Hiſt. eccleſ.*) du grec μετρητης ſorte de meſure. L'auteur de la vulgate emploie le nom de *metreta* dans deux endroits de ſa traduction de l'ancien teſtament ; ſavoir, *I. paralip. c. xj. ℣. 10. & c. iv. ℣. 5.* mais dans l'un & dans l'autre endroit l'hebreu porte *bathe* ; qui étoit une grande meſure creuſe, contenant vingt-neuf pintes, chopine, demiſeptier, un poiçon & un peu plus meſure de Paris. La *metrete* des Grecs contenoit, ſelon quelques auteurs, cent livres, & ſelon d'autres quatre-vingt-dix livres de liqueur ; mais comme la livre d'Athènes étoit un peu moindre que celle de Paris, ces quatre-vingt-dix livres ſe peuvent réduire à ſoixante livres de France ; ce qui revient à-peu-près au bathe des hebreux. *Voyez* BATHE. *Dict. de la bibl.*

METRICOL *ou* MITRICOL, ſ. m. (*Comm.*) petit poids de la ſixieme partie d'une once, les apoticaires & droguiſtes portugais s'en ſervent dans les Indes orientales ; au-deſſous du *mitricol* eſt le mitricoli, qui ne peſe que la huitieme partie d'une once. *Dictionn. de Commerce.*

METRICOLI *ou* MITRICOLI, petit poids dont on ſe ſert à Goa, pour peſer les drogues de la Médecine. *Voyez l'article précedent.*

METRIQUE, adj. (*Littér.*) art *métrique*, *ars metrica*. C'eſt la partie de l'ancienne poétique qui a pour objet la quantité des ſyllabes, le nombre & la difference des piés qui doivent entrer dans les vers. C'eſt ce qu'on appelle autrement *proſodie*. *Voyez* QUANTITÉ, PROSODIE, VERS, *&c.*

METRIQUE, vers *métrique*. On appelle ainſi certains vers aſſujettis à un certain nombre de voyelles, longues ou breves, tels que les vers grecs & latins. *Voyez* QUANTITÉ.

Capellus obſerve, que le génie de la langue hébraique ne peut s'accommoder de cette diſtinction de longues & de breves ; elle n'a pas lieu non plus dans les langues modernes, du-moins juſqu'à faire une regle fondamentale de poéſie. *Voyez* HEBREU & VERSIFICATION.

MÉTRO, LE, (*Géogr.*) riviere d'Italie, dans la Marche d'Ancone. Elle a ſa ſource dans l'Apennin, prend ſon cours d'occident en orient, & va ſe jetter dans la mer Adriatique, auprès de Fano, c'eſt le *metaurus* de Pline, *liv. III. ch. xiv.* (*D. J.*)

MÉTROCOMIE, ſ. f. *terme de l'hiſt. de l'ancienne Egliſe*, qui ſignifie un *bourg* qui en a d'autres ſous ſa juriſdiction, il vient du grec μητηρ *mere* & de κωμη, *bourg*, *village*. Ce que les métropoles étoient parmi les villes, les *métrocomies* l'étoient parmi les bourgs à la campagne : les anciennes *métrocomies* avoient un chorévêque ou doyen rural, c'étoit ſon ſiege ou ſa réſidence. *Voyez* METROPOLE, CHOREVEQUE.

MÉTROLITE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques auteurs, pour déſigner les pierres qui ſe ſont formées dans des coquilles. *Voyez* NOYAU.

MÈTROMANIE, ſ. f. fureur de faire des vers. Nous avons une excellente comédie de M. Pyron ſous ce titre ; elle a introduit le mot de *métromanie* dans la langue, comme le Tartuffe y introduiſit autrefois celui de *tartuffe*, qui devint, depuis le chef-d'œuvre de Moliere, ſynonyme à *hypocrite*.

MÉTROMETRE, ſ. f. (*Muſiq.*) machine à déterminer le mouvement d'une piece de muſique. Il faut avoir un pendule, jouer le morceau, & accourcir ou allonger le pendule, juſqu'à ce qu'il faſſe exactement une de ſes oſſillations, tandis qu'on joue ou qu'on chante une meſure, & écrire au commencement de l'air, la longueur du pendule.

MÉTROON, (*Litter. grec.*) nom du temple de la mere des dieux à Athènes, où ſe conſervoient les actes publics. Favorin marquoit dans un de ſes ouvrages, au rapport de Diogène Laerce, *lib. II.* qu'on y gardoit les pieces du procès de Socrate. Voſſius a fait une grande bévue ſur ce ſujet ; il a crû que μητρῶον étoit le titre d'un livre. Il eſt étonnant qu'un habile homme comme Voſſius, s'y ſoit trompé. (*D. J.*)

MÉTRONOME, ſ. m. (*Antiq. grecq.*) Les *métronomes*, μετρονομοι, étoient chez les Athéniens des officiers qui avoient l'inſpection ſur toutes les meſures, excepté ſur celles de blé. Il y avoit cinq *métronomes* pour la ville, & dix pour le pyrée qui étoit le plus grand marché de toute l'Attique. *Voyez* Potter, *Archæol. lib. I. c. xv. tom. I. p. 83.* (*D. J.*)

MÉTROPOLE, ſ. f. (*Juriſp.*) dans ſa juſte ſignification veut dire, *mere ville* ou *ville principale* d'une province. Mais en matiere eccléſiaſtique, on entend par *métropole* une égliſe archiépiſcopale ; on donne auſſi le titre de *métropole* à la ville où cette Egliſe eſt ſituée, parce qu'elle eſt la capitale d'une province eccléſiaſtique.

Uſſerius & de Marca prétendent, que la diſtinction des *métropoles* d'avec les autres égliſes eſt de l'inſtitution des Apôtres ; mais il eſt certain que ſon origine ne remonte qu'au troiſieme ſiecle, elle fut confirmée par le concile de Nicée, on prit modele ſur le gouvernement civil : l'empire romain ayant été diviſé en pluſieurs provinces, qui avoient chacune leur *métropole*, on donna le nom & l'autorité de *métropolitain* aux évêques des villes capitales de chaque province, tellement que dans la conteſtation entre l'évêque d'Arles & l'évêque de Vienne, qui ſe prétendoient reſpectivement métropolitains de la province de Vienne, le concile de Turin décida, que ce titre appartenoit à celui dont la ville ſeroit prouvée être la *métropole* civile.

Comme le prefet des Gaules réſidoit à Tours, à Trèves, à Vienne, à Lyon ou à Arles, il leur communiquoit auſſi tour-à-tour le rang & la dignité de *métropole*. Cependant tous les évêques des Gaules étoient égaux entr'eux, il n'y avoit de diſtinction que celle de l'ancienneté. Les choſes reſterent ſur ce pié juſqu'au cinquieme ſiecle, & ce fut alors que s'éleva la conteſtation dont on a parlé.

Dans les provinces d'Afrique, excepté celles dont Carthage étoit la *métropole*, le lieu où réſidoit l'évêque le plus âgé, devenoit la *métropole* eccléſiaſtique.

En Aſie, il y avoit des *métropoles* de nom ſeulement, c'eſt-à-dire, ſans ſuffragans ni aucun droit de métropolitain ; telle étoit la ſituation des évêques de Nicée, de Chalcedoine & de Beryte, qui avoient la préſéance ſur les autres évêques & le titre de métropolitain, quoiqu'ils fuſſent eux-mêmes ſoumis à leurs métropolitains.

On voit par-là que l'établiſſement des *métropoles* eſt de droit poſitif & qu'il dépend indirectement des ſouverains, auſſi comme pluſieurs évêques obtenoient par l'ambition, des reſcrits des empereurs, qui donnoient à leur ville le titre imaginaire de *métropole*, ſans qu'il ſe fît aucun changement ni démembrement de province : le concile de Chalcédoine dans le canon XII. voulut empêcher cet abus qui cauſoit de la confuſion dans la police de l'Egliſe. *Voyez l'hiſt. des* métropoles, *par le* P. Cantel, *& ci-après* MÉTROPOLITAIN. (*A*)

MÉTROPOLITAIN, ſ. f. (*Juriſprud.*) eſt l'évêque de la ville capitale d'une province eccléſiaſtique ; cependant quelques évêques ont eu autrefois le titre de *métropolitain*, quoique leur ville ne fût pas la capitale de la province. *Voyez ci-devant* MÉTROPOLE.

Préſentement les archevêques ſont les ſeuls qui ayent le titre & le droit de *métropolitain* ; ils ont en cette derniere qualité une juriſdiction médiate & de reſſort ſur les diocèſes de leur province, indépendamment de la juriſdiction immédiate qu'ils ont comme évêques dans leur diocèſe particulier.

Les droits de *métropolitains* conſiſtent 1° à convoquer les conciles provinciaux, indiquer le lieu où il doit être tenu, bien entendu que ce ſoit du conſentement du roi ; c'eſt à eux à interpréter par proviſion les decrets de ces conciles, & abſoudre des cenſures & peines décernées par les canons de ces conciles.

2°. C'eſt auſſi à eux à indiquer les aſſemblées provinciales qui ſe tiennent pour nommer des députés aux aſſemblées générales du clergé ; ils marquent le lieu & le tems de ces aſſemblées, & ils y préſident.

3°. Ils peuvent établir des grands-vicaires, pour gouverner les dioceſes de leur province qui ſont vacans, ſi dans huit jours après la vacance du ſiege le chapitre n'y pourvoit.

4°. Ils ont inſpection ſur la conduite de leurs ſuffragans, tant pour la réſidence que pour l'établiſſement ou la conſervation des ſéminaires. Ils ſont auſſi juges des différends entre leurs ſuffragans & les chapitres de ces ſuffragans.

5°. Ils peuvent célébrer pontificalement dans toutes les égliſes de leur province, y porter le pallium, & faire porter devant eux la croix archiépiſcopale.

6°. L'appel des ordonnances & ſentences des évêques ſuffragans, de leurs grands-vicaires & officiaux, va au *métropolitain*, tant en matiere de juriſdiction volontaire que contentieuſe, & le *métropolitain* doit avoir un official pour exercer cette juriſdiction *métropolitaine*.

7°. Quand un évêque ſuffragant a négligé de conférer les bénéfices dans les ſix mois de la vacance, ou du tems qu'il a pu en diſpoſer, ſi c'eſt par dévolution ; le *métropolitain* a droit d'y pourvoir.

8°. Les grands-vicaires du *métropolitain* peuvent, en cas d'appel, accorder des viſa à ceux auxquels les évêques ſuffragans en ont refuſé mal-à-propos, donner des diſpenſes, & faire tous les actes de la juriſdiction volontaire, même conférer les bénéfices vacans par dévolution, ſi le *métropolitain* leur a donné ſpécialement le droit de conférer les bénéfices.

9°. Suivant l'uſage de France, les bulles du jubilé ſont adreſſées au *métropolitain* qui les envoie à ſes ſuffragans.

Le *métropolitain* aſſiſtoit autrefois à l'élection des évêques de ſa province, confirmoit ceux qui étoient élus, recevoit leur ſerment ; mais l'abrogation des élections & le droit que les papes ſe ſont inſenſiblement attribué pour *la conſervation, ont privé les* métropolitains *de ces droits*. Ils ont auſſi perdu par non-uſage celui de viſiter les égliſes de leur province. *Voyez* Ferret, *Tr. de l'abus, les lois eccléſiaſtiques tit. des métropolitains, les mémoires du clergé, & aux*

mots ARCHEVÊQUE, OFFICIAL, PRIMAT. (*A*)

MÉTROPOLIS, (*Géogr. anc.*) les Géographes nomment douze à treize villes de ce nom ; ſavoir, deux en Phrygie, deux en Theſſalie, une en Lydie, une en Iſaurie, une en Acarnanie, une en Doride, une dans le Pont, une dans la Sarmatie européenne, une en Scythie, une en Eubée, & finalement une en Ionie. M. Spon cite deux médailles contorniates de cette derniere, ſur leſquelles il s'eſt perſuadé de trouver Solon. L'imagination des Antiquaires eſt très-féconde ; ne les privons point du ſeul plaiſir qui leur reſte.

MÉTROVISA *ou* MITROVITZ, (*Géog.*) ville de Hongrie ſur la Save, au comté de Sirmium, entre Raſtha vers le midi & Krſatz vers l'orient. On voit dans ce lieu, ſelon M. le comte de Marſilly, beaucoup de monumens d'antiquité ; ce qui le porte à croire que les Romains y avoient envoyé une grande colonie, & que c'étoit peut-être dans cet endroit qu'étoit bâtie la célebre métropole, nommée *Sirmium.* (*D. J.*)

MÉTROUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) en général un temple conſacré à Cibele ; mais en particulier celui que les Athéniens éleverent à l'occaſion d'une peſte, dont ils furent affligés pour avoir jetté dans une foſſe un des prêtres de la mere des dieux.

METS, (*Géog.*) ancienne & forte ville de France, capitale du pays Meſſin, avec une citadelle, un parlement & un évêché ſuffragant de Treves. Son nom latin eſt *Divodurus*, *Divodurum Mediomatricorum*, *civitas Mediomatricorum*, comme il paroît par Tacite, par Ptolomée, par la table de Peutinger, & par l'itinéraire d'Antonin. Peut-être que les ſources des fontaines que cette ville a dans ſes foſſés, ont occaſionné le nom de *Divodurum*, qui veut dire, *eau de fontaine;* du-moins, ſelon M. de Valois, *diu* en langue gauloiſe eſt une *fontaine*, & *dur* ſignifie *de l'eau.*

Quoi qu'il en ſoit, dans le quatrieme ſiecle, cette ville commença à prendre le nom du peuple *Médiomatrici*, & ce nom fut adopté par les écrivains juſqu'à l'onzieme ſiecle. Néanmoins dès le commencement du cinquieme, le nom du peuple *Médiomatrices* & le nom de la ville furent changés en celui de *Metis* ou *Metæ*, dont l'origine eſt inconnue.

Mets étoit illuſtre ſous l'empire romain ; car Tacite, (*Hiſt. liv. IV.*) lui donne le titre de *ſocia civitas*, ville alliée, & Ammian Marcellin l'eſtimoit plus que Treves ſa métropole.

En effet, *Mets* eſt une des premieres villes des Gaules qui dépoſant ſon ancienne barbarie, ſe ſoit policée à la maniere des Romains, & d'après leur exemple. Elle ſe ſignala par de magnifiques ouvrages, & donna à ſes rues les mêmes noms que portoient les rues de Rome les plus fréquentées, comme nous l'apprenons des inſcriptions du pays. Elle avoit un amphithéâtre, ainſi qu'un beau palais dont parle Grégoire de Tours, & qui a ſervi dans la ſuite de demeure aux rois d'Auſtraſie pendant environ 170 ans. Elle fit conſtruire ce bel aqueduc, dont les arches traverſant la Moſelle, s'élevoient plus de cent piés au-deſſus du courant de la riviere, ouvrage preſque égal à ce qui s'étoit jamais fait de plus magnifique en Italie dans ce genre.

Mais cette ville, après avoir été très-floriſſante, fut entierement ruinée par les Huns lorſqu'ils envahirent les Gaules ſous Attila.

Les Francs, ſous Childeric, s'emparerent des pays de *Mets* & de Treves, & y dominoient du tems de Sidonius Apollinaris. Clovis en reſta le maître, ainſi que des pays voiſins. Elle continua d'être le ſiege des rois de la France orientale ou d'Auſtraſie, & devint encore plus conſidérable que ſous les Romains, parce que ces rois d'Auſtraſie étendoient leur domination juſqu'en Saxe & en Pannonie. Les habitans de *Mets* les reconnurent pour leurs maîtres. Après eux, ils agréerent pour ſouverains les empereurs allemands, qui conquirent le royaume d'Auſtraſie.

Il eſt vrai que les évêques & les comtes qui étoient gouverneurs héréditaires de *Mets* y eurent beaucoup d'autorité, mais les empereurs ſeuls jouiſſoient du ſuprême domaine. Si les prélats de cette ville y battoient monnoie, ce droit leur étoit commun avec d'autres évêques & avec pluſieurs abbés en France, qui pour cela ne prétendoient pas être ſouverains. Enfin il eſt conſtant que ſous Charles-Quint *Mets* étoit une ville impériale libre, qui ne reconnoiſſoit pour chef que l'empereur.

Les choſes étoient en cet état l'an 1552, lorſqu'Henri II. par brigue & par adreſſe s'empara de *Mets* & s'en établit le protecteur. Charles-Quint aſſiégea bientôt cette ville avec une puiſſante armée, mais il fut contraint d'en lever le ſiege par la défenſe vigoureuſe du duc de Guiſe. Cependant les évêques de *Mets* admirent la ſouveraineté des empereurs, reçurent d'eux les inveſtitures, & leur rendirent la foi & hommage. Cet arrangement ſubſiſta juſqu'à l'an 1633, que Louis XIII. ſe déclara ſeigneur ſouverain de *Mets*, Toul & Verdun, & du temporel des trois évêchés, ce qui fut confirmé par le traité de Weſtphalie en 1648. On ne réſerva que le droit métropolitain ſur ces évêchés à l'archevêque de Treves, électeur de l'empire.

Il faut obſerver qu'il y a 200 ans que *Mets* étoit trois fois plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui. Elle ne contient guere actuellement que 20 mille ames.

Son évêché ſubſiſte depuis le commencement du iv. ſiecle, & c'eſt un des plus conſidérables qui ſoient à la nomination du roi. L'évêque prend le titre de prince du ſaint empire, & jouit de 90 mille livres de rente ; ſon dioceſe contient environ 620 paroiſſes.

Mets eſt la ſeule ville du royaume où les Juifs ayent une ſynagogue, & où ils ſoient ſoufferts ouvertement. On eut bien de la peine en 1565 à accorder cette derniere grace, comme on s'exprimoit alors, à deux ſeules familles juives ; mais le beſoin a engagé d'étendre inſenſiblement la tolérance, enſorte qu'en 1698 on comptoit dans *Mets* 300 familles juives, dont l'établiſſement confirmé par Louis XIV. a produit de grands avantages au pays. C'eſt aſſez de remarquer, pour le prouver, que pendant la guerre de 1700, les Juifs de *Mets* ont remonté la cavalerie de chevaux, & ont fait naître en ce genre un commerce de plus de 100 mille écus de bénéfice par an à l'état. Il falloit donc, en tolérant les Juifs, n'y point joindre de clauſe infamante qui éloignât les principaux d'entr'eux de ſe refugier à *Mets ;* telle eſt la condition qu'on leur a impoſée de porter des chapeaux jaunes, pour les diſtinguer odieuſement ; condition inutile à la police, contraire à la bonne politique, & qui, pour tout dire, tient encore de la barbarie de nos ayeux.

Les appointemens du gouverneur de *Mets* ſont de 24 mille livres par an, les revenus de la ville de 100 mille, & ſa dépenſe fixe de 50 mille.

Le pays ſe régit par une coutume particuliere, qu'on nomme *la coûtume de Mets ;* & ce qui eſt fort ſingulier, c'eſt que cette coûtume n'a jamais été ni rédigée, ni vérifiée.

Mets eſt ſituée entre Toul, Verdun & Treves, au confluent de la Moſelle & de la Seille, à 10 lieues de Toul, autant de Nancy N. O. 12 S. de Luxembourg, 13 E. de Verdun, 19 S. O. de Treves, 72 N. E. de Paris. *Long.* ſelon Caſſini, 23. 42′. 45″. *lat.* 49. 7. 7.

Les citoyens de cette ville ne ſe ſont pas extrêmement diſtingués dans les ſciences ; cependant Ancillon,

ſon, Duchat, Ferri & Foés les ont cultivés avec honneur.

Ancillon (David) & ſon fils Charles, mort à Berlin en 1727, ont eu tous deux de la réputation en Belles-Lettres.

Duchat (Jacob le) a fait voir dans ſes écrits beaucoup de connoiſſance de nos anciens uſages & des vieux termes de notre langue ; on lui doit la meilleure édition de Rabelais. Il eſt mort à Berlin en 1735, à 78 ans.

Ferri (Paul), en latin *Ferrius*, fit à 20 ans un *Catéchiſme de réformation*, auquel le célebre Boſſuet crut devoir répondre. Ferri étoit l'homme le plus diſert de ſa province ; la beauté de ſa taille, de ſon viſage & de ſes geſtes relevoient encore ſon éloquence. Il eſt mort de la pierre en 1669, & on lui trouva plus de 80 pierres dans la veſſie.

Foés, en latin *Foeſius* (Anutius), décédé en 1596 à 68 ans, eſt un des grands Litterateurs qu'ait eu l'Europe en fait de médecine greque. Les Médecins lui doivent la meilleure interprétation qu'ils ayent en latin des œuvres d'Hippocrate, dont la bonne édition parut à Geneve en 1657, *in-fol.* (*D. J.*)

METTEUR EN ŒUVRE, ſ. m. eſt le nom que prennent des orfevres qui ne s'appliquent qu'à monter les pierres ſur l'or ou ſur l'argent. Ils ont les mêmes lois que ceux qu'on appelle *groſſiers*, ou qui font les plus gros ouvrages de l'Orfévrerie ; ils ſont du même corps & de la même communauté. Ils ont les mêmes droits & les mêmes privileges.

L'art du *Metteur en-œuvre* eſt ſur-tout connu en Allemagne, en Flandres, en France & en Angleterre. Mais il n'y a guere dans ce dernier pays, que les Allemands & les François qui exercent la *miſe en œuvre* avec réputation. Quant aux Allemands & aux François, on croit communément que les premiers travaillent plus finement & plus régulierement ; mais le goût françois univerſellement goûté rend aux derniers ce qu'ils perdent du côté de l'habileté & de l'adreſſe. Les *Metteurs-en-œuvre* ne différent des Bijoutiers qu'en ce qu'ils ne font que monter les pierres fines ou fauſſes ſur des bagues, des colliers, des pendans, ou autres ornemens de cette eſpece, au lieu que les autres font & enjolivent des tabatieres, étuis, pommes de cannes, boîtes de montres, &c.

METTEURS À PORT, *terme de rivieres.* *Voyez* BOUT-À-PORT.

METTRE, v. act. (*Gramm.*) ce mot a un grand nombre d'acceptions, qui toutes ont quelque rapport au lieu & à la ſituation dans le lieu : exemples, *mettre* un fat en place, *mettre* en apprentiſſage un enfant, *mettre* des troupes ſur pié, *mettre* à la loterie, ſe *mettre* au travail, *mettre* en couleur, *mettre* à mort, *mettre* bas, *mettre* hors, *mettre* à couvert, *mettre* à mal, *mettre* une choſe en quelqu'endroit, *&c.* *Voyez les articles ſuivans.*

METTRE, *appointement à*, (*Juriſprud.*) *voyez* ce qui a été dit *au mot* APPOINTEMENT. On peut ajouter que dans ces appointemens l'inſtruction eſt fort ſommaire ; le procureur ne donne ordinairement qu'une ſeule requête ou inventaire de production, & tous les frais ne doivent pas paſſer une certaine ſomme. On appointe à *mettre* dans les matieres proviſoires. *Voyez* ce qui en eſt dit dans le praticien de Couchot, *tome II. à la fin.* (*A*)

METTRE, (*Marine.*) ce mot eſt employé *dans la marine* à certains uſages particuliers.

Mettre à la voile, c'eſt appareiller & ſortir d'un port ou d'une rade.

Mettre les voiles dedans, c'eſt ferler & plier toutes les voiles, ſans en avoir aucune qui ſoit déployée.

Mettre la grande voile à l'échelle, c'eſt amarrer le point de cette voile vis-à-vis de l'échelle par où on monte à bord, ou bien au premier des grands haubans.

Mettre les baſſes voiles ſur les cargues, c'eſt ſe ſervir de cargues pour trouſſer les voiles par en-bas.

Mettre à terre, c'eſt deſcendre du monde, ou autre choſe du vaiſſeau, à terre.

Mettre à bord, c'eſt tirer ou porter dans le vaiſſeau.

Mettre un matelot à terre, c'eſt le débarquer & le renvoyer quand il ne fait pas ſon devoir.

Mettre une ancre en place, c'eſt l'amener dans la place où elle doit être au côté de l'avant du vaiſſeau.

Mettre le linguet, c'eſt *mettre* la piece de bois, nommée *linguet* ou *élinguet*, contre une des fuſées ou taquets du cabeſtan, pour l'empêcher de dévirer ou de retourner en arriere.

METTRE, (*Comm.*) terme qui a différentes ſignifications dans le commerce.

Mettre ſes effets à couvert, ſe dit ordinairement en mauvaiſe part d'un négociant qui détourne ce qu'il a de meilleur & de plus précieux, dans le deſſein d'une banqueroute frauduleuſe. *Voyez* BANQUEROUTE.

Mettre au-deſſus d'un autre, c'eſt enchérir ſur le prix qui a été offert d'une marchandiſe dans une vente publique.

Mettre, ſignifie quelquefois *s'enrichir*, comme quand on dit *mettre ſol ſur ſol* ; & quelquefois avancer ou dépenſer pour la part qu'on prend dans une ſociété ou entrepriſe de commerce. J'ai dépenſé cent mille écus à cette manufacture, je n'y veux plus rien *mettre.*

Mettre de bon argent avec du mauvais, c'eſt faire des avances ou dépenſes ſans eſpérance de les retirer.

Mettre avec le pronom poſitif, ſignifie *s'appliquer, s'employer.* Ce jeune homme a eu raiſon de ſe *mettre* au commerce, il y réuſſit. *Dict. de Commerce.*

METTRE L'AME ; les *Boiſſeliers* ſe ſervent de ce terme pour ſignifier l'action par laquelle ils garniſſent les ſoufflets d'une ſorte de ſoupape de cuir, par laquelle l'air s'introduit dans le ſoufflet quand on l'ouvre, & ſort par la douille, quand on le ferme.

METTRE EN TENON, *en terme de Boiſſelier*, c'eſt retenir les deux extrémités du corps du ſceau dans un tenon ou eſpece de pinces de bois pour les clouer plus facilement enſemble.

METTRE EN SOIE, *en terme de Boutonnier*, c'eſt couvrir des morceaux de vélin découpés à l'emporte-piece, d'une ſoie qui s'étend deſſus à meſure qu'on l'amene avec la bobine que l'on tient en ſa main, montée ſur une brochette à lier, *voyez* BROCHETTE À LIER. En même tems que la ſoie couvre le vélin, elle aſſujettit la cannetille ſur ſes bords, en ſe fixant ſur chacun de ſes crans. *Voyez* CANNETILLE.

METTRE EN CHANTIER, *chez les Charpentiers*, c'eſt lorſqu'on peut travailler une piece de bois, la poſer ſur deux autres pieces de bois qu'on nomme *chantiers.*

METTRE LES BOIS EN LEUR RAISON, *chez les Charpentiers*, c'eſt poſer les pieces de bois qui doivent ſervir à un édifice, ſur les chantiers, chaque morceau en ſon lieu.

METTRE UNE PIECE DE BOIS ſur ſon roide ou ſur ſon fort, (*Charpentier*) c'eſt lorſqu'elle eſt courbe mettre le bombement en contre-haut ou par-deſſus.

METTRE EN TRAIN, *terme d'Imprimerie*, c'eſt mettre une forme ſur la preſſe, & la ſituer de façon qu'elle ſe trouve juſte ſous le milieu de la platine, l'arrêter avec des coins, abbaiſſer deſſus la friſquette pour couper ce qui pourroit mordre, & coller aux endroits qui pourroient barbouiller, faire la marge, placer les pointures, faire le regiſtre, & donner la

tierce. *Voyez* FRISQUETTE, REGISTRE, TIERCE.

METTRE, se dit, *en terme de manege*, des façons de dresser ou de manier un cheval. Ce cheval est propre à *mettre* aux courbettes, à caprioles, aux airs relevés. *Voyez* COURBETTE, AIR.

Mettre un cheval au pas, au trot, c'est le faire aller au pas, au trot, au galop. *Voyez* PAS, TROT, GALOP. *Mettre un cheval dedans*, c'est-à-dire le dresser, le mettre dans la main & dans les talons. On dit aussi *mettre un cheval sous le bouton*, pour dire le tenir en état par le moyen du bouton des rènes qu'on abaisse, comme si le cavalier étoit dessus.

Mettre un cheval hors d'haleine, c'est le faire courir au-delà de ses forces. *Mettre sur le dos. Voyez* VOLTE. *Mettre sur les hanches. Voyez* ASSEOIR. *Mettre au vert. Voyez* VERT. *Mettre au filet*, c'est lui tourner le cul à la mangeoire pour l'empêcher de manger, & lui mettre un filet dans la bouche. *Mettre sur le crotin*, c'est mettre du crotin mouillé sous les piés de devant du cheval. *Mettre dans les piliers*, c'est attacher un cheval avec un caveçon aux piliers du manege, pour l'accoutumer sur les hanches. *Mettre la lance en arrêt*, c'est disposer sa lance comme il est expliqué au *mot lance. Voyez* LANCE. *Mettre la gourmette à son point. Voyez* POINT. *Mettre un rassis. Voyez* RASSIS. *Mettre ses dents*, se dit d'un cheval à qui les dents qui succedent à celles de lait commencent à paroître. *Mettre bas. Voyez* POULINER.

METTRE EN FUT, chez les *Menuisiers*, c'est monter le fer d'un outil de la classe des rabots, varlopes, sur son bois qu'on appelle *fut*.

METTRE EN CIRE, opération du *Metteur-en-œuvre* qui consiste à ranger sur un bloc de cire toutes les parties d'un ouvrage, l'ordre, & l'inclinaison qu'elles doivent avoir toutes montées pour les souder ensemble avec succès : comme il y a fort peu d'ouvrages de Metteurs-en-œuvre, tels que les aigrettes, les nœuds, les colliers, *&c.* qui ne soit composé d'un nombre considérable de pieces séparées ; l'ouvrier prépare d'abord séparément chaque partie, & lorsqu'elles sont toutes disposées il prend une plaque de tôle sur laquelle il y a un bloc de cire, auquel il donne la forme de son dessein, & le mouvement qui lui convient ; sur ce bloc ramolli il arrange chaque partie selon l'ordre, l'élévation, & le mouvement qui est propre à chacune d'elles : de cette opération dépend souvent la bonne grace d'un ouvrage, parce qu'il ne sort plus de-là que pour être arrêté par la soudure, & que cette derniere opération une fois faite, il n'est plus possible d'en changer la disposition.

METTRE EN TERRE, opération du *Metteur-en-œuvre*, qui suit celle de la mise en cire. Lorsque toutes les pieces d'un ouvrage sont arrangées sur la cire, telles que nous l'avons dit ci-dessus, on le couvre totalement d'une terre apprêtée exprès, & déliée avec un peu de sel pour y donner plus de consistence, de l'épaisseur d'environ un pouce ; on la fait sécher à très-petit feu, sur de la cendre chaude, & lorsque cela est entierement sec & cuit, on fait fondre la cire qui est dessous, on enleve cette terre qu'on fait recuire pour brûler le reste de la cire, & sur le dessous des chatons, & entre ces chatons, qui restent alors totalement à découvert, l'ouvrier pose les grains d'argent nécessaires pour joindre toutes les parties ensemble, & les paillons de soudure, que l'on couvre de borax, & en cet état on porte le tout au feu de la lampe, & on arrête ainsi par la soudure, toutes les parties qui ne font plus qu'un tout ; alors on casse la terre, & l'ouvrier continue ses opérations.

METTRE EN ŒUVRE, l'art de mettre en œuvre est l'art de monter les pierre fines ou fausses, & les diamans, *&c.* sur l'or & l'argent.

METTRE AU BLEU, c'est un *terme de Plumassier*, qui signifie l'opération par laquelle on met les plumes dans de l'eau bleue faite avec de l'indigo, comme celle dont on se sert pour le linge.

METTRE EN PRESSE. *Voyez* PRESSE.

METTRE LES FICELLES À LA COLLE, (*Relieure.*) quand les ficelles sont épointées, on prend un peu de colle de pâte dans ses doigts, & l'on en met aux ficelles ; on dit *mettre les ficelles à la colle. Voyez* TORTILLER, COUDRE.

METTRE EN MAIN, *terme de Fabrique des étoffes de soie*, mettre en main la soie, c'est la préparer pour la mettre en teinture ; pour la *mettre en main* on défait les matteaux que l'on enfile à une cheville, qui fait partie de l'outil qu'on appelle *mettage en main*. On choisit la soie écheveau par écheveau pour en séparer les différentes qualités ; ensuite quand il y a une certaine quantité d'échevaux, je veux dire trois ou quatre, suivant leur grosseur, on en fait une pantine que l'on tord, & à laquelle on fait une boucle ; on met autour de cette flotte un fil que l'on noue, afin que le Teinturier ne les confonde pas quand il les défait pour les teindre.

Quand il y a quatre pantines de faites, on les tord ensemble, & ces quatre pantines de soie unies ensemble s'appellent communément *une main de soie.*

METTRE SUR LE POT, *en terme de Rafineur*, c'est emboîter la tête du pain sur un pot d'une grandeur proportionnée à la forme qui le contient, & propre à recevoir le premier sirop qui en découle.

METTRE BAS *ou* QUITTER SON BOIS, c'est ce que le cerf fait au printems.

METYCHIUM, (*Antiq. grec.*) nom d'un des cinq principaux tribunaux civils d'Athènes ; les quatre autres étoient l'Hélide, le Parasbyte, le Trigonum, & le tribunal des Arbitres. Le *Metychium* tiroit son nom de l'architecte Metychius, qui fut l'ordonnateur du bâtiment, où les juges s'assembloient. On le nommoit aussi *Batrachioum* & *Phonikoum*, soit à cause des peintures dont il étoit orné, soit parce qu'il étoit tendu de rouge. (*D. J.*)

METZCUITLATL, (*Hist. nat.*) nom que suivant François Ximenez, les Mexicains donnent à une pierre qui ressemble à la pierre spéculaire ou au gypse en lames, mais qui est un vrai talc, vû que l'action du feu ne produit aucun changement sur elle. Cette pierre est d'un jaune d'or tirant un peu sur le pourpre. *Voyez* De Laet, *de gemmis & lapidibus.*

MEVANIA, (*Géog. anc.*) ville d'Italie dans l'Umbrie. Ptolomée, *liv. III. ch. j.* la donne aux Vilumbres qui habitoient la partie orientale de l'Umbrie : ses habitans sont appellés *Mévénates* par Pline. Cette ville étoit renommée par la quantité de bêtes à cornes blanches, qu'on y élevoit pour les sacrifices, & c'est ce que prouve ce vers de Lucain :

Tauriferis ubi sese Mevania *campis*
Explicat, *liv. I. v. 473.*

MÉVAT, (*Géog.*) province des Indes, dans les états du grand-mogol.

MEUBLES, *mobilia*, (*Gramm. & Jurisprud.*) sont toutes les choses qui peuvent se transporter facilement d'un lieu à un autre sans être détériorées, tels que les habits, linges & hardes, les *meubles* meublans, c'est-à-dire les *meubles* qui servent à garnir les maisons, tels que les lits, tapisseries, chaises, tables, ustensiles de cuisine, les livres, papiers, *&c.* tels sont aussi les bestiaux, volailles, ustensiles de labour, de jardinage & autres ; l'argent comptant, les billets & obligations pour une somme à une fois payer ; les bijoux, pierreries, la vaisselle d'argent, les glaces & tableaux, lorsque ces *meubles* ne sont point attachés pour perpétuelle demeure.

Les matériaux préparés & amenés ſur le lieu pour bâtir, ſont auſſi réputés *meubles* tant qu'ils ne ſont point employés.

Il en eſt de même des preſſes d'Imprimerie, des moulins ſur bateaux, des preſſoirs qui ſe peuvent deſaſſembler, du poiſſon en boutique ou reſervoir, & des pigeons en voliere deſtinés pour l'uſage de la maiſon.

C'eſt ainſi que le bois coupé, le blé, foin ou grain ſoyé ou fauché, eſt réputé *meuble*, quoiqu'il ſoit encore ſur le champ & non tranſporté.

Il y a même des choſes qui ſont réputées *meubles* par fiction, quoiqu'elles ne le ſoient pas encore en effet.

Tels ſont dans certaines coutumes les fruits naturels ou induſtriaux, leſquels ſont réputés *meubles* après le tems de la maturité ou coupe ordinaire, quoiqu'ils ne ſoient pas encore ſéparés du fonds. *Voyez les coutumes de Reims, Bourbonnois, Normandie.*

Les fruits pendans par les racines ſont auſſi réputés *meubles* relativement aux conjoints.

Un immeuble eſt réputé *meuble* en tout ou en partie, en vertu d'une clauſe d'ameubliſſement.

En Artois, les catheux ſecs, qui ſont les bâtimens, & les catheux verds, qui ſont les arbres, ſont réputés *meubles* dans les ſucceſſions.

Il y a au contraire des *meubles* qui dans certains cas ſont réputés immeubles, tels que les deniers provenant du rachat d'une rente appartenante à un mineur. *Coutume de Paris, article 94.*

Les actions ſont *meubles* ou immeubles ſelon leur objet: ſi l'action tend à avoir quelque choſe de mobilier, elle eſt *meuble;* ſi elle a pour objet un immeuble, elle eſt de même nature.

Dans quelques coutumes, comme Reims & autres, les rentes conſtituées ſont *meubles*, quoique ſuivant le droit commun elles ſoient réputées immeubles.

Les *meubles* ſuivent la perſonne & le domicile, c'eſt-à-dire qu'en quelque lieu qu'ils ſe trouvent de fait, ils ſont toujours régis par la loi du domicile, ſoit pour les ſucceſſions, ſoit pour les diſpoſitions que l'on en peut faire.

Il faut excepter le cas de deshérence & de confiſcation dans lequel les *meubles* appartiennent à chaque ſeigneur haut juſticier dans le territoire duquel ils ſont trouvés.

Le plus proche parent eſt héritier des *meubles*, ce qui n'empêche pas que l'on n'en puiſſe diſpoſer autrement.

Celui qui eſt émancipé a l'adminiſtration de ſes *meubles.*

La plûpart des coutumes permettent à celui qui eſt marié ou émancipé ayant l'âge de vingt ans, de diſpoſer de ſes *meubles*, ſoit entre-vifs ou par teſtament.

Il eſt permis, ſuivant le droit commun, de leguer tous ſes *meubles* à un autre qu'à l'héritier préſomptif, ſauf la légitime pour ceux qui ont droit d'en demander une. Il y a auſſi quelques coutumes qui reſtraignent la diſpoſition des *meubles* quand le teſtateur n'a ni propres ni acquêts.

On dit en Droit que *mobilium vilis eſt poſſeſſio*, ce qui ne ſignifie autre choſe, ſinon que l'on n'a pas communément le même attachement pour conſerver ſes *meubles* en nature comme pour ſes immeubles.

Suivant le droit romain, les *meubles* ſont ſuſceptibles d'hypotheque auſſi bien que les immeubles; non-ſeulement ils ſe diſtribuent par ordre d'hypotheque entre les créanciers lorſqu'ils ſont encore en la poſſeſſion du débiteur; mais ils peuvent être ſuivis par hypotheque lorſqu'ils paſſent entre les mains d'un tiers.

Dans les pays coutumiers on tient pour maxime que les *meubles* n'ont point de ſuite par hypotheque, ce qui ſemble n'exclure que le droit de ſuite entre les mains d'un tiers; néanmoins on juge auſſi qu'ils ne ſe diſtribuent point par ordre d'hypotheque, quoiqu'ils ſoient encore entre les mains du débiteur: c'eſt le premier ſaiſiſſant qui eſt préféré ſur le prix.

Il y a néanmoins des créanciers privilégiés qui paſſent avant le premier ſaiſiſſant, tel que le nanti du gage.

Il y a des *meubles* non-ſaiſiſſables, ſuivant l'ordonnance, ſavoir le lit & l'habit dont le ſaiſi eſt vétu, les bêtes & uſtenſiles de labour. On doit auſſi laiſſer au ſaiſi une vache, trois brebis ou deux chevres; & aux eccléſiaſtiques qui ſont dans les ordres ſacrés, leurs meubles deſtinés au ſervice divin ou ſervans à leur uſage néceſſaire, & leurs livres juſqu'à cinquante écus. *Voyez l'ordonnance de 1667, titre 33.*

Voyez aux inſtitutes le titre *de rerum diviſione*, & au *mot* IMMEUBLE, HÉRITIER, HYPOTHEQUE & SUITE.

MEUBLE, adj. (*Jardinage.*) On dit, quand on a labouré une terre, qu'elle eſt *meuble*, c'eſt-à-dire qu'elle eſt propre à recevoir la ſemence qui lui convient.

MEUDON, (*Géogr.*) en latin *Medo* dans les anciens titres; maiſon royale de France ſur un côteau qui s'éleve dans une plaine aux bords de la Seine, à deux lieues de Paris. Nicolas Sanſon, M. Chatelain, M. de Valois, Cellarius, Weſſeling, & M. de la Martiniere, ſe ſont tous trompés en prenant *Meudon* pour le *Metioſedum* dont parle Céſar au *VII. liv.* de la guerre des Gaules. *Voyez* METIOSEDUM. (*D. J.*)

MEVÉLEVITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpece de dervis ou de religieux turcs, ainſi nommés de Mevéleva leur fondateur. Ils affectent d'être patiens, humbles, modeſtes & charitables: on en voit à Conſtantinople conduire dans les rues un cheval chargé d'outres ou de vaſes remplis d'eau pour la diſtribuer aux pauvres. Ils gardent un profond ſilence en préſence de leurs ſupérieurs & des étrangers, & demeurent alors les yeux fixés en terre la tête baiſſée & le corps courbé. La plûpart s'habillent d'un gros drap de laine brune: leur bonnet, fait de gros poil de chameau tirant ſur le blanc, reſſemble à un chapeau haut & large qui n'auroit point de bords. Ils ont toujours les jambes nues & la poitrine découverte, que quelques uns ſe brûlent avec des fers chauds en ſigne d'auſtérité. Ils ſe ceignent avec une ceinture de cuir, & jeûnent tous les jeudis de l'année. Guer, *mœurs des Turcs, tome I.*

Au reſte, ces *mevélevites*, dans les accès de leur dévotion, danſent en tournoyant au ſon de la flûte, ſont grands charlatans, & pour la plûpart très-débauchés. *Voyez* DERVIS.

MEULAN, *Mellentum*, ou *Medlintum*, (*Géogr.*) petite ville de l'Iſle de France, bâtie en forme d'amphithéâtre ſur la Seine. C'eſt une ville ancienne, puiſque dans les premiers ſiecles de la monarchie elle a été le partage d'un fils de France, que l'on nommoit le comte Galeran de *Meulan*. Elle eſt régie conjointement avec Mantes par une même coutume particuliere, qui fut rédigée en 1556. Sa ſituation eſt à 3 lieues de Mantes & de Poiſſy, & à 8 au-deſſous de Paris. *Long. 19. 32. lat. 49. 1.* (*D. J.*)

MEULE, ſ. f. (*Art. méchaniq. & Gramm.*) bloc de pierre, d'acier ou de fer taillé en rond, & deſtiné à deux uſages principaux, émoudre ou aiguiſer les corps durs, ou les broyer. On broye au moulin les graines avec des *meules* de pierre; on aiguiſe les inſtrumens tranchans chez les Couteliers & les Taillandiers à la *meule* de pierre. On fait les *meules* à

broyer de pierre dure : celles à aiguiſer de pierre qui ne ſoit ni dure ni tendre. Pour tailler les premieres, on ſe ſert d'un moyen bien ſimple : on va à la carriere, on coupe en rond la *meule* de l'épaiſſeur & du diametre qu'on veut lui donner, en ſorte qu'elle ſoit toute formée, excepté qu'elle tient à la maſſe de pierre de la carriere par toute ſa ſurface inférieure, qu'il s'agit de détacher, travail qui ſeroit infini ſi l'on n'eût trouvé le moyen de l'abréger, en formant tout-au-tour une petite excavation priſe entre la *meule* même & le banc de la carriere, & en enfonçant à coups de maſſe dans cette excavation des petits coins de bois blanc ; quand ces coins ſont placés, on jette quelques ſeaux d'eau : l'eau va imbiber ces coins de bois ; ils ſe renflent, & telle eſt la violence de leur renflement, que le ſeul effort ſuffit pour ſéparer la *meule* du banc auquel elle tient, malgré ſa peſanteur, & malgré l'étendue & la force de ſon adhéſion au banc. Les *meules* à aiguiſer des Taillandiers & des Fourbiſſeurs ſont les plus grandes qui s'emploient : plus un inſtrument à émoudre eſt large & doit être plat, plus la *meule* doit être grande ; car plus elle eſt grande, plus le petit arc de ſa circonférence ſur lequel l'inſtrument eſt appliqué tandis qu'on l'aiguiſe, approche de la ligne droite. Il y a des *meules* à aiguiſer de toutes grandeurs : elles ſont de grès ni trop tendre ni trop dure; trop tendre, il prendroit trop facilement l'eau dans laquelle la *meule* trempe en tournant : la *meule* s'imbiberoit juſqu'à l'arbre ſur lequel elle eſt montée, & la force centrifuge ſuffiroit pour la ſéparer en deux, accident où la perte de la *meule* eſt le moins à craindre : l'ouvrier peut en être tué. Si elle ne ſe fend pas, elle s'uſe fort vîte. Trop dure, & par conſéquent d'un grain trop petit & trop ſerré, elle ne prend pas ſur le corps dur & ne l'uſe point. Il eſt important que la *meule* ſur laquelle on émout trempe dans l'eau par ſa partie inférieure : ſans cela le frottement de la piece ſur elle échaufferoit la piece au point qu'elle bleuiroit & ſeroit détrempée. Les *meules* des Diamantaires ſont de fer, *&c.*

MEULE *de moulin*, (*Antiq.*) Les *meules de moulin* de l'antiquité que l'injure des tems à conſervées, ſont toutes petites & fort différentes de nos *meules* modernes. Thoresby rapporte qu'on en a trouvé deux ou trois en Angleterre parmi d'autres antiquités romaines, qui n'avoient que vingt pouces de long & autant de large. Il eſt très vraiſſemblable que les Egyptiens, les Juifs & les Romains ne ſe ſervoient point de chevaux, de vent ou d'eau, comme nous faiſons, pour tourner leurs *meules*, mais qu'ils employoient à cet ouvrage pénible leurs eſclaves & leurs priſonniers de guerre ; car Samſon étant priſonnier des Philiſtins, fut condamné dans ſa priſon à tourner la *meule*. Il eſt expreſſément défendu dans l'Ecriture de les mettre en gage. Les Juifs déſignoient le grand poids de l'affliction d'un homme, par l'expreſſion proverbiale d'une *meule* qu'il portoit à ſon col ; ce qui ne peut guere convenir qu'à l'eſpece de petite *meule* que le haſard a fait découvrir dans ces derniers tems. (*D. J.*)

MEULE, *outil de Charron.* Cette *meule* eſt à-peu-près ſemblable à celle des Taillandiers, eſt montée ſur un chaſſis, & eſt mue par une barre de fer faite en manivelle. Elle ſert aux Charrons pour donner le fil & le tranchant à leurs outils.

MEULE, en *terme de Cloutier d'épingle*, eſt une roue d'acier trempé montée ſur deux tampons, *voyez* TAMPONS, & miſe en mouvement par une autre grande roue de bois tournée par toute la force d'un homme, & placée vis-à-vis la *meule* à quelque diſtance. Cette *meule* eſt couverte d'un chaſſis de planche des deux côtés & au-deſſus, d'où pend un carreau de verre pour garantir l'ouvrier des parcelles de fer enflammées que la *meule* détache des clous qu'on y affine. *Voyez* AFFINER. *Voyez* les *fig. & les Pl. du Cloutier d'épingle.*

MEULE à l'uſage *des Couteliers*. *Voyez* l'*article* COUTELIER.

MEULE, en *terme d'Epinglier*, eſt une roue de fer en plein tailladée ſur les ſurfaces en dents plus ou moins vives, ſelon l'uſage auquel on l'emploie. L'ébauchage exige qu'elles ſoient plus tranchantes, & l'affinage en demande de plus douces. Ces *meules* ſont d'un fer bien trempé ; quand elles ſont trop uſées, on les remet au feu ; on lime ce qui reſte de dents juſqu'à ce que la place ſoit bien égale, & on les refait enſuite avec un ciſeau d'acier fort aigu, ſur des traits qu'on marque au compas & à la regle. Les *meules* ſont montées dans un billot percé à jour & en quarré ſur des pivots où leur arbre joue ; elles tournent à l'aide d'une eſpece de roue de rouet, dont la corde vient ſe rendre ſur une noix de l'arbre de la *meule*. Le billot n'eſt point ouvert par en haut; il y a vis-à-vis du côté de la *meule* un établi ou maniere de ſellette, plus haute derriere l'ouvrier que vers le billot : l'ouvrier y eſt aſſis les jambes croiſées en-deſſous à la maniere des Tailleurs. *Voyez les figures & les Pl. de l'Epinglier, & la fig. de la* meule *en particulier, repréſentée parmi les Pl. du Cloutier d'épingles.*

MEULE, *terme de Fondeur de cloches*, eſt un maſſif de maçonnerie dans lequel ou aſſujettit un piquet de bois ſur lequel tourne comme ſur un pivot une des branches du compas de conſtruction qui ſert à conſtruire le moule d'une cloche. *Voyez les figures, Pl. de la fonderie des cloches*, & *l'article* FONTE DES CLOCHES.

MEULE *de foin*, (*Jardinage.*) eſt une grande élévation d'herbes que l'on arrange & que l'on tripe ou foule pour former une pyramide ſur laquelle l'eau roule, & l'on dit que le foin eſt fanné quand il eſt *ammeulé.*

MEULE. Les *Miroitiers-Lunetiers* ont des *meules* de grès qu'ils tirent de Lorraine, ſur leſquelles ils arrondiſſent la circonférence des verres des lunettes, & autres ouvrages d'optique. *Voyez* GRÉS.

MEULES, ſ. f. (*Verrerie.*) morceaux de verre qui s'attachent aux cannes pendant qu'on s'en ſert, & qui s'en détachent quand elles ſe refroidiſſent.

MEULES, (*Vénerie.*) c'eſt le bas de la tête d'un cerf, d'un daim & d'un chevreuil, ce qui eſt le plus proche du maſſacre ; c'eſt la fraiſe & les pierrures qui ſe forment. Les vieux cerfs ont le tour de la *meule* large & gros, bien pierré & près de la tête.

MEULIERE, MOILON DE (*Architect.*) ſe dit de tout moilon de roche mal fait, plein de trous, & fort dur. Ce moilon eſt fort recherché pour conſtruire des murs en fondation & dans l'eau.

MEULIERE, *pierre de* (*Hiſt. nat. Minéral.*) nom générique que l'on donne à des pierres fort dures, mais remplies de trous & d'inégalités, dont on ſe ſert pour faire des meules de moulins. On ſent que l'on peut employer des pierres de différentes eſpeces pour cet uſage, cependant il faut toujours qu'elles aient de la dureté & de la rudeſſe pour pouvoir mordre ſur les grains. Dans quelques pays on fait des meules avec du granite ; dans d'autres on prend une eſpece de grais compacte & à gros grains. Wallerius donne le nom de *pierres à meules* à un quartz rempli de trous comme s'il étoit rongé des vers.

La pierre dont on ſe ſert pour faire des meules aux environs de Paris ſe tire ſur-tout de la Ferté-ſur-Jouare ; c'eſt une pierre de la nature du caillou ou du quartz ; elle eſt opaque, très-dure, & remplie de petits trous ; on la trouve par de grands blocs dans la terre. Quand on veut en faire des meules on commence par arrondir un bloc, & on lui donne le diametre convenable ; on lui donne auſſi telle épaiſſeur

qu'on juge à propos, en enlevant la terre qui eſt au tour : pour lors à coups de ciſeaux on forme une entaille qui regne tout-au-tour de la maſſe de pierre arrondie, & l'on y fait entrer des coins de bois, enſuite on remplit le creux avec de l'eau, qui en faiſant gonfler les coins de bois qu'on a fait entrer dans l'entaille, font que la meule ſe fend & ſe ſépare horiſontalement. On continue de même à creuſer pour ôter la terre, & à arrondir le bloc de *pierre de meuliere*, & l'on ne fait la même opération que pour la premiere meule.

On donne encore aſſez improprement le nom de *pierre de meuliere* à une pierre dure remplie de trous & comme rongée, qui ſe trouve en morceaux détachés dans quelques endroits des environs de Paris, à peu de profondeur en terre : cette pierre eſt très-bonne pour bâtir, parce que les inégalités dont elle eſt remplie font qu'elle prend très-bien le mortier. (−)

MEUM, ſ. m. (*Botan.*) M. de Tournefort place cette plante parmi les fenouilles, & l'auroit appellée volontiers *fœniculum alpinum, perenne, capillaceo folio, odore medicato*, ſi le nom de *meum* n'étoit approuvé par le long uſage. Les Anglois la nomment *ſpignel*.

Les racines du *meum* ſont longues d'environ neuf pouces, partagées en pluſieurs branches, plongées dans la terre obliquement & profondément ; de leur ſommet naiſſent des feuilles, dont les queues ſont longues d'une coudée, & cannelées. Ces feuilles ſont découpées juſqu'à la côte, en lanieres très-étroites comme dans le fenouil, plus nombreuſes, plus molles & plus courtes.

Du milieu de ces feuilles s'élevent des tiges ſemblables à celles du fenouil, cependant beaucoup plus petites, triées, creuſes, branchues, & terminées par des bouquets de fleurs blanches, diſpoſées en maniere de paraſol. Elles ſont compoſées de pluſieurs pétales en roſe, portés ſur un calice qui ſe change en un fruit à deux graines, oblongues, arrondies ſur le dos, cannelées & applaties de l'autre côté : elles ſont odorantes, ameres, & un peu âcres. Comme la racine du *meum* eſt de celles qui ſubſiſtent pendant l'hiver, elle reſte garnie de fibres chevelues vers l'origine des tiges, & ces fibres ſont les queues des feuilles deſſéchées.

Pline dit que le *meum* étoit de ſon tems étranger en Italie, & qu'il n'y avoit que des médecins en petit nombre qui le cultivoient ; préſentement il vient de lui-même en abondance, non-ſeulement en Italie, mais encore en Eſpagne, en France, en Allemagne & en Angleterre.

On ne ſe ſert que de la racine dans les maladies, quoiqu'il ſoit vraiſſemblable que la graine ne manqueroit pas de vertus pour atténuer & diviſer les humeurs viſqueuſes & ténaces. On nous apporte cette racine ſéchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées. Elle eſt oblongue, de la groſſeur du petit doigt, branchue, couverte d'une écorce de couleur de rouille de fer en-dehors, pâle en-dedans, & un peu gommeuſe. La moëlle qu'elle renferme eſt blanchâtre, d'une odeur aſſez ſuave, approchante de celle du panais, mais plus aromatique ; & d'un goût qui n'eſt pas deſagréable, quoiqu'un peu âcre & amer.

Cette racine de *meum* n'étoit pas inconnue aux anciens Grecs ; ils l'appelloient *athamantique*, peut-être parce qu'ils eſtimoient le plus celle qu'on trouvoit ſur la montagne de Theſſalie, qui ſe nommoit *athamante*. Elle entre encore d'après l'exemple des anciens, dans le mithridate & la thériaque de nos jours. On multiplie la plante qui fournit le *meum*, ſoit de graine, ſoit de racine, & cette derniere méthode eſt la plus prompte. (*D. J.*)

MEUM, (*Mat. méd.*) *méum* athamantique eſt chez les Droguiſtes une racine oblongue de la groſſeur du petit doigt, branchue, dont l'écorce eſt de couleur de rouille de fer en-dehors, pâle en-dedans, un peu gommeuſe, renfermant une moëlle blanchâtre d'une odeur aſſez agréable, preſque comme celle du panais, mais cependant plus aromatique ; d'un goût qui n'eſt pas deſagréable, quoiqu'il ſoit un peu âcre & amer. On nous l'apporte ſéchée des montagnes d'Auvergne, des Alpes & des Pyrénées.

Le *meum* n'étoit pas inconnu aux anciens Grecs ; ils l'appellent *æthamantique*, ou parce qu'il a été inventé par Athamas, fils d'Eole & roi de Thebes, ou parce qu'on regardoit comme le plus excellent celui qui naiſſoit ſur une montagne de Theſſalie appellée *athamante*. Geoffroi, *matiere médicale*. Le *meum* eſt compté avec raiſon parmi les atténuans les plus actifs, les expectorans, les ſtomachiques, carminatifs, emmenagogues & diurétiques. On s'en ſert fort peu cependant dans les preſcriptions magiſtrales ; il entre dans pluſieurs compoſitions officinales, & ſurtout dans les anciennes, telles que le mithridate & la thériaque. On en retire une eau diſtillée ſimple, qui étant aromatique, doit être comptée parmi les eaux diſtillées utiles. *Voyez* EAU DISTILLÉE. Cette racine eſt auſſi un ingrédient utile de l'eau générale de la pharmacopée de Paris. (*b*)

MEUNIER, TÊTARD, VILAIN, CHEVESNE, CHOUAN, ſ. m. *capito*, (*Hiſt. nat.*) poiſſon de riviere que l'on trouve communément près des moulins ; il ſe plait auſſi dans les endroits fangeux & remplis d'ordures. Il a deux nageoires au-deſſous des ouies, deux autres au bas du ventre, à peu près ſur le milieu de ſa longueur, une derriere l'anus, & une ſur le dos. La tête eſt groſſe ; la bouche dénuée de dents, & le palais charnu. La chair de ce poiſſon a un goût fade, elle eſt blanche & remplie d'arrêtes. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. de riviere, chap. xij.* *Voyez* POISSON.

MEUNIER, *voyez* MARTIN-PÊCHEUR.

MEUNIER, *ou* BLANC, ſ. m. (*Jardinage.*) eſt une maladie commune aux arbres, principalement aux pêchers, aux fleurs & aux herbes potageres, telles que le melon & le concombre ; c'eſt une eſpece de lepre qui gagne peu après les feuilles, les bourgeons ou rameaux, les fruits, & les rend tout blancs & couverts d'une ſorte de matiere cotoneuſe, qui bouchant les pores, empêche leur tranſpiration, & par conſéquent leur cauſe un grand préjudice. Quelques expériences que l'on ait faites, on n'a point encore pû y trouver du remede.

MEUNIER, (*Pêche.*) eſt un poiſſon de riviere, eſpece de barbeau, qui a une groſſe tête, les écailles luiſantes, la chair blanche & molle, & qui eſt tout blanc, mais moins deſſus le dos que ſous le ventre : on lui donne pluſieurs noms ; les uns l'appellent *têtard* ou *têtu*, parce qu'il a une groſſe tête ; les autres *meunier*, parce qu'on le trouve le plus ordinairement autour des moulins, ou parce qu'il a la chair blanche ; enfin on lui donne auſſi les noms de *mulet, majon*, ou *menge*, du mot latin *mugil* ; il a dans la tête un os entouré de pointes comme une chataigne : il ſe nourrit de bourbe, d'eau & d'inſectes, qui nagent ſur la ſuperficie ; on le prend à la ligne, & on appâte l'hameçon avec des grillots qu'on trouve par les champs, ou des grains de raiſin, ou avec une eſpece de mouche qu'on trouve cachée en hiver le long des rivieres. Il y en a qui ſe ſervent de cervelle de bœuf : ce poiſſon ne va jamais ſeul, ce qui fait qu'on en prend beaucoup, ſoit à la ligne, ſoit aux filets.

Il y en a encore une autre eſpece, dont les écailles ſont plus tranſparentes, un peu plus larges & plus déliées ; elles approchent de la couleur de l'argent ; ce poiſſon eſt long, épais & charnu : il eſt ruſé & dif-

ficile à prendre ; il reſte ſouvent entre les bans de ſable dans les rivieres : pour le prendre les pêcheurs ſe ſervent plûtôt de la ligne que de toute autre choſe. C'eſt dans le mois de Mai que cette pêche commence à être bonne juſqu'au mois de Mars : pour amorcer l'hameçon, on ſe ſert d'autres petits poiſſons ; ce poiſſon s'amorce auſſi avec des vers qu'on prend ſur des charognes, & après en avoir fait amas, on les conſerve dans des pots pleins de ſon, & ſi on veut n'en point manquer, on peut mettre du ſang caillé dans des mannequins.

MEUNIER, (*Econ. ruſt.*) c'eſt celui qui fait valoir un moulin à moudre le grain. *Voyez* MOULIN à FROMENT.

MEURIR, MURE, (*Jardin.*) quand les fruits ſont trop *mûrs*, l'on dit qu'ils ſont paſſés de tems. Le ſoleil fait *meurir* les fruits, & l'on peut avancer leur maturité en les expoſant davantage au ſoleil, ſi ce ſont des arbres encaiſſés ou empotés. Si les arbres ſont en place, on dégarnit les fruits de feuilles dans le tems de la maturité.

MEURTE, (*Géogr.*) riviere de Lorraine. Elle prend ſa ſource dans les montagnes de Vôges, aux frontieres de la haute Alſace ; elle ſe jette dans la Moſelle, trois lieues au-deſſus de Pont-à-Mouſſon. (*D. J.*)

MEURTRE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un homicide commis de guet-à-pens & de deſſein prémédité, & lorſque le fait n'eſt point arrivé dans aucune rixe ni duel.

Le *meurtre* differe du ſimple homicide, qui arrive par accident ou dans une rixe.

Ce crime eſt auſſi puni de mort. *Voyez* HOMICIDE. (*A*)

MEURTRIERES, ſ. f. ſont en *terme de Fortification*, des ouvertures faites dans des murailles, par leſquelles on tire des coups de fuſils ſur les ennemis. *Voyez* CRENAU, *Chambers*.

MEURTRIR, (*Méd.*) *voyez* MEURTRISSURE.

MEURTRIR, MEURTRI, (*Jardinage.*) ſe dit d'un fruit qui a été froiſſé, & eſt un peu écorché.

MEURTRIR, (*Peint.*) meurtrir en Peinture, c'eſt adoucir la trop grande vivacité des couleurs avec un vernis qui ſemble jetter une vapeur éparſe ſur le tableau. (*D. J.*)

MEURTRISSURE, ſ. f. (*Gramm. & Chirurgie.*) amas de ſang qui ſe fait en une partie du corps ; lorſqu'elle a été offenſée par quelque contuſion, ce ſang extravaſé ſe corrompt, bleuit, noircit, & donne cette couleur à la partie meurtrie : cependant à la longue il s'atténue, ou de lui-même, ou par les topiques appropriés, ſe diſſipe par la peau, & la *meurtriſſure* diſparoit.

MEUSE, LA (*Géogr.*) en latin *Maſa ;* voyez ce *mot :* grande riviere qui prend ſa ſource en France, dans la Champagne, au Baſſigny, auprès du village de *Meuſe ;* ſon cours eſt d'environ cent vingt lieues. Elle paſſe dans les évêchés de Toul & de Verdun, par la Champagne, le Luxembourg & le comté de Namur ; enſuite après avoir arroſé l'évêché de Liege, une partie des Pays-Bas Autrichiens & des Provinces-Unies, & avoir reçu le Wahal au-deſſous de l'île de Bommel, elle prend le nom de *Méruwe*, & ſe perd dans l'Océan entre la Brille & Graveſend. Elle eſt très-poiſſonneuſe.

Un phyſicien a remarqué qu'elle s'enfle ordinairement la nuit d'un demi-pié plus que le jour, ſi le vent ne s'y oppoſe ; mais c'eſt un fait qu'il faudroit bien conſtater avant que d'en chercher la cauſe.

On nomme *vieille Meuſe*, le bras de la *Meuſe* qui ſe ſépare de l'autre à Dordrecht, & s'y rejoint enſuite vis-à-vis de Vlaerdingen. Le maréchal de Vauban avoit projetté de faire un canal pour joindre la Moſelle à la *Meuſe*, par le moyen d'un ruiſſeau qui tombe dans la Moſelle à Toul, & d'un autre qui ſe perd dans la *Meuſe* au-deſſous de Pagny ; il croyoit ce projet également utile & facile à exécuter. Mais exécute-t-on les meilleurs projets ! (*D. J.*)

MEUTE, ſ. f. (*Vénerie.*) c'eſt un aſſemblage de chiens-courans deſtinés à chaſſer les bêtes fauves ou carnaſſieres, cerfs, ſangliers, loups, *&c.* Pour mériter le nom de *meute*, il faut que l'aſſemblage ſoit un peu nombreux. Cinq ou ſix chiens-courans ne font pas une *meute :* il en faut au-moins une douzaine, & il y a des *meutes* de cent chiens & plus.

Pour réunir l'agrément & l'utilité, les chiens qui compoſent une *meute* doivent être de même taille, & ce qu'on appelle *du même pié*, c'eſt-à-dire qu'il ne faut pas qu'il y ait d'inégalité marquée entr'eux pour la vîteſſe & le fonds d'haleine. Un chien de *meute* trop vîte eſt auſſi défectueux que celui qui eſt trop lent, parce que ce n'eſt qu'en chaſſant tous enſemble que les chiens peuvent s'aider, & prendre les uns dans les autres une confiance d'où dépend ſouvent le ſuccès de la chaſſe. D'ailleurs le coup d'œil & le bruit ſont plus agréables lorſque les chiens ſont raſſemblés. Les chaſſeurs qui veulent louer leur *meute*, diſent qu'on la couvriroit d'un drap. Mais c'eſt un éloge que certainement il ne faut jamais prendre à la lettre.

On parvient à avoir des chiens de même taille & du même pié, par des accouplemens dirigés avec intelligence, & en réformant ſévérement tout ce qui eſt trop vîte ou trop lent. En général on chaſſe plus ſûrement avec une *meute* un peu peſante. La rapidité du train ne laiſſe pas le tems de goûter la voie au plus grand nombre des chiens. Ils s'accoutument à ne crier que ſur la foi des autres, à ne faire aucun uſage de leur nez. Par-là ils ſont incapables de ſe redreſſer eux-mêmes lorſqu'ils ſe ſont fourvoyés, de garder le change, de relever un défaut. Ils ne ſervent à la chaſſe que par un vain bruit qui même fait ſouvent tourner au change une partie des autres chiens & des chaſſeurs.

Les ſoins néceſſaires pour ſe procurer & entretenir une bonne *meute*, doivent précéder la naiſſance même des chiens, puiſqu'on n'obtient une race qui ne dégénere pas, qu'en choiſiſſant avec beaucoup d'attention les ſujets qu'on veut accoupler.

Lorſque les petits ſont nés, on leur donne des nourrices au-moins pendant un mois. Quand ils ſont parvenus à l'âge de ſix, on juge de leur forme extérieure, & on réforme ceux dont la taille, autant qu'on peut le prévoir, s'accorderoit mal avec celle des autres chiens de la *meute*. Lorſqu'ils ont à-peu-près quinze mois, il eſt tems de les mener à la chaſſe. On les y prépare en les accoutumant à connoître la voix, & à craindre le foüet ſoit au chenil, ſoit en les menant à l'ébat, ſoit en leur faiſant faire la curée avec les autres.

Il ſeroit preſqu'impoſſible de former une *meute* toute compoſée de jeunes chiens.

Leur inexpérience, leur indocilité, leur fougue donneroient à tout moment dans le cours de la chaſſe, occaſion à des déſordres qui augmenteroient encore ces mauvaiſes qualités par la difficulté d'y remédier. Il eſt donc preſque indiſpenſable d'avoir d'abord un fonds de vieux chiens déja ſouples & exercés. Si on ne peut pas s'en procurer, il faut en faire dreſſer de jeunes par pelotons de quatre ou cinq, parce qu'en petit nombre ils ſont plus aiſés à retenir.

Lorſque les jeunes chiens ſont accoutumés avec les autres, qu'on les a menés à l'ébat enſemble, qu'on leur a fait faire la curée, qu'ils ſont accoutumés à marcher couplés, on les mene à la chaſſe. Il faut ſe donner de garde de mêler ces jeunes chiens avec ceux qui ſont deſtinés à attaquer. Dans ces premiers

momens de la chaſſe, il ne faut que des chiens sûrs, afin qu'on puiſſe les rompre aiſément pour les remettre enſemble, & faire tourner toute la *meute* à l'animal qu'on veut chaſſer. On garde donc les jeunes chiens pour les premiers relais. Encore ne faut-il pas les y mettre ſeuls. On gâteroit tout ſi l'on en découploit un trop grand nombre à-la-fois. Lorſque l'animal qu'on chaſſe eſt un peu échauffé, & qu'il commence à laiſſer ſur la terre & aux portées un ſentiment plus fort de ſon paſſage, on cherche l'occaſion de donner un relais. Ce moment eſt ſouvent celui du déſordre, ſi on ne le donne pas avec précaution. Il faut premierement laiſſer paſſer les chiens de meute. Enſuite on découple lentement ceux du relais, en commençant par les moins fougueux, afin que ceux qui le ſont le plus, ayent le tems de s'eſſouffler avant de rejoindre les autres. Sans cela des chiens jeunes & pleins d'ardeur s'emporteroient au-delà des voies, & on auroit beaucoup de peine à les redreſſer. Lorſque les jeunes chiens ont chaſſé pendant quelque tems, & qu'on eſt aſſuré de leur ſageſſe, ce ſont eux dont on ſe ſert pour attaquer, parce qu'ayant plus de vigueur que les autres, ils ſont plus en état de fournir à la fatigue de la chaſſe toute entiere. Un relais étant donné, les piqueurs doivent s'attacher à ramener à la *meute* les chiens qui pourroient s'en être écartés. Pour faciliter cet ameutement, il eſt néceſſaire d'arrêter ſouvent ſur la voie, & de-là réſultent divers avantages.

L'objet de la chaſſe eſt de prendre sûrement la bête que l'on ſuit, & de la prendre avec certaines conditions, d'où réſulte un plus grand plaiſir. Or pour être sûr, autant qu'il eſt poſſible, de prendre la bête qu'on a attaquée, il faut que les chiens ſoient dociles, afin qu'on puiſſe aiſément les redreſſer : il faut que le plus grand nombre ait le nez fort-exercé, pour garder le change, c'eſt-à-dire, diſtinguer l'animal chaſſé d'avec tout autre qui pourroit bondir devant eux : il faut encore qu'ils ſoient accoutumés à chaſſer des voies froides, afin que s'il arrive un défaut, ils puiſſent rapprocher l'animal & le relancer. Lorſqu'une *meute* n'a pas cette habitude, qu'on pique au premier chien, & qu'on veut étouffer l'animal de viteſſe, au lieu de le chaſſer régulierement, on manque ſouvent ſon objet : le moindre défaut qui laiſſe refroidir les voies, n'eſt plus réparable, ſurtout lorſque le vent de nord-oueſt ſouffle, ou que le tems eſt diſpoſé à l'orage, les chiens ayant moins de fineſſe de nez, la voie une fois perdue ne ſe retrouve plus. On ne court pas ces riſques, à beaucoup près au même degré, avec des chiens accoutumés à chaſſer des voies un peu vieilles ; mais on ne leur en fait prendre l'habitude qu'en les arrêtant ſouvent lorſque le tems eſt favorable, & qu'on peut juger en commençant la chaſſe, que les chiens emporteront bien la voie. Ces arrêts répétés donnent aux chiens écartés le tems de ſe rameuter. Ils les mettent dans le cas de faire uſage de leur nez, de gouter eux-mêmes la voie, & de s'en aſſurer de maniere à ne pas tourner au change. Le bruit qui n'eſt pas un des moindres agrémens de la chaſſe, en augmente : les chaſſeurs ſe raſſemblent, le ſon des trompes, les cris des veneurs & des chiens donnent ainſi dans le cours d'une chaſſe différentes ſcenes qui deviennent plus chaudes à meſure que les relais ſe donnent, & que l'animal perd de ſa force. Ces momens vifs & gradués préparent & amenent enfin la cataſtrophe, la mort tragique & ſolemnelle de l'animal. C'eſt donc par la docilité qu'on amene les chiens d'une *meute* à acquérir toutes les qualités qui peuvent rendre la chaſſe agréable & sûre. Ils y gagnent, comme on voit, du côté de la fineſſe du nez, & de ſon uſage; mais cette qualité eſt toujours inégale parmi les chiens, malgré l'éducation ; & il en eſt quelques-uns que la nature a doués d'une ſagacité diſtinguée : ceux-là ne changent jamais, quoi qu'il arrive. Le cerf a beau s'accompagner & ſe mêler avec une troupe d'autres animaux de ſon eſpece, ils le démêlent toujours, & en reconnoiſſent la voie à travers les voies nouvelles, de ſorte qu'ils chaſſent hardiment lorſque les autres chiens auſſi ſages, mais moins francs, balancent & ſemblent héſiter. On dit que ces chiens ſupérieurs ſont hardis dans le change. Les piqueurs doivent s'attacher à les bien connoître, parce qu'ils peuvent toujours en sûreté y rallier les autres.

La plûpart des avantages qu'une *meute* puiſſe réunir, dépendent, comme on voit, de la docilité des chiens. Avec une *meute* ſage, la chaſſe n'a preſque point d'inconvéniens qu'on ne prévienne ou qu'on ne répare. Il faut que la voix du piqueur enleve toujours sûrement les chiens, qu'il ſoit le maître de les redreſſer lorſqu'ils ſe fourvoyent, & que lorſqu'ils le ſuivent, il n'ait rien à craindre de leur impatience. L'uſage de mener les chiens couplés lorſqu'on va frapper aux briſées, annonce une défiance de leur ſageſſe, qui ne fait pas d'honneur à une *meute*. Il eſt très-avantageux de les avoir au point de docilité où ils ſuivent le piqueur poſément & ſans deſir de s'échapper, parce qu'alors on attaque ſans étourderie, & qu'on évite un partage de la *meute* qui eſt très-ordinaire au commencement des chaſſes. Il eſt toujours poſſible d'arriver à ce degré, lorſqu'on en prend la peine. L'alternative de la voix & du foüet eſt un puiſſant moyen, & il n'eſt point de fougue qui réſiſte à l'impreſſion des coups répétés. Les autres ſoins qui regardent la *meute*, conſiſtent à tenir propres le chenil & les chiens, à leur donner une nourriture convenable & réglée, à obſerver avec le plus grand ſoin les chiens qui paroiſſent malades, pour les ſéparer des autres. *Voyez* PIQUEUR & VÉNERIE.

MÉWARI, (*Géog.*) ville conſidérable du Japon, dans l'île de Niphon, avec un palais, où l'empereur ſéculier fait quelquefois ſon ſéjour. Elle eſt ſur une colline, au pié de laquelle il y a de vaſtes campagnes, ſemées de blé & de ris, entrecoupées de vergers pleins de pruniers. Cette ville a quantité de tours, & de temples ſomptueux. (*D. J.*)

MEWIS *ou* NEWIS, (*Géog.*) petite île de l'Amérique ſeptentrionale, & l'une des Antilles, peu loin de S. Chriſtophle. Elle n'a que 16 milles de circuit, & produit abondamment tout ce qui eſt avantageux à l'entretien des habitans, ſucre, coton, gingembre, tabac, *&c.* Les Anglois en ſont les poſſeſſeurs depuis 1628, & y ont bâti un fort pour la mettre en ſureté. *Long. 316, lat. nord 17, 19.* (*D. J.*)

MEXAT-ALI, (*Géog.*) ville de Perſe, dans l'Irac-rabi, ou l'Irac propre. Elle eſt renommée par la riche moſquée d'Aly, où les Perſans vont en pélerinage de toutes parts. Cette ville néanmoins tombe tous les jours en ruine ; elle eſt entre l'Euphrate & le lac de Rehemat, à 18 lieues de Bagdat. *Long. 62, 32, lat. 31, 40.* (*D. J.*)

MEXAT-OCEM *ou* RERBESA, (*Géog.*) ville de Perſe, dans l'Irac-Rabi. Elle prend ſon nom d'une moſquée dédiée à Ocem, fils d'Aly. Elle eſt dans un terroir fertile, ſur l'Euphrate. *Long. 62. 40. lat. 32. 20.* (*D. J.*)

MEXICAINE, TERRE (*Hiſt. nat.*) *terra Mexicana*, nom donné par quelques auteurs à une terre très-blanche, que l'on tire du lac de Méxique ; on la regarde comme aſtringente, deſſicative, & comme un remede contre les poiſons. Les Indiens la nomment *Thicatlali*.

MEXICO, VILLE DE (*Géog.*) autrement ville de Mexique ; ville de l'Amérique ſeptentrionale, la plus conſidérable du Nouveau-Monde, capitale de la Nouvelle-Eſpagne, avec un archevêché érigé en

1547, une audiance royale, une univerſité, ſi l'on peut nommer de ce nom les écoles de l'Amérique eſpagnole.

Elle fut la capitale de l'empire du Mexique juſqu'au 13 Août 1521, que Cortez la prit pour toujours, & que finit ce fameux empire. Voyons ce qu'elle étoit alors, avant que de parler de ſon état actuel.

Cette ville, fondée au milieu d'un grand lac, offroit aux yeux le plus beau monument de l'induſtrie américaine. Elle communiquoit à la terre par ſes digues ou chauſſées principales, ouvrages ſomptueux, qui ne ſervoient pas moins à l'ornement qu'à la néceſſité. Les rues étoient fort larges, coupées par quantité de ponts, & paroiſſoient tirées au cordeau. On voyoit dans la ville les canots ſans nombre naviger de toutes parts pour les beſoins, & le commerce. On voyoit à *Mexico* les maiſons ſpacieuſes & commodes conſtruites de pierres, huit grands temples qui s'élevoient au-deſſus des autres édifices, des places, des marchés, des boutiques qui brilloient d'ouvrages d'or & d'argent ſculptés, de vaiſſelle de terre verniſſée, d'étoffes de coton, & de tiſſus de plumes, qui formoient des deſſeins éclatans par les plus vives couleurs.

L'achat & la vente ſe faiſoient par échange; chacun donnoit ce qu'il avoit de trop, pour avoir ce qui lui manquoit. Le maïs & le cacao ſervoient ſeulement de monnoie pour les choſes de moindre valeur. Il y avoit une maiſon où les juges de commerce tenoient leur tribunal, pour regler les différends entre les négocians: d'autres miniſtres inférieurs alloient dans les marchés, maintenir par leur préſence, l'égalité dans les traités.

Pluſieurs palais de l'empereur Montézuma augmentoient la ſomptuoſité de la ville. Un d'eux s'élevoit ſur des colonnes de jaſpe, & étoit deſtiné à récréer la vûe par divers étangs couverts d'oiſeaux de mer & de riviere, les plus admirables par leurs plumages. Un autre étoit décoré d'une ménagerie pour les oiſeaux de proie. Un troiſieme étoit rempli d'armes offenſives & défenſives, arcs, fleches, frondes, épées avec des trenchans de cailloux, enchâſſés dans des manches de bois, *&c.* Un quatrieme étoit conſacré à l'entretien & nourriture des nains, des boſſus, & autres perſonnes contrefaites ou eſtropiées des deux ſexes & de tout âge. Un cinquieme étoit entouré de grands jardins, où l'on ne cultivoit que des plantes médecinales, que des intendans diſtribuoient gratuitement aux malades. Des médecins rendoient compte au roi de leurs effets, & en tenoient régiſtre à leur maniere, ſans avoir l'uſage de l'écriture. Les autres eſpeces de magnificence ne marquent que le progrès des arts; ces deux dernieres marquent le progrès de la morale, comme dit M. de Voltaire.

Cortez, après ſa conquête, réfléchiſſant ſur les avantages & la commodité de la ſituation de *Mexico*, la partagea entre les conquérans, & la fit rebâtir; après avoir marqué les places pour l'hôtel-de-ville, & pour les autres édifices publics. Il ſépara la demeure des Eſpagnols d'avec celle du reſte des Indiens, promit à tous ceux qui voudroient y venir demeurer, des emplacemens & des privileges, & donna une rue entiere au fils de Montézuma, pour gagner l'affection des Mexicains. Les deſcendans de ce fameux empereur ſubſiſtent encore dans cette ville, & ſont de ſimples gentilhommes chrétiens, confondus parmi la foule.

Mexico eſt actuellement ſituée dans une vaſte plaine d'eau, environnée d'un cercle de montagnes d'environ 40 lieues de tour. Dans la ſaiſon des pluies, qui commencent vers le mois de Mai, on ne peut entrer dans cette ville que par trois chauſſées, dont la plus petite a une grande demi-lieue de longueur; les deux autres ſont d'une lieue & d'une lieue & demie; mais dans les tems de ſéchereſſe, le lac au milieu duquel la ville eſt ſituée, diminue conſidérablement. Les Eſpagnols ſe ſont efforcés de faire écouler les eaux à-travers les montagnes voiſines; mais après des travaux immenſes, exécutés aux dépens des jours des malheureux Mexicains, ils n'ont réuſſi qu'en partie dans l'exécution de ce projet; néanmoins ils ont remédié par leurs ouvrages aux inondations, dont cette ville étoit ſouvent menacée.

Elle eſt actuellement bâtie régulierement, & traverſée de quelques canaux, leſquels ſe rempliſſent des eaux qui viennent du lac. Les maiſons y ſont baſſes, à cauſe des fréquens tremblemens de terre; les rues ſont larges, & les égliſes très-belles. Il y a un très-grand nombre de couvents.

On comptoit au moins trois cent mille ames dans *Mexico* ſous le regne de Montézuma; on n'en trouveroit pas aujourd'hui ſoixante mille, parmi leſquels il y a au plus dix mille blancs; le reſte des habitans eſt compoſé d'Indiens, de nègres d'Afrique, de mulâtres, de métis, & d'autres, qui deſcendent du mélange de ces diverſes nations entre elles, & avec les Européens; ce qui a formé des habitans de toutes nuances de couleurs, depuis le blanc juſqu'au noir.

C'eſt cependant une ville très-riche pour le commerce, parce que par la mer du nord une vingtaine de gros vaiſſeaux abordent tous les ans à S. Jean de Mhua, qu'on nomme aujourd'hui *la Vera-Crux*, chargés de marchandiſes de la chrétienté, qu'on tranſporte enſuite par terre à *Mexico*. Par la mer du ſud, elle trafique au Pérou & aux Indes orientales au moyen de l'entrepôt des Philippines, d'où il revient tous les ans deux galions à Acapulco, où l'on décharge les marchandiſes, pour les conduire par terre à *Mexique*.

Enfin, ſi l'on conſidere la quantité d'argent qu'on apporte des mines dans cette ville, la magnificence des édifices ſacrés, le grand nombre de carroſſes qui roulent dans les rues, les richeſſes immenſes de pluſieurs Eſpagnols qui y demeurent, l'on penſera qu'elle doit être une ville prodigieuſement opulente: mais d'un autre côté, quand on voit que les Indiens qui ſont les quatre cinquiemes des habitans, ſont ſi mal vétus, qu'ils vont ſans linge & nuds piés, on a bien de la peine à ſe perſuader que cette ville ſoit effectivement ſi riche.

Elle eſt ſituée à 22 lieues de la Puébla, 75 d'Acapulco, & à 80 de la Vera-Crux. *Long.* ſelon le P. Feuillée & des Places, 272 *deg.* 21 *min.* 30 *ſec. lat.* 20. 10. *Long.* ſelon Caſſini & Lieutaud, 273. 31. 30. *lat.* 20. *Long.* ſelon M. de Liſle, 275. 15. *lat.* 20. 10. (*D. J.*)

MEXIQUE, L'EMPIRE DU (*Géog.*) vaſte contrée de l'Amérique ſeptentrionale, ſoumiſe aux rois du *Mexique*, avant que Fernand Cortez en eût fait la conquête.

Lorſqu'il aborda dans le *Mexique*, cet empire étoit au plus haut point de ſa grandeur. Toutes les provinces qui avoient été découvertes juſqu'alors dans l'Amérique ſeptentrionale, étoient gouvernées par les miniſtres du roi du *Méxique*, ou par des caciques qui lui payoient tribut.

L'étendue de ſa monarchie de levant au couchant étoit au moins de 500 lieues; & ſa largeur du midi au ſeptentrion contenoit juſqu'à près de 100 lieues dans quelques endroits. Le pays étoit par-tout fort peuplé, riche & abondant en commodités. La mer Atlantique, que l'on appelle maintenant *la mer du Nord*, & qui lave ce long eſpace du côté étendu depuis Penuco juſqu'à Yucatan, bornoit l'empire du côté du ſeptentrion. L'Océan, que l'on nomme *aſiatique*, ou plus communément *mer du Sud*, le bornoit

bornoit au couchant, depuis le cap Mindoſin, juſqu'aux extrémités de la nouvelle Galice. Le côté du ſud occupoit cette vaſte côte, qui court au long de la mer du Sud, depuis Acapulco juſqu'à Guatimala; le côté du nord s'étendoit juſqu'à Panuco, en y comprennant cette province.

Tout cela étoit l'ouvrage de deux ſiecles. Le premier chef des Mexiquains, qui vivoient d'abord en république, fut un homme tres-habile & très-brave; & depuis ce tems-là, ils élurent, & déférerent l'autorité ſouveraine à celui qui paſſoit pour le plus vaillant.

Les richeſſes de l'empereur étoient ſi conſidérables, qu'elles ſuffiſoient non-ſeulement à entretenir les délices de ſa cour, mais des armées nombreuſes pour couvrir les frontieres. Les mines d'or & d'argent, les ſalines, & autres droits, lui produiſoient des revenus immenſes. Un grand ordre dans les finances maintenoit la proſpérité de cet empire. Il y avoit différens tribunaux pour rendre la juſtice, & même des juges des affaires de commerce. La police étoit ſage & humaine, excepté dans la coutume barbare (& autrefois répandue chez tant de peuples) d'immoler des priſonniers de guerre à l'idole Vitztzilipuzli, qu'ils regardoient pour le ſouverain des dieux. L'éducation de la jeuneſſe formoit un des principaux objets du gouvernement. Il y avoit dans l'empire des écoles publiques établies pour l'un & l'autre ſexe. Nous admirons encore les anciens Egyptiens, d'avoir connu que l'année eſt d'environ 365 jours; les Mexiquains avoient pouſſé juſques-là leur aſtronomie.

Tel étoit l'état du *Mexique* lorſque Fernand Cortez, en 1519, ſimple lieutenant de Vélaſquez, gouverneur de l'île de Cuba, partit de cette île avec ſon agrément, ſuivi de 600 hommes, une vingtaine de chevaux, quelques pieces de campagne, & ſubjuga tout ce puiſſant pays.

D'abord Cortez eſt aſſez heureux pour trouver un eſpagnol, qui, ayant été neuf ans priſonnier à Yucatan, ſait le chemin du *Mexique*, lui ſert de guide & de truchement. Une américaine, qu'il nomme dona Marina, devient à-la-fois ſa maîtreſſe & ſon conſeil, & apprend bientôt aſſez d'eſpagnol, pour être auſſi une interprete utile. Pour comble de bonheur, on trouve un volcan plein de ſouphre & de ſalpètre, qui ſert à renouveller au beſoin la poudre qu'on conſommeroit dans les combats.

Cortez avance devant le golphe du *Mexique*, tantôt careſſant les naturels du pays, & tantôt faiſant la guerre. La puiſſante république de Tlaſçala ſe joint à lui, & lui donne ſix mille hommes de ſes troupes, qui l'accompagnent dans ſon expédition. Il entre dans l'empire du *Mexique*, malgré les défenſes du ſouverain, qu'on nommoit *Montezuma*: « Mais » ces animaux guerriers ſur qui les principaux Eſpa» gnols étoient montés, ce tonnerre artificiel qui ſe » formoit dans leurs mains, ces châteaux de bois » qui les avoient apportés ſur l'Océan, ce fer » dont ils étoient couverts, leurs marches comptées » par des victoires; tant de ſujets d'admiration, » joints à cette foibleſſe qui porte le peuple à admi» rer; tout cela fit que quand Cortez arriva dans la » ville de Mexico, il fut reçu de Montézuma com» me ſon maître, & par les habitans, comme leur » dieu. On ſe mettoit à genoux dans les rues, quand » un valet eſpagnol paſſoit. »

Cependant, peu-à-peu, la cour de Montezuma s'apprivoiſant avec leurs hôtes, ne les regarda plus que comme des hommes. L'empereur ayant appris qu'une nouvelle troupe d'Eſpagnols étoit ſur le chemin du *Mexique*, la fit attaquer en ſecret par un de ſes généraux, qui par malheur fut battu. Alors Cortez, ſuivi d'une eſcorte eſpagnole, & accompagné de ſa dona Marina, ſe rend au palais du roi. Il emploie tout enſemble la perſuaſion & la menace, emmene à ſon quartier l'empereur priſonnier, & l'engage de ſe reconnoître publiquement vaſſal de Charles-Quint.

Montézuma, & les principaux de la nation, donnent pour tribut attaché à leur hommage, ſix cent mille marcs d'or pur, avec une incroyable quantité de pierreries, d'ouvrages d'or, & tout ce que l'induſtrie de pluſieurs ſiecles avoit fabriqué de plus rare dans cette contrée. Cortez en mit à part le cinquieme pour ſon maître, prit un cinquieme pour lui, & diſtribua le reſte à ſes ſoldats.

Ce n'eſt pas là le plus grand prodige; il eſt bien plus ſingulier que les conquérans de ce nouveau monde, ſe déchirant eux-mêmes, les conquêtes n'en ſouffrirent pas. Jamais le vrai ne fut moins vraiſſemblable. Vélaſquez offenſé de la gloire de Cortez, envoye un corps de mille Eſpagnols avec deux pieces de canon pour le prendre priſonnier, & ſuivre le cours de ſes victoires. Cortez laiſſe cent hommes pour garder l'empereur dans ſa capitale, & marche, ſuivi du reſte de ſes gens, contre ſes compatriotes. Il défait les premiers qui l'attaquent, & gagne les autres, qui, ſous ſes étendards, retournent avec lui dans la ville de Mexico.

Il trouve à ſon arrivée cent mille Américains en armes contre les cent hommes qu'il avoit commis à la garde de Montézuma, leſquels cent hommes, ſous prétexte d'une conſpiration, avoient pris le tems d'une fête pour égorger deux mille des principaux ſeigneurs, plongés dans l'ivreſſe de leurs liqueurs fortes, & les avoient dépouillés de tous les ornemens d'or & de pierreries dont ils s'étoient parés. Montézuma mourut dans cette conjoncture; mais les Mexicains animés du deſir de la vengeance, élurent en ſa place Quahutimoc, que nous appellons *Gatimozin*, dont la deſtinée fut encore plus funeſte que celle de ſon prédéceſſeur.

Le déſeſpoir & la haine précipitoient les Mexicains contre ces mêmes hommes, qu'ils n'oſoient auparavant regarder qu'à genoux; Cortez ſe vit forcé de quitter la ville de Mexico, pour n'y être pas affamé. Les Indiens avoient rompu les chauſſées, & les Eſpagnols firent des ponts avec les corps des ennemis qui les pourſuivoient. Mais dans leur retraite ſanglante, ils perdirent tous les tréſors immenſes qu'ils avoient ravis pour Charles-Quint, & pour eux. Cortez n'oſant s'écarter de la capitale, fit conſtruire des bâtimens, afin d'y rentrer par le lac. Ces brigantins renverſerent les milliers de canots chargés de Mexicains qui couvroient le lac, & qui voulurent vainement s'oppoſer à leur paſſage.

Enfin, au milieu de ces combats, les Eſpagnols prirent Gatimozin, & par ce coup funeſte aux Mexiquains, jetterent la conſternation & l'abattement dans tout l'empire du *Mexique*. C'eſt ce Gatimozin ſi fameux par les paroles qu'il prononça, lorſqu'un receveur des tréſors du roi d'Eſpagne le fit mettre ſur des charbons ardens, pour ſavoir en quel endroit du lac il avoit jetté toutes ſes richeſſes. Son grand-prêtre condamné au même ſupplice, pouſſoit les cris les plus douloureux, Gatimozin lui dit ſans s'émouvoir: « Et moi ſuis-je ſur un lit de roſes? »

Ainſi Cortez ſe vit, en 1521, maître de la ville de *Mexique*, avec laquelle le reſte de l'empire tomba ſous la domination eſpagnole, ainſi que la Caſtille d'or, le Darien, & toutes les contrées voiſines.

L'*empire* du *Mexique* ſe nomme aujourd'hui *la nouvelle Eſpagne*. Ce fut Jean de Grijalva, natif de Cuellar en Eſpagne, qui découvrit le premier cette vaſte région, en 1518, & l'appella *nouvelle Eſpagne*. Vélazquez, dont j'ai parlé, lui en avoit donné la commiſſion, en lui défendant d'y faire aucun éta-

bliſſement. Cette défenſe les ayant brouillés, Cortez fut chargé de la conquête, & ne tarda pas à faire repentir Vélaſquez de ſon choix.

Ce grand pays eſt borné au nord par le nouveau *Mexique*, à l'orient par le golfe du *Mexique*, & par la mer du Nord, au midi par l'Amérique méridionale, & par la mer du Sud, & à l'occident encore par la mer du Sud.

Cette contrée eſt diviſée en 23 gouvernemens, qui dépendent tous du viceroi du *Mexique*, dont la réſidence eſt dans la ville de Mexico, de ſorte qu'il a plus de 400 lieues de pays ſous ſes ordres. Le roi d'Eſpagne lui donne cent mille ducats d'appointemens, à prendre ſur les deniers de l'épargne, outre ſon caſuel, qui n'eſt guere moins conſidérable, ſi l'avarice s'en mêle. L'exercice de ſa viceroyauté eſt ordinairement de cinq ans.

Voilà toute l'hiſtoire de l'*empire* du *Mexique*; mais je ne conſeille à perſonne de ſe former l'idée de la conquête qu'en firent les Eſpagnols, ſur les mémoires d'Antonio de Solis. (*D. J.*)

MEXIQUE, *province de*, (*Géog.*) province principale de l'Amérique ſeptentrionale dans l'empire du *Mexique* ou la nouvelle Eſpagne. Elle eſt bornée au nord par la province de Panuco, à l'orient par cette même province de Panuco, & par celle de Tlaſcala, au midi par la mer du Sud, & à l'occident par la province de Méchoacan. Les deux principaux lieux de cette province, en prenant du nord au midi, ſont *Mexico* & *Acapulco*. Ce dernier eſt un bourg avec un port sûr, où les vaiſſeaux des Philippines abordent d'ordinaire vers les mois de Décembre & de Janvier, & en partent dans le mois de Mars. Il arrive ſouvent des tremblemens de terre dans ce bourg. (*D. J.*)

MEXIQUE, *le lac de*, (*Géog.*) ou *lac de Mexico*. On donne ce nom à un grand lac du *Mexique*, dans lequel eſt bâtie la ville de Mexico. Ce lac eſt double; l'un eſt formé par une eau douce, bonne, ſaine, & tranquille; & l'autre a une eau ſalée, amere, avec flux & reflux, ſelon le vent qui ſouffle. Tout ce lac d'eau douce & ſalée peut avoir cinquante-deux lieues de circuit.

Il y avoit autrefois environ quatre-vingt bourgs ou villes ſur les bords de ce lac, & quelques-unes contenoient trois à quatre mille familles; préſentement il n'y a pas trente bourgs ou villages dans cette étendue de terrein; & le plus grand bourg contient à peine quatre cent cabanes d'Eſpagnols ou d'Indiens. On prétend que la ſeule entrepriſe des travaux pénibles auxquels on occupe les Mexiquains, pour empêcher l'eau du lac d'inonder la ville de Méxco, en a fait périr un million dans le dernier ſiecle: on ne peut épuiſer le récit des différentes manieres dont les Eſpagnols ſe ſont joué de la vie des Américains.

MEXIQUE, *le golfe du*, (*Géog.*) grand eſpace de mer ſur la côte orientale de l'Amérique ſeptentrionale. Il a au nord la côte de la Floride & l'île de Cuba qui eſt à ſon embouchure, au midi la preſque île d'Incoſtan & la nouvelle Eſpagne, & à l'occident la côte du *Mexique*, qui lui a donné ſon nom. M. Buache a mis au jour en 1730 une bonne carte du *golfe du Mexique*.

MEXIQUE, *nouveau*, (*Géog.*) grand pays de l'Amérique ſeptentrionale, découvert en 1553 par Antoine Deſpejo, natif de Cordoue & qui étoit venu demeurer à *Mexique*. Ce pays eſt habité par des Sauvages. M. Deliſle le place entre le 28 & 39 degré de *latit.* ſeptentrionale; il l'étend au nord juſqu'à Quivira, & à l'orient juſqu'à la Louiſiane; au midi, il lui donne pour bornes la nouvelle Eſpagne; & à l'occident la mer de Californie.

MEYEN, *ou* MEYN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Trèves, ſur la riviere de Nette, aſſez près de Montreal. Henri de Finſtingen archevêque de Trèves bâtit cette place en 1280. On la nommoit anciennement *Magniacum*, & elle donnoit à la campagne voiſine le nom de *Meynfeld*, en latin *magniacenſis ager*. Ce petit pays qui s'appelloit auparavant *Ripuaria*, à cauſe des Ripuaires ou Ubiens qui habitoient entre le Rhin, la Meuſe & la Moſelle du tems des Francs, faiſoit un duché particulier ſous l'empereur Conrard le ſalique. (*D. J.*)

MEYENFELD, (*Géog.*) ville du pays des Griſons, dans la ligue des dix juriſdictions, chef-lieu de la cinquieme communauté. On l'appelle en latin *Majævilla* & *Lupinum*. Elle eſt ſur le Rhin dans une campagne agréable & fertile, ſurtout en excellent vin, à ſix lieues N. E. de Coire. *Longit.* 27. 15. *lat.* 47. 10.

MEYRAN, *ou* MEYAN, (*Géog.*) cap de la mer Méditerranée ſur la côte de Provence, environ ſept à huit milles à l'eſt du cap Couronne. C'eſt une groſſe pointe fort haute, & eſcarpée de toutes parts. *Voyez* Michelot, Portulan, *de la Méditerranée*. (*D. J.*)

MEZAIL, ſ. m. (*Blaſ.*) On appelle ainſi dans le Blaſon, le devant ou le milieu du heaume. Borel, qui rapporte ce *mot* comme un terme d'armoiries, le fait venir du grec μεσον, *milieu*.

MEZANINE, ſ. f. (*Architect.*) terme dont ſe ſervent quelques architectes, pour ſignifier un *attique* ou *petit étage* qu'on met par occaſion ſur un premier, pour y pratiquer une garde-robe ou autres choſes ſemblables. *Voyez* ATTIQUE.

Le mot eſt emprunté des Italiens qui appellent *mezzanines* ces petites fenêtres moins hautes que larges, qui ſervent à donner du jour à un attique ou entre-ſol.

On appelle *fenêtres mézanines* celles qui ſervent à éclairer un étage d'entre-ſol ou d'attique.

MEZDAGA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Curt, au royaume de Fez. Elle eſt ancienne, & bâtie au pié du mont Atlas: Ptolomée en met la *long.* à 10. 10. la *lat.* à 33. la *latitude* eſt aſſez juſte, mais la *longitude* doit être à environ 13d. (*D. J.*)

MEZELERIE, ſ. f. (*Gram.*) c'eſt-à-dire *léproſerie*, vieux terme d'uſage du tems de S. Louis, où la léproſerie étoit fréquente parmi les François qui l'avoient apportée de la Terre ſainte. Joinville raconte dans la vie de ce prince, qu'un jour il lui fit cette queſtion. « Sénéchal, lui dit-il, une demande » vous fais-je, ſavoir, lequel vous aimeriez mieux, » être *mézeau*, ladre, ou avoir commis un pechié » mortel: & moi qui onque lui voulus mentir, lui » répondis que j'aimerois mieux avoir commis trente pechiez mortels, que d'être *mézeau*; &, quand » les freres furent départis de-là, il me rappella tout » ſeulet, me fit ſeoir à ſes pieds, & me dit: comment avez-vous oſé dire ce que m'avez dit? & je » lui réponds que encore je le diſoye; & il me va dire: Ha! foul muſart, vous y êtes deceu; car vous » ſavez que nulle ſi laide *mézellerie* n'eſt comme être » en pechié mortel; & bien eſt vrai, fit-il, car quand » l'homme eſt mort, il eſt ſane & guéri de ſa *mézellerie* corporelle. Mais quand l'homme qui a fait » pechié mortel meurt, il ne ſait pas ni n'eſt certain » qu'il ait eu en ſa vie une telle repentance que » Dieu lui veuille pardonner. Par quoi grand paour » doit-il avoir que cette *mézellerie* de pechié lui dure » longuement; pourtant vous prie, fit-il, que pour » l'amour de Dieu premier, puis pour l'amour de » moi, vous reſteigniez ce dit dans votre cœur, & » que aimiez mieux que *mézellerie* & autres meſchefs vous viennent au corps, que commettre un » pechié mortel, qui eſt ſi infame *mézellerie*, *&c.* » Quel roi! quel bon ſentiment! quelle ſainteté!

Voyez M. Ducange, dans ſes *notes ſur ce paſſage de* Joinville. (*D. J.*)

MEZELERIE, ſ. f. (*Commerce.*) eſpece de brocatelle, qu'on connoît mieux ſous le nom d'*étoffe de l'apport de Paris :* elle eſt mêlée de laine & de ſoie.

MEZERAY, (*Géog.*) village de France dans la baſſe Normandie, entre Argentan & Falaiſe. Il n'eſt connu, & nous n'en parlons ici, que parce qu'il a donné le jour à François Eudes de *Mezeray*, qui s'eſt fait un grand nom par ſon *hiſtoire de France.* Il publia le premier volume *in-fol.* en 1643, le ſecond en 1646, & le troiſieme en 1651. Enſuite il donna l'abregé de cette hiſtoire en 1668, trois vol. *in-4.* Comme il mit dans cet abregé l'origine des impôts du royaume, avec des réfléxions, on lui ſupprima la penſion de 4000 liv. dont il avoit été gratifié ; mais on n'a pas pu détruire le goût de préférence du public pour cet abregé. *Mezeray* fut reçu à l'Académie françoiſe en 1648, & mourut en 1683, à 73 ans. (*D. J.*)

MEZEREON *ou* BOIS-JOLI, ſ. m. (*Jardin.*) petit arbriſſeau que l'on nomme communément *bois-joli.* Il ſe trouve dans les bois de la partie ſeptentrionale de l'Europe & juſque dans la Laponie. Il s'éleve à environ quatre piés, donne peu de branches, à-moins qu'il n'y ſoit contraint par la taille. Il fait une tige droite qui a du ſoutien, ainſi que les branches. Son écorce eſt liſſe, épaiſſe, jaunâtre. Ses racines ſont jaunes, molaſſes, courtes & liſſes, ſans preſqu'aucunes fibres, ni chevelures. Sa feuille eſt longue, étroite, pointue, d'un verd-tendre en-deſſus & bleuâtre en-deſſous. Dès le mois de Février, l'arbriſſeau bien avant la venue des feuilles, ſe couvre de fleurs d'une couleur de pourpre violet : elles ſont belles, fort apparentes, de longue durée, & d'une odeur agréable. Les fruits qui leur ſuccedent, ſont des baies rouges, pulpeuſes, rondes, de la groſſeur d'un poids ; elles couvrent un noyau qui renferme la ſemence ; leur maturité arrive au mois d'Août.

Le *bois-joli* reſiſte aux plus grands foids. Il ſe plaît aux expoſitions du nord, dans les lieux froids & élevés, dans les terres franches & humides, mêlées de ſable ou de pierrailles. Il vient ſur-tout à l'ombre & même ſous les arbres.

On peut multiplier cet arbriſſeau de bouture ou de branches couchées ; mais ces méthodes ſont longues & incertaines. La voie la plus courte eſt de faire prendre de jeunes plants d'environ un pié de haut dans les bois, qu'il faudra tranſplanter dès la fin du mois d'Octobre. A défaut de cette facilité, il faut faire ſemer les graines peu de tems après leur maturité, qui eſt à ſa perfection lorſqu'elles commencent à tomber. En ce cas, elles leveront au printems ſuivant ; mais ſi on ne les ſemoit qu'après l'hiver, elles ne leveroient qu'à l'autre printems. Il faut ſemer ces graines dans une terre fraîche, à l'ombre d'un mur expoſé au nord ou tout au plus au ſoleil levant. Au bout de deux ans, les jeunes plants auront cinq à ſix pouces, & ſeront en état d'être tranſplantés, ce qu'il faudra faire autant que l'on pourra avec la motte de terre. Par ce moyen, les plants auront deux ans après environ un pié de haut, & commenceront a donner des fleurs. Mais quand on tire des jeunes plants du bois, il n'en reprend pas la dixieme partie ; & ceux qui réuſſiſſent, ſont deux ou trois ans à reprendre vigueur. Cependant il y a des terreins qui permettent de les enlever avec la motte de terre, par ce moyen on évite le retard & la langueur.

On peut tirer grand parti de cet arbriſſeau dans les jardins, pour l'agrément. Il eſt très-ſuſceptible d'une forme réguliere ; on peut lui faire prendre une tige droite de deux piés de hauteur, avec une tête bien arrangée. On peut le mettre en paliſſade contre un mur expoſé au midi, où il fleurira dès le mois de Janvier. On peut en faire des haies de deux à trois piés de haut. En le taillant tous les ans, au printems, il ſe garnira de branches & il donnera quantité de fleurs, dont la beauté, la durée & la bonne odeur feront un ornement, dans une ſaiſon où la nature eſt encore dans l'engourdiſſement pour le plus grand nombre des végétaux.

Toutes les parties du *bois-joli*, à l'exception des fleurs, ſont d'une âcreté ſi exceſſive qu'elles brûlent la bouche. Les fruits ne ſont pas de mauvais goût & n'ont rien d'âcre en les mangeant ; mais ils ſont ſi mordicans & ſi cauſtiques, que quelque tems après on ſent à la gorge une chaleur extraordinaire qui cauſe pendant environ douze heures une ardeur des plus vives & très-incommode. Ce fruit eſt un violent purgatif ; cependant les oiſeaux en mangent, ſans qu'il en réſulte d'inconvénient ; ils en ſont même très-avides. Linnæus rapporte qu'en Suede on prend les loups & les renards, en leur faiſant manger de ce fruit caché ſous l'appât des charognes, & qu'ils en meurent ſubitement.

On connoît quelques variétés de cet arbriſſeau.

1°. Le *bois-joli à fleurs rouges ;* c'eſt celui qui eſt le plus commun.

2°. Le *bois joli à fleurs rougeâtres ;* c'eſt une moindre teinte de couleur, dont le mérite eſt de contribuer à la variété.

3°. Le *bois-joli à feuilles panachées de blanc ;* autre variété qui eſt plus rare que belle. On peut la multiplier par la greffe en approche ou en écuſſon ſur l'eſpece commune.

4°. Le *bois-joli à fleurs blanches ;* cette variété eſt très-rare & d'une grande beauté. Sa fleur eſt un peu plus grande que celle des autres *bois-joli ;* mais l'odeur en eſt plus délicieuſe : elle tient du jaſmin & de la jonquille. Son fruit eſt jaune, & les plants qui en viennent, donnent la même variété à fleurs blanches ; on peut auſſi la multiplier par la greffe ſur l'eſpece commune.

On peut encore multiplier toutes ces variétés, en les greffant en écuſſon ou en approche ſur le laureole ou gaſon, qui eſt un arbriſſeau toujours verd, du même genre. *Voyez* LAUREOLE. *Article de M.* DAUBENTON *le ſubdélégué.*

MÉZIERES, en latin moderne *Maceriæ*, (*Géog.*) ville de France en Champagne, avec une citadelle. *Mézieres* appartenoit dans le x. ſiecle à l'égliſe de Reims ; *voyez* l'abbé de Longuerue, & Baugier, *Mém. hiſt. de Champagne.* Une puiſſante armée de l'empereur Charles-Quint fut obligée d'en lever le ſiege en 1521, par la belle réſiſtance du chevalier Bayard. Elle eſt bâtie en partie ſur une colline, en partie dans un vallon, ſur la Meuſe, à 8 lieues de Rhétel, 5 N. E. de Sedan, 1 S. E. de Charleville, 51 N. E. de Paris. *Long.* 22d. 23'. 15". *lat.* 59d. 44'. 47".

MÉZILLE, (*Geog.*) petite riviere de France ; elle a ſa ſource dans le pays appellé *Puiſaye*, au-deſſus du bourg de *Mézille*, & ſe perd dans le Loin, auprès de Montargis. (*D. J.*)

MÉZUNE, (*Géogr.*) ancienne ville d'Afrique, dans la province de Ténex, au royaume de Trémecen, entre Ténex & Moſtagan, à 12 milles de la Méditerranée. On y trouve encore de beaux veſtiges des Romains, quoique les Arabes ayent ruiné cette ville, & contraint les habitans d'aller s'établir ailleurs. Ptolomée en parle ſous le nom d'*Opidoneum colonia*, & lui donne de *long.* 16d. & de *lat.* 23. 40.

MÉZUZOTH, ſ. m. (*Théol. rabbin.*) c'eſt ainſi que les Juifs appellent certains morceaux de parchemin écrits qu'ils mettent aux poteaux des portes de leurs maiſons, prenant à la lettre ce qui eſt preſcrit au

Deuteronome, *ch. vj. ℣. 9.* mais pour ne pas rendre les paroles de la loi, le ſujet de la profanation de perſonne, les docteurs ont décidé qu'il falloit écrire ces paroles ſur un parchemin. On prend donc un parchemin quarré, préparé exprès, où l'on écrit d'une encre particuliere, & d'un caractere quarré, les verſets 4, 5, 6, 7, 8, & 9 du chap. vj. du Deutéronome; & après avoir laiſſé un petit eſpace, on ajoute ce qui ſe lit *Deutéronome, chap. ij. ℣. 13.* juſqu'au *℣. 20.* Après cela on roule le parchemin, on le renferme dans un tuyau de roſeau ou autre; enfin on écrit à l'extrémité du tuyau le mot *Saddaï*, qui eſt un des noms de Dieu. On met de ces *mezuzoth* aux portes des maiſons, des chambres, & autres lieux qui ſont fréquentés; on les attache aux battans de la porte au côté droit; & toutes les fois qu'on entre dans la maiſon ou qu'on en ſort, on touche cet endroit du bout du doigt, & on baiſe le doigt par dévotion. Le dictionnaire de Trévoux écrit *mazuze*, au-lieu de *mezuzoth*; il ne devoit pas commettre une faute ſi groſſiere. (*D. J.*)

MEZZO-TINTO, (*Grav.*) on appelle une eſtampe imprimée en *mezzo-tinto*, celle que nous nommons en France *piece noire*; ces ſortes d'eſtampes ſont aſſez du goût des Anglois; elles n'exigent pas autant de travail que la gravure ordinaire; mais elles n'ont pas le même relief: d'un autre côté, on attrape mieux la reſſemblance en *mezzo-tinto*, qu'avec le le trait ou la hachure. (*D. J.*)

M I

MI, ſ. m. (*Muſique.*) une des ſix ſyllabes inventées par Guy-Arétin, pour nommer ou ſolfier les notes. *Voyez* E, SI, MI, & GAMME. (*S*)

MIA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent aux temples dédiés aux anciens dieux du pays: ce mot ſignifie *demeure des ames*. Ces temples ſont très-peu ornés; ils ſont conſtruits de bois de cèdre ou de ſapin, ils n'ont que quinze ou ſeize piés de hauteur; il regne communément une galerie tout-au-tour, à laquelle on monte par des degrés. Cette eſpece de ſanctuaire n'a point de portes; il ne tire du jour que par une ou deux fenêtres grillées, devant leſquelles ſe proſternent les Japonois qui viennent faire leur dévotion. Le plafond eſt orné d'un grand nombre de bandes de papier blanc, ſymbole de la pureté du lieu. Au milieu du temple eſt un miroir, fait pour annoncer que la divinité connoît toutes les ſouillures de l'ame. Ces temples ſont dédiés à des eſpeces de ſaints appellés *Cami*, qui font, dit-on, quelquefois des miracles, & alors on place dans le *mia* ſes oſſemens, ſes habits, & ſes autres reliques, pour les expoſer à la vénération du peuple: à côté de tous les *mia*, des prêtres ont ſoin de placer un tronc pour recevoir les aumones. Ceux qui vont offrir leurs prieres au cami, frappent ſur une lame de cuivre pour avertir le dieu de leur arrivée. A quelque diſtance du temple eſt un baſſin de pierre rempli d'eau, afin que ceux qui vont faire leurs dévotions puiſſent s'y laver; on place ordinairement ces temples dans des ſolitudes agréables, dans des bois, ou ſur le penchant des collines; on y eſt conduit par des avenues de cèdres ou de cyprès. Dans la ſeule ville de Méaco on compte près de quatre mille *mia*, deſſervis par environ quarante mille prêtres; les temples des dieux etrangers ſe nomment *tira*.

MIA *ou* MIJAH, (*Géogr.*) ville du Japon, dans la province d'Owari, ſur la côte méridionale de l'île de Niphon, avec un palais fortifié, & regardé comme troiſieme de l'empire. *Long. 153. 55. lat 35.*

MIAFARKIN, (*Géog.*) ville du Courdiſtan. *Long.* ſelon Petit de la Croix, *75. lat. 38.* (*D. J.*)

MIAGOGUE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) nom qu'on donnoit, par plaiſanterie, aux peres qui faiſant inſcrire leurs fils le troiſieme jour des apaturies dans une tribu, & ſacrifioient une chevre ou une brebis, avec une quantité de vin, au-deſſous du poids ordonné.

MIAO-FSES LES, (*Géog.*) peuples répandus dans les provinces de Setchuen, de Koeittcheon, de Houquang, de Quangſi, & ſur les frontieres de la province de Quangtong.

Les Chinois, pour les contenir, ont bâti d'aſſez fortes places dans pluſieurs endroits, avec une dépenſe incroyable. Ils ſont ſenſés ſoumis lorſqu'ils ſe tiennent en repos; & même s'ils font des actes d'hoſtilité, on ſe contente de les repouſſer dans leurs montagnes, ſans entreprendre de les forcer: le vice-roi de la province a beau les citer de comparoître, ils ne font que ce que bon leur ſemble.

Les grands ſeigneurs *Miao-ſes* ont ſous eux de petits ſeigneurs, qui, quoique maîtres de leurs vaſſaux, ſont comme feudataires, & obligés d'amener leurs troupes, quand ils en reçoivent l'ordre. Leurs armes ordinaires ſont l'arc & la demi-pique. Les ſelles de leurs chevaux ſont bien faites, & différentes des ſelles chinoiſes, en ce qu'elles ſont plus étroites, plus hautes, & qu'elles ont les étriers de bois peint. Ils ont des chevaux fort eſtimés, ſoit à cauſe de la vîteſſe avec laquelle ils grimpent les plus hautes montagnes, & en deſcendent au galop, ſoit à cauſe de leur habileté à ſauter des foſſés fort larges. Les *Miao-ſes* peuvent ſe diviſer en *Miao-ſes* ſoumis & en *Miao-ſes* non ſoumis.

Les premiers obéiſſent aux magiſtrats chinois, & font partie du peuple chinois, dont ils ſe diſtinguent ſeulement par une eſpece de coëffure, qu'ils portent au-lieu du bonnet ordinaire, qui eſt en uſage parmi le peuple à la Chine.

Les *Miao-ſes* ſauvages, ou non ſoumis, vivent en liberté dans leurs retraites, où ils ont des maiſons bâties de briques à un ſeul étage. Dans le bas ils mettent leurs beſtiaux, ſe logent au-deſſus. Ces *Miao-ſes* ſont ſéparés en villages, & ſont gouvernés par des anciens de chaque village. Ils cultivent la terre; ils font de la toile, & des eſpeces de tapis qui leur ſervent de couverture pendant la nuit. Ils n'ont pour habit qu'un caleçon, & une ſorte de caſque, qu'ils replient ſur l'eſtomac. (*D. J.*)

MIASME, ſ. m. (*Méd.*) μιασμα, ce nom eſt dérivé du verbe grec μιαινειν, qui ſignifie *ſouiller, corrompre*; cette étymologie fait voir qu'on doit écrire *miaſme* par un *i*, & non par un *y*; cette ſorte d'orthographe eſt aſſez ordinaire, & notamment elle s'eſt gliſſée dans ce dictionnaire à l'*article* CONTAGION, *voyez* ce mot. Par *miaſme* on entend des corps extrêmement ſubtils, qu'on croit être les *propagateurs* des maladies contagieuſes; on a penſé aſſez naturellement que ces petites portions de matiere prodigieuſement atténuées s'échappoient des corps infectés de la contagion, & la communiquoient aux perſonnes *non infectées*, en pénétrant dans leurs corps après s'être répandues dans l'air, ou par des voies plus courtes, paſſant immédiatement du corps *affecté* au *non affecté*; ce n'eſt que par leurs effets qu'on eſt parvenu à en ſoupçonner l'exiſtence: un ſeul homme attaqué de la peſte a répandu dans pluſieurs pays cette funeſte maladie. Lorſque la petite vérole ſe manifeſte dans une ville, il eſt rare qu'elle ne devienne pas épidémique; il y a des tems où l'on voit des maladies entierement ſemblables par les ſymptomes, les accidens, & les terminaiſons, ſe répandre dans tout un pays; ſi un homme bien ſain boit dans le même verre, s'eſſuie aux mêmes ſerviettes qu'une perſonne galeuſe, ou s'il couche ſimplement à côté d'elle, il manque rarement d'attraper la gale; il y a des dartres vives qui ſe commu-

niquent auſſi par le ſimple toucher ; la vérole exige pour ſe *propager* un contact plus immédiat, & l'application des parties dont les pores ſont plus ouverts ou plus diſpoſés ; la nature, les propriétés, & la façon d'agir de ces particules contagieuſes ou *miaſmes* ſont entierement inconnues ; comme elles échappent à la vûe, on eſt réduit ſur leur ſujet à des conjectures toujours incertaines ; on ne peut conclure autre choſe ſinon que ce ſont des corps qui par leur ténuité méritent d'être regardés comme les extrêmes des êtres immatériels, & comme placés ſur les confins qui ſéparent la matiere des êtres abſtraits. *Voyez* CONTAGION. Et le plus ou moins de proximité que les maladies différentes exigent pour ſe communiquer, fait préſumer que leur fixité varie beaucoup : quelques auteurs ont voulu pénétrer plus avant dans ces myſteres, ils ont prétendu déterminer exactement la nature de ces *miaſmes*, ſur la ſimple obſervation que les ulceres des peſtiférés étoient parſemés d'un grand nombre de vers, ſuite aſſez ordinaire de la corruption ; ils n'ont pas balancé à nommer ces petits animaux, *auteurs* & *propagateurs* de la contagion, & ils ont aſſuré que les *miaſmes* n'étoient autre choſe que ces vers qui s'élançoient des corps des peſtiférés ſur les perſonnes ſaines, ou qui ſe répandoient dans l'air. Deſault, médecin de Bordeaux, ayant vû le cerveau des animaux morts hydrophobes remplis de vers, en a conclu que les *miaſmes* hydrophobiques n'étoient autre choſe ; il a porté le même jugement par analogie ſur le virus vénérien. On ne s'eſt point appliqué à réfuter ces opinions, parce qu'elles n'ont aucunement influé ſur la pratique ; & que d'ailleurs, dans des cas auſſi obſcurs, tous les ſyſtèmes ont à-peu-près le même degré de probabilité, & ne peuvent être combattus par des faits évidens. (*M*)

MIATBIR, (*Geog.*) c'eſt, 1°. le nom d'une petite ville d'Afrique, dans la province de Hea, au royaume de Maroc ; 2°. c'eſt auſſi le nom d'une montagne du grand Atlas de la province de Cutz, au royaume de Fez. (*D. J.*)

MICA, ſ. m. (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt le nom que quelques auteurs donnent à une pierre apyre, c'eſt-à-dire que l'action du feu ne peut ni fondre ni convertir en chaux, & qui doit être regardée comme un vrai talc. *Voyez* TALC.

Le *mica* eſt compoſé de feuillets ou de lames minces, faciles à écraſer quoique flexibles juſqu'à un certain point. Le *mica* doré, *mica aurea*, eſt compoſé de petites lames de couleur d'or, ce qui fait qu'on le nomme auſſi *or de chat*. Le *mica* argenté, *mica argentea*, *argyrites*, *argyrolytus*, eſt d'un blanc brillant comme l'argent, on le nomme auſſi *argent de chat*. La plombagine ou crayon s'appelle *mica pictoria*, il eſt de la couleur du plomb. Il y a de plus des *mica* rougeâtres, verdâtres. On appelle *mica écailleux* celui qui eſt en feuillets recourbés comme des écailles, en latin *mica ſquammoſa*. Les différentes eſpeces de *mica* ſe trouvent, ou par lames aſſez grandes unies les unes aux autres, ou bien il eſt en petites paillettes répandues dans différentes eſpèces de pierres. *Voyez* TALC.

M. de Juſti, chimiſte allemand, prétend avoir obtenu du *mica* jaune une nouvelle ſubſtance métallique qui avoit quelque analogie avec l'or ; l'eau forte n'agiſſoit point ſur ce *mica*, mais l'eau régale en diſſolvoit une portion. Pour cet effet il fit calciner un *mica* qui ſe trouve en Autriche ; il en mêla un gros avec une demi-once d'argent en fuſion, & l'y laiſſa pendant trois heures, après avoir couvert le mélange avec un verre compoſé de deux parties de verre de plomb, d'une partie de ſafran de Mars, d'une partie de ſafran de Vénus, *crocus veneris*, d'une partie de verre d'antimoine, & de trois parties de flux blanc. Ce verre eſt d'un uſage excellent, ſuivant M. de Juſti qui s'en eſt ſouvent ſervi avec ſuccès. Après avoir fait le départ de l'argent, il tomba au fond une grande quantité d'une poudre, qu'il prit pour de l'or, mais qui fondue avec le borax & le nitre, lui donna une ſubſtance métallique d'un gris noirâtre ; elle n'étoit point ductile. M. de Juſti joignit vingt-quatre livres, poids d'eſſai, d'or pur, & autant de la ſubſtance ſuſdite, il fit fondre le tout, & obtint une maſſe de quarante-ſept livres qui avoit parfaitement la couleur de l'or, & qui n'avoit rien perdu de ſa ductilité ni à chaud ni à froid. Pour s'aſſurer de la nature de cette maſſe il la coupella avec vingt-quatre livres de plomb de Villach qui ne contient point d'argent, & il lui reſta un bouton d'or qui peſoit vingt-cinq livres & demi d'eſſai, ce qui lui annonça une augmentation d'une livre & demie, d'où il conclut que la couleur du *mica* doré, ſa fixité au feu, pourroient bien annoncer la préſence d'une ſubſtance métallique analogue à l'or, mais à qui il manque quelque principe pour être un or parfait. *Voyez* l'ouvrage allemand de M. de Juſti qui a pour titre, *nouvelles vérités phyſiques*, *partie premiere*. Il y a lieu de préſumer que l'augmentation dont parle M. de Juſti, eſt venue du cuivre ou du fer qui entroient dans la compoſition du verre dont il s'eſt ſervi comme d'un fondant.

Pluſieurs minéralogiſtes donnent le nom de *mica ferrea*, ou de *mica ferrugineux* à une mine de fer arſénicale, compoſée de feuillets ou de lames, qui reſſemble beaucoup au vrai *mica* dont nous avons parlé, mais qui en differe en ce que le *mica* ferrugineux écraſé donne une poudre rouge comme l'hématite ou ſanguine, ce qui n'arrive point au *mica* talqueux. (—)

MICATION, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) jeu où l'un des joueurs leve les mains en ouvrant un certain nombre de doigts, & l'autre devine le nombre de doigts levés, pairs ou impairs. Les lutteurs en avoient fait un proverbe, pour agir ſans les connoiſſances néceſſaires à la choſe qu'on ſe propoſoit, ce qu'ils déſignoient par *micare in tenebris*.

MICAWA, (*Géog.*) ſelon le pere Charlevoix, & MIRAWA dans Kæmpfer, province, & royaume au Japon, qui a le Voari à l'oueſt, le Sinano au nord, le Toolomi à l'eſt, & la mer du Japon au ſud. (*D. J.*)

MICE, ſ. f. (*Juriſprud.*) terme uſité dans quelques coûtumes, qui ſignifie moitié, *media pars*, droit de *mice*, c'eſt en quelques lieux le droit de percevoir la moitié des fruits. (*A*)

MICHABOU, ſ. m. (*Hiſt. mod. culte.*) c'eſt le nom que les Algonquins, & autres ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale donnent à l'Être ſuprême ou premier Eſprit, que quelques-uns appellent le *grand-liévre* : d'autres l'appellent *atahocan*. Rien n'eſt plus ridicule que les idées que ces ſauvages ont de la divinité ; ils croient que le grand-liévre étant porté ſur les eaux avec tous les quadrupedes qui formoient ſa cour, forma la terre d'un grain de ſable, tiré du fond de l'Océan, & les hommes des corps morts des animaux ; mais le grand-tigre, dieu des eaux, s'oppoſa aux deſſeins du grand-liévre, ou du-moins refuſa de s'y prêter. Voilà, ſuivant les ſauvages, les deux principes qui ſe combattent perpétuellement.

Les Hurons déſignent l'Être ſuprême ſous le nom d'*Areskoui*, que les Iroquois nomment *Agréskoué*. Ils le regardent comme le dieu de la guerre. Ils croient qu'il y eut d'abord ſix hommes dans le monde ; l'un d'eux monta au ciel pour y chercher une femme, avec qui il eut commerce ; le très-haut s'en étant apperçu précipita la femme, nommée *Atahentsik* ſur la terre, où elle eut deux fils, dont l'un tua l'autre.

Suivant les Iroquois, la race humaine fut détruite par un déluge univerſel, & pour repeupler la terre les animaux furent changés en hommes. Les ſauvages admettent des génies ſubalternes bons & mauvais, à qui ils rendent un culte; *Atahentsik* qu'ils confondent avec la lune, eſt à la tête des mauvais, & *Joukeska*, qui eſt le ſoleil, eſt le chef des bons. Ces génies s'appellent *Okkisik* dans la langue des Hurons, & *Manitous* chez les Algonquins. *Voyez ces deux articles.*

MICHAELSTOWN, (*Geog.*) ville de l'Amérique dans l'île de la Barbade, avec une bonne citadelle & un bon port, appartenant aux Anglois, qui la nomment communément *Bridg-town*. *Longit.* 319. 50. *lat.* 13. (*D. J.*)

MICHE, ſ. f. (*Boulang.*) pain de groſſeur ſuffiſante pour nourrir un homme à un repas; plus ſouvent un pain rond, très-conſidérable, peſant pluſieurs livres. Il y a des *miches* de toute grandeur & de tout poids.

MICHEL, SAINT (*Hiſt. mod.*) ordre militaire de France, qui fut inſtitué par Louis XI. à Amboiſe, le premier Août 1469. Ce prince ordonna que les chevaliers porteroient tous les jours un collier d'or fait à coquilles lacées l'une avec l'autre, & poſées ſur une chainette d'or d'où pend une médaille de l'archange *ſaint Michel*, ancien protecteur de la France. Par les ſtatuts de cet ordre, dont le roi eſt chef & grand-maître, il devoit être compoſé de trente-ſix gentilshommes, auxquels il n'eſt pas permis d'être d'un autre ordre, s'ils ne ſont empereurs, rois, ou ducs. Ils avoient pour deviſe ces paroles *immenſi tremor Oceani*: cet ordre s'étant inſenſiblement avili ſous les premiers ſucceſſeurs d'Henri II. Henri III. le releva en le joignant avec celui du ſaint-Eſprit. C'eſt pourquoi les chevaliers de celui-ci, la veille de leur réception, prennent l'ordre de *ſaint-Michel*, en portent le collier autour & tout proche de leur écuſſon, & ſont en conſéquence appellés *chevaliers des ordres du roi*. De tous ceux qui avoient reçu l'*ordre de ſaint-Michel*, ſans avoir celui du ſaint-Eſprit, le roi Louis XIV. en 1665 en choiſit un certain nombre, à la charge de faire preuve de leur nobleſſe & de leurs ſervices. Le roi commit un des chevaliers de ſes ordres pour préſider au chapitre général de l'*ordre de ſaint-Michel*, & y recevoir ceux qui y ſont admis. On le confere à des gens de robe, de finance, de lettres, & même à des artiſtes célebres par leurs talens. Ils portent la croix de *ſaint-Michel* attachée à un cordon de ſoie noire moiré; c'eſt-là ce qu'on appelle ſimplement l'*ordre de ſaint-Michel*.

MICHEL, la *ſaint Michel*, la fête de ſaint *Michel*, qui arrive le 29 de Septembre. *Voyez* QUARTIER & TERME.

Aîle de ſaint Michel, *voyez* AÎLE.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville forte de l'île de Malthe, appellée autrefois l'*île de la Sengle*, du nom du grand maître de ce nom, qui la fit bâtir en 1560. Elle eſt ſéparée de la Terre-ferme par un foſſé, & bâtie ſur un rocher.

MICHEL SAINT, (*Géog.*) ville de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle Eſpagne, dans la province de Méchoacan; elle eſt à 140 lieues de Mexico. *Long.* 274. 40. *lat.* 21. 35. (*D. J.*)

MICHEL ANGE, *cachet de*, (*Pierres gravées.*) fameuſe cornaline du cabinet du roi de France, ainſi nommée, parce qu'on croit qu'elle ſervoit de cachet à *Michel-Ange*. Quoi qu'il en ſoit, cette cornaline eſt tranſparente, gravée en creux, & contient dans une eſpace de cinq à ſix lignes, treize ou quatorze figures humaines, ſans compter celles des arbres, de quelques animaux, & un exergue où l'on voit ſeulement un pêcheur. Les antiquaires françois n'ont pas encore eû le plaiſir de deviner le ſujet de cette pierre gravée. M. Moreau de Mautour y découvre un ſacrifice en l'honneur de Bacchus, & en mémoire de ſa naiſſance; & M. Beaudelot y reconnoît la fête que les Athéniens nommoient *Puanepties*. Quand vous aurez vu dans l'hiſtoire de l'académie des Belles-Lettres, la figure de ce prétendu *cachet de Michel-Ange*, vous abandonnerez l'énigme, ou vous en chercherez quelque nouvelle explication, comme a fait M. Elie Roſmann, dans ſes remarques ſur ce cachet, imprimées à la Haye en 1752 *in-8°*. (*D. J.*)

MICHELSTATT, *ou* MICHLENSTATT, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, au cercle de Franconie, ſur la riviere de Mulbing, dans le comté d'Erpach, entre la ville d'Erpach & Furſtenau. *Long.* 27. 48. *lat.* 48. 22.

MICHIGAN, (*Géog.*) grand lac de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; ce lac s'étend du nord au ſud depuis les 49 30 *de lat.* nord, juſqu'au 41 45. Sa largeur moyenne eſt de 33 ou 34 lieues; ſon circuit peut avoir 300 lieues.

MICIACUM, (*Géog.*) nom latin d'une abbaye de France au diocèſe d'Orléans, à deux lieues de cette ville vers le couchant, ſur le Loiret. Cette abbaye aujourd'hui nommée *ſaint Meſmin*, fut bâtie ſur la fin du regne de Clovis, par ſaint Euſpice & ſaint Maximin ſon neveu, de qui il a pris le nom. Elle appartient maintenant aux Feuillans: ſaint Euſpice en fut le premier abbé en 508, & ſaint Maximin ou ſaint Meſmin le ſecond. Elle a eu beaucoup de ſaints religieux dans les commencemens; les tems ont changé. (*D. J.*)

MICO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que les ſauvages de la Géorgie, dans l'Amérique ſeptentrionale, donnent aux chefs ou rois de chacune de leurs nations. En 1734 Tomokichi, *mico* des Yamacraws, fut amené en Angleterre, où il fut très-bien reçu du roi à qui il préſenta des plumes d'aigles, qui ſont le préſent le plus reſpectueux de ces ſauvages. Parmi les curioſités que l'on fit voir à Londres à ce prince barbare, rien ne le frappa autant que les couvertures de laine, qui ſelon lui, *imitoient aſſez bien les peaux des bêtes*; tout le reſte n'avoit rien qui frappât ſon imagination au même point.

MICOCOULIER, ſ. m. *celtis*, (*Hiſt. nat. Botan.*) genre de plante à fleur en roſe, qui a pluſieurs étamines très-courtes. Le piſtil s'éleve au milieu de ces étamines, & devient dans la ſuite un fruit ou une baie qui renferme un noyau arrondi. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MICOCOUILLER, *celtis*, arbre de moyenne grandeur, que l'on cultive dans les pays méridionaux de l'Europe pour l'utilité de ſon bois. Il prend une tige droite & d'une groſſeur proportionnée; il fait une tête réguliere & ſe garnit de beaucoup de branches qui s'étendent & s'inclinent: ſon écorce d'une couleur olivâtre rembrunie, eſt aſſez unie. Sa feuille eſt rude au toucher en-deſſus, veinée en-deſſous, longue, dentelée, & pointue; elle a beaucoup de reſſemblance avec celle de l'orme, & ſa verdure, quoique terne, eſt aſſez belle; du-moins elle eſt conſtante & de longue durée. Ses fleurs paroiſſent au commencement d'Avril: elles ſont petites, de couleur herbacée, & de nul agrément: les fruits qui ſuccedent ſont ronds, noirâtres, de la groſſeur d'un pois. Ce ſont des noyaux qui renferment une amande, & qui ſont couverts d'une pulpe fort agréable au goût, mais trop mince pour ſervir d'aliment. L'arbre en rapporte beaucoup tous les ans, & quoiqu'ils ſoient en maturité au mois de Janvier, ils reſtent ſur l'arbre juſqu'au retour de la ſéve.

Cet arbre, quoiqu'originaire des pays méridionaux, eſt dur, robuſte, tenace; il réſiſte aux hivers les plus rigoureux dans la partie ſeptentrionale de ce royaume, ſans en être aucunement endommagé;

il réuſſit à toutes les expoſitions, & il vient dans tous les terreins; il m'a paru ſeulement qu'il ne profitoit pas ſi bien dans une terre franche, trop dure, & trop forte. Il ſe multiplie fort aiſément; ſon accroiſſement eſt aſſez prompt; il reprend volontiers à la tranſplantation, & il n'exige aucune culture particuliere.

On peut le multiplier en couchant ſes branches au mois de Mars: mais comme elles n'auront qu'au bout de deux ans des racines ſuffiſantes pour la tranſplantation, qui enſuite retarde beaucoup l'accroiſſement; la voie la plus courte, la plus sûre, & la plus facile, ſera d'élever cet arbre de graines. Il faudra les ſemer auſſi-tôt que la ſaiſon le permettra dans le mois de Février, ou au commencement de Mars, afin qu'elles puiſſent lever la même année; car ſi on les ſemoit tard, la plus grande partie ne leveroit qu'au printems ſuivant. Dès la premiere année les plantes s'éleveront à deux ou trois piés: ſi on néglige de les garantir du froid par quelqu'abri, les tiges des jeunes plans périront juſqu'à trois ou quatre pouces de terre: petit deſaſtre qui n'aura nul inconvénient; les jeunes plans n'en formeront qu'une tige plus droite & plus vigoureuſe; il auroit toûjours fallu les y amener en les coupant à deux ou trois pouces de terre. Car en les laiſſant aller, leur tige qui eſt trop foible, ſe charge de menues branches, & ſe chiffonne ſans prendre d'accroiſſement. A deux ans les jeunes plans ſeront en état d'être mis en pépiniere pendant quatre ou cinq ans; après quoi on pourra les tranſplanter à demeure. Le mois de Mars eſt le tems le plus propre pour cette opération, qu'il faut faire immédiatement avant que ces arbres ne commencent à pouſſer; ils porteront du fruit à ſix ou ſept ans. Nul autre ſoin après cela que de les aider à former de belles tiges, en les dreſſant avec un appui, & en retranchant les branches latérales, à meſure que les arbres prennent de la force.

On pourroit employer le *micocouiller* dans les jardins pour l'agrément; ſon feuillage n'éprouve aucun changement dans ſa verdure pendant toute la belle ſaiſon. Il donne beaucoup d'ombre, & il eſt tout des derniers à ſe fanner & à tomber. Dans les terreins de peu d'étendue où l'on ne peut mettre de grands arbres, on pourroit employer celui-ci, parce qu'il ne s'éleve qu'autant qu'on l'y oblige; ſon branchage eſt menu, ſouple, pliant; il s'étend de côté, & s'incline naturellement. Cet arbre ſeroit par conſéquent très-propre à faire du couvert dans les endroits où l'on veut ménager les vûes d'un bâtiment. Il eſt diſpoſé de lui-même à ſe garnir de rameaux depuis le pié: il ſouffre le ciſeau & le croiſſant en toute ſaiſon; ce qui le rend très-propre à être employé à tous les uſages que l'on fait de la charmille. On auroit de plus l'avantage d'avoir une verdure de bien plus longue durée. Jamais cet arbre d'ailleurs n'eſt attaqué d'aucun inſecte, & il ne cauſe pas la moindre malpropreté juſqu'à la chûte des feuilles. Il ſera encore très-convenable à faire de la garniture, & à donner de la variété dans les boſquets, les maſſifs, les petits bois que l'on fait dans les grands jardins: & quand même on ne voudroit faire nul uſage de cet arbre pour l'agrément, parce qu'on n'eſt pas dans l'habitude de s'en ſervir pour cela, on devroit toûjours le multiplier pour l'utilité de ſon bois.

Le bois de *micocouiller* eſt noirâtre, dur, compacte, peſant, & ſans aubier. Il eſt ſi liant, ſi ſouple, & ſi tenace, qu'il plie beaucoup ſans ſe rompre: en ſorte que c'eſt un excellent bois pour faire des brancarts de chaiſe & d'autres pieces de charronnage. On en fait des cercles de cuve qui ſont de très-longue durée: on prétend qu'après l'ébene & le buis, ce bois prévaut à tous les autres par ſa dureté, ſa force, & ſa beauté. Il n'eſt point ſujet à la vermoulure, & ſa durée eſt inaltérable, à ce que diſent les anciens auteurs. On s'en ſert auſſi pour les inſtrumens à vent, & il eſt très-propre aux ouvrages de ſculpture, parce qu'il ne contracte jamais de gerſures. La racine de l'arbre n'eſt pas ſi compacte que le tronc, mais elle eſt plus noire: on en fait des manches pour des couteaux & pour des menus outils. On ſe ſert auſſi de cette racine pour teindre les étoffes de laine, & de l'écorce pour mettre les peaux en couleur.

Voici les différentes eſpeces de cet arbre que l'on connoît juſqu'à préſent.

1°. Le *micocouiller à fruit noirâtre*: on le nomme en Provence *fabrecouiller*, ou *falabriquier*. C'eſt à cette eſpece qu'il faut principalement appliquer tout le détail ci-deſſous.

2°. Le *micocouiller à fruit noir*: cet arbre eſt très-commun en Italie, en Eſpagne, & dans nos provinces méridionales. Il eſt de même grandeur que le précédent; mais ſes branches ont plus de ſoutien; ſa tige ſe forme plus aiſément, & ſon accroiſſement eſt plus prompt. Ses feuilles ſont plus épaiſſes, plus rudes, plus dentelées, & la plûpart panachées de jaune; ce qui donne à cet arbre un agrément ſingulier: d'autant plus que cette bigarrure lui eſt naturelle, & ne provient nullement de foibleſſe ou de maladie. Ses fruits ſont plus gros, plus noirs, & plus charnus: en général cet arbre a plus de beauté; on peut le multiplier & le cultiver de même; il ne demande qu'un ſoin de plus; c'eſt de le garantir des gelées pendant les deux ou trois premiers hivers; après quoi il réſiſtera au froid, auſſi-bien que le précédent.

3°. Le *petit micocouiller du Levant*: ce petit arbre s'éleve à environ vingt piés. Il a les feuilles beaucoup plus petites, plus épaiſſes, & d'un verd plus brun, que celles des eſpeces précédentes; ſon fruit eſt jaune.

4°. Le *micocouiller à gros fruits jaune*: on le croit originaire d'Amérique; il eſt rare en Angleterre, & peu connu en France.

5°. Le *micocouiller du Levant à gros fruit & à larges feuilles*: il eſt auſſi rare que le précédent.

Ces trois dernieres eſpeces ſont auſſi robuſtes que les deux premieres: on peut les multiplier & les cultiver de même, & de plus les greffer les unes ſur les autres. *Article de M.* DAUBENTON, *ſubdélégué.*

MI-COTE *ou* DEMI-COTE, (*Jardinage*) ſe dit d'un terrein ſitué ſur le milieu de la pente d'une montagne, d'un côteau: c'eſt la ſituation la plus agréable des jardins. *Voyez* SITUATION.

MICROCOSME, ſ. m. (*Phyſiq.*) terme grec qui ſignifie littéralement *petit monde*. Quelques anciens philoſophes ont appellé ainſi l'homme, comme par excellence, & comme étant, ſelon eux, l'abrégé de tout ce qu'il y a d'admirable dans le grand monde ou *macrocoſme*. *Voyez* MACROCOSME.

Mais ſi l'homme eſt l'abrégé des perfections de l'univers, on peut dire auſſi qu'il eſt l'abrégé de ſes imperfections. Au reſte, le mot de *microcoſme*, non plus que celui de *macrocoſme*, ne ſont plus uſités.

Ce mot eſt compoſé du grec μικρός, *parvus*, petit, & κόσμος, *mundus*, monde. *Chambers.*

MICROSCOMIQUE, SEL, (*Chimie.*) ſel propre & ſel fuſible de l'urine. *Voyez ſous le mot* SEL, *voyez* auſſi l'*article* URINE.

MICROCOUSTIQUE, adj. (*Phyſique.*) inſtrumens *microcouſtiques* ſont des inſtrumens propres à augmenter le ſon. *Voyez* MICROPHONE.

Ce mot vient de μικρός, *petit*, & ἀκούω, *j'entends*. Au reſte, il n'eſt pas fort en uſage.

MICROGRAPHIE, ſ. f. (*Phyſ.*) deſcription des objets qui ſont trop petits pour qu'on les puiſſe voir ſans le ſecours d'un microſcope, *voyez* MICROS-

COPE. Le docteur Hook, auteur anglois, a fait un livre qui a pour titre, *Micrographie.*

Ce mot eſt compoſé de μικρός, *petit*, & γράφω, *je décris.*

MICROMETRE, ſ. m. (*Aſtronomie.*) machine aſtronomique qui par le moyen d'une vis ſert à meſurer dans les cieux avec une très-grande préciſion, de petites diſtances ou de petites grandeurs, comme les diametres du ſoleil, des planetes, *&c.* *Voyez* DISTANCE.

Ce mot vient du grec μικρός, *petit*, & μετρον, *meſure*, parce qu'avec cette machine on peut, comme nous venons de le dire, meſurer de très-petites grandeurs, un pouce, par exemple, s'y trouvant diviſé en un très-grand nombre de parties, comme en 2400, & dans quelques-uns même dans un plus grand nombre encore.

On ne ſait point bien certainement à qui l'on doit attribuer la premiere invention de cette ingénieuſe machine; les Anglois en donnent la gloire à un M. Gaſcoigne, aſtronome qui fut tué dans les guerres civiles d'Angleterre, en combattant pour l'infortuné Charles I. Dans le continent on en fait honneur à M. Huyghens. On jugera de leurs titres reſpectifs par ce que nous allons rapporter. M. de la Hire, dans ſon mémoire de 1717 ſur la date de pluſieurs inventions qui ont ſervi à perfectionner l'Aſtronomie, dit que c'eſt à M. Huyghens que nous devons celle du *micrometre*. Il remarque que cet auteur dans ſon obſervation ſur l'anneau de Saturne, publiée en 1659, donne la maniere d'obſerver les diametres des planetes en ſe ſervant de la lunette d'approche, & en mettant, comme il le dit, au foyer du verre oculaire convexe, qui eſt auſſi le foyer de l'objectif, un objet qu'il appelle *virgule*, d'une grandeur propre à comprendre l'objet qu'il vouloit meſurer. Car il avertit qu'en cet endroit de la lunette à deux verres convexes on voit très diſtinctement les plus petits objets. Ce fut par ce moyen qu'il meſura les diametres des planetes tels qu'il les donne dans cet ouvrage. D'un autre côté, M. Tounley, ſur ce que M. Auzout avoit écrit dans les *Tranſ. phil. n°. 21.* ſur cette invention, la revendique en faveur de M. Gaſcoigne par un écrit inſéré dans ces mêmes *Tranſ. n°. 25*, ajoutant qu'on le regarderoit comme coupable envers ſa nation, s'il ne faiſoit valoir les droits de cet aſtronome ſur cette découverte. Il remarque donc qu'il paroît par pluſieurs lettres & papiers volans de ſon compatriote qui lui ont été remis, qu'avant les guerres civiles il avoit non-ſeulement imaginé un inſtrument qui faiſoit autant d'effet que celui de M. Auzout, mais encore qu'il s'en étoit ſervi pendant quelques années pour prendre les diametres des planetes; que même d'après ſa préciſion il avoit entrepris de faire d'autres obſervations délicates, telles que celles de déterminer la diſtance de la lune par deux obſervations faites, l'une à l'horiſon, & l'autre à ſon paſſage par le méridien; enfin, qu'il avoit entre les mains le premier inſtrument que M. Gaſcoigne avoit fait, & deux autres qu'il avoit perfectionnés. Après des témoignages auſſi poſitifs, il paroît difficile (quoiqu'on connoiſſe l'ardeur avec laquelle les Anglois revendiquent leurs découvertes & cherchent quelquefois même à s'attribuer celles des autres nations) il paroît, dis-je, difficile de ne pas donner à cet anglois l'invention du *micrometre*; mais on n'en doit pas moins regarder M. Huyghens comme l'ayant inventé auſſi de ſon côté, car il eſt plus que vraiſſemblable qu'il n'eut aucune connoiſſance de ce qui avoit été fait dans ce genre au fond de l'Angleterre. Quant à la conſtruction du *micrometre* donné par le marquis de Malvaſia trois ans après celle de M. Huyghens, on ne peut la regarder comme une découverte; il paroît preſque certain qu'il en dut l'idée au *micrometre* de cet illuſtre géometre. Mais s'il fut imitateur, il fut imité auſſi à ſon tour; car il y a tout lieu de penſer que le *micrometre* de ce marquis donna à M. Auzout l'idée du ſien, qui étoit ſi bien imaginé, qu'on ne ſe ſert pas d'autre aujourd'hui. En effet, celui que nous décrirons plus bas n'eſt que celui-là perfectionné.

On voit dans les différens *perfectionnemens* de cette machine, ce que l'on a ſouvent occaſion d'obſerver dans ce Dictionnaire au ſujet de nos découvertes dans les Arts & dans les Sciences; je veux dire la marche lente de nos idées, & la petiteſſe des eſpaces que franchit chaque inventeur. M. Huyghens invente ſa virgule: celle-ci donne au marquis de Malvaſia l'idée de ſon chaſſis. Enfin M. Auzout imagine d'en détacher quelques fils qui pouvant ſe mouvoir parallélement en s'éloignant ou s'approchant des premiers, qui reſtent immobiles, donnent par-là la facilité de prendre avec beaucoup de préciſion le diametre d'un aſtre ou une très-petite diſtance.

Comme il ſeroit inutile de rapporter la conſtruction des différentes eſpeces de *micrometre* que l'on a imaginées, nous nous attacherons ſimplement à décrire celle qui eſt la plus parfaite & la plus en uſage.

Deſcription du micrometre. Au milieu d'une plaque de cuivre *A B*, *fig. premiere*, de forme oblongue, eſt coupé un grand trou oblong *a b c d e f*, qui doit être placé au foyer du téleſcope; ce trou eſt traverſé au milieu dans ſa longueur par un fil très-délié *b c*, qui eſt perpendiculaire à deux très-petites lames ou pinnules de cuivre *g h*, *i k*, placées en-travers du trou. L'une de ces lames *g h* eſt attachée ſur la plaque *A B* par des vis en *g* & en *h*; mais l'autre *i k* eſt mobile parallelement à *g h*, ou lui communique le mouvement en faiſant tourner la poignée *C* fixée ſur la bout d'une longue vis d'acier *D E*, qui roule par ſon extrémité *D* formée en pointe, ſur la vis *Y*, & qui tourne par l'autre dans un trou en *E* au centre du cadran *E F*, ſitué à angle droits avec la platine. La piece *t s W X*, qui poſe ſur la grande plaque & qui porte le fil ou la petite lame mobile *i k*, cette piece, dis-je, a deux eſpeces de talons *W X* qui ſont percés & taraudés pour recevoir la grande vis *D E*, de façon qu'en la tournant d'un ſens ou de l'autre on fait avancer ou reculer toute la piece *t s X*. Afin que l'extrémité *p* de cette piece ne leve pas, elle eſt accrochée ſur la grande plaque par une petite *q r* qui y tient avec des vis, & ſous laquelle elle gliſſe. Pour que la lame mobile *i k* ſoit placée bien parallelement à l'autre *g h*, elle eſt percée de deux trous *t ſt s* qui ſont oblongs & plus grands que les tiges des vis qui doivent les preſſer contre la piece *t s W X*: car par-là on ne ſerre ces vis que lorſque ayant approché cette lame *i k* de l'autre *g h*, on voit qu'elle touche cette derniere également par-tout. En effet, ſi l'on ſuppoſe que les talons *W* & *X*, au-travers deſquels paſſe la grande vis *D E*, ſoient ſuffiſamment éloignés l'un de l'autre, qu'elle s'y meuve ſans jeu, enfin que cette vis ſoit bien droite, on ſera aſſuré alors que la petite lame *i k* ſe mouvera parallelement à l'autre *g h*. Suppoſant donc que la vis ſoit bien droite, voici les précautions que l'on prend pour que, ſe mouvant avec liberté dans les talons *W X*, ce ſoit toujours d'un mouvement doux & ſans jeu.

Un petit reſſort *w x* que l'on voit au-deſſus de la figure, porte en ſon milieu *v* une portion d'écrou à-peu-près le tiers de la circonférence; & ce petit reſſort étant viſé vers *w* & *x*, ſon action eſt telle, qu'il tend toûjours à élever la portion d'écrou *v*, & par conſéquent à preſſer la vis *D E*, & lui ôter le jeu inſenſible qu'elle pourroit avoir. Pour empêcher de même qu'elle ne ſe meuve ſelon ſa longueur, le

petit

petit trou où eſt reçu ſon extrémité conique eſt fait dans une vis *Y*, de façon qu'en la tournant on peut ôter à la vis *D E* toute eſpece de jeu en ce ſens.

On voit ſur le cadran une aiguille & un index : celle-là marque les parties de révolutions de la vis, & celui-ci ou l'index marque ſur le petit cadran (qui paroît à-travers l'entaille circulaire) le nombre de ces révolutions. Pour cet effet il y a dans l'intérieur deux roues & un pignon qui menent ce petit cadran, de façon qu'à chaque tour de l'aiguille il avance d'une diviſion. Ainſi on voit par-là que ſachant une fois à quel eſpace équivaut l'intervalle d'un pas de la vis *D E*, on ſaura par l'aiguille & par l'index à quelle diſtance les deux lames ou les deux fils (car on peut y en ſubſtituer) *g h* & *i k* ſont l'un de l'autre.

Ce *micrometre* tel que nous venons de le décrire, étant placé dans un téleſcope, a cet inconvénient qu'il faut tourner cet inſtrument graduellement juſqu'à ce que l'aſtre que vous obſervez paroiſſe ſe mouvoir parallelement au fil *b e*, ce qui ſouvent eſt aſſez difficile. Or pour y remédier, on voit qu'il faut trouver le moyen de monter le *micrometre* dans le téleſcope de maniere qu'il puiſſe avoir un mouvement circulaire autour de l'axe du téleſcope indépendant de la piece qui le fait tenir avec cet inſtrument. C'eſt à quoi le ſavant M. Bradley a parfaitement bien reuſſi par la conſtruction ſuivante.

Sur le derriere de la grande plaque qui eſt tournée en-deſſus, & repréſentée ici par le parallélogramme *G H I K*, *fig.* 2, il y a une autre plaque *L M N O* de la même largeur & de la même épaiſſeur, mais plus courte, qui eſt percée au milieu d'un trou oblong & un peu plus grand que celui qui eſt dans la grande plaque, comme on le voit dans la figure ; ce trou, ou plutôt cette ouverture, eſt terminée par deux lignes droites $\varepsilon\zeta$, $\eta\theta$, & à ſes deux bouts par deux arcs concaves $\theta\iota\varepsilon$, $\zeta\varkappa\eta$, dont le centre commun eſt le point δ, interſection commune des fils *b e* & *g h*. La partie concave $\varepsilon\iota\theta$ gliſſe en tournant autour de ce centre δ le long d'un arc convexe $\lambda\mu\nu$, décrit du même centre, un peu plus long que l'arc concave, de même épaiſſeur que la plaque *L M N O*, & fortement viſée ſur la grande. L'arc concave $\zeta\varkappa\eta$ gliſſe auſſi le long d'un autre arc convexe $o\varpi$ plus court, décrit auſſi du centre δ, & formé d'une piece de la même épaiſſeur que la plaque ſupérieure, & fortement viſée à celle de deſſous. On conçoit par-là que tout ceci étant bien exécuté, la plaque *L M N O* doit tourner autour des deux portions de cercle $o\varpi$ & $\lambda\mu\nu$, comme ſi elle tournoit autour du centre δ : les deux arcs $o\varpi$ & $\lambda\mu\nu$ ſont recouverts de deux plaques viſſées deſſus, & qui les débordant preſſent toujours par ce moyen la plaque *L M N O* contre la grande. Pour la faire mouvoir graduellement autour du point δ, il y a à l'extrémité de la plaque *L M N O* une petite portion de roue ν que l'on fait tourner par le moyen de la vis ſans fin *s T*. D'après tout ceci on voit clairement que la plaque *L M N O* étant fixement arrêtée au foyer du téleſcope, en faiſant mouvoir la vis ſans fin *s T*, on donnera à la grande plaque *G H I K* la poſition requiſe, ou, en d'autres termes, qu'on donnera au fil *b e* qu'elle porte la poſition qu'il doit avoir pour que l'aſtre ſe meuve parallélement à lui.

Pour que tout ceci puiſſe ſe placer commodément dans le téleſcope, il y a ſur les bords de la plaque *L M N O* deux petites plaques, comme on le voit dans la *figure*, qui ſont recourbées à chaque extrémité en équerre, mais de façon qu'un bout ſoit en ſens contraire de l'autre : par là, d'un côté, ce rebord ſert à les viſſer ſur la plaque ; de l'autre, il ſert à entrer dans une rainure pratiquée dans un tuyau quarré que l'on met dans le téleſcope de façon qu'ils faſſent corps enſemble. On voit en $\phi\chi\psi\omega$ la coupe de ce tuyau, & les entailles $\phi\chi$, faites pour recevoir les rebords des petites plaques dont nous venons de parler.

Voici les principales meſures de ce *micrometre*.

	pouces.
La longueur de la plaque *A B*, . . .	8, 0
Sa largeur *M N*, ...	3, 6
Son épaiſſeur, ...	0, $\frac{1}{2}$
Longueur de l'ouverture *b e*, . . .	3, 5
Sa largeur *g h*=δ *e*, ...	2, 2
Longueur de la vis *D E*, ...	5, 5
Son diametre, ...	0, 3
L'intervalle *w x*, ...	3, 0
Longueur des rebords, ...	4, 5
Leur largeur, ...	0, 8
Largeur des rebords, ...	0, 2
Diametre du cadran, ...	3, 1
Son épaiſſeur (étant double avec deux roues en-dedans), ...	0, 3
La plus grande ouverture des fils ou pinnules *g h*, *i k*=$\delta\varepsilon$, ...	2, 2

Un pouce contient 40 pas de la vis *D E*.

Enfin le pouce eſt diviſé par le cadran en 40 fois 40 ou 1600 parties égales. On peut, comme nous l'avons dit, au lieu de petites lames ou barrelettes de cuivre *g h*, *i k*, leur ſubſtituer des fils paralleles.

Lorſque les pinnules ou les fils ſe touchent, il faut que l'aiguille & l'index ſortent au commencement des diviſions : alors à meſure que les fils s'éloignent, il eſt évident, comme nous l'avons dit, que le nombre des révolutions ſera comme les diſtances entre ces fils ; & conſéquemment comme les angles dont ces ouvertures ſont la baſe, & qui ont leur ſommet au centre de l'objectif, ces diſtances différent inſenſiblement des arcs qui meſurent ces petits angles. C'eſt pourquoi, lorſqu'on a une fois déterminé par l'expérience un angle correſpondant à un nombre de révolutions donné, on peut facilement trouver par une regle de trois l'angle correſpondant à un autre nombre de révolutions : on pourra en conſéquence former des tables qui montreront tout d'un coup le nombre de minutes & de ſecondes d'un angle répondant à un certain nombre & à une certaine partie de révolutions.

Afin de déterminer un angle quelconque, le plus grand ſera le mieux, parce que les erreurs ſeront en raiſon inverſe de la grandeur des angles : on fixera le téleſcope à une étoile connue dans l'équateur ou très-près, & on écartera les fils à leur plus grande diſtance ; enſuite on comptera avec une pendule à ſeconde le tems écoulé entre le paſſage de cette étoile par l'intervalle de ces fils ; & l'ayant converti en minutes & ſecondes de degré, on aura la meſure de l'angle cherché.

Au reſte, nous avons donné ici le nom de *micrometre* à l'inſtrument que nous venons de décrire ; mais on donne encore ce nom dans l'Aſtronomie à toute eſpece de vis qui fait parcourir un très-petit arc à un inſtrument : de ſorte que d'après la premiere idée on appelle *micrometre* toute machine qui par le moyen d'une vis ſert à meſurer de très-petits intervalles.

MICROPHONE, ſ. m. (*Phyſiq.*) on a donné ce nom aux inſtrumens propres à augmenter les petits ſons, comme les microſcopes augmentent les petits objet. Telles ſont les porte-voix, les trompettes, *&c.* Ce mot qui eſt peu en uſage, vient de *μικρός*, *petit*, & de *φωνὴ*, *ſon* ou *voix*.

MICROSCOPE, ſ. m. (*Diopt.*) inſtrument qui ſert à groſſir de petits objets. Ce mot vient des mots grecs, *μικρός*, *petit*, & *σκέπτομαι*, *je conſidere*. Il y a deux eſpeces de *microſcopes*, le ſimple & le compoſé.

Le *microſcope* ſimple eſt formé d'une ſeule & unique lentille ou loupe très-convexe. *Voyez* LENTILLE & LOUPE.

On place cette lentille *ED* tout proche de l'œil, (*fig. 21. opt.*) & l'objet *AB* qu'on ſuppoſe très-petit, eſt placé un peu en deçà du foyer de la lentille ; de ſorte que les rayons qui viennent des extrémités *A*, *B*, ſortent de la lentille preſque paralleles, & comme s'ils partoient de deux points *K*, *I*, beaucoup plus éloignés ; de ſorte que l'objet paroît en *KI*, eſt beaucoup plus grand, & l'image *KI* eſt à *AB* comme *FH* eſt à *FC*, c'eſt-à-dire à-peu-près comme la diſtance à laquelle on verroit l'objet diſtinctement, eſt à la longueur du foyer. *Voyez* DIOPTRIQUE & VISION.

Les *microſcopes* ſimples devroient être probablement auſſi anciens que le tems où l'on a commencé à s'appercevoir des effets des verres lenticulaires ; ce qui remonteroit à plus de 400 ans, *voyez* LUNETTE ; cependant les obſervations faites au *microſcope*, même ſimples, ſont beaucoup moins anciennes que cette date, & ne remontent guere à plus de 130 ans. On voit dans la *fig. 22.* la figure d'un *microſcope* ſimple ; *A* eſt l'endroit au centre duquel on place la lentille ; & *H* eſt une vis où cette lentille eſt enchâſſée ; au moyen de quoi on peut placer en *A* des lentilles ou loupes de différens foyers. *EG* eſt une pointe au bout de laquelle on fixe l'objet qu'on veut voir, & qu'on approche pour cet effet de la lentille. Les *microſcopes* ſimples ſont quelquefois formés d'une ſeule loupe ſphérique de verre. La *fig. 21. n°. 2.* fait voir comment ces loupes augmentent l'image de l'objet. Car l'œil eſt emplacé, par exemple, en *G*, il voit le point *A* par le rayon rompu *GDLA* & dans la direction de *GD* ; de ſorte que l'objet *AB* lui paroîtra plus grand que s'il étoit vû ſans loupe. *Voyez* APPARENT.

Les *microſcopes* compoſés ſont formés d'un verre objectif *EL* (*fig. 24.*) d'un foyer très-court, & d'un oculaire *GH* d'un foyer plus long. Ainſi le *microſcope* eſt l'inverſe du téleſcope. *Voyez* TÉLESCOPE. On place l'objet *AB* à-peu-près au foyer du verre *EL*, mais un peu au-delà ; les rayons ſortent du verre *EL* preſque paralleles (*voyez* LENTILLE) avec très-peu de convergence ; de-là ils tombent ſur le verre *GH*, & ſe réuniſſent preſque à ſon foyer *I*. Ainſi le verre *EL* aggrandit d'abord l'objet *AB*, à-peu-près comme feroit un *microſcope* ſimple, & l'image de l'objet déja aggrandie l'eſt encore par le verre *GH*. Il eſt encore facile de voir que dans ce *microſcope* l'objet paroîtra renverſé.

Au lieu d'un oculaire on en met quelquefois pluſieurs, & ce ſont même les *microſcopes* les plus en uſage aujourd'hui. On peut voir dans la *fig. 25.* un *microſcope* compoſé, & tout monté ſur ſon pié pour voir les objets ; on les place en *I* ſur la plaque *LI*, & ces objets ſont éclairés par la lumiere que réfléchit le miroir *ON*.

A l'égard de la *fig. 23.* elle repréſente un *microſcope* ſimple d'une autre eſpece que celui de la *fig. 22.* on place l'objet au haut de la vis *B*, qu'on éloigne ou qu'on approche du miroir à volonté ; & le *microſcope* eſt évidé & à jour dans une de ſes faces, afin que l'objet puiſſe recevoir la lumiere extérieure. Dans d'autres *microſcopes*, le tuyau extérieur n'eſt point évidé, mais la vis l'eſt en-dedans, & au-deſſus de la vis on place un verre plan, qui tombe à-peu-près au foyer de la lentille, l'objet reçoit alors la lumiere par-deſſous ; la vis ſert à éloigner ou rapprocher l'objet du foyer, ſelon les différentes vûes.

On ne ſait pas exactement l'inventeur du *microſcope* compoſé. On attribue ordinairement cette invention à Drebbel, mais M. Montucla, dans ſon *Hiſtoire de Mathématique, tome II. p. 174*, apporte des raiſons pour en douter. Fontana ſe les attribue ainſi que les téleſcopes à oculaire convexe ; il eſt difficile de prononcer là-deſſus.

MICROSCOPE SOLAIRE, n'eſt autre choſe, à proprement parler, qu'une lanterne-magique, éclairée par la lumiere du ſoleil, & dans laquelle le porte-objet au lieu d'être peint, n'eſt qu'un petit morceau de verre blanc, ſur lequel on met les objets qu'on veut examiner. Il y a encore cette différence, qu'au lieu des deux verres lenticulaires placés au-delà du porte-objet dans la lanterne-magique, il n'y en a qu'un dans le *microſcope ſolaire*. *Voyez* LANTERNE-MAGIQUE.

Cet inſtrument qui nous eſt venu de Londres en 1743, a été inventé par feu M. Lieberkuhn, de l'académie royale des Sciences de Pruſſe. On trouvera ſur cet inſtrument un plus grand détail *à l'article qui ſuit ſous la même dénomination de microſ. ſol.* On place le tuyau de *microſcope ſolaire* dans le trou d'un volet d'une chambre obſcure bien fermée, & on fait tomber la lumiere du ſoleil ſur les verres du *microſcope* par le moyen d'un miroir placé au-dehors de la fenêtre. Alors les objets placés ſur le porte-objet paroiſſent prodigieuſement groſſis ſur la muraille de la chambre obſcure. (*O*)

MICROSCOPE *des objets opaques*, (*Optiq.*) ce *microſcope*, dont on doit l'invention au D. Lieberkuhn, eſt auſſi curieux qu'avantageux. Il remédie à l'inconvénient d'avoir le côté obſcur d'un objet tourné du côté de l'œil ; ce qui a été juſqu'ici un obſtacle inſurmontable, qui a empêché de faire ſur les objets opaques des obſervations exactes ; car dans toutes les autres inventions qui nous ſont connues, la proximité de l'inſtrument à l'objet (lorſqu'on emploie les lentilles les plus fortes) produit inévitablement une ombre ſi grande, qu'on ne le voit que dans l'obſcurité & ſans preſque rien diſtinguer ; & quoiqu'on ait eſſayé différens moyens de diriger ſur l'objet la lumiere du ſoleil, ou d'une chandelle par un verre convexe placé à côté, les rayons qui tombent ainſi ſur l'objet, forment avec ſa ſurface un angle ſi aigu qu'ils ne ſervent qu'à en donner une idée confuſe, & qu'ils ſont incapables de le faire voir clairement.

Mais dans ce nouveau *microſcope*, par le moyen d'un miroir concave d'argent extrêmement poli en plaçant à ſon centre la lentille, on réfléchit ſur l'objet une lumiere ſi directe & ſi forte, qu'on peut l'examiner avec toute la facilité & tout le plaiſir imaginable.

On emploie quatre miroirs concaves de cette eſpece & de différentes profondeurs, deſtinés à quatre lentilles de différentes forces, pour s'en ſervir à obſerver les différens objets : on connoît les plus fortes lentilles, en ce qu'elles ont de moindres ouvertures. (*D. J.*)

MICROSCOPE *ſolaire*, (*Optiq.*) ce *microſcope* dépend des rayons du ſoleil, & comme on ne peut en faire uſage que dans une chambre obſcure, on le nomme quelquefois *microſcope de la chambre obſcure*. Il eſt compoſé d'un tuyau, d'un miroir, d'une lentille convexe & du *microſcope* ſimple. Le méchaniſme de ce *microſcope* eſt ſi ſimple, qu'il n'exige point de figures ; c'eſt aſſez de dire ici que les rayons du ſoleil étant dirigés par le miroir à-travers le tuyau ſur l'objet renfermé dans le *microſcope* cet objet vient ſe peindre diſtinctement & magnifiquement ſur un écran couvert de papier blanc ou de linge bien blanc. Cette image eſt tout autrement grande que ne peuvent l'imaginer ceux qui n'ont pas vû ce *microſcope* ; car plus on recule l'écran, plus l'objet s'aggrandit, enſorte que l'image d'un poux eſt quelquefois de cinq à ſix piés ; mais il faut avouer qu'elle eſt plus diſ-

tincte, lorſqu'on ne lui donne qu'une partie de cette longueur.

Quand on veut ſe ſervir du *microſcope ſolaire*, on doit rendre la chambre auſſi obſcure qu'il eſt poſſible, car c'eſt de l'obſcurité de la chambre & de la vivacité des rayons du ſoleil que dépendent la clarté & la perfection de l'image. Les lentilles les plus utiles à ce *microſcope* ſont en général la quatrieme, la cinquieme ou la ſixieme.

L'écran propre à recevoir l'image des objets eſt ordinairement d'une feuille d'un très-grand papier étendue ſur un chaſſis qui gliſſe en-haut ou en-bas, ou qui tourne, comme on veut, à droite ou à gauche ſur un pié de bois arrondi, à-peu-près comme certains écrans qu'on met devant le feu : on fait auſſi quelquefois des écrans plus grands avec pluſieurs feuilles du même papier collées enſemble, que l'on roule & déroule comme une grande carte.

Ce *microſcope* eſt le plus amuſant de tous ceux qu'on a imaginés, & peut-être le plus capable de conduire à des découvertes dans les objets qui ne ſont pas trop opaques, parce qu'ils les repréſentent beaucoup plus grands qu'on ne peut les repréſenter par aucune autre voie. Il a auſſi pluſieurs autres avantages qu'aucun *microſcope* ne ſauroit avoir ; les yeux les plus foibles peuvent s'en ſervir ſans la moindre fatigue ; un nombre de perſonnes peuvent obſerver en même tems le même objet, en examiner toutes les parties, & s'entretenir de ce qu'elles ont ſous les yeux, ce qui les met en état de ſe bien entendre & de trouver la vérité ; au lieu que dans les autres *microſcopes* on eſt obligé de regarder par un trou l'un après l'autre, & ſouvent de voir un objet qui n'eſt pas dans le même jour, ni dans la même poſition. Ceux qui ne ſavent pas deſſiner, peuvent par cette invention prendre la figure exacte d'un objet qu'ils veulent avoir ; car ils n'ont qu'à attacher un papier ſur l'écran, & tracer ſur ce papier la figure qui y eſt repréſentée, en ſe ſervant d'une plume ou d'un pinceau.

Il eſt bon de faire remarquer à ceux qui veulent prendre beaucoup de figures par ce moyen, qu'ils doivent avoir un chaſſis où l'on puiſſe attacher une feuille de papier, & l'en retirer aiſément ; car ſi le papier eſt ſimple, on verra l'image de l'objet preſqu'auſſi clairement derriere que devant ; & en la copiant derriere l'écran, l'ombre de la main n'interceptera pas la lumiere, comme il arrive en partie lorſqu'on la copie par-devant.

Le *microſcope ſolaire* eſt encore une invention qui eſt dûe au génie du docteur Lieberkuhn pruſſien, membre de la ſociété royale, à laquelle il a communiqué en 1748 ou environ, les deux beaux *microſcopes* qu'il avoit inventés & travaillés lui-même, je veux dire le *microſcope ſolaire* & le *microſcope* pour les objets opaques ; enſuite Mrs Cuff & Adam, anglois, ont perfectionné ces ouvrages. Le *microſcope ſolaire* du D. Lieberkuhn n'avoit point de miroir, & par conſéquent ne pouvoit ſervir que pendant quelques heures du jour lorſqu'on pouvoit placer le tube directement contre le ſoleil ; mais l'application du miroir fournit le moyen de faire réfléchir les rayons du ſoleil dans le tube, quelque ſoit ſa hauteur ou ſa ſituation, pourvu qu'il donne ſur la fenêtre. *Phil. tranſ. n°. 458. ſect. 9.* de Baker, *microſcop. object.* (*D. J.*)

MICROSCOPIQUE, OBJET, (*Optiq.*) Les *objets microſcopiques* ſont ceux qui ſont propres à être examinés par les microſcopes ; tels ſont tous les corps, tous les pores, ou tous les mouvemens extrêmement petits.

Les corps extrêmement petits ſont, ou les parties des plus grands corps, ou des corps entiers fort déliés ; comme les petites ſemences, les inſectes, les ſables, les ſels, *&c.*

Les pores extrêmement petits ſont les interſtices entre les parties ſolides des corps ; comme dans les os, dans les minéraux, dans les écailles, *&c.* ou comme les ouvertures des petits vaiſſeaux ; tels que les vaiſſeaux qui reçoivent l'air dans les végétaux, les pores de la peau, des os, *&c.* des animaux.

Les mouvemens extrêmement petits ſont ceux des différentes parties ou membres des petits animaux, ou ceux des fluides renfermés dans les corps des animaux ou des végétaux.

Sous l'un ou l'autre de ces trois chefs, tout ce qui nous environne peut nous fournir un ſujet d'examen, d'amuſement & d'inſtruction ; cependant pluſieurs perſonnes ſavent ſi peu combien l'uſage des microſcopes eſt étendu, & ſont tellement embarraſſées à trouver des objets à examiner, qu'après en avoir conſidéré quelques-uns des plus communs, ſoit ſeuls, ſoit avec des amis, ils abandonnent leurs microſcopes, comme n'étant pas d'un grand uſage. Nous tâcherons de les détromper par quantité de faits que nous mettrons, dans l'occaſion, ſous les yeux du lecteur ; & peut-être que par ce moyen nous engagerons des curieux à employer agréablement & utilement leurs heures de loiſir dans la contemplation des merveilles de la nature, au lieu de les paſſer dans une oiſiveté pleine d'ennui, ou dans la pourſuite de quelque paſſion ruineuſe ; mais avant que de diſcuter l'examen des *objets microſcopiques*, il faut parler de l'inſtrument qui les groſſit à nos yeux.

On ſait que les microſcopes ſont de deux ſortes ; les uns ſimples, les autres doubles : le microſcope ſimple n'a qu'une lentille ; le double en a au moins deux combinées enſemble. Chacune de ces eſpeces a ſon utilité particuliere ; car un verre ſimple fait voir l'objet de plus près & plus diſtinct ; & la combinaiſon des verres préſente un plus grand champ, ou, pour le dire en d'autres termes, elle découvre tout-à-coup une plus grande partie de l'objet qu'elle groſſit également. Il eſt difficile de décider lequel des deux microſcopes on doit préférer, parce qu'ils donnent chacun une différente ſorte de plaiſir. On peut alléguer de grandes autorités en faveur de l'un & de l'autre ; Leeuwenhock ne s'eſt jamais ſervi que du microſcope ſimple ; & M. de Hook a fait toutes ſes obſervations avec le microſcope double. Les fameux microſcopes du premier conſiſtoient dans une ſimple lentille placée entre deux plaques d'argent, qui étoient percées d'un petit trou, & il y avoit au-devant une épingle mobile pour y mettre l'objet, & l'appliquer à l'œil du ſpectateur. C'eſt avec ces microſcopes ſimples qu'il a fait ces découvertes merveilleuſes qui ont ſurpris l'univers.

Aujourd'hui le microſcope de poche de M. Wilſon, paſſe pour le meilleur ; & le microſcope double de réflexion le plus eſtimé, eſt un diminutif perfectionné du grand microſcope double de MM. Culpéper, Scarlet & Marshal. Nous avons donné la deſcription relative à nos figures, de ces machines. Mais il importe beaucoup, avant que de paſſer à la méthode d'examen des *objets microſcopiques*, de connoître la force des lentilles d'un microſcope, & de découvrir la grandeur réelle des objets qu'on y préſente.

De la ſurface des verres d'un microſcope ſimple. La vue eſt incapable de diſtinguer un objet qu'on approche trop des yeux ; mais ſi on le conſidere au-travers d'une lentille convexe, quelque près que ſoit le foyer de cette lentille, on y verra l'objet très-diſtinctement, & le foyer de la lentille ſera d'autant plus proche qu'elle ſera plus petite ; de ſorte que la force de cette lentille, pour groſſir un objet, en ſera plus grande dans la même proportion.

On voit par ces principes pourquoi la premiere & plus forte lentille eſt ſi petite, & l'on peut aiſément calculer la force de chaque lentille convexe du microſcope ſimple ; car la force de la lentille, pour groſſir, eſt en même proportion que l'eſt ſon foyer par rapport à la vue ſimple. Si le foyer d'une lentille convexe eſt, par exemple, d'un pouce, & que la vue ſimple ſoit claire à huit pouces, comme le ſont les vues ordinaires, on pourra voir par cette lentille un objet qui ſera à un pouce de diſtance de l'œil, & le diametre de cet objet paroîtra huit fois plus grand qu'à la vue ſimple. Mais comme l'objet eſt groſſi également, tant en longueur qu'en largeur, il nous faut quarrer ce diametre pour ſavoir combien il eſt agrandi, & nous trouverons que ce verre groſſit la ſurface de l'objet ſoixante-quatre fois.

De plus, ſuppoſons une lentille convexe dont le foyer eſt fort éloigné du centre de la lentille, de la dixieme partie d'un pouce : il y a dans huit pouces quatre-vingt dixiemes d'un pouce ; par conſéquent l'objet paroîtra à-travers cette lentille, quatre-vingt fois plus près qu'à la vue ſimple ; on le verra par conſéquent quatre-vingt fois plus long, & quatre-vingt fois plus large qu'il ne paroît aux vues ordinaires ; & comme quatre-vingt multiplié par quatre-vingt, produit ſix mille & quatre cent, l'objet paroîtra réellement auſſi grand.

Faiſons encore un pas. Si une lentille convexe eſt ſi petite que ſon foyer n'en ſoit éloigné que de la vingtieme partie d'un pouce, nous trouverons que huit pouces, diſtance commune de la vue ſimple, contient cent ſoixante de ces vingtiemes, & que par conſéquent la longueur & la largeur d'un objet que l'on voit à travers cette lentille, feront l'une & l'autre groſſies cent ſoixante fois ; ce qui étant multiplié par cent ſoixante, donne le quarré qui monte à vingt-cinq mille ſix cent. Il réſulte que cette lentille fera paroître l'objet vingt-cinq mille ſix cent fois auſſi grand en ſurface, qu'il paroît à la vue ſimple à la diſtance de huit pouces.

Pour ſavoir donc quelle eſt la force d'une lentille dans le microſcope ſimple, il ne faut que l'approcher de ſon vrai foyer ; ce qui ſe connoît aiſément, parce que la lentille eſt à cette diſtance lorſque l'objet paroît parfaitement diſtinct & bien terminé. Alors avec un petit compas on aura ſoin de meſurer exactement la diſtance entre le centre du verre & l'objet qu'on examine ; & appliquant le compas ſur une échelle où le pouce eſt diviſé en dixiemes & centiemes par des diagonales, on trouvera aiſément combien cette diſtance contient de parties d'un pouce : ce point étant connu, vous chercherez combien de fois ces parties ſont contenues dans huit pouces, qui ſont la diſtance ordinaire de la vue ſimple, & vous ſaurez combien de fois le diametre eſt groſſi : quarrez ce diametre, & vous aurez la ſurface ; & ſi vous voulez connoître l'épaiſſeur ou la ſolidité de votre objet, vous multiplierez la ſurface par le diametre, pour en avoir le cube ou la maſſe. La table ſuivante vous donnera le calcul tout fait.

Table de la force des verres convexes, dont on fait uſage dans les microſcopes *ſimples, ſelon la diſtance de leurs foyers calculée ſur une échelle d'un pouce diviſé en cent parties ; où l'on voit combien de fois le diametre, la ſurface & le cube ſont groſſis au-travers de ces verres, par rapport aux yeux dont la vûe ſimple eſt de huit pouces, ou de huit cent centiemes d'un pouce.*

Le foyer d'un verre étant		groſſit le diametre	groſſit la ſurface.	groſſit le cube d'un objet.	
$\frac{1}{2}$ ou	50	16	256	4,096	
$\frac{1}{4}$ ou	40	20	400	8,000	
$\frac{3}{10}$ ou	30	26	676	17,576	
$\frac{1}{5}$ ou	20	40	1,600	64,000	
	15	53	2,809	148,877	
	14	57	3,249	185,193	
	13	61	3,721	226,981	
	12	66	4,356	287,496	
	11	72	5,184	373,248	
$\frac{1}{10}$ ou	10	80	6,400	512,000	fois.
	9	88	7,744	681,472	
	8	100	10,000	1,000,000	
	7	114	12,996	1,481,544	
	6	133	17,689	2,352,637	
$\frac{1}{20}$ ou	5	160	25,600	4,096,000	
	4	200	40,000	8,000,000	
	3	266	70,756	18,821,096	
$\frac{1}{50}$ ou	2	400	160,000	64,000,000	
	1	800	640,000	512,000,000	

Centiemes d'un pouce.

La plus forte lentille du cabinet des microſcopes de M. Leeuwenhoeck, préſenté à la ſociété royale, a ſon foyer à la diſtance de la vingtieme partie d'un pouce ; par conſéquent il groſſit le diametre d'un objet cent ſoixante fois, & la ſurface vingt-cinq mille ſix cent fois. Mais la plus forte lentille du microſcope ſimple de M. Wilſon, tel qu'on le fait aujourd'hui, a ordinairement ſon foyer à la diſtance ſeulement d'environ la cinquantieme partie d'un pouce ; par conſéquent il groſſit le diametre d'un objet quatre cent fois, & ſa ſurface cent ſoixante mille fois.

Comme cette table a été calculée en nombres ronds, elle eſt ſi facile, que quiconque ſait diviſer & multiplier un petit nombre de figures, pourra la comprendre aiſément.

Cette même table peut ſervir à calculer la force des verres du microſcope double ; d'autant qu'ils ne groſſiſſent guere plus que ceux du microſcope ſimple de M. Wilſon ; le principal avantage que l'on tire de la combinaiſon des verres, eſt de voir un plus grand champ, ou une plus grande partie de l'objet groſſi au même degré.

De la grandeur réelle des objets vus par les microſcopes. Ce n'eſt pas aſſez de connoître la force des lentilles des microſcopes, il faut encore trouver quelle eſt la grandeur réelle des objets que l'on examine lorſqu'ils ſont exceſſivement petits ; car quoique nous ſachions qu'ils ſont groſſis tant de mille fois, nous ne pouvons parvenir par cette connoiſſance qu'à un calcul imparfait de leur véritable grandeur ; pour en conclure quelque choſe de certain, nous avons beſoin de quelque objet plus grand, dont les dimenſions nous ſoient réellement connues : en effet, la grandeur n'étant elle-même qu'une comparaiſon, l'unique voie que nous ayons pour juger de la grandeur d'une choſe, eſt de la comparer avec une autre, & de trouver combien de fois le moindre corps eſt contenu dans le plus grand. Pour faire cette comparaiſon dans les *objets microſcopiques*, les ſavans d'Angleterre ont imaginé pluſieurs méthodes ingénieuſes. Il eſt bon d'en mettre quelques-unes de faciles & de pratiquables ſous les yeux du lecteur.

La méthode de M. Leeuwenhoeck de calculer la grandeur des ſels dans les fluides, des petits animaux *in ſemine maſculino*, dans l'eau de poivre, *&c.* étoit de les comparer avec la groſſeur d'un grain de ſable, & il faiſoit ces calculs de la maniere ſuivante.

Il obſervoit avec ſon microſcope un grain de ſable de mer, tel que cent de ces grains placés bout-à-bout, forment la longueur d'un pouce; enſuite obſervant un petit animal qui en étoit proche, & le meſurant attentivement des yeux, il concluoit que le diametre de ce petit animal étoit, par exemple, moindre que la douzieme partie du diametre du grain de ſable; que par conſéquent, ſelon les regles communes, la ſurface du grain de ſable étoit 144 fois, & toute la ſolidité 1728 fois plus grande que celle de ce petit animal. Il faiſoit le même calcul proportionnel, ſuivant la petiteſſe des animaux qu'il expoſoit au microſcope.

Voici la méthode dont ſe ſervoit M. Hook pour connoître combien un objet eſt groſſi par le microſcope. « Ayant, dit-il, rectifié le microſcope pour » voir très diſtinctement l'objet requis: dans le mê» me moment que je regarde cet objet à travers le » verre d'un œil, je regarde avec l'autre œil nud » d'autres objets à la même diſtance; par-là je ſuis » en état, au moyen d'une regle diviſée en pouces » & en petites parties, & placée au pié du microſ» cope, de voir combien l'apparence de l'objet » contient de parties de cette regle, & de meſurer » exactement le diametre de cette apparence, lequel » étant comparé avec le diametre qu'il paroît avoir à » la vue ſimple, me donne aiſément la quantité de » ſon agrandiſſement.

L'ingénieux docteur Jurin nous donne une autre méthode fort curieuſe pour parvenir au même but dans ſes *diſſertations phyſicomathématiques*: la voici. Faites pluſieurs tours avec un fil d'argent très-ſubtil ſur une aiguille, ou ſur quelqu'autre corps ſemblable, en ſorte que les révolutions du fil ſe touchent exactement, & ne laiſſent aucun vuide; pour en être certain, vous l'examinerez avec un microſcope très-attentivement. Meſurez enſuite avec un compas très-exactement l'intervalle entre les deux révolutions extrêmes du fil d'argent, pour ſavoir quelle eſt la longueur de l'aiguille qui eſt couverte par ce fil; & appliquant cette ouverture de compas à une échelle de pouces diviſée en 10es & en 100es par les diagonales, vous ſaurez combien elle contient de parties d'un pouce: vous compterez enſuite le nombre des tours du fil d'argent compris dans cette longueur, & vous connoîtrez aiſément par la diviſion, l'épaiſſeur réelle du fil en pluſieurs petits morceaux; ſi l'objet que vous voulez examiner eſt opaque, vous jetterez au-deſſus de l'objet quelques-uns de ces petits brins, & s'il eſt tranſparent, vous les placez au-deſſous, enſuite vous comparerez à l'œil les parties de l'objet avec l'épaiſſeur connue de ces brins de fil.

Par cette méthode le docteur Jurin obſerva que quatre globules du ſang humain couvroient ordinairement la largeur d'un brin, qu'il avoit trouvé $\frac{1}{487}$ d'un pouce, & que par conſéquent le diametre de chaque globule étoit $\frac{1}{1920}$ partie d'un pouce. Ce qui a été auſſi confirmé par les obſervations de Leeuwenhoeck ſur le ſang humain, qu'il fit avec un morceau du même fil que lui envoya le docteur Jurin. *Voyez les Tranſ. philoſop. n°. 377.*

Je paſſe ſous ſilence d'autres méthodes plus compoſées; mais je ne dois pas oublier de remarquer que l'aire viſible, le champ de la vue, ou la portion d'un objet vû par le microſcope, eſt en proportion du diametre, & de l'aire de la lentille dont on fait uſage, & de ſa force; car ſi la lentille eſt extrêmement petite, elle groſſit conſidérablement, & par conſéquent on ne peut diſtinguer par ſon moyen qu'une très-petite portion de l'objet; ainſi l'on doit uſer de la plus forte lentille pour les plus petits objets, & toujours proportionnellement. Sans donner ici des regles embarraſſantes ſur le champ des objets vûs par chaque lentille, c'eſt aſſez de dire que cette aire differe peu de la grandeur de la lentille dont on ſe ſert, & que ſi le total d'un objet eſt beaucoup au-deſſus de ce volume, on ne peut pas le bien voir à travers cette lentille.

Après avoir combiné la force des microſcopes, & donné les méthodes de connoître la grandeur réelle des *objets microſcopiques*, il nous reſte à décrire la maniere de les examiner, de les préparer, & de les appliquer au microſcope.

De l'examen des objets microſcopiques. Quelqu'objet qu'on ait à examiner, il en faut conſidérer attentivement la grandeur, le tiſſu & la nature, pour pouvoir y appliquer les verres convenables, & d'une maniere à les connoître parfaitement. Le premier pas à faire doit être conſtamment d'examiner cet objet à-travers d'une lentille qui le repréſente tout entier; car en obſervant de quelle maniere les parties ſont placées les unes à l'égard des autres, on verra qu'il ſera plus aiſé d'examiner enſuite chacune en particulier, & d'en juger ſéparément ſi l'on en a occaſion. Lorſqu'on ſe ſera formé une idée claire du tout, on pourra le diviſer autant que l'on voudra; & plus les parties de cette diviſion ſeront petites, plus la lentille doit être forte pour les bien voir.

On doit avoir beaucoup d'égard à la tranſparence ou à l'opacité d'un objet, & de-là dépend le choix des verres dont on doit ſe ſervir; car un objet tranſparent peut ſupporter une lentille beaucoup plus forte qu'un objet opaque, puiſque la proximité du verre qui groſſit beaucoup, doit néceſſairement obſcurcir un objet opaque & empêcher qu'on ne le voie, à-moins qu'on ne ſe ſerve du microſcope pour les objets opaques. Pluſieurs objets cependant deviennent tranſparens, lorſqu'on les diviſe en parties extrêmement minces ou petites.

Il faut auſſi faire attention à la nature de l'objet, s'il eſt vivant ou non, ſolide ou fluide; ſi c'eſt un animal, un végetal, une ſubſtance minerale, & prendre garde à toutes les circonſtances qui en dépendent, pour l'appliquer de la maniere qui convient le mieux. Si c'eſt un animal vivant, il faut prendre garde de ne le ſerrer, heurter, ou décompoſer que le moins qu'il ſera poſſible, afin de mieux découvrir ſa véritable figure, ſituation & caractere. Si c'eſt un fluide & qu'il ſoit trop épais, il faut le détremper avec l'eau; s'il eſt trop coulant, il faut en faire évaporer quelques parties aqueuſes. Il y a des ſubſtances qui ſont plus propres aux obſervations lorſqu'elles ſont ſeches, & d'autres au contraire lorſqu'elles ſont mouillées; quelques-unes lorſqu'elles ſont fraîches, & d'autres lorſqu'on les a gardées quelque tems.

Il faut enſuite avoir grand ſoin de ſe procurer la lumiere néceſſaire, car de-là dépend la vérité de tous nos examens; un peu d'expérience fera voir combien les objets paroiſſent différens dans une poſition & dans un genre de lumiere, de ce qu'ils ſont dans une autre poſition; de ſorte qu'il eſt à-propos de les tourner de tous les côtés, & de les faire paſſer par tous les degrés de lumiere, juſqu'à ce que l'on ſoit aſſuré de leur vraie figure; car, comme dit M. Hooke, il eſt très-difficile dans un grand nombre d'objets, de diſtinguer une élévation d'un enfoncement, une ombre d'une tache noire, & la couleur blanche d'avec la ſimple réflexion. L'œil d'une mouche, par exemple, dans une eſpece de lumiere, paroît comme un treillis percé d'un grand nombre de trous; avec les rayons du ſoleil, il pa-

roît comme une ſurface couverte de clous dorés ; dans une certaine poſition, il paroît comme une ſurface couverte de pyramides ; dans une autre il eſt couvert de cones, & dans d'autres ſituations, il paroît couvert de figures toutes différentes.

Le degré de lumiere doit être proportionné à l'objet ; s'il eſt noir, on le verra mieux dans une lumiere forte ; mais s'il eſt tranſparent, la lumiere doit être à proportion plus foible : c'eſt pour cela qu'il y a une invention dans le microſcope ſimple & dans le microſcope double, pour écarter la trop grande quantité de rayons, lorſqu'on examine ces ſortes d'objets tranſparens avec les plus fortes lentilles.

La lumiere d'une chandelle, pour la plûpart des objets, & ſur-tout pour ceux qui ſont extrêmement petits & tranſparens, eſt préférable à celle du jour, & pour les autres celle du jour vaut mieux ; j'entends la lumiere d'un jour ſerein. Pour ce qui eſt des rayons du ſoleil, ils ſont réfléchis par l'objet avec tant d'éclat, & ils donnent des couleurs ſi extraordinaires, qu'on ne peut rien déterminer avec certitude par leur moyen ; par conſéquent cette lumiere doit être regardée comme la plus mauvaiſe.

Ce que je dis des rayons du ſoleil, ne doit pas s'étendre néanmoins au microſcope ſolaire ; au contraire, on ne peut s'en ſervir avec avantage ſans la lumiere du ſoleil la plus brillante ; en effet, par ce microſcope on ne voit pas l'objet en lui-même dans l'endroit où il eſt frappé des rayons du ſoleil : on voit ſeulement ſon image ou ſon ombre repréſentée ſur un écran, & par conſéquent il ne peut réſulter aucune confuſion de la réfléxion brillante des rayons du ſoleil, qui ne viennent pas de l'objet à l'œil comme dans les autres microſcopes. Mais auſſi dans le microſcope ſolaire, nous devons nous borner à connoître la vraie figure & grandeur d'un objet, ſans nous attendre à en découvrir les couleurs, parce qu'il n'eſt pas poſſible qu'une ombre porte les couleurs du corps qu'elle repréſente.

De la préparation & application des objets microſcopiques. Il y a pluſieurs objets qui demandent beaucoup de précautions pour les bien placer devant les lentilles. S'ils ſont plats & tranſparens, en ſorte qu'en les preſſant, on ne puiſſe pas les endommager ; la meilleur méthode eſt de les renfermer dans les gliſſoirs entre deux pieces de talc. Par ce moyen les aîles des papillons, les écailles des poiſſons, la pouſſiere des fleurs, *&c.* les différentes parties, & même les corps entiers des petits inſectes & mille autres choſes ſemblables peuvent ſe conſerver. Il faut donc avoir un certain nombre de ces gliſſoirs toujours prêts pour cet uſage.

Lorſqu'on fait une collection d'*objets microſcopiques*, on ne doit pas remplir au haſard les gliſſoirs, mais on doit avoir ſoin d'aſſortir les objets, ſelon leur grandeur & leur tranſparence ; de maniere qu'on ne doit mettre dans le même gliſſoir, que ceux qu'on peut obſerver avec la même lentille, & alors on marquera ſur le gliſſoir le nombre qui déſigne la lentille convenable aux objets qu'il renferme. Les nombres marqués ſur les gliſſoirs, préviennent l'embarras où l'on peut être pour ſavoir quelle eſt la lentille qu'on doit leur appliquer.

En plaçant vos objets dans les gliſſoirs, il eſt bon d'avoir un verre convexe d'environ un pouce de foyer, & de le tenir à la main pour les ajuſter proprement entre les talcs, avant que de les enfermer avec les anneaux de cuivre.

Les petits objets vivans, comme les poux, puces, couſins, petites punaiſes, petites araignées, mites, *&c.* pourront être placées entre les talcs, ſans qu'on les tue ou qu'on les bleſſe, ſi l'on prend ſoin de ne pas preſſer les anneaux de cuivre qui arrêtent les talcs, & par ce moyen ils reſteront vivans des ſemaines entieres ; mais s'ils ſont trop gros pour être placés de cette maniere, il faudra les placer dans un gliſſoir avec des verres concaves deſtinés à cet uſage, ou bien on les percera d'une pointe pour les obſerver, ou bien encore on les tiendra avec des pincettes.

Si vous avez des fluides à examiner pour y découvrir les petits animaux qu'ils peuvent contenir ; prenez avec une plume ou avec un pinçeau une petite goutte du fluide, & faites-la couler ſur un morceau de talc ou ſur un des petits verres concaves, & appliquez-la de cette façon à la lentille. Mais au cas qu'en faiſant votre obſervation, vous trouviez, comme il arrive ſouvent, que ces petits animaux nageant enſemble, ſoient en nombre ſi prodigieux, que roulant continuellement les uns ſur les autres, on ne puiſſe pas bien connoître leur figure & leur eſpece, il faut enlever du verre une partie de la goutte, & y ſubſtituer un peu d'eau claire, qui les fera paroître ſéparés & bien diſtincts. C'eſt tout le contraire, lorſqu'on veut examiner un fluide pour y découvrir les ſels qu'il contient, car il faut alors le faire évaporer, afin que ces ſels qui reſtent ſur le verre puiſſent être obſervés avec plus de facilité.

Pour diſſéquer les petits inſectes, comme les puces, poux, couſins, mites, *&c.* il faut avoir beaucoup de patience & de dextérité ; cependant on peut le faire par le moyen d'une fine lancette & d'une aiguille, ſi l'on met ces animaux dans une goutte d'eau ; car alors on pourra ſéparer aiſément leurs parties & les placer devant le microſcope, pour obſerver leur eſtomac & leurs entrailles.

Les corps opaques, tels que les ſemences, les ſables, les bois, *&c.* demandent d'autres précautions : voici le meilleur moyen de les conſidérer. Coupez des cartes en petits morceaux d'environ un demi-pouce de longueur, & de la dixieme partie d'un pouce de largeur ; mouillez-les dans la moitié de leur longueur avec de l'eau gommée bien forte, mais bien tranſparente, & avec cette eau vous y attacherez votre objet. Comme les figures des cartes ſont rouges & noires, ſi vous coupez vos morceaux de cartes ſur ces figures, vous aurez pour vos objets un contraſte de preſque toutes les couleurs ; & fixant les objets noirs ſur le blanc, les blancs ſur le noir, les bleus ou verds ſur le rouge ou le blanc, & les autres objets colorés ſur les morceaux qui leur ſont le plus oppoſés en couleurs, vous les obſerverez avec plus d'avantage. Ces morceaux ſont principalement deſtinés au microſcope nouvellement inventé pour les objets opaques, & on doit les appliquer entre les pincettes ; mais ils ſont auſſi utiles aux autres microſcopes qui peuvent découvrir les objets opaques.

Il faut avoir une petite boîte quarrée deſtinée à conſerver ces morceaux de cartes, avec un nombre de petits trous fort peu profonds, & l'on colera un papier ſur un côté de chaque carte pour ſervir de fond.

Précautions dans l'examen des objets microſcopipiques. En examinant les objets dans tous les degrés de lumiere, il ne faut rien aſſurer qu'après des expériences réitérées & des obſervations exactes. Ne formez donc aucun jugement ſur les objets qui ſont étendus avec trop de force, ou reſſerrés par la ſéchereſſe, ou qui ſont hors de leur état naturel en quelque maniere que ce ſoit, ſans y avoir les égards convenables.

Il eſt fort douteux ſi l'on peut juger des vraies couleurs des objets que l'on voit par la plus forte lentille ; car comme les pores ou interſtices d'un objet ſont agrandis à proportion de la force du verre dont on ſe ſert, & que les particules qui en compo-

ſent la matiere, doivent par le même principe, paroître ſéparées pluſieurs mille fois plus qu'à la vûe ſimple, la réflexion des rayons de lumiere qui viennent à nos yeux, doit être fort différente & produire différentes couleurs; & certainement la varieté des couleurs de certains objets qu'on y obſerve, juſtifie cette remarque.

On ne doit pas non plus déterminer ſans beaucoup de réfléxion, tous les mouvemens des créatures vivantes ou des fluides qui les renferment, lorſqu'on les voit par le microſcope; car comme le corps qui ſe meut, & l'eſpace où il ſe meut eſt agrandi, le mouvement le doit être auſſi, & par conſequent on doit juger ſur ces principes, de la rapidité avec laquelle le ſang paroît couler dans les vaiſſeaux des petits animaux. Suppoſons, par exemple, qu'un cheval & un rat faſſent mouvoir leurs membres exactement dans le même moment de tems; ſi le cheval fait un mille, pendant que le rat parcourt cinquante perches (quoique le nombre des pas ſoit le même de part & d'autre) on conviendra aiſément, ce me ſemble, que le mouvement du cheval eſt le plus rapide. Le mouvement d'une mite vû par le microſcope, ou apperçû à la vûe ſimple, n'eſt pas peut-être moins différent. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

MICYBERNE, (*Géog. anc.*) ville de Thrace, ſituée entre Pallene & le mont-Athos, dans leur voiſinage. Philippe de Macédoine s'en empara, au rapport de Diodore de Sicile, qui eſt le ſeul hiſtorien qui parle de cette ville. (*D. J.*)

MIDAIUM, (*Géog. anc.*) en grec μιδαιον; ville de la grande Phrygie, dont Ptolomée, Pline, Dion Caſſius & Etienne le géographe font mention. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) en latin moderne *Middelburgum;* belle, riche & forte ville des Pays-bas, capitale de l'île de Walchren, & de toute la Zélande; avec un port nouvellement creuſé, large, profond, propre à recevoir des vaiſſeaux de 400 tonneaux, qui abordent chargés au milieu de la ville, où le canal qui communique à la mer, ſe diviſe dès ſon entrée.

Le gouvernement politique & civil de *Middelbourg*, eſt entre les mains de deux bourguemeſtres, d'onze échevins & de douze conſeillers. Le Calviniſme y eſt introduit depuis 1574.

Cette ville a pris ſon nom de ce qu'elle eſt preſque au milieu de l'île de Walchren: elle eſt auſſi ſituée comme au milieu, entre celle de Were au N. E. & celle de Fleſſingue au S. O. à 8 lieues N. E. de Bruges, 12 N. O. de Gand, 14 N. O. d'Anvers, 29 S. O. d'Amſterdam. *Long.* 21. 18. *lat.* 51. 30.

Entre les gens de lettres qu'a produit *Middelbourg*, je ne dois pas oublier Adrien Beverland & Melchior Leydecker. Le premier abuſa de ſon eſprit & de ſes talens dans ſes écrits licentieux. Il écrivit dans le goût d'Ovide, de Catulle & de Pétrone; il mourut vers 1712. Le ſecond au contraire, ſe diſtingua par ſon érudition dans les antiquités eccléſiaſtiques; & ſur-tout par ſon grand ouvrage latin de la république des Hébreux, en 2 vol. *in-fol.* Il mourut profeſſeur à Utrecht en 1721, à 78 ans. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île des Indes, entre la côte orientale du royaume de Maduré, & la côte occidentale de l'île de Ceylan. (*D. J.*)

MIDDELBOURG, (*Géog.*) île de la mer du ſud, à environ 204. *deg.* de *long.* ſous les 21. 30 de *lat.* méridionale. (*D. J.*)

MIDDELFART, (*Géog.*) *ou* MIDDELFURT, petite ville du royaume de Dannemark, ſur la côte occidentale de l'île de Fionie, & d'où l'on paſſe de cette île à Kolding, ville du Jutland ſeptentrional. Elle eſt ſituée ſur le détroit auquel elle donne ſon nom. (*D. J.*)

MIDDLESEX, (*Géog.*) province méditerranée d'Angleterre, au dioceſe de Londres. Elle a 27 lieues de tour, & contient environ 247000 arpens. Elle eſt petite, mais agréable, fertile & arroſée par la Tamiſe, qui la ſépare de la province de Surrey. C'eſt la province capitale du royaume, à cauſe de Londres qui y eſt ſituée. (*D. J.*)

MI-DENIER, ſ. m. (*Juriſp.*) ce terme pris à la lettre ne ſignifie autre choſe que la moitié d'une ſomme en général.

Mais dans l'uſage on entend ordinairement par *mi-denier*, la récompenſe du *mi-denier* que l'un des conjoints ou ſes héritiers, doivent à l'autre conjoint ou à ſes héritiers, pour les impenſes ou améliorations qui ont été faites des deniers de la communauté ſur l'héritage de l'un des conjoints; cette récompenſe n'eſt dûe dans ce cas, que quand les impenſes ont augmenté la valeur du fond.

Quand la femme ou ſes héritiers renoncent à la communauté, ils doivent la récompenſe pour le tout, & non pas ſeulement du *mi-denier*; & dans ce même cas, ſi les impenſes ont été faites ſur le fond du mari, il n'a rien à rendre à la femme ou à ſes héritiers, attendu qu'il reſte maître de toute la communauté. *Voyez* Dupleſſis, Lebrun, Renuſſon.

Il y a auſſi le retrait de *mi-denier*. *Voyez* RETRAIT. (*A*)

MIDI, ſ. m. (*Aſtr.*) c'eſt le moment où le ſoleil eſt au méridien. *Voyez* MÉRIDIEN.

Le moment de *midi* diviſe à-peu-près le jour en deux parties égales; nous diſons à-peu-près, parce que cela n'eſt vrai exactement que dans le tems où le ſoleil eſt aux ſolſtices, & où le moment du *midi* eſt le même que celui du ſolſtice. *Voyez* CORRECTION DU MIDI & SOLSTICE.

On appelle *midi vrai* le tems où le ſoleil eſt réellement au méridien, & *midi moyen*, le tems où il ſeroit *midi* eu égard ſeulement au mouvement moyen du ſoleil combiné avec le mouvement diurne de la terre; ou, pour parler plus clairement, le tems où il ſeroit *midi* ſi le ſoleil avoit un mouvement uniforme dans l'écliptique, & que l'écliptique & l'équateur coïncidaſſent. *Voyez* ÉQUATION DU TEMS & ÉQUATION DE L'HORLOGE. Il y a toujours la même diſtance du *midi moyen* du jour quelconque au *midi moyen* du jour ſuivant; mais la diſtance du *midi vrai* d'un jour au *midi vrai* du ſuivant, eſt continuellement variable. (*O*)

MIDON, (*Géog.*) petite riviere de France, en Guyenne. Elle a ſa ſource dans le bas-Armagnac, auprès d'Agnan; & à quelque diſtance de Tartas, ſe jette dans l'Adour. (*D. J.*)

MI-DOUAIRE, ſ. m. (*Juriſp.*) penſion aſſignée à une veuve, de la moitié de ſon douaire, comme le mot le porte.

MIDSIKKI, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) c'eſt un arbriſſeau du Japon, qui a ſes feuilles comme celles du prûnier ſauvage. Ses baies, qui croiſſent en très-petites grappes à l'extrémité des rameaux, ſont rouges, de la groſſeur d'une graine de coriandre, & renferment pluſieurs ſemences rouſſes & triangulaires.

MIE, ſ. m. (*Boulang.*) la partie intérieure du pain, que la croûte recouvre. Il faut que la *mie* ſoit légere & pleine d'yeux, ou de trous; c'eſt une marque que la pâte a été bien faite & bien paîtrie.

MIEGE, ſ. m. (*Juriſp.*) terme uſité dans quelques coutumes & provinces, pour dire la moitié d'une choſe: ailleurs on dit *mice;* l'une & l'autre vient du latin *media pars*. (*A*)

MIEL, (*Hiſt. nat.*) matiere que les abeilles recueillent ſur les fleurs des plantes, & que l'on tire des gâteaux de cire qui ſont dans leur ruche. Les abeilles entrent dans les fleurs pour y prendre, par le moyen de leur trompe, une liqueur miellée qui

eſt dans des glandes & des réſervoirs placés au fond de la fleur, ou qui eſt épanchée ſur différentes autres parties, ayant tranſpiré au-travers des membranes des cellules qui la renfermoient. L'abeille leche cette liqueur, elle la lappe pour ainſi-dire avec le bout de ſa trompe; peut-être auſſi frotte-t-elle les glandes qui renferment cette liqueur pour l'en faire ſortir, & les dechire-t-elle avec ſes dents. La trompe ayant donc ramaſſé des gouttelettes de miel, les conduit à la bouche où il y a une langue qui fait paſſer ce miel dans l'œſophage. Cette partie s'étend dans les abeilles, & dans les mouches en général, depuis la bouche juſqu'au bout du corcelet, & aboutit à l'eſtomac qui eſt placé dans le corps près du corcelet. Dans les abeilles il y a encore un ſecond eſtomac plus loin; lorſque le premier eſt vuide, il ne forme aucun renflement, il reſſemble à un fil blanc & délié, mais lorſqu'il eſt bien rempli de *miel*, il a la figure d'une veſſie oblongue; ſes parois ſont ſi minces que la couleur de la liqueur qu'elles contiennent paroît à-travers. Parmi les enfans des gens de la campagne il y en a qui ſavent bien trouver cette veſſie dans les abeilles, & ſur-tout dans les bourdons velus, pour en boire le *miel*. Ce premier eſtomac eſt ſéparé du ſecond par un étranglement; c'eſt dans le ſecond eſtomac & dans les inteſtins, que ſe trouve la cire brute; il n'y a jamais que du *miel* dans le premier. Il faut qu'une abeille parcoure ſucceſſivement pluſieurs fleurs avant de le remplir; enſuite elle revient à la ruche, & cherche un alvéole dans lequel elle puiſſe ſe dégorger: elle ſe place ſur le bord de l'alvéole, elle fait entrer ſa tête dedans, & y verſe par la bouche le *miel* qui eſt dans l'eſtomac, & qui en ſort à l'aide des contractions de cette partie. Il y a lieu de croire qu'il n'en ſort pas tel qu'il y eſt entré; mais qu'il eſt digeré & épaiſſi par une coction. Les abeilles ſuivent ordinairement un certain ordre en rempliſſant de *miel* les alvéoles; elles commencent par ceux qui ſont à la partie ſupérieure des gâteaux du deſſus, lorſqu'il y a pluſieurs rangs de gâteaux. Pour qu'un alvéole ſoit plein de *miel*, il faut que pluſieurs abeilles viennent y verſer celui qu'elles ont recueilli & préparé. A quelque degré que l'alvéole ſoit rempli, on voit toujours que la derniere couche de *miel* eſt différente du reſte; elle ſemble être ce que la crême eſt ſur le lait: cette crême ou croûte de *miel* eſt plus épaiſſe que le reſte; il y a lieu de croire qu'elle eſt faite d'un *miel* qui a plus de conſiſtance que le *miel* des autres couches, & moins de diſpoſition à couler. Cette croûte ne forme pas un plan perpendiculaire à l'axe de l'alvéole, & même elle eſt contournée. Lorſqu'une abeille entre dans l'alvéole pour y verſer du *miel*, elle s'arrête près de la croûte; elle fait paſſer par-deſſous les deux bouts de ſes premieres jambes; elle menage par ce moyen l'entrée d'une groſſe goutte de *miel* que l'on voit pénétrer ſous la croûte, & qui en ſe mêlant avec le *miel* qui ſe trouve dans l'alvéole, perd ſa figure arrondie. Toutes les abeilles qui apportent du *miel* dans la ruche, ne le verſent pas dans un alvéole; il y en a qui le donnent à manger aux travailleuſes qui ſont occupées au-dedans de la ruche, & qui, ſans cette rencontre, iroient en prendre dans des alvéoles: car il y a des alvéoles remplis de *miel*, & ouverts pour la conſommation journaliere. Toutes les abeilles de la ruche s'en nourriſſent dans les tems où les fleurs manquent, & même dans le tems des fleurs lorſque le froid ou la pluie empêchent les abeilles de ſe mettre en campagne. Les autres alvéoles remplis de *miel*, ſont fermés par un couvercle de cire qui empêche qu'il ne s'évapore, & qu'il ne devienne dur & grainé avant la fin de l'hiver. *Mém. pour ſervir à l'hiſt. des Inſectes* par M. de Reaumur, *tom. V.* *Voyez* ABEILLE.

MIEL, *mel*, (*Econ. ruſtiq. & Mat. médicale.*) Théophraſte diſtingue trois ſortes de *miel*.

La premiere eſpece, eſt celui que les abeilles recueillent ſur les fleurs, ſoit dans nos jardins, ſoit dans les prairies, dans les campagnes, & ſur-tout ſur les montagnes dans les pays chauds; tel que celui du mont Hymette en Attique.

La ſeconde, eſt une roſée qui tombe de l'atmoſphere, & qui provient des exhalaiſons qui ſe ſont élevées de la terre; & qui ne peuvent plus reſter en l'air lorſqu'elles ont été cuites ou fondues par le ſoleil. Il paroît que la manne, dont les Juifs furent nourris par le Seigneur dans le déſert, pendant 40 ans, étoit cette eſpece de *miel*.

La troiſieme que Théophraſte appelle μελιτωμα λαμνον, ou *miel de roſeau*, eſt le ſucre.

Le meilleur *miel* des anciens étoit celui du mont Hymette, en Attique; après celui-là venoient celui des Cyclades, & celui de Sicile, connu ſous le nom de *miel du mont Hybla*.

Le meilleur *miel* eſt celui qui eſt doux, & en même tems un peu âcre, odoriférant, jaunâtre, non liquide, mais glutineux & ferme, & ſi viſqueux que lorſqu'on le touche du doigt, il s'y attache & le ſuit. Dioſcoride, *lib. II. cap. x.*

Le meilleur *miel* de nos jours eſt celui de Languedoc, du Dauphiné & de Narbonne; il eſt très-blanc, & le plus eſtimé pour la table & la Médecine.

Les autres *miels* ſont jaunes; le meilleur eſt celui de Champagne; il eſt d'une couleur jaune dorée, d'une odeur gracieuſe, d'une conſiſtance ferme & graſſe: il doit être nouveau.

Ceux de Touraine & de Picardie ſont moins bons; ils ſont écumeux, trop liquides, ſentent la cire, & ont un goût moins agréable que celui de Champagne.

Le *miel* de Normandie eſt le moins bon de tous, ſa couleur eſt rougeâtre, ſon odeur eſt déſagréable, il a le goût de cire.

Les différentes qualités du *miel* viennent moins de la température du climat, que de la mauvaiſe manœuvre des ouvriers; les Normands mettent trop d'eau dans leurs gâteaux, de-là vient qu'en le faiſant évaporer, il acquiert une couleur rouge: ils en ſéparent mal la cire dans le preſſoir, ce qui fait qu'il a un goût de cire. Ce n'eſt pourtant pas leur profit.

Le *miel* eſt en uſage dans quelques alimens & dans les médicamens, il l'étoit beaucoup davantage avant l'invention du ſucre; on s'en ſervoit dans les ragoûts, dans les confitures & les ſyrops, comme dans leur *melimelum*, qui étoit du coing ou un autre fruit confit dans du *miel*.

Ils en faiſoient une boiſſon qu'ils appelloient *hydromel*, *aqua mulſa*, *apomeli*. Nous lui avons ſubſtitué *l'eau ſucrée*.

Ils buvoient du vin miellé qu'ils appelloient *elomeli*; nous lui avons ſubſtitué le *vin ſucré* & l'*hypocras*.

Ils buvoient auſſi de *l'oximel*, ou mélange de *miel* & de vinaigre, qu'ils tempéroient avec beaucoup d'eau pour ſe rafraîchir, nous employons à ſa place le *ſyrop de limon*, le *ſyrop aceteux*.

Nous n'employons guere aujourd'hui ces liqueurs miellées que dans les remedes.

Le *miel* eſt ſouvent préférable au ſucre, quand on n'a point égard à la délicateſſe du goût, d'autant que c'eſt comme l'eſſence de la partie la plus pure & la plus éthérée d'une infinité de fleurs, qui poſſede de grandes vertus; il eſt plus balſamique, plus pectoral & plus anodin que le ſucre, qui n'eſt que le ſuc purifié & épaiſſi du ſeul roſeau ou de la canne à ſucre.

Le *miel* devient amer par une trop forte coction, de

de même que les autres choſes douces ; il s'enflamme au feu à-peu-près comme le ſucre.

Le *miel* ſauvage n'eſt pas ſi agréable.

Réflexions de Pharmacie. Les anciens faiſoient entrer le *miel* dans leur antidote, dans leur thériaque, dans le mithridate : Fracaſtor a ſuivi leur exemple dans le diaſcordium. Le *miel* eſt excellent dans toutes ces préparations ; il ouvre les autres ingrédiens par la fermentation ; il extrait en quelque façon, leurs vertus : d'ailleurs il ſert de correctif à l'opium & aux autres narcotiques, qui ſont ſouvent répétés dans les antidotes des anciens. Dioſcoride a remarqué auſſi que le *miel* ſoulageoit dans les maladies cauſées par l'uſage du ſuc de pavot : lors donc qu'on prépare quelques-uns de ces antidotes avec le diacode, le médicament a une vertu différente de celle qu'il auroit eu ſi on l'eût préparé avec le *miel*. Ceci demande une attention ſérieuſe de la part de ceux qui ordonneront le diaſcordium, ou quelqu'autre antidote fait avec le diacode.

Remarque. Il y a des tempéramens en qui l'uſage du *miel*, même à la plus petite doſe, produit des coliques, des tranchées douloureuſes, des vomiſſemens continuels, à-peu-près comme un poiſon ; comme on le peut voir dans les *Tranſactions philoſophiques*. On emploie les ſudorifiques pour remédier à cet accident ; & cela ſert à prouver qu'il ne faut pas ordonner le *miel* à tout le monde.

Les propriétés médicinales du *miel* ſont grandes & en grand nombre ; car depuis Hippocrate juſqu'à nous, tous les auteurs l'ont regardé comme un grand remede : il eſt pénétrant & déterſif, & bon par conſéquent dans toutes les obſtructions, dans les humeurs épaiſſes & viſqueuſes, il eſt énergique dans les embarras & dans les engorgemens de poitrine ; alors il procure merveilleuſement l'expectoration : enfin il eſt bienfaiſant dans toutes les maladies qui proviennent du phlegme & de la pituite ; mais il eſt nuiſible dans les tempéramens chauds, dans ceux qui ſont ſanguins ; ce remede feroit du bien dans les embarras de poitrine, dans l'épaiſſiſſement de l'humeur bronchique, mais on le néglige. Cependant il ſoulageroit les aſthmatiques & les poulmoniques qui ne peuvent expectorer cet amas de phlegmes viſqueuſes & tenaces qui engluent & bouchent les bronches.

La Chirurgie s'en ſert pour nettoyer les ulceres ſordides.

La Pharmacie fait pluſieurs préparations de *miel*, & l'emploie dans pluſieurs préparations, tels ſont les ſyrops de roſes, de ceriſes noires, de genievre, d'abſynthe, de romarin, de mercuriale.

Les électuaires de baies de laurier, diaphénique, cariocoſtin, l'hyerapicra, le philonium romain, la confection hamech, la thériaque diateſſaron, l'orviétan ordinaire, la thériaque, l'onguent ægyptiac.

Les préparations du *miel* entrent dans d'autres compoſitions. *Voyez* là-deſſus les différentes pharmacopées.

MIEL. Le meilleur *miel* eſt celui de Narbonne ; on le fait en Dauphiné & en Languedoc, parce que les plantes qui le produiſent y ſont plus odorantes.

Hydromel vineux. Voyez HYDROMEL.

Oxymel ſimple. Voyez OXYMEL.

Miel violat. Prenez fleurs de violettes nouvellement cueillies, quatre livres ; *miel* commun, douze livres ; mélez-les enſemble, & les laiſſez en digeſtion pendant huit jours dans un lieu chaud : après cela, faites bouillir avec une pinte d'infuſion de fleurs de violettes, juſqu'à la conſomption du quart ; paſſez enſuite avec expreſſion ; puis faites cuire la colature en conſiſtance de ſirop. On ôtera l'écume avec ſoin, & on gardera le *miel* pour l'uſage.

Le *miel nénuphar* ſe prépare de même que le précédent.

Miel mercurial. Prenez ſuc de mercuriale, *miel* commun, de chacun parties égales ; faites cuire juſqu'à conſiſtance de ſirop. *Voyez* MERCURIALE.

On peut préparer de même le *miel de nicotiane.*

Miel anthoſat ou *de romarin.* Prenez fleurs nouvelles de romarin, une livre ; *miel* bien écumé, quatre livres ; laiſſez-les en digeſtion expoſés au ſoleil pendant un mois : après cela, ajoutez-y un peu d'eau diſtillée de romarin, enſuite cuiſez-le légérement ; paſſez la liqueur & gardez-la pour l'uſage. *Voyez* ROMARIN & ANTHOSAT.

Miel de ſavon. Prenez ſavon commun, *miel*, de chaque quatre onces ; ſel de tartre, une demi-once ; eau de fumeterre, deux gros : mêlez le tout enſemble. Ce ſavon eſt un excellent coſmétique. *Voyez* SAVON.

MIEL SCILLITIQUE, (*Pharm.*) *voyez* SCILLE, (*Mat. méd.*)

MIELLEUX, adj. (*Gram.*) qui a le goût, la douceur, & les autres qualités du miel. Il ſe dit au ſimple & au figuré. Ce fruit a un goût *mielleux*. Je n'aime pas le ton de cet homme-là, il eſt *mielleux* & fade.

MIENCHO, (*Géog.*) ville de la Chine dans la province de Suchuen, & la premiere métropole de cette province, ſous le 31 degré de *latitude*, & plus occidentale que Péking de 12. 55. (*D. J.*)

MIES *ou* MYSA, (*Géog.*) petite ville de Bohême, ſur les frontieres du haut Palatinat, bâtie vers l'an 1131 par le duc Sobieſlas. *Long.* 30. 55. *lat.* 49. 46. (*D. J.*)

MIESZAVA, (*Géog.*) petite ville de Pologne dans la Cujavie, ſur la rive gauche de la Viſtule, à 4 lieues de Thorn. *Long.* 37. 5. *lat.* 52. 50. (*D. J.*)

MI-ÉTÉ. La fête de ſaint Jean-Baptiſte qui tombe le 24 de Juin. *Voyez* QUARTIER & TERME.

MIEZA, (*Géog. anc.*) ville de Macédoine, ſelon Pline, *l. IV. c. x.* & c'eſt le ſeul auteur qui le diſe ; mais Pline n'auroit-il point pris pour une ville le parc de Stagyre, patrie d'Ariſtote. Quoi qu'il en ſoit, Plutarque, dans la vie d'Alexandre, dit que Philippe ayant ruiné & détruit Stagyre, patrie d'Ariſtote, la rebâtit pour l'amour de lui, y rétablit les habitans, & leur donna pour le lieu de leurs études & de leurs aſſemblées, dans le fauxbourg de cette ville, un beau parc appellé *Mieza*. Il ajoute que de ſon tems on y montroit encore des ſieges de pierre qu'Ariſtote fit faire pour s'y repoſer, & de grandes allées couvertes d'arbres qu'il planta, pour ſe promener à l'ombre. (*D. J.*)

MIGANA, (*Géog.*) ville d'Afrique dans la province de Bugie, au royaume de Trémecen. Elle eſt à 4 lieues de la montagne de La-Abez. Ptolomée en parle ſous le nom de *Lare*, & lui donne *17. 30.* de *long.* & *30. 40.* de *latitude.* (*D. J.*)

MIGLIARO, ſ. m. (*Comm.*) en françois *millier* ; poids de Veniſe auquel l'huile ſe peſe, & ſe vend dans la capitale & dans les états de terre ferme de cette république.

Le millier eſt compoſé de quarante mirres, & la mirre de trente livres, poids ſubtil ou léger de Veniſe, qui eſt de trente-quatre pour cent plus foible que celui de Marſeille, c'eſt-à-dire, que les cent livres de Marſeille en font cent trente-quatre du poids ſubtil de Veniſe. *Dictionn. de Commerce.* (*G*)

MIGNARDISE, ſ. f. (*Morale.*) délicateſſe puérile qui s'exerce ſur des choſes, & en des occaſions qui n'en méritent point. C'eſt, dit la Bruyere, Emilie qui crie de toute ſa force ſur un petit péril qui ne lui fait pas de peur ; qui dit qu'elle pâlit à la vûe d'une ſouris, ou qui veut aimer les violettes, & s'évanouir aux tubéreuſes. Je conſeillerois à Emilie de dédaigner ces petites affectations, qui n'augmentent

point ſes charmes, ne contribuent point à ſon bonheur, & qui bien-tôt ne lui rapporteront que du ridicule. (*D. J.*)

MIGNARDISE, (*Jardinage.*) eſt une eſpece d'œillet ſauvage, dont les feuilles petites & découpées en maniere de frange, & de couleur blanche ou incarnate, lui ont fait donner le nom d'*œillet frangé*, ou de *mignardiſe*, qui fleurit l'été. On l'appelle encore *effilé* ou *regonce*.

Il y en a de double, de ſimple. La *mignardiſe* eſt facile à cultiver; elle pouſſe de ſes feuilles quantité de petites tiges foibles, dont les fleurs ſont aſſez reſſemblantes aux œillets.

MIGNON, ſ. m. (*Gramm. franç.*) Ce *mot* s'emploie ſeulement dans les converſations familieres, pour exprimer, comme les Italiens, par leur *mignone*, une perſonne aimée, chérie, favoriſée plus que les autres. Rhédi prétend que les François ont porté ce mot *mignon* en Toſcane, qu'ils l'ont pris de l'allemand *minuen*, aimer; & que c'eſt de la même ſource que ſont nés les mots *mignard*, *mignarder*, *menin*. Sous le regne d'Henri III. le terme *mignon* devint fort commun, & déſignoit en particulier les favoris de ce prince.

Quélus & ſaint Mégrin, Joyeuſe & d'Epernon,
Jeunes voluptueux qui régnoient ſous ſon nom.

On lit dans les mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de France, *imprimés à Cologne en 1719*, que « ce fut en » 1516 que le nom *mignons* commença à trotter par » la bouche du peuple, à qui ils étoient fort odieux, » tant pour leurs façons de faire badines & hautaines, que pour leurs accoutremens efféminés, & » les dons immenſes qu'ils recevoient du roi. Ces » beaux *mignons* portoient des cheveux longuets, » friſés & refriſés, remontant par-deſſus leurs petits » bonnets de velours, comme chez les femmes, & » leurs fraiſes de chemiſes de toile d'atour, empeſées & longues d'un demi-pié, de façon qu'à voir » leurs têtes deſſus leurs fraiſes, il ſembloit que ce fût » le chef de ſaint Jean dans un plat ». (*D. J.*)

MIGNONE, ſ. f. (*Fondeur de caracteres d'Imprimerie.*) troiſieme corps des caracteres d'Imprimerie. Sa proportion eſt d'une ligne & un point, meſure de l'échelle; ſon corps double eſt le ſaint auguſtin. *Voyez* PROPORTIONS DES CARACTERES D'IMPRIMERIE, & exemple à l'*article* CARACTERES.

La *mignone* peut être regardée comme un entre-corps, ainſi que la gaillarde & la philoſophie, parce que d'un corps à l'autre il doit y avoir deux points de différence, & qu'à ceux-ci il n'y en a qu'un; ce qui fait qu'on emploie ordinairement l'œil du petit texte ſur le corps de *mignone*, n'y ayant qu'une légere différence de corps & d'œil. Cela ſert à faire entrer plus de lignes dans une page, qu'il n'en ſeroit entré ſi l'œil de petit texte avoit été fondu ſur ſon corps naturel, & ainſi de la gaillarde & de la philoſophie. *Voyez* CORPS, ŒIL.

MIGNONETTE, ſ. f. (*Comm.*) petite dentelle qui n'eſt à proprement parler qu'un réſeau fin, où l'on a conduit un ou pluſieurs gros fils qui forment des ramages, fleurs, ou autres figures.

MIGONIUM, (*Géog. anc.*) contrée de la Laconie, qui avoit à ſon oppoſite l'île de Cranaé, ſituée pareillement en Laconie, & que Strabon a confondue avec celle de Cranaé dans l'Attique; mais Paris étoit trop amoureux d'Hélène, & trop aimé d'elle, pour n'avoir pas commencé à contenter les ardeurs de ſa flamme dans le voiſinage de Lacédémone: c'eſt-là, en effet, que cet heureux amant fit bâtir après ſa conquête un temple à Vénus, pour lui marquer les tranſports de ſa reconnoiſſance. Il ſurnomma cette Vénus *Migonitis*, & ſon territoire *Migonium*, d'un mot qui ſignifioit l'*amoureux myſtere* qui s'y étoit paſſé. Ménélas, le malheureux époux de cette princeſſe, dix-huit ans après qu'on la lui eut enlevée, vint viſiter ce temple, dont le terrein avoit été le témoin de l'infidélité de ſa femme. Il ne le ruina point cependant, il y fit mettre ſeulement aux deux côtés les images de deux autres déeſſes, celle de Thétis & celle de Praxidicé, comme qui diroit *la déeſſe des châtimens*, pour marquer l'eſpérance qu'il avoit de ſe voir vengé d'Hélene; mais dans la ſuite il abandonna les projets de ſa vengeance, & cette belle veuve lui ſurvéquit. (*D. J.*)

MIGRAINE, ſ. f. (*Médecine.*) eſpece de douleur de tête qu'on a cru n'occuper que la moitié de cette partie. Ce nom eſt dérivé du mot grec ἡμικρανία, compoſé d'ἡμὶ qui ſignifie *demi* ou *moitié*, & κρανίον, *crâne* ou *le deſſus de la tête*. Les ſignes qui caractériſent cette maladie, ſont d'abord des douleurs vives, aiguës, lancinantes, qui quelquefois ſont reſtreintes à un côté de la tête; & on a obſervé que la partie gauche étoit le plus ſouvent affectée: quelquefois elles occupent tout ce côté, le plus ſouvent elles ſont fixées à la tempe, d'autres fois elles courent, comme on dit, par toute la tête ſans diſtinction de côté; elles s'étendent auſſi juſqu'aux yeux, aux oreilles, aux dents, & même au cou & aux bras. La violence de ces douleurs eſt telle qu'il ſemble aux malades qu'on leur fend la tête, qu'on en déchire les enveloppes; ils ne peuvent quelquefois ſupporter la lumiere, ni le bruit qu'on fait en marchant ſur le même plancher où ils ſe trouvent; ils ſont tellement ſenſibles à cette impreſſion, qu'on en a vû s'enfermer ſeuls dans une chambre pendant plus d'un jour, ſans ſouffrir que perſonne en approchât. Il eſt rare que les malades éprouvent ſans relâche ces cruelles douleurs; elles reviennent par eſpeces d'accès qui n'ont pour l'ordinaire aucun type réglé; ils ſont déterminés par quelque erreur dans l'uſage des ſix choſes non-naturelles, par un air froid qui ſaiſit inopinément la tête, par un excès dans le manger, par la ſuppreſſion d'une excrétion naturelle, par une paſſion d'ame, & ils ſont annoncés & accompagnés de conſtipation, d'un flux abondant d'urines crues & limpides, qui, ſur la fin du paroxyſme, deviennent chargées & dépoſent beaucoup de ſédiment. L'obſervation a appris que les femmes, ſur-tout celles qui menent une vie ſédentaire, oiſive, & qui mariées ſont ſtériles, étoient plus communément attaquées de cette maladie que les hommes. Les cauſes qui y diſpoſent, qui la déterminent, ſont le plus ſouvent un vice des premieres voies, quelquefois la ſuppreſſion du flux menſtruel ou hémorrhoidal, des veilles exceſſives, un travail d'eſprit forcé, un refroidiſſement ſubit de tout le corps, ſur-tout des piés, joint à leur humidité, un changement trop prompt d'une vie active & laborieuſe en ſédentaire, des coleres fréquentes mais réprimées; & on en a vû ſuccéder à des gouttes repercutées, à des ſimples douleurs de tête mal traitées. Chez quelques-uns, la *migraine* eſt un vice héréditaire tranſmis par les parens, ſans que le malade y ait donné lieu par la moindre irrégularité de régime.

Le ſiege de cette douleur eſt extérieur, vraiſſemblablement dans le péricrâne, & il y a lieu de préſumer qu'elle ne dépend que d'une conſtriction ſpaſmodique des vaiſſeaux & des fibres de cette membrane. Les ſymptomes, les cauſes, la curation même de cette maladie, ſont autant de raiſons qui nous engagent à croire qu'elle eſt purement nerveuſe ſans la moindre congeſtion de *matiere*. Quelques auteurs, & entr'autres Juncker, n'ont pas fait difficulté de compter la *migraine* parmi les différentes eſpeces de goutte, croyant avec quelque raiſon que c'eſt la même cauſe qui agit dans ces deux maladies. Cet écrivain animiſte, ſouvent trop outré, penſant que

l'ame eſt la cauſe efficiente de toutes les maladies ; pour ne pas la faire agir ſans motif, avance ſans autre fondement, que la *migraine* conſiſte dans un amas de ſang que l'ame avoit déterminé à la tête, dans le ſage deſſein d'exciter une hémorrhagie ſalutaire par le nez, mais qui n'a pas pû avoir lieu par quelque obſtacle imprévu ſans qu'il y ait de ſa faute. Sans m'arrêter à réfuter ces idées abſurdes, je remarquerai que l'hémorrhagie du nez eſt une évacuation très-rare & très-indifférente dans les *migraines*.

Quoiqu'il n'y ait aucun des ſignes que nous avons détaillés, qui puiſſe être cenſé vraiment pathognomonique ; cependant leur concours, leur enſemble eſt ſi frappant, qu'il n'y a perſonne, même parmi les perſonnes qui ne ſont pas de l'art, qui méconnoiſſe la *migraine*, & qui ne la différencie très-bien des autres douleurs de tête, qui occupent ordinairement toute la tête ou les parties antérieures, & qui ne ſont le plus ſouvent qu'un ſentiment de peſanteur incommode.

La *migraine* n'eſt pas une maladie qui faſſe craindre pour la vie : le prognoſtic conſidéré ſous ce point de vûe n'a pour l'ordinaire rien de fâcheux ; cependant ſi on l'irrite, ſi on la combat trop par des applications, par des topiques peu convenables, elle peut avoir des ſuites très-funeſtes, exciter des fievres inflammatoires, ou faire perdre la vûe, comme je l'ai vû arriver à une dame, qui ayant pris la douche ſur la partie de la tête qui étoit affectée, les douleurs furent effectivement calmées, mais elles ſe firent reſſentir avec plus de violence pendant près d'un an au fond de l'œil ſans le moindre relâche, juſqu'à ce qu'enfin la malade perdit entierement l'uſage de cet œil. Quelquefois la goutte ſurvenue aux extrémités diſſipe la *migraine ;* d'autres fois elle ſe termine par la paralyſie du bras, qui eſt d'autant plus à craindre que les douleurs y parviennent & y excitent un engourdiſſement. Aſſez ſouvent elle ſe guérit d'elle-même par l'âge ; la vieilleſſe, le germe fécond d'incommodités, fait diſparoître celle-là.

On ne doit dans cette maladie attendre aucun ſecours ſûrement curatif de la Médecine : la *migraine* doit être renvoyée aux charlatans dont l'intrépidité égale l'ignorance ; ils donnent ſans crainte, comme ſans connoiſſance, les remedes les plus équivoques, & cependant, pour l'ordinaire, les ſuccès ſe partagent à-peu-près. Quelques-uns tombent dans des accidens très-fâcheux, ou meurent promptement victimes de leur biſarre crédulité ; d'autres ſont aſſez heureux pour échapper de leurs mains non-ſeulement ſans inconvénient, mais même quelquefois parfaitement guéris : toutes ces maladies ſi rebelles exigent des remedes forts, actifs, qui operent dans la machine des grands & ſubits changemens. Si le médecin inſtruit ne les ordonne pas, ce n'eſt pas qu'il ignore leur vertu, mais c'eſt qu'il connoît en outre le danger qui ſuit de près leur uſage, & qu'il craint d'expoſer la vie du malade & ſa propre réputation ; motifs incapables de toucher l'effronté charlatan. Quelques malades ſe ſont fort bien trouvés de l'artériotomie, ce même ſecours employé dans d'autres a été au-moins inutile ; & il eſt à remarquer que les ſaignées que quelques médecins regardent comme propres à calmer les douleurs violentes, ne font que les animer, elles rendent les accès de *migraine* plus forts & plus longs. Des vomiſſemens de ſang ont été quelquefois critiques, & ont totalement emporté la maladie. Les payſans de Franconie ſe ſervent dans pareils cas, au rapport de Ludovic, d'un remede ſingulier ; ils mettent ſur la partie ſouffrante de la tête un plat d'étain avec un peu d'eau, dans lequel ils verſent du plomb fondu. Ce remede, accrédité chez le peuple, doit avoir eu quelques ſuccès heureux ; qui cependant ſeroit tenté d'y recourir ? quel eſt le médecin qui dans nos pays osât propoſer un ſemblable ſecours ? pour moi, je conſeillerois à un malade de ſupporter patiemment ſes douleurs pendant l'accès ; ſi les douleurs étoient trop aiguës, on pourroit, je penſe, les calmer un peu par l'odeur des eſſences aromatiques, des eſprits volatils, fétides, des remedes connus ſous le nom d'*anti-hyſtériques :* j'ai connu une dame qui, par l'odeur de l'eau de la reine d'Hongrie, étoit venue à bout de rendre ſupportables les douleurs de *migraine* dont elle étoit tourmentée. Les lavemens réitérés me paroiſſent d'autant plus convenables, que la conſtipation eſt un avant-coureur & quelquefois auſſi la cauſe d'un accès. Les purgatifs cathartiques ſont ſpécialement appropriés dans les maladies de la tête, ils conviennent principalement dans le cas où une indigeſtion a procuré le retour de la *migraine*. Hors du paroxyſme, la cure radicale doit commencer par l'émétique : nous avons obſervé que le dérangement de l'eſtomac étoit une des cauſes les plus ordinaires de la maladie que nous voulons combattre ; mais ce n'eſt pas par ſon action ſeule ſur l'eſtomac que l'émétique peut opérer quelque bon effet, c'eſt principalement par la ſecouſſe générale qu'il excite. Je dois à ce ſeul remede la guériſon d'une cruelle *migraine* dont j'ai été tourmenté pendant quelque tems ; il eſt à propos de ſeconder l'effet de l'émétique par les ſtomachiques amers, par les toniques, les martiaux, & ſur-tout par le quinquina, remede ſouverain dans les maladies nerveuſes, ſpaſmodiques, & dans les affections de l'eſtomac. On pourroit auſſi tirer quelque fruit de l'application des véſicatoires, mais plus ces remedes ſont violens & déciſifs, plus auſſi leur uſage demande de la prudence & de la circonſpection. Lorſque la *migraine* eſt périodique, invétérée, & ſur-tout héréditaire, ces ſecours, quelqu'indiqués qu'ils paroiſſent, ſont rarement efficaces. Lorſqu'elle eſt récente & qu'elle eſt la ſuite d'une excrétion ſupprimée, il y a beaucoup plus à eſpérer, on peut la guérir en rappellant l'excrétion qui avoit été dérangée. Mais de tous les ſecours, ceux ſur leſquels on doit le plus compter, ſont ceux qu'on tire du régime. Ceux qui ſont ſujets à la *migraine* doivent avec plus de ſoin éviter tout excès, ſe tenir le ventre libre, ne manger que des mets de facile digeſtion & qui n'échauffent point, ſe garantir des impreſſions de l'air froid, ſe diſſiper, bannir les chagrins, &, s'il eſt poſſible, paſſer quelque tems à la campagne. Avec ces précautions, on peut éloigner les accès & en diminuer la violence. Mais ſur-tout qu'on prenne garde à l'uſage des topiques, toûjours incertains & ſouvent dangereux. (*m*)

MIGRANE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de crabe de mer, dont les premieres jambes ſont dentelées comme la crête d'un coq ; ce qui lui a fait donner auſſi le nom de *coq*. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. part. I. liv. XVIII. chap. xv. Voyez* CRABE.

MIGUEL, SAINT- (*Géogr.*) ville de l'Amérique dans la nouvelle Eſpagne, dans la province de Guatimala, ſur une petite riviere à 60 lieues de Guatimala. *Long.* 289. 30. *lat.* 13.

MIGUEL, *Saint-* (*Géogr.*) ville de l'Amérique méridionale au Pérou, dans le gouvernement de Quinto, dans la vallée de Pivra. C'eſt la premiere colonie que les Eſpagnols aient eu dans ce pays-là ; elle eſt à l'embouchure de la riviere de Catamayo, à 130 lieues de Quinto. *Longit.* 297. *latit. méridion.* 5.

MIGUEL, *l'île de Saint-* (*Géogr.*) l'une des Açores, & l'une des plus orientales. Elle a environ 20 lieues de long, & eſt expoſée aux tremblemens de terre. Puntadel-Gado en eſt la capitale. *Longit.* 354. 30. *lat.* 38. 10.

MIHIEL, SAINT- (*Géog.*) ville de France au duché de Bar, capitale du bailliage du pays d'entre la Moſelle & la Meuſe. Il y avoit autrefois une cour

ſouveraine. Elle eſt ſur la Meuſe à 8 lieues N. E. de Bar, 14 N. O. de Nancy, 9 S. E. de Verdun, 72 N. E. de Paris. *Long.* 23. 51. 27. *lat.* 48. 38. 11.

MIHIR, ſ. m. (*Antiq. perſan.*) *Mihir* ou *Mihr* étoit une divinité perſane que les Grecs & les Romains nommoient *Mithra*, qu'ils ont confondue avec le ſoleil, & qu'ils ont cru le principal objet du culte des Perſes. Mais Hérodote, beaucoup mieux inſtruit de la religion & des mœurs perſanes, que tous les écrivains qui l'ont ſuivi, nous en donne une idée fort différente. Les Perſes, dit-il, n'ont ni temple, ni ſtatues, ni autels. Ils traitent ces pratiques d'extravagance, parce qu'ils ne penſent pas, comme les Grecs, que la nature des dieux ait rien de commun avec celle des hommes. Ils ſacrifient à Jupiter ſur le ſommet des plus hautes montagnes, & donnent le nom de Jupiter à toute la circonférence du ciel. Ils offrent encore des ſacrifices au ſoleil, à la lune, à la terre, au feu, à l'air & aux vents. Telle eſt, continue-t-il, l'ancienne religion du pays; mais ils y ont joint dans la ſuite le culte de la Vénus céleſte, ou Uranie, qu'ils ont emprunté des Aſſyriens & des Arabes. Les Aſſyriens l'appellent *Mylita*, les Arabes *Alyta*, & les Perſes *Mithra*.

On voit par ce paſſage d'Hérodote, que le culte de *Mithra* étoit un culte nouveau, emprunté des étrangers, qui avoit pour objet non le ſoleil, mais la Vénus céleſte, principe des générations, & de cette fécondité par laquelle les plantes & les animaux ſe perpétuent & ſe renouvellent.

Telle eſt l'idée que les anciens nous donnent de la Vénus Uranie, & celle qui répond aux différens noms ſous leſquels elle étoit déſignée. *Maouledta* dans le ſyrien d'aujourd'hui, ſignifie *mere*, *genitrix*: dans l'ancien perſan, le mot *miho* ou *mihio*, ſignifie *amour*, *bienveillance*. De-là vient le nom de *Mithridate*, ou plus régulierement *Méherdate*, comme il ſe lit ſur une inſcription ancienne, ainſi que dans Tacite: c'eſt en perſan *mihio-dad*, *amour de la juſtice*. Le nom d'*atitta*, employé par les Arabes, déſignoit ſeulement le ſexe de Venus Uranie: *Ilahat*, ou *Alilaat*, étoit encore au tems de Mahomet, le nom général des déeſſes inférieures, filles du Dieu ſuprême, dont il reproche le culte à ſes compatriotes.

Le *mihio* des Perſes, pris pour le nom de l'amour, ſentiment naturel qui eſt le principe de l'union & de la fécondité des êtres vivans, convient parfaitement avec l'idée que les anciens avoient de la Vénus Uranie. Porphyre aſſure que le Mithra des Perſes préſidoit aux générations, & il rapporte à cette idée les différens attributs joints à la repréſentation de Mithra dans l'antre qui lui étoit conſacré; antre myſtique, dont nous voyons une image ſur quelques bas-reliefs & ſur quelques pierres gravées.

Quoiqu'à certains égards le ſoleil puiſſe être conſidéré comme le principe & la cauſe phyſique de toutes les générations, ou du-moins de la chaleur qui leur eſt néceſſaire, les Perſans ne l'ont jamais confondu avec *mihio*. Le mot *mihio* n'entre dans aucune des différentes dénominations qu'ils donnent à cet aſtre; & les Mages poſtérieurs proteſtent que ni eux ni leurs ancêtres, n'ont jamais rendu de culte au ſoleil, aux élémens, & aux parties de l'univers matériel; & que leur culte n'a jamais eu d'autre objet que le Dieu ſuprême, & les intelligences qui gouvernent l'univers ſous ſes ordres.

Les nations ſituées à l'occident de la Perſe, accoutumées à un culte dont les objets étoient groſſiers & ſenſibles, firent une idole du *mihio* des Perſans, & le confondirent avec le feu & le ſoleil. Les Romains embraſſerent la même erreur, & inſtituerent les fêtes appellées *Mithriagues*, fêtes bien différentes de celles que les Perſans nommoient *Mihragan*, & qu'ils célébroient ſolemnellement en l'honneur de Vénus Uranie. *Voyez* MITRA, *fête de* (*Antiq. rom.*) *D. J.*

MIHOHATS, (*Hiſt. nat. Botan.*) arbriſſeau de l'île de Madagaſcar, que l'on vante pour ſes vertus cordiales & confortatives.

MIKADO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme au Japon l'empereur eccléſiaſtique, ou le chef de la religion de cet empire; il s'appelle auſſi *dairo*, ou *dairi*. *Voyez* DAIRI.

MIKIAS, ſ. m. (*Antiq. égypt.*) ſymbole des Egyptiens dans leur écriture hyéroglyphique. C'étoit la figure d'une longue perche terminée comme un T, traverſée ſoit d'une ſeule, ſoit de pluſieurs barres, pour ſignifier les progrès de la crue du Nil. Cette figure devint le ſigne ordinaire du bonheur qu'on ſouhaitoit, ou de la délivrance du mal qu'on ſouffroit. On en fit une amulette qu'on ſuſpendoit au cou des malades, & à la main de toutes les divinités bienfaiſantes. Une écriture hiéroglyphique devenir un remede dans les maladies, eſt une choſe étrange à imaginer; mais n'y a-t-il pas cent exemples de choſes auſſi folles? *Voyez* M. Gordon dans ſa *collection des amulettes remarquables des monumens des Egyptiens*. (*D. J.*)

MIL, GROS (*Diete.*) grand *mil* noir, ou *ſorgho*; la farine de cette plante fournit du pain aux habitans de certains pays, à ceux de quelques contrées d'Eſpagne & d'Italie par exemple; mais ce n'eſt que dans le cas de diſette que le payſan a recours à cet aliment, qui eſt fort rude, groſſier, aſtringent & peu nourriſſant. (*b*)

MILA, (*Géogr.*) ville d'Afrique au royaume de Tunis, dans la province conſtantine. Elle étoit autrefois conſidérable, & eſt tombée en ruines. *Long.* ſelon le P. Gaubil, 91. 53. *lat.* 28. 40. (*D. J.*)

MILAN, MILAN ROYAL, ſ. m. *milvus vulgaris*, (*Hiſt. nat.*) oiſeau de proie qui peſe trois livres huit onces; il a environ deux piés deux pouces de longueur depuis la pointe du bec juſqu'à l'extrémité de la queue: l'envergure eſt à peu près de cinq piés; le bec a deux pouces de longueur depuis la pointe juſqu'aux coins de la bouche; il eſt crochu ſur la longueur d'environ un demi-pouce; la tête & le menton ſont d'une couleur blanche cendrée avec des bandes noires qui deſcendent le long du tuyau des plumes. Le cou eſt roux, & le milieu de chaque plume eſt noir. Le dos eſt brun comme dans les buſes; les plumes qui ſont contre la queue ſont de même couleur que la queue, & ont leur milieu, ou ſeulement leur tuyau noir. Les petites plumes des aîles ſont rouſſes & noires, avec un peu de blanc; le noir occupe le milieu de la plume en ſuivant la direction du tuyau. Les longues plumes des épaules ont des bandes noires comme les grandes plumes des aîles. Les plumes du deſſous de l'aîle ſont rouſſes, & le milieu eſt noir. Les plumes de toute la face inférieure de l'oiſeau ont le milieu noir; celles qui ſont ſous le menton ont les bors cendrés, & les plumes qui ſont au-deſſous de celles-ci les ont roux. A meſure que l'on approche de la queue, l'eſpace du noir diminue de façon que les plumes du deſſous de la queue n'ont que le tuyau noir; la couleur rouſſe de ces dernieres plumes eſt auſſi moins foncée & plus claire que celle des plumes du ventre. Il y a dans chaque aîle vingt-quatre grandes plumes; les cinq extérieures ſont noires, les ſix ſuivantes ont une couleur cendrée noirâtre, & les autres plumes ſont noires, excepté les dernieres qui ont trois couleurs, ſavoir du roux, du blanc & du brun. Il y a ſur les barbes extérieures de toutes ces plumes, à l'exception des cinq ou ſix premieres, des lignes tranſverſales noires, & entre ces lignes noires, des bandes blanchâtres, principalement ſur les plumes qui ſe trouvent entre la cinquieme & la douzieme. Les plumes de l'aîle quand elle eſt pliée, ſont plus grandes que celles du

milieu de la queue, & plus courtes que les extérieures. La queue eſt fourchue, & compoſée de douze plumes qui ſont toutes de couleur rouſſe, à l'exception de l'intérieur de chaque côte qui eſt noirâtre; elles ont toutes des bandes tranſverſales noires ſur les barbes extérieures, excepté les deux du milieu, qui n'ont que des taches noires auprès du tuyau. La pointe de toutes ces plumes eſt blanchâtre. Les deux plumes extérieures ont quatorze pouces de longueur, & les deux du milieu n'en ont qu'onze. Le bec eſt noir, & n'a preſque point d'appendices. La langue eſt large, épaiſſe, comme dans les autres oiſeaux de proie. La membrane des narines & des coins de la bouche eſt jaune. Les yeux ſont grands; l'iris eſt d'un beau jaune mélé d'un peu de blanc. Les pattes ſont jaunes; le doigt extérieur tient au doigt du milieu par une membrane, preſque juſqu'au milieu de ſa longueur: les ongles ſont noirs; celui du doigt de derriere eſt le plus petit; celui du doigt du milieu eſt tranchant ſeulement par le côté intérieur. On diſtingue le *milan* de tous les autres oiſeaux de proie, par ſa queue qui eſt fourchue; il eſt le ſeul qui ait ce caractere.

Les *milans* ſont des oiſeaux de paſſage, & changent de lieux dans différentes ſaiſons de l'année; cependant on en voit toute l'année en Angleterre. Pline dit que les *milans* ne ſe nourriſſent que de viande. Bellon aſſure au contraire, qu'il en a vû en Egypte voler ſur des palmiers, & manger des dattes. Le *milan* prend toutes ſortes d'oiſeaux domeſtiques, & ſur-tout des poules, des canards & des oies. Willughby. *Voyez* OISEAU.

MILAN, (*Hiſt. nat.*) en latin *milvus*, ou *miluago*, poiſſon de mer qui reſſemble au corp (*voyez* CORP.) par la forme du corps & de la queue, & par le nombre des nageoires; il en differe par la grandeur, par la couleur, & en ce qu'il a la tête moins large & applatie ſur les côtés: il eſt d'une couleur plus rouge; la face extérieure des nageoires qui ſont près des ouies n'a point de taches rouges, & la face intérieure, au lieu d'être d'un verd mélé de noir, comme dans le corbeau, ſe trouve en partie jaunâtre, & en partie noirâtre. Il a des aiguillons courts & pointus, rangés ſur une ligne qui s'étend depuis les ouies juſqu'à la queue. Ce poiſſon n'a point d'écailles, tout ſon corps eſt couvert d'une peau rude; il s'éleve un peu au-deſſus de l'eau par le moyen de ſes nageoires qui lui ſervent d'aîles; enfin il eſt pendant la nuit lumineux. Rondelet, *hiſt. des poiſſ. I. partie, liv. X. chap. vij. Voyez* POISSON.

MILAN, (*Matiere médic.*) comme cet oiſeau ſe nourrit d'animaux, ſes humeurs ſont empreintes de beaucoup de ſel volatil & d'huile.

Sa chair eſt propre pour l'épilepſie, pour la goutte; ſon foie & ſon fiel ſont eſtimés bons pour les maladies des yeux, étant appliqués deſſus.

Sa graiſſe eſt propre pour les douleurs de jointures.

Sa fiente eſt réſolutive. Lemeri, *Dict. des drogues.*

MILAN, (*Géog.*) en latin *Mediolanum Inſubrinæ; voyez* ce mot; ancienne ville d'Italie, capitale du duché de *Milan.*

Elle a ſouvent été ravagée, & même détruite par les plus terribles fléaux, la peſte & la guerre, entre autres années, en 1162, que Fréderic I. dit Barberouſſe, la raſa, & y ſema du ſel. Mais elle s'eſt ſi bien rétablie, qu'elle figure aujourd'hui avec les grandes & belles villes de l'Europe.

Sa forme eſt aſſez ronde; le circuit de ſes murailles eſt de 8 à 9 milles italiques, & le nombre de ſes habitans d'environ deux cent mille ames. Elle a quantité d'égliſes, un archevêché, une citadelle, une univerſité, une académie de peinture, & une bibliotheque, appellée *Ambroiſienne*, où l'on compte 10 mille manuſcrits.

C'eſt en même tems une choſe fort étrange, qu'une ville de cette conſéquence ſoit bâtie au milieu des terres, ſans mer & ſans rivieres qui faſſent ſon commerce. Ces défauts ſont foiblement réparés par les eaux de ſources, les petits ruiſſeaux, & par les canaux de l'Adda & du Téſin, qui fourniſſent une eau courante dans le foſſé de l'enceinte intérieure de la ville.

Milan eſt la partie de Valere Maxime, hiſtorien latin, qui floriſſoit ſous Tibere; du célebre juriſconſulte Alciat; de Philippe Decius, qui enſeigna le droit à Pavie, à Bourges, à Valence, & fut nommé par Louis XII. conſeiller au parlement; d'Octavio Ferrari, ſavant, verſé dans les antiquités romaines; du cardinal Jean Moron, homme d'un mérite rare; des papes Alexandre II. Urbain III. Céleſtin IV. Pie IV. & Grégoire XIV. qui prit le parti de la ligue contre Henri IV. Cette ville a auſſi produit d'autres hommes illuſtres, parmi leſquels ſe trouvent les maiſons des Galéas, de Sforces, & de Trivulces.

Milan eſt à 14 lieues N. E. de Caſal, 28 N. E. de Gènes, 26 N. O. de Parme, 27 N. E. de Turin, 30 N. O. de Mantoue, 58 N. O. de Florence, 110 N. O. de Rome. *Long.* ſelon Caſſini & Lieutaud, 23. 51. 30. *lat.* 45. 25. (*D. J.*)

MILANDRE, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) poiſſon de mer auquel on a donné auſſi le nom de *cagnot*, c'eſt-à-dire, petit chien. Rond. *Hiſt. des Poiſſ. prem. part. l. XIII. chap. iv. Voyez* CHIEN DE MER. *Voyez* POISSON.

MILANEZ, LE (*Géogr.*) ou le *duché de Milan*, pays conſidérable d'Italie, borné au nord par les Suiſſes & les Griſons; à l'orient par la république de Veniſe, & par les duchés de Parme & de Mantoue; au midi par le mont Apennin, & par l'état de Gènes; à l'occident par les états du duc de Savoie, & par le Montferrat.

Son étendue du ſeptentrion au midi peut être d'environ 80 milles, & de 60 d'orient en occident. Il eſt très-fertile en marbre, en blés, & en vins; le riz y croît en abondance, par les canaux qu'on a tiré du Téſin, une de ſes principales rivieres. Les autres ſont le Po, l'Adda, & la Seſſia.

On le diviſe en 13 parties, le Milanez propre, le Pavéſan, le Lodéſan, le Crémoneſe, le Comaſque, le comté d'Anghiera, les vallées de Seſſia, le Novareſe, le Vigévanois, la Lauméline, l'Alexandrin, le Tortoneſe, & le territoire de Bobio.

Paſſons aux révolutions de cet état. Après que Charlemagne eut donné fin au royaume des Lombards, en 774, le *Milanez* fit partie de l'empire, & les empereurs y créerent des gouverneurs, qui acquirent dans la ſuite un grand pouvoir, prirent le titre de ſeigneurs de *Milan*, & formerent une principauté indépendante. Le premier fut Alboin, qui vivoit dans le dixieme ſiecle; Jean Galéas, un de ſes ſucceſſeurs, fut duc de *Milan*, en 1395, & mourut en 1402. Ses deux fils ne laiſſerent point d'enfans légitimes, de ſorte qu'après la mort du dernier, en 1447, ce beau pays devint l'objet de l'ambition de pluſieurs princes, de l'empereur, des Vénitiens, d'Alphonſe, roi de Naples, de Louis duc de Savoie, & de Charles duc d'Orléans. Enfin, l'an 1468, cet état paſſa ſous les lois du bâtard d'un payſan, grand homme, & fils d'un grand homme. Ce payſan eſt François Sforce, devenu par ſon mérite connétable de Naples, & puiſſant en Italie. Le bâtard de ſon fils avoit été un de ces Condoltieri, chef de brigands diſciplinés, qui louoient leurs ſervices aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Non-ſeulement les Milanez ſe ſoumirent à lui, mais il prit Gènes, qui flottoit alors d'eſclavage en eſclavage.

A la mort de François Sforce II. du nom, qui ſurvint en 1536, Charles-Quint inveſtit du duché de *Milan* Philippe II. ſon fils ; depuis ce tems-là l'Eſpagne a joui de ce duché juſqu'en 1706, que l'empereur, aſſiſté de ſes alliés, s'en rendit maître au nom de l'archiduc. Ce dernier en eſt reſté poſſeſſeur juſqu'en 1733, que Charles-Emmanuel, roi de Sardaigne, réuni au roi d'Eſpagne Philippe V. prit tout le Milanez, & en eſt reſté ſouverain juſqu'à ce jour par le traité de paix conclu à Vienne, le 18 Novembre 1738. (*D. J.*)

MILANEZ *propre*, (*Géog.*) petit pays d'Italie dans l'état, ou duché de *Milan*, dont il prend ſon nom. Il eſt ſitué au milieu de ce duché, entre le Comaſque au nord, le Lodéſan à l'orient, le Paveſe au midi, & le Novareſe à l'oueſt. Ses principaux lieux ſont Milan, capitale de tout le duché, les bourgs de Marignano, de Agnadée, & de Caſſano. (*D. J.*)

MILANESE, *terme de Cotonnier*, fil de la groſſeur qu'il a plu à l'ouvrier de lui donner, en retordant pluſieurs brins enſemble, & recouvert d'un fil de ſoie de grenade tordu dans le même ſens ; mais en obſervant de laiſſer des intervales à-peu-près égaux entre chaque tour. Il y a une autre eſpece de *milaneſe* appellée *friſée*, qui ne differe de la premiere que parce qu'elle eſt de nouveau couverte d'une ſoie à laiſe, très-fine, & les tours près l'un de l'autre, comme dans le bouillon.

MILANESE, chez *les fileurs d'or*, eſt un ouvrage dont le fond eſt un fil recouvert de deux brins de ſoie, dont l'un, moins ſerré que l'autre, forme ſur le fil un petit relief à diſtances égales.

MILAZZO, (*Géog.*) c'eſt le *Mylæ* des anciens ; ville de Sicile, dans le Val-de-Démone, ſur la côte ſeptentrionale de cette province. On la diviſe en ville haute fortifiée, & en ville baſſe, qui n'a ni murailles, ni fortifications. *Milazzo* eſt ſituée ſur la rive occidentale du golfe, auquel elle donne ſon nom, à 7 lieues N. O. de Meſſine. *Long.* 33. 10. *lat.* 38. 32. (*D. J.*)

MILES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) terme latin qui ſignifie à la lettre un *fantaſſin* ; mais dans les lois & les coutumes d'Angleterre, il ſignifie auſſi un chevalier, qu'on appelloit autrement *eques*. *Voyez* CHEVALIER & EQUES.

MILESII, (*Géog. anc.*) peuple de la Grece Aſiatique dans l'Ionie, ſelon Diodore de Sicile, *l. II. c. iij.* (*D. J.*)

MILET, *Miletus*, (*Géog. anc.*) capitale de l'Ionie, & l'une des plus anciennes villes de cette partie de la Grece. On la nommoit auparavant *Pithyuſa*, *Anactoria*, & *Lelegis*.

C'étoit une ville maritime ſur le *Lycus*, à 20 lieues au ſud de Smirne, à 10 d'Epheſe, & à 3 de l'embouchure du Méandre. On en voit encore les ruines à un village nommé *Palatska* : ſon territoire s'appelloit *Mileſia*, & ſes citoyens *Mileſii*. Leurs laines & leurs teintures étoient ſingulierement eſtimées.

Milet, du tems de ſa grandeur & de ſa force, oſa réſiſter à toute la puiſſance d'Alexandre ; & ce prince ne put la réduire qu'avec beaucoup de peine.

Il ne faut pas s'en étonner, quand on conſidere les avantages que retirerent les *Miléſiens* de leurs alliances avec les Egyptiens. Pſammétichus & Amaſis, rois d'Egypte, leur permirent de bâtir ſur les bords du Nil, non-ſeulement le mur qui prit leur nom, mais encore Naucratie, qui devint le port le plus fréquenté de toute l'Egypte. C'eſt par des liaiſons ſi étroites avec les Egyptiens, qu'ils ſe rendirent familiere la religion de ce peuple, & principalement le culte d'Iſis, la grande divinité du royaume. De-là vient qu'Hérode remarque, que les Miléſiens établis en Egypte, ſe diſtinguoient ſur toutes les nations à la fête d'Iſis, par les cicatrices qu'ils ſe faiſoient au viſage à coups d'épées.

Milet, mere de plus de 70 colonies, comme le dit Pline, devint maîtreſſe de la Méditerranée & du Pont-Euxin, & jetta ſur les côtes, des peuplades grecques de toutes parts, depuis la muraille dont nous avons parlé ſur les bords d'un des bras du Nil, juſqu'à Panticapé, à l'entrée du Boſphore Cimmérien. En un mot, Pomponius fait noblement l'éloge de *Milet*, quand il l'appelle *urbem quondam totius Joninæ, belli pacisque artibus principem.*

Mais elle eſt ſur-tout recommandable à nos yeux pour avoir été la partie de Thalés, d'Anaximandre, d'Anaximene, d'Hécatée, de Cadmus, & de Timothée.

Thalés floriſſoit environ ſix cent vingt ans avant J. C. Ce fameux philoſophe eſt le premier des ſept ſages de la Grece. Il cultiva ſon eſprit par l'étude, & par les voyages. Il diſoit quelquefois avoir obſervé, que la choſe la plus facile étoit de conſeiller autrui, & que la plus forte étoit la néceſſité. Il ne voulut jamais ſe marier, & éluda toujours les ſollicitations de ſa mere, en lui répondant lorſqu'il étoit jeune, il n'eſt pas encore temps ; & lorſqu'il eut atteint un certain âge, il n'eſt plus tems. Il fit de très-belles découvertes en Aſtronomie, & prédit le premier dans la Grece, les éclipſes de lune & de ſoleil. Enfin, il fonda la ſecte ionique. *Voyez* IONIQUE.

Anaximandre fut ſon diſciple. Il inventa la ſphere, ſelon Pline, & les horloges, ſelon Diogene Laerce. Il décrivit l'obliquité de l'écliptique, & dreſſa le premier des cartes géographiques. Il mourut vers la fin de la 52 olympiade, 550 ans avant J. C.

Anaximene lui ſuccéda, inventa le cadran ſolaire, & en fit voir l'expérience à Sparte, au rapport de Pline.

Hécatée vivoit ſous Darius Hyſtaſpes. Il étoit fils d'Agéſandre, qui rapportoit ſon origine à un dieu, & ce fils étoit le ſeizieme deſcendant ; il y a eu peu de princes d'une nobleſſe plus ancienne. Hécatée ne dédaigna point d'enrichir le public de pluſieurs ouvrages, entr'autres d'Itinéraires d'Aſie, d'Europe, & d'Egypte, & d'une hiſtoire des événemens les plus mémorables de la Grece.

Cadmus floriſſoit 450 ans avant J. C. & ſe diſtingua par une hiſtoire élégante de l'Ionie. Comme c'étoit la plus ancienne hiſtoire écrite en proſe chez les Grecs avec art, & avec méthode, les Miléſiens qui cherchoient à faire honneur à leur ville déja célebre, pour avoir été le berceau de la Philoſophie & de l'Aſtronomie, attribuerent à Cadmus l'invention de l'art hiſtorique en proſe harmonieuſe. Ils ſe trompoient néanmoins à quelques égards ; car avant Cadmus, Phérécyde de Scyros avoit déja publié un livre philoſophique en excellente proſe.

Timothée, contemporain d'Euripide, eſt connu pour avoir été le plus habile joueur de lyre de ſon ſiecle, & pour avoir introduit dans la muſique le genre chromatique. Il ajouta quatre nouvelles cordes à la lyre, & la ſévere Sparte craignit tellement les effets de cette nouvelle muſique, pour les mœurs de ſes citoyens, qu'elle ſe crut obligée de condamner Timothée par un decret public, que Boëce nous a conſervé.

Aux perſonnages illuſtres dont nous venons de parler, il faut joindre deux mileſiennes encore plus célebres ; je veux dire Thargélie & Aſpaſie, qui attirerent ſur elles les regards de toute la Grece.

L'extrême beauté de Thargélie, l'éleva au faîte de la grandeur, tandis que ſes talens & ſon génie lui mériterent le titre de ſophiſte. Elle étoit contemporaine de Xercès ; & dans le tems que ce puiſſant monarque méditoit la conquête de toute la Grece, il l'avoit engagée à faire uſage de ſes charmes & de

ſon eſprit, pour lui gagner tout ce qu'elle pourroit de partiſans. Elle le ſervit ſelon ſes vœux, vint à bout de ſéduire par ſes graces, par ſes diſcours, & par ſes démarches, quatorze à quinze d'entre ceux qui avoient la principale autorité dans le gouvernement de la Grece. Elle fixa finalement ſes courſes en Theſſalie, dont le ſouverain l'épouſa, & elle vécut ſur le trône pendant trente ans.

Aſpaſie ſuivit ſon exemple dans ſa conduite, dans ſes manieres, & dans ſes études. Elle n'étoit pas moins belle que Thargélie, & l'emportoit encore par ſon ſavoir & par ſon éloquence. Comblée de tous les dons de la nature, elle ſe rendit à Athènes, où elle fit à la fois deux métiers bien différens, celui de courtiſane, & celui de ſophiſte. Sa maiſon étoit tour-à-tour un lieu de débauche, & une école d'éloquence, qui devint le rendez-vous des plus graves perſonnages. Nous n'avons point d'idées de pareils aſſortimens. Aſpaſie entretenoit chez elle une troupe de jeunes courtiſanes, & vivoit en partie de ce honteux trafic. Mais, d'un autre côté, elle donnoit généreuſement des leçons de politique, & de l'art oratoire avec tant de décence & de modeſtie, que les maris ne craignoient point d'y mener leurs femmes, & qu'elles pouvoient y aſſiſter ſans honte & ſans danger.

A l'art de manier la parole, à tous les talens, à toutes les graces de l'eſprit, elle joignoit la plus profonde connoiſſance de la Rhétorique & de la politique. Socrate ſe glorifioit de devoir toutes ſes lumieres à ſes inſtructions, & lui attribuoit l'honneur d'avoir formé les premiers orateurs de ſon tems.

Entre ceux qui vinrent l'écouter, ſes ſoins ſe porterent en particulier ſur Périclès; ce grand homme lui parut une conquête digne de flatter ſon cœur & ſa vanité. L'entrepriſe & le ſuccès ne furent qu'une ſeule & même choſe. Périclès comblé de joie, fut ſon diſciple le plus aſſidu, & ſon amant le plus paſſionné. Elle eut la meilleure part à cette oraiſon funebre qu'il prononça après la guerre de Samos, & qui parut ſi belle à tout le monde, que les femmes coururent l'embraſſer, & le couronner comme dans les jeux olympiques.

Périclès gouvernoit Athènes par les mains d'Aſpaſie. Elle avoit fait décider la guerre de Samos, elle fit entreprendre celle de Mégare, & de Scycione. Partout Périclès recueillit des lauriers, & devint fou d'une créature ſi merveilleuſe. Il réſolut de l'épouſer, exécuta ſon deſſein, & vécut avec elle juſqu'à ſa mort, dans la plus parfaite union.

Je ne déciderai point, ſi c'étoit avant ou après ſon mariage qu'Aſpaſie fut accuſée en juſtice du crime d'impiété; je ſai ſeulement, que Périclès eut beaucoup de peine à la ſauver. Il employa pour la juſtifier tout ce qu'il avoit de biens, de crédit, & d'éloquence. Il fit pour ſa défenſe le diſcours le plus pathétique & le plus touchant qu'il eût fait de ſa vie; & il répandit plus de larmes en le prononçant, qu'il n'en avoit jamais verſé en parlant pour lui-même. Enfin, il eut le plaiſir inexprimable de réuſſir, & d'en porter le premier la nouvelle à ſa chere Aſpaſie.

Quel bonheur de ſauver les jours de ce qu'on aime!
Quand on ſait, par ce bonheur même,
Se l'attacher plus fortement!

(*D. J.*)

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville ſituée aux embouchures du Boryſthène. On la nomme à préſent *Ozaeou*; c'étoit l'ouvrage d'une colonie des Miléſiens, qui firent de cette ville le centre de leur commerce avec les peuples ſeptentrionaux de ces quartiers.

MILETOPOLIS, (*Géog. anc.*) en grec Μιλητοπόλις, ville de Myſie, entre Bithynie & Cyzique, ſur l'étang d'Artynia, d'où ſort le Rhyndacus. Pline, *l. V. c. xxxij.* parle de cette ville.

MILETUM, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Brutiens, aujourd'hui Calabre ultérieure, & dans les terres à environ 5 milles de Nicotera vers l'orient ſeptentrional; elle ſe nomme encore *Mileto*. Cette ville autrefois habitée par les Miléſiens aſiatiques, devint épiſcopale en 1075, ſous la métropole de Rhégio, & eſt actuellement tombée en ruines, en parties cauſées par les viciſſitudes des tems, & en partie par un tremblement de terre, qui y a mis le comble en 1638. (*D. J.*)

MILGREUX, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) eſpeces particulieres d'herbes marines, *milgreux haudines*: les ſables volages qui bordent les côtes de l'admirauté de Port-bail & Carteret ſur la côte du Ponant, couvrent en peu d'heures des arpens de terres, qui ſont ſouvent les meilleures & les plus fécondes; pour remédier autant qu'il eſt poſſible à ce dommage, il y a des côtes où les ſeigneurs & les communautés font planter une eſpece de jonc marin, que l'on nomme ſur ce reſſort *haudines* ou *milgreux*, qui viennent aſſez volontiers ſur les ſables des dunes qui bordent la haute-mer; ces joncs donnent lieu à la production d'une eſpece de mouſſe qui croît à leur pié, & qui par la ſuite y forme une croute où il croît de petites herbes que les troupeaux y paiſſent, & qui arrête de cette maniere le volage des ſables: ainſi il ne faut pas ſouffrir que les riverains coupent les *milgreux*, mais ſeulement qu'ils enlevent au rateau ceux qui ſont ſecs.

MILHAUD *ou* MILLAN, (*Géogr.*) en latin *Æmilianum*, petite ville de France dans la haute Marche de Rouergue. Louis XIII. la fit démanteler en 1629. Elle eſt ſur le Tarn, à 7 lieues de Lodeve, 120 S. E. de Paris. *Long.* 20. 50. *latit.* 44. 10. (*D. J.*)

MILIAIRE FIEVRE, (*Médecine.*) La *fievre miliaire* eſt ainſi nommée des petites puſtules ou véſicules, qui s'élevent principalement ſur les parties ſupérieures du corps, & qui reſſemblent en quelque ſorte à des grains de millet. Quelques médecins l'appellent *fievre véſiculaire*, à cauſe que les puſtules ſont des véſicules d'abord remplies d'une ſéroſité lympide, qui devient enſuite blanchâtre & preſque de couleur de perle.

Quelquefois les *fievres miliaires* ſont contagieuſes, & ſe communiquent par l'attouchement, par des écoulemens, par la reſpiration, ou par d'autres manieres inconnues.

La *fievre miliaire* eſt ſimple ou compoſée. Elle eſt ſimple, quand il ne paroît ſur le corps que des puſtules *miliaires*; elle eſt compoſée, quand les boutons blancs ſont entremêlés de puſtules papillaires rouges.

Signes. Cette fievre ſe manifeſte par une oppreſſion de poitrine, accompagnée de ſoupirs, un abattement extraordinaire des eſprits ſans cauſe évidente, des inſomnies, des agitations, un pouls foible & fréquent, une chaleur interne, avec ſoif ou ſans ſoif: tels ſont les ſignes qui annoncent l'éruption des puſtules *miliaires*; & tous ces ſymptomes continuent juſqu'à ce que ces puſtules ſoient ſorties & parvenues à leur degré de groſſeur, après quoi elles ceſſent pour la plûpart.

Les puſtules *miliaires* ſe portent ordinairement ſur la poitrine, ſur le col, & dans les interſtices des doigts; elles couvrent auſſi quelquefois tout le corps; après avoir augmenté inſenſiblement juſqu'à un certain point, elles diſparoiſſent tout-à-fait, & laiſſent dans les endroits de l'épiderme, où elles s'étoient formées, une certaine rudeſſe écailleuſe.

Il n'eſt pas poſſible de déterminer le jour de l'éruption des puſtules *miliaires*, puiſque cela varie depuis le quatre juſqu'au dixieme jour de la mala-

die ; elles commencent à ſe ſécher quelques jours après l'éruption, plûtôt ou plus tard, ſelon que la matiere morbifique eſt abondante.

Quelquefois la *fievre miliaire*, en conſéquence de ſa malignité ou d'un mauvais traitement, eſt ſuivie de l'enflure des cuiſſes, des jambes, des piés ou des mains, d'un écoulement immodéré des vuidanges ou de l'urine ; d'une eſpece de paſſion hypocondriaque ou hyſtérique, & d'une chaleur interne accompagnée de foibleſſe, de langueur & de dégoût.

Cauſes. Cette maladie paroît dépendre en partie d'une ſéroſité ſurabondante, & d'une eſpece d'acrimonie acide ; & en partie de l'agitation extraordinaire ou du mouvement irrégulier du fluide nerveux.

Pronoſtics. Les pronoſtics de la *fievre miliaire* ſont importans à connoître ; en voici quelques-uns. Lorſque le malade a uſé au commencement d'un mauvais régime & de remedes chauds, incapables d'exciter une ſueur légere, la maladie eſt ſouvent dangereuſe, quoiqu'elle ſoit d'abord accompagnée de ſymptomes fort doux ; car ou elle met la vie en grand danger, ou elle devient chronique. Lorſque dans le cours & le déclin de la maladie, le malade eſt foible, & que les puſtules *miliaires* viennent à rentrer, la matiere morbifique ſe jette ſur le cerveau, ſur la poitrine, les inteſtins ou quelques autres parties nobles, la vie eſt en grand danger.

Lorſque l'urine devient pâle, de jaune qu'elle étoit d'abord, le medecin doit être ſur ſes gardes, pour empêcher le tranſport de la matiere morbifique.

La diarrhée eſt un ſymptome dangereux pour les femmes qui ſont attaquées de cette *fievre* pendant leurs couches, à cauſe qu'elle empêche l'éruption des puſtules & l'écoulement des vuidanges.

La difficulté de la reſpiration, la perte de la parole, le tremblement de la langue, & ſur-tout une dyſpnée convulſive, doivent être mis au rang des ſymptomes dangereux dont cette maladie eſt accompagnée.

La plûpart des malades guériſſent d'autant plus heureuſement, qu'ils ont plus de diſpoſition au ſommeil.

Les perſonnes d'un naturel doux & tranquilles guériſſent avec plus de facilité de la *fievre miliaire*, que ceux qui ſe laiſſent emporter à leurs paſſions.

Lorſque la nature & le médecin prennent les mêmes meſures & agiſſent comme de concert, les malades recouvrent leurs forces immédiatement après que les puſtules ſont deſſéchées, à-moins que le ſuperflu de la matiere morbifique ne forme un dépôt dans quelque partie du corps.

Les puſtules *miliaires* qui ſurviennent dans la fievre ſcarlatine après que la rougeur eſt paſſée, prognoſtiquent la guériſon des malades.

Cure. La méthode curative conſiſte à corriger l'acidité du ſang, à détruire la ſéroſité exceſſive, & à rétablir le cours naturel des eſprits animaux. On corrige l'acidité du ſang par les poudres abſorbantes & les remedes alkalis. On diminue ſa ſéroſité en procurant une tranſpiration douce & continue. Les véſicatoires ſont encore efficaces pour y parvenir. On rétablit le cours des eſprits animaux par le repos, en évacuant les premieres voies par des clyſteres adouciſſans, par l'uſage du ſafran, & par des bouillons convenables. Les cathartiques doivent être évités dans la *fievre miliaire*, ainſi que les cardiaques chauds & les ſaignées. On ne doit employer des opiates dans cette fievre qu'après les véſicatoires, & lorſque le malade eſt attaqué d'une violente diarrhée. Hamilton a fait un traité particulier *de fevre miliari*, London 1730, *in*-8°. il faut le conſulter. *Voyez* auſſi le *mot* POURPRÉE, *fievre*. (*D. J.*)

MILIAIRES, *glandes miliaires*, en *Anatomie*, ſont de petites glandes répandues en très-grand nombre dans la ſubſtance de la peau. *Voyez* GLANDE & PEAU.

Les *glandes miliaires* ſont les organes par où la matiere de la ſueur & de la tranſpiration inſenſible eſt ſéparée du ſang. *Voyez* SUEUR & TRANSPIRATION.

Elles ſont entremêlées parmi les mamelons de la peau, & ſont fournies chacune d'une artere, d'une veine & d'un nerf ; comme auſſi d'un conduit excrétoire par où ſort la matiere liquide qui a été ſéparée du ſang dans le corps de la glande, laquelle matiere eſt enſuite évacuée par les pores ou trous de l'épiderme. *Voyez* PORE & EPIDERME.

MILIANE, (*Géog.*) ancienne ville d'Afrique dans la province de Ténés, au royaume de Trémécen, avec un château qui la commande. On l'appelloit autrefois *Magnana*, & on en attribue la fondation aux Romains. Elle eſt dans un pays fertile en noyers, en oranges & en citrons, qui ſont les plus beaux de la Barbarie. Elle eſt à 15 lieues O. d'Alger. *Long.* ſelon Ptolomée, *15. 30. lat. 28. 30.* Nous eſtimons aujourd'hui la *long.* de cette ville *20. 10. lat. 36. 44.* (*D. J.*)

MILIARISIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) monnoie d'argent de cours à Conſtantinople, on n'eſt pas d'accord ſur ſa valeur. Il y en a qui prétendent que ſix *miliareſium* valoient un *ſolidum*, & que le *ſolidum* étoit la ſixieme partie de l'once d'or.

MILIARIA, (*Littér.*) les Romains nommoient *miliaria* trois vaſes d'airain d'une très-grande capacité, & qui étoient placés dans le ſallon des thermes ; l'un de ces vaſes ſervoit pour l'eau chaude, l'autre pour la tiede, & le troiſieme pour la froide ; mais ces vaſes étoient tellement diſpoſés que l'eau pouvoit paſſer de l'un dans l'autre par le moyen de pluſieurs ſyphons, & ſe diſtribuoit par divers tuyaux ou robinets dans les bains voiſins, ſuivant les beſoins de ceux qui s'y baignoient. (*D. J.*)

MILICE, (*Art milit.*) terme collectif, qui ſe dit des différens corps des gens de guerre, & de tout ce qui appartient à l'art militaire. *Voyez* SOLDAT.

Ce mot vient du latin *miles*, ſoldat, & *miles* vient de *mille*, qui s'écrivoit autrefois *milæ* ; dans les levées qui ſe faiſoient à Rome, comme chaque tribu fourniſſoit mille hommes, quiconque étoit de ce nombre s'appelloit *miles*.

Milice ſe dit plus particulierement des habitans d'un pays, d'un ville qui s'arment ſoudainement pour leur propre défenſe, & en ce ſens les *milices* ſont oppoſées aux *troupes réglées*.

L'état de la *milice* d'Angleterre ſe monte maintenant à 200 mille hommes, tant infanterie que cavalerie ; mais il peut être augmenté au gré du roi.

Le roi en donne la direction ou le commandement à des *lords lieutenans*, qu'il nomme dans chaque province avec pouvoir de les armer, de les habiller & de les former en compagnies, troupe & régiment, pour les faire marcher en cas de rebellion & d'invaſion, & les employer chacun dans leurs comtés ou dans tout autre lieu de l'obéiſſance du roi. Les lords lieutenans donnent des commiſſions aux colonels & à d'autres officiers, & ils ont pouvoir d'impoſer un cheval, un cavalier, des armes, *&c.* ſelon le bien de chacun, *&c.*

On ne peut impoſer un cheval qu'à ceux qui ont 500 liv. ſterlings de revenus annuels ou 6000 liv. de fonds, & un fantaſin qu'à ceux qui ont 50 liv. de revenus ou 600 liv. de fonds. *Chambers.*

MILICE en France eſt un corps d'infanterie, qui ſe forme dans les différens provinces du royaume d'un nombre de garçons que fourniſſent chaque ville, village ou bourg relativement au nombre d'habitans qu'ils contiennent. Ces garçons ſont choiſis

ſis au ſort. Ils doivent être au-moins âgés de ſeize ans, & n'en avoir pas plus de quarante. Leur taille doit être de 5 piés au-moins : il faut qu'ils ſoient en état de bien ſervir ; on les aſſemble enſuite dans les principales villes des provinces, & on en forme des bataillons. Par l'ordonnance du roi du 27 Février 1726, les *milices* de France formoient 100 bataillons de 12 compagnies, & chaque compagnie de 50 hommes.

MILICE, (*Gouvern. politiq.*) ce nom ſe donne aux payſans, aux laboureurs, aux cultivateurs qu'on enrôle de force dans les troupes. Les lois du royaume, dans les tems de guerre, recrutent les armées des habitans de la campagne, qui ſont obligés ſans diſtinction de tirer à la *milice*. La crainte qu'inſpire cette ordonnance porte également ſur le pauvre, le médiocre & le laboureur aiſé. Le fils unique d'un cultivateur médiocre, forcé de quitter la maiſon paternelle au moment où ſon travail pourroit ſoutenir & dédommager ſes pauvres parens de la dépenſe de l'avoir élevé, eſt une perte irréparable ; & le fermier un peu aiſé préfere à ſon état toute profeſſion qui peut éloigner de lui un pareil ſacrifice.

Cet établiſſement a paru ſans doute trop utile à la monarchie, pour que j'oſe y donner atteinte ; mais du-moins l'exécution ſemble ſuſceptible d'un tempérament qui ſans l'énerver, corrigeroit en partie les inconvéniens actuels. Ne pourroit-on pas, au lieu de faire tirer au ſort les garçons d'une paroiſſe, permettre à chacune d'acheter les hommes qu'on lui demande ? Par-tout il s'en trouve de bonne volonté, dont le ſervice ſembleroit préférable en tout point ; & la dépenſe ſeroit impoſée ſur la totalité des habitans au marc la livre de l'impoſition. On craindra ſans doute une déſertion plus facile, mais les paroiſſes obligées au remplacement auroient intérêt à chercher & à préſenter des ſujets dont elles ſeroient ſûres ; & comme l'intérêt eſt le reſſort le plus actif parmi les hommes, ne ſeroit-ce pas un bon moyen de faire payer par les paroiſſes une petite rente à leurs miliciens à la fin de chaque année ? La charge de la paroiſſe n'en ſeroit pas augmentée ; elle retiendroit le ſoldat qui ne peut guere eſpérer de trouver mieux : à la paix, elle ſuffiroit avec les petits privileges qu'on daigneroit lui accorder pour le fixer dans la paroiſſe qui l'auroit commis, & tous les ſix ans ſon engagement ſeroit renouvellé à des conditions fort modérées ; ou bien on le remplaceroit par quelque autre milicien de bonne volonté. Après tout, les avantages de la *milice* même doivent être murement combinés avec les maux qui en réſultent ; car il faut peſer ſi le bien des campagnes, la culture des terres & la population ne ſont pas préférables à la gloire de mettre ſur pié de nombreuſes armées, à l'exemple de Xerxès. (*D. J.*)

MILICE *des Romains*, (*Art milit.*) nous conſidérerons, d'après Juſte-Lipſe ou plutôt d'après l'extrait qu'en a fait Nieupoort, cinq choſes principales dans la *milice des Romains* ; ſavoir, la levée des ſoldats, leurs différens ordres, leurs armes, leur maniere de ranger une armée, & leur diſcipline militaire. Nous aurons ſur-tout égard aux tems qui ont précédé Marius ; car ſous lui & ſous Jules Céſar, la diſcipline des troupes fut entierement changée, comme Saumaiſe l'a prouvé dans ſon ouvrage poſthume ſur ce ſujet, inſéré dans le X. tome des *antiquités* de Grævius.

De la levée des ſoldats. Lorſque les conſuls étoient déſignés, on faiſoit vingt-quatre tribuns de ſoldats pour quatre légions. Quatorze étoient tirés de l'ordre des chevaliers, & ils devoient avoir cinq ans de ſervice ; on en tiroit dix d'entre le peuple, & ceux-ci devoient avoir ſervi dix ans. Les chevaliers n'étoient obligés qu'à dix ans de ſervice, parce qu'il importoit à la république que les principaux citoyens parvinſſent de bonne heure aux dignités. Les autres étoient obligés de ſervir vingt-neuf ans, à commencer depuis la dix-ſeptieme année juſqu'à la quarante-ſixieme ; & l'on pouvoit obliger à ſervir juſqu'à la cinquantieme année ceux dont le ſervice avoit été interrompu par quelqu'accident. Mais à l'âge de cinquante ans, ſoit que le tems de ſervice fût accompli, ſoit qu'il ne le fût pas, on étoit diſpenſé de porter les armes. Perſonne ne pouvoit poſſéder une charge de la ville, à-moins qu'il n'eût dix ans de ſervice.

Dans les commencemens de Rome, on ne tiroit de ſoldats de la derniere claſſe des citoyens qu'au cas d'un beſoin urgent. Les citoyens de la lie du peuple & les affranchis étoient réſervés pour le ſervice de mer. On vouloit que les plus riches allaſſent à la guerre, comme étant plus intéreſſés que les autres au bien commun de la patrie. Dans la ſuite & même du tems de Polybe, on commença à enrôler ceux qui avoient ſeulement la valeur de 4000 liv. de fonds, *quatuor millia æris*. Enfin du tems de Marius, on enrôla les affranchis & ceux même qui n'avoient aucun revenu, parce que c'étoit à ces gens-là qu'il devoit ſa fortune & ſa réputation. Les eſclaves ne ſervoient jamais, à-moins que la république ne fût réduite à une grande extrémité, comme après la bataille de Cannes, *&c.* Bien plus, celui à qui il n'étoit pas permis de s'enrôler & qui le faiſoit, ſe rendoit coupable d'un crime dont il étoit ſévérement puni.

Quand les conſuls devoient lever des troupes, ils faiſoient publier un édit par un héraut, & planter un étendart ſur la citadelle. Alors tous ceux qui étoient en âge de porter les armes, avoient ordre de s'aſſembler dans le capitole ou dans le champ de Mars. Les tribuns militaires, ſuivant leur ancienneté, ſe partageoient en quatre bandes, de maniere que dans la premiere & dans la troiſieme ils fuſſent quatre des plus jeunes, & deux des plus vieux, & dans la ſeconde & dans la quatrieme trois des plus jeunes & autant des anciens, car ordinairement on levoit quatre légions.

Après cette diviſion, les tribuns s'aſſeyoient dans le rang que le ſort leur avoit donné, afin de prévenir toute jalouſie ; & ils appelloient les tribus dans leſquelles ils choiſiſſoient quatre jeunes gens à-peu-près de même âge & de même taille, en mettoient un dans chaque légion, & continuoient de même juſqu'à ce que les légions fuſſent remplies. On agiſſoit ainſi pour rendre les légions à-peu-près égales en force ; ils choiſiſſoient avec plaiſir des ſoldats qui euſſent un nom heureux, comme Valerius, Salvius, *&c.* quelquefois auſſi on les levoit à la hâte & ſans choix, ſur-tout quand on avoit une longue guerre à ſoutenir ; on appelloit ces ſoldats *ſubitarii* ou *tumultuarii* ; ceux qui refuſoient de s'enrôler, y étoient forcés par des peines & par la confiſcation de leurs biens ; quelquefois même ils étoient réduits en eſclavage ou notés d'infamie ; mais les tribuns du peuple s'y oppoſoient dans l'occaſion, quoique ce fût aux conſuls à en décider, puiſque c'étoit eux qui dirigeoient les affaires de la guerre. Il y avoit quelquefois des citoyens qui de peur de porter les armes ſe coupoient le pouce, & peut-être eſt-ce là l'étymologie du mot de *poltron* dans la langue françoiſe, *pollux*, pouce.

Il y avoit néanmoins des raiſons légitimes pour s'exemter de la guerre ; comme le congé qu'on avoit obtenu à cauſe de ſon âge, ou de la dignité dont on étoit revêtu, telle que celle de magiſtrat, de préteur, & comme une permiſſion accordée par le ſénat ou par le peuple. On étoit encore exemt d'aller à la guerre, lorſqu'on avoit ſervi le tems preſcrit, qu'on étoit malade, ou qu'on avoit quelque défaut

naturel, par exemple, d'être ſourd, à ne pouvoir pas entendre le ſon de la trompette. On n'y avoit pas cependant beaucoup d'égard dans une guerre imprévûe & dangereuſe.

Cette maniere de lever des ſoldats ceſſa ſous les empereurs. Les levées dépendirent alors de l'avarice ou du caprice de ceux qui les faiſoient ; à quoi on doit attribuer en partie la ruine de l'empire romain.

La levée de la cavalerie étoit plus facile, parce que tous les chevaliers étoient écrits ſur les regiſtres des cenſeurs ; on en prenoit trois cent pour chaque légion. Il ne paroît pas qu'avant Marius une partie de la cavalerie fût de l'ordre des chevaliers, & l'autre compoſée de citoyens particuliers qui ſervoient à cheval.

La levée des ſoldats étant faite, on en prenoit un de chaque légion qui prononçoit les paroles du ſerment avant tous les autres, qui les répétoient enſuite. Par ce ſerment, ils promettoient d'obéir au général, de ſuivre leur chef, & de ne jamais abandonner leur enſeigne.

On ne les obligea à faire ce ſerment que l'année de la bataille de Cannes ; on leur demandoit ſeulement auparavant s'ils ne promettoient pas d'obéir, *&c.*

Les ſoldats alliés ſe levoient dans les villes d'Italie par les capitaines romains, & les conſuls leur indiquoient le jour & le lieu où ils devoient ſe rendre. Ces alliés ſervoient à leurs dépens, les Romains ne leur donnoient que du blé ; c'eſt pourquoi ils avoient leurs queſteurs particuliers. Il ne faut pas confondre avec les alliés les troupes auxiliaires qui étoient fournies par les étrangers. Ceux qu'on appelloit *evocati* étoient des ſoldats vétérans, qui, ayant accompli le tems de leur ſervice, retournoient à la guerre par inclination pour les commandans. Ils étoient fort conſidérés dans l'armée, & exempts des travaux militaires ; ils portoient même la marque qui diſtinguoit les centurions ; c'étoit un ſarment.

Des ordres différens qui compoſoient la milice. Les chefs & les ſoldats compoſoient deux différens ordres. D'abord il y avoit quatre ordres de fantaſſins ; ſavoir les *vélites*, qui étoient les plus pauvres & les plus jeunes citoyens : ce corps n'étoit pas fort conſidéré, & on comptoit peu ſur lui. Après eux venoient les piquiers, *haſtati*, ſuivis des *principes*, jeunes gens ainſi nommés, parce qu'ils commençoient le combat. Enſuite venoient ceux qu'on appelloit *triarii* ou *pilani*, parce qu'ils ſe ſervoient du javelot. Les derniers s'appelloient *antepilani :* c'étoient les plus âgés & les plus expérimentés. On les plaçoit au troiſieme rang dans le corps de reſerve, & on n'y en mettoit jamais plus de ſix cens. On ſubdiviſoit ces corps en dix compagnies appellées manipules, *manipuli.*

Chaque compagnie de piquiers & d'enfans perdus étoit de deux centuries de ſoixante ou ſoixante-dix hommes ; car on ne doit pas entendre par centurie une compagnie préciſe de cent hommes, mais un certain nombre d'hommes. La compagnie des triariens étoit de ſoixante hommes ſeulement. On compoſoit une cohorte de trois compagnies de chaque ordre & d'une compagnie de frondeurs, ce qui faiſoit quatre cens vingt hommes ; mais la cohorte ne fut pas ordinaire dans le tems de la république, on ne s'en ſervoit que quand l'occaſion l'exigeoit : d'une compagnie de chaque ordre on compoſoit un corps, qui étoit à-peu-près ce que nous nommons aujourd'hui *brigade.*

La légion étoit compoſée de dix cohortes du tems de Romulus ; comme les cohortes étoient petites, la légion étoit de trois mille hommes, & elle ne fut que de quatre mille deux cens hommes tant que la république fut libre ; mais elle devint beaucoup plus grande dans la ſuite : elle ne paſſa cependant jamais ſix mille hommes. A chaque légion on joignoit toujours trois cens chevaux qu'on appelloit *ailés*, & cette aîle étoit diviſée en dix troupes nommées *turmæ :* chaque turme étoit diviſée en trois décuries ou dixaines.

Le nombre des fantaſſins alliés égaloit & quelquefois ſurpaſſoit celui des Romains, & la cavalerie étoit deux fois plus nombreuſe. Tous les alliés étoient ſéparés en deux corps, que l'on mettoit aux deux côtés de l'armée : peut-être les plaça-t-on ainſi, afin que s'ils vouloient entreprendre quelque choſe contre les Romains, leurs forces ſe trouvaſſent diviſées. On choiſiſſoit la troiſieme partie de leurs cavaliers, qui faiſoit le nombre de deux cens, pour être aux ordres des conſuls, qui de ces deux cens, appellés *extraordinaires*, tiroient une troupe pour leur ſervir de garde. Les autres quatre cens étoient diſtribués en dix troupes. Les Romains ſe conduiſoient ainſi en apparence pour faire honneur aux alliés ; mais la véritable raiſon étoit afin que les plus diſtingués, combattant ſous les yeux du général, devinſſent autant d'otages & de garants de la fidélité des peuples qui les avoient envoyés ; & qu'en cas qu'ils vouluſſent faire quelque entrepriſe contre les intérêts de la république, ils ne fuſſent pas en état d'en venir à bout.

La cinquieme partie de l'infanterie (ce qui faiſoit 840 fantaſſins) étoit diſtribuée en huit cohortes de 336 hommes, avec une demi-cohorte de gens d'élite, *ablecti*, compoſée de 168 ſoldats ; le reſte étoit diviſé en dix cohortes de 336 hommes. Il eſt incertain ſi les alliés étoient diviſés par compagnies, ce qui eſt pourtant aſſez vraiſſemblable : deux légions avec les troupes des alliés & la cavalerie, faiſoient une *armée conſulaire*, qui étoit en tout de 18600 hommes.

Il y avoit des officiers particuliers & des officiers généraux : les officiers particuliers étoient les centurions qui conduiſoient les différens corps, *ordinum ductores.* Les tribuns, par ordre des conſuls, les choiſiſſoient dans tous les ordres des ſoldats, excepté dans celui des vélites, & on avoit ſur-tout égard à la bravoure. Ces centurions, pour marque de leur charge, portoient une branche de ſarment. Chaque centurion choiſiſſoit deux ſous-centurions, qui étoient à-peu-près comme nos lieutenans, & deux enſeignes, gens diſtingués par leur courage.

Les officiers s'avançoient, en paſſant d'un ordre dans un autre ; de façon que le centurion de la dixieme compagnie des piquiers montoit à la dixieme compagnie de ceux qu'on appelloit *principes:* de celle-là il paſſoit à la dixieme de ceux qu'on appelloit *triaires.* Quand on étoit parvenu à la premiere compagnie, un centurion, après avoir été le dixieme, devenoit le neuvieme, le huitieme, *&c.* juſqu'au grade de premier centurion, ce qui ne pouvoit arriver que fort tard ; mais celui qui avoit ce beau grade étoit admis au conſeil de guerre avec les tribuns : ſon emploi conſiſtoit à défendre l'aigle, d'où vient que Pline & Juvénal ſe ſervent du terme d'*aigle* pour exprimer le premier centurion. Il recevoit les ordres du général ; il avoit des gratifications conſidérables, & étoit ſur le pié de chevalier romain.

Les tribuns étoient au nombre de trois ſous Romulus, mais dans la ſuite les légions ayant été compoſées d'un plus grand nombre de ſoldats, on fit ſix tribuns pour chaque légion. Ils furent choiſis par les rois dans le tems de la monarchie, & puis par les conſuls, juſqu'à ce que le peuple commença à en créer ſix l'an 345, & ſeize dans l'année 444. Après la guerre de Perſée, roi de Macédoine, les conſuls en nommerent la moitié & le peuple l'autre.

Du tems de Ciceron ils furent choisis dans les camps mêmes par les consuls ou par les proconsuls. Quelquefois les tribuns militaires avoient été préteurs.

Les empereurs commencerent à faire des tribuns de soldats pour six mois seulement, afin qu'ils pussent gratifier un plus grand nombre de personnes ; il y en avoit même qu'on appelloit *laticlavii*, laticlaviens, parce qu'ils devenoient sénateurs, comme le disent Dion & Xiphilin : d'autres se nommoient *angusticlavii*, angusticlaviens, parce qu'ils ne pouvoient aspirer qu'à l'ordre des chevaliers.

Les tribuns avoient pour marque distinctive une espece de poignard ou de couteau de chasse ; leur charge étoit de rendre la justice, de recevoir le mot du guet du général, de le donner aux autres, de veiller sur les munitions, de faire faire l'exercice aux troupes, de poser les sentinelles, *&c.* Deux des tribuns commandoient la légion chacun leur jour pendant deux mois ; ensorte que dans une armée consulaire il y en avoit au moins quatre pour faire exécuter les ordres du général. Ceux qui avoient passé par le tribunat militaire étoient censés chevaliers, comme nous l'avons dit des premiers centurions appellés *primopili*, & ils portoient un anneau d'or au doigt. Il y en avoit trois à la tête de chaque corps de cavalerie ; celui des trois qui avoit été nommé le premier, commandoit tout le corps, & dans son absence celui qui suivoit : ils se choisissoient autant de lieutenant. Les alliés avoient leurs commandans particuliers, qui étoient nommés par les consuls pour la sureté de la république.

Ceux qui avoient le commandement de toute l'armée, étoient le général & ses lieutenans ; le général étoit celui à qui toute l'armée obéissoit, qui faisoit tout par lui-même, ou qui le faisoit faire sous ses auspices. Cette coutume fut toujours observée dans les malheurs de la république, & c'étoit un usage fort ancien de ne rien entreprendre qu'après avoir pris les auspices. Ce qui distinguoit le général étoit le manteau, mais il est vraissemblable qu'ils ne portoient qu'une casaque, *sagum :* ces mots du-moins se confondent souvent.

Les lieutenans étoient ordinairement choisis par les généraux ; il leur falloit cependant un decret du sénat pour cette élection. Ces lieutenans étoient pour l'ordinaire d'un courage & d'une prudence consommée : leur charge étoit aussi importante qu'honorable. Nous voyons dans l'histoire que l'illustre P. Cornelius Scipion l'africain, qui soumit les Carthaginois, avoit été lieutenant de Lucius son frere, dans la guerre contre Antiochus ; & l'an 556, P. Sulpicius & P. Velleius, deux hommes consulaires, furent lieutenans en Macédoine.

Le nombre des lieutenans varia plusieurs fois dans les occasions : Pompée en eut 25 dans la guerre contre les pirates, parce que cette guerre s'étendoit sur toute la mer Méditerranée. Ciceron étant proconsul de Cilicie, en avoit quatre ; cependant on régloit ordinairement le nombre des lieutenans sur celui des légions : leur devoir étoit d'aider en tout le général, ce qui leur fit donner dans la suite le nom de *sous-consuls*. Leur pouvoir étoit fort étendu, quoique cependant par commission. Auguste étant général, & ayant les auspices sous lui seul, fit tout par ses lieutenans, & donna à quelques-uns le titre de *consulaires ;* ceux-ci commandoient toute l'armée, & les autres qui conduisoient chaque légion, portoient le nom de *prétoriens*.

Des armes de la milice *romaine.* Les armes chez les Romains étoient défensives & offensives ; les offensives étoient principalement le trait. Il y en eut de bien des especes, selon les différens ordres des soldats.

Les soldats armés à la legere, s'appelloient en général *ferentarii*.

Les vélites qui furent créés l'an 542, cesserent quand on donna le droit de bourgeoisie à toute l'Italie ; on leur substitua les frondeurs, *funditores*, & les archers, *jaculatores*.

Les armes des vélites étoient premierement le sabre d'Espagne, commun à tous les soldats. Ce sabre avoit une excellente pointe, & coupoit des deux côtés ; ensorte que les soldats pouvoient se servir du bout & des deux tranchans. Du tems de Polybe, ils le portoient à la cuisse droite. Ils porterent en second lieu sept javelots ou demi-piques qui avoient un doigt d'épaisseur, trois pieds de longueur, avec une pointe de neuf doigts. Cette pointe étoit si fine, qu'on ne pouvoit renvoyer le javelot quand il avoit été lancé, parce que la pointe s'émoussoit en tombant. Ils portoient encore un petit bouclier de bois d'un demi-pié de large, couvert de cuir. Leur casque étoit une espece de chaperon de peau appellé *galea* ou *galerus*, qu'il faut bien distinguer des casques ordinaires qui étoient de métal, & qu'on appelloit *cassis ;* cette sorte de casque étoit assez commune chez les anciens.

Les armes des piquiers & des autres soldats étoient premierement un bouclier qu'ils appelloient *scutum*, différent de celui qu'ils nommoient *clipeus*. Celui-ci étoit rond, & l'autre étoit ovale ; la largeur du bouclier étoit de deux piés & demi, & sa longueur d'environ quatre piés ; de façon qu'un homme en se courbant un peu pouvoit facilement s'en couvrir, parce qu'il étoit fait en forme de tuile creuse, *imbricatus*. On faisoit ces boucliers de bois pliant & léger, qu'on couvroit de peau ou de toile peinte ; c'est, dit-on, de cette coutume de peindre les armes, que sont venues les armoiries. Le bout de ce bouclier étoit garni de fer, afin qu'il pût résister plus facilement, & que le bois ne se pourrît point quand on le posoit à terre. Au milieu du bouclier il y avoit une espece de bosse de fer pour le porter ; on y attachoit une courroie.

Outre le bouclier, ils avoient le javelot qu'ils nommoient *pila* : les uns étoient ronds & d'une grosseur à remplir la main ; les autres étoient quarrés, ayant quatre doigts de tour & quatre coudées de longueur. Au bout de ce bois étoit un fer à crochet qui faisoit qu'on ne retiroit le javelot que très-difficilement ; ce fer avoit à-peu-près trois coudées de long ; il étoit attaché de maniere que la moitié tenoit au bois, & que l'autre servoit de pointe : en sorte que ce javelot avoit en tout cinq coudées & demie de longueur. L'épaisseur du fer qui étoit attaché au bois, étoit d'un doigt & demi, ce qui prouve qu'il devoit être fort pesant, & propre à percer tout ce qu'il atteignoit. Ils se servoient encore d'autres traits plus legers qui ressembloient à-peu-près à des pieux.

Ils portoient un casque d'airain ou d'un autre métal, qui laissoit le visage nud ; d'où vient le mot de César à la bataille de Pharsale, *soldats, frappez au visage*. On voyoit flotter sur ce casque une aigrette de plumes rouges & blanches, ou de crin de cheval. Les citoyens d'un certain ordre étoient revêtus d'une cuirasse à petites mailles ou chaînons, & qu'on appelloit *harmata ;* on en faisoit aussi d'écailles ou de lames de fer : celles-ci étoient pour les citoyens les plus distingués, & pouvoient couvrir tout le corps. Héliodore en a fait une description fort exacte ; cependant la plûpart des soldats portoient des cuirasses de lames de cuivre de douze doigts de largeur, qui couvroient seulement la poitrine.

Le bouclier, le casque, la cuirasse, étoient enrichis d'or & d'argent, avec différentes figures qu'on gravoit dessus ; c'est pourquoi on les portoit tou-

jours couvertes, excepté dans le combat ou dans quelque cérémonie. Les Romains avoient auſſi des botines, mais quelquefois une ſeule à une des deux jambes. Les fantaſſins portoient de petites botines garnies de clous tout-autour, & qu'on appelloit *caligæ*, d'où eſt venu le nom de *Caligula*, qui fut donné à l'empereur Caïus, parce qu'il avoit été élevé parmi les ſimples ſoldats, dans le camp de Germanicus ſon pere.

Dans les premiers tems, les cavaliers chez les Romains n'avoient qu'une eſpece de veſte, point de ſelle ſur leur cheval, mais une ſimple couverture. Ils avoient des piques fort légeres, & un bouclier de cuir. Dans la ſuite, ils emprunterent leurs armes des Grecs, qui conſiſtoient en une grande épée, une longue pique, un caſque, un bouclier & une cuiraſſe; ils portoient auſſi quelquefois des javelots. Voilà à-peu-près les armes des ſoldats romains, tant à pié qu'à cheval: parlons maintenant de leurs machines de guerre.

Les machines que les Romains employoient pour aſſiéger les villes, étoient de différentes eſpeces. On nomme d'abord la tortue dont ils ſe ſervoient dans les combats, en mettant leurs boucliers ſur leurs têtes, pour avancer vers la muraille; Tite-Live, *liv. XLIV. ch. ix.* nous en fait une très-belle deſcription: ce qu'on entend ordinairement par *tortue*, étoit une machine de bois, qui couvroit ceux qui ſappoient la muraille. Il y avoit outre cela, les claies, *crates*; les mantelets, *vineæ*, avec d'autres claies couvertes de terre & de peaux de bœufs nouvellement écorchés, *plutei*. Toutes ces machines ſervoient à couvrir les travailleurs, à meſure qu'ils approchoient de la muraille. Ils employoient quelquefois des tours, montées ſur des roues pour les faire avancer plus facilement, & ces tours avoient ſouvent pluſieurs étages remplis de ſoldats.

Ils ſe ſervoient encore pour abattre les murailles, d'une machine qu'ils nommoient *bélier*: c'étoit une groſſe poutre, au bout de laquelle étoit une maſſe de fer en forme de tête de bélier, & c'eſt ce qui lui fit donner ce nom. Cette machine étoit très-forte; auſſi quand on aſſiégeoit une ville, on lui promettoit de la traiter favorablement, ſi on vouloit ſe rendre avant qu'on eût fait approcher le bélier, comme nous pouvons faire aujourd'hui par rapport au canon. Ils avoient encore des machines qu'ils appelloient *catapultes* & *baliſtes*, dont la force conſiſtoit dans celle des hommes qui les faiſoient agir. Les catapultes ſervoient à lancer de grands javelots, & les baliſtes à jetter des pierres, des torches allumées & autres matieres combuſtibles. On a ſouvent confondu le nom de ces deux machines, qui ſervoient à empêcher les ennemis d'approcher du camp ou des villes qu'ils vouloient aſſiéger. Il faut lire Folard ſur ce ſujet, que nous ne traitons ici qu'en paſſant.

De la maniere dont les Romains ſe rangeoient en bataille. Après avoir parlé des armes & des machines de guerre des Romains, il eſt à propos d'expliquer la maniere dont ils mettoient une armée en bataille. Elle étoit rangée de façon, que les vélites commençoient le combat: leur place étoit à la tête de toute l'armée, ou entre les deux aîles. Après eux combattoient les piquiers, *haſtati;* s'ils ne pouvoient enfoncer l'ennemi, ou s'ils étoient eux-mêmes enfoncés, ils ſe retiroient parmi ceux qu'on appelloit les *principes*, ou bien derriere eux s'ils étoient fatigués. Quelquefois ils ſe retiroient peu-à-peu, juſqu'aux *triariens*, auprès deſquels il y avoit un corps de reſerve compoſé des alliés. Alors ceux-ci ſe levant, car ils étoient aſſis par terre, d'où on les appelloit *ſubſidiarii*, rétabliſſoient le combat. Les mouvemens ſe faiſoient aiſément, à cauſe des intervalles qui étoient entre les compagnies arrangées en forme d'échiquier: ces intervalles étoient ou entre les différens ordres des ſoldats, ou entre les compagnies de chaque ordre.

La cavalerie étoit quelquefois placée derriere l'infanterie, ce qui faiſoit qu'on pouvoit l'avoir aſſez promptement à ſon ſecours; mais le plus ſouvent on la rangeoit ſur les aîles. Les alliés étoient d'un côté, & les citoyens de l'autre. L'infanterie alliée étoit ordinairement rangée aux côtés de celle des Romains. La place du géneral étoit entre ceux qu'on appelloit *triariens*, pour avoir plus de facilité à envoyer ſes ordres partout, étant à-peu-près au centre de l'armée. Il avoit auprès de lui une partie des lieutenans, des tribuns, des préfets, & les principaux de ceux qu'ils appelloient *evocati*, qui étoient, à ce que je crois, une troupe d'élite. On les diſtribuoit auſſi dans les compagnies, afin d'animer les troupes. Chacun connoiſſoit ſi bien le poſte qu'il devoit occuper, que dans une néceſſité, les ſoldats pouvoient ſe ranger ſans commandant.

Voilà ce qui regarde la diſpoſition ordinaire de l'armée; mais elle ſe rangeoit différemment, ſelon les circonſtances & la ſituation des lieux. Par exemple, on ſe mettoit quelquefois en forme de coin, quelquefois en forme de tenailles ou en forme d'une tour. Les centurions aſſignoient aux ſimples ſoldats, le poſte qu'ils jugeoient à-propos; celui qui s'en éloignoit ſeulement d'un pas, étoit puni très-ſévérement. Lorſque l'armée étoit en marche, celui qui s'éloignoit aſſez pour ne plus entendre le ſon de la trompette, étoit puni comme déſerteur.

Les enſeignes n'étoient d'abord qu'une botte de foin que portoit chaque compagnie, *manipulus fœni:* ce qui leur fit donner le nom de *manipules*. Ils ſe ſervirent dans la ſuite d'un morceau de bois mis en-travers au haut d'une pique, au-deſſus de laquelle on voyoit une main, & au-deſſous pluſieurs petites planches rondes où étoient les portraits des dieux. On y ajouta finalement celui de l'empereur, ce qui ſe prouve par les médailles & autres monumens. La république étant devenue très-opulente, les enſeignes furent d'argent, & les queſteurs avoient ſoin de les garder dans le tréſor public. Depuis Marius, chaque légion eut pour enſeigne un aigle d'or placée ſur le haut d'une pique, & c'étoit dans la premiere compagnie des triariens qu'on la portoit. Avant ce tems-là, on prenoit pour enſeigne des figures de loup, de minautaure, de cheval, de ſanglier. Les dragons & autres animaux ſervoient auſſi d'enſeigne ſous les empereurs.

Les cavaliers avoient des étendards à-peu-près ſemblables à ceux de la cavalerie d'aujourd'hui, ſur leſquels le nom du *général* étoit écrit en lettres d'or. Toutes ces enſeignes étoient ſacrées pour les Romains; les ſoldats qui les perdoient étoient mis à mort, & ceux qui les profanoient étoient punis très-ſévérement; c'eſt pourquoi nous liſons que dans un danger preſſant, on jettoit les enſeignes au milieu des ennemis, afin que les ſoldats excités par la honte & par la crainte de la punition, fiſſent des efforts incroyables pour les recouvrer. Le reſpect qu'on avoit pour les enſeignes, engagea Conſtantin à faire inſcrire les lettres initiales du nom de *Jéſus-Chriſt* ſur l'étendard impérial, appellé *labarum*.

Avant que de livrer la bataille, le géneral élevé ſur un tribunal fait ordinairement de gazon, haranguoit l'armée. Les ſoldats, pour témoigner leur joie, pouſſoient de grands cris, levoient leur main droite, ou frappoient leurs boucliers avec leurs piques. Leur crainte & leur triſteſſe ſe manifeſtoient par un profond ſilence; pluſieurs faiſoient leur teſtament, qui étoit ſeulement verbal. On appelloit ces teſtamens, *teſtamenta in procinctu facta, non ſcripta, ſed*

nuncupativæ, teſtament de vive voix : après la harangue du géneral, tous les inſtrumens donnoient le ſignal pour le combat. Ces inſtrumens étoient des trompettes d'airain un peu recourbées, ou une eſpece de trompettes ſemblables à nos corps de chaſſe, & qu'on appelloit *buccinæ* lorſqu'elles étoient petites, les Romains n'avoient point de tambours, comme nous. Lorſqu'on étoit en préſence de l'ennemi, les ſoldats faiſoient retentir l'air de cris confus pour l'épouvanter & pour s'animer eux-mêmes. On jugeoit ſouvent de l'ardeur des troupes par la vivacité de ſes cris, & on en tiroit un préſage favorable pour le ſuccès du combat : un autre ſignal qui annonçoit la bataille, étoit un drapeau rouge ſuſpendu au-deſſus de la tente du géneral.

Du camp des Romains. L'endroit où s'obſervoit le plus exactement la diſcipline militaire, étoit le camp. Les armées romaines ne paſſoient pas une ſeule nuit ſans camper, & ils ne livroient preſque jamais de combat, qu'ils n'euſſent un camp bien fortifié pour ſervir de retraite en cas qu'ils fuſſent vaincus ; ce camp étoit preſque toujours quarré, il y en avoit pour l'été & pour l'hiver. Celui d'été étoit quelquefois pour une ſeule nuit, & il s'appelloit *logement*, au moins dans les derniers tems lorſqu'ils étoient faits pour pluſieurs nuits, on les appelloit *ſtativa*. Les camps d'hiver étoient beaucoup mieux munis que ceux d'été. Auſſi Tite-Live, en parlant de leur conſtruction, ſe ſert de cette expreſſion, *ædificare hyberna*, *lib. XXVI. cap. j.* Il y avoit un arſenal, des boutiques de toutes ſortes de métiers, un hôpital pour les malades, outre l'endroit nommé *proceſtrium*, où étoient les goujats, les valets, les blanchiſſeuſes & autres gens de cette eſpece. Il y régnoit un ordre & une police admirables.

La forme de ces camps d'hiver a été décrite par Juſte-Lipſe. Il nous apprend que le camp étoit ſéparé en deux parties, par un chemin fort large : dans la partie ſupérieure étoit la tente du géneral, au milieu d'une place large & quarrée. La tente du queſteur étoit à la droite de celle du géneral, & à gauche étoient celles de ſes lieutenans. Vis-à-vis étoit une place où les denrées ſe vendoient, où l'on s'aſſembloit & où l'on donnoit audience aux députés.

Les tribuns avoient leurs tentes *prætorium*, près de celle du géneral, & ils étoient fix de chaque côté, ayant chacun un chemin qui conduiſoit aux endroits où les légions étoient poſtées. Les officiers géneraux des alliés étoient auſſi au nombre de ſix de chaque côté, & avoient pareillement un chemin qui les conduiſoit vers leurs troupes.

La partie inférieure du camp étoit diviſée en deux autres parties, par un chemin qui la traverſoit, & qui des deux côtés aboutiſſoit au lieu où la cavalerie des légions étoit poſtée. Lorſqu'on avoit paſſé ce chemin, on trouvoit les triariens, ceux qu'on appelloit les princes, *principes*, & enſuite les piquiers dont la cavalerie & l'infanterie des alliés étoient ſéparées. Les velites avoient leurs poſtes près de la circonvallation.

Les tentes des ſoldats étoient le plus ſouvent faites de peaux ; *ſub pellibus hiemare*, dans Flor. *l. XI. cap. xij.* c'eſt camper durant l'hiver. Elles étoient tendues avec des cordes, & c'eſt pour cela qu'on les appelloit tentes, *tentoria*. On employoit des planches pour les tentes d'hiver, afin qu'elles réſiſtaſſent davantage. Il y avoit dans chaque tente dix ſoldats avec leur chef, & ces tentes s'appelloient *contubernia*.

Le camp étoit environné d'une paliſſade, *vallum*, qui de tous côtés étoit éloignée des tentes de deux cens pas. Cette paliſſade étoit formée d'une élévation de terre, & de pieux pointus par en-haut. Chaque ſoldat avoit coutume de porter trois ou quatre pieux, *valli*, & même davantage : Tite-Live, *lib. XXXIII. cap. v.* en a fait la deſcription avec exactitude. Ces paliſſades avoient trois ou quatre piés de profondeur, à-moins que l'ennemi ne fût proche ; auquel cas on les faiſoit plus hautes ; elles étoient défendues par un foſſé de neuf piés de profondeur & de douze de largeur.

Le camp avoit quatre portes qui avoient chacune leur nom. La premiere s'appelloit *prétorienne*, & étoit ordinairement vis-à-vis l'ennemi. La porte *décumane* étoit à l'oppoſite. On l'appelloit ainſi parce qu'elle étoit la plus éloignée des dixiemes cohortes qui avoient leurs ſorties par cette porte. Des deux côtés étoient les portes appellées *principales*. De plus, il y avoit dans le camp trois rues de traverſe & cinq grandes. La premiere rue de traverſe paſſoit au-deſſus de la tente du général, & la derniere coupoit les cohortes en deux parties égales. Celle du milieu s'appelloit *principia* : c'étoit là où les tribuns rendoient la juſtice, où étoient les autels, les portraits des empereurs, & les principales enſeignes des légions. C'étoit-là encore qu'on prêtoit ſerment, & qu'on exécutoit les coupables. Enfin, on y conſervoit comme dans un lieu ſacré, l'argent que les ſoldats y avoient dépoſé.

Voilà la deſcription de Juſte-Lipſe dont on vante l'exactitude ; cependant je crois qu'*au mot* LÉGION, le lecteur trouvera quelque choſe de beaucoup meilleur qui vient de main de maître, & ſans lequel on ne peut ſe former d'idée nette d'un camp des Romains. J'ajoute ici que les travaux s'y faiſoient ſous l'inſpection des tribuns & autres officiers ſupérieurs, par tous les ſoldats de l'armée. Dans le tems de la république, le général n'exemptoit que quelques vétérans de cette beſogne ; mais dès que cette exemption vint à s'acheter ſous les empereurs, on y mit l'enchere, le camp ne ſe fortifia plus, le luxe & la molleſſe s'y introduiſirent, & les Barbares le forcerent ſans peine & ſans péril.

Pour compléter ce diſcours ſur la *milice* des Romains, il me reſteroit à parler de leur diſcipline militaire, en-tant qu'elle conſiſte dans le ſervice, les exercices, les lois, les récompenſes, les peines & le congé : mais ce vaſte ſujet demande un article à part. *Voyez* donc MILITAIRE, *diſcipline des Romains*. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

MILICHIUS, (*Mythol.*) ſurnom qu'on donnoit en quelques endroits à Jupiter & à Bacchus. Mais, l'origine de ce ſurnom, que quelqu'un nous l'apprenne. (*D. J.*)

MILIEU, ſ. m. (*Méchan.*) dans la Philoſophie méchanique, ſignifie un eſpace matériel à-travers lequel paſſe un corps dans ſon mouvement, ou en général, un eſpace matériel dans lequel un corps eſt placé, ſoit qu'il ſe meuve ou non.

Ainſi on imagine l'éther comme un *milieu* dans lequel les corps céleſtes ſe meuvent. *Voyez* ETHER.

L'air eſt un *milieu* dans lequel les corps ſe meuvent près de la ſurface de la terre. *Voyez* AIR & ATMOSPHERE.

L'eau eſt le *milieu* dans lequel les poiſſons vivent & ſe meuvent.

Le verre enfin eſt un *milieu*, eu égard à la lumiere, parce qu'il lui permet un paſſage à-travers ſes pores. *Voyez* VERRE, LUMIERE, RAYON.

La denſité des parties du *milieu*, laquelle retarde le mouvement des corps, eſt ce qu'on appelle réſiſtance du *milieu*. *Voyez* RÉSISTANCE, *&c.*

MILIEU ÉTHÉRÉ. M. Newton prouve d'une maniere très-vraiſſemblable, qu'outre le *milieu* aérien particulier dans lequel nous vivons & nous reſpirons, il y en a un autre plus répandu & plus univerſel, qu'il appelle *milieu éthéré*. Ce *milieu* eſt beaucoup plus rare & plus ſubtil que l'air ; & par

ce moyen il paſſe librement à-travers les pores & les autres interſtices des autres *milieux*, & ſe répand dans tous les corps. Cet auteur penſe que c'eſt par l'intervention de ce *milieu* que ſont produits la plupart des grands phénomenes de la nature.

Il paroît avoir recours à ce *milieu*, comme au premier reſſort de l'univers & à la premiere de toutes les forces. Il imagine que ſes vibrations ſont la cauſe qui répand la chaleur des corps lumineux, qui conſerve & qui accroît dans les corps chauds l'intenſité de la chaleur, & qui la communique des corps chauds aux corps froids. *Voyez* CHALEUR.

Il le regarde auſſi comme la cauſe de la réflexion, de la réfraction & de la diffraction de la lumiere; & il lui donne des accès de facile réflexion & de facile tranſmiſſion, effet qu'il attribue à l'attraction: ce philoſophe paroît même inſinuer que ce *milieu* pourroit être la ſource & la cauſe de l'attraction elle-même. Sur quoi *voyez* ÉTHER, LUMIERE, RÉFLEXION, DIFFRACTION, ATTRACTION, GRAVITÉ, *&c.*

Il regarde auſſi la viſion comme un effet des vibrations de ce même *milieu* excitées au fond de l'œil par les rayons de lumiere & portées de-là au *ſenſorium* à-travers les filamens des nerfs optiques. *Voyez* VISION.

L'ouie dépendroit de même des vibrations de ce *milieu*, ou de quelques autres excitées par les vibrations de l'air dans les nerfs qui ſervent à cette ſenſation & portées au *ſenſorium* à-travers les filamens de ces nerfs, & ainſi des autres ſens, *&c.*

M. Newton conçoit de plus que les vibrations de ce même *milieu*, excitées dans le cerveau au gré de la volonté & portées de-là dans les muſcles à-travers les filamens des nerfs, contractent & dilatent les muſcles, & peuvent par-là être la cauſe du mouvement muſculaire. *Voyez* MUSCLE & MUSCULAIRE.

Ce *milieu*, ajoute M. Newton, n'eſt-il pas plus propre aux mouvemens céleſtes que celui des Carteſiens qui remplit exactement tout l'eſpace, & qui étant beaucoup plus denſe que l'or, doit réſiſter davantage? *Voyez* MATIERE SUBTILE.

Si quelqu'un, continue-t-il, demandoit comment ce *milieu* peut être ſi rare, je le prierois, de mon côté, de me dire comment dans les régions ſupérieures de l'athmoſphere, l'air peut être plus que 100000 fois plus rare que l'or; comment un corps électrique peut, au moyen d'une ſimple friction, envoyer hors de lui une matiere ſi rare & ſi ſubtile, & cependant ſi puiſſante, que quoique ſon émiſſion n'altere point ſenſiblement le poids du corps, elle ſe répande cependant dans une ſphere de deux piés de diametre, & qu'elle ſouleve des feuilles ou paillettes de cuivre ou d'or placées à la diſtance d'un pié du corps électrique; comment les émiſſions de l'aimant peuvent être aſſez ſubtiles pour paſſer à-travers un carreau de verre, ſans éprouver de réſiſtance & ſans perdre de leur force, & en même tems aſſez puiſſante pour faire tourner l'aiguille magnétique par-delà le verre? *Voyez* ÉMANATION, ÉLECTRICITÉ.

Il paroît que les cieux ne ſont remplis d'aucune autre matiere que de ce *milieu* éthéré; c'eſt une choſe que les phénomenes confirment. En effet, comment expliquer autrement la durée & la régularité des mouvemens des planetes & même des cometes dans leurs cours & dans leurs directions? Comment accorder ces deux choſes avec la réſiſtance que ce *milieu* denſe & fluide dont les Carthéſiens rempliſſent les cieux, doit faire ſentir aux corps céleſtes? *Voyez* TOURBILLON & MATIERE SUBTILE.

La réſiſtance des *milieux fluides* provient en partie de la cohéſion des particules du *milieu*, & en partie de la force d'inertie de la matiere. La premiere de ces cauſes conſiderée dans un corps ſphérique eſt à peu-près en raiſon du diametre, toutes choſes d'ailleurs égales, c'eſt-à-dire en général, comme le produit du diametre & de la vîteſſe du corps: la ſeconde eſt proportionnelle au quarré de ce produit.

La réſiſtance qu'éprouvent les corps qui ſe meuvent dans un fluide ordinaire, dérive principalement de la force d'inertie. Car la partie de réſiſtance qui proviendroit de la ténacité du *milieu*, peut être diminuée de plus en plus en diviſant la matiere en de plus petites particules & en rendant ces particules plus polies & plus faciles à gliſſer; mais l'autre qui reſte toujours proportionnelle à la denſité de la matiere, ne peut diminuer que par la diminution de la matiere elle-même. *Voyez* RÉSISTANCE.

La réſiſtance des *milieux* fluides eſt donc à peu-près proportionnelle à leur denſité. Ainſi l'air que nous reſpirons étant environ 900000 fois moins denſe que l'eau, devra par cette raiſon, réſiſter 900000 fois moins que l'eau, ce que le même auteur a vérifié en effet par le moyen des pendules. Les corps qui ſe meuvent dans le vif-argent, dans l'eau & dans l'air, ne paroiſſent éprouver d'autre réſiſtance que celle qui provient de la denſité & de la tenacité de ces fluides; ce qui doit être en effet, en ſuppoſant leurs pores remplis d'un fluide denſe & ſubtil.

On trouve que la chaleur diminue beaucoup la tenacité des corps; & cependant elle ne diminue pas ſenſiblement la réſiſtance de l'eau. La réſiſtance de l'eau provient donc principalement de ſa force d'inertie; & par conſéquent ſi les cieux étoient auſſi denſes que l'eau & le vif-argent, ils ne réſiſteroient pas beaucoup moins. S'ils étoient abſolument denſes ſans aucun vuide, quand même leurs particules ſeroient fort ſubtiles & fort fluides, ils réſiſteroient beaucoup plus que le vif-argent. Un globe parfaitement ſolide, c'eſt-à-dire, ſans pores, perdroit dans un tel *milieu*, la moitié de ſon mouvement dans le tems qu'il lui faudroit employer pour parcourir trois fois ſon propre diametre; & un corps qui ne ſeroit ſolide qu'imparfaitement, la perdroit en beaucoup moins de tems.

Il faut donc, pour que le mouvement des planetes & des cometes ſoit poſſible, que les cieux ſoient vuides de toute matiere, excepté peut-être quelqu'émiſſion très-ſubtile des atmopheres des planetes & des cometes, & quelque *milieu éthéré*, tel que celui que nous venons de décrire. Un fluide denſe ne peut ſervir dans les cieux qu'à troubler les mouvemens céleſtes; & dans les pores des corps il ne peut qu'arrêter les mouvemens de vibrations de leurs parties, en quoi conſiſte leur chaleur & leur activité. Un tel *milieu* doit donc être rejetté, ſelon M. Newton, tant qu'on n'aura point de preuve évidente de ſon exiſtance; & ce *milieu* étant une fois rejetté, le ſyſtème qui fait conſiſter la lumiere dans la preſſion d'un fluide ſubtil, tombe & s'anéantit de lui-même. *Voyez* LUMIERE, CARTÉSIANISME, *&c. Chambers.* (*O*)

MILIORATS, ſ. m. plur. (*Comm.*) ſorte de ſoie qui ſe tire d'Italie. Il y a des *miliorats* de Bologne & de Milan. Les premiers ſe vendent juſqu'à 54 ſols de gros la livre, & les ſeconds juſqu'à 42 ſols.

MILITAIRE, adj. & ſ. (*Art milit.*) On appelle ainſi tout officier ſervant à la guerre.

Ainſi un *militaire* exprime un officier ou toute autre perſonne dont le ſervice concerne la guerre, comme ingénieur, artilleur, *&c.*

On donne auſſi le nom de *militaire* à tout le corps en général des officiers. Ainſi l'on dit d'un ouvrage, qu'il ſera utile à l'inſtruction du *militaire*, pour exprimer l'utilité que les officiers peuvent en tirer. On dit de même la ſcience *militaire*, pour la ſcience de la guerre ou celle qui convient à tous les officiers pour agir par regles & principes.

MILITAIRE, *diſcipline des Romains*, (*Art. milit.*) La *diſcipline militaire* conſiſtoit principalement dans les ſervices, les exercices, & les lois. Les ſervices étoient différens devoirs dont il falloit s'acquitter, comme des gardes & des ſentinelles pendant la nuit. Dès qu'on étoit campé, les tribuns nommoient deux ſoldats *principes*, ou *haſtati*, pour avoir ſoin de faire tenir propre la rue appellée *principia*, & ils en tiroient trois autres de chacune des compagnies, pour faire dreſſer les tentes, fournir de l'eau, du bois, des vivres, & autres choſes de cette nature.

Il paroît que les tribuns avoient deux corps-de-garde de quatre hommes chacun, ſoit pour honorer leur dignité, ſoit pour leur commodité particuliere. Le queſteur & les lieutenans généraux avoient auſſi les leurs. Pendant que les chevaliers étoient de garde, les triariens les ſervoient, & avoient ſoin de leurs chevaux. Saluſte nous apprend que tous les jours une compagnie d'infanterie, & une de cavalerie, faiſoient la garde près de la tente du général; c'étoit la même choſe pour les alliés. Il y avoit à chaque porte une cohorte & une compagnie de cavalerie qui faiſoit la garde; on la relevoit vers midi ſelon la regle établie par Paul Emile.

Le ſecond ſervice *militaire* étoit donc de faire la garde durant la nuit. Il y avoit, comme parmi nous, la ſentinelle, la ronde, & le mot du guet, *teſſera*. Sur dix compagnies, on choiſiſſoit tour-à-tour un ſoldat, appellé pour cet effet *teſſérarius*, qui vers le coucher du ſoleil, ſe rendoit chez le tribun, qui étoit de jour, & recevoit de lui une petite tablette de bois, où par l'ordre du général étoient écrits un ou pluſieurs mots; par exemple, à la bataille de Philippe, Céſar & Antoine donnerent le nom d'Appollon pour mot du guet. On écrivoit encore ſur ces mêmes tablettes quelques ordres pour l'armée. Celui qui avoit reçu le mot du guet, après avoir rejoint ſa compagnie, le donnoit, en préſence de témoins, au capitaine de la compagnie ſuivante. Celui-ci le donnoit à l'autre, & toujours de même, enſorte qu'avant le coucher du ſoleil toutes ces tablettes étoient apportées au tribun, lequel par une inſcription particuliere qui marquoit tous les corps de l'armée, comme les piquiers, les princes, *&c.* pouvoient connoître celui qui n'avoit point rapporté ſa tablette: ſa faute ne pouvoit être niée, parce qu'on entendoit ſur cela des témoins.

Toutes les ſentinelles étoient de quatre ſoldats, comme les corps-de-gardes, uſage qui paroît avoir été toujours obſervé. Ceux qui la nuit faiſoient la ſentinelle auprès du général & des tribuns, étoient en auſſi grand nombre que ceux de la garde du jour. On poſoit même une ſentinelle à chaque compagnie. Il y en avoit trois chez le queſteur, & deux chez les lieutenans généraux. Les *vélites* gardoient les dehors du camp. A chaque porte du camp on plaçoit une décurie, & l'on y joignoit quelques autres ſoldats. Ils faiſoient la garde pendant la nuit, quand l'ennemi étoit campé près de l'armée. On diviſoit la nuit en quatre parties qu'on appelloit *veilles*, & cette diviſion ſe faiſoit par le moyen des clepſydres: c'étoient des horloges d'eau qui leur ſervoient à regler le tems. Il y avoit toujours un ſoldat qui veilloit pendant que les autres ſe repoſoient à côté de lui, & ils veilloient tour-à-tour. On leur donnoit à tous une tablette différente, par laquelle on connoiſſoit à quelle veille tel ſoldat avoit fait la ſentinelle, & de quelle compagnie il étoit.

Enfin il y avoit la ronde, qui ſe faiſoit ordinairement par quatre cavaliers, que toutes les compagnies fourniſſoient chacune à leur tour. Ces cavaliers tiroient leurs veilles au ſort. Un centurion faiſoit donner le ſignal avec la trompette, & partageoit le tems également par le moyen d'une clepſydre. Au commencement de chaque veille, lorſqu'on renvoyoit ceux qui veilloient à la tente du général, tous les inſtrumens donnoient le ſignal. Celui à qui étoit échu la premiere veille, & qui recevoit la tablette des autres qui étoient en ſentinelle, s'il trouvoit quelqu'un dormant, ou qui eût quitté ſon poſte, il prenoit à témoin ceux qui étoient avec lui & s'en alloit. Au point du jour chacun de ceux qui faiſoient la ronde reportoit les tablettes au tribun qui commandoit ce jour là, & quand il en manquoit quelqu'une, on cherchoit le coupable que l'on puniſſoit de mort ſi on le découvroit. Tous les centurions, les décurions, & les tribuns alloient environ à la même heure ſaluer leur général, qui donnoit ſes ordres aux tribuns, qui les faiſoient ſavoir aux centurions, & ceux-ci aux ſoldats. Le même ordre s'obſervoit parmi les alliés.

Les exercices *militaires* faiſoient une autre partie de la diſcipline; auſſi c'eſt du mot *exercitium*, exercice, que vient celui d'*exercitus*, armée, parce que plus des troupes ſont exercées, plus elles ſont aguerries. Les exercices regardoient les fardeaux qu'il falloit porter, les ouvrages qu'il falloit faire, & les armes qu'il falloit entretenir. Les fardeaux que les ſoldats étoient obligés de porter, étoient plus peſans qu'on ne ſe l'imagine, car ils devoient porter des vivres, des uſtenſiles, des pieux, & outre cela leurs armes. Ils portoient des vivres pour quinze jours & plus; ces vivres conſiſtoient ſeulement en blé, qu'ils écraſoient avec des pierres quand ils en avoient beſoin; mais dans la ſuite ils porterent du biſcuit qui étoit fort léger; leurs uſtenſiles étoient une ſcie, une corbeille, une bèche, une hache, une faulx, pour aller au fourrage: une chaîne, une marmite pour faire cuire ce qu'ils mangeoient. Pour des pieux, ils en portoient trois ou quatre, & quelquefois davantage. Du reſte, leurs armes n'étoient pas un fardeau pour eux, ils les regardoient en quelque ſorte comme leurs propres membres.

Les fardeaux dont ils étoient chargés ne les empêchoient pas de faire un chemin très-long. On lit que dans cinq heures ils faiſoient vingt mille pas. On conduiſoit auſſi quelques bêtes de charge, mais elles étoient en petit nombre. Il y en avoit de publiques, qui portotent les tentes, les meules, & autres uſtenſiles. Il y en avoit auſſi qui appartenoient aux perſonnes conſidérables. On ne ſe ſervoit preſque point de chariots, parce qu'ils étoient trop embarraſſans. Il n'y avoit que les perſonnes d'un rang diſtingué qui euſſent des valets.

Lorſque les troupes décampoient, elles marchoient en ordre au ſon de la trompette. Quand le premier coup du ſignal étoit donné, tous abattoient leurs tentes & faiſoient leurs paquets; au ſecond coup, ils les chargeoient ſur des bêtes de ſomme; & au troiſieme, on faiſoit défiler les premiers rangs. Ceux-là étoient ſuivis des alliés de l'aîle droite avec leurs bagages: après eux défiloient la premiere & la deuxieme légion, & enſuite les alliés de l'aîle gauche, tous avec leurs bagages; enſorte que la forme de la marche & celle du camp, étoient à-peu-près ſemblables. La marche de l'armée étoit une eſpece de camp ambulant: les cavaliers marchoient tantôt ſur les aîles, & tantôt à l'arriere-garde. Lorſqu'il y avoit du danger, toute l'armée ſe ſerroit, & cela s'appelloit *pilatum agmen*; alors on faiſoit marcher

ſéparément les bêtes de charge, afin de n'avoir aucun embarras, au cas qu'il fallût combattre : les vélites marchoient à la tête. Le général qui étoit toujours accompagné de ſoldats d'élite, ſe tenoit au milieu, ou dans l'endroit où ſa préſence étoit néceſſaire, la marche ne ſe faiſoit ainſi que quand on craignoit d'être attaqué.

Quand on étoit prêt d'arriver à l'endroit où l'on devoit camper, on envoyoit devant les tribuns & les centurions avec des arpenteurs, ou ingénieurs, pour choiſir un lieu avantageux, & en tracer les limites ; les ſoldats y entroient comme dans une ville connue & policée, parce que les camps étoient preſque toujours uniformes.

Les travaux des ſoldats dans les ſiéges, & dans d'autres occaſions, étoient fort pénibles. Ils étoient obligés, par exemple, de faire des circonvallations, de creuſer des foſſés, *&c.* Durant la paix, on leur faiſoit faire des chemins, conſtruire des édifices, & bâtir même des villes entieres, ſi l'on en croit Dion Caſſius, qui l'aſſure de la ville de Lyon. Il en eſt ainſi de la ville de Doesbourg dans les Pays-Bas, dans la Grande-Bretagne, de cette muraille dont il y a encore des reſtes, & d'un grand nombre de chemins magnifiques.

Le troiſieme exercice, étoit celui des armes qui ſe faiſoit tous les jours dans le tems de paix, comme dans le tems de guerre, par tous les ſoldats excepté les vétérans ; les capitaines mêmes & les généraux, comme Scipion, Pompée, & d'autres, ſe plaiſoient à faire l'exercice ; c'étoit ſur-tout dans les quartiers d'hyver qu'on établiſſoit des exercices auxquels préſidoit un centurion, ou un vétéran d'une capacité reconnue. La pluie ni le vent ne les interrompoient point, parce qu'ils avoient des endroits couverts deſtinés à cet uſage. Les exercices des armes étoient de pluſieurs eſpeces ; dans la marche on avoit ſurtout égard à la vîteſſe, c'eſt pourquoi trois fois par mois on faiſoit faire dix mille pas aux ſoldats armés, & quelquefois chargés de fardeaux fort peſans ; ils en faiſoient même vingt mille ; ſi l'on en croit Végece, ils étoient obligés d'aller & de venir avec beaucoup de célérité.

Le ſecond exercice, étoit la courſe ſur la même ligne ; on obligeoit les ſoldats de courir quatre mille pas armés & ſous leurs enſeignes. Le troiſieme conſiſtoit dans le ſaut, afin de ſavoir ſauter les foſſés quand il en étoit beſoin. Un quatrieme exercice, regardé comme important, étoit de nager ; il ſe pratiquoit dans la mer, ou dans quelque fleuve, lorſque l'armée ſe trouvoit campée ſur le rivage, ou dans le Tibre proche le champ de Mars. Le cinquieme exercice étoit appellé *palaria ;* il conſiſtoit à apprendre à frapper l'ennemi, & pour cela le ſoldat s'exerçoit à donner pluſieurs coups à un pieu qui étoit planté à quelque diſtance, ce qu'ils faiſoient en préſence d'un vétéran, qui inſtruiſoit les jeunes. Le ſixieme exercice montroit la maniere de lancer des fleches & des javelots ; c'étoit proprement l'exercice de ceux qui étoient armés à la légere. Enfin le ſeptieme étoit pour les cavaliers, qui fondoient l'épée à la main ſur un cheval de bois. Ils s'exerçoient auſſi à courir à cheval, & à faire pluſieurs évolutions différentes : voilà les exercices qui étoient les plus ordinaires chez les Romains ; nous ſupprimons les autres.

La troiſieme partie de la *diſcipline militaire* conſiſtoit dans les lois de la guerre. Il y en avoit une chez les Romains qui étoit très-ſévere, c'étoit contre les vols. Frontin, *Stratag. liv. I. ch. iv.* nous apprend quelle en étoit la punition. Celui qui étoit convaincu d'avoir volé la plus petite piece d'argent étoit puni de mort. Il n'étoit pas permis à chacun de piller indifféremment le pays ennemi. On y envoyoit des détachemens ; alors le butin étoit commun ; & après que le queſteur l'avoit fait vendre, les tribuns diſtribuoient à chacun ſa part, ainſi perſonne ne quittoit ſon poſte ou ſon rang. C'étoit encore une loi de ne point obliger les ſoldats à vuider leurs différends hors du camp, ils étoient jugés par leurs camarades.

Juſqu'à l'an 347, les ſoldats Romains ne reçurent aucune paye, & chacun ſervoit à ſes dépens. Mais depuis ce tems-là juſqu'à Jules-Céſar, on leur donnoit par jour environ deux oboles, qui valoient cinq ſols. Jules-Céſar doubla cette paye, & Auguſte continua de leur donner dix ſols par jour. Dans la ſuite la paye augmenta à un point, que du tems de Domitien, ils avoient chacun quatre écus d'or par mois, au rapport de Juſte-Lipſe ; mais je crois que Gronovius *de Pecun. vet. liv. III. chap. 21.* penſe plus juſte, en diſant que les ſoldats avoient douze écus d'or par an. Les centurions recevoient le double de cette ſomme, & les chevaliers le triple. Quelquefois on donnoit une double ration, ou bien une paye plus forte qu'à l'ordinaire à ceux qui s'étoient diſtingués par leur courage. Outre cela on accordoit aux ſoldats quatre boiſſeaux de blé, meſure romaine, par mois, afin que la diſette ne les obligeât pas à piller ; mais il leur étoit défendu d'en vendre. Les centurions en avoient le double, & les chevaliers le triple, ce n'eſt pas qu'ils mangeaſſent plus que les autres ; mais ils avoient des eſclaves à nourrir : on leur fourniſſoit auſſi de l'orge pour leurs chevaux.

Les fantaſſins des alliés avoient autant de blé que ceux des Romains ; mais leurs chevaliers n'avoient que huit boiſſeaux par mois, parce qu'ils n'avoient pas tant de monde à nourrir que les chevaliers romains. Tout cela ſe donnoit *gratis* aux alliés, parce qu'ils ſervoient de même. On retranchoit aux Romains une fort petite partie de leur paye, pour le blé & les armes qu'on leur fourniſſoit. On leur donnoit auſſi quelquefois du ſel, des légumes, du lard ; ce qui arriva ſur-tout dans les derniers tems de la république. Il n'étoit permis à perſonne de manger avant que le ſignal fût donné, & il ſe donnoit deux fois par jour ; ils dinoient debout, frugalement, & ne mangeoient rien de cuit dans ce repas : leur ſouper qu'ils apprêtoient eux-mêmes, valoit un peu mieux que leur dîner. La boiſſon ordinaire des ſoldats étoit de l'eau pure, ou de l'eau mêlée avec du vinaigre ; c'étoit auſſi celle des eſclaves.

La récompenſe & les punitions ſont les liens de la ſociété & le ſoutien de l'état *militaire :* c'eſt pour cela que les Romains y ont toûjours eu beaucoup d'égard. Le premier avantage de l'état *militaire* étoit que les ſoldats n'étoient point obligés de plaider hors du camp ; ils pouvoient auſſi diſpoſer à leur volonté de l'argent qu'ils amaſſoient à la guerre. Outre cela, le général victorieux récompenſoit les ſoldats qui s'étoient diſtingués par leur bravoure ; & pour diſtribuer les récompenſes, il aſſembloit l'armée. Après avoir rendu graces aux dieux, il la haranguoit, faiſoit approcher ceux qu'il vouloit récompenſer, leur donnoit des louanges publiques, & les remercioit.

Les plus petites récompenſes qu'il diſtribuoit, étoient par exemple, une pique ſans fer, qu'il donnoit à celui qui avoit bleſſé ſon ennemi dans un combat ſingulier ; celui qui l'avoit renverſé & dépouillé, recevoit un braſſelet s'il étoit fantaſſin ; & s'il étoit cavalier, une eſpece de hauſſe-col d'or ou d'argent. On leur faiſoit auſſi quelquefois préſent de petites chaînes, ou de drapeaux, tantôt unis, tantôt de différentes couleurs, & brodés en or.

Les grandes récompenſes étoient des couronnes de différentes eſpeces : la premiere & la plus conſidérable, étoit la couronne obſidionale que l'on donnoit

noit à celui qui avoit fait lever un ſiége. Cette couronne étoit regardée comme la plus honorable : on la compoſoit d'herbes que l'on arrachoit dans le lieu même où étoient campés les aſſiégeans. Après cette couronne, venoit la couronne civique qui étoit de chêne : on en peut voir la raiſon dans Plutarque, vie *de Coriolan*. Cette couronne étoit réſervée pour un citoyen qui avoit ſauvé la vie à un autre citoyen, en tuant ſon ennemi. Le général ordonnoit que cette couronne fût donnée d'abord à celui à qui on avoit ſauvé la vie, afin qu'il la préſentât lui-même à ſon libérateur, qu'il devoit toûjours regarder comme ſon pere. La couronne murale d'or, qui étoit faite en forme de mur, & où il y avoit des tours & des mantelets repréſentés, ſe donnoit à celui qui avoit monté le premier à la muraille d'une ville aſſiégée. Il y en avoit deux autres qui lui reſſembloient aſſez ; l'une s'appelloit *corona caſtrenſis*, couronne de camp ; & l'autre *corona vallaris*, couronne de retranchement. La premiere s'accordoit à celui qui dans un combat, avoit pénétré le premier dans le camp de l'ennemi ; & la ſeconde, à celui qui étoit entré le premier dans le retranchement. La couronne d'or navale, étoit pour celui qui avoit ſauté le premier les armes à la main dans le vaiſſeau ennemi. Il y en avoit une autre qu'on appelloit *claſſica* ou *roſtrata*, dont on faiſoit préſent au général qui avoit remporté quelque grande victoire ſur mer. On en donna une de cette eſpece à Varron, & dans la ſuite à M. Agrippa : cette couronne ne le cédoit qu'à la couronne civique.

Il y avoit encore d'autres couronnes d'or, qui n'avoient aucun nom particulier ; on les accordoit aux ſoldats à cauſe de leur valeur en général. Au reſte, on leur donnoit plutôt des louanges, ou des choſes dont on ne conſidéroit point le prix, que de l'argent, pour faire voir que la récompenſe de la valeur devoit être l'honneur, & non les richeſſes. Quand ils alloient aux ſpectacles, ils avoient ſoin de porter ces glorieuſes marques de leur vaillance : les chevaliers s'en paroient auſſi quand ils paſſoient en revûe.

Ceux qui avoient remporté quelques dépouilles, les faiſoient attacher dans le lieu le plus fréquenté de leur maiſon, & il n'étoit pas permis de les arracher, même quand on vendoit la maiſon, ni de les ſuſpendre une ſeconde fois, ſi elles tomboient. Les dépouilles opimes étoient celles qu'un officier, quoique ſubalterne, comme nous le voyons par l'exemple de Coſſus, remportoit ſur un officier des ennemis. On les ſuſpendoit dans le temple de Jupiter férétrien : ces dépouilles ne furent remportées que trois fois pendant tout le tems de la république romaine. On les appelloit *opimes*, ſelon quelques-uns, d'Ops, femme de Saturne, qui étoit cenſée la diſtributrice des richeſſes ; ſelon d'autres, ce mot vient d'*opes*, richeſſes ; parce que ces dépouilles étoient précieuſes : c'eſt pour cela qu'Horace dit, *un triomphe opime*, Od. xliv.

Un des honneurs qu'on accordoit au commandant de l'armée, étoit le nom d'*imperator* ; il recevoit ce titre des ſoldats, après qu'il avoit fait quelque belle action, & le ſénat le confirmoit. Le commandant gardoit ce nom juſqu'à ſon triomphe : le dernier des particuliers qui ait eu le nom d'*imperator*, eſt Junius Blæſus, oncle de Séjan : un autre honneur étoit la ſupplication ordonnée pour rendre graces aux dieux de la victoire que le général avoit remportée ; ces prieres étoient publiques & ordonnées par le ſénat. Cicéron eſt le ſeul, à qui ces prieres ayent été accordées dans une autre occaſion que celle de la guerre. Ce fut après la découverte de la conjuration de Catilina ; mais le comble des honneurs auxquels un général pouvoit aſpirer, étoit le triomphe. *Voyez* TRIOMPHE.

S'il y avoit des récompenſes à la guerre pour animer les ſoldats à s'acquitter de leurs devoirs, il y avoit auſſi des punitions pour ceux qui y manquoient. Ces punitions étoient de la compétence des tribuns, des préfets avec leur conſeil, & du général même, duquel on ne pouvoit appeller avant la loi Porcia, portée l'an 556. On puniſſoit les ſoldats, ou par des peines afflictives, ou par l'ignominie. Les peines afflictives conſiſtoient dans une amende, dans la ſaiſie de leur paye, dans la baſtonade, ſous laquelle il arrivoit quelquefois d'expirer ; ce châtiment s'appelloit *fuſtuarium*. Les ſoldats mettoient à mort à coups de bâton ou de pierre, un de leurs camarades qui avoit commis quelque grand crime, comme le vol, le parjure, pour quelque récompenſe obtenue ſur un faux expoſé, pour la déſertion, pour la perte des armes, pour la négligence dans les ſentinelles pendant la nuit. Si la baſtonnade ne devoit pas aller juſqu'à la mort, on ſe ſervoit d'un ſarment de vigne pour les citoyens, & d'une autre baguette, ou même de verges pour les alliés. S'il y avoit un grand nombre de coupables, on les décimoit, ou bien l'on prenoit le vingtieme, ou le centieme, ſelon la griéveté de la faute.

Comme les punitions qui emportent avec elles plus de honte que de douleur, ſont les plus convenables à la guerre, l'ignominie étoit auſſi une des plus grandes. Elle conſiſtoit, par exemple, à donner de l'orge aux ſoldats au lieu de blé, à les priver de toute la paye, ou d'une partie ſeulement. Cette derniere punition étoit ſur-tout pour ceux qui quittoient leurs enſeignes ; on leur retranchoit la paye pour tout le tems qu'ils avoient ſervi avant leur faute. La troiſieme eſpece d'ignominie, étoit d'ordonner à un ſoldat de ſauter au-delà d'un retranchement ; cette punition étoit faite pour les poltrons. On les puniſſoit encore en les expoſant en public avec leur ceinture détachée, & dans une poſture molle & efféminée. Cette expoſition ſe faiſoit dans la rue du camp appellée *principia* : c'eſt-là que s'exécutoient auſſi les autres châtimens. Enfin, pour comble d'ignominie, on les faiſoit paſſer d'un ordre ſupérieur dans un autre fort au-deſſous, comme des triariens dans les piquiers, ou dans les vélites. Il y avoit encore quelques autres punitions peu uſitées.

La derniere choſe dont il nous reſte à parler touchant la *diſcipline militaire*, eſt le congé ; il étoit honnête, ou diffamant : le congé honnête, étoit celui que l'on obtenoit après avoir ſervi pendant tout le tems preſcrit, ou bien à cauſe de maladie, ou de quelqu'autre choſe. Ceux qui quittoient le ſervice après avoir ſervi leur tems, étoient mis au nombre de ceux qu'on appelloit *beneficiarii*, qui étoient exempts de ſervir, & ſouvent on prenoit parmi eux les gens d'élite, *evocati*. Ce congé honnête pouvoit encore s'obtenir du général par faveur. Le congé diffamant, étoit lorſqu'on étoit chaſſé & déclaré incapable de ſervir, & cela pour quelque crime.

Sous Auguſte, on mit en uſage un congé appellé *exauctoratio*, qui ne dégageoit le ſoldat que lorſqu'il étoit devenu vétéran. On nommoit ce ſoldat *vexillaire*, parce qu'il étoit attaché à un drapeau, & que dans cet état il attendoit les récompenſes *militaires*. De plus, quand le tems de ſon ſervice étoit fini, on lui donnoit douze mille ſeſterces. Les prétoriens qui furent inſtitués par cet empereur, au bout de ſeize ans de ſervice, en recevoient vingt milles : quelquefois on donnoit aux ſoldats des terres en Italie, ou en Sicile.

On peut maintenant ſe former une idée complette de la *diſcipline militaire* des Romains, & du haut point de perfection où ils porterent l'art de la guerre, dont ils firent ſans ceſſe leur étude juſqu'à la chûte de la république : c'eſt ſans doute un dieu, dit Végece, qui leur inſpira la légion. Ils jugerent qu'il

falloit donner aux ſoldats qui la compoſoient, des armes offenſives & défenſives plus fortes & plus peſantes que celles de quelqu'autre peuple que ce fût. J'en ai dit quelque choſe, mais je prie le lecteur d'en voir les détails dans Polybe & dans Joſephe. Il y a peu de différence, conclut ce dernier, entre les chevaux chargés & les ſoldats romains. Ils portent, dit Cicéron, leur nourriture pour plus de quinze jours, tout ce qui eſt à leur uſage, tout ce qu'il faut pour ſe fortifier; & à l'égard de leurs armes, ils n'en ſont pas plus embarraſſés que de leurs mains. *Tuſcul. livre III.*

Pour qu'ils puſſent avoir des armes plus peſantes que celles des autres hommes, il falloit qu'ils ſe rendiſſent plus qu'hommes : c'eſt ce qu'ils firent par un travail continuel qui augmentoit leur force, & par des exercices qui leur donnoient de l'adreſſe, laquelle n'eſt autre choſe qu'une juſte diſpenſation des forces que l'on a.

Il faut bien que j'ajoute un mot à ce que j'ai déja dit de la *diſcipline* des ſoldats romains. On les accoutumoit à aller le pas *militaire*, c'eſt-à-dire, à faire en cinq heures vingt milles, & quelquefois vingt-quatre. Pendant ces marches, on leur faiſoit porter des poids de ſoixante livres : on les entretenoit dans l'habitude de courir & de ſauter tout armés. Ils prenoient dans leurs exercices des épées, des javelots, des fleches d'une peſanteur double des armes ordinaires; & ces exercices étoient continuels. *Voyez* dans Tite-Live, les exercices que Scipion l'Afriquain faiſoit faire aux ſoldats après la priſe de Carthage la neuve. Marius, malgré ſa vieilleſſe, alloit tous les jours au champ de Mars. Pompée, à l'âge de cinquante-huit ans, alloit combattre tout armé, avec les jeunes gens; il montoit à cheval, couroit à bride abattue, & lançoit ſes javelots.

Toutes les fois que les Romains ſe crurent en danger, ou qu'ils voulurent réparer quelque perte, ce fut une pratique conſtante chez eux d'affermir la *diſcipline militaire*. Ont-ils à faire la guerre aux Latins, peuples auſſi aguerris qu'eux-mêmes, Manlius ſonge à augmenter la force du commandement, & fait mourir ſon fils qui avoit vaincu ſans ordre. Sont-ils battus à Numance, Scipion Emilien les prive d'abord de tout ce qui les avoit amollis. Il vendit toutes les bêtes de ſomme de l'armée, & fit porter à chaque ſoldat du blé pour trente jours, & ſept pieux.

Comme leurs armées n'étoient pas nombreuſes, il étoit aiſé de pourvoir à leur ſubſiſtance; le chef pouvoit mieux les connoître, & voyoit plus aiſément les fautes & les violations de la *diſcipline*. La force de leurs exercices, les chemins admirables qu'ils avoient conſtruits, les mettoient en état de faire des marches longues & rapides. Leur préſence inopinée glaçoit les eſprits; ils ſe montroient ſur-tout après un mauvais ſuccès, dans le tems que leurs ennemis étoient dans cette négligence que donne la victoire.

Leurs troupes étant toujours les mieux diſciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne ſe ralliaſſent quelque part, ou que le deſordre ne ſe mît quelque part chez les ennemis. Auſſi les voit-on continuellement dans les hiſtoires, quoique ſurmontés dans le commencement par le nombre & par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains.

Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la ſupériorité ſur eux; & d'abord ils y mettoient ordre. Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus, ne les ſurprennent qu'une fois. Ils ſuppléerent à la foibleſſe de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuoſité n'en pût être arrêtée, enſuite en y mélant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée eſpagnole, ils quitterent la leur. Ils éluderent la ſcience des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. En un mot, comme dit Joſephe, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice.

Si quelque nation tint de la nature ou de ſon inſtitution, quelque avantage particulier, ils en firent d'abord uſage : ils n'oublierent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaiſſeaux rhodiens; enfin jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Elle parvint à commander à tous les peuples, tant par l'art de la guerre que par ſa prudence, ſa ſageſſe, ſa conſtance, ſon amour pour la gloire & pour la patrie. Lorſque ſous les empereurs, toutes ces vertus s'évanouirent, l'art *militaire* commença à décheoir; mais lorſque la corruption ſe mit dans la milice même, les Romains devinrent la proie de tous les peuples. La milice étoit déja devenue très à charge à l'état. Les ſoldats avoient alors trois ſortes d'avantages, la paie ordinaire, la récompenſe après le ſervice, & les libéralités d'accident, qui devinrent des droits pour des gens qui avoient le prince & le peuple entre leurs mains. L'impuiſſance où l'on ſe trouva de payer ces charges, fit que l'on prit une milice moins chere. On fit des traités avec des nations barbares qui n'avoient ni le luxe des ſoldats romains, ni le même eſprit, ni les mêmes prétentions.

Il y avoit une autre commodité à cela : comme les Barbares tomboient tout-à-coup ſur un pays, n'y ayant point chez eux de préparatifs après la réſolution de partir, il étoit difficile de faire des levées à tems dans les provinces. On prenoit donc un autre corps de Barbares toujours prêt à recevoir de l'argent, à piller & à ſe battre. On étoit ſervi pour le moment; mais dans la ſuite on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Enfin les Romains perdirent entierement leur *diſcipline militaire*, & abandonnerent juſqu'à leurs propres armes. Végéce dit que les ſoldats les trouvant trop peſantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuiraſſe, & enſuite leur caſque; de façon qu'expoſés aux coups ſans défenſe, ils ne ſongerent qu'à fuir. De plus, comme ils avoient perdu la coutume de fortifier leurs camps, leurs armées furent aiſément enlevées par la cavalerie des Barbares. Ce ne fut pas néanmoins une ſeule invaſion qui perdit l'empire, ce furent toutes les invaſions. C'eſt ainſi qu'il alla de degré en degré de l'affoibliſſement à la dégénération, de la dégénération à la décadence, & de la décadence à ſa chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa ſubitement ſous Arcadius & Honorius. L'empire d'occident fut le premier abattu, & Rome fut détruite parce que toutes les nations l'attaquant à la fois, la ſubjuguerent, & pénétrerent par-tout. *Voyez* tout ce tableau dans les conſidérations ſur les cauſes de la grandeur des Romains & de leur décadence. (*D. J.*)

MILITAIRE, *pécule* (*Juriſprud.*) *voyez* PÉCULE CASTRENSE.

MILITAIRE, *teſtament* (*Juriſprud.*) *voyez* TESTAMENT.

MILITANTE, EGLISE (*Théolog.*) ce terme s'entend du corps des Chrétiens qui ſont ſur la terre.

On diſtingue trois ſortes d'égliſes, en prenant ce terme dans ſa ſignification la plus étendue : *l'égliſe militante*, par où l'on entend les fideles qui ſont ſur la terre; *l'égliſe ſouffrante*, c'eſt-à-dire les fideles qui ſont dans le purgatoire, & *l'égliſe triomphante*, qui s'entend des Saints qui ſont dans le ciel. *Voyez* EGLISE.

On appelle la premiere *égliſe militante*, parce que la vie d'un chrétien eſt regardée comme une milice,

ou un combat continuel qu'il doit livrer au monde, au démon & à ſes propres paſſions.

MILLE, ſ. m. (*Gramm. Arithmét.*) nom de nombre égal à dix centaines; il s'écrit par l'unité ſuivie de trois zéros.

MILLE, ſ. m. (*Géographie.*) meſure en longueur dont les Italiens, les Anglois & d'autres nations ſe ſervent pour exprimer la diſtance entre deux lieux. *Voyez* MESURE, DISTANCE, *&c.*

Dans ce ſens le mot *mille* eſt à peu près de même uſage que lieue en France, & dans d'autres pays. *Voyez* LIEUE.

Le *mille* eſt plus ou moins long dans différens pays.

Le *mille* géographique ou italien contient mille pas géométriques, *mille paſſus*; & c'eſt de-là que le terme *mille* eſt dérivé, *&c.*

Le *mille* anglois contient huit ſtades; le ſtade quarante perches, & la perche ſeize piés & demi.

Voici la réduction qu'a faite Caſimir des *milles* ou lieues des différens pays de l'Europe au pié romain, lequel eſt égal au pié du Rhin, dont on ſe ſert dans tout le Nord.

	Piés.
Le *mille* d'Italie, ...	5000.
d'Angleterre, ...	5454.
d'Ecoſſe, ...	6000.
de Suéde, ...	30000.
de Moſcovie, ...	3750.
de Lithuanie, ...	18500.
de Pologne, ...	19850.
d'Allemagne, le petit, . .	20000.
le moyen, . .	22500.
le plus grand, .	25000.
de France, ...	15750.
d'Eſpagne, ...	21270.
de Bourgogne, ...	18000.
de Flandres, ...	20000.
d'Hollande, ...	24000.
de Perſe, qu'on nomme auſſi parafangue, ...	18750.
d'Egypte, ...	25000.

Chambers.

MILLES DE LONGITUDE, *terme de Navigation*; c'eſt le chemin que fait un vaiſſeau à l'eſt ou à l'oueſt, par rapport au méridien d'où il eſt parti, ou d'où il a fait voile (*voyez* MÉRIDIEN); ou bien c'eſt la différence de chemin de longitude, ſoit orientale, ſoit occidentale, entre le méridien ſous lequel eſt le vaiſſeau, & celui d'où la derniere obſervation ou ſupputation a été faite. *Voyez* LONGITUDE.

Dans tous les lieux de la terre, excepté ſous l'équateur, ce chemin doit être compté par le nombre des *milles* de degré des paralleles ſur leſquels on ſe trouve ſucceſſivement; ainſi il y a de la différence entre la *longitude* proprement dite, & les *milles de longitude*. Soient (*fig. 8. Navig.*) deux lieux *A*, *G*, la *longitude* eſt repréſentée par l'arc *AD* de l'équateur, les *milles de longitude* par les ſommes des arcs *AB*, *IK*, *HF*, paralleles à l'équateur. La ſomme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, *&c.* étant plus petite que la ſomme des arcs *AB*, *BC*, *CD*, ou que l'arc *AD* qui exprime la *longitude*, ſe nomme par cette raiſon *lieues mineures de longitude*. *Voyez* LIEUES MINEURES DE LONGITUDE. Au reſte la ſomme de ces arcs *AB*, *IK*, *HF*, contient autant de degrés que l'arc entier *AD*: ſur quoi *voyez les articles* LOXODROMIE & LOXODROMIQUE.

Il eſt viſible que tandis que le vaiſſeau fait ſous un même rhumb un certain chemin de peu d'étendue, par exemple trois à quatre lieues, l'eſpace qu'il décrit eſt réellement à l'eſpace qu'il décrit en *longitude*, comme le ſinus total eſt au ſinus de l'angle conſtant de la route avec le méridien. Cette proportion donnera facilement les *milles de longitude*, qui ne ſont que la ſomme de ces derniers eſpaces. *Voyez* DEGRÉ & NAVIGATION. (*O*)

MILLE-FEUILLE, *millefolium*, ſ. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur radiée, dont le diſque eſt compoſé de pluſieurs fleurons; la couronne de cette fleur eſt formée par des demi-fleurons qui ſont poſés ſur des embryons, & ſoutenus par un calice écailleux, & preſque cylindrique. Ces embryons deviennent dans la ſuite des ſemences minces. Ajoutez aux caracteres de ce genre que les découpures des feuilles ſont très-petites, & que les fleurs naiſſent en bouquets fort ſerrés. Tournefort, *inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

Tournefort compte neuf eſpeces de ce genre de plante, d'entre leſquelles nous décrirons la commune à fleur blanche, nommée par la plûpart des Botaniſtes, *millefolium vulgare album*, & par les Anglois, *the common white-flowerd yarrow.*

Sa racine eſt ligneuſe, fibreuſe, noirâtre, traçante. Elle jette des tiges nombreuſes à la hauteur d'un pié ou d'un pié & demi, roides quoique menues, cilyndriques, cannelées, velues, rougeâtres, moëlleuſes & rameuſes vers leurs ſommités. Ses feuilles ſont rangées ſur une côte, découpées menu, reſſemblantes en quelque maniere à celles de la camomille, mais plus roides, ailées, ou repréſentant des plumes d'oiſeaux, d'une odeur agréable, & d'un goût un peu âcre.

Ses fleurs naiſſent à la cime des branches, en ombelles ou bouquets fort ſerrés, ronds. Chaque fleur eſt petite, radiée, blanche, ou un peu purpurine, odorante, ſoutenue par un calice écailleux, cilyndrique ou oblong. Lorſque les fleurs ſont tombées, il leur ſuccede des ſemences menues. Cette plante croît preſque par-tout, le long des grands chemins, dans les lieux incultes, ſecs, dans les cimetieres & dans les pâturages. Elle fleurit en Mai, Juin, & pendant tout l'été.

Elle eſt un peu âcre, amere, & aromatique. Elle rougit conſidérablement le papier bleu, & ſes fleurs donnent par la diſtillation une huile fine, d'un bleu foncé. Les fleurs de camomille en donnent auſſi, mais je ne ſache pas d'autres plantes qui aient cette propriété ſinguliere.

On regarde avec raiſon la *mille-feuille* comme vulnéraire & aſtringente; en conſéquence on l'emploie intérieurement pour arrêter toutes ſortes d'hémorrhagies. Dans ces cas, l'expérience a prouvé qu'une forte décoction (& non pas une ſimple infuſion) de toute la plante, racine & feuilles, eſt la meilleure méthode. On applique cette décoction, ou la plante fraichement pilée, ſur les plaies ou ſur les coupures, & elle y fait des merveilles; d'où vient qu'on appelle vulgairement la *mille-feuille*, l'herbe aux voituriers, aux charpentiers, parce qu'elle n'a pas moins de vertu pour arrêter le ſang des coupures, que la brunelle, la grande conſoude, l'orpin, & quelques autres plantes employées à cet uſage. (*D. J.*)

MILLE-FEUILLE, (*Chimie, Pharmac. & Mat. méd.*) cette plante a une odeur forte, & une ſaveur un peu âcre & amere; elle donne dans la diſtillation avec l'eau une petite quantité d'huile eſſentielle de couleur bleue; elle eſt analogue en cela avec la camomille, avec laquelle elle a d'ailleurs les plus grands rapports. M. Cartheuſer obſerve que l'huile de *mille feuille* n'a cette couleur bleue que lorſque la plante d'où on l'a retirée avoit cru dans un terrein fertile & chargé d'engrais, & que celle qui étoit fournie par la même plante, qu'on auroit cueillie dans un lieu ſec & ſablonneux, étoit jaunâtre.

On emploie en Médecine les fleurs & l'herbe de cette plante: chacune de ces parties fournit les mêmes principes & dans la même proportion; ſelon les analyſes de Cartheuſer & de Neuman, ſeulement

l'herbe les donne en plus grande quantité.

La *mille-feuille* tient un rang distingué parmi les plantes vulnéraires, résolutives & astringentes; elle est célébrée encore comme anti-épileptique, fébrifuge, bonne contre l'asthme, anti-pestilentielle, propre à prévenir l'avortement; mais son usage le plus ordinaire, soit intérieur, soit extérieur, est contre les hémorrhagies, les plaies & les ulceres; encore ce dernier emploi est-il absolument sorti hors du sein de l'art, comme presque toutes les applications de plantes dans ces cas, qui ne sont plus pratiquées que par les paysans & les bonnes femmes. La *mille-feuille* se donne intérieurement ou en en faisant bouillir une petite poignée dans du bouillon, ou sous forme d'infusion théiforme. On peut aussi la réduire en poudre, & la dose en est d'environ deux gros.

Fr. Hoffman nous a laissé une longue dissertation sur la *mille-feuille*, qu'il vante principalement contre les affections spasmodiques, qui sont accompagnées de vives douleurs; & c'est là la seule chose qu'il assure d'après sa propre expérience; il ne fonde toutes les autres merveilles qu'il en publie que sur le témoignage des auteurs, entre lesquels on peut distinguer Sthaal, qui en célebre beaucoup l'usage contre la passion hypochondriaque. On retire une eau distillée simple de la *mille-feuille*, qu'on prétend posséder éminemment ses vertus antispasmodiques, nervines, utérines, sédatives, *&c.*

On prépare un sirop avec le suc, & ce sirop renferme à peu près les mêmes propriétés que l'infusion, & sur-tout celles qui dépendent principalement des parties fixes, savoir la vertu vulnéraire astringente, résolutive, mondifiante, *&c.*

Les feuilles de cette plante entrent dans la composition de l'eau vulnéraire, du baume vulnéraire, & de l'onguent mondificatif *de cepio.* (*b*)

MILLE-FLEURS, EAU DE, c'est ainsi qu'on appelle les pissat de vache.

MILLE-GRAINE, s. f. (*Hist. nat. Bot.*) c'est le piment. *Voyez* PIMENT. Tournefort l'a rangé parmi les chénopodium, ou pates d'oie.

MILLENAIRES, s. m. pl. (*Théolog.*) secte du second & troisieme siecle, dont la croyance étoit que J. C. reviendroit sur la terre, & y régneroit l'espace de mille ans, pendant lesquels les fideles jouiroient de toutes sortes de félicités temporelles; & au bout duquel tems arriveroit le jugement dernier. On les appelloit aussi *Chiliastes*. *Voyez* CHILIASTES.

L'opinion des *Millenaires* est fort ancienne, & remonte presque au tems des Apôtres. Elle a pris son origine d'un passage de l'apocalypse entendu trop à la lettre, où il est fait mention du regne de J. C. sur la terre.

L'opinion de S. Papias touchant le nouveau regne de J. C. sur la terre, après la résurrection, a été en vogue pendant près de trois siecles, avant d'être taxés d'erreur, comme on l'apprend par la lecture de l'histoire ecclésiastique. Elle a été adoptée & suivie par quantité de peres de l'Eglise des premiers siecles, tels que S. Irenée, S. Justin martyr, Tertulien, *&c.* mais d'autre part Denis d'Alexandrie, & S. Jerôme ont fortement combattu cette imagination d'un regne de mille ans. *Dict. de Trevoux.*

Quelques auteurs parlent encore de certains *Millenaires*, auxquels on donna ce nom, parce qu'ils pensoient qu'il y avoit en enfer une cessation de peines de mille en mille ans.

MILLENIUM, ou *MILLENARE*, millénaire, terme qui signifie à la lettre un espace de mille ans. Il se dit principalement du prétendu second événement, ou regne de J. C. sur la terre, qui doit durer mille ans, selon les défenseurs de cette opinion. *Voyez* MILLENAIRES & CHILIASTES.

Ce mot est latin, & composé de *mille*, mille, & d'*annus*, année. M. Whiston, en plusieurs endroits de ses écrits, a tâché d'appuyer l'idée du *millenarium*. Selon son calcul, il auroit dû commencer vers l'année 1720.

MILLEPERTUIS, s. m. *hypericum*, (*Bot.*) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposées en rond. Le pistil sort du calice, composé aussi de plusieurs feuilles, & devient dans la suite un fruit qui a ordinairement trois angles; il est aussi terminé par trois pointes, & divisé en trois capsules remplies de semences, qui sont pour l'ordinaire petites. Ajoutez aux caracteres de ce genre, que les feuilles naissent par paires à l'endroit des nœuds de la tige. Tournefort, *inst. rei herb. Voyez* PLANTE.

Ce genre de plante est très-étendu; car M. de Tournefort en compte 22 especes, sans parler de celle qu'il trouva en voyageant de Sinope à Trébizonde, & qui servit à adoucir ses chagrins, dans un pays où l'on ne voyoit ni gens, ni bêtes. Il a décrit cette belle espece, sous le nom de *millepertuis* oriental à feuilles de l'herbe à éternuer, *ptarmicæ foliis*; mais nous ne pouvons parler ici que du *millepertuis commun* de nos contrées; son nom latin est *hypericum vulgare*, dans C. B. *P.* 279, & dans les I. R. H. 254; en anglois *the common yellow-flowerd S. John's-wort.*

La racine de cette espece de *millepertuis*, est fibreuse & jaunâtre. Ses tiges sont nombreuses, roides, ligneuses, cylindriques, rougeâtres, branchues, hautes au moins d'une coudée. Ses feuilles naissent deux à deux, opposées, sans queue, longues d'un demi-pouce & plus, larges de trois lignes, lisses, veinées dans toute leur longueur. Exposées au soleil, elles paroissent percées d'un grand nombre de trous; mais ces points transparens, ne sont autre chose que des véficules remplies d'un suc huileux, d'une saveur astringente, un peu amere, & qui laisse de la sécheresse sur la langue.

Ses fleurs poussent en grand nombre à l'extrémité des rameaux; elles sont en rose, composées de cinq pétales, jaunes, pointues des deux côtés, & dont le milieu est occupé par quantité d'étamines, garnies de sommets jaunâtres. Le calice est à cinq feuilles: il en sort un pistil à trois cornes, lequel occupe le centre de la fleur. Quand la fleur est tombée, le pistil se change en une capsule, partagée en trois loges, pleines de graines menues, luisantes, oblongues, d'un brun noirâtre, d'une saveur amere, résineuse, d'une odeur de poix. Les fleurs & les sommets étant pilés, répandent un suc rouge comme du sang.

Cette plante vient en abondance dans les champs, & les bois. Elle est d'un grand usage dans plusieurs maladies, & tient le premier rang à l'extérieur parmi les plantes vulnéraires. On tire du *millepertuis*, deux sortes d'huiles, l'une simple, & l'autre composée, & toutes les deux se font différemment chez les artistes. A Montpellier, on macere les fleurs de cette plante dans une liqueur résineuse, tirée des véficules d'orme; on s'en sert pour mondifier & consolider les plaies, & les ulcérations, soit internes, soit externes. (*D. J.*)

MILLEPERTUIS, (*Chim. Pharm. Mat. méd.*) cette plante contient beaucoup d'huile essentielle; car les points transparens de ses feuilles que l'on prend mal-à-propos pour des trous, les poils noirs que l'on découvre sur les bords de ses pétales, les tubercules que l'on découvre sur la surface de ses fruits sont autant de véficules remplies de cette huile essentielle.

Le *millepertuis* ordinaire est d'un grand usage dans plusieurs maladies. Il tient le premier rang parmi les plantes vulnéraires. C'est pourquoi son principal usage est pour mondifier & consolider les plaies & les

ulceres, ſoit internes, ſoit externes. Il guérit le crachement & le piſſement de ſang; il réſout le ſang grumelé; il excite les regles & les urines; il tue les vers. On dit qu'il délivre les poſſédés; c'eſt pourquoi on l'appelle *fuga dæmonum*; non pas parce que les démons s'enfuient à la vûe de cette plante, mais parce qu'elle eſt utile à ceux qui ſont parvenus à un tel point de mélancholie & de manie, qu'ils paſſent pour poſſédés.

On emploie ſouvent les ſommités fleuries, infuſées ou bouillies dans de l'eau, ou dans du vin, à la doſe d'une poignée. On en preſcrit quelquefois les feuilles & les graines en ſubſtance, à la doſe d'un gros, ſeules ou mêlées avec d'autres vulnéraires. Geoffroi, *matiere médicale.*

On ſe ſert encore plus communément des feuilles de *millepertuis* infuſées dans du lait bouillant, ou de leur infuſion mêlée avec pareille quantité de lait. C'eſt ſous cette forme qu'on emploie le plus communément ce remede dans les phthiſies pulmonaires commençantes, & dans tous les cas d'ulceres internes. Sur quoi il faut obſerver que l'huile eſſentielle, & la partie balſamique, ſi l'hypéricum en contient en effet une autre que ſon huile, ne paſſent ni dans l'eau, ni dans le lait, & fort peu dans le vin; enſorte que ſi le principe huileux ou balſamique quelconque poſſédoit en effet une vertu vulnéraire & cicatriſante éprouvée, la meilleure forme ſous laquelle on pourroit donner le *millepertuis*, ſeroit celle de conſerve. La teinture qu'on en tire par l'eſprit-de-vin, qui eſt véritablement empreinte du principe dont nous venons de parler, ne ſauroit être employée dans les cas où le *millepertuis* eſt indiqué comme vulnéraire. Cette teinture ne peut s'employer que comme vermifuge, anti-hyſtérique, diurétique, *&c.*

On prépare dans les boutiques une huile par infuſion des ſommités fleuries, ou chargées de graines de *millepertuis*. Cette préparation eſt du petit nombre de celles qui ſont ſelon les bons principes de l'art, puiſque le *millepertuis*, en cela différent de la plûpart des plantes avec leſquelles on prépare des huiles par infuſion ou par coction, contient un principe vraiment médicamenteux ſoluble par les menſtrues huileux, & qu'il contient même ce principe à une proportion très-conſidérable. Auſſi l'huile par infuſion de *millepertuis*, qui eſt un mélange d'huile eſſentielle & d'huile par expreſſion, eſt-elle un remede externe puiſſamment réſolutif.

Les feuilles & les ſommités de cette plante entrent dans l'eau vulnéraire; ſes feuilles dans l'eau générale, & dans la poudre contre la rage; ſes ſommités fleuries, dans l'huile de ſcorpion compoſée; l'herbe, dans le ſyrop d'armoiſe, & l'onguent *martiatum;* les fleurs dans la thériaque, le mithridate, le baume tranquille, & le baume du commandeur; ſes ſommités, dans le baume vulnéraire, & l'huile de petits chiens. Son huile par infuſion dans l'emplâtre oppodeltoch. (*b*)

MILLEPIÉS, ſ. m. *mille-pes*, CENTPIÉS, MALFAISANT, SCOLOPENDRE, (*Hiſt. natur. Inſect.*) Cet inſecte venimeux de l'Amérique, reſſemble à une chenille; il s'en voit qui ont ſix à ſept pouces de long; mais ceux des Antilles n'excedent guere la longueur de quatre à cinq, & ne ſont pas plus gros que l'extrémité du petit doigt: cet animal eſt plus large qu'épais, il eſt couvert d'un bout à l'autre par un ſeul rang d'écailles peu convexes, larges, molles, d'une couleur brune, & emboîtées les unes ſur les autres, comme celles de la queue d'une écreviſſe.

Deux rangées de petites pattes déliées, comme des brins de gros fil, au nombre de 30 ou 40, garniſſent les deux côtés du corps dans toute ſa longueur.

La tête eſt ronde, plate, d'une couleur rougeâtre, ayant deux petits yeux noirs preſque imperceptibles, & deux petites antennes qui s'écartent & ſe recourbent à droite & à gauche en forme d'y-grec; ſous la tête ſont deux défenſes noires, dures, crochues, fort aiguës, mobiles, avec leſquelles l'animal pique violemment: ſa partie poſtérieure ſe termine en fourche par deux eſpeces de longues pattes qui s'écartent & ſe rapprochent ſelon le beſoin qu'il en a.

Cet inſecte eſt fort incommode; il ſe gîte dans le bois pourri, dans les fentes des murailles, derriere les meubles, entre les livres, & quelquefois dans les lits; ſa piquure cauſe une vive douleur, ſuivie d'une enflure conſidérable, toujours accompagnée d'inflammation, & ſouvent de fievre.

Les remedes à ce mal ſont les mêmes qu'on emploie contre la piquure des ſcorpions.

Quelques auteurs ont confondu la bête à *mille-piés* avec un autre inſecte de l'Amerique qui pourroit, avec plus de raiſon, porter le nom de *mille-piés*, à cauſe de la multitude de ſes pattes. *Voyez l'article* CONGORY. *M.* LE ROMAIN.

MILLEPORES, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt le nom que quelques naturaliſtes donnent à une eſpece de madrépore, ou de corps marin, ſemblable à un arbriſſeau, dont la ſurface eſt remplie d'une infinité de petits trous qui pénetrent juſque dans l'intérieur de ce corps. Quelques naturaliſtes diſtinguent les *millepores* des madrépores; ils ne donnent le premier nom qu'à des corps marins rameux remplis de trous parfaitement ronds, au lieu que les madrépores ont des trous étoilés. Cependant il paroît conſtant que les *millepores* ne doivent être regardés que comme des variétés des madrépores. *Voyez* MADRÉPORE.

MILLERES, (*Gram. & Com.*) nom d'une monnoie d'or, en Portugal.

MILLEROLLE, ſ. f. (*Commerce.*) meſure dont on ſe ſert en Provence pour la vente des vins & des huiles d'olive.

La *millerolle* revient à ſoixante-ſix pintes meſure de Paris, & à cent pintes meſure d'Amſterdam. Elle peſe environ cent trente livres poids de marc. *Dict. de Com.*

MILLESIME, ſ. m. (*Gram.*) c'eſt le chiffre qui marque le mille des années courantes, depuis une date déterminée, dans les actes, ſur les monnoies.

MILLET, *milium*, ſ. m. (*Botan.*) genre de plante dont la fleur n'a point de pétale; elle eſt diſpoſée par petits faiſceaux en un large épi. Chaque fleur a pluſieurs étamines qui ſortent d'un calice compoſé de deux feuilles. Le piſtil devient dans la ſuite une ſemence arrondie ou ovale, & enveloppée d'une bâle qui a ſervi de calice à la fleur. Tournefort, *Inſt. rei herb. Voyez* PLANTE.

Voici ſes caracteres, ſelon Ray. Il a un pannicule lâche, & diviſé en pluſieurs parties. Chaque fleur eſt portée ſur un calice compoſé de deux feuilles, qui, en guiſe de pétale, ſervent à défendre les étamines & le piſtil de la fleur, lequel ſe change en une ſemence de figure ovale & luiſante.

Linnæus fait auſſi du *millet* un genre diſtinct de plante qu'il caracteriſe ainſi: ſon calice eſt une eſpece de bâle, qui contient diverſes fleurs. Il eſt compoſé de trois valvules, ovales, pointues. La fleur eſt plus petite que le calice, & eſt formée de deux valvules oblongues, dont l'une eſt plus petite que l'autre. Les étamines ſont trois courts filets capillaires. Les boſſettes ſont oblongues, & le germe du piſtil eſt arrondi. La fleur renferme la ſemence, & ne s'ouvre point pour la laiſſer tomber. La graine eſt unique & ſphéroïde.

Boerhaave compte dix-ſept ou dix-huit eſpeces de ce genre de plante; mais c'eſt aſſez de décrire ici les

deux principales, le petit & le grand *millet* nommé *sorgo*.

Le petit *millet*, le *millet* ordinaire, jaune ou blanc, *milium vulgare*, *semine luteo vel albo*, des Bauhin, de Ray, Tournefort, & autres botanistes, a des racines nombreuses, fibreuses, fortes, blanchâtres; elles jettent plusieurs tiges ou tuyaux à la hauteur de deux ou trois piés, de moyenne grosseur, entrecoupées de neuds. Ses feuilles sont amples, larges de plus d'un pouce, semblables à celles du roseau, revêtues d'un duvet épais dans l'endroit où elles enveloppent la tige; mais après qu'elles s'en sont détachées, elles deviennent insensiblement lisses & polies. Ses fleurs naissent en bouquets aux sommités des rameaux, de couleur ordinairement jaune, quelquefois noirâtre; elles sont composées de trois étamines qui sortent du milieu d'un calice, le plus souvent à deux feuilles. Quand les fleurs sont tombées il leur succede des graines presque rondes, ou ovales, jaunes, ou blanches, dures, luisantes, renfermées dans des especes de coques minces, tendres, qui étoient enveloppées par le calice de la fleur.

Cette plante se cultive dans les campagnes, & demande une terre neuve, légere, grasse, & humectée.

Le grand *millet*, le *millet* d'Inde, ou le sorgo, est le *milium arundinaceum*, *subrotundo semine*, *sorgo nominatum*, C. B. P. 26, & de Tournefort *I. R. H.* 514.

Sa racine consiste en de grosses fibres, fortes, qui s'enfoncent çà & là en terre, afin que les tiges qu'elles soutiennent puissent plus aisément résister au vent. Elle jette plusieurs tuyaux semblables à ceux des roseaux à la hauteur de huit à dix piés, & quelquefois de douze, gros comme le doigt, noirâtres, robustes, noueux, remplis d'une moëlle blanche & douçâtre, à la maniere du sureau. Ces tuyaux rougissent quand la semence mûrit. De chaque nœud il sort des feuilles longues d'une coudée, larges de trois ou quatre doigts, semblables à celles du roseau; les feuilles d'en haut sont armées de petites dents pointues, qui coupent les doigts quand on les manie en descendant.

Ses fleurs naissent aux sommités des tiges en maniere de bottes, ou de bouquets, droits, longs d'environ un pié, larges de quatre ou cinq pouces; ces fleurs sont petites, jaunes, oblongues, & pendantes, composées de plusieurs étamines qui sortent du milieu du calice à deux feuilles. Quand les fleurs sont tombées, il leur succede des semences nombreuses, plus grosses du double que celles du petit *millet*, presque rondes, ou ovales, de couleur, pour l'ordinaire, rougeâtre, ou d'un roux tirant sur le noir, plus rarement blanchâtre, ou jaune, enveloppées d'une double capsule; & après qu'elles ont été secouées, il reste des pédicules, comme de gros filamens, dont on fait des brosses.

Il y a un autre *millet* d'Inde, qui ne differe du premier, qu'en ce que sa semence est applatie, grosse comme un grain d'orobe, & fort blanche. C'est le *sorghi album*, *milium indicum*, Dora *Arabum* de J. B. Il croît en Arabie, en Cilicie, & dans l'Epire. Les Arabes en tirent de même que des cannes à sucre, un suc extrémement doux. On le seme en Cilicie pour la volaille, & pour suppléer au bois dont on manque. (*D. J.*)

MILLET, (*Diete.*) la farine de *millet* fournit un aliment assez grossier, de difficile digestion, resserrant un peu le ventre, & causant quelquefois des vents. Les payfans qui ont les organes de la digestion fort vigoureux, s'en accommodent cependant assez bien. Ils la mangent soit fermentée, sous forme d'un pain assez mal levé, mou & gluant, à moins qu'on n'y mêle une bonne quantité de farine de froment, ou non fermentée sous la forme de différentes bouillies, pâtes, gâteaux, *&c.* cuits à l'eau ou au lait. Le *millet* a d'ailleurs toutes les propriétés communes des farineux. *Voyez* FARINEUX. (*b*)

MILLIAIRE, s. m. (*Hist. anc.*) espace de mille pas géométriques, distance par laquelle les Romains marquoient la longueur des chemins, comme nous la marquons par lieues. On compte encore par milles en Italie. Il y avoit à Rome au milieu de la ville une colonne appellée *milliaire*, qui étoit comme le centre commun de toutes les voies ou grands chemins sur lesquels étoient plantés, de mille pas en mille pas, d'autres colonnes, ou pierres numerotées, suivant la distance où elles étoient de la capitale; de là ces expressions fréquentes dans les auteurs, *tertio ab urbe lapide*, *quarto ab urbe lapide*, pour exprimer une distance de trois ou quatre mille pas de Rome. A l'exemple de cette ville les autres principales de l'Empire firent poser dans leurs places publiques des colonnes *milliaires* destinées au même usage. *Voyez* COLONNE MILLIAIRE.

MILLIAIRES, *milliaria*, (*Hist. anc.*) grands vases, ou réservoirs dans les thermes des Romains, ainsi nommés de la grande quantité d'eau qu'ils contenoient, & qui par des tuyaux se distribuoit, à l'aide d'un robinet, dans les différentes piscines, ou cuves où l'on prenoit le bain. *Voyez* BAINS.

MILLIAIRE DORÉ, (*Littér. & Géog.*) *milliarium aureum*, comme disent Pline & Tacite; colonne qui fut dressée au centre de Rome, & sur laquelle étoient marqués les grands chemins d'Italie, & leurs distances de Rome par milles.

Ce fut Auguste qui, pendant qu'il exerçoit la charge de *curator viarum*, fit élever cette colonne & l'enrichit d'or, d'où elle reçut son nom de *milliaire doré*. Il ne faut pas croire d'après Varron, que tous les chemins d'Italie aient abouti à la colonne *milliaire* par une suite de nombres: cela n'étoit point ainsi; plusieurs villes célebres interrompoient cette suite, & comptoient leurs distances des unes aux autres par leurs *milliaires* particuliers: encore moins cette suite se rencontroit-elle depuis Rome jusqu'aux autres parties de l'empire, comme, par exemple, dans les Gaules, puisque l'on trouve plusieurs colonnes où le nombre gravé n'est que d'un petit nombre de milles, quoiqu'elles soient à plus de cent lieues de Rome.

La *colone milliaire* d'Auguste étoit érigée dans le *forum romanum*, près du temple de Saturne. Elle ne subsiste plus aujourd'hui, & ce n'est que par une vaine conjecture qu'on suppose qu'elle étoit posée à l'endroit où l'on voit maintenant l'église de Sainte-Catherine de la consolation, dans le quartier de Campitoli, qui est au milieu de Rome moderne. (*D. J.*)

MILLIAR, s. m. (*Gramm. Arithmétiq.*) c'est le nombre qui suit les centaines de millions dans la numération des chiffres.

MILLIEME, adj. (*Gramm. & Arithmétiq.*) c'est, dans un ordre de choses qui se comptent, celle qui occupe le rang qui suit les centaines.

MILLIER, s. m. (*Gramm. Arithmétiq. & Comm.*) c'est le nombre ou le poids d'un mille ou de dix fois cent. Il se dit dans le commerce des clous, des épingles, du fer, du foin, de la paille, des fagots, des fruits, des poids, *&c.* Cette cloche pese douze *milliers*.

MILLION, s. m. (*Arithmétiq.*) nombre qui vaut dix fois cent mille ou mille fois mille. *Voyez* ARITHMÉTIQUE & CHIFFRE.

MILO, (*Géog. anc. & mod.*) par Strabon Μῆλος, & dans Pline *Milo*; île de l'Archipel au nord de l'île de Candie, qu'elle regarde, & au sud-ouest

de l'île de l'Argentiere, dont elle eſt à 3 milles.

Cette île, ſi parfaitement décrite par Tournefort, eſt preſque ronde, & a environ 60 milles de tour; elle eſt bien cultivée, & ſon port, qui eſt un des meilleurs & des plus grands de la Méditerranée, ſert de retraite à tous les bâtimens qui vont au Levant ou qui en reviennent: car elle eſt ſituée à l'entrée de l'Archipel, que les anciens connoiſſoient ſous le nom de *mer Egée*.

Le *Milo*, comme dit Thucydide, quoique petite, fut très-conſidérable dans le tems des beaux jours de la Grece: elle jouiſſoit d'une entiere liberté 700 ans avant la fameuſe guerre du Péloponnèſe. Les Athéniens y tenterent inutilement deux deſcentes, & ce ne fut qu'à la troiſieme qu'ils y firent ce maſſacre odieux dont parlent le même Thucydide, Diodore de Sicile & Strabon.

Cette île tomba, comme toutes les autres de l'Archipel, ſous la domination des Romains, & enſuite ſous celle des empereurs grecs. Marc Sanudo, premier duc de l'Archipel, joignit le *Milo* en 1207 au duché de Naxie; mais Barberouſſe, capitan bacha, la ſoumit, avec le duché de Naxie, à l'empire de Soliman II.

Cette île abonde en mines de fer, de ſoufre & d'alun; il faut la regarder comme un laboratoire naturel, où continuellement il ſe prépare de l'eſprit de ſel, de l'alun, du ſoufre par le moyen de l'eau de la mer & du fer des roches. Tout cela eſt mis en mouvement par des braſiers que le fer & le ſoufre y excitent jour & nuit.

Le rocher ſpongieux & caverneux qui ſert de fondement à cette île, eſt comme une eſpece de poële qui en échauffe doucement la terre, & lui fait produire les meilleurs vins, les meilleures figues & les melons les plus délicieux de l'Archipel. La ſeve de cette terre eſt admirable; les champs ne s'y repoſent jamais. La premiere année on y ſeme du froment, la ſeconde de l'orge, & la troiſieme on y cultive le coton, les légumes & les melons; tout y vient pêle-mêle.

La campagne eſt chargée de toutes ſortes de biens & de gibier; on y fait bonne chere à peu de frais: le printems y offre un tapis admirable, parſemé d'anémones ſimples de toutes couleurs, & dont la graine a produit les plus belles eſpeces qui ſe voient dans nos parterres. L'heureuſe température du *Milo* & la bonté de ſes paturages, contribuent beaucoup à l'excellence des beſtiaux qu'on y nourrit. On y voit encore ces troupeaux de chevres dont les chevreaux ont été ſi vantés par Julius Pollux.

On ne leſſive point le linge dans cette île, on le laiſſe tremper dans l'eau, puis on le ſavonne avec une terre blanche cimolée ou craie, que Dioſcoride & Pline appellent la *terre de Milo*, parce que de leur tems la meilleure ſe trouvoit dans cette île.

Elle abonde en eaux chaudes minérales, en grottes & en cavernes, où l'on ſent une chaleur dès qu'on y enfonce la tête. L'alun ordinaire & l'alun de plume ſe trouvent dans des mines qui ſont à demi-lieue de la ville de *Milo*.

L'air de cette île eſt aſſez mal-ſain; les eaux, ſurtout celles des bas-fonds, y ſont mauvaiſes à boire, & les habitans y ſont ſujets à des maladies dangereuſes. Les femmes s'y fardent avec le ſuc d'une plante marine, *alcyonium durum*, dont elles ſe frottent leurs joues pour les rougir; mais cette couleur paſſe promptement, & l'uſage de cette poudre rouge gâte leur teint & détruit la ſurpeau.

Il n'y a que des grecs dans cette île, excepté le juge (cadi) qui eſt turc. Le vaivode eſt ordinairement un grec, qui exige la taille réelle & la capitation. Outre le vaivode, on élit tous les trois ans trois conſuls qui s'appellent *epitropi*, c'eſt-à-dire adminiſtrateurs, intendans, parce qu'ils ont l'adminiſtration des rentes qui ſe prennent ſur la douane, les ſalines & les pierres de moulin. Tout cela ne s'afferme cependant qu'environ ſix mille livres de notre monnoie.

On prétend que l'île a pris ſon nom de *mylos*, qui ſignifie en grec littéral un *moulin*, du grand commerce qu'on y faiſoit de moulins à bras; mais il y a plus d'apparence qu'elle a conſervé ſon ancien nom de *Mélos*, dont on a fait *Milo*, & que Feſtus dérive d'un capitaine phénicien appellé *Melos*. Pour ce qui eſt du ſel, on ne le vend pas dans cette île, car la meſure ordinaire, qui peſe 70 livres, ſe donne pour 15 ſols.

Il y a deux évêques dans le *Milo*, l'un grec & l'autre latin; le latin poſſede en tout 300 livres de rente, & n'a qu'un prêtre pour tout clergé. (*D. J.*)

MILO, (*Géogr.*) ancienne ville de Grece, capitale de l'île de ce nom, ſituée dans la partie orientale. Elle contient, dit-on, quatre à cinq mille ames, eſt aſſez bien bâtie, mais d'une ſaleté inſupportable, car les cochons y ont un appartement ſous une arcade de chaque maiſon, à rez-de-chauſſée, dont l'ouverture donne toujours ſur la rue. Les ordures qui s'y amaſſent, les vapeurs des marais ſalans, & la diſette des bonnes eaux, empoiſonnent l'air de cette ville. Sa *long.* ſelon le P. Feuillée, eſt à 42. 31′. 30″. *lat.* 36. 41.

MILSUNGEN *ou* MELSINGEN, (*Géog.*) petite villle & château de l'Allemagne dans la baſſe-Heſſe, ſur la Fulde, chef lieu d'un bailliage.

MILTENBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, ſur le Meyn, entre Aſchaffenbourg & Freudenberg. *Long.* 26. 36. *lat.* 50. 2. (*D. J.*)

MILTOS, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à ce que nous appellons crayon rouge, *rubrica*, ou à une eſpece de terre ferrugineuſe ou d'ochre, dont on ſe ſervoit dans la Peinture. Quelques-uns ont cru qu'ils ſe ſervoient auſſi de ce mot pour déſigner le cinnabre.

MILYAS, (*Géog. anc.*) petite contrée d'Aſie entre la Piſidie & la Lycie, ſelon Strabon, *liv. XIII.* qui ajoute qu'elle s'étendoit depuis la ville de Termeſſe & le paſſage du Taurus, juſqu'aux territoires de Sagalaſſus & d'Apamée. Sa capitale portoit le même nom de *Mylias*, & ſes habitans s'appelloient *Milyæ* ou *Milyes*, ſelon Etienne le géographe. Pline, *livre III. chap. xxvij.* dit qu'ils tiroient leur origine de Thrace. (*D. J.*)

MIMAR AGA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de police chez les Turcs. C'eſt l'inſpecteur des bâtimens publics, ou ce que nous appellerions en France *grand voyer*.

Son principal emploi conſiſte à avoir l'œil ſur tous les bâtimens nouveaux qu'on éleve à Conſtantinople & dans les faubourgs, & à empêcher qu'on ne les porte à une hauteur contraire aux reglemens, car la maiſon d'un chrétien n'y peut avoir plus de treize verges d'élévation, ni celle d'un turc plus de quinze; mais les malverſations du *mimar aga* ſur cet article, auſſi bien que ſur la conſtruction des égliſes des chrétiens, ſont d'autant plus fréquentes, qu'elles lui produiſent un gros revenu. Il y a auſſi une eſpece de juriſdiction ſur les maçons du commun, appellés *calfas* ou *chalifes*. Il a droit de les punir ou de les mettre à l'amende, ſi en bâtiſſant ils anticipent ſur la rue, s'ils font un angle de travers, ou s'ils ne donnent pas aſſez de corps & de profondeur à leurs murailles, quand même le propriétaire ne s'en plaindroit pas. Cette place eſt à la diſpoſition & nomination du grand-viſir. Guer. *Mœurs des Turcs, tom. II.*

MIMAS, (*Géog. anc.*) promontoire de l'Aſie propre, oppoſé à l'île de Chio. Niger l'appelle *Capo ſtil-*

lari, & on le nomme aujourd'hui le *cap Blanc*.

Il ne faut pas confondre le promontoire *Mimas* avec *Mimas*, haute & vaſte montagne d'Aſie dans l'Ionie. La carte de la Grece méridionale par M. de Liſle, marque cette montagne comme une longue chaîne qui traverſe la plus grande partie de la Mœonie, toute l'Ionie, & aboutit au cap *Mimas*. (*D. J.*)

MI-MAT, (*Marine.*) *voyez* HUNIERS.

MIMBOUHÉ, ſ. m. (*Hiſt. nat. Botan.*) arbre de l'île de Madagaſcar dont on ne nous apprend rien, ſinon que ſa feuille eſt très-aromatique, & eſt un très-bon cordial.

MIME, ſ. m. (*Gramm. Littér.*) acteur qui jouoit dans les pieces dramatiques de ce nom. *Voyez l'article ſuivant.*

MIMES, ſ. m. pl. (*Poéſie.*) en grec μιμοί, en latin *mimi*; c'eſt un nom commun à une certaine eſpece de poéſie dramatique, aux auteurs qui la compoſoient, & aux acteurs qui la jouoient. Ce nom vient du grec μιμεῖσθαι, *imiter*; ce n'eſt pas à dire que les *mimes* ſoient les ſeules pieces qui repréſentent les actions des hommes, mais parce qu'elles les imitent d'une maniere plus détaillée & plus expreſſe. Plutarque, *Sympoſ. liv. VII. probl. 8.* diſtingue deux ſortes de pieces *mimiques*; les unes étoient appellées ὑποθέσεις: le ſujet en étoit honnête, auſſi-bien que la maniere, & elles approchoient aſſez de la comédie. On nommoit les autres παίγνια; les bouffonneries & les obſcénités en faiſoient le caractere.

Sophron de Syracuſe, qui vivoit du tems de Xerxès, paſſe pour l'inventeur des *mimes* décentes & ſemées de leçons de morale. Platon prenoit beaucoup de plaiſir à lire les *mimes* de cet auteur; mais à peine le théâtre grec fut formé, que l'on ne ſongea plus qu'à divertir le peuple par des farces, & par des acteurs qui en les jouant repréſentoient, pour ainſi dire, le vice à découvert. C'eſt par ce moyen qu'on rendit les intermedes des pieces de théâtre agréables au peuple grec.

Les *mimes* plurent également aux Romains, & formoient la quatrieme eſpece de leurs comédies: les acteurs s'y diſtinguoient par une imitation licentieuſe des mœurs du tems, comme on le voit par ce vers d'Ovide.

Scribere ſi fas eſt imitantes turpia mimos.

Ils y jouoient ſans chauſſure, ce qui faiſoit quelquefois nommer cette comédie *déchauſſée*, au lieu que dans les trois autres les acteurs portoient pour chauſſure le brodequin, comme le tragique ſe ſervoit du cothurne. Ils avoient la tête raſée, ainſi que nos bouffons l'ont dans les pieces comiques; leur habit étoit de morceaux de différentes couleurs, comme celui de nos arlequins. On appelloit cet habit *panniculus centumculus*. Ils paroiſſoient auſſi quelquefois ſous des habits magnifiques & des robes de pourpre, mais c'étoit pour mieux faire rire le peuple, par le contraſte d'une robe de ſénateur, avec la tête raſée & les ſouliers plats. C'eſt ainſi qu'arlequin ſur notre théâtre revêt quelquefois l'habit d'un gentilhomme. Ils joignoient à cet ajuſtement la licence des paroles & toutes ſortes de poſtures ridicules. Enfin, on ne peut leur reprocher aucune négligence ſur tout ce qui pouvoit tendre à amuſer la populace.

Leur jeu paſſa juſque dans les funérailles, & celui qui s'en acquittoit fut appellé *archimime*. Il devançoit le cercueil, & peignoit par ſes geſtes les actions & les mœurs du défunt: les vices & les vertus, tout étoit donné en ſpectacle. Le penchant que les *mimes* avoient à la raillerie, leur faiſoit même plûtôt révéler dans cette cérémonie funebre ce qui n'étoit pas honorable aux morts, qu'il ne les portoit à peindre ce qui pouvoit être à leur gloire.

Les applaudiſſemens qu'on donnoit aux pieces de Plaute & de Térence, n'empêchoient point les honnêtes gens de voir avec plaiſir les farces *mimiques*, quand elles étoient ſemées de traits d'eſprit & repréſentées avec décence. Les poëtes *mimographes* des Latins qui ſe diſtinguerent en ce genre, ſont Cneus Mattius, Decimus Laberius, Publius Syrus ſous Jules-Céſar; Philiſtion ſous Auguſte; Silon ſous Tibere; Virgilius Romanus ſous Trajan; & Marcus Marcellus ſous Antonin. Mais les deux plus célebres entre ceux que nous venons de nommer, furent Decimus Laberius, & Publius Syrus. Le premier plut tellement à Jules-Céſar, qu'il en obtint le rang de chevalier romain, & le droit de porter des anneaux d'or. Il avoit l'art de ſaiſir à merveille tous les ridicules, & ſe faiſoit redouter par ce talent. C'eſt pourquoi Ciceron écrivant à Trébatius qui étoit en Angleterre avec Céſar, lui dit: *Si vous êtes plus long-tems abſent ſans rien faire, je crains pour vous les* mimes *de Laberius*. Cependant Publius Syrus lui enleva les applaudiſſemens de la ſcène, & le fit retirer à Pouzol, où il ſe conſola de ſa diſgrace par l'inconſtance des choſes humaines, dont il fit une leçon à ſon compétiteur dans ce beau vers:

Cecidi ego: cadet qui ſequitur; laus eſt publica.

Il nous reſte de Publius Syrus des ſentences ſi graves & ſi judicieuſes, qu'on auroit peine à croire qu'elles ont été extraites des *mimes* qu'il donna ſur la ſcène: on les prendroit pour des maximes moulées ſur le ſoc & même ſur le cothurne. (*D. J.*)

MIMESIS, ſ. f. (*Gramm.*) figure de rhétorique, par laquelle on imite par quelque deſcription la figure, les geſtes, les diſcours, les actions d'une perſonne. *Voyez* MIME & PANTOMIME.

MIMOLOGIE, ſ. f. (*Gramm.*) imitation de la voix, de la prononciation & du geſte d'un autre; de *mimologie*, on a fait *mimologue*.

MIMOS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) lorſque le roi de Loango en Afrique eſt aſſis ſur ſon trône, il eſt entouré d'un grand nombre de nains, remarquables par leur difformité, qui ſont aſſez communs dans ſes états. Ils n'ont que la moitié de la taille d'un homme ordinaire, leur tête eſt fort large, & ils ne ſont vêtus que de peaux d'animaux. On les nomme *mimos* ou *bakke-bakke*; leur fonction ordinaire eſt d'aller tuer des éléphans qui ſont fort communs dans leur pays, on dit qu'ils ſont fort adroits à cet exercice. Lorſqu'ils ſont auprès de la perſonne du roi, on les entremêle avec des négres blancs pour faire un contraſte, ce qui fait un ſpectacle très-biſarre, & dont la ſingularité eſt augmentée par les contorſions & la figure des nains.

MIMOSE, (*Botan.*) *voyez* SENSITIVE.

MINA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie céſarienne dans les terres, vers la ſource d'une riviere de même nom. Elle devint épiſcopale, car dans la notice épiſcopale d'Afrique, n°. 49, Cæcilius eſt qualifié *Epiſcopus Minnenſis*. Sa riviere eſt aſſez grande, tire ſa ſource des montagnes du grand Atlas, & ſe jette dans la Méditerranée. Les Maures nomment aujourd'hui cette riviere *Céna*.

MINÆGARA, (*Géog. anc.*) ville de l'Inde endeçà du Gange. Ptolomée, *l. VII. c. ij.* la place dans l'Inde Scythe, à l'occident du fleuve *Namadus*, entre *Ozène* & *Tiatura*. (*D. J.*)

MINAGE, ſ. m. (*Juriſprud.*) eſt un droit que le ſeigneur perçoit dans les marchés ſur chaque mine de grain pour le meſurage qui en eſt fait par ſes prépoſés. *Voyez* les *ordonnances* du duc de Bouillon, en pluſieurs lieux ce droit eſt réuni au domaine du roi.

Quelquefois *minage* eſt pris pour redevance en grain; tenir *à minage*, c'eſt tenir à ferme une terre à la charge de rendre tant de mines de blé par an.

Voyez

Voyez le *gloſſ.* de M. de Lauriere *au mot* MINAGE. (*A*)

MINARET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) tour ou clocher des moſquées chez les Mahométans. Ces tours ont 3 ou 4 toiſes de diametre dans leur baſe ; elles ſont à pluſieurs étages avec des balcons en ſaillie, ſont couvertes de plomb avec une aiguille ſurmontée d'un croiſſant. Avant l'heure de la priere, les muezzis ou crieurs des moſquées montent dans ces *minarets*, & de deſſus les balcons appellent le peuple à la priere en ſe tournant vers les quatre parties du monde, & finiſſant leur invitation par ces paroles : *Venez, peuples, à la place de tranquillité & d'intégrité ; venez à l'aſyle du ſalut.* Ce ſignal, qu'ils nomment *ezan*, ſe répete cinq fois le jour pour les prieres qui demandent la préſence du peuple dans les moſquées, & le vendredi on ajoute un ſixieme ezan. Il y a pluſieurs *minarets*, bâtis & ornés avec la derniere magnificence. Guer. *Mœurs des Turcs, tome I.*

MINCE, adj. (*Gramm.*) épithete, par laquelle on déſigne un corps qui a très-peu d'épaiſſeur relativement à ſa ſurface. Ainſi le taffetas eſt une étoffe fort *mince*. Il y a des gens d'un mérite aſſez *mince*, à qui l'on a accordé des places très-importantes, ſoit dans la robe, ſoit dans l'égliſe, ſoit dans le gouvernement, ſoit dans le militaire.

MINCIO, LE, *Mincius*, (*Géog.*) riviere d'Italie, qui forme le marais de Mantoue ; elle eſt illuſtrée par Virgile, quand il dit, en parlant de cette ville :

Tardis ingens ubi flexibus errat
Mincius, *& tenerâ prætexit arundine ripas.*
Georg. *l. III. v. 14.*

MINDANAO, (*Géogr.*) grande île des Indes orientales, l'une des Philippines la plus méridionale & la plus grande après Manille. Sa figure eſt triangulaire : elle a environ 250 lieues de tour. On y compte pluſieurs rivieres navigables, dont les plus fameuſes ſont Bukayen & Butuan. La plûpart des habitans ſont idolâtres, & les autres mahométans. Dampier a peint leur figure ; il dit qu'ils ont la taille médiocre, les membres petits, le corps droit, la tête menue, le viſage ovale, le front applati, les yeux noirs & peu fendus, le nez court, la bouche aſſez grande, les levres petites & rouges, le teint tanné, les cheveux noirs & liſſes. Mais il y a dans cette île quelques peuples noirs, comme les Ethiopiens ; ils ſont ſauvages, & vont tout nuds. La ville de *Mindanao* eſt la capitale de tout le pays ; elle eſt ſituée ſur la côte occidentale. Sa *long.* ſelon M. de Liſle, eſt 144. *latit.* 7. (*D. J.*)

MINDELHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Suabe dans l'Algow, ſur la riviere de Mindel. C'eſt la capitale d'un petit état entre l'Iller & le Lech, qui appartient à la maiſon de Baviere. L'empereur, après la bataille d'Hoheſtedt, créa Marlborough prince de l'empire, en érigeant en ſa faveur *Mindelheim* en principauté, qui fut depuis échangée contre une autre. Mais Marlborough n'a jamais été connu ſous de pareils titres, ſon nom étant devenu le plus beau qu'il pût porter. *Long. 28. 15. latit. 48. 3.*

MINDEN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle de Weſtphalie, capitale de la province de même nom ſur le Wéſer, avec un pont qui fait un grand paſſage, & la rend commerçante. Elle appartient à l'électeur de Brandebourg, qui en a ſécularisé l'évêché. Elle eſt dans une ſituation avantageuſe, à 11 lieues S. E. d'Oſnabruck, 15 O. de Hannover, 15 N. E. de Paderborn. *Long. 26. 40. lat. 52. 23.*

MINDORA, (*Géogr.*) île de la mer des Indes, une des Philippines, à 18 lieues de Luçon. Elle a 20 lieues de tour, & une petite ville nommée *Baco*. Elle eſt remplie de montagnes qui abondent en pal-

miers. Les habitans ſont tous idolâtres, & payent tribut aux Eſpagnols à qui l'île appartient. *Long. 135. latit. 13.* (*D. J.*)

MINE, ſ. f. (*Hiſt. nat. Minéralog.*) en latin *minera*, *gleba metallica*. Dans l'hiſtoire naturelle du regne, on appelle *mine* toute ſubſtance terreuſe ou pierreuſe qui contient du métal ; c'eſt ainſi qu'on appelle *mine* d'or toute pierre dans laquelle on trouve ce métal. Mais dans un ſens moins étendu, on donne le nom de *mine* à tout métal qui ſe trouve minéraliſé, c'eſt-à-dire combiné avec le ſoufre ou avec l'arſenic, ou avec l'un & l'autre à la fois ; combinaiſon qui lui fait perdre ſa forme, ſon éclat & ſes propriétés. *Voyez* MINÉRALISATION.

C'eſt dans cet état que les métaux ſe trouvent le plus ordinairement dans les filons ou veines métalliques, alors on dit que ces métaux ſont *minéraliſés*, ou dans l'état de *mine ;* au lieu que quand un métal ſe trouve dans le ſein de la terre ſous la forme qui lui eſt propre, on le nomme *métal natif* ou *métal vierge*.

Il y a ſouvent pluſieurs métaux qui ſont mêlés & confondus dans une même *mine*, c'eſt ainſi qu'on trouve rarement des *mines* de cuivre qui ne contiennent en même tems une portion de fer ; toutes les *mines* de plomb contiennent plus ou moins d'argent. Voilà préciſément ce qui cauſe la difficulté de reconnoître les *mines* au ſimple coup-d'œil, il faut pour cela des yeux fort accoutumés, quelquefois on eſt obligé même de recourir au microſcope, & ſouvent encore c'eſt ſans ſuccès, & l'on eſt forcé de faire l'eſſai de la *mine*, quand on veut être aſſûré de ce qu'elle contient. Ces eſſais doivent ſe faire avec beaucoup de précaution, vû que le feu peut ſouvent volatiliſer & diſſiper pluſieurs des ſubſtances contenues dans une *mine*, & par-là l'on ne trouve plus des métaux qui y étoient auparavant très-réellement renfermés. Cela vient de ce qu'en donnant un feu trop violent, non-ſeulement le ſoufre & l'arſenic ſe dégagent & ſe diſſipent, mais encore ils entraînent avec eux les parties métalliques, qui ſont dans un état de diviſion extrême dans les *mines*.

Dans les dénomination que l'on donne aux différentes *mines*, on doit toujours conſulter le métal qui y domine ; quelque naturelle que ſoit cette obſervation, elle a été ſouvent négligée par la plûpart des Minéralogiſtes ; dans les noms qu'ils ont donnés à leurs *mines*, ſouvent ils ſe ſont réglés plutôt ſur le prix que la convention a fait attacher à un métal qui s'y trouvoit accidentellement & en petite quantité, que ſur le métal qui y étoit le plus abondant ; c'eſt ainſi que nous voyons ſouvent qu'ils donnent le nom des *mines* d'argent à de vrais *mines* de plomb, dont le quintal fournit tout-au-plus quelques onces d'argent contre une très-grande quantité de plomb ; c'eſt avec grande raiſon que M. Rouelle reproche cette faute à la plûpart des auteurs ; ce ſavant chimiſte obſerve très-judicieuſement que, pour parler avec l'exactitude convenable dans l'hiſtoire naturelle, une *mine* de cette eſpece devroit être appellée *mine de plomb contenant de l'argent*, & non *mine d'argent*. La même obſervation peut s'appliquer à un grand nombre d'autres *mines* qui ont été nommées avec auſſi peu d'exactitude, & l'on ſent que ces dénominations ſont très-capables d'induire en erreur les Naturaliſtes, qui doivent plutôt s'arrêter à la nature qu'à la valeur des métaux contenus dans une *mine*.

C'eſt dans les profondeurs de la terre que la nature s'occupe de la formation des *mines ;* & quoique cette opération ſoit une de celles qu'elle cache le plus ſoigneuſement à nos regards ; les Naturaliſtes n'ont pas laiſſé de faire des efforts pour tâcher de ſurprendre quelques-uns de ſes ſecrets. Quelques au-

teurs, parmi leſquels ſe trouve le célebre Stahl, croient que les métaux & les *mines* qui ſont dans les filons, ont été créés dès les commencemens du monde ; d'autres au contraire croient avec plus de raiſon que la nature forme encore journellement des métaux, ce qu'elle fait en uniſſant enſemble les parties élémentaires, ou les principes qui doivent entrer dans leurs différentes combinaiſons, c'eſt-à-dire les trois terres que Beccher a nommées *terre vitreſcible*, *terre onctueuſe* & *terre mercurielle*, dont, ſuivant lui, tous les métaux ſont compoſés. *Voyez l'article* MÉTAUX. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut douter qu'il ne ſe forme journellement des *mines* nouvelles, ſoit que les métaux exiſtent depuis l'origine du monde, ſoit qu'eux-mêmes ſoient d'une formation récente & journaliere.

Les deux grands agens, dont la nature ſe ſert pour la formation des *mines*, ſont la chaleur & l'eau. En effet, ſans adopter les idées chimériques d'un feu placé au centre de notre globe, il eſt conſtant, d'après les obſervations des Minéralogiſtes, qu'il regne toujours un air chaud dans les lieux profonds de la terre, tels que ſont les ſouterreins des *mines ;* cette chaleur eſt quelquefois ſi forte que pour peu qu'on s'arrête dans quelques-uns de ces ſouterreins, on eſt entierement trempé de ſueur ; par-là les eaux ſalines, qui ſe trouvent dans la terre, ſont miſes en état d'agir ſur les molécules métalliques & minérales ; elles ſont peu-à-peu diviſées, atténuées, miſes en diſſolution & en digeſtion : lorſque ces particules ſont aſſez diviſées, la chaleur de la terre en réduiſant les eaux en vapeurs, fait qu'elles s'élevent & entraînent avec elles les parties métalliques, tellement atténuées qu'elles peuvent demeurer quelque tems ſuſpendues dans l'air avec les vapeurs qui les entraînent ; alors elles voltigent dans les cavités de la terre, dans ſes fentes & dans les eſpaces vuides des filons ; les différentes molécules ſe mêlent, ſe confondent, ſe combinent ; & lorſque par leur aggrégation & leur combinaiſon elles ſont devenues des maſſes trop peſantes pour demeurer plus longtems ſuſpendues en l'air, elles tombent par leur propre poids, ſe dépoſent ſur les terres ou les roches qu'elles rencontrent ; elles s'attachent à leurs ſurfaces, ou bien elles les pénetrent ; les molécules s'entaſſent peu-à peu les unes ſur les autres : lorſqu'il s'en eſt amaſſé une quantité ſuffiſante, leur aggrégation devient ſenſible ; alors ſi les molécules qui ſe ſont dépoſées, ont été purement métalliques ſans s'être combinées avec des molécules étrangeres, elles formeront des métaux purs, ou ce qu'on appelle des métaux *vierges* ou *natifs ;* mais ſi ces molécules métalliques, lorſqu'elles voltigeoient en l'air, ont rencontré des molécules d'autres métaux, ou de ſoufre ou d'arſenic, qui ont été élevées par la chaleur ſouterreine en même tems qu'elles, alors ces molécules métalliques ſe combineront avec ces ſubſtances ou avec des molécules d'autres métaux, pourlors il ſe formera des *mines* de différentes eſpeces, ſuivant la nature & les proportions des molécules étrangeres qui ſe ſeront combinées. Telle eſt l'idée que l'on peut ſe faire de la formation des *mines*. A l'égard des pierres ou roches ſur leſquelles ces combinaiſons s'attachent ou dépoſent, elles ſe ſont appellées *minieres*. *Voyez* MINIERE, MINÉRALISATION & EXHALAISONS MINÉRALES.

Ainſi, quelle que ſoit l'origine primitive des métaux, ſoit qu'ils exiſtent depuis la création du monde, ſoit que par la réunion de leurs parties élémentaires ils ſe forment encore tous les jours, l'expérience nous prouve qu'il ſe fait de nouvelles *mines*. En effet, nous voyons que la nature, dans l'intérieur de la terre ainſi qu'à ſa ſurface, eſt perpétuellement en action ; quoique nous ne ſoyons pas en état de la ſuivre pas-à-pas, pluſieurs circonſtances nous convainquent qu'elle recompoſe d'un côté ce qu'elle a décompoſé d'un autre. Nous voyons que tous les métaux imparfaits ſouffrent de l'altération & ſe décompoſent, ſoit à l'air, ſoit dans les eaux ; l'un & l'autre de ces agens ſe trouvent dans le ſein de la terre ; ils ſont encore aidés par la chaleur ; les eaux chargées de parties ſalines agiſſent plus puiſſamment ſur les ſubſtances métalliques & les diſſolvent ; ce qui a été altéré, diſſout & décompoſé dans un endroit, va ſe reproduire & ſe recompoſer dans un autre, ou bien va former ailleurs de nouvelles combinaiſons toutes différentes des premieres : cela ſe fait parce que les molécules qui formoient la premiere combinaiſon ou *mine*, ſont élevées & tranſportées par les exhalaiſons minérales, ou même cette tranſlation ſe fait plus groſſierement par les eaux, qui après s'être chargées de particules métalliques les charrient en d'autres lieux où elles les dépoſent. Nous avons des preuves indubitables de ces reproductions de *mines*. On trouve dans la terre des corps entierement étrangers au regne minéral, tels que du bois, des coquilles, des oſſemens, *&c.* qui y ont été enfouis par des révolutions générales, ou par des accidens particuliers, & qui s'y ſont changés en de vraies *mines*. C'eſt ainſi qu'à Orbiſſau en Bohème, on trouve du bois changé en *mine* de fer ; en Bourgogne on trouve des coquilles qui ſont devenues des *mines* que l'on traite avec ſuccès dans les forges & dont on tire de très-bon fer ; & les ouvrages de minéralogie ſont remplis d'exemples de la reproduction de *mines* de fer, & d'autres métaux. C'eſt ainſi que nous voyons que dans des ſouterreins de *mines* abandonnées, & où depuis pluſieurs ſiecles les travaux ont ceſſé, quand on vient à y travailler de nouveau, on retrouve aſſez ſouvent de nouvelles *mines* qui ſe ſont reproduites ſur les parois des rochers des galeries. En Allemagne on a trouvé une incruſtation de *mine*, qui s'étoit formée ſur un morceau de bois provenu d'une échelle ; elle contenoit huit marcs d'argent au quintal. M. Cronſtedt, de l'académie royale de Suede, a trouvé dans les *mines* de Kungsberg en Norvege, une eau qui découloit par une fente d'une roche, & qui avoit formé un enduit ou une pellicule d'argent ſur cette roche. *Voyez les Œuvres phyſiques & minéralogiques* de M. Lehmann, *tom. I. pag. 380. mſſ.* ainſi que le *tom. II.* du même ouvrage. Tous ces faits prouvent d'une maniere inconteſtable que les *mines* ſont ſujettes à des altérations & à des tranſlations continuelles ; c'eſt auſſi pour cette raiſon que l'on rencontre aſſez fréquemment des endroits dans les filons qui ſont entierement vuides, & ou l'on ne trouve plus que les débris des *mines* qui y étoient autrefois contenues ; ce qui donne lieu à l'expreſſion des Mineurs, qui diſent alors *qu'ils ſont arrivés trop tard*. *Voyez* FILONS.

Nous avons lieu de croire que la nature opere très-lentement la formation des *mines ;* mais elle n'agit point en cela d'une maniere conſtante & uniforme. Les productions qu'elle fait de cette maniere doivent être variées à l'infini, en raiſon de la nature des molécules qu'elle combine, de leur quantité, de leurs différentes proportions, & du tems & des voies qu'elle emploie, des différens degrés d'atténuation & de diviſion des ſubſtances, *&c.* de-là cette grande multitude de corps que nous préſente le regne minéral, & cette différence prodigieuſe dans le coup-d'œil que nous offrent les *mines*. En effet les *mines* varient pour le tiſſu, pour la couleur, pour la forme, & pour les accidens ; il y en a quelques-unes qui ſont d'une figure indéterminée, tandis que d'autres ont une figure réguliere, ſemblable à celle des cryſtaux ; quelques-unes ſont opaques,

d'autres ont un peu de tranſparence. On ne s'arrêtera point ici à décrire ces ſortes de variétés, d'autant plus que l'on trouvera aux articles de chaque métal & demi-métal l'aſpect que préſentent leurs *mines*. On peut dire en général que les métaux dans l'état de *mine*, ont un coup-d'œil tout différent de celui qu'ils ont lorſqu'ils ſont purs.

Ce ſont les filons & les fentes de la terre qui ſont les attéliers dans leſquels la nature s'occupe le plus ordinairement de la formation des *mines*; comme à *l'article* FILONS on a ſuffiſamment expliqué leur nature, leurs propriétés, nous ne répéterons point ici ce que nous en avons déjà dit. *Voyez* FILONS *ou* VEINES MÉTALLIQUES. Nous nous contenterons ſeulement d'obſerver ici que ſuivant la remarque de M. Rouelle, conſtatée par les obſervations que M. Lehmann a publiées dans ſon *Traité de la formation des couches de la terre*, les *mines* en filons ne ſe trouvent que dans les montagnes primitives, c'eſt-à-dire dans celles qui paroiſſent auſſi anciennes que le monde, & qui n'ont point été produites par les inondations, par le ſéjour de la mer, par le déluge univerſel, ou par d'autres révolutions arrivées à notre globe. *Voyez* MONTAGNES.

Les mines ne ſe trouvent point toujours par filons ſuivis; ſouvent on les rencontre dans le ſein des montagnes par maſſes détachées, & formant comme des tas ſéparés, dans des pierres dont les creux en ſont remplis; ces ſortes de *mines* s'appellent *mines en marons* ou *mines en roignons*. M. Rouelle les nomme *mineræ nidulantes*. *Voyez* MARONS.

D'autres *mines* ſe trouvent quelquefois par fragmens détachés dans les couches de la terre, ou même à ſa ſurface; ce ſont ces ſortes de *mines* que les Anglois nomment *shoads*; il eſt très-viſible qu'elles n'ont point été formées par la nature dans les endroits où on les trouve actuellement placées, elles y ont été tranſportées par les eaux qui ont arraché ces fragmens des filons placés dans les montagnes primitives, & qui après avoir été roulées comme les galets, les ont portées & raſſemblées dans les couches de la terre, qui ont elles-mêmes été produites par des inondations. Ces *mines* par fragmens peuvent quelquefois conduire aux filons dont elles ont été arrachées: nous avons dit à l'*article* ÉTAIN, que cela ſe pratiquoit ſur-tout en Cornouaille pour retrouver les filons des *mines* d'étain; ces *shoads* ou fragmens ſont roulés & arrondis; outre la *mine* on y trouve encore des fragmens de la roche ou miniere, à laquelle la *mine* tenoit dans le filon. Il y a lieu de croire que c'eſt ainſi que ſe ſont formées toutes les *mines* répandues en particules déliées que l'on trouve dans des couches de terre & de ſable dont on les retire par le lavage; ce ſont ces *mines* que les Allemands nomment *ſeifenwerck* ou *mines de lavage*. Cela peut encore nous faire comprendre comment il ſe fait que l'on trouve dans le lit d'un très-grand nombre de rivieres, des particules métalliques, & ſur-tout du ſable ferrugineux mêlé de petites particules ou de paillettes d'or. Il y a lieu de conjecturer que ces particules ont été détachées des montagnes où il y a des filons, par les rivieres mêmes ou par les torrens qui s'y déchargent.

Enfin il y a encore un état dans lequel on trouve les *mines* de quelques métaux, ce ſont celles qui ont été formées par tranſport, telles ſont les ochres, les *mines* de fer limoneuſes, la calamine, quelques *mines* de cuivre: ſuivant M. Rouelle, ces ſortes de *mines* ne doivent leur formation qu'à des vitriols qui ont été diſſouts & entraînés par les eaux, & qui étant enſuite venus à ſe décompoſer, ont dépoſé la terre métallique que ces vitriols contenoient, qui par-là a formé des bancs ou des lits. Ce ſavant chimiſte obſerve avec raiſon qu'il n'y a que le fer, le cuivre & le zinc qui ſoient ſuſceptibles de ſe vitrioliſer, d'où il conclut qu'il n'y a que ces trois ſubſtances métalliques que l'on puiſſe rencontrer dans cet état dans les couches de la terre. Il eſt certain que pluſieurs *mines* de fer que l'on traite avec beaucoup de ſuccès ſe trouvent dans cet état, c'eſt celui de la plûpart des *mines* de fer de France, & la *mine* de fer que les Suédois & les Allemands appellent *minera ferri paluſtris*, ou *mine marécageuſe & limoneuſe*, paroît être de cette nature. La calamine, qui eſt une ochre chargée de zinc, paroît auſſi avoir été formée par la décompoſition du vitriol blanc. L'ardoiſe ou la pierre ſchiſteuſe, qui eſt devenue une mine de cuivre, telle que celle que l'on rencontre en quelques endroits d'Allemagne, doit ce métal à la décompoſition d'un vitriol cuivreux. (—)

MINES, *fodinæ metallicæ*, ou *metalli fodinæ*, (*Hiſt. nat. Minéral. arts.*) on nomme ainſi les endroits profonds de la terre, d'où l'on tire les métaux, les demi-métaux, & les autres ſubſtances minérales qui ſervent aux uſages de la vie, telles que le charbon de terre, le ſel gemme, l'alun, *&c.*

La nature, non contente des merveilles qu'elle opere à la ſurface de la terre & au-deſſus de nos têtes, a encore voulu nous amaſſer des tréſors ſous nos piés. Le prix que les hommes ont attaché aux métaux, joint aux beſoins qu'ils en ont, leur ont fait imaginer toutes ſortes de moyens pour ſe les procurer. En vain la Providence avoit-elle caché des richeſſes dans les profondeurs de la terre; en vain les a-t-elle enveloppées dans les rochers les plus durs & les plus inacceſſibles, le deſir de les poſſéder a ſu vaincre ces obſtacles, & ce motif a été aſſez puiſſant pour entreprendre des travaux très-pénibles malgré l'incertitude du ſuccès.

Itum eſt in viſcera terræ,
Quaſque recondiderat ſtygiiſque admoverat umbris,
Effodiuntur opes, irritamenta malorum.

On a vû dans l'*article* MINE, *minera*, qui précede, que les métaux ne ſe préſentent que rarement ſous la forme qui leur eſt propre; ils ſont le plus communément minéraliſés, c'eſt-à-dire maſqués, & pour ainſi dire rendus méconnoiſſables par les ſubſtances avec leſquelles ils ſont combinés; *voyez* MINÉRALISATION. Il faut donc de l'expérience & des yeux accoûtumés pour diſtinguer les ſubſtances qui contiennent des métaux; en effet, ce ne ſont point celles qui ont le plus d'éclat qui ſont les plus riches, ce ſont ſouvent des maſſes informes qui renferment les métaux les plus précieux, d'où l'on voit que les travaux pour l'exploitation des *mines* ſuppoſent des connoiſſances préliminaires qui doivent être très-étendues, puiſqu'elles ont pour objet toutes les ſubſtances que la terre renferme dans ſon ſein. *Voyez* MINÉRALOGIE. Parmi ces connoiſſances, une des plus importantes eſt celle de la nature des terreins où l'on peut ouvrir des *mines* avec quelque apparence de ſuccès.

C'eſt ordinairement dans les pays de montagnes, & non dans les pays unis, qu'il faut chercher des *mines*. Les Minéralogiſtes ont obſervé que les hautes montagnes, qui s'élevent bruſquement & qui ſont compoſées d'un roc très-dur, ne ſont point les plus propres pour l'exploitation des *mines*; lorſque par haſard on a rencontré un filon métallique dans une montagne de cette nature, on a beaucoup de peine à le ſuivre, & ſouvent il n'eſt pas d'une grande étendue. D'un autre côté, les terreins bas ſont trop expoſés aux eaux, dont on a beaucoup de peine à les débarraſſer. On donne donc la préférence, quand on le peut, aux montagnes ou aux terreins qui s'élevent en pente douce, & qui retombent de la même

maniere ; le travail y devient plus facile, & peut être plus long-tems continué.

Mais la découverte d'un terrein commode ne ſuffit point ; il faut que les eſpérances ſoient fortifiées par d'autres circonſtances & par un grand nombre d'indications. Avant que de ſonger à établir des *mines* dans un pays, il faut s'aſſurer ſi le terrein contient des filons ou des veines métalliques ; les perſonnes verſées dans la Minéralogie, ont obſervé que pluſieurs ſignes pouvoient concourir à annoncer leur préſence.

D'abord les endroits des montagnes où il ne vient que très-peu d'herbe, où les plantes ne croiſſent que foiblement, où elles jauniſſent promptement, où les arbres ſont tortueux & demeurent petits, ſemblent annoncer des filons. On obſerve pareillement les terreins où l'humidité des pluies, des roſées diſparoît promptement, & où les neiges fondent avec le plus de célérité. On peut s'aſſurer par la vûe & par l'odorat des endroits d'où il part des exhalaiſons minérales, ſulphureuſes & arſénicales ; tous ces ſignes extérieurs, quoique ſouvent trompeurs, commencent déjà à faire naître des eſpérances. On conſidere enſuite la couleur des terres, celles qui ſont métalliques ſont aiſées à diſtinguer ; quelquefois elles ſont chargées de fragmens de *mines*, qui ont été détachés par les torrens des filons du voiſinage. Les ſables des rivieres des environs doivent encore être examinés ; ſouvent ils contiennent des parties minérales & métalliques, qui ont été entraînées par les ruiſſeaux & par les torrens. On peut regarder au fond des ravins, pour voir quelle eſt la nature des pierres & des ſubſtances que les fontes des neiges & les pluies d'orage arrachent & entraînent. Il eſt encore important d'examiner la nature des eaux qui ſortent des montagnes, pour voir ſi elles ſont chargées de ſels vitrioliques ; & l'on conſidérera leur odeur, les dépôts qu'elles font. Quoique tous ces ſignes ſoient équivoques, lorſqu'ils ſe réuniſſent, ils ne laiſſent point de donner beaucoup de probabilité qu'un terrein renferme des *mines*.

Nous ne parlerons point ici de la baguette divinatoire, dont on a la foibleſſe de ſe ſervir encore dans quelques pays pour découvrir les *mines* ; c'eſt un uſage ſuperſtitieux, dont la ſaine phyſique a déſabuſé depuis long-tems. *Voyez* BAGUETTE DIVINATOIRE.

On pourra ſe ſervir avec beaucoup plus de certitude & de ſuccès, d'un inſtrument au moyen duquel dans de certains pays on peut percer les roches & les terres à une grande profondeur ; c'eſt ce qu'on appelle *la ſonde des mines*. *Voyez* SONDE. On en verra la *figure dans les Planches de Minéralogie*, qui repréſentent le travail des *mines* de charbon de terre.

Mais ſi l'on veut établir le travail des *mines* dans un pays où l'on ſait par tradition, & par les monumens hiſtoriques, qu'il y en a déjà eu anciennement, on pourra opérer avec plus de ſureté ; ſur-tout ſi l'on découvre des débris, des ſcories & des rebuts d'anciens travaux : alors on ſaura plus certainement à quoi s'en tenir, que ſi on alloit inconſidérément ouvrir des *mines* dans un canton qui n'a point encore été fouillé.

Quelquefois les *mines* ſe montrent même à la ſurface de la terre, parce que leurs filons étant peu profonds, ont été dépouillés par les eaux du ciel qui ont entraîné les terres ou les pierres qui les couvroient ; ou parce que les tremblemens de la terre, les affaiſſemens des montagnes & d'autres accidens, les ont rompus & mis à nud.

Il faudra encore faire attention à la nature de la roche & des pierres dont ſont compoſées les montagnes où l'on veut établir ſes travaux. Une roche briſée & non ſuivie rendroit le travail couteux & incommode, par les précautions qu'il faudroit prendre pour la ſoutenir & pour l'empêcher d'écrouler ; joignez à cela que les roches de cette nature fourniſſant des paſſages continuels aux eaux du ciel, détruiſent peu-à-peu les filons de *mines* qui peuvent y être contenus.

On conſidérera auſſi la nature des pierres & des ſubſtances qui accompagnent les *mines* & les filons. Les Minéralogiſtes ont trouvé que rien n'annonçoit plus ſûrement un minerai d'une bonne qualité, que la préſence de la pierre appellée *quartz*, qu'un ſpath tendre, la blende, quand elle n'eſt point trop ferrugineuſe, une terre fine, tendre & onctueuſe, que les Allemans nomment *beſteg*, ainſi que les terres métalliques & atténuées qui rempliſſent quelquefois les fentes des rochers, & que l'on connoît ſous le nom de *guhrs*.

C'eſt dans les filons, c'eſt-à-dire dans ces veines ou canaux qui traverſent les montagnes en différens ſens, que la nature a dépoſé les richeſſes du regne minéral. Nous avons ſuffiſamment expliqué leurs variétés, leurs dimenſions, leurs directions, leurs inclinaiſons & les autres circonſtances qui les accompagnent, à l'article FILONS, auquel nous renvoyons le lecteur. On a auſſi développé dans l'article MINE (*minera*), les idées les plus probables ſur leur formation ; nous ne répéterons donc pas ici ce qui a été dit à ce ſujet, nous nous contenterons de faire obſerver qu'il ne faut point toujours ſe flatter de trouver une *mine* d'une même nature dans toutes les parties d'une montagne ou d'un filon ; ſouvent elle change, totalement quelquefois : lorſqu'on aura commencé par trouver du fer, en continuant le travail, on rencontrera de l'argent ou des *mines* de plomb. Le célebre Stahl rapporte, dans ſon *Traité du ſoufre*, un exemple frappant des variations des *mines* ; il dit qu'à Schneeberg, en Miſnie, on exploitoit avant l'an 1400, une *mine* de fer ; à meſure qu'on s'enfonçoit en terre, la *mine* devenoit d'une mauvaiſe qualité ; cela força à la fin les intéreſſés d'abandonner cette *mine*. Le travail ayant été repris par la ſuite des tems, on trouva que c'étoit l'argent qui y étoit en abondance, qui nuiſoit à la qualité du fer que l'on tiroit de cette *mine*, & l'on obtint pendant 79 ans une quantité prodigieuſe de ce métal précieux ; au bout de ce tems cette *mine* ſe trouva entierement épuiſée, & fit place à du cobalt ou à de l'arſenic. Les Mineurs diſent ordinairement que toute *mine* riche *a un chapeau de fer*, c'eſt-à-dire qu'elle a de la *mine* de fer qui lui ſert de couverture.

Après avoir expoſé quels doivent être les ſignes extérieurs qui annoncent la préſence d'une *mine*, nous allons décrire les différens travaux de leur exploitation, tels qu'ils ſe pratiquent ordinairement. Le premier travail s'appelle *la fouille*, il conſiſte à écarter la terre ſupérieure qui couvre la roche ; lorſqu'on eſt parvenu à cette roche, on la creuſe & on la détache avec des outils de fer, des ciſeaux bien trempés, des maillets, des leviers ; & quelquefois lorſqu'elle eſt fort dure, on la fait ſauter avec de la poudre à canon. Souvent au bout de tout ce travail on ne rencontre qu'une fente de la montagne, ou une vénule peu riche, au-lieu du filon que l'on cherchoit ; comme cela ne dédommageroit point des peines & des frais de l'exploitation, on eſt obligé de recommencer la même manœuvre, ou fouille, dans un autre endroit ; & l'on continue de même juſqu'à ce qu'on ait donné ſur le vrai filon. Les ſouverains d'Allemagne, dans la vûe de favoriſer le travail des *mines*, ont accordé de très-grandes prérogatives à ceux qui fouilloient pour découvrir des filons ; non-ſeulement on leur donnoit des gratifications conſidérables lorſqu'ils découvroient quelque filon, mais encore on leur accordoit la faculté de fouiller dans

les maiſons, dans les jardins, dans les prairies des ſujets, en un mot par-tout, à l'exception des champs enſemencés : & il étoit défendu, ſous peine d'une amende très-conſidérable, de les troubler dans leur travail, ou de s'y oppoſer. Les fouilles qui avoient été faites devoient reſter ouvertes, & il n'étoit point permis de les combler ; cela ſe faiſoit pour inſtruire ceux qui pourroient venir enſuite chercher des *mines* aux mêmes endroits.

Après qu'en fouillant, on s'eſt aſſuré de la préſence d'une *mine*, ou d'un filon, on forme des *bures* ou *puits ;* ce ſont des trous quarrés, qui deſcendent en terre, ou perpendiculairement ou obliquement : ces puits ont deux côtés plus longs que les deux autres, c'eſt-à-dire forment des quarrés longs. On les revêtit de planches, aſſujetties par un chaſſis de charpente ; cela ſe fait pour empêcher l'éboulement des terres & des pierres, qui pourroient bleſſer les ouvriers, & même combler les foſſes : cette opération s'appelle *cuvelage*. Parmi *les Planches de Minéralogie*, on en trouvera une qui repréſente une coupe d'un ſouterrain de *mine ;* on y verra des puits revêtus de la maniere qui vient d'être décrite.

Sur la longueur du quarré long qui forme le puits, on prend un eſpace pour y former une cloiſon de planches, pratiquée dans l'intérieur du puits ; cette cloiſon ou ſéparation, va d'un des petits côtés à l'autre ; elle partage le puits en deux parties inégales : la partie la plus ſpacieuſe eſt deſtinée à la montée & à la deſcente des ſceaux ou paniers que l'on charge du minerai qui a été détaché ſous terre, ou des pierres inutiles dont on veut ſe débarraſſer : la partie la plus étroite eſt deſtinée à recevoir les échelles que l'on place perpendiculairement dans les puits, & qui ſervent aux ouvriers pour deſcendre dans leurs atteliers ſouterrains. On multiplie ces échelles, miſes au bout les unes des autres, en raiſon de la profondeur qu'on veut donner à ſon puits. Directement au-deſſus du puits, on place un tourniquet ou bouriquet ; c'eſt un cylindre garni à chaque extrémité d'une manivelle ; autour de ce cylindre s'entortille une corde ou une chaîne, à laquelle ſont attachés les ſceaux ou paniers deſtinés à recevoir le minerai : deux ou quatre ouvriers font tourner ce cylindre. Mais lorſque les fardeaux qu'il faut tirer de la terre ſont trop conſidérables, ou lorſque les puits ſont d'une trop grande profondeur, on ſe ſert d'une machine à moulettes que des chevaux font tourner ; c'eſt un arbre ou eſſieu placé perpendiculairement, au haut duquel eſt une lanterne autour de laquelle s'entortille la chaîne de fer, à laquelle ſont attachés les ſceaux ou paniers : cette chaîne eſt ſoutenue par deux cylindres, ou par des poulies qui la conduiſent directement au-deſſus du puits. Des chevaux font tourner cette machine qui eſt repréſentée dans la *figure* que repréſente *la coupe d'une mine ;* on la couvre d'un angard ou cabanne de planches, pour la garantir des injures de l'air ; cet angard ſert en même tems à empêcher la pluie ou la neige de tomber dans le puits.

On forme quelquefois pluſieurs puits de diſtance en diſtance, les uns ſervent à l'épuiſement des eaux, d'autres ſervent à donner de l'air dans le fond des ſouterrains, comme nous aurons occaſion de le faire voir plus loin.

Lorſque le premier puits eſt deſcendu juſques ſur le filon, on forme une eſpece de repos ou de ſalle, afin que les ouvriers puiſſent y travailler à l'aiſe, & l'on creuſe des galeries, c'eſt-à-dire, des chemins ſouterreins qui ſuivent la direction du filon que l'on a trouvé ; c'eſt dans ces galeries que les ouvriers détachent le minerai de la roche qui l'enveloppe, & en allant toujours en avant, à force de détacher du minerai ils ſe font un paſſage. Ces galeries doivent être aſſez hautes & aſſez larges pour qu'un homme puiſſe s'y tenir de bout, & y agir librement, pour y faire aller des brouettes, dont on ſe ſert pour tranſporter le minerai juſqu'à l'endroit où on le charge dans les paniers. Pour empêcher que la roche dans laquelle les galleries ont été pratiquées ne s'affaiſſe par le poids de la montagne, on la ſoutient au moyen d'une charpente, c'eſt ce qu'on appelle *étréſillonner* ; cela ſe fait de différentes manieres, que l'on peut voir dans la *Planche* qui repréſente *la coupe d'une mine*. Quelquefois même on ſoutient les galeries par de la mâçonnerie, ce qui eſt plus ſolide, & diſpenſe des réparations continuelles qu'on eſt obligé de faire aux étais de charpente que l'humidité pourrit très-promptement dans les ſouterrains.

Comme le filon que l'on exploite a quelquefois dans ſon voiſinage des vénules, des fentes & des rameaux remplis de minerai qui viennent s'y rendre, on eſt obligé de faire des boyaux de prolongation aux deux côtés des galeries pour aller chercher ce minerai ; on étaye ces boyaux de même que les galeries. On fait auſſi très-ſouvent des excavations ſur les côtés des puits & des galeries, que l'on nomme des *aîles*, afin de détacher les maſſes de minerai qui peuvent s'y trouver, & pour découvrir les fentes & vénules qui vont aboutir au filon principal.

Lorſque les galeries ont été formées & bien aſſurées, & lorſque le filon a été découvert & dépouillé de la roche qui l'environne, les ouvriers en détachent le minerai ; cela ſe fait avec des marteaux pointus des deux côtés, & d'autres outils bien trempés. Quand la roche eſt fort dure, on y fait des trous avec un outil pointu qu'on nomme *fleuret* ; on remplit ces trous d'une cartouche ou d'un pétard, auquel on met le feu avec une méche ſoufrée, par-là on fait un effet plus grand & plus prompt que les ouvriers ne pourroient faire à l'aide de leurs outils. Quelquefois pour attendrir la roche, on amaſſe auprès d'elle quelques voies de bois que l'on allume ; alors les ouvriers ſortent des ſouterreins, de peur d'être étouffés par la fumée & par les vapeurs dangereuſes que le feu dégage de la *mine*, par ce moyen le feu fait gerſer la roche qui ſe détache enſuite avec plus de facilité ; cependant il eſt plus avantageux de ſe ſervir de la poudre à canon, parce que cela évite une perte de tems conſidérable.

Lorſque l'épaiſſeur du filon le permet, on y forme des eſpeces de marches ou de gradins, les uns au-deſſus des autres, & ſur chacun de ces gradins eſt un ouvrier qui eſt éclairé par ſa lampe qui eſt auprès de lui, & qui détache du minerai ſur le gradin qui eſt devant. *Voyez* la *Planche de la coupe d'une mine*.

Les galeries ſe continuent, tant que l'on voit apparence de ſuivre un filon ; il y a dans quelques *mines* de Miſnie où l'on travaille depuis pluſieurs ſiecles, des galeries ou chemins ſouterreins qui ont pluſieurs lieues de longueur, & qui vont d'une montagne à l'autre. On ſent que dans ce cas on eſt obligé de multiplier les puits qui deſcendent de la ſurface de la terre, tant pour tirer le minerai, que pour renouveller l'air & pour épuiſer les eaux.

Comme ſouvent dans une même montagne il y a pluſieurs filons placés au-deſſus les uns des autres, on eſt encore obligé de faire pluſieurs étages de galeries, & l'on forme ſur le ſol de la premiere galerie des puits qui conduiſent à la ſeconde, & ainſi de ſuite en raiſon de la quantité de galeries ou d'étages que l'on a été dans le cas de faire. Il faut obſerver, que ces puits ſouterreins ne ſoient point placés préciſément au-deſſous des premiers, c'eſt-à-dire, de ceux qui deſcendent de la ſurface de la ter-

re ; cela incommoderoit les ouvriers qui y travaillent. Ces puits ſont revétus comme les premiers, & ils n'en different qu'en ce qu'ils ne vont point juſqu'au jour. On y place auſſi des tourniquets, & quelques-uns ſervent à l'épuiſement des eaux. On peut ſe faire une idée de leur arrangement, en jettant les yeux ſur la *Planche de la coupe d'une* mine.

Lorſque les *mines* ſont très-profondes, & que les galeries ont été pouſſées à une grande longueur, il deviendroit très-pénible & très-couteux de s'occuper à tirer les pierres inutiles qui ont été détachées de la montagne. Pour éviter ce tranſport, on les jette dans les creux & les cavités qui ont été épuiſées de minerai ; quelquefois même on forme des planchers à la partie ſupérieure des galeries pour les recevoir, & l'on a trouvé que ſouvent au bout d'un certain tems, ces pierres briſées avoient repris du corps & étoient devenues chargées de minerai.

Quand les choſes ſont ainſi diſpoſées, il faut ſonger à prévenir ou à remédier aux inconvéniens auſquels les *mines* ſont expoſées. La principale incommodité vient des eaux qui ſe trouvent dans le ſein de la terre, & que les ouvriers font ſortir des réſervoirs ou cavités où elles étoient renfermées, en perçant avec leurs outils les roches qui les contenoient ; alors elles ſortent avec violence & quelquefois en ſi grande quantité, que l'on eſt ſouvent forcé d'abandonner l'exploitation des *mines* au moment où leur produit devenoit le plus conſidérable; c'eſt auſſi un des plus grands obſtacles que l'on ait à vaincre, & ce qui conſtitue ſouvent dans les plus fortes dépenſes. On a différens moyens pour ſe débarraſſer des eaux ; on pratique ordinairement ſur le ſol des galeries, des eſpeces de rigoles ou de petits canaux qui vont en pente, & qui conduiſent les eaux dans des réſervoirs pratiqués dans des endroits qui ſont au-deſſus du niveau de ceux où l'on travaille ; là ces eaux s'amaſſent, & elles en ſont tirées par des pompes miſes en mouvement par des machines à moulettes, tournées par des chevaux à la ſurface de la terre ; on multiplie les corps de pompes en raiſon de la profondeur des endroits dont on veut épuiſer les eaux. Ces pompes ou machines ſont de différentes eſpeces ; on trouvera leur deſcription à l'*article* POMPES DES MINES.

Rien n'eſt plus avantageux pour procurer l'épuiſement des eaux des *mines*, que de faire ce qu'on appelle une galerie de *percement*. C'eſt un chemin que l'on fait aller en pente, il prend ſa naiſſance au centre de la montagne, & ſe termine dans quelque endroit bas au pié de la montagne, par-là les eaux ſe dégorgent, ſoit dans la plaine, ſoit dans quelque riviere voiſine. Cette voie eſt la plus ſûre pour ſe débarraſſer des eaux, mais on ne peut point toujours la mettre en pratique, ſoit par les travaux immenſes qu'elle exige, ſoit par la poſition des lieux, ſoit par la trop grande profondeur des ſouterreins, qui quelquefois vont beaucoup au-deſſous du niveau des plaines & des rivieres voiſines, d'où l'on voit qu'il faut beaucoup de prudence & d'expérience pour pouvoir lever cet obſtacle. Dans les *mines* d'Allemagne, les entrepreneurs d'un percement ont le neuvieme du minerai, qui ſe détache dans la *mine* qu'ils ont débarraſſée des eaux.

Un autre inconvénient funeſte des *mines* vient du mauvais air qui regne dans les ſouterreins ; cet air déja chaud par lui-même, le devient encore plus par les lampes des ouvriers ; il eſt dans un état de ſtagnation, & lorſque le ſoleil vient à donner ſur les ouvertures des puits, il regne quelquefois une chaleur inſupportable dans ces ſouterreins. On doit joindre à cela des exhalaiſons ſulfureuſes & arſénicales, ou moufettes qui partent du minerai que l'on détache, & qui ſouvent font périr ſubitement les ouvriers. *Voyez* EXHALAISONS MINÉRALES. Il eſt donc très-important de remédier à ces inconvéniens, & d'établir dans les fonds des *mines* des courants d'air, qui emportent les vapeurs dangereuſes & qui mettent de l'air frais en leur place. Nous avons déja remarqué, que l'on faiſoit pour cela des puits de diſtance en diſtance, mais il eſt important que ces puits ne ſoient point de la même longueur que les autres, parce que s'ils étoient exactement de la même longueur, l'air qui eſt un fluide ne ſe renouvelleroit point ; au lieu qu'en faiſant attention à cette obſervation, les différens puits feront la fonction d'un ſyphon, dans lequel l'eau dont on le remplit ſort par la branche la plus courte, tandis que cette eau reſte ſi les deux branches du ſyphon ſont égales ; il en eſt de même de l'air qui eſt un fluide. C'eſt pour cette raiſon que les mineurs aviſés allongent par une trompe de bois un des puits, lorſque la poſition peu inclinée de leurs galeries ne permet pas de rendre la longueur des puits aſſez inégale.

Autrefois on ſe ſervoit auſſi de grands ſoufflets qui pouſſoient de l'air dans les ſouterreins, au moyen de tuyaux dans leſquels ils ſouffloient ; mais de toutes les inventions pour renouveller l'air des *mines*, il n'en eſt point de plus ſûre que de placer près de l'ouverture d'un puits un fourneau, au travers duquel on fera paſſer un tuyau de fer, que l'on prolongera dans les ſouterreins par des planches, dont les jointures ſeront exactement bouchées. Par ce moyen, le feu attirera perpétuellement l'air qui ſera dans l'intérieur de la terre, & il ſera renouvellé par celui qui ira y retomber, par les autres puits & ouvertures.

Telle eſt en géneral la maniere dont ſe fait l'exploitation des *mines* ; elle peut varier en quelques circonſtances peu importantes dans les différens pays ; mais ce qui vient d'être dit ſuffit pour en donner une idée diſtincte. On voit que ce travail eſt très-pénible, très-diſpendieux, ſujet à de grands inconvéniens & très-incertain. Il eſt donc important de ne s'embarquer dans ces dépenſes & ces travaux qu'avec connoiſſance de cauſe, & après avoir peſé mûrement toutes les circonſtances. Le monde eſt plein de faiſeurs de projets qui cherchent à engager les perſonnes peu inſtruites dans des entrepriſes, dont ils ſavent ſeuls tirer du profit. Il vaut mieux ne point commencer à travailler, que de ſe mettre dans le cas d'abandonner ſon travail ; il faut débuter avec économie, & ne le faire qu'après s'être aſſuré par des eſſais exacts, de ce qu'on a lieu d'attendre de ſes travaux, *voyez* ESSAI. Cependant il ne faudra point oublier que les travaux en grands de la Métallurgie ne répondent preſque jamais exactement aux produits que l'on avoit obtenus par les eſſais en petit ; ces derniers ſe font avec une préciſion que l'on ne peut point avoir dans le travail en grand. Il n'y a qu'un petit nombre de perſonnes qui ſoient vraiment inſtruites dans la ſcience des *mines*, il faut beaucoup de lumieres, de connoiſſances & d'expériences pour y faire les améliorations dont elle eſt ſuſceptible. Le plus grand nombre ne ſuit qu'une routine preſcrite par les prédéceſſeurs. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Comme le travail des *mines* doit néceſſairement être ſuivi des travaux de la Métallurgie, on ne doit point entreprendre l'exploitation d'une *mine* ſans avoir examiné ſi le pays où l'on eſt fournira la quantité de bois néceſſaire, tant pour les charpentes des ſouterreins qui demandent ſouvent à être renouvellées, que pour les travaux des fonderies qui en conſument une quantité très-conſidérable : on ſent que l'entrepriſe deviendroit trop coûteuſe s'il falloit faire venir le bois de loin. Il n'eſt pas moins important

de voir ſi l'on trouvera dans ſon voiſinage, des rivieres, des ruiſſeaux, parce que l'on a beſoin d'eau pour les lavoirs, les boccards, pour faire aller les ſoufflets des fonderies, & même pour faire aller les pompes qui tirent les eaux des ſouterreins; cela épargne la main-d'œuvre.

Si l'exploitation des *mines* eſt une entrepriſe ruineuſe lorſqu'elle ſe fait trop légerement, elle eſt très-avantageuſe lorſqu'elle ſe fait avec connoiſſance de cauſe. Perſonne n'ignore les revenus immenſes que les *mines* produiſent à la maiſon électorale de Saxe, à la maiſon de Brunſwick & à la maiſon d'Autriche, ſans compter un grand nombre d'autres princes d'Allemagne, qui en tirent des profits très-conſidérables. C'eſt par ces motifs que les ſouverains d'Allemagne ont donné une attention particuliere à cette branche importante du commerce de leurs états; ils s'intéreſſent ordinairement eux-mêmes dans les entrepriſes des *mines*, & ils ont établi des colléges ou des conſeils uniquement deſtinés à veiller non-ſeulement à leurs propres intérêts, mais encore à ceux des compagnies qui font l'exploitation des *mines*. Ils ont accordé de très-grands privileges pour exciter & encourager ces travaux ſi pénibles & ſi coûteux; ils n'ont point cru faire une grace à leurs ſujets en leur permettant de ſe ruiner, & ils ne leur accordoient pas des conceſſions pour un tems limité, méthode très-propre à empêcher qu'on ne faſſe de grandes entrepriſes en ce genre, parce que ce n'eſt ſouvent qu'au bout d'un grand nombre d'années de travaux inutiles que l'on trouve enfin la récompenſe de ſes peines. Il ſeroit à ſouhaiter que la France ouvrant les yeux ſur ſes véritables intérêts, remediât à ce que ſes ordonnances ont de défectueux à cet égard; elle mettroit par-là ſes ſujets à portée de travailler à l'exploitation des *mines*, que l'on trouveroit en abondance ſi l'on étoit encouragé à les chercher; cela fourniroit des reſſources à des provinces qui n'ont d'ailleurs point de commerce ni de débouché pour leurs denrées, & qui abondent de bois dont elles ne peuvent trouver le tranſport. Schrœder a regardé le travail des *mines* comme une choſe ſi avantageuſe pour un état, qu'il ne balance point à dire qu'un prince doit les faire exploiter dans ſon pays même ſans profit, parce que par-là il occupe un grand nombre de bras qui demeureroient oiſifs, il occaſionne une circulation de l'argent parmi ſes ſujets, il ſe fait une conſommation des denrées, & il s'établit des manufactures & du commerce. Comme depuis quelques années on a envoyé des jeunes gens en Saxe & dans les *mines* de Hongrie pour s'inſtruire dans les travaux de la Minéralogie & de la Métallurgie, il paroît que le gouvernement a deſſein de s'occuper de cette partie ſi importante du commerce, & l'on doit ſe flatter qu'il mettra à profit les lumieres qui ont été acquiſes par les perſonnes qu'il a fait voyager dans cette vue.

Quand on veut établir des *mines* dans un pays où l'on n'en a point encore exploités, il eſt à propos de faire venir, à force d'argent, des ouvriers d'un pays où ces travaux ſont cultivés; les habitans apprendront d'eux la maniere dont il faut opérer, & peu-à-peu on ſe met en état de ſe paſſer des étrangers. Il faut auſſi que le ſouverain encourage les travailleurs par des franchiſes & des privileges qui leur faſſent fermer les yeux ſur les dangers qui accompagnent la profeſſion de mineur & ſur la dureté de ce travail. En effet, le travail des *mines* étoit un ſupplice chez les Romains; la ſanté des ouvriers eſt ordinairement très-expoſée, ſur-tout dans les *mines* arſenicales, où il regne des exhalaiſons empoiſonnées. Ceux qui travaillent en Saxe dans les *mines* de cobalt, ne vivent point long-tems; ils ſont ſujets à la phthiſie & à la pulmonie, cela n'empêche point les enfans de courir les mêmes dangers que leurs peres, & de paſſer la plus grande partie de leur vie enterrés tout vivans dans des ſouterreins où ils ſont privés de la lumiere du jour, & continuellement en péril d'être noyés par les eaux, d'être bleſſés par l'écroulement des rochers, par la chute des pierres & par une infinité d'autres accidens. En 1687 la fameuſe montagne de Kopparberg en Suede écroula tout d'un coup, parce que les grandes excavations qu'on y avoit faites, furent cauſe que les piliers qu'on avoit laiſſés ne purent plus ſoutenir le poids de la montagne: par un grand bonheur ce déſaſtre arriva un jour de fête, & perſonne ne ſe trouva dans les ſouterreins qui renfermoient ordinairement pluſieurs milliers d'ouvriers. Comme en Suede on a ſenti l'importance dont le travail des *mines* étoit pour ce royaume, on n'a rien omis pour adoucir la rigueur du ſort des mineurs; ceux qui ont eu le malheur d'être bleſſés, ou d'être mis hors d'état de travailler, ſont entretenus aux dépens de l'état, dans un hôpital fondé en 1696, & on leur donne 18 thalers par mois. *Voyez* Nauclerus, *de fodinis cuprimontanis*.

La Providence a répandu des *mines* dans preſque toutes les parties de notre globe, il y a peu de pays qui en ſoient entierement privés; mais certains métaux abondent plus dans quelques contrées que dans d'autres.

En Europe les *mines* les plus connues ſont celles de Suede, ſur-tout pour le cuivre & le fer; le travail s'y fait avec le plus grand ſoin, & attire toute l'attention & la protection du gouvernement. La *mine* d'Adelfors donne de l'or. La Norwege a auſſi des *mines* que le roi de Danemark, actuellement regnant, paroît vouloir faire travailler. La Ruſſie & la Sibérie ont un grand nombre de *mines*, dont quelques-unes ont été miſes en valeur par les ſoins de Pierre le grand. Suivant le rapport de M. Gmelin, la plûpart des *mines* de Sibérie ont cela de particulier, qu'elles ſe trouvent à la ſurface de la terre, au lieu que dans preſque tous les autres pays, elles ne ſe rencontrent qu'à une certaine profondeur ſous terre. La Pologne contient ſur-tout des *mines* inépuiſables de ſel gemme, ſans compter celle des pluſieurs métaux.

L'Allemagne eſt depuis pluſieurs ſiecles renommée par ſes *mines*, & par le grand ſoin avec lequel on les travaille. C'eſt de ce pays que nous ſont venues toutes les connoiſſances que nous avons ſur les travaux des *mines* & de la Métallurgie. Tout le monde connoît les fameuſes *mines* du Hartz, appartenantes à la maiſon de Brunſwick. Les *mines* de Miſnie ſe travaillent avec le plus grand ſoin. Albinus rapporte dans ſa *Chronique des* mines *de Miſnie*, *pag. 30.* qu'en 1478 on découvrit à Schneeberg un filon de *mine* d'argent, ſi riche, que l'on y détacha un morceau d'argent natif, ſur lequel le duc Albert de Saxe dîna dans la *mine* avec toute ſa cour, & dont on tira 400 quintaux d'argent. La Bohême a des *mines* d'étain & d'autres métaux. La Carniole & la Styrie ont des *mines* de mercure, de fer, de plomb, *&c.* La Hongrie & la Tranſilvanie ont des *mines* d'or très-abondantes.

La Grande-Bretagne étoit fameuſe dans l'antiquité la plus reculée par ſes riches *mines* d'étain, ſituées dans la province de Cornouailles; elle ne l'eſt pas moins par ſes *mines* de charbon-de-terre; on y trouve auſſi du plomb, du fer & du cuivre. Malgré ces avantages, les Anglois ne nous ont donné aucun ouvrage digne d'attention ſur les travaux de leurs *mines*.

La France poſſede auſſi un grand nombre de *mines*; mais juſqu'à préſent elle ne s'eſt encore occu-

pée que très-foiblement de cette partie de ſes richeſſes : cependant on travaille avec beaucoup de ſoin les *mines* de plomb de Pompéan en baſſe-Bretagne. Celles de ſaint-Bel & de Cheſſy en Lyonnois, s'exploitent avec ſuccès. On pourroit tirer un plus grand parti qu'on ne fait de celles qui ſont dans les Pyrénées. Pline dit qu'il ſe trouvoit de l'or très-pur dans les Gaules. On a travaillé pendant aſſez longtems à ſainte-Marie-aux-Mines ; mais l'exploitation en paroît entierement ceſſée depuis quelques années. Quant aux *mines* de fer, on les exploite très-bien en Bourgogne, dans le Nivernois, en Berry, en Champagne, dans le Perche, *&c.*

L'Eſpagne étoit autrefois très-renommée par ſes *mines* d'or & d'argent ; ſuivant le rapport de Strabon, de Tite-Live, & de Pline, les Carthaginois & les Romains en ont tiré des richeſſes immenſes. Ces *mines* ſont entierement inconnues aujourd'hui ; celles de l'Amérique ont fait perdre de vue les tréſors que l'on avoit à ſa portée. Actuellement on ne travaille avec ſuccès en Eſpagne, que la *mine* de cinabre d'Almaden, bourg de la Manche. En Catalogne on trouve des *mines* de cuivre & de ſel gemme, & en Biſcaye on trouve des *mines* de fer, dont on vante beaucoup la qualité. On dit qu'en Aragon, près d'Aranda, il ſe trouve une *mine* de cobalt d'une qualité ſupérieure à tous les autres.

L'Aſie renferme des *mines* d'or & de pierres précieuſes très-abondantes ; c'eſt ſur-tout l'Inde qui contient des tréſors inépuiſables en ce genre. Il y a tout lieu de croire que c'eſt dans l'Inde que l'on doit placer l'*ophir*, d'où l'Ecriture-ſainte nous dit que Salomon tiroit une ſi grande quantité d'or. En effet, M. Poivre, voyageur éclairé, qui a été dans ces pays ; nous apprend que les Indiens donnent encore aujourd'hui en leur langue le nom *d'ophir* à toute *mine* d'or. Le Japon renferme beaucoup d'or & de cuivre de la meilleure qualité. Les diamans & les pierres précieuſes ſe trouvent dans les royaumes de Golconde, de Pégu, de Biſnagar, de Siam, *&c.* On rencontre auſſi de très-grandes richeſſes dans les îles de Sumatra, de Ceylan, *&c.*

Les parties de l'Afrique qui ſont connues, fourniſſent une grande quantité d'or. On en trouve abondamment dans le Sénégal, ſur la côte de Guinée, au royaume de Calam & de Congo, *&c.* On regarde les royaumes d'Ethiopie, d'Abyſſinie & de Sofala, comme très-riches en or. Dans la plûpart de ces pays, l'or ſe trouve à la ſurface de la terre, & l'on ne ſe donne point la peine de fouiller dans les montagnes pour le tirer.

Perſonne n'ignore combien l'Amérique a ouvert un vaſte champ à la cupidité des Eſpagnols, qui ont fait la découverte de cette partie du monde, ſi long-tems inconnue aux Européens. Le Pérou, le Potoſi & le Mexique ont mis leurs conquérans en poſſeſſion de tréſors immenſes, qu'une mauvaiſe politique a diſſipés avec plus de promptitude qu'ils n'avoient été acquis. Ces richeſſes ſont devenues funeſtes à leurs poſſeſſeurs, par les colonies nombreuſes qu'ils ont fait ſortir de l'Eſpagne ; par-là elle eſt devenue déſerte & inculte, & ſes habitans ſe ſont plongés dans l'indolence & l'oiſiveté.

Aujourd'hui les *mines* du nouveau monde, quoique beaucoup moins abondantes qu'autrefois, fourniſſent encore des richeſſes très-conſidérables aux Eſpagnols, qui les répandent parmi les autres nations, dont leur indolence les a rendus dépendans pour preſque tous les beſoins de la vie. On peut en dire autant des Portugais ; ils ne ſemblent tirer l'or & l'argent du Bréſil & des Indes orientales, que pour enrichir les Anglois, dont, faute de manufactures, ils ſont devenus les facteurs. Ces deux peuples ſont une preuve bien frappante que ce n'eſt point l'or ſeul qui peut rendre un état puiſſant & redoutable. Une nation active & libre finit toujours par dépouiller celles qui n'ont que des richeſſes. (—)

MINE, (*Géog.*) partie de la terre où ſe forment les métaux, les minéraux, & même les pierres précieuſes. L'on ſait aſſez qu'il y a des *mines* d'or, d'argent, de cuivre, de fer, d'étain, de plomb & autres ; des *mines* d'antimoine, de ſoufre, d'alun, de vitriol, de cinnabre, d'arſenic, & autres ; enfin des *mines* de diamans, d'émeraudes, de rubis, de topazes, de cornalines, & d'autres pierres précieuſes, orientales & occidentales.

Comme les *mines* appartiennent à la Géographie, c'eſt à elle en parcourant la terre, à les indiquer, à en donner des cartes & des liſtes ; mais on manque encore de bons mémoires pour remplir cette tâche. Voici donc ſeulement les noms de quelques-unes de ces *mines*, dont je ne puis faire ici qu'une nomenclature auſſi courte que ſeche.

Almaden. Mine de vif-argent en Eſpagne, dans l'Andalouſie, qui rapporte au roi tous les ans près de deux millions de livres, & la perte de bien des hommes.

Alſace. Mines de cette province, dont on a parlé au mot ALSACE.

Andacoll. Mines d'or & d'argent dans l'Amérique méridionale, au Chili, à dix lieues vers l'eſt de la ville de Coquimbo. Ces *mines* ſont ſi abondantes, qu'elles pourroient occuper trente mille hommes. Les habitans prétendent que la terre eſt oréadice, c'eſt-à-dire que l'or s'y forme continuellement ; il eſt de vingt-deux à vingt-trois carats, & l'on y travaille toujours avec profit quand l'eau ne manque pas.

Bambouc. Le pays de Bambouc en Afrique abonde en *mines* d'or ; mais les negres n'ont aucune connoiſſance ni de la fécondité ou ſtérilité des terres qui peuvent produire de l'or, ni de l'art d'exploiter les *mines*. Leurs recherches ſe terminent à ſept ou huit piés de profondeur en terre : & dès qu'ils s'apperçoivent qu'une *mine* menace de s'ébouler, au lieu de l'étayer ils la quittent. Ils ſont ſages de penſer ainſi.

Biſcaye. La Biſcaye, province d'Eſpagne, abonde en *mines* de fer.

Biſnagar. Auprès de cette ville, dans les états du grand-mogol, ſont des *mines* célebres de diamans, dans les montagnes voiſines ; & les diamans qu'on en tire ſont les meilleurs qu'on porte en Europe.

Bleyberg. Mine de plomb dans la haute Carinthie. On a travaillé à cette *mine* pendant plus de mille ans. Les puits en ſont très-profonds ; mais la neige des montagnes y eſt fort redoutable quand elle vient à fondre.

Bohcne. Mine de ſel en Pologne à dix lieues de Cracovie. On le tire comme la pierre des carrieres, à la lueur des chandelles ou des flambeaux.

Le Brezil. On ſait aſſez combien ce vaſte pays de l'Amérique méridionale eſt fécond en *mines* de diamans, de rubis & de topazes.

Candi. Ce royaume dans l'île de Ceylan, a des *mines* d'or, d'argent, & de pierres précieuſes, auxquelles le roi ne permet pas qu'on travaille.

Carthagene. On trouve dans le voiſinage de cette ville d'Eſpagne, au royaume de Murcie, des *mines* d'alun d'une grande fécondité.

Caſtamboul. Mines de cuivre très-abondantes dans la Natolie, à dix journées de Tocat, du côté d'Angora.

Cerro de ſancta Innès. Montagne qui fait partie de la Cordelliere, remarquable par ſes *mines* d'aimant, dont elle eſt preſque toute compoſée.

Chemnitz. Mines d'argent en Miſnie auprès de la ville de Chemnitz. Elles ſont fameuſes, & appartiennent à l'électeur de Saxe.

La Chine. Pays riche en *mines* de toutes ſortes de métaux & de minéraux ; mais la loi défend d'ouvrir les *mines* d'or & d'argent.

Chemnitz. Mines d'or en Hongrie, au voiſinage de la ville de Chemnitz. Il y a plus de 1100 ans qu'on y travaille. Cette *mine* a neuf milles anglois de longueur, & juſqu'à 170 braſſes de profondeur. On trouve encore dans les montagnes de Chemnitz une célebre *mine* de vitriol, qui a 80 braſſes de profondeur.

Congo. Le royaume de Congo dans l'Ethiopie occidentale, a des *mines* d'or qui enrichiroient ſes rois, s'ils n'aimoient mieux les tenir cachées, de peur d'attirer chez eux les étrangers qui viendroient les égorger, pour ſe rendre maîtres des ſources de ce précieux métal une fois connues.

Copiapo. Mines d'or de l'Amérique méridionale au Chili, découvertes au milieu du dernier ſiecle. Comme leur richeſſe y a attiré du monde, on a pris les terres des Indiens ſous prétexte d'établir ceux qui feront valoir ces *mines*.

Coquimbo. Mines de cuivre dans l'Amérique méridionale au Chili, à trois lieues N. E. de Coquimbo. Ces *mines* fourniſſent depuis long-tems les batteries de cuiſine à preſque toute la côte du Chili & du Pérou.

Cordilliere. La montagne de la Cordilliere dans l'Amérique méridionale au Chili, a entr'autres minéraux des *mines* du plus beau ſoufre qu'il y ait au monde ; on le tire tout pur, ſans qu'il ait preſque beſoin d'être manié.

Cornouaille. Le pays de Cornouaille en Angleterre abonde en *mines* d'étain, qui eſt le plus beau & le plus parfait de l'univers.

L'île de l'Elbe ſur la côte de Toſcane, a des *mines* de fer abondantes, mais faute de bois, il faut porter la matiere ailleurs pour la travailler.

Le Frioul. En Italie dans l'état de Veniſe, il a dans ſes montagnes des *mines* précieuſes de vif-argent. *Voyez* IDRIA.

Glashitten. Mine d'or en Hongrie à quelques lieues de Chemnitz. Cette *mine* étoit très-riche, mais on l'a perdue, & on n'a pas pu en retrouver l'entrée.

Guancavelica. Mine de vif-argent en Amérique méridionale, au Pérou, dans l'audiance de Lima, à 60 lieues de Piſco. *Voyez* GUANCAVELICA.

Guingui-Faranna. Mine d'or en Afrique, au royaume de Combre-Gondon, près de la riviere de Falème. C'eſt un endroit tout ſemé pour ainſi dire de *mines* d'or, à ce que prétend le P. Labat.

Le Hainaut. Ce pays abonde en *mines* de charbon de terre & de fer, qui n'eſt pas d'une quantité inférieure à celui de Suede.

La Hongrie. Ce pays ne manque pas de *mines* d'or, d'argent, & de vif-argent, aſſez abondantes.

Le Japon. On trouve dans ce vaſte royaume des *mines* d'or conſidérables, mais ſur-tout de cuivre & de ſoufre. L'empereur s'attribue un droit abſolu ſur toutes les *mines* de ſon empire.

Kabia-Gora. Mine d'un ſoufre admirable en Ruſſie, ſur la route de Moſcou à Aſtracan, auprès de Samara, à l'oueſt du Volga.

Lipes. Mines d'argent dans l'Amérique méridionale au Pérou, environ à 70 lieues de Potoſi. Elles fourniſſent beaucoup d'argent depuis long-tems.

Maſulipatan. Cette ville des états du Mogol a dans ſon voiſinage une *mine* très-riche en diamans.

Pachuca. Mine de l'Amérique ſeptentrionale au Méxique, à environ ſix lieues de México. Il y a dans cet endroit quantité de diverſes *mines ;* les unes ſont exploitées, les autres en réſerve, & d'autres abandonnées.

Le Pérou. Tout le monde ſait que ce royaume abonde en *mines* d'or & d'argent. On trouve une *mine* de ſel inépuiſable à 18 milles de Lima.

Phiruſcou. Mine de Turquoiſe en Perſe, à quatre journées de Méched.

Saint-Chriſtofle de Lampanguy. Montagne de l'Amérique méridionale au Chili, à 80 lieues de Salparaiſo, féconde en pluſieurs ſortes de *mines.* L'or de cette montagne eſt de 21 à 22 carats.

Sicile. La Sicile a des *mines* de fer, d'alun, de vitriol, de ſalpêtre & de ſel, qui renaît à meſure qu'on le tire.

Siderocaps. Mine d'or très-riche en Europe, dans la Jamboli. Elle appartient au grand-ſeigneur.

Sierra Morena. Mines d'argent en Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, au pié de la montagne.

La Siléſie. Ce pays a des *mines* de pierres précieuſes de différentes eſpeces, mais toutes tendres.

La Suede. Ses *mines* de fer & de cuivre ſont ſi abondantes, qu'on aſſure qu'elles pourroient fournir preſque toute l'Europe de ces deux métaux. Elles ſont principalement dans les pays de Gotland & de Vermland.

Tamba-Aoura & Netteco. Mines d'or en Afrique au pays des Mandingues, ſur le Sanon, à 30 lieues E. de la riviere de Falème. Ces *mines* ſeroient d'une richeſſe ſurprenante pour un peuple qui ſauroit les exploiter.

Tortoſe. Mines d'argent, de fer & de jaſpe, en Eſpagne, dans la Catalogne, au territoire de Tortoſe.

Valparaiſo. Mine d'or dans l'Amérique méridionale au Chili ; mais comme les eaux y manquent en été, on ne peut y travailler que quelques mois de l'année.

Velika. Grande *mine* de ſel en Pologne, à deux lieues de Cracovie. M. le Laboureur en a fait une deſcription fabuleuſe.

Viſapour. La ville de Viſapour en Carnate, dans les états du Mogol, a dans ſon voiſinage des *mines* de diamans de la plus grande beauté. Le grand Mogol les fait travailler pour ſon compte.

Uluk-Tag. Montagne d'Aſie aux frontieres de la Ruſſie & de la Sibérie. Ses *mines* produiſent le meilleur fer de Ruſſie, & peut-être du monde. On le connoît ſous le nom de *fer de Sibérie.* (*D. J.*)

MINE, (*Art milit.*) par *mine* on entend dans l'art militaire, une eſpece de galerie ſouterreine que l'on conſtruit juſque ſous les endroits qu'on veut faire ſauter, & au bout de laquelle on pratique un eſpace ſuffiſant pour contenir toute la poudre néceſſaire pour enlever ce qui eſt au-deſſus de cet eſpace.

Le bout de la galerie ou l'eſpace où l'on met la poudre pour charger la *mine*, ſe nomme la *chambre*, ou le *fourneau de la mine.*

L'objet des *mines* eſt donc de faire ſauter ce qui eſt au-deſſus de leur chambre. Pour cela, il faut que la poudre qui y eſt renfermée, trouve plus de facilité à faire ſon effort de ce côté que vers la galerie ; autrement elle ne pourroit enlever la partie ſupérieure du fourneau.

Pour obliger la poudre à faire ſon effort par la partie ſupérieure de la chambre de la *mine*, on remplit une partie de la galerie de maçonnerie, de faſcines, de pierres, & de pieces de bois, de diſtance en diſtance, qui s'arboutent les unes & les autres, *&c.* On met le feu à la *mine* par le moyen d'un long ſac de cuir appellé *fauciſſon*, qui va depuis l'intérieur de la chambre de la *mine* juſqu'à l'ouverture de la galerie, & même au-delà ; & afin que la poudre n'y contracte point d'humidité, on le met dans une eſpece de petit canal de bois appellé *auget.* Le diametre du fauciſſon eſt d'environ un pouce & demi.

Le feu étant mis au fauciſſon, ſe communique à la chambre de la *mine ;* la poudre y étant enflam-

mée, fait effort de tous côtés, pour donner lieu à la dilatation dont elle eſt capable; & trouvant partout une plus grande réſiſtance que vers le haut de la chambre de la *mine*, elle fait ſon effort vers la partie ſupérieure, & elle l'enleve avec tout ce qui eſt deſſus.

Obſervations & principes pour le calcul des mines. Pour que la *mine* produiſe l'effet qu'on s'en propoſe, il faut qu'elle ſoit chargée d'une quantité de poudre ſuffiſante. Une trop petite charge ne feroit que donner un petit mouvement aux terres ſans les enlever; & même cette charge pourroit être ſi petite, qu'elle ne leur en donneroit qu'un inſenſible qui ne ſe communiqueroit point du-tout à la partie extérieure ou à la ſurface du terrein. D'un autre côté, cette charge trop forte feroit employer de la poudre inutilement, & cauſer quelquefois plus d'ébranlement & de déſordre que l'on n'en deſire. Pour éviter tous ces inconvéniens, il faut ſavoir:

La quantité de poudre néceſſaire pour enlever un pié cube de terre. Il y a des terres de différentes ſortes, les unes plus lourdes & les autres plus légeres; les unes ſont tenaces & les autres dont les parties peuvent être plus aiſément ſéparées. Il eſt beſoin de connoître ce qu'il faut de poudre pour enlever un pié cube de chacune de ces eſpeces de terre.

Il faut connoître le ſolide de terre que la poudre enlevera, & toiſer ſa ſolidité pour ſavoir la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée.

Le ſolide de terre que la *mine* enleve, ſe nomme ſon *excavation;* & l'eſpece de creux qu'il laiſſe dans l'endroit où il a été enlevé, ſe nomme l'*entonnoir de la mine*, nom qui lui a été donné à cauſe de ſon eſpece de reſſemblance avec l'inſtrument que nous appellons *entonnoir*.

C'eſt de l'expérience que l'on peut prendre les connoiſſances dont nous venons de parler. Elle ſeule peut apprendre quelle eſt la quantité de poudre néceſſaire pour enlever un certain poids, de même que la figure de l'entonnoir de la *mine*, ou ce qui eſt la même choſe, du ſolide qu'elle fait ſauter.

Les différens terreins, ſuivant les auteurs qui ont parlé des *mines*, peuvent ſe rapporter à quatre principaux:

Au ſable fort qu'on appelle auſſi *tuf*.

A l'argille ou terre de potier, dont on fait les tuiles.

A la terre remuée ou ſable maigre.

A la vieille & à la nouvelle maçonnerie;

Le pié cube de tuf peſe 124 livres;

Celui d'argille, 133 livres;

Celui de ſable ou terre remuée, 95 livres.

A l'égard du poids du pié cube de maçonnerie, on ne peut guere le fixer préciſément, parce qu'il dépend de la nature des différentes pierres qui y ſont employées.

On prétend que, pour enlever une toiſe cube de ſable ou tuf en terre ferme, il faut environ 11 livres de poudre;

Que pour enlever une toiſe cube d'argille auſſi en terre ferme, il faut 15 livres de poudre;

Que pour une toiſe cube de ſable ou terre remuée, il faut au-moins 9 livres de poudre;

Et qu'enfin pour une toiſe cube de maçonnerie, il faut 20 ou 25 livres de poudre, ſi la maçonnerie eſt hors de terre, & 35 ou 40 livres, ſi la maçonnerie eſt en fondation.

En ſuppoſant ces expériences faites avec tout le ſoin & toute l'exactitude poſſibles, il n'eſt pas difficile de connoître la quantité de poudre dont on doit charger une *mine*, lorſque l'on connoît la valeur du ſolide de terre qu'elle doit enlever.

Ce ſolide a d'abord été pris par un cône renverſé *A F B*, *Pl. IX. de fortif. fig.* dont la pointe ou le ſommet *F* étoit au milieu de la chambre de la *mine;* enſuite par un cône tronqué, comme *C A f B D C;* mais M. de Valliere, cet officier général ſi célebre par ſa grande capacité dans l'Artillerie, & principalement dans les *mines*, ayant examiné ce ſolide avec plus d'attention, a trouvé que ſa figure différoit un peu du cône tronqué; qu'elle approchoit davantage de celle d'un ſolide courbe appellé *paraboloïde* par les Géometres, & que la chambre ou le fourneau de la *mine* ſe trouvoit un peu au-deſſus de l'excavation; parce que la poudre en s'enflammant, agit auſſi ſur le fond des terres du fourneau, & que par conſéquent elle doit les preſſer ou les enfoncer de quelque choſe.

La coupe ou le profil du paraboloïde formé par l'excavation de la *mine*, eſt la ligne courbe *A D B*, appellée *parabole*; elle eſt de la même nature que celle que décrit une bombe, & en général tout autre corps jetté parallelement ou obliquement à l'horiſon. Le fourneau *C* ſe trouve placé dans un point de l'eſpace enfermé par cette courbe qu'on appelle ſon *foyer*. *Voyez* PARABOLE & PARABOLOÏDE.

On peut conſidérer le paraboloïde comme une eſpece de cône tronqué dont la partie ſupérieure ſeroit arrondie en forme de calotte, & les côtés un peu en ligne courbe.

Dans pluſieurs expériences qui ont été faites anciennement à Tournay, pour obſerver le ſolide formé par l'excavation des *mines*, on a remarqué que la perpendiculaire *C E*, *Pl. IX. de fortific. fig. 6.* élevée du fourneau à la ſuperficie du terrein, étoit égale au rayon du cercle de la partie extérieure de l'excavation, c'eſt-à-dire de celui de l'ouverture de l'entonnoir. Cette ligne perpendiculaire au-deſſus du fourneau, laquelle exprime la hauteur des terres à enlever, eſt appellée *ligne de moindre réſiſtance*, parce qu'elle repréſente le côté où la poudre trouve la moindre réſiſtance en ſortant du fourneau. On a trouvé auſſi dans les mêmes expériences que le rayon du petit cercle qui répond au fourneau, étoit la moitié du rayon du grand cercle ou de l'ouverture de la *mine*.

La Géométrie fournit des moyens ou des méthodes pour trouver la ſolidité des cônes tronqués, de-même que celles des paraboloïdes. Ainſi ſuppoſant la ligne de moindre réſiſtance connue & l'excavation de la *mine*, un cône tronqué ou paraboloïdé, on trouvera la quantité de toiſes cubes que contient chacun de ces corps, & par conſéquent la poudre dont le fourneau doit être chargé pour les enlever.

Pour rendre ceci plus ſenſible, nous allons l'appliquer à un exemple; & nous ſuppoſerons, pour ſimplifier le calcul, que l'excavation de la *mine* eſt un cône tronqué. Le peu de différence qu'il y a entre le toiſé du paraboloïde & celui du cône tronqué, fait que l'on peut, ſans erreur bien ſenſible, donner la préférence à celui de ces deux corps dont le toiſé eſt le plus ſimple, & c'eſt le cône tronqué qui a cet avantage.

Soit, *Pl. IX. de fortif. fig. 7. F* le fourneau ou la chambre d'une *mine; F C*, la ligne de moindre réſiſtance de 10 piés; *C B*, le rayon du plus grand cercle de l'excavation, égal à la ligne de moindre réſiſtance, & par conſéquent auſſi 10 piés; *F G*, le rayon du plus petit cercle du cône tronqué, égal à la moitié de celui du grand cercle, c'eſt-à-dire de 5 piés.

Cela poſé, pour trouver la ſolidité du cône tronqué *A D G B*, il faut d'abord trouver celle du cône

entier *A E B;* & pour cela, il faut connoître ſon axe *E C;* on imaginera une perpendiculaire *G H*, tirée de *G* ſur *C B*, qui ſera parallele à *F C;* & à cauſe des deux triangles ſemblables *C H B*, *E C B*, l'on viendra à la connoiſſance de la ligne entiere *C E;* car l'on aura *H B* eſt à *H G* comme *C B* eſt à *C E*. *H B* eſt la différence de *C B* à *C H* égale *F G*, ainſi *C H* ſera de 5 piés, & par conſéquent auſſi *H B*. *H G* eſt égale à *C F*, ainſi *H G* eſt de 10 piés; enſorte que ſi dans la proportion précédente à la place des lignes *H B*, *H G*, *C B*, on met leur valeur, on aura 5 eſt à 10, comme 10 eſt à *C E*, qu'on trouvera de 20 piés; ſi l'on en ôte *C F* de 10, il reſtera *F E* qui eſt l'axe ou la hauteur du petit cône qui ſera auſſi de 10 piés, on trouvera la ſolidité du cône total en multipliant la ſuperficie du cercle de ſa baſe par le tiers de ſa hauteur *C E*, & l'on aura pour ſa ſolidité 2100 piés cubes. On retranchera de cette ſolidité celle du petit cône, que l'on trouvera être de 262 piés cubes, il reſtera pour la ſolidité du cône tronqué *A D*, *G B*, 1838 piés cubes, c'eſt-à-dire, environ 8 toiſes cubes & demie.

Cela fait, ſi l'on ſuppoſe que pour enlever une toiſe cube de terre, dans laquelle on veut pratiquer la *mine*, il ſoit beſoin de 11 livres de poudre, il faudra multiplier les toiſes de l'excavation par le nombre des livres de poudre qu'il faut pour enlever chaque toiſe, c'eſt-à-dire, que dans cet exemple, il faudra multiplier 8 toiſes & demie par 11, & le produit 93 livres & demie donnera la quantité de poudre dont il faudra charger la *mine* dont il eſt ici queſtion. On augmente cette quantité de quelque choſe, afin que l'effet de la *mine* ſe trouve plutôt plus grand que plus petit, & pour remédier aux différens accidens qui peuvent arriver auſſi à la poudre dans le fourneau & retarder ſon activité.

Si l'on avoit voulu calculer l'excavation de cette *mine*, dans la ſuppoſition du paraboloïde, on auroit trouvé pour ſa ſolidité 1890 piés cubes qui valent huit toiſes trois quarts cubes; c'eſt-à-dire, que cette ſolidité ſe trouveroit environ d'un quart de toiſe plus grand que dans la ſuppoſition du cône tronqué, ce qui n'eſt pas ici un objet fort important.

Lorſque l'on ſait la quantité de poudre dont la *mine* doit être chargée, il faut trouver quelle doit être la grandeur ou la capacité de la chambre de la *mine;* qu'on fait ordinairement de forme cubique.

On peut connoître aiſément cette capacité par le moyen de la Géométrie, & pour cela il faut ſavoir la peſanteur d'un pié cube de poudre. On a trouvé qu'elle étoit d'environ 80 livres; ainſi, lorſqu'une *mine* doit être chargée de 80 livres de poudre, il faut que la chambre ſoit d'un pié cube. On la fait cependant d'environ un tiers plus grande que l'eſpace que doit occuper la poudre; parce que, pour empêcher que la poudre ne contracte de l'humidité dans la chambre ou le fourneau, on la tapiſſe, pour ainſi dire, par-tout de ſacs à terre, de planches, de paille, *&c. Voyez* CHAMBRE & FOURNEAU.

Soit donc la *mine* dont on vient de trouver la charge, pour trouver la capacité de ſa chambre, nous ſuppoſerons qu'aux 93 livres & demi que le calcul a données, on ajoute 7 livres & demi, on aura 100 livres pour ſa charge complete.

Préſentement, ſi 80 livres de poudre occupent un pié cube, 100 livres en occuperont un pié & un quart de pié, ajoutant à cela trois quarts de pié pour les ſacs à terre, la paille & les planches qui doivent être dans la *mine*, on aura 2 piés cubes pour la capacité totale de la chambre. Ainſi il ne s'agit plus que de trouver le côté d'un cube qui contienne 2 piés cubes, qu'on trouve par approximation être d'environ un pié trois pouces. Ainſi donnant pour baſe à la chambre un quarré dont le côté ſoit de cette quantité; & faiſant ſa hauteur auſſi de la même quantité, on aura la chambre de la grandeur demandée. Il eſt bon d'obſerver que l'exacte préciſion n'eſt pas d'une néceſſité abſolue dans ces ſortes de calculs.

On ajoute ici une table calculée par M. de Valliere, qui contient la quantité de poudre dont les *mines* doivent être chargées, depuis un pié de ligne de moindre réſiſtance juſqu'à 40.

Longueur des lignes de moindre réſiſtance.	Charges des mines.		Longueur des lignes de moindre réſiſtance.	Charges des mines.	
Piés.	livres.	onces.	Piés.	livres.	onces.
1	000	2	21	868	3
2	0	12	22	998	4
3	2	8	23	1140	10
4	6	0	24	1296	0
5	11	11	25	1558	9
6	20	4	26	1647	12
7	32	2	27	1815	4
8	48	0	28	2058	0
9	68	5	29	2286	7
10	93	12	30	2530	4
11	124	12	31	2792	4
12	162	0	32	3072	0
13	205	15	33	3369	1
14	257	4	34	3680	12
15	316	4	35	4019	8
16	324	0	36	4374	0
17	460	9	37	4758	11
18	546	12	38	5144	4
19	643	0	39	5561	2
20	750	0	40	6000	0

Nous avons obſervé que la poudre en agiſſant également de tous côtés, fait ſon plus grand effort vers celui qui lui oppoſe le moins de réſiſtance. Ainſi on peut la déterminer à agir vers un côté quelconque, en lui donnant plus de facilité à s'échapper par ce côté que par les autres.

Soit figuré, *Pl. IX. de fortif. fig. 8*, la coupe ou le profil d'un rempart de 30 piés de haut; ſi l'on plaçoit la chambre de la *mine* dans les terres du rempart *D*, enſorte que la ligne de moindre réſiſtance *C D* ſe trouvât moindre que la diſtance *B D*, c'eſt-à-dire, que celle du fourneau à la partie extérieure du revêtement; il eſt évident que la *mine* feroit ſon effort vers *C* & non vers *B*. Mais dans l'attaque des places, on les emploie pour détruire les revêtemens où elles font des efforts conſidérables. Il faut donc pour cela que la chambre de la *mine* ſoit placée de maniere à produire cet effet, c'eſt-à-dire comme en *A*, où la diſtance *A B* eſt plus petite que celles de toutes les autres parties extérieures du rempart & du revêtement au fourneau *A*. Nous avons ſuppoſé dans cet exemple la hauteur du revêtement *B K* de 30 piés; ainſi l'on place le fourneau à la diſtance de 12 ou 15 piés du côté extérieur du revêtement; l'effort de la *mine* ſe fera ſelon *H A I;* & comme la partie *I* du terrein réſiſtera à cet effort, il ſe fera totalement vers *B K*, & il renverſera ainſi le revêtement dans le foſſé. On trouvera la quantité de poudre néceſſaire pour produire cet effet, comme nous l'avons indiqué ci-devant, en toiſant le ſolide *H A I*, & en multipliant chaque toiſe de ſa ſolidité par 20 ou 25 qui eſt la quantité de poudre dont il eſt beſoin pour enlever une toiſe cube de maçonnerie. Après quoi l'on réglera auſſi la grandeur de la chambre, relativement à la quantité de poudre qu'elle doit con-

tenir, & à ce qu'on a enſeigné précédemment à ce ſujet.

On voit dans la *Pl. VIII. n°. 2.* c'eſt-à-dire, dans la ſeconde *Pl. VIII. fig. 12.* les différens outils dont ſe ſervent les Mineurs. Voici les noms de ces outils, avec les lettres qui les déſignent dans la planche qu'on vient de citer.

A, ſonde à tarriere de pluſieurs pieces, & vûe de pluſieurs façons.

B, ſonde pour des terres.

C, grandes pinces dont une à pié de chevre.

D, petite pince à main.

E, aiguille pour travailler dans le roc, pour faire de petits logemens de poudre pour enlever des roches, & accommoder des chemins, & faire des excavations dans le roc.

F, drague, vûe de deux côtés.

G, beche.

H, pelle de bois ferrée.

I, maſſe, vûe de deux côtés.

K, maſſette, vûe de deux côtés.

L, marteau de maçon, vû de deux côtés.

M, grelet de travers.

N, grelet, vû de deux côtés.

O, marteau à deux pointes, vû de deux côtés.

P, pic-hoyau, vû de deux côtés.

Q, pic à roc, vû de deux côtés.

R, hoyau.

S, feuille de ſauge, vûe de deux côtés.

T, ciſeaux plats.

V, poinçon à grain d'orge.

X, ciſeau demi-plat, vû de deux côtés.

Y, louchet à faire les rigoles pour les auges : ces louchets ſervent auſſi à faire du gaſon.

Z, plomb avec ſon fouet & ſon chat.

&, équerre de mineur.

a, bouſſolle.

b, chandelier.

Les galeries que font les Mineurs pour aller juſque ſous les endroits que l'on veut faire ſauter, ont communément quatre piés & demi de hauteur, & deux piés & demi ou trois piés de largeur.

Pour que la galerie puiſſe oppoſer la réſiſtance néceſſaire pour empêcher la *mine* d'y faire ſon effet, il faut qu'elle ſoit plus longue que la ligne de moindre réſiſtance du fourneau de la *mine*.

Car ſi l'on ſuppoſe que *B*, *Pl. X. de fortif. fig. 1.* ſoit le fourneau d'une *mine* conſtruite dans le contre-fort *A*, & *C* l'entrée de la galerie, vis-à-vis le fourneau *B*; comme ſa longueur *B C* eſt beaucoup moindre que la hauteur des terres & de la maçonnerie au-deſſus du fourneau, quelqu'exactement que cette galerie puiſſe être remplie & bouchée, elle n'oppoſera point le même effet que ces terres & cette maçonnerie : ainſi, dans ce cas, la plus grande partie de l'effet de la *mine* ſe fera dans la galerie, ou, comme le diſent communément les Mineurs, la *mine* ſoufflera dans ſa galerie.

Mais ſi, pour faire ſauter la partie du rempart vis-à-vis le point *L* & au-deſſus, on fait l'ouverture de la *mine* en *D* aſſez loin de cette partie, & qu'on y conduiſe la galerie, en la coudoyant, comme de *D* en *E*, de *E* en *F*, de *F* en *G*, *Pl. X. de fortif. fig. 2.* & enfin de *G* en *I*, il eſt évident qu'on pourra alors emplir ou boucher une partie de cette galerie ſuffiſamment grande, pour oppoſer plus de réſiſtance à la poudre enfermée dans le fourneau, que la ligne de moindre réſiſtance de ce fourneau; & qu'ainſi, dans cet état, on peut faire faire à la *mine* tout l'effet qu'on en deſire.

Il ſuit de-là que pour faire ſauter une partie de rempart ou de revêtement par le moyen d'une *mine*, il faut ouvrir la galerie loin de cette partie, & l'y conduire par différens endroits ou retours. Ces retours ont encore un objet bien eſſentiel, c'eſt qu'ils donnent plus de facilité à bien boucher la galerie; mais comme ils allongent le travail, on n'en fait qu'autant qu'il en eſt beſoin, pour que la galerie ſoit capable d'une plus grande réſiſtance que la ligne de moindre réſiſtance que la *mine*.

Pour donner une idée de la maniere dont on remplit la galerie à chaque coude, ſoit *A B C D*, *Pl. X. de fortif. fig. 3.* un coude quelconque; on commencera par planter des madriers verticalement le long de *D C*, & de même le long de *A B*, que l'on recouvrira d'autres madriers poſés horiſontalement, dont les extrémités porteront, ſavoir, ceux de *D C* vers *C* & vers *D*, & ceux de *A B* vers *A* & vers *B*. On adoſſera verticalement à ces madriers des pieces de bois appellées *piés-droits*, que l'on ſerrera de part & d'autre ſur les madriers *D C* & *A B*, par de fortes pieces de bois miſes entravers, qui ſe nomment *arcsboutans* ou *étréſilons*; & pour que ces pieces de bois preſſent les madriers auxquels ſont adoſſés les piés-droits avec tout l'effort poſſible, on les fait entrer à force, & l'on met de forts coins entre les extrémités des étréſilons & les piés-droits ſur leſquels poſent les extrémités des étréſilons. On remplit après cela le vuide du coude de même matiere, dont on remplit celui du deſſus de la chambre de la *mine*.

Il faut remarquer que la longueur de tous les contours de la galerie pris enſemble, n'expriment pas la réſiſtance qu'elle peut oppoſer à l'effet de la *mine*; car la poudre agiſſant circulairement, une galerie à pluſieurs retours ne lui offre de réſiſtance que ſuivant la ligne droite imaginée, tirée de ſon ouverture à la chambre de la *mine*, laquelle ligne pouvant être conſidérée comme la longueur de la galerie, c'eſt par elle que nous exprimerons cette longueur.

Soit *B*, *Pl. X. de fortif. fig. 4.* le fourneau d'une *mine* dont la ligne de moindre réſiſtance eſt *A B*. Si les parties *B C* & *C D* de la galerie ſont priſes enſemble égales à la ligne *A B*, & ſi l'on ſuppoſe la galerie remplie de matériaux qui réſiſtent autant que les terres de la ligne de moindre réſiſtance, la *mine* fera ſon effort par la galerie; car la poudre agira vers l'ouverture *D* de la galerie, ſuivant ce que nous venons de dire, ſelon la ligne *B D*, qui eſt plus petite que les lignes *B C* & *C D*, priſes enſemble, & par conſéquent moindre que la ligne de moindre réſiſtance : donc, *&c.*

Il ſuit de-là qu'il faut évaluer la partie de la galerie qu'il faut remplir, non par la longueur des parties de cette galerie, mais par une ligne droite, tirée du centre du fourneau à un point déterminé de la galerie.

Des différentes eſpeces de mines. Une *mine* qui n'a qu'une ſimple chambre ou fourneau, comme la *mine A*, *Pl. X. de fortif. fig. 2.* ſe nomme *mine ſimple*. Si elle a deux fourneaux, comme la figure *B*, *fig. 5.* le fait voir, la galerie en ce cas forme une eſpece de *T*, & la *mine* eſt appellée *mine double*. Si elle a trois fourneaux comme la *mine C*, *fig. 6.* elle eſt appellée *mine triplée* ou *treflée*; & enfin, ſi elle en a quatre, *mine quadruplée*, & ainſi de ſuite, en prenant le nom du nombre de ſes chambres ou fourneaux.

L'objet des *mines* à pluſieurs fourneaux, eſt de faire ſauter à la fois une plus grande étendue de rempart ou de terrein. On obſerve un tel arrangement dans leur diſtance que leurs efforts ſe communiquent, & on leur donne à tous le feu en même tems, par le moyen d'un ſauciſſon qui communique à tous les fourneaux; on détermine l'endroit où l'on doit mettre le feu au ſauciſſon, de maniere que le feu arrive en même tems dans toutes les chambres. Il ne s'agit pour cela que de lui faire parcourir des parties éga-

les du fauciſſon, depuis le point où l'on met le feu; lequel ſe nomme *foyer*, juſqu'au centre de chaque chambre. En ſorte que s'il s'en trouve quelques-uns plus près du foyer que les autres, il faut faire différens coudes ou zigzags au fauciſſon, afin qu'il y en ait la même quantité du foyer à ces chambres qui en ſont proches, qu'il y en a du même foyer à celles qui en ſont les plus éloignées.

Les *mines* ſimples & les doubles ſont le plus en uſage dans les ſieges. On ne ſe ſert guère des autres que lorſqu'on veut démolir ou détruire totalement des ouvrages.

L'uſage de charger les *mines* avec de la poudre eſt moins ancien que ſa découverte. Le premier eſſai qu'on en fit fut en 1487. Les Génois aſſiégeant Serezanella, ville qui appartenoit aux Florentins, un ingénieur voulut faire ſauter la muraille du château avec de la poudre deſſous; mais l'effet n'ayant pas répondu à ſon attente, on ne penſa plus à perfectionner l'idée de cet ingénieur, juſqu'à ce que Pierre de Navarre qui ſervoit alors dans l'armée des Génois, & qui s'étant depuis mis au ſervice des Eſpagnols, en fit uſage en 1503 contre les François au ſiege du château de l'Œuf, eſpece de fort ou de citadelle de la ville de Naples. Le commandant de ce fort n'ayant point voulu ſe rendre à la ſommation que lui en fit faire Pierre de Navarre, celui-ci fit ſauter en l'air la muraille du château, & le prit d'aſſaut.

Ceux qui voudront plus de détails ſur ce ſujet pourront avoir recours au traité d'Artillerie, ſeconde édition des *élémens de la guerre des ſieges*.

Voyez, *Planche X. de fortification*, *fig. 7*, *8*, *9*, *10*, *11 & 12*, les différens effets d'une *mine* qui joue.

La *fig. 7.* eſt le profil de la chambre de la *mine* & de la galerie.

a, eſt la chambre ou le fourneau de la *mine*.

b, eſt un lit de paille & de ſacs à terre ſur leſquels on met la poudre.

c, ſont les arcs-boutans avec leſquels on ferme la chambre.

d, eſt l'auget qui contient le fauciſſon; *e*, eſt le fauciſſon.

f, eſt une cheville qui perce le fauciſſon, & qui le retient dans la chambre.

A B C D, *fig. 8.* exprime la partie du revêtement qu'on ſe propoſe de détruire par la *mine*.

La *fig. 9.* fait voir le profil de cette partie du revêtement & de la chambre de la *mine*.

La *fig. 10.* eſt la vûe par-devant d'une *mine* qui joue.

La *fig. 11.* eſt la vûe par le côté de l'effet de la *mine*.

Et la *fig. 12.* le profil du revêtement après que la *mine* a joué. Les lignes ponctuées font voir la partie que la *mine* a fait ſauter.

MINE, (*Monn. rom.*) la *mine* valoit cent drachmes attiques ſelon l'eſtimation de Pline, *liv. XXI.* ſur la fin. *Mna*, dit-il, *quam noſtri* minam *vocant*, *pendit drachmas atticas centum*. Le même hiſtorien nous apprend quelques lignes auparavant, que la drachme étoit du poids d'un denier d'argent. Comme nous pouvons eſtimer le denier romain d'argent au-moins à quinze ſols de notre monnoie actuelle, il s'enſuivra que la *mine* qui valoit cent drachmes, feroit au-moins 70 de nos livres. Je ſais que ce calcul ne s'accorde pas avec celui de pluſieurs françois, qui ont évalué la *mine* attique à 50 livres; mais c'eſt qu'alors notre marc d'argent étoit à environ 36 livres. *Voyez* MINE DES HÉBREUX. (*D. J.*)

MINE DES HÉBREUX, (*Monnoie hébraïque.*) La *mine* hébraïque nommée en hébreu *min*, valoit ſoixante ſicles, qui font ſelon le docteur Bernard, neuf livres ſterling; mais la *mine* attique dont il eſt parlé dans le nouveau-Teſtament, valoit cent drachmes, & monnoie d'Angleterre, trois livres ſterling, huit ſhellings, neuf ſols. (*D. J.*)

MINE, (*Commerce.*) eſt auſſi une meſure de France. *Voyez* MESURE.

Mine, eſt une meſure eſtimative qui ſert à meſurer les grains, les légumes ſecs, les graines, comme le froment, le ſeigle, l'orge, les féves, pois, lentilles, *&c.*

La *mine* n'eſt pas un vaiſſeau réel tel que le minot qui ſert de meſure de continence, mais une eſtimation de pluſieurs autres meſures.

A Paris, la *mine* de grains, de légumes, de graines, eſt compoſée de ſix boiſſeaux ou de deux minots radés & ſans grain ſur le bord. Il faut deux *mines* pour le ſeptier, & vingt-quatre *mines* pour le muid.

A Rouen, la *mine* eſt de quatre boiſſeaux: à Dieppe, les dix-huit *mines* font le muid de Paris, & dix-ſept muddes d'Amſterdam.

A Péronne, la *mine* fait la moitié du ſeptier. *Voyez* SEPTIER & MUID.

Mine eſt une meſure de grains dont on ſe ſert en quelques lieux d'Italie, particulierement à Gènes, où vingt-cinq mines du pays font le laſt d'Amſterdam. *Voyez* LAST.

Mine eſt auſſi une meſure de charbon de bois, qui n'eſt pas un vaiſſeau particulier, mais un compoſé de pluſieurs meſures.

La *mine* de charbon, qu'on nomme auſſi quelquefois *ſac* ou *charge*, parce que le ſac de charbon qui contient un muid eſt la charge d'un homme, contient deux minots ou ſeize boiſſeaux.

Mine ſe dit pareillement de la choſe meſurée: une *mine* de blé, une *mine* d'avoine, une *mine* de charbon, *&c.* *Dictionnaire de Commerce.*

MINÉENS, (*Théologie.*) nom que ſaint Jérome donne dans ſon épître 89 aux Nazaréens, dont il fait une ſecte parmi les Juifs. *Voyez* NAZARÉENS.

MINÉIDES, ſ. f. pl. (*Mythologie.*) ou les filles de Minyas nées à Thèbes: elles refuſerent de ſe trouver à la célébration des Orgies, ſoutenant que Bacchus n'étoit pas fils de Jupiter. Pendant que tout le monde étoit occupé à cette fête, elles ſeules continuerent à travailler, ſans donner aucun repos à leurs eſclaves, marquant par-là, dit Ovide, le mépris qu'elles faiſoient du fils de Sémélé, & de ſes jeux ſacrés. Mais tout d'un coup, elles entendent un bruit confus de tambours, de flûtes, & de trompettes; une odeur de myrrhe & de ſafran s'exhale dans leur chambre; la toile qu'elles faiſoient ſe couvre de verdure, & pouſſe des pampres, & des feuilles de lierre. Le fil qu'elles venoient d'employer, ſe convertit en ceps chargés de raiſins; & ces raiſins prennent la couleur de pourpre, qui étoit répandue ſur tout leur ouvrage. Un bruit terrible ébranle la maiſon; elle parut à l'inſtant remplie de flambeaux allumés, & de mille autres feux, qui brilloient de toutes parts. Les *Minéides* effrayées veulent en vain ſe ſauver; pendant qu'elles cherchent à ſe réfugier dans les endroits les plus ſecrets, une membrane extrêmement déliée couvre leurs corps, & des aîles fort minces s'étendent ſur leurs bras. Elles s'élevent en l'air par le moyen de ces aîles ſans plumes, & s'y ſoutiennent; elles veulent parler, une eſpece de murmure plaintif eſt toute la voix qui leur reſte pour exprimer leurs regrets; en un mot, elles ſont changées en chauve-ſouris. C'eſt le conte d'Ovide; voici comme la Fontaine en embellit la fin.

Bacchus entre & ſa cour, confus, & long cortége:
Où ſont, dit-il, *ces ſœurs à la main ſacrilége?*
Que Pallas les défende, & vienne en leur faveur
Oppoſer ſon égide à ma juſte fureur,
Rien ne m'empêchera de punir leur offenſe:

Voyez, & qu'on ſe rie après de ma puiſſance!
Il n'eut pas dit, qu'on vit trois monſtres au plancher,
Ailés, noirs, & velus, en un coin s'attacher.
On cherche les trois ſœurs, on n'en voit nulle trace:
Leurs métiers ſont briſés, on éleve en leur place
Une chapelle au dieu pere du vrai Nectar.
Pallas a beau ſe plaindre, elle a beau prendre part
Au deſtin de ces ſœurs par elle protégées;
Quand quelque dieu voyant ſes bontés négligées,
Nous fait ſentir ſon ire, un autre n'y peut rien:
L'olympe s'entretient en paix par ce moyen.

(*D. J.*)

MINÉO, (*Géog.*) ville de Sicile, dans le val de Noto, vers la ſource de la riviere ſanto-Paulo. Elle eſt ſituée entre Caltagirone à l'occident, & Lentini à l'orient. C'eſt l'ancienne *Menæ*. (*D. J.*)

MINERAI, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) mot ſynonyme de *mine*, & qui déſigne la ſubſtance métallique, ſoit pure, ſoit minéraliſée, que l'on détache dans les ſouterreins des mines. On dit laver le *minerai*, écraſer le *minerai*, fondre le *minerai*, *&c.* comme on dit auſſi *détacher la mine*, *laver la mine*, *fondre la mine*, *&c.* Le mot *minerai* ſemble s'être introduit pour éviter la confuſion que peut occaſionner le mot de *mine*, *minera*, ou *gleba metallica*, avec le mot *mine*, *metalli fodina*. Cependant l'uſage veut qu'on diſe en françois une *mine de cuivre*, une *mine de plomb*, une *mine d'argent*, & l'on ne dit point un *minerai* d'or ou d'argent, *&c.* *Voyez* MINE. (—)

MINÉRAL, adj. (*Hiſt. nat.*) ce mot ſe prend ou comme ſubſtantif, ou comme adjectif. Comme ſubſtantif, on dit un *minéral*, ce qui eſt la même choſe qu'une ſubſtance appartenante à la terre: comme adjectif, le mot *minéral* ſe joint à un ſubſtantif, & déſigne que c'eſt un corps qui ſe trouve dans la terre, ou qui lui appartient: c'eſt ainſi qu'on dit regne *minéral*, charbon *minéral*, ſubſtance *minérale*; les eaux *minérales* ſont des eaux chargées de quelques parties qui leur ſont étrangeres, & qui appartiennent au regne *minéral*. *Voyez* MINÉRAUX.

Dans la Chimie, on nomme acides *minéraux*, les diſſolvans ou menſtrues acides que l'on obtient du vitriol, du ſel marin, & du nitre, pour les diſtinguer des acides qu'on obtient des végétaux. (—)

MINÉRAL, *Æthiops*. *voyez* MERCURE, *Chimie*, & MERCURE, *Mat. med.*

MINÉRAL *regne*, (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme l'aſſemblage total des corps qui appartiennent à la terre, & qui ſe forment dans ſon ſein. Ces corps s'appellent *minéraux*, ou *ſubſtances du regne minéral*; ils ſont une des trois branches dans leſquelles il a plu aux Phyſiciens de partager l'hiſtoire naturelle. Le *regne minéral* eſt l'objet d'une étude particuliere, qu'on nomme *Minéralogie*. *Voyez* MINÉRALOGIE & MINÉRAUX. Il eſt très-difficile de fixer les bornes préciſes que la nature a miſes entre ſes différens regnes; tout nous démontre qu'il y a la plus grande analogie entre les minéraux, les végétaux, & les animaux. En effet, le *regne minéral* fournit aux végétaux la terre & les ſucs néceſſaires pour leur accroiſſement; les végétaux fourniſſent aux animaux leur nourriture, & paſſent ainſi avec les parties qu'ils ont tiré de la terre dans la ſubſtance de ces animaux, qui eux-mêmes rendent à la fin à la terre ce qu'ils en ont reçus, & retournent dans la ſubſtance d'où ils ont été originairement tirés. Le célebre M. Henckel a fait voir cette circulation perpétuelle des êtres qui paſſent d'un regne de la nature dans un autre, par l'ouvrage qu'il a publié ſous le nom de *flora ſaturnizans*, ou de l'analogie qui ſe trouve entre le regne végétal & le *regne minéral*. (—)

MINÉRALES *Eaux*, (*Chimie & Médecine.*) c'eſt ainſi qu'on appelle les eaux chargées ou imprégnées de principes minéraux en aſſez grande quantité, pour produire ſur le corps humain des effets ſenſibles & différens de ceux de l'eau commune.

Les *eaux minérales* ſe diviſent ordinairement en *thermales* & en *froides*. Parmi ces dernieres, il y en a qu'on nomme *acidules*, à cauſe d'un certain goût piquant qu'elles impriment ſur la langue, à-peu-près égal à celui du vin mouſſeux, comme le vin de Champagne & la biere; telles ſont les eaux de Spa, de Pyrmont, de Vals, *&c.* Relativement à leurs principes, les *eaux minérales* ſe diviſent encore en *ſulphureuſes*, en *martiales*, & en *ſalées*: c'eſt à cette diviſion que nous nous en tiendrons dans cet article, en commençant par les ſalées. Il eſt néanmoins à propos d'obſerver que les eaux martiales & les ſulphureuſes, qui outre le ſoufre ou le fer, contiennent encore des ſels, doivent être entierement diſtinguées des autres, par cela ſeul qu'elles renferment des ſubſtances ſulphureuſes & martiales; c'eſt pourquoi nous en ferons une claſſe à part.

Eaux minérales ſalées. Ce ſont les eaux qui ſont imprégnées de ſels, & qui ne contiennent d'ailleurs ni fer, ni ſoufre, mais qui indépendamment des pincipes ſalins, renferment quelquefois un air ou eſprit élaſtique, du bitume, une terre abſorbante, & ſouvent même une autre eſpece de terre appellée *ſélénite*. *Voyez* SÉLÉNITE.

On reconnoît les *eaux minérales* qui ſont purement ſalées, à ces ſignes: 1°. ſi l'*inſperſion* de la poudre de noix de gale n'altere point ſenſiblement leur couleur naturelle, phénomene qui eſt particulier aux eaux martiales: 2°. ſi en y jettant de l'argent en maſſe, ou une piece d'argent, ou en expoſant ce métal à leur vapeur, ſa couleur n'en eſt point obſcurcie ou noircie: 3°. ſi elles n'exhalent point une mauvaiſe odeur approchante de celle des œufs pourris, deux propriétés des eaux ſulphureuſes.

Maintenant parmi les eaux ſalées, on en trouve qui ſont chaudes, & dans différens degrés de chaleur; d'autres qui ſont froides. Les principales eaux thermales ſalées du royaume, ſont les eaux de Balaruc, de Bourbon, du mont d'Or; celles de Vichy, de Bourbonnes, de Bagneres, *&c.* Les froides ſont celles de Pongues, de Mier, de Valo, d'Yeuzet, & les eaux froides du mont d'Or, celles de ſaint Martin de Fenouilla, & pluſieurs autres, dont nous attendons l'analyſe des travaux de MM. Venel & Bayen. On doit encore mettre au nombre des eaux ſalées, les martiales qu'on ne boit que quelque tems après qu'elles ont été tirées de la ſource, en ſorte qu'elles ayent dépoſé leur fer, comme ſont les eaux de Paſſy épurées, qu'on prend communément à Paris, celles de Camares qu'on tranſporte dans diverſes villes du Languedoc, *&c.*

Les principes qu'on retire ordinairement des eaux ſalées, & qui s'y trouvent dans une variété de rapports proportionnels à celle des eaux, ſont 1°. un air ou *eſprit* élaſtique; 2°. un ſel marin; 3°. un ſel d'epſon; 4°. un ſel alkali minéral; 5°. une terre abſorbante; 6°. une terre ſélénitique; 7°. un ſel marin à baſe terreuſe qui ne ſe cryſtalliſe point; 8°. une eſpece d'huile *minérale*, autrement dite *bitume*; 9°. enfin, on retire de l'alun de quelques-unes: mais celles-ci ſont très-rares. Nous allons traiter de chacune de ces eaux en particulier, ſans omettre de donner des exemples de la maniere dont on peut en découvrir & en démontrer les principes.

Les *eaux minérales* qui contiennent un air élaſtique, ſont preſque toutes froides; la préſence de cet air ſe manifeſte par les bulles qui s'élevent continuellement çà & là ſur la ſurface de ces eaux, & par leur goût piquant. Or ce goût que nous avons comparé à celui du vin mouſſeux, dépend évidemment de cet air élaſtique; la preuve en eſt que les eaux perdent de ce goût ou deviennent plates à pro-

portion de l'air élaſtique qu'on en chaſſe. Voici d'ailleurs une expérience qui démontre preſque à la vue l'exiſtence de cet air dans ces ſortes d'eaux; elle conſiſte à adapter au goulot d'une bouteille à deux tiers remplie d'eau *minérale*, une veſſie de porc vuide d'air, qu'on a eu ſoin de mouiller pour la rendre plus flaſque; pour lors en agitant un peu l'eau de la bouteille par quelques ſecouſſes, tandis qu'on comprime d'une main la veſſie, l'air élaſtique ſe débarraſſe, fait irruption dans l'intérieur de la veſſie, qui lui préſente moins de réſiſtance que le verre, & en remplit la capacité. On peut ſuppléer cette expérience par une autre plus aiſée, c'eſt-à-dire, on n'a qu'à boucher exactement avec le pouce l'ouverture d'une bouteille à moitié pleine d'eau; ſecouer la bouteille, lever enſuite un peu le pouce, comme pour donner de l'air, on entendra pour lors ſortir avec ſifflement par la petite iſſue ménagée par le pouce, cet *eſprit* élaſtique que M. Venel aſſure être du véritable air, & même de l'air très-pur.

Pour ce qui eſt de la mixtion de cet air avec l'eau, elle eſt ſi foible que la plus legere ſecouſſe, le plus petit degré de chaleur, la ſeule impreſſion de l'air externe eſt capable de la détruire; c'eſt pourquoi lorſqu'on veut tranſporter un peu loin ces eaux *ſpiritueuſes*, & qu'on deſire d'en conſerver toute la vertu, il faut avoir la précaution de ne les mettre en bouteilles que le matin, & de choiſir autant qu'on le peut, un tems froid pour les voiturer. Il ſe trouve de ces eaux qui renferment une ſi grande quantité d'air élaſtique, qu'elles romproient toutes les bouteilles, ſi on n'avoit l'attention de les laiſſer quelque peu de tems expoſées à l'air libre dans les bouteilles non bouchées, pour qu'elles puiſſent évaporer partie de cet *eſprit*.

Parmi les eaux *minérales* ſalées, dont nous avons juſqu'à préſent l'analyſe, il en eſt peu de ſpiritueuſes; nous avons pourtant celle des eaux de Seltz & des eaux de S. Martin de Fenouilla. A l'égard des eaux martiales & ſpiritueuſes, il s'en trouve très-communément; les eaux de Spa, de Pyrmont, de Camares, & un grand nombre d'autres ſont de cette claſſe.

On a trouvé de nos jours l'art de contrefaire ces eaux ſalées ſpiritueuſes; cette invention très-ingénieuſe appartient à M. Venel, profeſſeur en l'univerſité de Médecine de Montpellier. Pour avoir de ces eaux ſpiritueuſes factices, on n'a donc qu'à remplir une bouteille d'eau commune pure, ſur laquelle on fera tomber ſucceſſivement quelques gouttes d'un alkali minéral, & d'un acide, ſoit marin, ſoit vitrioliques, chacune de ces liqueurs verſée à-part dans une doſe & proportion convenable, enſorte que le mélange de l'acide avec le ſel alkali ſe faſſe tranquillement, peu-à-peu & ſans trouble; par ce moyen tout mouvement d'efferveſcence étant, pour ainſi dire, étouffé, l'air ſe trouvera retenu. *Voyez le ſecond mémoire ſur l'analyſe des eaux* minérales *de Seltz*, qui ſe trouve dans le ſecond volume des mémoires préſentés à l'académie royale des Sciences.

Les acides verſés dans les eaux *minérales* ſpiritueuſes y occaſionnent conſtamment de l'efferveſcence, encore que par l'analyſe ces eaux ne donnent que très-peu ou même point de ſel alkali nud; d'où Hoffman, conduit par une fauſſe interprétation de la véritable cauſe de cette efferveſcence, conjecturoit qu'il y avoit dans ces eaux quelque alkali volatil très-prompt à s'envoler. Il ſeroit peut-être auſſi naturel de penſer que cette efferveſcence eſt un effet du conflit ou du choc de l'acide, avec la terre abſorbante que contiennent preſque toutes ces eaux *minérales*; mais il *conſte* des expériences & des obſervations de M. Venel que ce phénomene eſt dû réellement à l'air, qui, par l'*affuſion* des acides, eſt forcé de rompre ſon mélange avec l'eau.

On retire du plus grand nombre de ces eaux *minérales* un ſel marin. On a pluſieurs expériences pour conſtater la préſence de ces ſels dans les eaux; mais ſon goût & la forme cubique de ces cryſtaux en ſont des indices ſuffiſans.

Les ſels de Glauber, d'Epſon, ou de Seidlitz (car ces ſels ne ſont qu'un même ſel), entrent également dans la compoſition de beaucoup de ces eaux. On les reconnoît à un goût d'amertume qui leur eſt propre, & qui laiſſe une impreſſion de froid ſur la langue; à la figure de leurs cryſtaux, qui eſt un parallelogramme, dont les angles ſont coupés d'un côté; à l'ordre de la cryſtalliſation, car ces ſels qui ſe trouvent le plus ſouvent avec le ſel marin, ne ſe cryſtalliſent qu'après ce dernier ſel à une évaporation lente.

Le ſel alkali, qui ſe rencontre dans les eaux *minérales* ſalées, a pour baſe un alkali de ſel marin, ou autrement un ſel alkali minéral: on le diſtingue à un goût lixiviel qui lui eſt particulier, & principalement à l'efferveſcence qui s'excite dans l'eau *minérale* concentrée lorſqu'on y verſe de l'acide vitriolique, ainſi qu'à la forme de ſes cryſtaux.

Les propriétés des ſels dont il a été queſtion juſqu'ici, ſont de détacher & d'entraîner les matieres glaireuſes des premieres voies, de ſtimuler l'eſtomac & le canal inteſtinal, d'augmenter le ton & les oſcillations de ces organes, de réſoudre les obſtructions, de provoquer les urines, & même d'être purgatifs lorſqu'ils ſe trouvent en grande abondance dans les eaux.

Il eſt encore pluſieurs de ces eaux médicinales qui ſont chargées de ſubſtances terreuſes que nous avons dit être, ou une terre abſorbante, ou de la ſélénité; la nature de ces ſubſtances eſt véritablement terreuſe; & lorſque, par l'évaporation, elles ſe ſont formées en maſſe, elles réſiſtent à leur diſſolution dans l'eau pure. A l'égard de la terre abſorbante, elle fait efferveſcence avec les acides, & ſe transforme avec eux en ſels neutres. La ſélénite au contraire élude l'énergie des acides. On apprend encore à reconnoître & à diſtinguer l'une & l'autre de ces ſubſtances à la forme de leurs cryſtaux; ainſi, par exemple, la terre abſorbante, au moyen d'une évaporation lente, ſe forme en petites lames écailleuſes & la ſélénite en petites aiguilles qui deſſéchées ont un luiſant comme ſoyeux. La concrétion de l'une & de l'autre de ces ſubſtances précede toujours celle des ſels dans une liqueur qu'on ſoumet à l'évaporation, & c'eſt toujours la terre abſorbante qui ſe concret la premiere, & la ſélénite enſuite. On ignore juſqu'à préſent quelles peuvent être les vertus de la terre abſorbante & de la ſélénite par rapport au corps humain: il faut pourtant en excepter ce qu'on connoît de la propriété qu'a la terre abſorbante de corriger & d'adoucir les acides des premieres voies.

Les eaux *minérales* ſalées renferment ſouvent encore un ſel marin à baſe terreuſe, réſultant de l'acide de ſel marin & d'une terre abſorbante, qui par leur union forment un ſel neutre. Ce genre de ſel ne ſe cryſtalliſe point, & on ne parvient même à le deſſécher qu'en y employant une très-forte chaleur; expoſé à l'air libre, ce ſel ſe charge de l'humidité de l'atmoſphere, & ne tarde pas à tomber en déliqueſcence: ces divers caracteres ſerviront à le faire connoître, & autant que ſon goût amer, âcre, très-pénétrant; en outre lorſqu'on verſe deſſus de l'acide vitriolique, l'eſprit de ſel marin dégagé s'envole & frappe l'odorat; ſi ſur cette diſſolution vous venez à verſer le l'huile de tartre par défaillance, il ſe fait un précipité blanc terreux, enſuite, en filtrant cette

liqueur & la faiſant concentrer à une évaporation lente, vous en obtiendrez les cryſtaux du ſel marin régénéré, appellé vulgairement *ſel fébrifuge de Sylvius*. Ce ſel a les mêmes vertus que tous ceux dont nous avons déja parlé; il eſt néanmoins à préſumer d'après le goût qu'il doit être plus énergique que les autres.

Il ſe trouve encore nombre d'eaux *minérales* ſalées qui contiennent du bitume, ou une huile *minérale* diſſoute par des ſels; telles ſont les eaux de Bourbon, celles d'Yeuzet, s'il faut en juger par le goût, les eaux d'une ſource ſinguliere qui ſe voit près de Clermont (le puits de la Pege), & celles d'une ſource à-peu-près ſemblable auprès d'Alais. On s'aſſûre de la préſence du bitume dans ces eaux, ſoit par le goût lorſque cette ſubſtance y abonde, ſoit en verſant de l'eſprit-de-vin ſur l'eau entierement concentrée, car pour-lors le bitume débarraſſé des ſels ſurnage les eaux.

Il eſt quelques autres ſources encore qui contiennent de l'alun dans leurs eaux; ce genre de ſel ſe reconnoît tout de même à ſon goût ſtiptique, à la figure de ſes cryſtaux, & à ce qui arrive en le mêlant avec l'huile de tartre par défaillance, c'eſt-à-dire que dans ce procédé la terre de l'alun étant dégagée de l'acide vitriolique qui s'unit au ſel alkali, il en réſulte un tartre vitriolé. M. Leroi, profeſſeur en l'univerſité de Médecine de Montpellier, a reconnu au goût une de ſes ſources ſur un volcan appellé *ſolfatara*, près de Naples; il prétend que les habitans du pays ont coutume d'employer extérieurement les eaux de cette ſource contre les maladies de la peau. Du reſte il ſuffira de ſavoir que les eaux alumineuſes ne ſont du tout point propres à aucun uſage intérieur, pour ne pas leur appliquer ce que nous allons dire de l'uſage rationel des eaux *minérales* ſalées.

Les vertus des eaux *minérales* ſalées en général ſont d'être éminemment ſtomachiques, ce qui eſt confirmé par leur opération qui conſiſte à balayer les premieres voies, à emporter les matieres qu'on ſuppoſe y croupir, à en détacher les mucoſités tenaces qui peuvent s'y être accumulées, à redonner du ton à l'eſtomac & aux inteſtins, *&c.*

En conſéquence priſes intérieurement, elles ſont très bonnes. 1° Dans une léſion quelconque de coction, pourvu toutesfois qu'elle ne provienne pas d'un engorgement des vaiſſeaux du ventricule, ou d'un état de phlogoſe de cet organe, ou enfin de quelque tumeur, ſoit au pylore, ſoit dans quelque autre endroit du canal inteſtinal, les eaux cathartiques, comme par exemple celles de Balaruc, de Vichy ou de Vals, conviennent dans ce cas aux perſonnes robuſtes, & les *minérales* non-cathartiques, comme celles d'Yeuzet, aux perſonnes délicates, aux hypochondriaques, aux mélancholiques, *&c.* 2° Dans les accès rebelles de vertige, lorſque le foyer de la maladie eſt cenſé réſider dans les premieres voies, ce qui eſt aſſez ordinaire, & c'eſt le cas d'uſer par préférence des eaux cathartiques. 3° Dans l'hémiplegie, cas dans lequel conviennent éminemment les eaux *minérales* cathartiques, ſoit que dans cette maladie l'eſtomac & les inteſtins ayent perdu leur reſſort, ſoit qu'elle ſoit entretenue par des ſucs épais, viſqueux, ou autrement, tels qu'il plaira de les imaginer, qui réſident dans les premieres voies: cependant il eſt prudent de ne pas ſe preſſer dans ces ſortes de maladies de recourir à l'uſage, ſoit interne, ſoit externe de ces eaux, *voyez* PARALYSIE. 4° Dans l'épilepſie (*voyez* EPILEPSIE), dont elles ne ſervent jamais mieux à éloigner les paroxyſmes que quand on les ordonne aux malades à trois ou quatre repriſes dans l'année, & qu'on en fait continuer la boiſſon durant trois ou quatre jours chaque fois. 5° Ces eaux ſont admirables pour réſoudre les obſtructions des viſceres, principalement les engorgemens bilieux qui produiſent un ictere opiniâtre. 6° Leur qualité apéritive les rend excellentes contre les fievres-quartes rebelles, dont il a été obſervé pluſieurs fois qu'elles ont opéré la guériſon. 7° Elles ſont encore fort bonnes, priſes hors ce tems du paroxyſme, dans les affections des reins qui ſont occaſionnées par du gravier, ou des mucoſités viſqueuſes qui obſtruent les racines des ureteres, ou les baſſinets des reins: dans ces cas, il faut choiſir les eaux non-cathartiques; en outre dans toutes ces affections, le bain tempéré des eaux *minérales* ſalées eſt d'un grand ſoulagement, tout comme dans les maladies qui proviennent d'une léſion de coction, & dans l'ictere. 8° Bien que les eaux *minérales* ſalées ſoient très-propres à provoquer le flux menſtruel en déſobſtruant les vaiſſeaux utérins, elles ne le ſont pas moins pour arrêter ce flux s'il eſt trop abondant, ſur-tout lorſqu'il y a lieu d'accuſer ou des obſtructions des viſceres, ou des impuretés dans les premieres voies, ce qui n'eſt pas rare. 9° Elles arrêtent également le flux hémorhoïdal trop copieux, lorſque les obſtructions des viſceres en ſont la cauſe, & elles l'excitent dans le cas d'une ſuppreſſion; ici conviennent les eaux les plus douces. 10° Enfin on obſerve qu'elles font quelquefois des merveilles dans les affections cutanées.

Les eaux *minérales* ſalées ont cela de commun avec tous les autres ſecours efficaces qu'emploie la Médecine, qu'elles font beaucoup de bien ſi elles ſont données à propos, & qu'elles font beaucoup de mal dans le cas contraire. Il faut donc être d'abord fort circonſpect en conſeillant l'uſage des eaux *minérales* aux hémiplégiques, & ne les ordonner qu'avec beaucoup de prudence. Ces eaux, les piquantes ſur-tout, ne conviennent pas mieux aux perſonnes qui ont la poitrine délicate, ou à celles qui ſont ſujettes à l'hémopthiſie; elles ſont très-dangereuſes pour les maladies qui ont des tumeurs confirmées, renitentes, *&c.* dans quelque viſcere; à plus forte raiſon leur ſeroient-elles nuiſibles ſi ces tumeurs étoient déja parvennes à l'état de skirrhe; car, bien-loin que les malades en retiraſſent aucun ſoulagement, ils ne tarderoient pas de tomber dans l'hydropiſie. Ce ſeroit par la même raiſon le comble de l'erreur de faire prendre ces eaux aux perſonnes qui ont quelque abſcès interne, ou qui ſont travaillées de quelque fluxion ſéreuſe. Il faut encore avoir la plus grande attention de ne pas gorger de ces eaux, principalement de celles qui ne purgent point, les perſonnes chez leſquelles elles paſſent difficilement, car le tempérament pituiteux, froid, ou une certaine habitude corporelle, qui eſt particuliere à ces perſonnes, les diſpoſe éminemment à l'hydropiſie. Il ne faut pas non plus ordonner, ſans de très-grandes raiſons, les eaux *minérales* ſalées, les piquantes ſur-tout, aux perſonnes ſujettes aux *ſtranguries*, non plus qu'aux aſthmatiques. Enfin les vieillards ſont ceux qui ſupportent le moins bien l'uſage de ces eaux, au contraire des jeunes gens.

Quant à ce qui regarde la préparation qui doit précéder l'uſage des eaux *minérales* ſalées, il peut être quelquefois utile de ſaigner auparavant, ſi la maladie le permet; on peut encore préparer le malade par quelques bouillons ou de ſimples décoctions rafraîchiſſantes, apéritives, & légerement atténuantes.

Lorſque le malade eſt déterminé à prendre les eaux, il doit en commençant jetter dans la premiere verrée un léger cathartique; par exemple, trois onces de manne ou environ. Il doit en faire autant le dernier jour de la boiſſon à l'égard du dernier verre, ſur-tout ſi les eaux n'ont pas bien paſſé par les voies alvines ou par les voies urinaires.

La

La doſe ordinaire des eaux *minérales* ſalées eſt d'environ neuf livres par jour. Ce n'eſt pas cependant que cette doſe doive être une regle pour tous les ſujets ; il faut au contraire la varier ſuivant l'âge, le tempérament du malade, & la nature de la maladie.

C'eſt le grand matin qu'il convient de prendre les eaux ; celles qui ne purgent point, doivent être priſes par plus petits verres, & en obſervant de mettre une plus grande diſtance d'une priſe à l'autre ; il doit être tout le contraire de la boiſſon des eaux cathartiques : dans tout cela, il faut ſe conduire de maniere qu'on ait avalé la doſe entiere dans l'eſpace d'une heure ou d'une heure & demie.

A l'égard du tems que doit durer la boiſſon de ces eaux, on a coutume de prendre les cathartiques pendant trois jours & avec ſuccès, à-moins qu'il n'y ait quelque contre-indication. L'uſage des eaux *minérales* fortes peut encore être pouſſé juſqu'au ſixieme jour, & celui des eaux plus douces juſqu'au neuvieme, lors, par exemple, qu'on a en vûe de nettoyer entierement les premieres voies. Les non-cathartiques peuvent ſe prendre pendant neuf, douze, ou quinze jours, & même des mois entiers, ſi elles paſſent bien, & en ayant l'attention de n'en boire qu'une petite doſe par jour.

Les eaux *minérales* ſe prennent ordinairement vers le milieu ou la fin du printems, ou au commencement de l'automne ; quoique cependant celles qui purgent efficacement par le bas, peuvent être ordonnées pendant l'hiver même, ſi le cas l'exige.

Il eſt toujours mieux de prendre les eaux *minérales* à-peu-près au degré de la chaleur naturelle de l'homme que de les prendre froides. Il eſt cependant à remarquer, à l'égard des eaux du genre des *ſpiritueuſes*, qu'on ne ſauroit les chauffer ſans leur faire perdre beaucoup de leur air élaſtique ; c'eſt pourquoi il eſt plus à propos de les prendre froides, ſurtout avec la précaution d'appliquer ſur la région épigaſtrique des ſerviettes chaudes, pour favoriſer ou aider l'action de ces eaux & leur paſſage : mais lorſqu'il s'agit d'un jeune ſujet, d'une perſonne délicate qui a la poitrine foible, ou qui eſt avancée en âge, comme elle pourroit ſe trouver incommodée d'une boiſſon copieuſe de ces eaux froides, il convient qu'on les faſſe tiédir au bain-marie avant de les prendre.

Indépendamment de l'uſage interne auquel nous venons de voir combien ces eaux étoient propres, elles peuvent encore être employées extérieurement, tant les ſalées que les ſulphureuſes ; on s'en ſert donc pour les uſages extérieurs, qui conſiſtent principalement en bains, en douches, & en vapeurs qu'on reçoit dans une étuve, mais c'eſt toujours par les bains qu'on commence.

Le bain d'eaux thermales eſt de deux ſortes : l'un eſt *tempéré*, & c'eſt celui dont la chaleur va depuis le degré 28 juſqu'au 32 du thermometre de Reaumur : l'autre eſt celui qu'on appelle *bain chaud* ; ſa chaleur commence au 36 ou 37e du même thermometre, & ſe porte juſqu'au 42e ou environ, ce qui eſt le plus fort degré de chaleur qu'un homme puiſſe ſupporter.

On connoit tout le bien que peuvent faire les bains tempérés ; ils relâchent le ſyſtème des ſolides lorſqu'il eſt trop tendu ; ils rétabliſſent la tranſpiration, temperent les humeurs, *&c.* *Voyez* BAIN, *en Médecine.*

Nous avons à parler plus au long du bain chaud, & nous y ajoûterons ce qui a paru le plus digne de remarque à M. Leroy, dans les obſervations qu'il a faites à ce ſujet aux bains de Balaruc ; ce que nous dirons d'après lui ſur ces eaux particulieres, pourra s'appliquer à l'uſage de toutes les autres eaux thermales.

Il y a deux ſortes de bains en uſage à Balaruc ; l'un ſe prend dans la ſource même, dont la chaleur eſt au 42e degré du thermometre de Réaumur ; l'autre eſt plus doux, c'eſt celui qu'on appelle *le bain de la cuve*, ſa chaleur ne va pas au-delà du 38 au 39e degré, & il eſt bien rare qu'elle ſe porte au 40e ; celui-ci eſt beaucoup plus en uſage que le précédent qui, vû ſon extrême chaleur, n'eſt guère propre que dans le cas d'une atonie, ou d'un relâchement total des parties. Il n'eſt pas poſſible aux perſonnes, même les plus robuſtes, de reſter plus de quinze minutes dans le bain tempéré, & plus de cinq dans le bain chaud. Le malade plongé une fois dans le bain, y eſt à peine que ſon pouls devient auſſi fort, auſſi fréquent, & auſſi animé que dans la plus grande chaleur de la fievre, ſon viſage ſe colore, s'enflamme, & ſe couvre de gouttelettes de ſueur : s'il lui arrive de reſter dans le bain au-delà du tems preſcrit, il eſt ſurpris d'un tintement d'oreilles, de vertiges noirs, & de tous les autres ſignes qui précedent ordinairement les attaques d'apoplexie. Tout le tems qu'il reſte dans le bain, ſa tranſpiration inſenſible augmente au point d'en être quarante fois plus abondante que dans l'état naturel, comme M. Lemonnier l'a déterminé par des expériences faites aux bains de Barêge, & rapportées dans les Mémoires de l'académie des Sciences de l'année 1717, *Hiſt. pag. 77. 78.* Le malade ayant reſté ſuffiſamment dans le bain, on l'en retire en le couvrant d'un drap de lit bien chaud, & on le tranſporte ainſi enveloppé dans un lit qu'on a également eu ſoin de bien baſſiner ; on l'y laiſſe pendant une heure & demie ou plus, durant lequel tems il eſt ordinaire que le malade ſue très-copieuſement ; ſi pour-lors on lui tâte le pouls, on le trouve encore fébrile, mais il perd inſenſiblement de ſa fréquence & de ſa force, & on obſerve qu'il ne revient à ſon état naturel qu'après quelques heures.

L'uſage de ces bains, tant du tempéré que du chaud, échauffe très-puiſſamment, & cet effet eſt quelquefois d'aſſez longue durée pour ſe faire ſentir, même quelque tems après qu'on a ceſſé de les prendre ; ainſi par exemple, il cauſe l'hémophtiſie aux uns, donne la fievre continue aux autres, renouvelle le paroxyſme chez les aſthmatiques & les perſonnes attaquées de ſtrangurie, *&c.* Il eſt même d'une obſervation journaliere à l'égard des femmes, que l'uſage de ces bains avance le retour des mois.

Sur cet expoſé des divers inconvéniens qui peuvent réſulter de l'adminiſtration des bains de Balaruc, il paroit qu'il eſt bien aiſé d'établir des regles & des précautions pour la ſureté des malades à qui on ordonne ce remede, & d'imaginer les ſecours qu'on doit apporter à ceux qui s'en trouvent incommodés. Il peut donc être utile, ainſi que nous l'avons déjà dit, de faire ſaigner le malade avant qu'il ſe tranſporte aux bains, ou bien de le préparer pendant neuf ou douze jours par des remedes adouciſſans & rafraichiſſans, qu'il pourra même continuer durant l'uſage des bains, pour peu qu'il ſoit d'un tempérament facile à émouvoir, ou comme on dit, d'un tempérament bilieux, ſec, *&c.* Il peut être également bien de purger les premieres voies, & c'eſt ce qu'on obtiendra très-efficacement par la boiſſon de ces eaux continuée pendant trois jours avant d'en venir aux bains.

On ne prend le bain qu'une ſeule fois par jour, & c'eſt toujours le matin, comme nous l'avons remarqué, qu'il convient de ſe baigner.

On ordonne rarement plus de trois ou quatre bains des eaux de Balaruc à prendre dans la ſource même. Les bains d'eaux *minérales* plus douces ne s'ordonnent pas au-delà du nombre de ſix ; le plus

ſouvent même en ordonne-t-on un plus petit nombre ; mais lorſqu'on en donne ſix, pour l'ordinaire on a la ſage précaution de mettre un jour de repos entre le troiſieme & le quatrieme.

Il eſt à propos que tous les malades ſoient traités avec les mêmes précautions, & il eſt très-important de les redoubler à l'égard des hémopthiſiques, de ceux qui ont la fievre continue, & autres dont nous avons parlé en dernier lieu, parmi leſquels on peut compter les goutteux & les femmes qui ſont ſujettes à des pertes de ſang très-abondantes.

Lorſqu'un malade ſe trouvera incommodé des effets du bain, il faudra le traiter par les ſaignées & par beaucoup d'adouciſſans ou de rafraîchiſſans, *&c.* ſur quoi la raiſon eſt d'accord avec l'expérience. On ne ſauroit trop recommander à ceux qui prennent les bains de ne pas s'expoſer à l'air froid, par le danger qu'il y auroit que la tranſpiration qui ſe trouve en train de s'augmenter, ne venant à être ſupprimée, il n'en réſultât des accidens très-facheux.

On obſerve de très-bons effets des bains dans la paralyſie, & en général toutes les affections de ce genre paroiſſent aſſez bien indiquer l'adminiſtration de ce remede ; néanmoins il n'eſt pas vrai que tous les paralytiques en ſoient également ſoulagés ; ainſi il eſt prudent de ne l'employer, à l'égard de certains malades, qu'avec beaucoup de précautions, & il eſt mieux pour d'autres qu'ils s'en abſtiennent tout-à-fait. *Voyez* PARALYSIE.

Le bain local de eaux de Balaruc, ou même encore la douche, convient également dans cette eſpece de paralyſie qui procede d'une foulure ou compreſſion trop rude dans une partie, pourvû toutefois que les nerfs aient conſervé leur intégrité : dans ce genre d'affection on applique le remede à la partie même qui a été maltraitée, quoiqu'elle ſe trouve bien ſouvent aſſez différente ou aſſez éloignée de celle qui eſt réellement paralyſée.

Il faut encore être très-circonſpect dans l'adminiſtration de ce remede à l'égard des perſonnes goutteuſes, de celles qui ſont atteintes de virus vénérien, des épileptiques, des hypocondriaques, des hyſtériques, *&c.*

Il ne faut pas non plus négliger, dans le cas d'un rhumatiſme invétéré, les bons ſecours qu'on peut retirer du bain chaud, qu'il ſera toujours mieux de prendre au degré le plus approchant du bain tempéré, qu'à celui du bain chaud proprement dit.

Le demi-bain s'emploie encore ordinairement dans les douleurs ſciatiques, mais avec des ſuccès différens, car il fait du bien aux uns & du mal aux autres ; or donc en ſuppoſant d'un côté que la ſciatique participe de la goute à laquelle les bains chauds ſont contraires ; de l'autre, que cette douleur ſoit l'effet d'une forte impreſſion du froid, & qu'elle tienne de la qualité du rhumatiſme muſculaire ; en ſuppoſant, dis-je, ces différentes cauſes de la ſciatique, il paroît que les bains plus tempérés, comme ceux des eaux de la *Malou*, devroient convenir dans le premier cas, & les bains chauds, comme ceux des eaux de Balaruc, dans le ſecond.

Pour ce qui eſt de la douche, tout le monde ſait que c'eſt une eſpece de bain local dans lequel la partie placée convenablement à la ſource eſt continuellement arroſée d'eaux *minérales*, tandis qu'un baigneur la frictionne légerement en dirigeant l'eau avec ſa main à meſure qu'elle y eſt verſée par une autre perſonne prépoſée à cette fonction. Le tems que dure la douche des eaux de Balaruc n'eſt pas de plus de quinze minutes ordinairement ; il eſt pourtant des parties qu'on pourroit doucher plus longtems, & toutes même ſont dans ce cas, ſi vous en exceptez la tête, qu'il y auroit du danger à expoſer trop de tems à cette opération : outre l'incommodité des vapeurs de la ſource que le malade ne ſupporte point aiſément, lorſqu'il a la face tournée du côté des eaux, la ſenſation de l'eau de Balaruc verſée dans l'opération de la douche ſur la partie, paroit d'abord la même au malade que celle de l'eau bouillante, ſur-tout lorſqu'on la répand ſur le viſage ; on voit auſſi que la partie douchée en devient extrêmement chaude & fort rouge ; on juge auſſi, d'après ce que nous avons dit plus haut, que la tranſpiration doit y augmenter conſidérablement.

On peut répéter deux fois par jour la douche, & cela pendant quatre, ſix, huit jours, ou même pendant un plus long-tems, ſuivant que la maladie & le tempérament du malade paroiſſent le permettre. On applique la douche à la tête & à la nuque, ou à la partie poſtérieure du cou dans l'hémiplegie ; les malades dûement préparés, ſuivant la méthode ci-deſſus indiquée, ſe baignent le matin & ſe font doucher le ſoir. On a pluſieurs exemples de ſurdités guéries par la douche de la tête, lorſque cette affection eſt récente, & qu'elle a été ſur-tout occaſionnée par l'impreſſion du froid. Quelques médecins ſont encore en uſage d'ordonner dans ce cas les injections d'eau de Balaruc dans le *meat* auditif, manœuvre que les baigneurs ne manquent pas de vous rappeller, & qu'on voit reuſſir admirablement bien quelquefois, ces injections détachant & entrainant au-dehors des eſpeces de bouchons qui obſtruoient le conduit de l'oreille. Quelquefois encore on applique très-efficacement les douches dans les douleurs chroniques & périodiques de la tête, avec l'attention de n'adminiſtrer ce remede que hors du tems du paroxyſme. On l'emploie avec le même ſuccès lorſqu'une partie eſt affectée de ſtupeur, pour avoir été trop long-tems expoſée à un froid extrême ; dans le vertige également occaſionné par un froid à la tête ; dans l'œdeme qu'on peut encore combattre par le bain local, ce qui revient au même que la douche ; dans les tumeurs glanduleuſes qui ne ſont pas produites par du virus ſcrophuleux, & qui n'ont point encore dégénéré en skirrhe, ainſi qu'on peut le conclure par analogie de ce qu'on obſerve en pareils cas, des bons effets de la douche des eaux de Barêge, que M. de Bordeu a très-bien notés dans ſa belle theſe ſur les eaux d'Aquitaine.

A l'égard des ulceres, c'eſt la douche des eaux *minérales* ſulphureuſes qui leur convient principalement ; on emploie néanmoins avec aſſez d'efficacité celles de Balaruc pour laver & déterger les vieux ulceres ; la douche de ces eaux eſt encore d'une très-grande reſſource dans le traitement des dartres, mais il faut avoir la plus grande attention à bien diſtinguer les cas où l'on peut entreprendre leur curation, de ceux où l'on doit, pour ainſi dire, en abandonner ſimplement la guériſon à la nature.

On peut encore préſumer avec quelque fondement, que la douche des eaux de Balaruc conviendroit très-fort contre la teigne, en adminiſtrant ce remede avec prudence, & en préparant le malade avec toutes les précautions convenables.

Nous avons vû qu'on employoit encore les bains de Balaruc ſous forme de vapeurs ; cela ſe pratique en plaçant le malade dans une étuve propre à cet uſage. La chaleur de l'étuve de ces bains ſe porte au 30 ou 31e degré du thermometre de Réaumur, les malades y ſont mis tout nuds, couverts ſeulement d'un linceul, & ils ne tardent pas d'y être tout trempés de ſueur ; ils y reſtent autant de tems que les forces peuvent le leur permettre : les uns y reſtent une demi-heure & quelquefois plus ; d'autres ne peuvent plus y tenir après dix ou quinze minutes ; enfin il y a des ſujets, & ce ſont principalement les femmes, qui à peine introduites dans l'étuve, y tombent en ſyncope ; il eſt donc mieux pour ces der-

niers de s'abſtenir entierement de ce remede. Les malades au ſortir de l'étuve ſont traités avec le même ſoin qu'ils le ſont au ſortir du bain des eaux, & c'eſt toujours les mêmes préparations, la même conduite à ſuivre dans ce remede que dans l'autre. Les bains de vapeurs ont auſſi leur utilité dans les *reliquats* de rhumatiſme, dans la contraction permanente des membres, dans les maladies cutanées; ils ſont encore très-efficaces, ſi l'on en croit Springfeld, pour les perſonnes qui ſouffrent des contractures dans quelques membres en conſéquence du mercure adminiſtré avec imprudence ou à trop forte doſe.

Eaux martiales. Les eaux martiales ſont ainſi appellées du fer dont elles ſont *impregnées;* elles ſont preſque toutes froides, & plus ou moins *ſpiritueuſes*, ou chargées d'air élaſtique. Celles de ces eaux qui contiennent en petite quantité de cet air ou *eſprit*, ont un goût de vitriol; celles qui renferment beaucoup de cette ſubſtance aérée ont, outre le goût de vitriol, le goût piquant dont nous avons déjà parlé pluſieurs fois. Nous avons remarqué auſſi que les eaux martiales, encore que chargées d'autres principes que du fer, tiroient néanmoins leur nom de cette derniere ſubſtance. La noix de galle eſt comme la pierre de touche pour s'aſſurer de la qualité martiale des eaux; en effet, par l'inſperſion de cette poudre ſur ces eaux, on voit qu'elles prennent bientôt une couleur rouge ou de violet foncé, ou enfin qu'elles ſe teignent en noir, & cette couleur plus ou moins foncée eſt l'indice certain de la plus ou moins grande quantité de fer qu'elles peuvent contenir. Toute eau *minérale* qui ſoumiſe à la même expérience, ne donnera aucun de ces ſignes, ne ſauroit donc être miſe au nombre des eaux *martiales*. On doit diſtinguer deux eſpeces d'eaux martiales qui different entierement l'une de l'autre, c'eſt-à-dire que dans les unes le fer s'y trouve diſſous d'une façon conſtante & durable ſous la forme du vitriol de Mars; telles ſont les eaux de Calſabigi, celles de Vals, de la ſource qu'on appelle la *dominique*, & ſuivant M. de Sauvages, celles d'une des ſources d'eaux *minérales* qu'on trouve aux environs d'Alais: dans les autres au contraire le fer eſt dans un état de diſſolution ſi légere & ſi facile à ſe diſſiper, qu'expoſée au plus petit degré de chaleur, même au ſeul air libre, le fer ſe précipite au fond des vaiſſeaux; les mêmes phénomenes arrivent, quoique plus tard, à ces eaux dans les bouteilles les mieux bouchées. On met au nombre de ces dernieres les eaux de Spa, de Pyrmont, de Paſſy, de Forges, de Vals, de Camares, de Daniel près d'Alais, *&c.* Il faut encore obſerver, 1°. que ces eaux different entre elles, non-ſeulement par rapport aux différens ſels, aux différentes terres, ſoit terre abſorbante, ſoit ſélénite, mais encore, ce qui mérite plus d'attention, par une différente quantité de principe martial. Maintenant les mêmes phénomenes étant produits dans les eaux martiales par l'inſperſion de la poudre de noix de galle, que dans une diſſolution aqueuſe du vitriol de Mars, il eſt arrivé de-là que les premiers auteurs qui ont parlé des eaux *minérales*, ont unanimement avancé que toutes les eaux martiales contenoient du véritable vitriol; cette aſſertion qui eſt vraie en effet de quelques eaux martiales dont on a fait tout récemment la découverte, & qui ſont les plus rares de toutes, ſe trouve fauſſe à l'égard des eaux martiales en général, auxquelles cependant on faiſoit cette application, comme l'ont très-bien obſervé Mrs Venel & Bayen. *Voyez l'analyſe des eaux de Calſabigi.*

Les eaux martiales contiennent non-ſeulement une terre martiale, mais encore un ſel marin, un ſel d'épſon, un ſel marin à baſe terreuſe, un ſel ſéléniteux, & une terre abſorbante. Tous ces principes, & peut-être encore quelques autres, y ſont contenus dans une variété de rapports qui fait la difference des eſpeces des eaux. Nous n'avons rien à ajoûter à ce que nous avons dit plus haut ſur la maniere de découvrir & de démontrer ces principes.

Les eaux martiales produiſent de même que les ſalées, un effet ſtimulant & déterſif ſur les premieres voies; elles menent encore par le bas, ſi elles ſont priſes en grande quantité & qu'elles ſoient chargées de beaucoup de ſels, principalement du ſel marin à baſe terreuſe; en outre le fer qu'elles contiennent leur donne une qualité ou vertu corroborante; il leur eſt encore ordinaire de teindre les ſelles d'une couleur noire. En ſuppoſant que ces eaux pénetrent réellement dans la maſſe du ſang, elles le temperent, le raffraichiſſent; elles ſtimulent légerement les ſolides, ouvrent les voies urinaires, & provoquent le flux des urines, effets qui leur ſont communs avec les eaux ſalées; du reſte, elles ſont en même tems légerement aſtringentes & toniques, & c'eſt même la qualité qui leur eſt la plus propre. Il s'en ſuit donc que les eaux martiales participent de la nature des eaux ſalées, ainſi que des propriétés de ces dernieres, & qu'on peut en conſéquence les employer dans beaucoup de cas avec le même ſuccès; elles ſont ſur-tout bonnes pour les perſonnes chez leſquelles la digeſtion & l'appétit languiſſent à cauſe d'un relâchement dans les viſceres abdominaux, aux mélancholiques, aux hyppocondriaques, ou à ceux dans l'eſtomac deſquels les impuretés acides ſe régénerent continuellement; elles ſont encore excellentes dans les fleurs blanches invétérées pourvû qu'il n'y ait point de virus vénérien, dans les gonorrhées invétérées, dans les flux de ventre opiniâtres, & même dans la dyſſenterie.

Plus les ſujets ſe trouvent délicats, plus leurs ſolides ſont faciles à irriter, plus leur poitrine eſt foible, & plus on doit avoir d'attention à ne choiſir que les eaux martiales les plus légeres pour l'uſage de ces perſonnes.

Pour ce qui eſt des précautions qu'on doit obſerver dans l'uſage de ces eaux, la maniere de les adminiſtrer, l'utilité d'une préparation, nous ne nous répéterons pas ſur ces articles.

Après tout ce que nous venons de dire, on peut juger que les eaux martiales ſont toujours plus de bien à la ſource même que quand elles ſont tranſportées; nous ne devons pas ometre non plus que leur action eſt très-utilement favoriſée par un exercice modéré, comme la promenade dans des lieux couverts, & où l'on reſpire un air pur & champêtre.

Eaux minérales *ſulfureuſes.* Les eaux ſulfureuſes ſont ainſi appellées du ſoufre qu'elles renferment, ou d'une eſpece de vapeur ſoufrée très-legere qui s'éleve de leur ſurface. Nous avons déja dit qu'on reconnoiſſoit la qualité ſulfureuſe de ces eaux à deux ſignes; ſavoir à l'altération que l'argent en maſſe recevoit dans ſa couleur, ſoit qu'il fût jetté dans ſes eaux, ſoit qu'il fût expoſé à leur vapeur, & à l'odeur nidoreuſe, à-peu-près ſemblable à celle d'une diſſolution de foie de ſoufre, ou des œufs durs à demi-pourris, qu'elles exhalent ordinairement. Il y a de ces eaux qui ont un goût *nauſéabonde*, comme celui des œufs pourris; telles ſont les eaux d'Aix-la-Chapelle, celles de Barêge; il y en a d'autres, comme les eaux *bonnes*, qui ne font pas ſur le palais une ſenſation auſſi déſagréable, & qui même ont preſque le goût du petit-lait, apparemment parce qu'elles ſont moins chargées d'élémens ſulfureux.

Les eaux ſulfureuſes mêlées à une diſſolution d'argent par l'acide nitreux, ou au ſel de ſaturne, font un précipité brun & même noir. Aux ſignes que

nous avons dit caractériſer ces eaux, nous devons ajouter qu'il nage dans pluſieurs des floccons d'une matiere gélatineuſe ou preſque graiſſeuſe, qui préſentés au feu donnent une flamme bleue & répandent une odeur de ſoufre brûlant.

Parmi les eaux ſulfureuſes, on compte principalement celles de Bareges, celles d'Ax, de Cauteretz; les eaux *bonnes* & les eaux *chaudes* dans le Béarn; celles d'Arles, de Molitx, de Vernet, & pluſieurs qu'on trouve dans le Rouſſillon; celles de Saint-Jean-de-*Seyrargues*, près d'Uzès, la fontaine puante près d'Alais; les eaux de Bagnols dans le Gévaudan; celles qui portent le même nom dans la Normandie; les fameuſes eaux d'Aix-la-Chapelle, *&c.* Toutes ces eaux ſont onctueuſes & même, autant qu'on peut le croire, chaudes, mais dans différens degrés de chaleur: elles contiennent certains ſels & certaines terres qui ſont différentes ſuivant les eaux; ces principes ſe trouvent même plus abondamment dans les unes que dans les autres; celles d'Aix-la-Chapelle, par exemple, en contiennent une grande quantité. Cette conſidération doit donc néceſſairement entrer dans l'eſtimation des propriétés de ces eaux, puiſque toutes different entr'elles à raiſon de la quantité & de la qualité de ces principes terreux & ſalins, & ſur-tout par le plus ou le moins d'élément ſulfureux. Le ſoufre eſt ſi manifeſtement contenu dans certaines de ces eaux, qu'il paroît même à la vûe ſous la forme de petites maſſes très-ſenſibles; dans d'autres cette ſubſtance y eſt ſublimée en forme de fleurs, ainſi qu'on l'obſerve dans les eaux d'Aix-la-Chapelle. Enfin il eſt de ces eaux dont le ſoufre occupe la ſurface en forme de pellicule; telle eſt la fontaine puante près d'Alais. Dans un grand nombre de ces eaux on ne ſauroit s'aſſurer de l'exiſtence du ſoufre que par le moyen des expériences & des obſervations rapportées ci-deſſus, l'analyſe n'ayant pu juſqu'ici parvenir à la démontrer. Le ſoufre de ces eaux s'y trouve diſſous dans un degré de ténuité & de ſtabilité qui eſt à peine ſaiſiſſable: enſorte qu'elles perdent bientôt leur goût & leur odeur à l'air libre; & que ſoumiſes aux expériences, elles ne donnent pas deux fois les mêmes phénomenes, ce qui arrive plus parfaitement encore ſi on les met ſur le feu. Il eſt d'ailleurs de ces eaux qui blanchiſſent ou deviennent laiteuſes à l'air libre, peut-être eſt-ce par la précipitation du principe ſulfureux.

Ces eaux, quoique miſes depuis long-tems dans le verre, conſervent leur vertu, pourvu que les bouteilles ſoient exactement bouchées; il faut cependant avouer que ces vertus n'y ſont pas dans toute leur intégrité; & même que celles de ces eaux qui ne ſont pas fort chargées de ſoufre, perdent abſolument dans le tranſport toute leur efficacité & leur énergie. C'eſt pourquoi il eſt plus utile de les boire à la ſource même que dans des endroits éloignés.

Les eaux ſulfureuſes priſes intérieurement par des ſujets d'un tempérament robuſte, font les effets ſuivans: 1°. la plûpart d'entr'elles ne menent pas par le bas, & ne provoquent les urines que preſqu'en proportion de la quantité qu'on en prend. 2°. Elles excitent la circulation du ſang, augmentent la tranſpiration. 3°. Elles portent quelquefois à la tête, la rendent lourde, & occaſionnent des inſomnies. 4°. Elles aiguiſent l'appétit, d'où il eſt bien aiſé de ſe repréſenter le principal méchaniſme de leur action dans le ſoulagement qu'elles procurent aux malades auxquels on juge qu'elles ſont convenables; & l'on peut également prévoir les regles à ſuivre dans leur adminiſtration. En outre ces eaux ſont encore bonnes dans les affections froides de l'eſtomac & des inteſtins, qui participent du ſpaſme ou de l'*atonie*; dans la crudité acide, la diarrhée; dans la curation de l'ictere, leur vertu ſe montre à-peu-près la même que celle des eaux ſalées: elles ſont également propres à rétablir le flux menſtruel & hémorrhoïdal, ou à les modérer lorſqu'ils ſont trop abondans. Elles font ſouvent beaucoup de bien dans les fleurs blanches, en redonnant du ton à l'eſtomac, en excitant la circulation des humeurs, & augmentant la tranſpiration. Elles ſont par la même raiſon utiles dans la *chloroſe*: on les regarde comme ſpécifiques dans certaines maladies de la poitrine, & on les emploie avec beaucoup de ſuccès dans les catharres opiniâtres, dont elles viennent à bout en débarraſſant les couloirs des poumons, & augmentant la tranſpiration de cet organe: elles ſont encore très-bonnes dans l'aſthme tuberculeux, priſes hors le paroxyſme; dans les ulceres du poumon qui ſont produits par un abſcès ou qui viennent à la ſuite de la pleuréſie, de la péripneumonie, ou en conſéquence d'une bleſſure, dans la ſuppuration de beaucoup d'autres parties internes, *&c.* Elles ſont encore quelquefois indiquées dans la phtiſie pulmonaire, ſoit que le malade en ſoit actuellement atteint, ou qu'il n'en ſoit que menacé; dans ces derniers cas les medecins expérimentés ont coutume de n'ordonner les eaux ſulfureuſes qu'autant que le ſujet & la maladie ſont pour ainſi dire d'une eſpece ou qualité froide. Ils en redoutent au contraire l'uſage lorſqu'il s'agit de perſonnes d'un tempérament facile, comme ils le diſent, à émouvoir, & que la maladie tient beaucoup du caractere fiévreux & de la phlogoſe.

Quelque bien indiqué que paroiſſe l'uſage des eaux ſulfureuſes, il eſt toujours à craindre que le malade ne s'en trouve trop échauffé; il convient donc alors de choiſir les eaux les plus douces & les plus tempérées, de ne les donner qu'à très-petite doſe, & même de les couper quelquefois avec du lait: cette méthode a ſouvent très-bien réuſſi. Dans le traitement des écrouelles, l'uſage de ces eaux combiné avec des frictions mercurielles, eſt encore un excellent remede, comme M. de Bordeu l'aſſure dans ſa *diſſertation ſur l'uſage des eaux de Barêge & du mercure*.

Pour ce qui eſt de la méthode d'adminiſtrer convenablement ces eaux, ce que nous avons dit à ce ſujet en parlant des eaux ſalées, convient ici parfaitement.

Les eaux ſulfureuſes qui ſont très-fortes, comme, par exemple, celles de Barêge & de Cauteretz, doivent être priſes à fort petite doſe, c'eſt-à-dire depuis trois juſqu'à ſix ou huit verres; on peut cependant augmenter la doſe de celles où l'élément ſulfureux ſe trouve en petite quantité, comme dans celles de Bagnols, que pluſieurs perſonnes prennent à la doſe de quatre ou ſix livres ſans s'en trouver imcommodées. Du reſte, dans tous les cas dont nous venons de parler, le bain tempéré aide très-utilement la boiſſon de ces eaux.

Dans la curation des ulceres calleux, fiſtuleux, invétérés, qui ne tiennent point à une cauſe interne abſolument indeſtructible, la douche, ſoit des eaux de Barêge, ſoit des eaux *bonnes*, eſt au-deſſus de tous les remedes; au ſurplus, leur chaleur & leurs effets prochains ſont à-peu-près comme ceux de la douche des eaux de Balaruc. Ce remede opere ordinairement avec beaucoup d'efficacité dans ces ſortes d'affections, ſoit par la chaleur comme brûlante des eaux qui, en excitant une fievre locale dans la partie, & mettant en jeu les forces ſuppuratoires & dépuratoires, renouvelle, pour ainſi dire, la plaie, ſoit encore à cauſe de la qualité déterſive & balſamique de l'élément ſulfureux dont ces eaux ſont chargées. L'injection, dans le cas des ulceres ſinueux ou fiſtuleux, n'eſt pas non plus d'un moindre ſecours

pour en procurer & en hâter la guériſon.

Par les raiſons que nous avons expoſées plus haut, en traitant des effets des eaux ſulfureuſes ſur des perſonnes robuſtes, il eſt clair que l'uſage de ces eaux employées, ſoit extérieurement, comme dans le bain tempéré, ſoit intérieurement par la boiſſon, ne peut qu'être fort utile. Toutefois les remedes chirurgicaux ne doivent pas être négligés lorſqu'ils paroiſſent néceſſaires pour procurer ou faciliter l'iſſue à du pus qui peut s'être amaſſé & croupir dans quelque ſinus profond, d'autant mieux que par ce moyen l'eau thermale portera ſur toutes les parties de l'ulcere. On peut appliquer ceci à la carie lorſqu'elle ſe rencontre, c'eſt-à-dire il faut tâcher de la découvrir autant qu'on le peut, & de l'emporter par des remedes convenables.

La douche des eaux de Barêge a encore cela de merveilleux, qu'en renouvellant l'inflammation & la ſuppuration dans une partie, elle procure bien ſouvent l'iſſue des corps étrangers : ſouvent même ce remede eſt très-efficacement employé dans l'amaigriſſement d'une partie. Il réſout quelquefois encore avec ſuccès les tumeurs lymphatiques des glandes, ainſi que l'hydropiſie des articulations, *&c.*

Cet article eſt un abrégé d'un traité latin *ſur la nature & l'uſage des eaux minérales*, de M. Leroy, profeſſeur en Medecine en l'univerſité de Montpellier.

MINÉRALISATION, (*Hiſt. nat. Minéral.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans la Minéralogie l'opération par laquelle la nature combine un métal ou un demi-métal avec du ſoufre, ou avec de l'arſenic, ou avec l'une & l'autre de ces ſubſtances à-la-fois. Par cette combinaiſon l'aſpect du métal eſt entierement changé ; on n'y voit plus ni éclat, ni ductilité, ni malléabilité, en un mot le métal n'eſt plus reconnoiſſable, & la combinaiſon totale prend une forme entierement étrangere au métal qu'elle contient. Alors on dit qu'un tel métal eſt *minéraliſé*, c'eſt-à-dire qu'il eſt dans l'état de mine ou de minerai. C'eſt ainſi que l'argent qui eſt métal blanc, lorſqu'il eſt combiné avec de l'arſenic & avec une petite portion de fer, prend la forme d'un amas de cryſtaux rouges qui ſont quelquefois tranſparens comme des grenats ; c'eſt ce que l'on nomme la *mine d'argent rouge*. Dans cette mine, l'argent & une portion de fer ſont *minéraliſés* avec l'arſenic. L'argent combiné avec une portion de ſoufre, devient une ſubſtance d'un gris-foncé, flexible comme du plomb, & ſi tendre, que l'on peut la tailler avec le couteau : alors on dit que dans cette mine l'argent ſe trouve *minéraliſée* avec le ſoufre.

Le plomb uni ou *minéraliſé* avec le ſoufre, affecte une forme cubique que l'on nomme *galêne* ou *mine de plomb*. Ce même métal combiné avec de l'arſenic, forme quelquefois des grouppes de cryſtaux d'un beau verd ou d'un beau blanc, que l'on nomme *mines de plomb vertes* ou *blanches*. *Voyez* PLOMB.

L'étain eſt *minéraliſé* par l'arſenic, & la maſſe qui réſulte de leur union eſt en cryſtaux polygones. *Voyez* ÉTAIN.

Le cuivre & le fer *minéraliſés* ſoit avec le ſoufre, ſoit avec l'arſenic, prennent une infinité de formes différentes, qui les rendent méconnoiſſables à ceux qui n'ont point les yeux accoutumés à les voir dans l'état de mine. *Voyez* CUIVRE & FER.

Quant à l'or, juſqu'à-préſent on ne l'a point encore trouvé *minéraliſé* ; on le rencontre toujours ſous la forme & ſous la couleur qui lui ſont propres. Cependant comme nous ne connoiſſons point toutes les productions de la nature, on ne peut point décider ſi l'or eſt abſolument incapable d'être *minéraliſé*. *Voyez* OR.

Les demi-métaux ſont, ainſi que les métaux, ſuſceptibles de la *minéraliſation*, c'eſt-à-dire, ils peuvent être combinés avec le ſoufre & avec l'arſenic, de maniere à prendre une forme entierement différente de celle qui leur eſt propre. C'eſt ainſi que l'antimoine combiné avec le ſoufre, forme une maſſe compoſée de ſtries ou d'aiguilles, que l'on nomme *antimoine crud*. L'arſenic combiné avec le ſoufre, forme une maſſe feuilletée jaune ou rouge, que l'on appelle *orpiment*, *voyez* ORPIMENT. Le cobalt ſe montre auſſi ſous pluſieurs aſpects différens ; il en eſt de même du zinc, qui eſt méconnoiſſable dans la calamine & dans la blende, qui ſont ſes mines ordinaires. A l'égard du biſmuth, on le trouve toujours ſous la forme qui lui eſt propre, & on ne l'a point encore rencontré *minéraliſé*.

Le mercure eſt *minéraliſé* avec le ſoufre, & alors il forme une maſſe d'un beau rouge que l'on nomme *cinnabre*. *Voyez* CINNABRE.

Les métaux qui ne ſont point *minéraliſés* & que l'on trouve ſous la forme qui leur eſt propre, ſe nomment *métaux natifs* ou *métaux vierges*. *Voyez* NATIF & VIERGE.

La Chimie eſt parvenue à imiter la nature dans un grand nombre de *minéraliſations* ; c'eſt ainſi qu'en combinant du mercure avec du ſoufre, on fait un vrai cinnabre. En combinant de l'argent avec de l'arſenic, & joignant un peu de ſafran de mars à ce mélange, on fait une combinaiſon ſemblable à la mine d'argent rouge. On fait pareillement avec l'argent & du ſoufre, une combinaiſon ſemblable à la mine d'argent vitrée, à la mine d'argent noire, *&c.* cela dépend du plus ou du moins de ſoufre que l'on fait entrer dans la combinaiſon. Perſonne n'ignore qu'en combinant du régule d'antimoine avec du ſoufre, il réſulte une maſſe ſtriée ſemblable à l'antimoine crud. M. Rouelle connoît un tour de main au moyen duquel il donne au plomb la forme cubique & feuilletée que ce métal prend dans la galene ou dans la mine la plus ordinaire. Il y a lieu de croire que l'on pourroit parvenir de même à imiter la plûpart des *minéraliſations* que la nature opere. La voie de l'analyſe & de la récompoſition eſt aſſurément la plus ſûre pour connoître avec exactitude les ſubſtances que la nature fait entrer dans la combinaiſon des corps, d'où l'on voit la néceſſité de la Chimie pour démêler les myſteres de la Minéralogie. *Voyez* MINÉRALOGIE ; & *voyez* MINE & MINERAI. (—)

MINÉRALOGIE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) La *Minéralogie* priſe dans toute ſon étendue, eſt la partie de l'Hiſtoire naturelle qui s'occupe de la connoiſſance des ſubſtances du regne minéral ; c'eſt-à-dire, des terres, des pierres, des ſels, des ſubſtances inflammables, des pétrifications, en un mot, des corps inanimés & non pourvus d'organes ſenſibles qui ſe trouvent dans le ſein de la terre & à ſa ſurface.

Dans un ſens moins étendu, par *Minéralogie* l'on entend la ſuite des travaux que l'on fait pour l'exploitation des mines, & alors on comprend auſſi ſous ce nom la Métallurgie. *Voyez* MÉTALLURGIE. Cela eſt fondé ſur la liaiſon intime de ces deux ſciences, qui ſe prêtent des ſecours mutuels, & qui tendent toutes deux au même but. En effet, il eſt très-difficile ou même impoſſible que le métallurgiſte ait une connoiſſance parfaite de ſon art, s'il n'eſt aidé des lumieres de la *Minéralogie*, c'eſt-à-dire, s'il ne connoît parfaitement les ſubſtances qu'il doit travailler. Vainement prétendroit-il à l'une ou l'autre de ces connoiſſances ſans le ſecours de la Chimie, comme nous allons avoir occaſion de le prouver.

Sous quelque point de vue que l'on enviſage la *Minéralogie*, ſon objet eſt très-vaſte, & ſes branches très-étendues. Elle s'occupe des ſubſtances dont eſt compoſé le globe que nous habitons ; elle conſidere les différentes révolutions qui lui ſont arrivées ;

elle en ſuit les traces dans une antiquité ſouvent ſi reculée, qu'aucun monument hiſtorique ne nous en a conſervé le ſouvenir; elle examine quels ont pu être ces événemens ſurprenans par leſquels tant de corps appartenant originairement à la mer, ont été tranſportés dans les entrailles de la terre; elle peſe les cauſes qui ont déplacé tant de corps du regne animal & du regne végétal, pour les donner au regne minéral; elle fournit des raiſons sûres & non haſardées de ces embraſemens ſouterreins, de ces tremblemens ſenſibles, qui ſemblent ébranler la terre juſque dans ſes fondemens; de ces éruptions des volcans allumés dans preſque toutes les parties du monde, dont les effets excitent la terreur & la ſurpriſe des hommes: elle médite ſur la formation des montagnes, & ſur leurs différences; ſur la maniere dont ſe ſont produites les couches qui ſemblent ſervir d'enveloppe à la terre; ſur la génération des roches, des pierres précieuſes, des métaux, des ſels, *&c.* *Voyez* FOSSILES, TREMBLEMENT DE TERRE, RÉVOLUTIONS DE LA TERRE, MONTAGNES, PIERRES, *&c.*

Les eaux qui ſe trouvent à la ſurface de la terre & dans ſon intérieur, ſont auſſi du reſſort de la *Minéralogie*, en tant qu'elles contribuent à la formation des pierres, par les particules qu'elles ont ou diſſoutes, ou détrempées, par les couches qu'elles forment ſur la terre, par les altérations continuelles qu'elles operent, & par les tranſpoſitions qu'elles font des corps qu'elles ont entraînées; en un mot, la *Minéralogie* s'occupe des eaux, en tant qu'elles ſont les agens les plus univerſels dont la nature ſe ſerve pour la production des ſubſtances minérales, *Voyez* PIERRES, PÉTRIFICATION, LIMON, TUF, *&c.*

Quelque vaſtes que ſoient ces objets, quelque grands que ſoient les phénomenes de la nature qu'elle conſidere, la *Minéralogie* ne dédaigne point les détails les plus minutieux en apparence, tous les faits deviennent précieux pour elle; elle les recueille avec ſoin, parce qu'elle ſait que les plus petits détails peuvent quelquefois la mener à l'intelligence des plus grands myſteres de la nature; c'eſt toujours le flambeau de l'expérience qui la guide, & elle ne ſe permet des ſyſtemes que lorſqu'ils ſont appuyés ſur des obſervations conſtantes & réitérées, & alors ce ſont des enchaînemens de vérités.

Par la grandeur & la multiplicité des objets qu'embraſſe la *Minéralogie*, on ſent qu'elle ne peut être que très-difficile à acquérir. Les ſpéculations tranquilles du cabinet, les connoiſſances acquiſes dans les livres ne peuvent point former un *minéralogiſte*; c'eſt dans le grand livre de la nature qu'il doit lire; c'eſt en deſcendant dans les profondeurs de la terre pour épier ſes travaux myſtérieux; c'eſt en graviſſant contre le ſommet des montagnes eſcarpées; c'eſt en parcourant différentes contrées, qu'il parviendra à arracher à la nature quelques-uns des ſecrets qu'elle dérobe à nos regards. Mais pour atteindre à ces connoiſſances, il faut des yeux habitués & faits pour voir avec préciſion; il faut des notions préliminaires; il faut être dégagé des idées ſyſtématiques qui ne permettent d'appercevoir que ce qui favoriſe les préjugés qu'on s'eſt formés.

Pour reconnoître les différens objets dont s'occupe la *Minéralogie*, il eſt eſſentiel de s'être familiariſé avec les ſubſtances du regne minéral, il faut avoir accoutumé ſes yeux à les diſtinguer & à reconnoître les ſignes extérieurs qui les caractériſent; cette connoiſſance devient difficile par la variété infinie des productions de la nature; elle ſe plaît ſur-tout dans le regne minéral à éluder les regles qu'elle s'étoit impoſée; il faut de plus avoir des idées générales de la maniere dont ces ſubſtances ſont arrangées dans le ſein de la terre; il faut connoître les ſignes qui annoncent la préſence des mines, les pierres qui les accompagnent le plus communément; il eſt à propos d'examiner les bords des rivieres, & les ſables qu'elles charrient; on ne doit point négliger les chemins creux, les ouvertures & les excavations de la terre, les carrieres d'où l'on tire des pierres. Toutes ces choſes fourniront à un obſervateur attentif des connoiſſances aſſez sûres pour juger avec quelque certitude de ce qu'un terrein renferme. En effet, quoique la nature ſemble quelquefois déroger aux lois qu'elle s'eſt preſcrites, elle ne laiſſe pas pour l'ordinaire de ſuivre une marche uniforme dans ſes opérations; les obſervations qui auront été faites dans un pays, pourront être appliquées à d'autres pays où le terrein ſera analogue; à force de faire des obſervations dans ce goût, on pourra à la fin ramaſſer les matériaux néceſſaires pour élever un ſyſtème général de *Minéralogie*, fondé ſur des faits certains & ſur des remarques conſtantes.

Mais ce ſeroit en vain qu'on ſe flatteroit que le coup d'œil extérieur pût donner des connoiſſances ſuffiſantes en *Minéralogie*; l'on n'auroit que des notions très-imparfaites des corps, ſi on n'en jugeoit que par leur aſpect & par leurs ſurfaces: auſſi la *Minéralogie* ne ſe contente-t-elle point de ces notions ſuperficielles, que Beccher a comparées à celles que prennent les animaux, *ſicut aſini & boves*; on ne peut donc point s'en rapporter à la ſimple vue, & c'eſt très-légerement que quelques auteurs ont avancé que les caracteres extérieurs des foſſiles ſuffiroient pour nous les faire connoître: ce ſont les analyſes & les expériences de la Chimie qui ſeules peuvent guider dans ce labyrinthe; c'eſt faute de l'avoir appellée à leur ſecours, que les premiers naturaliſtes ont confondu à tout moment des ſubſtances très-différentes, leur ont donné des dénominations impropres, & leur ont ſouvent aſſigné des caracteres qui leur ſont entierement étrangers. Comment ſe fera-t-on une idée de la formation des cryſtaux, ſi la Chimie n'a point appris comment ſe fait la cryſtalliſation des ſels, qui nous fait connoître par analogie les cryſtalliſations que la nature opere dans ſon grand laboratoire? Comment concevoir clairement ce qu'on entend par *ſucs lapidifiques*, ſi l'on n'a point des idées nettes de la diſſolution des corps, & ſi on ne la diſtingue point de leur diviſion méchanique, ou de leur détrempement dans les eaux? Eſt-il poſſible ſans la Chimie, de ſe faire des notions diſtinctes de la minéraliſation, c'eſt-à-dire de l'opération par laquelle la nature maſque les métaux ſous tant de formes différentes dans les mines? L'analyſe & la récompoſition ne nous donnent-elles pas ſur ce point des lumieres auxquelles il eſt impoſſible de ſe refuſer? *Voyez l'article* MINÉRALISATION. Comment s'aſſurer de la nature des pierres, ſi l'on n'a éprouvé leurs effets dans différens degrés du feu, & ſi l'on ne les a eſſayées à l'aide des diſſolvans que fournit la Chimie? Sans ces précautions, on riſquera toujours de confondre des ſubſtances, entre leſquelles la Chimie fait trouver les différences les plus frappantes, quoique le coup d'œil ſéduit les eût décidées de la même nature. *Voyez* MINÉRAUX.

C'eſt ſur-tout dans les travaux des mines que la *Minéralogie* a le plus grand beſoin des lumieres de la Chimie; dans les autres objets dont elle s'occupe, elle peut errer plus impunément; mais dans cette partie l'on eſt expoſé à donner inconſidérement dans des entrepriſes ruineuſes, ſi l'on s'en tient à des connoiſſances ſuperficielles, & ſi une étude profonde de la Chimie métallurgique ne met en état de s'aſſurer de ce qu'on peut attendre de ſes travaux.

Cela n'eſt point encore ſuffiſant. Il faut outre cela des connoiſſances dans la Géométrie ſouterrei-

ne; par ſon moyen on juge de la direction des couches & des veines métalliques, de leur inclinaiſon, de leur marche, des endroits où l'on pourra les retrouver lorſque quelque obſtacle imprévu aura interrompu leur cours. *Voyez* FILONS & GÉOMÉTRIE SOUTERREINE. La *Minéralogie* emprunte auſſi des ſecours de la Méchanique & de l'Hydraulique, tant pour le renouvellement de l'air au fond des ſouterreins, que pour l'épuiſement des eaux, & pour élever des poids immenſes qu'on a tirés du ſein de la terre. Elle a beſoin de l'Architecture pour empêcher les éboulemens des terres, & les affaiſſemens des roches & des montagnes qui ont été excavées. *Voyez* MINES. Toutes ces choſes demandent un grand nombre de connoiſſances, & ſur-tout beaucoup d'habitude & d'expérience, ſans leſquelles on riſque de ſe jetter dans des dépenſes ruineuſes & inutiles.

C'eſt ſur-tout en Allemagne & en Suede que la *Minéralogie* a été cultivée avec le plus de ſoin. Ceux qui ſe ſont livrés à l'étude de cette ſcience, ont bientôt ſenti qu'une Phyſique ſyſtématique n'étoit propre qu'à retarder ſes progrès; dès-lors ils ont porté leurs vues du côté de la Chimie, de qui ſeule ils pouvoient attendre les lumieres dont ils avoient beſoin. Ils ne furent point trompés dans leurs eſpérances, & ils ne tarderent point à recueillir les fruits de leurs travaux. Agricola fut un des premiers qui défricha un champ ſi vaſte: le célebre Beccher, dans ſa *Phyſique ſouterreine*, répandit encore plus de jour ſur cette matiere. Henckel nous a donné, dans ſa *Pyritologie*, & dans pluſieurs autres ouvrages, des idées claires & diſtinctes de la *Minéralogie*; il a prouvé que cette ſcience avoit beſoin à chaque pas des ſecours de la Chimie. MM. Linnæus, Wallerius, Woltersdorf, Cartheuſer ont tâché de nos jours de donner un ordre ſyſtématique aux ſubſtances du regne minéral: leurs différentes méthodes ſont expoſées à l'*article* MINÉRAUX. Enfin M. Pott & Lehmann, l'un dans ſa *Lithogéognoſie*, & l'autre dans ſes *Œuvres phyſiques & minéralogiques*, nous ont donné un grand nombre d'expériences & d'obſervations propres à répandre de la lumiere ſur cette ſcience difficile. (—)

MINÉRAUX, *mineralia*, (*Hiſt. nat.*) on ſe ſert ordinairement de ce mot pour déſigner en général toutes les ſubſtances qui ſe trouvent dans le ſein de la terre; alors c'eſt un ſynonyme de *foſſiles*, *voyez* FOSSILES. Dans cette ſignification étendue des *minéraux*, ſont renfermés tous les corps non vivans & non organiſés qui ſe trouvent dans l'intérieur de la terre & à ſa ſurface; tels ſont les terres, les pierres, les métaux, les demi-métaux, les ſubſtances inflammables, les ſels & les pétrifications.

Les végétaux vivent & croiſſent; les animaux croiſſent, vivent & jouiſſent outre cela de l'inſtinct ou du ſentiment: mais les *minéraux* ſont ſuſceptibles de croiſſance & d'altération, ſans jouir ni de la vie ni du ſentiment.

Quelques auteurs prennent le mot *minéraux* dans un ſens moins étendu, & ils ne donnent ce nom qu'aux ſels, aux ſubſtances inflammables, aux métaux & aux demi-métaux, c'eſt-à-dire, aux ſeules ſubſtances qui entrent dans la compoſition des mines ou glebes métalliques. *Voyez* MINES & MINÉRALISATION. Ils refuſent le nom de *minéraux* aux terres, aux pierres, *&c.* On ne voit point ſur quoi cette diſtinction peut être fondée; elle ne ſemble venir que de l'envie de multiplier les noms que l'on n'a déja que trop accumulés dans les différentes branches de l'Hiſtoire naturelle. On doit donc en général comprendre ſous les *minéraux* toutes les ſubſtances du regne minéral, ou qui appartiennent à la terre. *Voyez* MINÉRALOGIE.

Pluſieurs naturaliſtes modernes ont cherché à ranger les *minéraux* dans un ordre ſyſtématique, ou ſuivant une méthode ſemblable à celle que les Botaniſtes ont adoptée pour le regne végétal. Le célebre M. Linnæus, dans ſon *Siſtema naturæ*, diviſe les ſubſtances du regne minéral en trois claſſes; ſavoir, 1°. les pierres, 2°. les mines, 3°. les foſſiles. Il ſous-diviſe les pierres en vitrifiables, en calcaires & en apyres: il ſous-diviſe les mines en ſels, en ſoufres ou ſubſtances inflammables, & en ſubſtances mercurielles, ce qui comprend les métaux & les demi-métaux: enfin il ſous-diviſe les foſſiles en concrétions, *concreta*, en pétrifications & en terres.

M. Jean Gotſchalk Wallerius, de l'académie royale de Suede, & profeſſeur de Chimie à Upſal, publia en langue ſuédoiſe en 1747, une *Minéralogie* ou *Diſtribution méthodique des ſubſtances du regne minéral*, accompagnée d'obſervations & de notes très-inſtructives; c'eſt l'ouvrage le plus complet que nous ayons en ce genre. L'auteur ne s'eſt point contenté de donner une ſimple énumération des *minéraux*, il y a joint des deſcriptions très-exactes, des analyſes chimiques d'après les meilleurs auteurs. Si l'on a quelque choſe à reprocher à M. Wallerius, c'eſt d'avoir peut-être trop multiplié les ſous-diviſions, & d'avoir ſouvent fait des genres de ce qui n'auroit dû être regardé que comme eſpece, & d'avoir fait des eſpeces de ce qui n'étoit que des variétés d'une même eſpece. Ce ſavant minéralogiſte diviſe les *foſſiles* ou *minéraux* en quatre claſſes; ſavoir, les terres, les pierres, les mines & les pétrifications: il ſous-diviſe ces quatre claſſes en quinze ordres; ſavoir, 1°. les terres, en terres détachées, en terres argilleuſes, en terres minérales & en ſables.

2°. Les pierres ſont ſous-diviſées en pierres calcaires, en pierres vitrifiables, en pierres apyres & en pierres de roches.

3°. Les mines ſont ſous-diviſées en ſels, en ſoufres, en demi-métaux, & en métaux.

4°. Les concrétions ſe ſous-diviſent en pores, en corps pétrifiés, en pierres figurées, & en calculs.

Chacun de ces ordres eſt encore ſous-diviſé en un grand nombre de genres, d'eſpeces, & de variétés. Au reſte, quoique l'on ait beaucoup d'objections à faire contre la diſtribution générale que M. Wallerius fait des *minéraux*, & quoique ſouvent il ait placé des ſubſtances dans des claſſes auxquelles elles n'appartiennent point, ſon travail mérite toute la reconnoiſſance des Naturaliſtes, qui ſentiront la difficulté qu'il y avoit à mettre dans un ordre méthodique des corps auſſi variés & auſſi difficiles à connoître que les ſubſtances du regne minéral. La traduction françoiſe de la Minéralogie de Wallerius a été publiée à Paris en 1753.

M. Woltersdorff, dans ſon *ſyſtema minerale*, diviſe les *minéraux* en ſix claſſes: ſavoir,

1°. Les *terres*; il les ſous-diviſe en terres, en pouſſiere, en terres alkalines, en terres gypſeuſes, en terres vitrifiables.

2°. Les *pierres*, qu'il ſous-diviſe en cinq ordres de même que les terres.

3°. Les *ſels*, qu'il ſous-diviſe en acides, en alkalis, & en ſels neutres & moyens.

4°. Les *bitumes*, qui ſont ou fluides ou ſolides.

5°. Les *demi-métaux*, qu'il diviſe auſſi en fluides comme le mercure, & en ſolides.

6°. Les *métaux*, qui ſont ſous-diviſés en parfaits & en imparfaits.

M. Frideric-Auguſte Cartheuſer, dans ſes *elementa Mineralogiæ*, diviſe tous les *minéraux* en ſept claſſes: ſavoir, 1°. en terres, dont les unes ſont ſolubles dans l'eau, & les autres ne s'y diſſolvent point. 2°. En pierres, qu'il ſous-diviſe d'après leur tiſſu en feuilletées, en filamenteuſes ou ſtriées, en

continues ou liées, en granulées & en mélangées. 3°. En ſels, qui ſont ou acides, ou alkalins, ou neutres, ou ſtyptiques, tels que les vitriols & l'alun. 4°. En ſubſtances inflammables; il les ſous-diviſe en naturelles & en bâtardes (*genuina & puria*) : les premieres ſont les bitumes & le ſoufre; les dernieres ſont l'*humus* ou la terre végétale. 5°. Les demi-métaux, qu'il diviſe en ſolides qui ſouffrent le marteau, en ſolides qui ne ſouffrent point le marteau, & en fluides. 6°. Les métaux, qui ſont ou volatils & flexibles, ou volatils & durs, ou fixes au feu. 7°. Les *minéraux* étrangers (*heteromorpha*), qui ſe diviſent en vraies pétrifications, en fauſſes pétrifications, & en pierres figurées.

M. de Juſti a publié en 1757 un ouvrage allemand ſous le titre de *plan du regne minéral*, dans lequel il diviſe les ſubſtances foſſiles : 1°. en métaux; 2°. en demi-métaux; 3°. en ſubſtances inflammables; 4°. en ſels; 5°. en pétrifications ou foſſiles figurés; 6°. en terres & pierres. M. Pott, dans ſa *Lithogéognoſie*, a cherché à ranger les ſubſtances minérales dans un ordre ſyſtématique, fondé ſur leurs premiers principes que ſont connoître les analyſes de la Chimie. Mais cette voie paroît devoir ſouvent tromper, parce que la plûpart des ſubſtances du regne minéral ne ſont point pures, mais mélangées, & donnent en raiſon de leurs mélanges des réſultats différens, ſur-tout lorſqu'on les expoſe à l'action du feu.

Outre ces auteurs, M. Gellert, dans ſa *Chimie métallurgique*, a encore donné une diſtribution méthodique des *minéraux* en terres, en pierres, en ſels, en métaux & demi-métaux. C'eſt auſſi ce qu'a fait M. Lehmann dans le premier volume de ſes *œuvres phyſiques & minéralogiques*.

Parmi les Anglois, le docteur Woodward avoit déja tenté de ranger les foſſiles ou *minéraux* ſuivant un ordre méthodique; c'eſt ce qu'il a exécuté dans ſon ouvrage anglois qui a pour titre, *an attempt towards a natural hiſtory of the foſſils of England*. Son ſyſtème n'eſt fondé que ſur la ſtructure, le tiſſu & le coup-d'œil extérieur des corps, & par conſéquent ne peut ſuffire pour faire connoître leur nature & les caracteres eſſentiels qui les diſtinguent les uns des autres. Depuis lui, M. Hill a publié en anglois, en 1748, une *hiſtoire naturelle générale des foſſiles* en un volume *in folio*, dans laquelle il donne une nouvelle diviſion ſyſtématique des ſubſtances du regne minéral. Il les diviſe, 1°. en foſſiles ſimples & non-métalliques; 2°. en foſſiles compoſés & non-métalliques; 3°. en foſſiles métalliques.

Il ſous-diviſe les foſſiles ſimples, 1°. en ceux qui ne ſont ni inflammables, ni ſolubles dans l'eau; 2°. en ſolubles dans l'eau & non-inflammables; 3°. en inflammables qui ne ſont point ſolubles dans l'eau. Il emploie la même ſous-diviſion pour les foſſiles compoſés. Enfin, les foſſiles métalliques qui ont de la dureté & une peſanteur remarquable & qui ſont fuſibles au feu, ſe ſous-diviſent en ſubſtances métalliques parfaites & en métalliques imparfaites. Il fait enſuite un grand nombre de nouvelles ſous-diviſions en ordres & en genres, fondés ſur des caracteres qui ne ſont ſouvent que purement accidentels à ces corps. Enfin, il finit par donner à ces différentes ſubſtances des dénominations dérivées du grec, qui prouvent que l'auteur entend cette langue, mais qui, ſi on les adoptoit, rendroient l'étude de la Minéralogie beaucoup plus difficile qu'elle n'eſt, puiſque l'on a déja lieu de ſe plaindre du grand nombre de dénominations inutiles que les auteurs ont introduites dans cette partie de l'hiſtoire naturelle, & qui ne peuvent ſervir qu'à mettre de la confuſion dans les idées des Naturaliſtes. Il ſeroit donc à ſouhaiter qu'au lieu de multiplier les mots, on cherchât à les ſimplifier & à bannir ceux qui ſont inutiles, afin de rendre l'étude de la Minéralogie plus facile, & moins l'effet de la mémoire que de connoiſſances plus ſolides.

Enfin, M. Emmanuel Mendez d'Acoſta, de la ſociété royale de Londres, a publié en 1757 un ouvrage en anglois, ſous le titre de *natural hiſtory of foſſils*, dans lequel il donne un nouveau ſyſtème pour l'arrangement des ſubſtances du regne minéral; il a cherché à faire un ſyſtème nouveau du regne minéral d'après les principes de Woodward & de Wallerius, en tâchant d'éviter les défauts dans leſquels ces deux auteurs ſont tombés. M. d'Acoſta décrit donc les qualités extérieures des foſſiles, ſans négliger pour cela leurs qualités internes que l'on peut découvrir au moyen du feu & des diſſolvans de la Chimie. Son ouvrage n'eſt point encore achevé, mais par ce qui en a paru on voit qu'il ne laiſſe pas d'y régner beaucoup de confuſion, & l'on trouve à côté les unes des autres des ſubſtances qui ont des caracteres très-différens.

En général, on peut dire que toutes les diviſions ſyſtématiques des *minéraux* qui ont paru juſqu'à préſent, ſont ſujettes à un grand nombre de difficultés & d'objections : il eſt conſtant que le coup d'œil extérieur ne ſuffit point pour nous faire connoître les corps du regne minéral, ſouvent il peut nous tromper par la reſſemblance extérieure que la nature a miſe entre des ſubſtances qui different intérieurement par des caracteres eſſentiels; d'ailleurs cette connoiſſance ſuperficielle des corps ſeroit ſtérile & infructueuſe; & comme l'hiſtoire naturelle doit avoir pour objet l'utilité de la ſociété, il faut avoir une connoiſſance des qualités internes des ſubſtances minérales, pour ſavoir les uſages auxquels ils peuvent être employés; & ce n'eſt que la Chimie qui puiſſe procurer cette connoiſſance. Or, il eſt très-difficile de trouver un ordre méthodique qui préſente les *minéraux* ſous ces différens points de vûe à la fois; il y a même peu d'eſpérance que l'on puiſſe jamais concilier ces deux choſes. Cependant, il ne paroît point que l'on ſoit en droit pour cela de rejetter tout ordre ſyſtématique, ou toute méthode; cela facilite toûjours, ſur-tout aux commençans, l'étude d'une partie de l'hiſtoire naturelle, qui ne le cede point aux autres pour la variété de ſes productions. *Voyez* MINÉRALOGIE. (—)

MINERVALES, (*Hiſt. anc.*) fêtes chez les Romains en l'honneur de Minerve. On en célébroit une le 3 de Janvier, l'autre le 19 de Mars, & elles duroient chacune 5 jours. Les premiers ſe paſſoient en prieres & en vœux qu'on adreſſoit à la déeſſe; les autres étoient employés à des ſacrifices & à des combats de gladiateurs : on y repréſentoit auſſi des tragédies, & les ſavans, par la lecture de divers ouvrages, y diſputoient un prix fondé par l'empereur Domitien. Pendant cette fête, les écoliers avoient vacances, & portoient à leurs maîtres des étrennes ou un honoraire nommé *minerval*. *Hoc menſe*, dit Macrobe, *mercedes exſolvebant magiſtris quas completus annus deberi fecit*; les Romains, toûjours délicats dans leurs expreſſions, ayant donné à ce ſalaire ſi légitime un nom tiré de celui de la déeſſe des beaux arts.

MINERVE, (*Mythol.*) déeſſe de la ſageſſe & des arts, la ſeule des enfans de Jupiter, qui ait mérité de participer aux prérogatives attachées au rang ſuprême de la divinité. Tous les Mythologues, tous les Poëtes en parlent ainſi. Il ne faudroit, pour s'en convaincre, que lire l'hymne de Callimaque ſur les bains de *Minerve*, qui eſt une des plus belles pieces de l'antiquité. On voit dans cette hymne, que *Minerve* donne l'eſprit de prophétie, qu'elle prolonge les jours des mortels à ſa volonté, qu'elle procure le bonheur après la mort, que tout ce qu'elle autoriſe

d'un

d'un ſigne de tête eſt irrévocable, & que tout ce qu'elle promet arrive immanquablement ; car, ajoute le poëte, elle eſt la ſeule dans le ciel à qui Jupiter ait accordé ce glorieux privilege d'être en tout comme lui, & de jouir des mêmes avantages. En effet, quand les Mythologiſtes nous diſent qu'elle étoit née de Jupiter ſans le ſecours d'une mere, cela ſignifie que *Minerve* n'étoit autre choſe que la vertu, la ſageſſe, le conſeil du ſouverain maître des dieux.

Non-ſeulement elle daigna conduire Ulyſſe dans ſes voyages, mais même elle ne refuſa pas d'enſeigner aux filles de Pandare l'art de repréſenter des fleurs & des combats dans les ouvrages de tapiſſerie, après avoir embelli de ſes belles mains le manteau de Junon. De-là vient que les dames troyennes lui firent hommage de ce voile précieux qui brilloit comme un aſtre, & qu'Homere a décrit dans le *ſixieme livre de l'Iliade*.

Cette déeſſe ne dédaigna pas encore de préſider au ſuccès de la navigation ; elle éclaira les Argonautes ſur la conſtruction de leur navire, ou le bâtit elle-même ſelon Apollodore. Tous les Poëtes s'accordent à nous aſſurer qu'elle avoit placé à la proue le *bois parlant*, coupé dans la forêt de Dodone, qui dirigeoit la route des Argonautes, les avertiſſant des dangers, & leur apprenoit les moyens de les éviter. Sous ce langage figuré, on voit qu'il eſt queſtion d'un gouvernail qu'on mit au navire *Argo*.

C'eſt en-vain que les anciens ont reconnu pluſieurs *Minerves* : les cinq que Cicéron compte ſont une ſeule & même perſonne, la *Minerve de Saïs*, c'eſt-à-dire, Iſis même, ſelon Plutarque. Son culte fut apporté d'Egypte dans la Grece, paſſa dans la Samothrace, dans l'Aſie mineure, dans les Gaules, & chez les Romains. Saïs dédia la premiere à *Minerve* un temple magnifique, & diſputa long-tems aux autres villes du monde la gloire d'encenſer ſes autels. Enſuite les Rhodiens ſe mirent ſous la protection particuliere de la déeſſe. Enfin elle abandonna le ſéjour de Rhodes pour ſe donner toute entiere aux Athéniens, qui lui dédierent un temple ſuperbe, & célébrerent en ſon honneur des fêtes dont la ſolemnité attiroit à Athènes des ſpectateurs de toute l'Aſie ; c'eſt ce que prouvent les médailles, & *Minerve* fut ſurnommée Αθήνη.

Quoiqu'elle ne régnât pas auſſi ſouverainement dans la Laconie que dans l'Attique, elle avoit cependant ſon temple à Lacédémone comme à Athènes, dans un endroit élevé qui commandoit toute la ville. Tyndare en jetta les fondemens, Caſtor & Pollux l'acheverent. Ils bâtirent auſſi le temple de *Minerve aſia* à leur retour de Colchos. Enfin entre les temples qui lui furent conſacrés dans tout le pays, celui qui portoit le nom de *Minerve ophtalmitide* étoit le plus remarquable ; Lycurgue le dédia ſous ce nom dans le bourg d'Alphium, parce que ce lieu-là lui avoit ſervi d'azile contre la colere d'Alcandre qui, mécontent de ſes lois, voulut lui crever les yeux.

On donnoit à *Minerve*, dans ſes ſtatues & dans ſes peintures, une beauté ſimple, négligée, modeſte, un air grave, noble, plein de force & de majeſté. Son habillement ordinaire ſur les médailles la repréſente comme protectrice des arts, & non pas comme la redoutable Pallas qui, couverte du bouclier, inſpire l'horreur & le carnage. Elle y paroît vêtue du péplum, habillement ſi célebre chez les Poëtes, & qui déſignoit *le génie, la prudence & la ſageſſe*. D'autres fois elle eſt repréſentée le caſque en tête, une pique d'une main & un bouclier de l'autre, avec l'égide ſur la poitrine ; c'eſt Pallas qu'on déſigne ainſi.

Ces ſtatues étoient anciennement aſſiſes, au rapport de Strabon ; on en voit encore dans cette attitude. La chouette & le dragon qui lui étoient conſacrés accompagnent ſouvent ſes images. C'eſt ce qui donna lieu à Démoſthene, exilé par le peuple d'Athènes, de dire en partant que *Minerve* ſe plaiſoit dans la compagnie de trois vilaines bêtes : la chouette, le dragon & le peuple.

On ſait que *Minerve* étoit honorée en différens endroits ſous les noms de *Minerve aux beaux yeux*, *Minerve aux yeux pers*, *Minerve inventrice*, *hoſpitaliere*, *itonnienne*, *lemnienne*, *péonnienne*, *ſaronide*, *ſténiade*, *ſuniade*, & autres épithetes, dont les principales ſe trouvent expliquées dans l'*Encyclopédie*. (*D. J.*)

MINERVIUM, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) en général édifice conſacré à Minerve, mais en particulier ce petit temple conſacré à *Minerva capitata*, dans la onzieme région de la ville de Rome, au pié du mont Cælius.

MINEUR, ſ. m. (*Juriſp.*) eſt celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité. Comme il y a diverſes ſortes de majorités, l'état de minorité, qui eſt oppoſé, dure plus ou moins ſelon la majorité dont il s'agit.

Ainſi nos Rois ceſſent d'être *mineurs* à 14 ans.

On ceſſe d'être *mineur* pour les fiefs lorſqu'on a atteint l'âge auquel on peut porter la foi.

La minorité coutumiere finit à l'âge auquel la coutume donne l'adminiſtration des biens.

Enfin l'on eſt *mineur* relativement à la majorité de droit, ou grande majorité, juſqu'à ce qu'on ait atteint l'âge de 25 ans accomplis ; excepté en Normandie, où l'on eſt majeur à tous égards à l'âge de 20 ans.

Les *mineurs* n'étant pas ordinairement en état de ſe conduire, ni de veiller à l'adminiſtration de leurs droits, ſont ſous la tutelle de leurs pere & mere, ou autres tuteurs & curateurs qu'on leur donne au défaut des pere & mere.

En pays de droit écrit, ils ne demeurent en tutelle que juſqu'à l'âge de puberté, après lequel ils peuvent ſe paſſer de curateur, ſi ce n'eſt pour eſter en jugement : en pays coutumier les *mineurs* demeurent en tutelle juſqu'à la majorité parfaite, à moins qu'ils ne ſoient émancipés plûtôt, ſoit par mariage ou par lettres du prince.

Ceux qui ſont émancipés ont l'adminiſtration de leurs biens ; mais ils ne peuvent faire aucun acte qui ait trait à la diſpoſition de leurs immeubles, ni eſter en jugement ſans l'aſſiſtance d'un curateur.

Le *mineur* qui eſt en puiſſance de pere & mere, ou de ſes tuteurs, ne peut s'obliger ni intenter en ſon nom ſeul, aucune action ; toutes ſes actions actives & paſſives réſident en la perſonne de ſon tuteur ; c'eſt le tuteur ſeul qui agit pour lui, & ce qu'il fait valablement, eſt cenſé fait par le *mineur* lui-même.

Lorſque le *mineur* eſt émancipé, il peut s'obliger pour des actes d'adminiſtration ſeulement, & en ce cas il contracte & agit ſeul & en ſon nom ; mais pour eſter en jugement, il faut qu'il ſoit aſſiſté de ſon curateur.

Le mari, quoique *mineur*, peut autoriſer ſa femme majeure.

Le domicile du *mineur*, eſt toûjours le dernier domicile de ſon pere ; c'eſt la loi de ce domicile qui regle le mobilier du *mineur*.

Les biens du *mineur* ne peuvent être aliénés ſans néceſſité ; c'eſt pourquoi il faut diſcuter leurs meubles avant de venir à leurs immeubles : & lors même qu'il y a néceſſité de vendre les immeubles, on ne peut le faire ſans avis de parens, homologué en juſtice & ſans publications.

L'ordre de la ſucceſſion d'un *mineur* ne peut être interverti, quelque changement qui arrive dans les

biens ; de ſorte que ſi ſon tuteur reçoit le rembourſement d'une rente fonciere, ou d'une rente conſtituée dans les pays où ces rentes ſont reputées immeubles, les deniers provenant du rembourſement appartiendront à l'héritier qui auroit hérité de la rente.

Un *mineur* ne peut ſe marier ſans le conſentement de ſes pere, mere, tuteur & curateur, avant l'âge de 25 ans ; & s'il eſt ſous la puiſſance d'un tuteur, autre que le pere ou la mere, ayeul ou ayeule, il faut un avis de parens.

Il n'eſt pas loiſible au *mineur* de mettre tous ſes biens en communauté, ni d'ameublir tous ſes immeubles ; il ne peut faire que ce que les parens aſſemblés jugent néceſſaire & convenable : il ne doit pas faire plus d'avantage à ſa future qu'elle ne lui en fait.

En général le *mineur* peut faire ſa condition meilleure ; mais il ne peut pas la faire plus mauvaiſe qu'elle n'étoit.

Le *mineur* qui ſe prétend léſé par les actes qu'il a paſſés en minorité, ou qui ont été paſſés par ſon tuteur ou curateur, peut ſe faire reſtituer, en obtenant en chancellerie des lettres de reſciſion dans les 10 ans, à compter de ſa majorité, & en formant ſa demande en enthérinement de ces lettres, auſſi dans les 10 ans de ſa majorité ; après ce tems les majeurs ne ſont plus recevables à réclamer contre les actes qu'ils ont paſſés en minorité, ſi ce n'eſt en Normandie, où les *mineurs* ont juſqu'à 35 ans pour ſe faire reſtituer, quoiqu'ils deviennent majeurs à 20 ans. *Voyez* RESCISION & RESTITUTION *en entier*.

Il ne ſuffit pourtant pas d'avoir été *mineur* pour être reſtitué en entier, il faut avoir été léſé ; mais la moindre léſion, ou l'omiſſion des formalités néceſſaires, ſuffit pour faire enthériner les lettres de reſciſion. *Voyez* LÉSION.

Il y a des *mineurs* qui ſont reputés majeurs à certains égards ; comme le bénéficier à l'égard de ſon bénéfice ; l'officier pour le fait de ſa charge ; le marchand pour ſon commerce.

En matiere criminelle les *mineurs* ſont auſſi traités comme les majeurs, pourvû qu'ils euſſent aſſez de connoiſſance pour ſentir le délit qu'ils commettoient : il dépend cependant de la prudence du juge d'adoucir la peine.

Autrefois le *mineur* qui s'étoit dit majeur, étoit reputé indigne du bénéfice de minorité ; mais préſentement on n'a plus égard à ces déclarations de majorité, parce qu'elles étoient devenues de ſtyle : on a même défendu aux notaires de les inſérer.

La preſcription ne court pas contre les *mineurs*, quand même elle auroit commencé contre un majeur, elle dort pour ainſi-dire pendant la minorité ; cependant l'an du retrait lignager, & la fin de non-recevoir pour les arrérages de rente conſtituée, antérieurs aux cinq dernieres années, courent contre les *mineurs* comme contre les majeurs.

Dans les parlemens de Droit écrit, les preſcriptions de 30 ans ne courent pas contre les *mineurs* : celles de 30 & 40 ans ne courent pas contre les pupilles ; mais elles courent contre les *mineurs* puberes, ſauf à eux à s'en faire relever par le moyen du bénéfice de reſtitution.

Lorſqu'il eſt intervenu quelque arrêt ou jugement en dernier reſſort contre un *mineur*, il peut, quoiqu'il ait été aſſiſté d'un tuteur ou curateur, revenir contre ce jugement, par requête civile, s'il n'a pas été défendu ; c'eſt-à-dire, s'il a été condamné par défaut ou forcluſion, ou s'il n'a pas été défendu valablement, comme ſi l'on a omis de produire une piece néceſſaire, ou d'articuler un fait eſſentiel : car la ſeule omiſſion des moyens de droit & d'équité ne ſeroit pas un moyen de requête civile, les juges étant préſumés les ſuppléer.

On ne reſtitue point les *mineurs* contre le défaut d'acceptation des donations qui ont été faites à leur profit, par autres perſonnes que leurs pere & mere, ou leur tuteur ; ils ne ſont pas non-plus reſtitués contre le défaut d'inſinuation, du moins à l'égard des créanciers qui ont contracté avec le donateur depuis la donation ; mais ſi le tuteur a eu connoiſſance de la donation, & qu'il ne l'ait pas valablement acceptée ou fait inſinuer, il en eſt reſponſable envers ſon *mineur*.

De même lorſque le tuteur ne s'eſt pas oppoſé, pour ſon *mineur*, au decret des biens qui lui ſont hypothéqués, le *mineur* ne peut pas être relevé ; il a ſeulement ſon recours contre le tuteur, s'il y a eu de la négligence de ſa part.

Il y a quelques perſonnes qui, ſans être réellement *mineures*, jouiſſent néanmoins des mêmes droits que les *mineurs*, telles que l'Egliſe ; c'eſt pourquoi on dit qu'elle eſt toûjours *mineure*, ce qui s'entend pour ſes biens qui ne peuvent être vendus ou aliénés ſans néceſſité ou utilité évidente, & ſans formalités ; mais la preſcription de 40 ans court contre l'Egliſe.

Les interdits, les hôpitaux & les communautés laïques & eccléſiaſtiques, jouiſſent auſſi des privileges des *mineurs*, de la même maniere que l'Egliſe.

Voyez au digeſte les titres *De minoribus*, *de his qui ætatis veniam impetraverunt*, & au code le *tit. x. in integrum reſtitutionibus ; voyez* auſſi le *Traité des tutelles* de Gillet, celui *des minorités* de Meſlé, *& aux mots* CURATELLE, CURATEUR, ÉMANCIPATION, TUTELLE, RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

MINEUR, ſ. m. (*Gram.*) ouvrier employé à l'exploitation des mines. *Voyez l'article* MINE & MINES, *hiſt. nat.*

MINEUR, (*Art. milit.*) ouvrier qui travaille à la mine, en prenant ce mot comme à l'article MINE, (*Fortificat.*) Voyez *cet article*.

MINEURS *ou* FRERES MINEURS, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) religieux de l'ordre de ſaint François. C'eſt le nom que prennent les Cordeliers par humilité. Ils s'appellent *fratres minores*, c'eſt-à-dire *moindres freres*, & quelquefois *minoritæ*. *Voyez* CORDELIER & ORDRE.

MINEURS *ou* CLERCS MINEURS, (*Hiſt. eccléſ.*) ordre des clercs réguliers qui doivent leur établiſſement à Jean-Auguſtin Adorne, gentilhomme génois, qui les inſtitua en 1588 à Naples, avec Auguſtin & François Carraccioli. Le pape Paul V. approuva en 1605, leurs conſtitutions. Leur général réſide dans la maiſon de ſaint Laurent à Rome, où ils ont un college à ſainte Agnès de la place Navonne.

MINEUR, adj. (*Muſique.*) eſt le nom qu'on donne, en Muſique, à certains intervales, quand ils ſont auſſi petits qu'ils peuvent l'être ſans devenir faux. *Voyez* MAJEUR. *voyez auſſi* MODE. (*S*)

MINEUR, (*Ecrivain.*) ſe dit, dans l'écriture, de tous les caracteres qui ſont inférieurs aux majuſcules en volume, pour les diſtinguer les unes des autres.

MINGLE, ſ. f. (*Comm.*) meſure de Hollande pour les liquides. Les huiles d'olives ſe vendent à Amſterdam par livres de gros, le tonneau contenant 717 *mingles* ou bouteilles, meſure de cette ville, à raiſon du pot de France ou de deux pintes de Paris le *mingle*. Les bottes ou pipes d'huile, contiennent depuis 20 juſqu'à 15 ſteckans, de 16 *mingles* chaque ſteckan. La *verge* ou *viertel*, pour les eaux-de-vie, eſt de 6 *mingles* & demie. En général le *mingle* peſe 2 livres 4 onces poids de marc, plus ou moins, ſuivant la peſanteur des liqueurs. Elle ſe diviſe en 2 pintes, en 4 demi-pintes, en 8 muſſies & en 16 demi-muſſies. *Voyez* STEKAN, VIESTEL, MUSSIE, *&c. Dictionn. de Comm.*

MINGOL, (*Géog.*) montagne de Perſe ſur une des routes de Conſtantinople à Iſpahan ; c'eſt de cette montagne que ſortent les ſources dont ſe forment l'Euphrate d'un côté, & la riviere de Kars de l'autre.

MINGRELA, (*Géogr.*) fameux bourg des Indes dans le royaume de Viſapour, à cinq lieues de Goa. Je n'en parle que parce que le cardamome ne croît que dans ſon diſtrict. Les Hollandois y ont un comptoir. Tous les vaiſſeaux qui viennent des Indes pour aller dans le golfe Perſique, mouillent preſque toujours à la rade de ce bourg.

MINGRÉLIE, LA, (*Géog.*) c'eſt la Colchide des anciens ; province d'Aſie qui fait aujourd'hui partie de la Géorgie. Elle eſt bornée à l'oueſt par la mer Noire ; à l'eſt par le Caucaſe & l'Imirete ; au ſud par la Turcomanie ; au nord par la Circaſſie.

C'eſt un pays couvert de bois, mal cultivé, & qui produit néanmoins du grain, blé ou millet, ſuffiſamment pour la nourriture des habitans. Il y a beaucoup de vignes, qui donnent d'excellent vin ; elles croiſſent autour des arbres, & jettent des ſeps ſi gros, qu'un homme peut à peine les embraſſer. On y trouve auſſi d'admirables paturages qui nourriſſent quantité de chevaux. Les pluies qui ſont fréquentes pendant l'été reverdiſſent ces paturages, tandis qu'elles rendent la ſaiſon humide & mal-ſaine. Le gibier abonde dans les vallées, & les bêtes ſauvages dans les montagnes. La viande des *Mingréliens* eſt le bœuf & le pourceau, qui ſont à grand marché.

Le pays ſe diviſe en trois petits états, dont les princes indépendans les uns des autres, payent quelque tribut au grand-ſeigneur. Ils héritent tous du bien des gentilshommes, & ceux-ci du bien de leurs vaſſaux, lorſque les familles viennent à s'éteindre.

Leur religion a un grand rapport avec celle des Grecs, mais elle eſt mêlée de tant de ſuperſtitions, qu'on peut la regarder comme une eſpece d'idolâtrie. Les égliſes y tombent en ruine, & les prêtres qui les deſſervent croupiſſent dans l'ignorance.

Les Turcs font quelque commerce en *Mingrélie* ; ils en tirent de la ſoie, du lin, des peaux de bœuf, de la cire, du miel, & quantité d'eſclaves, parce que les gentilshommes ont le droit de vendre leurs ſujets, & qu'ils ſe ſervent de ce droit toutes les fois qu'ils en peuvent tirer du profit.

Au reſte, les eſclaves n'y ſont pas chers ; les hommes depuis 25 juſqu'à 40 ans n'y valent qu'une vingtaine d'écus, les femmes une dixaine, les enfans moitié, & les belles filles depuis 13 juſqu'à 18 ans, trente écus piece.

Cependant les *Mingréliens*, au rapport des voyageurs, ſont tout auſſi beaux que les Géorgiens & les Circaſſiens : il ſemble que ces trois peuples ne faſſent qu'une ſeule & même race. Il y a en *Mingrélie*, dit Chardin, des femmes merveilleuſement bien faites, charmantes pour le viſage, la taille & la beauté de leurs yeux. Les moins belles & les plus âgées ſe fardent beaucoup, mais les autres ſe contentent de peindre leurs ſourcils en noir. Leur habit eſt ſemblable à celui des Perſanes ; elles portent un voile qui ne couvre que le deſſus & le derriere de la tête ; elles ſont ſpirituelles & affectueuſes, mais en même tems perfides & capables de toutes ſortes de traits de coquetterie, d'aſtuce & de noirceur, pour ſe faire des amans, pour les conſerver ou pour les perdre.

Les hommes ont auſſi bien de mauvaiſes qualités ; ils ſont tous élevés au larcin, l'étudient, & en font leur plaiſir. Le concubinage, la bigamie & l'inceſte ſont des actions autoriſées en *Mingrélie ;* l'on y enleve les femmes les uns des autres ; on y épouſe ſans ſcrupule ſa tante ou ſa niece, & on entretient autant de concubines qu'on veut. La jalouſie n'entre point dans la tête des maris ; quand un homme ſurprend ſa femme couchée avec ſon galant, il lui fait payer pour amande un cochon, qui ſe mange entre eux trois.

Le Caucaſe met les *Mingréliens* à couvert des courſes des Circaſſiens par ſa hauteur, & par des murailles qu'ils ont élevées dans les endroits les plus acceſſibles, & qu'ils font garder avec quelque ſoin. Ils n'ont point de villes, mais des bourgs & des villages, avec des maiſons ſéparées les unes des autres. La chaſſe eſt leur occupation ordinaire ; ils mettent leur félicité dans la poſſeſſion d'un bon cheval, d'un bon chien, & d'un excellent faucon. Leur principal commerce conſiſte en eſclaves ; ils vendent leurs propres enfans, en les échangeant pour des hardes & pour des vivres.

Ces détails ſur les *Mingréliens* ſont ici ſuffiſans ; on peut en lire de plus étendus dans Chardin & la Motraye. Mais qui croiroit que l'article de la *Mingrélie* eſt oublié dans le dictionnaire de la Martiniere, & dans les contrefaçons faites en France de cet ouvrage ? Après cela, oſerons-nous prétendre de n'être point tombés quelquefois à notre tour dans de pareilles obmiſſions ? Nous eſpérons l'avoir évité ; mais il ne faut répondre de rien. (*D. J.*)

MINGRÉLIENS, ſ. m. (*Théolog.*) *Peuples d'Aſie*, conſidérés quant à la religion, ils ont à-peu-près la même que les Grecs. Quelques hiſtoriens eccléſiaſtiques diſent qu'un eſclave convertit à la foi de Jeſus-Chriſt le roi & la reine, & les grands de la Colchide, ſous le regne de Conſtantin le grand, qui leur envoya des prêtres & des docteurs pour les baptiſer, & pour les inſtruire dans les myſteres de notre religion. D'autres diſent que ces peuples doivent la connoiſſance du Chriſtianiſme à un Cyrille, que les Eſclavons appellent en leur langue *Chiuſil*, qui vivoit vers l'an 806. Les *Mingréliens* montrent ſur le bord de la mer, proche du fleuve Corax, une grande égliſe où ils aſſurent que ſaint André a prêché. Le primat de la Mingrélie y va une fois en ſa vie faire l'huile ſainte, que les Grecs appellent *myron*. Ces peuples reconnoiſſoient autrefois le patriarche d'Antioche, maintenant ils obéiſſent à celui de Conſtantinople, & ont néanmoins deux primats de leur nation qu'ils appellent *catholicos*. Celui de la Géorgie a ſous ſa juriſdiction les provinces de Cartuli ou Cardulli, de Gaghetri, de Baratralu & de Samché : celui d'Odiſci a les provinces d'Odiſci, d'Imereti, de Guriel, des Abcaſſes & des Suans. Ce patriarche a preſque autant de revenu que le prince de Mingrélie. Il y avoit autrefois douze évêchés dans le pays, mais il n'en reſte maintenant que ſix, parce que les ſix autres ont été convertis en abbayes. Ces évêchés ſont Dandars, Moquis, Bedias, Ciais, Scalingiers, où ſont les ſépultures des princes, & Scondidi : les abbayes ſont Chiaggi, Grippurias, Copis, Obbugi, Sebaſtopoli, Anarghia. Les évêques de ce pays ſont fort riches, & vivent ordinairement dans une grande diſſolution ; néanmoins parce qu'ils ne mangent point de viande & qu'ils jeûnent fort exactement le carême, ils croient être plus réguliers que les prélats de l'Egliſe romaine. La ſymonie y eſt ordinaire. Les primats ne conſacrent point d'évêque à moins de ſix cens écus. Ils ne célebrent point de meſſe des morts qu'on ne leur en donne cinq cens ; & ils ne diſent les autres meſſes que pour le prix de cent écus chacune. Ils ſe font auſſi payer des confeſſions ; & l'on a vu un de ces primats qui fut fort mal ſatisfait d'une ſomme de cinquante écus qu'un viſir du prince de Mingrélie lui avoit donnée après s'être confeſſé à lui dans une maladie. Les évêques vendent auſſi l'ordination des prêtres. Tous les eccléſiaſtiques y ſont fort ignorans, & diſent la meſſe avec beaucoup d'irrévérence. Pluſieurs même ont appris une ſeule

meſſe par cœur. Ils ſont auſſi des ſacrifices comme dans l'ancienne loi. La victime eſt conduite le matin devant le prêtre, qui la bénit avec quelque cérémonie, enſuite de quoi on la mene à la cuiſine pour y être égorgée. Cependant le prêtre dit la meſſe, après laquelle il ſe rend à la maiſon de celui qui a preſenté la victime, où l'on fait un feſtin. Le prêtre eſt aſſis à une petite table particuliere, ſur laquelle on ſert certaines parties de la victime qui lui ſont deſtinées, comme la poitrine, le dos, le foie & la rate. Tout le reſte de la victime, avec la tête & la peau, eſt porté chez le prêtre, parce que c'eſt une viande de ſacrifice. Il n'y a point de peuples plus ſuperſtitieux que les *Mingréliens*. Ils ne mangent point de viande le lundi, parce qu'ils reſpectent ou craignent la lune: le vendredi eſt pour eux une fête; & il y a apparence qu'ayant reçu le Chriſtianiſme au tems de Conſtantin, ils ont pris de lui cette coutume; car cet empereur ordonna que ſes ſujets célébraſſent le vendredi comme une fête en l'honneur de la paſſion de Jeſus-Chriſt. L'habillement des prélats eſt ſuperbe pour le pays, car il eſt d'écarlate & de velours, & n'eſt guere différent de celui des ſéculiers; ce qui les diſtingue particulierement, c'eſt leur barbe longue, leur bonnet noir, rond & haut, fait comme celui des moines grecs. Ils portent des chaînes d'or au col; ils vont à la chaſſe & même à la guerre, où ils ſe mettent à la tête de leurs ſujets, principalement quand le roi va en perſonne, & ne combattent pas moins que les gentilshommes. Il y a en Mingrélie des religieux de l'ordre de ſaint Baſile que l'on appelle *berres*, qui vont habillés comme les moines grecs, & qui obſervent leur façon de vivre. Un enfant eſt fait religieux par ſon pere & ſa mere, avant même qu'il ſoit capable de faire un choix; ils l'engagent dans cet état dès l'enfance, en lui mettant un bonnet noir ſur la tête, lui laiſſant croître les cheveux, l'empêchant de manger de la viande, & lui diſent pour toutes raiſons qu'il eſt *berre*. Il y a auſſi des religieuſes de cet ordre, qui obſervent le jeûne & portent un voile noir; mais elles ne ſont point enfermées dans les couvens, ne font point de vœux, & quittent le jeûne & le voile quand il leur plaît.

La plûpart des égliſes n'ont point de cloches, mais on y appelle le peuple au ſon d'une planche de bois que l'on frappe avec un bâton. Les égliſes cathédrales ſont aſſez propres & bien ornées d'images peintes, & non pas en relief: ces images ſont partie d'or & de pierreries, mais celles des paroiſſes ſont fort négligées. Le peuple leur offre des cornes de cerf, des défenſes de ſanglier, des aîles de faiſant, & des armes, afin d'obtenir un heureux ſuccès à la chaſſe & à la guerre, & leur rend un culte qui approche de l'idolâtrie. Leur grand ſaint eſt S. Georges, ainſi que chez les Géorgiens, les Moſcovites & les Grecs. On dit qu'ils ont beaucoup de ſaintes reliques, & que les principales furent tranſportées dans la Mingrélie par des prélats qui s'y retirerent lorſque Conſtantinople fut priſe par les Turcs, en l'année 1453. Dom Joſeph Zampy, préfet des Théatins en Mingrelie, aſſure que les religieux de cet ordre y ont vu un morceau de la vraie croix long d'une palme ou de huit pouces; une chemiſe de la Vierge brodée à l'aiguille & ſemée de fleurs, & pluſieurs autres reliques que le prince de Mingrelie tient à ſa garde.

La meſſe des *Mingréliens* ſe dit à la grecque, mais avec peu de cérémonies. Pendant le carême on ne dit la meſſe que le ſamedi & le dimanche, parce que tous les autres jours il faut jeûner, & que, ſelon leur penſée, la communion rompt le jeûne. Ils ont quatre carêmes; celui qui ſe fait avant Pâques, qui eſt de 48 jours; celui qui précede la fête de Noël, qui dure 40 jours; celui qui prend ſon nom de la fête de ſaint Pierre, qui eſt d'environ un mois; & celui que tous les chrétiens orientaux font en l'honneur de la vierge, qui dure 15 jours. Ils font des ſacrifices comme faiſoient les Juifs, & immolent des victimes qu'ils mangent enſemble. Ils égorgent auſſi des bêtes & des oiſeaux ſur les ſépulchres de leurs parens, & y verſent du vin & de l'huile, comme faiſoient les payens. Les prêtres peuvent non-ſeulement ſe marier avant leur ordination, comme font les Grecs, mais ils paſſent à de ſecondes noces, & en ſont quittes pour prendre de leur évêque une diſpenſe qui ne coûte qu'une piſtole. Quand quelqu'un eſt malade, il appelle un prêtre, qui ne lui parle point de confeſſion, mais qui ſe contente de feuilleter un livre pour chercher la cauſe de la maladie, qu'il attribue à la colere de quelqu'une de leurs images. Il ordonne enſuite que le malade fera ſon offrande à cette image pour l'appaiſer, ce qui tourne au profit du prêtre. Auſſi-tôt qu'un enfant eſt venu au monde, le prêtre l'oint du crême, en lui faiſant une croix ſur le front, & differe ſon baptême juſqu'à ce qu'il ait atteint l'âge environ de deux ans: alors on le baptiſe, en le plongeant dans l'eau chaude, & en l'oignant preſque par toutes les parties du corps: enfin on lui donne à manger du pain qui a été béni, & du vin à boire. Quelquefois, pour rendre le baptême plus ſolemnel, ils baptiſent ſans eau, avec du vin. Ptolomée, *lib. V.* Lenoir, *deſcription d'Aſie.* Ortellius, Clunier, Daniti; dom Joſeph Zampy théatin, *relation de la Mingrélie*; le P. Lamberti, *dans le recueil* de Thevenot; le chevalier Chardin, & Jean-Baptiſte Tavernier, *voyage de Perſe.*

MINHO, (*Géog.*) en latin *Minius*, fleuve d'Eſpagne qui prend ſa ſource dans la Galice, près de *Caſtro del rei*, traverſe le royaume de Galice, & ſe jette dans l'Océan atlantique aux confins du Portugal. Il eſt fort poiſſonneux, & tire ſon nom du *minium* ou vermillon qu'on trouve ſur ſes côtes.

MINIATO, SAINT, (*Géogr.*) ville de Toſcane en Italie, dans le Florentin, avec un évêché ſuffragant de Florence. Elle eſt ſur l'Arno, à 8 lieues S. O. de Florence. *Long. 28. 30. lat. 43. 40.* (*D. J.*)

MINIATURE, ſ. f. (*Peinture.*) Quelques-uns font dériver ce mot de *minium*, vermillon, parce que, diſent ils, on ſe ſert beaucoup de cette couleur en *miniature*, ce qui ſouffre quelques difficultés; car les plus habiles peintres s'en ſervent le moins qu'ils peuvent, parce qu'elle noircit: d'ailleurs on peut peindre en *miniature* des camaïeux (*voyez* CAMAÏEU) ou toute autre tableau, ſans le ſecours du vermillon. Quoi qu'il en ſoit, l'uſage françois ſemble tirer *miniature* du vieux mot *mignard*, délicat, flatté, *&c.* En effet, la *miniature*, par la petiteſſe des objets qu'elle repréſente & leur grand fini, paroît flatter ou embellir la nature en l'imitant; effet commun à tout ce qui eſt réduit du grand au petit. *Miniature* peut bien encore venir de *μιχρος*, *petit.*

Le mot *miniature* eſt ſouvent pris pour les tableaux même peints en ce genre: on dit une *miniature* pour dire un tableau peint en *miniature*; mais c'eſt improprement que l'on nomme *miniature* un tableau peint à l'huile, en émail, à gouache ou en détrempe, ſeulement parce qu'il eſt peint en petit.

La *miniature* eſt l'art de peindre en petit ſur une matiere quelconque, qui ſoit blanche naturellement & non blanchie; enſorte que toute partie qui a beſoin de blanc ou tout au-moins de grand clair, le tire du blanc même de la matiere ſur laquelle elle eſt peinte; & que toutes les autres couleurs qui doivent être très-legeres en tirent tout leur éclat. C'eſt ainſi que la *miniature* a été pratiquée dans ſon commencement: on peignoit ſur des os blanchis au ſoleil & préparés, ſur le marbre, l'albâtre, ſur la plupart des pierres blanches & polies, enfin ſur l'ivoire,

car l'uſage du vélin n'étoit point encore trouvé. Les couleurs dont on ſe ſervoit étoient en petit nombre, preſque toutes ayant trop de corps, & ne pouvant produire cette riche variété de teintes ſi eſſentielle à la vigueur du coloris, ainſi qu'à l'harmonie. *Voyez* MÉLANGES, TEINTES, TON. Mais à meſure que la Peinture a étendu ſes découvertes, on a ſenti la néceſſité d'admettre le mélange du blanc dans les couleurs, pour avoir des teintes de dégradation, comme dans les autres peintures. Des artiſtes intelligens ont travaillé à augmenter le nombre des couleurs ſimples, & à les rendre plus légeres : enfin les plus habiles ſe ſont permis l'uſage du blanc indifféremment dans toutes les couleurs de fond, de draperies, *&c.* qui en demandent, en exceptant cependant les chairs & ſemblables parties délicates dans leſquelles, pour mieux conſerver la touche caractériſtique de l'objet, l'art défend d'employer le blanc dans les mélanges. Cette ſeconde maniere de peindre aſſocie naturellement la *miniature* aux autres genres de peinture, par la liberté & la facilité qu'elle a de multiplier ſes tons, ſi ce n'eſt, comme on l'a dit, dans certaines parties que l'habile peintre doit ſentir, & dans leſquelles il ne faut pas moins qu'une extrême pratique de l'art pour réuſſir, & que l'on ne s'apperçoive pas de la grande diſette où nous ſommes de couleurs legeres. On a preſqu'entierement abandonné la premiere maniere, du-moins peu de peintres s'en ſervent aujourd'hui, & il ne lui eſt reſté que le nom de *peinture à l'épargne*, *voyez* PEINTURE A L'ÉPARGNE ; parce qu'en effet elle épargne le blanc de la matiere ſur laquelle on peint, pour en former des blancs ou des grands clairs aſſoupis à la vérité par les couleurs locales.

Van Dondre en Hollande, Torrentius & Hufnagel en Flandre, Volfak en Allemagne, ont été les premiers à quitter cette maniere ſeche & peinée, pour ne plus peindre que de pleine couleur, comme à l'huile, excepté le nud.

La peinture en *miniature* floriſſoit depuis longtems en Hollande, en Flandres, en Allemagne, qu'elle n'étoit encore en France qu'une ſorte d'enluminure : on ne faiſoit guere que des portraits entierement à l'épargne ou à gouache, & que l'on pointilloit avec beaucoup de patience. Une fois enrichis de la nouvelle découverte, les Carriera, les Harlo, les Macé firent bientôt ſentir dans leurs ouvrages que la *miniature* peut avoir ſesRigauld ou ſes Latour; mais il lui manquoit encore la plus belle partie, c'eſt-à-dire des maîtres qui peigniſſent l'Hiſtoire. L'académie royale de Peinture, toujours attentive à tout ce qui peut contribuer à la gloire de la Peinture, attendoit avec empreſſement ce ſecond ſuccès pour ſe l'aſſocier. On lui doit cette même juſtice, qu'ébranlée ſans doute par l'effort d'émulation de quelques artiſtes de ce genre, elle a de nos jours encouragé la *miniature*, en l'admettant au nombre de ſes chef-d'œuvres. C'eſt reconnoître qu'elle eſt ſuſceptible de rendre en petit les plus grandes choſes. Elle peut donc briller par la belle compoſition (ce qui feroit ſon principal mérite), par un coloris frais & vigoureux, & par un bon goût de deſſein ? Il n'eſt point d'amateur qui n'en accepte l'augure ; & il y a lieu d'eſpérer que la *miniature* aura ſes Rubens ou ſes Vanloo.

Quant à ce qui concerne la pratique de cet art, *voyez Peinture en* miniature, *Palette*, *Pinceaux*, *Pointillé*, *Touche*, *Vélin*, *à la fin de cet article.*

De la palette. La palette qui ſert à la *miniature* eſt un morceau d'ivoire d'environ ſix pouces de long, plus ou moins, & de trois ou quatre pouces de large ; l'épaiſſeur n'y fait rien, non plus que la forme, qui eſt arbitraire : on en fait communément de carrées ou d'ovales. D'autres ont juſqu'à quatre lignes d'épaiſſeur, & portent ſur leur ſuperficie, tout autour du bord, des petites foſſettes creuſées en forme ſphérique du diamettre, d'environ demi-pouce, & eſpacées également. On met une couleur dans chaque foſſette ; mais cette palette eſt moins propre que la premiere. On applique les couleurs autour de celle-ci & ſur le bord, aſſez près les unes des autres ; & pour cela, ſi les couleurs qui ſont dans les coquilles ſont ſeches, on y met un peu d'eau nette, & on les détrempe avec le bout du doigt, enſuite on porte ce doigt plein de couleur ſur le bord de la palette, appuyant un peu & retirant à ſoi : on fait de même de chaque couleur. Ceux qui aiment l'ordre dans leur palette, la chargent ſuivant la gradation naturelle ; c'eſt-à-dire, commençant par le noir, les rouges foncés juſqu'aux plus clairs, de même des jaunes ; enſuite les verds, les bleus, les violets & les laques, ces quatre dernieres commencent par leurs plus claires. Le milieu de la palette reſte pour faire les mélanges & les teintes dont on a beſoin, ſoit avec le blanc que l'on met à portée, ou ſans blanc ; par ce moyen on a toutes ſes couleurs ſous ſa main. On ſe ſert encore de palettes de nacre ou d'un morceau de glace, ſous laquelle on colle un papier blanc. Toutes les matieres poreuſes en général ne valent rien à cet uſage ; les palettes de marbre blanc ou d'albâtre ſont très-bonnes.

De la peinture en miniature. Quoique la *miniature* n'embraſſe pas généralement tous les détails qui ſe rencontrent dans les objets qu'elle imite, elle a néanmoins des difficultés qui s'oppoſent à ſes ſuccès : telles ſont la petiteſſe des objets, la préciſion & la liberté dans leurs contours, le grand fini ſans perdre du côté de la vigueur. En outre, le choix des matieres ſur leſquelles on a deſſein de peindre, & qui ont quelquefois leurs inconvéniens, l'apprêt & le choix des couleurs, & la touche, ſans compter qu'il eſt toujours très-difficile d'annoncer la grande maniere, dans un tableau qui perd déja de ſon effet à deux ou trois pas de diſtance.

On peint en *miniature* ſur le vélin, l'ivoire, l'albâtre, le marbre blanc, les coques d'œufs ; enfin, ſur toutes les matieres blanches naturellement, & ſolides, ou du-moins qui ne ſe laiſſent point pénétrer par les couleurs, & de plus qui n'ont aucun grain : ces qualités ne ſe trouvent pas toutes dans chacune des matieres ci-deſſus, quelques-unes d'entr'elles demandent des préparations pour recevoir mieux les couleurs.

On emploie plus ordinairement le vélin & l'ivoire, à raiſon de leur peu d'épaiſſeur qui trouve place dans les plus petits cadres, & de la grande douceur de leur ſurface.

Le vélin pour être bon, exige pluſieurs conditions, *voyez* VÉLIN. L'ivoire doit être choiſi très-blanc, ſans veines apparentes, fort uni, ſans être poli, & en tablette très-mince, parce que plus il eſt épais, plus ſon opacité le fait paroître roux. Avant que de peindre deſſus, il eſt néceſſaire d'y paſſer légerement un linge blanc, ou un peu de cotton imbibé de vinaigre blanc, ou d'eau d'alun de roche, & de l'eſſuyer auſſi-tôt : cette préparation dégraiſſe l'ivoire, lui ôte ſon grand poli, s'il en a, & la légere impreſſion de ſel qui reſte encore deſſus, fait que les couleurs s'y attachent mieux, de l'eau ſallée pourroit ſuffire. On colle enſuite derriere l'ivoire un papier blanc de la même grandeur ſeulement aux quatre coins, ou tout autour, avec de la gomme : la même préparation ſert auſſi pour le marbre blanc, l'albâtre & les coques d'œufs qu'il faut amolir auparavant pour les redreſſer.

Les couleurs. Les couleurs propres à la *miniature* ne ſont pas toutes les mêmes que celles dont on ſe

ſert dans les autres genres : la peinture à huile, la détrempe, la gouache, *voyez à ces mots*, ont à-peu-près les mêmes ; la freſque en adopte une partie, *voyez* FRESQUE. L'émail en a de particulieres ; il importe beaucoup en *miniature* de n'employer que des couleurs légeres, mais qui ayent cependant un certain corps, ſans être pâteuſes : il en eſt ſur-tout dont il faut éviter de ſe ſervir, telles ſont celles qui tiennent entiérement des métaux, des minéraux, ou de certains végétaux. On doit plutôt préférer les couleurs extraites des terres, des gommes ou du regne animal.

Outre les cabinets des curieux ou des connoiſſeurs, que la *miniature* peut enrichir de ſes chef-d'œuvres, elle orne encore ſouvent des boîtes, des braſſelets, des bagues & autres bijoux ; mais dans ces trois dernieres places, elle eſt plus expoſée à différens degrés de chaleur, auſſi en reçoit-elle de plus grands dommages : car les couleurs tirées des végétaux en jauniſſent, rougiſſent ou ſe diſſipent. Celles des métaux ou des minéraux noirciſſent ou pâliſſent infailliblement à la chaleur, ainſi qu'à l'air, ſelon que leur partie métallique, qui eſt toujours la plus conſidérable, ſe dépouille de cette chaux vitriolique ou ſulphureuſe qui formoit tout leur éclat ; c'eſt alors qu'elles tourmentent les autres couleurs qui leur ont été alliées. Il ſemble qu'il ſeroit à déſirer, que ceux qui s'appliquent avec amour à cet art, examinaſſent toujours en bons naturaliſtes, la nature, la force, ou l'antipathie de leurs couleurs ; ils éviteroient, ſans doute, ce changement ſubit qu'éprouvent leurs tableaux, & conſerveroient par-là cette fraîcheur de couleur, mérite ſi juſtement vanté dans les écoles Lombarde & Vénitienne; mais on croit pouvoir le dire, ſouvent pour s'épargner la multiplicité des teintes, on préfere de charger la palette d'un grand nombre de couleurs ſimples, qui, les unes métalliques, les autres végétales, s'entre-détruiſent en très-peu de tems, & ne laiſſent à celui qui les a placées avec beaucoup d'art, que l'inutile regret d'avoir ménagé ſes ſoins & perdu ſon tems. Cette réfléxion arrachée par l'amour pour les Arts, ſemble pouvoir s'étendre ſur preſque tous les genres de peinture.

Il réſulte de toutes ces obſervations, qu'on ne doit employer à la *miniature*, que les couleurs ſur leſquelles la chaleur ou le grand air agiſſent le moins. Les terres ſemblent remplir le mieux cet objet, quoique bien des peintres les rejettent, comme trop pâteuſes & peu colorantes ; à cela l'expérience répond qu'il n'eſt point de ſubſtance, ſi dure ſoit-elle, qu'on ne vienne à bout de réduire impalpable, avec du ſoin & de la patience, lorſqu'il y va d'un ſuccès glorieux dans ce que l'on entreprend. Il ne s'agit donc que de les broyer ſuffiſamment, (*voyez* BROYER, BISTRE) ſur l'écaille de mer, ou plutôt ſur une glace brutte. Les Peintres, jaloux de la pureté de leurs couleurs, ne doivent confier ce ſoin à perſonne.

En rejettant ainſi toutes les couleurs, qui tiennent des métaux ou de certains végétaux, excepté quelques-unes que l'on n'a encore pû remplacer par d'autres, il n'en reſteroit qu'un petit nombre. On va donner les noms des unes & des autres ; celles que l'on croit devoir préférer ſeront marquées d'une aſtérique.

On peut voir ces couleurs chacune à ſon *article*.

* Carmin, compoſ. qui ne change point.
* Vermillon, *minér.*
Mine de plomb rouge, *métall.*
Orpin rouge, *minér.*
* Pierre de fiel, *reg. anim.*
Jaune de Naples, *minér.*
* † Stile de grain de Troyes, *vég.* le moins pâle eſt le meilleur.
* Gomme gutte, fondue dans de l'eau, ſans gomme.
Orpin pâle, *minér.*
Maſſicot doré, *métall.*
Maſſicot pâle, *métall.*
Cendre verte, *minér.*
Verd de montagne, *minér.*
Verd de veſſie, *vég.*
Verd d'Iris, *vég.*
* † Cendre bleue, *minér.*
* Outremer, *pi*, le plus foncé en couleur.
* Bleu de Pruſſe, *reg. anim.*
Tourneſol, *vég.*
Cochenille, *vég.*
* † Laque, *compoſ.*
Kermès, *vég.*
* † Biſtre, le plus roux, & ſur-tout celui qui ſe fait par ébullition.
* Terre d'ombre, ſans être brûlée.
* † Sanguine, *pi.*
* Rouge brun, d'Angleterre, *terre.* le plus foncé.
* Ocre rouge, *terre.*
* † Terre d'Italie, la véritable.
* Stile de grain, d'Angleterre, *vég.* le plus tendre.
† Ocre de rhue, *terre.* ſans être brûlé.
* Encre de la Chine, la plus rouſſe.
Noir d'ivoire.
Blanc de plomb ou de céruſe, *métall.* le blanc fait d'os de pié de mouton calcinés, & préparés comme le biſtre, ne change jamais. *Voyez* BISTRE.
* Fiel d'anguille ou de brochet, ſans gomme. Le fiel d'anguille eſt une eſpece de ſtile de grain, car il eſt très-bon pour glacer. Il peut varier les verds dans le payſage, étant mêlé avec différens bleus. On s'en ſert auſſi pour donner de la force aux couleurs ſourdes.

On croit devoir propoſer, en place du noir d'ivoire qui a trop de corps, un noir ſemblable au noir de charbon, *voyez à ce mot ;* mais auſſi léger que l'encre de la Chine.

Ce noir ſe fait avec l'amande qui ſe trouve dans la noix d'Acajou, *voyez* ACAJOU ; il faut ôter la pellicule qui eſt deſſus. On calcine enſuite l'amande au feu, & on l'éteint auſſi-tôt dans un linge mouillé d'eau-de-vie, ou de vinaigre. Du reſte, elle ſe prépare comme le biſtre & les autres couleurs, obſervant de la broyer à pluſieurs repriſes, & de la laiſſer ſécher chaque fois.

Toutes les couleurs ci-deſſus ſe conſervent, non dans les godets d'yvoire ou de bois, qui les deſſéchent, les ruinent ; mais dans des coquilles bien lavées auparavant : on en met environ deux bonnes pincées dans chaque coquille, & on les détrempe avec un peu d'eau de gomme arabique, à conſiſtance de crême un peu épaiſſe. Il importe beaucoup de ſavoir gommer les couleurs à-propos, c'eſt-à-dire, que l'eau ne ſoit ni trop foible, ni trop forte de gomme ; car de-là s'en ſuit la ſéchereſſe ou la dureté des couleurs au bout du pinceau, & la touche en ſouffre beaucoup. Pour connoître ſi elles ſont aſſez gommées, il faut, après les avoir délayées dans leurs coquilles, en prendre un peu au bout du doigt, & en toucher le creux de la main, on les laiſſe un inſtant ſécher. Si en remuant ou agitant les doigts de cette main, la couleur ſe fend & s'écaille, elle eſt trop gommée ; il faut alors la détremper avec un peu d'eau ſans gomme. Si au contraire, en paſſant le doigt deſſus elle s'efface, elle n'eſt pas aſſez gommée : le *medium* eſt aiſé à trouver ; on la redélaie avec un peu d'eau de gomme, ce qu'on doit obſerver pour les couleurs qui veulent un peu plus de gomme que les autres : on a eu ſoin de les marquer d'une †.

Eau de gommé. L'eau de gomme ſe fait en mettant gros comme une noix de gomme arabique, la moins jaune & la plus tranſparente, dans la quantité d'un verre d'eau bien claire ; on y laiſſe fondre, enſuite on paſſe le tout dans un linge blanc trempé auparavant dans de l'eau nette, & preſſé. Cette eau de gomme ſe conſerve dans une bouteille bien bouchée, pour la préſerver de la pouſſiere.

Bien des peintres ajoutent quelques gouttes d'eau-de-vie dans leurs couleurs, ou du ſucre candi, pour les rendre plus coulantes & leur donner plus d'éclat. Les unes en acquierent en effet davantage ; mais d'autres en ſouffrent beaucoup. En général la gomme ne nuit à aucune, & remplit tous les objets. On doit ſur-tout avoir grand ſoin de garantir tout ce qui a rapport à la *miniature* contre la pouſſiere, qui en eſt le poiſon.

Quoiqu'il n'y ait point de regle certaine qui limite la meſure des tableaux en *miniature*, on croit pouvoir dire au moins, que les figures qui excedent quatre pouces & demi ou cinq pouces de hauteur, ne doivent plus être réputées peintes en *miniature ;* parce qu'alors pour que le faire ne devienne pas ſec, on eſt obligé de groſſir la touche ; l'œil du connoiſſeur la découvre, & le tableau perd tout le mérite du fini.

De même les plus petites figures au-deſſous de deux pouces & demi de haut ne peuvent plus être apperçues diſtinctement qu'à la loupe, avec le ſecours de laquelle elles ont été peintes ; mais auſſi l'illuſion du grand fini ceſſe, & l'on ne découvre aucun détail, ſi ce n'eſt des couleurs dures, égratignées ; preſque toujours un mauvais enſemble, & une touche, quelque légere qu'elle ſoit, frappée au haſard, & toujours diſproportionnée à l'objet.

Les *miniatures* ſe couvrent ordinairement d'une glace ; on colle un papier fin ſur le bord & tout autour de la glace & du tableau, & empêche la pouſſiere de s'introduire entre deux, ce qui nuiroit beaucoup.

Peinture à l'épargne. C'étoit anciennement ce que l'on nommoit *miniature.* Cette peinture ſe pratiquoit ſur pluſieurs ſortes de matieres blanches, comme les os, l'ivoire, *&c.* mais le grand art conſiſtoit à ne point ſe ſervir de blanc pour faire les teintes & les mélanges. On employoit toutes couleurs ſimples, que l'on dégradoit en en mettant moins. Le fond, ou plutôt le blanc de la matiere paroiſſoit partout entre les coups de pinceau, parce que la touche n'étoit qu'un pointillé général. (*Voyez* POINTILLÉ, *miniature.*) On peint encore aujourd'hui le nud & quelques parties, de cette maniere dans la *miniature*, ainſi que dans des petits tableaux peints ſur le vélin ou l'ivoire, ſeulement à l'encre de la Chine. Cette matiere imite l'eſtampe, mais d'une façon beaucoup plus douce & plus agréable : c'eſt une ſorte de griſaille en petit. On touche de quelques couleurs légeres les principales parties pour les mieux différencier du reſte du tableau, & le rendre en tout plus piquant.

Des pinceaux pour la miniature. Il eſt aſſez difficile de décider ſur la vraie qualité que doivent avoir les pinceaux de la peinture en *miniature.* Chaque peintre s'étant fait une maniere de peindre qui lui eſt propre, choiſit ſes pinceaux en conſéquence. Les uns les veulent avec beaucoup de pointe & très-longs, quoiqu'aſſez garnis. D'autres les choiſiſſent fort petits & peu garnis. Il ſemble cependant qu'on doit donner la préférence à un pinceau bien nourri de poils, point trop long, & qui n'a pas trop de pointe ; il contient plus de couleur, elle s'y ſeche moins vîte, & la touche en doit être plus large & plus moëlleuſe ; autrement l'ouvrage doit prendre un air ſec & peiné. En général la pointe d'un pinceau doit être ferme, & faire reſſort ſur elle-même. Les pinceaux s'emmanchent avec des antes (*Voyez* ANTES.) ſoit d'yvoire, d'ébeine, ou d'autres bois, que l'on entourre à l'endroit le plus large de la plume, avec un peu de cire d'Eſpagne, pour que l'eau dans laquelle on eſt obligé de les laver ſans ceſſe n'entre pas dedans, ce qui les ruine plutôt. Il faut ſur-tout avoir ſoin, quand on ne s'en ſert pas, de les enfermer dans une boîte où il y ait un peu de poivre fin ; autrement il ſe fourre entre les poils une eſpece de mites qui les rongent en peu de tems.

Du pointillé. Le pointillé étoit anciennement la ſeule touche de la *miniature* *Voyez* MINIATURE. Il conſiſte à placer les couleurs, non en touchant le vélin ou l'ivoire, d'un des côtés de l'extrémité du pinceau ; mais en piquant ſeulement de la pointe, ce qui forme des petits points à-peu-près ronds & égaux entre eux. Ils doivent tous ſe toucher, enſorte que les triangles qui reſtent entre ces points ſont ou blancs, s'il n'y a point encore eu de couleurs ſur le velin, ou bien ils montrent la couleur qu'ils ont reçue avant que les points y fuſſent placés ; c'eſt cette variété de points & de triangles coloriés qui forme l'union des différentes teintes. *Voyez* Peinture en miniature, *touche.*

De la touche. C'eſt la maniere dont on fait agir le pinceau ſur le vélin ou l'ivoire en peignant en *miniature.* Le pointillé a longtems prévalu, & quelques peintres s'en ſervent encore aujourd'hui, ſurtout en Allemagne & en Angleterre, où l'extrême fini paſſe pour le mérite le plus réel de la *miniature.* *Voyez* POINTILLÉ. Cette maniere de faire uniforme ne demande aucun ſoin, mais beaucoup de patience. Il eſt vrai que les objets paroiſſent tous de la même nature, étant tous pointillés. Les chairs, les cheveux, les étoffes de ſoie, comme de laine, les corps polis, les nuages, tout enfin ne paroît plus qu'une même matiere, dès que tout eſt aſſujeti à la même touche De bons peintres ont cependant ſenti l'inconvénient de cette touche. Les uns ont formé la leur de coups de pinceaux croiſés, & même recroiſés. D'autres l'ont marquée par des coups de pointe du pinceau donnés tous du même ſens, ſoit de gauche à droite, ou de droite à gauche, ou perpendiculairement. Enfin on a imaginé une troiſieme touche, qui n'eſt déterminée que par la nature & la forme des objets. Elle eſt compoſée de pluſieurs ſortes de coups de pinceaux, tantôt de la pointe, tantôt en appuyant davantage ; les uns ſont de petites courbes, d'autres reſſemblent à une virgule droite, d'autres ne ſont que des petites lignes courtes & trainées, quelquefois de ſimples points ; enfin ſuivant la forme & la nature de l'objet que l'on veut caractériſer : car il paroît vraiſſemblable, par exemple, qu'une armure polie ſemble demander une touche particuliere, qui la caractériſe & la différencie d'avec une étoffe de laine, ou un morceau de bois qui ſeroit de la même couleur. En général cette derniere touche obſerve de ne jamais donner de coups de pinceaux perpendiculairement, à-moins qu'il ne ſoit directement queſtion de lignes réelles.

Du velin. Le vélin ſur lequel on peint en *miniature* eſt le veau mort-né ; il y en a d'Angleterre & de Picardie ; les vélins de Flandres & de Normandie ſont moins propres à la *miniature.* Le vélin d'Angleterre eſt très-doux & aſſez blanc, celui de Picardie l'eſt davantage. Il faut pour qu'un vélin ſoit parfait, qu'il ſoit très-blanc, & non pas frotté de chaux ; qu'il n'ait point de petites taches, ni de veines claires, comme il s'en trouve. Pour éprouver le vélin, il ne faut qu'appliquer le bout de la langue ſur un des coins ; ſi l'endroit mouillé eſt un peu de tems à ſécher, le vélin eſt bon ; s'il ſeche auſſi-tôt, le vélin boit, & ne vaut rien.

Il eſt eſſentiel que le vélin ſoit bien tendu pour pouvoir peindre aiſément deſſus : pour cet effet, lorſque le tableau que l'on veut faire n'a guere plus de deux ou trois pouces, il ſuffit de coller le vélin ſur un carton bien blanc & très-liſſé, obſervant cependant de mettre encore un papier blanc & liſſé entre le vélin & le carton. On cole les bords du carton avec de la gomme arabique fondue dans de l'eau, & on applique le vélin deſſus, après avoir paſſé légerement ſur ſon envers un linge mouillé d'eau nette : cette opération fait que le vélin ſe détend d'abord ; enſuite venant à ſécher, il ne ſe tend que mieux de lui-même & également : lorſque les tableaux doivent être plus grands, le carton ſeroit ſujet à ſe courber ; ainſi il vaut mieux coller le vélin ſur une glace, ou un verre, ſur leſquels on colle auparavant & entierement le papier blanc liſſé.

On deſſine ſur ce vélin avec une éguille d'or ou d'argent, ou de cuivre, & jamais avec des crayons. Il eſt même à-propos de faire ſon deſſein d'abord ſur un papier, & le calquer enſuite ſur le velin (*Voyez* CALQUER), en frottant le derriere du papier de ſanguine légerement. Le vélin craint la grande chaleur, qui le fait jaunir. L'ivoire en ſouffre davantage, parce qu'il eſt plus huileux.

Comme on n'avoit point encore écrit ſur la *miniature*, du moins utilement, on s'eſt permis d'autant plus volontiers les longs détails ſur ce genre de peindre, que beaucoup de perſonnes de diſtinction & de goût s'occupant d'un art auſſi noble & auſſi commode à exercer, trouvent difficilement des lumieres pour les ſeconder ; on croit les pouvoir obliger en levant du moins les premieres difficultés.

MINIERE, ſ. f. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans l'Hiſtoire naturelle la terre, la pierre, ou le ſable dans leſquels on trouve une mine ou un métal. C'eſt ainſi qu'on dit que le ſable eſt la *miniere* de l'or, parce que l'on trouve ſouvent ce métal en paillettes répandues dans le ſable d'un grand nombre de rivieres. On dit auſſi que le quartz ſert ordinairement de *miniere* à l'or, parce qu'on trouve ce métal communément attaché à cette ſorte de pierre. Le ſpath & le quartz ſont les *minieres* les plus ordinaires des métaux, c'eſt-à-dire, on trouve les métaux & leurs mines communément attachés ou formés ſur ces ſortes de pierres, d'où l'on voit qu'en ce ſens le mot *miniere* eſt ſynonyme de *gangue* ou de *matrice*. Voyez *ces deux mots*.

On voit donc qu'il ne faut point confondre la *miniere* d'un métal avec le métal même, ou avec ſa mine. Cette *miniere* n'eſt autre choſe qu'une retraite dans laquelle le métal ou la mine ſont reçus ; elle ſert à les conſerver, à les élaborer, à recueillir les molécules métalliques & minéraliſantes qui leur ſont portées peu-à-peu par les vapeurs ſouterreines. L'expérience a fait connoitre que certaines ſubſtances ſont plus propres à devenir des *minieres* que d'autres ; il y a des *minieres* ſi dures, que les métaux ne peuvent s'attacher qu'à leurs ſurfaces ; d'autres ſont plus tendres & plus ſpongieuſes, & par conſéquent plus propres à être entierement pénétrées par les vapeurs minérales. Des métaux & des mines déja formés peuvent ſervir de *miniere* à d'autres métaux & à d'autres mines. D'un autre côté une même pierre peut ſervir de *miniere* à pluſieurs métaux & à pluſieurs mines à la fois ; c'eſt ainſi que l'on rencontre des filons qui contiennent à la fois de la mine de cuivre, de la mine d'argent, de la mine de fer, *&c.* en un mot les *minieres* méritent toute l'attention du naturaliſte ; & elles peuvent lui faire découvrir un grand nombre de phénomenes du regne minéral. Cette matiere a été amplement & ſavamment traitée par M. Lehmann, de l'academie de Berlin, dans ſon *Traité de la formation des métaux, & de leurs matrices* ou minieres, qui fait le ſecond volume de ſes œuvres de phyſique & d'hiſtoire naturelle, dont j'ai donné la traduction françoiſe en 1759. (—)

MINIMA, APPEL *A*, (*Juriſprud.*) c'eſt l'appel que le miniſtere public interjette d'un jugement rendu en matiere criminelle, où il échet peine afflictive : cet appel eſt qualifié *à minimâ*, on ſous-entend *pœnâ* ; c'eſt-à-dire que le miniſtere public appelle, parce qu'il prétend que la peine qui a été prononcée eſt trop légere.

Le miniſtere public doit toujours appeller *à minimâ*, & cet appel ſe porte à la tournelle, *omiſſo medio*. *Voyez le tit. XXVI. de l'Ordonn. criminelle.* (*A*)

MINIME, adj. *en Muſique*, eſt le nom d'une ſorte de ſemi-ton dont le rapport eſt de 625 à 648, & qui eſt la différence du ſemi-ton mineur au ſemi-ton maxime. *Voyez* SEMI-TON.

Minime, par rapport à la durée ou au tems, eſt dans nos anciennes muſiques, la note qu'aujourd'hui nous appellons *blanche*. *Voyez* BLANCHE & VALEUR DES NOTES. (*S*)

MINIMES, ſ. m. pl. (*Hiſt. eccl.*) ordre religieux fondé par S. François de Paule environ l'an 1440, & confirmé en 1473 par Sixte IV & par Jules II en 1507. On donne à Paris le nom de *Bons-hommes* aux religieux de cet inſtitut, parce que le roi Louis XI & Charles VIII les nommoient ordinairement ainſi, ou plutôt parce qu'ils furent d'abord établis dans le bois de Vincennes, dans le monaſtere des religieux de Grammont qu'on appelloit *les Bons-hommes*. Le peuple en Eſpagne les appelle *Peres de la victoire*, à cauſe d'une victoire que Ferdinand V remporta ſur les Maures, & qui, dit-on, lui avoit été prédite par S. François de Paule. Ce ſaint leur fit prendre le nom de *Minimes*, c'eſt-à-dire, *les plus petits* par humilité, & comme pour les rabaiſſer au-deſſous des Franciſcains qui ſe nommoient *Mineurs*. Les *Minimes*, entre les trois vœux monaſtiques, en font un quatrieme, d'obſerver un carême perpétuel. Leur ordre a donné à la république des lettres quelques hommes illuſtres, entr'autres le pere Merſenne, ami & contemporain de Deſcartes.

MINIMUM, ſ. m. *dans la Géométrie tranſcendante*, marque le plus petit état, ou les plus petits états d'une quantité variable, ſur quoi *voyez* MAXIMUM.

MINIO, (*Géogr.*) petit fleuve d'Italie en Toſcane. Il avoit ſon embouchure entre *Graviſea* & *Centrum celœ*. Niger le nomme *Migno*, & Léander l'appelle *Mugnone*. Virgile en fait mention dans ce vers de l'Enéide :

Qui Cœrete domo, qui ſunt Minionis *in arvis.*

Il ne faut pas confondre le *Minio* avec le *Minius* ; ce dernier étoit un fleuve de l'Eſpagne tarragonoiſe, ou de la Luſitanie, dont Ptolomée & Pomponius Méla font mention. (*D. J.*)

MINJOE-TAMNACH, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) c'eſt ainſi que les habitans de l'île de Sumatra nomment une eſpece de petrole ou de bitume que fournit la montagne appellée *Balatam*, qui eſt un volcan. Ce nom ſignifie dans la langue du pays, *huile de terre*. On en vante l'uſage pour la guériſon des plaies, *&c.*

MINISTERE, ſ. m. (*Gram. Hiſt. mod.*) profeſſion, charge ou emploi où l'on rend ſervice à Dieu, au public, ou à quelque particulier. *Voyez* MINISTRE.

On dit dans le premier ſens que le *miniſtere* des prélats eſt un *miniſtere* redoutable, & qu'ils en rendront à Dieu un compte rigoureux. Dans le ſecond, qu'un avocat eſt obligé de prêter ſon *miniſtere* aux opprimés, pour les défendre. Et dans le troiſieme, qu'un domeſtique s'acquitte fort bien de ſon *miniſtere*.

Miniſtere ſe dit auſſi du gouvernement d'un état ſous l'autorité ſouveraine. On dit en ce ſens que le *miniſtere* du cardinal de Richelieu a été glorieux, & que les lettres n'ont pas moins fleuri en France ſous le

le *miniſtere* de M. Colbert qu'elles avoient fait à Rome ſous celui de Mécénas.

Miniſtere eſt auſſi quelquefois un nom collectif, dont on ſe ſert pour ſignifier les miniſtres d'état. Ainſi nous diſons, le *miniſtere* qui étoit Wigh devint Tory dans les dernieres années de la reine Anne, pour dire que les miniſtres attachés à la premiere de ces factions furent remplacés par d'autres du parti contraire.

MINISTERE PUBLIC, (*Juriſprud.*) ce terme pris dans une étroite ſignification, veut dire *ſervice* ou *emploi public*, *fonction publique*.

Mais on entend plus ordinairement par ce terme, ceux qui rempliſſent la fonction de partie publique; ſavoir, dans les cours ſupérieures, les avocats & procureurs généraux; dans les autres juriſdictions royales, les avocats & procureurs du roi; dans les juſtices ſeigneuriales, le procureur fiſcal; dans les officialités, le promoteur.

Le *miniſtere public* requiert tout ce qui eſt néceſſaire pour l'intérêt du public; il pourſuit la vengeance des crimes publics, requiert ce qui eſt néceſſaire pour la police & le bon ordre, & donne des concluſions dans toutes les affaires qui intéreſſent le roi ou l'état, l'égliſe, les hôpitaux, les communautés: dans quelques tribunaux, il eſt auſſi d'uſage de lui communiquer les cauſes des mineurs. On ne le condamne jamais aux dépens, & on ne lui adjuge pas non plus de dépens contre les parties qui ſuccombent. *Voyez* AVOCAT GÉNÉRAL, AVOCAT DU ROI, CONCLUSIONS, COMMUNICATION AU PARQUET, GENS DU ROI, PROCUREUR GÉNÉRAL, PROCUREUR DU ROI, SUBSTITUTS, REQUÊTE CIVILE. (*A*)

MINISTRE, (*Gramm. Hiſt. mod.*) celui qui ſert Dieu, le public, ou un particulier. *Voyez* SERVITEUR.

C'eſt en particulier le nom que les Prétendus Réformés donnent à ceux qui tiennent parmi eux la place de prêtres.

Les Catholiques mêmes appellent auſſi quelquefois les évêques ou les prêtres, les *miniſtres* de Dieu, les *miniſtres* de la parole ou de l'Evangile. On les appelle auſſi *paſteurs*. *Voyez* EVÊQUE, PRÊTRE, *&c.*

Miniſtres de l'autel, ſont les eccléſiaſtiques qui ſervent le célébrant à la meſſe; tels ſont ſingulierement le diacre & le ſous-diacre, comme le porte leur nom; car le mot grec διάκονος ſignifie à la lettre, *miniſtre*. *Voyez* DIACRE & SOUS-DIACRE.

MINISTRE, (*Hiſt. eccl.*) eſt auſſi le titre que certains religieux donnent à quelques-uns de leurs ſupérieurs. *Voyez* SUPÉRIEUR.

On dit dans ce ſens le *miniſtre* des Mathurins, le *miniſtre* de la Merci. Parmi les Jéſuites, le *miniſtre* eſt le ſecond ſupérieur de chaque maiſon; il eſt en effet le *miniſtre* ou l'aide du premier ſupérieur, qu'on nomme le *recteur*. C'eſt ce qu'on appelle dans d'autres communautés, *aſſiſtant*, *ſous-prieur*, *vicaire*. Le général des Cordeliers s'appelle auſſi *miniſtre général*. *Voyez* GÉNÉRAL.

MINISTRE D'ÉTAT, (*Droit public.*) eſt une perſonne diſtinguée que le roi admet dans ſa confiance pour l'adminiſtration des affaires de ſon état.

Les princes ſouverains ne pouvant vaquer par eux-mêmes à l'expédition de toutes les affaires de leur état, ont toujours eu des *miniſtres* dont ils ont pris les conſeils, & ſur leſquels ils ſe ſont repoſés de certains détails dans leſquels ils ne peuvent entrer.

Sous la premiere race de nos rois, les maires du palais, qui dans leur origine ne commandoient que dans le palais de nos rois, depuis la mort de Dagobert, accrurent conſidérablement leur puiſſance; leur emploi, qui n'étoit d'abord que pour un tems, leur fut enſuite donné à vie; ils le rendirent héréditaire, & devinrent les *miniſtres* de nos rois: ils commandoient auſſi les armées; c'eſt pourquoi ils changerent dans la ſuite leurs qualités de maire en celle de *dux Francorum*, *dux & princeps*, *ſubregulus*.

Sous la ſeconde race, la dignité de maire ayant été ſupprimée, la fonction de *miniſtre* fut remplie par des perſonnes de divers états. Fulrard, grand chancelier, étoit en même tems *miniſtre* de Pepin. Eginhard, qui étoit, à ce que l'on dit, gendre de Charlemagne, étoit ſon *miniſtre*, & après lui Adelbard. Hilduin le fut ſous Louis le débonnaire, & Robert le fort, duc & marquis de France, comte d'Anjou, biſaïeul de Hugues-Capet, tige de nos rois de la troiſieme race, faiſoit les fonctions de *miniſtre* ſous Charles le chauve.

Il y eut encore depuis d'autres perſonnes qui remplirent ſucceſſivement la fonction de *miniſtres*, depuis le commencement du regne de Louis le begue, l'an 877 juſqu'à la fin de la ſeconde race, l'an 987.

Le chancelier qu'on appelloit, ſous la premiere race, *grand référendaire*, & ſous la ſeconde race, tantôt *grand chancelier* ou *archi-chancelier*, & quelquefois *ſouverain chancelier* ou *archi-notaire*, étoit toujours le *miniſtre* du roi pour l'adminiſtration de la juſtice, comme il l'eſt encore préſentement.

Sous la troiſieme race, le conſeil d'état fut d'abord appellé le *petit conſeil* ou l'étroit conſeil, enſuite le conſeil ſecret ou privé, & enfin le conſeil d'état & privé.

L'étroit conſeil étoit compoſé des cinq grands officiers de la couronne; ſavoir, le ſénéchal ou grand-maître, le connétable, le bouteiller, le chambrier & le chancelier, leſquels étoient proprement les *miniſtres* du roi. Ils ſignoient tous ſes chartres; il leur adjoignoit, quand il jugeoit à propos, quelques autres perſonnes diſtinguées, comme évêques, barons ou ſénateurs: ce conſeil étoit pour les affaires journalieres ou les plus preſſantes.

Le ſénéchal ou grand ſénéchal de France, qui étoit le premier officier de la couronne, étoit auſſi comme le premier *miniſtre* du roi; il avoit la ſurintendance de ſa maiſon, en régloit les dépenſes, ſoit en tems de paix ou de guerre; il avoit auſſi la conduite des troupes, & cette dignité fut reconnue pour la premiere de la couronne ſous Philippe I. Il étoit ordinairement grand-maître de la maiſon du roi, gouverneur de ſes domaines & de ſes finances, rendoit la juſtice aux ſujets du roi, & étoit au-deſſus des autres ſénéchaux, baillifs & autres juges.

L'office de grand ſénéchal ayant ceſſé d'être rempli depuis 1191, les choſes changerent alors de face; le conſeil du roi étoit compoſé en 1316, de ſix des princes du ſang, des comtes de St. Paul & de Savoie, du dauphin de Vienne, des comtes de Boulogne & de Forêts, du ſire de Mercour, du connétable, des ſieurs de Noyers & de Sully, des ſieurs d'Harcourt, de Reinel & de Trye, des deux maréchaux de France, du ſieur d'Erquery, l'archevêque de Rouen, l'évêque de ſaint-Malo & le chancelier; ce qui faiſoit en tout vingt-quatre perſonnes.

En 1350 il étoit beaucoup moins nombreux, du-moins ſuivant le regiſtre C. de la chambre des comptes; il n'étoit alors compoſé que de cinq perſonnes; ſavoir, le chancelier, les ſieurs de Trye & de Beaucou, Chevalier, Enguerrand du petit collier, & Bernard Fermant, tréſorier; chacun de ces conſeillers d'état avoit 1000 livres de gages, & le roi ne faiſoit rien que par leur avis.

Dans la ſuite le nombre de ceux qui avoient entrée au conſeil varia beaucoup, il fut tantôt augmenté & tantôt diminué. Charles IX. en 1564, le réduiſit à vingt perſonnes: nous n'entreprendrons pas de faire ici l'énumération de tous ceux qui ont rempli la fonction de *miniſtres* ſous les différens re-

gnes, & encore moins de décrire ce qu'il y a eu de remarquable dans leur miniſtere; ce détail nous meneroit trop loin, & appartient à l'hiſtoire plutôt qu'au droit public : nous nous bornerons à expliquer ce qui concerne la fonction de *miniſtre*.

Juſqu'au tems de Philippe Auguſte, le chancelier faiſoit lui-même toutes les expéditions du conſeil avec les notaires ou ſecrétaires du Roi. Frere Guerin, évêque de Senlis, *miniſtre* du roi Philippe Auguſte étant devenu chancelier, abandonna aux notaires du Roi toutes les expéditions du ſecrétariat, & depuis ce tems les notaires du Roi faiſoient tous concurremment ces ſortes d'expéditions.

Mais en 1309 Philippe-le-Bel ordonna qu'il y auroit près de ſa perſonne trois clercs du ſecret, c'eſt-à-dire pour les expéditions du conſeil ſecret, ce que l'on a depuis appellé *dépêches ;* ces clercs furent choiſis parmi les notaires ou ſecrétaires de la grande chancellerie ; on les appella *clercs du ſecret*, ſans doute parce qu'ils expédioient les lettres qui étoient ſcellées du ſcel du ſecret, qui étoit celui que portoit le chambellan.

Ces clercs du ſecret prirent en 1343 le titre de *ſecrétaires des finances*, & en 1547 ils furent créés en titre d'office au nombre de quatre ſous le titre de *ſecrétaires d'état* qu'ils ont toujours retenu depuis.

Ces officiers, dont les fonctions ſont extrêmement importantes, comme on le dira plus particuliérement au *mot* SECRÉTAIRE D'ÉTAT, participent tous néceſſairement au miniſtere par la nature de leurs fonctions, même pour ceux qui ne ſeroient point honorés du titre de *miniſtre d'état* comme ils le ſont la plûpart au bout d'un certain tems, c'eſt pourquoi nous avons cru ne pouvoir nous diſpenſer d'en faire ici mention en parlant de tous les *miniſtres* du Roi en général.

L'établiſſement des clercs du ſecret, dont l'emploi n'étoit pas d'abord auſſi conſidérable qu'il le devint dans la ſuite, n'empêcha pas que nos rois n'euſſent toujours des *miniſtres* pour les ſoulager dans l'adminiſtration de leur état.

Ce fut en cette qualité que Charles de Valois, fils de Philippe le Hardi, & oncle du roi Louis X. dit Hutin, eut toute l'autorité quoique le roi fût majeur. Il eſt encore fait mention de pluſieurs autres *miniſtres*, tant depuis l'établiſſement des ſecrétaires des finances, que depuis leur érection ſous le titre de *ſecrétaires d'état*.

Mais la diſtinction des *miniſtres d'état* d'avec les autres perſonnes qui ont le titre de *miniſtre du roi*, ou qui ont quelque part au miniſtere, n'a pû commencer que lorſque le conſeil du roi fut diſtribué en pluſieurs ſéances ou départemens; ce qui arriva pour la premiere fois ſous Louis XI. lequel diviſa ſon conſeil en trois départemens, un pour la guerre & les affaires d'état, un autre pour la finance, & le troiſieme pour la juſtice. Cet arrangement ſubſiſta juſqu'en 1526 que ces trois conſeils ou départemens furent réunis en un. Henri II. en forma deux, dont le conſeil d'état ou des affaires étrangeres étoit le premier ; & ſous Louis XIII. il y avoit cinq départemens, comme encore à préſent.

On n'entend donc par *miniſtres d'état* que ceux qui ont entrée au conſeil d'état ou des affaires étrangeres, & en préſence deſquels le ſecrétaire d'état qui a le département des affaires étrangeres, rend compte au roi de celles qui ſe préſentent.

On les appelle en latin *regni adminiſter*, & en françois dans leurs qualités on leur donne le titre d'*excellence*

Le roi a coûtume de choiſir les perſonnes les plus diſtinguées & les plus expérimentées de ſon royaume pour remplir la fonction de *miniſtre d'état:* le nombre n'en eſt pas limité, mais communément il n'eſt que de ſept ou huit perſonnes.

Le choix du roi imprime à ceux qui aſſiſtent au conſeil d'état le titre de *miniſtre d'état*, lequel s'acquiert par le ſeul fait & ſans commiſſion ni patentes, c'eſt-à-dire par l'honneur que le roi fait à celui qu'il y appelle de l'envoyer avertir de s'y trouver, & ce titre honorable ne ſe perd point, quand même on ceſſeroit d'être appellé au conſeil.

Le ſecrétaire d'état ayant le département des affaires étrangeres eſt *miniſtre* né, attendu que ſa fonction l'appelle néceſſairement au conſeil d'état ou des affaires étrangeres : on l'appelle ordinairement le *miniſtre des affaires étrangeres*.

Les autres ſecrétaires d'état n'ont la qualité de *miniſtres* que quand ils ſont appellés au conſeil d'état; alors le ſecrétaire d'état qui a le département de la guerre, prend le titre de *miniſtre de la guerre ;* celui qui a le département de la marine, prend le titre de *miniſtre de la marine*.

On donne auſſi quelquefois au contrôleur général le titre de *miniſtre des finances*, mais le titre de *miniſtre d'état* ne lui appartient que lorſqu'il eſt appellé au conſeil d'état.

Tous ceux qui ſont *miniſtres d'état*, comme étant du conſeil des affaires étrangeres, ont auſſi entrée & ſéance au conſeil des dépêches dans lequel il ſe trouve auſſi quelques autres perſonnes qui n'ont pas le titre de *miniſtre d'état*.

Ce titre de *miniſtre d'état* ne donne dans le conſeil d'état & dans celui des dépêches, d'autre rang que celui que l'on a d'ailleurs, ſoit par l'ancienneté aux autres ſéances ou départemens du conſeil du roi, ſoit par la dignité dont on eſt revêtu lorſqu'on y prend ſéance.

Les *miniſtres* ont l'honneur d'être aſſis en préſence du roi pendant la ſéance du conſeil d'état & de celui des dépêches, & ils opinent de même ſur les affaires qui y ſont rapportées.

Le roi établit quelquefois un premier ou principal *miniſtre d'état*. Cette fonction a été pluſieurs fois remplie par des princes du ſang & par des cardinaux.

Les *miniſtres d'état* donnent en leur hôtel des audiences où ils reçoivent les placets & mémoires qui leur ſont préſentés.

Les *miniſtres* ont le droit de faire contre-ſigner de leur nom ou du titre de leur dignité toutes les lettres qu'ils écrivent; ce contre-ſeing ſe met ſur l'enveloppe de la lettre.

Les devoirs des princes, ſur-tout de ceux qui commandent à de vaſtes états, ſont ſi étendus & ſi compliqués, que les plus grandes lumieres ſuffiſent à peine pour entrer dans les détails de l'adminiſtration. Il eſt donc néceſſaire qu'un monarque choiſiſſe des hommes éclairés & vertueux, qui partagent avec lui le fardeau des affaires & qui travaillent ſous ſes ordres au bonheur des peuples ſoumis à ſon obéiſſance. Les intérêts du ſouverain & des ſujets ſont les mêmes. Vouloir les déſunir, c'eſt jetter l'état dans la confuſion. Ainſi, dans le choix de ſes *miniſtres*, un prince ne doit conſulter que l'avantage de l'état, & non ſes vûes & ſes amitiés particulieres. C'eſt de ce choix que dépend le bien-être de pluſieurs millions d'hommes ; c'eſt de lui que dépend l'attachement des ſujets pour le prince, & le jugement qu'en portera la poſtérité. Il ne ſuffit point qu'un roi deſire le bonheur de ſes peuples ; ſa tendreſſe pour eux devient infructueuſe, s'il les livre au pouvoir des *miniſtres* incapables, ou qui abuſent de l'autorité. « Les *miniſtres* ſont les mains » des rois, les hommes jugent par eux de leur ſou» verain ; il faut qu'un roi ait les yeux toujours ou» verts ſur ſes *miniſtres* ; en vain rejettera-t-il ſur eux » ſes fautes au jour où les peuples ſe ſouleveront. Il » reſſembleroit alors à un meurtrier qui s'excuſeroit » devant ſes juges, en diſant que ce n'eſt pas lui, mais

» ſon épée qui a commis le meurtre ». C'eſt ainſi que s'exprime Huſſein, roi de Perſe, dans un ouvrage qui a pour titre, *la ſageſſe de tous les tems*.

Les ſouverains ne ſont revêtus du pouvoir que pour le bonheur de leurs ſujets ; leurs *miniſtres* ſont deſtinés à les ſeconder dans ces vûes ſalutaires. Premiers ſujets de l'état, qu'ils donnent aux autres l'exemple de l'obéiſſance aux lois. Ils doivent les connoître, ainſi que le génie, les intérêts, les reſſources de la nation qu'ils gouvernent. Médiateurs entre le prince & ſes ſujets, leur fonction la plus glorieuſe eſt de porter aux piés du trône les beſoins du peuple, de s'occuper des moyens d'adoucir ſes maux, & de reſſerrer les liens qui doivent unir celui qui commande à ceux qui obéiſſent. L'envie de flatter les paſſions du monarque, la crainte de le contriſter, ne doivent jamais les empêcher de lui faire entendre la vérité. Diſtributeurs des graces, il ne leur eſt permis de conſulter que le mérite & les ſervices.

Il eſt vrai qu'un *miniſtre* humain, juſte & vertueux, riſque toujours de déplaire à ces courtiſans avides & mercenaires, qui ne trouvent leur intérêt que dans le déſordre & l'oppreſſion ; ils formeront des brigues, ils trameront des cabales, ils s'efforceront de faire échouer ſes deſſeins généreux, mais il recueillera malgré eux les fruits de ſon zele ; il jouira d'une gloire qu'aucune diſgrace ne peut obſcurcir ; il obtiendra l'amour des peuples, la plus douce récompenſe des ames nobles & vertueuſes. Les noms chéris des d'Amboiſe, des Sulli partageront avec ceux des rois qui les ont employés, les hommages & la tendreſſe de la poſtérité.

Malheur aux peuples dont les ſouverains admettent dans leurs conſeils des *miniſtres* perfides, qui cherchent à établir leur puiſſance ſur la tyrannie & la violation des lois, qui ferment l'accès du trône à la vérité lorſqu'elle eſt effrayante, qui étouffent les cris de l'infortune qu'ils ont cauſée, qui inſultent avec barbarie aux miſeres dont ils ſont les auteurs, qui traitent de rebellion les juſtes plaintes des malheureux, & qui endorment leurs maîtres dans une ſécurité fatale qui n'eſt que trop ſouvent l'avant-coureur de leur perte. Tels étoient les Séjan, les Pallas, les Rufin, & tant d'autres monſtres fameux qui ont été les fléaux de leurs contemporains, & qui ſont encore l'exécration de la poſtérité. Le ſouverain n'a qu'un intérêt, c'eſt le bien de l'état. Ses *miniſtres* peuvent en avoir d'autres très-oppoſés à cet intérêt principal : une défiance vigilante du prince eſt le ſeul rempart qu'il puiſſe mettre entre ſes peuples & les paſſions des hommes qui exercent ſon pouvoir.

Mais la fonction de *miniſtre d'état* demande des qualités ſi éminentes, qu'il n'y a guére que ceux qui ont vieilli dans le miniſtere qui en puiſſent parler bien pertinemment, c'eſt pourquoi nous nous garderons bien de haſarder nos propres réflexions ſur une matiere auſſi délicate; nous nous contenterons ſeulement de donner ici une courte analyſe de ce que le ſieur de Silhon a dit à ce ſujet dans un ouvrage imprimé à Leyden en 1643, qui a pour titre, *le Miniſtre d'état*, avec le véritable uſage de la politique moderne.

Ce petit ouvrage eſt diviſé en trois livres.

Dans le premier l'auteur fait voir que le conſeil du prince doit être compoſé de peu de perſonnes ; qu'un excellent *miniſtre* eſt une marque de la fortune d'un prince, & l'inſtrument de la félicité d'un état ; qu'il eſt eſſentiel par conſéquent de n'admettre dans le miniſtere que des gens ſages & vertueux, qui joignent à beaucoup de pénétration une grande expérience des affaires d'état, où l'on eſt quelquefois forcé de faire ce que l'on ne voudroit pas, & de choiſir entre pluſieurs partis celui dans lequel il ſe trouve le moins d'inconvéniens ; un *miniſtre* doit régler ſa conduite par l'intérêt de l'état & du prince, pourvû qu'il n'offenſe point la juſtice ; il doit moins chercher à rendre ſa conduite éclatante qu'à la rendre utile.

L'art de gouverner, cetart ſi douteux & ſi difficile, reçoit, ſelon le ſieur de Silhon, un grand ſecours de l'étude, & la connoiſſance de la morale eſt, dit-il, une préparation néceſſaire pour la politique ; ce n'eſt pas aſſez qu'un *miniſtre* ſoit ſavant, il faut auſſi qu'il ſoit éloquent pour protéger la juſtice & l'innocence, & pour mieux réuſſir dans les négociations dont il eſt chargé.

Le ſecond livre du ſieur de Silhon a pour objet de prouver qu'un *miniſtre* doit être également propre pour le conſeil & pour l'exécution ; qu'il doit avoir un pouvoir fort libre, particulierement à la guerre. L'auteur examine d'où procede la vertu de garder un ſecret, & fait ſentir combien elle eſt néceſſaire à un *miniſtre* ; que pour avoir cette égalité d'ame qui eſt néceſſaire à un homme d'état, il eſt bon qu'il ait quelquefois trouvé la fortune contraire à ſes deſſeins.

Un *miniſtre*, dit-il encore, doit avoir la ſcience de diſcerner le mérite des hommes, & de les employer chacun à ce qu'ils ſont propres.

Mais que de dons du corps & de l'eſprit ne faut-il pas à un *miniſtre* pour bien s'acquitter d'un emploi ſi honorable, & en même tems ſi difficile ! un tempérament robuſte, un travail aſſidu, une grande ſagacité d'eſprit pour ſaiſir les objets & pour diſcerner facilement le vrai d'avec le faux, une heureuſe mémoire pour ſe rappeller aiſément tous les faits, de la nobleſſe dans toutes ſes actions pour ſoutenir la dignité de ſa place, de la douceur pour gagner les eſprits de ceux avec leſquels on a à négocier, ſavoir uſer à propos de fermeté pour ſoutenir les intérêts du prince.

Lorſqu'il s'agit de traiter avec des étrangers, un *miniſtre* ne doit pas regler ſa conduite ſur leur exemple ; il doit traiter différemment avec eux, ſelon qu'ils ſont plus ou moins puiſſans, plus ou moins libres, ſavoir prendre chaque nation ſelon ſon caractere, & ſur-tout ſe défier des conſeils des étrangers, qui doivent toujours être ſuſpects.

Un *miniſtre* n'eſt pas obligé de ſuivre inviolablement ce qui s'eſt pratiqué dans un état ; il y a des changemens néceſſaires, ſelon les circonſtances, c'eſt ce que le *miniſtre* doit peſer avec beaucoup de prudence.

Enfin, dans le troiſieme livre le ſieur de Silhon fait connoître combien le ſoin & la vigilance ſont néceſſaires à un *miniſtre*, & qu'il ne faut rien négliger, principalement à la guerre ; que le véritable exercice de la prudence politique conſiſte à ſavoir comparer les choſes entre elles, choiſir les plus grands biens, éviter les plus grands maux.

Il fait auſſi, en pluſieurs endroits de ſon ouvrage, pluſieurs réflexions ſur l'uſage qu'un *miniſtre* doit faire des avis qui viennent de certaines puiſſances avec leſquelles on a des ménagemens à garder, ſur les alliances qu'un *miniſtre* peut rechercher pour ſon maître, ſur la conduite que l'on doit tenir à la guerre ; & à cette occaſion il enviſage les inſtructions que l'on peut tirer du ſiege de la Rochelle où commandoit le cardinal de Richelieu, l'un des plus grands *miniſtres* que la France ait eu.

Sur ce qui concerne les qualités & fonctions des *miniſtres*, on peut encore voir les différens mémoires des négociations faites, tant par les *miniſtres* de France que par les *miniſtres* étrangers, & principalement les *Lettres* du cardinal d'Oſſat, les *Mémoires* de M. de Villeroy, ceux du préſident Janin, ceux du maréchal d'Eſtrades, & ſur-tout les *Mémoires* de M. de Torcy. (*A*)

MINISTRES DU ROI ſont des perſonnes envoyées de ſa part dans les cours étrangeres pour quelques négociations : tels ſont les ambaſſadeurs ordinaires & extraordinaires, les envoyés ordinaires & extraordinaires, les *miniſtres* plénipotentiaires ; ceux qui ont ſimplement le titre de *miniſtre du roi* dans quelque cour ou à quelque diete, les réſidens & ceux qui ſont chargés des affaires du roi auprès de quelque république ; quoique ces *miniſtres* ne ſoient pas tous de même ordre, on les comprend cependant tous ſous la dénomination générale des *miniſtres du roi*.

Les cours étrangeres ont auſſi des *miniſtres* réſidens près la perſonne du roi, de ce nombre eſt le nonce du pape ; les autres ſont, comme les *miniſtres du roi*, des ambaſſadeurs ordinaires & extraordinaires, des envoyés ordinaires & extraordinaires, des *miniſtres* plénipotentiaires, des perſonnes chargées des affaires de quelque prince ou république ; il y a auſſi un agent pour les villes anſéatiques.

Le nombre des *miniſtres du roi* dans les cours étrangeres, & celui des *miniſtres* des cours étrangeres réſidens près le roi, n'eſt pas fixe ; les princes envoient ou rappellent leurs ambaſſadeurs & autres *miniſtres*, ſelon les diverſes conjonctures.

Les *miniſtres* des princes dans les cours étrangeres ſignent au nom de leur prince les traités de paix & de guerre, d'alliance, de commerce & d'autres négociations qui ſe font entre les cours.

Lorſqu'on fait venir quelque expédition d'un jugement ou autre acte public, paſſé en pays étranger, pour s'en ſervir dans un autre état, on la fait légaliſer par le *miniſtre* que le prince de cet état a dans les pays étranger d'où l'acte eſt émané, afin que foi ſoit ajoutée aux ſignatures de ceux qui ont expédié ces actes ; le *miniſtre* ſigne cette légaliſation, & la fait contreſigner par ſon ſecrétaire & ſceller de ſon ſceau. (*A*)

MINISTRES, *élection des*, (*Hiſt. eccléſ. mod. des Provinces-Unies.*) Il eſt bon d'indiquer la maniere dont ſe font les élections des *miniſtres* de l'Evangile dans les Provinces-Unies.

Quand il manque un *miniſtre* dans une égliſe, le conſiſtoire s'aſſemble & envoie des députés au magiſtrat, pour lui demander la permiſſion de remplir la place vacante. C'eſt ce qu'on appelle en hollandois *hand-opening*.

Cette permiſſion obtenue, on fait dans une nouvelle aſſemblée, à la pluralité des voix, une nomination de trois perſonnes que l'on préſente au magiſtrat. Quand il approuve ces trois perſonnes nommées, le conſiſtoire ſe raſſemble, & l'on choiſit un des trois que l'on préſente encore au magiſtrat, pour avoir ſon approbation ; c'eſt-là ce qu'on appelle *élection*. Quand les magiſtrats approuvent celui qui eſt élu, on publie ſon nom trois fois devant toute l'aſſemblée, pour ſavoir ſi l'on a quelque choſe à repréſenter contre ſa doctrine, ou contre ſes mœurs ; & quand il n'y a rien, il eſt inſtallé. Ajoutons qu'avant que les proclamations ſe faſſent, la vocation doit être approuvée par le corps eccléſiaſtique, ſoit claſſe, ſoit ſynode.

Quelquefois les magiſtrats laiſſent aux conſiſtoires une entiere liberté de choiſir qui il leur plaît ; mais quelquefois il arrive auſſi qu'ils protegent une certaine perſonne, ſur qui ils veulent faire tomber leur choix : en ce cas ils deſapprouvent les nominations juſqu'à ce que celui qu'ils ſouhaitent s'y trouve ; & improuvent les élections juſqu'à ce que le conſiſtoire ait choiſi ce ſujet : quelquefois même ils font ſavoir au conſiſtoire qu'il ſera bien de jetter les yeux ſur un tel ; ce qui eſt un équivalent à un ordre exprès.

Il y a dans les Provinces-Unies pluſieurs égliſes ou bénéfices auxquels des particuliers nomment, comme en Angleterre ; cependant celui qui eſt nommé, doit être approuvé par l'aſſemblée. Dans ces cas de préſentation ou de nomination par un ſeigneur particulier, celui-ci notifie ſon choix au conſiſtoire, qui fait enſuite la cérémonie d'élire le même ſujet ; & cette élection, avec la nomination du patron, doit être approuvée par la claſſe ou par le ſynode.

Il faut remarquer encore qu'il y a pluſieurs autres variétés par rapport aux élections. Par exemple, celles qui ſe font par un college qualifié, ainſi qu'on le nomme, ſont très-différentes des précédentes ; & cette voie eſt en uſage dans la province de Zélande pour les égliſes hollandoiſes. Une égliſe a beſoin d'un paſteur ; elle demande à la claſſe dont elle releve, la permiſſion de faire une élection auſſi-bien qu'au magiſtrat. Munie de ces permiſſions, elle procede au choix de la maniere ſuivante : le magiſtrat envoie deux, trois ou quatre députés, cela varie, qui forment avec le conſiſtoire le college qualifié : ce college fait l'élection à la pluralité des voix, & cette élection ne peut être caſſée : elle n'eſt ſoumiſe qu'au corps eccléſiaſtique, dont elle doit encore avoir l'approbation. (*D. J.*)

MINIUM, ſ. m. (*Chimie & Art.*) c'eſt ainſi qu'on nomme une préparation du plomb qui eſt d'un rouge très-vif, mais tirant toujours un peu ſur le jaune. On l'appelle auſſi *vermillon* : c'eſt une couleur très-uſitée dans la peinture.

Pour faire du *minium*, on n'aura qu'à prendre de la céruſe, c'eſt-à-dire du plomb diſſout par le vinaigre ; cette matiere eſt d'une couleur blanche ; on mettra cette céruſe dans un fourneau de réverbere, de maniere que la flamme puiſſe rouler ſur elle ; on donnera d'abord un feu modéré pendant quelque tems, enſuite on l'augmentera tout-d'un-coup lorſque la céruſe ſera changée en un poudre griſe, on donnera un degré de feu qui ſoit prêt à faire fondre la chaux de plomb. Pendant cette opération, on remuera ſans ceſſe la chaux de plomb, & lorſqu'elle ſera devenue d'un beau rouge, on la retirera. Dans cette opération, c'eſt la flamme qui donne à la chaux de plomb cette belle couleur rouge, & la chaux augmente conſidérablement de poids.

Une autre maniere de faire le *minium*, c'eſt de faire fondre du plomb pour le convertir en une chaux ou poudre griſe, qui ſe forme perpétuellement à ſa ſurface ; lorſque le plomb eſt entierement réduit en cette chaux, on l'écraſe ſous des meules pour la réduire en une poudre très-fine ; on met cette poudre dans un fourneau de réverbere où on la tiendra pendant trois ou quatre jours, en obſervant de la remuer ſans ceſſe avec un crochet de fer, juſqu'à ce que la matiere ait pris la couleur que l'on demande. Il faudra auſſi bien veiller à ne point donner un feu trop violent qui feroit fondre la matiere, & la mettroit en grumeaux.

Pline & les auteurs anciens donnoient le nom de *minium* non à la ſubſtance que nous venons de décrire, mais au cinnabre. *Voyez* CINNABRE. (—)

MINIUM, (*Pharmacie & Mat. méd.*) cette matiere métallique eſt employée dans les préparations pharmaceutiques deſtinées à l'uſage extérieur, & principalement dans les emplâtres. Le *minium*, qui eſt appellé auſſi *plomb rouge* dans les Pharmacopées, eſt regardé comme deſſiccatif, repercuſſif, refrigérant, auſſi-bien que les autres préparations de plomb. C'eſt ſur-tout avec la litharge, autre préparation de plomb fort uſuelle, qu'on lui croit le plus d'analogie. On peut l'employer auſſi-bien que les autres chaux de plomb à préparer un vinaigre & un ſel de ſaturne. *Voyez* LITHARGE & PLOMB.

Son emploi le plus ordinaire eſt, comme nous

l'avons déja obſervé, pour quelques emplâtres tels que celui qui porte ſon nom, l'emplâtre ſtyptique, l'emplâtre appellé *ciroine*, &c. Il donne ſon nom, mais fort peu de vertu à des trochiſques eſcharrotiques, qui doivent toute leur efficacité au ſublimé corroſif qui entre dans leur compoſition. *Voyez* TROCHISQUES de *minium* à l'*article* MERCURE, *Mat. méd. & Pharmac.*

L'emplâtre de *minium* eſt un des plus ſimples qu'on puiſſe préparer; il n'eſt compoſé que de cire, d'huile & de cette chaux de plomb. Il ne differe de l'emplâtre de céruſe que par la couleur, & de l'emplâtre diapalme ſimple ou ſans vitriol, appellé auſſi *emplâtre de litharge*, que parce qu'il entre du ſaindoux dans ce dernier; ce qui ne fait point une différence réelle, car ce dernier ingrédient ne tient lieu que d'une pareille quantité d'huile. *Voyez* DIAPALME.

Au reſte, le nom de *minium* n'eſt pas abſolument propre à la chaux rouge de plomb. Pline le donne auſſi au cinnabre des modernes ou cinnabre de mercure, & réciproquement la chaux rouge de plomb a été appellé *cinnabre*, κινναβαρι, par quelques anciens auteurs grecs. (*b*)

MINNŒI ou MINŒI, (*Géog. anc.*) peuples de l'Arabie heureuſe ſur la côte de la mer Rouge; ils avoient pour capitale la ville de *Carna* ou *Carana*. Strabon, Pline, Ptolomée parlent de ces peuples.

MINO, (*Géog.*) royaume du Japon dans la grande île de Niphon, au nord de Voary & le long de la rive orientale du lac d'Oitz, ſur le bord duquel Nobunanga avoit bâti la ville d'Anzuquiama, & un magnifique palais qu'on appelloit *le paradis de Nobunanga.*

MINOA, (*Géog. anc.*) c'eſt 1° le nom d'un port de l'île de Crète; 2° d'une ville de la même île; 3° d'une île de Grece dans le golfe Saronique; 4° d'un promontoire de l'Attique du côté de Mégare; 5° d'un lieu fortifié, d'un port & promontoire dans le golfe d'Argos; 6° d'un promontoire du Péloponneſe dans l'Argie; 7° d'une ville d'Arabie & d'une ville dans l'île Siphnus, ſelon Etienne le Géographe, *&c.*

La *Minoa* de l'île d'Amorgos l'une des Sporades, étoit la patrie de Simonide, poëte iambique, qui floriſſoit, ſuivant Suidas, environ 400 ans avant la priſe de Troie. Il eſt fait mention de ce poëte dans Athénée, Pollux, Elien & autres; il avoit fait une ſatyre bien ridicule contre les femmes, & dans laquelle il n'étoit guere moins injuſte que cet auteur italien qui a ſoutenu qu'elles n'ont point d'ame. (*D. J.*)

MINORATIFS, (*Médecine.*) purgatifs légers, qui ne font que produire une évacuation légere, ſans cauſer aucun trouble dans l'économie animale. De-là eſt venu le nom de *minoration*, qui eſt cette évacuation légere.

Ces purgatifs ſont la manne, la caſſe, le méchoacan, la rhubarbe, quelques ſels, des plantes, comme la racine de patience, d'aunée, d'iris de Florence. *Voyez* PURGATIFS.

MINORATION, ſ. f. (*Méd.*) évacuation légere, extrêmement modérée, & qui ſe fait par les purgatifs que l'on nomme *minoratifs*. *Voyez* MINORATIF.

MINORBINO, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la terre de Bari, avec un évêché ſuffragant de Bari, à 8 lieues N. O. de Cirenza. *Long.* 33. 45. *latit.* 40. 30. (*D. J.*)

MINORITÉ, ſ. f. (*Juriſp.*) eſt l'état de celui qui n'a pas encore atteint l'âge de majorité; ainſi comme il y a pluſieurs ſortes de majorités, ſavoir celle des rois, la majorité féodale, la majorité coutumiere & la majorité parfaite, ou grande majorité. La *minorité* dure juſqu'à ce qu'on ait atteint la majorité néceſſaire pour faire les actes dont il s'agit.

La *minorité* rend celui qui eſt dans cet état incapable de rien faire à ſon préjudice; elle lui donne auſſi pluſieurs privileges que n'ont pas les majeurs: elle forme un moyen de reſtitution.

Voyez le *Traité des minorités, tutelles & curatelles*, par Meſlé; & ci-devant, MAJEUR, MINEUR, & RESCISION, RESTITUTION. (*A*)

MINORITÉ DES ROIS, (*Hiſt. mod.*) âge pendant lequel un monarque n'a pas encore l'adminiſtration de l'état. La *minorité des rois* de Suede, de Danemarck & des provinces de l'Empire, finit à 18 ans; celle des rois de France ſe termine à 14 ans, par une ordonnance de Charles V. du mois d'Août 1374. Ce prince voulut que le recteur de l'univerſité, le prévôt des marchands & les échevins de la ville de Paris, aſſiſtaſſent à l'enregiſtrement. Le chancelier de l'Hôpital expliqua depuis cette ordonnance, ſous le regne de Charles IX; & il fut alors décidé, que l'eſprit de la loi étoit que les rois fuſſent majeurs à 14 ans commencés, & non pas accomplis, ſuivant la regle que, dans les cauſes favorables, *annus inceptus pro perfecto habetur.* Il eſt bien difficile de peſer le pour & le contre qui ſe trouve à abréger le tems de la *minorité des rois*; ce qu'il y a de certain, c'eſt que ſi dans la *minorité* on porte aux piés du trône les gémiſſemens du peuple, le prince laiſſe répondre pour lui, les auteurs mêmes des maux dont on ſe plaint; & ceux-ci ne manquent jamais d'ordonner la ſuppreſſion de pareilles remontrances. Mais des miniſtres n'abuſeront-ils pas également de l'eſprit d'un prince qui commence ſa 14e année! (*D. J.*)

MINORQUE, (*Géog.*) île du royaume d'Eſpagne dans la Méditerranée, au nord-eſt & à 10 lieues de l'île Majorque. Elle s'étend du nord-oueſt au ſud-eſt, l'eſpace de 12 ou 15 lieues, de ſorte qu'elle peut avoir 40 à 50 lieues de long, ſur 2 de large: elle appartient aux Anglois.

Cette île eſt nommée *Minorca*, parce qu'elle eſt la moindre des îles Baléares. Son terrein, quoique montueux, ne laiſſe pas de produire preſque toutes les choſes néceſſaires à la vie, excepté l'huile; à cauſe que cette île eſt fort expoſée aux frimats du nord. Elle ne le cede point à Majorque, pour l'abondance des animaux ſauvages & domeſtiques. Il s'y trouve en particulier d'excellens mulets. Les anciens lui ont donné le nom de *Nura*, ſans qu'on en puiſſe deviner la raiſon.

Son port qu'on nomme *Port-Mahon*, eſt un des plus beaux de l'univers. Nous en ferons un article ſéparé.

Citadella, capitale de l'île, eſt extrêmement fortifiée. Les François ne l'ont priſe en 1756, que par ces coups du haſard, qui ſont quelquefois couronnés du ſuccès.

La *lat.* de *Minorque* eſt entre le 39 & le 40 degré; *long.* 21. 30. juſqu'au 22. degré. (*D. J.*)

MINOS, (*Mythol.*) juge ſouverain des enfers; & d'un rang ſupérieur à ceux d'Eaque & de Rhadamante. Homère nous le repréſente aſſis, tenant le ſceptre à la main, au milieu des ombres dont on plaide les cauſes en ſa préſence. C'eſt lui, dit Virgile, qui remue l'urne fatale où eſt renfermé le ſort de tous les mortels. Il cite les ombres muettes à ſon tribunal, il examine leur vie, peſe leurs actions, & recherche avec ſoin tous leurs crimes.

Quæſitor, Minos, *urnam movet. Ille ſilentum*
Conſiliumque vocat, vitasque & crimina diſcit.
Æneïd. *lib. VI.*

Voilà la fable, voici l'hiſtoire. *Minos* I. roi de Crete, fils d'Aſtérius, eſt regardé pour un des plus ſages légiſlateurs de l'antiquité. On a dit de lui par cette raiſon, qu'il avoit été admis aux intimes ſecrets

de Jupiter; éloge le plus flatteur qu'on puiſſe donner à aucun prince: mais ce qui confirme la vérité de cet éloge, c'eſt que les lois de ce grand homme ſervirent de modele à Lycurgue. Il fleuriſſoit, ſelon Selden, l'an 1462 avant J. C. mais ſelon l'abbé Banier, dont le calcul me paroît plus exact, le regne de *Minos* ne tombe que vers l'an 1320 avant Notre Seigneur. (*D. J.*)

MINOT, ſ. m. (*Commerce.*) meſure ronde, compoſée d'un fût de bois ceintré par le haut en-dehors d'un cercle de fer appliqué bord à bord du fût, d'une potence de fer, d'une fleche, d'une plaque qui la ſoutient, & quatre gouſſets qui tiennent le fond en état. Il y a une ſentence des prevôt des marchands & échevins de la ville de Paris, du 29 Décembre 1670, inſérée dans l'ordonnance générale de la même ville, du mois de Décembre 1672, *c. xxiv.* qui veut que le *minot* ait onze pouces neuf lignes de hauteur ſur un pié deux pouces huit lignes de diametre ou de large entre les deux fûts. C'eſt de ce *minot* dont on ſe ſert à meſurer les corps ou choſes ſeches, comme les grains, qui ſont le froment, le ſeigle, l'orge, *&c.* les légumes, qui ſont les pois, les feves, les lentilles, *&c.* les graines, qui ſont le chenevis, le millet, la navette, le ſainfoin, *&c.* les fruits ſecs, qui ſont les chataignes, les noix, *&c.* les navets, les oignons, la farine, le ſon, *&c.*

Il contient trois boiſſeaux, chaque boiſſeau compoſé de deux demi-boiſſeaux ou quatre quarts de boiſſeau, ou ſeize litrons. Il faut quatre *minots* pour faire un ſeptier; les douze ſeptiers font le muid. Ainſi le muid eſt de 48 *minots*.

Les grains & autres marchandiſes ci-deſſus exprimées, doivent être meſurés ras, ſans laiſſer grains ſur bord; il doit être radé ou raſé avec la radoire, inſtrument de bois propre à cet uſage; ce qui ne doit cependant s'entendre qu'à l'égard des grains, légumes, graines & farines; car pour les noix & les chataignes, elles ſe raſent avec la main; & pour ce qui eſt des oignons & des navets, ils ſe meſurent comble. L'avoine ſe meſure au double des autres grains; en ſorte que le *minot* d'avoine doit contenir deux *minots* à blé qui font ſix boiſſeaux; de maniere que le ſeptier d'avoine eſt de vingt-quatre boiſſeaux, & douze de ces ſeptiers font un muid; l'avoine ſe meſure raſe de même que le blé. Le *minot* dont on ſe ſert pour meſurer la chaux, contient, ainſi que le *minot* à blé, trois boiſſeaux, le boiſſeau quatre quarts, & le quart, quatre litrons. Il faut 48 *minots* pour faire un muid de chaux, laquelle ſe vend meſure comble. Le *minot* de charbon de bois, qui ſe meſure charbon ſur bord, ſuivant l'arrêt du parlement du 24 Juillet 1671, inſéré dans l'ordonnance générale de la ville de Paris, du mois de Décembre 1672, contient huit boiſſeaux, & chaque boiſſeau ſe diviſe en deux demi-boiſſeaux ou en quatre quarts, ou en huit demi-quarts de boiſſeau. Les deux *minots* font une mine; en ſorte que quarante *minots* font vingt mines qui compoſent le muid. Quand on dit que le *minot* de charbon ſe meſure charbon ſur bord, cela veut dire que l'on doit laiſſer quelques charbons au-deſſus du bord du *minot* ſur toute ſa ſuperficie, ſans néanmoins qu'il ſoit entierement comblé. En fait de charbon de terre, on ne parle que par demi-*minots*, chaque demi-*minot* faiſant trois boiſſeaux, il faut trente demi-*minots* comble pour faire une voie de charbon de terre. Les étalonnages & eſpalement des *minots* dont il a été parlé ci-deſſus, & de toutes leurs diminutions, ſe fait en l'hôtel de-ville de Paris par les jurés-meſureurs de ſel, étalonneurs de bois, qui ſont gardiens des étalons de cuivre ou meſures matrices & originales qui doivent ſervir à étalonner toutes les autres. Le *minot* de ſel ſe meſure ras avec la trémie. Il contient quatre boiſſeaux; les quatre *minots* font un ſeptier, & les douze ſeptiers font un muid; en ſorte que le muid de ſel doit être compoſé de quarante-huit *minots*. Le *minot* de ſel doit être étalonné ſur les matrices dépoſées au greffe de l'hôtel-de-ville de Paris, en préſence d'un conſeiller de la cour des aides, & d'un ſubſtitut du procureur général de la meme cour. Les meſurages & contre meſurages du ſel dans les dépôts de greniers doivent ſe faire au *minot* avec une trémie, en comptant depuis un juſqu'à douze, ſans paſſer ce nombre; en ſorte qu'après le douzieme *minot*, le compte ſe recommence toujours depuis un autre premier *minot* juſqu'à un autre douzieme, & ainſi ſucceſſivement. *Ordonnance des Gabelles du mois de Mai 1680, art. V. & IX. du tit. III.*

Minot ſe dit auſſi de la choſe meſurée. Un *minot* de blé. Un *minot* de pois. Un *minot* de ſel, *&c. Dict. de Commerce.*

MINOTAURE, (*Mythol.*) monſtre moitié homme, moitié taureau, qui étoit le fruit d'un infâme amour de Paſiphaé..... Je m'arrête ici, car perſonne n'ignore ce que la fable raconte du *Minotaure*, de Neptune, de Paſiphaé, de Minos, de la guerre qu'il ſoutint contre les Athéniens, de ſon fils Androgée, de Theſée, de Dédale & du labyrinthe de Crete; on ſait dis-je par cœur, toutes ces fictions fabuleuſes, mais on ne ſait pas aſſez les faits hiſtoriques, qui leur ont donné naiſſance. Expoſons-les en peu de mots.

Paſiphaé femme de Minos II. roi de Crete, avoit pris de l'inclination pour Taurus, que quelques-uns font l'un des ſecrétaires de Minos, & d'autres l'un de ſes lieutenans généraux; Dédale favoriſa leurs amours, il leur procura la liberté de ſe voir, il leur prêta même ſa maiſon. Paſiphaé étant accouchée d'un fils, que les auteurs nomment *Aſtérius* ou *Aſtérion*, comme le pere en étoit incertain, & qu'on pouvoit croire ce fils de Taurus, auſſi-bien que de Minos, on l'appella *Minotaure*.

Dédale, complice des amours de la reine, encourut l'indignation de Minos, qui le fit mettre en priſon; Paſiphaé l'en tira en lui faiſant donner un vaiſſeau, où Dédale s'étant embarqué, pour échapper à la colere du roi & à la flotte qui le pourſuivoit, il s'aviſa de mettre une voile & des vergues ou antennes au bout d'un mât; Icare ſur un autre bâtiment, ne ſçut pas le gouverner, il fit ſi bien naufrage, que le flot ayant porté ſon corps dans une île proche de Samos, Hercule qui s'y trouva par haſard, lui donna la ſépulture. Voilà tout le fondement de la fable de Paſiphaé, qui s'enferme dans une vache d'airain, pour avoir commerce avec un taureau; de-là la naiſſance de ce monſtre qui a fait tant de bruit ſous le nom de *Minotaure*, & du prétendu ſecret que trouva Dédale, de fendre l'air avec des aîles comme un oiſeau.

Minos auroit paſſé pour un des plus grands princes de ſon tems, ſans la malheureuſe avanture qui troubla la paix de ſes états, & ternit ſa réputation. L'envie qu'il eut de vanger la mort de ſon fils Androgée, tué dans l'Attique par la faction des Pallantides, lui fit déclarer la guerre aux Athéniens, dont il ravagea le pays. Le tribut qu'il leur impoſa attira Theſée dans l'île de Crete, où après la défaite de *Minotaure*, il enleva la belle Arianne.

Enfin les déſordres de Paſiphaé ayant éclaté, mirent le comble aux malheurs domeſtiques de Minos. Il pourſuivit Dédale en Sicile, où regnoit Cocalus; mais les filles de ce monarque, touchées du mérite de Dédale, concerterent de lui ſauver la vie, aux dépens de celle de Minos. Un jour que ce prince étoit dans le bain, elles lui firent mettre l'eau ſi chaude, qu'il y fut ſuffoqué; & ſa mort paſſa pour naturelle.

Ainſi périt dans une terre étrangere Minos II, qui auroit tenu une place honorable dans l'hiſtoire, ſans la haine qu'Athènes avoit conçue contre lui; tant il eſt dangereux, dit Plutarque, d'offenſer une ville ſavante qui a, dans les reſſources de ſon eſprit, des moyens de ſe vanger. La mémoire de Minos étoit odieuſe aux Athéniens, à cauſe du tribut également cruel & humiliant qu'il leur avoit impoſé. Les autres grecs embraſſerent leur cauſe, pour traveſtir l'hiſtoire de Minos, & la crayonner des couleurs les plus noires.

Les poëtes enſuite, qui ne prenoient aucun intérêt à Minos, ne manquerent pas d'employer la fable inventée & accréditée par les Athéniens, comme une matiere qui pouvoit leur fournir de belles peintures, & même de grands ſentimens; témoins ces vers de Virgile.

Hic crudelis amor tauri, ſuppoſtaque furto
Paſiphae, miſtumque genus, proleſque biformis
Minotaurus *ineſt, veneris monimenta nefandæ.*
Æneid. lib. VI.

Et ces autres où il parle d'Icare:

Tu quoque magnam
Partem opere in tanto, ſineret dolor, Icare, haberes,
Bis conatus erat caſus effingere in auro,
Bis patriæ cecidere manus.

Je ſupprime à regret, les ingénieuſes deſcriptions d'Ovide; car quoi qu'en diſent quelques modernes, la fable, la fiction, & tout ce qui eſt du reſſort de l'imagination, ſera toûjours l'ame de la Poéſie. Le prétendu eſprit philoſophique, dont on s'applaudit tant aujourd'hui, a beau rejetter ces ornemens, ils ſeront toûjours précieux aux grands poëtes; & ceux qui veulent qu'en vers la raiſon parle toûjours à la raiſon, montrent par-là même qu'ils n'ont ni la connoiſſance, ni le talent de la vraie poéſie.

Les innocens menſonges dont Homere, Virgile, le Taſſe & l'Arioſte, ont rempli leurs poëmes, plaiſent à tous ceux qui ont quelque goût; & ne trompent perſonne, parce qu'on doit les regarder comme des peintures ingénieuſes, des allégories, ou des emblèmes, qui cachent quelquefois un fait hiſtorique; quelquefois auſſi:

Le doux charme de maint ſonge,
Par leur bel art inventé,
Sous les habits du menſonge
Nous offre la vérité.

(*D. J.*)

MINSINGEN, (*Géog.*) *ou* MUNSINGEN; petite ville d'Allemagne, dans les états du duc de Wurtemberg ſur l'Elbe, entre Neutlingen & Blaubeuren. *Long.* 27. 26, *lat.* 48. 21. (*D. J.*)

MINSKI, (*Géog.*) ville forte de Pologne, dans la Lithuanie; capitale d'un palatinat de même nom. Le tribunal ſupérieur de la Lithuanie s'y tient de 3 en 3 ans. Elle eſt ſituée vers la ſource de la riviere de Swiſlocks. *Long.* 45. 32, *lat.* 35. 57. (*D. J.*)

MINTURNE, (*Géog.*) *Minturnæ*; ancienne ville d'Italie dans le Latium, ſur le fleuve Liris, un peu au-deſſus de ſon embouchure, à 80 ſtades de Formies. Elle devoit ſa naiſſance à une colonie romaine.

C'eſt à *Minturne* que Marius fut conduit, après avoir été pris dans les marais de Marica, qu'on nomme *Maricæ paludes*, ou *Minturnenſium paludes*; le magiſtrat de *Minturne*, croyant ne pouvoir ſe diſpenſer d'obéir aux ordres précis du ſénat, envoya ſur le champ à Marius, un eſclave public, Cimbre de nation, pour le faire mourir.

Marius voyant entrer cet eſclave dans la priſon, & jugeant de ſon deſſein par une épée nue qu'il avoit à la main, lui cria d'une voix forte: « Barbare, as-» tu bien la hardieſſe d'aſſaſſiner Caius Marius? » L'eſclave épouvanté du nom ſeul d'un homme ſi redoutable aux Cimbres, jette ſon épée, & ſort de la priſon tout ému, en criant: « Il m'eſt impoſſible de » tuer Marius ».

Les magiſtrats de *Minturne* regarderent la peur & le trouble de cet eſclave, comme un avis du ciel, qui veilloit à la conſervation de ce grand homme; & touchés d'un ſentiment de religion, ils lui rendirent la liberté. On ſait la ſuite de ſes aventures, les nouveaux périls qu'il eſſuya ſur les côtes de Sicile, ſa jonction avec Cinna, ſon entrée dans Rome, & les flots de ſang qu'il répandit.

Enfin maître du monde, mais repaſſant dans ſon eſprit ſes anciennes diſgraces, ſa fuite, ſon exil, & tous les dangers qu'il avoit couru, il en perdit le ſommeil. Ce fut pour ſe le procurer, & pour ſe débarraſſer de ces idées funeſtes, qu'il ſe jetta dans la débauche de la table. Il cherchoit à noyer ſes inquiétudes dans le vin; & il ne trouvoit de repos, que quand il n'avoit plus de raiſon. Ce nouveau genre de vie, & les excès qu'il fit, lui cauſerent une pleuréſie dont il mourut, accablé d'années, & le corps épuiſé de fatigues & de tourmens, le 17e jour de ſon 7e conſulat. (*D. J.*)

MINUIT, ſ. m. (*Gramm.*) le milieu de la nuit; l'heure à laquelle le ſoleil, deſcendu ſous notre horiſon, ſe retrouve dans le plan du même méridien.

MINURI, (*Géog.*) petite ville d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure, avec un évêché ſuffragant d'Amalfi, dont elle eſt à deux lieues N. E. *Long.* 32. 9. *lat.* 40. 37.

MINUSCULE, adj. *terme d'Imprimerie*, qui ſe dit d'une ſorte de lettres que l'on nomme plus ordinairement *petites capitales*. *Voyez* CAPITALES, PETITES CAPITALES, MAJUSCULES.

MINUTE, ſ. f. (*Géograph. & Aſtron.*) c'eſt la ſoixantieme partie d'un degré. *Voyez* DEGRÉ. Ce mot vient du latin *minutus*, petit.

On appelle auſſi les *minutes*, *minutes premieres*; mais le mot de *minutes* tout court eſt plus uſité.

Les diviſions des degrés ſont des fractions dont les dénominateurs croiſſent en raiſon ſexagecuple, c'eſt-à-dire qu'une *minute* $= \frac{1}{60}$ de degré, une ſeconde $\frac{1}{3600}$. *Voyez* SECONDE.

Dans les tables aſtronomiques, *&c.* les *minutes* ſont marquées par un accent aigu en cette ſorte $'$, les ſecondes par deux $''$, les tierces par trois $'''$. *Voyez* SECONDE & TIERCE.

Minute dans le calcul du tems marque la ſoixantieme partie d'une heure. Comme le mot de *minute* eſt employé par les Aſtronomes dans deux ſens, ſavoir comme partie de degré & comme partie de tems, on appelle quelquefois les premieres *minutes de degré*, & les autres *minutes de tems*. La terre dans ſon mouvement diurne fait 15 *minutes* de degré en une *minute* de tems, 15 ſecondes de degré en une ſeconde de tems, *&c.* *Voyez* HEURE. *Chambers.* (*O*)

MINUTE MÉRIDIONALE, *voyez* MÉRIDIONALE.

MINUTE DE MERSION, *voyez* MERSION.

MINUTE, *en Architecture*, marque ordinairement la ſoixantieme, la trentieme, la dix-huitieme & la douzieme partie d'un module.

Le module eſt le demi-diametre du bas de la colonne, & ſert à meſurer toutes les parties d'un ordre. *Voyez* MODULE.

MINUTE, (*Medec.*) *minuta*; épithete d'une fievre extrêmement violente accompagnée de ſyncope qui abat ſi fort les forces du malade, qu'il ne ſauroit y réſiſter plus de quatre jours. *Caſtelli.*

MINUTE, (*Juriſprud.*) eſt l'original d'un acte; comme la *minute* des lettres de chancellerie, la *minute* des jugemens & procès-verbaux, & celle des actes qui ſe paſſent chez les notaires.

Les *minutes* des actes doivent être ſignées des officiers dont ils ſont émanés, & des parties qui y ſtipulent, & des témoins s'il y en a.

Les *minutes* des lettres de grande & petite chancellerie reſtent au dépôt de la chancellerie, où elles ont été délivrées. Celles des jugemens reſtent au greffe ; celles des procès-verbaux de vente faite par les huiſſiers, celles des arpentages & autres ſemblables, reſtent entre les mains des officiers dont ces actes ſont émanés.

Pour ce qui eſt des *minutes* des Notaires, *voyez* ce qui en eſt dit au *mot* NOTAIRE. (*A*)

MINUTE, (*Ecrivain.*) on emploie auſſi ce terme dans l'écriture pour exprimer la coulée ordinaire ; la *minute* eſt plus en uſage dans le barreau que dans l'uſage ordinaire.

MINUTIE, ſ. f. MINUTIEUX, adj. (*Gramm.*) *minutie* eſt une petite choſe. Il y a des *minuties* en tout, & des hommes *minutieux* dans tous les états. Un bon eſprit néglige communément les *minuties ;* mais il ne s'y trompe pas. Il y a plus encore d'inconvénient à prendre une choſe importante pour une *minutie*, qu'une *minutie* pour une choſe importante. Les caracteres *minutieux* ſont ſans reſſource. Ils ſont nés pour ſe tourmenter eux-mêmes, & pour tourmenter les autres à propos de rien.

MINUTIUS, ſ. m. (*Myth.*) dieu qu'on imploroit dans toutes les petites choſes qu'on appelle *minuties ;* il ſe voit à Rome un temple près d'une porte qui en étoit appellée *minutia.*

MINYA, (*Géogr. anc.*) nom d'une ville de Theſſalie & d'une ville de Phrygie, ſelon Etienne le géographe.

MINYÆ, (*Géogr. anc.*) nom de peuples du Péloponnèſe dans l'Elide, & de peuples de la Béotie près de la ville d'Orchomene. (*D. J.*)

MIOLANS, (*Géogr.*) fortereſſe de Savoie dans la vallée de Barcelonette ; elle eſt ſur un roc eſcarpé, vis-à-vis du confluent de l'Arche & de l'Isère. *Long. 33. 25. lat. 45. 35.* (*D. J.*)

MI-PARTI, adj. (*Gramm.*) qui eſt en deux couleurs, moitié par moitié, ou de deux matieres, & il ſe dit en général de la diviſion d'un tout en deux parties égales de nature différente.

MI-PARTI, *terme de Blaſon :* il ſe dit de deux écus coupés par la moitié, & joints enſemble par un ſeul écu ; de ſorte qu'on ne voit que la moitié de chacun. Ceux qui veulent joindre les armoiries de leurs femmes à celles de leurs maiſons, en uſent ainſi. L'écu coupé & *parti* ſeulement en une de ſes parties, s'appelle auſſi *écu mi-parti.*

Salignon en Dauphiné, que bien des gens appellent mal à propos, *ſaligdon*, d'azur au chevron *miparti* d'or & d'argent.

MI-PARTIE, *chambre* (*Juriſprud.*) *Voyez* CHAMBRE MI-PARTIE.

MIPLEZETH, ſ. m. ou f. idole que l'ayeule d'Aſa fit conſtruire, & qu'Aſa fit brûler. C'eſt ſelon les uns Priape ou Mithras, ſelon d'autres Hecate.

MIQUELETS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) eſpece de fantaſſins ou de brigands qui habitent les Pyrénées. Ils ſont armés de piſtolets de ceinture, d'une carabine à rouet, & d'une dague au côté. Les *miquelets* ſont fort à craindre pour les voyageurs.

Les Eſpagnols s'en ſervent comme d'une très-bonne milice pour la guerre de montagnes, parce qu'ils ſont accoutumés dès l'enfance à grimper ſur les rochers. Mais hors de là, ce ſont de très-mauvaiſes troupes.

MIQUENÈS, *ou* MÉQUINEZ, (*Géog.*) ancienne & grande ville d'Afrique au royaume de Fez, ſur laquelle *voyez* Olon, *relat. de l'empire de Maroc.*

Cette ville eſt fort peuplée, quoiqu'elle n'ait ni bonne eau ni manufacture, mais la cour y fait ſa réſidence : à la réſerve du palais & des moſquées, il n'y a point d'autres édifices publics. On y garde les eſclaves chrétiens, pour leſquels le roi d'Eſpagne y entretient un hôpital qui peut contenir cinquante malades. Les Juifs y ont un quartier aſſez conſidérable, où demeure le chef de leur nation. Dans tout le royaume, c'eſt lui qui impoſe & paye les garammes auxquels la nation juive du pays eſt taxée. C'eſt par lui que l'empereur entretient un commerce pécunieux & politique avec toutes les nations amies & ennemies.

Miquénès eſt à 17 lieues de Salé, à 20 de Mamore, & à 5 des montagnes du grand Atlas. Ptolomée la place à *7. 50.* de *long.* & à *34. 15.* de *lat.* ſous le nom de *Silda*, qui a depuis été changé en celui de *Miquenés.* (*D. J.*)

MIRA, (*Pharmacie.*) on ſe ſert quelquefois de ce mot même en françois, comme d'un ſynonyme à *gelée* de fruits. La gelée de coing eſt principalement connue ſous ce nom dans les boutiques. *Voyez* COING, (*Pharm.*) DIETE & COTIGNAC, (*Confit.*) (*b*)

MIRABELLE, ſ. f. (*Jardinag.*) eſpece de petites prunes jaunâtres, dont la chair eſt ferme, un peu pâteuſe, de la nature de l'abricot, du reſte excellente & ſaine.

MIRACLE, ſubſt. maſc. (*Théologie.*) dans un ſens populaire ; prodige ou événement extraordinaire qui nous ſurprend par ſa nouveauté. *Voyez* PRODIGE.

Miracle dans un ſens plus exact & plus philoſophique ſignifie un effet qui n'eſt la ſuite d'aucune des lois connues de la nature, ou qui ne ſauroit s'accorder avec ces lois. Ainſi un *miracle* étant une ſuſpenſion de quelqu'une de ces lois, il ne ſauroit venir d'une cauſe moins puiſſante que celle qui a établi elle-même ces lois.

Les Théologiens ſont partagés ſur la notion du vrai *miracle* : M. Clarke, dans ſon *traité de l'exiſtence de Dieu, tome III. chap. xix.* définit le *miracle* un événement ſingulier produit contre le cours ordinaire régulier & uniforme des cauſes naturelles, par l'intervention de quelque être intelligent ſupérieur à l'homme.

M. l'abbé Houteville, dans ſon *traité de la religion Chrétienne*, prouvée par les faits, *Liv. I. ch. v.* dit que le *miracle* eſt un réſultat de l'ordre général de la méchanique du monde, & du jeu de tous ſes reſſorts. C'eſt, ajoute-t-il, une ſuite de l'harmonie des lois générales que Dieu a établies pour la conduite de ſon ouvrage ; mais c'eſt un effet rare, ſurprenant, qui n'a point pour principe les lois générales, ordinaires, & connues, qui ſurpaſſe l'intelligence des hommes, dont ils ignorent parfaitement la cauſe, & qu'ils ne peuvent produire par leur induſtrie. Il appuie cette idée ſur ces deux paſſages de ſaint Auguſtin, *nec enim iſta* (miracula) *cum fiunt, contra naturam fiunt, niſi nobis quibus aliter naturæ curſus innotuit, non autem Deo cui hoc eſt naturæ quod fecerit.* De Geneſi, ad litter. *lib. V. cnp. xiij.* & dans le liv. XXI. de la cité de Dieu, *chap. viij. quomodo eſt contra naturam quod Dei fit voluntate, cum voluntas tanti utique conditoris conditæ cujuſque rei naturæ ſit ? Portentum ergo fit non contra naturam, ſed contra quam eſt nota natura.*

L'idée commune qu'on a d'un vrai *miracle*, dit le P. Calmet, dans *ſa diſſertation ſur les vrais & les faux miracles*, eſt que c'eſt un effet qui ſurpaſſe les regles ordinaires de la nature : comme de marcher ſur les eaux, de reſſuſciter un mort, de parler tout-à-coup une langue inconnue, *&c.* Un faux *miracle* au contraire eſt un effet qui paroît, mais qui n'eſt pas au-deſſus des lois ordinaires de la nature.

Un théologien moderne diſtingue le *miracle* pris dans un ſens populaire, le *miracle* pris dans un ſens général, & le *miracle* pris dans un ſens plus propre & plus étroit. Il définit le premier avec ſaint Auguſtin :

guſtin : *miraculum voco quidquid arduum aut inſolitum ſuprà ſpem vel facultatem mirantis apparet*, lib. de utilit. credend. cap. xvj. Le ſecond, avec ſaint Thomas : *dicitur tamen quandoque miraculum large quod excedit humanam facultatem & conſiderationem & ſic dæmones poſſunt facere miracula ;* & le troiſieme, il le définit avec le même ſaint docteur : *miraculum proprie dicitur quod fit præter ordinem totius naturæ creatæ, ſub quo ordine continetur omnis virtus creata*, I. part. quæſt. 114. art. 4°. Ainſi il adopte pour le *miracle* proprement dit cette définition de Salmeron, tome VI. tract. I. page 1. *miraculum proprie dictum eſt res inſolita ſupra naturæ potentiam effecta.* Muſſon, lection. theolog. de relig. part. II.

On pourroit encore définir le *miracle* proprement dit, un effet extraordinaire & merveilleux, qui eſt au-deſſus des forces de la nature, & que Dieu opere pour manifeſter ſa puiſſance & ſa gloire, ou pour autoriſer la miſſion de quelqu'un qu'il envoye. C'eſt ainſi que Moïſe a prouvé la ſienne, & que Jeſus-Chriſt a confirmé la vérité de ſa doctrine.

Spinoſa qui définiſſoit le *miracle* un événement rare qui arrive en conſéquence de quelques lois qui nous ſont inconnues, a nié qu'il pût rien arriver au-deſſus des forces de la nature, rien qui pût troubler l'ordre des choſes : & la raiſon qu'il apporte pour conteſter la poſſibilité des *miracles*, eſt que les lois de la nature ne ſont autre choſe que les decrets de Dieu ; or, ajoute-t-il, les decrets de Dieu ne peuvent changer, les lois de la nature ne peuvent donc changer. Donc les *miracles* ſont impoſſibles, puiſqu'un vrai *miracle* eſt contraire aux lois connues & ordinaires de la nature.

Dans le ſyſtème de l'abbé Houteville, ce raiſonnement ne conclut rien ; puiſque les *miracles* y ſont une ſuite des lois générales de la nature. Mais dans celui de M. Clarke, & des autres théologiens, il ſuppoſe faux ; car Spinoſa s'eſt formé une idée trop bornée de la volonté de Dieu, s'il prétend qu'elle ſoit tellement immuable, qu'elle ne ſoit plus libre. Les *miracles* entrent dans l'économie de ſes deſſeins ; il les a arrêtés de toute éternité pour le moment qui les voit naître, *opera mutat, conſilia non mutat*, dit ſaint Auguſtin. Ou bien Spinoſa joue ſur l'équivoque de ces termes, *lois de la nature ;* comme ſi ces lois de la nature étoient différentes de la volonté de Dieu, ou ſi un *miracle* détruiſoit ces lois de la nature. Un *miracle* eſt un effet de la volonté de Dieu, mais d'une volonté libre & particuliere, qui produit un effet différent de ceux qu'elle produit en ſuivant le cours ordinaire & connu de la nature. Cette interruption ou cette ſuſpenſion ne marque dans Dieu ni caprice ni imperfection, mais une toute-puiſſance & une ſouveraineté conformes à l'idée que nous avons de ſa nature.

L'exiſtence des *miracles* eſt atteſtée non-ſeulement dans l'ancien & dans le nouveau Teſtament, mais encore depuis Jeſus-Chriſt juſqu'à nous, par des témoignages précis des auteurs eccléſiaſtiques. Saint Auguſtin ſur-tout en raconte un grand nombre opérés de ſon tems, dont il parle ou comme témoin oculaire, ou comme inſtruit par ceux qui en avoient été témoins. Il aſſure que dans la ſeule ville d'Hippone, il s'étoit fait 70 *miracles* depuis deux ans qu'on y avoit bâti une chapelle en l'honneur de ſaint Etienne, premier martyr.

Il y a ſur cette matiere deux excès très-fréquens à éviter : l'un eſt l'aveugle crédulité qui voit dans tout du prodige, & qui veut faire ſervir l'autorité des vrais *miracles*, de preuve de la vérité de tous les *miracles* indiſtinctement, ſans penſer que par cette voie l'on n'établit point la réalité de ceux-ci, & qu'on énerve la force des autres. Une diſpoſition encore plus dangereuſe, eſt celle des perſonnes qui cherchent à renverſer toute l'autorité des *miracles*, & qui penſent qu'il n'eſt point convenable à la ſageſſe de Dieu d'établir des lois qu'il ſeroit ſi ſouvent obligé de ſuſpendre. En vain ils alleguent les faux *miracles* en preuve contre les véritables. Il faut ou s'aveugler & tomber dans le pyrrhoniſme hiſtorique le plus outré, ou convenir qu'il y en a eu de cette derniere eſpece, & même en aſſez grand nombre, pour prouver que dans des occaſions extraordinaires, Dieu a jugé cette voix néceſſaire pour annoncer aux hommes ſes volontés, & manifeſter ſa puiſſance. L'égliſe même en exigeant notre ſoumiſſion ſur les faits bien avérés, nous donne par ſa propre conduite l'exemple de ne pas admettre ſans examen tous les faits qui tiennent du prodige ; & nous pouvons croire comme elle que Dieu ne les opere pas ſans néceſſité ou ſans utilité.

On a vivement agité dans ces derniers tems la queſtion de ſavoir ſi les démons pouvoient opérer des *miracles*, & juſqu'où s'étendoit leur pouvoir en ce genre.

M. Clarke, dans le traité dont nous avons déja parlé, décide que Dieu peut communiquer aux mauvais anges & à des impoſteurs le pouvoir de faire des *miracles*. M. Serces, dans un traité ſur les *miracles*, imprimé à Amſterdam en 1729, ſoutient l'opinion contraire.

Les prodiges opérés par les magiciens de Pharaon, & rapportés dans l'Exode, ont également diviſé les Peres & les Théologiens : les uns comme Origene, ſaint Auguſtin, & ſaint Thomas, ont reconnu que ces prodiges étoient réels, & non pas ſeulement apparens & phantaſtiques. Saint Auguſtin ſur-tout s'étant propoſé cette queſtion, ſavoir ſi les verges des magiciens étoient appellées *dragons* dans le texte ſacré, à cauſe ſimplement qu'elles avoient la figure de cet animal, ſans en avoir la réalité, le changement qui y étoit arrivé n'ayant été que phantaſtique ; il répond qu'il ſemble que les manieres de parler de l'Ecriture étant les mêmes, on doit reconnoître dans les verges des magiciens un changement pareil à celui qu'on remarque dans celles de Moïſe. Mais s'étant enſuite objecté qu'il faudroit donc que les démons euſſent créé ces ſerpens, un changement ſi prompt & ſi ſubit d'une verge en un ſerpent ne paroiſſant ni poſſible ni naturel : il dit qu'il y a dans la nature un principe univerſel répandu dans tous les élémens, qui contient la ſemence de toutes les choſes corporelles, leſquelles paroiſſent au-dehors lorſque leurs principes ſont mis en action à tems, & par des agens convenables ; mais ces agens ne peuvent ni ne doivent être nommés *créateurs*, puiſqu'ils ne tirent rien du néant, & qu'ils déterminent ſeulement les cauſes naturelles à produire leurs effets au-dehors. Ainſi, ſelon ce pere, les démons ont pu produire dans un inſtant des ſerpens avec la matiere des verges des magiciens, en appliquant par une vertu ſubtile & ſurprenante des cauſes qui paroiſſoient fort éloignées à produire un effet ſubit & extraordinaire : ſaint Thomas raiſonne ſur les mêmes principes, & en tire les mêmes conſéquences. S. Auguſt. *quæſt. 21. in Exod.* S. Thom. *I. part. quæſt. 104. art. 4.*

La grande difficulté dans ce ſyſtème eſt que la nature & la force des démons & des ames ſéparées de la matiere nous étant aſſez inconnues, il n'eſt pas aiſé de marquer poſitivement juſqu'où va leur pouvoir ſur les corps, ni d'expliquer comment une ſubſtance purement ſpirituelle peut agir d'une maniere phyſique ſur un corps. Il faut pour cela reconnoître en Dieu des volontés particulieres, par leſquelles il a décidé qu'à l'occaſion de la volonté d'un eſprit, un corps fût mis en mouvement de la maniere que cet eſprit le voudroit, ou plutôt que Dieu

s'eſt engagé à donner à la matiere certains mouvemens à l'occaſion de la volonté d'un eſprit; c'eſt le dénouement qu'en donne dom Calmet, dans *ſa diſſertation ſur les miracles*.

Mais quoiqu'on ne ſache pas préciſément juſqu'où s'étendent les forces & le pouvoir des eſprits, on ſait bien juſqu'où elles ne s'étendent pas, & que par conſéquent des *miracles* du premier ordre, tels que la création, la réſurrection d'un mort, *&c.* ne peuvent être l'ouvrage des démons.

Pluſieurs autres peres & théologiens ſoutiennent que les magiciens de Pharaon ne changerent pas véritablement leurs verges en ſerpens, & qu'ils firent ſeulement illuſion aux yeux des ſpectateurs. Outre Philon & Joſephe qu'on cite pour ce ſentiment, l'auteur des queſtions aux orthodoxes ſous le nom de ſaint Juſtin, ſoutient que tout ce que firent les magiciens étoit fait par l'opération du démon; mais que c'étoit de purs preſtiges par leſquels ils trompoient les yeux des aſſiſtans en leur repréſentant comme des ſerpens ou comme des grenouilles ce qui n'étoit ni l'un ni l'autre. Tertullien, ſaint Jérome, ſaint Grégoire de Nyſſe, ſaint Proſper, tiennent la même opinion. C'eſt auſſi celle de Toſtat, & de quelques théologiens modernes; & M. Serces entre autres, prétend que les prodiges des miniſtres de Pharaon, n'étoient que des prodiges & des *tours de paſſe paſſe* ſemblables à ceux des joueurs de gobelets.

Mais puiſqu'il y en a de vrais & de faux, de réels & d'apparens, il eſt néceſſaire d'avoir des caracteres sûrs pour diſtinguer les uns des autres. M. Clarke en aſſigne trois, 1°. la doctrine qu'ils établiſſent; 2°. la grandeur des *miracles* conſidérés en eux-mêmes; 3°. la quantité & le nombre des *miracles*. Or comme une doctrine peut être ou impie, ou ſainte, ou obſcure, en ſorte qu'elle ne ſoit clairement connue ni pour vraie ni pour fauſſe, ſoit par les lumieres de la raiſon, ou par celles de la révélation, il s'enſuit que les *miracles* faits pour appuyer la premiere ſont faux; que ceux qui ſoutiennent la ſeconde ſont vrais, & que dans le troiſieme cas, les *miracles* décident que la doctrine en queſtion eſt vraie, parce que Dieu ne peut abuſer de ſa toute-puiſſance pour induire les hommes en erreur. En cas de conflict de *miracles*, la grandeur & la ſupériorité des *miracles* comparés les uns avec les autres, font connoître quels ſont ceux qui ont Dieu pour auteur. L'hiſtoire de Moïſe & des magiciens de Pharaon, fournit la preuve complette de ce ſecond caractere; & enfin, en cas de conflict de *miracles* qui paroiſſent d'abord égaux, le nombre & la quantité diſcernent les *miracles* divins, d'avec les faux *miracles* par la même preuve.

On ajoute encore qu'on peut diſcerner les vrais *miracles* d'avec les preſtiges du démon, ou d'autres faits prétendus miraculeux, par la doctrine, par la fin, par les circonſtances, & ſur-tout par l'autorité de l'Egliſe. Quelques écrivains dans ces derniers tems, ont prétendu que les vrais *miracles* devoient avoir été prédits, ſans faire attention que ſi ce caractere étoit abſolument eſſentiel pour diſcerner les faux *miracles* d'avec les véritables, on auroit pû conteſter la miſſion de Moïſe, dont aſſurément les *miracles* n'avoient été prédits nulle part. On peut conſulter ſur cette matiere le *traité de la Religion* de M. l'abbé de la Chambre, celui de M. Muſſon, les ouvrages que nous avons cités de MM. Clarke & Serces, & *la diſſertation* de dom Calmet.

MIRADOUX, (*Géog.*) petite ville de France dans le bas Armagnac, élection de Lomagne, & à deux lieues de Lectoure. *Long. 18. 16. lat. 43. 56.* (*D. J.*)

MIRAILLÉ, adj. *en termes de Blaſon*, ſe dit des aîles des papillons, ou des marques que les paons ont ſur leur queue, à cauſe de la reſſemblance que ces marques ont avec un miroir. Rancrolles en Picardie, comme ci-devant ſous le terme *bigarré*.

MIRAILLET, *raia lævis oculata*, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) eſpece de raie qui a de chaque côté du corps une tache ronde ſemblable à un œil. Rondelet, *hiſt. des poiſ. part. premiere, liv. XII. chap. x. Voyez* RAIE.

MIRANDA, (*Géog.*) petite place d'Eſpagne dans la Navarre, ſur l'Arga. Elle n'eſt connue que pour avoir donné la naiſſance à un des plus malheureux dominicains du ſeizieme ſiecle, Barthélemi Carranza. Ses avantures ſont fort ſingulieres, quoiqu'il n'ait fait qu'un catéchiſme eſpagnol & une ſomme des conciles, ouvrages même pitoyables: mais voici ſa vie.

Il vint en Angleterre avec Philippe d'Autriche, y travailla de toutes ſes forces à extirper la foi proteſtante, fit brûler des livres, & exiler bien du monde. En 1557, Philippe II. lui donna le premier ſiege d'Eſpagne, l'archevêché de Tolede. Il aſſiſta aux dernieres heures de Charles-Quint, & fut enſuite arrêté par l'inquiſition comme hérétique. Il perdit ſon archevêché, ſa liberté au bout de quinze ans de priſon, fut déclaré ſuſpect d'héréſie, & condamné comme tel à l'abjuration & à d'autres peines. Un homme contre lequel on n'a nulle preuve, ne ſort des mains de ſes délateurs qu'après une longue & dure captivité, n'en ſort qu'avec flétriſſure, & le jugement porte qu'il y a des préſomptions contre lui! C'eſt aux ſages à voir les iniquités d'un tribunal qui regne depuis ſi long-tems en pluſieurs lieux de la chrétienté, & qui commence à répandre des racines & des fibres chevelues dans des pays, où ſon nom même juſqu'à ce jour excite l'indignation de tous les honnêtes gens. (*D. J.*)

MIRANDA, (*Géog.*) riviere d'Eſpagne, autrement nommée *Eo*. Elle a ſa ſource au pié des montagnes des Aſturies, fait la borne entre les Aſturies & la Galice, & ſe jette enſuite dans la mer. (*D. J.*)

MIRANDA DO DUERO, (*Géog.*) on l'appelloit anciennement *Contia* ou *Contium*, ville forte de Portugal, capitale de la province de Tra-los-Montes, avec un évêché ſuffragant de Brague. Elle eſt ſur un roc, au confluent du Duero & du Freſne, à 33 lieues S. O. de Léon, 15 N. O. de Salamanque, 12 S. E. de Bragance, 83 N. E. de Lisbonne. *Long. 11. 55. lat. 41. 30.* (*D. J.*)

MIRANDA DE EBRO, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans la vieille Caſtille. Elle eſt dans un terroir fertile en excellent vin, ſur les deux bords de l'Ebre qui la traverſe, ſous un pont, à 64 lieues N. de Madrid, 14 S. O. de Bilbao. *Long. 14. 25. lat. 42. 52.* (*D. J.*)

MIRANDE, LA, (*Géog.*) pauvre petite ville de France en Gaſcogne, capitale du comté d'Aſtarac. Elle fut bâtie en 1289, ſur la Baiſe, à 6 lieues S. O. d'Auſch, 160 S. O. de Paris. *Long. 17. 56. lat. 42. 33.* (*D. J.*)

MIRANDOLE, LA, *ou* LA MIRANDE, (*Géog.*) forte ville d'Italie, capitale du duché de même nom, qui eſt entre les duchés de Mantoue & de Modène. Les François & les Eſpagnols furent défaits près de cette place par les Allemands en 1703. Les François la prirent en 1705, & l'évacuerent en 1707. L'empereur Charles VI. la vendit avec le duché au duc de Modene. Le roi de Sardaigne s'en empara en 1743. Elle a été rendue avec le duché, en 1748, au duc de Modene par le traité d'Aix-la-Chapelle. Elle eſt à 7 lieues N. E. de Modene, 9 S. E. de Mantoue, 10 O. de Ferrare, 34 S. E. de Milan. *Long. 28. 40. lat. 44. 52.*

Mais ſi la ville de la *Mirandole* eſt connue par ſes viciſſitudes, elle l'eſt encore davantage par un de

ſes princes ſouverains qui porta ſon nom. On voit que je veux parler de Jean-François Pic de la *Mirandole*, qui, dès ſa tendre jeuneſſe, fut un prodige d'étude & de ſavoir. Le goût des Sciences fut ſi grand en lui, qu'il prit le parti de renoncer à la principauté de ſa patrie, & de ſe retirer à Florence où il mourut en 1494.

Il eſt extraordinaire que ce prince qui avoit étudié une vingtaine de langues, ait pû à vingt-quatre ans ſoutenir des thèſes ſur tous les objets de ſciences connues dans ſon ſiecle. Il eſt vrai que les ſciences de ce tems-là ſe bornoient preſque toutes à la connoiſſance de la ſomme de ſaint Thomas-d'Aquin, & des ouvrages d'Albert ſurnommé le Grand, c'eſt-à-dire, à un jargon inintelligible de théologie péripatéticienne. Pic de la *Mirandole* étoit bien malheureux, avec ſon beau génie, d'avoir conſumé ſes veilles & abrégé ſes jours dans ces graves démences.

Cependant, dit M. de Voltaire, les thèſes qu'il ſoutint firent plus de bruit, & eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de Newton, & les vérités approfondies par Locke. On trouva dans ces thèſes pluſieurs propoſitions hérétiques, fauſſes & ſcandaleuſes; mais n'en trouve-t-on pas par-tout où l'on veut en trouver? Enfin, il fallut que le pape Alexandre VI. qui du-moins avoit le mérite de mépriſer les diſputes, envoyât une abſolution à Pic de la *Mirandole*. Sans cette abſolution, c'étoit un homme perdu. Il eût été heureux pour lui d'avoir laiſſé la philoſophie péripatéticienne pour les beautés agréables de Virgile, du Dante, & de Pétrarque. (*D. J.*)

MIRAVEL, (*Géog.*) petite ville d'Eſpagne dans la nouvelle Caſtille, & dans un terroir qui produit d'excellent vin. Elle eſt ſur le penchant d'une colline à 4 lieues de Plazencia. *Long.* 12. 30. *lat.* 39. 54. (*D. J.*)

MIRE, ſ. f. (*Arquebuſ.*) marque ſur la longueur d'une arme à feu, qui ſert de guide à l'œil de celui qui veut s'en ſervir. Les Canonniers ont des coins de *mire* qui hauſſent & baiſſent le canon; ils ont auſſi une entretoiſe qu'ils appellent de même. *Voyez les articles* CANON, AFFUT & ENTRETOISE.

MIREBEAU, (*Géog.*) petite ville de France en Poitou, capitale d'un petit pays appellé le *Mirebalais*. Elle fut bâtie par Foulques de Néra, & ſouffrit un long ſiege en 1202, en faveur de la reine d'Angleterre, veuve d'Henri II. qui s'y étoit réfugiée. Elle eſt à 4 lieues de Poitiers, & à 71 lieues S. O. de Paris. *Long.* 17d. 30. 23. *lat.* 46d. 46. 56. (*D. J.*)

MIRECOURT, (*Géog.*) ville de France en Lorraine, capitale du bailliage de Voſge. Elle s'appelle en latin *Mercurii curtis*; ce nom pourroit faire conjecturer que c'eſt un lieu d'une grande antiquité, les anciens pourtant n'en font aucune mention. On voit ſeulement que c'étoit un des premiers domaines des ducs de Lorraine. Elle eſt ſur la riviere de Maudon, à 10 lieues S. O. de Nanci, 12 S. E. de Toul, 7 N. O. d'Eſpinal, 66 S. E. de Paris. *Long.* 23. 52. *lat.* 48. 15. (*D. J.*)

MIREMONT, (*Géog.*) petite ville ou plutôt bourg de France dans le Périgord, proche la Vézere, à 6 lieues de Sarlat, à 8 de Périgueux. On voit auprès une grande caverne appellée *Cluſeau*, fort célebre dans le pays. *Long.* 18. 26. *lat.* 45. 12. (*D. J.*)

MIREPOIX, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut Languedoc, avec un évêché ſuffragant de Toulouſe, valant dix-huit mille livres de rente, & n'ayant que 154 paroiſſes. Cette ville eſt nommée dans la baſſe-latinité *Mirapicum*, *Mirapicium*, *Mirapicis caſtrum*. C'étoit un lieu fort, & une place d'armes du comté de Foix, au commencement du treizieme ſiecle. Les Croiſés la prirent, & la donnerent à Gui de Levis, un de leurs principaux chefs, donation que confirmerent les rois de France, de ſorte que *Mirepoix* a reſté depuis lors dans cette même maiſon. Elle eſt ſur le Gers, à 6 lieues N. E. de Foix, 16 S. E. de Toulouſe, 172 S. O. de Paris. *Long.* 19. 32. *lat.* 43. 7. (*D. J.*)

MIRER, v. neut. (*Gram.*) c'eſt diriger à l'œil une arme vers le point éloigné qu'on veut frapper. *Voyez* MIRE, CANON, FUSIL.

MIRER, (*Marine.*) la terre ſe *mire*, c'eſt-à-dire, que les vapeurs font paroître les terres de telle maniere, qu'il ſemble qu'elles ſoient élevées ſur de bas nuages.

MIRLICOTON, ſ. m. (*Jardinage.*) terme uſité en Provence, Languedoc & Gaſcogne, pour parler des groſſes roſſanes tardives, qui ſont toûjours des pêches ou pavies.

MIRLIRO, ſ. m. (*Jeu.*) c'eſt un haſard au *jeu de l'hombre* à trois. Ce ſont les deux as noirs ſans matadors, qui valent au joueur une fiche de chacun, s'il gagne; qu'il paye, s'il perd.

MIRLIROS, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) ſorte d'herbe des champs, qui croît dans les avoines & les terres fortes; elle fleurit jaune, ſa tige eſt haute, & ſon odeur eſt vive.

MIRMILLON, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) eſpece de gladiateurs qui étoient armés d'un bouclier & d'une faulx. On les diſtinguoit encore à la figure de poiſſon qu'ils portoient à leurs caſques.

MIROBRIGA, (*Géog. anc.*) Il y a pluſieurs villes qui portent ce nom latin. 1°. Une d'Eſpagne, dans la Bétique. 2°. Une ſeconde d'Eſpagne, dans la même Bétique, entre Æmiliana & Salica, ſelon Ptolomée. Le pere Hardouin prétend que c'eſt préſentement *Villa de Capilla*, au voiſinage de *Fuente de la Orejuna*. 3°. Une de la Luſitanie dans les terres, ſelon Ptolomée, *l. II. c. v.* qui la place entre *Bretolæum* & *Acobriga*. On prétend avec beaucoup d'apparence, que c'eſt aujourd'hui *San-Jago-de-Cacem*, à une lieue & demie du rivage, dans l'Entre-Tejo e Guadiana, à l'orient du port de Sinis. 4°. Une de l'Eſpagne tarragonoiſe, aux confins de la Luſitanie. Il paroît d'une inſcription recueillie par Gruter, qu'elle étoit voiſine de *Bletiſa* & de *Salmantica*. Or, ſi Bletiſa eſt aujourd'hui Ledeſma, comme le prétend Mariana; & ſi Salmantica eſt Salamanque, comme perſonne n'en doute, cette derniere *Mirobriga* pourra être Cindad Rodrigo, ou quelque part, entre cette derniere ville & Salamanque. (*D. J.*)

MIROIR, ſ. m. (*Catoptr.*) corps dont la ſurface repréſente par réflexion les images des objets qu'on met au-devant. *Voyez* RÉFLEXION.

L'uſage des *miroirs* eſt très-ancien, car il eſt parlé de certains *miroirs* d'airain, au *chap. xxxviij. de l'Exode. verſ. 8.* où il eſt dit que Moïſe fit un baſſin d'airain des *miroirs* des femmes qui ſe tenoient aſſidument à la porte du tabernacle. Il eſt vrai que quelques commentateurs modernes prétendent que ces *miroirs* n'étoient pas d'airain; mais quoi qu'il en ſoit, le paſſage précédent ſuffit pour conſtater l'ancienneté de l'uſage des *miroirs*: d'ailleurs les plus ſavans rabbins conviennent que dans ce tems-là chez les Hébreux, les femmes ſe ſervoient de *miroirs* d'airain pour ſe coëffer. Les Grecs ont eu auſſi autrefois des *miroirs* d'airain, comme il ſeroit aiſé de le prouver par beaucoup de paſſages d'anciens poëtes. *Voyez* ARDENT.

Miroir, dans un ſens moins étendu, ſignifie une *glace de verre* fort unie & étamée par-derriere, qui repréſente les objets qui y ſont préſentés.

Miroir, en *Catoptrique*, ſignifie un *corps poli* qui ne donne point paſſage aux rayons de lumiere, & qui par conſéquent les réfléchit. *Voyez* RAYON & LUMIERE. Ainſi l'eau d'un puits profond ou

d'une riviere, & les métaux dont la ſurface eſt polie, ſont autant d'eſpeces de *miroirs*. La théorie des propriétés des *miroirs* fait l'objet de la *Catoptrique*. *Voyez* CATOPTRIQUE.

La ſcience des *miroirs* eſt fondée ſur les principes généraux ſuivans. 1°. La lumiere ſe réfléchit ſur un *miroir*, de façon que l'angle d'incidence ſoit égal à l'angle de réflexion. *Voyez* l'*article* RÉFLEXION.

D'où il s'enſuit qu'un rayon de lumiere comme *H B* (*Pl. d'Optique*, *figure 26*,) tombant perpendiculairement ſur la ſurface d'un *miroir D E*, retournera en arriere dans la même ligne par laquelle il eſt venu, & le rayon oblique *A B* ſe réfléchira par une ligne *B C*, telle que l'angle *C B G* ſoit égal à *A B F*, ce que l'expérience vérifie en effet.

Car ſi on place l'œil en *C* à la même diſtance du *miroir* que l'objet *A*, & qu'on couvre d'un corps opaque, comme d'un petit morceau de drap, le point *B* qui eſt le milieu de *F G*, on ne verra plus alors l'objet *A* dans le *miroir* : ce qui prouve que le rayon par lequel on le voit eſt *A B C*, puiſqu'il n'y a que ce rayon qui ſoit intercepté & arrêté par l'interpoſition du corps opaque en *B*. Or les côtés *F B*, *B G* ſont égaux ainſi que les côtés *A F*, *C G* ſont égaux; d'où il s'enſuit que l'angle *A B F* eſt égal à l'angle *C B G* : par conſéquent le rayon *A B C* qui vient de l'objet *A* à l'œil en *C*, ſe réfléchit en *B*, de maniere que les angles d'incidence & de réflexion ſont égaux.

Ainſi il n'eſt pas poſſible que pluſieurs rayons différens tombant ſur un même point du *miroir*, ſe réfléchiſſent vers un même point hors de ſa ſurface; puiſqu'en ce cas pluſieurs angles de réflexion ſeroient égaux au même angle de réflexion *A B D*, & qu'ils le ſeroient par conſéquent les uns aux autres, ce qui eſt abſurde. 2°. Il tombe ſur un même point du *miroir* des rayons qui partent de chaque point de l'objet radieux & qui ſe réfléchiſſent; & par conſéquent, puiſque les rayons qui partent de différens points d'un même objet, & qui tombent ſur un même point du *miroir*, ne peuvent ſe réfléchir en arriere vers un même point; il s'enſuit de-là que les rayons envoyés par différens points de l'objet ſe ſépareront de nouveau après la réflexion, de façon que la ſituation de chacun des points où il parviendra, pourra indiquer ceux dont ils ſont partis.

De-là vient que les rayons réfléchis par les *miroirs* repréſentent les objets à la vûe. Il s'enſuit auſſi de-là que les corps dont la ſurface eſt raboteuſe & inégale, doivent réfléchir la lumiere, de façon que les rayons qui partent de différens points ſe mêlens confuſément les uns avec les autres.

Les *miroirs* ſe peuvent diviſer en plans, concaves, convexes, cylindriques, coniques, paraboliques, elliptiques, *&c.*

Les *miroirs plans* ſont ceux dont la ſurface eſt plane. *Voyez* PLAN. Ce ſont ceux qu'on appelle ordinairement *miroirs* tout court.

Lois & effets des miroirs *plans*. 1°. Dans un *miroir plan*, chaque point *A* de l'objet, *Pl. d'Optique fig. 27*, eſt vû dans l'interſection *B* de la cathete d'incidence *A B* avec le rayon réfléchi *C B*.

Or 1°. tous les rayons réfléchis rencontrent la cathete d'incidence en *B*, c'eſt-à-dire dans un point *B* autant éloigné de la ſurface du *miroir* en-deſſous que *A* l'eſt en-deſſus. Car l'angle *A D G* qui eſt l'angle d'incidence, eſt égal à l'angle de réflexion *C D H*, & celui-ci eſt égal à l'angle *G D B*; d'où il s'enſuit que les angles *A D G*, *G D B* ſont égaux, & qu'ainſi *A G* eſt égal à *G B*. Donc on verra toujours l'objet dans le même lieu, quel que ſoit le rayon réfléchi qui le faſſe appercevoir. Et par conſéquent pluſieurs perſonnes qui voyent le même objet dans le même *miroir*, le verront tous au même endroit derriere le *miroir*; de-là vient que chaque objet n'a qu'une image pour les deux yeux, & c'eſt pour cette raiſon qu'il ne paroît point double.

Il s'enſuit auſſi de-là que la diſtance de l'image *B* à l'œil *C* eſt compoſée du rayon d'incidence *A D* & du réfléchi *C D*, & que l'objet *A* envoie des rayons par réflexion de la même maniere qu'il le feroit directement, s'il étoit ſitué derriere le *miroir* dans le lieu de l'image.

2°. L'image d'un point *B* paroît préciſément auſſi loin du *miroir* par-derriere que le point en eſt éloigné en-devant. Ainſi le *miroir C fig. 28*. étant placé horiſontalement, le point *A* paroîtra autant abbaiſſé au-deſſous de l'horiſon qu'il eſt réellement élevé au-deſſus, les objets droits y paroîtront donc renverſés. Un homme, par exemple, qui eſt ſur ſes piés, y paroîtra la tête en-bas. Ou, ſi le *miroir* eſt attaché à un plafond parallele à l'horiſon, les objets qui ſeront ſur le carreau, paroîtront autant au-deſſus du plafond qu'ils ſont réellement au-deſſous, & ſens-deſſus-deſſous.

3°. Dans les *miroirs* plans, les images ſont parfaitement ſemblables & égales aux objets.

4°. Les parties des objets qui ſont placés à droite, y paroiſſent à gauche, & réciproquement.

En effet, quand on ſe regarde dans un *miroir*, par exemple, les parties qui ſont à droite & à gauche nous paroiſſent dans des lignes menées de ces parties perpendiculairement au *miroir* : c'eſt donc la même choſe que ſi nous regardions une perſonne qui ſeroit directement tournée vers nous. Or en ce cas, la gauche de cette perſonne répondroit à notre droite, & ſa droite à notre gauche; par conſéquent nous jugeons que les parties d'un objet placées à droite, ſont à gauche dans le *miroir*, & réciproquement. C'eſt pour cette raiſon que nous nous croyons gauchers, quand nous nous regardons écrire ou faire autre choſe, dans un *miroir*.

L'égalité des angles d'incidence & de réflexion dans les *miroirs plans* fournit une méthode pour meſurer des hauteurs inacceſſibles au moyen d'un *miroir plan*. Placez pour cela votre *miroir* horiſontalement comme en *C*, *fig. 28*; & éloignez-vous-en juſqu'à ce que vous y puiſſiez appercevoir, par exemple, la cime d'un arbre, dont le pié répond bien verticalement au ſommet; meſurez l'élévation *D E* de votre œil au-deſſus de l'horiſon ou du *miroir*, ainſi que la diſtance *E C* de la ſtation au point de réflexion, & la diſtance du pié de l'arbre à ce même point. Enfin, cherchez une quatrieme proportionnelle *A B* aux lignes *E C*, *C B*, *E D* : & ce ſera la hauteur cherchée. *Voyez* HAUTEUR.

En effet, l'égalité des angles d'incidence & de réflexion *A C B*, *D C E* rend ſemblables les triangles *A C B*, *D C E* qui ſont rectangles en *B* & en *E*, d'où il s'enſuit que ces triangles ont leurs côtés proportionnels, & qu'ainſi *C E* eſt à *D E* dans le même rapport que *C B* à *B A*.

5°. Si un *miroir plan* eſt incliné de 45 degrés à l'horiſon, les objets verticaux y paroîtront horiſontaux, & réciproquement. D'où il ſuit qu'un globe qui deſcendroit ſur un plan incliné, peut dans un *miroir* paroître monter dans une ligne verticale, phénomene aſſez ſurprenant pour ceux qui ne ſont point initiés dans la Catoptrique.

Car, pour cela, il n'y a qu'à diſpoſer un *miroir* à un angle de 45 degrés avec l'horiſon, & faire deſcendre un corps ſur un plan un peu incliné, ce plan paroîtra dans le *miroir* preſque vertical. Ou, ſi on veut que le plan paroiſſe exactement ver-

tical, il faut que le *miroir* faſſe avec l'horiſon un angle un peu plus grand que 45 degrès. Par exemple, ſi le plan ſur lequel le corps deſcend, fait avec l'horiſon un angle de 30 degrés, il faudra que le *miroir* ſoit incliné de 45 degrés plus la moitié de 3 degrés; ſi le plan fait un angle de 5 degrés, il faudra que le *miroir* faſſe un angle de 45 degrés plus la moitié de 5 degrés, & ainſi du reſte.

6°. Si l'objet *AB*, *fig.* 29, eſt ſitué parallelement au *miroir CD*, & qu'il en ſoit à la même diſtance que l'œil, la ligne de réflexion *CD*, c'eſt-à-dire la partie du *miroir* ſur laquelle tombent les rayons de l'objet *AB* qui ſe réfléchiſſent vers l'œil, ſera la moitié de la longueur de l'objet *AB*.

Et ainſi, pour pouvoir appercevoir un objet entier dans un *miroir plan*, il faut que la longueur & la largeur du *miroir* ſoient moitié de la longueur & de la largeur de l'objet. D'où il s'enſuit qu'étant données la longueur & la largeur d'un objet qui doit être vû dans un *miroir*, on aura auſſi la longueur & la largeur que doit avoir le *miroir*, pour que l'objet placé à la même diſtance de ce *miroir* que l'œil, puiſſe y être vû en entier.

Il s'enſuit encore de là que, puiſque la longueur & la largeur de la partie réfléchiſſante du *miroir* ſont ſoudoubles de la longueur & de la largeur de l'objet, la partie réfléchiſſante de la ſurface du *miroir* eſt à la ſurface de l'objet en raiſon de 1 à 4. Et par conſéquent, ſi en une certaine poſition, nous voyons dans un *miroir* un objet entier, nous le verrons de-même dans tout autre lieu, ſoit que nous nous en approchions, ſoit que nous nous en éloignions, pourvu que l'objet s'approche ou s'éloigne en même tems, & demeure toujours à la même diſtance du *miroir* que l'œil.

Mais ſi nous nous éloignons du *miroir*, l'objet reſtant toujours à la même place, alors la partie de la ſurface du *miroir*, qui doit réfléchir l'image de l'objet, doit être plus que le quart de la ſurface de l'objet; & par conſéquent, ſi le *miroir* n'a de ſurface que le quart de celle de l'objet, on ne pourra plus voir l'objet entier. Au contraire, ſi nous nous approchons du *miroir*, l'objet reſtant toujours à la même place, la partie réfléchiſſante du *miroir* ſera moindre que le quart de la ſurface de l'objet. Ainſi on verra, pour ainſi dire, plus que l'objet tout entier; & on pourroit même diminuer encore le *miroir* juſqu'à un certain point, ſans que cela empêchât de voir l'objet dans toute ſon étendue.

7°. Si pluſieurs *miroirs* ou pluſieurs morceaux de *miroirs* ſont diſpoſés de-ſuite dans un même plan, ils ne nous feront voir l'objet qu'une fois.

Voilà les principaux phénomenes des objets vûs par un ſeul *miroir plan*. En général, pour les expliquer tous avec la plus grande facilité, on n'a beſoin que de ce ſeul principe, que l'image d'un objet vû dans un ſeul *miroir plan*, eſt toujours dans la perpendiculaire menée de l'objet à ce *miroir*, & que cette image eſt autant au-delà du *miroir* que l'objet eſt en-deçà. Avec le ſecours de ce principe & des premiers élémens de la Géométrie, on trouvera facilement l'explication de toutes les queſtions qu'on peut propoſer ſur cette matiere. Paſſons préſentement aux phénomenes qui réſultent de la combinaiſon des *miroirs plans* entr'eux.

8°. Si deux *miroirs plans* ſe rencontrent en faiſant un angle plan quelconque, l'œil placé en-dedans de cet angle plan, verra l'image d'un objet placé en-dedans du même angle, auſſi ſouvent répétée qu'on pourra tirer de cathetes propres à marquer les lieux des images, & terminés hors de l'angle.

Pour expliquer cette propoſition, imaginons que *XY* & *XZ*, *fig.* 30. *Opt.* ſoient deux *miroirs plans*, diſpoſés entr'eux de maniere qu'ils forment l'angle *ZXY*, & que *A* ſoit l'objet & *O* l'œil. On menera d'abord de l'objet *A* la perpendiculaire ou cathete *AT* ſur le *miroir XZ* qu'on prolongera juſqu'à ce que *AT=TC*. On menera enſuite du point *C* la cathete *CE*, de maniere que *DE* ſoit égal à *CD*. Après cela on menera du point *E* la cathete *EG* ſur le premier *miroir*, de maniere que *EF* ſoit égal à *FG*; enſuite la cathete *GI* ſur le ſecond, de maniere que *GH* ſoit égal à *HI*. Enfin, la cathete *IL* ſur le premier, & cette cathete *IL* ſera la derniere; parce qu'en faiſant *KL* égal à *IK*, l'extrémité *L* tombe au-dedans de l'angle *ZXY*. Or, comme il y a quatre cathetes *AC*, *CE*, *EG*, *GI*, dont les extrémités *C*, *E*, *G*, *I*, tombent hors de l'angle formé par les *miroirs*, l'œil *O* verra l'objet *A* quatre fois. De plus, ſi du même objet *A* on mene ſur le *miroir XY* une premiere cathete, qu'on prolongera juſqu'à une égale diſtance; qu'enſuite on tire de l'extrémité de cette cathete une cathete nouvelle ſur le *miroir XZ*, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'on arrive à une cathete qui ſoit terminée au-dedans de l'angle des *miroirs*, on trouvera le nombre d'images que l'œil *O* peut voir, en ſuppoſant la premiere cathete tirée ſur le *miroir XY*, & ainſi on aura le nombre total d'images que les deux *miroirs* repréſentent.

Pour en faire ſentir la raiſon en deux mots, on remarquera, 1°. que l'objet *A* eſt vû en *C* par le rayon réfléchi *A*, *T*, *O*. 2°. Que ce même objet *A* eſt vû en *E* par le rayon *AVRO*, qui ſe réfléchit deux fois. 3°. Qu'il eſt vû en *G* par un rayon qui ſe réfléchit trois fois, & qui vient à l'œil dans la direction *GO*, le dernier point de réflexion étant *M*, & ainſi de ſuite. De plus, ſi la perpendiculaire *IL* eſt telle que la ligne menée du point *L* à l'œil *O* coupe le *miroir* ou plan *XZ* en quelques points entre *X* & *Z*, on pourra voir encore l'image *L*; autrement on ne la verra point: la raiſon de cela eſt que l'image *L* doit être vûe par un rayon mené du point *L* à l'œil *O*; & ce rayon doit être réfléchi, de maniere qu'étant prolongé il paſſe par le point *I*, d'où il s'enſuit qu'il doit être réfléchi par le *miroir XZ* auquel *IL* eſt perpendiculaire. Or, ſi le rayon mené de *O* en *L* ne coupe point le *miroir XY* entre *X* & *Y*, il eſt impoſſible qu'il en ſoit réfléchi: par conſéquent on ne pourra voir l'image *L*.

Par ce principe général on déterminera très-facilement le nombre des images de l'objet *A* que l'œil *O* doit voir.

Ainſi, comme on peut tirer d'autant plus de cathetes terminées hors de l'angle, que l'angle eſt plus aigu; plus l'angle ſera aigu, plus on verra d'images. Ainſi l'on trouvera qu'un angle d'un tiers de cercle repréſentoit l'objet deux fois; que celui d'un quart de cercle le repréſentoit trois fois; celui d'un cinquieme cinq fois; celui d'un douzieme onze fois. De plus, ſi l'on place ces *miroirs* dans une ſituation verticale, qu'enſuite on reſſerre l'angle qu'il forme, ou bien qu'on s'en éloigne, ou qu'on s'en approche, juſqu'à ce que les images ſe confondent en une ſeule, elles n'en paroîtront alors que plus difformes & monſtrueuſes.

On peut même, ſans tirer les cathetes, déterminer aiſément par le calcul combien il doit y en avoir qui ſoient terminées hors de l'angle, & par-là on trouvera le nombre des images plus facilement & plus ſimplement qu'on ne feroit par une conſtruction géométrique.

Nous avons dit ci-deſſus, que l'image *L* devoit paroître ou non, ſelon que le rayon mené de *L* en *O* coupoit le *miroir XY* au-deſſous de *X*, ou non;

d'où il s'enſuit, que ſelon la ſituation de l'œil, on verra une image de plus ou de moins. Par exemple, ſi deux *miroirs* plans ſont diſpoſés de maniere qu'ils faſſent entre eux un angle droit, chacun de ces *miroirs* fera d'abord voir une image de l'objet; de plus, on verra une troiſieme image, ſi on n'eſt pas dans la ligne qui joint l'objet avec l'angle des *miroirs*; mais ſi on eſt dans cette ligne, on ne verra point cette troiſieme image.

Les *miroirs* de verre ainſi multipliés, réfléchiſſent deux ou trois fois l'image d'un objet lumineux; il s'enſuit que ſi l'on met une bougie allumée, *&c.* dans l'angle des deux *miroirs*, elle y paroîtra multipliée.

C'eſt ſur ces principes que ſont fondées différentes machines catoptriques, dont quelques-unes repréſentent les objets très-multipliés, diſloqués & difformes, d'autres infiniment groſſis & placés à de grandes diſtances. *Voyez* BOITE CATOPTRIQUE.

Si deux *miroirs B C, D S, fig.* 29. *n.* 2. ſont diſpoſés parallelement l'un à l'autre, on verra une infinité de fois l'image de l'objet *A* placé entre ces deux *miroirs*; car ſoit fait *A D* égale à *D F*, il eſt d'abord évident, que l'œil *O* verra l'image de l'objet *A* en *F* par une ſeule réflexion, ſavoir, par le rayon *O M A*. Soit enſuite *F B* égale à *B L*, & *L D* égale à *D H*, l'œil *O* verra l'objet *A* en *H* par trois réfléxions & par le rayon *O S R L A*, & ainſi de ſuite; de même ſi on mene la perpendiculaire *A B*, & qu'on faſſe *B I* égale à *A B*, *D G* égale à *I D*, l'œil *O* verra l'objet *A* en *I* par une ſeule réfléxion, & en *G*, par le rayon *O P N A* qui a ſouffert deux réfléxions. On trouvera de même les lieux des images de l'objet vûes par quatre réfléxions, par cinq, par ſix, par ſept, *&c.* & ainſi à l'infini; d'où il s'enſuit que l'œil *O* verra une infinité d'images de l'objet *A* par le moyen des *miroirs* plans paralleles *B C*, *D E*; au reſte, il eſt bon de remarquer que dans ce cas & dans celui des *miroirs*, joints enſemble ſous un angle quelconque, les images ſeront plus foibles à meſure qu'elles ſeront vûes par un plus grand nombre de réfléxions; car la réfléxion affoiblit la vivacité des rayons lumineux.

Il ne ſera peut-être pas inutile d'expliquer ici une obſervation curieuſe ſur les *miroirs* plans: quand on place un objet aſſez petit, comme une épingle, perpendiculairement à la ſurface d'un *miroir*, & qu'on regarde l'image de cet objet en mettant l'œil aſſez près du *miroir*, on voit deux images au lieu d'une, l'une plus foible, l'autre plus vive. La premiere paroît immédiatement contiguë à l'objet; de ſorte que la pointe de l'image, ſi l'objet eſt une épingle, paroît toucher la pointe de l'épingle véritable; mais la pointe de la ſeconde image paroît un peu éloignée de la pointe de l'objet, & d'autant plus que la glace eſt plus épaiſſe. On voit outre cela très-ſouvent pluſieurs autres images qui vont toutes en s'affoibliſſant, & qui ſont plus ou moins nombreuſes, ſelon la poſition de la glace & de l'œil, & ſelon que l'objet eſt plus ou moins lumineux. Pour expliquer ces phénomenes nous remarquerons, 1°. que de tous les rayons que l'objet envoie ſur la ſurface du *miroir*, il n'y en a qu'une partie qui eſt renvoyée ou réfléchie par cette ſurface, & cette partie même eſt aſſez peu conſidérable; car l'image qui paroît la plus proche de l'objet, & dont l'extrémité eſt contiguë à l'extrémité de l'objet, eſt celle qui eſt formée par les rayons que réfléchit la ſurface du *miroir*. Or cette image, comme nous l'avons dit, eſt ſouvent aſſez foible. 2°. La plus grande partie des rayons qui viennent de l'objet pénetrent la glace & rencontrent ſa ſeconde ſurface dont le derriere eſt étamé, & par conſéquent les empêche de ſortir; ces rayons ſe réfléchiſſent donc au-dedans de la glace, & repaſſant par la premiere ſurface, ils arrivent à l'œil du ſpectateur. Or ces rayons ſont en beaucoup plus grand nombre que les premiers qui ſont immédiatement réfléchis par la premiere ſurface. En effet, le verre ainſi que tous les autres corps a beaucoup plus de pores que de matiere ſolide; car l'or qui eſt le plus peſant de tous eſt lui-même fort poreux, comme on le voit par les feuilles d'or minces qui ſont tranſparentes, & qui donnent paſſage à l'eau, & l'or eſt beaucoup plus peſant que le verre, d'où il s'enſuit que le verre a beaucoup plus de pores que de parties propres. De plus, le verre ayant, ſelon toutes les apparences, une grande quantité de pores en ligne droite, ſur-tout lorſqu'il eſt peu épais; il s'enſuit qu'il doit laiſſer paſſer beaucoup plus de rayons que la premiere ſurface n'en réfléchit; mais ces rayons étant arrivés à la ſeconde ſurface ſont preſque tous renvoyés, parce qu'elle eſt étamée, & lorſqu'ils arrivent de nouveau à la premiere ſurface, la plus grande partie de ces rayons ſort du verre, par la même raiſon que la plus grande partie des rayons de l'objet eſt entrée au-dedans du verre. Ainſi, l'image formée par ces rayons doit être plus vive que la premiere: enfin, les rayons qui reviennent à la premiere ſurface, après avoir ſouffert une réflexion au-dedans du verre, ne ſortent pas tous, mais une partie eſt réfléchie au-dedans de la glace par cette premiere ſurface, & delà ſont renvoyés de nouveau par la ſeconde, & reſſortant en partie par la premiere ſurface, ils produiſent une nouvelle image beaucoup plus foible, & ainſi il ſe forme pluſieurs images de ſuite par les réflexions réitérées des rayons au-dedans de la glace, & ces images doivent aller toujours en s'affoibliſſant.

Les *miroirs convexes*, ſont ceux dont la ſurface eſt convexe; cette ſurface eſt pour l'ordinaire ſphérique.

Les lois des phénomenes des *miroirs*, ſoit convexes, ſoit concaves, ſont beaucoup plus compliquées que celles des phénomenes des *miroirs* plans, & les auteurs de Catoptrique ſont même aſſez peu d'accord entr'eux là-deſſus.

Une des principales difficultés qu'il y ait à réſoudre dans cette matiere, c'eſt de déterminer le lieu de l'image d'un objet vû par un *miroir*, convexe ou concave: or les Opticiens ſont partagés là-deſſus en deux opinions. La premiere & la plus ancienne, place l'image de l'objet dans le lieu où le rayon réfléchi qui va à l'œil, coupe la cathete d'incidence, c'eſt-à-dire, la perpendiculaire menée de l'objet à la ſurface réfléchiſſante; laquelle perpendiculaire, dans les *miroirs* ſphériques, n'eſt autre choſe que la ligne menée de l'objet au centre du *miroir*. Ce qui a donné naiſſance à cette opinion, c'eſt qu'on a remarqué que dans les *miroirs* plans, le lieu de l'image étoit toujours dans l'endroit où la perpendiculaire menée de l'objet ſur le *miroir*, étoit rencontré par le rayon réfléchi; on a donc cru qu'il devoit en être de même dans les *miroirs* ſphériques, & on s'eſt même imaginé que l'expérience étoit aſſez conforme à ce ſentiment. Cependant le P. Taquet, un de ceux qui ont le plus ſoutenu que le lieu de l'image étoit dans le concours de la cathete & du rayon réfléchi, convient lui-même qu'il y a des cas où l'expérience eſt contraire à ce principe; malgré cela, il ne laiſſe pas de l'adopter, & de prétendre qu'il eſt confirmé par l'expérience dans un grand nombre d'autres cas. Si les auteurs d'optique qui ont ſuivi cette opinion ſur le lieu de l'image, avoient approfondi davantage les raiſons pour leſquelles les *miroirs* plans font toujours voir de l'image dans le concours de la cathete & du rayon réfléchi; ils auroient vû que dans ces ſortes de *mi-*

roirs, le point de concours de la cathete & du rayon réfléchi, eſt auſſi le point de concours commun de tous les rayons réfléchis, que par conſéquent des rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, y entrent comme s'ils venoient directement de ce point de concours, & que c'eſt pour cette raiſon que ce point de concours eſt le lieu où l'on apperçoit l'image. Or dans les *miroirs*, ſoit convexes, ſoit concaves, le point de concours des rayons réfléchis n'eſt pas le même que le point de concours de ces rayons avec la perpendiculaire. Ces raiſons ont engagé pluſieurs Opticiens à abandonner l'opinion commune ſur le lieu de l'image : M. Barrow, Newton, Muſchenbroeck, *&c.* prétendent qu'elle doit être dans le lieu où concourent les rayons réfléchis qui entrent dans l'œil, c'eſt-à-dire, à-peu-près dans l'endroit où concourent deux rayons réfléchis infiniment proches, venant de l'objet & paſſant par la prunelle de l'œil. Cependant il faut avouer, & Barrow lui-même en convient à la fin de ſon optique, que ce principe, quoique fondé ſur des raiſons plus plauſibles que le premier, n'eſt pas encore abſolument général, & qu'il y a des cas où l'expérience y eſt contraire. Il eſt vrai que dans ces cas, l'image de l'objet paroît preſque toujours confuſe; ce ſont ceux où les rayons réfléchis entrent dans l'œil convergens, c'eſt-à-dire en ſe rapprochant l'un de l'autre, de ſorte que dans ces cas on devroit voir l'image derriere ſoi, ſuivant le principe, parce que le point de concours des rayons eſt derriere. Barrow, en rapportant ces expériences, dit qu'elles ne l'empêchent pas de regarder comme vraie ſon opinion ſur le lieu de l'image, & que les difficultés auxquelles elle peut être ſujette viennent de ce que l'on ne connoît point encore parfaitement les lois de la viſion directe. En effet, la difficulté ſe réduit ici à ſavoir, quel devroit être le lieu apparent d'un objet qui nous envoyeroit des rayons, non pas divergens, mais convergens; or comme ces rayons devroient preſque toujours ſe réunir avant d'arriver au fond de l'œil, il s'enſuit que la viſion devroit en être fort confuſe; & comme une longue expérience nous a accoutumés à juger, que les objets que nous voyons, ſoit confuſément, ſoit diſtinctement, ſont au-devant de nous; cette image, quoique confuſe, nous paroîtroit au-devant de nous, quoique nous duſſions naturellement la juger derriere; peut-être expliqueroit-on par-là le phénomene dont il s'agit: quoi qu'il en ſoit, on ne ſauroit nier que le principe de Barrow ne ſoit appuyé ſur des raiſons bien plus plauſibles que celui des anciens.

M. Wolf dans ſon optique embraſſe un ſentiment moyen. Il prétend que quand les deux yeux ſont dans le même plan de réflexion, l'objet eſt vû dans le concours des rayons réfléchis, ſuivant l'opinion de Barrow, mais que quand les yeux ſont dans différens plans, ce qui arrive preſque toujours, l'objet eſt vû dans le concours de rayon réfléchi avec la cathete. Voici comme il démontre cette derniere propoſition: ſoient, dit-il (*fig. 38. de l'Opt.*) G, H, les deux yeux, A, l'objet, AF la cathete d'incidence, & ADG un rayon réfléchi qui concoure avec la cathete en C; le rayon réfléchi AEH qui paſſe par l'œil H, concourra auſſi au même point C, & par conſéquent l'objet ſera vû en C; mais 1°. cette démonſtration ſuppoſe que les rayons réfléchis EH, GD, ſont dans le même plan, ce qui eſt fort rare; 2°. la propoſition eſt fauſſe lors même qu'ils y ſont: car alors on ne devroit voir qu'une ſeule image de l'objet A, cependant il y a des cas où l'on en voit deux. *Voyez* Barrow, *lec.* 13. 3°. pourquoi l'auteur veut-il que l'on voye l'objet dans l'endroit où les rayons DG, HE concourent? Cela ſeroit vrai, ſi tous les rayons qui vont à l'œil G & à l'œil H partoient du point C, comme il arrive dans la viſion directe, & l'objet ſeroit alors vû en C, non parce que les axes optiques GD, HE concourroient en C, mais parce que tous les rayons qui entreroient dans chacun des yeux partiroient du point C: or, dans le cas préſent, ils n'en partent pas. Il n'y a donc point de raiſon pour que l'objet paroiſſe en C.

Nous avons crû devoir expoſer ici avec quelque étendue, ces différentes opinions: nous allons marquer le plus ſuccinctement qu'il nous ſera poſſible, l'explication des différens phénomenes des *miroirs* courbes, ſuivant le principe des anciens, & nous en marquerons en même-tems l'explication dans le principe de Barrow, afin qu'on juge de la différence, & qu'on puiſſe décider auquel des deux l'expérience eſt le plus conforme. Nous remarquerons d'abord, qu'il y a bien des cas où ces deux principes s'accordent à-peu-près: par exemple, lorſque l'objet eſt fort près de l'œil, c'eſt-à dire que l'œil eſt preſque dans la cathete, le point de concours des rayons réfléchis eſt à-peu-près le même que le point de concours de ces rayons avec la cathete; ainſi le lieu de l'image eſt alors à-peu près le même dans les deux principes. *Voyez* DIOPTRIQUE.

Lois & phénomenes des miroirs convexes. 1°. Dans un *miroir convexe* ſphérique, l'image d'un point radieux paroît entre le centre & la tangente du *miroir* ſphérique au point d'incidence, mais plus près de la tangente que du centre, ce qui fait que la diſtance de l'objet à la tangente eſt plus grande que celle de l'image, & par conſéquent que l'objet eſt plus loin du *miroir* que l'image.

2°. Si l'arc BD (*fig. 31.*) intercepté entre le point d'incidence D & la cathete AB, ou l'angle C formé au centre du *miroir* par la cathete d'incidence AC, & celle d'*obliquation* FC eſt double de l'angle d'incidence, l'image paroîtra ſur la ſurface du *miroir*.

3°. Si cet arc ou cet angle ſont plus que doubles de l'angle d'incidence, l'image ſe verra hors du *miroir*.

Suivant le principe de Barrow, le lieu de l'image dans les *miroirs* convexes eſt toujours au-dedans du *miroir*, parce que le point de concours des rayons réfléchis n'eſt jamais hors du *miroir*. Ainſi, voilà déja un moyen de décider lequel des deux principes s'accorde le plus avec les obſervations. Le P. Dechals dit, qu'après en avoir fait l'expérience pluſieurs fois, il ne peut aſſurer là-deſſus rien de poſitif. Mais M. Wolf en propoſe une dans laquelle on voit clairement, ſelon lui, l'image hors du *miroir*. Il prétend qu'ayant pris un fil d'argent ABC courbé en équerre (*fig. 38. n°. 3. d'Opt.*) & l'ayant expoſé à un *miroir* convexe de telle ſorte, que la partie AB étoit ſituée très-obliquement à la ſurface du *miroir*, il a vû clairement l'image du fil BA contiguë à ce même fil, quoique le fil BA ne touchât point le *miroir*.

4°. Si cet arc ou cet angle ſont moins que doubles de l'angle d'incidence, l'image paroîtra en dedans du *miroir*.

5°. Dans un *miroir convexe*, un point A plus éloigné (*fig. 32.*) eſt réfléchi par un point F plus près de l'œil O que tout autre point B, ſitué dans une même cathete d'incidence; d'où il s'enſuit, que ſi le point A de l'objet eſt réfléchi par le point F du *miroir*, & que le point B de l'objet le ſoit par le point E du *miroir*, tous les points intermédiaires entre A & B dans l'objet, ſeront réfléchis par les points intermédiaires entre F & E: & ainſi FE ſera la ligne qui réfléchira AB, & par conſéquent un point B de la cathete ſemble à une plus grande diſtance C

B du centre *C*, que tout autre point *A* plus éloigné.

6°. Un point *B* plus proche, *fig. 33*, mais qui ne ſera pas ſitué dans la même cathete qu'un autre point *H* plus près, ſera réfléchi à l'œil *O* par un point de *miroir* plus voiſin que celui par lequel ſera réfléchi le point plus proche *H*. Ainſi, ſi le point *A* d'un objet eſt réfléchi par le point *C* du *miroir*, & le point *B* de l'objet par le point *D* du *miroir*, l'un & l'autre vers le même point *O*, tous les points intermédiaires entre *A* & *B* dans l'objet ſeront réfléchis par des points intermédiaires entre *C* & *D* dans le *miroir*.

7°. Dans un *miroir convexe ſphérique*, l'image eſt moindre que l'objet; & de-là l'uſage de ces ſortes de *miroirs* dans la Peinture, lorſqu'il faut repréſenter des objets plus petits qu'au naturel.

8°. Dans un *miroir convexe*, plus l'objet ſera éloigné, plus l'image ſera petite.

9°. Dans un *miroir convexe*, les parties de l'objet ſituées à droite ſont repréſentées à gauche & réciproquement, & les objets perpendiculaires au *miroir* paroiſſent ſens-deſſus-deſſous.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire au *miroir* eſt une droite; mais celle d'une droite ou oblique ou parallele au *miroir* eſt convexe.

Cette propoſition eſt encore une de celles ſur leſquelles les Opticiens ne ſont point d'accord. Ainſi un autre moyen de décider entre les deux principes, ſeroit d'examiner ſi l'image d'un objet long comme d'un bâton placé perpendiculairement au *miroir*, paroît exactement droite ou courbe; car ſuivant le P. Taquet, les images des différens points du bâton doivent être dans les concours des rayons réfléchis avec la cathete; & comme le bâton eſt la cathete lui-même, il s'enſuit que l'image du bâton doit former une ligne droite dans la direction même du bâton. Au contraire, ſuivant le principe de Barrow, cette même image doit paroître courbe; il eſt vrai que ſa courbe ne ſera pas conſidérable, & c'eſt ce qui rend cette expérience délicate. Quoi qu'il en ſoit, les uns & les autres conviennent que l'image d'un objet infiniment long ainſi placé, ne doit paroître que de la longueur d'environ la moitié du rayon.

11°. Les rayons réfléchis par un *miroir convexe*, divergent plus que s'ils l'étoient par un *miroir* plan.

C'eſt pour cela que les myopes voyent dans un *miroir convexe* les objets éloignés plus diſtinctement qu'ils ne les verroient à la vûe ſimple. *Voyez* MYOPE.

Les rayons réfléchis par un *miroir convexe* d'une plus petite ſphere, divergent plus que s'ils l'étoient par une ſphere plus grande; & par conſéquent la lumiere doit s'affoiblir davantage, & ſes effets doivent être moins puiſſans dans le premier cas que dans le dernier.

Miroirs concaves ſont ceux dont la ſurface eſt concave, *voyez* CONCAVE. Remarquez que les auteurs entendent ordinairement par *miroirs concaves* les *miroirs* d'une concavité ſphérique.

Lois & phénomenes des miroirs concaves. 1°. Si un rayon *K I*, *fig. 34*, tombe ſur un *miroir* concave *L I* ſous un angle de 6°. & parallele à l'axe *A B*, le rayon réfléchi *I B* concourra avec l'axe *A B* dans le ſommet *B* du *miroir*. Si l'inclinaiſon du rayon incident eſt moindre que 6°. comme celle de *H E*, le rayon réfléchi *E F* concourra alors avec l'axe à une diſtance *B F*, moindre que le quart du diametre; & généralement la diſtance du centre *C* au point *F*, où le rayon *H E* concoure avec l'axe, eſt à la moitié du rayon *C D*, en raiſon du ſinus total au coſinus d'inclinaiſon. On a conclu de là par le calcul, que dans un *miroir ſphérique concave* dont la largeur comprend un angle de 6°. les rayons paralleles ſe rencontrent après la réflexion dans une portion de l'axe moindre que $\frac{1}{1417}$ du rayon; que ſi la largeur du *miroir concave* eſt de 6°. 9°. 15°. ou 18°. la partie de l'axe où les rayons paralleles ſe rencontreront après la réflexion, eſt moindre que $\frac{1}{363}$, $\frac{1}{160}$, $\frac{1}{89}$, $\frac{1}{16}$, $\frac{1}{36}$ du rayon, & c'eſt ſur ce principe qu'on conſtruit les *miroirs* ardens.

Car puiſque les rayons répandus ſur toute la ſurface du *miroir concave* ſont reſſerrés par la réflexion dans un très-petit eſpace, il faut par conſéquent que la lumiere & la chaleur des rayons paralleles y augmentent conſidérablement, c'eſt-à-dire en raiſon doublée de celle de la largeur du *miroir*, & de celle du diametre du cercle où les rayons ſont raſſemblés; & les rayons du ſoleil qui tombent ſur la terre devant d'ailleurs être cenſés paralleles (*voyez* LUMIERE), on ne doit donc pas s'étonner que les *miroirs concaves* brûlent avec tant de violence. *Voyez* auſſi ARDENT.

Il eſt facile de voir, par les regles que nous venons d'établir, que les rayons du ſoleil réfléchis par le *miroir* ne rencontrent jamais l'axe *B A* en un point qui ſoit plus éloigné du ſommet *B* que de la moitié du rayon: ainſi, comme le point de milieu entre *C* & *B* eſt toujours la limite du concours des rayons, on a appellé ce point de milieu le *foyer du miroir*, parce que c'eſt auprès de ce point que les rayons concourent, & qu'ils ſont d'autant plus ſerrés, qu'ils en ſont plus proches; d'où il s'enſuit que c'eſt en ce point qu'ils doivent faire le plus d'effet. *Voyez* FOYER.

2°. Un corps lumineux étant placé au foyer d'un *miroir concave E I*, *fig. 34*, les rayons deviendront paralleles après la réflexion, ce qui fournit le moyen de projetter une lumiere très-forte à une grande diſtance, en mettant, par exemple, une bougie allumée au foyer d'un *miroir concave*; il s'enſuit encore de là que ſi les rayons qui ſont renvoyés par le *miroir* ſont reçus par un autre *miroir concave*, ils concourront de nouveau dans le foyer de celui-ci, & ils y brûleront. Zahnius fait mention d'une expérience pareille faite à Vienne: on placa deux *miroirs concaves*, l'un de ſix, l'autre de trois piés de diametre, à environ 24 piés l'un de l'autre; on mit un charbon rouge au foyer de l'un & une meche avec une amorce au foyer de l'autre, & les rayons qui partirent du charbon allumerent la meche.

3°. Si on place un corps lumineux entre le foyer *F*, *fig. 37*, & le *miroir H B C*, les rayons divergeront de l'axe après la réflexion.

4°. Si un corps lumineux ſe trouve placé entre le foyer *F* & le centre *G*, les rayons ſe rencontreront après la réflexion dans l'axe & au-delà du centre.

Ainſi une bougie étant placée en *I*, on verra ſon image en *A*; & ſi elle eſt placée en *A*, on verra ſon image en *I*, &c.

5°. Si l'on met un corps lumineux dans le centre du *miroir*, tous les rayons ſe refléchiront ſur eux-mêmes. Ainſi l'œil étant placé au centre d'un *miroir concave*, il ne verra rien autre que lui-même confuſément & dans tout le *miroir*.

6°. Si un rayon tombant d'un point *H* de la cathete, *fig. 35*, ſur le *miroir* convexe *b E*, eſt prolongé, ainſi que ſon rayon réfléchi *I F* dans la concavité du *miroir*, *F H* ſera le rayon incident du point *H* de la cathete, *E F O* réfléchi; & par conſéquent ſi le point *H* eſt l'image du point *h* dans le *miroir* convexe, *h* eſt l'image de *H* dans le concave. Si donc l'image d'un objet réfléchi par un *miroir* convexe, étoit vûe par réflexion dans le même *miroir*, ſuppoſé concave, elle paroîtroit ſemblable à l'objet même.

Et puiſque l'image d'une cathete infinie eſt moindre dans ſon *miroir* convexe que le quart du diametre, il s'enſuit encore de là que l'image d'une portion

tion de cathete moindre que le quart du diametre ; peut être dans un *miroir concave* auſſi grand que l'on voudra.

Ainſi tout point diſtant du *miroir concave* de moins que le quart du diametre, doit paroître plus ou moins loin derriere le *miroir*.

Puiſque l'image d'un objet auſſi large qu'on voudra eſt compriſe dans un *miroir* convexe entre les deux lignes d'incidence de ſes deux points externes, nous pouvons conclure de là que ſi on place un objet entre ces deux lignes dans le *miroir concave*, & à une diſtance moindre que le quart de ſon diametre, la grandeur de l'image pourra paroître auſſi grande qu'on voudra ; d'où nous pouvons conclure que les objets placés entre le foyer d'un *miroir concave* & le *miroir*, doivent paroître dans ce *miroir* d'une grandeur énorme : & en effet, l'image eſt d'autant plus grande dans le *miroir concave*, qu'elle eſt plus petite dans le convexe.

Dans un *miroir* convexe l'image d'un objet éloigné paroîtra plus proche du centre que celle d'un objet plus voiſin ; & par conſéquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet éloigné du *miroir* paroitra plus éloignée que celle d'un objet plus voiſin, pourvu cependant que la diſtance du ſommet au centre ſoit moindre que le quart du diametre.

Dans un *miroir* convexe, l'image d'un objet éloigné eſt moindre que celle d'un objet voiſin ; & par conſéquent dans un *miroir concave* l'image d'un objet placé entre le foyer & le *miroir*, doit paroître d'autant plus grand, que l'objet eſt plus près du foyer.

Ainſi, l'image d'un objet qui s'éloigne continuellement du *miroir concave*, doit devenir de plus en plus grande, pourvu que l'objet ne s'éloigne point juſque derriere le foyer, où elle deviendroit confuſe, & de même l'objet s'approchant, l'image diminuera de plus en plus.

Plus la ſphere dont un *miroir* convexe eſt le ſegment, eſt petite, plus l'image l'eſt auſſi ; & par conſéquent plus celle dont un *miroir concave* eſt le ſegment, ſera petite, plus l'image ſera grande. D'où il s'enſuit que les *miroirs concaves* qui ſont ſegmens de très-petites ſpheres, peuvent ſervir de microſcopes.

7°. Si on place un objet entre un *miroir concave* & ſon foyer, ſon image paroîtra derriere le *miroir* & dans ſa ſituation naturelle, excepté que ce qui eſt à droite paroîtra à gauche & réciproquement.

8°. Si on met un objet *A B*, *fig. 36*, entre le foyer & le centre, ſon image *E F* paroîtra renverſée & en plein air, l'œil étant placé au-delà du centre.

9°. Si on met un objet *E F* par-delà le centre *C*, & que l'œil ſoit auſſi par-delà le centre, l'image paroîtra renverſée en plein air entre le centre & le foyer.

Il n'eſt pas inutile de remarquer que lorſque l'objet eſt au foyer ou proche du foyer, alors l'image eſt très-ſouvent confuſe, à cauſe que les rayons réfléchis par le *miroir* étant paralleles, entrent dans l'œil avec trop peu de divergence ; & quand l'objet eſt placé entre le foyer & le centre, il faut que l'œil ſoit placé au-delà du centre, & aſſez loin du point de concours des rayons, pour que l'image puiſſe être vûe diſtinctement, car ſans cela on la verra très-confuſe. C'eſt l'expérience de Barrow dont nous avons déja parlé.

D'où il s'enſuit que les images renverſées des objets placés au-delà du centre d'un *miroir concave*, ſeront réfléchies directes par un *miroir*, & pourront être reçues en cet état ſur un papier placé entre le centre & le foyer, ſur-tout ſi la chambre eſt obſcure ; que ſi l'objet *E F* eſt plus éloigné du centre que ne l'eſt le foyer, l'image ſera en ce cas moindre que l'objet. Sur ce principe on peut repréſenter diverſes apparences extraordinaires au moyen des *miroirs concaves*, ſur-tout de ceux qui ſont ſegmens de grandes ſpheres, & qui peuvent réfléchir des objets entiers. Ainſi un homme qui fera le moulinet avec ſon épée au-devant d'un *miroir concave*, en verra un autre venir à lui dans le même mouvement ; & la tête de cet image ſortant de ce *miroir*, s'il ſe met en attitude de la lui couper avec ſon épée réelle, l'épée imaginaire paroîtra alors lui couper ſa propre tête. S'il tend ſa main à l'image, l'autre main s'avancera vers la ſienne, & viendra la rencontrer en plein air, & à une grande diſtance du *miroir*.

10°. L'image d'une droite perpendiculaire à un *miroir concave*, eſt une droite, mais toute ligne oblique ou parallele y eſt repréſentée concave ; & ſelon Barrow, elle doit être courbe dans tous les cas.

Formule pour trouver le foyer d'un miroir *quelconque, convexe ou concave.* 1°. Si le *miroir* eſt concave, & qu'on nomme y la diſtance de l'objet au *miroir* (on ſuppoſe l'objet placé dans l'axe), z la diſtance de l'image au *miroir*, & a le rayon, on aura $z = \frac{a\,y}{2y-a}$; *voyez les memoires académiq. 1710* : d'où il eſt aiſé de voir, 1°. que ſi $y = \frac{a}{2}$, les rayons réfléchis ſeront paralleles à l'axe, z étant alors infinie ; 2°. $2y < a$, z ſera négative, c'eſt-à-dire que les rayons réfléchis ſeront divergens, & concourront au-delà du *miroir*, &c. 3°. que ſi le *miroir* eſt convexe, il n'y a qu'à faire a négative, & on aura $z = \frac{-a\,y}{2y+a}$: ce qui montre que les rayons réfléchis par un *miroir* convexe ſont toujours divergens. *Voyez* LENTILLE.

Les miroirs cylindriques, paraboliques & miptiques ſont ceux qui ſont terminés par des ſurfaces cylindriques, paraboliques & ſphéroïdes. *Voyez* CYLINDRE, CONE & PARABOLE, *&c.*

Phénomenes ou propriétés des miroirs *cylindriques.* 1°. Les dimenſions des objets qu'on place en long devant ces *miroirs*, n'y changent pas beaucoup ; mais les figures de ceux qu'on y place en large, y ſont fort altérées, & leurs dimenſions y diminuent d'autant plus, qu'ils ſont plus éloignés du *miroir*, ce qui les rend très-difformes.

La raiſon de cela eſt que les *miroirs cylindriques* ſont plans dans le ſens de leur longueur, & convexes dans le ſens de leur largeur : de ſorte qu'ils doivent repréſenter à-peu-près au naturel celle des dimenſions de l'objet qui eſt placée en long, c'eſt-à-dire qui ſe trouve dans un plan paſſant par leur axe ; au contraire, la dimenſion placée en large, c'eſt-à-dire parallelement à un des diametres du cylindre, doit paroître beaucoup plus petite qu'elle n'eſt en effet.

2°. Si le plan de réflexion coupe le *miroir cylindrique* par l'axe, la réflexion ſe fera alors de la même maniere que dans un *miroir* plan ; s'il le coupe parallelement à la baſe, la réflexion ſe fera alors comme dans un *miroir* ſphérique : ſi enfin elle le coupe obliquement ou ſi elle eſt oblique à la baſe, la réflexion ſe fera dans ce dernier cas comme dans un *miroir* elliptique.

3°. Si on préſente au ſoleil un *miroir cylindrique creux*, on verra les rayons ſe réfléchir, non dans un foyer, mais dans une ligne lumineuſe parallele à l'axe, & à une diſtance un peu moindre que le quart du diametre.

Les propriétés des *miroirs* coniques & pyramidaux ſont aſſez analogues à celles des *miroirs cylindriques*, & on en déduit la méthode de tracer des anamorphoſes, c'eſt-à-dire des figures difformes ſur un plan, leſquelles paroiſſent belles & bien proportionnées lorſqu'elles ſont vûes dans un *miroir cylindrique*. *Voyez* ANAMORPHOSE.

Quant aux *miroirs* elliptiques, paraboliques, on n'en fait guere que les propriétés ſuivantes :

1°. Si un rayon tombe ſur un *miroir* elliptique en partant d'un des foyers, il le réfléchit à l'autre foyer : de façon qu'en mettant à l'un des foyers une bougie allumée, ſa lumiere doit ſe raſſembler à l'autre.

Si le *miroir* eſt parabolique, les rayons qui partent de ſon foyer & qui tombent ſur la ſurface du *miroir*, ſont réfléchis parallelement à l'axe ; & réciproquement les rayons qui viennent parallélement à l'axe tomber ſur la ſurface du *miroir*, comme ceux du ſoleil, ſont tous réfléchis au foyer.

2°. Comme tous les rayons que ces *miroirs* réfléchiſſent doivent ſe raſſembler en un même point, ils doivent être par cette raiſon les meilleurs *miroirs* ardens, au moins, ſi on conſidere la choſe mathématiquement ; cependant les *miroirs* ſphériques ſont pour le moins auſi bons. On en verra la raiſon à l'*article* ARDENT.

3°. Comme le ſon ſe réfléchit ſuivant les mêmes lois que la lumiere, il s'enſuit qu'une figure elliptique ou parabolique eſt la meilleure qu'on puiſſe donner aux voûtes d'un bâtiment pour le rendre ſonore. C'eſt ſur ce principe qu'eſt fondée la conſtruction de ces ſortes de cabinets appellés *cabinets ſecrets*, dont la voûte eſt en forme d'ellipſe ; car ſi une perſonne parle tout bas au foyer de cette ellipſe, elle ſera entendue par une autre perſonne qui aura l'oreille à l'autre foyer, ſans que ceux qui ſont répandus dans le cabinet entendent rien. De même ſi la voûte a une forme parabolique, & qu'une perſonne ſoit placée au foyer de cette voûte, elle entendra facilement tout ce qu'on dira très-bas dans la chambre, & ceux qui y ſont entendront réciproquement ce qu'elle dira fort bas. *Voyez* CABINETS SECRETS, ÉCHO, *&c. Chambers & Wolf.* (*O*)

MIROIRS ARDENS, (*Phyſiq. Chimie & Arts.*) dans le premier volume de ce Dictionnaire on a donné la deſcription de pluſieurs *miroirs ardens*. *Voyez l'article* ARDENS, (MIROIRS). Mais depuis la publication de ce volume, on a fait quelques découvertes intéreſſantes à ce ſujet qui méritent de trouver place ici ; elles ſont dûes à M. Hoeſen, méchanicien du roi de Pologne électeur de Saxe, établi à Dreſde.

On avoit juſqu'ici imaginé deux manieres de faire les *miroirs ardens* métalliques : 1°. on ſe ſervoit pour cela d'un alliage de cuivre, d'étain & d'arſenic ; on faiſoit fondre ces ſubſtances, enſuite de quoi on creuſoit la maſſe fondue pour la rendre concave, & quand elle avoit été ſuffiſamment creuſée, on leur donnoit le poli. Ces *miroirs ardens* réfléchiſſent très-bien les rayons du ſoleil, mais ils ont l'inconvénient d'être fort conteux, très-peſans & difficiles à remuer ; d'ailleurs il n'eſt point aiſé de les fondre parfaitement, on ne peut leur donner telle grandeur que l'on voudroit, ni leur faire prendre exactement une courbure donnée.

2°. Gartner avoit imaginé un moyen qui remédioit à une partie de ces inconvéniens ; il faiſoit des *miroirs* de bois qu'il couvroit de feuilles d'or, ou qu'il doroit à l'ordinaire ; il eſt vrai que par-là il les rendoit beaucoup plus légers, mais la dorure ſe gâtoit facilement par les étincelles, les éclats & les matieres fondues qui partent des ſubſtances que l'on expoſe au foyer d'un pareil *miroir ardent*.

M. Hoeſen a tâché de remédier à tous ces défauts : pour cet effet il commence par aſſembler pluſieurs pieces de bois ſolides & épaiſſes, qui en ſe joignant bien exactement, forment un parquet parabolique, ou qui a la concavité que le *miroir* doit avoir ; il recouvre cette partie concave avec des lames de cuivre jaune, qui s'y adaptent parfaitement ; ces lames ſe joignent ſi exactement les unes les autres, que l'on a de la peine à appercevoir leur jonction : on polit enſuite ces lames avec le plus grand ſoin. Lorſque le *miroir ardent* a été ainſi préparé, on le fixe par le moyen de deux vis de fer ſur deux bras de bois qui portent ſur un pivot ſur lequel ils tournent ; le tout eſt ſoutenu ſur un trépié dont chaque pié eſt porté ſur une roulette, de maniere qu'un ſeul homme ſuffit pour donner au *miroir* telle poſition que l'on ſouhaite. Outre la légéreté, ces *miroirs* ne ſont point ſujets à être endommagés par les matieres qui peuvent y tomber. Un arc de fer flexible eſt aſſujetti à deux des extrémités d'un des diametres du *miroir* ; il eſt deſtiné à préſenter les objets que l'on veut expoſer au feu ſolaire : au moyen de deux écrous on peut à volonté éloigner & rapprocher les objets du foyer. Au milieu de cet arc eſt une ouverture ovale, aux deux côtés de laquelle ſont deux fourchettes, ſur leſquelles on appuie les objets que l'on veut mettre en expérience, & que l'on aſſujettit par de petites plaques mobiles de fer blanc.

En 1755 M. Hoeſen avoit fait quatre *miroirs ardens* de cette eſpece, qu'il fit annoncer aux curieux. Le premier de ces *miroirs* avoit neuf piés & demi de diametre ; ſa plus grande concavité ou courbure avoit ſeize pouces ; la diſtance du foyer étoit de quatre piés. Le ſecond avoit environ ſix piés & demi de diametre ; la diſtance du foyer étoit de trois piés. Le troiſieme avoit cinq piés trois pouces de diametre ; le foyer étoit à vingt-deux pouces. Enfin le quatrieme avoit quatre piés deux pouces de diametre, ſept pouces de concavité, & le foyer étoit à vingt-un pouces.

Les foyers de tous ces *miroirs ardens* n'avoient point au-delà d'un demi-pouce de diametre ; ce qui fait voir qu'ils étoient très-propres à rapprocher les rayons du ſoleil. Le docteur Chrétien Gothold Hoffman a fait un grand nombre d'expériences avec le troiſieme de ces *miroirs*, c'eſt-à-dire avec celui qui avoit cinq piés trois pouces de diametre, dix pouces de concavité, & dont la diſtance du foyer étoit de vingt-deux pouces : par ſon moyen il eſt parvenu à vitrifier les ſubſtances les plus réfractaires.

En trois ſecondes un morceau d'amiante ſe réduiſit en un verre jaune verdâtre : en une ſeconde du talc blanc fut réduit en verre noir.

Un morceau de ſpath calcaire feuilleté entra en fuſion au bout d'une minute. La même choſe arriva en une demi-ſeconde à des cryſtaux gypſeux. En un mot toutes les terres & les pierres ſubirent la vitrifaction, les unes plus tôt, les autres plus tard. La craie fut de tous les corps celui qui réſiſta le plus longtems à la chaleur du *miroir ardent*. Ces expériences ſont rapportées au long dans un mémoire inſéré dans *un des magaſins de Hambourg*.

MIROIR DES ANCIENS, (*Hiſt. des Invent.*) voici ſur ce ſujet des recherches qu'on a inſérées dans l'hiſtoire de l'acad. des Inſcriptions, & qui méritent de trouver ici leur place.

La nature a fourni aux hommes les premiers *miroirs*. Le cryſtal des eaux ſervit leur amour propre, & c'eſt ſur cette idée qu'ils ont cherché les moyens de multiplier leur image.

Les premiers *miroirs* artificiels furent de métal. Cicéron en attribue l'invention au premier Eſculape. Une preuve plus inconteſtable de leur antiquité, ſi notre traduction eſt bonne, ſeroit l'endroit de l'exode, *chap. xxxviij. v. 8.* où il eſt dit qu'on fondit les *miroirs* des femmes qui ſervoient à l'entrée du tabernacle, & qu'on en fit un baſſin d'airain avec ſa baſe.

Outre l'airain on employa l'étain & le fer bruni ; on en fit depuis qui étoient mélés d'airain & d'étain. Ceux qui ſe faiſoient à Brindes paſſerent longtems pour les meilleurs de cette derniere eſpece ; mais on donna enſuite la préférence à ceux qui étoient faits d'argent ; & ce fut Praxitele, différent du célebre

ſculpteur de ce nom, qui les inventa. Il étoit contemporain de Pompée le grand.

Le badinage des poëtes & la gravité des juriſconſultes ſe réuniſſent pour donner aux *miroirs* une place importante dans la toilette des dames. Il falloit pourtant qu'ils n'en fuſſent pas encore, du-moins en Grece, une piece auſſi conſidérable du tems d'Homere, puiſque ce poëte n'en parle pas dans l'admirable deſcription qu'il fait de la toilette de Junon, où il a pris plaiſir à raſſembler tout ce qui contribuoit à la parure la plus recherchée.

Le luxe ne négligea pas d'embellir les *miroirs*. Il y prodigua l'or, l'argent, les pierreries, & en fit des bijoux d'un grand prix. Seneque dit qu'on en voyoit dont la valeur ſurpaſſoit la dot que le ſénat avoit aſſignée des deniers publics à la fille de Cn. Scipion. Cette dot fut de 11000 as; ce qui ſelon l'évaluation la plus commune, revient à 550 livres de notre monnoie. On ornoit de *miroirs* les murs des appartemens; on en incruſtoit les plats ou les baſſins dans leſquels on ſervoit les viandes ſur la table, & qu'on appelloit pour cette raiſon *ſpecillatæ patinæ*; on en revêtoit les taſſes & les gobelets, qui multiplioient ainſi l'image des convives; ce que Pline appelle *populus imaginum*.

Sans nous arrêter aux *miroirs ardens*, qui ne ſont pas de notre ſujet, paſſons à la forme des anciens *miroirs*. Il paroît qu'elle étoit ronde ou ovale. Vitruve dit que les murs des chambres étoient ornés de *miroirs* & d'abaques, qui faiſoient un mélange alternatif de figures rondes & de figures quarrées. Ce qui nous reſte de *miroirs anciens* prouve la même choſe. En 1647 on découvrit à Nimegue un tombeau où ſe trouva entr'autres meubles, un *miroir* d'acier ou de fer pur, de forme orbiculaire, dont le diametre étoit de cinq pouces romains. Le revers en étoit concave, & couvert de feuilles d'argent, avec quelques ornemens.

Il ne faut cependant pas s'y laiſſer tromper: la fabrication des *miroirs* de métal n'eſt pas inconnue à nos artiſtes; ils en font d'un métal de compoſition qui approche de celui dont les anciens faiſoient uſage: la forme en eſt quarrée, & porte en cela le caractere du moderne.

Le métal fut longtems la ſeule matiere employée pour les *miroirs*. Il eſt pourtant inconteſtable que le verre a été connu dans les tems les plus reculés. Le haſard fit découvrir cette admirable matiere environ mille ans avant l'époque chrétienne. Pline dit que des marchands de nitre qui traverſoient la Phénicie, s'étant arrêtés ſur le bord du fleuve Bélus, & ayant voulu faire cuire leurs viandes, mirent au défaut de pierres, des morceaux de nitre pour ſoutenir leur vaſe, & que ce nitre mélé avec le ſable, ayant été embraſé par le feu, ſe fondit, & forma une liqueur claire & tranſparente qui ſe figea, & donna la premiere idée de la façon du verre.

Il eſt d'autant plus étonnant que les anciens n'aient pas connu l'art de rendre le verre propre à conſerver la repréſentation des objets, en appliquant l'étain derriere les glaces, que les progrès de la découverte du verre furent chez eux pouſſés fort loin. Quels beaux ouvrages ne fit-on pas avec cette matiere! quelle magnificence que celle du théatre de M. Scaurus, dont le ſecond étage étoit entierement incruſté de verre! Quoi de plus ſuperbe, ſelon le récit de ſaint Clément d'Alexandrie, que ces colonnes de verre d'une grandeur & d'une groſſeur extraordinaire, qui ornoient le temple de l'île d'Aradus!

Il n'eſt pas moins ſurprenant que les anciens connoiſſant l'uſage du cryſtal plus propre encore que le verre à être employé dans la fabrication des *miroirs*, ils ne s'en ſoient pas ſervis pour cet objet.

Nous ignorons le tems où les anciens commencerent à faire des *miroirs* de verre. Nous ſavons ſeulement que ce fut des verreries de Sidon que ſortirent les premiers *miroirs* de cette matiere. On y travailloit très-bien le verre, & on en faiſoit de très-beaux ouvrages, qu'on poliſſoit au tour, avec des figures & des ornemens de plat & de relief, comme on auroit pû faire ſur des vaſes d'or & d'argent.

Les anciens avoient encore connu une ſorte de *miroir* qui étoit d'un verre, que Pline appelle *vitrum Obſidianum*, du nom d'Obſidius qui l'avoit découvert en Ethiopie; mais on ne peut lui donner qu'improprement le nom de *verre*. La matiere qu'on y employoit étoit noire comme le jayet, & ne rendoit que des repréſentations fort imparfaites.

Il ne faut pas confondre les *miroirs* des anciens avec la pierre ſpéculaire. Cette pierre étoit d'une nature toute différente, & employée à un tout autre uſage. On ne lui donnoit le nom de *ſpecularis* qu'à cauſe de ſa tranſparence; c'étoit une ſorte de pierre blanche & tranſparente qui ſe coupoit par feuilles, mais qui ne réſiſtoit point au feu. Ceci doit la faire diſtinguer du talc, qui a bien la blancheur & la tranſparence, mais qui réſiſte à la violence des flammes.

On doit rapporter au tems de Séneque l'origine de l'uſage des pierres ſpéculaires; ſon témoignage y eſt formel. Les Romains s'en ſervoient à garnir leurs fenêtres, comme nous nous ſervons du verre ſurtout dans les ſales à manger pendant l'hiver pour ſe garantir des pluies & des orages de la ſaiſon. Ils s'en ſervoient auſſi pour les litieres des dames, comme nous mettons des glaces à nos carroſſes; pour les ruches, afin d'y pouvoir conſidérer l'ingénieux travail des abeilles. L'uſage des pierres ſpéculaires étoit ſi général, qu'il y avoit des ouvriers dont la profeſſion n'avoit d'autre objet que celui de les travailler & de les mettre en place. On les appelloit *ſpecularii*.

Outre la pierre appellée *ſpéculaire*, les anciens en connoiſſoient une autre appellée *phengitès*, qui ne cédoit pas à la premiere en tranſparence. On la tiroit de la Cappadoce. Elle étoit blanche, & avoit la dureté du marbre. L'uſage en commença du tems de Néron; il s'en ſervit pour conſtruire le temple de la Fortune, renfermé dans l'enceinte immenſe de ce riche palais, qu'il appella la *maiſon Dorée*. Ces pierres répandoient une lumiere éclatante dans l'intérieur du temple; il ſembloit, ſelon l'expreſſion de Pline, que le jour y étoit plûtôt renfermé qu'introduit, *tanquam inclusâ luce non tranſmiſsâ*.

Nous n'avons pas de preuves que la pierre ſpéculaire ait été employée pour les *miroirs*; mais l'hiſtoire nous apprend que Domitien, dévoré d'inquiétudes & agité de frayeurs, avoit fait garnir de carreaux de pierre phengite, tous les murs de ſes portiques, pour appercevoir lorſqu'il s'y promenoit, tout ce qui ſe faiſoit derriere lui, & ſe prémunir contre les dangers dont ſa vie étoit menacée.

MIROIR, (*Hydr.*) eſt une piece d'eau ordinairement quarrée ou échancrée comme un *miroir*. (*K*)

MIROIR, FRONTON, (*Marine.*) c'eſt un cartouche de menuiſerie placé au-deſſus de la voute à l'arriere. On charge le *miroir* des armes du prince, & on y met quelquefois le nom ou la figure dont le vaiſſeau a tiré ſon nom. *Voyez* FRONTON & ECUSSON. *Pl. III. fig. 1.* le miroir *cotté O*. (*Z*)

MIROIR, (*Architect.*) terme d'ouvrier de bâtiment; c'eſt dans le parement d'une pierre une cavité cauſée par un éclat quand on la taille.

Ce ſont auſſi des ornemens en ovale qui ſe taillent dans les moulures creuſes, & ſont quelquefois remplis de fleurons.

MIROIR, *terme de Braſſerie*, qui ſignifie la même choſe que *clairiere*. *Voyez* CLAIRIERE.

MIROIR, (*Chamoiſeur.*) terme des ouvriers en

peaux de chagrin, qui ſe dit des endroits de la peau de chagrin qui ſe rencontrent vuides & unis, & où le grain ne s'eſt pas formé. *Voyez* CHAGRIN.

C'eſt un grand défaut dans une peau de chagrin que d'avoir des *miroirs*.

MIROIR, (*Maréchal.*) *Voyez* A MIROIR.

MIROIR, *en terme de Metteur en œuvre :* eſt un eſpace uni réſervé au milieu du fond d'une piece quelconque, d'où partent les gaudrons comme de leur centre.

MIROIR, (*Vénerie.*) on attire les alouettes dans les filets par un *miroir*, ou morceau de verre monté ſur un pivot fiché en terre au milieu de deux nappes tendues ; celui qui eſt caché & tient les ficelles pour plier les nappes & les fermer comme deux battans de porte, lorſque les alouettes y donnent, tient auſſi une ficelle attachée au pivot où eſt le *miroir* pour le faire remuer. *Voyez nos Pl. de Chaſſe.*

MIROITÉ, *ou* A MIROIR, (*Maréchal.*) poil de cheval. *Voyez* BAY.

MIROITERIE, ſ. m. (*Art. méchan.*) profeſſion de miroitier, ou commerce des miroirs.

MIROITIER, ſ. m. (*Comm.*) ouvrier qui fait ou qui vend des miroirs. *Voyez* MIROIR. La communauté des *Miroitiers* eſt compoſée de celle des Bimblotiers & de celle des Doreurs ſur cuir. Par cette union les *Miroitiers* ont la qualité de *Miroitiers* Lunettiers-Bimblotiers, Doreurs ſur cuir, Garniſſeurs & Enjoliveurs de la ville, fauxbourgs, vicomté & prevôté de Paris.

Ils ont quatre jurés, dont l'élection de deux ſe fait chaque année, enſorte qu'ils reſtent chacun deux années de ſuite en charge, gouvernent la communauté, donnent les chef-d'œuvres, reçoivent les maîtres, & font les viſites, dans leſquelles lorſqu'il ſe fait quelque ſaiſie, ils ſont obligés d'en faire le rapport dans les vingt-quatre heures.

Nul ne peut vendre miroirs, lunettes ou bimblots, s'il n'eſt maître, & s'il n'a fait chef-d'œuvre de l'un de ces trois ouvrages, auquel tous ſont tenus, à la reſerve des fils de maîtres qui ne doivent que ſimple expérience, mais qui ſont néanmoins obligés de payer les droits du Roi & des jurés.

Chaque maître ne peut obliger qu'un ſeul apprenti à-la-fois : il eſt toutefois permis d'en prendre un ſecond la derniere année du premier.

L'apprentiſſage eſt de cinq années entieres & conſécutives, après leſquels l'apprenti peut aſpirer à la maîtriſe & demander chef-d'œuvre, qu'on lui donne ſuivant la partie du métier qu'il a choiſie & qu'il a appriſe.

Les compagnons, même ceux qui ſont apprentis de Paris, ne peuvent travailler pour eux, mais ſeulement pour les maîtres ; & les maîtres ne leur peuvent non plus donner d'ouvrage à faire en chambre, ni autre part qu'en leur boutique.

Les veuves ont droit de tenir boutique ouverte, & d'y faire travailler par des compagnons & apprentis.

Les ouvrages permis aux maîtres de la communauté, à l'excluſion de tous autres, ſont des miroirs d'acier, & de tous autres métaux, comme auſſi des miroirs de verre, de cryſtal & de cryſtallin, avec leurs montures, bordures, couvertures, & enrichiſſemens, des boutons pareillement de verre & de cryſtal ; des lunettes & des beſicles de toutes ſortes, montées en cuivre, corne, & écaille de tortue, les unes & les autres de cryſtal de roche, de cryſtalin, ou de ſimple verre ; enfin tout ce qu'on peut appeller ouvrage de bimblotterie d'étain mêlé d'aloi, comme boutons, ſonnettes, annelets, aiguilles, & autres petits jouets d'enfans, qu'ils nomment leur *menage* & leur *chapelle*, même des flacons d'étain ſervant à mettre vin & eau, cuilleres, ſalieres, & autres légeres bagatelles d'étain de petits poids, & à la charge que les ſalieres entre autres ne ſeront hautes que d'un demi-doigt, & ne pourront peſer qu'une livre & demie la douzaine.

Les jurés ſont obligés de faire la viſite des ouvrages apportés par les marchands forains, & de vaquer au lotiſſage de ces marchandiſes & matieres propres au métier, arrivant dans la ville de Paris. Pour cette raiſon ils ſont déchargés pendant les deux années de leur jurande, du ſoin des boues & lanternes.

Les découvertes d'Optique & d'Aſtronomie ont beaucoup augmenté les ouvrages des maîtres *Miroitiers*-Lunettiers, à cauſe de la taille des verres & de la fabrique des miroirs de métal dont les Aſtronomes & les Opticiens ont beſoin, les uns pour leurs expériences, & les autres pour leurs obſervations céleſtes : c'eſt pourquoi ils ont pris la qualité de *Miroitiers-Lunettiers-Opticiens.*

Outre les verres oculaires & objectifs qui ſe trouvent dans leurs boutiques, comme lunettes ſimples, téleſcopes ou lunettes de longue vûe, les binocles, les lorgnettes, les microſcopes, & autres ſemblables qu'ils vendent tous montés, ils ſont auſſi fournis de cylindres, de cônes, de pyramides poligones, de boîtes à deſſiner, de lanternes magiques, de miroirs ardens, ſoit de métal ou de verre, de priſmes, de loupes, de verres à facettes ; enfin de tout ce que l'art a pu inventer de curieux & d'utile dans l'Optique.

Les outils, inſtrumens, & machines dont ſe ſervent les maîtres Lunettiers-Opticiens ſont, le tour, les baſſins de cuivre, de fer ou de métal compoſé ; les molettes, le rondeau de fonte ou de fer forgé ; le compas ordinaire, le compas coupant ; le gravoir, le poliſſoir ; les ſpheres ou boules ; divers moules de bois pour faire les tubes : enfin la meule de grès doux.

Les matieres qu'ils emploient pour travailler leurs verres, les adoucir & les polir, ſont le grès, l'émeril, la potée d'étain, le tripoli, le feutre & le papier. *Voyez l'article* VERRERIE, *Dictionn. du comm.*

MIROTON, ſ. m. (*Cuiſine.*) tranche de bœuf ſervie en place de bouilli, avec une ſauce deſſous.

MIRRE, ſ. f. (*Comm.*) poids dont on ſe ſert à Veniſe pour peſer les huiles. Il eſt de trente livres poids ſubtil de cette ville, qui eſt de trente-quatre par cent plus foible que celui de Marſeille. Il faut quarante *mirres* pour faire un migliars ou millier. *Voyez* MIGLIARS. *Dictionn. de Comm.*

MIRRE, c'eſt auſſi une meſure des liquides, & particulierement des huiles ; alors la *mirre* ou meſure d'huile ne peſe que vingt-cinq livres auſſi poids ſubtil. *Dictionn. du Comm.*

MIRTILLE, AIRELLE, BRINBELLE, RAISIN DE BOIS, MORETE, (*Diete, Pharmacie, & Mat. méd.*) le goût des fruits de *myrtille* qui eſt doux & aigrelet eſt aſſez agréable. On ne connoit de ces fruits que leurs propriétés communes auxdoux-aigrelets. *Voyez* DOUX, *Chimie*, & DOUX, *Diete & Mat. méd.* on peut en préparer un rob qui ſera bon contre les cours de ventre bilieux. On a auſſi vanté ſes fruits ſéchés & réduits en poudre, à la doſe d'un gros juſqu'à deux, ou en décoction à la doſe de demi-once, contre la dyſſenterie : mais ce ne ſont pas là des remedes éprouvés. (*b*)

MIRZA *ou* MYRZA, (*Hiſt.*) titre de dignité qui ſignifie *fils de prince ;* les Tartares ne l'accordent qu'aux perſonnes d'une race noble & très-ancienne. Les filles du *mirza* ne peuvent épouſer que des *mirzas*, mais les princes peuvent épouſer des eſclaves, & leurs fils ont le titre de *mirza.* On dit que toutes les princeſſes tartares ou *mirzas* ſont ſujettes à la lunacie ; c'eſt à ce ſigne qu'on juge de la légitimité de leur naiſſance, leurs meres ſur-tout s'en réjouiſſent,

parce que cela prouve qu'elles ne ſont point nées d'un adultere ; les parens en ſont auſſi très-joyeux, & ils ſe complimentent ſur ce qui, ſelon eux, eſt une marque infaillible de nobleſſe. Lorſque la lunacie ſe manifeſte, on célebre ce phénomene par un feſtin auquel les filles des autres *mirzas* ſont invitées, après quoi la lunatique eſt obligée de danſer continuellement, pendant trois jours & trois nuits, ſans boire, ni manger, ni dormir ; & cet exercice la fait tomber comme morte. Le troiſieme jour on lui donne un bouillon fait avec de la chair de cheval & de la viande. Après qu'elle s'eſt un peu remiſe, on recommence la danſe, & cet exercice ſe réitere juſqu'à trois fois ; alors la maladie eſt guérie pour toujours. *Voyez* Cantemir, *Hiſt. ottomane.* (—)

MIS, ſ. m. (*Hiſt. du bas Empire.*) c'eſt, comme on le dit dans le *Dictionnaire de Trévoux*, le nom que l'on donnoit autrefois aux commiſſaires que les rois déléguoient dans les généralités, & qui répond en partie aux intendans de nos jours. On voit dans les vieux capitulaires, que Charles-le-Chauve nomma douze *mis* dans les douze miſſies de ſon royaume, on les appelloit *miſſi dominici ;* ſur quoi le P. d'Argone, ſous le nom de Vigneul Marville, dit qu'un bibliothécaire ignorant rangea au nombre des miſſels un traité *de miſſis dominicis*, croyant que c'étoit un recueil des meſſes du dimanche. Ces commiſſaires informoient de la conduite des comtes, & jugeoient les cauſes d'appel dévolues au roi, ce qui n'a eu lieu cependant que ſous la deuxieme race. Sous la troiſieme ce pouvoir a été transféré aux baillifs & ſénéchaux, qui depuis ont eu droit de juger en dernier reſſort, juſqu'au tems que le parlement a été rendu ſédentaire par Philippe-le-Bel. (*D. J.*)

MIS, (*Juriſprud.*) acte de *mis*, c'eſt une eſpece de procès-verbal qui eſt fait pour conſtater qu'une piece ou production a été miſe au greffe, ou que le doſſier ou ſac contenant les pieces d'une cauſe a été mis ſur le bureau ; on donne auſſi ce nom à l'acte par lequel on ſignifie à la partie adverſe que cette remiſe a été faite. (*A*)

MIS, (*Maréchal.*) cheval bien ou mal *mis*, terme de manége, qui ſignifie bien ou mal dreſſé.

MISAINE *ou* MISENE, (*Marine.*) voile de *miſaine*, c'eſt la voile que porte le mât de *miſaine*. *Voyez* VOILE, *& ci-deſſous* MAT DE MISAINE.

MISAINE, (*Marine.*) c'eſt le mât d'avant. *Voyez* MAT, il eſt poſé ſur le bout de l'étrave du vaiſſeau, eſt garni d'une hune avec ſon chouquet, de barres de hune, de haubans, & d'un étai. *Planc. I. fig. 2. cotté 103.* Cette derniere manœuvre embraſſe le mât au-deſſous du chouquet ; en paſſant au-travers de la hune, vient ſe rendre au milieu du mât de beaupré, où il y a une étrope avec une grande poulie amarrée : au bout de cet étai eſt une autre grande poulie, & dans cette poulie paſſe une manœuvre qui ſert à le rider.

La vergue de ce mât (*fig 2. cotte 96.*) qui y eſt jointe par ſon racage, eſt garnie d'une driſſe qui paſſe dans deux poulies doubles, leſquelles ſont amarrées au chouquet ; de deux autres poulies doubles, qui ſervent à hiſſer la vergue, & à l'amener lorſqu'il eſt néceſſaire ; de deux bras, de deux balancines, de deux cargues-points, de deux cargues-fons, de deux cargues-boulines : pour l'intelligence de ceci, *voyez tous ces mots.*

Les bras paſſent dans deux poulies placées aux deux extrémités de la vergue : leurs dormans ſont amarrés au grand étai ; & à environ une braſſe & demie au-deſſous de ces dormans, il y a des poulies par où paſſent leſdits bras pour venir tomber ſur le mileu du gaillard d'avant ; ces bras ſervant à braſſier ou tourner la vergue, tant à ſtribord qu'à bas-bord.

Les balancines (*Pl. I. fig. 2. cotté 98.*) paſſent dans le fond de la poulie du fond de la vergue, & de-là vont paſſer dans une autre poulie, qui eſt amarrée au-deſſous du chouquet : elles ſervent à dreſſer la vergue, lorſqu'elle penche plus d'un côté que de l'autre.

Les cargues-points paſſent dans des poulies qui ſont amarrées de chaque bord au tiers de la vergue, & viennent de-là dans d'autres poulies amarrées aux coins de la voile du mât, qui fait le ſujet de cet article, & retournent de-là à la vergue où leurs dormans ſont amarrés proche ſes poulies.

Les cargues-fonds paſſent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & viennent de-là amarrer leurs dormans au-bas de la ralingue.

Enfin les cargues-boulines paſſent dans des poulies amarrées aux barres de hune, & de-là paſſent par des poulies coupées, qui ſont clouées ſur la vergue.

Le mât de *miſaine* eſt un mât de hune, qui paſſe dans ſes barres, au milieu de ſa hune & de ſon chouquet ; ce mât de hune eſt garni d'une guinderéſſe, qui paſſe deux fois dans le pié du mat de hune, & dans deux poulies amarrées au chouquet : il a un dormant qui eſt amarré auſſi au chouquet, & qui paſſe dans une poulie amarrée ſur le pont, par laquelle on l'hiſſe : le pié de ce mât eſt poſé dans l'endroit où paſſe une barre de fer, qui a environ ſept pouces en quarré, on appelle cette barre la *clef du mât de hune.* Quand ce mât eſt laiſſé en ſon lieu, on paſſe cette clef dans le trou du pié du mât, & on l'arrête ſur les barres de hune : ce ſecond mât eſt garni de barres de haubans, de galaubans, d'un chouquet, & d'un étai ; cet étai embraſſe le mât en paſſant dans les barres de hune, va de là juſqu'au mât de beaupré, un peu au-deſſous de ſa hune, où il eſt ridé avec un palan : il a encore une vergue avec une racage qui les joint enſemble.

Cette vergue a une itaque, une fauſſe itaque, & une driſſe : l'itaque paſſe dans la tête du mât, au-deſſous des barres ; un de ſes bouts eſt amarré à la vergue du petit humier, & à l'autre bout il y a une poulie, dans laquelle paſſe une fauſſe itaque, dont une extrémité vient en bas en-dehors du vaiſſeau, & s'amarre à un anneau : à l'autre extrémité eſt une poulie double, dans laquelle paſſe la driſſe, en deux ou trois tours, qui ſert à amener le petit hunier avec la vergue.

Le reſte de la garniture de cette vergue conſiſte en deux bras, deux balancines, deux cargues-pointes, deux cargues de fond, deux cargues-boulines, deux écoutes : voici la poſition de ces pieces.

Les bras (*Marine. Pl. I. fig. 2. cotté 91.*) paſſent dans des poulies qui ſont amarrées aux deux extrémités de la vergue, à deux bragues d'environ une braſſe & demie de long : leurs dormans ſont amarrés à l'étai du grand mât de hune, & paſſent dans des poulies amarrées au-deſſous d'eux à la diſtance d'environ une braſſe : de-là ces dormans paſſent dans d'autres poulies qui ſont amarrées au grand étai, d'où ils viennent tomber ſur le gaillard d'avant.

Les balancines (*cotté 89.*) paſſent dans des poulies amarrées au-deſſous des barres de ce mât de hune, & paſſent de-là dans des poulies amarrées aux extrémités de la vergue : leurs dormans ſont amarrés au chouquet de ce mât, & venant enſuite le long des haubans du petit hunier, paſſent à travers de la hune de *miſaine*, d'où coulant le long de ces haubans ils tombent ſur le pont : ces balancines ſervent d'écoutes au petit perroquet.

Les cargues-points paſſent dans des poulies amarrées au tiers de la vergue, vont paſſer de-là dans deux poulies, qui ſont amarrées au coin du petit hunier, retournent enſuite en haut proche les pou-

lies où elles ont passé la premiere fois, à l'endroit où sont attachés leurs dormans; & enfin passent de-là à travers de la hune de *misaine*, viennent le long des haubans s'amarrer sur le pont.

Les cargues de fond passent en arriere de la hune de *misaine*, & de-là passant par-dessus son chouquet, viennent s'amarrer à la ralingue d'en-bas: ces cordes sont faites en forme de palans; elles viennent directement en arriere du mât.

Les cargues-boulines passent dans la hune, & vont passer de-là dans des poulies qui sont amarrées à l'itaque du petit hunier.

Les boulines (*fig. 2. cotté 97.*) sont amarrées à des herses, qui sont en dehors de la ralingue, & de-là vont passer dans des poulies amarrées à l'étai du petit hunier, d'où elles vont passer dans des poulies doubles, qui sont amarrées sur le beaupré une brasse par-dessus l'étai de *misaine*.

Enfin les deux écoutes sont amarrées au point du petit hunier, passent de-là à la poulie du bout de la vergue, viennent tout-au-long de la vergue jusqu'au mât de *misaine*, passent ensuite dans des poulies amarrées au-dessous de la vergue; & coulant de-là le long du mât de *misaine*, viennent enfin dans les bittes, où on les amarre.

Au-dessus du mât de hune est un autre mât appellé le *perroquet* (*cotté 87.*) il passe dans les barres & le chouquet du mât de hune, & a un trou d'un pié, dans lequel entre une clé de bois, en forme de cheville quarrée, qui l'arrête sur les barres: il est garni de croisettes, de haubans, & de galaubans, d'un chouquet & d'un étai (*cotté 83.*) qui embrasse le mât au-dessous, d'où il va aboutir au ton de perroquet de beaupré où il est ridé, avec une poulie, sur les barres de hune de ce dernier mât: sa vergue, outre son racage, a encore une drisse, des bras, des balancines, des cargues-points, ou des boulines.

La drisse sert à amener & à hisser le perroquet; elle passe à la tête du mât: un de ses bouts est amarré à la vergue, & il y a à l'autre bout une poulie, dans laquelle passe un bout de corde qui vient tomber sur le pont.

Les bras (*cotté 78.*) passent dans des poulies qui sont amarrées aux deux extrémités de la vergue, & tiennent à des bragues d'environ une brasse de long: leurs dormans sont amarrés à l'étai du grand perroquet.

Les balancines (*cotté 79.*) passent dans des poulies amarrées à la tête du mât de perroquet, vont de-là passer dans des poulies amarrées aux deux extrémités de la vergue, & vont répondre au chouquet de perroquet, où sont leurs dormans.

Les cargues-points sont amarrés aux points de perroquet, d'où ils vont passer dans d'autres poulies qui sont au tiers du perroquet, aboutissent ensuite à une pomme amarrée aux haubans du petit hunier; coulant après cela le long desdits haubans, passent au-travers de la hune de *misaine;* enfin coulant encore le long des haubans de cette hune, viennent sur le gaillard d'avant.

Les boulines sont amarrées à la ralingue du perroquet, vont passer dans de petites poulies qui sont amarrées à l'étai de ce petit mât; de-là vont repasser dans d'autres petites poulies amarrées aux haubans de perroquet de beaupré, reviennent passer dans de troisiemes poulies amarrées à la lieure de beaupré, & tombent sur le fronteau d'avant.

MISANTHROPIE, s. f. (*Médecine.*) dégoût & aversion pour les hommes & le commerce avec eux. La *misanthropie* est un symptome de mélancolie; car, dans cette maladie, il est ordinaire d'aimer les endroits écartés, le silence & la solitude, de même que de fuir la conversation & de rêver toujours au-dedans de soi-même; il désigne une mélancolie parfaite. *Voyez l'article* MÉLANCOLIE.

MISCELLA TERRA, (*Hist. nat.*) nom générique, dont quelques auteurs se servent pour désigner les terres composées ou mélangées avec du sable; ils en distinguent de noirâtres, de blanches, de jaunes, d'un jaune pâle, de brunes, de verdâtres; toutes ces terres acquierent de la dureté dans le feu, ce qui doit les faire regarder comme mêlées d'argille. Les Anglois les appellent *loams*, & en France, c'est proprement la *glaise*. (—)

MISCHIO, s. m. (*Hist. nat. Minér.*) nom que les Italiens donnent à un marbre mélangé de différentes couleurs, & qui semble formé par l'assemblage de plusieurs fragmens de marbre qui se sont, pour ainsi dire, collés pour ne faire qu'une même masse. On en trouve près de Vérone une espece qui est d'un rouge pourpre, mêlé de taches & de veines blanches & jaunes.

MISCIBILITÉ *ou* SOLUBILITÉ, s. f. (*Chimie.*) propriété générale par l'exercice de laquelle tous les corps chimiques contractent une union, une combinaison réelle, la mixtion chimique, *voyez* MIXTION; c'est proprement la même chose qu'*affinité*, que *rapport*. *Voyez* RAPPORT, (*Chimie.*)

Cette propriété est toujours relative, c'est-à-dire que la *miscibilité* ne réside dans aucun corps, dans aucune substance de la nature que relativement à quelques autres substances en particulier, & qu'il n'existe aucun corps connu; que vraisemblablement il ne peut exister aucun corps qui soit miscible, capable de combinaison réelle avec tous les autres corps. Si un tel corps existoit, il auroit une des qualités essentielles du dissolvant universel ou *alkaheſt*, qui ne paroît être jusqu'à présent qu'une vaine prétention alchimique. *Voyez à l'article* MENSTRUE.

La *miscibilité* des Chimistes differe par cet exercice limité, de la *cohésibilité* ou *attractibilité* des Physiciens qui est une propriété absolue; & c'est une suite nécessaire de la maniere différente dont la Chimie & la Physique considerent les corps que la diverse doctrine de chacune de ces sciences sur les lois de leur union, *voyez l'article* CHIMIE; car ceux qui n'admettent qu'une matiere homogene (ce sont les Physiciens) & qui ne contemplent les *affections* de cette matiere que dans les masses ou *aggrégats*, dans lesquels la matiere *se comporte* en effet comme homogene, ceux-là, dis-je, ne sauroient même soupçonner les lois de la *miscibilité* qui suppose la multiplicité des matieres, *voyez* MIXTION, PRINCIPES. Aussi tant que les Physiciens se renferment dans les bornes des sujets physiques, leur doctrine sur la cohésibilité est vraie: une surface très-plane & très-polie d'eau solide, de glace, adhere aussi fort que des masses peuvent adhérer à des masses, à une surface très-plane & très-polie de soufre, quoique l'eau & le soufre soient *immiscibles*. Mais s'ils s'avisent, comme Jean Keil, *&c.* de sonder les profondeurs de l'union chimique en s'occupant seulement des conditions qui sont requises pour l'union des masses, & négligeant nécessairement les lois de la *miscibilité* qu'ils ne connoissent pas, ils écriront dogmatiquement des absurdités démontrées telles par les faits chimiques les plus communs. Ils auront beau placer le corpuscule dans toutes les circonstances qu'ils croient les plus favorables à l'adhésion; si l'un de ces corpuscules est de l'eau & l'autre du soufre, il n'y aura jamais d'union, *tractent fabrilia fabri*. *Voyez l'article* CHIMIE. (*b*)

MISE, s. f. (*Commerce.*) dans le commerce signifie en terme de compte la *dépense*. La *mise* de ce compte excede la recette de plus de moitié, c'est-à-dire que le comptable a dépensé une fois plus qu'il n'a reçu.

Miſe ſignifie auſſi ce qui a cours dans le commerce. On le dit particulierement des monnoies : je ne veux point de cet écu, il eſt décrié, il n'eſt plus de *miſe*.

Miſe ſe prend encore pour une enchere, pour ce qu'on met au-deſſus d'un autre dans une vente publique. Toutes vos *miſes* ne m'empêcheront pas d'avoir ce tableau, j'enchérirai toujours au-deſſus.

Miſe ſe dit quelquefois en bonne ou mauvaiſe part des étoffes qu'on veut eſtimer ou mépriſer. Ce ſatin eſt de *miſe* : ce damas eſt vieux, il n'eſt plus de *miſe*. *Dictionnaire de Commerce.*

MISE, (*Tailland.*) ſe dit d'un morceau de fer qu'on ſoude ſur un autre, pour le rendre plus fort.

MISE, *terme de riviere*, eſt une certaine quantité de buches retenues par deux liens, nommés *rouettes*, & dont ſix forment la branche d'un train.

MISENE, PROMONTOIRE DE, *Miſenum promontorium*, (*Géog.*) promontoire d'Italie, ſur la côte de la Campanie. Virgile inventa le premier l'origine fabuleuſe du nom de ce cap. Il dit qu'on l'appella de la ſorte, après que *Miſene*, trompette d'Enée, y eut été enterré, & que l'ancien nom de ce cap étoit *Ærius*.

Les deux Pline nous apprennent qu'il y avoit une ville du même nom, & que ſes habitans ſe nommoient *Miſenenſes*. Cette ville étoit tout à l'entour ombragée de maiſons de plaiſance, dans l'une deſquelles mourut l'empereur Tibere ; ce tyran ſoupçonneux, triſte & diſſimulé, qui appliquant la *loi de majeſté* à tout ce qui put ſervir ſa haine ou ſes défiances, ôta la liberté dans les feſtins, la confiance dans les parentés, la fidélité dans les eſclaves. Il perſécuta la vertu, dans la crainte qu'elle ne rappellât dans l'eſprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Le promontoire *Miſenum* conſerve encore aujourd'hui ſon premier nom. On l'appelle *capo di Miſeno*. On le trouve à l'orient du cap de Poſilipo, & à l'occident de l'île Iſchia. (*D. J.*)

MISÉRABLE, adj. & ſ. (*Gramm.*) celui qui eſt dans le malheur, dans la peine, dans la douleur, dans la miſere, en un mot, dans quelque ſituation que lui rend l'exiſtence à charge, quoique peut-être il ne voulût ni ſe donner la mort, ni l'accepter d'une autre main. La ſuperſtition & le deſpotiſme couvrent & ont couvert dans tous les tems la terre de *miſérables*. Il ſe prend encore en d'autres ſens ; on dit un auteur *miſérable*, une plaiſanterie *miſérable*, deux *miſérables* chevaux, un préjugé *miſérable*.

MISÉRATSIÉ, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Japonois donnent à des curioſités de divers genres, dont ils ornent leurs appartemens.

MISERE, ſ. f. (*Gramm.*) c'eſt l'état de l'homme miſérable. *Voyez* MISÉRABLE.

Il y a peu d'ames aſſez fermes que la *miſere* n'abatte & n'aviliſſe à la longue. Le petit peuple eſt d'une ſtupidité incroyable. Je ne ſais quel preſtige lui ferme les yeux ſur ſa *miſere* préſente, & ſur une *miſere* plus grande encore qui attend ſa vieilleſſe. La *miſere* eſt la mere des grands crimes ; ce ſont les ſouverains qui font les miſérables, qui répondront dans ce monde & dans l'autre des crimes que la *miſere* aura commis. On dit dans un ſens bien oppoſé, c'eſt une *miſere*, pour dire une choſe de rien ; dans le premier ſens, c'eſt une *miſere* que d'avoir affaire aux gens de loi & aux prêtres.

MISERERE, (*Médecine.*) c'eſt une ſorte de colique, où l'on rend les excrémens par la bouche. *Voyez* COLIQUE.

Le *miſerere* eſt la même choſe que ce qu'on appelle autrement *volvulus* & *paſſion iliaque*. *Voyez* PASSION ILIAQUE.

Ce nom eſt latin, & ſignifie *ayez pitié* ; il eſt pris de la douleur inſupportable que ſouffre le malade, & qui lui fait implorer le ſecours des aſſiſtans.

MISÉRICORDE, DÉESSE DE LA, (*Mythol.*) il y avoit dans la place publique d'Athènes un autel conſacré à cette déeſſe ; hé, comment ne regne-t-elle pas dans tous les cœurs !

« La vie de l'homme, dit Pauſanias, eſt ſi char-» gée de viciſſitudes, de traverſes & de peines, que » la *Miſéricorde* eſt la divinité qui mériteroit d'avoir » le plus de crédit ; tous les particuliers, toutes les » nations du monde devroient lui offrir des ſacrifi-» ces, parce que tous les particuliers, toutes les » nations en ont également beſoin ». Son autel chez les Athéniens étoit un lieu d'aſyle, où les Héraclides ſe réfugierent lorſqu'Euriſthée les pourſuivoit après la mort d'Hercule, & les privileges de cet aſyle ſubſiſterent très-long-tems. (*D. J.*)

MISÉRICORDE, (*Menuiſerie.*) c'eſt une conſolle attachée ſous le ſiege des ſtalles ; & lorſqu'il eſt levé, la *miſéricorde* ſe trouve à hauteur pour que les eccléſiaſtiques puiſſent ſe repoſer ſans paroître être aſſis.

MISITRA, (*Géog. anc. & mod.*) ville de la Morée, dans les terres auprès d'une petite montagne, branche du Taygete des anciens, & d'une petite riviere du même nom qui ſe décharge dans le Vaſilipotamos.

Miſitra, ou du-moins ſon fauxbourg, eſt l'ancienne Sparte, cette ville ſi célebre dans le monde. Le nom de *Miſitra* lui a été donné ſous les derniers empereurs de Conſtantinople, à cauſe des fromages de ſes environs qu'on appelle vulgairement *miſitra*.

Cette ville n'a plus, à beaucoup près, les 48 ſtades que Polybe donnoit à l'ancienne Lacédémone. *Miſitra* eſt diviſée en quatre parties détachées, le château, la ville & deux fauxbourgs ; l'un de ces fauxbourgs ſe nomme *Meſokorion*, bourgade du milieu, & l'autre *Enokorion*, bourgade du dehors.

La riviere Vaſilipotamos paſſe encore aujourd'hui à l'orient de la ville comme autrefois. Elle ne fait en été qu'un ruiſſeau ; mais en hiver, elle eſt comme le bras de la Seine à Paris devant les Auguſtins.

Le château n'eſt pas celui de l'ancienne Lacédémone, dont on voit encore quelques maſures ſur une colline oppoſée ; c'eſt l'ouvrage des deſpotes, ſous le déclin de l'empire.

Il y a une moſquée dans le *Meſokorion*, deux bazars & une fontaine qui jette de l'eau par des tuyaux de bronze. C'eſt la fontaine *Dorcea*, auſſi fameuſe à Sparte que l'Ennéacrunos l'étoit à Athènes.

En abordant à *Miſitra*, on n'oublie point de prendre ſon Pauſanias à la main, pour l'examiner. Cet auteur ayant paſſé le pont qui eſt ſur l'Eurotas, entre dans le Plataniſte, qui eſt à la rive droite de ce fleuve, & que l'on voit encore. Il monte enſuite dans la ville, où il trouve le temple de Lycurgue ; il ſuit, il décrit tous les autres temples qui ſont ſur ſa route. Il voit & décrit le palais des anciens rois, leurs tombeaux, & le théatre dont la beauté le ſurprend. Toutes ces choſes ſont abattues, & les princes paléologues n'ont laiſſé de tous ces édifices que quelques fondemens.

De tant de temples autrefois conſacrés à Diane dans Sparte, à peine en trouve-t-on le terrein. Pallas en avoit ſept ou huit pour ſa part, entre leſquels, celui qu'on ſurnommoit *Chalciœcos*, étoit le plus célebre de toute la Grece. Il n'en reſte pas le moindre veſtige.

Les ruines du temple de Vénus armée ſont à l'orient de *Miſitra*. On voyoit autrefois aux environs de ce temple le Cœnotaphe de Braſidas, & près de ce Cœnotaphe les tombeaux de Pauſanias & de Léonidas. Près de ces tombeaux étoit le théâtre de Lacédémone, dont il reſte à peine quelques fragmens

de colonnes. On y chercheroit en vain la place du temple de Cérès qui n'étoit pas loin de-là.

Autrefois toute l'enceinte de l'*Agora* étoit embellie des ſtatues ſuperbes, de tombeaux célebres, ou de tribunaux majeſtueux. On y voyoit un temple dédié à Jules Céſar, & un autre à Auguſte. Il y en avoit de conſacrés à Apollon, à la Terre, à Jupiter, aux Parques, à Neptune, à Minerve, à Junon; il ne reſte plus de traces d'aucun de tous ces édifices.

Il n'y en a pas davantage du *Géroſia*, c'eſt-à-dire du tribunal des vingt-huit gérontes, ni du tribunal des éphores, ni de celui des bidiaques qui avoient l'œil ſur la diſcipline des enfans, ni finalement des nomophylaces ou interpretes des lois de Lycurgue. Tout ce qu'on peut en juger, c'eſt que le terrein eſt occupé par le ſerrail de Mula, par la priſon publique & par des jardins.

La rue du grand Bazar eſt la fameuſe rue, qu'on appelloit *Aphétars*. Ulyſſe contribua à la rendre célebre, quand elle lui ſervit de carriere pour diſputer à la courſe la poſſeſſion de Pénélope contre ſes rivaux.

On ſortant de *Miſitra* pour aller du côté du pont de pierre, qu'on nommoit autrefois le *Babica*, on trouve une grande plaine bornée à l'orient par la riviere & à l'occident par le Mézocorion. C'eſt-là que ſont le Plataniſte & le Dromos. Il ne reſte de ce dernier que des amas de pierres bouleverſées. A l'égard du Plataniſte, la nature y produit encore des platanes à la place de ceux de l'antiquité. La riviere s'y partage en pluſieurs bras; mais on n'y ſauroit plus diſcerner celui qui ſe nommoit l'*Euripe*, c'eſt-à-dire ce canal qui formoit l'île fameuſe, où ſe donnoit tous les ans le combat des Ephebes.

A une portée de mouſquet de l'*Enokorion*, on découvre au nord une colline où ſont des vignobles qui produiſent le meilleur vin de la Morée. C'eſt le même terroir où Ulyſſe planta lui-même une vigne, lorſqu'il alla chercher Pénélope à Lacédémone.

Mahomet II. a établi à *Miſitra* un bey, un aga, un vaivode, & quatre gérontes. Le bey eſt gouverneur de la Zaconie, & indépendant du bacha de la Morée. L'aga commande la milice du pays. Le vaivode eſt comme un prevôt de maréchauſſée. Ces trois charges ſont exercées par des Turcs. Celles des gérontes ſont poſſédées par des Chrétiens d'entre les meilleures familles greques de *Miſitra*. Ils font l'aſſiette & la levée du tribut pour les mâles, qu'on paye au ſultan. Les femmes, les caloyers & les papas ne payent rien. Ce tribut eſt de quatre piaſtres & demi par tête dès le moment de ſa naiſſance; oppreſſion particuliere à la Zaconie, & mauvaiſe en bonne politique: auſſi l'argent eſt ſi rare dans le pays, que le peuple n'y vit que par échange de ſes denrées. Le reſte du trafic ſe fait par les mains des Juifs, qui compoſent la plus grande partie des habitans: ils ont à *Miſitra* trois ſynagogues. Les caloyeres ou les filles conſacrées à la Panagia y poſſedent un monaſtere bien bâti.

Enfin *Miſitra* n'eſt plus recommandable que par ſes filles greques qui ſont jolies, & par ſes chiens qui ſont excellens; c'eſt tout ce qu'elle a conſervé de l'ancienne Sparte. Mais il ne faudroit pas faire aux Grecs de cette ville la même queſtion qu'on fit autrefois à leur compatriote Léotichidas, ni attendre d'eux une auſſi ſage réponſe que celle qu'il fit quand on lui demanda pourquoi les Lacédémoniens étoient les ſeuls d'entre les Grecs qui aimoient ſi peu à boire: afin, dit-il, que nous diſpoſions toujours de nous comme nous voudrons, & que les autres n'en diſpoſent jamais comme il leur plaira.

M. Fourmont, dans ſon *voyage de Grece en 1729*, dit avoir ramaſſé à *Miſitra* des inſcriptions de conſéquence, mais il n'en a publié aucune.

Cette ville eſt ſur la riviere ou le ruiſſeau de Viſilipotamos, à 40 lieues S. O. d'Athènes, à 37 S. E. de Lépante, à 150 S. O. de Conſtantinople. *Long.* 40. 20. *latit.* 36. 26. (*D. J.*)

MISLA, ſ. m. (*Hiſt. mod. Diete.*) c'eſt une boiſſon que font les Indiens ſauvages, qui habitent la terre ferme de l'Amérique vers l'iſthme de Panama. Il y a deux ſortes de *miſla*; la premiere ſe fait avec le fruit des platanes fraîchement cueilli, on le fait rôtir dans ſa gouſſe & l'on écraſe dans une gourde; après en avoir ôté la pelure, on mêle le jus qui en ſort avec une certaine quantité d'eau. Le *miſla* de la ſeconde eſpece ſe fait avec le fruit du platane ſéché, & dont on a formé une eſpece de gâteau; pour cet effet, on cueille ce fruit dans ſa maturité, & on le fait ſécher à petit-feu ſur un gril de bois, & l'on en fait des gâteaux qui ſervent de pain aux Indiens.

MISLINITZ, (*Géog.*) petite ville de Pologne dans le palatinat de Cracovie, ſituée entre deux montagnes, à 4 lieues de Cracovie. *Long.* 38. 2. *latit.* 50. 4.

MISNA, LA, *ou* MISCHNA, ſ. f. (*Théol. rabiniq.*) on ne dit point *miſchne* en françois, parce qu'on ne doit point altérer les noms propres. *Code de Droit eccléſiaſtique & civil des Juifs.* Ce terme ſignifie la répétition de la loi ou ſeconde loi. L'ouvrage eſt diviſé en ſix parties; la premiere roule ſur les productions de la terre; la ſeconde, regle l'obſervation des fêtes; la troiſieme traite des femmes & des divers cas du mariage; la quatrieme, des procès qui naiſſent du commerce, du culte étranger & de l'idolatrie; la cinquieme dirige ce qui regarde les oblations & les ſacrifices; la ſixieme enfin a pour objet les diverſes ſortes de purifications.

La *miſchna* eſt donc le recueil ou la compilation des traditions judaïques à tous les égards dont nous venons de parler; maintenant voici l'hiſtoire de ce recueil que j'emprunterai du célebre Prideaux.

Le nombre des traditions judaïques étoit ſi grand vers le milieu du ſecond ſiecle ſous l'empire d'Antonin le pieux, que la mémoire ne pouvoit plus les retenir, & que les Juifs ſe virent enfin forcés de les écrire. D'ailleurs, dans leur nouvelle calamité ſous Adrien, ils avoient tout fraîchement perdu la plus grande partie de leurs ſavans; leurs écoles les plus conſidérables étoient détruites, & preſque tous les habitans de la Judée ſe trouvoient alors diſperſés; de cette maniere la voie ordinaire, dont ſe ſervoient leurs traditions, étoit devenue preſque impraticable, de ſorte qu'appréhendant qu'elles ne s'oubliaſſent & ne ſe perdiſſent, ils réſolurent d'en faire un recueil.

Rabbi Judah, fils de Siméon, ſurnommé pour la ſainteté de ſa vie, *Haccadoth* ou le *Saint*, qui étoit recteur de l'école que les Juifs avoient à Tibérias en Galilée, & préſident du ſanhedrin qui s'y tenoit alors, fut celui qui ſe chargea de cet ouvrage; il en fit la compilation en ſix livres, dont chacun contient pluſieurs traités: il y en a ſoixante-trois. Il rangea fort méthodiquement ſous ces ſoixante-trois chefs tout ce que la tradition de leurs ancêtres leur avoit tranſmis juſques-là ſur la religion & ſur la loi. Voilà ce qu'on appelle *la miſna*.

Ce livre fut reçu par les Juifs avec toute la vénération poſſible dans tous les lieux de leur diſperſion, & continue encore aujourd'hui à être fort eſtimé; car ils croient qu'il ne contient rien qui n'ait été dicté de Dieu lui-même à Moyſe ſur le mont Sinaï, auſſi-bien que la loi écrite; & que par conſéquent il eſt d'autorité divine & obligatoire tout comme l'autre. D'abord donc qu'il parut, tous leurs ſavans de profeſſion en firent le ſujet de leurs études, & les principaux d'entr'eux, tant en Judée qu'en Babylone, ſe

mirent

mirent à travailler à le commenter. Ce ſont ces commentaires qui, avec le texte même ou la *miſna*, compoſent leurs deux talmulds, c'eſt-à-dire celui de Jéruſalem & celui de Babylone. Ils appellent ces commentaires la *gemare* ou le *ſupplément*, parce qu'avec eux la *miſna* ſe trouve avoir tous les éclairciſſemens néceſſaires, & le corps de la doctrine traditionnelle de leur loi & de leur religion eſt par-là complet; la *miſna* eſt le texte, la *gemare* eſt le commentaire, & les deux enſemble ſont le *talmud*. La *miſna* étoit déja écrite l'an 150 de Jeſus-Chriſt, & le commentaire le fut environ l'an 300. *Voyez* GEMARE & TALMUD. (*D. J.*)

MISNIE, *ou* MEISSEN, en latin *Miſnia*, (*Géog.*) province d'Allemagne avec titre de margraviat.

Elle eſt bornée au nord par le duché de Saxe & par la principauté d'Anhalt; à l'orient par la Luſace; au midi par la Bohème & la Franconie; à l'occident par la Thuringe.

Elle fut anciennement habitée par les Hermundures, & enſuite par les Miſniens; ces derniers étant opprimés par des Sorabes, eurent recours aux Francs, qui les aiderent à recouvrer leur liberté; mais pour la conſerver plus facilement, ils s'unirent avec les Saxons, & donnerent le nom de *Miſnie* au pays qu'ils occupoient. Ce pays fut érigé en margraviat en faveur de la maiſon de Saxe, & cette maiſon, après en avoir été dépouillée pluſieurs fois, eſt enfin rentrée dans l'ancienne poſſeſſion de ce patrimoine.

La *Miſnie*, telle qu'elle eſt actuellement, a 18 lieues de long ſur 17 de large. Elle eſt fertile en tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; mais ſes principales richeſſes viennent de ſes mines.

On la diviſe en huit territoires ou cercles; ſavoir, le cercle de *Miſnie*, le cercle de Leipſick, le cercle des Montagnes d'airain, le territoire de Weiſſenfels, le territoire de Merſebourg, le territoire de Zeittz, de Voigtland & l'Oſterland; l'électeur de Saxe en poſſede la plus grande partie, & les autres princes de Saxe poſſedent le reſte. *Meiſſens* en eſt la capitale, & Dreſde la principale ville.

Parmi les gens de lettres nés en *Miſnie*, il n'en eſt point qui lui faſſe plus d'honneur que Samuel Puffendorf, l'un des ſavans hommes du xvij ſiecle, dans le genre hiſtorique & politique. On connoit ſon hiſtoire des états de l'Europe, celle de Suede depuis Guſtave Adolphe juſqu'à l'abdication de la reine Chriſtine, & celle de Charles Guſtave écrite en latin; mais c'eſt ſur tout ſon droit de la nature & des gens qui fait ſa gloire. Il établit dans cet ouvrage, & développe beaucoup mieux que Grotius, les principes fondamentaux du droit naturel, & il en déduit par une ſuite aſſez exacte de conſéquences, les principaux devoirs de l'homme & du citoyen, en quelqu'état qu'il ſe trouve. Il étend & rectifie tout ce qu'il emprunte du grand homme qui l'a précédé dans cette carriere, & s'écarte avec raiſon du faux principe de Grotius, je veux dire, de la ſuppoſition d'un droit de gens arbitraire, fondé ſur le conſentement tacite des peuples, & ayant néanmoins par lui-même force de loi, autant que le droit naturel. Enfin, l'ouvrage de Puffendorf eſt, à tout prendre, beaucoup plus vrai & plus utile que celui de Grotius. M. Barbeyrac y a donné un nouveau prix par ſa belle traduction françoiſe, accompagnée d'excellentes notes. Cette traduction eſt entre les mains de tout le monde. Puffendorf mourut à Berlin en 1694, âgé de 63 ans. (*D. J.*)

MISPIKKEL, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par quelques minéralogiſtes allemands à la pyrite blanche, ou pyrite arſenicale. *Voyez* PYRITE.

MISQUITL, ſ. m. (*Hiſt. nat. Bot.*) arbre du Mexique, qui croît ſur-tout ſur les montagnes; ſes feuilles ſont longues & étroites; il produit des ſiliques comme le tamarinde, remplies d'une graine dont les Indiens font une eſpece de pain. Les jeunes rejettons de cet arbre fourniſſent une liqueur très-bonne pour les yeux, l'eau-même dans laquelle on les fait tremper acquiert la même vertu. Ximenès croit que cet arbre eſt le *caſſia* des anciens.

MISSEL, ſ. m. (*Litur.*) livre de meſſes, qui contient les meſſes différentes pour les différens jours & fêtes de l'année. *Voyez* MESSE.

Le *miſſel romain* a d'abord été dreſſé par le pape Gelaſe, & enſuite réduit en un meilleur ordre par St. Gregoire le grand, qui l'appella *ſacramentaire*, ou *livre des ſacremens*.

Chaque diocèſe & chaque ordre de religieux a un *miſſel* particulier pour les fêtes de la province ou de l'ordre; mais conforme pour l'ordinaire au *miſſel* romain pour les meſſes des dimanches & fêtes principales.

MISSI DOMINICI, (*Hiſt.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit ſous les princes de la race carlovingienne, des officiers attachés à la cour des empereurs, que ces princes envoyoient dans les provinces de leurs états, pour entendre les plaintes des peuples contre leurs magiſtrats ordinaires, leur rendre juſtice & redreſſer leurs griefs, & pour veiller aux finances; ils étoient auſſi chargés de prendre connoiſſance de la diſcipline eccléſiaſtique & de faire obſerver les reglemens de police. Il paroît que ces *miſſi dominici* faiſoient les fonctions que le roi de France donne aujourd'hui aux intendans de ſes provinces. (—)

MISSILIA, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) préſens en argent qu'on jettoit au peuple. On enveloppoit l'argent dans des morceaux de draps, pour qu'ils ne bleſſaſſent pas. On faiſoit de ces préſens aux couronnemens. Il y eut des tours bâties à cet uſage. Quelquefois au lieu d'argent, on diſtribuoit des oiſeaux, des noix, des dattes, des figues. On jetta auſſi des dés. Ceux qui pouvoient s'en ſaiſir alloient enſuite ſe faire délivrer le blé, les animaux, l'argent, les habits déſignés par leur dé. L'empereur Léon abolit ces ſortes de largeſſes qui entraînoient toujours beaucoup de déſordre. Ceux qui les faiſoient ſe ruinoient; ceux qui s'attroupoient pour y avoir part, y perdoient quelquefois la vie. Les largeſſes véritables, c'eſt le ſoulagement des impôts. Donner à un peuple qu'on écraſe de ſubſides, c'eſt le revêtir d'une main, & lui arracher de l'autre la peau.

MISSILIMAKINAC, (*Géographie.*) eſpece d'iſthme de l'Amérique ſeptentrionale, dans la nouvelle France; il a environ 120 lieues de long, ſur 20 de large. Les François y ont un établiſſement qui eſt regardé comme un poſte important, à une demi-lieue de l'embouchure du lac des Illinois, & ſitué à environ 292 degrés de *long.* ſous les *45. 35. de lat.*

MISSIO, (*Art milit. des Rom.*) c'eſt-à-dire, *congé*. Il y en avoit quatre ſortes principales. 1°. Celui qui ſe donnoit à ceux qui avoient fini le tems ordinaire du ſervice, qui étoit de dix ans, *miſſio honeſta*. 2°. Celui qui ſe donnoit pour raiſon d'infirmité, *miſſio cauſaria*. 3°. Celui qui ſe donnoit pour quelque faute conſidérable, pour laquelle on étoit chaſſé ignominieuſement, & déclaré indigne de ſervir, *miſſio ignominioſa*. 4°. Enfin le congé qui s'obtenoit par grace & par faveur, *miſſio gratioſa*. *Voyez* CONGÉ. (*D. J.*)

MISSION, ſ. f. *en Théologie*, & en parlant des trois perſonnes de la ſainte Trinité, ſignifie la *proceſſion*, ou la *deſtination* d'une perſonne par une autre pour quelqu'effet temporel.

Cette *miſſion* ſuppoſe néceſſairement deux rapports, l'un à la perſonne qui en envoie une autre, & le ſecond à la choſe que doit opérer la perſonne

envoyée. Le premier de ces rapports marque l'origine, le ſecond tombe ſur l'effet particulier pour lequel la perſonne eſt envoyée.

Ainſi la *miſſion* dans les perſonnes divines eſt éternelle quant à l'origine, & temporelle quant à l'effet. Par exemple, Jeſus-Chriſt avoit été deſtiné de toute éternité à être envoyé pour racheter le genre humain; mais cette *miſſion*, l'exécution de ce decret n'a eu lieu que dans le tems: comme le dit ſaint Paul, *Galat. iv. 4. At ubi venit plenitudo temporis, miſit Deus filium ſuum*, &c. & ce que ſaint Jean dit du Saint-Eſprit, *Nondum erat Spiritus datus, quia Jeſus nondum erat glorificatus.*

La *miſſion*, dans les perſonnes divines, eſt quelque choſe de notionel propre à certaines perſonnes, & qui n'eſt pas commune à toute la Trinité. Car, ſi on la prend activement, elle eſt propre à la perſonne qui envoie; ſi on la prend paſſivement, elle eſt propre à la perſonne qui eſt envoyée.

Les perſonnes ne ſont envoyées que par celles dont elles procedent. Car envoyer ſuppoſe quelqu'autorité improprement dite quant aux Perſonnes divines; or il n'y a point entre elles d'autre autorité que celle qui eſt fondée ſur l'origine par laquelle une perſonne eſt le principe d'une autre. Ainſi comme le Pere eſt ſans principe, il n'eſt point envoyé; mais comme il eſt le principe du Fils, il envoie le Fils; & le Pere & le Fils en tant que principe du Saint-Eſprit, envoient le Saint-Eſprit: mais le Saint-Eſprit n'étant point le principe d'une autre perſonne, ne donne point de *miſſion*: ou, pour parler le langage des Théologiens: *Pater mittit & non mittitur. Filius mittitur & mittit. Spiritus ſanctus mittitur & non mittit.* Car ce que l'on lit dans Iſaïe, *Spiritus Domini miſit me, eo quod ad annuntiandum miſit me*, ne doit s'entendre que de Jeſus-Chriſt en tant qu'homme, & non en tant que Perſonne divine, puiſqu'à ce dernier égard il ne procede en aucune maniere du Saint-Eſprit.

Les Théologiens diſtinguent deux eſpeces de *miſſion* paſſive dans les Perſonnes divines; l'une viſible, telle qu'a été celle de Jeſus-Chriſt dans l'incarnation, & celle du Saint-Eſprit lorſqu'il deſcendit ſur les Apotres en forme de langues de feu; & l'autre inviſible, comme quand il eſt dit de la Sageſſe, *mitte illam de cœlis ſanctis*, & du Saint-Eſprit, dans l'épitre aux Galates, *miſit Deus Spiritum Filii ſui in corda veſtra.*

MISSION, (*Gram.*) à conſulter l'étymologie de ce mot, ſignifie en général l'*ordre* que reçoit quelqu'un de ſon ſupérieur d'aller en quelque endroit. mais il n'eſt pas uſité dans toutes ſortes de circonſtances en ce ſens: voici les cas où il l'eſt.

Miſſion, en Théologie, ſignifie le *pouvoir* ou la *commiſſion* donnée à quelqu'un de prêcher l'Evangile. *Voyez* ÉVANGILE, *&c.*

Jeſus-Chriſt donna *miſſion* à ſes diſciples en ces termes: *Allez & enſeignez toutes les nations*, &c. *Voyez* APÔTRE.

On reproche aux Proteſtans que leurs miniſtres n'ont pas de *miſſion*, n'étant autoriſés dans l'exercice de leur miniſtere, ni par une ſucceſſion continue depuis les Apôtres, ni par des miracles, ni par aucune preuve extraordinaire de vocation. *Voyez* ORDINATION.

Les Anabaptiſtes prétendent qu'il ne faut d'autre *miſſion* pour le miniſtere évangélique, que d'avoir les talens néceſſaires pour s'en bien acquitter.

Miſſion ſe dit auſſi des établiſſemens & des exercices de gens zélés pour la gloire de Dieu & le ſalut des ames, qui vont prêcher l'Evangile dans des pays éloignés & parmi des infideles. *Voyez* MISSIONNAIRES.

Il y a des *miſſions* aux Indes orientales & occidentales. Les Dominicains, les Franciſcains, les religieux de ſaint Auguſtin & les Jéſuites en ont au Levant, dans l'Amérique & ailleurs.

Les Jéſuites ont auſſi des *miſſions* dans la Chine & dans toutes les autres parties de la terre où ils ont pu pénétrer.

Miſſion eſt auſſi le nom d'une congrégation de pluſieurs prêtres ſéculiers, inſtituée par ſaint Vincent de Paul, approuvée & confirmée par le pape Urbain VIII. en 1626, ſous le titre de *Prêtres de congrégation de la miſſion.* Ils s'appliquent à l'inſtruction du menu peuple de la campagne; & à cet effet, les prêtres qui la compoſent, s'obligent à ne prêcher, ni adminiſtrer les ſacremens dans aucune des villes où il y a ſiege épiſcopal ou préſidial. Ils ſont établis dans la plûpart des provinces du royaume, & ont des maiſons en Italie, en Allemagne & en Pologne. Ils ont à Paris un ſéminaire qu'on nomme *de ſaint Firmin*, ou *des bons Enfans*, & ſont chargés dans pluſieurs diocèſes de la direction des ſéminaires. On les appelle auſſi *Lazariſtes*, ou *Prêtres de ſaint Lazare. Voyez* LAZARISTES.

MISSIONNAIRE, ſ. m. (*Théol.*) eccléſiaſtique ſéculier ou régulier envoyé par le pape, ou par les évêques, pour travailler ſoit à l'inſtruction des orthodoxes, ſoit à la conviction des hérétiques, ou à la réunion des ſchiſmatiques, ſoit à la converſion des infideles.

Il y a pluſieurs ordres religieux employés aux miſſions dans le Levant, les Indes, l'Amérique, entre autres les Carmes, les Capucins, les Jéſuites, & à Paris un ſéminaire d'eccléſiaſtiques pour les miſſions étrangeres. On donne auſſi le nom de *miſſionnaires* aux prêtres de ſaint Lazare. *Voyez* LAZARISTES.

MISSISAKES, (*Géog.*) peuples de l'Amérique méridionale, ſur le bord ſeptentrional du lac des Hurons. Ils ſe vendent à qui les veut payer.

MISSISSIPI, LE, autrement nommé par les François, *fleuve ſaint Louis*, (*Géog.*) fleuve de l'Amérique ſeptentrionale, le plus conſidérable de la Louiſiane, qu'il traverſe d'un bout à l'autre juſqu'à ſon entrée dans la mer. Il arroſe un des grands pays du monde, habité par des ſauvages. Ferdinand Soto, eſpagnol, le découvrit en 1541, & on le nommoit dans ſon tems *Cucagna*. En 1673, M. Talon, intendant de la nouvelle France, envoya pour le parcourir, le P. Marquette, jéſuite, & le ſieur Joliet, bourgeois de Quebec, qui le deſcendirent depuis les 43. 20. de latitude nord, juſqu'au 33. 49. M. d'Iberville, capitaine de vaiſſeau, découvrit le pays du *Miſſiſipi*, & le premier établiſſement d'une colonie françoiſe s'y fit en 1598.

M. de Liſle a prouvé en 1700, que l'embouchure de ce fleuve eſt au milieu de la côte ſeptentrionale du golfe du Mexique. Mais on lui donne aujourd'hui plus de vingt embouchures différentes. Liſez pour preuve, la deſcription qu'en a faite le pere Charlevoix.

Ce fleuve perce tous les jours de nouvelles terres, où il s'établit un nouveau cours, & en peu de tems des lits très-profonds. Sa largeur eſt par-tout d'une demi-lieue, ou de trois quarts de lieue, ſouvent partagé par des îles. Sa profondeur eſt en quelques endroits de ſoixante braſſes, ce qui joint à ſa grande rapidité, le rend difficilement navigable depuis ſon confluent avec le Miſſouri, & fait que preſque par-tout la pêche y eſt impraticable.

Il reçoit dans ſon cours à droite & à gauche pluſieurs autres rivieres fort conſidérables, dont les noms ſont connus par les relations des voyageurs qui ont remonté ce fleuve. Mais depuis la chute du Miſſouri dans ce fleuve, il commence à être embarraſſé d'arbres flottans, & il en charrie une ſi grande

quantité, qu'à toutes les pointes on en trouve des amas, dont l'abattis rempliroit les plus grands chantiers de Paris. Enfin, on lui donne plus de 650 lieues d'étendue. (*D. J.*)

MISSITAVIE, ſ. f. (*Comm.*) droit de douane qu'on paye à Conſtantinople. Les marchandiſes qui viennent de chrétienté à Conſtantinople, & que l'on envoie à la mer Noire ne payent point de douane pour la ſortie, mais ſeulement le droit qu'on nomme *miſitavie. Dictionnaire du Com.*

MISSIVE, ſ. f. (*Littérat.*) choſe qu'une perſonne envoie à une autre. Nous avons franciſé ce mot du latin *mittere*, qui ſignifie *envoyer*.

Nous appellons *lettres miſſives*, les lettres que nous envoyons à d'autres, ou que d'autres nous envoient.

Les lettres *miſſives* ſont proprement des lettres d'affaires, mais d'affaires peu importantes; celles qui roulent ſur de plus grands objets, & qui ſont écrites par des gens en place, comme princes, miniſtres, ambaſſadeurs, ſe nomment *dépêches*; celles de beaucoup moindre conſéquence, & qui ne contiennent qu'un avis, ou autre choſe ſemblable, comme en peu de lignes, ſe nomment ſimplement *billets*: les *miſſives* forment une eſpece mitoyenne entre ces deux autres. *Voyez* EPITRE, *ou* LETTRE.

MISSOURI, (*Géog.*) grande riviere de l'Amérique ſeptentrionale dans la Louiſiane, & l'une des plus rapides qu'on connoiſſe. Elle court nord-oueſt & ſud-eſt, & tombe dans le Miſſiſſipi, 5 ou 6 lieues plus bas que le lac des Illinois. Quand elle entre dans le Miſſiſſipi, on ne peut guere diſtinguer quelle eſt la plus grande des deux rivieres, & le *Miſſouri* ne conſerve apparemment ſon nom, que parce qu'elle continue à couler ſous le même air de vent. Du reſte, elle entre dans le Miſſiſſipi en conquérante, y porte ſes eaux blanches juſqu'à l'autre bord ſans les mêler, & communique enſuite à ce fleuve ſa couleur & ſa rapidité. Le P. Marquette, qui, ſelon le P. Charlevoix, découvrit le premier cette riviere, l'appelle *Pékitanoui*. On lui a ſubſtitué le nom de *Miſſouri*, à cauſe des premiers ſauvages qu'on rencontre en la remontant, & qui s'appellent *Miſſourites* ou *Miſſoarites*. (*D. J.*)

MISTACHE, ſ. f. (*Com.*) meſure des huiles & des vins, dont on ſe ſert dans quelques échelles du Levant, particulierement dans l'île de Candie. Les cinq *miſtaches* $\frac{1}{3}$ de la Cannée font la millerole de Marſeille. *Voyez* MILLEROLE. *Dictionn. de Com.*

MISTECA, (*Géog.*) contrée de l'Amérique ſeptentrionale dans la nouvelle Eſpagne, au département de Guaxaca. On la diviſe en haute & baſſe; l'un & l'autre ont pluſieurs ruiſſeaux qui charrient des paillettes d'or.

MISTRÆ, *ou plutôt* MYSTIÆ, (*Géog. anc.*) ville d'Italie chez les Locres épizéphyriens. Barri croit que c'eſt préſentement *Getoſia*. (*D. J.*)

MISUM, ſ. m. (*Hiſt. nat. Cuiſine.*) c'eſt le nom que les Chinois ou Tartares tonguſiens donnent à une liqueur dont ils font une ſauce à certains alimens. On choiſit une eſpece de choux rouge, à feuilles minces, on les ſale très-fortement, & on les conſerve dans une étuve juſqu'à ce qu'ils commencent à s'aigrir & à jetter de l'eau; on décante cette eau, & on la fait bouillir fortement, juſqu'à ce qu'elle ait une conſiſtance épaiſſe, comme celle de la biere qui n'a point fermenté. Quand cette liqueur eſt refroidie, on la met dans des bouteilles, que l'on expoſe au ſoleil pendant l'été, & que l'on met ſur un poële pendant l'hiver; par-là elle devient de plus en plus épaiſſe. *Voyez* Gmelin, *voyage de Sibérie*. (—)

MISY, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom donné par les anciens naturaliſtes à une ſubſtance minérale d'un jaune orangé, très-chargée de vitriol. M. Henckel croit que ce n'eſt autre choſe qu'un vitriol martial décompoſé, dont la partie ferrugineuſe eſt changée en rouille jaune, comme cela arrive à tout vitriol de cette eſpece qui a été quelque tems expoſé à l'air. *Voyez Pyritologie, ch. xiv.*

Dioſcoride dit que le *miſy* de la meilleure eſpece eſt celui de l'île de Chypre, il faut, ſelon lui, qu'il ſoit dur, de couleur d'or, & qu'il brille lorſqu'on l'écraſe, comme s'il contenoit des paillettes d'or. Wedelius dit qu'il s'en trouve de cette eſpece dans le pays de Heſſe, c'eſt apparemment ce que quelques auteurs ont nommé *terra ſolaris Haſſiaca*. Au reſte cette ſubſtance eſt vitriolique. (—)

MITAINE, ſ. f. (*Gantier.*) eſpece de gants à l'uſage des femmes, qui n'a qu'un pouce & point de doigts; mais ſeulement une patte terminée en pointe & volante, qui couvre le haut des doigts au-deſſus de la main.

Mitaine ſe dit auſſi de certains gros gants de cuir fourrés, qui ont un pouce, & une eſpece de ſac fermé, qui enveloppe les doigts ſans être ſéparés. *Voyez* MOUFFLE.

Les maîtres Gantiers-Parfumeurs peuvent faire, vendre & garnir toute ſorte de *mitaines* de telle étoffe qu'ils jugent à propos, pourvû qu'elles ſoient doublées de fourrures.

MITAINES A JOUR, *terme de marchand de modes*. Ces *mitaines* ſont tricotées à l'aiguille, & reſſemblent à une dentelle; elles ſont ordinairement de ſoie noire ou blanche; du reſte elles n'ont rien de particulier.

Les marchands de modes font ou font faire par des ouvriers atitrés des *mitaines* de ſatin, taffetas & velours de toute couleur.

MITAINES, (*Pelleterie.*) c'eſt ainſi qu'on appelle certaines peaux de caſtor qui ne ſont pas de la meilleure qualité; ce nom leur vient apparemment de ce qu'elles ne ſont propres qu'à fourrer des *mitaines*.

MITE, ſ. f. (*Inſectolog.*) On appelle *mites* ces petits animaux qu'on trouve en grande abondance dans le fromage tombant en pouſſiere, & qui paroiſſent à la vûe ſimple comme des particules de pouſſiere mouvante; mais le microſcope fait voir que ce ſont des animaux parfaits dans tous leurs membres, qui ont une figure réguliere, & qui font toutes les fonctions de la vie avec autant d'ordre & de régularité que les animaux pluſieurs millions de fois plus grands.

Hook & Lower ont découvert que les *mites* étoient de animaux cruſtacées, & ordinairement tranſparens; leurs parties principales ſont la tête, le col, & le corps; la tête eſt petite à proportion du corps; leur muſeau eſt pointu, & leur bouche s'ouvre & ſe ferme comme celle d'une taupe; elles ont deux petits yeux, & la vûe extrémement perçante; car ſi on les touche une fois avec une épingle ou un autre inſtrument, on voit avec quelle promptitude elles évitent un ſecond attouchement. Quelques-uns ont ſix jambes, & d'autres huit; ce qui prouve déja qu'il y en a de différentes eſpeces, quoique d'ailleurs elles paroiſſent ſemblables en tout le reſte. Chaque jambe a ſix jointures environnées de poils, & deux petits ongles crochus à leur extrémité, avec leſquels elles peuvent aiſément ſaiſir ce qu'elle rencontrent; la partie de derriere du corps eſt groſſe & potelée, & ſe termine en figure ovale, avec quelques poils extraordinairement longs qui en ſortent; les autres parties du corps, ainſi que la tête, ſont auſſi environnées de poils. Ces inſectes ſont mâles & femelles; les femelles font leurs œufs, d'où ſortent leurs petits avec tous leurs membres parfaits (comme dans les pous & les araignées), quoiqu'exceſſivement menus; mais ſans changer de figure, ils

changent quelquefois de peau avant qu'ils aient tout leur accroiſſement.

On peut les conſerver en vie pluſieurs mois entre deux verres concaves, & les appliquer au microſcope lorſqu'on le juge à propos : en les obſervant ſouvent on y découvrira beaucoup de particularités curieuſes : Leuwenhock les a vû accouplés queue à queue ; car quoique le pénis du mâle ſoit au milieu du ventre, il le tourne en arriere comme le rhinoceros. L'accouplement ſe fait, à ce qu'il dit, avec une viteſſe incroyable. Leurs œufs dans un tems chaud viennent à éclore dans douze ou quatorze jours ; mais en hiver, & lorſqu'il fait froid, il leur faut pluſieurs ſemaines. Il n'eſt pas rare de voir les petits ſe démener violemment pour ſortir de leur coque.

Le diametre de l'œuf d'une *mite* paroît égal à celui d'un cheveu de la tête d'un homme, dont ſix cent font environ la longueur d'un pouce. Suppoſant donc que l'œuf d'un pigeon a les trois quarts d'un pouce de diametre, quatre cent cinquante diametres de l'œuf d'une *mite* feront le diametre de l'œuf d'un pigeon, & par conſéquent, ſi leurs figures ſont ſemblables, nous pouvons conclure que quatre vingt-onze millions & cent vingt mille œufs d'une *mite* n'occupent pas plus d'eſpace qu'un œuf de pigeon.

Les *mites* ſont des animaux très-voraces, car elles mangent non-ſeulement le fromage, mais encore toute ſorte de poiſſons, de chair crue, de fruits ſecs, des grains de toute eſpece, & preſque tout ce qui a un certain degré de moiſiſſure, ſans être mouillé au-deſſus : on les voit même ſe dévorer les unes les autres. En mangeant elles portent en avant une machoire, & l'autre en arriere alternativement, par où elles paroiſſent moudre leur nourriture ; & après qu'elles l'ont priſe, il ſemble qu'elles la mâchent & la ruminent.

Il y a une eſpece de *mite* qui s'inſinue dans les cabinets des curieux, & qui mange leurs plus jolis papillons, & autres inſectes choiſis, ne laiſſant à leur place, que des ruines & de la pouſſiere : l'unique moyen de les prévenir, eſt de faire brûler de tems en tems du ſoufre dans les tiroirs ou dans les boîtes. Ses écoulemens chauds & ſecs pénetrent, rident, & détruiſent les corps tendres de ces petits inſectes.

Les diverſes eſpeces de *mites* ſont diſtinguées par quelques différences particulieres, quoiqu'elles aient en général la même figure & la même nature ; par exemple, ſuivant les obſervations de Power, les *mites* qu'on trouve dans les pouſſieres de dreche & de gruau d'avoine, ſont plus vives que celles du fromage, & ont des poils plus longs & plus nombreux. Les *mites* de figues reſſemblent à des eſcargots ; elles ont au muſeau deux inſtrumens & deux cornes fort longues au-deſſus, avec trois jambes de chaque côté. Leuwenhock obſerva qu'elles avoient les poils plus longs que ceux qu'il avoit vûs dans toutes les autres eſpeces ; & en les examinant de près, il trouva que ces poils étoient en forme d'épis. M. Hook a décrit une eſpece de *mites*, qu'il appelle *mites vagabondes*, parce qu'on les trouve dans tous les endroits où elles peuvent ſubſiſter.

M. Baker ayant jetté les yeux ſur un pot vuide de fayence, le crut couvert de pouſſiere ; mais en le regardant de plus près, il apperçut que les particules de cette pouſſiere étoient en mouvement ; il les examina pour lors avec le microſcope, & vit que c'étoient des eſſains de ces *mites* vagabondes, qui avoient été attirées par l'odeur de quelque drogue miſe dans ce pot peu de jours auparavant.

La *mite* eſt exceſſivement vivace ; on en a gardé des mois entiers ſans leur donner aucune nourriture ; & Leuwenhock aſſure qu'il en fixa une ſur une épingle devant ſon microſcope, qui vécut dans cette ſituation pendant onze ſemaines.

Quoique les Naturaliſtes ne parlent que de *mites* ovipares, cependant M. Lyonnet, ſur les obſervations duquel on doit beaucoup compter, déclare avoir ſouvent vû des *mites* de fromages vivipares, & qui mettent des petits tout vivans au monde. Ces petits de *mites*, direz-vous peut-être, devoient être bien petits de taille ; ſoit ; mais enfin une *mite* ſur un gros fromage d'Hollande, eſt auſſi grande à proportion qu'un homme ſur la terre. Les petits inſectes qui ſe nourriſſent ſur une feuille de pêcher repréſentent un troupeau de bœufs broutans dans un gros pâturage ; les animalcules nagent dans une goutte d'eau de poivre avec autant de liberté que les baleines dans l'Océan ; ils ont tous un eſpace égal à proportion de leur volume. Nos idées de matiere, d'eſpace, & de durée, ne ſont que des idées de comparaiſon ; mais je crains bien que la petiteſſe des animaux microſcopiques, & le petit eſpace qu'ils occupent, comparés à nous-mêmes, ne nous faſſent imaginer que nous jouons un grand rôle dans le ſyſtème du monde. Pour confondre notre orgueil, comparons le corps d'un homme avec la maſſe d'une montagne, cette montagne avec la terre, la terre elle-même avec le cercle qu'elle décrit au-tour du ſoleil, ce cercle avec la ſphere des étoiles fixes, cette ſphere avec le circuit de toute la création, & ce circuit même avec l'eſpace infini qui eſt tout au-tour, alors, ſelon toute apparence, nous nous trouverons nous-mêmes réduits à rien. (*D. J.*)

MITELLA, (*Botan.*) genre de plante à fleur en roſe compoſée de pluſieurs pétales diſpoſés en rond. Le piſtil ſort du calice, & devient dans la ſuite un fruit arrondi & pointu. Ce fruit s'ouvre en deux parties, & reſſemble à une mitre ; il eſt rempli de ſemences qui ſont ordinairement arrondies. Tournefort, *Inſt. rei herb.* *Voyez* PLANTE.

MITELLA, ſ. f. (*Hiſt. anc.*) eſpece de bonnet qui s'attachoit ſous le menton. C'étoit une coëffure des femmes que les hommes ne portoient qu'à la campagne. On appella auſſi *mitella* des couronnes d'étoffe de ſoie, bigarées de toutes couleurs, & parfumées des odeurs les plus précieuſes. Néron en exigeoit de ceux dont il étoit le convive. Il y en eut qui coûterent juſqu'à 4,000,000, de ſeſterces.

MITERNES, ſ. f. (*Pêche.*) on appelle ainſi de groſſes mottes de terre, des îles, îlots & autres atterriſſemens qui font des retraites pour les ennemis des poiſſons.

MIGANNIR, (*Géog.*) ville d'Egypte ſur la rive orientale du Nil, entre Damiette & le Caire. (*D. J.*)

MITHRA, FÊTES DE, *ou* FÊTES MITRIAQUES, (*Antiq. rom.*) nom d'une fête des Romains en l'honneur de *Mithra*, ou du Soleil. Plutarque prétend que ce furent les Pirates vaincus & diſſipés par Pompée, qui firent connoître aux Romains le culte de *Mithra* ; mais comme ces pirates étoient des Piſidiens, des Ciliciens, des Cypriens, nations chez qui le culte de *Mithra* n'étoit point reçu, il en réſulte que l'idée de Plutarque n'eſt qu'une vaine conjecture avancée au haſard.

Le plus ancien exemple de cette *Mithra* chez les Romains, ſe trouve ſur une inſcription datée du troiſieme conſulat de Trajan, ou de l'an 101 de l'Ere chrétienne. C'eſt la dédicace d'un autel au Soleil ſous le nom de *Mithra*, *deo Soli Mithræ*. Sur une autre inſcription ſans date, *Mithra* eſt l'aſſeſſeur ou le compagnon du Soleil : *Deo Mithra*, *& Soli ſocio*. Le culte de *Mithra*, quoiqu'établi à Rome dès l'an 101, n'étoit pas encore connu en Egypte & en Syrie au tems d'Origene, mort l'an 263 de J. C. Cependant le culte de cette divinité & de ſes myſteres étoit commun à Rome depuis plus d'un ſiecle. On voit

dans les collections de Gruter & de Reineſius pluſieurs dédicaces faites à *Mithra*, comme *Sol invictus Mithra*, ou *nomen invictum Mithra*, &c. Et Lampride dans la vie de Commode, fait mention des myſteres de *Mithra*, *ſacra Mithriaca*. Commode a regné depuis l'an 180, juſqu'à l'an 192.

Ces myſteres devoient même avoir déja une certaine célébrité dans l'Occident, au tems de S. Juſtin, qui, dans ſa ſeconde apologie, & dans ſon dialogue avec Tryphon, parle de l'antre ſacré de *Mithra*, de ſes myſteres, & d'une eſpece de communion que recevoient les initiés. La ſeconde apologie de S. Juſtin, fut préſentée à l'empereur Antonin, l'an 142 de J. C. Tertulien qui a fleuri peu après, l'an 200 de J. C. s'étend auſſi ſur les myſteres de *Mithra*, parle d'une eſpece de baptême qui lavoit les initiés de toutes les ſouillures que leur ame avoit contractées juſqu'alors. Il parle encore d'une marque qu'on leur imprimoit, d'une offrande de pain, & d'un embleme de la réſurrection, qu'il n'explique pas en détail. Dans cette offrande, qui étoit accompagnée d'une certaine formule de prieres, on offroit un vaſe d'eau avec le pain. Ailleurs Tertulien dit, qu'on préſentoit aux initiés une couronne ſoutenue ſur une épée; mais qu'on leur apprenoit à la refuſer en diſant : *c'eſt Mithra qui eſt ma couronne.*

On lit ſur une inſcription trouvée en Carinthie, dans les ruines de Solva, aujourd'hui Solfeld, près de Clagenfurt, que le 8e des calendes de Juillet, ſous le conſulat de Gordien & d'Aviola, l'an 239 de J. C. on répara un ancien temple de *Mithra*, ruiné par le temps, *vetuſtate colapſum*. Une autre inſcription, rapportée dans Gruter, fait mention d'une dédicace au même dieu, *Pro ſalute Commodi Antonini*. Commode ayant reçu de Marc-Aurele le titre de Céſar, dans l'année 166, l'inſcription qui ne lui donne pas ce titre doit être d'un tems antérieur.

Porphyre, qui vint à Rome en 263, nous apprend d'autres particularités des myſteres de *Mithra*. Il dit que dans ces myſteres, on donnoit aux hommes le nom de *lions*, & aux femmes celui de *hyenes*, eſpece de loup ou de renard, commun dans l'Orient. Les miniſtres inférieurs portoient les noms d'*aigles*, d'*éperviers*, de *corbeaux*, *&c.* & ceux d'un ordre ſupérieur, avoient celui de *peres*.

Les initiés étoient obligés de ſubir un grand nombre d'épreuves pénibles & douloureuſes, avant que d'être mis au rang des adeptes. Nonus, Elias de Crete, & l'évêque Nicetas, détaillent ces épreuves dans les ſcholies ſur les diſcours de S. Gregoire de Nazianze. Ils parlent d'un jeûne très auſtere de 50 jours, d'une retraite de pluſieurs jours dans un lieu obſcur, d'un tems conſidérable qu'il falloit paſſer dans la neige & dans l'eau froide, & de quinze fuſtigations, dont chacune duroit deux jours entiers, & qui étoient, ſans doute, ſéparées par les intervalles néceſſaires aux initiés, pour reprendre de nouvelles forces. Dès le tems de Commode, les myſteres de *Mithra* étoient accompagnés d'épreuves, mais dont il ſemble que l'objet étoit uniquement d'éprouver le courage & la patience des initiés. Cet empereur, qui aimoit le ſang, changea en des meurtres réels, ce qui n'étoit qu'un danger apparent : *ſacra Mithriaca homicidio vero polluit, cùm illic aliquid ad ſpeciem timoris vel dici vel fingi ſoleat*, dit Lampride.

Le déguiſement des miniſtres de *Mithra*, ſous la forme de divers animaux féroces dont parle Porphyre, n'étoit pas une pratique abſolument nouvelle à Rome : il ſe paſſoit quelque choſe d'approchant dans les myſteres d'Iſis. Valere Maxime & Appien diſent que lors de la proſcription des triumvirs, l'Edile Voluſius ſachant qu'il étoit ſur la liſte de ceux dont on avoit mis la tête à prix, emprunta d'un iſiaque de ſes amis, ſa longue robe de lin, & ſon maſque à tête de chien : on ſait que les maſques antiques enveloppoient la tête entiere. Dans cet équipage Voluſius ſortit de Rome, & ſe rendit, par les chemins ordinaires, un ſiſtre à la main, & demandant l'aumône ſur la route : *per itinera viaſque publicas ſtipem petens*, dit Valere Maxime. Si les yeux n'avoient pas été accoutumés à voir des hommes dans cet équipage, rien n'étoit plus propre à faire arrêter Voluſius par les premiers qui l'euſſent rencontré. Ce fut peut-être par le ſecours d'un ſemblable déguiſement, que Mundus perſuada à Pauline, qu'elle avoit paſſé la nuit avec le dieu Sérapis.

Il ſemble que vers l'an 350 de J. C. c'eſt-à-dire, ſous les enfans de Conſtantin, le zele du paganiſme expirant ſe ranima pour la célébration des *fêtes Mithriaques*, & de pluſieurs autres inconnues dans l'ancienne religion grecque & romaine. On trouve à la vérité avant cette époque, des conſécrations d'autels à *Mithra* marquées ſur les inſcriptions; mais ce n'eſt qu'après Conſtantin qu'on commença à trouver des inſcriptions qui parlent des myſteres, & des *fêtes Mithriaques*. Le culte de *Mithra* fut proſcrit à Rome l'an 378, & ſon antre ſacré fut détruit cette même année, par les ordres de Gracchus, préfet du prétoire.

Nous avons, dans les collections de Gruter & de M. Muratori, ainſi que dans les *monumenta veteris Antii*, & dans l'ouvrage de Thomas Hyde, pluſieurs bas-reliefs, où l'antre ſacré de *Mithra* eſt repréſenté. On le voit auſſi ſur quelques pierres gravées. *Mithra* en eſt toujours la principale figure : il eſt repréſenté ſous la forme d'un jeune homme domptant un taureau, & ſouvent prêt à l'égorger : il eſt coëffé d'une tiarre perſienne recourbée en-devant, comme celle des rois : il tient à la main une eſpece de bayonnette, que Porhyre nomme *le glaive ſacré d'Ariès*, & qui doit être l'arme perſane nommée *acinacès* : il eſt vétu d'une tunique courte avec l'anaxyride, ou la culote perſane : quelquefois il porte un petit manteau. A ſes deux côtés ſont deux autres figures humaines, coëffées d'une tiare ſemblable, mais ſans manteau : ordinairement l'un tient un flambeau élevé, & l'autre un flambeau baiſſé. Quelquefois ces figures ſont dans une attitude, que l'honnêteté ne permet pas de décrire, & par laquelle attitude il ſemble qu'on a voulu déſigner le principe de la fécondité des êtres.

On croit communément que le culte de *Mithra* étoit chez les Romains, le même que celui du *Mihr* ou *Mihir* des Perſes; mais quand on examine de près les circonſtances du culte de *Mithra* chez les Romains, on n'y trouve nulle reſſemblance avec la doctrine & les pratiques de la religion perſane. *Voyez* MIHIR.

Il eſt plus vraiſſemblable que les fêtes de *Mithra* venoient de Chaldée, & qu'elles avoient été inſtituées pour célebrer l'exaltation du ſoleil dans le ſigne du taureau. C'eſt l'opinion de M. Freret, qui a donné d'excellentes obſervations à ce ſujet dans les *mém. de littérature*, *tom. XIV*. Ces ſortes de matieres ſont très-curieuſes; car il eſt certain que les recherches ſavantes concernant les divers cultes du paganiſme, répandent non-ſeulement un grand jour ſur les antiquités eccléſiaſtiques, mais même ſur la filiation de pluſieurs autres cultes qui ſubſiſtent encore dans le monde. (*D. J.*)

MITRHAX, ſ. m. (*Hiſt. nat.*) nom que Pline donne à une pierre prétieuſe qui ſe trouvoit en Perſe, qui, préſentée au ſoleil, montroit une grande variété de couleurs; il nomme cette même pierre *gemma ſolis*, ou pierre du ſoleil dans un autre endroit. Solin a donné par corruption le nom de *mithridax* à cette pierre, qui, ſuivant ſa deſcription, paroît être une

opale. On la trouve auſſi nommée *mithridates.* (—)

MITHRIAQUES, FÊTES, (*Antiq. rom.*) *Voyez* MITHRA. (*D. J.*)

MITHRIDATE, ſ. m. (*Pharmacie & Matiere médicale.*) Voici ſa préparation d'après l'édition de 1758 de la pharmacopée de Paris. Prenez myrrhe, ſafran, agaric, gingembre, canelle, nard indien, encens mâle, ſemence de thlaſpi, de chacun dix dragmes; ſemence de ſeſeli, vrai baume de Judée, jonc odorant, ſthœcas arabique, cauſtus arabique, galbanum, térébenthine de Chio, poivre long, caſtor, ſuc d'hipocyſtis, ſtirax calamite, oppopanax, malabatrum, de chacun une once; caſſia lignea, polium de montagne, poivre blanc, ſcordium, ſemences de daucus de Crete, fruits de baumier, trochiſques de Cyphi, de chacun ſept gros; nard celtique, gomme arabique, ſemences de perſil de Macédoine, opium thébaïque, petit cardamum, ſemences de fenouil & d'anis, racines de gentiane, d'acorus vrai & de grande Valériane, ſagapenum, de chacun trois dragmes; meum athamantique, acacia, lombes de ſcine marin, ſommités d'hypericum, de chacun deux dragmes & demie; miel de Narbonne, une quantité triple de la quantité totale de tous les autres ingrédiens; vin d'Eſpagne, autant qu'il en faut pour délayer les ſucs. Faites un opiat ſelon l'art.

Par ce mot de *ſucs*, il faut entendre tout ce qui eſt ſoluble bien ou mal dans le vin, comme l'opium, l'hipocyſtis, & les gommes réſines, ſur-tout celles qui ne peuvent point être miſes en poudre, ou qui ne peuvent l'être que très-difficilement. Cette méthode eſt preſcrite *explicitement* dans pluſieurs pharmacopées où l'on trouve: faites fondre les ſucs & les gommes dans le vin, *&c.* au reſte, ces mots *ſelon l'art* diſent tout. La compoſition des remedes décrits dans les pharmacopées eſt cenſée uniquement confiée à des artiſtes inſtruits, à qui il ne faut pas en dire davantage.

Le *mithridat* eſt le plus ancien de tous les remedes officinaux très-compoſés. Il eſt décrit dans Celſe ſous le nom d'*antidotum Mithridatis.* Et cet auteur croit que c'eſt-là le vrai antidote dont le célebre Mithridate, roi de Pont, avoit uſé tous les jours pour diſpoſer ſon corps à réſiſter à tous les poiſons. Cette opinion ſur l'origine du *mithridate* a été preſque dans tous les tems l'opinion dominante. Il ſe trouve cependant des auteurs qui aſſurent que le vrai remede de Mithridate étoit quelque choſe de beaucoup plus ſimple. Voici à ce ſujet un paſſage de Sérénus Samonicus, qui eſt rapporté dans l'hiſtoire de la Médecine de le Clerc:

Antidotus verò multis mithridatica *fertur*
Conſociata modis: ſed magnus ſcrinia regis
Cum raperet victor (c.-à-d. Pompée) *vilem deprendit in illis*
Synteſim, & vulgata ſatis medicamina viſit
Bis denum Rutæ filium, ſalis & breve granum,
Juglandeſque duas totidem cum corpore ficus.
Hæc oriente die pauco conſperſa lyæo
Sumebat, metuens dederat quæ pocula mater.

On ne ſait pas en quel tems la deſcription de l'antidote très-compoſé, attribué bien ou mal-à-propos à Mithridate, a paru, ni qui eſt le véritable auteur ou reſtaurateur de ce remede: car Damocrate, ſous le nom de qui on le trouve dans les pharmacopées modernes, eſt très-poſtérieur à Celſe; & il paroît que l'uſage d'intituler cet antidote du nom de *Damocrate*, vient de ce que ce remede ſe trouve décrit à-peu-près tel qu'on le prépare aujourd'hui, mais ne différant point eſſentiellement de celui de Celſe dans un fragment de Damocrate qu'on trouve dans Galien. Le *mithridat* paroît avoir ſervi de modele à toutes les grandes compoſitions officinales dont les boutiques ont été remplies depuis, & ſur-tout à celles qui portent plus particuliérement le nom d'*antidote*, telles que la thériaque, l'orviétan, le diaſcordium, *&c. Voyez ces articles.*

La principale vertu attribuée au *mithridate*, & celle qu'on lui a le moins conteſtée juſqu'à ce ſiecle, c'eſt la qualité alexipharmaque ou contre-venin. Mais depuis que des auteurs modernes, entre leſquels il faut ſur-tout diſtinguer Wepfer, ont appris à mieux évaluer la nature & l'action des poiſons, tous ces magnifiques antidotes & le très-noble *mithridate* comme les autres, ont beaucoup perdu de leur réputation. *Voyez* POISON.

Des vertus plus réelles du *mithridat* ſont les qualités ſtomachiques, cordiales, ſudorifiques, calmantes, fébrifuges, mais on ne l'emploie preſque point à tous ces titres; par conſéquent le *mithridat* eſt un remede qu'on ne prépare preſque plus que pour la décoration des boutiques, par une eſpece de reſpect religieux pour ſon antiquité.

Voyez à l'article COMPOSITION, (*Pharmac.*) ce que nous eſtimons qu'on doit généralement penſer ſur les remedes très-compoſés. (*b*)

MITOMBO *ou* MITOUBA, (*Géog.*) petit royaume d'Afrique dans la haute Guinée. Il a au nord la riviere de Sierre-Lione; à l'orient, les montagnes du pays des Hondo; au midi, les terres du pays de Corrodobou; & à l'occident, celles du royaume de Bouré. (*D. J.*)

MITON, ſ. m. *terme de Marchand de mode;* ce ſont des eſpeces de mitaines qui n'ont ni patte ni pouce, & qui ne ſont faites que pour garantir les bras du froid: elles ſont garnies en haut & en bas de blonde ou dentelle noire.

L'on en a fait de velours, mais plus ordinairement elles ſont faites à l'aiguille & de ſoie noire: les Marchands de modes les font faire. Ils ne ſont preſque plus à la mode.

MITIGÉ, adj. part. MITIGER, v. act. (*Gram.*) adoucir, modérer, relâcher. On dit *mitiger* une regle auſtere; une morale *mitigée*; des Carmes *mitigés*; un luthérien *mitigé.*

MITONNER, *terme* dont ſe ſervent les *Peintres en émail. Mitonner*, eſt faire cuire doucement & à petit feu la couleur, en la changeant de place de tems en tems, & par degrés, à l'entrée du fourneau de reverbere où le feu eſt moins grand.

MITONNER, (*Cuiſine.*) parmi les Cuiſiniers, c'eſt mettre un mets, le potage, par exemple, ſur un grand feu; faire bouillir le pain dans le bouillon pour mieux s'imbiber, & lui faire prendre ſon goût.

MITOTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) danſe ſolemnelle qui ſe faiſoit dans les cours du temple de la ville de Mexico, à laquelle les rois même ne dédaignoient pas de prendre part. On formoit deux cercles l'un dans l'autre: le cercle intérieur, au milieu duquel les inſtrumens étoient placés, étoit compoſé des principaux de la nation; le cercle extérieur étoit formé par les gens les plus graves d'entre le peuple, ornés de leurs plumes & de leurs bijoux les plus précieux. Cette danſe étoit accompagnée de chants, de maſcarades, de tours d'adreſſe. Quelques-uns montoient ſur des échaſſes, d'autres voltigeoient & faiſoient des ſauts merveilleux; en un mot, les Eſpagnols étoient remplis d'admiration à la vûe de ces divertiſſemens d'un peuple barbare.

MITOYEN, MUR, (*Juriſprud.*) le mur qui fait la ſéparation commune de deux maiſons contiguës.

Le ſeul principe que nous ayons dans le droit romain touchant le mur *mitoyen*, c'eſt que l'un des voiſins ne pouvoit pas y appliquer de canaux malgré

l'autre, pour conduire l'eau qui venoit du ciel ou d'un réfervoir.

Mais nos coutumes, fingulierement celle de Paris, en ont beaucoup d'autres dont voici quelques-uns.

Quand un homme fait bâtir, s'il ne laiſſe un eſpace vuide ſur ſon propre terrein, il ne peut empêcher que ſon mur ne devienne *mitoyen* entre lui & ſon voiſin, lequel peut appuyer ſon bâtiment contre ce mur, en payant la moitié du mur & du terrein ſur lequel il eſt aſſis.

L'un des deux propriétaires du mur *mitoyen* n'y peut rien faire faire ſans le conſentement du voiſin, ou du-moins ſans lui en avoir fait faire une ſignification juridique.

L'un des voiſins peut obliger l'autre de contribuer aux réparations du mur *mitoyen*, à proportion de ſon hébage, & pour la part qu'il y a.

Le voiſin ne peut percer le mur *mitoyen*, pour y placer les poutres de ſa maiſon, que juſques à l'épaiſſeur de la moitié du mur, & il eſt obligé d'y faire mettre des jambes, parpaignes ou chaînes, & corbeaux ſuffiſans de pierre de taille, pour porter les poutres.

Dans les villes & fauxbourgs, on peut contraindre les voiſins de contribuer aux murs de clôture, pour ſéparer les maiſons, cours & jardins, juſques à la hauteur du rez-de-chauſſée, compris le chaperon. *Voyez* tout le titre *des ſervitudes* de la coutume de Paris, à laquelle la plûpart des autres coutumes ſont conformes ſur cette matiere, à très peu de différences près.

MITOYERIE, *terme de coutumes*, ſéparation de deux héritages ou deux maiſons voiſines, par une clôture commune ou un mur mitoyen. *Voyez ci-deſſus* MITOYEN.

MITRAILLE, ſ. f. (*Art milit.*) Ce ſont des balles de mouſquet, des pierres, de vieilles ferrailles, *&c.* qu'on met dans des boîtes, & dont on charge les canons. *Voyez* DRAGÉE & CARTOUCHE.

Les *mitrailles* ſont ſur-tout d'uſage à la mer pour nettoyer le pont des vaiſſeaux ennemis, lorſqu'il eſt rempli d'hommes; de même que dans les attaques & les combats où l'on tire de près.

MITRALES, VALVULES, *terme d'Anatomie*, ſont deux valvules du cœur, ainſi appellées parce qu'elles ont en effet la figure d'une mitre. *Voyez* VALVULE & CŒUR.

Elles ſont placées à l'orifice auriculaire du ventricule gauche du cœur. Leur uſage eſt de fermer cet orifice, & d'empêcher le retour du ſang dans les poumons par la veine pulmonaire. *Voyez* CIRCULATION, *&c.*

MITRE, ſ. f. (*Littérat.*) en grec & en latin *mitra*, ſorte de coëffure particuliere aux dames romaines. Ce que le chapeau étoit aux hommes, la *mitre* l'étoit aux femmes. Elle étoit plus coupée que la *mitre* moderne que nous connoiſſons, mais elle avoit comme elle ces deux pendans que les femmes ramenoient ſous les joues. Servius, ſur ce vers de Virgile, où Hiarbas reproche à Enée ſes vêtemens efféminés,

Mœnia mentum mitrâ, *crinemque madentem*
Sub nexus,

ajoute, *mitrâ lydiâ; nam utebantur & Phryges & Lydii* mitrâ, *hoc eſt incurvo pileo, de quo pendebat etiam buccarum tegimen.* Cet ornement dégénéra peu-à-peu; peut-être avoit-il l'air de coëffure trop négligée. Les femmes qui avoient quelque pudeur n'oſerent plus en porter, de ſorte que la *mitre* devint le partage des libertines. Juvenal s'en expliquoit ainſi, lorſqu'il reprochoit aux Romains le langage & les modes des Grecs, qu'ils tenoient eux-mêmes des Aſſyriens;

Ite quibus grata eſt pictâ lupa barbara mitrâ.

Il faut admirer ici le caprice du goût, & celui de la biſarrerie de la mode, qui fait ſervir à nos cérémonies les plus auguſtes la même choſe qu'elle employoit à l'appareil de la galanterie, & met ſur la tête des plus reſpectables miniſtres du Seigneur les mêmes ornemens à-peu-près dont ſe paroient les courtiſannes. (*Voyez l'article ſuivant.*) Ainſi, par un exemple de mode tout oppoſé à celui-ci, le voile qui d'abord n'avoit été d'uſage que dans les fonctions du temple, devint une eſpece de coëffe ſous laquelle les dames romaines ramaſſoient leurs cheveux bien friſés & bien ajuſtés. Les progrès du luxe produiſirent cet effet, changerent la deſtination du voile, & firent ſervir à la vanité ce qui n'avoit été qu'un ornement de cérémonies & de ſacrifices.

Un chanoine régulier de ſainte Geneviéve, Claude du Molinet, a fait une diſſertation ſur la *mitre* des anciens, où il a recueilli bien des choſes curieuſes; le lecteur peut le conſulter. (*D. J.*)

MITRE, en latin *mitra*, (*Hiſt. eccléſ.*) ſorte d'ornement de tête dont les évêques ſe ſervent dans les cérémonies. Elle eſt de drap d'or ou d'argent, accompagnée de deux languettes de même étoffe, qui pendent d'environ un demi-pié ſur les épaules, & qui, à ce qu'on croit, repréſentent les rubans dont on ſe ſervoit autrefois pour l'affermir en les nouant ſous le menton, & elle forme à ſon ſommet deux pointes, l'une par-devant, l'autre par-derriere, ſurmontées chacune par un bouton.

Dans un ancien pontifical de Cambrai, où l'on entre dans le détail de tous les ornemens pontificaux, il n'eſt point fait mention de la *mitre*, non-plus que dans les anciens pontificaux manuſcrits, ni dans Amalaire, dans Raban, dans Alcuin, ni dans les autres anciens auteurs qui ont traité des rits eccléſiaſtiques. C'eſt peut-être ce qui a fait dire à Onuphre, dans ſon *Explication des termes obſcurs*, à la fin de ſes vies des papes, que l'uſage des *mitres* dans l'égliſe romaine ne remontoit pas au delà de 600 ans. C'eſt auſſi le ſentiment du pere Hugues Menard, dans ſes *Notes ſur le ſacramentaire de ſaint Grégoire*, où il répond aux opinions contraires. Mais le pere Martenne, dans ſon *Traité des anciens rits de l'Egliſe*, dit qu'il eſt conſtant que l'uſage de la *mitre* a été ſuivi dans les évêques de Jéruſalem, ſucceſſeurs de ſaint Jacques, comme cela eſt marqué expreſſément dans une lettre de Théodoſe, patriarche de Jéruſalem, à ſaint Ignace, patriarche de Conſtantinople, qui fut produite dans le huitieme concile général. « Il eſt certain auſſi, ajoute le même auteur, que » l'uſage des *mitres* a eu lieu dans l'égliſe d'occident » long-tems avant l'an 1000, comme il eſt aiſé de » le prouver par l'ancienne figure de ſaint Pierre, » qui eſt au-devant de la porte du monaſtere de Cor» bie & qui a plus de mille ans, & par les anciens » portraits des papes que les Bollandiſtes ont rap» porté dans leur vaſte recueil ». Théodulphe, évêque d'Orléans, fait auſſi mention de la *mitre* dans une de ſes poéſies, où il dit en parlant d'un évêque :

Illius ergò caput reſplendens MITRA *tegebat.*

Le pere Martenne ajoute que, pour concilier les différens ſentimens ſur cette matiere, il faut dire que l'uſage des *mitres* a toûjours été dans l'Egliſe, mais qu'autrefois tous les évêques ne la portoient pas, s'ils n'avoient un privilege particulier du pape à cet égard. Dans la cathédrale d'Acqs, on voit en effet ſur la couverture d'un tombeau un évêque repréſenté avec ſa croſſe ſans *mitre*. Le pere Mabillon & pluſieurs autres auteurs prouvent la même choſe pour l'égliſe d'occident & pour les évêques d'orient excepté les patriarches. Le pere Goar & le cardinal

Bona en diſent autant pour les Grecs modernes.

En Occident, quoique l'uſage de la *mitre* ne fût pas commun aux évêques mêmes, on vint enſuite à l'accorder non-ſeulement aux évêques & aux cardinaux, mais encore aux abbés. Le pape Alexandre II. l'accorda à l'abbé de Cantorberi & à d'autres. Urbain II. à ceux du mont Caſſin & de Cluni. Les chanoines de l'égliſe de Beſançon portent le rochet comme les évêques, & la *mitre* lorſqu'ils officient. Le célébrant & les chantres portent auſſi la *mitre* dans l'égliſe de Mâcon; la même choſe eſt pratiquée par le prieur & le chantre de Notre-Dame de Loches & par pluſieurs autres. Il y a beaucoup d'abbés, ſoit réguliers ſoit ſéculiers en Europe, qui ont droit de *mitre* & de croſſe. La forme de cet ornement n'a pas toûjours été, & n'eſt pas encore par-tout la même, comme le montre le pere Martenne tant dans l'ouvrage que nous avons cité, que dans ſon voyage littéraire. Celles qui ſont repréſentées ſur un tombeau d'évêques à ſaint Remi de Reims, reſſemblent plutôt à une coëffe qu'à une *mitre*. La couronne du roi Dagobert ſert de *mitre* aux abbés de Munſter. *Moréri.*

MITRE, *en Architecture*, c'eſt un terme d'ouvrier, pour marquer un angle qui eſt préciſément de 45 degrés, ou la moitié d'un droit.

Si l'angle eſt le quart d'un droit, ils l'appellent *demi-mitre*. *Voyez* ANGLE. Ils ont pour décrire ces angles un inſtrument qu'ils nomment *eſpece de mitre*, avec lequel ils tirent des lignes de *mitres* ſur les quartiers ou battans; &, pour aller plus vîte, ils ont ce qu'ils appellent une *boîte de mitre*. Elle eſt compoſée de quatre pieces de bois, chacune d'un pouce d'épaiſſeur, clouées à plomb l'une ſur le bord de l'autre. Sur la piece ſupérieure ſont tracées les lignes de *mitre* des deux côtés, & on y pratique outre cela une coche pour diriger la ſcie, de façon qu'elle puiſſe couper proprement les membres de la *mitre*, en mettant ſeulement la piece de bois dans cette boîte. *Voyez* BEUVEAU.

On appelle auſſi *mitre* une ſeconde fermeture de cheminée, qui ſe poſe après coup pour en diminuer l'ouverture, & empêcher qu'il ne fume dans les appartemens.

MITRER, (*Juriſp.*) M. Philippe Bornier, en ſa conférence ſur l'ordonnance du commerce, *tit. xj. des faillites, art. 12.* dit que ce qu'on appelle en France *mitrer*, eſt lorſqu'on met le cou ou les poignets entre deux ais, comme on voit encore les ais troués, au haut de la tour du pilory des halles, & à l'échelle du Temple à Paris; mais il paroît que dans l'origine, ce qu'on appelloit *mitrer*, étoit une autre ſorte de peine ignominieuſe, qui conſiſtoit à mettre ſur la tête du condamné une mitre de papier, à peu près comme on en mettoit ſur la tête de l'évêque ou abbé des fous, lorſqu'on en faiſoit la fête, qui n'a été totalement abolie que depuis environ 200 ans. En effet, il eſt dit dans Barthole, ſur la loi *eum qui*, au digeſt. *de injuriis; tu fuiſti mitratus pro falſo.* Et dans le *Memoriale* de Pierre de Paul, année 1393, *tit. de quiſdam maleficiis*, il eſt dit: *Ubi unus dictorum ſacerdotum S. Dermeæ mitratus fuit, & in eâdem mitriâ ductus fuit unà cum prædictis aliis clericis ligatus*, &c. Sur quoi on peut voir auſſi Julius Clarus, *in ſentent. p. 328.* & le gloſſaire de Ducange, *p. 328.* La mitre, qui eſt ordinairement une marque d'honneur, eſt encore en certains cas une marque d'ignominie. Dans le pays de Voſges le bourreau en porte une, pour marque extérieure de ſon office. En Eſpagne, l'Inquiſition fait mettre une mitre de carton ſur la tête de ceux qu'elle condamne pour quelque crime d'héréſie. *Voyez le Traité des ſignes des penſées*, par Alphonſe Coſtadaci, *deuxieme édition, tom. IV. p. 198.* (*A*)

MITTA, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) étoit anciennement une meſure de Saxe, qui tenoit 10 boiſſeaux.

MITTAU, (*Géog.*) petite ville du duché de Curlande, capitale de la Sémigalle & de la Curlande. Les Suédois la prirent en 1701, & les Moſcovites en 1706. Elle eſt ſur la riviere de Bodler, à 8 lieues S. O. de Riga, 96 N. de Varſovie. *Long. 41. 45. lat. 56.* (*D. J.*)

MITTENDARII, (*Antiq. rom.*) on appelloit ainſi les commiſſaires qui étoient envoyés dans les provinces, en certaines occaſions importantes, pour avoir l'œil ſur la conduite des gouverneurs provinciaux, & en faire leur rapport au préfet du prétoire, qui ſeul avoit le droit d'y remédier. On appelloit auſſi *mettendarii* ou *mittendaires*, des officiers que le préfet prétorien envoyoit dans les provinces, pour voir ce qu'il y avoit à faire, & ordonner des réparations. Les *mittendarii* faiſoient leur rapport au préfet, qui prononçoit ſuivant l'exigence des cas. Ils avoient auſſi quelquefois leur commiſſion directement de l'empereur. Ils s'appellerent auſſi *miſſi*, envoyés.

MITTENTES, ſ. m. (*Hiſt. eccleſ.*) ceux que la crainte des ſupplices déterminoit à jetter de l'encens dans le feu allumé ſur les autels du paganiſme. L'Egliſe les puniſſoit ſévérement de cette apoſtaſie. Elle les appelloit auſſi *turificati* ou *ſacrificati*; & ils étoient compris ſous la dénomination générale de *lapſi*, tombés.

MITU, ſ. m. (*Hiſt. nat. Ornithol.*) nom d'un oiſeau du Bréſil du genre des faiſans, ſelon Marggrave, ou plutôt des paons, ſelon Ray; c'eſt un bel oiſeau, plus gros qu'un coq, d'un noir de jais ſur tout le corps, excepté ſur le ventre, qui eſt d'un brun de perdrix; il porte ſur la tête une touffe de plumes, d'un noir luiſant, qu'il éleve en maniere de crête; ſon bec eſt large à la baſe, étroit à la pointe, & d'un rouge éclatant; ſa queue eſt très-longue, il peut l'élever & l'étendre en évantail comme les paons. Il aime à jucher ſur les arbres; mais on l'apprivoiſe très-aiſément. (*D. J.*)

MITYLENE, (*Géog. anc.*) capitale de l'île de Lesbos. Il eſt étonnant que la plupart des livres grecs & latins écrivent *Mitylene* & *Mitylenæ*, tandis qu'on lit dans les anciences médailles μυτιλήνη, μυτιλήναίων, c'eſt-à-dire *Mytilinæ*, *Mytilenæon*; & comme c'eſt là, ſelon toute apparence, la véritable orthographe, nous la ſuivrons dans cet ouvrage. Ainſi *voyez* MYTILENE. (*D. J.*)

MIULNOY-DIWOR, ſ. m. (*Comm.*) on nomme ainſi à Pétesbourg, le marché où ſe vendent les denrées & les meubles néceſſaires dans les maiſons, comme pois, lentilles, feves, lard, farine, vaiſſelle de bois, pots de terre, *&c.* C'eſt un grand bâtiment quarré, & dans les deux côtés qui donnent ſur la rue, on vend toutes ſortes de vivres & d'uſtenſiles de menage. Les magaſins à la farine occupent les deux autres côtés, qui regardent la riviere. Ces maiſons & magaſins n'étant que de bois, & couverts de bois à la moſcovite, ſont ſujets à de grands incendies, dont on a fréquemment des exemples. *Dictionn. de Comm.*

MIURE *ou* MYURE, ſ. f. (*Med. Semiot.*) μειουρος, ou μυουρος, nom que les anciens grecs ont donné à une eſpece de pouls inégal régulier, dont le caractere diſtinctif eſt d'aller toujours en diminuant, de façon que la ſeconde pulſation eſt moins élevée que la premiere, la troiſieme que la ſeconde, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue à une extrême petiteſſe, ou qu'elle ait dégénéré en intermittence parfaite; alors, ou le pouls reſte dant cet état d'affaiſſement, ou il remonte tout d'un coup, & paſſe bruſquement d'un extrême à l'autre, ou enfin, les pulſations reprennent leur force & leur grandeur

par

par degrés,& dans les mêmes proportions qu'elles les avoient perdus. Ces deux dernieres eſpeces portent auſſi le nom de pouls *réciproques*, *accourcis*, *reciproci*, *decurtati*; & l'on a appellé la premiere eſpece *accourcis manquans*, *deficientes decurtati*. Galen. *de different. pulſ. lib. I. cap. xj.* La reſſemblance qu'on a trouvée ou imaginée de cette eſpece de pouls à la queue d'une ſouris qui va toûjours en diminuant, l'a fait appeller par pluſieurs μυουρος, nom compoſé de μυς, qui ſignifie *rat*, & de ουρος, *queue*. Cette étymologie & cette ortographe, qui ſe trouvent dans quelques vieux cayers grecs, ſont aſſez naturelles. Galien dit que les Médecins grecs nomment ces pouls μειον ριζοντας & μειώρους, c'eſt-à-dire *inutiles* & comme *accourcis*, *inutiles & quaſi decurtatos*, empruntant ce nom des figures qui ſe terminent en pointe. Suivant ce ſentiment, il faut écrire ce mot en françois par un *i*, *miure*.

Galien, & ſes commentateurs ſerviles, ont tous regardé ce caractere du pouls comme très-mauvais, indiquant une foibleſſe générale, un ralentiſſement mortel dans les forces du cœur & des arteres. Cependant il paroît par les obſervations exactes de M. de Bordeu, que ce pouls n'eſt pas un ſigne auſſi fâcheux qu'on l'avoit cru juſqu'alors, & qu'au contraire, il annonce quelquefois une évacuation critique & ſalutaire par les urines. *Il paroît*, dit cet illuſtre & judicieux obſervateur, *que dans cette inégalité même, il y a une ſorte de régularité qui manque au pouls inteſtinal. Le pouls des urines a pluſieurs pulſations moindres les unes que les autres, & qui vont ordinairement juſqu'à ſe perdre, pour ainſi dire, ſous le doigt; c'eſt dans ce même ordre qu'elles reviennent de tems en tems, les pulſations qui ſe font dans ces intervales, ſont plus développées, aſſez égales, & un peu ſautillantes.* Recherches ſur le pouls, par rapport aux criſes, *chap. xv. obſ. 83. 84. & 85*, &c. Ces obſervations ont été confirmées par M. Michel, médecin de Montpellier. *Nouvel. obſ. ſur le pouls, par rapport aux criſes.* Et nous avons vu nous-mêmes, dans un malade, le pouls *miure* précéder une excrétion abondante d'urine. *Voyez* POULS.

MIXIS, ſ. f. μίξις, *mixtio*, *en Muſique*, eſt une des parties de l'ancienne mélopée, par laquelle le compoſiteur apprend à bien combiner les intervales, & à bien diſtribuer les genres ſelon le caractere du chant qu'il s'eſt propoſé de faire. *Voyez* MÉLOPÉE. (*S*)

MIXO-LYDIEN, adj. eſt le nom de l'un des modes de l'*ancienne Muſique*, appellé autrement *hyperdorien*; parce que ſa fondamentale ou tonique étoit une quarte au-deſſus de celle du mode dorien. *Voyez* HYPERDORIEN.

Le mode *mixo-lydien* étoit le plus aigu des ſept, auxquels Ptolomée avoit réduit tous ceux de l'ancienne muſique. *Voyez* MODE. On attribue à Sapho l'invention de ce mode.

MIOQUIXOCHI-COPALLI, (*Hiſt. nat. Bot.*) grand arbre du Mexique, dont le tronc eſt rayé de blanc, & dont la feuille reſſemble à celle de l'oranger. Ses fleurs, qui ſont fort petites, ſont d'une couleur rougeâtre. Cet arbre donne une réſine d'un rouge très-vif, très-aromatique, un peu aſtringente; & que l'on regarde comme un ſpécifique pour un grand nombre de maladies. On déſigne auſſi cet arbre ſous le nom de *xochicopal*.

MIXTE, adj. (*Mathémat.*) On dit qu'il y a raiſon ou proportion *mixte*, lorſqu'on compare la raiſon de l'antécédent & du conſéquent à leur différence, comme ſi $\frac{a.b}{3\ 4} :: \frac{c-d}{12\ 16}$: en ce cas, l'on aura

7 . 1 :: 28. 4.

$a+b$. $a-b$ :: $c+d$, $c-d$. *Voyez* RAISON & PROPORTION.

Mathématiques mixtes. *Voyez* MATHÉMATIQUES.

MIXTE, (*Phyſ.*) un corps *mixte* en Philoſophie, eſt celui qui eſt compoſé de divers élémens ou principes. En ce ſens, *mixte* eſt oppoſé à *ſimple* ou *élémentaire*, qui ſe dit des corps qui ne ſont compoſés que d'un principe ſeulement, comme les Chimiſtes ſuppoſent que ſont le ſoufre, le ſel, *&c.*

Les Scholaſtiques définiſſent un corps *mixte*, un tout réſultant de pluſieurs ingrédiens altérés, ou modifiés par le mélange. Suivant ce principe, les différens ingrédiens ou compoſans, n'exiſtent point actuellement dans le *mixte*, mais ils ſont tous changés de façon qu'ils conſpirent à la formation d'un nouveau corps, d'une eſpece différente de celles des ingrédiens.

L'objet de la Chimie eſt de réſoudre les *mixtes* en leurs parties compoſantes, ou principes. *Voyez* CHIMIE, *&c.*

Les Scholaſtiques diſtinguent les *mixtes* en *parfaits* & *imparfaits*. Les *mixtes* parfaits ſont des corps animés, où les élémens ſont transformés par un parfait mélange: tels ſont les plantes, les bêtes, les hommes. Les *mixtes* imparfaits, ſont des corps inanimés dont la forme n'eſt pas différente de celle des élémens: tels ſont les météores, les minéraux, les métaux. Sur quoi tout cela eſt-il fondé? *Voyez* ÉLÉMENS. *Chambers*.

MIXTE & MIXTION, (*Chimie.*) les Chimiſtes prennent ces mots dans deux ſens différens: premierement, dans un ſens général & vague, ils appellent *mixtes* les corps chimiques, formés par l'union de divers principes quelconques; & *mixtion*, l'union, la combinaiſon de ces divers principes: c'eſt-là le ſens le plus connu, & le plus ancien. Secondement, dans un ſens moins général, plus reſſerré, ils appellent *mixte* le coprs formé par l'union de divers principes élémentaires ou ſimples; & *mixtion*, l'union qui conſtitue cet ordre particulier de corps chimiques. Cette derniere acception eſt plus propre aux Chimiſtes modernes; elle a été principalement introduite dans la langue chimique, par Becher & par Stahl, qui n'ont cependant pas aſſez ſoigneuſement évité d'employer ces expreſſions dans la premiere ſignification.

Nous allons conſidérer les *mixtes* & la *mixtion*, ſous ces deux points de vûe.

Il eſt clair que ſous le premier, la *mixtion* eſt la même choſe que la ſyncrèſe, que la combinaiſon, que l'union chimique, que la liaiſon intime, la forte cohéſion de divers principes, opérée par l'exercice de cette force, ou de ce principe univerſel que nous avons conſidéré ſous le nom de *miſcibilité*, *voyez* MISCIBILITÉ, *Chimie*. On trouvera encore beaucoup de notions majeures ſur la *mixtion*, répandues dans pluſieurs autres articles de ce Dictionnaire, dans *l'article* CHIMIE, dans *l'art.* MENSTRUE, dans *l'art.* RAPPORT, dans *l'art.* PRINCIPES, *Chimie*, dans *l'art.* UNION, *&c.* où ces notions ont concouru néceſſairement à établir ou à éclaircir les différens points de doctrine chimique, dont on s'occupe dans ces articles. Nous allons en donner dans celui-ci, le réſumé & le complément.

1°. Les *mixtes* ou corps *chimiques compoſés*, ſont formés par l'union de principes divers, d'eau & d'air, de terre & de feu, d'acide & d'alcali, *&c.* ils different eſſentiellement en cela des aggregés, aggregats, ou molécules qui ſont formées par l'union de ſubſtances pareilles ou homogenes. Cette différence eſt expoſée avec beaucoup de détail dans la partie dogmatique de *l'article* CHIMIE, *voyez cet article*. Il ſuffit de rappeller ici, que c'eſt à cauſe de cette circonſtance eſſentielle à la formation des *mixtes*, que ces corps ne peuvent être réſous en leurs principes, qu'on n'en peut ſéparer un de leurs matériaux,

ſans que leur être propre ſpécifique périſſe, au lieu que l'aggregé étant diviſé dans ſes parties intégrantes & primitives, chacune de ces parties eſt encore un corps pareil à la maſſe dont elle eſt détachée. C'eſt dans ce dernier ſens que la plus petite partie d'or eſt toujours de l'or; mais nul des principes chimiques de la plus petite partie d'or, de l'or individu, du *mixte* appellé *or*, n'eſt de l'or; nul aſſemblage de certains principes de l'or, moins un, n'eſt de l'or; de même que nulle unité, concourant à la formation du nombre ſix, n'eſt ſix; ni nulle ſomme de ces unités, moins une, ou moins pluſieurs, n'eſt ſix.

2°. La *mixtion* ne ſe fait que par *juxta-poſition*, que par adhéſion ſuperficiaire de principes, comme l'aggrégation ſe fait par pure adhéſion de parties intégrantes d'individus chimiques. On n'a plus heureuſement beſoin de combattre les entrelacemens, les introſuſceptions, les crochets, les ſpyres & les autres chimeres des Phyſiciens & des Chimiſtes du dernier ſiecle.

3°. La *mixtion* n'eſt exercée, ou n'a lieu, qu'entre les parties ſolitaires, uniques, individuelles des principes, *fit per minima:* elle ſuppoſe, elle demande la deſtruction, ou du moins le très-grand relâchement de l'aggrégation, tel que celui qui eſt propre aux liquides, aux ſubſtances que les Chimiſtes appellent *diſſoutes* ou *réſoutes*, *ſolutæ;* & voilà d'où naît l'axiome chimique, *corpora non agunt*, c'eſt-à-dire, ne contractent point la *mixtion* chimique, *niſi ſint ſoluta.*

4°. La *mixtion* eſt un acte naturel ſpontané; l'art ne la produit point, n'ajoute rien à l'énergie du principe naturel dont elle dépend, n'excite point la force qui la produit; il ne fait que placer les corps miſcibles dans la ſphere d'activité de cette force; ſphere qui eſt très-bornée, qui ne s'étend point à un eſpace ſenſible. Ainſi, non ſeulement les *mixtes* naturels, mais même les *mixtes* qui peuvent être appellés à quelques égards *artificiels*, ſavoir, ceux qui ſont dûs à la diſſolution chimique, ou à l'action menſtruelle, déterminée par des opérations artificielles, *voyez* MENSTRUE, *Chimie*; tous ces corps, dis-je, ſont à la rigueur des produits naturels, des êtres dûs immédiatement à un principe abſolument indépendant de l'art humain. Je ſens bien qu'on pourroit chicaner ſur cette maniere d'enviſager le principe immédiat de la *mixtion*, & dire que tous les principes des changemens que les hommes appellent *artificiels*, ſont pourtant naturels à la rigueur; mais cela ne ſeroit pas exact: des principes naturels concourent, il eſt vrai, aux changemens opérés par les hommes, mais ils y concourent plus ou moins prochainement; & ce concours plus ou moins prochain, plus ou moins médiat, ſuffit ici pour établir des différences eſſentielles. En un mot, l'acide & l'alkali qui, lorſqu'ils ſont mis à portée l'un de l'autre, *ex intentione artificis*, s'uniſſent pour former le nitre, ſont joints par un lien qui peut être plus exactement, plus proprement appellé naturel, que celui qui aſſujettit les douves d'un tonneau, au moyen des cerceaux, *&c.*

5°. L'acte de la *mixtion* eſt ſoudain & momentané: *mixtio fit in inſtanti*, dit Stahl, dans ſon *ſpecimen Becherianum, part. I. ſect. 1. membr. 1. §. xij.* Ceci eſt une ſuite néceſſaire du dogme précédent; car non-ſeulement l'obſervation, les faits, établiſſent cette vérité; mais elle eſt ſuſceptible, dans la conſidération abſtraite, de la plus exacte démonſtration. En effet, dès que la *mixtion* s'opere par une force inhérente, ou toûjours ſubſiſtante dans les corps; dès que des corps ſe trouvent placés dans la ſphere d'activité de cette force (cette ſphere étant ſur-tout circonſcrite dans les termes de la plus grande vicinité poſſible, peut-être du contact), & dès que tous les obſtacles ſont écartés ou vaincus, la *mixtion* doit arriver dans un inſtant, par un acte ſimple, dans lequel on ne ſauroit concevoir de la durée; en un mot, être très-voiſin, ou ſe toucher, eſt la même choſe dans ce cas, que ſubir la *mixtion.*

6°. La cohéſion mixtive eſt très-intime; le nœud qui retient les principes des mixtes eſt très-fort: il réſiſte à toutes les puiſſances méchaniques; nul coin, nul lévier, nul choc, nulle direction de mouvement, ne peut le rompre: & même le plus univerſel des agens chimiques, le feu, & toute l'énergie connue de ſon action diſſociante, agit en vain ſur la *mixtion* la plus parfaite, ſur un certain ordre de corps chimiques compoſés, dont nous parlerons dans la ſuite de cet article. A plus forte raiſon, le degré le plus foible de cette action, ſavoir la raréfaction par ſa chaleur ne porte-t-elle point abſolument ſur la *mixtion*, même la plus imparfaite. Le moyen le plus commun, le plus généralement efficace que la nature & l'art employent pour ſurmonter cette force, c'eſt un plus grand degré de cette même force. Certains corps combinés chimiquement, ne ſe ſéparent parfaitement & abſolument, que lorſque chacun ou au-moins l'un d'entre eux, paſſe dans une nouvelle combinaiſon. Cette nouvelle combinaiſon eſt l'effet propre du phénomene que les Chimiſtes appellent *précipitation;* & ce plus haut degré de force mixtive exiſte entre deux ſubſtances, dont l'une eſt nue ou libre, (*voyez* NUD, *Chimie*) & l'autre unie ou combinée, par l'exercice duquel cette derniere eſt dégagée de ſes anciens liens, & en ſubit de nouveaux; ce plus haut degré de force, dis-je, eſt connu dans l'art ſous les noms de *plus grand rapport*, & de *plus grande affinité. Voyez* RAPPORT, *Chimie. Voyez auſſi à l'art.* FEU, *Chimie*, & *à l'art.* DISTILLATION, quels ſont les corps chimiques compoſés dont le feu ſeul peut déſunir les principes, & quels ſont ceux contre la *mixtion* deſquels cet agent eſt impuiſſant.

Ce lien, ce nœud, cette cohéſion mixtive, eſt très-ſupérieure dans le plus grand nombre de cas à la cohéſion aggrégative, qui eſt l'attraction de cohéſion des Phyſiciens. Cette vérité eſt prouvée, & en ce que l'action diſſociante du feu ſe porte efficacement ſur tous les aggrégés chimiques; & en ce que dans les cas les plus ordinaires & les plus nombreux, les parties intégrantes individuelles des aggrégés abandonnent, *deſerunt*, leur aſſociation aggrégative, pour ſe porter violemment, *ruere*, à la *mixtion*, ou à l'aſſociation avec des principes divers, comme cela arrive dans preſque toutes les diſſolutions (*voyez* MENSTRUE, *Chimie*), & enfin en ce que les puiſſances méchaniques ſurmontent, quelquefois même avec beaucoup de facilité, la cohéſion aggrégative.

Il eſt tout commun auſſi de voir dans les opérations chimiques les agens chimiques très-énergiques, & principalement le feu rompre l'aggrégation d'un ſujet chimique compoſé ſans agir ſur ſa *mixtion.* Toutes les opérations chimiques proprement dites, que nous avons appellé *diſgrégatives*, & toutes celles que nous avons appellé *mixtives* ou *combinantes*, ſont dans ce cas. *Voyez* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Il arrive cependant quelquefois que certains menſtrues obéiſſent davantage à la force de cohéſion aggrégative, qu'à la force de miſcibilité: par exemple, l'eſprit de nitre concentré à un certain point, n'agit pas ſur l'argent par cette raiſon; *voyez* MENSTRUE, *Chimie:* mais ces cas ſont rares.

7°. Un caractere eſſentiel de la *mixtion* chimique, du-moins la plus parfaite, c'eſt que les propriétés particulieres de chaque principe qui concourt à la

formation du *mixte*, périſſent, ou du-moins qu'elles ſoient tellement maſquées, ſuſpendues, *ſopitæ*, qu'elles ſoient comme ſi elles n'étoient point, & que le *mixte* ſoit une ſubſtance vraiment nouvelle, ſpécifiée par des qualités propres, & diverſes de celles de chacun de ſes principes. C'eſt ainſi que le nitre formé par l'union d'un certain acide, & d'un certain alkali, n'a plus ni les propriétés eſſentielles de cet acide, ni celles de cet alkali, mais des propriétés nouvelles & ſpéciales. C'eſt ainſi que pluſieurs ſels métalliques qui conſervent la corroſivité de l'un de leurs principes, de l'acide, ne retiennent cette propriété, que parce que cet acide eſt contenu ſurabondamment dans ces ſels, c'eſt-à-dire dans un état de *mixtion* très-imparfaite, très-improprement dite. *Voyez* SURABONDANT, *Chimie*.

8°. Un autre caractere eſſentiel de la *mixtion*, caractere beaucoup plus général, puiſqu'il eſt ſans exception, c'eſt que les principes qui concourent à la formation d'un *mixte*, y concourent dans une certaine proportion fixe, une certaine quantité numérique de parties déterminées, qui conſtitue dans les *mixtes* artificiels ce que les Chimiſtes appellent *point de ſaturation*. *Voyez* SATURATION, *Chimie*. Car quoique nous ayons dit que les principes des *mixtes* s'uniſſoient *per minima* partie à partie, cela n'empêche point qu'à une ſeule partie d'un certain principe, ne puiſſent s'unir deux ou pluſieurs parties d'un autre. C'eſt ainſi que très-vraiſſemblablement le ſoufre commun eſt formé par l'union d'une partie unique d'acide, & de pluſieurs parties de feu; il eſt vrai que cette derniere *animadverſion* n'eſt qu'un ſoupçon qui eſt établi cependant ſur de très-grandes probabilités. *Voyez* SOUFRE. Mais l'obſervation générale ſur la proportion déterminée des *ingrédiens* de la *mixtion*, eſt un dogme d'éternelle vérité, de vérité abſolue, nominale. Nous n'appellons *mixtes*, ou ſubſtances *non-ſimples*, vraiment chimiques, que celles qui ſont ſi eſſentiellement, ſi néceſſairement compoſées, ſelon une proportion déterminée de principes; que non-ſeulement la ſouſtraction ou la *ſur-addition* d'une certaine quantité de tel ou tel principe, changeroit l'eſſence de cette ſubſtance; mais même que l'excès d'un principe quelconque eſt de fait inadmiſſible dans les *mixtes*, tant naturels qu'artificiels, & que la ſouſtraction d'une portion d'un certain principe, eſt, par les définitions ci deſſus expoſées, la décompoſition même, la deſtruction chimique d'une portion du *mixte*; en ſorte que ſi d'une quantité donnée de nitre, on ſépare une certaine quantité d'acide nitreux, il ne reſte pas un nitre moins chargé d'acide; mais un mélange de nitre parfait comme auparavant, & d'alkali fixe, qui eſt l'autre principe du nitre, abſolument nud, à qui l'acide auquel il étoit joint a été entierement enlevé. En un mot, l'acide n'a pas été enlevé proportionnellement à la quantité entiere de nitre, mais à une certaine portion qui a été abſolument dépouillée. Ceci eſt démontré par les faits.

La premiere aſſertion eſt prouvée auſſi par des faits très-connus : tous les menſtrues entrent en *mixtion* réelle avec les corps qu'ils diſſolvent; mais l'énergie de tous les menſtrues eſt bornée à la diſſolution d'une quantité déterminée du corps à diſſoudre; l'eau une fois *ſaturée* de ſucre, (*voyez* SATURATION, *Chimie*) ne diſſout point du nouveau ſucre; du ſucre jetté dans une diſſolution parfaitement ſaturée de ſucre y reſte conſtamment ſous le même degré de chaleur dans ſon état de corps concret. Cette derniere circonſtance rend le dogme que nous propoſons très-manifeſte; mais elle ne peut s'obſerver que lorſqu'on éprouve l'énergie des divers menſtrues ſur les corps concrets ou conſiſtans; car lorſqu'on l'eſſaye ſur des liquides, ce n'eſt pas la même choſe, & quelque excès d'alkali réſout qu'on verſe dans de l'eſprit de vinaigre, par exemple, il ne paroît pas ſenſiblement qu'une partie de la premiere liqueur ſoit rejettée de la *mixtion*. Elle l'eſt pourtant en effet, & la chimie a des moyens ſimples pour démontrer dans les cas pareils, la moindre portion excédente ou ſuperflue de l'un des principes (*voyez* SATURATION, *Chimie*); & cette portion excédente n'en eſt pas plus unie avec le *mixte*, pour nager dans une même liqueur avec lui. Car deux liqueurs capables de ſe mêler parfaitement, & qui ſont actuellement mêlées très-parfaitement, ne ſont pas pour cela en *mixtion* enſemble. Au contraire les liqueurs très-pareilles, celles, par exemple, qui ont l'eau pour baſe commune, ſe mêlent on ne peut pas plus parfaitement enſemble, au point même qu'elles ſont auſſi inſéparables que deux verres d'eau pure bien *entre-mêlés*. Un verre de diſſolution de ſel marin, & un verre de diſſolution de nitre qu'on mêleroit enſemble, ſeroient tout auſſi inſéparables que ces deux verres d'eau pure. Or ces mélanges tout indiſſolubles qu'ils ſont, ne conſtituent pas la *mixtion*. Il en eſt ainſi de l'alkali excédent, dans l'expérience ci-deſſus propoſée; c'eſt une liqueur alkaline, dont la baſe eſt de l'eau, qui eſt mêlée ou confondue avec une liqueur de terre foliée (c'eſt le nom du ſel réſultant de l'union de l'alkali fixe, commun, & de l'acide du vinaigre) dont la baſe eſt auſſi de l'eau, comme un verre d'eau pure ſeroit mêlé ou confondu avec un autre verre d'eau pure. La circonſtance de tenir en diſſolution quelque corps ne change point à cet égard la condition de l'eau, pourvû que dans le cas où chaque eau eſt chargée d'un corps divers, ces deux corps ne ſoient point miſcibles ou ſolubles l'un par l'autre.

Il eſt évident, & les conſidérations précédentes nous conduiſent à cette vérité plus générale, que toutes ces unions de divers liquides aqueux, ſont de vraies, de pures aggrégations. Une certaine quantité déterminée d'eau s'unit par le lien d'une vraie *mixtion* à une quantité déterminée de ſel, & conſtitue un liquide aqueux qui eſt un vrai *mixte*. Cela eſt prouvé entre autres choſes, en ce que dès qu'on *ſouſtrait* une portion de cette eau, une portion du *mixte* périt : on a au lieu du *mixte aqueo-ſalin*, appellé *leſſive*, *lixivium*, un corps concret, un cryſtal de ſel. Mais toute l'eau qu'on peut ſurajouter à cette leſſive proprement dite, ne contracte avec elle que l'aggrégation; c'eſt de l'eau qui s'unit à de l'eau; & voilà pourquoi ce mélange n'a point de termes, point de proportions : une goutte de leſſive ſe mêle parfaitement à un océan d'eau pure : une goutte d'eau pure ſe mêle parfaitement à un océan de leſſive. Il en eſt abſolument de même de l'eſprit de vin, du vin, du vinaigre, de toutes les liqueurs végétales & animales aqueuſes, des acides, des eſprits alkalis, aromatiques, *&c.* & de leurs mélanges à de l'eau pure ou entre eux, toutes les fois qu'ils ne contiendront pas des ſubſtances réciproquement ſolubles, ou abſtraction faite de l'événement qui réſultera de cette circonſtance accidentelle, il eſt clair que tous ces mélanges ne ſont pas des *mixtions* : premierement par les définitions, car ils ne ſont bornés par aucune proportion; ſecondement, par la nature même des choſes; car nous croyons avoir prouvé que dans tous ces cas, ce ſont des corps non-ſeulement pareils, mais mêmes identiques de l'eau & de l'eau qui s'uniſſent, ce qui conſtitue l'aggrégation. *Voyez l'article* LIQUIDITÉ, *Chimie*. L'acide ſurabondant des ſels métalliques peut auſſi être conſidéré à quelques égards comme uni par ſimple aggrégation au vrai *mixte* ſalin.

Les différentes ſubſtances métalliques s'alliant auſſi

ou s'entremêlant, pour la plûpart, ſans aucune proportion, un grain d'argent étant reçu dans une maſſe d'un millier de cuivre, comme un grain de cuivre dans une maſſe d'un millier d'argent, nous regardons auſſi ces mélanges & les pareils, comme une eſpece d'aggrégation. C'eſt ainſi que nous l'avons conſidéré dans l'expoſition du ſyſtème des opérations chimiques. *V.* OPÉRATIONS CHIMIQUES.

Des mixtes & de la mixtion conſidérés dans la ſeconde acception. M. Becker diſtingue tous les ſujets chimiques en *mixtes*, compoſés, ſurcompoſés, *decompoſita*, & ceux qu'il appelle *ſuper decompoſita*.

Il appelle *mixtes* les corps formés par l'union chimique de deux ou de pluſieurs élémens, premiers principes, ou corps ſimples. *Voyez* PRINCIPES. L'acide, le ſoufre, l'huile, le charbon le plus ſimple, les métaux, ſont regardés comme des corps de cet ordre, qui eſt très-peu nombreux, ſoit dans la nature, ſoit dans les produits de l'art. C'eſt la *mixtion* des ſujets chimiques de cet ordre qui eſt la plus parfaite, la plus intime, la plus conſtante, à laquelle conviennent éminemment les propriétés de la *mixtion* en général. Il eſt tout ſimple par exemple, qu'elle élude davantage l'énergie des agens chimiques, tant parce que les *mixtes* ſont de tous les corps deſtructibles les plus petits, que parce que leurs principes ſont vraiſſemblablement cohérans dans le plus grand degré de vicinité poſſible, ou du-moins exiſtant dans la nature. Si le contact même eſt concevable, c'eſt ſans contredit principalement entre les principes ſimples & premiers.

Les compoſés ſont des corps formés par l'union chimique de deux ou de pluſieurs *mixtes*; ces corps ſont plus communs, ſoit dans la nature, ſoit dans l'art. Les métaux minéraliſés avec le ſoufre, les ſels métalliques, les réſines, *&c.* ſont des compoſés.

Les ſurcompoſés ſont des corps formés par l'union chimique de deux ou de pluſieurs compoſés : les exemples des corps de cet ordre, ou du-moins qui ſoient ſtrictement dans les termes de la définition, ne ſont pas aiſés à trouver. Sthal dans le *ſpecimen Becherianum*, n'oſe en propoſer qu'avec la formule du doute. Cette difficulté vient d'un vice inhérant à la diviſion même de Becker, qui n'a point fait d'ordre diſtinct pour les combinaiſons qui ſe préſentent le plus fréquemment tant dans les ſujets naturels que dans les ſujets artificiels; ſavoir les unions immédiates des élémens, des *mixtes* & des compoſés entre eux. En effet, il exiſte très-peu de corps très-compoſés dans le dernier ordre de compoſition, dans leſquels n'entre quelque *mixte* ou quelque élément. Il y a beaucoup de combinaiſons de *mixte* & d'élémens, *&c.*

L'uſage que fait Becker de ſa ſuperdécompoſition eſt auſſi très-peu exact; il entend preſque la même choſe que nous entendons par *ſurabondance* (*voyez* SURABONDANCE), & ſpécialement la ſurabondance d'un principe élémentaire dans un *mixte* ou dans un compoſé.

Toute cette doctrine, ou plûtôt cette nomenclature eſt inexacte & heureuſement inutile : il importe ſeulement en conſidérant & en traitant les ſujets chimiques, d'avoir le plus grand égard aux différens ordres de leur compoſition, à les examiner ſucceſſivement en commençant par le plus prochain, le plus immédiat, le dernier. *Voyez* pour exemple de cette méthode, *l'article* VÉGÉTAL, (*Chimie*). Il entre aſſurément dans cette recherche, de connoître l'état de ſimplicité ou de compoſition diverſe de chaque principe conſidéré à ſon tour; mais il importe peu ce me ſemble, que chacun de ces états ait un nom diſtinct : ſi cependant il les faut ces noms, les Chimiſtes doivent en chercher d'autres, ceux-ci ne valent rien. (*b*)

MIXTE, (*Juriſprud.*) ſe dit de ce qui tient de deux natures différentes. Il a des corps *mixtes* qui ſont partie laïcs & partie eccléſiaſtiques, comme les univerſités.

Il y a des droits & actions qui ſont *mixtes*, c'eſt-à-dire partie réels & partie perſonnels; de même les ſervitudes *mixtes* ſont celles qui ſont tout-à-la-fois deſtinées pour l'uſage d'un fond & pour l'utilité de quelque perſonne. *Voyez* ACTION, SERVITUDE.

On appelle *queſtions mixtes*, celles où pluſieurs lois ou coutumes différentes ſe trouvent en oppoſition; par exemple, lorſqu'il s'agit de ſavoir ſi c'eſt la loi de la ſituation des biens, ou celle du domicile du teſtateur, ou celle du lieu où le teſtament eſt fait qui regle la forme & les diſpoſitions du teſtament. *Voyez* QUESTION MIXTE.

Les ſtatuts *mixtes* ſont ceux qui ont en même tems pour objet la perſonne & les biens. *V.* STATUTS. (*A*)

MIXTE, *ou* MÉLÉ, adject. eſt *en Muſique* le nom qu'on donnoit autrefois à quelques modes qui participoient de l'authentique & du plagal : c'eſt ainſi que s'en explique l'abbé Broſſard; ſur quoi l'on ne doit pas ſe tourmenter pour entendre une explication qu'il n'a ſurement pas entendu lui-même.

On appelloit *modes mixtes* ceux qui participoient à pluſieurs genres à fois. *Voyez* GENRES.

MIXTE, (*Peinture.*) c'eſt une ſorte de peinture où l'on ſe ſert du pointillement de la miniature & de la touche libre de la détrempe. Les points ſont propres à finir les parties du tableau les plus ſuſceptibles d'une extrême délicateſſe; mais par la touche, le peintre répand dans ſon ouvrage une liberté & une force que le trop grand fini n'a point. On peut travailler en grand & en petit de cette façon. Il y a deux tableaux précieux du Corrège peints dans ce genre, que le roi de France poſſede. (*D. J.*)

MIXTILIGNE, adj. (*Géom.*) ſe dit de ce qui eſt formé de lignes droites & de lignes courbes; ainſi on dit une figure *mixtiligne* pour dire une figure terminée en partie par des lignes courbes, & en partie par des lignes droites; on dit auſſi un angle *mixtiligne* pour dire un angle formé par une ligne droite & une ligne courbe. *V.* FIGURE & CONTINGENCE.

MIXTION, ſubſt. f. (*Pharmacie.*) ce mot ſignifie exactement la même choſe que le mot *mélange* pris dans ſon ſens le plus vulgaire. La *mixtion* pharmaceutique n'eſt autre choſe que la confuſion chimique. *Voyez* CONFUSION, (*Chimie.*)

On ajoute communément à la fin des preſcriptions ou formules des remedes compoſés, le mot *mêlez*, *miſce*, qu'on écrit en abregé par la ſeule lettre initiale *M.* On ajoute quelquefois, lorſque le manuel des mélanges eſt un peu compliqué, comme dans les électuaires officinaux ou les opiates magiſtrales, l'expreſſion ſuivante, ſelon l'art, *ſecundum artem*, ou *ex arte*, qu'on abrege ainſi *ſ. a. Voyez aux articles particuliers* des diverſes formes de remedes, tels que ÉLECTUAIRE, POTION, POUDRE, ONGUENT, *&c.* ce que l'art enſeigne ſur la *mixtion* ou mélange que comporte chaque forme de remede. (*b*)

MIXTURE, ſ. f. (*Pharmacie.*) on trouve ſous ce nom dans pluſieurs auteurs, pluſieurs eſpeces de remedes magiſtraux. Gaubius diſtingue trois eſpeces de *mixture* : la *mixture* étendue, la *mixture* moyenne & la *mixture* concentrée. La qualité commune ou générique de ces ſortes de remedes, c'eſt d'être formés ſur le champ & par le ſimple mélange, c'eſt-à-dire ſans décoction, infuſion, *&c.* & les trois eſpeces ſont diſtinguées entr'elles par la doſe ſous laquelle chacune opere ſon effet moyen, la premiere n'agiſſant qu'à grandes doſes & même à doſes réitérées; la ſeconde à doſes beaucoup moindres; & enfin la derniere à très-petites doſes.

La premiere eſpece n'eſt autre choſe que la compoſition beaucoup plus connue ſous le nom de *julep*

(*voyez* JULEP) ; la ſeconde eſt une véritable eſpece de la préparation beaucoup plus connue ſous le nom de *potion* (*voyez* POTION) ; & enfin la troiſieme n'eſt autre choſe que ce qu'on appelle *goutte*. *Voyez* GOUTTE, (*Pharmacie*).

MIXTURA DE TRIBUS, (*Phar. Mat. méd.*) préparation qu'on trouve encore dans les livres ſous le nom de *mixtura ſimplex de tribus*, & de *ſpiritus carminativus de tribus*. Ce n'eſt autre choſe qu'un mélange d'eſprit thériacal camphré & de ſel ammoniac, ſecret de Glauber : & ſi elle eſt appellée *mélange de trois*, & non pas *de deux*, c'eſt qu'on compte les deux principes du ſel ammoniac avant leur combinaiſon. La recette de la pharmacopée de Paris eſt la ſuivante. Prenez d'eſprit thériacal camphré dix onces, d'eſprit de vitriol deux onces, d'eſprit de tartre rectifié, qui eſt un alkali volatil aſſez concentré, ſix onces, digérez dans un matras bien fermé pendant trois ſemaines. Les proportions de l'acide & de l'alkali ſont ici mal déterminées, car elles ne doivent jamais l'être par le poids ou la meſure. *Voyez* SEL NEUTRE. Ici donc comme ailleurs, il faut le preſcrire au point de ſaturation, ou preſcrire l'excès de l'un ou de l'autre, ſi par haſard on ſe propoſe que l'acide ou l'alkali domine dans cette préparation.

Secondement, il eſt inutile de digérer pendant ſi longtems : l'union convenable des trois ingrédiens eſt opérée en très-peu de tems, & il ſuffit pour la hâter d'agiter pendant quelque tems le vaiſſeau dans lequel on a fait le mélange.

Cette *mixture* eſt un puiſſant cordial & ſudorifique qu'on doit preſcrire par gouttes mélées à quelque liqueur aqueuſe appropriée. Ce remede eſt fort peu uſité. (*b*)

MIZINUM, (*Géogr. anc.*) ville de la Galatie ſur la route de Conſtantinople à Antioche, ſuivant l'itinéraire d'Antonin. (*D. J.*)

M N

MNEME CÉPHALIQUE, ſ. m. *baume*. C'eſt un baume que Charles duc de Bourgogne acheta d'un medecin anglois la ſomme de dix mille florins. Quelques-uns aſſurent qu'il eſt ſi efficace qu'il conſerve dans l'eſprit un ſouvenir perpétuel des choſes paſſées ; il n'y a que ceux qui en ont fait uſage, qui peuvent nous le dire. On le prépare de la maniere ſuivante :

Prenez ſuc de feuilles de méliſſe, baſilic, fleurs de tamaris, lys, primevere, romarin, lavande, bourache, genêt, de chaque deux onces ; roſes, violettes, de chaque une once ; cubebes, cardamome, maniguette, ſantal citrin, carpobalſamum, iris, ſafran oriental, ſariette, pivoine, thym, de chaque demi-once ; ſtorax liquide, ſtorax calamite, opopanax, bdellium, galbanum, gomme de lierre, labdanum, de chaque ſix gros ; racine d'ariſtoloche longue, huile de térébenthine, de chaque cinq gros ; coſtus, genievre, baies de laurier, maſtic, been, de chaque cinq gros.

Pulvériſez ce qui doit l'être, mêlez le tout enſemble, diſtillez-le par l'alambic à un degré de chaleur convenable, juſqu'à ce que l'eau ſoit ſéparée de l'huile. On en prend la groſſeur d'une noix, & l'on s'en oint tous les jours les paſſages des narines & des oreilles pendant les deux premiers mois ; tous les trois jours les deux mois ſuivans ; deux fois par ſemaine pendant les deux autres mois, enſuite une fois toutes les ſemaines, & après tous les quinze jours, juſqu'à ce que l'année ſoit expirée. Il ſuffit après cela de s'en oindre une fois tous les mois. Sennert, *Pract. lib. I. c. v.*

MNEMOSINE, ſ. f. (*Mythol.*) la déeſſe de la mémoire. Elle étoit, ſelon Diodore, fille du Ciel & de la Terre, & ſœur de Saturne & de Rhéa. On lui accorde, dit le même auteur, non-ſeulement le premier uſage de tout ce qui ſert à rappeller la mémoire des choſes dont nous voulons nous reſſouvenir, mais encore l'art du raiſonnement. Jupiter, ajoutent les Poëtes, devint amoureux de *Mnémoſine*, & la rendit mere des neuf Muſes. Pline, *liv. XXXV. c. xj.* parle d'un excellent tableau de cette déeſſe, fait par Philiſcus ; & Pauſanias nomme une fontaine ſacrée de même nom, dans la Béotie.

MNIARA, (*Géog. anc.*) ville de la Mauritanie Céſarienne, ſelon Ptolomée, *l. IV. c. ij.* Marmol prétend que c'eſt *Hubec*, bourgade du royaume d'Alger.

M O

MOATAZALITES *ou* MUTAZALITES, ſ. m. pl. nom d'une ſecte de la religion des Turcs, qui ſignifie *ſéparés*, parce qu'ils firent une eſpece de ſchiſme avec les autres ſectes, ou parce qu'ils ſont diviſés d'elles dans leurs opinions. Ils prennent le titre de l'*unité* & de la *juſtice* de Dieu, & diſent que Dieu eſt éternel, ſage, puiſſant, mais qu'il n'eſt pas éternel par ſon éternité, ni ſage par ſa ſageſſe, & ainſi de ſes autres attributs, entre leſquels ils ne veulent admettre aucune diſtinction, de peur de multiplier l'eſſence divine. La ſecte qui leur eſt la plus oppoſée, eſt celle des Séphalites, qui ſoutiennent qu'il y a en Dieu pluſieurs attributs réellement diſtingués, comme la ſageſſe, la juſtice, *&c.* Ricaut, *de l'Emp. ottom.*

MOATRA, *voyez* MOHATRA.

MOBILE, adj. (*Méch.*) ſe dit de ce qui eſt ſuſceptible de mouvement, qui eſt diſpoſé au mouvement. *Voyez* MOUVEMENT.

La ſphere eſt le plus *mobile* de tous les corps, c'eſt-à-dire le plus facile à mouvoir. Une porte eſt *mobile* ſur ſes gonds ; l'aiguille aimantée, ſur ſon pivot, *&c. Mobile* ſe dit ſouvent par oppoſition à *fixe*. *Voyez* FIXE.

Premier mobile eſt le nom que les anciens Aſtronomes donnoient à un prétendu ciel de cryſtal qui, ſelon eux, enfermoit tous les autres, & qui les entraînoit avec lui dans ſon mouvement. *Voyez* SYSTÈME.

MOBILES, FÊTES, ſont des fêtes qui n'arrivent pas toujours le même jour ou le même mois de l'année, mais toujours le même jour de la ſemaine. *Voyez* FÊTE.

Ainſi Pâques eſt une *fête mobile*, étant attaché au Dimanche d'après la pleine lune qui ſuit immédiatement l'équinoxe du printems.

Toutes les autres fêtes ſe reglent ſur celle-là, & en ſont toutes les années à même diſtance ; enſorte que par rapport à Pâques, elles ſont fixes : telles ſont la Septuagéſime, la Sexagéſime, le Mercredi des cendres, l'Aſcenſion, la Pentecôte, la Trinité, *&c. Voyez chacun de ces jours à ſon article.*

MOBILE, *parmi les Horlogers* ſignifie *une roue*, ou quelque autre piece du mouvement d'une montre ou pendule, qui tourne ſur des pivots. Ils appellent, par exemple, le barrillet *le premier mobile*. Dans une montre les derniers *mobiles* ſont la petite roue moyenne, la roue de champ, la roue de rencontre, & le balancier. Les premiers ſont le barrillet, la fuſée, & la grande roue moyenne.

MOBILIAIRE, *ou* MOBILIER, ſ. m. (*Juriſpr.*) ſe dit de ce qui eſt meuble de ſa nature, ou qui eſt réputé tel, ſoit par la diſpoſition de la loi ou par convention & fiction.

Quelquefois par le terme de *mobilier*, on entend tous les meubles meubians, linges, habits, argent comptant, grains, beſtiaux, billets & obligations, & autres choſes *mobiliaires*, ou réputées telles. *Voyez* MEUBLES. (*A*)

MOBILISER, v. act. (*Juriſpr.*) ſignifie *ameublir*, faire qu'un immeuble réel, ou réputé tel, ſoit réputé meuble. L'ameubliſſement n'eſt, comme on voit, qu'une fiction qui ſe fait par convention. Ces ſortes de clauſes ſont aſſez ordinaires dans les contrats de mariages, pour faire entrer en communauté quelque portion des immeubles des futurs conjoints, lorſqu'ils n'ont pas aſſez de mobilier. *Voyez* AMEUBLISSEMENT. (*A*)

MOBILITÉ, ſ. f. (*Méchan.*) ſignifie poſſibilité d'être mu, ou facilité à être mu & quelquefois le mouvement même actuel *Voyez* MOUVEMENT.

La *mobilité* ou poſſibilité d'être mu, eſt une propriété générale des corps.

La *mobilité* du mercure, ou la facilité de ſes parties à être mues, provient de la petiteſſe & de la ſphéricité de ſes particules, & c'eſt ce qui en rend la fixation ſi difficile. *Voyez* MERCURE.

L'hypotheſe de la *mobilité* de la Terre eſt l'opinion la plus plauſible & la plus reçûe chez les Aſtronomes. *Voyez* TERRE.

Le pape Paul V. nomma des commiſſaires pour examiner l'opinion de Copernic ſur la *mobilité* de la Terre. Le réſultat de leur recherche fut une défenſe, non d'aſſurer que cette *mobilité* fût poſſible, mais ſeulement d'aſſurer que la Terre fût actuellement mobile, c'eſt-à-dire qu'ils permirent de ſoutenir la *mobilité* de la Terre comme une hypotheſe qui donne une grande facilité pour expliquer d'une maniere ſenſible tous les phénomenes des mouvemens céleſtes; mais ils défendirent qu'on la ſoutînt comme theſe ou comme une choſe réelle & effective, parce qu'ils la crurent contraire à l'Ecriture. Sur quoi *voyez* COPERNIC & SYSTEME. *Chambers.* (*O*)

MOCADE, *ou* MOQUADE, ſ. f. (*Comm.*) étoffe de laine ſur fil, & qui eſt travaillée en velonrs. La *mocade* ſe fait en Flandre, & elle eſt diverſifiée de couleurs, enrayures ou fleurons. On l'appelle auſſi *moquette*. On l'emploie en meubles. La chaîne eſt de lin, & la trame de laine: & la laine des couleurs propres à exécuter le deſſein du montage du métier, lu ſur le ſemple, & tiré par la tireuſe de ſemple.

MOCHA, *ou* MOKA, (*Géog.*) ville de l'Arabie heureuſe, avec un bon port, à l'entrée de la mer Rouge, à 15 lieues N. du détroit de Babel-Mandel. La chaleur y eſt exceſſive & les pluies fort rares. On fait à *Mocha* un commerce aſſez conſidérable de café qui y paſſe pour excellent. *Long.* 303. *lat. mérid.* 34.

MOCHA, (*Géogr.*) île de l'Amérique méridionale au Chili. Elle dépend de la province d'Arauco, & eſt fertile en fruits & en bons pâturages. Elle eſt à cinq lieues du continent, éloignée de la ligne vers le ſud, de 38 degrés & quelques minutes. Ses habitans ſont des Indiens ſauvages qui s'y réfugierent d'Arauco, lorſque les Epagnols ſe rendirent maîtres de cette province & de la terre-ferme. (*D. J.*)

MOCHE, ſ. f. (*Com.*) *en terme de Blondier*, eſt un paquet de ſoie, tel qu'il vient des pays étrangers, peſant depuis ſept juſqu'à dix livres, mais partagé en trois parties égales nommées *tiers*, *voyez* TIERS. Les ſoies en *moches* ne ſont pas teintes, & n'ont pas encore eu tous leurs apprêts.

MOCHLIQUE, (*Thérapeutique.*) c'eſt un des noms que les Médecins ont donné aux purgatifs violens. *Voyez* PURGATIFS.

MOCHLIQUE *de la Charité de Paris*. *Voyez* REMEDES *de la Charité*.

MOCKA, PIERRES DE, (*Hiſt. nat. Lithol.*) Les Anglois nomment ainſi les belles agates herboriſées qui ſont quelquefois preſqu'auſſi claires & tranſparentes que du cryſtal de roche; ce qui fait que l'on diſtingue parfaitement les buiſſons & rameaux que ces pierres renferment; ces buiſſons ſont communément ou noirs, ou bruns, ou rougeâtres; il s'en trouve, quoique rarement, qui ſont d'un beau verd. Le nom de *pierres de Mocka* paroît leur avoir été donné parce qu'on en tire de *Mocka* en Arabie. Ces pierres ſont beaucoup plus communes en Angleterre qu'en France & par-tout ailleurs. On les emploie à faire des boutons, des tabatieres, lorſqu'elles ſont aſſez grandes, & d'autres ornemens ſemblables. (—)

MOCKEREN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de la baſſe Saxe, dans l'archevêché de Magdebourg, ſur la Struma, à trois milles de Magdebourg. *Long.* 33. 52. *lat.* 62. 16. (*D. J.*)

MODES, ſ. m. pl. (*Philoſ. & Log.*) ce ſont les qualités qu'un être peut avoir & n'avoir pas, ſans que pour cela ſon eſſence ſoit changée ou détruite. Ce ſont des manieres d'être, des façons d'exiſter, qui changent, qui diſparoiſſent, ſans que pour cela le ſujet ceſſe d'être ce qu'il eſt. Un corps peut être en repos ou en mouvement, ſans ceſſer d'être corps; le mouvement & le repos ſont donc des *modes* de ce corps; ce ſont ſes manieres d'être.

On donne quelquefois le nom d'*accident* à ce que nous appellons des *modes*; mais cette expreſſion n'eſt pas propre, en ce qu'elle donne l'idée de quelque choſe qui ſurvient à l'être & qui exiſte ſans lui; ou c'eſt cette maniere de conſidérer deux êtres enſemble, dont l'un eſt *mode* de l'autre. *Voyez* l'*art.* ACCIDENT, comme ſur la diſtinction des attributs & des *modes*, *voyez* auſſi l'*article* ATTRIBUT.

Tout ce qui exiſte a un principe ou une cauſe de ſon exiſtence. Les qualités eſſentielles n'en reconnoiſſent point d'autre que la volonté du créateur. Les attributs découlent des qualités eſſentielles, & les *modes* ont leur cauſe dans quelque *mode* antécédent, ou dans quelque être différent de celui dans lequel ils exiſtent, ou dans l'un & l'autre enſemble. Penſer à une choſe plutôt qu'à une autre, eſt une maniere d'être qui vient ou d'une penſée précédente, ou d'un objet extérieur, ou de tous les deux à la fois. La perception d'un objet ſe liant avec ce que nous avions dans l'eſprit un moment auparavant, occaſionne chez nous une troiſieme idée.

Il ne faut pas confondre avec les *modes* leur *poſſibilité*, & ceci a beſoin d'explication. Pour qu'un ſujet ſoit ſuſceptible d'un certain *mode*, il faut qu'il ait au préalable certaines qualités, ſans leſquelles on ne ſauroit comprendre qu'il puiſſe être revêtu de ce *mode*. Or ces qualités néceſſaires au ſujet pour recevoir le *mode*, ſont ou eſſentielles, ou attributs, ou ſimples *modes*. Dans les deux premiers cas, le ſujet ayant toujours ſes qualités eſſentielles & ſes attributs, eſt toujours ſuſceptible & prêt à recevoir le *mode*; & ſa poſſibilité étant elle-même un attribut, eſt par cela même *prochaine*. Dans le troiſieme cas, le ſujet ne peut être revêtu du *mode* en queſtion, ſans avoir acquis auparavant les *modes* néceſſaires à l'exiſtence de celui-ci: la poſſibilité en eſt donc éloignée, & ne peut être regardée elle-même que comme un *mode*.

Il faut des exemples pour expliquer cette diſtinction. Un corps eſt mis en mouvement; pour cela, il ne lui faut qu'une impulſion extérieure aſſez forte pour l'ébranler. Il a en lui-même & dans ſon eſſence tout ce qu'il faut pour être mu. Sa mobilité ou la poſſibilité du mouvement eſt donc *prochaine*, c'eſt un attribut.

Pour que ce corps roule en ſe mouvant, il ne ſuffit pas d'une action extérieure; il faut encore qu'il ait de la rondeur ou une figure propre à rouler. Cette figure eſt un *mode*; c'eſt une poſſibilité

de *mode* éloignée. Elle eſt éloignée dans un bloc de marbre, & elle devient prochaine dans une boule, puiſque la rondeur, ſimple *mode* dans le bloc de marbre, eſt attribut eſſentiel dans la boule.

Cette diſtinction fait voir que la poſſibilité de *modes* éloignés peut être attachée ou détachée du ſujet ſans qu'il périſſe, puiſque ce ne ſont que des *modes ;* au-lieu que les poſſibilités prochaines étant des attributs, elles ſont inſéparablement annexées au ſujet. On ne ſauroit concevoir un corps ſans mobilité ; mais on le conçoit ſi plat qu'il ne ſauroit rouler. Modifier un être, c'eſt le revêtir de quelques *modes* qui ſans en alterer l'eſſence, lui donnent pourtant de nouvelles qualités, ou lui en font perdre. Ces modifications peuvent arriver, ſans que l'être pour cela ſoit changé ni détruit. Un corps peut recevoir diverſes ſituations ; il peut garder la même place, ou paſſer ſans ceſſe d'une place dans une autre ; il peut prendre ſucceſſivement toutes ſortes de figures, ſans devenir différent de ce qu'il eſt, ſans que ſon eſſence ſoit détruite. Ces modifications ſont ſimplement des changemens de relation, ſoit externes, ſoit internes. Malgré ces variations, l'être ſubſiſte ; & c'eſt en tant que ſubſiſtant, quoique ſujet à mille & mille modifications, que nous le nommons *ſubſtance*. *Voyez* l'*article* SUBSTANCE. Sur quoi nous nous contenterons de dire que l'idée de la ſubſtance peut ſervir à rendre plus nette & plus complette l'idée du *mode* qui la détermine à être d'une certaine maniere.

MODE, (*Logique.*) *Des* modes *& des figures des ſyllogiſmes*. On appelle *mode* en Logique la diſpoſition de trois propoſitions, ſelon leur quantité & leur qualité.

Figure eſt la diſpoſition du moyen terme avec les termes de la concluſion.

Or on peut compter combien il peut y avoir de *modes* concluans : car par la doctrine des combinaiſons, 4 termes comme A, E, I, O, étant pris trois à trois, ne peuvent être différemment arrangés qu'en 64 manieres. Mais de ces 64 diverſes manieres, ceux qui voudront prendre la peine de les conſidérer chacune à part, trouveront qu'il y en a

28 excluſes par la troiſieme & la ſixieme regle, qu'on ne conclut rien de deux négatives & de deux particulieres :

18 par la cinquieme, que la concluſion ſuit la plus foible partie :

6 par la quatrieme, qu'on ne peut conclure négativement de deux affirmatives :

1, ſavoir I, E, O, par le troiſieme corollaire des regles générales :

1, ſavoir A, E, O, par le ſixieme corollaire des regles générales.

Ce qui fait en tout 54 ; & par conſéquent il ne reſte que dix *modes* concluans :

4 affirmatifs,	A. A. A.	6 négatifs,	E. A.
	A. I. I.		A. E. E.
	A. A. I.		E. A. O.
	I. A. I.		A. O. O.
			O. A. O.
			E. I. O.

Mais de-là il ne s'enſuit pas qu'il n'y ait que dix eſpeces de ſyllogiſmes, parce qu'un ſeul de ces *modes* en peut faire diverſes eſpeces, ſelon l'autre maniere d'où ſe prend la diverſité des ſyllogiſmes, qui eſt la différente diſpoſition des trois termes que nous avons dit s'appeller *figure*.

Or cette diſpoſition des trois termes ne peut regarder que les deux premieres propoſitions, parce que la concluſion eſt ſuppoſée avant qu'on faſſe le ſyllogiſme pour la prouver ; ainſi le moyen ne pouvant s'arranger qu'en quatre manieres différentes avec les deux termes de la concluſion, il n'y a auſſi que quatre figures poſſibles.

Car ou le moyen *eſt ſujet dans la majeure & attribut dans la mineure ;* ce qui fait *la premiere figure*.

Ou il *eſt attribut dans la majeure & dans la mineure ;* ce qui fait *la ſeconde figure*.

Ou il *eſt ſujet en l'une & en l'autre* ; ce qui fait *la troiſieme figure*.

Ou il *eſt enfin attribut dans la majeure & ſujet dans la mineure*. Ce qui peut faire *une quatrieme figure*, que l'on nomme *figure galénique*.

Néanmoins parce qu'on ne peut conclure de cette quatrieme maniere que d'une façon qui n'eſt nullement naturelle, & où l'eſprit ne ſe porte jamais, Ariſtote & ceux qui l'ont ſuivi, n'ont pas donné à cette maniere de raiſonner le nom de *figure*. Galien a ſoutenu le contraire, & il eſt clair que ce n'eſt qu'une diſpute de mots, qui ſe doit décider en leur faiſant dire de part & d'autre ce qu'ils entendent par *figure*.

Il y a deux regles pour la premiere figure.

I. regle. *Il faut que la mineure ſoit affirmative*, car ſi elle étoit négative, la majeure ſeroit affirmative par la troiſieme regle générale, & la concluſion négative par la cinquieme : donc le grand terme ſeroit pris univerſellement dans la concluſion, & particulierement dans la majeure, parce qu'il en eſt l'attribut dans cette figure ; ce qui ſeroit contre la ſeconde regle, qui défend de conclure du particulier au général. Cette raiſon a lieu auſſi dans la troiſieme figure, où le grand terme eſt auſſi attribut dans la majeure.

II. regle. *La majeure doit être univerſelle*, car la mineure étant affirmative, le moyen qui en eſt l'attribut y eſt pris particulierement : donc il doit être univerſel dans la majeure où il eſt ſujet, ce qui la rend univerſelle. *Voyez* la premiere regle générale.

On a fait voir qu'il ne peut y avoir que dix *modes* concluans ; mais de ces dix *modes*, A. E. E. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

I. A. I. & O. A. O. ſont exclus par la ſeconde.

A. A. I. & E. A. O. ſont exclus par le quatrieme corollaire des regles générales ; car le petit terme étant ſujet dans la mineure, elle ne peut être univerſelle que la concluſion ne le ſoit auſſi.

Et par conſéquent il ne reſte que ces 4 *modes*,

2 affirmatifs,	A. A. A.	2 négatifs,	E. A. E.
	A. I. I.		E. I. O.

Ces 4 *modes* pour être plus facilement retenus, ont été réduits à des mots artificiels, dont les trois ſyllabes marquent les trois propoſitions, & la voyelle de chaque ſyllabe marque quelle doit être cette propoſition.

Bar *Tout être créé eſt dépendant ;*
Ba *Tout homme eſt créé :*
Ra. *Donc tout homme eſt dépendant.*

Ce *Nul qui déſire plus qu'il n'a n'eſt content ;*
La *Tout avare déſire plus qu'il n'a :*
Rent. *Donc nul avare n'eſt content.*

Da *Tout ce qui ſert au ſalut eſt avantageux ;*
Ri *Il a des afflictions qui ſervent au ſalut :*
I. *Donc il y a des afflictions qui ſont avantageuſes.*

Fe *Rien de honteux n'eſt ſouhaitable ;*
Ri *Certains gains ſont honteux :*
O. *Donc il y a certains gains qu'on ne doit pas ſouhaiter.*

Il y a deux regles pour la ſeconde figure.

I. regle. *Une des deux prémices doit être négative*, car ſi elles étoient toutes deux affirmatives, le moyen qui y eſt toujours attribut ſeroit pris deux fois particulierement contre la premiere regle générale.

II. regle. *La majeure doit être univerſelle*, car la concluſion étant négative, le grand terme qui en eſt

l'attribut, y eſt pris univerſellement; or ce même terme eſt ſujet de la majeure: donc il doit être univerſel, & par conſéquent rendre la majeure univerſelle.

Des dix *modes* concluans, les quatre affirmatifs ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

O. A. O. eſt exclu par la ſeconde, qui eſt que la majeure doit être univerſelle.

E. A. O. eſt exclu pour la même raiſon qu'en la premiere figure, parce que le petit terme eſt auſſi ſujet dans la mineure.

Il ne reſte donc de ces dix *modes* que ces quatre,
2 généraux, E. A. E. 2 particuliers, E. I. O.
A. E. E. A. O. O.

On a compris ces quatre *modes* ſous ces mots artificiels,

Ce *Nulle figure n'eſt indiviſible;*
Sa *Toute penſée eſt indiviſible:*
Re. *Donc nulle penſée n'eſt figure.*

Ca *Tout ce qui excite la malice des hommes eſt blâmable;*
Mes *Aucune vertu n'eſt blâmable:*
Tres. *Donc aucune vertu n'excite la malice des hommes.*

Fes *Nulle vertu n'eſt contraire à l'amour de la vérité;*
Ti *Il y a un amour de la paix qui eſt contraire à l'amour de la vérité:*
No. *Donc il y a un amour de la paix qui n'eſt pas une vertu.*

Ba *Toute vraie ſcience eſt utile;*
Ro *Pluſieurs ſubtilités des philoſophes ne ſont pas utiles:*
Co. *Donc pluſieurs ſubtilités des philoſophes n'appartiennent pas à la vraie ſcience.*

Il y a encore deux regles pour la troiſieme figure.

I. regle. *La mineure doit être affirmative.* On le démontre de la même maniere que dans la premiere figure.

II. regle. *L'on n'y peut conclure que particulierement*, car la mineure étant toujours affirmative, le petit terme qui en eſt l'attribut y eſt particulier: donc il ne peut être univerſel dans la concluſion où il eſt ſujet, parce que ce ſeroit conclure le général du particulier contre la ſeconde regle générale.

Des dix *modes* concluans, A. E. E. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle de cette figure.

A. A. A. & E. A. E. ſont exclus par la ſeconde.

Il ne reſte donc que ces ſix modes,
3 affirmatifs, A. A. I. 3 négatifs, E. A. O.
A. I. I. E. I. O.
I. A. I. O. A. O.

C'eſt ce qu'on a réduit à ces ſix mots artificiels:

Da *La diviſibilité de la matiere à l'infini eſt incompréhenſible;*
Rap *La diviſibilité de la matiere à l'infini eſt très-certaine:*
Ti. *Il y a donc des choſes très-certaines qui ſont incompréhenſibles.*

Fe *Nul homme n'eſt un ange;*
Lap *Tout homme penſe:*
Ton. *Donc quelque choſe qui penſe n'eſt pas un ange.*

Di *Certains avares ſont riches;*
Sa *Tous les avares ont des beſoins:*
Mis. *Donc certains riches ont des beſoins.*

Da *Tout ſerviteur de Dieu eſt roi;*
Ti *Il y a des ſerviteurs de Dieu qui ſont pauvres;*
Si. *Il y a donc des pauvres qui ſont rois.*

Bo *Il y a des coleres qui ne ſont pas blamables;*
Car *Toute colere eſt une paſſion:*
Do. *Donc il y a des paſſions qui ne ſont pas blamables.*

Fe *Rien de ce qui eſt pénétrable n'eſt corps;*
Si *Quelque choſe de pénétrable eſt étendu:*
Son. *Donc quelque choſe d'étendu n'eſt point corps.*

La quatrieme figure eſt ſi peu naturelle, qu'il eſt aſſez inutile d'en donner les regles. Les voilà néanmoins, afin qu'il ne manque rien à la démonſtration de toutes les manieres ſimples de raiſonner.

Premiere regle. Quand la majeure eſt affirmative, la mineure eſt toûjours univerſelle; car le moyen eſt pris particulierement dans la majeure affirmative. Il faudra donc qu'il ſoit pris généralement dans la mineure, & que par conſéquent il la rende univerſelle, puiſqu'il en eſt le ſujet.

Seconde regle. Quand la mineure eſt affirmative, la concluſion eſt toûjours particuliere; car le petit terme eſt attribut dans la mineure, & par conſéquent il y eſt pris particulierement quand elle eſt affirmative; d'où il s'enſuit (par la ſeconde regle générale) qu'il doit être auſſi particulier dans la concluſion dont il eſt le ſujet; ce qui la rend particuliere.

Troiſieme regle. Dans les modes négatifs la majeure doit être générale; car la concluſion étant négative, le grand terme y eſt pris généralement. Il faut donc (par la ſeconde regle générale) qu'il ſoit pris auſſi généralement dans les prémices: or il eſt le ſujet de la majeure; il faut donc que la majeure ſoit générale.

Des dix modes concluans, A. I. I. & A. O. O. ſont exclus par la premiere regle. A. A. A. & E. A. E. ſont exclus par la ſeconde; O. A. O. par la troiſieme. Il ne reſte donc que ces 5, deux affirmatifs, A. A. I. I. A. I. trois négatifs, A. E. E.
E. A. O.
E. I. O.

Ces cinq modes ſe peuvent renfermer dans ces mots artificiels, *barbatipt* ou *calentes*, *dibatis*, *feſpamo*, *freſiſomorum*, en ne prenant que les trois premieres ſyllabes de chaque mot. Voici un exemple d'un argument dans cette figure, pour faire voir combien peu la concluſion eſt naturelle.

Ca *Tous les maux de la vie ſont des maux paſſagers;*
len *Tous les maux paſſagers ne ſont point à craindre:*
tes. *Donc nul des maux qui ſont à craindre, n'eſt un mal de cette vie.*

MODE, *anciennement* MŒUFS, ſ. m. (*Grammaire.*) Divers accidens modifient la ſignification & la forme des verbes, & il y en de deux ſortes: les uns ſont communs aux verbes & aux autres eſpeces de mots déclinables; tels ſont les nombres, les cas, les genres & les perſonnes, qui varient ſelon la différence des mêmes accidens dans le nom ou le pronom qui exprime le ſujet déterminé auquel on applique le verbe. *Voyez* NOMBRE, CAS, GENRE, PERSONNE, CONCORDANCE, IDENTITÉ.

Il y a d'autres accidens qui ſont propres au verbe, & dont aucune autre eſpece de mot n'eſt ſuſceptible: ce ſont les tems & les *modes*; les tems ſont les différentes formes qui expriment dans le verbe les différens rapports d'exiſtence aux diverſes époques que l'on peut enviſager dans la durée. Ainſi le choix de ces formes accidentelles dépend de la vérité des poſitions du ſujet, & non d'aucune loi de Grammaire; & c'eſt pour cela que dans l'analyſe d'une phraſe le grammairien n'eſt point tenu de rendre compte pourquoi le verbe y eſt à tel ou tel tems. *Voyez* TEMS.

Les *modes* ſemblent tenir de plus près aux vûes de la Grammaire, ou du-moins aux vûes de celui qui parle. Perizonius, *not.* 1. ſur le *chap. xiij. du liv. I.*

de la Minerve de Sanctius, compare ainſi les *modes* des verbes aux cas des noms : *Eodem planè modo ſe habent* modi *in verbis*, *quo* caſus *in nominibus. Utrique conſiſtunt in diverſis terminationibus pro diverſitate conſtructionis. Utrique ab illâ terminationum diverſâ formâ nomem ſuum accepêre, ut illi dicantur* terminationum *varii* caſus, *hi* modi. *Denique utrorumque terminationes ſingulares appellantur à potiſſimo earum uſu, non unico.* Il ne faut pourtant pas s'imaginer que l'on puiſſe établir entre les cas & les *modes* un parallele ſoutenu, & dire, par exemple, que l'indicatif dans les verbes répond au nominatif dans les noms, l'impératif au vocatif, le ſubjonctif à l'accuſatif, *&c.* on trouveroit peut-être entre quelques-uns des membres de ce parallele, quelque analogie éloignée ; mais la comparaiſon ne ſe ſoutiendroit pas juſqu'à la fin, & le ſuccès d'ailleurs ne dédommageroit pas aſſez des attentions minutieuſes d'un pareil détail. Il eſt bien plus ſimple de rechercher la nature des *modes* dans l'uſage que l'on en fait dans les langues, que de s'amuſer à des généralités vagues, incertaines & ſtériles. Or,

I. On remarque dans les langues deux eſpeces générales de *modes*, les uns perſonnels & les autres impersonnels.

Les *modes* perſonnels ſont ceux où le verbe reçoit des terminaiſons par leſquelles il ſe met en concordance de perſonne avec le nom ou le pronom qui en exprime le ſujet : *facio*, *facis*, *facit*, je fais, tu fais, il fait ; *facimus*, *facitis*, *faciunt*, nous faiſons, vous faites, ils font, c'eſt du *mode* indicatif : *faciam*, *facias*, *faciat*, je faſſe, tu faſſes, il faſſe ; *faciamus*, *faciaris*, *faciant*, nous faſſions, vous faſſiez, ils faſſent, c'eſt du *mode* ſubjonctif ; & tout cela eſt perſonnel.

Les *modes* impersonnels ſont ceux où le verbe ne reçoit aucune terminaiſon pour être en concordance de perſonne avec un ſujet : *facere*, *feciſſe*, faire, avoir fait, c'eſt du *mode* infinitif ; *faciens*, *facturus*, faiſant, devant faire, c'eſt du *mode* participe ; & tout cela eſt impersonnel.

Cette premiere différence des *modes* porte ſur celle de leur deſtination dans la phraſe. Les perſonnes, en Grammaire, conſidérées d'une maniere abſtraite & générale, ſont les diverſes relations que peut avoir à la production de la parole le ſujet de la propoſition ; & dans les verbes ce ſont les diverſes terminaiſons que le verbe reçoit ſelon la relation actuelle du ſujet de ce verbe à la production de la parole. *Voyez* PERSONNE. Les *modes* perſonnels ſont donc ceux qui ſervent à énoncer des propoſitions, & qui en renferment ce que les Logiciens appellent la *copule*, puiſque c'eſt ſeulement dans ces *modes* que le verbe s'identifie avec le ſujet, par la concordance des perſonnes qui indiquent des relations excluſivement propres au ſujet conſidéré comme ſujet. Les *modes* impersonnels au contraire ne peuvent ſervir à énoncer des propoſitions, puiſqu'ils n'ont pas la forme qui déſigneroit leur identification avec leur ſujet conſidéré comme tel. En effet, *Dieu* EST *éternel*, *ſans que nous* COMPRENIONS, *vous* AURIEZ *raiſon*, RETIRE-*toi*, ſont des propoſitions, des énonciations complettes de jugemens. Mais en eſt-il de même quand on dit *écouter*, *avoir compris*, *une chanſon* NOTE'E, *Auguſte* AYANT FAIT *la paix*, *Catilina* DEVANT PROSCRIRE *les plus riches citoyens* ? non, ſans doute, rien n'eſt affirmé ou nié d'aucun ſujet, mais le ſujet tout au plus eſt énoncé ; il faut y ajouter quelque choſe pour avoir des propoſitions entieres, & ſpécialement un verbe qui ſoit à un *mode* perſonnel.

II. Entre les *modes* perſonnels, les uns ſont *directs*, & les autres ſont *indirects* ou *obliques*.

Les *modes* directs ſont ceux dans leſquels ſeuls le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale, c'eſt-à-dire l'expreſſion immédiate de la penſée que l'on veut manifeſter.

Les *modes* indirects ou obliques ſont ceux qui ne conſtituent qu'une propoſition incidente ſubordonnée à un antécédent qui n'eſt qu'une partie de la propoſition principale.

Ainſi, quand on dit *je* FAIS *de mon mieux*, *je* FEROIS *mieux ſi je pouvois*, FAITES *mieux*, les différens *modes* du verbe *faire*, *je fais*, *je ferois*, *faites*, ſont directs, parce qu'ils ſervent immédiatement à l'expreſſion du jugement principal que l'on veut manifeſter. Si l'on dit au contraire, *il eſt néceſſaire que* JE FASSE *mieux*, le *mode je faſſe* eſt indirect ou oblique, parce qu'il ne conſtitue qu'une énonciation ſubordonnée à l'antécédent *il*, qui eſt le ſujet de la propoſition principale ; c'eſt comme ſi l'on diſoit *il que* JE FASSE *mieux eſt néceſſaire*.

Remarquez que je dis des *modes* directs qu'ils ſont les ſeuls dans leſquels le verbe ſert à conſtituer la propoſition principale ; ce qui ne veut pas dire que toute propoſition dont le verbe eſt à un *mode* direct, ſoit principale, puiſqu'il n'y a rien de plus commun que des propoſitions incidentes dont le verbe eſt à un *mode* direct : par exemple, *la remarque que* JE FAIS *eſt utile*, *les remarques que* VOUS FEREZ *ſeroient utiles*, &c. Je ne prétends donc exprimer par-là qu'une propriété excluſive des *modes* directs, & faire entendre que les indirects n'énoncent jamais une propoſition principale, comme je le dis enſuite dans la définition que j'en donne.

Si nous trouvons quelques locutions où le *mode* ſubjonctif, qui eſt oblique, ſemble être le verbe de la propoſition principale, nous devons être aſſurés que la phraſe eſt elliptique, que le principal verbe eſt ſupprimé, qu'il faut le ſuppléer dans l'analyſe, & que la propoſition exprimée n'eſt qu'incidente. Ainſi, quand on lit dans Tite-Live, *VI. xjv*, *Tunc vero ego nequicquam capitolium arcemque* SERVAVERIM, *ſi*, &c. il faut réduire la phraſe à cette conſtruction analytique : *Tunc vero* (res erit ita ut) *ego* SERVAVERIM *nequicquam capitolium que arcem, ſi*, &c. C'eſt la même choſe quand on dit en françois, *qu'on ſe* TAISE ; il faut ſous-entendre *je veux*, ou quelqu'autre équivalent. *Voyez* SUBJONCTIF.

Nous avons en françois trois *modes* perſonnels directs, qui ſont l'indicatif, l'impératif, & le ſuppoſitif. *Je fais* eſt à l'indicatif, *fais* eſt à l'impératif, *je ferois* eſt au ſuppoſitif.

Ces trois *modes* également directs, different entr'eux par des idées acceſſoires ; l'indicatif exprime purement l'exiſtence d'un ſujet déterminé ſous un attribut : c'eſt un *mode pur* ; les deux autres ſont *mixtes*, parce qu'ils ajoutent à cette ſignification primitive d'autres idées acceſſoires accidentelles à cette ſignification. L'impératif y ajoute l'idée acceſſoire de la volonté de celui qui parle : le ſuppoſitif celle d'une hypothèſe. *Voyez* INDICATIF, IMPÉRATIF, SUPPOSITIF.

Les Grecs ni les Latins n'avoient pas le ſuppoſitif ; ils en ſuppléoient la valeur par des circonlocutions que l'ellipſe abrégeoit. Ainſi, dans cette phraſe de Ciceron, *de nat. deor. II. xxxvij. Profectò & eſſe deos, & hæc tanta opera deorum eſſe* ARBITRARENTUR, le verbe *arbitrarentur* ne ſeroit pas rendu littéralement par *ils croiroient*, *ils ſe perſuaderoient* ; ce ſeroit *ils cruſſent*, *ils ſe perſuadaſſent*, parce que la conſtruction analitique eſt (*res eſt ita ut*) *arbitrarentur*, &c. Ce *mode* eſt uſité dans la langue italienne, dans l'eſpagnole & dans l'allemande, quoiqu'il n'ait pas encore plu aux grammairiens de l'y diſtinguer, non plus que dans la nôtre, excepté l'abbé Girard. *Voyez* SUPPOSITIF.

IV. Nous n'avons en françois de *mode* oblique que

le ſubjonctif, & c'eſt la même choſe en latin, en allemand, en italien, en eſpagnol. Les Grecs en avoient un autre, l'optatif, que les copiſtes de méthodes & de rudimens vouloient autrefois admettre dans le latin ſans l'y voir, puiſque le verbe n'y a de déterminaiſons obliques que celles du ſubjonctif. *Voyez* SUBJONCTIF, OPTATIF.

Ces *modes* different encore entr'eux comme les précédens : le ſubjonctif eſt mixte, puiſqu'il ajoute à la ſignification directe de l'indicatif l'idée d'un point de vûe grammatical ; mais l'optatif eſt doublement mixte, parce qu'il ajoute à la ſignification totale du ſubjonctif l'idée acceſſoire d'un ſouhait, d'un deſir.

V. Pour ce qui concerne les *modes* impersonnels, il n'y en a que deux dans toutes les langues qui conjuguent les verbes ; mais il y en a deux, l'infinitif & le participe.

L'infinitif eſt un *mode* qui exprime d'une maniere abſtraite & générale l'exiſtence d'un ſujet totalement indéterminé ſous un attribut. Ainſi, ſans ceſſer d'être verbe, puiſqu'il en garde la ſignification & qu'il eſt indéclinable par tems, il eſt effectivement nom, puiſqu'il préſente à l'eſprit l'idée de l'exiſtence ſous un attribut, comme celle d'une nature commune à pluſieurs individus. *MENTIR, c'eſt ſe déshonorer*, comme on diroit, *le menſonge eſt déshonorant : AVOIR FUI l'occaſion de pécher, c'eſt une victoire*, comme ſi l'on diſoit, *la fuite de l'occaſion de pécher eſt une victoire : DEVOIR RECUEILLIR une riche ſucceſſion, c'eſt quelquefois l'écueil des diſpoſitions les plus heureuſes*, c'eſt-à-dire, *une riche ſucceſſion à venir eſt quelquefois l'écueil des diſpoſitions les plus heureuſes*. *Voyez* INFINITIF.

Le participe eſt un *mode* qui exprime l'exiſtence ſous un attribut, d'un ſujet déterminé quant à ſa nature, mais indéterminé quant à la relation perſonnelle. C'eſt pour cela qu'en grec, en latin, en allemand, le participe reçoit des terminaiſons relatives aux genres, aux nombres & aux cas, au moyen deſquelles il ſe met en concordance avec le ſujet auquel on l'applique ; mais il ne reçoit nulle part aucune terminaiſon perſonnelle, parce qu'il ne conſtitue dans aucune langue la propoſition que l'on veut exprimer : il eſt tout-à-la-fois verbe & adjectif ; il eſt verbe, puiſqu'il en a la ſignification, & qu'il reçoit les inflexions temporelles qui en ſont la ſuite : *precans*, priant, *precatus*, ayant prié, *precaturus* devant prier. Il eſt adjectif, puiſqu'il ſert, comme les adjectifs, à déterminer l'idée du ſujet par l'idée accidentelle de l'événement qu'il énonce, & qu'il prend en conſéquence les terminaiſons relatives aux accidens des noms & des pronoms. Si nos participes actifs ne ſe déclinent point communément, ils ſe déclinent quelquefois, ils ſe ſont déclinés autrefois plus généralement ; & quand il ne ſe ſeroient jamais déclinés, ce ſeroit un effet de l'uſage qui ne peut jamais leur ôter leur déclinabilité intrinſeque. *Voyez* PARTICIPE.

Puiſque l'infinitif figure dans la phraſe comme un nom, & le participe comme un adjectif, comment concevoir que l'un appartienne à l'autre & en faſſe partie ? Ce ſont aſſurément deux *modes* différens, puiſqu'ils préſentent la ſignification du verbe ſous différens aſpects. Par une autre inconſéquence des plus ſingulieres, tous les méthodiſtes qui dans la conjugaiſon joignoient le participe à l'infinitif, comme en étant une partie, diſoient ailleurs que c'étoit une partie d'oraiſon différente de l'adjectif, du verbe, & même de toutes les autres ; & pourtant l'infinitif continuoit dans leur ſyſtème d'appartenir au verbe. Scioppius, dans ſa grammaire philoſophique, *de participio, pag. 17*, ſuit le torrent des Grammairiens, en reconnoiſſant leur erreur dans une note.

Mais voici le ſyſtème figuré des *modes*, tel qu'il réſulte de l'expoſition précédente.

Les modes ſont		Purs.	Mixtes.
Perſonnels.	Directs.	*Indicatif.*	
			Impératif.
	Obliques.		*Suppoſitif.*
			Subjonctif.
			Optatif.
Impersonnels.		*Infinitif.*	
		Participe.	

Voilà donc trois *modes* purs, dont l'un eſt perſonnel & deux impersonnels, & qui paroiſſent fondamentaux, puiſqu'on les trouve dans toutes les langues qui ont reçu la conjugaiſon des verbes. Il n'en eſt pas de même des quatre *modes* mixtes ; les Hébreux n'ont ni ſuppoſitif, ni ſubjonctif, ni optatif : le ſuppoſitif n'eſt point en grec ni en latin ; le latin ni les langues modernes ne connoiſſent point l'optatif ; l'impératif eſt tronqué par-tout, puiſqu'il n'a pas de premiere perſonne en grec ni en latin, quoique nous ayons en françois celle du plurier, qu'au contraire il n'a point de troiſieme perſonne chez nous, tandis qu'il en a dans ces deux autres langues ; qu'enfin il n'a point en latin de prétérit poſtérieur, quoiqu'il ait ce tems en grec & dans nos langues modernes. C'eſt que ces *modes* ne tiennent point à l'eſſence du verbe comme les quatre autres : leurs caracteres différenciels ne tiennent point à la nature du verbe ; ce ſont des idées ajoutées accidentellement à la ſignification fondamentale ; & il auroit été poſſible d'introduire pluſieurs autres *modes* de la même eſpece, par exemple, un *mode* interrogatif, un *mode* conceſſif, *&c.*

Sanctius, *minerv. I. xiij.* ne veut point reconnoître de *modes* dans les verbes, & je ne vois guere que trois raiſons qu'il allegue pour juſtifier le parti qu'il prend à cet égard. La premiere, c'eſt que *modus in verbis explicatur fréquentiùs per caſum ſextum, ut* meâ ſponte, tuo juſſu feci ; *non rarò per adverbia, ut* malè currit, benè loquitur. La ſeconde, c'eſt que la nature des *modes* eſt ſi peu connue des Grammairiens, qu'ils ne s'accordent point ſur le nombre de ceux qu'il faut reconnoître dans une langue, ce qui indique, au gré de ce grammairien, que la diſtinction des *modes* eſt chimérique, & uniquement propre à répandre des ténebres dans la Grammaire. La troiſieme enfin, c'eſt que les différens tems d'un *mode* ſe prennent indiſtinctement pour ceux d'un autre, ce qui ſemble juſtifier ce qu'avoit dit Scaliger, *de cauſ. L. L. liv. V. cap. cxxj.* modus *in verbis non fuit neceſſarius.* L'auteur de la *méthode latine de P. R.* ſemble approuver ce ſyſtème, principalement à cauſe de cette troiſieme raiſon. Examinons les l'une après l'autre.

I. Sanctius, & ceux qui l'ont ſuivi, comme Scioppius & M. Lancelot, ont été trompés par une équivoque, quand ils ont ſtatué que le *mode* dans les verbes s'exprime ou par l'ablatif ou par un adverbe, comme dans *meâ ſponte feci, benè loquitur.* Il faut diſtinguer dans tous les mots, & conſéquemment dans les verbes, la ſignification objective & la ſignification formelle. La ſignification objective, c'eſt l'idée fondamentale qui eſt l'objet de la ſignification du mot, & qui peut être commune à des mots de différentes eſpeces ; la ſignification formelle, c'eſt la maniere particuliere dont le mot préſente à l'eſprit l'objet dont il eſt le ſigne, laquelle eſt commune à tous les mots de la même eſpece, & ne peut convenir à ceux des autres eſpeces. Ainſi le même objet pouvant être ſignifié par des mots de différentes eſ-